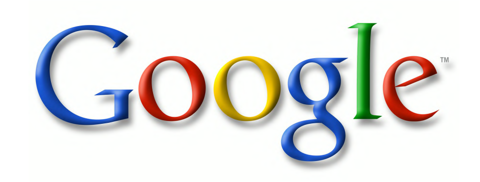



HARVARD COLLEGE
LIBRARY
ITALIAN HISTORY
OF THE
RISORGIMENTO PERIOD
THE COLLECTION OF
H. NELSON GAY
A.M. 1896
BOUGHT FROM THE BEQUEST OF
ARCHIBALD CARY COOLIDGE
A.B. 1887
MDCCCCXXXI



NOUVELLE REVUE
ENCYCLOPÉDIQUE.

TOME IV.

PARIS. — TYPOGRAPHIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES,
RUE JACOB, 56.

NOUVELLE REVUE
ENCYCLOPÉDIQUE

PUBLIÉE

PAR MM. FIRMIN DIDOT FRÈRES,

Avec le concours de plusieurs savants et littérateurs français et étrangers, de membres de l'Institut et de l'Université, de magistrats, d'hommes d'État, de philologues, d'orientalistes, d'archéologues, de voyageurs, etc.

TOME QUATRIÈME.

MAI — JUIN — JUILLET — AOUT 1847.

PARIS,

CHEZ FIRMIN DIDOT FRÈRES, LIBRAIRES,

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT DE FRANCE,

RUE JACOB, 56.

1847.

TABLE GÉNÉRALE

DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE QUATRIÈME VOLUME DE LA NOUVELLE

REVUE ENCYCLOPÉDIQUE.

SCIENCES.

SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

LITTÉRATURE ANCIENNE, ORIENTALE ET DU MOYEN AGE.

HISTOIRE.

TABLE GÉNÉRALE.

BEAUX-ARTS, GÉOGRAPHIE ET VOYAGES.

MÉLANGES.

NOUVELLE REVUE

ENCYCLOPÉDIQUE.

SCIENCES.

Vie, Travaux et Doctrine scientifique d'Étienne-Geoffroy Saint-Hilaire; par son fils, M. Isidore Geoffroy Saint-Hilaire. — Paris (P. Bertrand), 1847. — Un volume in-12 de 479 pages.

Aristote et Platon, ces deux grands noms résument encore aujourd'hui toute la philosophie. Les doctrines opposées qu'ils ont émises se sont reproduites dans tous les siècles; le fond était le même, la forme seule était changée. Concilier Aristote avec Platon, telle était la tâche qui devait, on le croyait, conduire à la perfection même de la science.

Ce que le chef des péripatéticiens et le fondateur de l'école académique furent pour la philosophie, Cuvier et Geoffroy Saint-Hilaire le seront pour l'avenir de la zoologie, qu'on devrait appeler plutôt la science de la vie dans ses différentes manifestations. Déjà aujourd'hui on considère l'un comme le chef de l'*école des faits*, et l'autre comme celui de l'*école des idées*. Cette distinction tranchée, véritable antinomie, peut être commode, mais elle est inexacte; car les idées qui font école procèdent des faits reconnus, de même que le cadre ou le groupement des faits suppose nécessairement des doctrines ou des principes préalablement établis.

Le monde savant a retenti des discussions philosophiques soulevées en 1830, au sein de l'Académie, entre Cuvier et Geoffroy Saint-Hilaire. Si ces discussions n'avaient porté, comme il arrive

souvent, que sur des détails d'une importance secondaire, aucun profane ne s'y serait intéressé; mais elles n'embrassaient pas seulement toute la base de la zoologie, elles touchaient indirectement à toutes les sciences, à notre entendement même. Aussi tout le monde a voulu y mettre son mot. Malheureusement ici on remarque les plus grandes divergences et les plus grandes erreurs, dont les unes ont, comme partout, leur source dans l'esprit, les autres dans le cœur.

Essayons de résumer, en témoin impartial, les principaux points de cette polémique, à laquelle nous avions pris nous-même une part éloignée. Pour Cuvier, la classification des êtres est l'idéal même auquel l'histoire naturelle doit tendre; et cet idéal, si l'on parvenait à le réaliser, serait l'*expression exacte et complète de la nature entière*, par conséquent toute la science (*Introduction du Règne animal*, tom. I, p. 12, première édition). Aussi a-t-il mis au premier rang les travaux dirigés vers le perfectionnement de la classification. Pour Geoffroy Saint-Hilaire, au contraire, la classification n'est pas toute la science; elle n'en est même ni la partie la plus importante, ni la plus élevée.

Telle est la première divergence qui se manifesta dès l'année 1808, et qui fut comme le prélude des débats de 1830. On ne contestera jamais à Cuvier le mérite d'un grand observateur; mais la postérité ne lui accordera jamais le titre d'un penseur éminent. Il ne faut pas beaucoup d'efforts pour comprendre qu'une classification n'est qu'une méthode, et que la méthode n'est pas la science elle-même; que c'est seulement le moyen pour conduire le plus sûrement au but. Or, quand Cuvier prétend que la classification est toute la science, il prend le moyen pour le but. Il s'est évidemment exagéré la valeur de la classification. A quoi se réduit cette valeur? Les philosophes scolastiques avaient déjà en partie répondu à cette question, qui fut l'objet des plus vives controverses. Selon les uns, les genres et les espèces, d'après lesquels on classe les êtres vivants, sont de simples abstractions : ils n'existent que dans notre esprit; leur existence n'est donc pas réelle, elle est tout idéale; la nature ne produit que des individus, les genres et les espèces sont l'œuvre du classificateur : d'ailleurs cette tendance à classer les individus est inhérente à l'esprit humain; elle répond à cette *catégorie* de l'entendement, qui veut qu'on rapporte toujours le *particulier* au *général*, le *contingent* au *nécessaire*, les individus

à des groupes naturels : en un mot, les genres et les espèces sont des conceptions ou de simples noms, mais pas des réalités. Voilà ce que disaient les nominalistes et les conceptualistes. D'autres soutenaient la thèse contraire : c'étaient les réalistes. Les premiers sont certainement plus près de la vérité. Il n'y a pas, dans la nature, deux animaux, pas même deux arbres, de la même variété, qui se ressemblent exactement : tout porte un cachet individuel ; et on pourrait, à la rigueur, désigner chaque être vivant par un nom spécial, comme on le fait pour les hommes. Sans doute la nature nous fournit la première les indices génériques : mais qui nous porte à utiliser ces indices, si ce n'est notre raison, qui cherche partout l'ordre et l'unité ? C'est ainsi que nous transportons au dehors le besoin d'ordre et d'unité qui nous agite intérieurement. Ce besoin est tellement inhérent à notre intelligence, qu'il est souvent satisfait sans que nous en ayons la conscience, ou sans que nous puissions nous en rendre compte rigoureusement. Bien plus, il s'étend jusqu'à nos sensations. Citons ici un cas remarquable, qui pourra jeter un jour quelque lumière sur la vraie philosophie expérimentale. On sait que les corps simples se combinent entre eux dans des quantités dont les rapports sont constants. Or, en comparant ces quantités entre elles, on a essayé de les exprimer par des nombres ronds ; cela fait, on a voulu les représenter comme des multiples du poids atomique d'un certain corps (hydrogène) pris pour unité. Cependant l'expérience a été loin de se prêter à cette élimination des nombres fractionnaires, à ce désir de groupement par multiples : l'analyse, sauf un ou deux cas, a toujours donné des nombres entiers et des fractions pour le poids atomique de chaque corps simple. Enfin, nous avons horreur des fractions ; c'est un fait dont nous ne devons chercher la raison que dans nous-mêmes.

Autre exemple. L'oreille la moins musicale distingue les accords parfaits des dissonances. Les demi-tons, qui se font entendre simultanément, produisent une sensation pénible que nous exprimons par un langage convenu ; les tons qui laissent, au contraire, entre eux des intervalles de un, deux, trois, quatre tons, de manière à donner la tierce, la quarte, la quinte, la sixte, etc., produisent ces sons harmonieux qui entrent dans la composition de l'accord parfait. Mais pourquoi les accords nous plaisent-ils autant que les dissonances nous sont désagréables ? On sait que tout son est le résultat

d'un nombre déterminé de vibrations. Mais ce que tout le monde ne sait pas, c'est que les nombres de vibrations qui donnent les dissonances sont des fractions, comparativement aux nombres entiers qui donnent les sons harmonieux et les accords parfaits : de plus, ces nombres entiers sont des multiples d'un autre pris pour unité, et qui représente, en musique, l'unisson. Ainsi nos sens eux-mêmes, qui pourtant ne savent ni raisonner ni calculer, aiment les rapports simples dont les combinaisons multiples constituent l'harmonie.

Mais pourquoi l'homme aime-t-il l'ordre et l'unité, lors même qu'il n'en a pas la conscience ? Ici notre curiosité doit s'arrêter, à moins qu'elle ne se contente d'explications qui peuvent flatter l'imagination, mais qui ne satisferont jamais l'intelligence. C'est ici que les doctrines mystiques des néoplatoniciens, les idées sur le macrocosme et le microcosme, trouveront leur place. Une vérité qu'on ne saurait trop souvent répéter, c'est que notre intelligence, comme nos sens, a des bornes; il leur est interdit d'approfondir l'infini. Seuls, les pédants, les fanatiques et les jongleurs n'hésitent pas à franchir ces bornes. Il est à remarquer que « ces acrobates d'un nouveau genre » sont, en général, complétement étrangers aux sciences d'observation. Ils devraient pourtant se souvenir que les plus grands maîtres, Platon, Aristote, Descartes, Leibnitz et Kant, n'étaient pas seulement des métaphysiciens comme le sont aujourd'hui nos professeurs de philosophie, mais qu'ils étaient tout à la fois grands mathématiciens, physiciens, et astronomes; toutes les branches des connaissances humaines leur étaient familières. Mais ne discutons pas ici sur les garanties de savoir que doivent présenter les vrais philosophes; bornons-nous à tirer de ce que nous venons de dire la conclusion suivante : *Chercher l'ordre et l'unité dans la variété des choses, tel est le besoin qui domine notre être.* Ce besoin fait partie, en quelque sorte, de notre organisation ; il se fait sentir à notre insu, comme la poitrine se dilate pour donner accès à l'air qui nous vivifie.

Voyons maintenant qui des deux, de Cuvier ou de Geoffroy Saint-Hilaire, a le mieux satisfait à ce principe d'ordre qui est le fondement de toute philosophie, à ce besoin instinctif de la raison humaine, qui cherche partout l'unité dans la variété des choses.

Pour Cuvier, la classification était, comme nous l'avons vu, l'idéal même de la science. Classer, c'est grouper des êtres qui pré-

sentent des points de contact communs. Ce groupement, qu'il ne faut pas confondre avec la description, est une opération intellectuelle, dont les résultats sont les genres et les espèces. Mais ceux-ci, pas plus que les classes, les ordres, réunions de genres et d'espèces, n'ont aucune existence matérielle, ainsi que nous l'avons déjà dit. Leur existence est une abstraction; c'est une réalité intellectuelle, comme celle de la beauté, de la laideur, etc. Un animal beau ou laid, nous pouvons le voir, le toucher, enfin l'examiner au moyen de nos sens; mais il nous est impossible de palper la beauté, la laideur, etc., car ce sont là des êtres d'abstraction. Cuvier a commis une erreur capitale, source de bien d'autres erreurs, en attribuant aux genres et aux espèces une existence réelle, matérielle.

« Chaque être a été créé en vue des circonstances au milieu desquelles il vit; chaque organe, en raison de la fonction qu'il est appelé à remplir. » Cette idée, admise par Cuvier, intervertit complétement l'ordre des choses; c'est l'effet pris pour la cause. Et c'est à ce prétendu principe que l'auteur du Discours sur les révolutions du globe a voulu rattacher l'étude des détails!

Soutenir que les organes sont créés pour être adaptés aux milieux dans lesquels l'animal est destiné à vivre, dire que « la disposition et la structure d'un organe sont en raison de la fonction qu'il a à remplir, » c'est vouloir faire revivre cette sotte philosophie, *depuis longtemps condamnée*, des *causes finales*, qui se pose comme la confidente de la Providence. C'est tout l'inverse qui est vrai; c'est-à-dire que les organes sont tels, parce que, à cause des circonstances dans lesquelles l'animal vit, ces organes ne peuvent être autrement. Ici, il faut nécessairement admettre la puissance modificatrice des milieux. Cette puissance est-elle réelle, oui ou non? Là est toute la question; elle domine en quelque sorte toutes les autres questions, et particulièrement celle de la *mutabilité* ou de l'*immutabilité* des espèces.

Voyons plutôt. N'accordant aux conditions physiques qu'une influence très-secondaire, Cuvier devait admettre l'immutabilité des espèces. En effet, dès ses premiers travaux il déclara et prétendit prouver que *les mêmes formes se sont perpétuées depuis l'origine des choses*. Geoffroy Saint-Hilaire, au contraire, proclama la *puissance modificatrice des influences du monde extérieur;* il admit, par conséquent, la mutabilité des espèces, mais non pas, comme on l'a

cru, dans un sens aussi absolu que Lamarck, qui n'hésitait pas à faire sortir les uns des autres les genres, les ordres, et jusqu'aux diverses classes du règne animal.

Quelles sont, maintenant, les preuves que chacun citait à l'appui de sa doctrine ? Suivant Cuvier, l'influence du *monde ambiant* se borne à des changements accessoires et de nulle valeur ; jamais ces changements ne sont assez profonds pour effacer l'espèce. Cuvier reconnaissait cependant, — et c'est là tout ce qu'il avait concédé à ses adversaires, — « l'existence de variétés ou subdivisions accidentelles de l'espèce, résultat de la chaleur, de l'abondance et de l'espèce de la nourriture, et d'autres causes encore. »

Écoutons ici la réplique de M. Isidore Geoffroy Saint-Hilaire (p. 350) : « Bacon, dont il faut admirer le génie, disait, il y a deux siècles, aux naturalistes : Tentons de faire varier les espèces elles-mêmes, seul moyen de comprendre comment elles se sont diversifiées et multipliées. Eh bien ! ces expériences que conseillait Bacon, elles ne sont pas à tenter : elles sont faites déjà ; elles se sont poursuivies depuis une longue série de siècles, et se poursuivent encore sur toute la surface du globe, et jamais résultats plus démonstratifs ne furent obtenus. Voyez toutes les races domestiques dont l'industrie humaine a su se faire de si anciens et si utiles auxiliaires. Le mouflon, par exemple, le bouquetin, eussent-ils jamais d'eux-mêmes abandonné les sommités neigeuses où la nature les avait placés ? Non ! Mais l'homme les en a fait descendre, les a transportés dans toutes les parties du monde ; et de nombreuses races de moutons et de chèvres, autant que de climats, se sont produites. De même ont été créées nos races de chevaux, de bœufs, et tant d'autres, entre lesquelles il est impossible de méconnaître des différences de valeur spécifique ; bien plus, toutes ces races de chiens, dont quelques-unes, si l'origine en fût restée inconnue, eussent formé des genres, mieux caractérisés assurément qu'un grand nombre de ceux dont les noms remplissent nos catalogues. Et si cette série de preuves ne suffisait pas, les variétés du genre humain en fourniraient une seconde. Trouve-t-on souvent, entre les diverses espèces d'un genre naturel, des différences organiques aussi profondes que celle qui existe entre l'homme caucasique et le nègre ? Et cependant Cuvier, dans le livre même où il proclame le principe de l'immutabilité des espèces, n'hésite pas à reconnaître l'origine commune de ces deux races et de toutes les autres : consé-

quence qui ne saurait évidemment trouver de bases rationnelles que dans la théorie de la variabilité des types. Ainsi la doctrine de Cuvier est démentie par les faits : lui-même se sent obligé, dès la première application qui se présente, de l'abandonner; et partout ailleurs il ne la maintient qu'au prix de subtiles et arbitraires distinctions. »

Cependant Cuvier et ses partisans ne se sont pas tenus pour battus. Ils ont mis en avant, comme arguments décisifs, les résultats des expériences sur le croisement des espèces. Il résulte en effet, de ces expériences, que deux espèces croisées ne donnent pas naissance à un type intermédiaire persistant : les mulets ou hybrides sont à jamais frappés de stérilité. Ici les partisans de l'immutabilité des espèces semblent triompher, car les raisons qu'on leur oppose ne sont pas, au fond, très-convaincantes.

Cédons un moment le terrain aux adversaires de Geoffroy Saint-Hilaire ; accordons même que les espèces domestiques ne descendent pas d'autres espèces sauvages, ou que, si cette origine est réelle, il ne faudra y voir que des différences de races et de variétés. Mais, en revanche, qu'on nous permette seulement cette seule question :

Le monde ambiant a-t-il varié depuis l'origine des espèces actuelles?

Si le *milieu modificateur* (conditions de climat, de chaleur, d'air, de lumière) a toujours été le même depuis des millions d'années, il est évident qu'il n'a pu produire, parmi les espèces existantes, aucune modification caractéristique. Voilà le terrain sur lequel il aurait fallu engager le combat. Il aurait fallu démontrer (ce qui n'est pas d'une difficulté insurmontable) que le milieu ambiant a toujours été le même depuis au moins deux ou trois mille ans.

Prenons pour exemple la condition modificatrice la moins contestable, la chaleur. Les calculs astronomiques démontrent que la température de la masse du globe n'a pas varié d'un dixième de degré depuis plus de deux mille ans. Si la variation avait été seulement d'un centième de degré, la masse du globe aurait augmenté ou diminué de dimension, et ce changement aurait été très-appréciable par les mouvements de la lune. Or, la durée de la rotation de cet astre n'a pas varié d'un centième de seconde depuis le temps d'Hipparque. Les espèces vivantes n'ont donc pu subir la moindre

influence de la part de la chaleur, qui eût altéré leurs caractères primitifs.

Les conditions de chaleur, de lumière, d'air, de pression atmosphérique, de pesanteur, d'électricité et de magnétisme, qui forment le *milieu ambiant*, peuvent éprouver des oscillations périodiques ; mais ces oscillations ne sont jamais assez grandes pour modifier les êtres actuellement existants au point d'en changer les espèces. D'ailleurs, tout se lie et s'enchaîne dans l'univers. La matière, tant inerte qu'animée, est complémentaire du milieu où elle se meut ; le changement d'une partie entraîne celui du tout. Supposez que la moyenne de la température de la terre augmente tout à coup de plusieurs degrés : ce ne sont pas seulement les animaux et les plantes qui s'en ressentiraient ; le globe terrestre, dilaté en proportion de la chaleur reçue, troublerait le mouvement de la lune, et cette perturbation se communiquerait de proche en proche à toutes les planètes et au soleil lui-même : ce serait une révolution de l'univers, du ἓν πᾶν, καὶ ἀεὶ κινούμενον, comme l'avait défini Pythagore.

Eh bien ! notre globe, la science le démontre, a subi de ces bouleversements qui ont fait disparaître des règnes entiers d'animaux et de végétaux. C'est Cuvier lui-même qui nous a révélé ces espèces antédiluviennes dont l'homme semble avoir été exclu, et qui nous étonnent par leurs formes, en apparence, bizarres et gigantesques. On ne niera pas qu'elles ont vécu dans un milieu ambiant très-différent de celui où nous vivons aujourd'hui. Aussi les espèces antédiluviennes sont-elles très-différentes de celles qui existent actuellement; elles sont toutes éteintes, et la plupart d'entre elles ne pourraient pas même vivre dans les conditions physiques actuelles. Ainsi, Cuvier, sans s'en douter, nous a lui-même livré, par ses travaux paléontologiques, l'argument le plus décisif en faveur du système qu'il combattait. Les espèces antérieures aux révolutions qui ont changé la surface du globe sont-elles différentes de celles qui existent aujourd'hui ? Oui ; Cuvier lui-même nous l'a appris. Le milieu ambiant était-il alors complétement différent de ce qu'il est aujourd'hui ? Oui; la géologie, la paléontologie et la physique générale du globe le démontrent suffisamment. Depuis la catastrophe universelle qui a fait disparaître les animaux et les végétaux antédiluviens, le milieu ambiant a-t-il varié de manière à modifier les genres et les espèces actuelles ? Non ; car la moindre

variation se serait traduite par une véritable perturbation planétaire, dont l'astronomie aurait tenu compte.

Le débat nous paraît ainsi vidé. Il est maintenant facile de dire de quel côté est l'erreur, et de quel côté est la vérité.

Nous avons dit que c'était un besoin instinctif de la raison de chercher l'unité dans la variété des choses. Les hommes chez lesquels ce besoin était le plus impérieux sont comptés au nombre des plus grands génies. Newton, par sa seule loi de l'*attraction*, expliqua tous les mouvements en apparence si complexes des corps célestes; Berthollet transporta cette loi dans le monde des atomes inanimés, en lui donnant le nom d'*affinité*. C'est la gloire de Geoffroy Saint-Hilaire de l'avoir appliquée, sous le nom d'*unité de composition organique*, ou de *loi de soi pour soi*, aux êtres animés. Il comprenait lui-même, et il se plaisait à le dire, qu'il tentait pour la science de la vie ce que Newton avait fait pour l'astronomie; mais, parmi ses contemporains, les uns ne pouvaient et les autres ne voulaient pas le comprendre. L'illustre auteur de l'anatomie philosophique se consolait, comme tous les grands hommes, en appelant du jugement de ses contemporains à celui de la postérité. Nous aurions moins insisté sur ces débats, si les doctrines de Cuvier ne comptaient pas des partisans nombreux, et si elles n'avaient pas exercé une immense action sur la marche de la science. Or, jugeons l'ouvrier à l'œuvre. Qu'est devenue la science entre les mains de l'école de Cuvier? Pour répondre convenablement à cette question,

« Plaçons-nous, dit M. Isidore G. Saint-Hilaire, au point de vue de ceux qui font du perfectionnement de la classification le but suprême de la science. Vers quel résultat devront tendre leurs efforts? Évidemment vers la constatation des différences par lesquelles peuvent être distingués les groupes des divers degrés. Dans un organe, ces naturalistes devront voir surtout les caractères qu'il peut fournir à la méthode; et les affinités naturelles des êtres seront presque les seuls rapports dont ils aient à poursuivre la découverte. Telle serait la conséquence rigoureuse de leur doctrine. Et de là tous ces naturalistes de cabinet, qui, dans l'étude d'un être, n'oublient rien, si ce n'est la vie même dont il est animé; qui nous décrivent ses membres, ses organes, comme s'il s'agissait de vaines formes à contempler et à décrire, et non des plus merveilleux appareils qu'il soit donné à l'homme d'observer et de connaître. Système aussi faux qu'étroit et décourageant, qui sacrifie la connaissance de l'ensemble à celle des parties; qui réduit l'observation de l'animal à celle de son cadavre; qui abaisse la science des êtres vivants aux proportions d'un catalogue descriptif! »

Ce jugement, quelque sévère qu'il soit, est parfaitement fondé, et nous y souscrivons de grand cœur. Oui, on a fait de la plus

attrayante des sciences un catalogue aride, composé de mots barbares dont le sens ne parle ni à la raison, ni à l'intelligence, une nomenclature stérile, qui est lettre close pour l'immense majorité des lecteurs.

Décrire les tarses d'un insecte, les nageoires d'un poisson, les écailles d'un reptile, les pattes d'un oiseau, les poils d'un mammifère; étiqueter la *caractéristique* par deux noms (l'un pour le genre, l'autre pour l'espèce) d'origine grecque ou latine, au moins fort suspecte, est-ce bien là le but de la science? Ces travaux, qu'on appelle *descriptifs*, mais auxquels un autre nom devrait être appliqueé, n'ont, le plus souvent, qu'une durée éphémère : un classificateur plus clairvoyant arrive; il découvre dans le même animal quelques points qui avaient échappé à la vue de son prédécesseur; c'est là pour lui un trait de lumière; il remanie toute l'étiquette : l'espèce « est élevée à *la dignité* de genre; » le genre est dépossédé « de son rang, » et devient une simple espèce; l'habile observateur proclame son triomphe au sein des initiés, et appose orgueilleusement sa griffe « NOBIS » à côté de l'œuvre du créateur. Mais voici qu'on amène de la Nouvelle-Hollande un animal jusqu'alors inconnu : c'est une pomme de discorde jetée parmi les classificateurs. Ce malencontreux animal, non-seulement ne se prête à aucun des genres établis, mais il porte un coup fatal aux ordres, aux classes, enfin aux fondements mêmes de l'édifice. Vous vous attendez au moins à un remaniement de la classification; détrompez-vous. Ce ne sont pas les classificateurs qui ont tort, c'est l'animal qui est en défaut; aussi le nomment-ils *hétéroclite*, ce qui signifie, dans leur langage emprunté aux grammairiens, que cet animal hérétique n'appartient précisément à aucun des ordres institués par le grand prêtre de la nature. Au grand désespoir des classificateurs, le nombre de ces animaux *hétéroclites* s'accroît de jour en jour; et c'est sans doute dans un esprit de charité et de conciliation qu'on veut bien leur accorder une petite place dans le système de la nature, en les appelant *espèces de transition*. Car, encore une fois, les ordres naturels sont des dogmes révélés auxquels il est défendu de toucher; ce sont les compartiments de l'arche de Noë, juste assez grands pour contenir chacun un ordre, d'avance étiqueté, du règne animal. Comme les animaux hétéroclites, autrement dits les espèces de transition, sont venus après la clôture de la liste, et qu'ils participent des caractères de plusieurs ordres à la fois, on a eu l'in-

génieuse idée de les placer dans l'espace compris entre deux compartiments voisins. Malheureusement l'architecte nous a laissé dans une ignorance complète sur l'étendue et la disposition de cet espace intermédiaire, vraie sellette d'accusé. Les animaux qui vivent au fond de l'Océan feront bien d'y rester; car s'ils apparaissaient à la surface, on pourrait bien les mettre sur la sellette. Dans tous les cas, on ne leur ferait pas l'honneur d'un compartiment nouveau, quelque hétéroclites qu'ils fussent.

La science dont le but suprême serait un catalogue descriptif d'ordres, de genres et d'espèces, n'est pas une science sérieuse : on ne saurait en parler qu'avec raillerie ou avec indignation. Si l'on veut, par des mots hybrides et incompréhensibles au vulgaire, voiler le vide de l'intelligence; si l'on veut, par une stupide adulation, perpétuer la mémoire de quelques hommes, en attachant leurs noms au dos d'un animal dont l'espèce ne périt pas; enfin, si l'on veut, par la multiplication des espèces, ou par la description minutieuse des cornes, des plumes, des écailles et des pattes, faire un *steeple-chase* académique, qu'on ait au moins la franchise de le déclarer ouvertement : la réaction, qui couve déjà sous les cendres, ne tardera pas à éclater. L'amour-propre et l'orgueil, voilà les fléaux de la science et de l'humanité.

L'école de Cuvier s'est complétement trompée sur la valeur des classifications : c'est là ce qui nous importait de faire ressortir. Les distinctions établies dans le règne animal, quel que soit le nom qu'on leur donne (ordre, tribu, genre, espèce), peuvent merveilleusement servir à guider notre faible mémoire, et à nous orienter dans le labyrinthe de la création. Ce sont d'excellents *ponts aux ânes*, pour nous servir d'une expression triviale; mais c'est le comble de l'absurde d'en faire le but suprême de la science. Geoffroy Saint-Hilaire avait bien garde de donner aux genres et aux espèces une importance qu'ils n'ont pas : pour lui, il s'agissait surtout de saisir ce fil mystérieux par lequel tous les êtres vivants se rattachent à un type unique. Il cherchait, pour la géologie, la grande loi que Newton avait trouvée pour l'astronomie. Il tendait vers l'unité, base de toutes les sciences, parce qu'elle est en même temps la base de l'intelligence humaine.

Déjà, de son vivant, Geoffroy Saint-Hilaire aurait gagné sa cause, s'il avait été assisté de défenseurs habiles et éloquents. C'est maintenant à la postérité à lui rendre justice. Cuvier avait sur Geoffroy

l'avantage de la parole, et cet avantage agit toujours sur les masses. C'est une chose triste à confesser, qu'un orateur habile peut propager, avec la vitesse du son, les erreurs les plus palpables; tandis que la vérité, privée du secours de l'éloquence, est lente à se faire jour. « Je ne serai point habile, mais je serai toujours grave, » s'écria Geoffroy au sein de l'Académie, en réponse au plaidoyer de son redoutable adversaire : cri d'une âme honnête et profondément convaincue.

On a tort, selon nous, en jugeant les œuvres, de faire abstraction de l'homme. La connaissance de l'individu nous conduit plus sûrement à une appréciation exacte de ses produits intellectuels. Geoffroy Saint-Hilaire n'était pas seulement un savant, c'était aussi un homme de bien. Son dévouement pour ses semblables comme pour la science, son désintéressement et sa probité, devraient partout trouver des imitateurs. Son nom est inscrit aux pages les plus intéressantes de l'histoire contemporaine. Nous allons citer quelques traits de cette vie modèle, d'après le touchant récit de M. Isidore Geoffroy Saint-Hilaire:

« Le trône, depuis longtemps ébranlé, de Louis XVI, s'écroulait sous la colère du peuple. Par la journée du 10 août 1792, la nation se trouva divisée en deux classes ennemies. Geoffroy Saint-Hilaire, jeune et obscur étudiant (1), n'avait rien à redouter pour lui-même; mais ceux qui l'entouraient étaient, par leur qualité de prêtres non assermentés, désignés d'avance à la persécution. Haüy, comme le plus illustre, fut arrêté l'un des premiers. Dès le 12 ou 13 août, Geoffroy Saint-Hilaire eut la douleur de voir ce maître bien-aimé arraché de sa modeste cellule du Cardinal Lemoine, et conduit au séminaire Saint-Firmin, dont on venait de faire une prison. Les autres ecclésiastiques du Cardinal Lemoine et de Navarre furent de même presque tous incarcérés ; et comme la prison de Saint-Firmin, précisément attenante au Cardinal Lemoine, était la plus voisine de ce collége et de Navarre, elle réunit la plupart des maîtres de ces deux établissements.

« En voyant frapper tout ce qu'il aime et ce qu'il vénère, Geoffroy Saint-Hilaire élève son courage au niveau de sa douleur ; il se promet à lui-même de tout tenter, de tout braver pour les prisonniers. Haüy, qui lui est le plus cher de tous, est aussi, il le sent, le plus facile à sauver. Il court chez Daubenton, chez tous les savants qu'il connaît, chez tous ceux qu'il ne connaît pas, mais auxquels il sait un noble cœur; et telles sont l'activité, la chaleur de ses démarches, que la liberté d'Haüy est, dès le lendemain, sollicitée par plusieurs hommes influents, réclamée au nom de l'Académie, et obtenue. Le 14 août, à dix heures du soir, Geoffroy Saint-Hilaire a entre les mains l'ordre de délivrance : quelques minutes après, il est à Saint-Firmin, se jette au cou d'Haüy, et lui dit : Venez, vous êtes libre ! Mais l'illustre physicien, voyant autour de lui plusieurs de ses

(1) Geoffroy Saint-Hilaire avait alors vingt ans; il naquit à Étampes le 15 avril 1772.

collègues et amis, semblait se croire encore au Cardinal Lemoine. Aussi calme que son jeune libérateur est ému, il lui objecte qu'il est tard, et demande à passer encore une nuit en prison. Et quand, le lendemain matin, Geoffroy Saint-Hilaire et d'autres amis reviennent près d'Haüy, il leur faut encore consentir à un nouveau délai; car le 15 août est un jour de fête, et le prisonnier veut, avant tout, assister à l'office divin! Enfin, après quelques heures, Haüy consent à suivre Geoffroy Saint-Hilaire, et bientôt il se retrouve au Cardinal Lemoine, près du vénérable Lhomond, délivré aussi presque aussitôt qu'arrêté, grâce à la puissante protection de l'un de ses anciens élèves, Tallien.

« Geoffroy Saint-Hilaire venait de payer sa dette à Haüy; mais il ne pouvait se livrer à la joie, tandis que ses respectables professeurs de Navarre et du Cardinal Lemoine restaient sous les verrous. Que faire pour eux? Telle est, jour et nuit, sa pensée de tous les instants. Quelques démarches sont essayées; elles échouent. Plusieurs jours encore s'écoulent; on touche à la fin d'août, et les portes de Saint-Firmin ne se sont plus ouvertes pour aucun des prisonniers. Cependant les circonstances sont devenues plus graves encore; Danton a prononcé ces terribles paroles : *Il faut faire peur aux royalistes;* et le sens sinistre de cette menace n'est que trop facile à comprendre! Geoffroy Saint-Hilaire sent que le moment des démarches est passé : il n'y a plus un instant à perdre; s'il reste quelque espérance de salut, elle est toute en lui seul et en son dévouement. Un plan d'évasion s'était présenté à son esprit : il fait aussitôt ses préparatifs. A la faveur des relations qui naissent du voisinage, il avait déjà réussi à gagner l'un des employés de Saint-Firmin. Le 1er septembre, par l'entremise de son barbier, il parvient à se procurer la carte et les insignes d'un commissaire des prisons. Retiré dans sa chambre, dont la fenêtre avait jour sur Saint-Firmin, il attend, plein d'anxiété, le moment favorable. Le 2 septembre, à deux heures, au moment où le tocsin sonne, où le désordre est partout, il revêt ses faux insignes; il se présente à la prison; il y pénètre, et bientôt ses maîtres connaissent les moyens d'évasion qu'il a préparés. Tout est prévu, leur dit-il, et vous n'avez qu'à me suivre. Tout avait été prévu en effet, tout, sinon le dévouement sublime de ces vénérables prêtres. Non, répond l'un d'eux, l'abbé de Keranran, proviseur de Navarre; non, nous ne quitterons pas nos frères : notre délivrance rendrait leur perte certaine!

« Les supplications de Geoffroy Saint-Hilaire ne purent vaincre leur résolution. Il sortit plein de regret, suivi d'un seul ecclésiastique qu'il ne connaissait pas. Dans la même journée, le massacre, qui vers trois heures avait commencé aux Carmes et à l'Abbaye, devint général. De sa fenêtre, Geoffroy Saint-Hilaire vit frapper plusieurs victimes : il vit (et cet horrible spectacle lui est toujours resté présent), il vit précipiter d'un second étage un vieillard qui n'avait pas répondu à l'appel, soit qu'il eût voulu se cacher, soit peut-être qu'il fût sourd. Et pourtant il restait à sa fenêtre, ne pouvant détacher son esprit de la pensée d'être utile aux ecclésiastiques de Navarre et du Cardinal Lemoine, et toujours prêt à saisir les chances favorables qui pourraient naître des circonstances. Il attendit en vain toute la soirée; mais dès que la nuit fut venue, il se rendit avec une échelle à Saint-Firmin, à un angle de mur qu'il avait, le matin même, afin de tout prévoir, indiqué à l'abbé de Keranran et à ses compagnons.

« Il passa plus de huit heures sur le mur, sans que personne se montrât. Enfin un prêtre parut, et fut bientôt hors de la fatale enceinte. Plusieurs autres lui succédèrent. L'un d'eux, en franchissant le mur avec trop de précipitation, fit une chute, et se blessa le pied. Geoffroy Saint-Hilaire le prit dans ses bras, et le porta dans un chantier voisin. Puis il courut de nouveau au poste que son dévouement lui avait assigné, et d'autres ecclésiastiques s'échappèrent encore. Douze victimes avaient été ainsi arrachées à la mort, lorsqu'un coup de fusil fut

tiré du jardin sur Geoffroy Saint-Hilaire, et atteignit ses vêtements. Il était alors sur le haut du mur, et, tout entier à ses généreuses préoccupations, il ne s'apercevait pas que le soleil était levé ! Il lui fallut donc descendre et rentrer chez lui, à la fois heureux et désespéré. Il venait de sauver douze vénérables prêtres, mais il ne devait plus revoir ses chers maîtres de Navarre : au pieux rendez-vous convenu entre le libérateur et les victimes, le libérateur seul s'était rendu ! »

Daubenton se chargea de payer la dette d'Haüy. Il fit nommer Geoffroy Saint-Hilaire garde et sous-démonstrateur au Cabinet d'histoire naturelle, en remplacement de Lacépède, qui, retiré à la campagne, venait de résigner ces fonctions. L'année d'après, il fit investir son jeune protégé d'une des douze chaires du Muséum, créées par la loi du 10 juin 1793. A dater de ce moment, Geoffroy Saint-Hilaire consacra sa vie entière à l'agrandissement du Muséum et aux progrès de la science ; il créa l'enseignement zoologique en France.

« Tandis que Lacépède se tenait caché dans sa retraite de Leuville, un autre ami de Geoffroy Saint-Hilaire, ami de sa famille avant de l'être de lui-même, l'agronome Tessier, avait fui, plus loin de Paris, la persécution qui allait aussi l'atteindre. Habitant en Normandie, aux environs de Fécamp, la petite ville de Vallemont, il fut assez heureux pour rencontrer, assez bon juge pour apprécier presque aussitôt un jeune homme habitant d'un château voisin, celui de Fiquainville, où il faisait l'éducation du fils de M. d'Héricy. Tessier, avant la révolution, avait eu l'insigne honneur de révéler le premier au monde savant et à lui-même un homme devenu depuis justement célèbre, l'astronome Delambre. Dès ses premières liaisons avec le jeune précepteur de Fiquainville, dès qu'il connut quelques travaux d'histoire naturelle faits par lui dans ses loisirs, Tessier comprit, comme il le dit depuis, qu'*il venait encore d'avoir la main heureuse;* qu'il venait de découvrir *un second Delambre*. Tessier n'avait deviné toutefois qu'une faible partie de la vérité : le jeune précepteur était appelé à des destinées bien plus hautes encore ! il s'appelait George Cuvier, et de ce nom, si obscur encore, il devait faire, en vingt ans, l'un des plus grands noms de son siècle.

« Geoffroy Saint-Hilaire, encore enfant, avait appris de ses parents à révérer Tessier pour son caractère et ses vertus. Devenu homme, il avait connu ses travaux, et trouvé en eux de nouveaux motifs de l'honorer. Nul peut-être, après Daubenton et Haüy, n'avait plus d'ascendant sur Geoffroy Saint-Hilaire. Lui-même l'a dit : l'opinion de Tessier *faisait loi pour lui*. Dès la première lettre d'un ami aussi vénéré, Geoffroy Saint-Hilaire pensa de Cuvier et voulut pour lui tout ce que pensait, tout ce que voulait Tessier.

« Bientôt, sous les auspices de leur ami commun, une correspondance s'établit entre le jeune naturaliste de Paris et le jeune naturaliste de Fiquainville ; et les précieux manuscrits, fruits des loisirs de Cuvier, furent envoyés, sur sa demande, à Geoffroy Saint-Hilaire. L'impression que leur lecture produisit sur lui fut des plus vives. L'estime qu'il avait conçue pour Cuvier sur la parole de Tessier fit place aussitôt, dans son âme ardente et enthousiaste, à cette profonde admiration que l'Europe devait bientôt partager avec lui. « Venez, écrivit-il à

« Cuvier, venez jouer parmi nous le rôle de Linné, d'un autre législateur de l'his-
« toire naturelle. »

« Ainsi, celui auquel Daubenton venait d'ouvrir les voies de la science y appelait, avec lui, le rénovateur futur de l'anatomie comparée : c'est ainsi qu'il devait s'acquitter envers le premier fondateur de cette science ! »

Ainsi, c'est à Geoffroy Saint-Hilaire que Cuvier doit sa destinée.

Au commencement de 1798, Berthollet vint trouver Cuvier et Geoffroy Saint-Hilaire, pour leur offrir d'accompagner Bonaparte dans une lointaine expédition. Chacun des deux amis fit précisément ce que lui prescrivait son véritable intérêt et celui de la science : Cuvier refusa, Geoffroy Saint-Hilaire accepta.

C'est encore à Geoffroy Saint-Hilaire que la science doit les fruits de l'expédition d'Égypte. Écoutons ce remarquable épisode :

« Toutes les richesses scientifiques de la Commission allaient tomber aux mains des Anglais. Le général Hutchinson en avait réclamé la remise, et Menou l'avait consentie par l'article 16 de la capitulation du 31 août.

« Ainsi nos savants et nos artistes n'avaient travaillé trois ans et demi au milieu de tous les périls, plusieurs d'entre eux n'avaient succombé sur le sol de l'Égypte, que pour préparer à l'Angleterre de plus riches trophées !

« Qui pourrait peindre l'indignation des Français à cette nouvelle? Les protestations furent unanimes et énergiques. Entraîné par elles, honteux lui-même de l'acte qu'il avait signé, Menou fit entendre, après coup, quelques molles représentations. Mais Hutchinson, on devait le prévoir, répondit : « Le « traité est signé ; l'article 16 sera exécuté comme les autres. » La question semblait donc jugée ; et déjà le littérateur Hamilton, venu en Égypte à la suite de l'armée britannique, avait mission de se faire livrer, pour les conduire à Londres, les dépouilles des savants français.

« Mais, dans cette extrémité même, la Commission, abandonnée de tous, ne voulut pas s'abandonner elle-même. Geoffroy Saint-Hilaire, et ses collègues Savigny et Delille, se rendirent en députation au camp anglais. Le général Hutchinson les reçut avec politesse, mais avec froideur. Ils établirent que nul n'avait le droit de leur ravir des collections.

« Ce fut alors, dit l'historien de l'expédition d'Égypte, que, par un élan courageux, par une inspiration énergique, Geoffroy Saint-Hilaire sauva une partie que tout le monde considérait comme perdue.

« Non, s'écria-t-il, nous n'obéirons pas ! Votre armée n'entre que dans deux « jours dans la place, eh bien ! d'ici là, le sacrifice sera consommé. Nous brûlerons « nous-mêmes nos richesses. Vous disposerez ensuite de nos personnes comme bon « vous semblera. »

« C'était le cri d'une patriotique indignation : il ne pouvait manquer de retentir dans des cœurs français. Savigny, surtout, s'associe avec chaleur à la résolution de son ami : tout sera détruit, rien ne sera rendu, il le déclare aussi.

« Ainsi les rôles étaient renversés, les vaincus menaçaient ; Hamilton, pâle, silencieux, semblait frappé de stupeur : « Oui, nous le ferons, s'écrie Geoffroy « Saint-Hilaire. C'est à la célébrité que vous visez : eh bien ! comptez sur les sou- « venirs de l'histoire : *vous aurez aussi brûlé une bibliothèque à Alexandrie !* » L'effet produit par ces paroles fut magique. On eût dit qu'un bandeau se déta-

chait tout à coup des yeux d'Hamilton. Il avait rêvé une déloyale mais facile illustration ; il ne voyait plus, devant lui, que la réprobation qui pèse encore, après douze siècles, sur la mémoire d'Omar. La victoire morale de Geoffroy Saint-Hilaire fut complète.

« Hamilton vaincu, Hutchinson ne pouvait tarder à l'être. Il avait l'esprit trop droit pour n'avoir pas senti qu'en de telles circonstances la rigueur est aussi de l'injustice ; et sa déférence pour Hamilton avait seule déterminé ses premiers refus. Quand l'ennemi des Français devint lui-même leur avocat, Hutchinson se rendit aussitôt à des conseils conformes à ses propres inspirations ; et l'article 16 de la capitulation fut annulé.

« Ce fut là le dernier événement de l'expédition d'Égypte ; et le Français qui en lit l'histoire, si brillante au début, si triste à la fin, peut du moins, grâces à nos savants, s'arrêter sur un souvenir de gloire nationale. »

Chargé, en 1808, d'une mission scientifique en Espagne et en Portugal, il fit, comme toujours, marcher de front la science et l'humanité.

« ..... D'autres actes non moins honorables, et qui furent toujours au nombre de ses plus doux souvenirs, se rapportent à cette époque de la vie de Geoffroy Saint-Hilaire. Investi d'un titre qui lui donnait le rang de général, accueilli avec amitié par le gouverneur et la plupart des chefs militaires, il usa du seul pouvoir qu'il ait jamais aimé, celui de faire le bien. Que de fois il eut le bonheur de prévenir ou de réparer les maux qu'entraînent à leur suite la guerre et l'invasion étrangère !

« Est-il besoin de dire qu'il se fit le protecteur des savants et des gens de lettres ? C'était encore servir les sciences, et les servir selon son cœur. Tous venaient à lui, et étaient bien reçus ; ou s'ils ne venaient pas, il allait à eux.

« Il en fut ainsi du botaniste Brotero, professeur distingué de l'université de Coïmbre : privé de ses appointements, et voyant ses ressources épuisées, il vivait obscurément dans l'un des faubourgs de Lisbonne. Geoffroy Saint-Hilaire court chez lui, se fait rendre compte de sa position, et devient son avocat auprès du duc d'Abrantès : il échoua. Brotero, néanmoins, reçoit le lendemain une partie de ce qu'il réclamait. « Gardez le secret, lui dit-on : le général ne veut « pas même que vous le remerciiez, car tout le monde réclamerait comme vous. » Malgré cet avis, la reconnaissance entraîne Brotero : il écrit au duc. Junot est furieux, car ces remercîments non mérités lui paraissent une ironie. Mais bientôt l'aveu d'une pieuse supercherie le désarme, et, de nouveau pressé par Geoffroy Saint-Hilaire, il veut mériter les remercîments qu'il a reçus, et donne la signature qu'il refusait la veille. Un autre Portugais, Verdier, membre distingué de l'Académie des sciences de Lisbonne, et correspondant de l'Institut de France, avait été compromis dans les événements politiques du commencement de 1808 : il était en exil, et le duc d'Abrantès se montrait fort animé contre lui. Geoffroy Saint-Hilaire ose seul plaider une cause que tous regardaient comme désespérée. Il la perd ; il s'y attendait. Le lendemain, il revient à la charge avec une insistance qui provoque la colère du duc ; il s'y attendait encore, ne s'effraye pas, et poursuit. Enfin sa généreuse opiniâtreté triomphe, et le proscrit est rendu à sa famille.

« Cependant la guerre se rallumait en Portugal. Une insurrection avait éclaté le 16 juin à Oporto, et se propageait rapidement dans le Portugal. Ce fut, pour Geoffroy Saint-Hilaire, l'occasion de rendre un nouveau et plus grand service aux

Portugais. Lorsque, en juillet, une colonne française fut dirigée sur Evora, l'archevêque de cette ville, ancien gouverneur de l'un des infants, dut sa tranquillité, sa vie peut-être, à Geoffroy Saint-Hilaire. L'un des hommes les plus distingués de sa nation, et non moins digne de respect par ses vertus que par son âge, ce prélat avait mérité qu'on l'appelât le Fénelon du Portugal. Geoffroy Saint-Hilaire, à la première nouvelle du danger qui le menaçait, intervint auprès de son ami le général Loyson, chef de l'expédition d'Evora; et tout danger fut écarté de cette tête vénérable. De toutes les généreuses actions de Geoffroy Saint-Hilaire, celle-ci fut la plus facile à accomplir, car le cœur du général Loyson répondit aussitôt au sien : et pourtant nulle ne devait obtenir une aussi belle récompense. Sauvé par Geoffroy Saint-Hilaire, l'archevêque d'Evora sauvait à son tour, quelques semaines après, un de nos postes surpris par les Portugais; et il adressait à son libérateur ces simples et touchantes paroles : « Je me suis souvenu de vous. »

Après tant d'agitations, Geoffroy Saint-Hilaire sentit le besoin du repos, et se retira à la campagne, aux environs de Coulommiers. Mais bientôt les désastres de 1813 et 1814 interrompirent ses paisibles travaux, et le ramenèrent à Paris.

« L'invasion étrangère, l'occupation de Paris, la chute du grand homme qu'il avait connu et aimé en Égypte, tant de revers après tant de triomphes, l'accablèrent d'une profonde douleur, dont l'étude elle-même ne put le distraire.

« Son cœur fut déchiré plus cruellement encore en 1815, car nos malheurs furent plus grands, et il les vit de plus près. Au moment de la formation de la chambre des représentants, les électeurs d'Étampes lui offrirent leur mandat : il l'accepta, et le remplit jusqu'au bout. Ses votes furent toujours ceux qu'on devait attendre d'un homme aussi ferme et aussi dévoué à son pays.

« Au lendemain de Waterloo et de la seconde occupation de Paris, il fut l'un des énergiques députés qui, trouvant les portes de la chambre occupées par un poste de Prussiens, et voyant ainsi l'assemblée brusquement dissoute par la force, osèrent se réunir chez Lanjuinais, et protester contre la violence faite à la représentation nationale.

« Geoffroy Saint-Hilaire n'a plus reparu à la chambre. Quand le titre de député était un danger, il l'avait accepté; quand ce ne fut plus qu'un honneur, il n'en voulut plus. Il est des circonstances où tous les devoirs doivent se confondre dans un seul, celui du citoyen. Tel fut le sentiment qui, dans les cent jours, amena Geoffroy Saint-Hilaire sur la scène politique. Mais, la crise passée, il se retira dans son cabinet de savant; c'est là qu'il pouvait le mieux servir son pays : il n'en sortit plus. »

Nous rapporterons un dernier trait du savant illustre qui réunissait à la fois toutes les vertus d'un grand citoyen. Ce trait montrera qu'en tout temps, et à toute occasion, Geoffroy Saint-Hilaire était de la religion des persécutés :

« L'ancien membre de la chambre des représentants ne pouvait qu'applaudir à la révolution de juillet : il vit en elle (ce sont ses propres expressions) le rétablissement de notre *indépendance au dehors, et de l'action jusque-là interrompue de nos libertés nationales*. Mais plus il était sympathique à la révo-

lution de 1830, plus il la voulait pure de tout excès, et surtout, lui dont on a dit qu'il brûlait du plus *saint enthousiasme de l'humanité*, plus il la voulait pure de tout excès sanglant. Voilà le double mobile qui, le 29 juillet, l'entraîna, lui inconnu à l'archevêque de Paris, à s'associer aux généreux efforts qui tentaient de le soustraire à la colère du peuple. Sauvé une première fois à Conflans par le dévouement de son médecin, M. Caillard, et maintenant caché à l'hôpital de la Pitié, chez M. Serres, le prélat, dont les traces avaient été suivies, se trouvait de nouveau en danger. Geoffroy Saint-Hilaire vint offrir, ou de le conduire déguisé chez un de ses amis d'Étampes, ou de le recevoir dans sa maison. « Comptez « sur moi, » disait-il à M. Serres en des termes que leur simplicité toute familière ne rend que plus dignes d'être cités : « *Passez-le-moi ; vous savez que je suis cou-* « *tumier du fait.* » Le 30, M. de Quélen hésitait encore ; mais, le 31, l'imminence du danger le décida : sous ses fenêtres mêmes un groupe hostile s'était formé, et les paroles les plus menaçantes avaient été proférées. On ne devait plus songer à sortir de Paris ; mais, à la chute du jour, l'archevêque, déguisé, gagna la rue par une porte de derrière, parvint heureusement jusqu'à la demeure de Geoffroy Saint-Hilaire, et y pénétra avec la presque certitude de n'avoir pas été reconnu. Rien, en effet, ne le troubla dans cet asile, où, jusqu'au complet rétablissement de l'ordre, il vécut calme, résigné, et se plaisant dans cette consolante pensée que, si l'infortune enlève des amis, elle en donne aussi quelquefois.

« L'archevêque de Paris quitta le Jardin des Plantes le 14 août, date déjà mémorable pour Geoffroy Saint-Hilaire. C'est le 14 août qu'il courait, trente-huit ans auparavant, à la prison de l'abbé Haüy, porteur de l'ordre de délivrance. Heureux ceux dans la vie desquels on trouve à citer de telles éphémérides ! »

Les actes que nous venons de rapporter sont les plus beaux panégyriques.

Jusqu'au dernier souffle d'une vie si bien remplie, Geoffroy Saint-Hilaire était constamment préoccupé de ces idées d'ordre, d'unité, d'harmonie, qui sont à la fois la base de la science et de la morale. C'était là son culte : les intérêts et les honneurs mondains n'étaient pour lui que vanité. En un mot, c'était une grande intelligence entée sur un noble cœur.

Vieillard plus que sexagénaire, il recherchait encore avec avidité tout ce qui se publiait en philosophie, pour y trouver la confirmation des principes de son école :

« Vous ne pourriez, nous écrivit-il quelques années avant sa mort, rien m'offrir de plus important dans la disposition d'esprit où je me trouve en ce moment et à la campagne (1), de savoir ce qu'ont produit nos grands philosophes

(1) Nous avions envoyé à M. Geoffroy Saint-Hilaire, alors retiré à Saint-Thibaut, près Lagny, quelques numéros d'une Revue (*l'Époque*), où nous avions inséré des extraits de la *Critique de la Raison pure* de Kant. La lettre porte la date du 3 juillet 1835. Comme elle renferme des appréciations sur des personnages encore vivants, nous n'en citerons ici que des fragments.

d'Allemagne; et la philosophie de Kant est placée en tête des grandes pensées sorties du pays de la philosophie..... Mes yeux lisent les lignes des ouvrages, et mon esprit y cherche un développement de mes pensées.... Je ne connais Kant que par ses biographes, et aussi pour avoir fourni à la philosophie éclectique. Selon moi, c'est un pauvre service qu'il nous aurait rendu. Dans un temps où Cuvier vivait, et où il croyait avoir le droit de nous imposer des opinions..... »

Ailleurs, revenant sur son jugement, il dit :

« Je viens de me remettre à la lecture de votre admirable Kant. Que de choses je parviens à comprendre, que mes actes intuitifs avaient déjà entrevues!... »

Ainsi, la philosophie, qui, bien comprise, formule les lois de toutes les sciences, remplissait jusqu'aux derniers instants de la vie de l'illustre chef d'école dont les doctrines, loin d'être affaiblies, seront fortifiées avec le temps. Ces doctrines se développeront, parce qu'elles sont comme le reflet même de l'intelligence humaine, et qu'elles satisfont le mieux l'instinct de notre raison, qui demande, comme nous l'avons montré, l'unité dans la variété des choses.

Œuvres complètes de Condorcet, publiées par le lieutenant général O' Connor; précédées de l'Éloge de Condorcet, par M. Arago, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences. — Paris, chez Firmin Didot. — Deuxième et troisième livraisons.

Au moment même où nous écrivons ces lignes, on achève l'impression des douze volumes qui composent l'édition des œuvres complètes de Condorcet. Nous ne parlerons cependant ici que des deuxième et troisième livraisons (vol. IV, V, VI et VII), les seules que nous ayons sous les yeux.

Cette fois encore, nous nous bornons à donner à nos lecteurs de courtes indications.

La deuxième livraison renferme la vie de Voltaire, avec les notes et dissertations insérées dans l'édition de Kehl, dont Condorcet fut le directeur, et qui produisit une si grande sensation en Europe; la vie de Turgot; un rapport à l'Académie des sciences, sur la réformation du cadastre de la province de la haute Guyenne; les lettres d'un théologien

à l'auteur du Dictionnaire des trois siècles (1774); une dissertation rédigée en 1779, et publiée en 1790, sur la question de savoir s'il est utile aux hommes d'être trompés; enfin, un recueil de pièces sur l'état des protestants, 1781.

La troisième livraison se compose de l'esquisse d'un tableau des progrès de l'esprit humain, rédigé par Condorcet pendant sa proscription (1793-1794), et publié sur un rapport de Daunou, par ordre de la convention. La deuxième partie de cet ouvrage, inédite jusqu'ici, ainsi que les première, cinquième et dixième époques de la première partie, forme donc un ouvrage nouveau, et se trouve dans le sixième volume, qui a près de sept cents pages. Le tome VII se compose principalement de cinq mémoires sur l'instruction publique, d'un rapport et d'un projet de décret d'organisation générale, 1791-1792.

On y trouve aussi des réflexions sur la jurisprudence criminelle, 1775; une réponse à un plaidoyer de M. d'Éprémesnil dans le procès du comte de Lally, 1781; des réflexions sur l'esclavage des nègres, 1787, et des réflexions d'un citoyen non gradué sur un procès très-connu (1786).

L'esprit éminemment philosophique du secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences s'étendait à toute l'organisation sociale. Toutes les questions qu'il aborde sont traitées largement au point de vue le plus général; et c'est par ce motif qu'on les lira avec fruit dans tous les temps et dans tous les pays.

Condorcet a été en France, en quelque sorte, le précurseur de la société des noirs; et, après Montesquieu, c'est lui qui a eu la gloire de dire, contre leur esclavage, les choses les plus fortes. Encore, dans l'ironie amère de Montesquieu, ne voit-on pas toujours quelle était la pensée du plus grand publiciste du XVIII[e] siècle; tandis que les vues de Condorcet sont claires et pratiques. Aussi le célèbre Clarkson avait-il conservé précieusement la fameuse adresse aux assemblées électorales de 1789, adresse qui ne fut pas sans influence sur les opinions émises par Necker dans le discours d'ouverture des états généraux. C'est par la copie communiquée par Clarkson qu'on a pu donner de l'authenticité à cette pièce.

Les abus de la jurisprudence criminelle dénoncés par Condorcet, et le plus cruel de tous, la question ou la torture, furent condamnés par Louis XVI et les états généraux, en 1788 et 1789.

L'état civil fut rendu aux protestants par un édit de novembre 1787. C'était là un des plus grands hommages qu'on pût rendre à l'esprit de tolérance. Condorcet eut une grande part dans ce qui se fit alors. Nous avons à relever ici une erreur grave, commise dans une note de la page 137, tome VII, où les éditeurs supposent que l'édit de tolérance remonte à 1778, c'est-à-dire, à une époque antérieure aux écrits de Condorcet; tandis qu'en 1778 il n'y eut, en réalité, qu'une proposition faite le 15 décembre à l'assemblée des chambres du parlement de Paris, proposition qui était demeurée sans résultat, puisque le parlement déclara n'y avoir lieu à délibérer.

Aussi Louis XVI, dans le préambule de l'édit donné à Versailles en novembre, et enregistré au parlement le 29 janvier 1788, se borne-t-il à dire qu'il l'avait longtemps médité dans ses conseils, avant de trouver un moment opportun pour le rendre.

Nous renvoyons aux écrits de Condorcet tous les hommes sérieux qui recherchent avec calme et sans passion les moyens de réformer l'instruction secondaire, et d'organiser l'éducation professionnelle. Ils y trouveront une foule d'idées vraies, justes et larges, dont ils pourront faire leur profit. Nous sommes bien loin, aujourd'hui, d'avoir obtenu tout ce que proposait et demandait l'illustre philosophe. Il voulait la liberté pour tous, mais une sage liberté, qui n'eût pas pour unique résultat de faire passer le monopole des mains des uns à celles des autres; de ceux, par exemple, qui, comme les membres de certaines corporations religieuses, désirent moins l'égalité des droits pour tous que le privilége pour eux-mêmes.

Nous croyons inutile de nous étendre sur les biographies de Voltaire et de Turgot, ainsi que sur les éclaircissements que Condorcet a joints aux œuvres du premier, éclaircissements que les éditeurs ont sagement classés par ordre alphabétique, comme supplément au Dictionnaire philosophique. Il n'est pas jusqu'à la dissertation sur le cadastre de la haute Guyenne, qui ne puisse être aujourd'hui encore de quelque utilité.

Nous persistons à croire que la collection des œuvres de Condorcet a sa place marquée dans toutes les bibliothèques choisies, et qu'elle mérite au plus haut degré de fixer l'attention des esprits sérieux et éclairés, non-seulement en France, mais encore dans tous les pays étrangers.

KINÉSITHÉRAPIE, ou *Traitement des maladies par le mouvement, selon la méthode de Ling*; par A. GEORGII. — Paris, 1847. — In-8° (347 pages). Germer-Baillière.

La méthode de Ling, que l'auteur essaye de mettre ici en relief, consiste dans la perfection physique et morale de l'homme à l'aide de la gymnastique. Cette méthode n'est certes pas nouvelle; elle était suivie dans toute l'antiquité, et, de nos jours, elle a trouvé des partisans zélés dans tous les pays. L'enthousiasme que M. Georgii, sous-directeur de l'Institut royal et central de Stockholm, manifeste pour « les découvertes de M. Ling, » ne nous paraît pas suffisamment jus-

tifié; et le reste de l'Europe n'a ici rien à envier à la Suède, quoi qu'en dise l'auteur (p. IX) :

« Si les découvertes de Ling n'ont pas eu jusqu'ici plus de retentissement en Europe, il faut en rapporter la cause à l'isolement de la Suède, et surtout aux progrès tardifs de la physiologie, qui n'est sortie que dans ces derniers temps du vague des hypothèses. L'idée de Ling, comme toutes les vérités utiles, ne peut périr; mais il est à craindre que les pratiques multipliées qui constituent l'application de ce vaste système, ne se dénaturent par une transmission incomplète, s'il continue à se dérober à l'attention du corps médical; et qu'ainsi les bienfaits qui en découlent ne soient indéfiniment ajournés. Les quarante dernières années ont été, pour ainsi dire, une période d'incubation pour la nouvelle science.... »

Il n'y a là de nouveau que le nom de *Kinésithérapie* (de κίνησις, mouvement, et θεραπεία, traitement), appliqué à la gymnastique médicale. Il est vrai que l'auteur attribue (p. 3) au génie de Ling la découverte de la gymnastique médicale :

« Le génie de Ling a découvert la gymnastique médicale. »

Mais tous les médecins orthopédistes pourront réclamer la priorité de cette découverte, en admettant, ce qui est contestable, que les Grecs n'ont pratiqué la gymnastique que pour former des athlètes. Au reste, c'est moins dans l'application que dans la théorie des forces vitales qu'il faut chercher le secret « du génie de Ling. »

Eh bien! nous nous inscrivons en faux contre cette théorie, qui assimile l'organisme vivant à un instrument de mécanique, ou à un appareil de chimie et de physique. C'est une de ces erreurs que les médecins s'acharnent à propager, et qu'il faudra combattre à outrance. Sans doute « l'idée de vie implique l'idée du mouvement. » Mais ce mouvement n'obéit pas aux lois physiques et mécaniques, et c'est pourquoi il diffère essentiellement de la matière inerte.

Ainsi vous n'expliquerez jamais la station et la marche par la loi de la mécanique; vous aurez beau faire intervenir l'action des muscles fléchisseurs et extenseurs, vous ne parviendrez pas à en donner une explication satisfaisante. Construisez donc, je vous prie, un mannequin, et faites-le, si vous pouvez, marcher d'après vos lois physiques.

« La circulation, dites-vous (p. 19), est une sorte d'appareil hydraulique complet, au centre d'un système de tuyaux élastiques, flexibles et perméables, pour distribuer un fluide organisateur et vivifiant dans les diverses parties de l'organisme. »

Mais, je vous le demande, quelle est la force qui fait cheminer le sang « dans les tuyaux élastiques d'un appareil hydraulique? » Est-ce la systole ou la diastole du cœur? Mais quelle est alors la force qui produit les mouvements du cœur? La question subsiste toujours intacte. Le premier chaînon de cette série de phénomènes qui consti-

tuent la vie se dérobe à l'observation directe; ceux qui prétendent l'apercevoir sont les jouets d'une illusion : ils prennent pour la cause première ce qui n'est que l'effet d'une cause plus éloignée; et celle-ci n'est à son tour que l'effet d'une cause plus éloignée encore. Vraie tête de l'Hydre, la question renaît au moment où l'on croit l'avoir tranchée.

« Pour la respiration (p. 20), on trouve une cavité qui, par un mouvement alternatif de dilatation et de resserrement de ses parois, fait aller et venir l'air dans des canaux qui, pour ce but, sont toujours ouverts, élastiques et perméables. Il s'est formé de cette manière une sorte d'appareil pneumatique des plus complets, dans le jeu duquel les lois physiques et mécaniques se présentent sous différentes formes. »

Ainsi l'appareil de la respiration agit comme un soufflet. Mais qui fait agir ce soufflet? Dans un atelier, c'est le bras du forgeron; dans une usine, c'est la vapeur ou une chute d'eau. Chez l'être vivant, c'est une force particulière, qui ne ressemble à aucune des forces physiques connues; car ce n'est ni l'action de la vapeur, ni la pesanteur, ni la force d'un ressort, qui soulèvent le coffre pectoral pour que l'air puisse s'y précipiter.

L'air, comment agit-il ensuite sur le sang dans le phénomène que les physiologistes appellent l'hématose? Les nombreuses théories qu'on a proposées pour répondre à cette question prouvent, par leur discordance même, qu'il n'y a pas de réponse possible tant qu'on se placera exclusivement sur le terrain du monde physico-chimique.

« Les organes de la nutrition, destinés à recevoir, à modifier et à transformer les substances nouvelles dont l'organisation a besoin pour se réparer, et dans lesquels s'accomplissent des phénomènes chimiques spéciaux, inhérents à leur organisation particulière, sont, comme tous les autres, soumis aux lois physiques et mécaniques. »

L'auteur fait ici probablement allusion aux doctrines de M. Liebig sur la digestion. D'après ces doctrines, les plantes seraient, dans l'échelle des êtres vivants, supérieures aux animaux; car les plantes prépareraient les aliments que les animaux s'approprient. On avait jusqu'alors pensé que la fibrine et l'albumine du sang s'élaborent au sein de l'appareil digestif: c'était, suivant M. Liebig, une erreur. L'estomac d'un animal est une espèce de filtre qui ne fait que séparer les uns des autres les principes assimilables déjà tout préparés. Les végétaux seraient ainsi (qu'on nous permette cette comparaison) les cuisiniers des animaux, qui n'auraient que la peine de mastiquer et d'avaler. On voit que la littérature n'a pas seule le privilége d'inventer des drôleries.

« Dans les organes (p. 21) de l'innervation, l'influence des lois physiques n'est pas moins évidente. Ainsi l'on considère certains ganglions nerveux comme des réservoirs du fluide galvanique animalisé (le fluide nerveux). Ce fluide, transmis

dans toutes les parties du corps par les nerfs, véritables conducteurs analogues à ceux de nos appareils électro-galvaniques, détermine dans chaque organe le mouvement vital qui lui est propre. »

Décidément nous avons tort de prendre de pareilles idées au sérieux. Quand les physiciens eux-mêmes avouent leur ignorance relativement à la nature du fluide galvanique, les médecins sont facétieux (pour ne pas nous servir d'un mot plus sévère) quand ils nous disent que le fluide galvanique a son réservoir dans certains ganglions nerveux, etc. Dans ce cas, on ne discute pas; on se tait.

La force inconnue, qu'on l'appelle vitale ou autrement, loin de se confondre avec les forces mécaniques, leur est, au contraire, opposée; présidant à toutes les fonctions de l'organisme, elle est en lutte permanente contre les agents physiques qui tendent à l'entraver. C'est la lutte même de cette force contre les lois physiques qui nous donne le spectacle de la vie; et si cette lutte durait toujours, nous vivrions éternellement. Mais à la fin les agents physiques l'emportent. Alors voyez ce qui arrive. Le corps, que la force inconnue n'anime plus, obéit aux mêmes lois qu'un tronc d'arbre : les molécules se désagrègent pour former des combinaisons plus stables, dont les unes rentrent dans l'océan atmosphérique, sous forme de gaz acide carbonique et d'ammoniaque, tandis que les autres pénètrent dans le sol, sous forme des sels qui servent d'engrais à de nouvelles générations. Tous ces changements (ici on a raison) s'opèrent sous l'influence des lois physiques et chimiques.

Il est malheureux vraiment, pour la science, que les médecins raisonnent presque toujours comme si l'homme était un cadavre.

SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Essai sur la liberté considérée comme principe et fin de l'activité humaine; par Daniel Stern. — 1 volume in-8° de 340 pages. — Paris, librairie d'Amyot, 1847.

On dit que le nom de Daniel Stern n'est qu'un pseudonyme, sous lequel se cache une femme du monde. Dans ce cas, l'ouvrage dont nous allons rendre compte est une preuve que les questions de philosophie

sociale peuvent être traitées par les femmes avec intelligence et avec succès. Madame *** (l'auteur de l'*Essai sur la liberté*) paraît avoir pris George Sand pour modèle. Elle est, sinon aussi éloquente, du moins aussi intrépide. Elle passe hardiment en revue les plus grandes, les plus difficiles questions, celle de l'éducation, celle du paupérisme, celle du divorce ; discute les doctrines chrétiennes, adopte ou rejette les théories des philosophes les plus célèbres, et ne s'arrête devant aucun obstacle.

Je ne la blâme point, je souffre cette humeur.

Seulement, puisque madame *** prend un nom d'homme dans ses écrits, et qu'elle y montre une intelligence virile, on peut être franc avec elle, et dire librement ce qu'on pense des mérites et des défauts de son livre. Commençons par les défauts:

L'*Essai sur la liberté* est divisé en cinq parties, dont voici les titres : 1° *l'Homme considéré individuellement ; 2° l'Homme dans sa relation avec les autres êtres ; 3° l'Homme dans la famille ; 4° l'Homme dans l'État ; 5° de la Liberté en France.* C'est là tout un programme de morale sociale et politique. Mais cette morale, il ne suffisait pas de la dessiner à grands traits, comme le fait l'auteur; il aurait fallu la fonder sur l'examen philosophique de la question de la liberté et des différents mobiles de l'activité humaine. L'auteur se contente, en commençant, de consacrer quelques pages assez vagues à la liberté et aux passions. Mais qu'est-ce que la liberté prise en soi ? et comment est-elle une des formes de l'activité humaine? Qu'est-ce, en même temps, que les passions? Combien y en a-t-il d'espèces ? Et comment la recherche de notre bien et de notre plaisir, après avoir été d'abord instinctive sous l'empire des passions, devient-elle un calcul d'égoïsme, par l'influence de la réflexion ? Comment, enfin, la raison apparaît-elle au milieu de ces mobiles si divers de l'activité, pour les approuver ou les condamner au nom de l'idée du bien ? Voilà autant de questions qu'il aurait fallu, sinon examiner à fond, du moins indiquer rapidement dès les premières pages d'un pareil livre.

En général, l'*Essai sur la liberté* pèche sous le rapport de la vigueur et de la méthode philosophique. Les principes n'y sont pas solidement établis ; les questions ne se succèdent pas les unes aux autres dans un ordre clair et logique ; les démonstrations, au lieu d'être développées et complètes, se réduisent le plus souvent à des assertions brillamment exprimées. L'auteur aborde ou écarte capricieusement les questions, tantôt se bornant à des généralités superficielles, tantôt poussant la minutie des détails et des préceptes jusqu'à défendre, par exemple, avec certains législateurs de l'antiquité, le rapprochement des sexes au moment de l'ivresse, de crainte que les enfants ne se ressentent des circonstances dans lesquelles ils auront été conçus.

Mais c'est peut-être traiter avec beaucoup de pédanterie l'*Essai sur la liberté*, que d'insister sur ces critiques. Évidemment ce n'est pas une

œuvre de science que l'auteur a voulu faire ; et quoiqu'il se soit environné d'un luxe de citations d'écrivains français, latins, grecs, allemands, anglais, italiens et même chinois, qui semblerait annoncer des prétentions d'érudition philosophique, son livre n'a rien de didactique au fond ; et ce qu'il faut y voir, c'est la protestation d'un cœur généreux contre les abus de notre état social et politique. A ce point de vue, l'ouvrage nous plaît, surtout avec le langage digne, sérieux, modéré même, que nous y avons constamment remarqué. C'est ce qui nous engage à en donner quelques extraits, qui achèveront de le faire connaître.

L'auteur, et c'est là son idée dominante, revendique la liberté sous toutes les formes, pour toutes les classes sociales, et dans toutes les directions de l'activité. Il la réclame pour la femme vis-à-vis du mari, pour l'ouvrier vis-à-vis du maître, pour le pauvre vis-à-vis du riche, pour les peuples vis-à-vis de leurs chefs. Hâtons-nous de dire que cette liberté n'est nullement la licence. C'est l'affranchissement moral de la créature humaine par l'éducation, par l'amélioration des mœurs, enfin par des réformes législatives sagement ménagées. M. Daniel Stern n'est pas un partisan de Saint-Simon ou de Fourier ; et il ne faudrait pas prendre son plaidoyer en faveur de l'émancipation des femmes pour une de ces théories commodes et d'invention récente, qui admettent une espèce de promiscuité. Ce qu'il souhaite, c'est que la femme soit relevée de l'état d'infériorité où les législations des différents peuples l'ont retenue si longtemps, où la nôtre la retient aujourd'hui même encore ; et qu'elle devienne l'égale de son époux, à la faveur d'un code plus équitable, et par une éducation plus forte, plus sérieuse, qui la préparerait de bonne heure à sa noble mission. Ainsi comprise, la pensée de l'auteur n'a rien que de juste et de raisonnable. Au surplus, laissons-le s'expliquer lui-même :

« Rien n'est plus négligé ou plus inconsidérément dirigé, dit-il, que l'éducation de la femme. On est tombé d'accord pour exiger de toutes les femmes, systématiquement, aveuglément, sans égard aux radicales dissemblances de nature, deux vertus négatives : la chasteté et la résignation ; moyennant quoi on les quitte du reste. Mais comme nulle vertu ne se peut soutenir seule, sans l'assistance des autres et surtout sans l'acquiescement de la raison, il advient que chez la plupart la résignation tourne en hypocrisie, la chasteté en hauteur acariâtre, et qu'en pensant assurer la tranquillité des familles, on y a jeté un ferment certain de désunion, de trouble et de malheur.

« Leurs passions sont vives et leurs connaissances bornées, » dit Fénelon dans son excellent *Traité de l'éducation des filles*. La justesse naturelle de cette noble intelligence lui faisait ainsi toucher avec précision la cause du mal ; et s'il ne fit qu'en indiquer timidement le remède, c'est qu'il obéissait, sans le savoir, à l'esprit du sacerdoce....

« Mais les lois et les mœurs, qui n'accordent point aux femmes leur part raisonnable dans la vie sociale, n'ont pu parvenir à détruire l'instinct naturel qui leur dit qu'elles aussi sont des créatures libres. En leur refusant les moyens légitimes d'indépendance, en leur fermant les voies sérieuses de l'affranchissement de la pensée, on les a jetées dans les sentiers détournés de la coquetterie.

La coquetterie est devenue, pour les femmes des sociétés civilisées, une science aussi profonde que la science de la politique. Dans l'inaction où on les a laissées, elles ont appris sans peine à tirer parti des désirs du sexe masculin pour le rendre, au moins momentanément, esclave ; et toute leur finesse, toute leur intelligence, toutes leurs facultés d'observation et de calcul, se sont appliquées à ce but unique : inspirer l'amour sans le partager, exciter la passion sans la satisfaire. De là, comme je viens de le dire, un art compliqué, inépuisable en ressources, qui tient tout ensemble de la stratégie et de la politique.

« Les hommes se plaignent amèrement de cette coquetterie, dont leur jeunesse, à tout le moins, est le jouet et la victime. Mais eux seuls ont fait le mal. Ils voudraient la loyauté, et ils ont raison de la vouloir ; mais la loyauté suppose la force et la raison, et ils ont retenu la femme dans une faiblesse puérile. La coquetterie est la vengeance de la faiblesse. Donnez à la femme un moyen supérieur de satisfaire son juste besoin d'égalité morale, elle le prendra. Ne lui faites pas user sa jeunesse en demi-talents, qui sont comme autant d'aiguillons à sa vanité ; ne lui donnez pas une instruction superficielle qui éparpille son esprit en mille directions divergentes ; n'imaginez pas surtout avoir rien gagné quand vous l'avez poussée dans une dévotion aveugle, que vous vous gardez bien de partager avec elle. C'est là un calcul vulgaire, et dont les résultats devraient depuis longtemps vous avoir désabusés. Vous la croyez mieux retenue par son confesseur que par la raison : étrange méprise ! Le confesseur, toujours plus fort que le mari, est toujours plus faible que l'amant. Tout-puissant dans les langueurs de l'oisiveté domestique, où il apporte quelque émotion, et un élément de mystère qui plaît aux imaginations vives, son pouvoir s'éclipse en un clin d'œil le jour où les passions éclatent, et où quelque chose de plus mystérieux et de plus émouvant que lui vient animer les heures et remplir la pensée. Le temps est arrivé de substituer à toutes ces autorités qui se succèdent dans la vie de la femme, et se passent l'une à l'autre leur sceptre despotique (autorité du père, du mari, du confesseur, de l'amant), la seule autorité légitime, celle de la raison. Pourquoi donc laisser une noble créature s'agiter ainsi dans les plus infimes régions de l'intelligence, et pourquoi retenir sur vos lèvres l'*eppheta* sauveur qui ouvrirait son œil appesanti aux clartés de la vraie lumière ? » (P. 100 et suiv.)

Voilà de belles et nobles pages ; et ce ne sont pas les seules que nous pourrions citer. Dans un autre endroit de son livre, l'auteur réfute avec éloquence les reproches que les philosophes et les théologiens ont adressés de tout temps aux passions. A ses yeux, les passions sont la vie même de l'homme, l'aliment et l'aiguillon nécessaire de son activité. Les supprimer, c'est mutiler la nature humaine, et enlever d'un seul coup le ressort des grandes entreprises et des actions les plus héroïques.

Ils ôtent à nos cœurs le principal ressort ;
Ils font cesser de vivre avant que l'on soit mort,

a dit la Fontaine, en parlant des stoïciens (1). M. Daniel Stern développe cette réflexion en l'appliquant, non-seulement au stoïcisme, mais encore à la théologie chrétienne :

« Suivant quelques théologiens, dit-il, la passion est un agent du démon, in-

(1) *V.* la fable du *Philosophe scythe.*

cessamment occupé à tenter l'âme, à la solliciter au mal, à la séduire, pour l'entraîner à sa perte éternelle. Je crois ce point de vue, sinon complétement erroné, du moins beaucoup trop exclusif. La passion, dans l'acception la plus vaste du mot, est un élan, une impulsion vive de l'être. Elle n'est point originairement une ennemie de la liberté, comme on l'affirme, mais un essor des forces vitales, nécessaire à l'exercice de cette liberté. En refoulant et détruisant la passion (admettons pour un instant que ce soit possible), on commettrait un véritable crime, sans autre résultat que celui de hâter le cours du temps, déjà si rapide, et de faire tomber l'homme dans un état de caducité précoce. Aussi assistons-nous à une contradiction inconciliable entre la doctrine des moralistes qui réprouvent la passion, et le sentiment universel qui ne veut s'intéresser qu'aux âmes passionnées, qui les exalte dans leurs succès, les plaint dans leurs revers, les excuse jusque dans leurs écarts. Ce sentiment ne saurait être trompeur.... Le genre humain a protesté et protestera toujours contre ces égarements des contempteurs de la nature; car c'est la vie qu'il aime, et non la mort. L'amante d'Abailard, frémissante sous la bure, étonnant les voûtes du Paraclet de ses sublimes blasphèmes, et refusant d'immoler au Dieu jaloux ses ardents souvenirs, Héloïse nous émeut d'une sympathie bien plus vive que si nous pouvions la supposer disciplinant en paix des passions éteintes, goûtant, placide et résignée, les joies de l'abstinence et les délices de l'oraison. » (P. 40 et suiv.)

C'est encore dans l'intérêt de la liberté et du développement complet de la nature humaine, que l'auteur critique ces doctrines d'abnégation excessive prêchées par certains théologiens, et qui auraient pour effet, en morale, d'étouffer l'activité par le sacrifice continuel de nos intérêts et de nos volontés; en politique, de mettre les honnêtes gens sous le joug du premier ambitieux qui s'emparerait de la tyrannie. Déjà Rousseau avait indiqué la même idée dans le *Contrat social:* « Pour que la société fût paisible et que l'harmonie se maintînt, il faudrait, dit Rousseau, que tous les citoyens, sans exception, fussent également bons chrétiens; mais si malheureusement il s'y trouve un seul ambitieux, un seul hypocrite, un Catilina, par exemple, un Cromwell, celui-là, très-certainement, aura bon marché de ses pieux compatriotes.... Après tout, qu'importe qu'on soit libre ou serf dans cette vallée de misères? L'essentiel est d'aller en paradis, et la résignation n'est qu'un moyen de plus pour cela. » (*Contrat social*, liv. VI, chap. 8.)

Résumons notre opinion sur les mérites et les défauts de l'ouvrage de M. Stern. Les défauts consistent dans la faiblesse de la méthode, dans le vague des solutions, dans l'habitude qu'a l'auteur d'éparpiller son attention sur une multitude de questions différentes, au lieu de la concentrer sur quelques points intéressants.

Les mérites tiennent à l'indépendance et à la hardiesse de la pensée, deux qualités qui deviennent rares de nos jours. En lisant M. Stern, on aime son esprit franc et sincère, qui attaque les préjugés, quels qu'ils soient, sans détour ni ménagement. On aime même, malgré quelques expressions prétentieuses, son style abondant, coloré, qui rappelle parfois l'ampleur de celui de George Sand. Et si l'auteur de l'*Essai sur la liberté* voulait, dans ses prochaines publications, restreindre son sujet,

lier étroitement ses idées et soigner constamment son style, on ne ferait pas difficulté de le compter au nombre des écrivains distingués de notre époque.

L'Éclectisme; par Armand Fresneau. Un petit volume in-8° de 143 pages. — Paris, au Comptoir des imprimeurs-unis, quai Malaquais, 15. — 1847.

C'est un petit *factum* qui résume toutes les diatribes dirigées, jusqu'à présent, contre l'éclectisme.

Il se compose de deux parties :

Dans la première, M. Fresneau veut montrer que M. Royer-Collard se moquait de la métaphysique ; que, dans le principe, M. Cousin pensait comme M. Royer-Collard ; que la philosophie *française* est *allemande;* enfin, que cette même philosophie est abominable parce qu'elle a donné l'explication psychologique de Dieu et de la création, de toutes les religions, spécialement du christianisme et de ses mystères, et aussi de toutes les philosophies.

Dans la seconde partie, M. Fresneau essaye de prouver que l'éclectisme est contraire au christianisme, aux autres religions, au déisme, et au sens commun.

La conclusion de tout cela est que la France est perdue. L'auteur invoque tour à tour l'État, les familles, et ces fameux *pères de famille* qu'on fait parler et pétitionner d'une manière si bruyante, depuis quelques années, dans nos quatre-vingt-six départements. Prenez garde, *pères de famille* en question ! l'éclectisme est là qui menace de vous engloutir, vous, vos femmes et vos enfants..... Et vous laissez M. Cousin dormir sur les deux oreilles ! Adieu donc, les bonnes mœurs de notre chère France.! Voici venir M. Cousin et sa séquelle, c'est-à-dire (lâchons ce mot terrible qui dispense de toute discussion et de toute explication), les PANTHÉISTES !

Ainsi l'éclectisme et l'Université ont trouvé en M. Fresneau un ennemi terrible, irréconciliable. Il sera plus dangereux encore le jour où il aura fait, en philosophie, des études suffisantes, et où il raillera ses adversaires sans gaucherie et en bon français.

Beobachtungen über das andrigen auf erohten schutz der gemerbsamffeit im deutschen Zollverein gegen fremde mitbewerbung. (Considérations sur la demande d'une protection plus élevée de l'industrie dans le Zollverein contre la concurrence étrangère.) — Berlin, imprimerie royale, 1846. Brochure in-8° de 64 pages.

Der deutsche Zollverein während der jahre 1834 bis 1845. (L'association des douanes allemandes pendant les années 1834 à 1845.) — Berlin, imprimerie royale. Brochure in-8° de 64 pages.

Vierteljahrsschrift, n° 36, october-december 1846; Versuch einer Zollvereins verfassung, pag. 1 à 71. — N° 37, januar-märz 1847; Fragen der nationalen fortbildung des Zollvereins, pag. 116 à 195. (Revue trimestrielle, n° 36, octobre-décembre 1846, Essai d'une constitution pour le Zollverein, pag. 1 à 71; et n° 37, janvier-mars 1847, Questions sur l'organisation nationale du Zollverein, pag. 116 à 195.) — Stuttgard et Tubingen; librairie Cotta.

(1er article.)

En 1806, la Bavière et le Wurtemberg annonçaient à la cour de Vienne leur séparation de l'Empire germanique. Les liens qui avaient réuni jadis les États allemands autour d'un seul chef, étaient détruits; l'ancienne confédération était dissoute, et le titre d'empereur d'Allemagne supprimé. Au fond, on ne faisait que reconnaître ce qui existait, en réalité, depuis la réforme, depuis le traité de Westphalie, et surtout depuis les accroissements de la puissance politique de la maison de Brandebourg. L'Allemagne avait toujours cherché en vain à se former en corps de nation, et jamais elle n'en avait été plus éloignée qu'à l'époque dont nous parlons. Bien qu'elle ait eu ensuite beaucoup à souffrir des maux de la guerre, elle n'en

est pas moins redevable au grand capitaine du siècle de ses premiers pas vers une position industrielle qui lui donne aujourd'hui la pensée d'un intérêt commun, et qui l'anime d'un nouveau sentiment d'unité nationale. En Allemagne comme sur tous les autres points du continent, Napoléon cherchait à réveiller l'industrie en lui ouvrant de nombreux débouchés à l'intérieur, et en lui assurant un libre développement par l'exclusion des produits de fabrique anglaise. C'est ainsi que, ne pouvant se mesurer sur l'Océan avec l'Angleterre, il voulait l'abaisser, la vaincre, en tarissant la source même où elle puisait sa richesse et sa force. Les guerres devaient cesser, les résultats de la conquête disparaître à la chute du conquérant; mais la grande révolution économique, ébauchée sur les champs de bataille, devait durer, s'étendre et s'achever dans la paix.

La marche des événements avait été rapide et décisive. Les conditions d'existence des peuples allemands avaient changé, la propriété avait subi de grandes modifications; tout faisait sentir le besoin de nouvelles garanties, de nouvelles lois, de nouvelles institutions. Il était impossible de recomposer en 1815 la confédération germanique, même telle qu'elle existait encore en 1805, à la veille de sa dissolution. Il fallut accepter de nouvelles couronnes, éliminer d'anciennes souverainetés, ménager d'anciens droits qu'on ne voulait plus admettre. La réorganisation de la diète se faisait d'ailleurs sous la profonde impression des phénomènes extraordinaires qui venaient de s'accomplir; on n'était préoccupé que d'un but politique extérieur : on voulait établir avant tout un système militaire, ayant pour objet une défense commune contre une nouvelle agression de la part de la France. Cette disposition des esprits laissait peu de place aux questions de politique intérieure. Si l'on avait alors agité la question industrielle et commerciale, la nouvelle diète aurait suivi l'exemple de la diète réunie trois siècles auparavant à Nuremberg. On avait proposé en effet, en 1522, l'établissement d'un tarif commun, et d'une ligne de douanes aux frontières de l'Empire. Les commissaires chargés d'examiner cette question, ne l'ayant envisagée que du côté politique, furent portés à conclure qu'aucun avantage ne pouvait résulter d'une pareille combinaison; et le projet fut abandonné.

Cependant au milieu des préoccupations de la dynastie, lors du remaniement du pacte fédératif, après la paix de 1815, les cabinets

allemands furent entraînés, par la force même des choses, à parler de mesures à prendre plus tard dans un intérêt commun. On peut remarquer, entre autres, l'article 18, qui accorde une sorte de droit civique fédéral aux sujets des États de la confédération, et qui promet une législation uniforme sur la liberté de la presse, législation qu'on attend encore ; et surtout l'article 19, où la diète se réserve de fixer les rapports des États confédérés entre eux au point de vue du commerce et de la navigation, en conformité des principes adoptés par le congrès de Vienne. Ce dernier article, qui n'a jamais reçu d'exécution, a servi de point de départ aux promoteurs de l'union commerciale allemande. Le maintien d'autant de lignes de douanes que la confédération compte de princes souverains, était réellement incompatible avec les progrès de l'industrie : onéreux pour tous, il rendait une existence économique isolée insupportable aux petits États. Il devait en résulter un mouvement de concentration, et à la longue ce mouvement ne pouvait se soutenir que par la coopération d'un grand État.

Dans cette prévision, le cabinet de Berlin établissait, en 1818, un système de douanes propre à concilier tous les intérêts. Il n'admettait aucune prohibition, il se tenait éloigné des droits trop élevés du tarif autrichien; et cependant il n'abandonnait pas l'industrie indigène à la merci de la concurrence étrangère. Il proclamait en maxime un droit d'entrée équivalent à dix pour cent du prix des marchandises importées; mais ce droit devait se percevoir généralement au poids. Le tarif prussien ne renfermait qu'un petit nombre de divisions, dont chacune embrassait une grande variété de produits composés d'une même matière première, et qui, dans les tarifs des autres États, font l'objet d'une longue série d'articles différemment taxés. Dans ces termes, la perception de l'impôt était extrêmement simple et facile. On évitait de nombreuses formalités de la part du fisc, de fâcheuses complications dans les écritures de l'administration; on diminuait par conséquent les frais de recouvrement, et on épargnait aux négociants des vexations ou des pertes de temps toujours irréparables. D'un autre côté, en établissant la taxe principalement au poids sans avoir égard à la qualité, la proportion énoncée du droit à la valeur des marchandises devenait évidemment illusoire. Le prétendu droit de dix pour cent se transformait en un droit prohibitif introduit en faveur des fabriques allemandes pour tous les produits qui servent à la grande consommation des

classes laborieuses. Cependant une révision de tarif devait avoir lieu tous les trois ans, et par ce moyen on aurait pu successivement satisfaire aux nouveaux besoins des consommateurs, de l'industrie et du commerce. Grâce à cette législation commerciale, la Prusse parvint, par des négociations avec les États limitrophes, à renfermer dans sa ligne de douanes les fractions de territoires dont elle était entrecoupée.

A peu près à la même époque, en 1826, on voyait onze petits États, ayant ensemble une population de huit cent mille à neuf cent mille âmes, se réunir pour l'établissement d'un système de douanes commun : ce fut l'*Union thuringienne*, ou l'association centrale. Deux ans après, la Bavière et le Wurtemberg formaient une union semblable, et cherchaient, comme la Prusse, à s'assimiler les territoires enclavés dans leurs royaumes. Mais la formation de ces groupes ne faisait pas cesser les inconvénients qu'on avait voulu éviter ; elle avait même contribué à morceler davantage plusieurs petits États qui, par eux-mêmes, ne pouvaient se soutenir. Par exemple, dans le duché de Saxe-Weimar-Eisenach, les bailliages d'Allstadt et d'Oldisleben, enclavés dans la Prusse, étaient soumis au tarif prussien ; l'arrondissement de l'Ostheim-Supérieur, enclavé dans le royaume de Bavière, était assujetti au tarif bavaro-wurtembergeois. Le reste de ce petit État faisait partie de l'union thuringienne. La Prusse vint offrir à tous son système de douanes, son appui à l'intérieur, son influence auprès des cours étrangères. Ses propositions furent d'abord accueillies avec peu de faveur ; et, chose remarquable, la Bavière et le Wurtemberg, qui réclament aujourd'hui des droits plus élevés que ceux portés au tarif prussien, fondaient alors leur refus sur la trop grande élévation de ce même tarif. Le rapprochement des États du midi de l'Allemagne et de la Prusse, désapprouvé par l'Autriche, était regardé en France comme peu probable, et, dans tous les cas, peu favorable au commerce français. Le silence de la Russie fournissait à l'Angleterre un prétexte pour représenter l'union proposée comme une machination du cabinet de Saint-Pétersbourg, ayant pour but d'asservir l'Allemagne. Cependant la Prusse mettait le plus grand soin à montrer qu'elle n'était pas conduite par des vues ambitieuses ; elle se disait prête à sacrifier ses intérêts partiels à une prospérité commune. Enfin, les associations du centre et du midi, placées entre le système modéré de la Prusse, et les systèmes prohibitifs ou restrictifs

de l'Autriche et de la France, n'eurent d'autre moyen de salut que d'accepter les offres du cabinet prussien. Les barrières tombèrent à l'intérieur; vingt-trois millions d'Allemands n'eurent plus qu'une seule ligne de douanes, et furent appelés à en partager le revenu. Le nouveau pacte fut signé en 1834; et lorsqu'il fut renouvelé d'un consentement unanime, en 1841, pour douze ans, le *Zollverein* fut généralement accepté comme un fait accompli. Dès lors, les Allemands donnèrent carrière à leur imagination : avant deux ans, tous les peuples d'Allemagne, des rives de l'Océan à celles de l'Adriatique, devaient se réunir en une grande association, et les Hongrois, les Slaves, les Italiens, s'absorber dans un intérêt germanique. Cet enthousiasme avait gagné l'étranger. L'Autriche paraissait à la veille de se laisser entraîner par le torrent. L'Angleterre ne parlait plus des machinations de la Russie; elle voyait surgir dans le *Zollverein* une nouvelle puissance industrielle, qu'elle se préparait à combattre par une série de réformes dans sa législation commerciale. En France, il n'était point question de réformes. Cependant l'œuvre du *Zollverein*, mise en doute et présentée naguère aux chambres sous un fâcheux aspect, était maintenant élevée jusqu'aux cieux : on y rattachait déjà l'empire autrichien, le Hanovre, les villes hanséatiques, le Danemark, les Pays-Bas, la Belgique, la Suisse, et, dans un temps éloigné, la France elle-même. Au moment où l'on se perdait ici dans cet immense avenir, l'Allemagne revenait de ses premières illusions, se reportait sur le terrain d'une nationalité germanique pure, et même sur ce terrain elle commençait à rencontrer des obstacles imprévus qui depuis n'ont fait que s'accroître. Cette grande question allemande, qui est au fond une question européenne, est l'objet principal des écrits signalés en tête de cet article : suivant nous, ils méritent d'autant plus de fixer l'attention du public que leurs auteurs occupent une position distinguée dans la société germanique. Ils ont tous pris part directement ou indirectement à la formation et au développement de la nouvelle union commerciale; et, quelle que soit la divergence de leurs opinions sur des intérêts secondaires, ils n'expriment tous qu'un seul vœu, celui de voir le *Zollverein* s'achever, se constituer définitivement, et se consolider.

La brochure publiée à Berlin, sur l'association allemande pendant les douze premières années de son existence, renferme de curieux et intéressants détails, et d'ingénieux rapprochements sur

la population, l'industrie et le commerce. C'est, en un mot, le *Zollverein* considéré dans ses résultats; nous nous proposons de constater ici les plus remarquables. Les États associés en 1834 comptaient alors vingt-trois millions cinq cent mille âmes; ils en comptent aujourd'hui vingt-six millions deux cent quarante-six mille neuf cent vingt, et, en y ajoutant la population successivement acquise par l'accession d'autres États, on a un total de vingt-huit millions cinq cent vingt mille cinq cent vingt-cinq habitants. Le revenu, qui était en 1834 de 14,515,722 thalers (54,502,957 fr.), est maintenant de 27,422,535 thal. (95,484,506 fr.), et les frais de perception ont diminué de moitié. La répartition du revenu net entre les habitants s'est par conséquent élevée de 15 sgr. 67 n. (1 fr. 96 cent.) à 26 sgr. (3 fr. 25 cent.) par tête. C'est un accroissement de vingt pour cent relativement à la population, et de quatre-vingt-dix pour cent relativement à la recette.

Les manufactures ont également prospéré. L'importation du *coton en laine* est devenue plus considérable : au lieu de cent soixante-dix-huit mille, c'est deux cent quatre-vingt-six mille quintaux, en même temps que la fabrication a gagné soixante-six pour cent; ce qui prouve à la fois les progrès des filatures et du tissage. On a vu également l'industrie de la soie se développer, et l'exportation des tissus de laine s'élever de soixante-deux mille quintaux à soixante-douze mille. L'importation des denrées coloniales est aussi devenue de plus en plus considérable; la consommation du café surtout s'est accrue dans la même proportion que le revenu : c'était, en 1834, kilog. 0,90, c'est actuellement, kilog. 1,95 par tête. — *J'avais dit, en* 1836 (c'est l'auteur qui parle), *que si le Zollverein venait à offrir dans ses résultats des motifs de dissolution, ce ne serait pas assurément au point de vue de la finance. Je ne prévoyais pas alors que, dix ans après, on mettrait en question la durée du Zollverein, non pas parce qu'il aurait donné peu, mais parce qu'il aurait trop donné, et que l'on viendrait soutenir que cet excédant de revenu est un impôt levé par l'industrie sur le peuple.* — Monsieur L. K. a rempli sa tâche en opposant aux détracteurs du *Zollverein* l'évidence des faits, qui en démontrent l'heureuse influence sur le bien-être des populations. Il n'a touché, du reste, qu'en passant les points les plus délicats : la rupture des négociations pour l'accession du Hanovre, la position du *Zollverein* vis-à-vis de la Confédération, ses empiétements sur

la souveraineté de chaque État séparément considéré, les inconvénients de l'unanimité exigée pour la validité des résolutions du congrès. Sous ce dernier rapport, il a cherché néanmoins à poser nettement la question. Il repousse le système de la pluralité des voix : *Si dans l'État présent de l'Allemagne*, dit-il, *chaque État, grand ou petit, avait une part égale dans le vote général, on arriverait à cette conséquence absurde, qu'un quart de l'association pourrait faire la loi aux autres trois quarts. D'autre part, si les voix étaient comptées selon l'importance réelle de chaque État, cela conduirait à une dictature.* Il n'y a donc, dans son opinion, d'autre système possible que celui de l'unanimité. Il en reconnaît les dangers, mais il n'y voit point de remède : *Que les censeurs*, s'écrie-t-il, *viennent nous dire ce que l'on peut mettre à la place de la chose critiquée.*

La revue trimestrielle, publiée à Stuttgard et Tubingen par M. le baron Cotta, semble avoir accepté le défi. Elle contient dans sa trente-sixième livraison (octobre 1846) le projet d'une constitution pour le *Zollverein*, et dans sa trente-septième livraison (janvier 1847) elle continue à traiter les questions capitales relatives à l'achèvement et à l'organisation définitive de cette association.

Nous ne nous arrêterons qu'aux points les plus saillants de la nouvelle constitution projetée. L'union est déclarée perpétuelle; le développement de l'économie nationale est son but; ses moyens sont la liberté du commerce à l'intérieur, et un système commun de douanes aux frontières. Un État faisant partie du *Zollverein* ne pourra apporter sur son territoire d'autres restrictions à la liberté du commerce que celles qui seront spécifiées dans l'acte d'association. Seront publiés les actes du congrès, ainsi que les négociations avec l'étranger, aussitôt qu'elles seront terminées, ou même avant, si le congrès le juge à propos. Le congrès aura une résidence fixe, et sera déclaré permanent. Tant que l'Autriche n'aura pas accédé au *Zollverein*, la présidence appartiendra à la Prusse. Si l'accession de l'Autriche a lieu, le congrès prendra une nouvelle résolution pour désigner la puissance appelée à présider. L'unanimité des voix, *chaque État, quelle qu'en soit d'ailleurs l'étendue et la population, ayant une voix*, est exigée dans toutes les questions relatives au but du *Zollverein*, à l'emploi des moyens autres que ceux qui seront d'abord indiqués, à l'introduction de nou-

velles taxes, à la manière de prendre les voix dans les cas non prévus, à l'admission dans l'association de nouveaux membres pour les territoires qui n'appartiendraient pas à la Confédération, et même pour les territoires appartenant à la Confédération. Les États constitués devront rapporter le vote approbatif des chambres, vote qui sera d'ailleurs toujours indispensable dans les questions essentiellement parlementaires. Un État admis à faire partie du *Zollverein* ne peut s'en détacher que du consentement unanime de tous les membres de l'union. La pluralité des voix comptées *en raison de la population* décidera, à la majorité de deux tiers, les questions relatives à la répartition du revenu, à la désignation des objets qui peuvent être taxés, à la fixation des droits portés au tarif, à l'exécution des lois et règlements du congrès dans chaque État respectivement, à l'établissement des tribunaux de douane, à la procédure devant ces tribunaux, et à l'interprétation des dispositions contenues dans le pacte primitif. Dans tous les cas où les résolutions seront prises à la pluralité, les voix seront comptées comme suit : de deux cent cinquante mille à cinq cent mille âmes, une voix ; de cinq cent mille à un million, deux voix ; et ensuite une voix de plus pour chaque million, jusqu'à cinq millions. Les États dont la population dépassera cinq millions d'âmes auront sept voix, et ensuite une voix de plus de deux en deux millions. Nous allons examiner ce projet.

Un corps représentant les intérêts de vingt-huit millions d'âmes, et n'ayant qu'une existence conventionnelle et très-limitée ; un corps stipulant des traités avec les puissances étrangères, et ne pouvant néanmoins évidemment s'engager pour une époque qui dépasserait le terme fixé par un pacte fondamental, est un phénomène unique dans l'histoire de l'Europe. Le renouvellement de ce pacte, pendant un certain nombre d'années seulement, reproduirait tous les inconvénients qui se rattachent à un état précaire, et compromettrait le sort de l'Allemagne. Pour ces raisons, l'auteur du projet voudrait que le *Zollverein* fût déclaré permanent, et que le congrès eût une résidence fixe. La réalisation de ce vœu doit naturellement rencontrer de grands obstacles. Toute association demande nécessairement un sacrifice plus ou moins considérable de la volonté individuelle à une volonté commune. Dans le *Zollverein*, ce sacrifice n'a été consenti qu'à titre d'essai pendant un temps déterminé et très-court. Dès qu'il s'agit de le convertir

en un engagement perpétuel; dès qu'un État se trouve tellement lié qu'il perd à jamais la faculté de se détacher de l'union, la question de souveraineté devient infiniment plus grave. On prétend que la souveraineté de chaque État, grand ou petit, reste intacte lorsque les résolutions sont prises à l'unanimité des suffrages. Pour tout ce qui tient essentiellement au but du *Zollverein*, il faut, dit-on, que chaque État soit souverain; et il ne peut l'être qu'en demeurant libre d'écarter par sa voix toute décision contraire à ses vues. Cependant, s'il pouvait repousser ainsi tout moyen d'exécution, le *Zollverein* se trouverait paralysé dans sa marche : il faut donc, en ce qui concerne l'*exécution*, que toutes les questions soient décidées à la pluralité des voix. D'abord, les cas où l'auteur du projet demande la pluralité ne nous paraissent pas moins frapper le droit de souveraineté que ceux où l'unanimité continuerait à être exigée. Lorsqu'on décide à la pluralité dans toutes les circonstances où il s'agit de désigner les matières imposables, de déterminer la quotité de l'impôt, de faire des lois pénales, on touche évidemment aux attributs les plus essentiels de la souveraineté. Sans doute, si chaque État voulait faire prévaloir sa propre volonté, le *Zollverein*, ainsi que le fait remarquer la Revue, *deviendrait un être fantastique*. Mais cela existe dans les deux systèmes. Du reste, rien ne nous paraît moins fondé en principe que le raisonnement de la Revue. On porte toujours atteinte à la souveraineté, soit quand un État est forcé de se soumettre à une résolution prise contre son gré, soit quand il est contraint de renoncer, par la voix négative d'un autre État, à une mesure qu'il croit utile et nécessaire. Le *Zollverein*, de même que toute association en général, a principalement pour but le bonheur commun des membres associés; et, dans les cas où l'unanimité des avis ne peut s'obtenir, on se rapproche beaucoup plus de ce but en satisfaisant au vœu de la majorité, qu'en cédant à l'opposition d'un seul. Sous la loi de l'unanimité, un petit État d'une centaine de mille âmes peut résister à la souveraineté de vingt-cinq autres États, et empêcher une résolution conforme à l'intérêt commun d'une population de vingt-huit millions d'âmes. *Ce fut*, dit l'auteur du projet, *la loi qui régna dans les diètes de Pologne, et qui forme aujourd'hui l'épitaphe ensanglantée de ce malheureux pays. Cependant, une résolution prise en Pologne était aussi durable que l'État; tandis qu'une*

résolution du Zollverein expire avec lui, à jour fixe, à un moment convenu; elle n'a tout au plus que douze ans à vivre! — La seule objection concluante, ainsi que nous l'avons déjà remarqué, contre le système de la pluralité, c'est que, dans l'état des choses, ce système conduirait à la suprématie de la Prusse. Le projet cherche à résoudre cette difficulté. On met en présence les deux parties de l'Allemagne qui pourraient avoir des intérêts opposés; on convient qu'en comptant les voix en raison de la population, la pluralité absolue ne saurait être admise sans danger; mais on établit en même temps qu'en adoptant une pluralité relative formée de deux tiers des suffrages, les États du midi auraient toujours un nombre de voix suffisant à opposer aux États du nord, et particulièrement à la Prusse, pour rendre impossible une décision contraire à la prospérité et à l'indépendance de l'Allemagne méridionale. Un juste équilibre pouvant être introduit par ce moyen, il n'est pas facile de se rendre compte de la contradiction dans laquelle tombe la Revue, en proposant de conserver en partie cette même loi de l'unanimité, qu'elle vient de condamner comme funeste au maintien et au développement d'un intérêt national.

Au surplus, l'intégrité du droit de souveraineté ne dépend pas seulement de la manière de prendre les voix. Au milieu d'une civilisation fondée sur le travail et la libre industrie de l'homme, ce droit se résume principalement dans la faculté d'établir, d'augmenter ou de réduire l'impôt; c'est de l'impôt que l'on tire aujourd'hui le revenu nécessaire pour assurer le maintien de l'ordre public, la protection des personnes et des propriétés, enfin l'existence même du corps politique. Or, les États allemands sont forcés, d'un côté, par la Confédération, d'entretenir un nombre déterminé de soldats, et par conséquent de s'imposer à cet effet, bon gré, mal gré. D'un autre côté, ils doivent s'en tenir aux taxes adoptées par le *Zollverein*, sans qu'ils puissent les modifier selon les circonstances; et ce n'est pas seulement pour le tarif des douanes, mais pour tout impôt qui peut entraver l'industrie et le commerce, c'est-à-dire, pour toute sorte d'impôt. *Dans tous les cas où il s'agit de favoriser les progrès économiques de l'Allemagne, le Zollverein ne doit pas hésiter à intervenir même dans le système des contributions indirectes des divers États associés.* Entre deux corps qui tendent à absorber directement ou indirectement le droit de l'impôt, que devient la souveraineté d'un État pris isolément?

Cette demande peut se faire, il est vrai, aussi bien pour les plus grands États que pour les plus petits; mais il est inutile de relever les conséquences inévitables de leur position relative; on n'a qu'à suivre la marche de la formation du *Zollverein*. Ce n'est pas pour contracter un lien attentatoire à ses droits souverains que la Prusse a fait de grands sacrifices sous le rapport de la finance. Au contraire, elle a naturellement acquis en influence morale et physique ce qu'elle a perdu en revenu; tandis que les autres États ont gagné, au point de vue économique, ce qu'ils ont laissé, dans l'association, de leur souveraineté. Cependant ils n'en ont pas moins exercé à leur tour une influence salutaire. *Par suite de la formation du Zollverein*, dit la Revue de Tubingen, *il y a eu plus de changements en Prusse que dans toute autre contrée de l'Allemagne. Des changements plus grands encore s'y préparent. Les esprits sont portés vers une suprématie politique; mais ce n'est là qu'une idée qui ne pourra se réaliser que par les sympathies des peuples allemands; et alors ce ne sera pas l'Allemagne qui passera en Prusse, ce sera la Prusse qui passera en Allemagne.* Ainsi la Revue se reporte ici de la question de droit à la question d'utilité. Elle fait très-bien ressortir la nécessité de consolider le *Zollverein;* elle ne croit pas que ce corps, comme on l'a dit, soit un obstacle au développement du système représentatif; elle pense au contraire qu'il lui faut à lui-même une véritable représentation, en conciliant les formes anciennes des confédérations des villes, des ordres chevaleresques et d'autres associations allemandes, qui trouvaient jadis un point de ralliement dans l'unité de l'Empire, avec les formes économiques modernes. On pourra saisir nettement son système à l'aide du passage suivant : *L'organisation nationale que nous pouvons obtenir et développer, au moyen de notre union commerciale, doit nous donner, avec l'indépendance de notre vie intérieure, la liberté et la force qui sont nécessaires à l'existence d'un grand peuple..... Il n'y a point de progrès possible tant que nos efforts pour marcher en avant ne se rattacheront pas à l'idée vivante du siècle.*

Aujourd'hui le congrès se compose des commissaires ou des plénipotentiaires des gouvernements; c'est, à proprement parler, une réunion diplomatique. Le *Zollverein* devenant un corps parlementaire, la représentation pourrait avoir lieu, soit par une délégation de députés choisis dans les chambres des États consti-

tués, soit directement par une élection populaire. La Revue se prononce en faveur de ce dernier mode d'élection. S'il était accepté partout et adopté, on aurait probablement à s'occuper d'une question toute neuve dans les fastes constitutionnels, celle de l'éligibilité d'un prince qui, par le choix de son peuple, serait nommé député auprès du *Zollverein*; et peut-être on en rencontrerait un qui aurait plus de satisfaction à faire entendre sa voix au sein d'une grande assemblée nationale, qu'à exercer chez lui son pouvoir souverain. Nous voyons ainsi, en ce moment même, des princes médiatisés chercher, au milieu des états généraux convoqués dans la capitale de la Prusse, à se dédommager de la perte de leur souveraineté. Cependant l'association allemande parviendrait à se modifier, à se renouveler, à se déclarer permanente, et à se constituer définitivement, qu'elle ne serait pas encore sûre de vivre et de durer. Il y a en effet d'autres questions à résoudre.

ALLGEMEINE AUSWANDERUNGS-ZEITUNG. — Gazette générale d'émigration, publiée par M. FROEBEL. Année 1846-1847. In-4°.—Rudolstadt.

Tel est le titre d'un journal fort intéressant, qui a pour but de favoriser de tout son pouvoir l'émigration des Allemands. L'Irlande et les populations germaniques présentent actuellement un spectacle peut-être unique dans l'histoire. Ces populations, si intelligentes et si industrieuses, quittent sans regret leur sol natal, pour se régénérer sur une terre étrangère. Cette émigration n'a rien de commun avec celle des Huns, des Goths et des Vandales, qui, conquérants barbares, voulaient se substituer à des peuples civilisés. Les milliers d'ouvriers et d'artisans qui s'embarquent pour l'Amérique n'aimeraient-ils pas mieux rester dans leur patrie, s'ils y gagnaient de quoi nourrir leurs familles? Si l'instinct du patriotisme est éteint dans leurs cœurs, à qui la faute? Chez les Romains, un bon citoyen était celui qui aimait sa patrie; l'amour de la patrie, c'était sa religion (*pietas*). Pourquoi n'y a-t-il plus aujourd'hui de bons citoyens, dans le sens antique de ce mot? Les gouvernements de l'Allemagne morcelée pourront nous dire le mot de l'énigme; ils auront bien des reproches à se faire, si, dans leur intérêt particulier, ils ont négligé de faire naître, par de bonnes lois, le

bien-être de tous. Ils comprendront un jour, mais peut-être trop tard, que les États les plus prospères sont ceux qui reconnaissent pleinement les droits imprescriptibles de l'homme.

Le journal de M. Froebel renferme des documents qui ont non-seulement un but d'actualité, mais que l'historien, désireux de scruter les causes du déplacement des populations, pourra consulter avec intérêt. Si l'émigration continue toujours dans les mêmes proportions, l'Allemagne finira par devenir, dans un avenir prochain, aussi dépeuplée que l'Espagne; seulement, les causes auront été différentes. De 1841 à 1846, on a vu s'embarquer, dans le seul port de Brême, 115,644 émigrants pour l'Amérique du Nord. En y ajoutant les émigrants allemands qui, dans le même espace de temps, se sont embarqués à Hambourg, dans les ports de Hollande, de la France et de l'Angleterre, on aura un total de plus de 220,000 individus. Ce chiffre dépasse de beaucoup celui des naissances qui ont eu lieu, dans le même intervalle, dans tous les États de la confédération germanique. Il est à remarquer que le déplacement des populations se dirige presque exclusivement vers les États-Unis; ce qui semble accréditer l'opinion d'après laquelle la civilisation se porte de l'ancien continent vers le nouveau: partie des bords du Gange, elle s'avance, à travers les plaines de la Mésopotamie, sur les côtes du bassin de la Méditerranée; de là, elle marche vers les contrées septentrionales de l'Europe; enfin elle franchit l'océan Atlantique, pour aller se fixer aux États de l'Union américaine.

Si le gouvernement français a l'intention bien réelle de coloniser l'Algérie, il devra employer tous ses moyens pour attirer toutes ces populations laborieuses, rompues à la patience et à la fatigue. Pour cela, il devra se mettre en rapport avec les comités d'émigration établis dans différentes villes de l'Allemagne, et prendre connaissance de tous les renseignements que pourraient lui fournir les organes de la presse, principalement l'*Allgemeine Auswanderungs-Zeitung*, qui se publie, au delà du Rhin, sous la direction habile et éclairée de M. Froebel.

LITTÉRATURE ANCIENNE.

Grammaire latine complète; par Em. Lefranc. Douzième édition, entièrement refondue. — Paris, Lecoffre. — In-8° de 563 pages.

On regarderait, nous le croyons, avec défiance la grammaire d'une langue vivante qui s'annoncerait comme *complète*, à moins que la préface ne précisât les limites dans lesquelles l'auteur s'est proposé d'être complet. Sans une telle restriction, l'ouvrage serait mal jugé à l'avance, ou, au moins, il n'exciterait que médiocrement l'intérêt de ceux qui font des études sérieuses sur l'organisme des langues. Il en est tout autrement des langues mortes : là nous avons un nombre *limité*, ou à peu près, de documents littéraires : celui qui les aura suffisamment étudiés pourra, s'il réunit le talent au zèle, composer une grammaire complète.

Il y a deux manières d'exposer l'organisme d'une langue : l'une absolue, l'autre comparative. Nous dirons un mot de ces deux méthodes, et nous serons bientôt ramenés à parler de la grammaire latine de M. Lefranc.

Chez les Grecs, les études philosophiques, surtout celles des péripatéticiens et des stoïciens, avaient conduit à des principes de grammaire générale. Depuis la renaissance, la comparaison des différents idiomes que les savants étudiaient, et dont le nombre s'est constamment accru, jointe à une appréciation philosophique de plus en plus large, a porté très-loin la science théorique et abstraite des principes généraux qui constituent et qui régissent toutes les langues. Cette science abonde en notions précises, en termes nets et non équivoques, en idées universellement admises. Au moyen de ces notions, fixées par une terminologie connue ou facile à connaître, un auteur peut exposer complétement l'organisme d'une langue, sans avoir besoin d'en faire ressortir les particularités par une comparaison avec la langue maternelle ou avec toute autre. Mais cette méthode philosophique ne peut convenir dans un livre destiné à l'enseignement. Là, il y a nécessité de prendre pour base la langue maternelle, nécessité aussi de recourir à de nombreuses comparaisons, et de constater, de préciser les *particularités* de l'idiome que l'on veut enseigner. C'est ainsi que l'a compris M. Lefranc, et il a procédé de manière à justifier pleinement le titre qu'il a donné à son ouvrage.

Nous ne connaissons aucune grammaire dans laquelle on ait mis

autant de fois la langue latine en relation étroite avec la langue française. La comparaison, dans le travail de M. Lefranc, descend, avec un ordre très-logique, des définitions et des règles les plus générales, par d'innombrables échelons intermédiaires, si nous pouvons nous exprimer ainsi, jusque dans les moindres détails, jusqu'aux idiotismes les plus particuliers. Quant au latin, l'examen le plus attentif ne nous a pas fait découvrir une seule construction qui n'ait été, dans la grammaire dont nous parlons, l'objet d'une règle ou d'une remarque. D'autre part, en ce qui concerne les idiotismes français, M. Lefranc a été tellement complet, que les auteurs de nos dictionnaires pourront désormais, dans notre opinion, lui emprunter des suppléments.

Discours d'Ælius-Aristide pour le maintien de la loi de Leptine qui supprimait la dispense des charges publiques onéreuses à Athènes; traduit pour la première fois en français, et suivi d'un commentaire, par J. F. Stiévenart, professeur de littérature grecque et doyen de la Faculté des lettres de Dijon, etc. — Dijon, 1847. — In-8°.

On a dit avec raison que tous les improvisateurs littéraires doivent se résigner à voir périr leurs œuvres avant eux, et que, sauf quelques exceptions heureuses, ils laissent des écrits moins connus que leur nom. C'est le sort de ceux mêmes qui font du talent d'exprimer la pensée l'emploi le plus difficile et le plus éclatant, les orateurs. En vain parviennent-ils à la gloire, leurs discours restent peu dans la mémoire des hommes; et nous oserions presque affirmer que ceux de Cicéron lui-même sont, en dehors de nos colléges, les moins lus de ses ouvrages. Quant à ceux d'Ælius-Aristide, si applaudis sur les théâtres de Smyrne, de Pergame, dans les écoles de la Grèce et de l'Égypte, où trouvent-ils des lecteurs? Et pourtant ils ne sont pas sans mérite, sans inspiration : qu'on les étudie, on peut être sûr d'y goûter, çà et là, cette jouissance que donne la noblesse des pensées et l'élévation du style. A proprement parler, Aristide n'était ni un improvisateur, ni un orateur; il tenait de l'un et de l'autre : « Quand aurai-je le plaisir de « t'entendre? » lui dit Marc-Aurèle pendant son séjour en Asie. « Prince, « donne-moi aujourd'hui un sujet, je le traiterai demain. Je ne suis point « de ces lestes parleurs qui dégorgent à l'instant, par excès de plé-

« nitude : la méditation m'est nécessaire. » Ce n'était point un orateur; car ce qui fait l'orateur, c'est le talent d'abord, ensuite le sujet sur lequel il s'exerce; c'est la cause qu'il défend, la vérité qu'il proclame. Aristide n'était donc qu'un sophiste, mais un sophiste honnête homme, spirituel et ingénieux, souvent bien, plus souvent mal inspiré, qui faisait des qualités de son esprit, des dons de son intelligence, un usage parfois frivole et ridicule, parfois aussi utile et recommandable. Nous rappellerons à sa gloire que, après le tremblement de terre qui renversa la ville de Smyrne, il écrivit à l'empereur une lettre si touchante, il lui traça un si pathétique tableau de la catastrophe qui venait d'anéantir la plus riche cité de l'Asie, qu'à cette lecture les yeux de Marc-Aurèle se mouillèrent de larmes, et que, grâce à la munificence impériale, Smyrne se releva de ses ruines. Cette belle action fait excuser bien de médiocres discours, et même la malencontreuse idée de refaire la harangue de Démosthène contre Leptine. Que dis-je? Je lui en sais presque gré, depuis que M. Stiévenart m'a appris qu'il lui doit plus d'une bonne interprétation du texte de Démosthène. Mais Aristide ne s'est pas borné à refaire la Leptinienne; il l'a réfutée. Or, cette fois, la défense simulée de la loi de Leptine, la tâche que s'est imposée Aristide de soutenir, contre Démosthène, l'égalité des droits, me semblent bien moins déraisonnables, et offrent, en réalité, une étude qui n'est pas sans fruit : seulement on est fâché d'apprendre que les contemporains du sophiste, et Aristide lui-même, mettaient cette thèse presque improvisée au-dessus de l'œuvre méditée et puissante de Démosthène. C'est cette dernière déclamation ou plutôt ce discours que vient de traduire M. Stiévenart, en y ajoutant une introduction et des notes (1).

Dans l'introduction, la question des liturgies (2), c'est-à-dire, des charges publiques, telles qu'elles existaient dans la république d'Athènes, est très-bien exposée. Ces charges étaient la chorégie, la gymnasiarchie, l'hestiasis, l'archithéorie, la triérarchie, etc., et comprenaient tout le système de prestations et d'impôts. La dispense de ces charges (ἀτέλεια), qui constituait une récompense publique et nationale, s'était si abusivement multipliée, que Leptine, citoyen puissant et estimé, fit adopter une loi qui portait que nul citoyen ne serait plus dispensé des liturgies, à l'exception des descendants d'Harmodius et d'Aristogiton; qu'à l'avenir le peuple athénien, même sollicité, ne pourrait plus accorder d'exceptions; que les biens du solliciteur seraient confisqués; qu'il serait livré aux tribunaux; et que, s'il était convaincu, on lui appliquerait la loi portée contre les magistrats débiteurs du trésor. C'est cette loi que Démosthène, jeune encore, et abordant pour la première fois la tribune politique, parvint à faire rapporter; c'est

(1) On trouvera les textes des deux Leptiniennes d'Aristide à la suite de la *Demosthenis oratio adversus Leptinem*, donnée par J. H. Bremi, à Zurich, 1831.

(2) *Voir*, sur le système des liturgies, que loue et admire Montesquieu, l'*Esprit des lois*, V, 6, et surtout VII, 3.

cette loi que défend son adversaire posthume, en affectant l'enthousiasme et l'atticisme d'un orateur des âges de la liberté.

Quant à la traduction, M. Stiévenart a beau nous prévenir qu'il a parfois évité de serrer le texte de trop près, nous disons, nous, qu'il est partout plus exact et plus fidèle qu'il n'en convient. Cette élégante fidélité, qui est dans ses habitudes, se retrouve plus particulièrement dans les meilleures parties de ce discours, par exemple, lorsque Aristide établit la justice et l'utilité de la loi de Leptine :

« La loi de Leptine est juste, elle est utile; applaudie du peuple de Minerve, elle mérite encore les éloges de toute la terre.

« Elle est juste, car elle courbe tous les citoyens, sans exception, sous les charges publiques; et c'est là le propre de la vraie démocratie d'un État qui professe le culte de l'égalité. Elle ne permet pas qu'armés d'un privilége, nous repoussions loin de nous une contribution que paye forcément tout un peuple, comme si nous avions peur de paraître servir notre patrie. Jouir tous également des avantages que procure la cité, et faire un partage inégal de nos devoirs envers elle; voir les uns s'acquitter des charges, les autres s'en dispenser; placés sur la même ligne par nos sentiments patriotiques, nous en écarter sur ce seul point; si la guerre éclate, voler tous au danger avec la même ardeur; mais s'il faut, sans fatigue, sans péril, satisfaire à des obligations moins graves, bien que très-utiles encore et pour Athènes et pour nous, réduire de moitié le nombre des citoyens : ce contraste ne choque-t-il pas la raison et l'équité?

« La loi est utile : en effet, les charges publiques, vrai soutien des États libres, leur offrent de grands, d'admirables moyens de progrès. Il y a plus : les immunités supprimées, combien concourront à servir la république? je l'ai dit, tous! et si la dispense reste le partage de quelques hommes? pas un! Si donc un privilége qui affaiblit la cité, et tourne à sa ruine plus qu'à l'honneur des privilégiés, n'est qu'un funeste abus; si une réforme capable de la relever avec éclat, et de multiplier ses ressources, commande hautement l'estime des citoyens qui n'ont point désespéré d'eux-mêmes, ne laissons pas trace de ces fatales dispenses; et qu'une loi, qu'à sa grande et universelle utilité on croirait émanée d'Apollon, soit reconnue digne d'être confirmée sans obstacle, et d'étendre sur tous son empire!

« Le seul avantage que puise l'État dans l'immunité, c'est un moyen de récompense. »

Un autre passage mérite encore d'être cité; c'est lorsque, au lieu d'immunités qui portent atteinte aux principes de la démocratie, Aristide propose des récompenses plus en rapport avec les institutions, et non moins glorieuses :

« Hors l'immunité, nous devons accorder toutes sortes de récompenses à nos bienfaiteurs, en songeant à la conduite que tenaient nos ancêtres, aux plus florissantes années de la république, dans cette ère des dévouements éclatants, où l'on mettait plus d'ardeur qu'aujourd'hui à conquérir les honneurs publics. Supérieurs à tous les peuples pour l'intelligence, la sagesse et toutes les éminentes qualités de l'esprit; portant dans leur âme toute la science et tout le génie de la politique, ou plutôt étant en réalité et dans l'opinion publique l'âme des affaires de la Grèce; enfin ayant à cœur, non-seulement la longue continuation

de la prospérité d'Athènes, mais encore une part incessamment plus grande dans toutes les faveurs de la fortune, nos aïeux regardaient comme un devoir de consacrer à la patrie leur activité personnelle, leur éloquence, et de ne négliger aucun moyen de pousser le peuple à de nouveaux succès. Bien plus, ceux qui avaient rendu à la république un service quelconque, ceux qui étaient venus à propos la tirer d'une crise, citoyens ou étrangers, recueillaient bienfait pour bienfait, étaient, par l'entraînement de l'émulation générale, excités à se surpasser eux-mêmes dans l'avenir, et recevaient les dons les plus glorieux, les plus splendides : l'un, une statue de bronze sur l'Agora, l'autre, une place près des dieux, dans l'Acropole; celui-ci, un titre magnifique qui le consacrait comme un immortel, celui-là, de grands biens, des plèthres de terrain planté et de champs labourables; tel était nourri par l'État, tel honoré d'une couronne. Pour chaque trait de dévouement, voilà quelles étaient alors les nobles représailles d'Athènes envers la vertu. Ainsi fut récompensé Érechthée, fils de Minerve; ainsi Harmodius, ainsi Aristogiton. Qui ne sait même que le fils de Xanthippe, Périclès, fut associé avec Jupiter au titre d'Olympien? »

Qu'après avoir lu ce discours d'Aristide, on relise celui de Démosthène; malgré les idées d'égalité qui nous dominent, et que blesse le grand orateur en soutenant la cause du privilége, on votera, avec Athènes tout entière, pour l'abrogation de la loi de Leptine; on votera en faveur des immunités, parce que Démosthène est convaincu et fait partager sa conviction, parce que Aristide n'est pas convaincu, et ne peut pas l'être. Il ne peut pas l'être, car il est désintéressé dans la question; et s'il s'anime, s'il se passionne, ce n'est qu'un exercice, un jeu, une fiction. Que si du fond nous passons à la forme, et que nous comparions les styles, nous verrons que tout ce qu'il y a de simple, de vif, de grand dans l'orateur, disparaît en partie sous les efforts de l'imitation, et devient de la roideur et de la prétention dans le sophiste. Il semble se faire sans cesse à lui-même la recommandation qu'adresse à sa fille la femme de Dicéopolis dans les Acarnaniens : « Songez, ma fille, étant belle, à porter la corbeille avec grâce, et que votre air soit celui d'une Athénienne. »

Ἄγ', ὦ θύγατερ, ὅπως τὸ κανοῦν καλὴ καλῶς
οἴσεις, βλέπουσα θυμβροφάγον,

tant il est préoccupé de sa pose, des moindres plis de son manteau, et de sa démarche théâtrale. Malgré toutes ces prétentions, et justement à cause de ces prétentions, dans quel discrédit sont tombées ses œuvres! Aussi est-ce à peu près comme si d'Aristide il ne restait que le nom. Heureusement que, pour l'honneur de sa mémoire, il reste encore la statue que ses concitoyens lui ont élevée après le rétablissement de Smyrne, et qu'on admire au Vatican; il reste la belle inscription qui lui fut votée par Alexandrie, et qu'on lit encore dans le musée de Vérone :

« La ville des Alexandrins et Hermopolis la Grande, et le sénat des « Antinoéens, nouveaux Grecs, et les Grecs qui habitent le Delta d'É-

« gypte, et le nome thébaïque, ont honoré, par cette inscription, Pu« blius Ælius Aristide Théodore, pour ses vertus et son éloquence(1). » Désormais, à ces monuments il faut ajouter, comme de nouveaux et incontestables titres de gloire, l'édition de toutes les œuvres d'Aristide, qu'a donnée à Leipzig, en 1829, un des plus célèbres critiques de l'Allemagne, M. Guill. Dindorf; et cette excellente traduction de la Leptinienne, que nous devons à l'habile et l'éloquent traducteur de Démosthène.

JULII POLLUCIS ONOMASTICON. Ex recensione IMM. BEKKERI. — In-8° de 494 pages. — Berlin, 1846.

On peut s'étonner assurément que l'excellente idée de Julius Pollux ait trouvé si peu d'imitateurs : il n'existe, en effet, qu'un très-petit nombre de dictionnaires ou de manuels exécutés sur le plan de son *Onomasticon*. Julius Pollux a classé les institutions, les sciences, les arts et les métiers dans un ordre convenable, et il a fait, de chacune de ces choses, l'objet d'un chapitre. Dans ce chapitre, Pollux fait le recensement de tous les *termes* qui sont propres à l'institution, à la science, à l'art, etc., dont il veut parler : il les classe, les explique ou les discute, lorsque cela est nécessaire, les adopte ou les rejette, d'après les documents qu'il cite, ou d'après l'usage généralement établi. Chaque section met le lecteur dans un centre d'idées où il trouve sur la guerre, le barreau, le théâtre, l'architecture, l'horticulture, etc., etc., tous les termes consacrés. Avec nos dictionnaires alphabétiques, comment réunir ces termes lorsqu'on en a besoin ? C'est donc là un service incontestable que Pollux a rendu pour la langue grecque. Pour le latin, Gesner (si nous ne nous trompons) l'avait tenté ; mais son livre a été oublié. Quant aux langues modernes, nous n'avons souvenir que d'un livre anglais fait sur ce plan, assurément très-utile. Quiconque connaît l'ouvrage de Pollux, regrette vivement qu'un semblable secours lui manque pour les autres langues.

(1) Ἡ πόλις τῶν Ἀλεξανδρέων καὶ Ἑρμούπολις ἡ μεγάλη καὶ ἡ βουλὴ ἡ Ἀντινοέων νέων Ἑλλήνων καὶ οἱ ἐν τῷ Δέλτα τῆς Αἰγύπτου καὶ οἱ τὸν Θηβαϊκὸν νόμον οἰκοῦντες Ἕλληνες ἐτίμησαν Πόπλιον Αἴλιον Ἀριστείδην Θεόδωρον ἐπὶ ἀνδραγαθίᾳ καὶ λόγοις. Ce monument curieux nous fait connaître le prénom romain d'Aristide, qui était Publius, et confirme le surnom de Théodore qu'Aristide s'était donné lui-même, se regardant comme un don que les dieux avaient fait à ses contemporains ; il prouve aussi que M. Stiévenart a été un peu moins exact que de coutume (page 13), quand il donne Publius Théodore pour des surnoms d'Aristide.

L'illustre et infatigable helléniste M. Bekker vient de donner une nouvelle édition de l'*Onomasticon*. Les deux volumes in-folio de Hemsterhuys contiennent les notes de tous les critiques et commentateurs qui avaient, jusqu'à l'an 1702, travaillé sur Pollux : mais Hemsterhuys avait commis la faute de laisser subsister le texte tel qu'il se trouvait dans l'édition de Seber (1608); une incroyable quantité de leçons, qui seules étaient les vraies, étaient enfouies dans les notes. L'édition de Leipsig (cinq volumes in-8°, 1824) est une répétition pure et simple de celle de 1702. Lorsqu'on voulait se servir d'un passage de Pollux, il fallait en établir le texte d'après les variantes contenues dans les notes de Seber, Kühn, Lederlin, et Hemsterhuys : aujourd'hui, grâce à M. Bekker, on peut lire et employer le texte de l'*Onomasticon* sans travail préalable. Indépendamment de son expérience et de son génie critiques, le célèbre philologue a eu le secours de deux manuscrits de Paris (le n° 2670 est excellent), et d'une nouvelle collation de celui de Jungermann, qui appartient à la bibliothèque de Heidelberg. On ne regrette qu'une seule chose : c'est que M. Bekker ait supprimé les titres et même l'indication numérique des chapitres. Quoique ces titres ne fussent pas de la main de Pollux, ils facilitaient beaucoup l'usage de son ouvrage ; et quant à la suppression du chiffre des chapitres, elle rendra introuvables toutes les citations faites par les anciens savants, notamment par Henri Estienne.

Sextus Aurelius Victor, traduction nouvelle, par M. Dubois, accompagnée du texte. — Paris, chez Panckoucke, 1846; in-8° de 516 pages.

Une réimpression, surtout une traduction de cet auteur était à désirer : on doit louer M. Panckoucke de l'avoir comprise dans sa Bibliothèque latine-française.

Les ouvrages placés sous le nom de cet écrivain sont en effet très-loin de manquer d'importance. L'*Origine du peuple romain*, les *Hommes illustres*, les *Césars*, l'*Abrégé de la vie des empereurs*, renferment beaucoup de renseignements précieux, et ne sont pas même dénués d'un certain mérite de style. Seulement on regrettera que le traducteur ait passé trop légèrement sur une question qui devait au plus haut point le préoccuper, l'authenticité de ces différents morceaux historiques. Il est vrai qu'elle a été traitée avec soin dans un travail de M. Léon Feugère, donné en 1845 par le Journal général de l'ins-

truction publique, et qui faisait partie d'une série *d'études* sur les historiens latins de la décadence; mais il eût été fort à propos que M. Dubois, dans sa *notice* sur Aurelius Victor, abordât ce curieux problème, pour accepter ou modifier les résultats qui avaient été présentés. Ce point de critique méritait, ce semble, toute son attention. Malheureusement il n'a consacré que très-peu de pages à sa *notice*.

Aurelius Victor a eu ses jours de faveur dans le XVIe siècle. Il a été fréquemment réimprimé à cette époque. Au XVIIe siècle, le savant évêque d'Avranches a fait sur lui un travail critique, dont madame Dacier, dans la préface de son édition de cet historien, regrette avec raison la perte. On voit par là qu'il était digne d'être apprécié avec plus d'étendue par son nouveau traducteur.

Il naquit sous Constantin, dans l'Afrique, pays qui donnait vers cette époque de grands docteurs à l'Église, des généraux habiles et même des chefs à l'Empire. Sorti de la lie du peuple, il mérita dans les camps, en reproduisant les vieilles vertus romaines, la haute fortune à laquelle il parvint. Ammien Marcellin, l'une de ces figures énergiques qu'il faut étudier dans la décadence de Rome, le signale comme digne de tout éloge par la sévérité et la pureté de sa vie (XXI, 10). Julien lui confia des postes considérables qui témoignaient assez de son estime; les successeurs de ce prince le maintinrent à la tête des armées ou des provinces; et, sous Théodose le Grand, il devint préfet de Rome.

Dans l'arrière-saison de la littérature latine, le règne de ce prince fut assurément une mémorable époque. Alors on voit briller à côté d'Ausone, d'Aviénus, de Claudien, derniers représentants du paganisme, saint Chrysostome, Grégoire de Nazianze, saint Ambroise, saint Augustin, qui prêtent au christianisme régénérateur l'appui de leur imagination brillante et de leur profonde doctrine. Alors aussi l'histoire, sous la plume d'Ammien, d'Eunape, d'Aurelius Victor lui-même, reprend quelque chose de sa fécondité passée et de sa grandeur.

On ne peut s'empêcher en effet de reconnaître Aurelius pour auteur des *Césars*, où se montre, dans un style nerveux et coloré, l'énergie de l'homme d'action, qui se repose des travaux de la guerre en écrivant l'histoire, comme l'avaient fait auparavant Sylla, César et Corbulon. Il ajoute çà et là quelques traits aux admirables peintures que nous a laissées Tacite du caractère et du règne des premiers empereurs; après l'époque où s'arrête le dernier des grands historiens de l'antiquité, il nous est surtout d'un grand secours. Nous lui devons certains détails qui expriment admirablement l'excès d'un pouvoir effréné dans les princes, et d'une basse servilité dans les sujets. On voit, par exemple, aux chapitres 11 et 17, que les mauvais empereurs avaient imaginé de substituer dans les fastes leurs noms à ceux des mois de l'année. Vainqueur de quelques peuplades germaines, Domitien voulut que désormais le mois de septembre fût appelé *Germanique*, le mois d'octobre, *Domitien*. Commode, bien digne de rivaliser avec Domitien,

donna, à son tour, au mois d'août son propre nom ; au mois d'octobre, son surnom d'Hercule ; mais c'était encore trop peu, il renchérit bientôt sur son prédécesseur. Dion nous a conservé le calendrier romain tel que l'avait fait rédiger la folie de ce prince, avec ses seuls noms ou surnoms, nous dit-il : Amazonius, Invictus, Felix, Pius, Lucius, Ælius, Aurelius, Commodus, Augustus, Herculeus, Romanus, Exuperatorius.

Pour les règnes d'Aurélien, de Probus, de Gallien, de Dioclétien, les *Césars* offrent de riches matériaux à qui veut aborder l'étude féconde de ces temps pleins de catastrophes, où le monde barbare aspirait à s'élever sur les ruines du monde romain. Mais c'est principalement lorsque, arrivé à l'époque dont il a été le contemporain, il nous parle de Constantin et de ses successeurs, qu'il a pour nous un intérêt plus puissant. Son latin, rude et pénible, s'anime et se colore ; l'émotion personnelle éclate dans des souvenirs vivement reproduits, dans des caractères tracés avec vigueur.

Mais l'auteur des *Césars* est-il donc aussi celui des opuscules de l'*Origine*, des *Hommes illustres* et de l'*Abrégé* ? c'est ce qu'il semble impossible d'admettre. A l'égard de cette assertion, qui forme la conclusion des articles cités de M. Feugère, qu'il nous soit permis de renvoyer aux preuves nombreuses sur lesquelles ce critique l'a appuyée : il nous suffira d'insister, à cet égard, sur la différence des styles, qui est extrême.

En effet, si l'historien des empereurs a un caractère original, il n'en est nullement ainsi de l'auteur ou des auteurs qui ont exposé en peu de mots l'*Origine* de Rome, consacré aux *grands hommes* de cette ville des chapitres d'une brièveté extrême, composé enfin l'*Abrégé* d'une agrégation de fragments empruntés à Eutrope, aux maigres rédacteurs de l'*Histoire Auguste*, à Aurelius lui-même. C'est là ce que pense aussi M. Dubois ; mais il ne nous dit pas assez pourquoi il le pense.

Quelque faible que soit au reste le mérite littéraire de ces derniers fragments, on sera sans doute surpris que jusqu'à nos jours deux d'entre eux fussent demeurés parmi nous sans traducteur. En effet, on ne saurait dénier, nous l'avons dit, une certaine valeur aux documents qu'ils renferment. Un de nos érudits les plus ingénieux, M. le Clerc, dans son mémoire sur les grandes Annales, a dit du traité sur l'*Origine*, « que, de tous les ouvrages latins, c'était celui qui nous offrait le plus de documents comme extraits des récits des pontifes : » cette seule observation ne montre-t-elle pas que, sous le rapport historique, il a droit à notre étude ? Ce n'est probablement, il est vrai, qu'un faible débris d'une composition considérable. On a mis d'ailleurs en question l'antiquité même de ce fragment ; sur ce point, on aurait souhaité aussi que M. Dubois se fût prononcé. Lachmann le reconnaît pour antique ; mais M. Dubois ne nous dit pas s'il souscrit à cette opinion, qui nous semble à nous devoir être suivie. Quant à l'*Abrégé*, on y rencontre, avec quelques faits omis ailleurs, une exposition juste

et assez détaillée du règne de plusieurs princes, surtout d'Auguste et de Théodose. Le talent de peindre par peu de mots une situation ou un caractère s'y montre même parfois; on y trouve en général des esquisses fidèles qui donnent une idée nette des hommes et des choses. M. Dubois, en faisant passer dans notre langue ces deux morceaux auxquels on avait puisé souvent, mais que l'on n'avait pas encore mis en français, a donc entrepris un travail utile. S'il lui est échappé quelques erreurs, la difficulté de textes trop peu arrêtés malgré la révision de beaucoup de savants, surtout la qualité de premier traducteur, lui servent d'excuse. Dans le champ si exploité de la littérature ancienne, c'est à la fois un danger réel et une bonne fortune d'entrer dans une voie qui n'avait pas été frayée.

A l'égard des *Hommes illustres* de Rome et des *Césars*, si M. Dubois n'avait pas de modèles, il avait du moins des devanciers; mais l'abbé de Marolles et même M. Caillot lui avaient laissé beaucoup à faire. Un embarras que rencontrait d'abord le traducteur dans le premier de ces ouvrages, c'était l'extrême concision, ou, pour parler plus justement, la sécheresse du latin. Cependant ces notices n'ont pas laissé que d'être attribuées à Cornelius Nepos et à Pline le Jeune; mais l'un et l'autre ont été aisément défendus contre cette supposition. En tout cas, on reconnaîtra dans cette œuvre modeste des faits bien choisis, des aperçus judicieux, une instruction facile à recueillir. On sait combien cet abrégé a trouvé depuis d'imitateurs : on peut lui donner pour pendant celui que Boccace a composé *sur les femmes illustres*, qui commence à Ève et finit à Jeanne, reine de Sicile, en 1343.

Si la supériorité de la pensée est incontestable dans les *Césars*, le latin y est aussi beaucoup plus difficile à saisir : hérissé de néologismes, il est pénible, dur et étrange; de là de fréquentes obscurités. M. Dubois ne pouvait guère surmonter heureusement tous ces obstacles; mais il a su obtenir sur ses prédécesseurs un notable avantage. On lui accordera, en particulier, de justes éloges pour l'étendue et l'à-propos de ses notes, pour les recherches qu'elles attestent, et pour l'intérêt des rapprochements historiques et littéraires par lesquels il s'est efforcé d'éclairer partout le texte d'Aurelius.

Un dernier mot sur cet écrivain, que le traducteur a trop rapidement apprécié, ou plutôt sur les quatre ouvrages dont nous venons de parler. S'il paraît manifeste qu'il en est trois au moins qui lui ont été faussement attribués, comment expliquer l'opinion qui les a ainsi placés sous son nom? Parmi les hypothèses présentées, celle-ci semble la plus vraisemblable : c'est qu'Aurelius fut auteur d'un grand travail sur l'histoire romaine, et que le traité de l'*Origine*, les *Hommes illustres* et l'*Abrégé* n'ont été que des lambeaux détachés de sa composition primitive. Quel n'était pas alors le goût de ces morcellements, de ces réductions, pour ainsi dire, de tout monument trop étendu ou trop considérable pour être étudié et saisi dans son ensemble par les intelligences affaiblies? Lactance, après avoir écrit ses *Institutions divines* en sept livres, devenait lui-même, pour se faire lire dans une époque

d'ignorance, son propre abréviateur. Ne pourrait-on pas croire que les *Césars* eux-mêmes ne sont qu'un extrait, qu'un autre abrégé plus copieux, il est vrai, de la partie qui excitait dans l'ouvrage d'Aurelius le plus d'intérêt, de l'histoire des empereurs?

Du moins, dans les trois autres opuscules prêtés à Aurelius, il est facile de retrouver le plan général, et de reconstituer avec ces fragments mutilés l'œuvre perdue. Dans ce prétendu travail de l'*Origine* de Rome, ne reconnaît-on pas le début d'une histoire générale du peuple romain? Pour remonter à son berceau, il fallait, d'après des idées qui n'avaient pas cessé d'être en honneur, se perdre dans la nuit des temps. On s'explique aussi que, sur les grands hommes qui ont illustré la république, l'abréviateur ait été court et si décharné. Depuis longtemps, sous les princes, l'admiration et l'éloge de leurs vertus n'étaient plus en faveur; leur gloire avait d'ailleurs peu d'écho dans des cœurs dégénérés. Sur la période impériale, au contraire, de plus longs développements étaient naturellement permis. C'est ainsi que, relativement à cette époque, l'on a pu même se tromper en prenant la copie pour l'original, par cela seul que la rédaction première avait été beaucoup moins altérée.

LITTÉRATURE DU MOYEN AGE ET LITTÉRATURE MODERNE.

De Agobardi archiepiscopi Lugdunensis vita et operibus; par A. Macé. — Paris, Joubert, 1846.

On a beaucoup, en ces derniers temps, vanté l'heureuse influence que les nations barbares, qui ont détruit l'empire romain, ont exercée sur la rénovation de la société ancienne; les vertus actives et la séve vigoureuse qu'elles ont mêlées à la corruption et à l'épuisement du monde romain, et qui l'avaient rajeuni et fécondé: on a surtout loué le sentiment d'indépendance individuelle que les peuples germains et francs, sortis de leurs forêts, avaient conservé, et avaient porté dans les formes nouvelles et vagues encore de constitution politique qui devaient, se fixant et s'affermissant, devenir le système féodal. Mais ces rudes vertus, avant que la religion les adoucît et les façonnât, produisirent des excès fâcheux et de graves abus. Depuis le VII[e] siècle, époque où l'invasion barbare est à peu près complète, jusqu'au IX[e], temps où les éléments divers et grossiers qu'elle a successivement amenés sur le sol gaulois se sont fondus et harmonisés, l'ancienne société

romaine et gauloise eut beaucoup à en souffrir; et l'Église, qui, en grande partie, était née de cette société gauloise ou romaine, qui s'en était faite le défenseur et le guide, l'Église eut à soutenir contre la barbarie germaine, contre ses mœurs, ses usages, ses lois, de continuels et périlleux combats. Cette lutte éclate surtout après la mort de Charlemagne.

Charlemagne avait, de son bras puissant, tout réuni et tout contenu; mais, après sa mort, la barbarie et l'ignorance reprennent leur cours; alors aussi se fait plus fortement sentir l'action de l'Église, action irrégulière quelquefois, trop mêlée aux violences de la politique (Agobard le montre assez), mais le plus souvent action bienfaisante, offrant les conseils de la prudence et du désintéressement, les lumières du bon sens au milieu des ténèbres ou des préjugés de la barbarie franque et de l'ignorance populaire: telle est, au moins, la tâche de raison et de courage qu'Agobard nous paraît avoir remplie dans ceux de ses ouvrages que nous voulons examiner. Ces traités, où perce l'esprit d'Agobard et ce que nous appellerions aujourd'hui son sens philosophique (qu'on nous passe cet anachronisme d'expression), sont au nombre de quatre :

1° Liber ad imperatorem, adversus legem Gundobadi, et impia certamina quæ per eam geruntur.

2° Liber de divinis sententiis digestus, cum brevissimis adnotationibus, contra damnabilem opinionem putantium divini judicii veritatem igne vel aquis, vel conflictu armorum patefieri.

3° Opusculum de grandine et tonitruis.

4° Epistola ad Bartholemæum, episcopum Narbonensem, de quorumdam inlusione signorum.

Le sentiment de fierté native, d'indépendance personnelle, que les nations germaniques avaient apporté du sein de leurs forêts, rencontre tout d'abord, dans la nouvelle société où ces conquérants étaient violemment entrés, des entraves et des obstacles. Si relâchés, si affaiblis que fussent les liens de l'ancienne organisation sociale qu'ils avaient renversée, ces liens cependant les gênaient et leur pesaient. La loi romaine, qui insensiblement s'emparait d'eux et cherchait à régler leurs relations, les importunait; ils croyaient peu sûr et peu digne de demander à qui que ce fût ce qu'ils pouvaient ne devoir qu'à eux-mêmes, et dédaignaient d'en appeler à la loi quand ils pouvaient en appeler à leur épée. L'honneur, sentiment nouveau qui n'avait point ce nom moderne, l'honneur surtout ne se pouvait contenter des décisions de la loi; il lui fallait son code particulier: ce code fut simple; il se nomma le duel. Le duel, ou combat judiciaire, est d'origine barbare; et, à sa naissance, il fut atroce. Plus tard, il aura ses formes moins rudes, sa législation moins impitoyable; la chevalerie l'épurera en le réglant. Au temps où vivait Agobard, au IXe siècle, le duel se produisait dans sa férocité primitive. L'archevêque de Lyon ne craignit pas de le combattre de front, et il l'attaqua par où ce préjugé barbare pouvait être attaqué, par la religion. Il débute en opposant à la confusion, à la lutte incessante de la société barbare, à ses distinctions d'orgueil, à

ses prééminences individuelles, l'unité, la fraternité chrétienne (1). Cette belle et grande idée est, on peut le dire, toute la différence des deux sociétés du moyen âge, la féodalité et l'Église. La féodalité divise, établit des castes, des priviléges, élève et maintient entre les vainqueurs et les vaincus une injurieuse barrière ; l'Église, elle, au contraire, quand elle est bien intentionnée, rapproche, unit, égale toutes les conditions dans la fraternité évangélique. A la diversité infinie des coutumes barbares elle tâche de substituer une seule et même loi, la loi chrétienne. Tel est le contraste qu'Agobard fait d'abord ressortir. Puis, arrivant à ce qui est l'objet principal de ce traité, la condamnation des combats singuliers, il les flétrit au nom de la religion, dont la vérité a éclaté surtout par la mort de ceux qui la prêchaient (2) ; doctrine, on l'a justement remarqué, plus noble et plus vraie que celle qui voit la justice dans le succès, et arrache aux crimes prospères et aux droits malheureux la seule punition ou la seule consolation qu'ici-bas l'histoire au moins leur doit ! Fatalité pour fatalité, nous aimerions mieux celle du duel barbare, que la fatalité qui est aujourd'hui la loi de quelques écrivains : le duel, dans le vaincu, ne tuait que le corps ; eux, ils tuent sa mémoire.

Le duel, qu'Agobard condamne au nom de la religion, il le réprouve aussi au point de vue que nous appellerions aujourd'hui politique ; il voudrait voir la nation unie dans une même foi politique comme dans une même foi religieuse. Ces combats singuliers que la religion condamne, que la justice désavoue, ils ont encore à ses yeux le tort de diviser, de détourner les forces du royaume, et de l'éloigner de l'unité politique, qu'il invoque en finissant, ainsi qu'en commençant il avait invoqué l'unité religieuse contre les variétés de la loi civile. Souhait véritablement élevé et prévoyant, mais qui devait si tard se réaliser, avec les autres réformes que réclamait Agobard !

Le duel, c'était, à proprement parler, la distinction des vainqueurs. Il y avait une autre épreuve plus particulièrement réservée aux roturiers, aux vaincus : c'était l'épreuve du feu, de l'eau, des armes, que l'on appelait le jugement de Dieu, épreuve plus odieuse que le duel n'était barbare. Agobard, dans le second des traités que

(1) « Unum Patrem invocamus, unam sanctificationem quærimus ; unum regnum postulamus ; unum nobis panem quotidianum dari precamur. O cœlestis fraternitas ! o sempiterna concordia ! o insecabilis unitas ! Omnes fratres effecti, unum patrem Deum invocant, servus et dominus, pauper et dives, indoctus et eruditus, infirmus et fortis, humilis operator et sublimis imperator. Nos omnes habemus unam fidem, unam spem, unam caritatem, eumdem Patrem, eumdem dominum, eumdem Deum. »

(2) « Milites Christi subdiderunt in fide mundum Christo, sed moriendo, non occidendo. Quando erat publica contentio de veritate religionis, cum alii putarent colendam pro Deo creaturam quamlibet, alii docerent solum creatorem colendum ; illi fuerunt victores qui occisi sunt, non qui occiderunt ; veritas moriendo declarata est, non occidendo : testes veritatis moriendo creverunt, adsertores autem iniquitatis occidendo perierunt. »

nous avons mentionnés, proteste contre cette étrange justice. Après avoir rassemblé (ce traité n'est guère qu'une compilation) tous les passages des Écritures sacrées, des Pères et des apôtres, qui condamnent cette cruelle superstition, il s'écrie : « Les hommes appellent jugement « de Dieu ce que Dieu n'a jamais ordonné, jamais voulu, ce que jamais « n'autorisent des exemples de saints et de fidèles (1). » Et combien ces épreuves terribles le paraîtront-elles plus encore, si on les compare à ce qui, le plus souvent, y donnait lieu ! De quoi s'agissait-il, quand on interrogeait ainsi par des moyens barbares la justice divine ? Misérables serfs, vous vous disputiez, quoi ? un âne, un cheval, un porc. Le duel pour les grands ; pour le peuple, l'épreuve du fer, voilà, aux débuts du moyen âge, toute la législation sociale ! Les efforts d'Agobard ne furent pas stériles ; on peut croire qu'ils inspirèrent à Louis le Pieux le capitulaire par lequel il défendait toutes les épreuves introduites par la barbarie des Germains; mais les mœurs prévalurent, et la coutume maintint, honora ce que la loi condamnait.

Ce n'étaient pas là toutes les misères du peuple ; il en avait de plus grandes, misères morales, maladies de l'âme et de l'esprit, l'ignorance et la superstition : non qu'en l'esprit des seigneurs elles ne trouvassent aussi où se loger ; mais chez eux l'habitude d'une vie plus libre, plus forte, plus relevée, en corrigeait, en voilait les inconvénients et l'horreur. Le peuple, lui, n'avait point ces distractions ; en lui, l'âme, comme le corps, était attachée à la glèbe. Aussi que de tristes croyances remplissent et troublent son imagination ! Si un souffle contagieux a passé dans l'air, s'il a corrompu les moissons et atteint les troupeaux ; si le tonnerre a grondé, si d'un nuage se sont élancées la grêle et la foudre, le peuple, dans ces effets ordinaires de la nature, ne verra que de mystérieuses et fatales influences, et, dans sa frayeur et son désespoir, il aura recours, pour conjurer ces fléaux, à des formules magiques ; contre l'ignorance, il invoquera la superstition.

C'est le double mal qu'Agobard se propose de combattre dans le troisième et le plus intéressant de ses traités, qui a pour titre : De la grêle et des tonnerres. De son temps s'était accréditée cette erreur populaire, qu'il y avait des sorciers en possession d'exciter des tempêtes (*tempestarii*) ; de faire, par leurs enchantements, tomber la grêle et le tonnerre. L'auteur montre d'abord que c'est une grande imprudence et une espèce de sacrilége d'attribuer aux hommes ce qui n'appartient qu'à Dieu. Il prouve que Dieu, seul créateur et moteur de l'univers, a le droit exclusif de punir les hommes par des fléaux ; et que si les méchants avaient ce pouvoir, tous leurs ennemis auraient ce sort. Il se moque de l'imagination extravagante de ceux qui supposent qu'il y avait en l'air une région où se transportaient les blés et les fruits que

(1) « Homines vocant judicium Dei quod Deus nunquam præcepit, nunquam voluit, nunquam denique sanctorum et quorumlibet fidelium exemplis introductum monstratur. »

la grêle faisait tomber. On ne voit pas, ajoute-t-il, que les hommes aient aucun moyen de remuer ainsi l'air et le ciel, dont ils ignorent la nature; ces histoires sont le produit d'une basse cupidité, ou d'une crédulité stupide. « En voulez-vous un exemple? continue-t-il. Il y a « peu de temps, on accusait Grimoald, duc de Bénévent, d'avoir fait « répandre partout une poudre qui avait fait mourir tous les bœufs. « Comment, dit Agobard, pourrait-on trouver une poudre qui eût la « vertu de ne tuer que les bœufs, sans nuire aux autres animaux? Com- « ment en transporter une aussi grande quantité? où trouver assez de « semeurs pour la répandre partout? » Ces crédulités populaires, combattues par Agobard d'une manière si simple et si piquante, sont un triste témoignage de l'état d'ignorance et d'affaissement où étaient tombés les esprits; et ce qui le prouve mieux encore, c'est que celui même qui réfuta ces ridicules histoires de sorciers n'est pas sans croire un peu aux sortiléges. « La plupart de ces histoires sont fausses, » dit Agobard; toutes, il ne l'oserait assurer.

Peut-être était-ce une simple précaution oratoire, une concession faite aux préjugés plus qu'une conviction et un assentiment; et l'on n'en doit pas moins admirer la supériorité de son jugement, qui par un effort qui nous semble aujourd'hui bien facile, mais qui alors n'était pas sans courage, s'élève au-dessus de ces superstitions populaires, et les combat. Quoi qu'il en soit, ces superstitions étaient habilement exploitées par la cupidité. Le métier, ou du moins la réputation de *tempestarius*, rapportait beaucoup. Tel qui refusait la dîme au prêtre, qui ne donnait jamais à la veuve, à l'orphelin, à l'indigent, prélevait volontiers sur ses biens une part pour le *tempestarius*. Les esprits forts eux-mêmes ne s'en affranchissaient point, non qu'ils crussent à l'existence des *tempestarii*, au pouvoir qu'ils avaient de répandre les orages, mais ils croyaient du moins à celui qu'ils possédaient de les conjurer. Agobard dénonce et flétrit ce double abus.

Dans un autre traité, ou plutôt dans une lettre adressée à Barthélemy, évêque de Narbonne, Agobard fait preuve d'un plus grand courage d'esprit encore. Une maladie terrible, et qui prenait subitement tous les caractères de l'épilepsie, venait d'éclater dans certains pays. Plusieurs sentaient tout à coup un feu dévorant qui leur laissait une plaie incurable. Ces accidents arrivaient assez ordinairement dans les églises; et le peuple effrayé faisait des présents considérables aux ecclésiastiques pour en être préservé. Agobard s'élève contre ces donations, contre cette dîme levée sur la peur, avec une noble indignation (1).

(1) « Qui illa peste percussi, ad ecclesias concurrunt, et illis ecclesiis quidquid possunt, donant, hoc faciunt terroribus, sed perdito meliore consilio. Melius enim agerent si pauperibus et hospitibus sua erogarent, et ad presbyteros currerent, ungendi oleo, cum jejuniis et orationibus. Sed quum quidam illo populari terrore utuntur, ut divitias acquirant; quum ii qui hæc offerant cupiditati quorumdam et avaritiæ famulantur, non exinde honoratus Deus, nec succurcitur pauperibus. Reprehensibile est autem res pauperum non pauperibus distribuere. »

Hardiesse d'autant plus grande, que ces impôts payés par la crainte et l'ignorance avaient été en quelque sorte régulièrement établis; le tarif de cette garantie avait été fixé; on l'appelait la taxe canonique. L'Église, il faut le dire, en cela comme en beaucoup de choses, cédait plus à l'entraînement général qu'elle ne le provoquait.

D'où venaient ces superstitions? Étaient-elles un reste des superstitions païennes, ou le produit du merveilleux nouveau apporté du Nord, et mêlé au merveilleux défiguré des croyances chrétiennes? Ce dernier fonds paraît y dominer. Mais l'Église n'avait point fait ces superstitions. C'est peut-être ici le lieu de rappeler combien, ainsi que nous l'avons indiqué, du septième au neuvième siècle, l'Église avait été altérée, dégradée par la barbarie germanique qui y était entrée, qui avait pénétré dans les monastères, dans les églises, dans le sanctuaire même; les Francs s'étaient emparés des choses saintes, et la seconde invasion de l'Austrasie sur la Neustrie avait été surtout fatale à l'Église. C'étaient sans doute les Germains, les vainqueurs, qui adressaient au fils du serf, devenu prêtre, ces paroles insolentes contre lesquelles, dans un de ses ouvrages, nous voyons Agobard s'indigner; eux aussi, qui avaient fait irruption dans les dignités de l'Église, et qui, les terres manquant à un second partage du sol, s'étaient distribué les abbayes. La corruption en était descendue, et une ignorance chaque jour plus épaisse, ajoutant à toutes les misères morales, avait atteint le peuple. C'étaient là les vrais fléaux dont la parole éclairée d'Agobard tâchait de le préserver, le défendant tout à la fois des superstitions qui aggravaient ses calamités réelles, et de la cupidité qui tirait profit de ces superstitions.

Cette œuvre de réforme morale, d'éducation populaire, entreprise par Agobard sur les dernières classes du peuple, sur les habitants des campagnes, n'était pas moins belle et moins hardie que celle qu'il avait poursuivie dans un ordre plus relevé, quand, s'élevant contre les variétés choquantes des lois civiles qui régissaient les différentes populations des Gaules, il en demandait l'unité; quand, avec plus de force encore et d'éloquence, précurseur des pensées de la philosophie et de la loi modernes, il flétrissait le préjugé cruel et féodal du duel; quand enfin, apercevant d'un regard pénétrant le point suprême où devaient se rencontrer toutes ces réformes, l'unité nationale, il s'écriait, dans sa lettre à Louis le Débonnaire: « Plût au ciel que, réunis sous un seul « roi, tous les Français fussent régis par la même loi! (1) » Voilà Agobard dans la supériorité et le désintéressement de son esprit; philosophe (on disait alors théologien) bien au-dessus des préjugés et des ignorances de son siècle, parlant avec autorité, avec calme, le langage de la raison, et ne laissant rien voir de ces passions qui ont troublé sa vie politique. Quand nous donnons à Agobard le titre de philosophe, il ne se faudrait point méprendre sur notre pensée. Agobard emploie,

(1) « Utinam placeret omnipotenti Deo, ut sub uno piissimo rege una omnes regerentur lege, ea ipsa ad quam et ipse vivit, et proximi ejus respondent! Valeret profecto multum ad concordiam civitas Dei et æquitatem populorum! »

pour combattre les préjugés vulgaires de son temps, les prescriptions de la loi divine, et non les raisonnements de la sagesse humaine; ses autorités sont empruntées aux Écritures, aux défenses de la loi divine, et jamais aux considérations de la simple sagesse humaine, qui alors n'eussent pas été comprises; il parle, il ordonne, il condamne en évêque; et, revêtues de la double autorité de la religion et de la justice, ses paroles éloquentes furent entendues; il ébranla les abus, les superstitions grossières, les frayeurs misérables de l'ignorance, qui, si elles ne tombèrent de suite sous ses coups, furent atteintes, et périrent plus tard de la blessure qu'il leur avait faite. Il y a donc dans Agobard, considéré comme écrivain, de quoi racheter les fautes de l'homme politique : infidèle à Louis le Débonnaire, il a été hardi envers ceux qui maintenaient des préjugés barbares ou des superstitions abrutissantes; il a, dans un temps d'ignorance et de violence, fait entendre la voix de l'humanité, et réclamé, au milieu des distinctions injurieuses de la féodalité puissante, les droits de l'égalité et les bienfaits de la loi civile, en même temps que l'unité nationale dans la diversité infinie et grossière des coutumes barbares; en un mot, il a parlé le langage de la raison, de la sagesse, de la fraternité chrétienne, au milieu des préventions de l'ignorance, de la rudesse des mœurs et de l'orgueil des races; réformateur heureux de son temps, et précurseur d'un meilleur avenir qu'il a préparé.

Ces traits divers et un peu confus de la physionomie d'Agobard ont été généralement bien saisis et habilement mis en relief par M. Macé. Si la forme latine sous laquelle il a dû produire sa pensée, et le cadre nécessairement restreint d'une thèse, ne lui ont pas permis de toujours donner à ses réflexions les développements qu'elles demandaient, et que nous avons nous-mêmes été obligé d'abréger, il a rassemblé et présenté avec ordre les faits et les détails qui peuvent faire connaître et apprécier Agobard; son travail, qui se distingue par l'exactitude, est remarquable aussi par la justesse des idées qu'il suscite et des questions qu'il éclaire; c'est, avec la différence du sujet et de la langue, le mérite historique de l'ouvrage du même auteur sur les *lois agraires*.

Geoffrey Chaucer, poëte anglais du XIV[e] siècle. — Analyses et fragments, par H. Gomont. — Un volume in-12. — Paris, 1847. Chez Amyot, rue de la Paix, 6.

Le sort des écrivains de génie venus dans les siècles barbares, a dit un sage critique, est d'être beaucoup loués et peu lus. Ce mot si juste peut s'appliquer surtout à Geoffrey Chaucer. Pourquoi le vieux poëte anglais n'est-il connu, en définitive, chez ses compatriotes et chez nous, que par le public très-restreint des érudits ? C'est que personne, jusqu'ici, n'a publié une traduction de ses œuvres, ou seulement composé une étude qui fasse bien apprécier ses créations et son caractère.

Il n'y a rien là qui doive prévenir contre un auteur du XIV[e] siècle. Pour nous, le style de Chaucer réunit aux difficultés d'un idiome étranger celles de l'archaïsme. De plus, il a considérablement écrit. Ses œuvres comprennent environ quatre-vingt mille vers, où les beautés du premier ordre sont, à chaque instant, accompagnées de longueurs fatigantes, devant lesquelles, aujourd'hui, reculerait sûrement un lecteur. C'est pourquoi, suivant nous, quiconque se proposait de faire connaître Chaucer, ne devait point donner de ses œuvres une traduction ordinaire et complète. Il fallait à la fois plus et moins; il fallait choisir parmi de longs et nombreux poëmes ceux dont le public peut accepter une lecture entière, et simplement analyser les autres; en un mot, remplir tour à tour les rôles de traducteur et de critique.

Si nos lecteurs, sur ce point, partagent notre opinion, nous croyons pouvoir affirmer qu'ils accueilleront avec faveur l'ouvrage récemment publié sur Chaucer, et intitulé *Analyses et Fragments*. L'auteur de ce livre, M. H. Gomont, a divisé ses études et ses traductions en trois classes, et les a rangées, autant que possible, d'après l'ordre chronologique des compositions. La première classe contient les *Poëmes allégoriques* et les *Songes*, productions bizarres mises en vogue au moyen âge par le célèbre *roman de la Rose*.

La seconde renferme les récits non allégoriques, parmi lesquels figurent en première ligne les *Contes de Cantorbéry*, que M. Villemain a appelés « la plus complète peinture de la vie et de la société anglaise au moyen âge. » Enfin, viennent les compositions intitulées *Petits Poëmes*.

Il n'est pas une pièce qui ait échappé à cette analyse méthodique; car si les morceaux les plus considérables ont seuls été entièrement traduits, M. Gomont a rendu compte, d'une manière plus ou moins étendue, de toutes les autres créations de Chaucer. Là ne s'est pas ar-

rêté son travail : dans son livre sont encore indiquées l'époque et l'origine de chaque poëme, ainsi que les imitations de l'auteur et les sources où il a puisé. Une liste des écrits faussement attribués à Chaucer termine le volume, qui, sous un titre modeste, cache ce qu'on peut appeler une œuvre vraiment sérieuse.

Pour compléter cette notice, il nous reste à parler de l'introduction. Outre un aperçu de la littérature anglaise avant Chaucer, on y trouve une courte biographie de cet écrivain. Faite avec des données certaines et des pièces authentiques, elle nous semble l'emporter sur les notices tronquées ou dépourvues d'autorité publiées jusqu'à présent par nos biographes, et même par les écrivains de l'Angleterre.

Cours théorique et pratique de Langue française, rédigé sur un plan entièrement neuf, par M. Poitevin, ancien professeur au collége Rollin. Quatrième édition. Ouvrage adopté par le Conseil royal de l'instruction publique, et autorisé pour l'usage des colléges.—Paris, 1846. Chez Firmin Didot.

Tout le monde n'admet peut-être pas que la langue soit dans une voie de progrès, mais personne ne peut contester qu'elle ne se modifie et qu'elle ne s'étende sans cesse. En effet, la langue acquiert tous les jours de nouveaux mots empruntés aux vocabulaires des arts, des sciences, de la philosophie, de la politique, et quelquefois même au langage populaire. De nouvelles expressions, soit directes, soit métaphoriques, d'heureux néologismes bientôt consacrés par l'usage, viennent donner à la pensée plus de relief ou de concision. Enfin, des inversions inconnues au style quelquefois trop roide de la prose du XVIIe siècle donnent plus de souplesse aux phrases, en facilitent la liaison, et leur permettent d'exprimer plus de nuances d'une même idée. Pour nous, les progrès de la langue ne sont pas l'objet d'un doute; et nous croyons que, puisque les idées se développent et se perfectionnent sans cesse, la langue, qui en est l'expression, suit nécessairement la même loi.

Ce travail continuel des idées ne pouvait manquer de s'étendre à la grammaire, qui est l'étude des rapports des expressions et des signes du langage entre eux, mais dont la base est la philologie ou philosophie du langage, qui s'occupe plus particulièrement de l'étude des rap-

porte de l'idée au signe, de la pensée à l'expression. La grammaire, pour participer aux progrès de la langue, avait donc à en constater, autant qu'il était en elle, les nouvelles modifications, et à les consacrer en les justifiant, s'il y avait lieu. Elle devait, comme le dit l'auteur du Cours théorique et pratique, restituer à la langue une partie de ses richesses, rattacher à la règle et remettre en crédit, au moyen d'une intelligente analyse, ce que nos prédécesseurs avaient frappé d'interdit ou rejeté dans les exceptions. Cette pensée a conduit M. Poitevin à faire une grammaire qui, tout en restant éminemment classique, est néanmoins beaucoup plus complète que toutes les grammaires élémentaires qui l'avaient précédée.

La difficulté n'était pas sans doute de faire une grammaire plus étendue que celles qui existaient; il suffisait pour cela d'y introduire quelques règles et quelques développements de plus sur certaines des difficultés de la langue. L'écueil pouvait être, au contraire, de s'étendre trop; car qui ne sut se borner ne sut jamais non-seulement écrire, mais faire quoi que ce fût. Il fallait donc, en donnant toutes les solutions qu'exigent aujourd'hui les nombreuses questions qui se rattachent à la grammaire, rester néanmoins classique, composer un livre qui, satisfaisant tous ceux qui le consulteraient, fût susceptible en même temps d'être mis entre les mains des écoliers, et même des enfants qui commencent cette pénible étude. C'est ce que M. Poitevin a fait avec succès au moyen du plan qu'il a suivi, et dont nous allons rendre compte.

Le Cours théorique et pratique de langue française se divise en trois parties, savoir : *grammaire du premier âge*, *grammaire élémentaire*, et *grammaire complète*. A chacune de ces divisions sont attachées diverses annexes formant, ainsi que ces grammaires elles-mêmes, des volumes séparés, et présentant les unes des théories plus complètes sur certaines parties de la grammaire, les autres des exercices sur les règles dont se composent ces théories.

Ce plan se recommande essentiellement par son utilité pratique; et nous croirions rendre compte d'une manière incomplète de la pensée de l'auteur, si nous n'en faisions ressortir le mérite. La portée s'en manifeste pour nous jusque dans cette heureuse division en volumes, tous indépendants les uns des autres, et qui peuvent, selon le degré d'instruction que l'on veut acquérir, être pris ensemble ou séparément.

Les annexes dont nous venons de parler sont, pour la grammaire élémentaire, un traité d'analyse grammaticale et un traité de la conjugaison des verbes; pour la grammaire complète, un traité d'analyse logique, un traité des participes, et un cours complet de dictées. Il y a, en outre, quelques petits livres d'exercices à part, dont un se rattache à la grammaire du premier âge.

En regard de l'énoncé de chaque règle, dans les livres de théorie, se trouvent en outre des exemples très-multipliés qui sont destinés à fournir à l'élève les moyens d'appliquer la règle; on a eu soin de rem-

placer par ce signe — le mot ou la finale que l'élève doit suppléer. De là résulte une division de l'ouvrage intitulée *Partie du maître*, qui contient le corrigé des exercices.

Nous ne connaissons rien de plus utile et de mieux approprié à l'étude de la grammaire que ces exercices constamment mis en regard de la théorie, et dont l'élève fait une application immédiate. Son attention se reporte ainsi forcément plusieurs fois sur l'énoncé de la règle, ce qui la grave mieux dans sa mémoire que l'étude répétée de la leçon seule. L'auteur, dans la préface de la dernière édition, attribue modestement à cette méthode le succès de son livre.

Le choix des exemples nous a paru excellent, principalement par la justesse des pensées, souvent très-remarquables, et qui sont d'ailleurs aussi pures sous le rapport de la morale que sous le rapport du style. Elles sont tirées de nos meilleurs auteurs, et présentent une lecture fort attrayante.

Ainsi que nous venons de le dire, le Cours de langue française se divise en trois parties. Nous allons les examiner.

La grammaire de l'enfance ne contient guère que l'énoncé de faits, tels que les définitions grammaticales des parties du discours, peu de règles, encore moins de raisonnements. La partie des notions préliminaires seulement (définition de *mot*, de *lettre*, de *consonne*, etc.) nous a paru trop longue : il ne faut pas charger la mémoire des enfants de tant d'explications, et on peut les laisser un peu plus longtemps, sur ce point, dans cette heureuse ignorance où vivent tant de gens qui se servent de la langue sans l'avoir apprise autrement que par l'usage. Nous en dirions tout autant de la grammaire en général. Cette étude leur est imposée de trop bonne heure, ou bien il faudrait remplacer la sécheresse de la grammaire analytique par une méthode synthétique, analogue à celle qui est employée dans la grammaire de Condillac. Dans le discours préliminaire de son Cours d'études, qui commence justement par l'étude de la langue, ce philosophe s'exprime ainsi : « Ils (les enfants) ont « un éloignement naturel pour des études où la réflexion n'a point de « part, et où la mémoire ne se remplit que de mots. » Il ajoute seulement qu'il faut les mettre à même de faire des observations, et de combiner les raisonnements qui sont à leur portée. C'est là, à notre sens, la meilleure critique de l'enseignement grammatical, tel qu'on le donne aujourd'hui aux enfants. La grammaire de M. Poitevin aura l'avantage de les ennuyer aussi peu que possible, tout en ouvrant les voies à l'enseignement supérieur par une courte préparation.

La *grammaire élémentaire* est la même, quant à l'énoncé des règles, que la *grammaire complète ;* mais, dans cette dernière, il y en a un nombre beaucoup plus considérable. Cette étendue est d'ailleurs parfaitement justifiée par la méthode d'enseignement de l'auteur, qui divise son Cours en trois années. Trois années, diront quelques personnes, c'est bien du temps pour apprendre la grammaire française ! C'est beaucoup sans doute, si finalement on ne la sait pas ; c'est peu, si on parvient à la bien savoir ; et la division adoptée par M. Poitevin

doit faciliter cette étude. En s'abstenant de développer les principes dans la grammaire du premier âge, les règles dans la grammaire lémentaire, il ne rebute pas l'enfant; au contraire, il le prépare à acquérir de nouvelles connaissances, et un travail considérable s'opère dans l'esprit de l'élève, sans qu'il y ait encombrement ou fatigue.

Passons maintenant à l'examen de la *grammaire complète.* L'énoncé des règles est en général très-clair, d'une brièveté remarquable, et d'une grande netteté. La série des règles relatives à chacune des parties du discours est toujours méthodique, procédant du simple au composé, du général au particulier, de ce qui est fixe à ce qui est variable.

Ainsi que nous l'avons dit, la grammaire s'occupe spécialement de la corrélation des signes du langage. Les rapports entre la pensée et l'expression sont plutôt du domaine de la philologie. La grammaire ne donnera pas, par exemple, les raisons étymologiques ou euphoniques des différentes formations du féminin dans les adjectifs; elle se bornera à constater l'usage, en énonçant la règle et l'exception. Nous louerons néanmoins M. Poitevin d'avoir donné la raison philosophique d'une règle toutes les fois que l'énoncé en a pu être bref et positif, par conséquent grammatical; c'est ainsi qu'une distinction qu'il a employée plusieurs fois dans le cours de sa grammaire, entre l'expression de l'état ou de l'action par un mot, détermine nettement la modification que ce mot doit subir, et devient la base de plusieurs règles relatives à diverses parties du discours.

Nous laisserons passer, sans l'approuver toutefois, cette définition vague et trop étendue du mot grammaire : « L'art d'exprimer ses pensées d'une manière conforme aux règles établies par la *raison* et le *bon usage.* » Ce qu'il y a du reste de plus difficile au monde, c'est de trouver de bonnes définitions des mots les plus usuels. Pour nous, la grammaire serait l'étude des diverses parties du discours, de leurs modifications et de leurs relations. Nous ne garantissons pas notre définition comme absolument conforme à la règle philosophique de toute définition, *soli definito;* seulement nous la croyons moins vague. « La raison et le bon usage » ressemblent trop à ces expressions actuellement décriées : les bons principes, la bonne cause, les gens de goût, etc.

Tous les grammairiens paraissent avoir été embarrassés pour traiter de l'article : les uns en font une entité à part, à laquelle ils donnent le nom de particule; les autres, tels que Boniface, à l'exemple de Condillac, en font un adjectif déterminatif. Lhomond se bornait à dire que c'était un petit mot qui se place devant le nom, et sert à en faire connaître le genre et le nombre, ce qui est inexact. M. Poitevin dit que l'article sert à déterminer et à préciser le sens des mots. Or, comme l'article s'emploie devant un mot pris d'une manière générale, par exemple, dans cette phrase : *le cheval est un animal intelligent*, ou *le cheval de mon frère*, il s'ensuit que l'article ne détermine

pas, ne particularise pas. Il faudrait qu'en français comme en anglais l'article fût supprimé, quand le substantif est employé d'une manière générale. La grammaire ne justifie pas non plus l'attribut donné à l'article, de préciser le sens des mots. Il ferait surtout, à notre sens, la fonction d'un index qui montrerait en quelque sorte le mot dont on va se servir.

Nous trouvons au § 29, sur le genre, la règle suivante : « On reconnaît qu'un substantif est masculin ou féminin, quand on peut placer avant ce substantif *le* ou *la*, *un* ou *une* ; » mais à quoi reconnaît-on qu'*on peut* employer l'un ou l'autre de ces mots? Il nous semble que la question est justement de savoir si on peut mettre *le* ou *la* devant le mot, c'est-à-dire, s'il est masculin ou féminin. Nous pensons que la prochaine édition fera justice de cette singularité. On pourrait, du reste, établir par un énoncé général certaines catégories de substantifs qui sont masculins ou féminins, et se borner à indiquer les exceptions ; mais ce n'est vraiment utile à faire que dans une grammaire française à l'usage des étrangers.

Nous exprimerons, avec l'auteur du Cours théorique, le regret de voir dans notre langue cette bizarre personnification, à l'aide du genre, des substantifs qui ne sont ni mâles ni femelles. Le bon sens pratique tant vanté des Anglais ne nous paraît éclater mieux nulle part qu'en ce qu'ils suivent, à de très-petites exceptions près, cette règle bien simple : Est masculin tout ce qui est mâle, féminin ce qui est femelle, le reste neutre.

La formation du féminin et du pluriel dans les adjectifs, ces deux difficultés de notre langue, nous a paru fort méthodiquement exposée. C'est dans l'étude de ces règles si multipliées que l'on sentira l'utilité de l'exercice en regard de la théorie.

L'auteur a cru pouvoir placer le mot *où*, équivalent des expressions *dans lequel*, *auquel*, parmi les pronoms relatifs ; ce qui nous paraît difficilement admissible. Dans le premier cas, *où* modifie évidemment la phrase par une idée de localisation prise soit au propre, soit au figuré ; il remplace un pronom auquel est jointe une préposition, de même qu'un adverbe est souvent mis à la place d'un adjectif, et ne tient pas lieu d'un nom ; enfin, il se rapproche bien plus de l'adverbe de lieu *y* que du relatif *dont*. Dans le second cas, en vertu de cette idée de localisation qu'il entraîne avec lui, *où* est bien loin de valoir *auquel*. Ainsi, dans l'exemple cité par la grammaire : « C'est un mal *où* mes amis ne peuvent porter remède, » *auquel* nous semble préférable, et nous paraît aujourd'hui plus usité ; on ne dirait guère non plus, comme Racine :

Et moi, par un bonheur *où* je n'osais penser.

On voudrait *auquel*, sauf à admettre l'autre mot en poésie. Dans cette phrase citée au § 405 : « Il ne vous a pas dit tous les jours *qu*'il a pleuré en secret, » nous n'admettons pas non plus *que* comme pronom ; c'est

une conjonction mise à la place des mots *pendant lesquels*, qui lient les deux membres de la phrase.

C'est avec raison que la conjugaison du verbe passif a été supprimée, puisque ce n'est autre chose que la conjugaison du verbe *avoir*, suivi d'un participe passé dont les modifications rentrent dans la règle du participe.

L'auteur a formé un tableau des verbes, divisés en trois catégories, selon qu'ils admettent les prépositions *à* ou *de*, ou les rejettent, lorsqu'ils sont suivis d'un autre verbe à l'infinitif, comme dans ces expressions : *j'entends parler, je travaille à me rendre digne de..... je crains d'être surpris*. Il eût pu faire observer qu'en général, et sauf exception, les verbes qui expriment une tendance emploient la proposition *à*; ceux qui emportent quelque idée d'abstention, de contraction, veulent *de*. Cette observation pourrait guider un grand nombre de personnes qui mettent obstinément *de* où il faut *à*, particulièrement les Provençaux.

Il y aurait peut-être eu lieu de s'étendre davantage sur l'emploi des verbes neutres dans le sens actif, parce que cette transformation est une des tendances du langage moderne. Ainsi admettrons-nous *descendre*, *sortir quelque chose*, que nous trouvons dans une autre grammaire. Il est certain qu'on ne dit pas volontiers : *j'ai sorti mes meubles de chez moi ;* cependant on croit pouvoir dire : *je vais vous descendre votre parapluie*. Pourquoi cette dernière expression, la même grammaticalement que la précédente, choque-t-elle moins? Parce qu'elle est d'un usage plus répandu. La grammaire la rejettera-t-elle? Nous croyons, quant à nous, que non-seulement elle ne doit pas se borner à constater l'usage, mais qu'elle doit encore signaler les tendances et les besoins de la langue, et les justifier s'il y a lieu.

Il est impossible de ne pas louer l'excellent traité des participes que nous trouvons dans la grammaire de M. Poitevin ; les règles en sont exposées avec une netteté parfaite, et une méthode telle que l'on suit aisément l'ordre logique qui les enchaîne. Les difficultés grammaticales de l'emploi du participe ne surviennent guère, comme on le sait, que lorsque ce temps du verbe, précédé de son complément, est suivi d'un infinitif, ou lorsqu'il est accompagné de mots qui peuvent en faire varier l'accord, ou enfin lorsque le participe appartient à un verbe neutre ou réfléchi. Or, nous tirons, de l'ensemble des règles exposées, ce principe bien simple, que le participe s'accorde avec celui des termes de son complément auquel il se trouve joint par le rapport le plus immédiat. C'est sans doute en vertu de cette idée instinctivement perçue, que beaucoup de personnes font une bonne application des règles des participes sans les avoir bien approfondies.

On sentira du reste la justesse du principe que nous émettons dans les exemples suivants; nous soulignons les mots qui doivent être mis en rapport :

Les avocats *que* j'ai *entendus* plaider ;

Les accusés *que* j'ai *entendu condamner.*

On a entendu condamner les accusés, et ce sont les avocats que l'on a entendus plaider. De même dans les exemples suivants:

Le peu de *blés qu'*on a *conservés* ou *recueillis.*
Ce sont mes sentiments *qu'*il vous a *fait entendre.*
La lettre *que* j'ai présumé que vous *recevriez.*

Le peu de *blés* qu'on a conservés ou recueillis, ce sont mes sentiments qu'il vous a *fait entendre*, *il* s'est *rassemblé* une grande foule. Dans d'autres cas où l'application de la règle est moins claire, on est conduit, par une certaine analogie, à la suivre également.

Quelque excellente que soit la méthode de l'auteur, et bien qu'il déclare que les grammairiens ont rendu obscure une des parties les plus claires de la syntaxe, nous croyons néanmoins que les règles des participes exigeront toujours une sérieuse étude, puisqu'il faut apprendre à discerner les cas dans lesquels elles sont applicables. Et, en effet, M. Poitevin ne s'est-il pas cru obligé de faire à part un traité des participes?

La théorie de l'analyse logique est également bien traitée; nous regrettons seulement le double emploi du mot complément, qui déjà est adopté par l'analyse grammaticale; ce qui peut nous amener à les confondre. Malheureusement le mot *régime*, auquel on a substitué *complément,* n'est pas clair, et ne pouvait pas être conservé.

Pour tout esprit juste, il résultera de l'analyse logique qu'une phrase mal faite est l'expression d'un jugement faux ou défectueux, d'une idée qui n'est pas arrivée à son entier développement. L'analyse logique, en fixant l'esprit sur l'unité de la phrase, en l'habituant à un prompt examen des différentes propositions qu'elle renferme, le rendra plus sévère sur l'expression de la pensée, et contribuera beaucoup à la netteté et à la fermeté du style chez tous ceux qui, voulant bien écrire, en auront fait une étude approfondie.

HISTOIRE.

Tableau des institutions et des mœurs de l'Église au moyen age, particulièrement au treizième siècle, sous le règne d'Innocent III, par Fréd. Hurter; traduit de l'allemand par Jean Cohen. — 3 vol. in-8°; Paris, Debécourt.

La première réflexion qui se présente à l'esprit en achevant la lecture de ce livre, c'est qu'il ne justifie pas son titre, et qu'il ne nous donne qu'une partie de ce qu'il nous promet. Le tableau que trace M. Hurter offre bien, en effet, la peinture des institutions et des mœurs de l'Église sous le règne d'Innocent III, mais ce n'est pas là l'Église au moyen âge. Aussi croyons-nous que M. de Saint-Chéron se laisse trop emporter à son zèle et à sa complaisance d'éditeur, lorsqu'il dit, dans la préface qu'il a placée en tête du livre : « En terminant l'histoire du pontificat d'Innocent III, M. Hurter n'a pas pensé que son travail fût complet; après le pape, il a voulu nous montrer l'Église même qu'il avait gouvernée. La multiplicité des événements et des personnages qui se pressent dans cet espace d'un règne de dix-huit années ne pouvait, en effet, permettre au savant écrivain de ressusciter dans toute son étendue, sa majesté et la variété de ses détails, le vaste édifice de l'Église du moyen âge. Tel est l'important sujet du *tableau* dont je publie la traduction. Nous avons admiré, dans la vie d'Innocent III, le statuaire qui reproduit avec amour l'image du pontife dont la mémoire lui est plus particulièrement chère; dans ce *tableau* nous allons contempler l'architecte bâtissant la cathédrale, figure de l'Église catholique, apostolique et romaine (p. vi). »

Non, ce n'est point là l'Église dans cette vaste période qui commence à l'invasion des barbares, et finit à ce qu'on est convenu d'appeler la renaissance. Dans les diverses époques de cette période, si fertile en profondes vicissitudes, l'Église ou la papauté (ces mots sont synonymes dans l'ouvrage de M. Hurter) a éprouvé elle-même bien des fortunes diverses, dont assurément ce livre n'offre pas l'histoire. L'auteur s'applique à nous la montrer dans l'apogée de sa puissance, et le siècle d'Innocent III était très-bien choisi pour un tel dessein; mais lorsque l'historien donne à entendre que telle fut l'Église du moyen âge, il risque de nous induire dans une grave erreur. Le moyen âge est un de ces mots vagues qu'il est absolument nécessaire d'expliquer avant de

le faire servir à la discussion d'une théorie. Veut-on parler de ce temps d'invasion où le pontife de Rome, évêque des évêques, n'avait encore, malgré son rang dans la hiérarchie spirituelle, d'autre puissance, en face des conquérants, que sa puissance morale ? S'agit-il des commencements de l'ère carlovingienne, où s'établissent les fondements de la puissance temporelle des papes, où la grande idée de l'unité chrétienne, conçue par Charlemagne, associe l'Église à l'Empire, et place au faîte de l'édifice social l'empereur et le pape? celui-ci, toutefois, dans un degré d'infériorité manifeste, d'où il s'élèvera peu à peu, à l'aide des calamités parmi lesquelles déclina et s'éteignit la dynastie des Carlovingiens. Bientôt le moyen âge et aussi l'Église vont entrer dans une phase nouvelle, et Grégoire VII commencera la période théocratique, qui durera deux siècles. Mais arrivée à cette élévation, la papauté ne saurait s'y maintenir; lassée par le travail même qui a créé sa grandeur, elle trouve des résistances invincibles dans la puissance temporelle, des embarras inextricables dans les hésitations de la foi, et dans l'activité inquiète des hérésies. Enfin, elle se voit, dans les XIVe et XVe siècles, déchoir peu à peu de cette hauteur prodigieuse où elle s'était élevée dans les deux siècles précédents. Ainsi finit pour elle le moyen âge. Eh bien ! on ne trouve pas dans le livre de M. Hurter la moindre trace de ces alternatives de prospérités et de tribulations, de gloire et d'abaissement, de despotisme et d'oppression, qui caractérisent l'existence de la papauté pendant cet espace de dix siècles. Toute la pensée de l'historien se concentre sur le XIIe et le XIIIe, presque sur un seul pontificat, ou plutôt sur un seul *règne*, comme il le dit lui-même; et, les yeux éblouis de cet éclat, il ne sait plus voir la papauté qu'à ce degré de grandeur et de puissance, comme si la domination qu'elle exerça sous Innocent III devait être son état normal, comme si cette usurpation temporaire était son droit permanent.

Cette remarque faite, et le titre que nous venons de transcrire ainsi expliqué, on comprendra mieux, sans que nous soyons obligé d'y revenir, pourquoi, dans cette histoire de l'Église, tout se rapporte à Innocent, pourquoi sa doctrine est donnée comme la doctrine générale de l'Église, pourquoi ses écrits et particulièrement ses épîtres sont l'autorité que cite le plus souvent l'historien.

Ainsi, dès le début du livre, M. Hurter veut montrer la nécessité de la foi à la révélation et à la divinité de J. C., double croyance sans laquelle il n'y a pas de religion chrétienne; et, pour arriver à cette démonstration, c'est le témoignage d'Innocent qu'il invoque, ce sont ses raisonnements qu'il copie, c'est sa foi qu'il donne comme règle de la foi universelle. Il semble que si M. Hurter a cru nécessaire de prouver (vérité qui selon nous n'a besoin que d'une simple exposition) que, pour être véritablement une religion, et non pas une simple doctrine métaphysique et un système de philosophie morale, la religion chrétienne doit avoir une source divine; que si on lui enlève le Christ, fils de Dieu, « pour le remplacer par un Christ purement historique ou même « mystique, où l'on change le fait de la rédemption du monde sur la

« croix en une manière simplement figurée de l'exprimer, où l'on re-
« présente le sacrifice de réconciliation du Christ en une mort coura-
« geuse pour soutenir une conviction individuelle, tout l'édifice ne
« doit pas tarder à tomber en ruine ; » si, disons-nous, l'historien a voulu donner un tel fondement à son livre, il fallait prendre ses preuves de plus loin, car les fidèles de l'Église chrétienne n'ont pas attendu Innocent III pour établir le principe divin de leur croyance.

Toutefois, on s'explique facilement de quelle manière M. Hurter s'est trouvé conduit à prendre dans ce livre Innocent III pour son autorité fondamentale, lorsqu'on arrive au second chapitre de l'ouvrage. Ce chapitre est intitulé *le Pape;* l'historien y traite de l'Église et de l'Empire, de la primauté de l'Église, et de la reconnaissance de cette primauté par les empereurs. M. Hurter s'efforce d'établir la préséance du pouvoir spirituel sur le pouvoir temporel, et, en même temps, l'indépendance du premier à l'égard du second. Il est évident qu'en cette matière c'est surtout au siècle d'Innocent, c'est aux doctrines et aux actes de ce pape, que l'historien devait demander ses autorités. Le droit de disposer des couronnes, de donner les peuples, de délier les rois des engagements pris avec leurs sujets, les sujets du serment de fidélité prêté aux rois, toute cette doctrine à laquelle une sorte de petite Église voudrait rendre une vie nouvelle, et que l'on s'efforce de tirer aujourd'hui des cendres éteintes de la controverse, que l'on donne hardiment comme la loi constante de la chrétienté, comme un code de droit divin, comme la règle suprême avec laquelle Dieu a voulu que son vicaire gouvernât le monde, il est bien évident que ce n'est ni dans l'Évangile, ni dans les Pères de l'Église, ni dans les décrets des conciles, qu'il en faut chercher l'origine et la sanction ; elle appartient tout entière à cette période de l'histoire de l'Eglise qui s'étend de Grégoire à Boniface ; on prend ainsi moins de deux cents ans dans les dix siècles du moyen âge, et on nous dit : Ces deux cents ans, voilà le moyen âge ; Grégoire, Innocent, voilà les véritables interprètes de la loi divine. Et puis, par un cercle vicieux où l'auteur s'efforce de nous enfermer, les actes de ces pontifes sont présentés comme la preuve de la vérité de leur doctrine, et leur doctrine comme la légitimation de leurs actes.

Fleury, en réfutant l'opinion de ceux qui, au siècle d'Innocent III, donnaient trop d'extension à l'autorité du pape, dit : « Il fallait donc
« ignorer absolument l'histoire de l'Église, ou supposer que les plus
« grands papes, comme saint Léon et saint Grégoire, avaient négligé
« leurs droits et laissé avilir leur dignité ; car il est bien certain, dans
« le fait, qu'ils n'ont jamais exercé cette autorité marquée dans les dé-
« crétales d'Isidore (1). »

Il faudrait citer les cent pages consacrées, dans le livre qui fait l'objet de cet examen, au développement de la théorie de la papauté, pour bien faire comprendre jusqu'à quel excès peut conduire la rigueur d'un principe qu'on est résolu de pousser jusqu'à ses extrêmes conséquences.

(1) *Hist. eccl.*, t. XVI, 4ᵉ disc., p. VII ; éd. de 1719, in-4°.

Une fois que le pape est placé au sommet de la hiérarchie sociale, comme la puissance spirituelle qui doit dominer toutes les affaires humaines; une fois que seul, sans même la participation des conciles, vous le déclarez le maître absolu de la société, où son action pénètre par tous les côtés, il est évident qu'il sera l'arbitre suprême de la vie « tant générale que particulière, en grand comme en petit, dans les choses « les plus graves comme dans celles qui paraissent moins importantes (p. 63). » Ce pouvoir aura, pour se faire obéir, le glaive spirituel de l'excommunication, et aussi le glaive séculier dont les rois sont armés par lui et pour lui; car les rois ne sont rien que les vassaux de la puissance cléricale, et le glaive qu'ils portent ne doit sortir du fourreau que par la permission et au signe de tête du pontife. Remarquez d'ailleurs ces mots : « Il est fort indifférent à l'historien que ce pouvoir « universel, absolu, sans contrôle, sans limite, puisse ou non se justifier par les paroles de l'Écriture sainte; » il lui suffit « de considérer la grandeur, l'étendue et l'influence décisive de ce fait, qui, « pendant plusieurs siècles, a agi sur le genre humain; » il lui suffit qu'une bulle de Boniface VIII ait proclamé cette loi pour la déclarer *salutaire*, et forcer la société tout entière à en subir le joug. M. Hurter ne s'informe point si la bulle d'un autre pape n'a pas annulé la bulle de Boniface; si un concile n'a pas condamné ce pontife. M. Hurter ne veut pas savoir ce qui contrarie ses doctrines; il fait peu de cas de l'autorité des conciles lorsqu'elle pourrait restreindre en quoi que ce puisse être l'autorité des papes; il ne leur reconnaît pas ce droit; et il fait même si peu de cas de ces assemblées, sur les décisions desquelles pourtant repose la foi catholique, que, s'il n'avait pas voulu les sacrifier en deux lignes, comme tous les autres pouvoirs, à la suprématie du siége de Rome, il n'en aurait pas même fait mention dans une histoire de l'Église au moyen âge!

Toute cette discussion sur la papauté est d'ailleurs, dans le livre de M. Hurter, un paralogisme continuel. En argumentant à la fois de la primauté du pape sur les pouvoirs ecclésiastiques, et de sa suprématie sur le pouvoir temporel, l'historien jette beaucoup d'obscurité sur son raisonnement; il y a là une confusion d'idées qui atteste à la fois l'erreur du dogmatiste et l'impuissance du logicien.

L'embarras de l'auteur est grand, en effet; il prétend établir le principe fondamental du catholicisme, en démontrer la loi permanente, le dogme divin; et il ne peut trouver ses autorités dans la divine parole, dans la loi primordiale, dans les doctrines des premiers siècles de l'ère chrétienne. Il est trop évident, en effet, que J. C. n'a jamais donné la préséance à la puissance spirituelle sur le pouvoir séculier. Cette préséance est un fait d'institution purement humaine, arrivée par le malheur des temps, par la faiblesse de quelques empereurs et l'ambition de quelques papes; un fait qu'on voit naître, dont on suit le progrès, auquel enfin on peut assigner une date certaine. Ce fait d'ailleurs, comme tous les grands faits sociaux, trouvait sa raison dans les circonstances du temps où il s'est produit. L'organisation de l'Église aux

siècles des Grégoire et des Innocent, parmi d'incontestables inconvénients, avait les avantages appropriés à la civilisation du temps; elle était un élément de liberté à une époque où la liberté n'était ni dans la société civile, ni dans la société politique. Sans doute on ne peut pas se dissimuler que l'Église ne songeât d'abord à elle; c'était son propre affranchissement qu'elle avait voulu assurer aux dépens des autres libertés, c'était sa fortune qu'elle avait formée en appelant aux œuvres pies une grande partie de la fortune publique et particulière de ce temps-là. Mais, malgré les abus qui pouvaient être la conséquence de l'indépendance que le clergé s'était faite, de la domination qu'il s'arrogeait, des richesses immenses qu'il avait accumulées, il n'en résultait pas moins quelque soulagement pour des populations soumises à toutes les oppressions d'un régime social organisé au profit du petit nombre.

Mais ceux mêmes qui mettent beaucoup d'étude et de lumières à établir la nécessité de cet état de l'Église vers le milieu du moyen âge, semblent oublier toute leur science et leur logique à mesure qu'ils s'éloignent de cette époque spéciale. De ce que l'organisation catholique au XIIIe siècle était propre à ce temps-là, ils concluent, sans aucun égard aux variations de la civilisation, que les prétentions de l'Église doivent être immuables. On leur dit : L'Église du Christ était admirablement constituée dans les premiers siècles pour la mission qu'elle avait à remplir; l'Église des apôtres et des Pères, s'établissant au milieu de la société romaine tombée en dissolution, et de la société des barbares qui se fondait sur les débris de la société romaine, était douée de l'admirable esprit dont elle avait besoin pour poser les bases profondes d'une croyance, pour étendre partout une domination de persuasion.

L'organisation féodale est venue changer la société, alors le christianisme a changé avec la civilisation : la religion de charité et d'humilité avait fait son œuvre; elle s'est peu à peu modifiée à mesure que le monde se transformait, et elle s'est trouvée puissante et despotique pour contre-balancer le rude et farouche système féodal.

Mais cette période terminée à son tour, l'Église semble avoir perdu cet instinct merveilleux qui lui avait appris que sa force était dans l'harmonie de sa constitution avec la constitution sociale de chaque époque, et elle s'est presque toujours efforcée de rester, dans les temps plus modernes, l'Église du XIIIe siècle. Il en est résulté parfois de grands désordres dans la société, et surtout de fâcheuses conséquences pour l'Église elle-même.

Ceux qui la poussent dans ces mauvaises voies, qui, comme l'historien d'Innocent III, lui disent qu'elle doit être encore aujourd'hui l'Église du XIIIe siècle, oublient qu'Innocent III n'a été grand que parce qu'en suivant le mouvement imprimé depuis un certain temps aux institutions catholiques, il avait achevé de détourner l'Église de ses premières voies, parce qu'il avait fini par en faire une Église fort différente de celle des premiers siècles.

Innocent III renaissant aujourd'hui ne serait plus l'Innocent III du siècle où il a vécu, car il aurait encore, avec ses mêmes instincts de domination, sa même intelligence des temps où il vivrait : peut-être trouverait-il quelque moyen de conserver à l'Église sa grandeur et sa puissance, mais assurément ses moyens au XIXe siècle ne seraient pas ceux qu'il employa, fort habilement sans doute, au XIIIe.

Précisément parce qu'il fut habile, il ne ferait pas aujourd'hui ce qu'il fit alors.

Cependant M. Hurter le reconnaît et le déclare lui-même : « Il n'y « a point d'empire, et, moins qu'aucun autre, celui qui ne doit reposer « que sur une base spirituelle et morale, qui ne se développe par de« grés (t. I, p. 105). » Cela est vrai; et c'est justement pourquoi, après un développement de douze siècles, le catholicisme n'a pas dû s'arrêter tout à coup, comme si le monde lui-même s'était arrêté; il n'a pas dû, après une marche progressive, demeurer stationnaire. S'il lui a fallu changer après les temps de l'Église primitive pour se mettre en harmonie avec l'ensemble de la société, il faut qu'il continue cette modification pour rester dans la même harmonie, sous peine de n'avoir plus dans cette société une place convenable, d'en être un élément vieilli, quand elle a su se rajeunir; impuissant, quand elle acquiert des facultés nouvelles.

Nous ne quitterons pas cette portion du livre de M. Hurter sur la papauté, sans remarquer jusqu'où peut conduire la conséquence logiquement déduite d'une proposition erronée. De l'argument des clefs confiées par J. C. à saint Pierre avec la puissance de lier et de délier, on conclut la préséance du pouvoir spirituel sur le pouvoir temporel, et le droit pour le pontife d'interdire au prince séculier l'exercice des actes les plus vulgaires de la puissance publique, la perception d'un péage, par exemple, l'établissement ou la simple augmentation d'un impôt quelconque (t. I, p. 76). On sait d'ailleurs que c'est sur ce passage qu'on a établi la divinité du sacrement de pénitence, et la puissance d'absoudre. Il est bien évident pourtant que le même texte ne peut pas se prêter à deux significations si diverses : le pouvoir moral de la remise des péchés, le pouvoir matériel du gouvernement terrestre; la confession et l'administration financière fondées sur la même parole. Il y a là quelque chose qui blesse le plus simple bon sens; une formule légale ne saurait avoir cette élasticité.

Trois pages plus loin, M. Hurter nous dit que la puissance spirituelle ne doit gouverner que par la parole; et tout à l'heure il développait avec complaisance le fameux argument des deux glaives; il nous démontrait que cette puissance spirituelle, pour appuyer sa parole, avait remis l'épée en des mains séculières, et qu'elle s'alliait au pouvoir temporel, chargé de tirer le glaive à son service.

Nous ne comprenons pas facilement ce que veut dire M. Hurter lorsqu'il affirme qu'en présence du pouvoir suprême dont Innocent était revêtu, « le droit des rois ne demeurait pas moins inattaquable; aucun « des deux ne devait nuire à l'autre..... Conformément à la parole qui

« a dit qu'il fallait rendre à Dieu et à l'Église ce qui leur appartient,
« il faut aussi que le droit du pouvoir soit respecté. C'est ainsi que
« dans l'empire d'Orient il fut ordonné aux prélats de tout rang de ju-
« rer fidélité au monarque..... (t. I, p. 103.) » En Orient, soit; mais en France, mais en Allemagne, mais en Angleterre, partout enfin où le pape ne trouvait pas une obéissance servile, les droits des rois étaient livrés à la merci de la puissance spirituelle. Il y a ici, contre Innocent, un aveu involontaire, qui s'échappe de l'argumentation artificieusement tissue pour le défendre : d'une part, l'historien reconnaît que le droit des rois doit être respecté; de l'autre, l'Orient, qu'il appelle, pour ainsi dire, en témoignage, fait trop penser à l'Europe, dont il ne parle pas.

M. Hurter cite de nombreux exemples de l'abus du droit d'excommunication et d'interdit, exercé par les évêques, les chapitres et les autres autorités ecclésiastiques, qui en avaient fait une arme au service de tous les intérêts humains; on s'attend que, pour conclusion, l'auteur va démontrer la nécessité de ne pas abandonner ce droit exorbitant à l'arbitraire d'un homme : nullement; M. Hurter en conclut, au contraire, la nécessité de le laisser au pape seul, comme si le pape lui-même ne l'avait pas exercé avec les mêmes passions et par les mêmes motifs que ceux dont l'historien vient de faire une censure sévère.

Infatigable collecteur de faits, M. Hurter s'occupe trop rarement de les mettre d'accord entre eux, ou d'en tirer des conséquences logiques.

En traitant de la puissance de la papauté, l'auteur ne pouvait pas oublier l'un de ses moyens d'action les plus énergiques, l'immense richesse qui, de toutes parts, affluait vers l'Église et le saint-siége; et il a fait *des revenus pontificaux* un appendice aux chapitres de la papauté. Il y a là, comme dans tout le livre, de savantes recherches, des faits curieux, et aussi de singulières distractions de raisonnement. Ainsi, à l'article coté E, et intitulé *Revenus du pape pour la cour (curia) en qualité de chef de l'Église*, M. Hurter dit :
« Le désir de former de toutes les affaires, de tous les rapports, enga-
« gements et concessions, une source de revenus pour le centre de
« l'Église universelle, ne se manifesta que vers le milieu du XIIIe siè-
« cle, d'une manière impossible à justifier (t. I, p. 173). » Et la plupart de ces revenus casuels, de ces taxes où sont tarifées les dispenses de vœux, de pénitences, et beaucoup d'autres exactions, sont, en effet, peu justifiables selon nous; mais il suffit de tourner la page pour lire cette justification que M. Hurter vient de déclarer impossible, et qu'il fait lui-même aussitôt, avec détail, et en énumérant l'emploi de ces revenus. M. Hurter ne songe pas que la légitimité de l'emploi d'une taxe ne rend pas la perception plus légitime, si la taxe est immorale.

Ce travail, que peut-être le nouvel historien eût pu rendre plus complet, est pris d'un traité composé à la fin du XIIe siècle par Cencio, camérier, ou, comme on dit aujourd'hui, camerlingue du pape Célestin III, depuis cardinal, pape lui-même sous le nom d'Honorius III. Le traité de Cencio est curieux, et mérite que nous nous y arrêtions un

instant. Muratori le cite souvent dans sa dissertation *Dei censi, e delle rendite spettanti una valta alla santa chiesa romana* (1). Il donne ainsi le titre de l'ouvrage de Cencio : *De civitatibus et territoriis quæ rex Carolus beato Petro concessit, et papæ Adriano tradi spopondit; nec non de civitatibus, castris, terris et monasteriis per diversas mundi partes constitutis, et censibus Ecclesiæ romanæ debitis ab iisdem.* Mais Baronius, qui avait vu le manuscrit de Cencio dans la bibliothèque du Vatican, dit qu'il est ainsi intitulé : *Incipit liber censuum romanæ Ecclesiæ a Cencio camerario compositus secundum antiquorum Patrum regesta, et memorabilia diversa anno incarnationis dominicæ millesimo centesimo nonagesimo secundo, pontificatus Cœlestini papæ tertii anno secundo.* Cenni, dans les notes qu'il a ajoutées à la deuxième édition des *Dissertazioni* de Muratori, fait observer que la simplicité de ce dernier titre prouve qu'il est antérieur à celui que transcrit le savant auteur des *Antiquités d'Italie;* et c'est, en effet, le titre véritable.

Les camériers, successeurs de Cencio, ont inséré dans son manuscrit diverses pièces des XIIe et XIIIe siècles, de sorte qu'il ne faut pas s'étonner si l'on y rencontre des actes postérieurs à 1192 : cette circonstance ne doit rien faire perdre à cet ouvrage de la confiance qu'il mérite, et ne peut inspirer aucun doute sur le nom de l'auteur.

« Se col codice di Cencio (dit Muratori, p. 182) voleste unire la « bolla di papa Niccolò IV, divulgata dal Martene e Durand, monacci « nedittini, nel secondo tomo degli scrittori antichi, voi avreste il ca- « talogo de' censi che nel MCCXC pagavano i monasterj e le chiese « della Francia al palazzo lateranense. »

M. Hurter ne fait ici aucune mention de la bulle de Nicolas IV, non plus que d'autres documents indiqués dans la dissertation de Muratori.

Nous remarquerons, à l'occasion de Cencio, que Fleury se trompe lorsqu'il dit (t. XVI, p. 429) que le livre des cens de l'Église romaine se trouve dans le *Museum italicum*, t. II, p. 167. Le recueil de Mabillon ne contient point le *liber censuum*, et on ne trouve, au lieu indiqué par Fleury, qu'un ouvrage de liturgie : *Romanus ordo de consuetudinibus et observantiis presbyterio vel scholari et aliis Ecclesiæ romanæ in præcipuis sollemnitatibus; auctore Cencio de Sabellis, cardinale.* L'erreur de l'historien de l'Église a été causée sans doute par le nom de l'auteur du *Romanus ordo*.

Les revenus de l'Église romaine ne consistaient pas seulement en vastes domaines, en tributs, en cens féodaux, en rentes qui s'élevaient à des sommes considérables, mais en redevances de toutes sortes d'objets de luxe et de consommation, depuis les métaux précieux, l'encens, les ornements du culte, jusqu'à quelques jambons, une centaine de harengs, une poule, etc. M. Hurter explique très-bien l'origine de cette

(1) Dissert. 69e, t. III, part. II, p. 158 des *Dissertazioni sopra le antichità d'Italia*; Roma, 1755, in-8°.

prodigieuse quantité de redevances en objets de tous les pays. Les fondateurs d'établissements pieux se mettaient, par ce moyen, sous la protection du pontife de Rome, afin « de procurer à la fondation un pro-« tecteur qui n'exerçât point d'actes arbitraires, et qui fût capable de « déjouer toutes les entreprises des évêques ou des princes, pour la « détourner du but de son institution. C'était là comme une sorte de « féodalité spirituelle; l'Église de Rome devenait par là suzeraine, et, « par contre, l'évêque, l'Église ou le couvent étaient ses vassaux, et se « trouvaient en même temps confirmés dans leur possession (p. 162).»

M. Hurter passe successivement en revue les objets et les motifs des redevances; il divise les revenus de l'Église de Rome en diverses catégories : ceux qui sont purement spirituels, ceux des domaines immédiats, ceux que perçoit le pape en qualité de chef de la chrétienté, ou pour la cour romaine en qualité de chef de l'Église; enfin les revenus féodaux, et les tributs des royaumes feudataires. Ces revenus sont exprimés en monnaies de tous les pays, dont, pour quelques-unes, le taux est d'une évaluation difficile, impossible même. M. Hurter a donné sur ce point quelques explications, en avouant qu'il s'aventure là sur un terrain qui lui est étranger.

Après avoir traité de la papauté, M. Hurter s'occupe de la cour de Rome, des princes de l'Église, cardinaux et légats; puis il consacre plusieurs chapitres au haut clergé : les patriarches, les primats, les archevêques et les évêques; il recherche leur origine, il expose leurs relations avec le saint-siége, le mode d'élection, leurs fonctions, leurs vertus, leurs vices. Il fait ensuite le même travail sur le clergé inférieur, les chanoines et les autres dignitaires des églises, les curés, et enfin tout le clergé séculier.

Dans ces trois chapitres, où il expose la vaste organisation du clergé catholique au temps d'Innocent III, M. Hurter a réuni une foule de détails dont l'ensemble fait bien connaître cette époque; on y lira surtout avec intérêt les circonstances particulières qui, en divers temps et en divers lieux, ont accompagné l'élection des évêques. L'historien cite une lettre d'Innocent III, où l'on voit le soin pieux et la scrupuleuse impartialité avec laquelle ce pape veillait à la légalité des élections épiscopales. Cette lettre est adressée au roi de Hongrie, dont le beau-frère avait été élu, par le chapitre, à l'archevêché de Coloczk. Le pape a fait faire une enquête sur l'élection, et a fait examiner la capacité de l'élu, lequel n'avait pas subi avant sa nomination un examen suffisant, et s'est trouvé n'avoir que 25 ans, tandis que l'âge canonique, fixé par le concile de Latran, est de 30 ans. Le pape explique au roi de Hongrie son regret de ne pouvoir consacrer cette élection illégale; tout ce qu'il lui est permis de faire par considération pour le roi, c'est de ne point prononcer contre le chapitre la peine portée par le concile : la perte du droit d'élection, et la suspension pendant trois ans du revenu des bénéfices. « Il nous est pénible, ajoute-t-il, de ne pas « pouvoir accéder à votre royal désir; mais nous sommes responsa-« bles envers Dieu, et il ne nous est pas permis d'avoir deux poids et

« deux mesures. Jésus-Christ lui-même, en commençant sa mission a « l'âge de 30 ans, a voulu faire voir que personne ne devait s'arroger « avant cet âge le droit de prêcher, qui est pourtant un des premiers « devoirs d'un pasteur. S'il était arrivé aux limites de cet âge, nous « pourrions le dispenser de ce qui lui resterait à parcourir; mais, en « ce moment, ce serait prodiguer inutilement nos grâces. Que Votre « Sérénité ne prenne pas en mauvaise part une décision fondée sur la « justice; ayez plutôt soin que le prévôt s'instruise à fond des scien- « ces divines et humaines; et s'il y fait des progrès convenables, nous « aurons soin nous-mêmes de son avancement. Mais aujourd'hui nous « nous rendrions méprisables à vos propres yeux, si vous pouviez « penser que, par considération pour un des rois de la terre, nous au- « rions légèrement mis de côté la crainte du roi des rois (Ep. X, 29). »

Les couvents fondés en des âges de ferveur comme de saints refuges placés entre la terre et le ciel, asiles des contemplations pieuses, et des douleurs mondaines qui cherchent au sein de Dieu des consolations que les hommes ne donnent pas, les couvents devaient tenir une grande place dans ce tableau de l'Église au moyen âge. M. Hurter leur consacre un volume et demi, la moitié environ de tout l'ouvrage. Sans doute la vie religieuse, à cause de sa double influence sur l'Église et sur la société du temps, méritait toute l'attention que lui donne l'historien. A l'époque dont il trace le tableau, les institutions monastiques étaient loin déjà de leur origine; elles n'avaient pas conservé, en traversant les siècles, le saint enthousiasme au milieu duquel elles étaient nées, la pureté primitive qui avait sanctifié leur berceau; comme toutes les institutions, elles avaient eu leurs vicissitudes, et la corruption du temps ne les avait pas épargnées. C'étaient des associations d'hommes, avec leurs passions devenues plus fougueuses quelquefois sous le frein même de la règle. Ce qui avait été jadis une vocation était devenu un métier; on s'engageait dans un ordre religieux comme on se serait enrôlé dans une compagnie d'ordonnance; l'ambition avait envahi ces asiles d'humilité, et l'on entrait, sinon en possession, du moins en jouissance d'immenses richesses par un vœu de pauvreté. Le siècle d'Innocent dut être une époque de réformes monastiques et de fondations nouvelles; c'est là précisément ce qui donne plus d'intérêt au sujet, et en fait l'un des plus importants qui s'offrît à la plume de l'historien.

« Dans les idées de ce siècle, dit M. Hurter, un couvent était une « échelle pour monter au ciel; les prières des hommes étaient portées « sur leurs degrés jusqu'au trône de Dieu par des anges, qui rappor- « taient ensuite les grâces divines sur la terre. Leurs habitants s'ap- « pelaient les pauvres de J. C., qui accomplissaient la tâche du jour « par les travaux les plus pénibles, mais qu'il ne fallait pas, pour cela, « laisser en proie aux soucis et au besoin. Une église pauvre, selon « un auteur protestant moderne (Raumer), est plus portée qu'une ri- « che à attaquer le dogme. Celui qui n'a rien à perdre n'acquiert ja-

« mais la faculté de rien protéger ou conserver (t. II, p. 25) (1). » La pensée de Raumer peut être vraie, mais elle est incomplète ; il aurait dû ajouter que la richesse détruit la règle, et met les mœurs en péril. M. Hurter ne pense-t-il pas qu'il est aussi nécessaire de préserver la morale que le dogme? et croit-il que le dogme soit bien sincèrement respecté quand les mœurs sont mauvaises?

Quoi qu'il en soit, cette époque fut marquée par une grande émulation de libéralité envers les maisons religieuses ; c'était de l'argent bien placé, selon l'opinion du temps ; « ces donations devaient être des « médicaments pour toutes les plaies que les péchés infligeaient à l'âme, « ainsi que s'exprimait Léopold d'Autriche ; elles étaient aussi une se- « mence que l'on répandait pour en recueillir les fruits dans l'éternité » (t. II, p. 27). On avait grande foi d'ailleurs, même pour les avantages temporels des pieux fondateurs, à l'efficacité des prières des religieux payés ainsi largement à l'avance. M. Hurter en cite plus d'un exemple ; voici l'un des faits qu'il raconte ; l'historien ne nous dit pas à qui il l'emprunte, et nous ignorons l'authenticité de l'anecdote ; néanmoins elle nous a paru assez caractéristique pour être citée :

« Le comte Ranulphe de Chester se trouvait sur la mer pendant une tempête horrible. Ayant demandé aux marins l'heure qu'il était, et ceux-ci lui ayant répondu qu'il était dix heures, le comte leur dit de prendre courage, de travailler avec ardeur jusqu'à minuit, et puis de le réveiller. A minuit précis, le capitaine se présenta devant le comte, en l'engageant de recommander son âme à Dieu, parce que les matelots étaient harassés de fatigue, et que leur perte était imminente. Alors le comte se leva, alla prendre lui-même le gouvernail, et, au bout de quelques instants, la tempête se calma. Le capitaine en voyant cela lui dit : « Pourquoi n'avez-vous pas voulu nous secourir avant minuit, « vous qui avez plus de pouvoir que nous tous? » — « C'est à mi- « nuit, dit le comte, que les religieux du saint lieu fondé par mes an- « cêtres et moi se lèvent pour prier ; et j'ai eu confiance en leur in- « tercession pour que Dieu m'accordât la force nécessaire. »

Tous les sentiments, toutes les terreurs, toutes les espérances, toutes les passions bonnes ou mauvaises, tous les événements de la vie enfin, étaient, dans ce temps-là, l'occasion de donations aux monastères. L'historien n'emploie pas moins d'une quarantaine de pages à énumérer les innombrables motifs et quelquefois les singuliers prétextes qu'imaginaient les hommes de ce siècle pour enrichir les religieux ; on donnait

(1) M. Hurter, qui cite avec approbation cette phrase de Raumer, ainsi que cette pensée de saint Bernard : « Où l'abondance n'est pas, *il n'y a point de* « *discipline,* » cite plus tard, avec une approbation égale, une autre pensée d'un autre saint, le fondateur de Vallombreuse, qui ne voulait pour son ordre que des donations modestes, et qui avait pour maxime que « les biens sur lesquels le « supérieur ne pouvait point veiller personnellement étaient le tombeau de tout « esprit conventuel, *de tout amour de l'ordre.* » Nous l'avons déjà remarqué, M. Hurter s'occupe beaucoup plus de réunir des autorités que de les mettre d'accord.

tout dans ce but intéressé, jusqu'à sa propre personne, jusqu'à sa postérité : « Matrona Pecela, quæ, cum esset liberæ conditionis, pro re« medio animæ suæ, se suamque posteritatem tradidit ad oblationes « fratrum capituli Ratisbonensis. » Et M. Hurter explique l'avantage d'un tel abandon par un jeu de mots qui, chez nous, manquerait de la gravité qui sied à l'histoire : « Celui qui se donnait lui-même pouvait « se flatter d'être agréable à Dieu, et de quitter une liberté dépendante « contre une libre dépendance (t. II, p. 36). »

Les considérations générales de l'historien sur les couvents forment un curieux tableau des institutions monastiques au temps d'Innocent III. Les faits nombreux que l'auteur a recueillis de toutes parts rectifient quelques-unes des idées défavorables qu'avaient propagées les graves désordres des cloîtres au moyen âge. Mais nous ne saurions admettre tous les arguments que M. Hurter sème çà et là dans son récit pour la défense des ordres religieux. Il explique fort bien les services qu'ils ont rendus à la société, et la raison de la faveur publique qui les a longtemps accueillis et protégés. Mais, tout en flétrissant des scandales qu'il ne peut venir à la pensée de personne de tolérer, M. Hurter ne semble pas s'apercevoir des inconvénients que présentaient les couvents, même au sein d'une société dont ils étaient un élément utile. A plus forte raison ne se doute-t-il pas de tout ce qu'il y aurait aujourd'hui de danger dans des institutions claustrales organisées ainsi qu'elles l'étaient au moyen âge; ici comme ailleurs, M. Hurter nous paraît manquer de la juste appréciation des temps et des mœurs.

Aux considérations générales succèdent deux chapitres, où l'auteur explique ce qu'étaient les abbés et les supérieurs chargés plus spécialement de la direction spirituelle des couvents, ainsi que les avoués qui en étaient les hommes d'affaires. Et puis il consacre un chapitre spécial à chacun des nombreux ordres monastiques qui pullulèrent jusqu'à la fin du XII[e] siècle, et qui tous, à l'exception des augustins et des carmes, avaient pour commune origine l'ordre créé par saint Benoît.

Enfin, au milieu de tous ces ordres fondés au temps de la grande ferveur du christianisme, apparurent, au commencement du XIII[e] siècle, deux ordres nouveaux qui vinrent, pleins de vigueur et d'avenir, se placer au premier rang des institutions monacales : les franciscains et les dominicains. Saint François d'Assise, le plus remarquable peut-être des fondateurs d'ordre, vit accourir à sa voix une innombrable foule, dont les rigueurs et l'abnégation que sa règle imposait augmentaient encore le pieux enthousiasme. « Le désir de se voir admis dans l'ordre « devint si vif et si général, que François craignit que les campagnes « n'en fussent dépeuplées, et un trop grand nombre de mariages rom« pus (t. III, p. 53). » Il s'efforça donc lui-même de modérer l'ardeur de ses prosélytes. Néanmoins l'esprit de mysticisme dominant à cette époque, et l'esprit démocratique des constitutions d'un ordre qui plus qu'aucun autre se rapprochait des classes inférieures de la société, se réunirent pour entraîner les populations; et, en moins d'un demi-siècle,

l'institution des frères mineurs compta 33 provinces, 8,000 couvents, et plus de 200,000 moines. L'on voyait même des évêques, des princes, des rois, à l'approche de la mort, se faire agréger à l'ordre. Bientôt les religieux de Saint-François se mirent en marche pour toutes les parties du monde; et un bruit général se répandit que l'apparition du moine d'Assise avait été annoncée par les prophéties, et qu'il avait mission divine de régénérer le genre humain, et de rétablir la discipline chrétienne.

Dominique s'était mis à l'œuvre vers la même époque. Son ordre, dont la constitution « était représentative pour ce qui regarde la législation, et monarchique pour l'administration, mais avec un contre-« poids représentatif (t. III, p. 81), » se proposait avant tout la prédication, et la lutte corps à corps contre les hérésies. Comme l'ordre de Saint-François, il étendit sa vaste influence en dehors de ses nombreuses maisons, pénétra dans le sein de la société, et « mit en communi-« cation avec ses exercices spirituels, ainsi qu'avec les bénédictions « qui en découlaient, » une multitude de laïques à qui leur position ne permettait pas d'entrer dans l'ordre même.

Après avoir donné à cette phase nouvelle de la vie monastique l'attention que réclamait l'importance de ces deux grandes créations, M. Hurter termine l'histoire des couvents au moyen âge par un aperçu sur les divers ordres militaires, principalement l'ordre de Saint-Jean, les templiers, et les chevaliers teutoniques.

Le dernier volume de cet ouvrage est presque entièrement consacré à montrer les rapports de l'Église avec la vie individuelle, sociale et politique, pendant le XIIIe siècle; et l'on comprend que ce doit être une sorte d'histoire universelle de l'intérieur du monde chrétien, à une époque où la société recevait, sur tous ses points, l'influence journalière, active, pénétrante de l'Église, et en était saturée jusqu'au cœur. Considérée à ce point de vue, l'histoire de l'Église offre un intérêt particulier; mais ici encore l'auteur, tenant ses regards attachés sur le XIIIe siècle, n'embrasse point le sujet dans sa vaste étendue; et, comme dans le reste du livre, les vues d'ensemble surnagent peu sur cet océan de détails. Le grand défaut de l'ouvrage de M. Hurter est d'être moins une histoire universelle qu'une suite de notices ou de mémoires dans le genre des Dissertations de Muratori sur les antiquités d'Italie, livre auquel, du reste, l'historien allemand fait de larges emprunts. Enfin, pour donner en deux mots de l'ouvrage de M. Hurter une idée aussi juste que complète, nous le comparerons à cette nombreuse collection d'études et d'esquisses qui enrichissent le portefeuille d'un artiste, mais qui attendent le peintre dont le génie mettra en œuvre ces matériaux, et composera le tableau.

Histoire des races maudites de la France et de l'Espagne; par M. Francisque Michel. — 2 vol. in-8°, ensemble de 46 feuilles. — Chez Franck; Paris, 1847.

Cet ouvrage, par le titre seulement, pourra bien éveiller la curiosité de ceux-là même auxquels il ne s'adresse point. Nous devons, avant tout, les prévenir : M. Michel n'est point un philanthrope, et ne se pose point en homme de progrès. Il n'est ni socialiste, ni phalanstérien. Voué, par la nature de ses fonctions et les habitudes de son esprit, à l'étude des sciences historiques, il n'a point voulu, malgré les nobles élans qui se font jour en son livre, dresser un réquisitoire en faveur des classes abruties, dégradées par ce que l'on appelle les hauts barons de l'industrie moderne. En réunissant les matériaux qui composent ses deux volumes, il n'a point essayé de travailler, à l'aide de théories, à l'affranchissement du genre humain; il s'est imposé une tâche plus modeste et plus en rapport avec ses études : celle de raconter l'histoire de pauvres familles longtemps victimes de fâcheux préjugés, de rechercher la cause d'un ilotisme immérité, et de faire un généreux appel à l'esprit de tolérance et de philosophie, pour la réhabilitation de races trop longtemps méconnues et condamnées. Du reste, il n'est question, dans son livre, ni des juifs, ces descendants des meurtriers d'un Dieu, qui, suivant les idées du moyen âge, naissent entachés d'infamie, ni des Bohémiens, cette peuplade errante, sans foi ni loi, adonnée au mensonge, au larcin, et contre laquelle la législation des peuples a toujours sévi. Il s'agit d'une autre caste, aussi odieuse, aussi réprouvée, bien que domiciliée, laborieuse et chrétienne; de la race cagote enfin, puisqu'il faut l'appeler par son nom.

Mais, pour la plupart des lecteurs, qu'est-ce qu'un cagot? L'Académie ne l'a-t-elle pas suffisamment défini? « Celui qui a une dévotion fausse ou mal entendue. » Ou mieux encore, suivant le dire du dictionnaire publié quelque temps après Molière, « le *cagot* est celui qui « se couvre du manteau de la dévotion pour exécuter ses mauvais des-« seins... Le *bigot* est un sot, le *cagot* un scélérat. » On le sent, ces définitions, c'est Tartuffe qui les a inspirées :

> Quoi! je souffrirai, moi, qu'un *cagot* de critique
> Vienne usurper céans un pouvoir tyrannique?...
> .... L'insolent orgueil de sa *cagoterie*
> N'a triomphé que trop de mon juste courroux!...
> Son *cagotisme* en tire à toute heure des sommes,
> Et prend droit de gloser sur tous tant que nous sommes.

Mais ici Molière, comme Rabelais et Marot, qui avaient employé le

mot dans cette acception, n'a-t-il pas subi l'influence du préjugé? ou, quoique n'en dise rien l'Académie, le mot cagot n'a-t-il pas une autre signification? M. Michel, on va le voir, s'est mis en grands frais d'érudition pour le prouver.

« L'origine des cagots, dit M. Michel, a fourni matière à nombre de conjectures plus ou moins probables, plus ou moins ingénieuses : dégradés par l'opinion, et portant sur eux je ne sais quel sceau de malédiction, ils étaient bannis, repoussés comme des pestiférés dont on redoutait le contact ou la vue. Ils étaient sans nom, ou s'ils en avaient un, on affectait de l'ignorer, pour ne les désigner que par la qualification humiliante de *crestiaa* ou de *cagot*. Leurs maisons, disons mieux, leurs huttes s'élevaient à l'ombre des clochers et des donjons, à quelque distance des villages, où ils ne se rendaient que pour gagner leur salaire comme charpentiers ou couvreurs, et pour assister à l'office divin à l'église paroissiale. Ils n'y pouvaient entrer que par une petite porte qui leur était exclusivement réservée : ils prenaient de l'eau bénite dans un bénitier à part, ou la recevaient au bout d'un bâton. Une fois dans le lieu saint, ils avaient un coin, où ils devaient se tenir éloignés du reste des fidèles. On craignait même que leurs cendres ne souillassent celles des races pures. Aussi leur assignait-on dans le champ du repos, dans le lieu où tous les mortels sont égaux, une ligne de démarcation. Le peuple, en général, était tellement imbu de l'idée que les cagots ne ressemblaient en rien au reste des hommes, qu'un père, réduit à la plus extrême misère, aurait mille fois mieux aimé voir sa fille tendre la main à la charité publique, que de l'unir à un cagot... Sous l'empire de pareilles idées, doit-on être surpris de voir planer sur eux les imputations les plus calomnieuses, les soupçons les plus flétrissants? Ils étaient sorciers, magiciens : ils répandaient une odeur infecte, surtout pendant les grandes chaleurs; leurs oreilles étaient sans lobe; quand le vent du midi soufflait, leurs lèvres, leurs glandes jugulaires, et la patte de canard qu'ils avaient empreinte sous l'aisselle gauche, se gonflaient... Et mille autres accusations aussi fondées. »

Avant d'aller plus loin, nous avouerons que, pour ce qui nous regarde, nous avions toujours pensé que les cagots du Midi n'étaient autres que les lépreux et les ladres du Nord, que le moyen âge appelait encore méseaux. On sait qu'il y avait plusieurs degrés dans la mésellerie. Le mésel, suivant le cas, pouvait être soumis à un régime avec chance de succès de guérison. Quand la lèpre avait acquis toute sa gravité, le malade était réputé incurable, et, comme tel, mis hors du siècle :

Homs qui ne scet bien discerner
Entre santé et maladie,
Entre la grande mesellerie,
Entre la moienne et la meure.

(*Pelerinage de l'humaine lignée.*)

Le *Rituel de Reims*, imprimé à Paris, en 1491, chez Jean Dupré, par ordre de l'archevêque Pierre de Laval, nous a conservé le cérémonial observé encore à cette époque pour la mise hors du siècle des lépreux incurables. On retrouve, dans les prohibitions et défenses

faites au lépreux du Nord par le prêtre qui procède à son exclusion, toutes celles qui ont été formulées contre les cagots des provinces de l'Ouest et du Midi; voici les plus notables :

« Quant le mesel est à l'entrée de la maison où il doit estre mis pour demourer, le prestre lui doit faire les defenses qui s'ensuivent : « Je te defends que jamais tu n'entres en eglise ou moustier, en foire ou moulin, en marché ne en compaignie de gens. — Je te defends que tu ne voises point hors de ta maison sans ton habit de ladre, affin que on te connoisse, et que tu ne voises point deschaux. — Je te defends que jamais tu ne laves tes mains ne autres choses d'entour toy en rivaige ne en fontaines, ne que tu n'y boives; et si tu veulx de l'eau pour boire, puise en ton baril et en ton escuelle. — Je te defends que tu ne touches à chose que tu marchandes ou achetes, jusques à tant qu'elle soit tienne. — Je te defends que tu vas par les chemins, et que tu montres aucune personne qui parle à toi et qui t'arraisonne, que tu te mettes au dessoubs du vent avant ce que tu respondes. — Je te defends que tu ne voises point par estroitte ruelle, affin que se tu encontres aucune personne, qu'il ne puisse pis valoir de toi. — Je te defends que si tu passes par aucuns passaiges, tu ne touches point au puis ou à la corde, se tu n'as mis tes gans. — Je te defends que tu ne touches à un enfant, ne leur donnes aucune chose. — Je te defends que tu ne boives ne manges à autres vaisseaux que au tien. — Je te defends le boire et le mengier avec compagnie, sinon avec meseaux. — Quand il adviendra que le mesel sera trespassé de ce monde, il doit estre enterré en sa maisonnette, et non pas au cimetierre. »

Le *Rituel* ajoute :

« Cy s'ensuivent les choses qu'ung mesel doit avoir avant qu'il entre en l'ostel où il doit estre mis :

« Premier, une tarterelle, souliers, chausses, robe de camelin, une housse et un chaperon de camelin; deux peires de drapeaux, ung baril, ung entonoire, une courroie, ung coustel, une escuelle de bois. — *Item*, on doit lui faire une maison et ung puis. Il doit avoir ung lit estoffé de coutte, coussin, et couverture, deux paires de draps à lit, une huche ou ung escrin fermant à clef, une paelle, ung ardier, des escuelles à mengier, ung bassin, ung pot à mettre cuire la chaire. »

Les différences qui se trouvent entre ces mesures et celles usitées contre les cagots sont tout à l'avantage de ces derniers. Dans le Béarn, dans les Pyrénées, dans le Bordelais, comme en Poitou et en Bretagne, les chrestias, les gahets, les capots, qui, selon M. Michel, sont tous de la race des cagots, forment une caste à part, qui, partout où elle se trouve, est honnie, misérable, opprimée: mais enfin elle conserve quelques franchises; elle a ses industries, elle participe à la communion des fideles, et jouit de certains droits civiques. Le lépreux est tout à fait dépouillé, déshérité; l'Église, loin de lui réserver en son sein une humble place, procède elle-même à son exclusion : on l'isole, on l'abandonne; on lui compte les ustensiles dont il peut faire usage, on l'enferme dans une hutte qui sera son sépulcre; et si l'air lui est encore

permis, c'est celui qu'il dérobe hors de la présence et de la vue de tout être humain.

On comprend qu'une condition aussi rigoureuse pouvait être faite à l'individu, mais non point à la famille, encore moins à une classe tout entière de la société. C'est ce qui nous fait supposer que dans les pays du Nord, et vraisemblablement dans la plus grande partie de la France, la mésellerie n'était pas réputée héréditaire, et qu'elle ne laissait pas, comme chez les cagots du Midi, une trace ineffaçable.

Dans les pays où ils vivaient, l'opinion réputait les cagots souillés dès leur naissance, et condamnés à transmettre à leurs descendants la tache originelle. Multipliés, nombreux comme ils étaient, la société ne pouvait plus lesséquestrer; elle se contentait de les noter d'infamie, et de les classer au dernier rang des citoyens.

Après avoir fait connaître les fâcheuses préventions accueillies contre les cagots, M. Michel passe à leur dénombrement. En France, où ils se trouvaient en très-grand nombre, les cagots étaient disséminés dans la basse Navarre, le pays basque, le Béarn, la Gascogne, la Guyenne, le bas Poitou, la Bretagne et le Maine. Dans la haute Garonne, à Aurillac, à Saint-Béat, à Saint-Bertrand, à Gourdan, à Montrejean, on les désignait sous le nom de capins, et, sous cette appellation, ils étaient un objet de mépris pour la population, au milieu de laquelle ils vivaient de leur métier de charpentier, et qui les considérait comme les descendants de ceux qui firent la croix de Jésus-Christ. Il est vrai que l'auteur dit qu'on désignait souvent sous ce nom de *capins* les goîtreux, les crétins, qu'une infirmité héréditaire avait rendus l'objet de l'aversion générale. Les trangots, les capots, que l'on croit de la race des cagots, étaient entachés du même vice. De nos jours, dit M. Michel, il existe encore à Gourdan trois familles considérées comme issues de trangots : il suffit, lorsqu'elles ont discussion, de leur rappeler leur origine pour les couvrir de confusion. Ce qui donne la mesure de la crainte que cette race et celle des cagots inspiraient, ce sont ces mots que les anciens ajoutent encore à la fin de leur prière : *Deu te preserve de la man de trangot et del diné det cagot!*

M. Francisque Michel établit souvent la preuve de l'existence ancienne des cagots dans un pays, par la présence, à l'église, d'une petite porte et d'un bénitier; témoin ce passage : « Si j'ai dit que les cagots étaient autrefois nombreux à Luy (Hautes-Pyrénées), c'est que j'ai été amené à le penser par la porte et le bénitier qui leur étaient réservés dans l'église du lieu. » Il est vrai qu'il appuie généralement ce témoignage équivoque de certaines dénominations et de vieilles traditions qui semblent rappeler le souvenir de races abjectes. Un misérable hameau appelé Terranère (*terre noire*, dit M. Michel), sur la rive droite du gave d'Azun, est habité de temps immémorial par des charpentiers; ce sont indubitablement des cagots. L'auteur cite à l'appui ce quatrain, qui, dit-il, existe dans le pays, bien qu'il nous paraisse d'une facture moderne :

En Terranere et Mailhoc

Que son los grans cagots,
En Andurans et Canarie
Qu'ay la gran cagotherie.

Les cagots de la vallée d'Argèle avaient, suivant la tradition, les oreilles sans lobe et l'haleine puante, et, sous la peau, de petits grains semblables à ceux des cochons ladres : « Il n'est pas rare en ce pays, dit l'auteur, de voir de vieilles femmes, lorsqu'elles se disputent avec quelqu'un réputé cagot, lui montrer la langue ou le derrière de l'oreille, où l'on croyait que les grains de la ladrerie étaient apparents. »

Nous ne suivrons pas l'auteur dans sa poursuite des cagots, cela pourrait nous mener trop loin; nous nous bornerons à dire qu'il en trouve des traces encore vivantes dans les arrondissements de Saint-Gaudens, dans la vallée d'Argèles, de Casteltoubon, dans l'arrondissement de Bagnères en Bigorre, dans les divers cantons de l'arrondissement de Pau, dans celui de Bayonne, et principalement chez les Basques; dans les arrondissements de Mauléon, d'Oloron, d'Orthez, d'Auch, de Condom, de Lectoure et de Mirande, de Mont-de-Marsan, de Dax et de Saint-Sever. Pour chacune des localités qu'il cite comme résidence de cagots, M. Michel a une anecdote à raconter, un parchemin ou une tradition à citer; et cela donne de l'intérêt à son livre, et prouve la bonne foi de ses recherches. A propos des cagots de Bilhères, canton de Lescar, au pays de Pau, la tradition, dit l'auteur, nous apprend que Henri IV, courtisant une jeune fille du pays, celle-ci, tout en larmes, lui déclara qu'elle n'était pas digne de ses attentions, et des sentiments qu'elle serait flattée de lui inspirer. « Et pourquoi donc? lui dit-il. » — « C'est que je suis cagote! » — « Et moi aussi, s'écria aussitôt le vert-galant. *Et jou tabe qu'en soy, an Diou biben!* » Ce mot rappelle et justifie certaines imputations de Tallemant des Réaux à l'encontre du grand roi. Dans le pays de Bayonne, les cagots sont connus sous le nom d'agotac : on les dit excessivement lascifs, présomptueux, hâbleurs, et de mauvaise foi. Quant au physique, ils ont presque tous les yeux gris blanc, le nez camus, les lèvres un peu grosses, le lobe auriculaire très-court, un air triste et peu expansif. Ils sont généralement bien constitués, et les femmes ont un teint qui l'emporte, en général, sur celui des indigènes. L'auteur cite en note les registres de baptême de la paroisse d'Isturitz; on y voit figurer, comme cagots, des noms que l'on retrouve dans le Nobiliaire de France. Les de Gastelon, les de Salaberry, sont réputés de race cagote.

« Dans l'arrondissement d'Oloron, il n'y a pas de commune où l'on ne puisse trouver des familles cagotes; aucun signe extérieur ne les signale, mais la tradition est là qui parle contre eux. Au village de Lecun, situé sur un plateau et adossé à une montagne, sur deux cent quatre-vingt-six familles dont se compose actuellement la commune, il y en a quatre-vingt-six réputées cagotes ou ladres, noms qu'on leur donne indistinctement dans le pays... Les cagots, sauf quelques exceptions, ne possèdent que des propriétés de peu de valeur. Mais si,

de ce côté, une inégalité subsiste entre les deux races, la cagote a un avantage sur la pure : elle possède la force et le courage ; c'est chez elle qu'on trouve les hommes les plus intrépides et les plus endurcis aux fatigues.... Malgré cela, les alliances entre les deux races sont rares : il faut, pour qu'un cagot soit admis par un mariage dans une famille pure, qu'il se recommande par une position sociale ou par des qualités supérieures à celles de cette famille; encore les parents de celui des deux époux qui n'est pas cagot ne consentent-ils le plus souvent à une pareille union qu'avec la plus grande répugnance. Ces préjugés, ajoute l'auteur, ne se montrent pas seulement quand il s'agit de mariage, ils percent dans toutes les occasions. La race pure de Lescun considère les cagots comme une population maudite et dépravée, et ne voit, dans le quartier où ils habitent en plus grand nombre, qu'un lieu de perdition. Il en résulte que les deux races s'observent et se défient mutuellement l'une de l'autre, comme par le passé. S'il s'agit d'élections d'officiers municipaux ou de chefs de la garde nationale, elles se divisent en deux parties, dont chacune met beaucoup d'acharnement à faire triompher ses candidats et à repousser ceux de l'autre, quels que soient d'ailleurs leurs titres à la confiance publique. Enfin, il est rare qu'une réunion d'individus de pur sang se sépare, à la suite d'une partie de plaisir, sans que les cagots n'aient été l'objet de leurs sarcasmes et de leurs insultes. »

Nous ferons remarquer qu'il n'y a rien dans ces particularités qui ne se voie fréquemment dans notre société, telle qu'elle est encore aujourd'hui. C'est toujours la guerre de ceux qui ont et de ceux qui n'ont rien, la tyrannie des grands à l'encontre des petits, l'insultante exclusion que donnent aux prolétaires les enrichis du siècle. Dans notre monde civilisé, est-ce que ce sont, par aventure, les qualités personnelles qui décident des honneurs, du rang, des alliances et de la position sociale des hommes? Les prolétaires, ceux auxquels la fortune tourne le dos, restent les cagots de notre société; comme les spéculateurs, les agioteurs enrichis, les heureux du siècle, se croient exclusivement les hommes de race pure, à qui tout est dû, tout est tenu. La querelle est vieille, et, malgré les efforts de la philosophie, ne paraît pas devoir sitôt prendre fin.

Après avoir parcouru tous les lieux habités par les cagots et fait l'histoire particulière de leur race, l'auteur consacre un chapitre à la condition de ces infortunés, aux lois et règlements relatifs à cette caste, aux procès qu'ils eurent à soutenir pour obtenir l'exercice des droits qu'on leur refusait. La première mention qu'il ait trouvée des cagots remonte à l'an 1000, et se trouve dans un cartulaire de l'abbaye de Luc. Divers parchemins des XII[e] et XIII[e] siècles parlent des gabets de Bordeaux, mais à titre de lépreux. La coutume d'une petite ville de Lot-et-Garonne, rédigée vers 1396, contient contre eux absolument les mêmes prohibitions que prononce contre les méseaux le Rituel de 1491. L'auteur fait l'historique des persécutions essuyées dans les contrées où pénétrèrent, sous divers noms, les malheureux cagots. Tous les monuments écrits tendent à prouver que, malgré l'évidence matérielle, toute en faveur de leur constitution physique, le soupçon de ladrerie était la principale cause de leur exclusion. Des médecins, des avocats plaidèrent leur cause; de nombreux arrêts

de parlement tentèrent de réhabiliter ces malheureux, mais le tout en vain, le préjugé triompha.

« Dans le diocèse de Tarbes, dit l'auteur, aucun cagot ne fut consul, ni jurat, ni admis aux ordres sacrés, jusqu'à M. de Romagne, prélat vertueux et éclairé, mort en 1768, qui le premier éleva au sacerdoce quelques membres de la race proscrite.... Grâce à ces mesures équitables et bienveillantes, les cagots se fondirent dans la masse générale des citoyens, et purent rendre des services à leur pays, qui ne les avait regardés jusque-là qu'avec des yeux de mépris et de haine. Parmi ceux qui eurent ce bonheur, on peut citer M. Dufresne, qui joua un rôle important, quoique secondaire, dans l'administration de nos finances sous le ministère de Necker, et qui mérita que Bonaparte, premier consul, fit placer son buste dans une des salles du trésor public, en témoignage de ses bons services. »

On le voit, par ces seuls exemples que puisse citer l'historien érudit, malgré le progrès des lumières, la marche des esprits et les révolutions du pays, la réhabilitation des cagots est loin d'être complète. Ainsi donc voilà un peuple en France, du nord au midi, vivant de père en fils dans un état d'ignominie des plus honteux, sans qu'on en ait jamais pu découvrir d'autre raison qu'un vague et injuste soupçon d'une maladie dont, au jugement de la science, le fléau a cessé depuis plus de trois siècles. Mais encore par quelle fatalité toute une classe de la société a-t-elle été l'objet d'une pareille imputation? M. Francisque Michel essaye de remonter à la source des préjugés accrédités contre les cagots, et passe en revue les nombreuses dissertations publiées à ce sujet. L'opinion la plus générale, c'est que les cagots, sous quelques noms qu'on les désigne, sont les rejetons abâtardis, dégénérés des Goths mis en déroute par Clovis dans les plaines de Vouillé. Selon P. de Marca et d'autres, les cagots ne sont autres que les Arabes restés en Gascogne après que Charles Martel eut défait Abdérame. Or, les Goths comme Ariens, les Arabes comme Syriens, étaient réputés lépreux. Suivant l'abbé Venuti, les cagots sont les descendants de ces premiers chrétiens qui sortirent des provinces de Guyenne, de Navarre, du Béarn et du Languedoc, pour entreprendre le pèlerinage de la terre sainte avant et après la célèbre époque des croisades d'Occident, et c'est de l'Orient que ces dévots chrétiens apportèrent la lèpre en Europe. D'autres ont vu, dans ces parias, des restes d'Albigeois échappés au massacre qu'en fit Simon de Montfort, et que l'Église, dans son langage métaphorique, désignait sous l'épithète de lépreux. Selon Court de Gébelin, les cagots étaient les restes d'un ancien peuple qui habitait les mêmes contrées avant que les Bretons, les Cantabres, fussent venus habiter la Bretagne et le Béarn, et qui, ayant été vaincus par ces nouveaux peuples, furent asservis à cette affreuse dépendance qui devait leur ôter tout moyen de révolte, et les mettre à la discrétion des conquérants. L'abbé Grégoire estime que les cagots sont les descendants de quelques-unes de ces hordes de barbares du Nord qui ont émigré dans l'Europe australe, dans le IIIe et le IVe siècle. M. Walckenaer pense que les cagots descendent des Gaulois

chrétiens de la Novempopulanie, qui, les premiers, reçurent l'Évangile vers le milieu du IIIe siècle, et qui formèrent une caste à part, d'abord persécutée et méprisée par la généralité des habitants de cette partie de la Gaule attachée à l'ancien culte. Quand la religion chrétienne fut devenue celle de tout l'empire, pauvres et ignorants de ce qui se passait loin d'eux, ces premiers convertis refusèrent de se soumettre aux nouveautés qui leur étaient imposées par d'orgueilleux néophytes naguère plongés dans la fange du paganisme, qu'ils détestaient comme leurs persécuteurs, et dont ils étaient abhorrés. Ce qui donne, suivant le savant académicien, un haut degré de probabilité à sa conjecture, c'est que les cagots sont désignés par le nom de *christaas*, chrétiens, dans les plus anciens actes où il en est fait mention. Le nom de cagot, resté aussi dans notre langue comme terme de mépris pour désigner celui qui, dans l'exercice de la religion, se fait remarquer par des petitesses d'esprit, des pratiques singulières ou une dévotion outrée, est encore une nouvelle preuve de cette opinion.

On le voit, l'incertitude est grande parmi les savants, et l'origine des cagots est loin d'être démontrée, à moins qu'on n'admette l'éclectisme de M. Michelet, qui, lui aussi, a fait une dissertation sur les colliberts, cagots, caqueûx, gésitains, etc., mais dont l'arrêt nous semble de nature à embrouiller plutôt qu'à résoudre la question : « Au reste, dit l'ingénieux écrivain, peut-être doit-on admettre à la fois les opinions diverses que nous avons rapportées : tous ces éléments entrèrent sans doute successivement dans *ces races maudites* qui semblent les parias de l'Occident. »

Quant à l'étymologie même, Fl. de Raemond, Scaliger, de Marca, Millin, veulent que cagot soit une contraction de caas-goth, qui, en béarnais, signifie chien-goth. Raemond croit que le mot capot est une altération de cagot, et que le nom gahet vient de celui d'une secte d'hérétiques qui vivaient au VIe siècle. Pour le nom de *chrestiens* qu'on leur a longtemps donné, il remarque qu'ainsi ont toujours fait les hérétiques, qui n'hésitent jamais à se proclamer les seuls et vrais chrétiens. « Les Goths se disoient chrestiens par excellence; nom que le peuple a laissé à ces capots, soit par moquerie, soit par coutume, s'estant les vrais chrestiens contentés de retenir ce fameux et victorieux nom de catholiques. » Le Duchat ne doute point que les cagots ou capots du Béarn n'aient été appelés de la sorte à cause des capes de ce pays, qu'ils étaient obligés de porter en tout temps. Court de Gébelin assure que ce nom est tiré du celtique caeh, cakod, caffo, qui signifie puant, sale, ladre. Quant à Charles Nodier, habituellement si ingénieux dans ses recherches linguistiques, il croit le mot emprunté à la langue grecque. « Et pourtant, dit-il, je ne suis pas trop porté à chercher des étymologies grecques aux mots qui paraissent anciennement naturalisés dans notre langue; mais je conçois qu'à une époque plus ou moins voisine on ait substitué, au nom de caste de ces malheureux, un nom grec qui consonnait peut-être avec lui : κακός signifie *improbus*, *ignobilis*. »

Au milieu de ce conflit d'opinions contradictoires, on devine que

l'historien *des races maudites* n'a point voulu paraître dénué de système et d'arguments, et qu'il ne s'est pas borné à accepter les jugements de ses devanciers. M. Michel a une origine toute nouvelle à présenter ; en voici le résumé :

« Charlemagne, appelé de l'autre côté des Pyrénées par les prières et par les plaintes des chrétiens qui gémissaient sous le joug des Arabes, était entré en Espagne à la tête de forces considérables. On sait le sort de cette expédition, si célèbre par la funeste bataille de Roncevaux. Sur les traces de Charlemagne rentrant en France, on vit accourir en Septimanie, et dans les autres parties de la Gaule voisine des Pyrénées, des chrétiens espagnols, et même des Arabes, qui venaient chercher un refuge en deçà des montagnes. C'étaient les plus compromis des partisans de Charlemagne, livrés par sa retraite précipitée aux persécutions du parti victorieux, et fuyant pour s'y ,soustraire. Leur postérité subsista longtemps dans le midi de la Gaule, distincte du reste de la population, et l'objet spécial de la protection des rois carlovingiens ; ce qui les rendit odieux aux yeux des indigènes. D'ailleurs, ils étaient ariens, et comme tels réputés lépreux. Nous croyons donc, ajoute l'auteur, que les cagots sont les descendants de ces Espagnols qui n'échappèrent aux musulmans que pour ployer bientôt sous un joug mille fois plus pesant, mille fois plus insupportable, et qui durent leur longue misère à un acte de munificence mal entendu, à une erreur de l'administration, comme nous dirions aujourd'hui. »

Cette nouvelle attribution offre bien quelques difficultés : l'auteur ne se le dissimule pas. Il en prévoit même un certain nombre, et les combat victorieusement. Mais est-il bien sûr d'avoir répondu à toutes les objections ? Nous ne voulons pas entrer en champ clos avec lui ; l'espace et le temps nous manquent : toutefois, pour ne l'attaquer que par ses arguments, nous ferons remarquer que, prenant en quelque sorte à tâche de combattre son propre système, M. Michel consacre un grand nombre de pages à prouver qu'au moyen âge les contrées méridionales étaient renommées par l'excessive tolérance des habitants, qui accueillaient, sans distinction de croyance, les juifs, les hérétiques et les réfugiés de tous les pays. Mais si ces contrées étaient si hospitalières, d'où vient donc le stigmate imposé par les habitants aux pauvres proscrits ? M. Michel tourne dans le même cercle que ses devanciers : il répond qu'en leur qualité de Goths ariens, ces Espagnols ou Arabes convertis étaient, aux yeux de la foule, entachés de la lèpre. L'argumentation nous paraît peu concluante. Au surplus, nous le répétons, ce système est aussi soutenable que les autres, mais ni plus ni moins ; et ce n'est pas assez pour M. Michel, dont l'érudition en cette matière méritait un triomphe plus complet.

L'auteur consacre une partie de son second volume à faire l'histoire des coliberts du bas Poitou, des chuetas de Mayorque, des vasquèros des Asturies, et des marans de l'Auvergne. Dans le latin, le mot collibert, *con-libertus*, signifiait compagnon de liberté, esclave affranchi par le même maître. Mais si, dans l'antiquité, les coliberts étaient des affranchis, au moyen âge, leur état, sans être absolument servile, était bien misérable. Outre des servitudes nombreuses, auxquelles ils

étaient tenus, des préjugés odieux les poursuivaient; et, dans son livre de l'*Ancien Poitou*, M. Dufour ne les désigne pas autrement que sous le nom de cagots. A propos du mot colibert, le Duchat rapporte que Ménage avait mis dans son dictionnaire, à la suite de colibertus, le mot colbertus, comme une altération du premier mot. De mauvais plaisants en firent part au célèbre Colbert, alors intendant de la maison du cardinal Mazarin, et qui était déjà regardé comme un personnage. Colbert ne put pardonner à l'étymologiste, et fit rayer la pension dont il jouissait.

Quant aux chuetas de Mayorque, race cruellement éprouvée par la persécution, ils étaient véritablement de race juive. Convertis, ils n'avaient pu triompher des préventions qu'inspirait leur origine. L'histoire des vaquèros des Asturies est plus obscure; on hésite sur leur filiation. Ce sont de pauvres gens qui s'occupent de troupeaux, et font le trafic. On les répute rusés, trompeurs et cupides, et, comme tels, ils sont exclus de la société, qui les traite en parias.

Pour ce qui concerne les marons ou marans d'Auvergne, l'auteur, après longue recherche, établit que ce sont des restes de Morisques et juifs expulsés d'Espagne sous le règne de Philippe III, et qui, sous la condition expresse qu'ils se feraient chrétiens, parvinrent à s'établir en France, où, malgré leur abjuration, ils ne purent jamais se faire accepter par la société. La plupart des préjugés qui repoussaient les cagots pesaient sur les marans, dont le nom (marons ou marans), qui s'applique aux nègres fugitifs ou à ceux qui exercent une industrie illicite, a la même origine, et rappelle ces malheureux convertis qui vivaient dans des lieux écartés, et qui s'entouraient de mystère pour se livrer à leurs pratiques religieuses, beaucoup plus judaïques que chrétiennes.

M. Michel ne voit pas seulement des réprouvés dans tous ces groupes dont il a si studieusement recherché l'origine et raconté les infortunes; il range à titres divers, dans la même catégorie, les *Oiseliers* du duché de Bouillon, que l'on croit d'anciens révoltés contre le pouvoir féodal, qui les avait châtiés et soumis à de rigoureuses servitudes. Les hautponnais, les lyzelars de Saint-Omer, dont l'origine est pleine d'obscurité, et qui, par leurs mœurs et leur langage, se distinguent des autres habitants, paraissent à M. Michel devoir occuper un point dans son cadre. Il en est de même des habitants de Courtisols, des environs de Châlons-sur-Marne, de ceux des Riceys, autre localité de Champagne. A cet égard, nous prendrons la liberté de faire une observation : les érudits ont cru devoir s'occuper de ces braves gens, qui leur ont été signalés comme le reste d'une colonie suisse implantée en ce pays, on ne sait comment ni quand. Il y a même à ce sujet, dans les volumes de l'Académie celtique et de la Société des antiquaires, des dissertations fort doctes, mais qui concluent peu. Le fait est que des prières, des légendes, en patois du pays, ont été envoyées aux savants des académies de l'Helvétie, qui n'y ont remarqué aucun vestige de leur langue. Pour ce qui nous regarde, nous avons eu entre nos mains un grand

nombre de chartes des XIIe, XIIIe et XIVe siècles, relatives à Courtisols ; mais rien dans ces titres ne faisait supposer à ses habitants une origine étrangère. Nous avons poussé la curiosité plus loin : nous avons vu chez eux ces gens qu'on dit si différents des autres paysans de la contrée ; nous avons remarqué en eux beaucoup de bonhomie et d'honnêteté, des sentiments religieux, l'amour du travail et de l'économie à un très-haut degré. Si ce sont là des raisons de les croire d'origine suisse, cela fait sans doute beaucoup d'honneur à l'antique Helvétie ; mais la méprise des savants de l'Académie celtique en fait un peu moins aux habitants des autres localités de la Champagne. Courtisols est un beau et long village, dont toutes les maisons, plantées sur une seule ligne, sont séparées les unes des autres par des vergers, des jardins verdoyants. Ses habitants, tous cultivateurs, habitués à trouver toutes les ressources de l'existence dans l'exploitation du sol communal, ont, depuis longtemps, l'usage de vivre et de mourir chez eux, de se marier entre eux, et d'admettre difficilement les étrangers au bénéfice de leur association. Voilà les principales raisons des bruits accrédités sur eux. Mais il y aurait une extrême erreur à les réputer malheureux, honnis, disgraciés ou maudits ; jamais aucun soupçon outrageant ne les a atteints, et bien des paysans, réputés riches et considérés, seraient heureux de compter parmi les parias les cagots de Courtisols.

Revenons à l'ouvrage de M. Michel. Le surplus de son deuxième volume contient, avec les poésies et les chansons populaires composées pour ou contre les cagots, tous les instruments paléographiques inédits que l'auteur a pu recueillir : ce sont les pièces justificatives, et qui forment, avec les pages chargées de citations et de notes érudites, la véritable bibliographie des cagots ; bibliographie complète, dans laquelle le lecteur trouvera non-seulement tout ce qui a été dit de mieux, mais l'indication de tous les ouvrages qui, de près ou de loin, ont abordé la question des races maudites. On est surpris de tout ce qu'il a fallu remuer de poussière dans les bibliothèques publiques, dans les archives communales et dans les greffes des tribunaux, pour réunir une aussi grande masse de matériaux. Mais M. Francisque Michel nous a, depuis longtemps, habitués à ces travaux, qui exigent une invincible persévérance ; et les amis du moyen âge savent tout ce qu'ils lui doivent de remercîments et de félicitations pour ses courageuses et savantes publications.

LETTRES, INSTRUCTIONS ET MÉMOIRES DE MARIE STUART, reine d'Écosse, publiés sur les originaux et les manuscrits du *State Paper Office* de Londres et des principales archives et bibliothèques de l'Europe, et accompagnés d'un résumé chronologique; par le prince ALEXANDRE LABANOFF. — 7 vol. in-8°. — Londres, chez Charles Dolman; Paris, au Comptoir des imprimeurs-unis, quai Malaquais, 15.

(Premier article.)

Au moment où les nouveaux historiens de la révolution française nous rappellent tous les jugements passionnés et contradictoires qui ont été portés sur l'épouse de Louis XVI, nos souvenirs (et c'est là un rapprochement bien naturel) nous ont ramenés à une autre époque, et attiré nos regards vers Marie Stuart, qui fut en quelque sorte, au XVI° siècle, une autre Marie-Antoinette. Nous avons pris le recueil du prince Alexandre Labanoff, et, à l'aide de cette précieuse collection de pièces inédites, nous avons suivi pour ainsi dire pas à pas, dans tout le cours de son existence douloureusement agitée, l'infortunée reine d'Écosse, cherchant, sur mille points restés obscurs, une lumière nouvelle, ne la trouvant pas toujours, mais l'apercevant quelquefois à travers le voile épais qui nous a dérobé jusqu'ici, et qui dérobera toujours, nous le croyons, bien des mystères.

M. Labanoff dit dans sa préface :

« Malgré le nombre incalculable d'ouvrages et de documents historiques publiés sur cette époque (la dernière moitié du XVI° siècle), il est impossible que des témoignages aussi irrécusables que les lettres mêmes de Marie Stuart ne contribuent pas à jeter un nouveau jour sur les graves événements qui signalèrent sa triste existence, et particulièrement sur cette grande lutte du catholicisme et de la réforme, dont elle fut une des plus illustres victimes. En effet, c'est moins dans un vulgaire sentiment de jalousie de la reine Élisabeth contre Marie Stuart qu'il faut chercher la cause première des infortunes et de la fin tragique de cette princesse, que dans la nécessité où se croyait alors le parti de la réforme en Angleterre, de terrasser en elle le dernier espoir des catholiques de la Grande-Bretagne, et d'assurer le trône d'Élisabeth à un prince protestant. Si la reine d'Écosse eût consenti à changer de religion, Élisabeth, malgré toute sa haine contre elle, aurait été obligée de la rétablir dans ses États, et même de la

déclarer son héritière. Il est donc bien certain que Marie Stuart succomba victime de son attachement à la foi de ses pères; toutes ses lettres sont remplies des protestations les plus énergiques à ce sujet, et ses ennemis les plus acharnés n'osèrent jamais élever le moindre doute sur la sincérité de son dévouement à la religion catholique; tous lui rendent justice à cet égard. Malheureusement l'on ne peut pas en dire autant pour ce qui concerne l'opinion généralement accréditée sur la conduite de cette princesse pendant l'époque la plus critique de sa vie, pendant celle qui s'est écoulée depuis son mariage avec Darnley jusqu'à sa fuite en Angleterre. On a beaucoup écrit sur ce court espace de temps, on a beaucoup discuté pour savoir si Marie Stuart était coupable ou non de la mort de son mari; mais, aux yeux de bien des gens, la question est encore indécise. D'abord les passions et les préjugés soulevés dans cette controverse ne pouvaient manquer de l'obscurcir; et, ensuite, le petit nombre de documents dignes de foi produits en faveur de Marie Stuart ne permettaient guère d'établir son innocence d'une manière bien incontestable. En effet, les historiens les plus recommandables ont toujours été réduits à travailler d'après les rapports et les correspondances des ministres et des agents d'Élisabeth, c'est-à-dire, des ennemis les plus acharnés de Marie Stuart et de la religion qu'elle professait. Ils ne pouvaient consulter aucun autre témoignage contemporain, parce qu'ils n'en avaient point à leur disposition; c'est seulement dans les correspondances des ambassadeurs français que l'on pouvait les rencontrer, mais, par malheur, elles manquaient alors complétement; et maintenant encore, à l'exception de la *Correspondance de la Mothe-Fénelon* (ambassadeur en Angleterre, de 1568 à 1575), publiée par M. C. P. Cooper en 1838, il n'y a aucune correspondance diplomatique connue sur l'époque de Marie Stuart. » (P. IX-XII.)

M. Labanoff ajoute :

« J'ai longtemps fait des recherches à ce sujet, et je n'ai pu réunir qu'un très-petit nombre de dépêches de Paul de Foix, du Croc, et Bochetel de la Forêt. Quoique ces dépêches ne soient que des fragments de correspondance écrits à de longs intervalles, et par conséquent sans liaison entre eux, j'ai cru cependant devoir les publier, ainsi que les importants documents que j'ai recueillis dans les archives Médicis à Florence. Ces pièces sont presque toutes inédites (1), et jusqu'à présent elles avaient échappé à toutes les recherches des historiens. Réunies aux lettres de la reine d'Écosse, il n'est pas douteux qu'elles ne contribuent à la justifier des horribles accusations dont elle fut victime durant sa vie, et dont maintenant encore elle est souvent l'objet. C'est un point que je me propose d'examiner dans un *Essai sur la vie de Marie Stuart.* » (P. XIII.)

Nous avons emprunté à la préface de M. Labanoff cette longue citation, pour indiquer les sympathies et peut-être aussi les illusions du noble éditeur. M. Labanoff semble s'être voué avec une sorte de passion, assurément légitime et fort honorable, à la tâche un peu délicate de réhabiliter entièrement la mémoire de la reine

(1) En 1840, M. Labanoff a communiqué plusieurs de ces documents à M. P. F. Tytler, qui en a publié quatre fragments dans les preuves du septième volume de son *Histoire d'Écosse.*

d'Écosse. Sans partager entièrement ses opinions, nous lui savons gré du zèle et de l'intelligence qu'il a montrés dans son travail. Déjà il avait publié quelques pièces inédites de Marie Stuart. Ce volume s'est transformé peu à peu en un recueil de sept volumes : c'est le fruit de quatorze années de recherches dans la plupart des archives et des bibliothèques de l'Europe. Il a fallu certes une grande persévérance pour réunir sept cent trente-six documents, dont plus de quatre cents étaient restés inédits. Remercions l'éditeur du noble usage qu'il a fait de sa fortune, et des avantages que donne encore aujourd'hui un titre de prince. Il est honorable de faire tourner ainsi au profit de la science les priviléges de la grandeur. Grâce à M. Labanoff, toutes ces pièces, la plupart fort précieuses, qui restaient inconnues à la foule des écrivains, et qu'une faveur particulière livrait seule à la curiosité de quelques heureux visiteurs, sont réunies maintenant, classées, disposées avec ordre, et offertes à l'étude de tous les hommes qui veulent s'instruire, des historiens qui cherchent à raconter avec exactitude les événements si multipliés, et souvent très-confus, du XVI[e] siècle.

Pour nous qui, dans cet article, avons uniquement pour but de présenter à nos lecteurs une courte analyse de la publication de M. Labanoff, nous ne croyons pouvoir mieux faire que de glaner dans les sept volumes de son recueil les pièces qui nous semblent d'un intérêt vraiment général. Les détails particuliers, applicables à telle ou telle question spéciale, ne manquent point dans une collection aussi complète ; mais nous n'avons point à les relever ici. Nous nous contenterons aussi de suivre, pour les divers documents, l'ordre adopté par l'éditeur ; et, guidés par l'excellent *Résumé chronologique* qu'il a joint comme un commentaire perpétuel au texte des Lettres et des Mémoires, nous parcourrons avec soin cette correspondance qui commence en 1550, et qui se termine, le 18 février 1587, par quelques lignes écrites par Marie Stuart au moment même où elle allait monter sur l'échafaud.

Née le 8 décembre 1542 (1), dans le château de Linlithgow, Marie Stuart, fille de Jacques V, roi d'Écosse, et de Marie de

(1) C'est la véritable date. — M. Labanoff a trouvé, dans le *State paper Office* de Londres, une lettre autographe de Marie Stuart, de 1584, dans laquelle on lit ces mots : *Le viij décembre, xlij[e] de ma naissance.*

Guise, duchesse douairière de Longueville, vivait depuis deux ans à la cour de France avec les enfants de Henri II et de Catherine de Médicis, quand, en 1550, elle écrivit à sa mère, devenue, par la mort de Jacques V, reine douairière d'Écosse, une lettre de recommandation en faveur de M. de Brezé, envoyé auprès de Marie de Guise. Cette lettre autographe est conservée à Édimbourg (*General register House*). Une autre lettre, écrite par Marie Stuart en 1552, se trouve dans la bibliothèque des avocats d'Édimbourg (*Balcarras papers*); elle est assez longue, et se termine par ce *post-scriptum* :

« Madame, vous m'escuserés, s'il vous plest, de ce-que j'écris si mal, car je avois grande haste. »

Déjà la jeune princesse fait preuve de discrétion, et reçoit les confidences de sa mère :

« ... Madame, j'é resceu les lettres qu'il vous a pleu m'escrire par Artus Asquin, par léquèles j'ai veu l'ayse que aviés de ce que je tiens les choses qu'il vous plaist me mander secrètes; je vous puis asseurer, Madame, que rien qui viendra de vous ne sera sceu par moy.... Je suis bien ayse de ce que avés trouvé moyen de aucmenter votre couronne... »

Ne dirait-on pas que l'enfant écrit sous la dictée de son oncle de Guise ?

«... J'ay montré, dit-elle, la lettre qu'il vous a pleu m'escrire à mon oncle M. de Guise, pensant bien que le voudriés ainsi : toutefois, pour le commandement que me faisiés, je ne l'eusse montrée, n'eust été la peur que j'avoye de ne pouvoir bien demesler ses affaires sans son aide... »

Puis viennent des détails très-frivoles sans doute, mais qui peut-être, aux yeux de la jeune princesse, avaient plus d'importance que toutes les affaires d'État :

«... Je vous ay souvent écrit, vous supliant hauser les gâges de mes fames de chambre et de mon valet de chambre Gillebert, et de mon tailleur Nicolas; ils m'ont prié vous en ramantevoir; qui sera l'endroit où je vous remersirés très-humblement de la painture. La royne en a esté fort aise, mais elle en vouldroit bien en avoir une qui fust aschevée du tout : je me suis faite forte que lui en envoiriés bientost une autre mieus faite, et qui sera du tout aschevée... » (T. I, p. 5-8.)

Après cette pièce assez curieuse, M. Labanoff a placé trois lettres du cardinal de Lorraine : on y trouve des détails sur l'éducation de Marie Stuart. L'oncle ne cesse de faire valoir les bonnes

qualités de sa nièce. Il écrit à Marie de Guise, de Saint-Germain en Laye, le 25 février 1553 :

« .... La dite dame, vostre fille, est tellement creue et croist tous les jours en grandeur, bonté, beauté, saigesse et vertus, que c'est la plus parfaite et accomplie en toutes choses... Le roy y prend tel goust, qu'il passe bien son temps à deviser avec elle l'espace d'une heure; et elle le scet aussy bien entretenir de bons et saiges propos, comme feroit une femme de vingt-cinq ans. » (T. I, p. 10.)

Ailleurs, dans une lettre datée de Paris le 15 avril 1554, le cardinal rassure Marie de Guise sur la santé de sa fille, et donne, sur l'appétit de la future reine d'Écosse, les renseignements qui suivent :

« .... Bien est vray, dit-il, qu'elle a parfois quelque defaillance de cœur, qui ne procede d'ailleurs que quand quelquefois elle s'oublie et mange ung peu trop, parce qu'elle a toujours si bon appetit que, si elle se vouloit croire et manger comme elle pourroit, son estomach en auroit bien souvent à souffrir... » (T. I, p. 21.)

Le 8 avril 1556, il écrit encore de Villers-Cotterets à la reine douairière d'Écosse, et lui parle en ces termes de sa fille :

« ... Bien vous assurerè-ge, Madame, que rien n'est plus beau ne plus honneste que la royne vostre fille, et si est fort devote. Elle gouverne le roy et la royne... » (T. I, p. 36.)

Marie Stuart donnait elle-même à sa mère des preuves de sa dévotion; en 1554, elle lui écrivait :

« .... J'ai ce matin esté à Nostre-Dame de Liesse; je vous envoie une image que j'en apporte... » (T. I, p. 23.)

La jeune fiancée de François II avait pour gouvernante madame de Parrois. Ses lettres à sa mère sont remplies de plaintes et de reproches contre l'humeur acariâtre de cette fâcheuse duègne. Nous lisons dans une de ces lettres, datée de mai 1557 :

« ... Elle a fait ce qu'elle a peu pour me metre à la mauvaise grace de madame ma grand mere et en celle de la royne; ce que jamais je n'eusse osé vous faire entendre si à clair, sans ce que mon oncle l'a entendu d'autre part, et à l'eure m'a dit que hardiment je vous en mandisse mon opinion : qui est qu'elle a presque esté cause de ma mort, pour la peur que j'avoys d'estre hors de vostre bonne grace, et le regret que j'avoys d'ouïr dire par ces faults raports tant de brouilleries et de maux de moy; et dauvantage ce m'est honte de quoi il y a plus de cinq mois qu'elle n'a couché deux nuits en ma chambre. Pourquoi, Ma Dame, je vous supplie très-humblement y donner ordre... » (T. I, p. 41.)

La jeune reine devenait grande : le roi songeait à la marier. Déjà, le 8 avril 1556, le cardinal de Lorraine écrivait à Marie de Guise :

« ... M'a dit le roy que cest hiver il delibere marier la royne, vostre fille — chose dont je ne doute si vous venez ; mais si vous ne veniez, je ne le puis croire—... » (T. I, p. 35.)

Enfin, le 30 octobre 1557, Henri II adressa des lettres patentes aux trois états d'Écosse, pour les inviter à envoyer des députés afin de discuter les conditions du mariage de Marie Stuart. M. Labanoff a reproduit les lettres patentes de Marie Stuart pour son union avec le Dauphin. Il y a ajouté trois autres pièces, dont la plus curieuse est la donation faite par la reine, au profit de Henri II et de ses successeurs, du royaume d'Écosse et de tous ses droits au trône d'Angleterre, si elle venait à mourir sans enfants :

« Très haulte et très excellente princesse, Marie, royne d'Escosse, presente en personne,— Considerant la singulliere et parfaicte affection que les roys de France ont tousjours eu en la protection et manutention du royaume d'Escosse contre les Angloys, anciens et inveterez ennemys d'elle et de ses predecesseurs ; et encores plus le bon traictement qu'elle a eu et receu de la bonté de très hault, très puissant et très excellent prince Henry, par la grace de Dieu roy de France... a dict et declairé que, advenant le cas qu'elle decedde sans hoirs procréez de son corps — que Dieu ne veuille ! — elle a donné et donne par ces presentes, par pure et libre donation, faicte pour cause de mort, au roy de France qui est ou sera, le royaulme d'Escosse, oultre tous et telz droictz que lui peuvent ou pourront, ores et pour l'advenir, compecter et appartenir au royaulme d'Angleterre,... ce que a esté stipulé et accepté... » (T. I, p. 50 et suiv.)

Nous verrons plus tard la reine d'Écosse nier avec assurance cette donation dont le secret avait été violé, et invoquer le témoignage du roi de France pour se disculper aux yeux de ses sujets et de l'Angleterre. L'original authentique existe cependant aux Archives du royaume (*Trésor des Chartes*, J. 679,59). On peut consulter encore, sur les négociations relatives à cet acte, la Correspondance diplomatique de Fénelon (t. I, p. 425).

L'Écosse était en proie aux troubles religieux. Appuyée par Chatellerault, Marie de Guise résistait péniblement aux progrès de la réformation. La paix signée avec l'Angleterre lui avait cependant donné un peu de répit. Le 21 avril 1559, Marie Stuart écrivit à Élisabeth au sujet du traité nouvellement conclu, et lui témoigna son désir de maintenir avec le royaume d'Angleterre une perpétuelle union. Mais Marie de Guise mourut le 11 juin 1560. Six mois après, le 5 décembre, François II fut encore enlevé à la jeune reine,

qui resta veuve, privée à la fois et de sa mère et de son époux. Rappelée en Écosse par ses sujets, elle sollicita d'Élisabeth, par l'intervention de M. d'Oysel, la permission de traverser l'Angleterre pour se rendre dans son royaume; mais cette demande fut repoussée. Enfin, le 25 juillet 1561, Marie Stuart prit congé de la cour de France. Le 2 août, elle était à Beauvais, le 7 à Abbeville, et le 9 à Calais. Les vaisseaux d'Élisabeth cherchèrent en vain à lui couper le passage : le 19, la reine d'Écosse débarqua à Leith.

Ici commence, pour Marie Stuart, la vie la plus agitée. Une faible partie de l'intérêt qui s'attache aux événements de l'histoire d'Écosse à cette époque, se retrouve dans la correspondance publiée par M. Labanoff. Quelques pièces à peine se distinguent dans la monotone uniformité d'un assez grand nombre de lettres insignifiantes. Le premier volume ne contient guère que des sauf-conduits, des instructions, des lettres patentes, etc., donnés par Marie Stuart à ses agents. Nous ne les reproduirons pas ici. Nous préférons citer la lettre écrite par la reine à Philippe II, le 10 septembre 1565 :

« De Glasgow, le 10 septembre 1565.

« Monsieur mon bon frère, l'affection de laquelle vous vous estes tousjours employé pour le mayntien et suport de nostre religion catolique m'a fait par si davvant rescherscher votre faveur et ayde, prevoiant ce que meintenant est advenu en (ce) royaulme, qui tand à l'antiere ruine des catoliques et (à l')estáblissement de ces malheureuses erreurs, aux qu(elles) voullants resister, le roy mon mari et moy serons en dangier de perdre nostre couronne, et, par mesme moyen, le droit que pretendons aylleurs, si nous n'avvons l'ayde de l'un des grands princes de la chrestientay.

« Quoy consideré, et la constance de laquelle y avvés procedé en vos (États), et combien avés fermemant soustenu, plus que nul a(utre) prince, ceulx qui se sont apuiés de voatre faveur, (nous avons) eslu de nous adresser par sur tous aultres à vous, pour (nous aider) de vostre conseill, et nous prevalloir de vostre ayde et suport ; pour lequel avvoir, nous vous avvons despesché ce gentilhomme angloïs, catolique, et fidelle serviteur du roy mon mari et de moy, avvesques ample charge de vous randre compte de l'estat de nos affayres, desquelles il est b(ien) instruict, vous supliant de lui donner credit comme (vous) fayriés à nous mesmes ; et le redespeschés bien tost; car (ces) ocasions sont si nescésaires, qu'il nous importe aultant (pour) la couronne et la liberté de l'Église pour jamays, pour (laquel)le meintenir nous n'espargnerons vie ni estast, estant suporté et conseillé de vous ; auquel, après avvoir baysé les mayns, je priray Dieu donner, monsieur mon bon frère, toute prosperité et felisité.

« Vostre bien bonne sœur, Marie R. » (T. I, p. 281 et suiv.)

Le 27 juillet 1565, avait été célébrée, dans la chapelle de Holy-rood-house, l'union de Marie Stuart avec Darnley. Le 10 février

1567, à deux heures du matin, une explosion de poudre tuait le même Darnley dans la maison de l'Église-du-Champ, et lançait au loin son cadavre. Marie fut-elle coupable ? C'est une question controversée, et qu'au milieu de mille contradictions nous n'oserions trancher. M. Labanoff s'est chargé d'éclaircir ce point. Nous croyons que son *Essai sur la vie de Marie Stuart* dissipera au moins une partie des ténèbres dont ce tragique événement est enveloppé, et portera dans certains esprits une lumière nouvelle. Pour nous, qui ne sommes point entraîné par des passions politiques ou religieuses, nous resterons fidèle à l'antique maxime : « Dans le doute, abstiens-toi. »

Le 15 mai 1567, Marie Stuart, veuve de François II et de Darnley, épousa le comte de Bothwell. La violence imposa cette union à la reine d'Écosse. Du Croc, ambassadeur de France, refusa d'assister aux cérémonies du mariage, célébré, d'après le rit protestant, dans une des salles du palais d'Holyrood. La reine y parut en habits de deuil. Le même jour, elle reçut la visite de Du Croc, et, trois jours après, cet ambassadeur écrivait à Catherine de Médicis :

« .... Jeudi (*le jour même du mariage*), Sa Majesté m'envoya querir, où je m'apperceus d'une estrange façon entre elle et son mary; ce que elle me voullut excuser, disant que si je la voyois triste, c'estoit pour ce qu'elle ne vouloit se rejouir, comme elle dit ne le faire jamais, ne desirant que la mort. Hier, estant renfermez tous deux dedans un cabinet avec le comte de Bothwell, elle cria tout haut qué on lui baillast un couteau poür se tuer. Ceux qui estoient dedans la chambre, dans la piece qui precedoit le cabinet, l'entendirent (1). »

Melvil confirme encore, dans ses Mémoires, le témoignage de Du Croc :

« On traite, dit-il, cette princesse si mal et avec tant de mesprís, qu'un jour, en presence d'Arthur Areskin, je lui entendis demander un poignard pour se tuer, menaçant qu'autrement elle se jetteroit par les fenestres. » (T. I, p. 253.)

Cette odieuse union de l'épouse de Darnley et de son assassin devait soulever toute l'Écosse. Publiquement accusé, Bothwell essaye de résister à la ligue des seigneurs; mais il est forcé de prendre la fuite. Le 27 juin 1567, il sort de Dunbar avec trois vaisseaux, et se dirige vers les Orcades. Poursuivi par Kirkaldy, il se retire vers la Norwége; mais il est arrêté par des croiseurs danois, et jeté

(1) V. cette lettre à la Bibl. roy., coll. *Harlay*, ms. n° 218. M. Tytler l'a publiée dans son excellente *Histoire d'Écosse*, t. VII, p. 455.

dans une prison à Malmoë. Marie Stuart était déjà enfermée à Loch-Leven. Les lords écossais voulaient, comme condition de sa délivrance, qu'elle désavouât son mariage avec Bothwell; mais toutes les représentations de ses amis et de ses conseillers restèrent sans effet. Le 19 juillet, sir Nicolas Throckmorton, envoyé d'Élisabeth, écrivait à la reine d'Angleterre les lignes suivantes :

« .... J'ai essayé aussi de lui persuader de se prester à ce qu'on exigeoit d'elle; savoir, de renoncer à regarder Bothwell comme son mari, et de consentir que le divorce soit fait entre eux. Elle m'a fait dire qu'elle n'y consentiroit jamais, et qu'elle aimeroit mieux mourir. Elle se fonde sur cette raison qu'elle se croit grosse de six semaines; et qu'en renonçant à Bothwell elle se reconnoistroit grosse d'un bastard, et avoir forfait à son honneur; ce qu'elle ne voudroit jamais faire, au peril de sa vie (1). »

Le 29 juillet, le fils de Marie Stuart, âgé de treize mois, est couronné à Stirling sous le nom de Jacques VI; et, le 22 août, Murray, frère de la reine, est proclamé régent d'Écosse. Marie Stuart espérait un adoucissement à ses maux; mais elle apprit bientôt à se défier des promesses de son frère.

Le 4 décembre, un acte du conseil secret de Murray, pour motiver la détention de la reine, fit mention des lettres galantes attribuées à l'épouse de Darnley. Morton prétendait les avoir trouvées dans une cassette d'argent saisie entre les mains d'un serviteur de Bothwell. Cette cassette appartient aujourd'hui au duc de Hamilton.

Au mois de février 1568, Marie Stuart accoucha d'une fille dans le château de Loch-Leven. Cette enfant fut emmenée en France, et devint plus tard religieuse à Notre-Dame de Soissons.

La reine était enfermée à Loch-Leven, avec George Douglas. Le jeune seigneur tenta de délivrer Marie Stuart; mais son projet échoua en partie; lui seul réussit à s'échapper. Enfin, le 2 mai, la reine d'Écosse trompa la surveillance de ses geôliers, et, grâce au secours des Douglas et de John Beatoun, elle parvint en sûreté au château de Hamilton. Mais l'infortunée fut vaincue par Murray à Langside, et forcée de chercher un asile en Angleterre. Le 16 mai, elle traversa le golfe de Solway dans un bateau de pêcheur, et débarqua à Workington, sur la côte du Cumberland. Dès le len-

(1) Cette pièce, conservée au British Museum (coll. Cottonienne, Caligula C. I, fol. 18), a été publiée par Robertson, App. n° XXII.

demain, elle écrivait à Élisabeth cette lettre pleine de tristesse et d'amertume :

« De Workington, le 17 mai (1568).

« Madame ma bonne sœur, je crois que vous n'ignorés point de quel temps auquns subjects, lesquels j'ay fait des moyndres les premiers de mon royaulme, se sont mis en devoir de me travailler, et faire se à quoy il apert mayntenant ils tendoyent. Alors, premier, vous sçavés comme ils proposerent me prendre et le feu roy mon mari, dont il pleut à Dieu nous guarder, et nous permètre les chasser hors du pays, où, à votre requeste, je les resceuts despuis, encores qu'ils eurent comis en leur retour un aultre crisme, de me tenir prisonniere et tuer en ma presance un mien serviteur (1), moy estand grosse : il pleut encores à Dieu que je me sauvisse de leurs mains, comme si desubs est dit; leur pardonais non seulement, ayns les resceus en mesme faveur auprès de moy. Mays eulx, non encores contempts de tant de bienfayts, nonobstant leur promesse au contrère, ont devisé et favorisé et signé et asisté à un crisme, pour le me mètre faulsement à subs, comme j'espere le vous fayre conoistre à plain. Ils sont soubs ceste couleur venus en bataylle contre moy, m'acusants d'estre mal conseillée, et que ils desiroient me delivrer de mavayse compagnie pour me resmontrer les choses qui requeroyent reformation. Moy, me sentant inoscente, et desireuse d'esviter le respandemant de sang, aley me mètre entre leurs mayns, désirens de reformer ce qui estoit mal disposé. Incontinant ils me prindrent, et me misrent en prison. Lors je les acusey de leur promesse, et priay que l'on me fist entendre pourquoi l'on me masnioyt aynsi. Ils s'absanterent tous ; je demanday d'estre ouie en conseill; il me fut refusé. Brief, ils m'ont tenue sans serviteurs, que deus fames et un cuisinier et un chirugien, et m'ont menassé de me tuer si je ne signoys une demission de ma couronne : se que craynte de soubdayne mort me fit fayre, comme j'ay verifié despuis devant toute la noblesse, que j'espere vous en montrer tesmoygnage. Après ils me resaisirent, et m'ont accusé et prosédé contre moy en parlemant sans me dire pourquoy, ni sans m'ouir, defandant tout advocat de parler pour moy, contreygnant les autres de s'acorder à leur faulse usurpation de mon estast; m'ont pillée de tout ce que j'avoys au monde, ne me permetant jamays d'escrire ni parler, pour ne rien contredire à leurs faulses invantions. A la fin, il a pleu à Dieu me delivrer lorsqu'ils pansoyent me fayre mourir, pour estre plus seur de leur estast, combien que je leur ofris respondre à tout ce qu'il auroient à me dire, et de leur ayder à la punition de seulx qui seroient coulpables d'auqun crisme. Enfin il pleut à Dieu me delivrer, au grand contantemant de tous mes subjects, excepté Mora, Morton, Humes, Glinquerne, Mar et Semple, ausquels, après que toute ma noblesse fut venue de toutes parts, j'envoyé dire que, non obstant leur ingratitude et injuste cruauté usée vers moy, je les vouloys bien semondre de leur devoir et leur offrir seureté de vie et de biens, et de tenir un parlement pour resformer toutes choses. J'envoyé deus foys ; ils prirent et emprisonerent les mésagers, firent proclamations, declarant tous trytres ceulx qui m'asisteroyent, et coulpables de cest odieulx crisme. Je leur mandis qu'il m'en nomassent un, je le delivreroys, les priant me delivrer ceulx aussi qui leur seroient només : ils prindrent l'ofisier et mes proclamations. J'é envoié demander seureté pour mylord Boyd, pour tryter apointemant, ne desirant pour moy nulle effusion de

(1) David Riccio, premier secrétaire de la reine d'Écosse, fut tué le 9 mars 1566. Nous n'avons point cité la lettre où Marie Stuart raconte la catastrophe de son malheureux ami, parce que cette pièce est connue. Elle se trouve dans l'ouvrage de Keith, t. I, p. 330.

sang : ils refenserent, et dirent que si auqun avoit fayli à leur regent et à mon fils, qu'il noment roy, qu'ils si me leasassent et se missent en leur voulontay : se que toute la noblesse prit en très mauvayse part. Pour cela voyant qu'ils n'estoyent que particuliers, et que ma noblesse m'estoyt plus affectionnée que jamays, j'esperois, aveques le temps et vostre faveur, qu'ils seroynt reduits peu à peu. Et voïant qu'ils disoient me vouloir reprandre ou mourir tous, je m'acheminay vers Donbertran, passant deus mille près d'eus, ma noblesse m'acompagnant, marchant en batylle entre eulx et moy : quoy voiant, ils sortent et vieneut me couper chemin pour me prandre. Mes gens voïant cela, meulx de ceste extresme malice, pour leur couper chemin, les rencontrent sans ordre, de faison que, combien qu'ils feusent deus foys aultant, leur soubdayn marcher leur fit encor tel desavantasge que Dieu a permis ils soyent desconfits, et plusieurs tués et pris très cruèlemant, auquns tués se retirant et estant pris; et incontinant la chasse fut rompue pour me prandre alant à Donbertrant, et mestant gens partout pour me tuer ou prandre. Mays Dieu par son infinie bonté m'a preservée, m'estant sauvée auprès de milord Heris, lequel et aultres seigneurs qui sommes venus en vostre pays, estant assurée qu'entendant leur cruaulté et comme ils m'ont traitée, que, selon vostre bon naturel et la fiance que j'ay en vous, non seulemant me rescevrés pour la seureté de ma vie, mays m'aidérés et assisterays en ma juste querèle, et semondrays les autres princes fayre le semblable.

« Je vous suplie le plus tost que pourrés m'envoyer querir, car je suis en piteux estat, non pour royne, mais pour gentillfame. Car je n'ay chose du monde que ma personne, comme je me suis sauvée, faysant soixante miles à travers champs le premier jour, et n'ayant despuis jamays osé aller que la nuit, comme j'espere vous remonstrer, si il vous plest avoir pitié, comme j'espere, de mon extresme infortune, de laquelle je laysseray à me lamenter pour ne vous inportuner, et pour prier Dieu qu'il vous doint, en santé, très-heurheuse et longue vie, et à moy pasiance, et la consolation que j'antands resevoir de vous, à qui je presante mes humbles recommandations.

« De Wirkinton, ce XVII de may.

« Vostre très fidelle et affectionnée bonne sœur et cousine et eschappée prisoniere, Marie R. » (T. II, p. 73 et suiv.)

Marie Stuart reçut une cruelle réponse : elle apprit, le 13 juin, qu'Élisabeth refusait de l'admettre en sa présence avant qu'elle se fût justifiée de toute complicité au meurtre de Darnley. C'était là l'hospitalité insultante que la reine d'Angleterre réservait à sa *très-affectionnée sœur et cousine.* En vain Marie Stuart passe tour à tour de la menace à la prière, en vain elle s'humilie pour toucher le cœur de la froide et impassible Élisabeth, elle ne peut même obtenir une entrevue; et pourtant elle se plaint avec une touchante et douloureuse tristesse, qui est bien vraie et bien simple, même dans la recherche de son langage.

« ... Ma bonne sœur, dit-elle dans une lettre du 5 juillet, ravissez-vous, gaignez le cueur, et rien ne sera que vostre et à vostre commandement. Je penseroys vous satisfaire en tout, vous voyant. Hélas ! ne faites comme le serpent, qui se bouche l'ouye : car je ne suis un enchanteur, mais vostre seur et cousine na-

turelle. Si Cesar n'eust dedaigné d'ecouter ou lire la plainte d'un avertisseur, il n'eust succombé. Pourquoy doivent les oreilles des princes estre bouchées, puisque l'on les paint si longues; signifiant qu'ils doivent tout ouyr et bien penser avant que respondre. Je ne suis de la nature du basilique ny moins du cameléon pour vous convertir à ma semblance, quant bien je seroye si dangereuse et mauvaise que l'on dit; et vous estes assez armée de constance et de justice, laquelle je requiers à Dieu, et qu'il vous donne grace d'en bien user, avecques longue et heureuse vie. » (T. II, p. 134.)

Élisabeth persistait dans son refus, et, loin de se laisser adoucir par les protestations de son infortunée prisonnière, elle lui faisait un crime de l'amertume de ses plaintes. C'était pousser loin le mépris pour une reine malheureuse. Mais Marie Stuart était forcée de subir cet affront, dans l'espoir de désarmer enfin le ressentiment de son implacable ennemie, et d'acheter, par sa soumission, une hospitalité qui lui était due à tant de titres.

Le 7 août 1568, elle écrivait, de Bolton, à Élisabeth :

« Madame, j'é resceus hier avèques grand deplesir une lettre de vous, pour voir qu'avés pris autrement que je n'avoys jamais entendu les miènes. J'advoue bien que, n'ayant entendu auqune certaynété de vostre bonne voullontay vers moy, je vous ecrivois trop libremant, si je n'eusse protesté que me pardonneriés, si je apeloys de vous à vous-mesme. Dieu me soit juge si jamay sje vous feus ingrate, si je ne me ressente de vos bons offices! mais qui (a) enuie, la pasiance fayt perdre beaucoup de respects, comme je m'en estoys accusée plusieurs fois. Mais vous l'avvés pris en trop mauvayse part d'une qui vous a choisie entre touts aultres vivant, pour se mettre elle et tout ce qu'elle a entre les meins. Si je vous ai offencée, je suis issi pour vous en fayre amande à votre discretion : mays si vous m'injuriés, je n'ay que la royne d'Anglleterre à qui me pleindre de ma bonne sœur et cousine, qui m'accuse de fuir la lumiere. Et, au pis aller, je vous avois offert Vesmesterhal; mays je voys bien ce que vous distes est vray : vous tenés du lion, qui veult ordonner des autres par amour et en avvoir l'honneur et le bon gré, faysant de vous-mesme, ou vous couroussés. Et bien, je le vous donne, je vous acsepte pour grand lion; reconnoissés-moy pour segond de ceste mesme race. Or j'ay tout mis entre vos mains : faytes pour moy de fasson que je vous puisse valoir, m'an resantant; et je vous feray desdire de m'avvoir nommé ingrate, car je vous prefereray à toultes les personnes du monde. Or j'ay resceu une autre lettre de vous, où je vois que votre cholere ne vous fayt pas oublier vostre bon naturel. Madame, ne vous imprimés legierement mavayse opinion de moy, vous auriés tort : vous le connoistrés.... » (T. II, p. 147 et suiv.)

Au milieu de ses infortunes, Marie Stuart trouvait encore quelque consolation dans ses relations avec ses anciens alliés. Elle reçut de la reine Élisabeth d'Espagne quelques *amyables et confortables* lettres. Elle y répondit le 24 septembre 1568. Dans sa lettre, après avoir rappelé l'étroite amitié qui l'unit depuis son enfance à l'épouse de Philippe II, elle ajoute :

« ... Je vous diray une chose en passant, que si les roys, votre signeur et frere,

estoyent en repos, mon desastre servirait à la chrestiantay, car ma venue en ce pays m'a fayt faire aqueintance issi, par laquelle j'ay tant apris de l'estat issi, que, si j'avois tant soit peu d'espérance de secours d'ailleurs, je mètroys la religion subs, ou je mourois en la poyne. Tout ce quartier issi est entierement dédié à la foy catolique, et pour ce respect, et du droit que j'ay issi à moy, peu de chose aprandroit cette royne à s'entremètre d'ayder aux subjects contre les princes. Elle en est en si grande jalousie, que cela, et non aultre chose, me fera remètre en mon pays. Mays elle vouldroit par tous moyens me fayre porter blasme de ce dequoi j'ay estay injustemant acusée, comme vous voirrés en brief par un discours de toutes les mesnées qui ont estay faytes contre moy depuis que je suis née, par ces traistres à Dieu et à moy. Il n'est encore ascheyé. Cependant je vous diray que l'on m'ofre beaucoup de belles choses pour changer de religion; ce que je ne feray jamais. Mays si je suis pressée d'acorder quelques points que j'ay mandé à vostre embassadeur, vous pouvés jusger que ce sera comme prisonniere. Or je vous asure, et vous supplie, asurés en le roi, que je mouray en la religion cattolique romaine, quoy que l'on en dise. Je ne puis l'exerser issi, car l'on ne le me veult permettre; et, seullemant pour en avoir parlé, l'on m'a menassée de me retenir, et me donner moings de credit.

« Au reste, vous m'avez entamé un propos, en vous jouant, que je veulx prandre en bon essiant : c'est de mesdames vos filles. Madame, j'ay un fils. J'espere que si le roy, et le roy vostre frere, auquel je vous supplie ecrire en ma faveur, veullent envoyer une embassade à ceste royne, en declarant l'honeur qu'il me font de m'estimer leur sœur et alliée, et qu'il me veullent prandre en leur protection, la requerrant, dautant que leur amitié lui est chiere, de me resmètre en mon royaume, et m'ayder à punir mes rebelles, ou qu'ils s'esforceront de le fayre, et qu'ils s'assurent qu'elle ne vouldra estre de la partie des subjects contre les princes, elle n'oseroit le refeuser, car elle est assez en doubte elle mesmes de quelque insurrections. Car elle n'est pas fort aymée de pas une des religions; et, Dieu merssi, je pance que j'ay guaigné une bonne partie des cueurs des gens de bien de ce pays depuis ma venue, jusques à hasarder ce qu'ils ont avecques moy, et pour ma querelle. Si cela se faysoit, et quelques autres faveurs nessessaires dont j'advertis vostre dit embassadeur, estant en mon pays et en amitié avèques ceste royne, que les siens ne veullent permettre me veoir, de peur que je la remète en meilleur chemin, car ils ont ceste opinion que je la gouverneroys; lui complesant, j'espèreroys nourrir mon fils à vostre dévossion, et, avèques votre ayde, lui acquerir ce qui nous apartient; et, en cas que Dieu me soit si misericordieulx, je proteste que m'acordiés l'une de vos filles pour lui, laquelle qu'il vous playra, il sera trop heureulx. L'on m'offre quasi de le fayre naturaliser, et que la royne l'adoptera pour son fils. Mais je n'ay pas envie de le leur bayller et quister mon droit, qui seroit cause de le randre de leur religion meschante; mays plustost, si je le ray, je le vous voudroys envoyer, et me soubmetre à tous dangers pour establir toute ceste isle à l'antique et bonne foy. Je vous supplie, tenés cessi segret; car il me cousteroit la vie : et, quoy qu'oyés dire, assurés-vous que je ne changeray d'opinion, bien que par force je m'accomode au temps.

« Je ne vous importuneray de plus longue lettre pour le present, sinon vous suplier de fayre ecrire en ma faveur. Si j'acorde aveques ceste royne, je vous en advertirai. Mais il fauldroit que l'ambassadeur feut commandé d'avoir uns chypfer aveques moy, et de m'envoïer visiter quelque foys; car les miens n'osent aller vers eulx.

« En cest endroit, je vous presanteray mes très humbles recommandations à vostre bonne grace, priant Dieu vous donner, en santé, longue et heurheuse vie. J'auroys bien plus à vous ecrire, mays je n'ose. Encores ays-je la fievre de ceste-ci. Je vous supplie, envoïés moi quelque un en vostre particulier nom, en qui je

me puisse fier, affin que je lui fasse entandre tous mes desaints. » (T. II, p. 184 et suiv.)

Si cette lettre fût tombée entre les mains d'Élisabeth, nous doutons que la reine d'Écosse eût pu facilement se justifier aux yeux des Anglais. Marie Stuart développe ses plans avec une complaisance fort naturelle sans doute, mais peut-être un peu présomptueuse. Qu'elle ait songé à relever en Angleterre le parti catholique, qu'elle se soit adressée à la France et à l'Espagne pour organiser ce que nous pourrions appeler la contre-révolution, le fait est évident ; la pièce même que nous venons de citer en est une preuve manifeste. Ces projets nous semblent cependant assez prématurés en 1568. Il est permis de croire que la reine d'Écosse se flattait elle-même d'une espérance exagérée et d'une fâcheuse illusion, quand elle disait : « Si j'avois tant soit peu d'esperance de secours d'ailleurs, je mètroys la religion subs... »

Son zèle même pour la religion catholique était suspecté par ses ennemis; et, dans une lettre datée de Bolton le 30 novembre 1568 (1), Marie Stuart fut obligée de se disculper sur ce point auprès de Philippe II :

« .... Je ne me doutois, lui dit-elle, en aucune manière qu'on cherchât à me calomnier auprès de vous, quoique j'eusse une longue expérience de la méchanceté des rebelles et de quelques autres personnes de ce pays-ci, qui les souffrent parce qu'ils sont tous de la même secte ; mais je n'aurois jamais pu penser que la calomnie eût autant d'attraits pour des personnes professant la religion catholique, qui sont celles qui, à ce que je crois, l'ont déversée contre moi. Je dois vous dire maintenant que, quel qu'ait été l'individu qui se soit rendu l'instrument d'un aussi mauvais service, je vous supplie de ne le point croire, attendu qu'il ne peut qu'être mal informé ; et s'il vous plaisoit de me faire assez d'honneur pour faire prendre des renseignements, par des individus dignes de votre confiance, près des personnes qui sont ici avec moi, et qui peuvent mieux répondre et parler sur la matière que qui que ce soit, je suis assurée qu'elles certifieront tout le contraire, parce qu'elles ne m'ont jamais entendu dire un mot, ni vu faire la moindre chose, qui pussent leur donner une idée aussi sinistre de moi.

« Si je n'exerce pas ma religion, on ne doit pas croire pour cela que je balance entre les deux. D'ailleurs, depuis mon arrivée dans ce royaume, j'ai demandé qu'on me permît au moins de pouvoir l'exercer, comme on l'accorde à l'ambassadeur d'un prince étranger ; mais on m'a répondu que j'étois parente de la reine, et que je ne l'obtiendrois jamais. On a introduit ensuite chez moi un ministre anglois, qui récite simplement quelques prières en langue vulgaire; ce que je n'ai pas pu empêcher, parce que j'étois et que je suis encore privée de la liberté, et

(1) M. Labanoff a publié cette pièce sur une copie du temps qui se trouve aux Archives du royaume (K, 1391 ; liasse B. 23, p. 128 des Arch. de Simancas.) C'est une traduction française faite sur une traduction espagnole. L'original français est sans doute resté en Espagne.

étroitement entourée de gardes. Mais si l'on trouvoit que j'eusse failli en prenant part à ces prières, auxquelles j'assistois parce qu'on ne me permettoit aucun autre exercice de ma religion, je suis prête à faire telle amende honorable qu'on croira nécessaire, pour que tous les princes catholiques du monde soient convaincus que je suis une fille obéissante, soumise et dévouée de la sainte Église catholique romaine, dans la foi de laquelle je veux vivre et mourir, sans que j'eusse jamais eu d'autre volonté que celle-ci, volonté qu'avec l'aide de Dieu je ne changerai jamais en aucune manière.... » (T. II, p. 239 et suiv.)

Nous ne voulons pas attaquer par d'injurieux soupçons la sincérité de Marie Stuart, quand elle parle de son dévouement à la foi catholique. L'histoire lui doit cet éloge, qu'elle est restée fidèle à la religion de ses pères en présence même de l'échafaud. Mais en certaines questions, il faut le dire, le témoignage et la parole de la reine d'Écosse ne méritent pas une grande confiance; elle savait, parfois, mentir à propos pour le besoin de sa cause: ainsi, accusée d'avoir cédé à un prince étranger ses droits à la couronne d'Angleterre, elle répondit, le 15 mai 1569 :

« Madame, ayant entendu, par l'evesque de Rosse, mon conseiller, que quelques objections estoient faictes pour empescher la prompte demonstration de vostre bonne volonté vers moy, allégant que j'avois faictz quelques contractz avecques monsieur d'Anjou, le frere du roy monsieur mon frere, qui vous pouvoit prejudicier, je me suis bien vollue esforcer, n'ayant encores recouvert ma santé, par ces mal escriptes lettres vous asseurer sur ma conscience, honneur et credict, que jamais n'ay faict nul contract avecques luy, ny aultre, d'aulcune chose, ny n'entray jamais en ceste opinion de fère chose à vostre prejudice, despuys que je suys en aage de discretion, ny tant mal advantaigeuse pour ce royaulme et à moy, que de fère aulcun contract ny transmission; de quoy je vous donray telle preuve, asseurance ou seureté qu'il vous plairra deviser, comme l'evesque de Rosse vous dira plus au long, vous supliant le croyre et m'excuser, car je suys en assés foible disposition pour vous escripre comme j'en ay subject et volunté; seulement me suys-je esforcée vous rendre tesmoignage de ma main, auquel j'appelle Dieu en tesmoing, et prie Dieu qu'il vous ayt en sa saincte garde. » (T. II, p. 346.)

Nous avons cependant cité la donation authentique que Marie Stuart signa, le 4 avril 1558, à Fontainebleau, en faveur de Henri II et de ses successeurs. Mais, en 1569, la reine d'Écosse était prisonnière; elle avait à lutter contre des adversaires acharnés : la nécessité excuse, jusqu'à un certain point, l'emploi de pareilles ressources. Plût à Dieu que Marie Stuart, pour échapper à ses ennemis, n'eût point recouru à des moyens plus dangereux ! Norfolk n'aurait pas expié, par une mort ignominieuse, son dévouement à la cause de la reine captive, et Marie, à son tour, ne serait peut-être pas montée sur un échafaud.

Memoirs of the reign of king George the third, by **Horace Walpole**, *now first published from the original manuscripts.* — London, Richard Bentley, 1845-1846. — Quatre volumes in-8°.

(1er article.)

L'auteur de ces Mémoires jouit, en Angleterre, d'une grande popularité. Antiquaire, romancier, historien, ou plutôt chroniqueur des arts, de la littérature aristocratique, des intrigues et des anecdotes du jour, pendant une carrière qui embrasse presque le cours entier du XVIIIe siècle, par-dessus tout artiste, homme d'esprit et grand seigneur, il réunit aux yeux de ses concitoyens le double attrait du libre penseur et du parfait *gentleman*. Il semble que l'admirateur passionné du siècle de Louis XIV et de madame de Sévigné, le correspondant de madame du Deffand, celui qu'on a proclamé le représentant le plus complet de l'esprit français en Angleterre, aurait dû obtenir chez nous la même faveur pour ses écrits. Il n'en a pas été ainsi. De ses nombreux ouvrages, on ne connaît guère, en France, que les plus médiocres et les moins importants : *le Château d'Otrante*, pastiche qu'on ne lit plus, mais qui eut dans son temps une certaine vogue, parce que ce fut le premier essai de réhabilitation du genre gothique en littérature, comme l'avait été, en architecture, la construction, par l'auteur, du manoir de Strawberry-Hill ; l'*Essai sur l'art des jardins*, le *Règne de Richard III*, qui ont eu l'honneur d'être traduits, le premier, par le duc de Nivernois, et le second par Louis XVI ; enfin, les *Réminiscences*, esquisse amusante, mais très-succincte, des règnes de George II et de George III, sur lesquels Walpole a laissé des documents bien plus étendus. On n'a fait passer dans notre langue ni ses *Anecdotes sur la peinture et la gravure*, l'ouvrage le plus piquant que les arts aient inspiré en Angleterre, ni son *Catalogue des princes et des nobles qui ont écrit*, où les historiens de notre ancienne littérature auraient trouvé des renseignements curieux sur les compositions de Richard Cœur de Lion, de Charles d'Orléans, de Marie Stuart, etc. ; ni enfin, sauf les restrictions ci-après, les *Lettres* et les *Mémoires* qui forment les principaux titres littéraires d'Horace Walpole (1).

De ces deux ouvrages, que nous rapprochons ici parce qu'ils se complètent et s'éclairent l'un l'autre, le premier embrasse une période

(1) Nous ne citons que pour mémoire les *Lettres à sir George Montagu*, traduites par M. Charles Malo, 1818, un volume in-8°. Elles ne forment pas la dixième partie de la correspondance de Walpole.

de plus de soixante ans (1735-1797). Publiées d'abord successivement par fractions et par séries de correspondants, les *Lettres d'Horace Walpole* ont été réunies dans un ordre chronologique en quatre énormes volumes in-8°, Londres, 1841-42, auxquels il faut en ajouter deux autres de *Nouvelles Lettres de sir Horace Mann*, 1843. Et encore dans ce volumineux recueil ne sont point comprises celles qui furent adressées à madame du Deffand, dont les originaux, à ce qu'il paraît, n'ont pas encore été retrouvés.

Quant aux *Mémoires*, déposés par M. Walpole, avec ce soin minutieux qu'il apportait à tout ce qui intéressait sa vanité d'auteur et de gentilhomme, dans un coffre en ébénisterie, lequel devait, aux termes de son testament, être ouvert par le premier lord Waldegrave qui atteindrait sa majorité après 1800, ils se divisent en deux séries. La première, comprenant les dix dernières années du règne de George II, a été publiée par lord Holland, Londres, 1822, deux vol. in-4°; et traduite en français par M. Cohen, Paris, 1823, deux volumes in-8°. La seconde, dont le titre se trouve en tête de cet article, a eu pour éditeur M. Denis le Marchant; elle embrasse les douze premières années du règne de George III, et clôt la suite des œuvres historiques de l'auteur.

Voici comment il a caractérisé lui-même ses écrits en ce genre : « Je ne suis pas un historien; j'écris à l'occasion des mémoires, je trace des caractères, je consigne des anecdotes. Tout ce qui tend à faire connaître les mœurs du siècle, la physionomie des hommes du jour, rentre dans mon plan. » Ajoutons que l'auteur, soit par le cours des événements politiques, soit même par suite de ses préoccupations personnelles, est souvent amené à s'occuper de notre pays, et que ses liaisons avec la plupart de nos notabilités aristocratiques et intellectuelles, la correspondance active qu'il entretenait de ce côté-ci de la Manche, enfin ses propres observations pendant les voyages qu'il y fit à plusieurs reprises, donnent à cette partie de ses mémoires et de sa correspondance un intérêt tout particulier pour nous. Dans sa manière capricieuse, il se plaît à passer de France en Angleterre, et à vivre, comme il le dit, entre les deux peuples. D'une fête à Strawberry-Hill, ses lecteurs se trouvent transportés à une soirée de pharaon chez madame du Deffand, et d'une séance du parlement britannique à un lit de justice au Louvre.

Pour mettre plus de clarté dans notre compte rendu, nous séparerons les deux ordres de faits que Walpole a souvent confondus; et, réservant pour un second article la partie qui regarde l'Angleterre, nous ne nous attacherons ici qu'à celle qui intéresse la France, en faisant précéder notre analyse d'un aperçu rapide des relations sociales et littéraires entre les deux pays au XVIIIe siècle, dont Walpole fut l'expression la plus complète.

Aujourd'hui que quinze heures de chemin séparent Londres et Paris, on a peine à se figurer combien ces capitales étaient étrangères l'une à l'autre il y a deux siècles, et surtout à quel point, sauf les transactions purement officielles et politiques, les mœurs, la littérature, les choses

et les hommes de l'Angleterre nous étaient inconnus. « Il y a des êtres vivants hors du pays natal, » disait Shakspeare (1). On n'en était pas bien persuadé en France à l'époque où il s'exprimait ainsi ; et son nom même, ce nom étrange et barbare, n'a peut-être jamais résonné aux oreilles de Racine et de Corneille. Pourtant ce fut le fils du même Racine qui nous donna la première traduction exacte de Milton, dans lequel le bon Rollin s'avisa, le premier parmi nous, de soupçonner un grand poëte, et qui n'avait été connu du siècle précédent que comme le rédacteur obscur des dépêches latines de Cromwell, et surtout comme l'auteur d'un livre anti-monarchique, brûlé à Paris par la main du bourreau. Du reste, il n'y avait guère que les aventuriers littéraires et autres qui s'avisassent alors chez nous de passer la Manche : d'Assoucy, Saint-Amand, Saint-Évremond, madame de Mazarin, Lauzun, Grammont, etc. Un peu de leur science par le latin, de leur liberté de penser par la Hollande, de leur littérature et de leur société de la restauration par la politique, voilà tout ce que nous savions en France de nos plus proches voisins. Les guerres de Louis XIV contre Guillaume III rendirent plus rares encore ces relations fugitives ; mais elles reprirent au commencement du XVIII[e] siècle, pour ne plus s'arrêter désormais.

Addison vit Boileau en 1701, et lui présenta un exemplaire de ses poésies latines. Le satirique les trouva fort belles, et avoua (ce sont ses termes) « que cette lecture lui donnait une notion toute nouvelle de l'état du goût et de l'instruction en Angleterre. » Ce fut comme l'aurore d'une lumière inconnue qui avait manqué au grand siècle, et qui allait éclairer le siècle naissant. Bientôt les rapports politiques amenèrent les rapports sociaux. La mission diplomatique de Prior à la cour de Versailles précéda de quelques années seulement celle de Néricault-Destouches auprès du cabinet de Saint-James. Vers la même époque, milady Montagu, passant par la France, rencontrait sur la route de Fontainebleau ces troupes de mendiants qui affligeaient plus tard les regards du sentimental Yorick ; et sa plume frondeuse établissait un contraste entre ce spectacle et les quinze cents chambres du royal rendez-vous de chasse. Bolingbroke exilé rencontrait chez l'abbé de Chaulieu et chez M[me] de Tencin un jeune homme de vingt ans qui se plaisait à lui entendre redire tout ce que ses compatriotes avaient osé en poésie, en religion, en politique. Il s'appelait Arouet de Voltaire, et bientôt l'envie lui prit de voir un pays dans lequel toutes ces hardiesses étaient presque des lieux communs. Il y écrivit les *Lettres sur les Anglais*, où, pour la première fois, se trouvaient passés en revue la constitution, le commerce, la littérature, la philosophie de nos voisins; enfin il put dire avec vérité, de lui-même, en parlant à la troisième personne : « L'auteur fut le premier, si je ne me trompe, qui nous fit connaître les poëtes anglais, comme il fut le premier qui expliqua les découvertes de Newton et les sentiments de Locke. » A la suite de ce grand initiateur se

(1) « There are livers out of Britain. » *Cymbeline.*

précipita la tourbe des imitateurs en sous-ordre. L'abbé Leblanc, l'abbé Desfontaines, l'abbé Prévost, Letourneur, etc., exploitèrent avec plus de zèle que de discernement la veine littéraire qu'il avait discrétement ouverte.

Montesquieu suivit de près Voltaire de l'autre côté de la Manche. Ami de lord Chesterfield, membre de la Société royale de Londres, il observa froidement et en silence, pendant deux ans, ce pays où son compatriote avait passé avec bruit. Il en rapporta, dit-on, l'idée des *Lettres persanes*, empruntée au *Spectateur;* mais la vue d'un peuple libre dut lui inspirer des pensées plus sérieuses. J'en juge par quelques notes de voyage jetées au hasard sur le carnet de l'auteur, et dérobées longtemps à la publicité, pour laquelle elles n'étaient point faites, mais où se trahissent parfois l'émotion intime et le coup d'œil du penseur.

« J'allai hier à la chambre basse. On y traita de l'affaire de Dunkerque; je n'ai jamais vu un si grand feu. La séance dura depuis une heure après midi jusqu'à trois heures après minuit. Là, les François furent bien malmenés.... » — Et ailleurs : « Je ne sais point ce qui arrivera de tant d'habitants que l'on envoie d'Europe et d'Afrique dans les Indes occidentales ; mais je crois que si quelque nation est abandonnée de ses colonies, cela commencera par la nation angloise. » On reconnaît le futur auteur de l'*Esprit des Lois*. Quelques années plus tard (1753), le spectacle de la France inspirait à son ami Chesterfield une prophétie non moins remarquable : « Tous les symptômes précurseurs des grandes révolutions sociales et politiques qu'il m'a jamais été donné de rencontrer dans l'histoire existent actuellement en France, et vont en s'aggravant de jour en jour. » Ainsi ces deux hommes, de valeur si inégale pourtant, prédisaient avec netteté, vers le milieu du siècle, les deux événements qui devaient en marquer la fin chez l'un et l'autre peuple, la révolution d'Amérique et celle de France.

Ces relations entre les deux pays se ressentaient nécessairement des variations de la politique ; et, plusieurs fois dans ce siècle, l'Angleterre, au lieu de l'invasion pacifique de nos idées et de nos modes, eut à craindre celle de nos flottes et de nos soldats. Il est curieux de voir percer dans la correspondance de notre auteur, à travers un ton léger et une affectation de sécurité, les préoccupations sérieuses que cette éventualité fit naître en Angleterre toutes les fois qu'elle se présenta. Il écrivait à sir Horace Mann en octobre 1754, alors que les Anglais s'attendaient à nous voir exercer des représailles pour leurs tentatives malheureuses de Saint-Malo et de Saint-Cast : « Vous me demandez si j'ai peur. Nous avons échappé en 1744; nous sommes aussi insulaires que nous l'étions alors (1), et notre flotte est des deux tiers plus forte : vous voyez que nos affaires ne sont pas désespérées. » En 1759, nou-

(1) Ces expressions remarquables, en nous révélant le vrai motif de la sécurité de l'Angleterre, rappellent involontairement certaine *Note*, émanée d'un prince, où l'on essaye d'établir que, depuis l'invention de la vapeur, ce pays n'est plus *aussi insulaire* qu'autrefois, le cas de guerre échéant.

veaux bruits d'invasion. Walpole écrit, à propos d'une grande revue de la milice à Hyde-Park : « Nos volontaires semblent avoir été pris à l'école. On prétend qu'après l'exercice ils se débandent pour aller dénicher des oiseaux. Si les Français chargent leurs bateaux plats de verges au lieu de mousquets, je crains bien de voir tous nos héros prendre la fuite. »

Mais, malgré ces nuages passagers, les relations internationales reprenaient bien vite leur empire. « L'Angleterre et la France, a dit un penseur, sont comme deux aimants prodigieux qui s'attirent par un côté et se fuient par l'autre : car ils sont à la fois ennemis et parents. » La paix de 1748 et celle de 1763 furent pour nous l'époque de l'*anglomanie*, et pour nos voisins le signal d'une émigration en masse de toutes les catégories de voyageurs britanniques, énumérées par Sterne. Goldsmith, léger d'argent, parcourait nos provinces et faisait danser aux sons de sa flûte les paysans des bords de la Loire (1), ou bien entendait à Paris une polémique sur la littérature anglaise, entre Voltaire, Fontenelle et Diderot. Tandis que les romans de Crébillon fils allaient, de l'autre côté de la Manche, tourner la tête des jeunes héritières, ceux de Rousseau popularisaient chez nous les types d'Anglais raisonneurs et vertueux. Nos proscrits demandaient à leur tour un asile à ce pays qui depuis longtemps nous envoyait les siens. Walpole recevait à Strawberry-Hill madame de Boufflers, Duclos, Élie de Beaumont ; chez nous les salons d'Helvétius, du baron d'Holbach, de mesdames Geoffrin, du Deffand, d'Egmont, de Brionne, de Choiseul, s'ouvraient à une foule de physionomies exotiques, parmi lesquelles Hume et Gibbon représentaient l'excentricité, Walpole et Selwyn l'aristocratie britannique. Garrick donnait des conseils à Préville ; Sterne étudiait nos grisettes ; et l'auteur du *North-Briton* avait le plaisir de donner son nom à une mode nouvelle, celle des *fichus à la Wilkes*.

On peut se demander si, dans cet échange mutuel, l'Angleterre nous a donné plus qu'elle n'a reçu de nous. C'est une question que nous ne voulons pas traiter ici. Bornons-nous à constater un fait : c'est qu'elle est venue à nous plus tôt et plus souvent que nous ne sommes allés à elle. Il n'y a peut-être qu'une qualité au monde qu'elle n'a jamais osé nous contester, la sociabilité. Vanter sans cesse leur pays et vivre le plus possible dans le nôtre, voilà ce que font les Anglais ; nous faisons tout le contraire. Dès 1729, Montesquieu écrivait : « Les Français qui se trouvent à Londres se plaignent de ne pouvoir s'y faire un ami, et de voir leurs politesses reçues comme des injures. Ces gens-là veulent que les Anglais soient faits comme eux. Comment les Anglais aimeraient-ils les étrangers ? ils ne s'aiment pas eux-mêmes. Comment nous donneraient-ils à dîner ? ils ne se donnent pas à dîner entre eux. Il faut donc faire comme eux, vivre pour soi, ne se soucier de personne,

(1) « How often have I led thy sportive choir
« With tuneless pipe beside murm'ring Loire. »
(*The Traveller.*)

n'aimer personne, et ne compter sur personne. Enfin il faut prendre les pays comme ils sont. Quand j'étais en France, je faisais amitié avec tout le monde; en Angleterre, je n'en fais à personne; en Italie, je fais des compliments à tout le monde; en Allemagne, je bois avec tout le monde. » Écoutez une de nos Françaises parler de l'Angleterre en 1749 : « La tristesse y fait son séjour; l'air empoisonné qu'on y respire, la fumée du charbon de terre qu'on y trouve partout, chez le roi même, et les brouillards presque continuels de la Tamise, y disposent encore les esprits. On s'enivre au cabaret aussi tristement que si l'on y était forcé par le parlement, pour augmenter les droits de l'accise. Le paysan, malgré son aisance et sa liberté, qu'il fait consister à nommer dans un cabaret à bière ses députés à la chambre des communes, n'est pas plus gai à la campagne; il danse, il court le lièvre ou le renard, avec le même chagrin qu'il s'enivre. Cette tristesse fait une partie essentielle des priviléges de la nation (1). » Il est curieux de comparer ce tableau avec les confidences que Hume faisait, vers la même époque, à un de ses amis : « Je rêve de me retirer en France, dans quelque ville de province, et de passer mes vieux jours sous un soleil chaud, dans un bon climat, au sein d'un peuple sociable. Mes ressources me permettraient d'y vivre dans une sorte d'opulence, car j'ai la satisfaction de vous annoncer qu'en résumant ma position, je me trouve à la tête de 1500 livres sterling, ce qui, au denier vingt, me fait près de 1800 livres par an, c'est-à-dire, la solde de deux capitaines en France (2). »

Et comment Hume n'aurait-il pas aimé un pays où, dit lord Charlemont, « sa grosse face insignifiante n'apparaissait jamais à l'Opéra qu'entre deux jolis minois; » où le Dauphin de France lui faisait l'honneur de lui présenter ses trois enfants, le duc de Berry, les comtes de Provence et d'Artois; où enfin il avait la satisfaction d'entendre ces augustes marmots (l'aîné avait dix ans, le plus jeune en avait six) lui balbutier un compliment sur son histoire et sur ses œuvres philosophiques? C'était une chose si nouvelle pour les Anglais que ces hommages rendus à l'intelligence par les puissances du jour, que Hume lui-même prévenait Helvétius, allant à Londres, de ne pas compter sur la réciprocité, et que, de leur propre aveu, « un grand écrivain, arrivant à Londres, a toute chance de passer inaperçu, tandis que le plus petit prince est sûr d'être recherché avidement (3). »

Horace Walpole, nous l'avons dit, fut l'expression la plus complète de ce mouvement international. Jeune, il avait voyagé en France, où son oncle avait été ambassadeur, de 1723 à 1730. A ces premières impressions vinrent se joindre ses liaisons avec madame du Deffand, ses relations de société, ses prédilections d'antiquaire et de

(1) *Lettre de.... à une lady de ses amies, à Londres*, 1749, brochure in-4°.

(2) *Life and Correspondence of David Hume by J. Hill Burton;* Edinburgh, 1846, deux volumes in-8°.

(3) *Edinburgh Review*, numéro de janvier 1831, *Social life in England and France.*

grand seigneur pour la vieille cour de Louis XIV, goût qu'il alliait assez bizarrement avec une passion malheureuse pour Marivaux et Crébillon jeune. Aussi, lorsqu'en 1765, mécontent de l'état de sa santé, de la tournure des affaires politiques en Angleterre, et de la disgrâce de son ami Conway, il songea à voyager, ce fut vers la France qu'il se dirigea tout d'abord.

Il débarqua à Douvres en septembre 1765 : « Je trouve ce pays, écrivait-il à cette date, merveilleusement enrichi (que dirait-il aujourd'hui ?). Boulogne a pris de grands accroissements, et des airs de ville tout à fait confortable. Les moindres villages ont bonne mine, et les sabots ont disparu. M. Pitt et la Cité peuvent s'imaginer tout ce qu'ils voudront, mais il se passera encore quelques années avant que la France ne vienne tendre la main à *Mansion-House*. A la vérité, je crois que nous sommes pour quelque chose dans cette nouvelle opulence. Les croûtes qui tombent des chaises de poste anglaises, roulant en foule sur la route de Paris, doivent avoir contribué à engraisser cette province. » Par contre, comme il trouve qu'on ne pense guère au grand siècle, qu'on ne lit plus le *Sopha*, et que Marivaux est devenu proverbe, les Français lui paraissent changés à leur désavantage : « Ils sont devenus si philosophes, si géomètres, si moraux, que ce n'était vraiment pas la peine de passer le détroit pour chercher l'ennui ; je l'avais à discrétion sans sortir de chez moi.... Le rire est ici passé de mode, comme les pantins et les bilboquets. Bonnes gens ! ils n'ont pas le temps de rire. Ne faut-il pas renverser d'abord Dieu et le roi ? Hommes et femmes travaillent avec ferveur à cette œuvre de destruction. » Diderot disait à sir Samuel Romilly : *Vous autres Anglais, vous croyez un peu en Dieu.* Nous ne savons jusqu'à quel point Walpole avait le droit de faire ainsi de la pruderie religieuse, lui qui a écrit cette profession de foi : « Je vais quelquefois à l'église, pour que mes domestiques y aillent. Ce n'est pas que je sois hypocrite; je leur donne l'exemple, non pas de croire, mais d'écouter. » On peut affirmer que ce qui le choquait le plus dans l'irréligion, c'était de la voir courir les rues. Il condamne formellement l'athéisme, « comme une doctrine sombre et *inconfortable.* »

Il en était de même en politique. Professant le plus pur whigisme en Angleterre, se permettant même à l'occasion une petite pointe de républicanisme, il affectait chez nous le quiétisme le plus complet sur les affaires d'État. Comme la plupart de ses compatriotes, il ne nous faisait pas l'honneur de s'occuper chez nous de ces choses-là. « Je suis venu en France, disait-il, pour aller à la comédie et acheter des vieilles porcelaines, mais non pour me mêler de politique. » Cette France turbulente des philosophes et des encyclopédistes lui déplaît. Il écrit à madame du Deffand, avec une délicieuse fatuité : « J'espère bien qu'on ne m'attribuera pas les œuvres de d'Alembert ! » D'ailleurs les modes, les commérages de Versailles et de Marly, vieux de cent ans, le touchaient infiniment plus que la grande révolution sociale qui s'accomplissait sous ses yeux. « On veut qu'ennuyé comme je le suis des intrigues parlementaires de Londres, je m'intéresse aux troubles du parlement de

Bretagne. Ah! si le duc de Chaulnes commandait à Rennes, et si Pomenars était mis en prison, je ne dis pas. »

Dans son humeur, que viennent redoubler des accès de goutte, il n'épargne pas même les compatriotes qu'il rencontre en France : « Vous trouverez étrange que je manque de gaieté quand Wilkes, Sterne et Foote sont ici ; mais le premier ne me fait pas rire, le second n'a jamais eu ce pouvoir ; et pour le troisième, j'aime mieux payer 5 schellings, quand je veux qu'il me divertisse..... Hume, ajoute-t-il assez dédaigneusement, aime le ton des salons de Paris, parce qu'il n'en a jamais connu d'autre. »

Toutefois, ce superbe dédain commence à s'adoucir lorsqu'il est présenté à Versailles, et qu'il y devient l'objet de quelques hautes prévenances : « La reine est le plus grand roi du monde, » dit-il en parodiant le mot de son auteur favori. La conversation de madame du Deffand, les câlineries de l'aimable duchesse de Choiseul, de la charmante madame d'Egmont, arrachent à notre boudeur cet aveu : « Il y a, dans la société des femmes à la mode, une douceur qui me captive. » Un pèlerinage à Livry, quelques bonnes fortunes de collecteur, achèvent de le réconcilier avec notre pays ; et cet homme, qui nous traitait si mal au début de son voyage, écrit, en se rembarquant à Calais, après huit mois de séjour : « Vous me demanderez naturellement comment je trouve la France? Si à mon gré, que j'y reviendrai certainement. J'y ai reçu des civilités peu communes, et des marques réelles d'amitié. J'en conserverai une éternelle reconnaissance. Je voudrais voir les deux nations vivre éternellement en paix, et je serais heureux de vivre moi-même au milieu des deux peuples. »

Il y revint, en effet, en 1769, en 1771 et en 1775. Malgré sa prétendue indifférence, il s'associa (sa correspondance et ses Mémoires l'attestent) aux courageuses protestations des parlements contre l'arbitraire, aux espérances que le ministère de Turgot inspirait à tous les gens de bien. « Je puis écrire librement d'ici, écrivait-il de Paris à cette dernière époque ; ce ne serait pas prudent en Angleterre, et l'on pourrait y trouver l'inquisition. Jugez de la situation, quand un Anglais, pour dire sa pensée, a besoin de venir en France ! Et j'y veux revenir en effet, à moins que les temps ne changent. J'aime mieux vivre là où un Maupeou est banni, que là où il est chef de la justice. » Cet enthousiasme un peu exagéré, comme l'avait été son dénigrement, prouve deux choses : d'abord, que Walpole en voulait beaucoup en ce moment à lord Mansfield, et puis que sa correspondance, miroir fidèle de ses impressions du moment, et qui nous plaît par cela même, n'est pas toujours une autorité impartiale en matière de jugements historiques. Sous ce rapport, il vaut mieux en revenir aux *Mémoires*, moins piquants dans la forme, mais plus mûrs dans leurs appréciations. Nous traduirons ici le tableau que Walpole a tracé de la situation de la France à l'époque de son second voyage (1765-1766), sans toutefois accepter encore, à beaucoup près, toutes les opinions de l'auteur.

« Louis XV ne manquait pas de sens, et avait autant d'humanité qu'en com-

portait un caractère indolent et peu sensible. Incapable de soupçonner les maux qui ne frappaient pas immédiatement sa vue, il ne songeait point à s'informer des abus dont souffrait son peuple. Plus timide que réservé, toutes ses qualités, bonnes ou mauvaises, tendaient à le rendre esclave de l'habitude. Il haïssait les nouvelles figures plus qu'il n'aimait les vieux serviteurs. Exempt d'ambition, insensible à toute espèce de gloire, imbu de sentiments de dévotion, il préférait la paix en tout état de cause, et, vainqueur ou vaincu, était toujours prêt à écouter les propositions de ce genre. Pendant plusieurs années, il était resté strictement fidèle à la reine; il lui montra toujours des égards, et même de la tendresse pendant sa dernière maladie. Il était fort attaché à ses enfants. Prodigue envers ses maîtresses, il était capable de dureté lorsqu'il les quittait. Le cardinal de Fleury avait exercé sur lui une autorité sans bornes. Madame de Pompadour, à force d'adresse, et, vers la fin de sa faveur, par la complaisance qu'elle mettait à lui procurer d'autres femmes, le maîtrisa entièrement, mais sans avoir prise sur ses affections, car sa mort ne fit pas la moindre impression sur lui. Le duc de Choiseul, placé par elle, succéda à l'ascendant que donne l'habitude, et exclut d'autres favoris plutôt qu'il ne le devint lui-même.

« L'étiquette la plus minutieuse réduisait la vie du roi à une uniformité presque mécanique. Il ne pouvait refuser une heure ou deux à ses ministres; la chasse prenait le reste du jour. Les femmes amusaient ses heures de repos; les cartes et un souper, avec une société intime, terminaient la soirée. Toutes les flatteries de cette vaine et obséquieuse nation, qui s'adore elle-même dans ses rois (1), ne lui causaient aucun plaisir. C'était une sorte de nature négative, que rien ne pouvait ni amender ni gâter entièrement. Rien ne le peint mieux qu'une anecdote que je tiens de bonne source. Un confident judicieux du cardinal de Fleury lui reprochait de ne pas faire en sorte que le jeune prince s'appliquât aux affaires; voici quelle fut la réponse du ministre : J'ai bien des fois essayé d'obtenir ce que vous demandez; un jour même, j'ai été jusqu'à dire au roi qu'il y avait eu en France des souverains détrônés pour leur fainéantise. Cela sembla le frapper profondément. Il ne répondit rien dans le moment; mais, deux jours après, savez-vous ce qu'il me dit ? — J'ai réfléchi à ce dont vous m'avez parlé, que quelques-uns de mes prédécesseurs avaient été déposés.... Mais, dites-moi, je vous prie : lorsque le peuple les déposa, leur fit-on de bonnes pensions ? — A partir de ce moment, ajouta le cardinal, je désespérai de faire de Louis XV un grand roi.

« La reine n'était pas seulement pieuse, mais bonne. Indifférente aux galanteries de son époux, libre d'ambition, elle vivait bien avec lui, avec ses maîtresses, avec ses ministres. Aimant à parler, obligeante envers tout le monde, on la croyait peu susceptible d'un attachement particulier : cependant elle montra pour la duchesse de Luynes une amitié inaltérable; son affection pour son père le roi Stanislas, et la perte de son fils le Dauphin, hâtèrent certainement sa mort. Elle ne put empêcher l'expulsion des jésuites; mais l'estime du roi pour elle adoucit leur chute. La reine et la Dauphine, disons-le à l'honneur de toutes deux, quoique filles de Stanislas et d'Auguste, vécurent ensemble dans la plus parfaite harmonie.

« Le Dauphin, qui mourut pendant que j'étais en France, fut totalement méconnu jusqu'à sa mort. Les précautions extrêmes qu'il prenait pour ne pas donner de jalousie à son père, et d'honorables ménagements pour les scrupules

(1) J.-J. Rousseau écrivait à un Anglais, vers 1770 : « Quelque opinion que vous ayez aujourd'hui de notre nation, souvenez-vous, milord, qu'elle ne sera pas vile dans vingt ans ! »

religieux de sa mère et de sa femme, lui avaient fait cacher soigneusement et son bon sens et ses libres opinions; on était si loin de les soupçonner, que la nation, alors emportée par son ardeur ordinaire vers les opinions nouvelles, le regardait comme un fanatique, et le haïssait comme tel. Doué d'un jugement sain, qu'il cultivait avec soin, quoiqu'en secret, c'était un philosophe moderne, dans le sens le plus étendu de ce mot. Pendant sa dernière maladie, qui dura plusieurs semaines, il ne parut regretter ni sa jeunesse ni ses espérances; il se montra patient, complaisant, indulgent. Peu de jours avant sa mort, il donna une preuve de bon sens et de bon naturel. Une personne de qualité, attachée à son service, commit l'inconvenance grossière de le prier de solliciter pour elle une faveur auprès du roi, qui, dit-elle, dans la position de son Altesse Royale, n'aurait rien à lui refuser. Le Dauphin rit de cette indélicatesse, mais ne voulut pas en nommer l'auteur. Pour plaire à sa famille, le prince en passa par toutes les cérémonies de l'Église; mais il ne cacha pas à ceux qui l'entouraient le cas qu'il en faisait (1). Il laissa échapper dans ses derniers moments plusieurs paroles qui révélaient la hardiesse de ses opinions, et il dit au duc de Nivernois qu'il était content de laisser après lui un ouvrage comme les *Essais* de M. Hume.

« Il vivait avec la Dauphine dans les meilleurs termes, mais sans avoir pour elle l'affection que sa première femme lui avait inspirée. La seconde était morose et disgracieuse; sa mort, arrivée un an après celle de son époux, n'inspira aucun regret. A ses derniers moments, comme elle venait de réprimander assez aigrement la duchesse de Lauraguais, celle-ci dit, en se tournant vers une autre dame : Cette princesse est si bonne, qu'elle veut que personne ne la regrette.

« Le duc de Choiseul, premier ministre, avait d'excellentes qualités, mais en même temps une légèreté et une indiscrétion que la plupart de ses compatriotes dépouillent avant d'arriver à cet âge, ou en entrant dans les affaires. Excepté les heures qu'il passait avec le roi, le reste de sa vie n'était que dissipation, plaisir, prodigalité et bons mots. Emporté, hardi, présomptueux, il avait de la bonne humeur, mais pas de bienveillance; franc, gai, étourdi, il semblait le souverain plutôt que le premier ministre d'un puissant royaume. Méprisant ses ennemis plus qu'il ne les craignait, il ne savait ni les punir, ni combattre utilement leurs menées. Il dissipa la fortune de l'État et la sienne propre; mais du moins la première ne lui servit pas à réparer les brèches de la seconde. Il ne pouvait pardonner à M. Pitt sa supériorité; et, quoique incapable de faire le mal dans son propre pays, il semblait se plaire à encourager les grands crimes politiques. Il excita la guerre entre les Russes et les Turcs, pour se venger de la czarine; et je l'ai vu, dans son intérieur, se livrer à une joie puérile aux premiers revers de son ennemie. A la fin, il ne craignit pas d'exercer sur la Corse une lâche et cruelle oppression, pour le plaisir de recueillir de maigres lauriers, après avoir eu le dessous dans une grande guerre....

(1) « *How vain and ridiculous he thought them.* » Ce portrait, si contraire aux idées reçues, et qui n'ôte au Dauphin sa réputation de dévot que pour en faire un hypocrite, avait probablement été suggéré à Walpole par le duc de Choiseul, ennemi du prince. Walpole lui-même dit en propres termes, dans la première partie de ses *Mémoires*, t. I, p. 293 : « C'était un bigot; » et il rapporte ailleurs, t. II, p. 118, les traits suivants, bien propres, s'ils étaient authentiques, à confirmer cette opinion : « Lisant un jour l'histoire de Néron, il s'écria : Ma foi! c'était le plus grand scélérat du monde; il ne lui manquait que d'être janséniste. Un autre jour, il disait à son père : Si le pape me commandait de déposer ma couronne, je le ferais. — Et s'il te disait de me prendre la mienne, reprit celui-ci, le ferais-tu? »

« Le ministre avait écrasé les jésuites, car il aimait les coups d'éclat; et, pour emporter cette mesure, il avait soutenu les parlements jusqu'au point de les rendre aussi ingouvernables que leurs adversaires. Mais comme il agissait rarement d'après un système arrêté, il prit quelquefois avec eux un ton d'autorité, sauf à se relâcher aussitôt; conduite qui déroutait la nation et les parlements eux-mêmes : mais, soit étourderie, soit tactique pour ruiner un rival, il laissa surtout au duc d'Aiguillon cette guerre d'escarmouches. Elle ne pouvait tomber en de plus mauvaises mains. Hautain, ambitieux, vindicatif, dépourvu d'honneur et de principes, d'Aiguillon, avec des talents médiocres, visait à partager le pouvoir de la couronne en se faisant le ministre de sa tyrannie. L'infâme persécution qu'il exerça contre l'intrépide la Chalotais fut une vengeance personnelle. Pour parvenir à ses fins, il ne craignit pas de servir la rancune des jésuites; et bien que cette ligue ne pût être un secret pour le duc de Choiseul, il souffrit, s'il ne l'encouragea point, un plan si peu en harmonie avec le service qu'il avait rendu à son pays en abolissant cet ordre. Et, chose peu honorable pour lui, ce fut la pudeur publique et le cri de l'humanité qui sauva M. de la Chalotais, plutôt que la justice du premier ministre.

« Les parlements de France étaient remplis d'hommes fermes et capables, de grands magistrats. La philosophie et les lumières du siècle avaient ouvert leurs yeux sur les droits de l'humanité; et ils conçurent la courageuse résolution de briser les fers qui enchaînaient leur pays. Cependant il faut bien se garder de confondre la magistrature avec les hommes qu'on appelait ou qui s'appelaient eux-mêmes philosophes. Ceux-ci étaient une société d'écrivains et de beaux-esprits, singes de Montesquieu, de Rousseau et surtout de Voltaire, qui tâchaient de s'ériger en secte indépendante, en législateurs de la nation. Après avoir attaqué et renversé le christianisme, ils se jetèrent avec une ardeur insensée dans les systèmes les plus absurdes de l'ancienne philosophie grecque : cédant à la légèreté de leur nation, poussés par l'arrogance et le désir de se singulariser, ils consignèrent l'athéisme dans leurs écrits avec peu de réserve, et le prêchèrent sans aucune retenue. Les chefs de cette coterie vaine et bruyante étaient d'Alembert, Diderot et Marmontel. Je regrette d'ajouter à cette liste le nom d'un homme beaucoup plus aimable et plus profond, M. de Buffon; mais, à part l'impudeur et la pétulance, il est trop vrai qu'il partageait les sentiments de ses contemporains. Les femmes, qui se précipitent à la suite et bientôt se mettent à la tête de toute mode nouvelle, parlaient matérialisme et métaphysique avec autant d'ignorance que leurs directeurs. Les magistrats du parlement étaient de tout autres hommes. Réservés sur l'article de la religion du pays, ils ne s'immisçaient dans ces matières qu'autant qu'elles touchaient à la liberté; peu d'entre eux étaient assez hardis, même dans la conversation la plus intime, pour adopter la licence condamnable des hommes que je viens de dépeindre. Mais s'ils étaient discrets en matière de religion, ils n'avaient pas la même prudence lorsqu'il s'agissait de politique. Échauffés par ce titre de *parlement*, ils affectaient de croire, ou du moins de persuader aux autres, qu'ils possédaient les droits des chambres représentatives anglaises. Rien n'était plus méritoire que la lutte pour un pareil but. Mais, outre que les parlements de France n'étaient que des corps de judicature, leur prétention était inopportune, et mise en avant trop tôt pour pouvoir être soutenue avec succès. J'avais quelques amis dans le parlement de Paris, et je leur remontrais le danger de compromettre une excellente cause par leur précipitation. Aller pas à pas, obtenir quelques concessions solides, telle était la conduite qu'ils auraient dû tenir. Les résultats les plus minimes, atteints de cette manière, auraient été un bienfait pour la nation ; le temps et les précédents auraient fait le reste. Une minorité, un moment de crise politique auraient ouvert une plus large porte; mais, en se posant avec des préten-

tions illimitées, sans aucune base dans la constitution, ils avertissaient la couronne de se tenir sur ses gardes; et, ce qui était pire encore, ils se réduisaient à ne compter désormais sur d'autre appui que leur courage et le martyre politique, ressource toujours fort incertaine. La royauté, populaire en tout pays quand le prince est aimé, puissante en France même sans popularité, ne pouvait voir leurs prétentions qu'avec un œil de jalousie. La noblesse, ignorante, hautaine, voulait bien d'un maître qui l'autorisât à tyranniser les masses, mais devait répugner à l'extension des juridictions royales. Le clergé était l'ennemi naturel, et alors l'ennemi provoqué des parlements. Le militaire se passionne rarement pour d'autres franchises que les siennes; dévouée à la couronne, l'armée se composait de nobles, ou était conduite par des nobles; d'ailleurs, les parlements n'essayaient pas de s'y créer des partisans. Le peuple même, qui avait tout à gagner aux conquêtes nouvelles de la liberté, témoignait peu de sympathie pour les parlements. Les présidents achètent leurs charges, et les exercent avec une hauteur et une gravité peu goûtées du public. Des manifestes habiles étaient de faibles armes contre une telle combinaison de préjugés. Pendant mon séjour en France, j'eus occasion de voir avec quelle facilité le pouvoir dissipait d'un souffle tout un orage de remontrances. Poussé à bout, le roi arriva brusquement un matin à la grand'chambre. Les magistrats, qui étaient encore au lit, furent convoqués, et trouvèrent le souverain entouré de ses gardes et dans tout l'appareil de la majesté suprême. Il commanda à quatre de ses ministres de prendre place à ses pieds, en un lieu où ils n'avaient pas droit de siéger. Il se fit apporter les registres, arracha les remontrances, enjoignit le silence à l'assemblée, et s'en alla. Dans la rue, il rencontra le saint sacrement, descendit de sa voiture, s'agenouilla dans la boue, et reçut les bénédictions de toutes les commères qui se trouvaient là. Le soir, tout le monde parut terrifié; pas une bouche ne souffla le mot, si ce n'est pour louer la fermeté du roi. Les magistrats gémirent, mais respectueusement; la peur avait fait perdre aux philosophes leur assurance ordinaire. Il est vrai qu'au bout de quelques mois les parlements reprirent courage, et la cour son système de temporisation. Mais quand une fois leurs remontrances eurent été lues, quand elles eurent partagé un moment la vogue avec les poëmes et les opéras de la semaine, l'effet était produit; les lettres de cachet, au contraire, n'avaient rien perdu de leur vigueur. »

MÉLANGES.

Notice historique sur la vie et les travaux de M. Ancillon (1).

Lorsqu'en 1832 l'Académie eut à choisir les hommes éminents qu'elle devait s'associer en Europe, elle porta naturellement ses regards sur la ville qui, après Paris et avec Londres, se distinguait le plus par la culture de toutes les sciences. Capitale de la Prusse, principal centre intellectuel de cette Allemagne où le règne des idées préparait lentement le règne des lois, Berlin, à qui la réformation avait laissé son esprit et Frédéric II sa grandeur, comptait déjà beaucoup d'illustres membres dans les autres Académies de l'Institut. Cette ville éclairée et féconde ne pouvait pas rester étrangère à l'Académie nouvelle. Parmi ceux qui s'y étaient consacrés à l'étude des sciences morales et politiques, se trouvait au premier rang M. Ancillon, que l'origine de sa famille et l'heureux emploi de notre langue rattachaient à notre pays, et qui, d'abord pasteur d'une petite église réformée, puis professeur d'histoire et secrétaire perpétuel de l'Académie de Berlin, enfin gouverneur du prince royal et ministre des affaires étrangères de Prusse, s'était montré prédicateur éloquent, historien judicieux, philosophe conciliant, publiciste original, homme d'État modéré. Le mérite de ses livres et l'honnêteté de ses théories le recommandaient également à nos suffrages. En lui ouvrant l'entrée de l'Institut de France, nous n'acquérions pas seulement un glorieux confrère, nous rappelions en quelque sorte au milieu de nous un compatriote.....

M. Ancillon avait toujours eu un penchant décidé pour l'histoire, et dans l'histoire pour ce côté des événements qui touche à l'existence des États, et sert à expliquer la fortune des peuples. Il appartenait à la famille des historiens politiques. Sans avoir les grandes vues de Bossuet, le jugement profond de Machiavel, la pénétration ingénieuse et vaste de Montesquieu, il porta dans l'histoire un tranquille bon sens

(1) Nous avons cru devoir reproduire ici, dans ses parties principales, cette notice que M. Mignet a lue récemment dans la séance publique annuelle de l'*Académie des sciences morales et politiques*. Les journaux ne l'ont fait connaître, jusqu'à présent, que par des analyses incomplètes et de très-courts extraits.

et une honnêteté intelligente. Comme ces maîtres glorieux, il aimait à suivre les révolutions humaines en remontant à leurs causes, à saisir le sens des institutions, à juger la conduite des gouvernements, à montrer ce que les grands hommes empruntent à leur temps et ce qu'ils lui laissent, à pénétrer jusqu'à ces belles règles de l'ordre moral qui font dépendre le sort des peuples de leur caractère, et qui préparent le perfectionnement des sociétés par le progrès du sentiment du droit et de la raison publique. Ce fut l'esprit dans lequel M. Ancillon poursuivit son enseignement à l'Académie militaire de Berlin, et composa l'important ouvrage qui a fondé sa réputation en Europe au commencement du siècle.

Vous connaissez tous cet ouvrage, Messieurs. Il a été l'un des principaux titres de M. Ancillon aux suffrages de l'Académie. Le choix seul du sujet est, de la part de l'auteur, un signe de force; car les grands travaux attestent les grandes aptitudes. Or, le livre de M. Ancillon embrasse l'une des époques les plus remarquables des annales du monde; il fait connaître ce temps qui n'est plus animé de la pensée du moyen âge, et que n'agite pas encore la pensée de nos jours; qui commence avec Luther et finit un peu avant Voltaire; qui s'ouvre par Charles-Quint et se ferme par Louis XIV; qui se précipite à son début dans la confusion des guerres d'Italie, et, à son terme, se règle d'après les savantes combinaisons d'Utrecht.

C'est alors en effet que, sous la parole de hardis novateurs, l'unité spirituelle de l'Europe se brise; que plusieurs peuples changent la forme de leur croyance; que des luttes formidables s'engagent pour assurer la liberté de la conscience, prélude victorieux de la liberté de la pensée; que le genre humain marche, par de puissantes découvertes, de beaux systèmes, des sciences inattendues, vers des destinées nouvelles. C'est alors que dans le sein de chaque pays les gouvernements achèvent de s'organiser suivant le principe qui leur est propre, en vertu d'une logique involontaire, mais irrésistible; que l'Italie, n'ayant pas su constituer un pouvoir national, est livrée pour plusieurs siècles à la domination étrangère; que l'Allemagne, de plus en plus désunie et morcelée, consacre son anarchie par l'affaiblissement de l'autorité fédérale de l'Empire; que l'Espagne va se perdre dans l'immobilité de la monarchie catholique de Philippe II; que la France acquiert toute son unité et toute sa grandeur sous la royauté administrative de Louis XIV; et que l'Angleterre, après deux révolutions, parvient à la monarchie représentative de Guillaume III. C'est alors enfin que les guerres générales amènent les prévoyantes conventions diplomatiques qui distribuent avec plus de précision le territoire de l'Europe, et font vivre les États, pour ainsi dire, en société, sous une législation consentie. Ainsi, dans l'ordre moral : la réformation; dans l'ordre politique : la constitution de chaque gouvernement d'après son principe; dans l'ordre général : le progrès du droit des gens, et l'établissement d'un utile système d'équilibre par les traités fondamentaux de Westphalie et d'Utrecht. Telle est cette époque; et le livre de M. Ancillon la repro-

duit habilement avec le mouvement de ses révolutions et le cortége de ses grands hommes.

Je ne serais pas suffisamment juste envers cette œuvre, si je n'en signalais le côté original. M. Ancillon s'est surtout proposé de montrer comment s'est formée, au-dessus de chaque société particulière, une société générale des nations, aussi nécessaire au développement de l'humanité que la première l'est au développement de l'homme. Il cherche par quels moyens les peuples sont sortis de l'état de nature dans lequel ils vivaient les uns à l'égard des autres, n'ayant presque d'autres communications entre eux que celles de la guerre. Comme il n'existe point de législateur qui leur impose une règle, ni de gouvernement qui la fasse respecter, M. Ancillon se demande d'où ce droit public des États tirera son origine, et où il trouvera sa sanction ? Il ne le voit résider ni dans l'autorité d'une monarchie universelle que l'histoire démontre impossible, ni dans les décrets d'une assemblée représentative des nations, que le bon sens reconnaît chimérique, ni dans la modération des gouvernements en progrès, dont aucun jusqu'ici, quelle qu'ait été sa forme, n'a été exempt des abus de l'ambition, n'a échappé aux excès de la conquête. Mais il le voit se dégager de la résistance concertée des États faibles, qui opposent la masse victorieuse de leurs forces secondaires à la force agressive d'une puissance prépondérante, et la ramènent dans les limites légitimes de son action.

Ce droit conventionnel, qu'établissent peu à peu des pactes de mieux en mieux combinés, se rapproche du droit idéal que Dieu a mis dans la raison des hommes pour les conduire et les régler. Il a son principe dans l'existence indépendante des peuples, sa loi dans les contrats qui terminent leurs luttes, sa garantie dans une force plus développée, mise au service d'une justice plus étendue. Les corps politiques qu'il régit, après s'être longtemps entre-choqués et réciproquement contenus, tendent vers une harmonie toujours plus grande, par une gravitation insensible dont M. Ancillon a déterminé la marche et décrit les mouvements.

Ce tableau des révolutions du système politique de l'Europe se déroule comme une composition bien faite. L'auteur a mis dans son livre tout l'ordre qui est dans son intelligence. Chaque événement y est à sa place et dans sa lumière; chaque homme y marche à son but et avec sa pensée. Il ne faut pas cependant chercher dans ce livre, d'une beauté simple et d'un mérite soutenu, la vivacité des récits, ni l'éclat des couleurs. M. Ancillon ne raconte pas, il expose; ne peint pas, il juge. Sous des formes quelquefois un peu lourdes, il offre des aperçus fins et des appréciations profondes; et s'il laisse à désirer plus d'art comme historien, il s'élève toujours aux plus hautes compréhensions de l'histoire.

Après la publication, en 1803, des premiers volumes de son ouvrage, qui eut un succès universel, M. Ancillon fut nommé historiographe de la maison de Brandebourg; et, la même année, il fut appelé à siéger, auprès de son père, à l'Académie royale des sciences et des

lettres de Berlin. En entrant dans la célèbre compagnie qu'avait fondée Leibnitz, et qu'avaient récemment illustrée Maupertuis, Euler, Mérian, Lagrange, M. Ancillon se livra à l'un des penchants les plus chers de son esprit. Il lui communiqua de nombreux et savants mémoires sur toutes ces grandes questions philosophiques qui sont l'aliment inépuisable de l'intelligence humaine, dont elles nourrissent la curiosité et développent la force.

Pendant que la philosophie de Locke et de Condillac dominait pleinement en Angleterre et en France, il s'était formé une philosophie nouvelle en Allemagne. En prenant naissance chez cette nation, trop divisée pour n'être pas un peu confuse, dont l'unité est dans la langue et l'action commune dans l'esprit; nation douée d'un génie plus hardi que régulier, plus patient que précis, à la fois réfléchie et rêveuse, ne repoussant pas l'imagination de la science, et mêlant l'enthousiasme à l'analyse, la philosophie était tour à tour devenue, par Kant, la théorie la plus austère et la plus haute de la raison, par Fichte une sorte d'algèbre de la pensée, par M. de Schelling le poëme universel de la nature.

Dans sa solitude de Kœnigsberg, le fondateur ingénieux et profond de cette grande école philosophique, mécontent du système de Locke qui faisait dépendre toute la connaissance humaine des sens, et troublé par les objections de Hume, qui ne voyait dans le monde qu'une succession de phénomènes sans cause, et dans l'entendement qu'une suite de perceptions sans lien, Kant voulut soustraire la philosophie à l'observation bornée de l'un et au scepticisme destructeur de l'autre. Il prit pour point de départ et pour fondement de son système la raison, qu'il soumit à une admirable analyse. Il en reconnut les lois nécessaires; mais, enfermé dans ces conceptions idéales, il réduisit philosophiquement l'univers à n'être qu'une forme de la pensée. Ne trouvant pas de certitude dans ce qui était en dehors de l'esprit humain, il ne parvint à démontrer, par la raison théorique, ni l'existence du monde, ni l'existence de Dieu, ni l'existence de l'âme, et ne s'éleva, avec une heureuse inconséquence, jusqu'à leur affirmation qu'au moyen de la raison pratique, c'est-à-dire, du besoin naturel de la morale et de la justice.

Disciple audacieux de ce maître circonspect, tirant avec une logique intraitable et altière les conséquences de son principe, Fichte, qui avait l'âme d'un stoïcien et l'esprit d'un géomètre, entreprit de résoudre les incertitudes de Kant dans l'unité d'un absolu idéalisme. Cet idéalisme extrême provoqua une réaction en sens contraire, et M. de Schelling, ramenant la science vers le monde extérieur, fonda *la philosophie de la nature*. Il ne chercha point l'unité dans la conscience humaine, comme venait de le faire Fichte, mais il essaya de réunir le monde sensible au monde intellectuel par une vaste conciliation, en remontant jusqu'à l'existence suprême, source commune des idées et des êtres. Physicien et poëte, il construisit, à la façon des philosophes de l'ancienne Grèce, un système où Dieu se déroule à la fois dans l'univers et dans le genre humain, sous la double forme de la

vie organique et de la vie morale ; obéissant aux lois de la pesanteur et du mouvement dans la nature qui s'ignore; suivant les règles de l'intelligence, de la justice et de l'art dans l'humanité qui se connaît; identique et divers, éternel et successif; système imposant et périlleux, qui semble au moins confondre Dieu avec son œuvre, et absorber l'homme dans la création.

Cette philosophie aventureuse, qu'un puissant dialecticien devait soumettre plus tard à d'impérieuses formules, effraya l'esprit mesuré de M. Ancillon. D'un autre côté, la philosophie expérimentale de Locke et de Condillac ne lui offrait que des analyses incomplètes et des solutions limitées. Aussi se plaça-t-il entre les deux écoles, auxquelles il se présenta comme un médiateur. Fidèle aux sages et conciliantes directions qui s'étaient établies, surtout par les travaux de Mérian et de son père, dans l'Académie de Berlin, il fut éclectique. Il soutint que les divers systèmes n'étaient jamais que l'exagération d'une idée juste. Il reprocha à la philosophie française de n'adopter que ce qui se sent, et à la philosophie allemande de ne croire qu'à ce qui se pense. S'appropriant une maxime profonde de Leibnitz, il dit spirituellement : « Comme ces deux systèmes procèdent par voie d'exclusion, ils ne « sont vrais qu'à moitié : ils sont vrais dans ce qu'ils admettent, faux « dans ce qu'ils rejettent. » Il ne prit donc le point de départ de sa philosophie ni dans la simple sensation, ni dans l'intelligence pure ; il le plaça dans le sentiment de la conscience, tel que l'avait affirmé Descartes. La conscience fut, pour me servir de ses expressions, la rétine intérieure où viennent se représenter le monde visible avec lequel l'homme est en communication par les sens, et le monde invisible avec lequel il est en rapport par la raison. C'est là que s'opère, selon lui, la vision intellectuelle.

Que voit-il se réfléchir dans ce miroir de la conscience? Des faits d'un ordre différent, qui partent, les premiers, du dehors, et apportent à l'homme le sentiment de l'existence des êtres ; les seconds, du dedans, et lui donnent le sentiment de sa propre existence. Ce double phénomène, par lequel s'acquiert la conscience des objets et la conscience de soi, est, pour M. Ancillon, le fondement de tout ce que l'homme peut et doit connaître. Si, dans l'un de ces phénomènes, il trouve l'impression passive des sens, qui sont les intermédiaires indispensables entre l'univers et l'homme, il saisit dans l'autre l'opération active de l'âme, dont il ne cherche pas à pénétrer l'essence, mais dont il s'applique à découvrir les facultés. C'est dire que sa méthode est la méthode psychologique. Il y rappelle, avec une spirituelle modestie, la philosophie alors dominante, qui s'était engagée et se perdait dans une hasardeuse ontologie, lui reprochant de se substituer orgueilleusement à Dieu, et de renouveler la création. « Résignons-nous, ajoute-t-il avec « une grâce un peu ironique, à notre condition d'homme, et prenons « l'esprit de notre état. »

En suivant cet esprit, quelles facultés reconnaît-il à l'âme ? La faculté d'être excitée par les sens, qui provoquent son activité sans chan-

ger sa nature, ou la sensibilité; la faculté de percevoir les objets, de juger leurs rapports, de conserver leur souvenir, de comprendre leur beauté, ou l'entendement; la faculté de choisir entre des sensations, de se décider entre des penchants, en un mot, de vouloir, ou la liberté. Enfin, au-dessus de toutes les autres, la faculté de pénétrer jusqu'aux notions les plus hautes des choses et des êtres, ou la raison, qu'il place dans les profondeurs de l'âme, comme Dieu est placé dans les profondeurs de l'univers.

Des facultés qu'il a reconnues, M. Ancillon fait découler des besoins d'un ordre supérieur. A leur exercice ou à leur combinaison, il rattache l'idée du bon et du juste ou la morale, l'idée du vrai ou la science, l'idée du beau ou l'art, l'idée de l'ordre social ou l'État, l'idée de Dieu ou la religion. L'homme étant, par sa nature, en rapport avec les lois du monde, et se développant de plus en plus d'après elles, M. Ancillon lui attribue une perfectibilité indéfinie. Il fait en quelque sorte de lui le confident progressif de la Providence, et l'exécuteur terrestre de ses desseins.

Telle est, présentée avec brièveté, et dès lors avec un peu plus de précision qu'il ne lui en a donné, la théorie de M. Ancillon. Malgré ce qu'elle offre de judicieux et d'élevé, elle n'a pas assez de rigueur scientifique, et elle manque de la force d'un système. Nous avons vu se développer, depuis, un éclectisme plus vaste, une psychologie plus exacte, et le témoignage intérieur de la conscience servir plus puissamment à l'explication des êtres. Mais M. Ancillon eut le mérite d'entrer un des premiers dans ces voies en publiant ses *Mélanges de Philosophie et de Littérature*, en 1809.

La même année, il fut nommé conseiller d'État au département des cultes. A chaque succès de son talent correspondait un progrès dans sa fortune. Le gouvernement prussien s'entourait, du reste, alors des hommes les plus capables de le relever de l'abaissement profond où l'avaient fait tomber des désastres récents. Monarchie nouvelle, la Prusse était en quelque sorte une parvenue parmi les vieilles puissances: elle devait son existence même aux révolutions modernes. Des sécularisations ecclésiastiques au XVIe et au XVIIe siècle, et d'audacieuses conquêtes au XVIIIe, avaient fait sa grandeur; la liberté de la conscience introduite dans l'État par le protestantisme, la liberté de la pensée installée sur le trône par la philosophie, avaient fait son esprit. Elle représentait en Allemagne le mouvement nouveau du monde, et n'y pouvait rien que par lui. Si elle était restée fidèle à son origine, si elle avait suivi, comme précédemment, la voie ouverte à ses intérêts, elle aurait tiré avantage de la révolution française au lieu de s'en déclarer l'ennemie, et se serait entendue avec son irrésistible chef. Elle fit le contraire: elle fut battue et amoindrie. Elle vit son armée arrêtée en 1792 dans les défilés de la Champagne, brisée en 1806 sur les plateaux d'Iéna; elle vit sa puissance, si industrieusement construite depuis l'électeur Jean-Sigismond jusqu'au grand Frédéric, anéantie à Tilsitt. Là, dans l'excès du malheur finit sa faute, et dans l'abus du triomphe

commença la nôtre. Son glorieux vainqueur ne se comporta point en habile politique. Il aurait dû la relever, et non l'abattre; l'agrandir, et non la réduire ; lui donner, après la défaite, ce qu'il lui avait offert avant la lutte. La reconnaissance peut-être, l'intérêt certainement, auraient attaché à son alliance un État puissant, traité avec une magnanimité si adroite. Rencontrant en Europe l'inflexible inimitié de l'Angleterre et la résistance sans cesse renouvelée de l'Autriche, Napoléon avait besoin de s'unir avec la Prusse, rendue complice de la révolution en devenant son obligée. Mais la confiance de ce grand homme en sa force le poussa à des résolutions opposées, et il prépara le soulèvement de la Prusse par l'excès de son humiliation.....

Ébauchées dans les *Aphorismes de droit naturel et politique* qu'il fit paraître en 1801, les doctrines politiques de M. Ancillon furent développées dans l'ouvrage relatif à la *souveraineté et aux formes de gouvernement* qu'il publia en 1815, et enfin complétées dans le livre où il traita, en 1824, de l'*Esprit des constitutions, et de leur influence sur la législation.*

M. Ancillon n'appartenait pas à l'école alors un peu décréditée de la souveraineté populaire, sans se rattacher néanmoins à l'école renaissante du pouvoir absolu. Il n'était ni le disciple de Rousseau et de Mably, ni l'émule de MM. de Bonald et de Maistre. Plein d'admiration pour le génie de Montesquieu et la philosophie de Kant, il étudia les faits sociaux avec la méthode historique de l'un, et les soumit au principe dogmatique de l'autre. Il s'attacha à éclairer la politique par l'histoire, et à la régler par la raison.

Sur quel fondement M. Ancillon fit-il reposer sa théorie? Sur le perfectionnement successif de la souveraineté. La souveraineté est, suivant lui, le principe organisateur des sociétés politiques; elle donne à chacune d'elles son unité morale, sa personnalité distincte, sa vie régulière, et ne résulte pas de la volonté exprimée des peuples, mais de l'ensemble de leurs besoins et de leurs idées. Organe général et obligé de la raison publique, elle doit être clairvoyante et perfectible, se conformer à l'état changeant des sociétés, marcher avec la pensée des siècles.

Des caractères divers que prend cette souveraineté selon la situation relative des peuples, la nature des lieux, l'influence des climats, l'esprit des temps, dérive la variété des constitutions politiques. M. Ancillon montre, avec une sagacité aussi savante qu'ingénieuse, comment les formes de gouvernement s'altèrent si elles ne s'agrandissent, et les nations meurent si elles ne se développent. La démocratie pure, l'aristocratie concentrée, la monarchie absolue, conduisent également l'État à sa ruine par le désordre ou le dépérissement, en le jetant dans l'anarchie qui le dissout, dans l'oligarchie qui le paralyse, dans le despotisme qui l'éteint. L'anarchie, l'oligarchie, le despotisme, ne sont pas, selon l'observation fine et forte de M. Ancillon, des formes de gouvernement, mais des maladies du corps social. Afin d'échapper à ces dangereuses infirmités, les États doivent étendre leur

principe au lieu de le concentrer, et introduire à propos, dans le gouvernement, les éléments nouveaux qui se sont produits dans la société.

De là, pour M. Ancillon, la nécessité du développement historique des constitutions. Parti toujours d'en haut et jamais d'en bas, opéré pour le peuple et non par le peuple, ce développement est un acte libre de la souveraineté éclairée, qui ne saurait s'y refuser, et qui cependant ne peut y être contrainte. La raison l'y invite, mais rien ne l'y force. Ici éclate l'imperfection de ce système, et l'école historique est en contradiction avec l'histoire.

En effet, jusqu'à présent, qu'est-il arrivé lorsque les nations, dans leurs progrès, ont aspiré à des droits plus étendus, et sont devenues capables de participer directement à la puissance législative? L'histoire nous apprend que le difficile passage de la souveraineté absolue à la souveraineté partagée a toujours été forcé par des révolutions. Je ne parlerai pas de la révolution française, opérée en vertu de théories générales qui en voilent, aux yeux de M. Ancillon, le sens national et la puissante opportunité. Mais l'Angleterre, dont la constitution est admirée par lui comme éminemment historique, et qu'il appelle une transaction de la raison politique, n'a-t-elle pas acquis ses principales libertés par des révolutions? Qui donc a oublié et la victorieuse querelle des barons anglais contre Jean sans Terre pour lui arracher la grande charte, et la consécration violente de ce pacte fondamental imposé par les armes à son faible fils Henri III, exigé par des confirmations multipliées de son altier petit-fils Édouard Ier? Qui ne se souvient aussi que le bill des droits, suite et complément de la grande charte, contrat moderne ajouté au contrat ancien, a été le prix des deux révolutions de 1640 et de 1688; qu'il a coûté cinquante ans d'efforts; que, pour l'obtenir, le peuple anglais a vaincu un roi et en a expulsé un autre, a condamné la souveraineté absolue dans Charles Ier par un acte si tragique, et l'a détruite dans Jacques II par une déposition si concluante; en un mot, que, donné à une dynastie nouvelle comme condition et règle de son pouvoir, le bill des droits a été le lien conventionnel, mais solide, établi entre la nation libre et la royauté limitée?

Du reste, la théorie bien entendue et surtout bien appliquée de M. Ancillon aurait pour objet d'éviter ces résultats soudains et violents : aussi en a-t-il conseillé l'habile emploi dans son pays, lorsque les événements de 1814 et de 1815 eurent rendu la Prusse à son indépendance. Il était juste d'acquitter à la paix la promesse de liberté descendue du trône avant la guerre. M. Ancillon y inclina, en pensant toutefois qu'il fallait changer par degrés la constitution du royaume, et passer de la liberté locale à la liberté générale. « On peut, écrivit-il en « 1815, espérer et faire beaucoup de bien en suivant la route que la « sagesse du roi nous a indiquée et ouverte. Si le gouvernement de- « meure fidèle à ce système, si l'on commence par organiser les états « provinciaux comme moyen préparatoire pour former convenable-

« ment les états nationaux, alors nous conserverons notre caractère « et nos mœurs. Les institutions nouvelles seront le produit des institutions anciennes; celles-ci se perfectionneront peu à peu, et « celles-là jetteront de profondes racines. Ainsi, sans imitations ser« viles, sans révolutions subites, sans innovations hasardeuses, nous « poursuivrons d'une manière vraiment patriotique les améliorations « qui nous ont été annoncées. Nous mettrons ordre, avec une pru« dence calme et dans une heureuse intelligence, à nos affaires inté« rieures. Nous concilierons l'unité de la souveraineté avec l'étendue « de la délibération; avec les formes favorables au développement de « l'esprit public, et nous maintiendrons entre le prince et le peuple le « plus parfait accord. »

Ce plan a été suivi. Après avoir organisé dans un sens plus populaire l'administration, l'armée, l'enseignement, le feu roi Frédéric-Guillaume donna en 1823 des états provinciaux réguliers à la Prusse, qui dut être appelée plus tard à établir les impôts et à ratifier les emprunts en assemblées d'états généraux. Patiemment attendus sous Frédéric-Guillaume III, ces états généraux viennent d'être réunis par Frédéric-Guillaume IV, qui acquitte les royaux engagements de son père avec une fidélité louable, mais avec des restrictions que l'intérêt du pays, l'esprit du temps et la raison du prince ne peuvent manquer de lever. Que deviendraient, sans cela, et l'expérience de l'histoire et la théorie de M. Ancillon, qui recommandent également d'adapter la forme du pouvoir à l'état de la société? Lorsqu'un pays est digne d'exercer certains droits, n'est-il pas sage de les lui donner, de peur qu'il ne les prenne? Lorsqu'il a l'ambition fondée d'intervenir dans son propre gouvernement, n'est-il pas habile de l'y admettre, de peur qu'il n'y fasse invasion? C'est ce qui résulte avec évidence de la doctrine du développement historique, laquelle serait autrement un vain jeu d'esprit. Par cette doctrine, en effet, M. Ancillon arrive, sans hésitation comme sans secousse, à ces constitutions mixtes, où la souveraineté est divisée entre plusieurs pouvoirs qui se contrôlent et ne s'entravent pas; où les formes délibératives prévalent avec leur pleine réalité et leur utile distinction dans deux assemblées élective et héréditaire, représentant, la première le principe du mouvement, la seconde le principe de la durée; où les besoins publics, signalés par une presse vigilante, discutés à une tribune libre, réalisés dans des lois opportunes, réforment insensiblement l'État et ne le bouleversent point; où enfin le droit réciproque et l'action mutuelle du prince et du peuple reposent sur un contrat inviolable qui laisse au prince l'autorité sans ses oppressions, et donne au peuple la liberté sans ses déréglements. Lorsque le temps, dans sa marche, rend ces gouvernements praticables, M. Ancillon n'est pas éloigné de les admettre comme nécessaires. Puissent les idées prudentes du maître trouver faveur auprès du disciple couronné! Puisse la Prusse, dont l'unité imparfaite a besoin, pour être achevée, des rapprochements étroits de la vie politique et du droit commun entre huit provinces encore profondément séparées,

puisse-t-elle entrer dans la société agrandie des États libres par des voies plus heureuses et à travers moins d'épreuves que les nations qui l'y ont devancée !

Les idées de M. Ancillon le préparaient et le conduisaient naturellement aux affaires : aussi fut-il appelé de bonne heure à y prendre part. En 1817, il fut nommé membre du comité chargé de régler la constitution des états provinciaux établis quelques années plus tard. Dès 1814, il avait été attaché, comme conseiller, au ministère des affaires étrangères, dont la section politique lui fut confiée en 1818. Il occupait ce poste important, où il se montrait l'auxiliaire éclairé d'un ministre habile, le comte de Bernstorff, lorsque éclata la révolution de Juillet. Le monde s'émut à la nouvelle de ce grand mouvement populaire, qui s'imposa aux puissances troublées de l'Europe par sa justice et sa victoire. Le souvenir des longs désastres qu'elles avaient essuyés en attaquant la révolution de 1789 les rendit, cette fois, plus circonspectes envers la révolution de 1830. Le gouvernement que la France s'était donné dans la plénitude de son droit et de sa force fut universellement reconnu par les autres gouvernements, dont un seul, celui d'Angleterre, avait la même origine.

La Prusse l'accepta des premières, grâce à la prudence et au bon sens de son vieux roi. Sans aimer la révolution, ce prince sut s'accorder avec elle. Le souffle de Juillet s'était répandu en Europe. Dans le voisinage de la France, il avait brisé le royaume des Pays-Bas, et séparé violemment la Belgique de la Hollande. En Angleterre, il avait ramené au pouvoir les whigs, qui en étaient exclus depuis vingt-cinq ans, introduit avec eux l'esprit de réforme dans l'État, et privé la sainte alliance continentale de son plus utile appui. En Italie et en Pologne, il avait soulevé dans leurs tombeaux deux vieux peuples qui y avaient été ensevelis vivants. En Suisse, il avait renversé les constitutions oligarchiques. En Allemagne, il avait étendu le régime représentatif dans plusieurs États secondaires. En Portugal et en Espagne, sous des luttes dynastiques, il allait ranimer les formes de gouvernement, détruites en 1823.

C'est au milieu de ces agitations et de ces changements que M. Ancillon fut appelé à diriger le cabinet de Berlin. Depuis 1831, où, devenu secrétaire d'État, il partagea la conduite des affaires avec le comte de Bernstorff, que sa santé affaiblie força de se retirer entièrement en 1832, il fut, jusqu'à sa mort, le sage représentant de la politique prussienne en Europe.....

Avec M. Ancillon s'éteignit une famille où le mérite ainsi que l'honnêteté avaient été héréditaires durant plus d'un siècle et demi. Il n'en perpétua le nom qu'en le laissant célèbre. Aux qualités les plus élevées, M. Ancillon joignait les dons les plus aimables. Sa haute raison ne l'empêchait pas d'avoir beaucoup d'esprit, et son savoir n'excluait pas une certaine grâce. Il semblait qu'il fût resté en lui quelque chose de son ancienne patrie. Il aimait la conversation, et il y brillait. Sa pensée s'y produisait avec tant d'aisance, la forme de son langage s'y mon-

trait tellement achevée, que ce qu'il disait, il semblait le lire. Si c'est un défaut, tout le monde ne peut pas l'avoir. Peut-être y avait-il quelque uniformité dans son élégance, et son goût n'était pas toujours exempt de recherche. Mais ce qui chez lui n'en avait jamais, c'était l'expression d'une bienveillance à laquelle ajoutait encore plus d'attrait le désir de plaire.

M. Ancillon n'a pas eu beaucoup d'invention comme théoricien. Il s'est tenu avec une constance éclairée et volontaire dans les voies moyennes, qui sont souvent les voies vraies. En toutes choses il a eu le rare mérite de la modération. Il a pu dire de lui-même : « Je n'ai jamais séparé, ni dans mon cœur, ni dans mes discours et mes écrits, la religion, la patrie et l'humanité : Dieu et le droit, la justice et la vérité, la dignité de la nature humaine et le respect qu'elle mérite, ont toujours animé ma voix et dirigé ma plume. » Il a fait mieux encore, il a agi conformément à ce qu'il a pensé. C'est ainsi qu'à un demi-siècle de distance, l'humble pasteur d'une église réformée a pu, sans insuffisance comme sans contradiction, devenir le ministre d'un puissant État, que l'expérience de l'historien et la raison du philosophe ont secondé la sagesse du politique, et que M. Ancillon, après avoir obtenu l'estime reconnaissante de son pays, a mérité d'être loué dans le nôtre.

ACADÉMIES ET SOCIÉTÉS SAVANTES

FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

Séance du 12 avril. — M. Melloni communique, par l'organe de M. Arago, les résultats de ses nouvelles expériences sur la formation de la rosée. Ils viennent à l'appui de la théorie de Welles, et font bien comprendre : 1° la distribution des températures sur l'herbe, que l'on trouve plus froide, de nuit, à l'intérieur qu'à la surface de la prairie ; 2° l'inversion des températures ordinaires de l'atmosphère près de la surface terrestre ; 3° la grande humidité de l'air aux environs des plantes, dès les premiers instants où la rosée commence à se déposer ; 4° l'action nuisible du moindre souffle de vent ; 5° la formation et l'accumulation de la rosée pendant le cours de la nuit ; 6° sa propagation successive de bas en haut ; 7° la faiblesse de la rosée sur les arbres, comparativement à l'herbe et aux plantes basses des champs ; 8° la disparition des gouttelettes de rosée, qui a lieu quelquefois à la partie inférieure des plantes, pendant qu'elles se forment à la partie supérieure ; 9° la proportion variable du météore dans les diverses saisons de l'année ; 10° sa distribution générale sur la surface du globe ; 11° la grande différence entre les températures diurnes et nocturnes de la zone torride ; 12° l'absence de la rosée dans les petites îles de la Polynésie et dans les vaisseaux naviguant au milieu des grandes mers ; 13° sa formation abondante lorsque les vaisseaux approchent de certaines rives des continents ; 14° le froid piquant qui se produit de nuit dans les plaines sablonneuses de l'Afrique centrale ; 15° la congélation naturelle et artificielle des eaux peu profondes, lorsque la température de l'atmosphère est élevée de 5 à 6 degrés au-dessus de zéro, en tenant compte du fait irréfragable que l'eau ne se refroidit guère que de 1° 5, par suite de sa radiation directe.

Au moyen de thermomètres convenablement montés, M. Melloni s'est assuré que les feuilles des plantes, le verre, le vernis, le noir de fumée, se refroidissent toujours, pendant les nuits calmes et sereines, de 1 à 2 degrés au-dessous de l'air ambiant. Les plantes à feuilles velues sont plus froides que les plantes à feuilles lisses. La température de l'herbe et celle d'autres plantes basses qui couvrent les champs descendent, en vertu de cette réaction frigorifique de l'air, bien au-dessous de celle des corps élevés, à cause du voisinage du sol qui soutient le milieu ambiant, et le force à rester en présence des surfaces rayonnantes. Ce n'est pas que la couche d'air où est plongée l'herbe de la prairie se tienne immobile : elle tourbillonne, au contraire, d'une manière tout à fait analogue à l'eau d'un vase placé sur le feu ; les particules aériennes, condensées par le froid des sommités de l'herbe, descendent dans l'intérieur des prés, se réchauffent au contact de l'herbe, et ainsi de suite. Mais il est clair que, malgré cet état d'agitation, ces particules aériennes finissent par se refroidir, et que, pour se maintenir constamment plus froide qu'elles de la même quantité, l'herbe devra se refroidir de plus en plus, ce qui provoquera un refroidissement graduel et une humidité croissante dans la couche d'air.

M. Blanquart-Evrard écrit pour ajouter quelques détails supplémentaires

à la description de son procédé photographique. Ces détails portent sur le degré de concentration convenable du bain d'hyposulfite dans lequel on lave les épreuves positives.

Recherches chimiques sur le jaune d'œuf, par M. Gobley. L'auteur croit pouvoir conclure, de ses nouvelles expériences :

1° Que la matière grasse du jaune d'œuf est formée de deux parties distinctes : d'une huile fixe, l'*huile d'œuf;* d'une substance molle, non fusible, la *matière visqueuse ;*

2° Que le phosphore ne se trouve pas dans l'huile, mais dans la matière visqueuse;

3° Que les acides oléique, margarique et phosphoglycérique, que l'acide lactique et l'extrait de viande ne sont pas des produits d'oxydation;

4° Que la matière visqueuse, qui n'est pas, comme M. Gobley l'avait pensé, une combinaison des acides oléique, margarique et phosphoglycérique avec l'ammoniaque, constitue un corps de nature complexe, dont l'auteur a déjà pu séparer deux substances différentes, qu'il désigne provisoirement, la première, sous le nom de *matière phosphorée*, et la seconde, sous celui de *matière cérébrique ;*

5° Que la *matière phosphorée*, qui formera, chez l'animal développé, le corps que M. Fremy désigne sous le nom *d'acide oléophosphorique*, donne avec la plus grande facilité, comme produits de décomposition en présence des acides et des alcalis minéraux, sous l'influence de l'eau comme sous celle de l'alcool, et sans que l'oxygène de l'air intervienne, les acides oléique, margarique, et phosphoglycérique;

6° Que la *matière cérébrique* est analogue, sinon identique, au corps que Vauquelin, MM. Couerbe et Fremy ont désigné successivement sous les noms de *matière grasse du cerveau*, de *cérébrote*, et d'*acide cérébrique*... »

Séance du 19 avril. — M. Mauvais lit une note qui tend à confirmer ce qu'avaient déjà annoncé MM. Petersen et Walker, relativement à un astre observé en 1795 par Lalande, et qui serait le même que la planète de Leverrier.

M. Cordier rend un compte favorable d'un mémoire de M. Roulin, *sur la constitution géologique du Sancerrois.* — Le Sancerrois, fort peu visité jusqu'à présent par les géologues, est une petite région montueuse, située entre la plaine de la Sologne, au nord, et celle du Berri, au sud. C'est le pays le plus élevé qui se rencontre dans toute la moitié occidentale de la France, qui comprend les trois grandes régions naturelles connues sous les noms de *bassin de Paris*, de *presqu'île de Bretagne*, et de *bassin de Bordeaux;* moitié occidentale qui se trouve limitée d'un côté, vers l'ouest, par la Manche et l'océan Atlantique; et, de l'autre côté, vers l'est, par les Ardennes, le plateau de Langres, le plateau central, dont les montagnes d'Auvergne font partie principale, et la chaîne des Pyrénées. Considéré d'une manière générale, le Sancerrois n'est qu'une portion de la ceinture crétacée du bassin de Paris; il présente, comme terrains dominants, le green-sand et la craie inférieure; par-dessous, ressortent le calcaire néocomien et les étages jurassiques supérieur et moyen; au-dessus, se trouvent la craie moyenne et les dépôts tertiaires qu'on assimile communément aux sables et grès de Fontainebleau et aux calcaires de la Beauce.

Sur un nouveau procédé de dosage du phosphore, par M. Ralewski. — Ce mode de dose est très-simple : il consiste à convertir le phosphore en acide phosphorique, et à combiner celui-ci avec l'oxyde ferrique. Connaissant la quantité de fer qui existe dans le phosphate ferrique (insoluble dans l'acide acétique), on trouve par le calcul la proportion de l'acide phosphorique. Voici comment l'auteur expose lui-même la marche de l'opération :

« Lorsque j'ai séparé le phosphore des bases avec lesquelles il pourrait se combiner et donner des sels insolubles dans l'acide acétique, j'ajoute au liquide, ordinairement acide, de l'acétate de peroxyde de fer, qui peut être mis en excès. Le phosphate ferrique se dépose aussitôt sous la forme de flocons blancs, légèrement jaunâtres; je recueille le précipité, je le lave avec soin. L'excès de fer passe dans les eaux de lavages, et le phosphate reste pur sur le filtre : cela fait, j'arrose le filtre avec de l'acide chlorhydrique, de manière à tout dissoudre; je réduis le sel de fer par le sulfite de soude, en suivant les précautions indiquées dans le mémoire de M. Margueritte; puis je dose le fer, en le convertissant en peroxyde de fer, à l'aide d'une dissolution titrée de caméléon minéral. Après avoir déterminé la quantité de fer par un simple calcul, connaissant la composition du phosphate ferrique, je détermine aisément la proportion du phosphore. »

Recherches sur le rayonnement de la chaleur; détermination des pouvoirs réflecteurs, par MM. la Provostaye et Desains. — On sait que la chaleur a la propriété de se réfléchir comme la lumière. Les auteurs ont constaté que *les pouvoirs réfléchissants des métaux pour la chaleur sont très-considérables.* Ainsi, sous l'incidence de 50 degrés, comptée à partir de la normale, on a pour le cuivre rouge 0,93, pour l'étain 0,855, pour l'acier 0, 825, pour le zinc 0,81, pour le fer 0,77. Les pouvoirs réflecteurs ne paraissent pas changer avec l'incidence pour des angles inférieurs à 70 degrés.

Recherches sur la composition des eaux potables, par M. Deville.— L'auteur est arrivé à quelques résultats importants que nous allons signaler. Ainsi, la silicate (silicate de potasse) paraît être un élément constant, et existant toujours en quantité considérable dans les eaux employées comme boisson. Ce fait pourrait expliquer l'action fertilisante de l'eau qui se répand sur les prairies, dont les graminées renferment une grande quantité de silicate de potasse. L'eau pure, ou du moins privée de toute matière colorante étrangère, est bleue; car l'eau du lac de Genève, par exemple, évaporée en grande quantité, ne donne aucune trace de résidu jaune ou coloré (acides créniques de M. Berzelius). Les eaux vertes donnent, par l'évaporation, une petite quantité de matière jaune qui, par son mélange avec la couleur bleue primitive, produit la coloration verte. Enfin, dans les eaux jaunes, le dépôt obtenu par l'évaporation est tellement coloré qu'il paraît presque noir.

Dans la même séance, M. Decaisne a été élu membre de l'Académie.

Séance du 5 mai. — Nouvelles observations sur deux variétés d'acide arsénieux, par M. Bussy. — On sait que l'acide arsénieux présente un phénomène de dimorphie particulier : tantôt il est vitreux, tantôt opaque. L'auteur est arrivé à des résultats qui diffèrent de ceux jusqu'à présent admis. Voici les faits qu'il croit pouvoir établir :

1° L'acide vitreux, loin d'être moins soluble que l'acide opaque, comme l'admettent les chimistes, est, au contraire, beaucoup plus soluble dans l'eau que ce dernier; cette différence est dans le rapport de 3 à 1 environ, pour la température de 12 à 13 degrés. Ainsi l'eau, qui dissout 36 à 38 grammes environ d'acide vitreux, ne dissout que 12 à 14 grammes d'acide opaque.

2° L'acide vitreux se dissout beaucoup plus rapidement que l'acide opaque.

3° Ni l'un ni l'autre de ces deux acides n'a une solubilité qui lui soit rigoureusement propre.

4° L'acide opaque se transforme en acide vitreux par une ébullition prolongée avec l'eau, c'est-à-dire qu'il atteint alors le même degré de solubilité que l'acide arsénieux vitreux, solubilité telle, que 110 grammes d'acide sont alors dissous dans un litre de liquide.

5° Sous l'influence de l'eau et d'une basse température, l'acide vitreux se transforme en acide opaque, c'est-à-dire qu'une dissolution d'acide vitreux finit, au bout d'un certain temps, par s'abaisser au point de saturation qui appartient à l'acide opaque.

6° Le mélange des deux variétés d'acide, dans une même dissolution, explique les anomalies observées dans la solubilité de l'acide arsénieux, qui, en réalité, n'offre rien qui soit en opposition avec les principes admis par les chimistes.

7° La division qui facilite la dissolution de l'acide opaque, sans augmenter toutefois sa solubilité, diminue considérablement celle de l'acide vitreux, à tel point que cet acide, réduit en poudre fine et porphyrisé, n'est pas sensiblement plus soluble à froid que l'acide opaque, sans doute par l'effet d'une transformation qu'il éprouve, soit au moment de la pulvérisation, soit par son contact avec l'eau.

8° L'acide devenu opaque par l'action de l'ammoniaque, l'acide cristallisé dans l'eau, se comportent de même avec l'eau, et paraissent appartenir à la même variété.

9° Sous l'influence de l'acide chlorhydrique étendu d'eau, l'acide opaque se dissout plus lentement que le vitreux. Cette circonstance, qui modifie aussi la nature des produits qui se forment pendant la dissolution, explique pourquoi les phénomènes lumineux observés par M. Rose, dans la cristallisation de l'acide vitreux, ne se présentent pas, en général, avec autant d'intensité dans la dissolution de l'acide opaque.

10° La différence qu'on avait remarquée dans l'action des deux acides arsénieux sur la teinture de tournesol n'est qu'apparente. Si l'acide opaque ne rougit pas la teinture de tournesol, c'est en raison de son peu de solubilité, et surtout en raison de la lenteur de la dissolution; tandis que l'acide vitreux, dont la dissolution est prompte, rougit la teinture immédiatement. Mais si l'on fait l'expérience comparativement, et qu'on abandonne à lui-même le mélange d'acide en poudre et de teinture de tournesol, on ne tarde pas à voir la liqueur se colorer peu à peu en rouge, et toute différence disparaître au bout de trois ou quatre jours.

Études des types inférieurs de l'embranchement des annelés, par M. de Quatrefages.— L'auteur propose de donner le nom de *types de transition* à certaines espèces d'animaux qui embarrassent tellement le classificateur, qu'il ne sait s'il faut les placer dans la classe immédiatement supérieure, ou dans l'ordre immédiatement inférieur. Ainsi, l'amphioxus est intermédiaire entre les vertébrés et les invertébrés; ce n'est ni un poisson ni un mollusque, quoiqu'il participe de l'un et de l'autre. M. de Quatrefages a trouvé à Saint-Vaast, sur les côtes de la Normandie, une espèce d'échiure à laquelle il donne le nom de *echiurus Pallasii*, et qui présente un mélange très-curieux de caractères tenant tout à la fois au type des annelés et à celui des rayonnés. Extérieurement, l'échiure de Pallas offre l'aspect d'un gros ver à peu près cylindrique, ayant jusqu'à vingt à vingt-cinq centimètres de long sur près de trois centimètres de diamètre. En avant, le corps présente quelques traces d'une division en anneaux; on n'en trouve aucun vestige en arrière. Les appendices locomoteurs consistent en soies ou crochets solides, développés dans une sorte de capsule, et mis en mouvement par des muscles, à peu près comme chez les annélides. On trouve en avant deux de ces pieds placés d'une manière symétrique des deux côtés de la ligne médiane inférieure, caractère qui rattache l'échiure aux annelés; mais, en arrière, ces pieds présentent une disposition parfaitement rayonnée, et forment deux cercles concentriques vers l'extrémité postérieure.

— Les travaux des hommes peuvent modifier non-seulement les climats, mais

encore les conditions de salubrité; ils peuvent, pour ainsi dire, grossir ou diminuer le catalogue des maladies. A l'appui de cette assertion, nous citerons le mémoire que M. Dollfus-Ausset vient de présenter à l'Académie. Ce mémoire a pour titre : *Statistique des maladies et des décès causés par la transformation en marais des excavations qui longent le chemin de fer de Strasbourg à Bâle, dans les communes de Bollwiler et de Feldkirch.* L'établissement du chemin de fer de Strasbourg à Bâle a forcé, sur quelques points, de défoncer, sur une profondeur de un à deux mètres, les champs cultivés qui le bordent, pour leur emprunter les terres nécessaires aux terrassements. Il en est résulté des excavations de treize à quatorze hectares de superficie, qui s'étendent sur une longueur de trois kilomètres dans le voisinage des communes de Bollwiler et de Feldkirch. Ces excavations servent de réservoirs à des eaux stagnantes, qui changent complétement les conditions sanitaires du pays.

Tableau statistique indiquant le nombre des habitants de Bollwiler atteints par les fièvres intermittentes depuis quatre ans :

1842...........	36
1844...........	166
1845...........	743
1846...........	1166

Bolwiler n'est qu'une petite commune de 1446 habitants; les trois quarts des habitants ont donc été, l'année dernière, atteints de fièvres intermittentes. La mortalité s'est accrue dans la même proportion. La moyenne annuelle, déduite de dix ans (1836-1846), est de 36. En 1846, le nombre des décès s'est élevé à 54. Dans ce même espace de temps, les journées perdues par suite d'incapacité de travail, les honoraires dus aux médecins, et les dépenses de médicaments, représentent la somme de 116,515 francs. La commune de Feldkirch, qui ne compte que 450 habitants, a été encore plus maltraitée.

Voici le relevé, signé par le maire, du nombre de personnes atteintes par la fièvre, dans les quatre dernières années :

1843...........	2
1844...........	20
1845...........	135
1846...........	276

Théorie de la lune. — Il existe, dans le mouvement de la lune, plusieurs inégalités à longues périodes, que la théorie n'a pas encore fait connaître. M. Hanser vient d'annoncer que l'une de ces perturbations, qui n'avaient pas encore été examinées avec assez de précision, était due à l'influence de Vénus.

Mouvements spontanés des granules provenant de l'écrasement de très-jeunes bourgeons, par M. Laurent.—On peut aujourd'hui admettre, comme un fait à peu près démontré, que les granules organiques des végétaux jouissent de facultés locomotives tant qu'ils sont jeunes, c'est-à-dire, tant que leur composition chimique est identique avec celle des infusoires. Pour constater ce mouvement, on peut s'y prendre comme M. Laurent l'indique : On place sur une lame de verre un très-petit bouton à fleur encore tout vert (de lilas, de vigne, etc.), et de la grosseur d'une tête d'épingle; on dépose une goutte d'eau sur ce bouton, qu'on écrase complétement avec une seconde lame. En plaçant ces lames sous l'objectif d'un microscope grossissant environ deux cent cinquante fois, on reconnaît, au milieu des débris des tissus, un grand nombre de granules ovoïdes,

dont les mouvements spontanés sont analogues à ceux des grains de la fovilla des anthères.

— M. Longchamp écrit à l'Académie pour réclamer la priorité sur le procédé de dosage de l'azote, proposé par M. Péligot. M. Longchamp avait déjà fait connaître, en 1825, son procédé, qui est tout à fait analogue à celui de M. Péligot, dont nous avons donné la description dans le numéro précédent de la *Revue*.

Séance du 10 *mai*. — M. Gaudichaud apporte de nouvelles preuves à l'appui de la théorie qu'il a créée relativement à l'accroissement des végétaux. On se rappelle que, d'après cette théorie fort ingénieuse, les végétaux s'accroissent en hauteur par la superposition régulière et annuelle des mérithalles tigellaires de tous les phytons (bourgeons), tandis qu'ils s'accroissent en largeur par la descension des tissus radiculaires des phytons. D'après cela, le bourgeon est l'individu végétal; c'est le développement d'une réunion de bourgeons qui donne naissance à l'ensemble de la plante. La théorie de M. Gaudichaud aurait probablement beaucoup de partisans si elle était toujours exposée dans un langage clair, et dans une terminologie à la portée de tout le monde.

Sur les zones entomologiques de nos Pyrénées, par M. Léon Dufour. — Ce travail fort intéressant, de M. Dufour, fait contraste avec les travaux arides de la plupart des zoologistes, qui ne sont guère que des nomenclatures stériles, et dépourvues de tout attrait et de toute vue philosophique. Nous nous empressons donc de reproduire ici textuellement une partie de ce travail.

« Les insectes, dit M. Dufour, vivent, ainsi que les plantes, sous des conditions météorologiques qui favorisent, modifient ou excluent leur résidence fixe dans telle ou telle zone déterminée. Je dis *résidence fixe*, par opposition à une station momentanée, à une habitation errante ou passagère, comme, par exemple, celle de certains hyménoptères, diptères, lépidoptères, qui, franchissant, dans leur vie aérienne si active, plusieurs zones, n'en deviennent que les habitants nomades.

« Les insectes ont sans doute sur les végétaux l'avantage d'une locomobilité active qui élargit ou rend fort variable leur zone d'habitation; mais ils trouvent aussi dans la supériorité de leur organisation et dans les conséquences physiologiques qui en émanent, surtout dans leur sensibilité, une condition d'intolérance pour certains degrés de *température froide*, dans lesquels vivent et se perpétuent plusieurs plantes. Ainsi, sur les points culminants où croissent la renoncule glaciale et la saxifrage du Groënland, c'est-à-dire, à une altitude d'environ 3,000 mètres, je n'ai jamais rencontré des insectes à domicile permanent, tels que certains carabiques, charansonites, forficulaires, qui pullulent à 5 ou 600 mètres plus bas. L'entomologiste perdrait donc son temps et sa peine à les chercher aux sommets du pic d'Ossau, du Monné, du pic de Gere, de la Piquette d'Endrellits, du pic du Midi, etc. Il pourrait tout au plus y saisir fortuitement, par un beau soleil de la fin d'août, ou un *bombus* au vol vigoureux, qui vient butiner à la dérobée les corolles de ces hautes stations, ou un *syrphe* trivial, ou quelque papillon du genre rembruni des satyres, qui traverse rapidement de ses ailes usées cette région, et qui élude toute l'agilité du filet.

« Les circonstances climatériques de ces altitudes sont incompatibles avec le maintien de la vie animale pour les insectes à domicile permanent. Les neiges qui couvrent ces sommets et leurs abords, pendant au moins la moitié de l'année, s'opposent à ce que les insectes parfaits, et surtout leurs larves, dont la locomobilité est plus restreinte et l'impressionnabilité beaucoup plus grande, y puissent trouver des conditions de vie, des moyens de subsistance. Ainsi, la zone que les botanistes appellent *alpine supérieure* ne saurait promettre rien, ou presque rien, aux recherches entomologiques.

« Les végétaux, par le développement normal de leurs périodes d'évolutions, me semblent résumer, bien mieux que toutes les lignes inscrites sur les cartes de géographie, la moyenne de la température générale et de la constitution climatérique des localités. Sous ces deux derniers rapports, le palmier, l'olivier, le figuier, le maïs, la vigne, le chêne, le hêtre, le bouleau, le sapin, le rhododendron, la renoncule glaciale, etc., sont à mes yeux plus significatifs, plus véridiques que les degrés de longitude, de latitude et d'altitude, qui perdent nécessairement leurs droits d'induction mathématique, quand il s'agit de la station si variable de l'organisme végétal ou animal. La végétation est par elle-même la condition ou directe ou indirecte de l'existence des insectes. Ceux de ces derniers, qui sont essentiellement phytophages, ne sauraient se passer des plantes dont ils sont appelés à se nourrir ; et quand l'espèce végétale, en quelque sorte fondamentale, vient à leur manquer, ils savent, par un instinct botanique admirable et tout providentiel, recourir à une autre espèce du même genre, et, à défaut de celui-ci, à un genre de la même famille. Quant aux insectes destinés à se nourrir d'une proie vivante, ou à vivre dans le détritus organique, ils sont aussi sous cette dépendance, dans cette subordination des lois harmoniques de la nature. »

M. Dufour établit deux zones entomologiques pour les insectes pyrénéens :

1° *La zone entomologique sous-alpine*. Elle comprend non-seulement les forêts de hêtre et de sapin, mais les pelouses, les éboulis, tout le sol, en un mot, qui se trouve au niveau, soit au-dessous, soit à une hauteur parallèle de ces forêts.

2° *La zone entomologique alpine*. Elle est supérieure au sapin, et commence au rhododendron, le seul arbuste social des Pyrénées.

Sur la constitution géologique de quelques parties de l'empire de Maroc, par M. Coquard. — Trois grandes formations concourent à la constitution géologique des terrains qui s'étendent depuis le Rif jusqu'au promontoire de Ceuta. C'est d'abord la zone littorale formée des contre-forts du petit Atlas, qui s'abaissent graduellement jusqu'à la mer, en formant des promontoires allongés, entre lesquels s'ouvrent de grandes plaines alluviales. Cette première zone est entièrement occupée par le terrain ancien. Aux roches cristallines primitives succèdent les anagénites, les granwackes, les calschistes, les calcaires noirs fossilifères, et les schistes argilo-marneux. Le massif de roches est couronné par un dépôt très-épais de grès rouge, de conglomérats rouges et de marnes amarantes, dont les détails de composition ne diffèrent en rien des grès bigarrés du Var. A Ceuta, à Rostorf, et à l'extrémité de presque tous les promontoires, on observe de beaux filons de granit et de pegmatite tourmalinifères, incrustés dans les micaschistes. Ces filons se rattachent probablement à une grande masse granitique éruptive, que la Méditerranée recouvre en ce moment.

Articles originaux contenus dans les ANNALEN DER CHEMIE UND PHARMACIE, *v. Liebig et Woehler*. (Cahiers 1, 2, 3, du tome LXI, année 1847.)

Sur la thialdine et la sélénaldine, deux bases obtenues artificiellement, par MM. Woehler et Liebig. — La thialdine est une base organique, exempte d'oxygène, et contenant du carbone et de l'hydrogène dans le même rapport que dans l'acide acétique, ainsi que du nitrogène et du soufre dans le même rap-

port que dans le sulfure d'ammonium. Sa composition a été représentée par la formule $C^{12}NH^{13}S^{4}$. — La thialdine forme de gros cristaux incolores, brillants, fusibles à 43°, et répandant une odeur aromatique particulière. Elle est très-peu soluble dans l'alcool, et se dissout très-bien dans l'éther. Elle forme, avec les acides, particulièrement avec les acides nitrique et chlorhydrique, des sels qui cristallisent parfaitement. On obtient la thialdine en faisant passer un courant de gaz hydrogène sulfuré à travers de l'aldéhyde ammoniacale. La sélénaldine se prépare de la même manière, en substituant l'hydrogène sulfuré au gaz hydrogène sélénié. Elle forme de petits cristaux incolores, qui paraissent être isomorphes avec la thialdine.

Sur l'existence de la silice dans les plumes des oiseaux, par M. Gorup-Besanez. — Il paraît hors de doute que la silice joue le même rôle pour la production des plumes que le phosphate de chaux pour la production des os. La silice est un élément qui ne manque jamais dans la composition des plumes; seulement sa quantité varie suivant les différentes parties de la plume. Ainsi les barbes en contiennent le plus; puis vient le tuyau, enfin la substance sèche médullaire, qui en renferme le moins. Cette quantité paraît encore varier suivant que les oiseaux sont exclusivement granivores, insectivores ou carnivores. Ainsi, ceux qui vivent de grains ont leurs plumes plus riches en silice que ceux qui vivent d'insectes. Voici les résultats obtenus par M. Gorup-Besanez :

Plumes blanches d'oie :	a, barbe :	100	parties de cendres ont donné 38,46 de silice.
	b, tuyau :	100	p..... 16,66
	c, moelle :	100	p..... 0,57
Plumes noires de pie :	(barbe) :	100	p..... 40,00
Pl. vertes et bleues de perroquet:	(barbe) :	100	p..... 22,45
Plumes noires de cigogne :	(barbe) :	100	p..... 30,95

L'auteur s'est assuré que les poils ne peuvent, en aucune façon, être comparés aux plumes sous le rapport de la silice qu'ils renferment. Ainsi, il a trouvé que les piquants du hérisson ne contiennent, sur 100 parties de cendres, que 1,11 de silice.

Ces analyses étaient faites de la manière suivante : La matière fut d'abord desséchée à 120°; pour en retirer la silice, on traita les cendres par l'acide chlorhydrique; on évapora le liquide jusqu'à siccité, on épuisa le résidu par de l'acide chlorhydrique étendu, on sépara la silice par le filtre, on la lava à l'eau bouillante, on la calcina, et on la pesa.

Toutes ces cendres contiennent du fer; celles des plumes de perroquet en donnent le plus; il y a, en outre, du phosphate de chaux, du sous-phosphate de soude, mais pas de *sulfates* ni de *chlorures*.

Sur la composition de l'épithelium des membranes muqueuses, par M. Gorup-Besanez. — Il résulte, de l'analyse, que l'épithélium (qui est l'analogue de l'épiderme de la peau) est presque exactement la même composition que l'épiderme de la peau. On peut donc considérer, comme prouvé par l'expérience, que « la muqueuse est la peau rentrée, » définition qu'en avait donnée Bichat.

Sur les matières contenues dans le ROCCELLA TINCTORIA, par M. E. Schunck. — Le lichen, *rocella tinctoria*, fournit la meilleure espèce d'orseille. Il a donc de l'intérêt pour les chimistes et les teinturiers. Heeren y avait trouvé un principe particulier qu'il appela *érythrine*, ainsi qu'un acide gras auquel il donna le nom d'*acide roccelique*. Kane, poursuivant les mêmes recherches, y découvrit l'*érythryline*, substance analogue à l'érythrine, et une autre matière, identique avec la *pseudérythine* de Heeren. Schunck vient d'arriver, de son côté, à des résul-

tats qui diffèrent de ceux des chimistes cités. Il appelle *acide érythrique* une matière qui ressemble à l'érythrine de Heeren, et *picro-érythrine*, le produit de décomposition de l'acide érythrique par l'eau bouillante.

Nouveau moyen de préparation du chloral, par M. Staedler. — Ce moyen consiste à distiller, à une douce chaleur, un mélange formé de 1 partie d'amidon, de 7 parties d'acide chlorhydrique du commerce, étendu de son volume d'eau, et de 3 parties de peroxyde de manganèse. On obtient ainsi le chloral, accompagné d'acide formique, d'acide carbonique, et d'un corps pesant, oléagineux.

Moyen simple de préparer le sulfocyanure d'ammonium, réactif de l'acide prussique, par M. Liebig. — Ce moyen consiste à saturer 2 parties d'ammoniaque caustique liquide, de 0,95 densité, par du gaz hydrogène sulfuré ; à mêler la liqueur avec 6 parties d'ammoniaque de même densité, à ajouter au mélange 2 parties de fleurs de soufre et le produit de distillation, obtenu avec 6 parties de sel de sang lixiviel, 3 parties d'acide sulfurique concentré, et 18 parties d'eau.

Notices sur la géologie de l'Islande, par M. Bunsen. — La roche qui a reçu le nom de *palagonite* forme l'origine de cette époque géologique à laquelle la plupart des volcans en activité doivent leur naissance. D'après sa composition, le palagonite paraît être un produit de métamorphose du feldspath.

Il renferme, sur cent parties :

Silice...........	3,459
Oxyde ferrique..	15,424
Alumine........	10,701
Chaux..........	9,049
Magnésie........	5,088
Potasse.........	1,193
Soude..........	1,538
Eau............	17,548

Documents sur la nutrition, par M. Thomson. — L'auteur adopte la théorie de Liebig, qui divise les aliments en ceux qui servent à l'assimilation et en ceux qui servent à la respiration. Les derniers entretiennent, en outre, la chaleur animale. Dans les conditions d'une alimentation normale, le rapport des éléments assimilables (aliments azotés) aux éléments calorificateurs (hydrogène et carbone brûlés par l'oxygène) est comme 1 : 8.

Sur la présence de l'oxalate de chaux dans le tissu cellulaire et le produit de sécrétion des membranes muqueuses, par M. Schmidt. — Plusieurs chimistes et médecins avaient signalé la formation de concrétions d'oxalate de chaux, par suite d'un usage prolongé d'oseille. Ces concrétions se montrèrent surtout dans les reins et dans la vessie. M. Schmidt vient de constater la présence de l'oxalate de chaux dans la sécrétion biliaire, et il en attribue la formation à la muqueuse qui tapisse les canaux biliaires.

Sur la formation du théobromine, par M. Glasson. — Le théobromine est un produit blanc, cristallin, que Woskresensky a retiré des fèves de cacao (*Theobroma cacao*). M. Glasson en représente la composition par la formule $C^{14}H^{8}N^{4}O^{4}$; il a examiné les combinaisons que ce produit forme avec l'acide chlorhydrique, l'acide nitrique, et le chlorure platinique.

Analyse des cendres de noix (*Juglans regia*), par M. Glasson. — 100 parties de cendres pures, déduction faite du sable et du charbon, contiennent :

Potasse................	27,12
Chaux..................	19,96

Magnésie.............	7,72
Oxyde ferrique.........	0,73
Acide phosphorique.....	35,61
Sulfate de chaux.......	3,88
Chlorure de potassium..	0,80
Acide carbonique......	2,93
Acide silicique.........	1,13.

— Dans un article sur l'acide tartrique, M. Nickles est arrivé aux résultats suivants :

1° L'acide tartrique, libre ou combiné avec la potasse, se décompose en acide acétique et en acide carbonique ;

2° Il se décompose en acide carbonique, en acide acétique et en acide butyrique, si l'on remplace la potasse par la chaux.

Sur un singulier cas de la présence de l'arsenic dans l'estomac, par M. Gregory. — Une femme atteinte d'épilepsie et de paralysie périodiques fut pendant quelque temps traitée par la liqueur arsénicale de la pharmacopée de Londres (dissolution aqueuse d'arséniate de potasse); on associa à ce traitement l'eau de chaux et l'usage du lait. La maladie principale céda ; mais la femme souffrit pendant douze ans (de 1834 à 1846) d'une grande débilité de l'estomac, ainsi que de vomissements fréquents de sang. Dans un de ces vomissements, elle rendit plus de trois grammes d'une poudre brunâtre, cristalline, que l'analyse fit reconnaître pour de l'arsénite de chaux. Depuis lors la femme se porte beaucoup mieux, et les éructations alliacées dont elle était incommodée ont complétement disparu. Cet exemple doit rendre les hommes de l'art prudents dans les expertises médico-légales.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

L'Académie a tenu sa séance publique annuelle le samedi 5 juin, sous la présidence de M. Troplong. — Le discours d'ouverture, les rapports sur les prix proposés pour l'année 1847, et l'annonce des nouveaux sujets de prix mis au concours pour les années 1848, 1849 et 1850, ont été lus par M. le président.

M. Mignet a lu ensuite une Notice historique sur la vie et les travaux de M. Ancillon (voyez plus haut, aux *Mélanges*).

Trois prix ont été décernés.

La section d'*économie politique et de statistique* avait posé cette question :

Rechercher, par l'analyse comparative des doctrines et par l'étude des faits historiques, quelle a été l'influence de l'école des physiocrates sur la marche et le développement de la science économique, ainsi que sur l'administration générale des États, en ce qui touche les finances, l'industrie et le commerce.

Le prix a été décerné à M. *Eugène Daire*.

La section d'*histoire générale philosophique* avait mis au concours la question suivante : *Faire connaître la formation de l'administration monarchique depuis Philippe-Auguste jusqu'à Louis XIV inclusivement.*

Marquer ses progrès ; montrer ce qu'elle a emprunté au régime féodal ; en quoi elle s'en est séparée ; comment elle l'a remplacé.

L'Académie a accordé le prix à M. *Cléophas Dareste*, professeur d'histoire au collége Stanislas, et un accessit avec une médaille de huit cents francs à M. Chéruel, professeur d'histoire au collége royal de Rouen.

L'abondance des matières nous force à renvoyer au prochain numéro les sujets

de prix et programmes adoptés par l'Académie pour être mis au concours des années 1848, 1849 et 1850.

ACADÉMIE IMPÉRIALE DES SCIENCES DE SAINT-PÉTERSBOURG. — M. Jacobi communique à l'Académie la suite de ses belles recherches (4e Mémoire) sur le *galvanisme* et l'*électro-magnétisme*.

M. Fritzsche présente un mémoire contenant des recherches chimiques sur la semence du *Peganum harmala*. Le *Peganum harmala* est une plante qui ressemble à la rue, et croît abondamment dans les steppes de la Russie méridionale. Ses graines renferment un alcaloïde qui a reçu le nom de *harmaline*. Cet alcaloïde, quand il est pur, est blanc, et forme des prismes rhomboïdaux; il est peu soluble dans l'eau, dans l'alcool et dans l'éther, et forme, avec la plupart des acides, des sels solubles et cristallisables. Sa composition s'exprime par la formule $C^{27}H^{28}N^{4}O^{2}$.

M. Struve donne lecture d'une note intitulée *Observations de la comète de Biéla*, faites à l'aide du grand télescope de l'observatoire de Poulkova. La comète de Biéla a présenté un phénomène bien extraordinaire : la formation de deux têtes séparées, et à un assez grand intervalle l'une de l'autre; elles n'ont ni le même éclat, ni les mêmes dimensions. Entre les deux têtes de la comète on aperçoit le fond noir du ciel, mais les limites extrêmes des masses nébuleuses qui entourent les deux têtes ne sont pas bien définies. Ces deux masses nébuleuses sont d'une intensité de lumière beaucoup moindre que celle des deux têtes, et se perdent peu à peu sur le fond du ciel, sans se toucher l'une l'autre. M. Struve estime les limites extrêmes de ces masses nébuleuses à peu près à la distance d'un demi-diamètre de chaque tête, à compter du bord extérieur des têtes respectives.

A la suite de la communication de cette note, M. W. Struve présente quelques observations *sur la dénomination de la planète nouvelle découverte au delà de l'orbite d'Uranus*. Peu de temps après la découverte de cette planète, M. Leverrier écrivit le 1er octobre 1846, au directeur de l'observatoire central de Poulkova : « Le Bureau des longitudes s'est prononcé pour *Neptune*, le signe du trident. Je repousse la dénomination de Janus; il n'y a aucune raison de croire que cette planète est la dernière du système solaire. » C'est d'après cette déclaration que la planète Leverrier, nom proposé par M. Arago, se trouve désignée sous le nom de *Neptune*, avec le signe ψ, dans la partie astronomique du calendrier que publie chaque année l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg.

Classe des sciences historiques, philologiques et politiques. — Le dernier bulletin de l'Académie contient des remarques de M. Brosset sur un livre qui a été lu avec quelque intérêt, non-seulement en Allemagne, mais encore en France et en Angleterre. Ce livre est intitulé *Reise durch Russland nach dem kaukasischen Isthmus, in den Iahren* 1836, 1837, 1838, *von C. Koch, Doctor der Medicin und Philosophie, Professor der Naturgeschichte in Iena* (Stuttgart et Tubingen, 1843; 2 vol. in-8°).

M. Brosset, avant de parler de l'ouvrage de M. Koch, énumère en quelques mots tous les travaux qui ont été entrepris jusqu'à présent sur la géographie, l'histoire, les mœurs, etc., de la Géorgie :

« .... Au lieu d'être, comme autrefois, une sorte de *terra incognita*, livrée à toutes les hypothèses de la science abstraite, la Géorgie commence à être aussi bien connue qu'aucun des pays de notre vieille Europe. Sur sa langue et sa lit-

térature, sur ses mœurs et ses productions, sur sa géographie et son histoire, sur son état présent et passé, l'on possède aujourd'hui les renseignements les plus positifs, recueillis par Guldenstaedt et ses copistes, par le Rd. Eugénius, par Platon Zoubof et Bronefski, par Evetzki et par une réunion de fonctionnaires russes, enfin par deux Géorgiens instruits, MM. Tchoubinof et Platon Iosélian. L'intérêt qu'excite, à si juste titre, ce pays naguère encore vierge d'explorations, est si puissamment éveillé, qu'il n'y a plus d'écrits périodiques publiés en Russie qui n'aient ouvert ou n'ouvrent journellement ses colonnes à des articles tant sérieux que légers, ayant pour objet la Géorgie. L'admirable description qu'en a donnée le tsarévitch Wakhoucht, combinée avec les beaux travaux topographiques de l'état-major de Tiflis, devra, dans un temps donné, faire connaître parfaitement les contrées situées entre les mers Noire et Caspienne. Si l'on excepte les savantes recherches du P. Indjidjian sur l'Arménie ancienne et moderne, et les grandes publications géographiques exécutées en Chine, aucun pays de l'Orient n'a été décrit par un auteur asiatique avec plus de soin, de précision, de rigoureuse exactitude.

« Parmi les nombreux voyageurs qui, dans ces derniers temps, ont visité la Géorgie, un, entre autres, a fixé sur lui l'attention de l'Europe entière. Géologue distingué, possédant des connaissances variées dans les diverses branches des sciences naturelles, archéologue non moins érudit que zélé, préparé par de sérieuses études à aborder son sujet sous tous les points de vue, et, par un rare privilége, pouvant manier le crayon comme la plume, M. Frédéric Dubois de Monpéreux s'est montré le plus complet des explorateurs de la Transcaucasie. Non que je prétende qu'il n'y ait pas d'imperfections à relever dans les six volumes et dans le vaste atlas renfermant le résultat de ses recherches, mais surtout et précisément parce qu'ayant fait ce qui était humainement possible avec les ressources d'un simple particulier, pour le reste il a largement mis à contribution et les hommes et les livres spéciaux. Le voyage autour du Caucase ne sera donc, de longtemps, ni surpassé, ni même égalé.

« Chaque ouvrage de ce genre a ordinairement son trait distinctif, son mérite particulier : envisagé de cette manière, c'est sans doute au point de vue géologique que celui de M. Dubois a rendu les plus grands services à la science; mais l'auteur a poussé si loin dans l'archéologie et dans la recherche de tout ce qui tient à l'histoire ancienne de l'isthme caucasien, que là encore il s'est assuré une belle place comme compilateur et comme critique.

« Depuis l'exemple donné par M. Dubois, la curiosité savante de l'Europe ne s'est pas ralentie : une légion d'hommes remarquables à divers titres a franchi le Caucase. M. Sjoegren a exploré philologiquement l'Oseth, on sait avec quel succès; non content de nous avoir révélé la langue du Lazistan, M. Rosen s'est élancé de nouveau sur les traces de notre laborieux collègue : heureux s'il peut glaner encore dans ce champ si bien exploré ! MM. Abich et Kolénati paraissent avoir pris pour objet spécial de leurs recherches les formations géologiques, et ont porté leurs études de météorologie jusque sur les cimes du Kazbek et de l'Ararat. Enfin M. Koch n'a pas reculé devant les fatigues d'un double voyage dans les portions les moins connues et les moins accessibles de la Géorgie et de l'isthme caucasien. A voir la marche des choses, dans quelques années la Transcaucasie n'aura plus de secrets pour nos savants. »

M. Brosset parle ensuite d'une manière spéciale des travaux de M. Koch. « Il a consigné, dit-il, ses plus intéressants résultats, soit dans divers articles communiqués aux journaux allemands, soit surtout dans les deux volumes dont le titre est placé en tête de cette note. Le premier ne renfermant que l'exploration des contrées situées au nord et à l'extrémité occidentale du Caucase, je n'ai point à m'en occuper. Un tiers du second est consacré, soit à l'Arménie russe, que notre

voyageur a légèrement effleurée, au grand détriment de sa santé, soit au Daghistan, plus accessible aux armes russes qu'aux investigations de la science ; dans le reste, il a traité *ex professo* de la Géorgie. Docteur en médecine et professeur des sciences naturelles, M. Koch était appelé par sa spécialité à exécuter un voyage dans le sens de ses études. La géologie, la botanique lui doivent sans doute d'utiles observations, que je suis malheureusement hors d'état d'apprécier ; je me demande seulement pourquoi, tout en collectionnant des plantes, M. Koch n'a pas cherché à en connaître les noms géorgiens, qu'il eût placés à côté des appellations linnéennes. Ce serait un service inappréciable rendu à ceux qui sont étrangers aux sciences naturelles, et la lexicographie, si pauvre à cet égard, y gagnerait considérablement. Outre ces deux sciences, il a embrassé la géographie et l'histoire ancienne, et semé son travail d'aperçus philologiques : ce sera là l'objet des remarques que je vais soumettre à ce courageux voyageur. »

Hâtons-nous d'ajouter que M. Brosset a contesté (et c'est là le but qu'il se proposait évidemment) un assez grand nombre des observations et des assertions consignées dans l'ouvrage de M. Koch. Il a rectifié l'orthographe de certains noms, et réfuté les opinions du professeur allemand sur plusieurs points importants d'histoire et d'archéologie. Il termine ses remarques critiques par ces mots : « Les imperfections que j'ai cru remarquer dans le compte rendu des observations et des recherches de M. Koch retombent moins à sa charge qu'ils n'accusent l'absence de bons matériaux, et la nécessité d'en préparer de meilleurs. En ce qui concerne l'histoire et l'archéologie, M. Koch ne nous apprend rien de nouveau, il n'a fait que se servir d'ouvrages superficiels, et de ce qu'il a recueilli de la bouche, non des indigènes assurément, mais de personnes ayant quelque lecture, et n'a pas eu l'occasion de vérifier ces traditions aux sources mêmes. Mais pour la botanique, pour la géologie, comme il a traversé plusieurs contrées qui n'avaient pas encore été explorées, notamment les districts de l'Oseth géorgien, celui de Coudaro et les portions les moins connues du Radcha, je ne doute pas que les deux sciences qu'il cultive ne lui doivent d'utiles enrichissements. Pour la description géographique de ces régions, surtout de celles qu'il a parcourues, on voit qu'il a fait usage, non-seulement de la description de Wakhoucht, qui est trop succincte, mais encore des meilleures cartes modernes. En lisant son voyage la plume à la main, il y a beaucoup à ajouter aux belles cartes de Wakhoucht, tant pour les noms des localités que pour les noms et les directions des chaînes de montagnes ; et il est à regretter, puisqu'il a l'habitude du travail topographique, qu'il n'ait pas joint à son livre un plan routier, qui aurait été la vivante peinture de ses observations : un voyage sans carte est réellement un outil sans manche. Cela est d'autant plus à regretter, que M. K. a montré d'ailleurs ce qu'il était capable de faire en ce genre. Son esquisse du Lazistan, dressée en 1843, où les cours d'eau, les montagnes, la situation de districts et de lieux déjà connus de nom, mais pour la détermination desquels il n'existait jusqu'alors aucun secours, tout cela est si bien exposé, qu'on ne peut désirer mieux. Le savant Ritter en a rendu un compte on ne peut plus favorable (1). Et maintenant, à la carte de M. K. et au rapport de l'illustre géographe, si l'on joint le texte de Wakhoucht (2) et la carte qui l'accompagne, ainsi que la description de la Géorgie turque par Indjidj, et celle des fleuves de la Grande-Arménie (3), on pourra se faire une idée exacte et complète de ces régions si peu visitées. »

(1) Berichte der Berliner Akadémie, 1843, novembre-décembre, p. 301, avec carte.

(2) Descr. de la Géorgie, pag. 109-121.

(3) Nouv. Journ. as., novembre 1833, mai 1834.

NOUVELLES.

— On écrit de Vienne, le 16 mai :

« Nous avons enfin une Académie des sciences. Le projet conçu depuis longtemps, préparé il y a un an, vient de recevoir son exécution, et les lettres patentes de l'empereur qui créent l'Académie ont déjà paru. L'Académie se composera de deux classes, celle des sciences mathématiques et naturelles, et celle de l'histoire des langues et des antiquités. Chaque classe établira dans son sein des sections spéciales. L'Académie aura le droit de mettre au concours, tous les ans, quatre questions scientifiques ou littéraires, et d'adjuger les prix aux travaux qui lui paraîtront les meilleurs. Elle aura le droit de publier dans un recueil spécial les travaux de ses membres, ainsi que ceux qui lui seront envoyés par des savants étrangers ; elle donnera son avis dans les questions scientifiques toutes les fois qu'elle sera invitée par l'administration à le faire. Il y aura auprès de l'Académie un commissaire impérial (*curator*), qui sera l'organe de l'Académie pour tous les rapports qu'elle pourra avoir avec le gouvernement et les autorités en général. L'Académie comptera quarante-huit membres ordinaires, partagés en nombre égal entre les deux classes; vingt-quatre membres au moins doivent habiter Vienne. Il y aura aussi des membres honoraires, dont le nombre ne dépassera pas vingt-quatre, et des membres correspondants, dont l'Académie elle-même limitera le nombre. Le président sera élu par tous les membres, pour trois ans, et devra obtenir l'approbation de l'empereur; le vice-président et les deux secrétaires seront confirmés de quatre en quatre ans. Les membres honoraires et correspondants élus par l'Académie devront également avoir l'approbation de l'empereur.

« Le budget de l'Académie est fixé à 40,000 florins de monnaie conventionnelle (100,000 francs) ; les travaux de ses membres, formant partie du recueil qu'elle publiera, seront imprimés gratis à l'Imprimerie impériale; elle aura en même temps, pour ses séances et sa bibliothèque, un local dans un des édifices de l'État.

« Les journaux de Vienne publient en même temps les noms des premiers quarante membres que l'empereur vient de nommer; les huit restant seront élus par l'Académie. Parmi les quarante, on remarque des noms qui ont acquis une célébrité européenne : MM. Bordoni, Baumgartner, Adrien Balbi, Grillparzer, le baron Hügel, Hammer-Purg Stall, Ladislas Pyrker, archevêque et poète; Paul Schaffarik Palazky, le sinologue Endlicher.

« C'est l'archiduc Jean qui est nommé commissaire impérial auprès de l'Académie. L'Académie est regardée comme un corps savant indépendant. »

— On écrit de Vienne, le 18 mai, à la *Gazette d'Augsbourg* : « La nouvelle Académie vient déjà de perdre un de ses membres. Hier, jour de la promulgation des lettres patentes qui la créent, a eu lieu l'enterrement de M. Joseph Henrich, professeur de langues orientales. Né en 1787, à Schaszbourg, en Transylvanie, il vint en 1809 à Vienne, se consacra à l'étude des langues sémitiques, et obtint en 1812 la place de professeur de ces mêmes langues à Hermanstadt, capitale de la Transylvanie.

« En 1821, il fut appelé à Vienne pour professer la littérature biblique à la faculté de théologie de la confession d'Augsbourg à Vienne. Il fut le premier qui enseigna ici la langue et la littérature sanscrites. Sans parler de ses travaux orientaux, qui s'adressent exclusivement aux orientalistes, il publia deux ouvrages

d'un intérêt plus général, l'un sur les traductions des auteurs grecs en syriaque, en arabe, en persan et en arménien, couronné par l'Académie de Gœttingue; l'autre sur la poésie des Hébreux comparée à la poésie arabe, ouvrage couronné en 1834 par l'Académie des inscriptions et belles-lettres de Paris. »

— Sous ce titre, *Notice sur les courses de Sémur, d'après les documents officiels*, on a publié, à Sémur, une courte notice de seize pages, où l'auteur, principalement à l'aide des registres de la commune, a essayé de faire connaître les origines et de retracer l'histoire des courses à pied et à cheval qui avaient lieu chaque année dans la ville, le jeudi qui suivait la Pentecôte.

Il est impossible de préciser l'époque où commencèrent les courses à pied. Quelques-uns ont prétendu qu'elles remontaient au règne de Charles V. Toutefois, il n'en est fait mention d'une manière en quelque sorte officielle, sur les registres de la commune, qu'en l'année 1566.

La course à cheval (c'est un fait bien constaté) fut instituée en 1639.

Il est vrai qu'il s'agissait moins alors de l'élève des chevaux, que de donner de la solennité à une fête traditionnelle, et de récompenser l'adresse et l'agilité des cavaliers.

« Aucune autre course de chevaux, dit l'auteur de la petite brochure, n'existait alors en France : l'Angleterre seule avait précédé Sémur dans cette voie. Les courses d'Epsom sont de la fin du XIIe siècle; celles de Chester et de Stramford se reportent au commencement du XVIe. Les prix y étaient aussi fort modestes : c'était une clochette de bois, ornée de fleurs. Au commencement du XVIIe siècle, on donna à ces courses une organisation plus régulière : elles eurent des époques fixes, des terrains leur furent consacrés, et à la clochette de bois fut substituée la clochette d'argent, qui fit place bientôt à des prix plus considérables. En 1776, le duc de Chartres, père du roi actuel, rapporta d'Angleterre le goût des courses de chevaux, et, secondé par le comte d'Artois (Charles X), il fit faire, dans la même année, les premières courses qu'ait vues Paris. Celles de Sémur existaient déjà depuis au moins cent trente-sept ans. »

On trouve à la fin de la brochure cette remarque, qui nous semble vraie :

« Sans donner aux courses de Sémur une trop grande importance, il est permis de penser qu'elles n'ont pas été sans influence sur l'éducation des chevaux dans l'arrondissement, et sur le rang que le canton de Sémur occupe dans le département à cet égard ; et ce rang est le premier. »

— Le dernier numéro des *Annales maritimes et coloniales* contient, sur M. Pierre-Louis Solvet, une courte notice que nos lecteurs, pour certains détails bibliographiques, ne liront peut-être pas sans intérêt :

« Pierre-Louis Solvet, né à Paris en 1772, et attaché depuis 1837 à l'inspection générale des bibliothèques du département de la marine et des colonies, est mort à Paris le 16 avril 1847. — Dans les premiers temps de la révolution, ayant perdu une place qu'il occupait honorablement dans les bureaux de la police, il se fit libraire et éditeur.

« Parmi les ouvrages qui sans lui n'auraient jamais peut-être vu le jour, nous citerons le *Voyage à Montbar*, de Hérault de Séchelles, si nécessaire pour bien connaître Buffon.

« Le goût de M. Solvet pour les collections, son instinct littéraire, l'avaient rendu propriétaire de papiers importants, de brochures fort rares (1), et il n'y a pas de grandes éditions auxquelles il n'ait fourni de précieux matériaux. Il a

(1) En moins de dix ans il a su, par ses recherches continuelles, procurer à la bibliothèque du ministère de la marine, aux prix les plus minimes, plusieurs milliers de brochures dans toutes les langues, et depuis des époques fort anciennes, sur toutes les parties de l'art naval.

ainsi enrichi les éditions des œuvres de madame de Sévigné, de l'abbé Delille, de M. de Fontanes, etc.

« On a particulièrement de cet homme de lettres un beau travail sur les fables de la Fontaine (1). M. Aimé-Martin en fait un grand éloge dans sa dernière édition du fabuliste.

« Obligeant, généreux, M. Solvet est venu en aide à beaucoup d'infortunes, a facilité par ses avances et ses prêts de belles entreprises artistiques et littéraires. Sur ce point, sa complaisance, sa facilité, ont été malheureusement trop exploitées. Une faillite lui a fait perdre le reste de son patrimoine.

« En 1837, la bibliothèque du ministère de la marine lui ouvrit un asile, en même temps qu'elle fit en lui, à peu de frais, une excellente acquisition. Le catalogue général des livres composant les bibliothèques de ce département était commencé, et M. Solvet vint ajouter son concours à celui de M. Levot, bibliothécaire du port de Brest, appelé alors à Paris sur notre demande (2). Le troisième volume, *Géographie et Voyages*, est presque entièrement l'ouvrage de M. Solvet. Pour les bibliophiles et dans le commerce, il a remplacé le catalogue de Courtanvaux, dont les dernières éditions datent de 1745.

« Après l'achèvement du catalogue général, l'ordre fut donné de s'occuper de la *Bibliographie maritime*. Dans la formation du plan de cet ouvrage important, M. Solvet a fourni son contingent de lumières; et si, un peu plus tard, son âge et sa santé ne lui ont plus permis d'en suivre l'exécution dans tous ses détails, nous n'en avons pas moins mis à profit ses anciens travaux et sa grande connaissance des livres. Sentant approcher le terme de sa longue et modeste carrière, cet estimable bibliographe, plein de reconnaissance pour le département qui avait accueilli sa docte vieillesse, n'a pas éprouvé une médiocre satisfaction de voir l'ouvrage terminé et son impression déjà commencée. »

(1) *Études sur la Fontaine, ou notes et excursions littéraires sur ses fables*, précédées de son éloge inédit, par Gaillard; Paris, 1 vol. in-8°.

M. Solvet, dit l'auteur de la France littéraire, a en outre publié divers ouvrages comme éditeur; mais sa modestie, ou sa position commerciale, ne lui a pas permis d'y attacher son nom. On cite de lui : 1° *le Cabinet de lecture;* Paris, 1808, in-18, publié sous le pseudonyme de Robert; 2° *le petit Magasin des dames;* Paris, 1803 à 1810, 8 vol. in-12; 3° *Coup d'œil sur Vienne*, par le professeur *Olivarius*, avec des augmentations par l'éditeur (M. Solvet), 1805, in-8°.

(2) *Catalogue général des livres composant les bibliothèques du département de la marine et des colonies;* 5 vol. grand in-8°, publiés pendant les années 1838, 1839, 1840, 1842, 1843; Paris, Imprimerie royale. Le cinquième et dernier volume, contenant la table des quatre premiers, est dû en grande partie aux soins de M. de Courtière, adjoint depuis plusieurs années à M. Solvet, auquel il a succédé, et qu'il a remplacé pour les travaux de la bibliographie maritime.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

France.

THÉOLOGIE, LIVRES DE PIÉTÉ, ETC.

Examen raisonné, ou *Décisions théologiques sur les devoirs des prêtres, pasteurs et autres, concernant leur conduite personnelle*, etc.; par un ancien professeur de théologie de la Société de Saint-Sulpice. — Deux volumes in-8°, ensemble de 59 feuilles. — Lyon, Pélagaud.

Le culte domestique pour tous les jours de l'année, ou *Trois cent soixante-cinq courtes méditations sur le Nouveau Testament;* par Napoléon Roussel. Feuilles 13 à 27. — In-8° de 14 feuilles. — Paris, Delay, rue Tronchet, 2.

Les enseignements de l'Église romaine comparés avec les saintes Écritures. — In-18 de 3 feuilles. — Paris, Delay.

L'Esprit consolateur, ou *Réflexions sur quelques paroles de l'Esprit-Saint, très-propres à consoler les âmes affligées;* par l'abbé d'Hérouville. — In-16 de 10 feuilles. — Paris, Lecoffre.

Méditations à l'usage des Frères de l'instruction chrétienne; par F. L. M. Maupied. — In-18 de 11 feuilles. — A Ploermel, chez les Frères de l'instruction chrétienne.

Méditations sur la Bible et les saints Évangiles; par Didier Hamin de Joinville. — In-8° de 14 feuilles. — Paris, chez les principaux libraires.

L'École des miracles, ou *Homélies sur les œuvres principales de la puissance et de la grâce de Jésus-Christ*, etc., prêchées à la basilique du Vatican durant le carême de 1843, par le T. R. P. Joachim Ventura, ex-général des CC.RR. Ouvrage traduit de l'italien par M. de Pontlevoy, chanoine honoraire du diocèse de Rennes, et suivi de l'*Éloge funèbre de Pie VII*. Tome Ier. — In-12 de 9 feuilles. — Rennes, Vatar.

Les Veillées du mois de Marie, prières dédiées aux mères chrétiennes et aux âmes pieuses. — In-18 de 5 feuilles. — Paris, Lecoffre, rue du Vieux-Colombier, 29.

Petit mois de Marie, médité par M. l'abbé Herbet. — In-32 de 5 feuilles. — Paris, Lecoffre.

Recueil de cantiques pour les fêtes de Notre-Seigneur et pour les époques les plus solennelles de l'année, faisant suite aux *Nouveaux chants à Marie pour le mois de mai;* paroles de M. l'abbé Cardon, musique de M. Hippolyte Vatin. — In-8° de 7 feuilles. — Paris, Lecoffre.

Vespéral romain, ou *Vêpres de tous les jours de l'année*. Seule édition exactement conforme à la dernière de l'Antiphonaire in-folio, etc. — In-12 de 28 feuilles. — Dijon, Douillier.

SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Résumés philosophiques; par M. P. L. Lezaud. — Hobbes : *De la Nature*

humaine. Du Corps politique. La Liberté, l'Empire. — LOCKE : *Essais sur l'entendement humain.* — HELVÉTIUS : *De l'Esprit.* — ROUSSEAU : *Préface de Narcisse. Discours sur l'inégalité. Émile.* — In-8° de 26 feuilles. — Paris, F. Didot, rue Jacob, 56.

L'Éclectisme; par ARMAND FRESNEAU. — In-8° de 9 feuilles. — Paris, Comptoir des imprimeurs-unis, quai Malaquais, 15.

Du Paupérisme dans les campagnes, et des réformes que nécessite l'extinction de la mendicité; par le docteur PH. LEDRU. — In-8° de 5 feuilles. — Imp. de Brissy, Arras. 1 fr.

Emprisonnement cellulaire. Rapports officiels sur le pénitencier de Cherry-Hyll, à Philadelphie (États-Unis), et sur la prison de Pentonville, à Londres (Angleterre), pendant les années 1843, 1844 et 1845 ; traduits par ordre de M. le comte Duchâtel, ministre de l'intérieur. — In-8° de 8 feuilles. — Imp. de Marc-Aurel, Paris.

Débats du congrès pénitentiaire de Francfort-sur-le-Mein, 28, 29 et 30 *septembre* 1846. — In-8° de 14 feuilles. — Paris, Marc-Aurel. 4 fr.

Conseils sur la direction des salles d'asile; par Mlle MARIE CARPENTIER. Ouvrage couronné par l'Académie française, et autorisé par le Conseil royal de l'Université. Deuxième édition. — In-18 de 5 feuilles. — Paris, Hachette, rue Pierre-Sarrazin, 12. 1 fr. 50 c.

De l'Éducation publique en France; par JULES BASTIDE. — In-32 d'une feuille. — Paris, Hetzel et Warnod, rues Richelieu, 76, et de Ménars, 10.

Du nouveau projet de loi sur la liberté d'enseignement, présenté à la chambre des députés par M. le Ministre de l'instruction publique, le 12 *avril* 1847 ; par M. l'abbé DUPANLOUP. — In-12 de 4 feuilles. — Paris, Lecoffre, rue du Vieux-Colombier, 29.

Ou l'Église ou l'État; par F. GÉNIN. — In-8° de 15 feuilles. — Paris, Chamerot, rue du Jardinet, 13. 4 fr. 50 c.

Mémoire présenté à la chambre des pairs sur le projet de loi relatif à l'enseignement et à l'exercice de la médecine et de la pharmacie, par la Commission permanente du congrès médical de France. — Paris, avril 1847. — In-folio de 3 feuilles. — Imp. de Malteste, Paris.

Jurisprudence générale du royaume. Répertoire méthodique et alphabétique de législation, de doctrine et de jurisprudence en matière de droit civil, commercial, etc. Nouvelle édition, etc.; par M. D. DALLOZ aîné, avec la collaboration de M. ARMAND DALLOZ, son frère. Tome VI (AVOUÉ-CASERNE). — In-4° de 80 feuilles. — Paris, rue de Seine, 30.

Traité de la police municipale, ou *De l'autorité des maires, de l'administration et du gouvernement en matières réglementaires ;* par le comte NAPOLÉON DE CHAMPAGNY, docteur en droit. Tome II. Première et deuxième parties. — In-8° de 56 feuilles. — Paris, Videcoq père et fils, place du Panthéon.

Faillite et banqueroute. Résumé de législation, de doctrine et de jurisprudence sur cette matière ; par J. A. LEVESQUE. Publié par M. F. F. PATRIS. — In-8° de 27 feuilles. — Paris, rue des Grands-Augustins, 7. 10 fr.

Des droits d'entrée sur les produits étrangers, considérés dans leurs rapports avec les intérêts du trésor de l'État, avec ceux de la production nationale, et avec ceux des consommateurs; par le baron ROEDERER, pair de France. (15 mars 1847.) — In-8° de 2 feuilles. — Imp. de Firmin Didot, Paris.

Documents statistiques relatifs au commerce et à l'industrie des entrepôts francs. — In-8° de 4 feuilles. — Imp. de Brière, Paris.

Statistique de la France, publiée par le Ministre de l'agriculture et du commerce. *Industrie.* Tome Ier. (*Région du nord oriental.*) — In-4° de 50 feuilles. — Imp. royale, Paris.

Manuel financier à l'usage du département de la marine. — In-8° de 22 feuilles. — Paris, Galliot, rue de l'Arcade, 1.

L'avant-propos est signé : « Blanchard, chef de division au ministère de la marine. »

Mémoires de l'Académie royale des sciences morales et politiques de l'Institut de France. Tome II. *Savants étrangers.* — In-4° de 87 feuilles. — Paris, Didot. 25 fr.

HISTOIRE, ARCHÉOLOGIE ET BEAUX-ARTS.

Cours d'études historiques; par P. C. F. DAUNOU, pair de France. Tome XVI. — In-8° de 38 feuilles. — Paris, F. Didot, rue Jacob, 56. 8 fr.

Suite de la troisième partie. *Exposition des faits. Histoire romaine.* IV.

Les Germains avant le christianisme. Recherches sur les origines, les traditions, les institutions des peuples germaniques, et sur leur établissement dans l'empire romain; par A. F. OZANAM. — In-8° de 28 feuilles. — Paris, Lecoffre, rue du Vieux-Colombier, 29. 6 fr.

Histoire de la réformation du seizième siècle; par J. H. MERLE D'AUBIGNÉ. Tome IV. — In-8° de 45 feuilles, et une planche. — Paris, F. Didot, rue Jacob, 56; chez Delay. 7 fr. 50 c.

Histoire de Henri VIII et du schisme d'Angleterre; par M. AUDIN. — Deux volumes in-8°, ensemble de 72 feuilles, un portrait, et une planche de *fac-simile.* — Paris, Maison, rue Christine, 3. 15 fr.

Histoire des Girondins; par M. A. DE LAMARTINE. Tome V. — In-8° de 26 feuilles. — Paris, Furne. 5 fr.

Guerre d'Orient. Campagnes d'Égypte et de Syrie, 1798-1799. Mémoires pour servir à l'histoire de Napoléon dictés par lui-même à Sainte-Hélène, et publiés par le général Bertrand, avec un atlas de 18 cartes. — Deux volumes in-8°, ensemble de 58 feuilles. — Paris, au Comptoir des imprimeurs-unis, Comon, quai Malaquais, 15. 36 fr.

La prison de Dartmoor, ou *Récit historique des infortunes et évasions des prisonniers français en Angleterre, sous l'Empire, depuis 1809 jusqu'en* 1814; par L. CATEL. Tome Ier. — In-8° de 8 feuilles. — Paris, chez les principaux libraires.

L'ouvrage aura deux volumes.

Histoire des souverains pontifes romains; par M. le chevalier ARTAUD DE MONTOR. Troisième volume. — In-8° de 31 feuilles. — Paris, F. Didot, rue Jacob, 56; Ad. Leclère; Lecoffre. 6 fr.

La vérité sur les Arnauld, complétée à l'aide de leur correspondance inédite; par PIERRE VARIN, conservateur-adjoint de la bibliothèque de l'Arsenal, ex-doyen de faculté. — Deux volumes in-8°, ensemble de 52 feuilles. — Paris, Poussielgue-Rusand, rue du Petit-Bourbon Saint-Sulpice, 3. 12 fr.

Lettres inédites de Feuquières, tirées des papiers de famille de Mme la duchesse Decazes, et publiées par ÉTIENNE GALLOIS. Tome V, in-8° de 31 feuilles. — Paris, Leleux, rue Pierre-Sarrazin, 9.

Prix de l'ouvrage. 30 fr.

Mémoires de Weber, frère de lait de Marie-Antoinette, reine de France; avec avant-propos et notes, par M. Fs. Barrière. — In-18 anglais de 14 feuilles. — Paris, F. Didot, rue Jacob, 56.

Bibliothèque des mémoires relatifs à l'histoire de France pendant le dix-huitième siècle, avec avant-propos et notes; par M. Fs. Barrière. Tome VIII.

Biographies et nécrologies des hommes marquants du dix-neuvième siècle, publiées par V. Lacaine et Ch. Laurent. Tome IV. Feuilles 1, 2, 3, 4. — In-8° de 4 feuilles. — Paris, rue Saint-Dominique-Saint-Germain, 55.

Étude économique de la Grèce, de sa position actuelle, de son avenir; suivie de documents sur le commerce de l'Orient, sur l'Égypte, etc.; *avec une carte de la Grèce;* par Casimir Leconte. — In-8° de 29 feuilles, une carte et quatre tableaux. — Paris, F. Didot, Guillaumin, rue Richelieu, 14. 7 fr. 50 c.

La Chine et les Chinois; par le comte Alexandre Bonacossi. Dédié à l'empereur de la Chine. — In-8° de 24 feuilles, un portrait et une carte. — Paris, au Comptoir des imprimeurs-unis, quai Malaquais, 15. 6 fr.

Documents historiques sur la province de Gévaudan; par M. Gustave de Burdin. — Deux volumes in-8°. — Imprimerie de Chapelle, Toulouse. Prix de chaque volume. 7 fr. 50 c.

Notices historiques; par M. l'abbé Provart, chanoine d'Arras. Ouvrage couronné par l'Académie d'Arras dans sa séance publique du 20 mai 1846. — In-8° de 10 feuilles. — Imp. de Degeorge, à Arras.

La couverture porte : Sur les établissements de bienfaisance, anciens et modernes, de la ville d'Arras et de sa banlieue.

Les Monuments de Paris. Histoire de l'architecture civile, politique et religieuse sous le règne de Louis-Philippe; par Félix Pigeory. Livraisons 1 à 5. — In-8° de 5 feuilles et 5 vignettes. — Paris, Hermitte, rue Dauphine, 20.

Mémoires de la Société historique et archéologique de Langres. N° 1. Introduction. Mars 1847. — In-4° de 3 feuilles. — Paris, Didron.

Recherches sur la nature et sur le traitement de la danse de Saint-Guy; par M. Foulhieux, docteur en médecine, etc. — In-8° de 8 feuilles. — Paris, Baillière.

Traité des cinq ordres d'architecture, d'après les règles établies par Vignole et Palladio, développées par une méthode simple, facile et graduée; par M. Fructule; enrichi d'un atlas composé de 134 planches lithographiées par P. Carles. — In-folio de 28 feuilles et 2 planches. — Paris, Carles, rue J.-J. Rousseau, 12.

GÉOGRAPHIE, VOYAGES.

Géographie militaire de l'Europe; par le colonel de Rudtorffer. Traduit de l'allemand par L. A. Unger. Première partie. — In-8° de 27 feuilles. — Paris, Corréard, rue de l'Est, 9. Prix de chaque partie. 10 fr.

L'ouvrage aura environ 800 pages à deux colonnes. Il sera publié en deux parties.

Voyages nouveaux par mer et par terre, effectués ou publiés, de 1837 *à* 1847, *dans les diverses parties du monde,* contenant, etc. Analysés ou traduits par M. Albert Montémont. V. *Voyages en Europe.* — In-8° de 26 feuilles. — Paris, René, rue de Seine, 32. 2 fr. 50 c.

Voyage archéologique en Grèce et en Asie Mineure, fait par ordre du gouvernement français pendant les années 1843 et 1844, et publié sous les auspices du ministère de l'instruction publique; par Philippe Lebas, membre de l'Institut, etc., avec la coopération d'Eugène Landron. Première livraison. — In-4° de 4 feuilles et deux planches. — Paris, F. Didot.

L'ouvrage aura douze volumes, dont onze grand in-4° et un grand in-folio, et paraîtra en cent trente-huit livraisons. Prix de la livraison. 3 fr. 60 c.

Description et division de l'Algérie; par MM. Carette et Warnier. — In-18 de 2 feuilles. — Paris, Hachette, rue Pierre-Sarrazin, 12. Prix, avec une carte de l'Algérie. 2 fr. 50 c.

Voyage en Abyssinie, dans les provinces du Tigré, du Samen et de l'Amhara. Dédié à S. A. R. Mgr le duc de Nemours; par MM. Ferret et Galinier, capitaines au corps royal d'état-major, etc. Publié par ordre du gouvernement Première livraison. — In-8° de 4 feuilles. — Paris, Paulin, rue Richelieu, 60.

Relation d'un séjour de plusieurs années à Beyrouth et dans le Liban; par M. Henri Guys, consul de France, etc.; précédée d'une lettre de M. Poujoulat. — Deux volumes in-8°, ensemble de 49 feuilles. — Paris, place de la Madeleine, 24. 12 fr.

Voyage en Chine, Cochinchine, Inde et Malaisie; par Auguste Haussmann, délégué commercial, attaché à la légation de M. de Lagrénée, ministre plénipotentiaire de France pendant les années 1844, 1845, 1846. Première partie. *Voyage du Cap au nord de la Chine.* — In-8° de 30 feuilles. — Paris, Olivier-Desessart.

Le Caucase pittoresque, dessiné d'après nature par le prince Grégoire Gagarine; avec une introduction et un texte explicatif par le comte Ernest Stackelberg. Dédié à S. M. I. Nicolas I[er], empereur de toutes les Russies. Première livraison. — In-folio de 7 feuilles, quatre planches et un frontispice. — Imp. de Plon, Paris.

L'ouvrage sera publié en vingt livraisons. Chaque livraison se compose de quatre planches lithographiées, et d'une feuille de texte explicatif de ces planches. Prix de la livraison. 20 fr.

SCIENCES.

Notions essentielles d'algèbre élémentaire, comprenant l'indication des théories les plus importantes et les plus usuelles; par A. M. Laisné. — In-8° de 2 feuilles. — Paris, Bachelier, quai des Augustins, 55.

Cours de géométrie élémentaire; par C. Richaud et L. Auripeuille. Livraisons 2, 3 et 4. — In-8° de 12 feuilles. — Paris, Bachelier.

Traité des réciproques de la géométrie élémentaire de Legendre, suivi de notes et d'un appendice, etc.; par J. Joanet. — In-8° de 20 feuilles. — Paris, F. Didot, rue Jacob, 56.

Traité de chimie minérale, végétale et animale; par J. J. Berzelius. Seconde édition française, traduite, avec l'assentiment de l'auteur, par MM. Hoefer et Esslinger, sur la cinquième édition. Dixième livraison. Tome IV. — In-8° de 13 feuilles. — Paris, F. Didot.

Commencement de volume.

Description de mammifères et d'oiseaux récemment découverts, précédée d'un tableau sur les races humaines; par M. Lesson. — In-18 de 10 feuilles et six planches. — Paris, Lévêque, rue Vieille-du-Temple, 11. 2 fr. 50 c.

Instruction pour le peuple. Cent traités sur les connaissances les plus indispensables. Vingt-troisième livraison. *Généralités de l'histoire naturelle.* — In-8° d'une feuille. — Paris, Dubochet, Lechevalier. 25 c.

Traité XV, signé : E. Dujardin, professeur à la Faculté des sciences de Rennes.

Manuel d'anatomie descriptive et de préparations anatomiques ; par Ph. C. Sappey. Première partie. *Ostéologie, Arthrologie, Myologie et Aponévrologie,* avec cent quatorze figures intercalées dans le texte. — In-12 de 15 feuilles. — Paris, Germer-Baillière, rue de l'École-de-Médecine, 17. Prix de l'ouvrage complet. 12 fr.

Histoire de la doctrine médicale homœopathique, ou *Son état actuel,* etc. ; par Auguste Rapou, de Lyon. Tome second. — In-8° de 45 feuilles. — Paris, Baillière, rue de l'École-de-Médecine. 7 fr. 50 c.

Études sur les maladies des femmes qu'on observe le plus fréquemment dans la pratique ; par Alexis Favrot, docteur en médecine, etc. — In-8° de 27 feuilles. — Paris, Germer-Baillière, rue de l'École-de-Médecine, 17. 6 fr.

Hygiène de la vue, ou *Conseils sur la conservation et l'amélioration des yeux, s'adressant à toutes les classes de la société ;* par le docteur Magne. — In-8° de 21 feuilles. — Paris, chez l'auteur, rue Louis-le-Grand, 3. 5 fr.

Lettre sur la pharmacie en Chine ; par le docteur Yvan, médecin, attaché à la mission de Chine, etc. — In-8° de 3 feuilles. — Paris, Labé, place de l'École-de-Médecine, 4.

Application à l'agriculture des éléments de physique, de chimie et de géologie ; par L. C. Caillat, ingénieur civil des mines, professeur à l'Institut agronomique de Grignon, etc. — Deux volumes in-12, ensemble de 38 feuilles. — Paris, Mathias, quai Malaquais, 15.

Fait partie d'un ouvrage en quatre volumes du prix de 16 fr.

Expériences sur le sel ordinaire employé pour l'amendement des terres et l'engraissement des animaux ; par M. le baron Daurier. 1846-1847. — In-4° de 45 feuilles. — Nancy, chez l'auteur.

Essais sur la taille et la conduite des arbres fruitiers, d'après leur végétation naturelle ; par A. B. C. — In-12 de 11 feuilles. — Nantes, Gailmard.

De la culture du topinambour, considérée comme pouvant servir d'auxiliaire à celle de la pomme de terre ; par M. Bayot. — In-8° de 2 feuilles. — Paris, Dusacq, rue Jacob, 26. 75 c.

Annales de la Société séricicole, fondée en 1837 pour la propagation et l'amélioration de l'industrie de la soie en France. Dixième volume. Année 1846. — In-8° de 21 feuilles et une planche. — Paris, M[me] Bouchard-Huzard, rue de l'Éperon, 7. 15 fr.

Traité d'artillerie théorique et pratique. Partie théorique et expérimentale. Propriétés et effets de la poudre ; par G. Piobert. — In-8° de 26 feuilles et deux planches. — Paris, Bachelier, quai des Augustins, 55. 7 fr.

Étude mathématique des manœuvres d'infanterie. Moyens pratiques qui en résultent. Suivie d'une méthode d'intonation, avec trente-six planches dans le texte ; par M. Pellet, adjudant-major d'infanterie. — In-8° de 6 feuilles. — Paris, Dumaine, rue et passage Dauphine, 36. 3 fr.

Annuaire de l'état militaire de France pour l'année 1847, publié sur les

documents du ministère de la guerre, avec autorisation du roi. — In-12 de 40 feuilles. — Imp. de Mᵉ veuve Perger-Levrault, Strasbourg.

Mémoires de la Société de chirurgie de Paris. Tome Iᵉʳ. Premier fascicule. — In-4° de 12 feuilles. — Paris, Victor Masson, place de l'École-de-Médecine, 1.

Mémoires de l'Académie d'Arras, Société royale des sciences, des lettres et des arts. — In-8° de 29 feuilles. — Imp. de Mᵉ veuve Degeorge, Arras. (Décembre 1846.)

Vie, travaux et doctrine scientifique d'Étienne Geoffroy Saint-Hilaire; par son fils, M. Isidore Geoffroy Saint-Hilaire, membre de l'Institut, etc. — In-8° de 30 feuilles et un portrait. — Paris, P. Bertrand.

Prix de l'in-8° : 9 fr. » c.
Id. de l'in-12 : 3 fr. 50 c.

Allemagne.

Reliquiæ sacræ, sive auctorum fere jam perditorum secundi tertiique sæculi post Christum natum quæ supersunt, etc.; recensuit *M. J. Routh*, edit. 2ª, 4 vol. in-8°. — Oxford et Leipzig. 66 fr.

Liturgiarum orientalium collectio, opera et studio *Eusebii Renaudotii Parisini.* — Editio 2ª correctior, 2 tomi in-4°. — Francfort. 56 fr.

Martyrologium romanum. — In-4°. — Malines et Mayence. 18 fr.

H. Ph. Colebrooke. — *Die heiligen Schriften der Indier.* — Dissertations sur les livres sacrés des Indiens, traduites de l'anglais, avec des fragments de poésies religieuses des Indiens, par *L. Poley.* — In-8°. — Leipzig. 5 fr.

H. Hupfeld. — De rei grammaticæ apud Indæos initiis antiquissimisque scriptoribus. — In-4°. — Halle. 1 fr.

Idem. Commentatio de antiquioribus apud Judæos accentuum scriptoribus. — In-4°. — Halle. 2 fr.

M. Brosset. — Revue de numismatique géorgienne. — In-8°. — Leipzig et Saint-Pétersbourg. 1 fr. 50 c.

B. G. Niebuhr. — *Vortræge über alte Geschichte.* — Cours d'histoire ancienne, publié par *M. Niebuhr.* — Iᵉʳ volume in-8°. — Berlin. 7 fr.

W. A Schmidt. — *Geschichte der Denk und Glaubensfreiheit.* — Histoire de la liberté de la pensée à Rome pendant le premier siècle après Jésus-Christ. — In-8°. — Berlin. 9 fr.

R. Klotz. — *Handwœrterbuch der lateinischen Sprache.* — Dictionnaire manuel de la langue latine. — 1ᵉʳ cahier. — Braunschweig. 2 fr.
(L'ouvrage complet coûtera 32 fr.)

W. Engelmann. — Bibliotheca scriptorum classicorum et græcorum et latinorum. — Leipzig. 10 fr.

A. Treb. Laurianus. — Tentamen criticum in originem, derivationem et formam linguæ romanæ in utraque Dacia vigentis, vulgo Valachiæ. — In-8°. — Vienne et Leipzig. 8 fr.

H. Leo. — *Ferienschriften.* — Loisirs des vacances. Recherches sur l'histoire des langues celtiques et germaniques. — 1ᵉʳ cahier, in-8°. — Halle. 5 fr.

Alte niederlændische Lieder aus Belgien — Poésies anciennes en langue flamande, recueillies en Belgique par *J. T. Willems.* — 2ᵉ cahier, in-8°. — Bonn. 4 fr.

Roman van Heinric en Margriete van Linborch. — Roman de Henri et de Marguerite de Limbourg, composé par *Henri*, publié par *L. Ph. C. van den Bergh.* — 1re partie, in-8°. — Leide. 8 fr.

Quellensammlung der Badischen Landesgeschichte. — Recueil des sources de l'histoire du pays de Bade, publié par F. J. Mone. — 2e cahier, in-4°. — Karlsruhe. — Les trois premiers cahiers. 20 fr.

Codex diplomaticus Poloniæ, quo continentur privilegia regum Poloniæ, magnorum ducum Lithuaniæ, etc., ab antiquissimis inde temporibus usque ad annum 1506, editus studio et opera *Leon. Rzyszczewski et Ant. Muczkowski.* Notis adornatus usque ad nro. 107, ab *A. S. Helcel.* — Tom. I. In-4°. — Breslau et Berlin. 24 fr.

J. W. Rost. — *Die Beguinen in Furstenthume Würzbourg.* — Les Béguines dans la principauté de Wurzbourg. Recherches historiques et chartes. — In-8°. — Wurzbourg. 1 fr. 50 c.

F. C. Dahlmann. — *Geschichte der Französischen Revolution.* — Histoire de la Révolution française jusqu'à l'établissement du gouvernement républicain. — 2e édition, revue. In-8°.— Leipzig. 9 fr.

A. Miruss. — *Das europæische Gesandschaftsrecht.*] — Le droit public de l'Europe concernant les envoyés diplomatiques. — 2 vol. in-8°. — Leipzig. 21 fr.

Baron F. D. de Schutz.— De la Confédération germanique. Aperçu des lois et des autres institutions fédérales. — In-8°. — Wiesbade. 6 fr.

Bulow-Cummerow. — *Preussen in Januar* 1847. — La Prusse en janvier 1847, et les lettres patentes du 3 février. — In-8°. — Berlin. 7 fr.

H. de Sybel. — *Die politischen Parteien der Rheinprovinz.* — Les partis politiques de la Prusse Rhénane. — In-8°. — Dusseldorf. 2 fr.

T. Dubiecki. — Les Autrichiens à Cracovie. — In-8°. — Bruxelles. 1 fr.

Journal français de Berlin. Revue hebdomadaire des sciences, de la littérature et des arts. Rédacteur, *M. Duvivier.*— 2e année, 1847.— In-fol.—Berlin. 16 fr.

Angleterre.

Essays on Human Rights and their Political Guaranties. By E. P. Hurlbut. With Preface and Notes by George Combe. — In-8°. (Edinburgh). 2 fr. 50 c.

A Review of the Law relating to Marriages within the Prohibited Degrees of Affinity, and of the Canons and Social Considerations by which the Law is supposed to be justified. By T. Campbell Foster. — In-8°. 5 fr.

The Law and Practice of the New County Courts, 9 and 10 Vict. cap. 95; containing Full and Plain Instructions for the Prosecution and Defence of Actions; also, a List of the Judges of the Courts. — In-12. 1 fr. 90 c.

Letters on the Criminal Code. By a Barrister of Lincoln's. — In-8°. 6 fr. 30 c.; Cloth: 7 fr. 60 c.

Sketches of Primitive Methodism. Compiled by T. Church. — In-12. 1 fr. 80 c.

The History of the Revival and Progress of Independency in England, since the period of the Reformation; with an Introduction containing an Account of the Development of the Principles of Independency in the Age of Christ and his

Apostles, and of the Gradual departure of the Church into Anti-Christian Error, until the time of the Reformation. By JOSEPH FLETCHER. — Vol. I. — In-8°. 1 fr. 90 c.

A Financial Monetary and Statistical History of England, from the Revolution of 1688 to the Present Time, derived principally from Official Documents. In 17 letters, addressed to the Young Men of Great Britain. By THOMAS DOUBLEDAY. — In-8°. 15 fr. 15 c.

The Progress of America, from the Discovery by Columbus to the year 1846. By JOHN MACGREGOR. — 2 vols. in-8°, 2,958 p., vol. I, Historical and Statistical; vol. II, Geographical and Statistical. 119 fr.

Jacques Cœur, the French Argonaut, and his Times. By LOUISA STUART COSTELLO. — In-8°. 17 fr. 65 c.

A New General Biographical Dictionary. Projected and partly arranged by the late Rev. HUGH JAMES ROSE. Vol. II. — In-8°. 22 fr. 70 c.

The Baronial and Ecclesiastical Antiquities of Scotland. By ROBERT W. BILLING and WILLIAM BURN. Part. I. — In-4°. 3 fr. 15 c.

The Archaeological journal, published under the Direction of the Central Committee of the Archaeological Institute of Great Britain and Ireland for the Encouragement and Prosecution of Researches in the Arts and Monuments of the Early and Middle Ages. Vol. III. — In-8°. 13 fr. 90 c.

Outlines of Geography, principally Ancient: with Introductory Observations on the System of the World, and on the best Mode of Teaching Geography. — In-12 (Edinburgh). 5 fr. 65 c.

Britisch Geography; or, Popular Questions on the Maps of Great Britain and Ireland, comprehending much Pleasing and Useful Statistical Information. Arranged in Questions and Answers for the use of Schools and Private Tuition. By E. G. NUNN. — In-8° (Ipswich). 60 c.

A Narrative of an Exploratory Visit to each of the Consular Cities of China, and to the Islands of Hong-Kong and Chusan, in behalf of the Church Missionary Society, in the years 1844, 1845, 1846. By the GEORGE SMITH. — In-8°. 17 fr. 65 c.

The Church of England Mission in Sierra Leone; including an Introductory Account of that Colony, and a Comprehensive Sketch of the Niger Expedition in the year 1841. By the REV. SAMUEL ABRAHAM WALKER. — In-8°. 15 fr. 15 c.

On the Site of the Holy Sepulchre, with a Plan of Jerusalem. By GEORGE FINLAY. — In-8°. 1 fr. 90 c.

Liturgiarum orientalium collectio, in qua continentur Liturgiæ Copticarum Tres, S. Basilii, S. Gregorii Theologi, S. Cyrilli Alexandrini, Divi Marci, S. Jacobi, S. Joannis Evangelistæ, Matthæi Pastoris, S. Joannis Patriarchæ, S. Ignatii, etc. Græce et latine. Accedunt Dissertationes de eorum origine et auctoritate, de Liturgiis Alexandrinis, de Lingua Coptica, de Patriarchæ Alexandrina, etc. Opera et studio Eusebii Renaudotii. — 2 vols. in-4° de 1170 p. 60 fr. 50 c.

A Compendium of Hebrew Grammar; designed to facilitate the Study of the Language and simplify the System of the Vowel Points. By W. BURGH. — In-8° (Dublin). 6 fr. 30 c.

Historical Sketch of the Provincial Dialects of England; illustrated by numerous Examples extracted from the Dictionary of Archaic and Provincial Words. By JAMES ORCHARD HALLIWELL. — In-8°. 2 fr. 50 c.

Poems and Songs. By Allan Cunningham; with an Introduction, Glossary, and Notes by Peter Cunningham. — In-18. 3 fr. 15 c.

Annals of England : a Poem, in Four Books. By Edward Dacres Baynes. — In-8°. 6 fr. 30 c.

Smiles and Tears ; or, the Romance of Life. By Charles Whitehead. — 3 vols. in-8°. 39 fr. 70 c.

The Italian captain : a Drama, in Five Acts. — In-8°. 3 fr. 80 c.

Arithmetic, theoretical and practical. By W. Marr. — In-12. 3 fr. 15 c.

A Collection of Problems and Examples adapted to the Elementary Course of Mathematics. By the Rev. Harvey Goodwin. — In-8° (Cambridge). 6 fr. 30 c.

Hygrometrical Tables. By Jas. Glaisher. — In-8°. 3 fr. 15 c.

Icones Plantarum Indiæ Orientalis, or, Figures of Indian Plants. By Robert Wight. — Vol. III, in-4°. 100 planches.

The Grape Vine : its Culture, Uses, and History. By George W. Johnson. — Vol. II, in-12. 3 fr. 15 c.

Transactions of the Provincial Medical and Surgical Association, instituted 1832. — Vol. XV (New Series, Vol. III). — In-8°. 18 fr. 90 c.

Espagne.

Elementos de ideología, dedicados á la juventud; por L. T. S. Español interesado en el mejoramiento de su instruccion. — Madrid, 1846, chez Rios. — In-8°. 2 fr. 60 c.

Casos razonados de competencia entre la jurisdiccion administrativa y la ordinaria; por D. C. B., jefe de seccion en el ministerio de la Gobernacion de la Península. — Madrid, librairie de Matute. — In-8°. 1 fr.

Compendio de la legislacion de aduanas de España, ó recopilacion en estracto de las leyes, decretos de S. M., reales órdones y acuerdos de la Direccion general respectivos á dicho ramo, desde el año 1823 hasta el 1846. Redactado por D. Roque Yanguas, official y vista que ha sido de aduanas. — Cadix, 1846. — Madrid, librairie de Sanchez. — Un vol. in-4°. 11 fr. 70 c.

Novísima legislacion vigente de la imprenta española, esplicada con los correspondientes modelos de los formularios. Por D. F. V. H. — Madrid, chez Rios. — In-8°. 1 fr.

Qué mal han hecho los Jesuitas? Ojeada filosófica sobre el espíritu y carácter de este religioso instituto, precedida de una breve raseña sobre la vida de S. Ignacio, su fundator : obra original escrita por D. José Mariano Riera y Comas. — Barcelone, chez Pons. — Un vol. in-8°. 4 fr. 70 c.

Manual histórico-critico de la litteratura española ; por D. Anjel Maria Terradillos. — Madrid, librairie de Jordan. — Un vol. in-8°. 2 fr. 60 c.

Clasicos españoles. Coleccion de trozos de nuestros autores antiquos y modernos, que pueden servir de muestras para la lectura y el análesis en el curso de retóricæ : adoptada por la Facultad de filosofía en la universidad literaria de Barcelona, ordenada é ilustrada por D. Pablo Piferrer, profesor substituto de elementos de retórica y poética. — Barcelone, chez T. Gorchs. — Madrid, chez Pereda. — Un vol. in-8°. 5 fr. 20 c.

Obras de D. José Zorilla, con su biographia por Ildefonso de Ovejas. Tomo primero. Obras poeticas. — In-8° de 37 feuilles et un portrait. — Paris, Baudry, quai Malaquais, 3. 10 fr.

Coleccion de los mejores autores españoles. Tomo XXXIX.

La Cruz del Salvador; ensayo épico por D. Carmelo Villamartin Valiente. — Madrid, librairie de Razola. — In-8°. 1 fr.

Cuidado con las mujeres! Comedia original en tres actos y en verso; por D. José Maria Pauli. — Tortosa, chez Ferreres. — Madrid, librairie européenne. — In-8°. 1 fr. 60 c.

Tesoro de novelistas españoles antiguos y modernos, con una introduccion y noticias de don Eugenio de Ochoa. — Trois volumes in-8°, ensemble de 99 feuilles et deux portraits. — Paris, Baudry, quai Malaquais, 3. 22 fr. 50 c.

Hechos históricos y memorables acaecidos en España desde la última enfermedad de Fernando VII, hasta la conclusion de la guerra de los siete años, compendiados por D. Luis Bordas. — Barcelone, 1846. — Madrid, librairie de Razola. — Un vol. in-4°. 8 fr. 90 c.

Coleccion de inscripciones y antigüedades de Estremadura; por D. J. de Viu, bajo los auspicios de la Sociedad de monumentos históricos y artísticos de Cáceres. — Cáceres, 1846. — Madrid, librairie de Sanchez. — Un vol. in-4°. 4 fr. 20 c.

El blason español, ó la Ciencia heráldica. Escudos de armas de los diferentes reinos en que se ha dividido España, y de las familias nobles de la misma. Obra adornada con 40 láminas litografiadas, publicada por D. Ramon Medel. — Barcelone, 1846. — Madrid, librairie de Razola.

Chaque livraison. 1 fr.

L'ouvrage se composera d'un volume grand in-4°.

Geografia elemental, redactada segun el programa de la direccion general de instruccion pública; por D. J. M. Riesco Le Grand. — Madrid, librairie de Sanchez. — Petit-in-8°. 1 fr. 30 c.

Atlas geográfico, histórico y estadístico de España, y sus posesiones de ultramar, compuesto de 40 mapas geográficos iluminados, y unos 80 cuadros sinópticos; por D. J. de A. — Barcelone et Madrid, librairie de Razola.

Se vend par livraisons. Chaque livraison. 1 fr. 30 c.

Elementos de higiene pública; por D. Pedro Felipe Monlau. — Barcelone, chez P. Riera. — Madrid, chez Pereda. — Tome I, in-8°. 5 fr. 20 c.

L'ouvrage se composera de deux volumes.

Elementos de higiene privada; por D. Pedro Felipe Monlau. — Barcelone, chez P. Riera. — Madrid, chez Pereda. — Un vol. in-8°. 6 fr. 25 c.

Les Rédacteurs en chef:

Noel Desvergers et Jean Yanoski.

Glossarium mediæ et infimæ latinitatis, conditum a Carolo Dufresne, domino du Cange, cum supplementis integris monachorum ordinis sancti Benedicti, D. L. Carpentier, Adelungii, suisque digessit G. A. L. Henschel. — Parisiis, excudebant Firmin Didot fratres; tomi VI, A jusqu'à Z, 1840 à 1846, in-4°.

(Extrait du Journal des Savants, janvier et février 1847. Article de M. Pardessus, membre de l'Académie des inscriptions.)

Les écrits propres à nous faire connaître les événements, les institutions, les usages, l'état de la société au moyen âge, soit qu'ils consistent en récits appelés ordinairement *chroniques*, *histoires*, soit qu'ils consistent en documents isolés, servant en quelque sorte de pièces justificatives et souvent de complément aux récits, ont été pendant plusieurs siècles composés en latin, non-seulement dans les parties de l'Europe où les Romains avec leur domination avaient introduit leur langue, mais encore dans les autres parties restées inaccessibles aux armes romaines, où la religion chrétienne, en portant ses croyances, avait porté aussi la langue latine, qui fut toujours celle du clergé.

Mais diverses causes qu'il serait trop long d'énumérer et d'apprécier, et qui, d'ailleurs, ont été l'objet d'ouvrages très-savants et très-connus, notamment de la préface que du Cange a placée en tête du Glossaire, dont j'annonce une nouvelle édition, commencèrent, dès le second siècle de notre ère, à altérer profondément la langue latine, et l'amenèrent graduellement à une barbarie qu'attestent la plupart des documents qui nous sont parvenus.

Ceux même qui sont le moins hérissés de barbarismes et de fautes contre la syntaxe n'en sont pas, pour cela, plus faciles à comprendre. La plupart traitent des questions de théologie, de discipline ecclésiastique, de philosophie, de jurisprudence, pour l'exposition desquelles la langue latine classique n'offrait ni locutions, ni mots dont on pût faire usage; on était obligé de détourner les anciennes locutions, les anciens mots de leur sens propre, et de leur en attribuer un nouveau, en quelque sorte de convention.

Le plus habile grammairien de l'université entendrait et surtout traduirait très-difficilement une grande partie des auteurs du moyen âge; et, certainement, il ne comprendra jamais une seule charte, s'il ignore le sens des mots et des locutions employés par les rédacteurs de ces actes, s'il ne connaît pas les institutions sous l'empire desquelles

les parties ont fait leurs conventions, ou les usages que ces mêmes conventions supposent et sous-entendent.

Les savants des XVI[e] et XVII[e] siècles qui entrèrent les premiers dans la voie de la publication des documents relatifs à l'histoire et à la législation de la France au moyen âge, les frères Pithou, Bignon, Sirmond (1), reconnurent la nécessité de glossaires dans lesquels seraient données des explications des mots de basse latinité, ou romano-barbares, qui se trouvaient en abondance dans ces documents; et déjà, grâce à leurs travaux, on pouvait entrevoir la méthode qu'il fallait suivre pour comprendre les auteurs du moyen âge par eux-mêmes, pour pénétrer dans le sens et l'esprit des institutions sociales, et en suivre les développements successifs. Mais personne n'avait essayé de réunir et de thésauriser en quelque sorte les résultats de toutes ces recherches, surtout de les compléter.

La fin du XVII[e] siècle vit paraître enfin un ouvrage dont tous les savants sentaient la nécessité, et qu'ils n'osaient presque espérer. Du Cange en conçut le plan, et eut le courage de l'exécuter. Il sentit qu'il ne fallait pas se borner, comme les Estienne l'avaient fait pour les études classiques, à recueillir les mots et à en indiquer les diverses significations; il crut qu'à l'aide et à l'occasion de ces mots il serait utile de faire connaître le fond des choses qu'ils désignaient, les usages, l'organisation sociale et religieuse, l'état des personnes et des biens, ce qui concernait l'agriculture, les arts, etc.

Son Glossaire, qui parut en 1678 (3 vol. in-f°), fut accueilli avec une grande faveur. Dès le mois d'août de la même année, le *Journal des Savants* en fit l'éloge dans un article, dont l'auteur se borne à rendre un compte détaillé de la préface, qui est elle-même un excellent morceau d'histoire littéraire, du plan et de l'ensemble de l'ouvrage, et de quelques articles en forme de dissertations sur des usages très-curieux, et peu connus du moyen âge.

C'était tout ce qu'on pouvait dire encore. Un glossaire n'est pas un livre de nature à être lu d'une manière suivie, qui permette de l'analyser et de le faire connaître dans toutes ses parties; il ne peut qu'être consulté au besoin; le temps seul peut en révéler le mérite et en assurer la réputation.

Cette épreuve ne tarda pas à être favorable à du Cange. Le célèbre Mabillon, à qui le genre de ses travaux donna promptement occasion de consulter le Glossaire, en proclama le mérite et l'utilité; et, dans la préface de son traité *De re diplomatica* (1681), s'adressant à du Cange, il désigne le Glossaire par ces expressions : « Amplissimus liber, om- « nibus apertus, de omnibus agens, ex quo, quantum profecerim malo « alios quam te judicare. »

Ce n'était pas seulement dans sa patrie que du Cange obtenait ces justes éloges; ils lui furent décernés dans les pays étrangers. Bayle s'en rendit l'interprète lorsque, dans la préface de la première édition

(1) On les trouve dans la collection des Capitulaires, par *Baluze*.

du dictionnaire de Furetière, qui a paru en 1691, il s'exprima ainsi : « Où est le savant, parmi les nations les plus fameuses pour l'assiduité au travail et pour la patience à copier et à faire des extraits, qui n'admire là-dessus les talents de M. du Cange, et qui ne l'oppose à tout ce qui peut être venu d'ailleurs en ce genre-là? Si quelqu'un ne se rend pas à cette considération, on n'a qu'à le renvoyer *ad pœnam libri;* qu'il feuillète ses dictionnaires, et il trouvera, pour peu qu'il soit connaisseur, qu'on n'a pu les composer sans être un des plus laborieux et des plus patients hommes du monde. »

L'édition du Glossaire, donnée à Paris en 1678, sous les yeux de du Cange, et une réimpression faite à Francfort-sur-le-Mein en 1679, se trouvaient épuisées au commencement du XVIII[e] siècle; mais, en même temps que le besoin d'une édition nouvelle se faisait sentir, on ne se dissimulait pas que des additions étaient devenues nécessaires.

La science marche toujours, pour me servir d'une expression assez à la mode : Mabillon (1), Martène (2), d'Achery (3), les frères Sainte-Marthe (4), Baluze (5), Muratori (6), avaient fait paraître leurs grands

(1) *Jo. Mabillonii* Vetera Analecta; Lutet. Paris. 1675-1685, 4 vol. in-8°, ed. II[e]. Paris, 1723, in-fol. — Museum Italicum; Paris, 1687, 2 vol. in-4°. — Annales ordinis Sancti Benedicti, ab anno 480 ad ann. 1151, tomi V; Paris, 1703-1713; tomus VI, ab ann. 1116 ad ann. 1157, variis additionibus ad tomos præcedentes, exornatus ab Edm. Martene, ibid., 1739, in-fol. Ed. II[e], Leon. Venturini, Lucæ, 1736, 6 vol. in-fol.—*Jo. Mabillonii et Luc. d'Acherii*, Acta SS. Ordinis S. Benedicti ab anno 480 ad ann. 1100; Paris, 1668 à 1701, 9 vol. in-fol., recens. Venetiis, 1733.

(2) *Edmundi Martene*, Veterum Scriptorum et Monumentorum ad res eccles. monastic. et politic. illustr. Collectio nova, tom. I; Paris, 1700, in-4°.—*Edmundi Martene et Ursini Durand*, Thesaurus novus Anecdotorum; Paris, 1717, 5 v. in-fol. — Veterum Scriptorum et Monumentorum Amplissima Collectio, tom. I à III; Paris, 1724; tom. IV à VI, 1729; tom. VII et VIII, 1733, in-fol.

(3) *Lucæ d'Achery*, Spicilegium veterum aliquot scriptorum; qui in Galliæ bibliothecis latuerunt; Paris, de 1655 à 1677, 13 vol. in-4°. Novissima editio per *Lud. Fr. Jos. de la Barre*, III tomi in-fol.; scriptorum varias lectiones collegerunt *Steph. Baluzius* et *Edm. Martene;* Paris, 1723, 3 vol. in-fol.

(4) Gallia Christiana....... *fratrum Scævolæ* et *Ludovici Sammarthanorum;* Paris, 1656, 4 vol. in-fol. Une nouvelle édition non terminée a été publiée sur un plan plus étendu par Denys de Sainte-Marthe; Paris, 1715 à 1785, 13 vol. in-fol.

(5) *Steph. Baluzii*, Capitular. regum Francorum, Paris, 1677, 2 vol. in-fol., ed. II[e], 1780.—Miscellanea. Paris, 1678-1715, 7 vol. in-8°. Il en a été donné une nouvelle édition par Mansi *Lucæ*, 1761, 4 vol. in-fol. — Innocent. III; pontif. Epistolæ; Paris, 1682, 2 vol. in-fol. — *Petrus de Marca*, De Marca Hispanica a *Steph. Baluzio* edita; Paris, 1688, in-fol. — Vitæ Paparum Avenionensium; Paris, 1693, 2 vol. in-4°. — Histoire généalogique de la maison de la Tour-d'Auvergne, 2 vol. in-fol.; Paris, 1708.

(6) *Lud. Anton. Muratori*, Rerum Italicarum Scriptores; Mediol., 1723 à 1751, 25 vol. in-fol. — Trattato delle Antichita Estensi ed Italiane; Modena, 1717 et 1740, 2 vol. in-fol.—Antiquitates italicæ medii ævi; Mediol., 1730, 6 vol. in-fol.

ouvrages à la fin du XVIIe et au commencement du XVIIIe siècle; les jésuites des Pays-Bas continuaient, avec autant de persévérance que de succès, leur vaste entreprise des *Acta Sanctorum*, commencée en 1643 (1); les deux premiers volumes de la collection des Ordonnances de la troisième race venaient de paraître en 1723 et 1729 (2), et fixaient l'attention publique; D. Bouquet préparait celle des Historiens de la Gaule et de la France (3); et, pour consulter ou pour perfectionner ces ouvrages si riches en documents du moyen âge, on éprouvait sans cesse le besoin de recourir au Glossaire et de le voir compléter.

Des bénédictins de la congrégation de Saint-Maur conçurent et exécutèrent le projet d'une nouvelle édition considérablement augmentée, avec le secours des ouvrages publiés depuis 1678, et d'observations critiques que le fils du célèbre Adrien de Valois avait insérées dans le *Valesiana*, d'après les notes et les conversations de son père (4). Cette édition, qui a paru en six volumes in-f°, de 1733 à 1736, fut suivie, en 1766, d'un supplément en quatre volumes, par D. Carpentier.

L'impulsion que les travaux historiques ont reçue depuis quelque temps, et qu'une nouvelle organisation dans l'enseignement de l'école des chartes ne peut manquer d'accroître, a rendu et doit rendre l'usage du Glossaire de plus en plus indispensable. Mais deux causes s'opposaient à ce que les savants en tirassent tout le parti désirable : 1° la rareté et par conséquent le prix très-élevé de l'ouvrage; 2° la perte de temps qu'entraîne une double recherche dans les six volumes publiés de 1733-36, et dans les quatre du supplément de 1766.

Une nouvelle édition, qui, en remédiant à la rareté et au prix excessif du Glossaire, aurait encore l'avantage d'avoir inséré les articles supplémentaires à leur place naturelle, et de n'offrir qu'un seul ouvrage à consulter, dans un format moins embarrassant que l'in-folio, était généralement demandée.

MM. Didot, dont le zèle éclairé, et surtout désintéressé, rappelle les beaux temps des Estienne et des autres imprimeurs célèbres qui ont rendu de si grands services à la littérature ancienne, n'ont pas hésité à répondre au vœu général.

Le travail d'une nouvelle édition ne pouvait être confié qu'à un seul éditeur. Si, pour la rédaction du nouveau *Thesaurus linguæ græcæ* (5),

(1) *Jo. Bollandi, God. Henschenii, Dan. Papebrochii*, etc., Acta Sanctorum; Antuerp., 1643 et suiv. Cet ouvrage, suspendu en 1794, après la publication du t. LIII, est continué depuis l'année 1846.

(2) Cette collection, exécutée successivement par Laurière, Secousse, de Bréquigny et de Pastoret, forme 20 vol. in-fol. Le t. XXI est sous presse.

(3) Scriptores rerum Gallicarum et Francicarum, opera *D. M. Bouquet*, etc. Cet ouvrage, continué par MM. Brial, Daunou et Naudet jusques et y compris le t. XIX, est maintenant rédigé par MM. Guigniaut et de Wailly.

(4) *Valesiana*, ou les pensées critiques, etc., de M. de Valois; Paris, 1694, 1 vol. in-12.

(5) Thesaurus græcæ linguæ ab Henr. Stephano constructus, tertio ediderunt

entreprise qui seule immortaliserait les presses de MM. Didot, on a pu admettre plusieurs collaborateurs, et cependant en très-petit nombre, et encore sous la direction supérieure de l'un de nos plus célèbres hellénistes, c'est que le *Thesaurus* n'est, par son objet, qu'un recueil de mots, des acceptions diverses de ces mots, des passages des auteurs qui en constatent le sens grammatical et l'usage philologique.

Mais il n'en est point ainsi du Glossaire de du Cange; la philologie, tout importante et étendue qu'elle y est, n'en est pas la partie la plus considérable, je dirais presque la plus essentielle. La plupart des mots réunis dans ce Glossaire constatent l'existence d'institutions, d'usages généraux ou locaux, quelquefois même des faits historiques; et toutes ces notions doivent être coordonnées, autant du moins que le permet l'ordre alphabétique : il arrive très-fréquemment que les notions données sous des mots qui appartiennent aux premières lettres de l'alphabet trouvent leur développement et leur complément sous des mots qui appartiennent aux dernières lettres. Un grand nombre de mots ont entre eux des points de contact immédiat; très-souvent ils sont la représentation les uns des autres, en réalité synonymes, et se trouvent dans une mutuelle dépendance, non-seulement par cette synonymie, mais surtout parce qu'ils se rattachent au même sujet.

MM. Didot, convaincus, d'après ces considérations, que la nouvelle publication du Glossaire devait, par la nature de l'ouvrage, être confiée à un seul éditeur, l'ont trouvé dans M. Henschel, que d'excellentes études des auteurs classiques, des langues, de l'histoire et de la littérature du moyen âge, faites dans les universités d'Allemagne; des recherches non interrompues dans les bibliothèques de Paris; une ardeur infatigable pour le travail; un commerce habituel avec les membres les plus distingués de l'Académie des inscriptions, désignaient à leur confiance.

Le nouvel éditeur a dû méditer mûrement et consulter sur le plan qu'il était convenable d'adopter. Ce que j'ai dit plus haut de la manière dont le Glossaire avait été commencé et successivement augmenté ne permet pas de se dissimuler qu'on n'y trouve un peu de désordre, et j'oserais dire d'incohérence et de disparate.

Si du Cange, lorsqu'il préparait sa première édition, avait eu dans les mains la totalité des matériaux que les bénédictins ont réunis et employés pour l'augmenter, ou si ce savant avait vécu à l'époque où le besoin d'une édition nouvelle s'est fait sentir et s'il l'eût rédigée lui-même, évidemment il y aurait apporté cet esprit de méthode qu'il possédait à un bien plus haut degré que ses continuateurs; surtout l'édition eût été moins diffuse. Eût-il adopté les raisons que les bénédictins ont données pour combattre son opinion sur quelques points, et certainement sa bonne foi connue est une garantie qu'il ne les aurait pas repoussées par pur amour-propre, il se serait corrigé,

C. B. Hase, instituti regii socius, *L. de Sinner*, *Theob. Fix*, *Guillielmus* et *Ludovicus Dindorfii*. Paris, in-fol., 1831 et suiv.

et les détails dans lesquels sont entrés les nouveaux éditeurs eussent été inutiles. Eût-il persisté dans sa première opinion, ces détails eussent été également inutiles; tout au plus il aurait, dans quelques lignes, prévenu et détruit les objections possibles. Même pour des mots dont l'existence et l'usage lui auraient été révélés par les recherches des bénédictins, et qu'il aurait cru convenable d'admettre, du Cange, fidèle à son plan primitif de ne pas faire des citations trop longues, se serait borné à indiquer les documents relatifs à ces mots, à en extraire les seuls passages nécessaires, sans les transcrire avec une prolixité qui fatigue et détourne l'attention du lecteur.

Surtout, il aurait rejeté un grand nombre de mots qui surchargent l'édition des bénédictins sans utilité réelle. La basse latinité n'étant que la dépravation d'une langue classique, et, par sa nature même, la dépravation ne connaissant pas de règles, le nombre des formes corrompues des mots latins devient infini, précisément à cause du défaut de règles fixes dans la grammaire et l'orthographe au moyen âge. Chercher à réunir toutes ces formes de mots *estropiés*, ainsi que les bénédictins l'ont fait trop souvent, serait une entreprise infinie et inutile. Même en bornant les recherches aux documents qu'ils ont consultés, et, à bien plus forte raison, en scrutant ceux qui ont paru depuis 1766 et ceux qu'on pourrait trouver inédits, je ne serais pas surpris qu'on parvînt à réunir plus de vingt mille mots qui, la plupart, ne nous apprendraient rien, sinon l'ignorance des copistes en fait d'orthographe et de syntaxe. Un certain tact, une érudition étendue, sûre et variée, peuvent seuls conduire à faire un choix des formes les plus communes, de celles qui ont produit des mots ou des locutions dans les langues modernes, ou dont on peut logiquement déterminer l'origine.

Je viens d'expliquer ce que du Cange aurait certainement fait s'il eût pu présider à l'édition de 1733-36 et au supplément de 1766.

Mais M. Henschel pouvait-il se substituer à cet illustre savant et à ses continuateurs, qui, malgré beaucoup d'inadvertances, étaient des hommes d'un vrai mérite? Devait-il tenter de refaire le Glossaire? J'avoue franchement que je n'aurais osé le lui conseiller. S'il existait de nos jours un savant égal, et même, si l'on veut, supérieur en mérite à du Cange, qui formât une telle entreprise, je doute qu'elle obtînt un succès *actuel*.

Quoique, sans contredit, l'auteur d'une rédaction nouvelle, telle que je la suppose, n'eût pas manqué d'y insérer la majeure partie de ce qui a été composé par du Cange et par ses continuateurs, il ne l'aurait plus offerte que comme son ouvrage propre. Les savants n'y auraient plus trouvé, désignés par des signes auxquels ils sont accoutumés, les articles de du Cange, qui sont à leurs yeux une autorité décisive, et ceux des bénédictins, qu'ils consultent avec plus de circonspection; ils auraient eu un nouveau Glossaire, mais non le Glossaire de du Cange, et ce n'est pas ce qu'ils demandaient. Le nouveau travail ne se serait pas produit entouré de cette confiance qui, depuis

un siècle et demi, s'est attachée au nom de *Glossaire de du Cange.*

Le seul plan qui pût satisfaire le public était évidemment celui qui consistait à réimprimer l'édition de 1733-36 en y insérant, à la place convenable, les articles du supplément de 1766.

Mais du moins M. Henschel n'aurait-il pas dû supprimer les documents que les bénédictins et Carpentier ont fait imprimer *in extenso*, à l'occasion de mots qu'il suffisait d'expliquer par de courtes observations et par des citations concises, ainsi que du Cange l'a fait généralement?

On ne peut se dissimuler que, pour la plupart, ces documents et même quelques-uns que du Cange a publiés *in extenso*, sans que la nécessité en fût bien démontrée, sont réellement des hors-d'œuvre; souvent même ils sont assez mal amenés, dans le supplément de Carpentier, à l'occasion d'étymologies très-contestables pour la plupart, et qu'il semble n'avoir proposées, à l'aide des formules *huc spectare existimo*, ou bien *aliud autem est*, *etc.*, que pour avoir l'occasion de publier les documents qu'il avait trouvés aux archives de la Cour des comptes et au Trésor des chartes.

Toutefois, il est juste de le reconnaître, la plupart de ces documents, que je crois avoir le droit d'appeler hors-d'œuvre, étaient inédits, et même ceux que Carpentier a copiés aux archives de la Cour des comptes sont d'autant plus précieux aujourd'hui, que la plupart des originaux ont été incendiés.

Je crois même que M. Henschel n'aurait pas bien fait de supprimer ceux de ces documents qu'on trouve maintenant à leur véritable place dans les volumes de la collection des Ordonnances de la troisième race qui ont paru depuis 1766. Outre que l'économie d'impression eût été peu considérable, il faut respecter jusqu'aux plus petites susceptibilités du public. Il se défie, et non sans raison, des éditions abrégées; et, dès qu'on lui aurait annoncé quelques suppressions, toutes peu nombreuses, toutes bien motivées qu'elles eussent été, il aurait craint que l'arbitraire n'eût présidé à cette sorte d'*élagage.*

La nouvelle édition rédigée par M. Henschel reproduit donc intégralement les dix volumes de la précédente. Mais il s'en faut que cette opération ait été purement matérielle; je vais, dans un court exposé, mettre les savants à même d'en juger.

On a tout lieu de croire que les bénédictins, pour réimprimer le texte de du Cange, se sont servis d'une édition faite en 1679, à Francfort, plus commode dans sa forme que celle de Paris, parce qu'on y a mis à leur place les suppléments que ce savant avait ajoutés à la fin de chaque volume. Malheureusement, ils ne se sont pas aperçus que cette édition de Francfort fourmille de fautes, dont un grand nombre ne tendent à rien moins qu'à prêter à du Cange des erreurs qu'il n'a pas commises. M. Henschel, au contraire, a fait usage de l'édition de Paris, exécutée sous les yeux de l'auteur, ce qui est une amélioration dont on ne saurait refuser de lui tenir compte.

Il a fait mieux! A l'époque où du Cange faisait imprimer le Glos-

saire, Baluze n'avait point encore publié son édition des *Capitulaires* (les deux ouvrages ont été imprimés pendant le même temps), et le Glossaire ne cite ces documents, ainsi que les lois barbares, que d'après les anciennes éditions de du Tillet, Hérold, Pithou, Lindenbrog. On pouvait, avec raison, désirer que la nouvelle édition indiquât où les textes cités se trouvent dans la collection de Baluze et dans celle de M. Pertz, plus récente et plus parfaite encore. M. Henschel est allé au-devant de ce vœu, et, de plus, il a soumis à une nouvelle vérification les citations que du Cange a faites. Il agit de même pour les textes du droit romain, que l'édition précédente cite d'après l'ancien système, c'est-à-dire par le premier mot du fragment, sans indication du livre ni du titre.

Un grand nombre de passages d'autres auteurs ont été vérifiés aussi. A cet égard il se présentait une difficulté que M. Henschel me paraît avoir résolue d'une manière très-judicieuse. Lorsque, par l'effet d'une vérification dans l'édition même qui avait fourni un texte, il a trouvé la leçon citée, qui cependant lui paraissait vicieuse, il l'a laissée subsister, et, dans une note, il a fait sa remarque, soit d'après son opinion propre, soit d'après celle d'auteurs qu'il ne manque jamais de nommer. Mais lorsque l'édition qui avait fourni le passage cité lui a démontré qu'une erreur avait été commise dans les citations, il n'a point hésité à en faire la correction, parce qu'évidemment il n'a pu entrer dans la pensée de du Cange ou de ses continuateurs d'altérer les textes; parce qu'on doit attribuer la faute ou à un copiste, ou à un ouvrier typographe, et que, rétablir le texte véritable, c'était se conformer à leurs intentions.

L'édition précédente contient beaucoup de renvois d'un mot à un autre, et cela est indispensable dans un ouvrage du genre du Glossaire. M. Henschel a considérablement augmenté le nombre de ces renvois, et ce n'est pas un médiocre service rendu aux personnes qui seront dans le cas de consulter la nouvelle.

Indépendamment de ces améliorations, qui suffiraient seules pour assurer à cette édition une supériorité incontestable sur la précédente, il en est d'autres que je dois faire connaître avec plus de détails.

On sait que les documents de la première race, et même de la seconde, contiennent un grand nombre de mots qui sont des traductions en formes latines de termes appartenant à la langue des Francs. Des hommes fort instruits, et je nomme particulièrement Wendelin et Eccard, en avaient proposé les explications. Les bénédictins ont transcrit, avec une prolixité fatigante, toutes celles que ce dernier surtout avait données dans ses commentaires sur les lois Salique et Ripuaire. Les travaux modernes de MM. Eichhorn, Graff, Grimm et autres, dont l'Allemagne a le droit de se glorifier, ont démontré l'erreur et l'insuffisance de ces explications, et personne ne les admet plus maintenant.

M. Henschel, d'après son plan, qui était de ne rien retrancher de l'édition exécutée de 1733-36 et du supplément de 1766, a laissé subsister ce que les bénédictins avaient écrit, mais il a eu soin d'y ajouter

des notes pour indiquer les interprétations et les étymologies nouvelles fournies par les savants que je viens de nommer. Il en a donné un assez grand nombre qui lui appartiennent, rédigées avec une concision qui n'ôte rien à la clarté. Les unes et les autres sont marquées d'un signe particulier, pour laisser la plus grande liberté au jugement des lecteurs.

Le nombre des ouvrages dans lesquels M. Henschel a puisé des observations et des additions n'est pas considérable; mais le choix en est excellent. Je ne parlerai pas d'Adelung, qui, dans un abrégé du Glossaire, publié à Halle, de 1772 à 1783, en six volumes in-8°, avait inséré un assez grand nombre de remarques, de corrections, même de mots nouveaux. M. Henschel a reproduit les unes et les autres, en considérant ce savant comme un continuateur de du Cange, et je crois qu'il a bien fait.

Haltaus est, parmi les auteurs de glossaires modernes, celui qui lui a fourni le plus de secours. Son lexique (1) a mérité d'être considéré comme un digne pendant de celui de du Cange. Il se distingue par une érudition choisie et pleine de goût, par une critique saine et circonspecte; il va droit au fond des choses, sans chercher à briller par une fausse recherche de nomenclature.

Deux autres glossaires, celui de Scherz (2) et celui de Wachter (3), offraient moins de secours. Le premier a réuni, sans distinction et sans critique, toute sorte de mots; le second s'occupe plus particulièrement d'étymologies; mais les nouvelles publications ont infiniment surpassé ces deux ouvrages.

L'*Elucidario*, publié en Portugal par Santa-Rosa de Viterbo (4), a été beaucoup plus utile à M. Henschel, et il en invoque souvent l'autorité, en même temps qu'il lui emprunte un assez grand nombre de passages.

Je viens d'indiquer sommairement les principaux caractères de supériorité que la nouvelle édition du Glossaire a sur la précédente : c'est par l'usage seulement qu'on reconnaîtra de plus en plus cette supériorité dans les détails. Mais, après avoir rendu avec un véritable plaisir cette justice à M. Henschel, qu'il me soit permis de faire la part de la critique : elle ne peut porter que sur quelques omissions.

J'indiquerai d'abord le mot *Appellatio*. Du Cange n'avait pas cru devoir y consacrer un article : il s'en référait sans doute aux connaissances dont il supposait que devaient être munies les personnes qui consulteraient le Glossaire. Cet ouvage, en effet, n'est pas un livre purement

(1) *Ch. G. Haltaus*, Glossarium Germanicum medii ævi. Lipsiæ, 1758, 2 vol. in-fol.

(2) *J. G. Scherzii*, Glossarium Germanicum medii ævi edidit J. J. Oberlinus. Argentorat., 1781, 2 vol. in-fol.

(3) *J. G. Wachteri*, Glossarium Germanicum. Lipsiæ, 1737, in-fol.

(4) Elucidario das palavras, termos e frases que em Portugal antiguamente se usarao por *Fr. Joaquim de Santa Rosa de Viterbo*. Lisboa, 1798, 2 vol. in-fol.

élémentaire ; il est destiné à venir au secours de ceux qui savent déjà, à compléter leurs connaissances, mais non à leur en donner les premiers rudiments.

Toutefois, après y avoir bien réfléchi, je crois qu'un article sur les appels n'eût pas été dépourvu d'utilité. Sans doute, tout le monde sait que l'appel est la voie par laquelle un plaideur agit pour obtenir la réformation du jugement qui l'a condamné ; mais cette voie a-t-elle été toujours usitée, en France surtout, pendant le moyen âge ? N'y a-t-il pas eu un temps où les jugements rendus par les *rachimbourgs*, les *scabins*, sous la présidence du comte, *grafio*, ou, dans les affaires de peu d'importance, du centenier, *tunginus*, et ressemblant beaucoup aux décisions de nos jurés actuels, n'étaient pas, de leur nature, susceptibles d'appel ? Cependant, à cette même époque, n'était-il pas permis de s'adresser au roi pour obtenir la réformation d'un jugement contraire à la loi, c'est-à-dire à la coutume notoire ? Le nombre assez considérable de passages qu'on trouve à ce sujet dans les lois de la première et de la seconde race pouvait fournir matière à traiter ces questions.

Qu'arriva-t-il lorsque, la classe des hommes indépendants ayant presque entièrement disparu, le régime féodal attribua aux seigneurs de chaque partie du territoire l'exercice de tous les pouvoirs publics, notamment du pouvoir judiciaire ? Les jugements rendus dans les cours de ces seigneurs ne furent-ils pas d'abord rendus en dernier ressort ? Quand et par quelles causes fut introduit l'appel de ces jugements devant le suzerain, et en définitive devant le roi ? Cette question et celles qui en dérivent ne sont pas de simples questions de jurisprudence et de procédure ; elles tiennent intimement à l'histoire et à l'état politique. C'est au moyen des appels que les rois ont rétabli un pouvoir qui était réellement anéanti, lorsque Hugues Capet mit sur sa tête la couronne du dernier des Carlovingiens.

La résistance des seigneurs à cette importante conquête de la royauté est attestée par une multitude de documents ; elle prouve qu'ils y voyaient très-bien la ruine future de leur autorité et du régime féodal. L'histoire de cette lutte et de ses résultats aurait même pu offrir à du Cange la matière d'une dissertation du genre de celle qu'il a faite sur les épreuves, plus utile et plus instructive que celle qui concerne le *Laghan*, dont je n'entends pas, du reste, contester le mérite, car tout ce qui est sorti de la plume de ce savant est précieux. Lui-même a dit quelque chose sur les appels aux mots *Alsare*, *Apostoli ;* il donne quelques notions plus développées au mot *Falsare judicium*. Mais ces articles supposent l'usage et la pratique des appels dans certains cas ; ils seraient mieux compris, si du Cange les avait complétés par des développements sur la matière principale.

Les bénédictins n'ont point, évidemment, suppléé au silence de ce savant par un article qu'ils ont intitulé *Appellationes Laudunenses*, espèce particulière et locale d'appels qu'on ne peut apprécier si l'on ne connaît les appels en général.

Cette sorte d'appels, connue particulièrement dans le Laonnais et le Vermandois sous le nom d'*appeaux frivoles* ou *volages*, et qui a été l'objet d'un assez grand nombre de lois des XIII[e] et XIV[e] siècles insérées au recueil des Ordonnances de la troisième race, était un abus né du droit légitime d'appel. Au moment où un procès était introduit dans une justice seigneuriale, la partie assignée déclarait qu'elle appelait, par appel volage, devant le bailli du roi, et, par cela seul, le juge du seigneur était dessaisi de la connaissance de l'affaire (1). L'introduction de ces appels était un des nombreux envahissements que les baillis royaux ne cessaient de faire sur les justices seigneuriales; c'était, je le répète, un abus; mais l'abus d'une chose en suppose l'existence légale, et cette chose, c'est-à-dire le droit d'appel en lui-même, est ce qu'il aurait été important de faire connaître.

J'ai déjà dit que les documents ne manquaient pas à cet égard; on les eût trouvés réunis et réduits en pratique dans un ouvrage composé au XIV[e] siècle sous le titre *Stilus curiæ Parlamenti*, qui, longtemps manuscrit, eut, au XVI[e] siècle, plusieurs éditions fort incorrectes, et qui a été réimprimé d'une manière défectueuse par Dumoulin (*Opp.* t. II, p. 409). Ce style avait reçu une sorte de sanction législative par l'ordonnance du mois de décembre 1344, et par celle du 28 octobre 1446, qui s'y réfèrent et le modifient en quelques points (2).

Ces réflexions m'amènent à parler des articles contenus dans le Glossaire, sous le mot *Stilus* ou *Stillus*. On sait qu'au moyen âge on appelait *stiles* les ouvrages qui exposaient la procédure observée dans les tribunaux et les règles les plus usitées du droit et de la jurisprudence. Du Cange n'avait point admis ce mot dans son édition : peut-être avait-il eu tort, parce que *stilus*, pris dans ce sens, n'est point de la bonne latinité, et n'appartient qu'au moyen âge. Les bénédictins l'ont trouvé dans plusieurs documents, et même avec des acceptions très-variées; ils les ont compris dans leurs additions, et avec raison. Mais les exemples qu'ils donnent à l'appui de leurs définitions ne sont pas toujours bien choisis ni, surtout, bien appliqués.

Au mot *Stillus* n° 4, qu'ils définissent *consuetudo*, *mos*, ce qui rentrerait dans ce que je viens de dire, ils citent uniquement un passage d'une enquête de 1288 concernant des devoirs auxquels des hommes de certaines professions étaient tenus envers un monastère. Certainement ce passage ne répond point à la définition donnée dans le numéro que je viens de citer.

Au mot *Stilus*, ils citent une ordonnance de Charles V de 1370 (en juillet), relative à la ville de Cahors, par laquelle le roi confirme « Omnes consuetudines, libertates, saisinas, et STILOS in, seu de « quibus usi sunt pacifice ab antiquo; » c'était évidemment à *stillus*

(1) Bouthillier, *Somme rurale*, liv. II, t. XIV.

(2) On les trouve dans la collection des Ordonnances de la troisième race, t. II, p. 210, et t. XIII, p. 471. Dumoulin, dans sa préface, a, par erreur, donné la date de 1444 à l'ordonnance de 1446.

n° 4 que cette citation devait être faite : les bénédictins disent, au contraire, que *stilus*, dans l'ordonnance dont il s'agit, signifie *titre*, ce qui est formellement contredit par le texte, où il n'est possible d'entendre *stilos* que dans le sens de coutumes, usages, formes de procéder; on peut s'en assurer en lisant le t. V des Ordonnances, p. 324.

A l'article *Stillus* n° 1, où ils ont défini ce mot par *methodus conficiendi acta judicialia*, ils n'auraient pas dû omettre de dire quelques mots, non-seulement du *style du parlement* dont il vient d'être question, mais de plusieurs autres ouvrages du même genre composés au moyen âge, la plupart inédits, et notamment du *style du châtelet*, dont il est très-expressément question dans deux ordonnances du 3 juin 1391 (t. VIII, p. 438 et 785), rendues précisément pour réformer ce style (1).

Je regrette que M. Henschel, ou par trop d'égards pour les savants dont il réimprimait le travail, ou par une trop grande défiance de ses propres forces, n'ait pas corrigé ces erreurs et rempli ces lacunes.

Puisque j'en suis à parler de législation, qu'il me permette aussi de lui reprocher de n'avoir pas fait une note pour rectifier la définition que les bénédictins ont donnée du mot *Committimus*.

On appelait ainsi, au moyen âge, et l'usage en a subsisté jusqu'à nos jours, le privilége que le souverain accordait à des établissements ecclésiastiques ou civils, même à des particuliers, de n'être pas tenus de reconnaître la juridiction ordinaire et locale, et de n'avoir d'autres juges que ceux que désignait le privilége, quelquefois même le parlement seul. D'après la définition donnée par les bénédictins, le *committimus* aurait attribué à celui qui l'avait obtenu le droit de choisir la juridiction dans laquelle il lui plaisait de faire juger son procès, ce qui est diamétralement opposé à la législation en cette matière.

En signalant l'erreur des bénédictins, M. Henschel aurait pu parler de l'origine des *committimus*, qui remonte à la première race; des motifs qui les ont fait établir, des ordonnances qui eurent pour objet d'en prévenir et d'en corriger les abus.

Je crois devoir encore indiquer à M. Henschel une plus importante rectification qu'il aura le moyen de faire très-facilement dans l'une des tables du dernier volume qu'il nous promet. Elle concerne la liste des chartes de communes que du Cange a donnée sous le mot *Commune*, *Communia*, et à laquelle ses continuateurs n'ont ajouté que peu de chose.

Les documents indiqués dans cette liste sont de deux sortes. Les uns émanés de seigneurs, sans qu'on sache si les rois les ont autorisés ou confirmés : les recueils, les histoires imprimées, en contiennent un très-grand nombre dont la liste du Glossaire ne fait pas mention.

(1) Secousse avait donné, au premier de ces documents, la date de 1389; mais il a, depuis, reconnu son erreur.

Les autres sont des concessions ou des confirmations royales. Presque toutes celles que la liste fait connaître ne sont indiquées que d'après des manuscrits. Mais on les trouve aujourd'hui, et même avec beaucoup d'autres, dans les volumes de la collection des Ordonnances de la troisième race, qui ont paru depuis 1766.

Il serait à désirer que M. Henschel en eût donné l'indication dans la nouvelle édition du Glossaire. Le silence à cet égard peut faire supposer que ces chartes sont encore inédites, ce qui a deux inconvénients : 1° les lecteurs qui désireront les connaître resteront persuadés qu'on ne les trouve qu'à la Bibliothèque royale ou aux Archives, et se croiront obligés d'aller chercher bien loin ce qui est sous leur main dans toutes les bibliothèques; 2° ceux qui auront l'espoir de bien mériter des savants en les publiant seront exposés à faire imprimer comme inédites des pièces qui ont vu le jour.

Il s'en faut d'ailleurs que la liste du mot *Commune, Communia*, indique toutes les chartes de communes que du Cange a citées dans le Glossaire. Ce savant en a prévenu ses lecteurs; il leur annonce la nécessité d'en faire la recherche dans les différents mots où il les cite, et ne leur dissimule pas la difficulté de ces recherches en disant : « tametsi in mergitum acervo acum quærere sit. » Cela était excusable dans un homme qui, composant une des premières lettres de son premier volume, n'était pas sûr encore de ce qu'il dirait dans les autres, et où il le dirait. Maintenant que M. Henschel a dans les mains l'ensemble du Glossaire, maintenant qu'il devra le relire en entier pour composer ses tables, il peut, et je l'y engage vivement, dresser une table augmentée et rectifiée d'après les indications que je viens de donner, et, quoique assurément cette table ne puisse jamais être complète, les savants la recevront avec reconnaissance et la consulteront avec fruit.

Je ne dois pas terminer sans parler des critiques qu'on lit dans le *Valesiana*. Elles sont, en général, exprimées en termes peu convenables, que Valois aurait probablement adoucis et modifiés, s'il eût adressé un écrit au public, au lieu de s'expliquer dans de simples conversations.

Une de ces critiques consiste à reprocher à du Cange d'avoir *donné comme des mots de basse latinité des mots imaginaires et faux, fondés sur quelque passage corrompu.*

Si l'édition de 1733-36 et le supplément de 1766 avaient été connus de Valois, il y aurait trouvé un bien plus grand nombre d'occasions de faire ce reproche, et avec assez de fondement; je me suis expliqué plus haut à cet égard. Mais, adressé à du Cange, d'une manière générale, le reproche semble bien sévère et même tout à fait injuste, puisque le *Valesiana* n'en donne qu'un exemple. C'est le mot *Aulaicus* qu'on trouve dans un passage cité comme extrait du cartulaire de Brioude, *Tabularium Brivatense*, chapitre 437, en ces termes : *Si vero abbas, aut comes* AULAICUS *aut clericus*. Valois prétend qu'on doit lire *aut laicus*, et que du Cange a eu tort de présenter le prétendu mot *aulaicus* comme un terme de basse latinité. J'ai fait ce qui

a dépendu de moi pour parvenir à une vérification. Mon savant et obligeant confrère, M. Guérard, a eu la bonté de rechercher les copies du cartulaire de Brioude que possède la Bibliothèque royale : malheureusement elles sont incomplètes et ne dépassent point le chapitre 341. Mais les armoires de Baluze contiennent la copie d'une donation faite à l'église de Brioude, où précisément se trouve la phrase citée par du Cange, et on y lit, *aut laicus*. Quoique ce ne soit pas l'original, une copie faite par les soins de Baluze m'inspire assez de confiance pour ne pas douter de la leçon, qui justifie la conjecture de Valois, et que d'ailleurs la construction de la phrase semble commander.

Mais, avant de critiquer du Cange, il faut se mettre à sa place. En ne considérant que les trois volumes qui constituent la première édition, le Journal des Savants du mois d'août 1678 portait le nombre des passages cités à *cent quarante-quatre mille*. Or du Cange ne les a pas tous copiés sur les originaux; il en a reçu la majeure partie, et il a dû croire à l'exactitude des correspondants qui les lui fournissaient. Il a lu, dans l'extrait qu'on lui envoyait du cartulaire de Brioude, le mot *aulaicus*, qu'il a pu, avec vraisemblance, prendre pour une corruption d'*aulicus*.

Un homme non moins savant, Mabillon, a été entraîné, précisément par la même cause, dans des erreurs de ce genre et bien plus évidentes. On connaît les *Formulæ Andegavenses*, dont il a été le premier éditeur d'après un manuscrit unique existant alors à Wingharten. Il s'en était fait adresser une copie, et voici comment, d'après cette copie, il a imprimé les premières lignes de la première formule : « Hic « est testamentum quarto regnum domini nostri Childeberto regis « quod fecit missus ille Chestantus; » ces derniers mots l'ont conduit à dire que, sous Childebert, il avait existé un *missus regius* appelé *Chestantus*.

Des circonstances qui me touchent personnellement, et qu'il est inutile de raconter, ayant donné lieu à faire venir en France le manuscrit qui appartient maintenant à la bibliothèque de Fulde, on a reconnu qu'il porte : Hic est iesta (pour *gesta*), titre ou rubrique de la première formule, laquelle commence ensuite par les mots : « Annum quarto regnum domini nostri Childeberto regis quod fecit « minsus (pour *mensis*) ille, dies tantus, etc., » leçon qui, sauf les solécismes, a un sens parfaitement conforme à celui d'un assez grand nombre d'autres formules constatant des *gesta*, c'est-à-dire des dépôts d'actes à la curie. Dans la formule xl[e] du même recueil, qui est celle d'une donation entre époux, Mabillon a imprimé *cæteri hæredes* fattiden, ce qui n'offre aucun sens et suppose l'existence d'un mot de basse latinité dont on ne trouve aucun autre exemple. L'original ayant été exploré avec soin, on a reconnu qu'il portait *succidant* (pour *succedant*), et le sens de la formule est alors très-clair (1).

(1) La nouvelle édition de ces *Formulæ Andegavenses*, que M. Eugène de

Faut-il aussi taxer Mabillon d'ignorance? il n'a fait, comme du Cange, rien autre chose que reproduire une copie qu'il avait reçue.

Je peux, précisément encore pour ce qui concerne le Glossaire, donner un autre exemple d'erreur du même genre, et produite par une cause semblable, que Valois n'a pas connu et dont il n'aurait pas, sans doute, manqué de profiter. C'est le mot *Intraha*. Du Cange l'a recueilli, non pas même sur la foi d'un correspondant : il l'a trouvé deux fois imprimé dans deux documents publiés par Marquard Freher (1), où on lit : « Tradimus civitatem nostram Laudemburg, palatium nostrum... cum omni ustensilitate in omni pago Laudemburgi « et undique in *intraha*, in pascuis, materiamine, aquas, aquarumque « decursibus. »

Que signifiait *intraha*? Les mots par lesquels on désignait, dans les actes de ventes, de donations, la consistance des choses, ce que nos notaires appellent *appartenances* et *dépendances*, étaient si variés, si bizarres, si divers selon chaque localité, que du Cange, sous peine de négliger le mot *intraha*, qu'il trouvait dans des documents imprimés, a dû le recueillir; mais, comme il ne l'avait vu nulle autre part, il n'a point essayé de l'expliquer. Carpentier, dans son supplément, a dit qu'*intraha* signifiait un héritage labouré, *ager qui trahendo aratrum colitur;* c'est une explication comme une autre. Mais les deux documents ayant été publiés de nouveau dans le tome VII, p. 61, des *Mémoires de l'Académie Théodoro-Palatine*, d'après les originaux, il est devenu certain que le texte porte *in Jutraha*, petite rivière du *pagus Laudemburgensis*, laquelle est indiquée sur la carte annexée à la page 41 de ce volume, comme tombant dans le Necker (2). De cette manière, les documents s'expliquent sans peine. Le roi donne tout ce qui lui appartient dans le *pagus*, IN JUTRAHA, c'est-à-dire jusqu'à la rivière ou le long de la rivière *Jutraha:* on sait que *in* se prend souvent pour *ad* dans la bonne latinité.

On voit par ces explications comment il a dû arriver que du Cange ait recueilli quelques mots dont la découverte de textes plus exacts que ceux dont il avait fait usage, a révélé l'erreur. Mais ces mots fussent-ils infiniment plus nombreux, il ne mériterait aucun reproche : les erreurs de lecture ne sauraient lui être imputées, surtout pour les mots qu'il a trouvés dans des livres imprimés.

Je n'entends pas dire cependant que, même dans ce dernier cas, on

Rozière, élève de l'École des chartes, a donnée en 1843, et que M. Giraud, membre de l'Académie des sciences morales, a insérée dans le tome II de son *Histoire du droit français au moyen âge*, fournit un très-grand nombre d'exemples d'erreurs semblables.

(1) Ces documents ont été reproduits par Lecointe, *Annales francorum ecclesiasticæ*, t. II, p. 786; dans le *Gallia christiana nova*, t. V, instr. p. 451; par Schannat, *Historia episcoporum Wormatensium*, p. 309. Ce dernier, ne devinant pas ce que signifiait *intraha*, a imprimé *intrantia*.

(2) Voir la description de ce *pagus* dans le tome 1er des *Acta Academiæ Theodoro-Palatinæ*, p. 215 et suivantes.

ne doive pas user d'une certaine critique pour examiner si les éditeurs que l'on cite n'auraient pas lu inexactement; si le mot ne serait pas une simple faute d'impression dans les éditions dont on fait usage. En voici un exemple que fournit le supplément de Carpentier au mot *Anis* que ce savant a recueilli sans essayer de l'expliquer. On lit dans Martène, *Amplissima collectio*, t. VII, col. 24 : « Si omnes secundum « legem domini, sive nobiles, sive innobiles uxores legitime sortitas « habent, non uxores ab aliis dimissas, non Deo sacratas, *non anes.* » La véritable leçon est *nonanes*, mot qui, tantôt écrit par un *n*, tantôt par deux, dans les Capitulaires et dans d'autres documents, désignait des religieuses, que nos vieux écrivains français ont appelées *nonains.* Le sens raisonnable de la phrase conduisait à cette correction; elle était justifiée par toutes les citations qu'on trouve dans le Glossaire aux mots *Nonanes* et *Nonnanes;* aucun exemple fondé sur des textes, aucune analogie ne conduisait à croire, comme Carpentier le suppose, qu'il ait existé dans la basse latinité un mot *Anis*, faisant à l'accusatif pluriel *anes*, et pouvant avoir un sens dans la phrase citée d'après Martène. Aussi M. Henschel n'a-t-il pas manqué de relever cette erreur.

Le mot *castra* a fourni à Valois l'occasion d'une critique dont je reconnais le fondement, sans en approuver la forme et le ton.

On donnait, au moyen âge, en Italie, le nom de *castra* (subst. fém.) à une espèce de navires dont il est parlé dans l'histoire du siége de Jadra (Zara), et, sans le moindre doute, du Cange est dans le vrai lorsque, d'après le texte qu'il a transcrit, il interprète *castra* par *navis italicæ species*. Mais, par un surcroît d'érudition malheureusement employée, il cite le vers de l'Énéide :

« Dat clarum puppi signum, nos *castra* movemus. »

Rien ne prouve (et le contraire est même évident) qu'au temps de Virgile *castra* servît, comme *liburna*, *triremis*, à désigner une espèce de navire. S'il en eût été ainsi, Virgile aurait dû dire *castras*, ce qui ne faisait pas son vers et n'exprimait point sa pensée.

Mais, de même qu'on avait appelé *castra* les lieux où une armée était campée, de même on disait *castra navalia* pour désigner les lieux où une flotte était en station (Cæsar, *De bello gallico*, lib. V, cap. XXII). C'est ce qui explique le *castra movemus* de Virgile, et n'a rien de commun avec *castra*, substantif féminin, désignant un navire du moyen âge.

Toutefois Valois ne devait pas accuser du Cange d'*ignorance;* ce reproche ne saurait être adressé à un tel homme : il pouvait lui reprocher un abus de science, une citation étrangère à son objet, mais c'est tout ce qui était permis.

Au surplus, les bénédictins ont recueilli et traduit en latin toutes les observations de Valois, et par conséquent on les trouvera dans la nouvelle édition. Peut-être cependant ont-ils été trop dociles en accédant

sans réserves à toutes ces critiques, dont quelques-unes pourraient être justement contestées. Je craindrais d'allonger trop cet article, si je les discutais; je me bornerai à un seul exemple, qui n'offre pas une simple question de mots et de *lexicographie*, mais qui se rattache à un point véritablement historique.

Du Cange, au mot *Consul*, n° 3, s'exprime ainsi : « Consules in civitatibus, qui in aliis *scabini* vocantur, quorum dignitas antiqua, » et, pour justifier cette assertion de l'ancienneté du nom de consuls donné, dans la Gaule, à une fonction municipale, il cite les deux derniers vers de la description de Bordeaux, par Ausone :

« Diligo Burdigalam, Romam colo; civis in illa,
« Consul in ambabus; cunæ hic, ibi sella curulis. »

« M. du Cange, lit-on dans le *Valesiana*, n'a pas bien pris le sens d'Ausone : il croit qu'Ausone, disant qu'il est consul dans les deux villes, Rome et Bordeaux, ne veut dire autre chose, sinon que, comme il avait été fait consul ordinaire à Rome par l'ordre de l'empereur Gratien, qui avait été son disciple, de même à Bordeaux, sa patrie, il avait obtenu la première dignité de la ville, qu'on appelait aussi le consulat..... Les consulats, échevinages ou mairies, n'ont été établis dans les villes des Gaules que plus de huit siècles après le temps d'Ausone..... Ausone dit qu'il aime Bordeaux parce qu'il y est né, qu'il a Rome en vénération parce qu'il y a reçu la dignité consulaire, ce qui l'a rendu non-seulement à Rome, mais aussi à Bordeaux, et dans tout l'empire, la seconde personne de l'État; et tel est le sens des deux vers cités, ou il n'y en a pas du tout. »

Cette critique de Valois se divise, comme on le voit, en deux parties : 1° du Cange a eu tort de croire qu'Ausone a voulu dire qu'il eût été revêtu à Bordeaux de la magistrature municipale qu'on appelait *consulat;* 2° il s'est trompé en avançant que, du temps d'Ausone, cette sorte de magistrature existait dans des villes de la Gaule.

A l'appui de la première de ces assertions, savoir, qu'Ausone a été consul de la ville de Bordeaux, on pourrait invoquer ce que dit Scaliger, qu'il a vu : « Vetus saxum in prædio amplissimi præsidis Josephi « Cassiani effossum. Diu mecum egi an possem illius inscriptionem « in memoriam revocare quia obiter, et ut illud fit, aliud agens, illam « legeram neque aliter quicquam pensi habui. Tamen, nisi vehementer « fallor, videtur mihi ita habuisse : DEC. AUSONIUS COS. OLYMPIADE « LXXXIII. Si quid a me erratum est, erit fortasse in ultimis numeris, « nam utrum octogesimo III, aut IIII in ea inscriptione fuerit, non « plane memini. Igitur hoc monumento significatur consulatus mu« nicipalis, non consulatus Romæ. »

Mais il ne me semble pas qu'on doive ajouter une grande foi à ce souvenir de Scaliger, dont aucun des savants qui ont publié des recueils d'inscriptions ne paraît avoir fait mention. Nous n'avons donc, pour ce qui concerne le consulat d'Ausone à Bordeaux, d'autre témoi-

gnage que les deux vers cités, et le sens en est obscur. S'il est vrai que quelques biographes, quelques commentateurs de ce poëte en aient conclu qu'il avait été revêtu de cette magistrature municipale, si telle est, notamment, l'opinion de Bonamy, dans le t. XVII, p. 19, des anciens *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, et de M. de Savigny, dans une note du § 21 du chapitre II du t. I[er] de son *Histoire du droit romain au moyen âge*, je dois convenir que les derniers mots du second vers laissent subsister quelque incertitude; il semble qu'Ausone s'y résume à dire qu'il doit la naissance à Bordeaux, et que c'est à Rome qu'il doit la dignité consulaire.

Mais, quand il serait vrai que du Cange se fût trompé sur cette circonstance de la vie d'Ausone, il ne s'ensuivrait pas que Valois ait été fondé dans le second point de sa critique, et que du Cange ait eu tort de dire que le nom de consulat, donné dans la Gaule à une magistrature, était très-ancien, et en usage au temps d'Ausone. Il existait dans le midi de cette contrée des villes municipales administrées par un sénat et par des chefs connus sous différents noms. Bordeaux notamment avait un sénat : Ausone l'atteste dans le troisième vers de son poëme : *Insignis procerum senatu.* Si cette ville avait un sénat, elle devait avoir des magistrats chargés de l'administration. Dans la plupart des villes municipales, ces magistrats étaient appelés *duumviri;* mais il en était où on leur donnait des titres de magistratures romaines, *édiles*, *questeurs*, *censeurs*, *préteurs*, *consuls*, même *dictateurs*, et cela dans un temps où Rome, n'étant pas encore soumise à un empereur, devait être jalouse de ne point laisser les magistrats des villes de province s'attribuer les titres de ceux de la république. Un grand nombre d'inscriptions, qu'on trouve dans Gruter, présentent des dénominations de consuls données à des magistrats municipaux de diverses villes, dans les provinces. On peut consulter à ce sujet Noris, *Cœnotaphia Pisana*, dissert. I, cap. III, et Éverard Otto, *De consulibus extra Italiam*, cap. II.

Je crois donc qu'au temps d'Ausone, et même plus anciennement, il y avait hors de l'Italie des villes municipales dont les premiers magistrats portaient le nom de consuls; que le reproche fait à du Cange par Valois n'est pas fondé, et que les bénédictins y ont adhéré trop facilement. M. Henschel paraît n'être pas de leur sentiment; mais peut-être eût-il dû s'expliquer d'une manière plus formelle qu'il ne l'a fait en se contentant de renvoyer à l'ouvrage de M. de Savigny, qui n'a pas discuté la question et s'est borné à énoncer, sur la foi des vers cités plus haut, que la magistrature municipale de Bordeaux s'appelait *consulat.*

Valois a adressé à du Cange un autre reproche plus général, par lequel je vais terminer.

« Il a, dit-il, fait entrer dans son Glossaire plusieurs remarques sur diverses choses tant ecclésiastiques que autres, sur lesquelles il ne sera jamais consulté, d'autant qu'on n'attend pas d'un glossaire ni d'un grammairien ou critique l'éclaircissement de ces matières sur quoi

nous avons des volumes entiers écrits par des gens versés dans l'histoire ecclésiastique. »

Cette censure prouve que Valois ne s'était pas fait une juste idée de l'entreprise de du Cange, du besoin auquel ce savant avait cru qu'il importait de pourvoir, et de son plan, qui cependant était très-bien expliqué dans la préface.

Sans doute nos bibliothèques sont remplies de volumes écrits par des personnes très-habiles *sur les matières ecclésiastiques et autres* concernant le moyen âge, que les savants pourront et devront toujours consulter, et l'intention de du Cange n'a pas été que son Glossaire en tînt lieu. Mais, lorsque ces ouvrages fournissaient des mots de basse latinité, que, d'après son plan, du Cange devait recueillir, et dont il devait aussi faire connaître l'usage, pouvait-il, à moins de courir le risque de n'offrir qu'une nomenclature aride et quasi inintelligible, se dispenser de donner quelques explications sur les institutions ecclésiastiques et civiles, sur les usages du moyen âge auxquels se rapportaient les passages qu'il citait? C'était précisément ce que le public avait le plus besoin de connaître et de comprendre, ce qui, par le fait, a produit le grand succès du Glossaire et l'indispensable nécessité où l'on est sans cesse d'y recourir. Aussi l'expérience a-t-elle démenti la singulière prédiction de Valois, que cet ouvrage *ne sera jamais consulté sur les matières ecclésiastiques et autres* que du Cange y a rassemblées.

Peu d'années après qu'il eut paru, Mabillon et Bayle en proclamaient la très-grande utilité, précisément sous le rapport critiqué par Valois : *omnibus apertus, de omnibus agens,* disait Mabillon.

Ce n'est pas de ce qu'il en contenait trop qu'on croyait avoir à se plaindre; le succès de l'édition de 1733-36, et du supplément de 1766, nonobstant quelques défauts que je n'ai pas dissimulés, en est la preuve. Lorsque, de nos jours, une édition nouvelle a été réclamée avec empressement, personne ne demandait la suppression des choses que Valois reproche à du Cange d'avoir admises: tout le monde, au contraire, désirait qu'on les reproduisît, que le nombre en fût accru, complété; et M. Henschel, en répondant à ce vœu général, a rendu un très-grand service à la science.

Concluons donc que le Glossaire est le plus vaste, le plus utile ouvrage qu'on ait jamais fait pour faciliter et propager l'étude des documents et des institutions du moyen âge, et que, toujours consulté, nonobstant le pronostic de Valois, il ne cessera jamais d'atteindre le but que du Cange s'est proposé.

L'édition nouvelle, exécutée avec une célérité qui n'a pas nui à l'exactitude, servira, sans le moindre doute, à perpétuer cette réputation, en même temps qu'elle fera honneur au savant qui l'a entreprise et accomplie, ainsi qu'aux célèbres imprimeurs qui n'ont point reculé devant les dépenses qu'elle exigeait.

PARDESSUS.

NOUVELLE REVUE

ENCYCLOPÉDIQUE.

SCIENCES.

Leçons de Botanique, comprenant principalement la morphologie végétale, la terminologie, la botanique comparée, l'examen de la valeur des caractères dans les diverses familles naturelles, etc., par Auguste Saint-Hilaire, professeur à la faculté des sciences, etc. — Paris, 1847, librairie agricole de Dusacq. — 1 vol. in-8° de 925 pages, avec 24 planches.

« L'étude de la botanique doit être bien attrayante; cherchons-y des distractions. » Tel est, partout, le cri du profane : mais essayez de mettre entre les mains de l'homme qui cherche à se distraire un *Genera plantarum*, ou une simple Flore des environs de Paris, *vade-mecum* des herboriseurs dans les bois de Meudon ou de Saint-Germain; demandez-lui ensuite, au retour de ses excursions, s'il a trouvé plaisir à compter, dans chaque fleur, les étamines, les sépales du calice, les pétales de la corolle; à remarquer la tige quadrangulaire de l'ortie blanche, les feuilles lisses de la pervenche, etc.; dites-lui, enfin, qu'en savant bien élevé il ne faut jamais se servir des termes vulgaires, mais de ces noms beaucoup plus sonores de *Lamium album, Vinca major, Pulmonaria officinalis, Taraxacum dens leonis,* etc. : alors (si toutefois il est franc) il vous répondra, sans hésiter, que la botanique est, au fond, peu attrayante.

C'est, en effet, ce que nous voyons chaque jour. Une termino-

logie barbare, des descriptions arides et stériles, rebutent ceux qui voudraient trouver des distractions dans l'étude de la nature. Il faut, pour persévérer dans cette étude, être mû par quelque intérêt étranger à la science. La botanique, telle qu'on l'a faite, est un peu comme la philosophie : presque toujours ses partisans les plus dévoués sont des aspirants au professorat ou à l'Académie, sans parler des aspirants au baccalauréat. *Auri sacra fames !* Voilà ce qui explique, au moins chez un grand nombre, l'assiduité et l'ardeur. C'est là, assurément, un mal grave, qui a pour cause immédiate, dans notre opinion, la direction vicieuse imprimée à la science. Les maîtres ne songent pas à changer ce qui existe; les élèves ne l'oseraient; et les profanes croient que tout est pour le mieux. Comment, en un pareil état de choses, espérer le progrès?

Si l'étude de la botanique n'est pas attrayante, il ne faut pas s'en prendre à la nature, mais à l'homme. La science est une sorte de dialogue entre l'homme et la nature : celle-ci répond volontiers, lorsqu'on l'interroge; elle exhibe, avec profusion, aux regards curieux tout ce qu'elle recèle. Dans la confusion des innombrables objets que nous voyons tous les jours, c'est à l'homme à comparer, à distinguer, à mettre enfin l'ordre et l'harmonie dans cet océan de détails. On porte à quatre-vingt mille environ le nombre des espèces de plantes connues sur notre globe. Celui qui saurait les noms et les caractères de toutes ces espèces serait-il donc le premier botaniste du monde? Sans doute, si vous faites, comme les partisans de l'école actuelle, consister l'idéal de la science dans la connaissance des caractères qui distinguent les genres et les espèces. Mais ne voyez-vous pas que le bon sens se révolte à cette idée? Ainsi, pour devenir le premier botaniste du monde, l'intelligence serait inutile; il suffirait d'avoir de la mémoire. N'est-ce pas là une absurdité? Étudions la nature, mais sachons l'étudier tout à la fois avec intelligence et avec amour: alors elle nous donnera de précieux enseignements, et souvent aussi de pures et inexprimables jouissances. Nous avons vu un jour M. Auguste Saint-Hilaire fort ému au milieu de son cours de morphologie, et cela à propos d'une petite plante à fleurs jaunes, appelée mille-pertuis. Le savant botaniste nous apprit avec quels transports de joie il avait rencontré cette plante sur une des montagnes du Brésil : elle lui rappelait sa patrie, sa jeunesse, et ses excursions dans le bois de Boulogne et de Meudon : « C'était, disait-il, un

compatriote qui semblait m'apporter des nouvelles du pays natal, dont j'étais depuis si longtemps éloigné. Rien ne saurait peindre l'émotion que j'éprouvai à la vue de ce mille-pertuis, égaré comme moi dans les régions tropicales de l'Amérique. »

Ce fait peut nous indiquer la voie que la botanique, pour être attrayante, doit suivre. C'est la *géographie des plantes* qu'il faut étudier ; malheureusement les matériaux de cette branche, sans contredit la plus intéressante de la science, sont fort clair-semés. Presque tout est encore à faire, malgré les travaux importants de MM. de Humboldt, de Brown, de Candolle, de Mirbel et de Wahlenberg. Ne serions-nous pas curieux de connaître, par exemple, les plantes qui, semblables à l'homme libre, sont cosmopolites, pour les distinguer de celles qui, comme les serfs, restent attachées au même sol ? Ne serions-nous pas aussi désireux de savoir quels sont les végétaux qui, soit caprice, soit nécessité, préfèrent un terrain à un autre ? en d'autres termes, quels sont les rapports de la géologie avec la botanique ? Il y a mille autres questions que nous voudrions résoudre : Voit-on des végétaux qui ont, comme l'homme, l'instinct de la sociabilité, et qu'on trouve toujours réunis en troupes serrées ? Y en a-t-il qui se font, pour ainsi dire, une véritable guerre d'extermination ? Y en a-t-il qui, pareils aux hérons et aux goëlands, ne quittent jamais les bords de la mer, parce que là seulement ils trouvent la nourriture qui leur convient ? Y en a-t-il qui, par leur aspect sombre et livide, trahissent, comme certains criminels, leur naturel destructeur ? Les plantes qui, par l'ensemble de leurs caractères extérieurs, forment des familles naturelles, ont-elles aussi des propriétés analogues qui permettent, dans l'usage, de les substituer les unes aux autres ? Quelle est, indépendamment du terrain, l'action du milieu ambiant sur chacune de ces familles ? Quelles sont les modifications qui se produisent quand on arrache une plante au sol natal, pour la transporter dans une terre étrangère ? Existe-t-il, dans les différents climats, une corrélation mystérieuse entre les animaux et les plantes ? Telles sont les questions nombreuses qui feraient, de la botanique, pour quiconque essayerait de les résoudre, une étude attrayante. Malheureusement ces questions ont été, jusqu'à présent, à peine indiquées. Pourquoi ? Parce qu'elles touchent à trop de sciences à la fois : pour en aborder la solution, il faudrait connaître, non-seulement la botanique, mais encore la physique, la chimie, la

météorologie, la géologie ; en un mot, il faudrait avoir, comme Aristote, un génie encyclopédique. Cela, à notre sens, vient à l'appui de cette grande vérité : que toutes les connaissances s'enchaînent, par la raison qu'elles dépendent toutes des mêmes lois. Malheureusement ici, comme partout, nous trouvons en conflit direct le ventre et l'esprit, ces deux redoutables antagonistes qui se disputent la possession des biens de la terre. Le premier, pour arriver plus sûrement à ses fins, ordonne d'être *spécialiste;* il ne veut pas qu'un botaniste, par exemple, pour que son savoir fructifie, soit physicien, chimiste, géologue ou météorologiste, etc. Le second, à l'époque où nous sommes, cède presque toujours à la force des arguments de son adversaire. *Primum vivere, deinde philosophari.*

Il suit, de ce qui précède, que nous condamnons les tendances trop exclusives de la *taxonomie.* Sans doute il importe, dans l'étude des plantes, que nous sachions les distinguer entre elles ; et pour cela la connaissance des familles, des genres et des espèces, c'est-à-dire la taxonomie, est absolument indispensable. Mais il ne faut pas que cette connaissance soit, pour la botanique pas plus que pour les autres branches de l'histoire naturelle, le but suprême de la science.

L'étude des formes, des organes, c'est-à-dire la *morphologie*, considérée à un point de vue philosophique, nous semble avoir bien plus de valeur que la taxonomie. En effet, celle-là ne s'adresse pas simplement à la mémoire ; elle satisfait la raison ; elle nous fait comprendre, de la manière la plus éloquente (son langage, qu'on nous permette cette expression, s'adresse aux yeux), cette grande loi de l'unité, qui est, pour les êtres vivants, ce que l'attraction est pour la matière inerte. A la morphologie est subordonnée la physiologie, qui nous montre dans les végétaux des fonctions analogues à celles qui constituent et entretiennent la vie des animaux.

Les *Leçons de botanique* de M. Auguste Saint-Hilaire forment un *traité complet de morphologie végétale.* C'est la publication du cours de botanique que le savant académicien professe, depuis plusieurs années, à la Sorbonne. Dans ces leçons on ne trouve pas une exposition de toutes les parties de la science, mais seulement des points essentiels, dont l'étude approfondie peut conduire à des résultats importants. M. Auguste Saint-Hilaire est une des plus graves autorités qu'on puisse invoquer en botanique ; et, ce qui

vaut peut-être beaucoup mieux, c'est un savant consciencieux et honnête. Son livre porte l'empreinte de ces qualités si précieuses, et malheureusement si rares à notre époque. M. Auguste Saint-Hilaire est du nombre de ces hommes d'élite qui cherchent dans la culture de la science, non pas un bien-être matériel, mais la satisfaction des plus nobles sentiments, une satisfaction morale qui tend à rapprocher la créature du créateur. Il est de l'école de Goëthe, qui, comme tous les hommes de génie, cherchait l'unité dans la variété des choses. Il a rendu plus d'une fois hommage au grand principe de l'unité. C'est ainsi, par exemple, qu'il a considéré la fleur comme le résultat d'un bourgeon terminal métamorphosé, et comme l'abrégé de la plante.

« La fleur, dit-il (p. 328), est le terme de la végétation de la tige et du rameau : elle se compose des productions appendiculaires de l'extrémité de l'une ou de l'autre avec cette extrémité elle-même ; elle est le résultat d'un bourgeon terminal métamorphosé ; enfin elle offre une réunion de feuilles plus ou moins disposées, autour d'un axe commun, en cercles ou verticilles superposés, qui ne sont autre chose que des portions de spirales fort resserrées ; elle est, pour mieux dire, l'abrégé de la plante. »

Toujours fidèle au même principe, il revient, avec une prédilection marquée, sur la disposition régulière et symétrique des verticilles, qui constituent les différentes parties de la fleur. Personne n'a aussi bien que lui fait ressortir cette disposition. On nous saura donc gré de citer ici ses paroles :

« Dès 1750, Linné (p. 135) avait déjà proclamé cette vérité; Goëthe l'a démontrée dans son admirable *Traité de la métamorphose des plantes*, publié en 1790. Longtemps cet ouvrage fut considéré comme le fruit d'une imagination poétique ; mais, pendant qu'on l'oubliait, les esprits mûrissaient pour le comprendre, et, de 1810 à 1825, des Français qui n'avaient jamais lu le livre des *Métamorphoses* et ne communiquaient point entre eux, MM. Pelletier-Sautelet, de Candolle, Dunal, Turpin, arrivèrent, chacun de leur côté, aux mêmes résultats que l'auteur de *Faust*. La doctrine de cet illustre écrivain est aujourd'hui professée par la plupart des botanistes; et de longues observations m'ont convaincu qu'elle seule, vraie et philosophique, pouvait expliquer les phénomènes de l'organographie végétale et les lier entre eux, en répandant sur cette partie de la science un charme inexprimable.

« Les cotylédons, presque toujours entiers, se fondent, pour ainsi dire, avec les feuilles qui naissent immédiatement au-dessous d'eux : ces dernières ont plus de vigueur, et souvent commencent déjà à se diviser davantage; d'autres, souvent plus découpées, viennent ensuite, et la feuille parvient au plus haut degré de l'expansion. Mais l'épuisement arrive à son tour; peu à peu la tige perd quelque chose de sa force, elle devient plus grêle, les feuilles qu'elle produit sont plus petites et moins découpées ; les bractées naissent, puis les folioles calicinales, et

enfin les autres parties de la fleur, toutes nuancées avec les cotylédons et les feuilles les plus développées par des dégradations insensibles.

« L'axe qui donne naissance aux verticilles de la fleur porte le nom de réceptacle (*receptaculum*). Qu'il s'allonge et laisse quelques intervalles entre les différents verticilles; que, par son accroissement, il les présente presque confondus; qu'il reste grêle, se creuse en coupe ou s'arrondisse en sphéroïde, c'est toujours le même organe, c'est toujours la portion terminale d'une tige ou d'un rameau.

« Pour avoir des points exacts de comparaison entre les diverses fleurs, il est utile de diviser les verticilles en deux ordres : le verticille des organes femelles ou pistils, et ceux plus inférieurs formés, l'un des organes mâles, et les autres des parties qui ont avec eux le plus d'analogie, savoir, la corolle et les nectaires. On a donné le nom de gynécée (*gynæceum*) au premier de ces verticilles, et celui d'androcée (*androceum*) à la réunion des derniers; dénominations qu'il est bon d'adopter, mais qui n'en sont pas moins très-impropres, car ces mots gynécée et androcée indiquent la place des organes femelles ou mâles, et non ces organes eux-mêmes. Pour plus de clarté, l'androcée a été distingué en extérieur et intérieur (*andr. exterius, interius*): le premier, qui comprend la corolle et les étamines; le second, qui se compose du nectaire simple ou double. Le nombre des parties qui constituent les verticilles floraux distingue essentiellement les deux grandes classes des monocotylédones et des dicotylédones. Sauf les avortements, c'est toujours ou presque toujours trois et ses multiples pour les monocotylédones. Chez les dicotylédones, au contraire, on trouve le plus ordinairement cinq et ses multiples, quelquefois deux et ses multiples, et fort rarement trois. »

Ce qui rend l'étude de la disposition verticillaire si importante, c'est qu'il en résulte un type unique, en quelque sorte idéal, qui semble avoir servi de modèle à tous les types réels, variés à l'infini. Ainsi, le principe de l'unité d'organisation, établi par Geoffroy Saint-Hilaire pour la zoologie, trouve dans la botanique la confirmation la plus éclatante. M. Auguste Saint-Hilaire aurait dû faire ressortir davantage ce résultat, qui est de la plus haute importance pour la philosophie naturelle.

« Pendant longtemps, dit-il (p. 412), on a pu croire que les botanistes, qui choisissaient la régularité pour terme de leurs comparaisons, cédaient seulement au désir de les rendre plus faciles; et que regarder les formes irrégulières comme une déviation d'un type régulier, c'était se laisser aller à des idées métaphysiques à peu près étrangères à l'étude des plantes. Mais on a fini par remonter à l'origine des choses; et, aujourd'hui, nous devons reconnaître que quand M. Alfred Moquin a écrit, d'après des considérations théoriques, qu'il existait un type régulier antérieur au type irrégulier, il n'a fait que devancer l'observation. En effet, M. Schleiden, étudiant le bouton qui commence à poindre, s'est convaincu que les pièces des deux premiers verticilles, c'est-à-dire du calice et de la corolle, étaient, dans l'origine, non-seulement distinctes, mais encore parfaitement régulières.

« Puisqu'une corolle et un calice commencent par être réguliers, il est clair que la régularité n'est pas un terme de comparaison que nous puissions choisir à notre gré, et que, sans des inégalités d'accroissements plus ou moins sensibles, nous n'aurions que des enveloppes florales parfaitement régulières. De là il résulte que les pièces les plus développées d'un calice ou d'une corolle sont celles qui

se rapprochent le moins de la régularité primitive, et que les moins développées, au contraire, sont les plus voisines de cette même régularité. »

Plus loin, il ajoute (p. 604) :

« La disposition spirale constitue la symétrie des organes de la végétation ; l'alternance, celle des organes de la fructification. Par ce mot, on entend une disposition d'après laquelle chaque partie d'un verticille se trouve placée entre deux des parties du verticille situé au-dessous de lui. La corolle alternera avec le calice, quand les pétales correspondront aux intervalles qui se trouvent entre les folioles calicinales ; les étamines alterneront avec la corolle, lorsque chacune d'elles sera insérée entre deux pétales, et ainsi de suite. Une fleur où l'alternance n'offrira aucune perturbation, c'est-à-dire, celles dont les verticilles alterneront les uns avec les autres, sera parfaitement symétrique.

« J'ai à peine besoin de vous dire que chaque verticille, alternant avec celui qui lui est inférieur, alternera nécessairement avec celui qui lui est supérieur. Vous concevez également que quand au-dessous d'un verticille il en existe au moins deux autres, les pièces du premier, en alternant avec celles du second, se trouveront nécessairement opposées à celles du troisième ; et que si, par exemple, on retranche artificiellement une foliole calicinale, on mettra une étamine à découvert. Ainsi, dans une fleur parfaitement complète et parfaitement symétrique, les étamines alterneraient avec les pétales, et seraient opposées aux folioles calicinales ; les pièces du premier disque alterneraient avec les étamines et les folioles calicinales, et seraient opposées aux pétales ; les parties du second disque, alternant avec celles du premier et avec les pétales, seraient opposées aux étamines et aux pièces du calice ; les carpelles, enfin, alterneraient avec les pièces du second disque, les étamines et le calice, et se trouveraient opposées aux pièces du disque inférieur et aux pétales. Par conséquent la projection de la fleur dicotylédone, parfaitement complète et symétrique, pourrait être exprimée de la manière suivante :

Calice............ — — — — — —
Corolle............ — — — — — —
Étamines........... — — — — — —
Premier disque...... — — — — — —
Deuxième disque.... — — — — — —
Carpelles (pistil)..... — — — — — —

« Dans cette image de la fleur, nous ne tenons compte ni de la régularité ni de l'irrégularité, parce que l'une ou l'autre, comme je vous l'ai déjà dit d'une manière générale, peuvent également coïncider avec la symétrie. Les trois verticilles de la pervenche (*Vinca major*), savoir, le calice, la corolle et les étamines, sont à la fois réguliers et symétriques, parce que les parties de chacun d'eux, semblables et également éloignées les unes des autres, alternent avec celles du verticille immédiatement inférieur. Chez le *Verbascum Thapsus*, la corolle, tout irrégulière qu'elle est, se trouve pourtant dans une symétrie parfaite avec le calice et le verticille staminal, puisqu'elle alterne avec eux. La corolle et le verticille staminal du lilas (*Syringa vulgaris*) sont réguliers ; mais leurs parties, n'alternant point, n'offrent absolument aucune symétrie.

« Lorsqu'on jette un coup d'œil superficiel sur la fleur, dont les verticilles sont symétriques et ont chacun cinq parties, on est d'abord tenté de croire que l'alternance n'est autre chose que le résultat de la disposition quinconciale ; mais un instant de réflexion suffit pour détromper l'observateur. Dans cette disposi-

tion, en effet, la sixième feuille se trouve placée au-dessous de la première, ou, si l'on veut, lui est opposée ; tandis que, chez la fleur symétrique et à cinq parties, il y a alternance entre la première et la sixième. Pour trouver une pièce qui corresponde exactement à une foliole quelconque du calice, il faut que nous parcourions ce verticille tout entier, que nous parcourions la corolle, et que nous arrivions à la première étamine ; ce serait donc la onzième pièce qui correspondrait à la première : mais, dans le nombre des fractions qui représentent les dispositions les plus ordinaires aux feuilles, nous n'en trouvons point qui aient dix pour dénominateur ; c'est déjà là un motif pour nous faire croire que le calice et la corolle ne forment pas un cycle, tandis que les étamines et les pièces du premier disque en composeraient un second, et enfin le second disque et les carpelles un troisième. Cependant d'autres raisons, bien plus fortes, s'opposent encore à ce que nous considérions la fleur comme une spirale continue comprenant plusieurs cycles. Si les organes de la végétation s'altèrent, c'est ordinairement par des dégradations insensibles : dans la fleur, au contraire, au-dessus d'un verticille de parties souvent parfaitement semblables, nous trouvons un autre verticille formé aussi de pièces semblables entre elles, mais d'une nature tout à fait différente de celle des premières; et le changement de forme et même de fonctions se répète autant de fois qu'il y a de verticilles. Une foule d'analogies nous montrent sans doute des feuilles dans le calice, la corolle, les étamines; cependant, à chaque verticille, nous voyons presque toujours une transformation brusque s'opérer ; et, par conséquent, rien ici n'indique la continuité que semblerait exiger une seule spirale formée de plusieurs cycles. Il y a plus : si, à partir d'une des folioles calicinales, il existait dans la fleur une spirale continue, les étamines et la corolle se trouveraient en deux cycles différents ; et ce sont précisément les deux verticilles qui ont entre eux le plus de rapports, puisque la corolle ne peut être insérée sur le calice sans que les étamines présentent la même insertion ; et, comme nous le savons, les étamines se montrent toujours soudées avec la corolle monopétale. Toutes les raisons de convenance nous forcent donc à repousser ici l'idée d'une spirale unique, mais à croire plutôt qu'il existe dans la fleur autant de portions de spirale qu'il existe de verticilles. L'observation vient encore appuyer une conjecture qui semble si bien fondée ; car, dans l'*Helleborus niger* et autres plantes analogues, immédiatement au-dessus du verticille des pétales, on voit les étamines commencer brusquement un grand nombre de portions de spirale, qui s'arrêtent d'une manière également brusque au-dessous du verticille, les carpelles simulant les spirales secondaires d'un cône de pin coupé par la moitié. Avec des organes nouveaux commencerait une portion nouvelle de spirale. Mais quelle est, demanderez-vous, la cause de cette métamorphose, qui se répète subitement et avec tant de constance après un même nombre d'organes ? Ici nous ne pouvons pas même former de conjectures raisonnables : c'est une de ces merveilles dont la nature, qui nous a dévoilé tant de choses, a voulu jusqu'ici se réserver le secret. »

M. Auguste Saint-Hilaire a raison d'insister, comme il l'a fait dans plusieurs endroits de son livre, sur la disposition des verticilles dans les plantes ; c'est là, à notre avis, une des questions les plus intéressantes qui puissent s'offrir à l'esprit de ceux qui examinent la nature en vrais philosophes. Seulement l'auteur aurait pu répandre sur ce point un peu plus de clarté. Essayons de sup-

pléer à ce défaut. Observons, par exemple, dans le pommier, la disposition des feuilles. Vous les verrez disposées en spirale autour de la tige : la première feuille correspondra à la sixième, de manière à se trouver avec elle sur la même ligne droite, parallèle à la tige. Supposez la tige susceptible d'être écrasée de haut au bas, et réduite à un seul point : les feuilles, primitivement disposées en spirale, présenteront alors la forme d'un verticille, comme dans l'aspérule ou le muguet des jardins. Supposez, de plus, un certain nombre de ces verticilles, quatre, par exemple, enchâssés les uns dans les autres et insérés à peu près au même point, au sommet de la tige. Supposez, enfin, que chacun de ces verticilles se modifie selon sa nature. Que verrez-vous alors ? Une fleur parfaite : le verticille externe prendra le nom de calice; les feuilles, qui par leur couleur verte trahissent encore leur origine, s'appelleront sépales, ou comme l'on voudra ; le deuxième verticille sera la corolle, qui, reniant son origine, a échangé la couleur verte des feuilles contre les teintes les plus variées, rejetant le noir toutefois, couleur de deuil, que n'admet point le règne végétal ; le troisième verticille formera les étamines ou organes sexuels mâles ; et le quatrième, ou verticille interne, représentera le pistil ou organe sexuel femelle. Par suite de cette disposition verticillaire hypothétiquement admise, il y aura une alternance régulière entre ces divers organes ; en d'autres termes, à chaque intervalle compris entre deux folioles du calice correspondra une foliole (pétale) de la corolle, de même qu'à chaque intervalle compris entre deux folioles de la corolle correspondra une étamine, et réciproquement.

Eh bien ! toutes les suppositions que nous venons de faire sont des réalités : la preuve, nous la trouvons dans l'observation même de ce qui se passe sous nos yeux. D'abord, pour le calice (verticille extrême), il est impossible de méconnaître dans chaque sépale les vestiges d'une feuille. La corolle (deuxième verticille), surtout quand le calice manque, prend dans un grand nombre de fleurs, par exemple dans les tulipes, l'aspect foliacé, et prouve ainsi elle-même son origine. Les étamines (troisième verticille) rétrogradent aussi en se transformant en pétales ; c'est ce qui se voit dans toutes les fleurs doubles, dans la rose à cent feuilles, etc. La transformation plus rare du quatrième verticille en deuxième est également manifeste. En général, ce balancement, cette instabilité des organes diminue à mesure qu'on se rapproche du verticille in-

terne qui occupe l'axe même de la fleur. D'ailleurs il est facile, dans beaucoup de ces métamorphoses, de prendre la nature sur le fait. Qui n'a pas vu des pétales couronnés par la poche d'une anthère, dernier vestige d'une étamine? On croirait assister à une de ces métamorphoses que nous dépeint Ovide. Mais ce qui confirme la démonstration, c'est que, dans certaines circonstances, la fleur disparaît; et, à la place qu'elle devait occuper, la tige s'allonge, et se garnit de feuilles en spirale. C'est là une marche en sens inverse, qui convertit notre hypothèse en un fait avéré, et donne à nos assertions une entière confirmation.

Tout homme qui croit aux mystères de la religion est saisi d'un saint recueillement sous la voûte d'une église. Ce recueillement, plein d'un plaisir intime, est seul comparable à la jouissance qu'éprouve l'âme de celui qui est assez heureux pour soulever un coin du voile qui cache les grands mystères de la création.

RECHERCHES EXPÉRIMENTALES sur l'alimentation des bestiaux, et spécialement des vaches laitières, entreprises par ordre du gouvernement anglais, par M. ROBERT THOMPSON, professeur de chimie à l'université de Glascow; traduit de l'anglais. — Bordeaux et Paris, 1847. — Brochure in-8° de 72 pages.

Ceux qui ont fait le voyage d'outre-Manche savent combien sont succulentes les viandes de l'Angleterre, combien sont agréables le beurre et le lait de l'Écosse. C'est que nos voisins visent essentiellement au *confortable;* ils s'attaquent au côté pratique des choses, tandis que d'autres perdent leur temps dans des spéculations stériles. En Allemagne, on est très-savant en agriculture; les agronomes y sont initiés aux secrets de la physique et de la chimie; et cependant on y mange du bœuf de médiocre qualité. En France, de savants académiciens ont été curieux de savoir si le beurre existe tout formé dans le foin; si l'estomac de la vache est une baratte d'un nouveau genre; enfin si l'on retrouve, dans la quantité du lait, le poids, dans de certaines proportions, du foin qu'une vache consomme en un temps

donné. Tout cela peut être fort intéressant; mais les éleveurs de bestiaux ne puiseront pas, dans ces curieuses expériences, de grandes lumières.

M. Thompson a traité la question différemment. Il a d'abord examiné les caractères extérieurs, physiques, auxquels on reconnaît une bonne vache laitière. C'est ainsi qu'il a constaté que le lait d'une vache blanche produit généralement plus de beurre que le lait d'une vache brune. La plupart de ses expériences ont été faites avec le *ray-grass* ou *lolium perenne*. On sait que les herbes recherchées par les bestiaux contiennent toutes des quantités notables de sucre; mais ce sucre diminue à mesure que les herbes vieillissent, et il finit par se transformer, au moins en partie, en matière ligneuse. Pour avoir du foin très-nutritif, il faut donc couper l'herbe au moment où elle renferme le plus de sucre, c'est-à-dire, à l'époque de la floraison. De tous les aliments expérimentés par l'auteur, les fèves fournissent, terme moyen, la plus forte proportion de beurre. Une vache irritée par la piqûre des insectes donne sensiblement moins de lait qu'une vache non tourmentée, etc., etc. Voilà des faits que tous les agriculteurs comprendront, et dont ils peuvent faire leur profit.

M. Thompson termine par une observation dont les médecins apprécieront la justesse. Il remarque que, pour l'alimentation des enfants, la farine d'avoine est préférable à toutes les autres fécules; et que l'avoine gagne en puissance nutritive à mesure qu'on s'avance vers le nord.

Le travail de M. Thompson abonde en chiffres et en tableaux, où il a consigné, avec une grande précision et de la manière la plus rigoureuse, ses observations et les résultats de ses expériences. Ces tableaux ne sont pas assurément la partie la moins utile et la moins instructive de la brochure que nous signalons à l'attention de nos lecteurs.

SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

BEOBACHTUNGEN über das Andringen auf erhöhten Schutz der Gewerbsamkeit im deutschen Zollverein gegen fremde Mitbewerbung. (Considérations sur la demande d'une protection plus élevée de l'industrie dans le Zollverein contre la concurrence étrangère.) — Berlin, Imprimerie royale, 1846. Brochure in-8° de 64 pages.

DER DEUTSCHE ZOLLVEREIN während der jahre 1834 bis 1845. (L'association des douanes allemandes pendant les années 1834 à 1845.) — Berlin, Imprimerie royale. Brochure in-8° de 64 pages.

VIERTELJAHRSSCHRIFT, n° 36, october-december 1846; Versuch einer Zollvereinsverfassung, pag. 1 à 71. — N° 37, januar-märz 1847; Fragen der nationalen Fortbildung des Zollvereins, pag. 116 à 195. (Revue trimestrielle, n° 36, octobre-décembre 1846, Essai d'une constitution pour le Zollverein, pag. 1 à 71; et n° 37, janvier-mars 1847, Questions sur l'organisation nationale du Zollverein, pag. 116 à 195.) — Stuttgard et Tubingen; librairie Cotta.

(2e article.) (1).

L'auteur du projet de constitution, dont nous avons parlé dans notre précédent article, cherche à suivre, avec un grand soin, la marche de la confédération allemande, dans une prévision qui ne paraît pas trop d'accord avec l'existence perpétuelle du *Zollverein*. Un sentiment d'unité nationale ne pourra jamais prévaloir, tant qu'il existera en Allemagne deux grands corps politiques bien distincts. Les membres du *Zollverein* sont aussi membres de la confédération ; cependant l'association présidée par la Prusse, et la confédération présidée par l'Autriche, ne se montrent pas animées

(1) Voy. la dernière livraison. — Il y a, dans le titre du premier article, des fautes grossières et nombreuses, qui ont été répétées à la table. Nous les corrigeons ici. Ce titre, tombé par suite d'un remaniement, avait été recomposé et replacé précipitamment, sans avoir été soumis à une lecture de révision.

des mêmes sentiments. C'est qu'en effet il ne peut y avoir une Allemagne politique d'un côté, et une Allemagne économique de l'autre. Lorsqu'on se rappelle le passé, on est effrayé des conséquences que peut amener une scission; on n'a pas même le courage d'y songer. *On aime mieux*, dit la Revue de Tubingue, *couvrir d'un voile ces pressentiments, et ne pas achever de peindre un tableau qui réveillerait de tristes souvenirs.* On pense donc que le Zollverein, lorsqu'il aura été définitivement constitué dans sa forme actuelle, est destiné à subir une nouvelle métamorphose, et à s'identifier avec la confédération germanique. Mais tant qu'il restera imparfait, ne peut-on pas craindre de le voir périr avant qu'il ait pu remplir sa mission?

On est généralement d'accord sur ce point, que le *Zollverein* ne peut se consolider que par l'accession des provinces maritimes du nord de l'Allemagne. Les villes libres, Brême et Hambourg, les Hanovriens, les Oldenbourgeois, les Mecklembourgeois, les Holsteinois, sont invités, tantôt par de pressants arguments, tantôt par de pathétiques allocutions, *à tendre la main à leurs frères, au nom de la patrie allemande.* C'est un besoin qui est vivement senti des deux côtés; mais il n'est pas facile de régler les conditions d'une association entre un pays essentiellement maritime et commercial, et un pays méditerrané, où les manufactures tiennent le premier rang. De puissants intérêts qui dérivent de la position naturelle de chaque contrée ont dû naître, se développer, et créer successivement de nouveaux obstacles à l'union ardemment désirée.

En effet, le Hanovre a pensé qu'il pourrait compromettre ses intérêts en adoptant la législation commerciale du *Zollverein;* il a demandé entre autres choses, comme prix de son accession, le prélèvement d'une somme déterminée, en faveur de ses habitants, sur la répartition du revenu général, et un tarif exceptionnel pour les produits qui se consomment dans ses limites, sauf payement d'un droit supplémentaire à l'entrée des autres États associés, ce qui aurait entraîné l'établissement onéreux d'une double ligne de douanes. Les deux parties n'ont pu s'entendre; et les vives explications qui ont été échangées n'ont fait qu'éloigner la probabilité d'un rapprochement. On prétend néanmoins que, pour amener l'accession du Hanovre, le *Zollverein* n'aurait qu'à dresser un acte de navigation, et à introduire des droits différentiels. La Revue de Tubingue insiste beaucoup sur ce point. L'acquisition d'une ma-

rine est sans doute d'une haute importance pour le *Zollverein*, qui ne possède d'autres ports que ceux de la Prusse sur la Baltique; mais, dans l'ordre naturel des choses, c'est aux États maritimes qu'appartient l'initiative de nouvelles lois sur la navigation. Du reste, dans la chaleur de la discussion, on paraît oublier qu'il existe, dans les provinces maritimes de l'Allemagne, une flotte marchande, comparativement beaucoup plus florissante que celle de plusieurs autres États possédant un vaste littoral. Pour ne parler que de ce qui se passe sous nos yeux, nous recevons chaque année plus de neuf cents navires jaugeant cent cinquante mille tonneaux, de la Prusse, du Hanovre, des villes hanséatiques, du Mecklembourg, États où il n'y a point de droits différentiels; et la France, où ces droits n'ont cessé d'être en vigueur, n'occupe, dans ses rapports avec l'Allemagne, que deux cent cinquante navires environ jaugeant moins de dix-neuf mille tonneaux. Nous nous bornons à citer ce fait; nous ne voulons ici en tirer aucune induction. Si la marine anglaise a prospéré sous l'empire d'une législation restrictive, si la marine marchande française n'a pu sortir de son infériorité relative sous le régime des droits différentiels, on a toujours, il est vrai, à examiner si c'est *parce que* ou *quoique*. En ce qui nous concerne, nous ne saurions donc assez le répéter, nous constatons simplement un fait qui mérite, à notre sens, d'être étudié tout à la fois en Allemagne et en France. Quoi qu'il en soit, les traités conclus avec l'Angleterre en 1844, ceux qui ont été signés l'année dernière (1846) avec la Grèce et les États-Unis de l'Amérique du Nord, annoncent, dans le Hanovre et dans les villes hanséatiques, peu de disposition à recevoir le tarif du *Zollverein*. Il y a quelque chose de plus fâcheux encore : les attaques de quelques écrivains hanovriens viennent d'être renouvelées dans un mémoire officiel rédigé par une commission hambourgeoise. C'est, au jugement de juges compétents, le document le plus complet qui ait paru jusqu'ici sur le *Zollverein;* c'est, en même temps, le manifeste le plus sanglant contre cette association, considérée dans sa marche, dès ses origines jusqu'à ce jour. Elle est représentée comme l'œuvre de la force contre le droit, et, à cause de la nature même de ses actes, de ses lois, de ses traités, elle est déclarée incapable de comprendre les véritables intérêts allemands. Après la publication de cet écrit, on paraît conserver peu d'espoir d'une prochaine conciliation.

On disait il n'y a pas longtemps en Allemagne, et on répétait en France et ailleurs, que, *sans l'Autriche, le Zollverein ne méritait qu'imparfaitement le nom d'Allemand;* Trieste en était le port naturel. D'après le *Lloyd autrichien*, le choix du *Zollverein* ne pouvait tomber que sur cette place maritime, parce qu'il devait prévoir les cas où le commerce allemand aurait besoin de protection. C'était oublier les éléments dont se compose la monarchie autrichienne, et jusqu'à la géographie du pays. L'Allemagne contient quarante millions d'habitants, et l'Autriche, sur une population de plus de trente millions d'âmes, ne compte que sept à huit millions d'Allemands. Trieste n'est ni le port naturel de l'association, ni le port qui doit approvisionner exclusivement l'Allemagne du midi. Les provinces rhénanes, la Bavière et le Würtemberg, trouveront toujours leur avantage à recevoir les marchandises qui viennent de l'Amérique, des ports de l'Océan ; ils les recevront plus directement, plus promptement et avec plus d'économie que par Trieste, où les navires ne peuvent arriver, lorsqu'ils ont franchi le détroit de Gibraltar, que par une longue et tortueuse navigation, et d'où les marchandises, faute de communication par eau, ne peuvent être transportées à l'intérieur que par la voie de terre, et à grands frais. Trieste n'est pas même le port d'une grande partie des États allemands et des provinces de l'Autriche qui avoisinent le *Zollverein*, et sont naturellement en relation avec les ports du Nord. L'Elbe, seule rivière considérable qui se prête aux grandes opérations commerciales, sert à l'écoulement des produits de la Bohême; et les denrées coloniales et un grand nombre d'autres articles n'arrivent à l'intérieur que par l'intermédiaire de Hambourg. Enfin, Trieste ne pourra jamais devenir pour l'Allemagne ce que Toulon est pour la France; et si le *Zollverein* est destiné à posséder une nombreuse marine marchande et une force navale, il la trouvera non pas sur les côtes de l'Adriatique, mais sur celles de l'océan Germanique.

Cependant, toute exagération étant mise à part, l'accession de l'Autriche est assurément d'une grande importance pour le *Zollverein*. Mais l'Autriche ne possède pas encore elle-même cette unité qui fait la base de l'association allemande. Les terres hongroises, ou la Hongrie proprement dite, la Transylvanie, la Croatie, l'Esclavonie, sont séparées du reste des États autrichiens par une ligne de douanes dont on ne saurait prévoir la suppression, tant

que ces vastes et fertiles plaines seront presque exclusivement l'apanage d'une classe privilégiée qui ne forme pas la vingt et unième partie de la population, et qui, retranchée dans ses privi-léges, repousse l'impôt et l'introduction d'un système régulier de finance. Les territoires placés à proximité du littoral de l'Adriatique, où se trouvent les ports francs, sont également, sur un rayon plus ou moins étendu, en dehors de la grande ligne de douanes. La Dalmatie enfin a son tarif particulier. Ces trois divisions embrassent la moitié des habitants de l'Empire. Les États héréditaires, la Bohême, la Moravie, la Galicie, le royaume Lombard-Vénitien, sont régis, bon gré mal gré, par une législation de douanes uniforme; mais les provinces italiennes sont évidemment étrangères à la nationalité allemande; et si l'accession de l'Autriche avait lieu, elles ne pourraient que se trouver en dehors du système commun.

Ce n'est pas seulement, d'ailleurs, sous le rapport des douanes que l'Autriche repousse le *Zollverein*. Indépendamment du peu d'analogie qui existe entre leurs principes politiques, les différentes parties de la monarchie autrichienne offrent les extrêmes de la civilisation, et ne comportent pas un seul et même régime. On ne saurait faire disparaître d'un trait un grand nombre d'usages, de coutumes, d'anciens statuts, d'anciennes traditions, d'anciens préjugés, et délivrer l'industrie et le commerce intérieur de tout ce qui les gêne et les entrave. C'est pourtant là le but et la condition essentielle de l'existence du *Zollverein*. Pour mettre en évidence ces incompatibilités, il suffit de citer les paroles mêmes de M. de Metternich : *La monarchie autrichienne peut être regardée comme une fédération de plusieurs États, dont chacun conserve et s'obstine à conserver ses priviléges, ses droits et ses institutions*. On ne veut pas ici peser la force de ces expressions au point de vue politique; mais, sous le rapport économique, l'impossibilité de former un ensemble est nettement caractérisée. Contre cette position sont venus se briser tous les efforts que le cabinet de Vienne n'a cessé de faire pendant plus d'un siècle pour renfermer, dans une ligne uniforme de douanes, toutes les provinces d'un seul État, tandis que peu d'années ont suffi pour amener vingt pays divers, ayant une existence politique séparée, à se réunir en un seul corps commercial. Ainsi, en examinant la question sous toutes ses faces, on a vu surgir de nombreuses difficultés,

et on a pu se convaincre que des obstacles insurmontables s'opposent, en ce moment, à une complète accession de l'Autriche à l'association du Nord. Il y a plus : le caractère germanique du *Zollverein* serait altéré par l'introduction d'éléments hétérogènes ; ce serait plutôt une pomme de discorde qu'un gage d'union.

Loin de réclamer, comme auparavant, cette accession, on soulève même des objections contre l'union partielle des États héréditaires du Tyrol, de la Bohême, de la Styrie, et de Trieste. *L'avenir politique et commercial de l'Autriche,* dit la Revue de Tubingue, *est couvert d'un voile mystérieux.* Cependant ce grave recueil cherche à soulever ce voile et à sonder cet avenir, et il entrevoit une singulière combinaison, qui mérite d'être rapportée. *Le Zollverein allemand*, dit-il, *doit désirer de voir se former une association semblable en Italie. Le Piémont sent tous les jours davantage le besoin d'une union commerciale qui embrasse la Lombardie et les États romains ; et lorsque l'Autriche sera parvenue à soumettre à une même loi de douane tous ces États, on aura trois grandes associations qui se donneront la main... Il est dans l'intérêt de l'Autriche* (nous continuons à citer) *qu'il y ait une Prusse assez forte en Allemagne, et une Sardaigne assez forte en Italie, pour garder à l'ouest* (nous n'avons pas besoin de dire contre quelle puissance) *les confins de l'Europe centrale ; et, pour les garder à l'est, il est dans l'intérêt de l'Allemagne qu'il y ait aussi une Autriche grande et forte.*

Entre l'Allemagne et l'Italie, l'Autriche serait appelée à faire partie elle-même tant du Zollverein allemand que du Zollverein italien ; elle en occuperait le centre, elle en cimenterait les rapports, en répandant sur les deux pays sa bienfaisante influence. Alors, en considérant la position occupée des deux côtés des Alpes, vers le nord, par les États de l'Allemagne méridionale et les provinces autrichiennes voisines; vers la Méditerranée, par les États sardes, il devient évident que les trois grandes associations pourraient former, sans aucun danger pour leur indépendance, une étroite liaison entre elles, s'assurer réciproquement les moyens de satisfaire à leurs besoins et à leurs intérêts commerciaux, et relever l'Europe centrale au rang qui lui appartient dans le commerce du monde. Nous livrons ce passage aux réflexions de nos lecteurs.

On vient de voir que les principales questions relatives à l'existence et au développement du *Zollverein* sont loin d'être résolues : tout semble tourner contre lui à mesure qu'il approche du terme fatal. On ne se dissimule pas le danger, mais on espère que les avantages résultant d'une commune ligne de douanes, les progrès manifestes d'une industrie vraiment nationale dont tous les États allemands sont appelés à partager la solidarité et les bénéfices, pourront vaincre bien des résistances. Enfin, on a foi dans l'opinion générale et dans les sentiments patriotiques du peuple. *Le Zollverein est*, dit-on, *une nécessité morale et matérielle.* Cependant il demeure incomplet dans sa forme extérieure, inachevé dans son organisation. Des levains de discorde fermentent dans son sein; il compte parmi ses membres des adversaires influents qui cherchent à le miner, et des amis peut-être plus redoutables encore qui en déplorent la triste destinée, et le regardent comme à demi dissous. On l'attaque et on le défend avec passion. Chacun appelle à son aide et façonne à sa guise la raison et l'histoire. Au milieu des débats, des craintes, des espérances, on ne cesse de répéter que le *Zollverein* aura cessé d'exister en 1854, et on se demande avec une pénible anxiété où sont les garanties de son renouvellement. Ainsi, dans le court espace de douze ans, on a marché du doute à l'affirmation, à l'exagération même, et on revient encore de l'affirmation au doute. Pour apprécier cet état de choses dans ses conséquences probables, il faut remonter aux causes déterminantes, caractéristiques, de l'association qui attire en ce moment les regards du monde civilisé.

L'unité politique et l'unité économique sont les deux grands principes dont l'action combinée amène et entretient la vie des nations. Leur combinaison n'est possible qu'autant qu'ils se trouvent dans une même sphère d'attraction, plus ou moins dégagés de tout élément hétérogène. Dans les divisions naturelles des peuples appelés, par leur position physique et géographique, par la conformité ou l'analogie du langage et des mœurs, à se réunir dans un intérêt commun, il est certains groupes où, l'unité politique ayant prévalu de bonne heure, le pouvoir a été nécessairement amené à favoriser le développement de l'unité économique, dont les germes se trouvaient encore épars sur des points isolés; il en est d'autres où, le commerce et l'industrie ayant commencé à se développer sur une large base lorsque le pouvoir se trouvait politi-

quement morcelé, la puissance économique a dû naturellement manifester dans son action une tendance vers l'unité politique. En Allemagne, le XIe siècle ne s'était pas encore écoulé, qu'on voyait s'élever, comme par enchantement, des villes puissantes : les habitants de Worms et de Cologne prenaient les armes pour l'empereur Henri IV, et ces marchands guerriers soutenaient des siéges, gagnaient des batailles, venant en aide au pouvoir impérial. Vers la fin du XIIe siècle, Lubeck, nouvellement bâtie, était déjà plus qu'une ville; c'était une grande puissance commerciale et maritime, et sa fondation était suivie de la ligue hanséatique. Mais en présence du développement économique des grandes nations de l'Europe à l'extérieur, et au milieu de malheureuses scissions politiques à l'intérieur, l'unité nationale ne pouvait se concentrer ni dans le chef de l'Empire, ni au sein d'une confédération exclusive. Cependant une force commerciale considérable continuait à s'étendre du nord au midi, tandis qu'une force industrielle non moins puissante s'avançait du midi au nord; et la marche de la civilisation allemande, lente, mais toujours progressive, rendait successivement impossible l'existence séparée d'un grand nombre de petites souverainetés. Ces milliers de chefs qui se partageaient le territoire allemand, évêques, abbés, princes, ducs, comtes, margraves, landgraves, barons, perdaient peu à peu leurs droits politiques. La suprématie passait aux princes les plus puissants, qualifiés d'électeurs; et de nouveaux États, élevés sur d'anciennes ruines, venaient prendre rang parmi les puissances européennes. Enfin, trois cents États souverains qui existaient encore en Allemagne en 1805, atteints par les vicissitudes de la guerre, ne reparurent plus, au rétablissement de la paix générale, qu'au nombre de trente-huit; et ces trente-huit États, nous les avons vus presque tous former, en moins de vingt ans, un seul corps commercial. Ici nous nous arrêtons : nous avons voulu seulement essayer de crayonner les points les plus saillants du mouvement social qui a conduit à l'établissement du *Zollverein*. A ces causes historiques il faut ajouter la coopération d'hommes distingués, animés d'un fort sentiment patriotique, et celle principalement du docteur List, que la mort vient de ravir à l'Allemagne. Professeur à l'université de Tubingue; député aux états de Wurtemberg; frappé d'exclusion, accusé, jugé et condamné pour avoir attaqué l'administration; réfugié en Suisse et en Amérique; de retour enfin dans sa patrie, jamais il n'a eu

qu'une seule pensée, l'union allemande. Dès que le pacte d'association a été signé, entièrement dévoué au *Zollverein*, il en a été le journaliste, il en a défendu les tendances restrictives, et il a voulu en justifier le principe d'après les règles de la science économique, dans son *Système national*. Cet ouvrage, dont on annonce une sixième édition, trop contraire aux intérêts de l'Angleterre pour y être reçu avec faveur, dénoncé par les écrivains anglais comme un pamphlet, un fatras d'erreurs et d'arguments contradictoires, n'en est pas moins l'ouvrage d'économie publique le plus remarquable qui ait paru dans ces dernières années. Ce n'est pas, du reste, il faut l'avouer, au point de vue scientifique, mais au point de vue pratique, que le nom de List appartient à l'histoire.

On méconnait donc le véritable caractère du *Zollverein*, lorsqu'on le représente comme une machine de finance qui ne doit fonctionner que dans un but économique. Plus les écrivains allemands cherchent à l'envisager de ce côté, plus ils reviennent malgré eux à la question politique. C'est la source de nombreuses contradictions. On lit, par exemple, dans la Revue de Tubingue : *Le Zollverein est aujourd'hui une grande puissance économique parmi les puissances économiques*; et, quelques pages après : *Si le Zollverein ne peut se constituer autrement qu'il n'a fait jusqu'ici, rien ne saurait en garantir l'existence; ce ne peut être qu'un corps impuissant, et son impuissance durera tant que l'universalité des intérêts allemands ne sera pas légalement représentée comme en France, en Angleterre et aux États-Unis.* Il ne faut peut-être pas encore regarder l'association allemande comme une institution durable et solidement établie ; mais une chose nous paraît sûre. Que le *Zollverein* s'achève, se maintienne et se constitue en parlement national ; qu'il soit destiné, après avoir parcouru une laborieuse carrière, à s'identifier avec la confédération ; ou bien encore qu'il ne soit qu'un phénomène transitoire, qu'il tombe, qu'il disparaisse, l'impulsion est donnée ; elle ne peut plus se ralentir. L'action de cette puissance économique prépondérante ne s'arrêtera que lorsqu'elle pourra se combiner, sous une forme quelconque, avec l'unité politique.

Nous avions terminé cet article, lorsque nous avons lu dans la

Revue nouvelle (1) une traduction du dernier écrit du docteur List. Cet écrit, intitulé *des Avantages et des conditions d'une alliance entre l'Angleterre et l'Allemagne*, est généralement étranger aux questions de politique intérieure, traitées par la Revue de Tubingue; il s'y rattache néanmoins par un point, et c'est un point capital pour l'avenir de l'union allemande. L'accession du Hanovre et des villes hanséatiques au *Zollverein* rencontre, dans l'influence du cabinet britannique, un obstacle que le docteur List a voulu écarter par un projet d'alliance conçu d'après ses principes. Préoccupé de cette idée, il n'a songé qu'à réunir les arguments propres à faire agréer son projet à l'Angleterre. Il l'a placée à la tête de la race germanique, race privilégiée, selon lui, seule douée des qualités qui forment les grandes nations, ayant seule la haute mission de mettre l'ordre dans les affaires du monde, d'assurer la paix, la liberté, la civilisation, le bien-être de tous les peuples de la terre. La suprématie des États-Unis, qui avaient jadis toutes ses sympathies, lui répugne ; il ne reconnaît que la suprématie de la Grande-Bretagne, et lui livre l'Asie, l'Afrique, l'Océanie; il lui livrerait volontiers toutes les régions du globe. Il veut lui persuader qu'elle ne pourra jamais obtenir les résultats qu'elle cherche que par l'alliance qu'il lui propose; alliance nécessaire au salut des deux nations : désunies, elles risqueraient également d'être écrasées par la Russie et par la France. Tout cela ne prouve aucunement que le docteur List ait changé d'opinion et de sentiments à l'égard de l'Angleterre. Sous ces formes oratoires, telles qu'on devait les attendre de sa vive imagination, on peut apercevoir le but que se propose l'auteur. Certainement le jour où l'Angleterre aurait accueilli son projet, List eût gagné sa cause, et le littoral de l'Océan germanique eût été acquis au *Zollverein*. Mais ce dernier acte d'abnégation du patriote allemand n'a eu, et, dans l'état actuel des choses, ne pouvait avoir aucun résultat. On conçoit dès lors que la Revue de Tubingue n'en ait point fait mention, et qu'elle se soit attachée au contraire à démontrer que l'Angleterre elle-même a violé le principe d'une parfaite réciprocité sur lequel repose son traité avec le Hanovre, et que ce traité d'ailleurs ne contient rien qui doive retarder l'accession au Zollverein des provinces maritimes de l'Allemagne.

(1) Livraison du 1er juin 1847.

Au reste, l'appréciation du dernier écrit du docteur List ne saurait être séparée de celle de son Système national, et nous aurons peut-être bientôt l'occasion d'y revenir. On annonce, comme devant paraître prochainement, une sixième édition allemande et une première traduction française de cet ouvrage, qui a partagé le sort de son auteur, aussi mal jugé de ses partisans que de ses adversaires. Il y a des hommes qui, malgré leurs travers, leurs préjugés, leurs erreurs, sont, au milieu d'un peuple, les précurseurs de grands événements; et ces hommes infatigables reçoivent rarement, pendant leur vie, la récompense de leurs travaux. Il n'y a pas huit mois, le docteur List était souvent représenté comme un homme dangereux, un démagogue, un chef de faction. Les gouvernements et les hommes qui l'ont persécuté, qui l'ont fait condamner criminellement, parlent d'ériger des monuments à sa mémoire; des journaux qui l'ont dénigré, calomnié, chantent ses louanges. Le nom de List retentit du sud au nord des contrées germaniques : « C'est, dit-on maintenant, le docteur List qui a principalement amené l'union allemande; sans lui, elle n'eût existé que plus tard; et encore que de vicissitudes il aurait fallu subir en attendant! » On ajoute parfois : « Sans la persévérance du docteur List, l'Allemagne ne serait pas en ce moment sillonnée, comme elle l'est, par de nombreux chemins de fer, et l'industrie germanique attendrait encore son réveil. » Qu'est-il donc arrivé pour qu'il y ait, dans les jugements portés sur l'homme dont nous parlons, de si prodigieux changements? C'est qu'il y a huit mois, le docteur List respirait encore : aujourd'hui il a cessé de vivre; l'envie et la haine sont satisfaites. *Extinctus amabitur....*

Commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances de la Belgique. *Procès-verbaux des séances*; 1er cahier de IV et 170 pages in-8°. — Bruxelles, imprimerie du Moniteur belge; 1847.

Une ordonnance royale, rendue à Bruxelles le 18 avril 1846, sur le rapport de M. d'Anethan, ministre de la justice, statue, 1° qu'il sera publié, aux frais de l'État, un recueil des dispositions qui ont régi les divers territoires dont se compose la Belgique actuelle, avant leur réunion à la république française; 2° que les travaux préparatoires de cette publication seront confiés à une commission spéciale, dont les membres seront nommés par le roi.

Cette ordonnance a reçu une prompte exécution. Dès le 19 juin 1846, la commission se trouva définitivement constituée, et le mois suivant, 14 juillet, elle tint sa première séance.

Les procès-verbaux que nous avons sous les yeux attestent que MM. Leclercq, Raikem, de Cuyper, Jonghe, Delebecque, Delrée, de Saint-Genois, Gachard, Polain, Colinez et Grandgagnage, ont vu de prime abord ce qu'exigeait de dévouement à la science, et de zèle, la grande, difficile et très-honorable mission qui leur était confiée. Ils se sont mis à l'œuvre sans tarder, et ils ont déployé, dans leurs travaux préparatoires, une très-grande activité.

Les extraits suivants des procès-verbaux nous feront connaître le but que se propose le gouvernement belge, et en même temps la nature et le plan du recueil que la commission royale doit publier :

.... « Que devra comprendre le recueil?... La commission pense qu'on ne pourrait exclure les traités (conclus par les souverains, soit avec leurs sujets, soit avec des princes étrangers) d'un recueil des dispositions qui ont régi les divers territoires dont se compose la Belgique actuelle, sans y laisser une grande lacune; car les traités ne liaient pas seulement les gouvernements par qui ils étaient conclus, ils obligeaient encore le pays.

« Quant aux coutumes qui réglaient les droits civils et politiques des citoyens, et qui, aujourd'hui encore, reçoivent une application assez fréquente, la commission en considère l'insertion dans le recueil qu'elle est chargée de publier, comme étant de la dernière importance. C'est dans nos anciennes coutumes qu'on apprend le mieux à connaître le mécanisme de nos vieilles institu-

tions communales, et les principes de droit privé qui, durant plusieurs siècles, furent en vigueur dans les diverses parties de notre pays.

« Enfin, à l'égard des ordonnances et règlements dont l'objet est d'intérêt purement local, la commission estime que les actes de cette espèce, en tant qu'ils sont émanés du pouvoir souverain, doivent faire partie d'un recueil destiné à reproduire, d'une manière aussi complète que possible, les monuments de l'ancienne législation de notre pays; et elle est d'autant plus portée à émettre cette opinion, qu'on ne saurait contester l'influence que certaines de nos villes exercèrent, à différentes époques de notre histoire, sur le reste du pays.

« La commission passe à la deuxième question: Le recueil devra-t-il être divisé en plusieurs parties distinctes, et comment?

« Elle décide qu'il sera divisé en deux parties, savoir : une pour les anciens Pays-Bas autrichiens, et une pour les pays de Liége et de Stavelot; que chaque partie aura trois divisions publiées séparément, dans l'ordre qui suit : Ordonnances, coutumes, traités.

« Sur la troisième question : Dans quel ordre les actes que comprendra chaque partie du recueil devront-ils être rangés? la commission se prononce pour l'ordre chronologique.

« La discussion amène l'examen du point de savoir à quelle époque on fera remonter le recueil.

« La commission, après avoir entendu plusieurs de ses membres, décide qu'il commencera à partir de l'époque où les diverses provinces du royaume ont eu leurs souverains particuliers.......

« M. le président propose de discuter la question de savoir si la commission commencera ses travaux et ses publications par l'époque la plus reculée.......

« La commission, après une ample discussion, décide que le Recueil des lois et ordonnances sera divisé en trois séries; que, pour la partie relative aux anciens Pays-Bas autrichiens, la première série ira jusqu'à l'avénement de Charles V; la deuxième, jusqu'à l'avénement de la branche allemande de la maison d'Autriche; la troisième, jusqu'à la réunion de la Belgique à la France: que, pour la partie concernant les pays de Liége et de Stavelot, la première série ira jusqu'à l'avénement d'Érard de la Marck; la deuxième, jusqu'au changement apporté à la constitution du pays de Liége, en 1684, par Maximilien-Henri de Bavière; et la troisième, jusqu'à la réunion desdits pays à la France.

« Elle décide ensuite qu'elle s'occupera d'abord de la publication de la troisième série....... »

Telles sont les résolutions prises, le 14 juillet, par la commission. Dans la séance du 9 février 1847, elle continue à organiser ses travaux :

« Elle décide qu'elle s'occupera immédiatement des travaux destinés à préparer la publication de la troisième série du recueil des ordonnances; tant pour les anciens Pays-Bas autrichiens que pour les pays de Liége et de Stavelot;

« Qu'afin de parvenir à former une collection aussi complète que possible, il sera d'abord dressé une table analytique et chronologique de toutes les ordonnances imprimées et manuscrites qui devront entrer dans les deux divisions de cette série;

« Que cette table commencera, pour les Pays-Bas autrichiens, à l'année 1701, sauf à régler plus tard l'ordre que devront occuper, dans la collection, les ordonnances émanées concurremment de Philippe V, de Charles III et de l'électeur Maximilien-Emmanuel de Bavière, comme souverains des Pays-Bas;

« Que, en ce qui concerne les pays de Liége et de Stavelot, elle aura pour point de départ l'année 1684;

« Qu'elle s'arrêtera, dans les deux divisions, à l'année 1794;

« Qu'après qu'elle aura été rédigée, copie en sera remise à chacun des membres de la commission, qui en fera l'objet d'un examen particulier;

« Que la commission se réunira ensuite pour entendre les observations que chaque membre aurait à présenter sur cette première rédaction, et l'arrêter définitivement;

« Que la table, ainsi révisée, sera livrée à l'impression, et adressée à tous les archivistes et bibliothécaires du royaume, ainsi qu'aux sociétés savantes, dont le concours sera réclamé pour combler les lacunes qui pourraient y exister;

« Enfin, que la confection de la table sera surveillée et dirigée, à Bruxelles et à Liége, respectivement, par les deux sections de la commission, telles qu'elles ont été composées en la séance du 14 juillet 1846. »

Le cahier auquel nous venons d'emprunter les extraits qui précèdent ne contient pas exclusivement, nonobstant son titre, le résumé des délibérations qui ont eu lieu au sein de la commission. Chaque procès-verbal est suivi d'annexes qui ont, suivant nous, une grande importance : ce sont des rapports faits et lus par différents membres qui avaient été chargés d'explorer les archives et bibliothèques de la Belgique.

On ne rencontre pas seulement dans ces rapports une énumération sèche et aride des documents qui sont destinés à prendre place dans le vaste recueil que prépare la commission, mais encore (notamment dans les communications de MM. de Cuyper, Delebecque et Gachard) un certain nombre de pièces, à notre sens, fort curieuses, dont les savants peuvent, dès à présent, faire leur profit.

Nous avons consacré un article dans notre Revue (novemb. 1846) au *compte rendu des séances de la commission d'histoire de l'Académie royale de Bruxelles*. Nous osons affirmer que les procès-verbaux publiés par la commission instituée pour la publication des anciennes lois et ordonnances de la Belgique ne sont pas moins dignes que ceux dont nous avons déjà parlé, d'attirer l'attention des hommes qui aiment les études sérieuses, ou qui se livrent à de grands travaux d'érudition.

LITTÉRATURE.

Des Variations du langage français, depuis le XIIe siècle, ou Recherches des principes qui devraient régler l'orthographe et la prononciation, par F. Génin, professeur à la faculté des lettres de Strasbourg. — Un vol. in-8° de XI et 553 pages. Chez Firmin Didot.

M. Génin vient de publier, à peu d'intervalle, deux ouvrages (1) considérables liés entre eux par une pensée commune, qu'on peut définir : La défense des libertés gallicanes en matière de langue. L'auteur a vu avec effroi, d'un côté, l'oubli de la tradition, et, de l'autre, la tyrannie des grammairiens de profession ; ici l'anarchie, et là l'autorité tracassière et illégitime ; des entraves sans motifs et des licences sans frein. De là une double polémique à l'encontre d'un double péril : péril d'indigence, grâce aux décrétales de la grammaire ; péril de fausse richesse, par l'outrecuidance des néologues. Aurons-nous une langue barbare, un pêle-mêle de mots fabriqués ou imposés, ou une langue étriquée, compassée, roidie par le pédantisme et le purisme, ce grand ennemi du naturel et de la vraie pureté ? M. Génin en a peur, et il vient bravement et résolument conjurer ces menaces. Quelle est sa recette, bien simple à notre avis, et, au sien, de vertueuse efficace ? C'est l'étude de la langue dans ses sources et dans son histoire ; étude féconde, qui permet aux habiles d'opposer à la frénésie des forgeurs de mots l'inépuisable richesse du vocabulaire de nos aïeux, et aux chicanes des philologues à brevet et en lunettes, l'irrécusable autorité des maîtres, c'est-à-dire, des grands écrivains.

Nous reconnaissons volontiers qu'il est bon de donner la chasse aux méchants écrivains et aux législateurs marrons ; c'est une guerre sainte qu'il faut pousser vigoureusement, ne fût-ce qu'à titre de protestation et pour empêcher la prescription ; mais nous

(1) *Des Variations, etc.—Lexique comparé de la langue de Molière et des écrivains du XVIIe siècle.* — Firmin Didot frères, 56, rue Jacob.

devons, avant tout, faire nos réserves en faveur du présent; qui a ses gloires comme ses plaies, et qui, après tout, malgré ses maladies, n'est pas en danger de mort. On oublie trop qu'il y a de front deux littératures; que si l'une fait scandale, l'autre produit abondamment des œuvres de conscience et de génie. Ce qui est destiné à la pâture quotidienne des lecteurs vulgaires se consomme sur place, et la postérité ne s'en inquiétera pas plus que des denrées que chaque jour nous amène pour être dévorées; mais les livres sérieux demeureront, et témoigneront longtemps du rare mérite de nos historiens, de nos poëtes, de nos critiques, et de nos érudits. On peut se passer la fantaisie d'une diatribe contre les pourvoyeurs du marché littéraire, mais il y a également matière à un panégyrique.

M. Génin est pessimiste par humeur; il lance si bien l'épigramme, qu'il la lance volontiers : mais ses livres comme ses pamphlets sont des arguments que nous emploierions contre la thèse qu'il soutient. Ils ne seraient pas si bien accueillis si notre goût était dépravé, et si nous étions devenus incapables d'apprécier la finesse de l'esprit, la propriété et la vigueur du langage. Nous n'avons pas à juger sa piquante et solide polémique contre ceux qui, suivant l'expression d'Andrieux, « s'attellent par derrière au char de la raison. » Nous abordons seulement et bien tardivement une partie de ses travaux philologiques. Le livre des *Variations* n'a plus besoin d'éloges; il est devenu populaire parmi les savants qui l'ont ou critiqué ou défendu, et qui tous l'ont lu, adversaires ou partisans, avec grand profit. En effet, M. Génin ne se contente pas de savoir; il généralise et il conclut, il marche en avant et il nous guide. Seul, avant lui, M. J. J. Ampère, dans son Traité de l'origine et de la formation de la langue française, essayant de la synthèse, avait nettement posé et résolu d'importantes questions. Son livre restera non-seulement comme témoignage d'une rare sagacité, mais comme méthode et comme flambeau. M. Génin, engagé dans la même voie, y apporte à son tour de nouvelles lumières. Il nous éclaire, c'est beaucoup; mais, par surcroît, il nous charme et nous encourage. Ses leçons, ses principes enlèvent à l'étude de notre langue les aspérités qui rebutaient dès l'entrée, même les intrépides; et c'est là un incontestable service.

Une seule observation, aussi simple que féconde, fait disparaître en partie la rouille qui couvre nos vieux monuments. Cette re-

marque, la voici : nos vieux textes inspirent une sorte d'effroi par l'aspect des mots surchargés de lettres que la voix se refuse à prononcer : or, ce n'est là qu'une écorce de barbarie. Quand on écrivait peu, l'écriture n'avait point de règles; la main, n'ayant d'autre guide que l'oreille dans cette traduction si difficile du son aux lettres, hésitait et se contredisait, et cependant la voix n'était pas soumise aux mêmes incertitudes. Il n'y avait qu'un son là où nous trouvons plusieurs images. L'écriture est donc un témoin infidèle qui charge le langage de crimes dont il est innocent. On ne saurait croire de combien d'étrangetés ce seul principe débarrasse notre vieille langue, combien il efface de rides et redresse de difformités. M. Génin ne s'arrête pas là. L'écriture, dans son inexpérience même, avait de bonne heure contracté certaines habitudes qui donnaient déjà quelque fixité à la notation de sons fréquemment répétés. M. Génin, guidé par la mesure des vers, par la rime, et par les clartés que l'induction fournit aux esprits bien faits, a reconnu et proclamé ce que d'autres sans doute avaient entrevu, que les signes nous trompent souvent sur la prononciation; et il a ramené par là à l'identité force mots de la langue du moyen âge et de la langue moderne. Ainsi *alleus* s'écrivait allues; *beuf*, buef; *Meuse*, Muese; *heuse*, huese; *suivre*, et les mots analogues, siuvre; *aux* était figuré par ax ou par as; *er*, à la fin et dans le corps des mots, s'écrivait ier, de sorte que *vergier*, par exemple, était, pour l'œil et pour l'oreille, identique à notre verger. Maintenant qu'on rétablisse, en lisant, la prononciation de tous les mots ainsi défigurés pour nous par l'ancienne écriture, combien de prétendus archaïsmes disparaissent comme par enchantement, et que de traces de vétusté viennent à s'évanouir! M. Génin n'eût-il mis en lumière et hors d'atteinte que ces deux principes, sa part serait belle dans le domaine de la philologie.

M. Génin, qui a rencontré sur son chemin un adversaire ferme sur ses étriers de paléographe, tout bardé de négations et de citations, a vaillamment riposté; et on peut dire que le défaut de sa cuirasse n'était point où on croyait l'avoir trouvé. Notre savant critique avait établi en fait que nos aïeux, en prononçant les mots, ne tenaient aucun compte des consonnes multiples, et que même ils sacrifiaient volontiers aux terminaisons les consonnes simples. M. Génin, que l'étude des textes poétiques et la prononciation populaire avaient amené à poser cette règle, fut confirmé dans son

opinion par l'autorité de Théodore de Bèze, et, plus tard, par celle de Palsgrave. Nous le croyons dans la vérité; et, sans regretter autant que lui ce laisser aller gracieux, cette nonchalance aimable qui serait messéante dans le discours public, nous protestons avec lui contre le pédantisme qui nous poursuit jusque dans les entretiens familiers de paroles orthographiées. Le malheur est que nos jeunes filles, trop dociles à des leçons inintelligentes, perdent ainsi la grâce et le naturel du langage, et donnent le supplice à nos oreilles en trahissant à chaque articulation leurs études grammaticales. Parler ainsi, ce n'est plus converser, mais épeler magistralement. Ces excès doivent être réprimés au nom du vieil usage, qu'il ne faudrait pas cependant rajeunir de toutes pièces, car ce pieux archaïsme nous exposerait au ridicule. Quoi qu'il en soit, la répugnance de nos aïeux pour les consonnes doubles ou redoublées est désormais un fait solidement établi; la poésie en fournit de nombreux exemples. Ainsi, Luc Percheron, si heureusement mis en lumière par M. B. Hauréau dans sa spirituelle et savante *Histoire littéraire du Maine*, ne manque jamais de faire rimer *Hermione* avec *morne ;* pour Villon, *bonne* et *borne* ont le même son ; dans les vaux-de-vire de Jean le Houx, *sacs* et *avocats* ont la même finale pour l'oreille ; avant lui, Olivier Basselin, dans ses rimes à plein carillon, donnait *gorge* pour écho à *loge ;* et même *fort* à *pot*. Cette habitude multipliait les homonymes ; et, parmi les contes et joyeux devis de B. Desperriers, il y en a deux au moins où le comique est tiré d'une méprise de ce genre. Dans la nouvelle XLV, c'est une jeune fille qui refuse de prendre pour mari un homme qui a mangé le dos de sa première femme ; d'où il résulte que *dot* était alors un mot masculin, et qu'il se prononçait comme *dos*. La nouvelle XLVIII présente une équivoque semblable. Certain tailleur avait dérobé à une de ses pratiques, chaussetier de son métier, un coupon de drap gris. Or, ce tailleur invite son compère à déjeuner : c'était au saint temps du carême. L'hôte appelle son apprenti, et demande le *gril* pour faire cuire un hareng : l'apprenti apporte le fatal morceau de drap *gris*, pensant que son patron, touché de repentir, voulait, avant Pâques, procéder à restitution, et avoir la conscience nette de ses larcins de l'année. Donc, *gril* et *gris* rendaient le même son. Après avoir constaté cette confusion, ironsnous jusqu'à la regretter? Non pas, s'il vous plait. Nous sommes charmés de savoir que nos pères avaient plus de ressources que nous

pour équivoquer, et qu'ils en profitaient; mais c'est une facilité que nous ne leur envions pas, trouvant d'ailleurs que la matière est encore assez abondante pour ceux qui aiment à jouer sur les mots.

M. J. J. Ampère, on le sait, a donné dans son livre une grande place, trop grande sans doute, à la déclinaison romane, dont MM. Raynouard, Dietz et Orell avaient trouvé la trace dans nos anciens textes. Le savant historien, en multipliant les règles et en rattachant à un système réfléchi toutes les modifications dans la désinence des mots, a dépassé le but : nous le croyons du moins. Mais M. Génin, qui traite de chimère cette déclinaison, est tombé dans un excès plus grave. Il suffit de jeter les yeux sur les manuscrits du douzième siècle, et sur les textes publiés avec tant de soin et de sagacité par M. Paulin Paris et par quelques-uns de ses heureux émules, pour reconnaître que ces modifications n'ont pas toujours été arbitraires. La célèbre règle de l'*s*, que M. Raynouard a déduite de l'observation, et qu'il aurait pu trouver toute faite dans les grammaires du moyen âge, récemment publiées par M. Guessard, est hors de toute controverse. Tous les philologues s'accordent pour y reconnaître un vestige de la seconde déclinaison des Latins. Quant à l'usage qui change complétement la désinence de certains mots pour les cas obliques du singulier et tous les cas du pluriel, et qui fait, par exemple, de bers, baron, de lerres, larron, etc. ; s'il est permis d'y voir une nouvelle analogie avec le latin, il est possible aussi de le rattacher au système des langues du Nord, et d'y reconnaître l'application d'une règle que suit la troisième déclinaison des Allemands. C'est une conjecture que nous soumettons aux juges compétents, et qui, si elle est fondée en raison, accroîtrait d'autant la part de ce qu'on appelle l'élément germanique dans la formation de la langue d'oïl.

M. Génin n'échappe pas toujours aux défauts de ses qualités : il arrive que sa finesse devient subtilité, et que son esprit décisif est tranchant. S'il use habituellement de l'induction avec une rare sagacité, on le voit aussi quelquefois se fier à une analogie lointaine pour lier un fait, isolé et réfractaire, aux règles qu'il a posées. Cette témérité lui a attiré de justes critiques. L'exemple le plus frappant de ces sortes de caprices est peut-être l'étymologie de *péquin*, à laquelle il paraît tenir beaucoup. On disait, au moyen âge, faire du *liperquam*, dans le sens de faire l'important. M. Génin

retranche l'*r*, c'est son droit, et il a le *péquan;* il modifie la terminaison de manière à obtenir péquin; c'est un acte d'autorité qu'on peut lui passer. Le voilà donc en possession du mot péquin. Il est vrai qu'il y a loin du sens primitif d'important à celui qu'il a reçu de la fatuité des traîneurs de sabres. Qu'à cela ne tienne : les traîneurs de sabre ne savaient ce qu'ils disaient, et, en punition de leur impertinence, « ils donnaient sottement leurs qualités aux autres. » Tout ce raisonnement est plein d'érudition et d'esprit; mais si péquin venait tout simplement, comme le soupçonne M. Despois, d'où nous est arrivé chinois, on aurait vainement dépensé trois hypothèses. Ainsi encore M. Génin, qui a fort bien établi que le mot *quel* suivi d'une consonne se prononçait *queu*, veut absolument que l'interjection *que diable!* soit une corruption de quel diable! Cependant, si on lui criait : « Que diable dites-vous-là? » il comprendrait, comme nous, qu'il n'y a d'interjectif que le mot diable. Or, il nous paraît que l'exclamation que diable! peut être une proposition elliptique pour abréger celle que nous venons d'exprimer. Diable va bien tout seul, comme dans ce vers du *Misanthrope :*

Et qui, diantre, vous pousse à vous faire imprimer?

En somme, nous croyons que M. Génin a usé quelquefois, dans la philologie, du *Compelle intrare,* qu'il blâme dans le prosélytisme de certains religieux. Il est vrai que le péril est léger, et la tyrannie de moindre conséquence.

Nous pouvons hardiment faire quelques chicanes à M. Génin, qui, d'ailleurs, ne prétend pas à l'infaillibilité. Ses livres sont de ceux que la critique n'amoindrit pas; et on essayerait vainement d'en écarter les lecteurs, attirés et retenus par le double attrait du savoir et de l'esprit. Si nous lui demandons de limiter ses principes à leur véritable étendue, et de les appliquer plus discrètement; si nous avions voulu rencontrer plus souvent dans son livre le nom des philologues qui courent la même carrière, et le témoignage de son estime et de sa gratitude envers ceux qui nous éclairent, tout en nous donnant l'occasion de les combattre, nos réserves sont une preuve de l'importance que nous attachons à ses travaux. Le livre des *Variations* restera comme un précieux document dans l'histoire de la langue, et il a sa place marquée dans toutes les bibliothèques des gens de goût et des savants.

Poésies basques de Bernard Dechepare, recteur de Saint-Michel-le-Vieux; publiées d'après l'édition de Bordeaux, 1545, et traduites pour la première fois en français. — In-8° de II et 82 pages. — Imprimerie de H. Faye, à Bordeaux; 1847.

Ces poésies basques (c'est le titre qui nous l'apprend) ont déjà été imprimées, en 1545, à Bordeaux. M. G. Brunet, le nouvel éditeur, suppose qu'il ne reste de cette ancienne et première publication, aujourd'hui bien oubliée, que l'exemplaire que nous voyons, à Paris, dans la Bibliothèque du roi. Il a donc cru qu'indépendamment de l'intérêt qui s'attache aux monuments si rares de la littérature basque, on lui saurait gré, suivant ses propres expressions, « d'avoir remis en lumière un opuscule échappé aux investigations de tous les bibliographes, et recommandable par son ancienneté. » Il assure en outre qu'il a corrigé, en recourant à la science de M. Archu, instituteur à la Réole, les fautes typographiques qui s'étaient glissées dans les volumes sortis, au XVI[e] siècle, des presses de François Morpain, l'imprimeur bordelais.

Il y a deux parties bien distinctes dans l'œuvre de Bernard Dechepare : d'un côté, les poésies religieuses, qui sont peu originales; de l'autre, les poésies amoureuses, qui ne le sont pas davantage, mais où l'on remarque des tendances fort licencieuses.

Nous n'insisterons pas sur la *Doctrine chrétienne* mise en vers par le respectable recteur de Saint-Michel le Vieux. On y trouve une riche collection de prières pour tous les jours et pour tous les saints, les dix commandements, des réflexions sur le jugement général, et une longue et peu poétique invocation à la Vierge Marie. Dans cette dernière pièce on trouve les paroles suivantes :

« D'autres portent leurs pensées ailleurs; les miennes sont pour la Vierge Marie. Puisse-t-elle nous protéger tous !

« Je voudrais que les amoureux me prêtassent leur attention; ils entendraient des conseils utiles pour leur conversion. Je leur dirai à quel amour ils doivent se consacrer, et peut-être suivront-ils mes avis. »

Bernard Dechepare n'avait pas toujours été amoureux de la

Vierge Marie. Dans sa jeunesse, et avant qu'il eût reçu les ordres sacrés (la charité nous ordonne de le croire), l'*idéal* ne suffisait ni à ses appétits ni à son imagination. Il aimait les femmes en chair et en os, celles qui tombent sous nos sens ; et, dans des moments d'exaltation presque fiévreuse, il les louait en ces termes étranges :

« ... Je ne voudrais pas aller en paradis, s'il ne devait point y avoir de femmes.

« Dieu aime la femme par-dessus toute chose : c'est par amour pour elle qu'il est descendu du ciel ; c'est elle qui nous a fait de Dieu un frère ; et, pour ce fait unique, la femme est digne de louanges.

« Il me semble que la femme est une douce chose, un antidote puissant contre toutes les douleurs, une cause de plaisir et pour la nuit et pour le jour. »

Ici le traducteur s'arrête, et déclare qu'il ne traduira point les strophes suivantes, *dans lesquelles l'auteur trace, en termes trop vifs, le tableau des charmes du beau sexe.*

Nous citerons en entier, du poëte Dechepare, un morceau intitulé *la Demande du baiser;* il nous donnera une idée des autres pièces amoureuses :

« Mademoiselle, grâce à Dieu, nous sommes encore jeunes en amour : si j'étais roi, vous deviendriez reine.

« De grâce, donnez-moi un baiser, et ne vous offensez point ; l'amour que je professe pour vous mérite bien cette faveur.

« — Fi donc, éloigne-toi ! pour qui me prends-tu ? Crois-tu que je n'aie pas eu affaire à d'autres qui te ressemblent ? Ne m'adresse jamais de pareils propos. Si tu peux les tenir à d'autres, je ne suis pas de celles que tu crois.

« — Si vous étiez mauvaise fille, je ne ferais aucun cas de votre réponse ; mais comme vous êtes ce que vous êtes, vous me causez du chagrin ; car je ne sache pas vous avoir dit rien d'offensant. En m'accordant un baiser, vous ne risquez pas de perdre l'honneur.

« — Ton baiser, je le sais, réclame autre chose.

« — Mademoiselle, vous êtes intelligente ; vous devinez les choses sans que je vous les dise.

« — Fais-moi grâce de tels propos.

« — Puisque vous êtes si difficile, j'agirai autrement. Tant que je vivrai, je ne vous abandonnerai point ; et maintenant vous ferez ce que je veux.

« — Je commence à m'apercevoir que tu ne te moques point de moi. Cet homme voudrait-il donc me déshonorer ?

« — Que me font vos cris, pourvu que vous gardiez un moment le silence ?

« — Oui, je donnerai à Lelo, à mon Lelo, des baisers à profusion ; mais qu'il ne touche pas au reste..........

« — Mademoiselle, criez moins fort une autre fois. »

Bernard Dechepare fut mis en prison par ordre du roi de Na-

varre Jean II ou Henri II, suivant les conjectures de M. Brunet. De quel crime s'était rendu coupable notre poëte ? Nous l'ignorons. Toutefois, s'il est permis de tirer une induction des appétits violents que décèlent ses chants amoureux, nous serions porté à croire qu'il avait commis quelque énorme attentat contre les bonnes mœurs.

Les poésies de Bernard Dechepare méritaient, suivant nous, les honneurs d'une seconde édition. C'est le premier document en langue basque qui ait été imprimé.

« Les Basques, dit le vieil auteur en s'adressant à un avocat du roi, sont habiles, courageux, et aimables; parmi eux, il existe des hommes profondément versés dans toutes les sciences. Et ce qui m'étonne, seigneur, c'est que pas un n'ait songé jusqu'ici à écrire un ouvrage en l'honneur de sa langue, afin d'apprendre à l'univers entier que le basque, comme les autres idiomes, se prête merveilleusement aux règles de l'art d'écrire... Daignez agréer ces quelques vers tombés d'une plume inexpérimentée, afin qu'après les avoir vus et corrigés vous puissiez, seigneur, les faire imprimer, si vous le jugez à propos. Par là nous aurons tous la satisfaction grande de voir, grâce à votre obligeance, le basque *imprimé pour la première fois*. Nos neveux, imitant votre exemple, pourront continuer à répandre les publications *euscariennes*... »

Dechepare, parlant du basque, s'écrie, dans un de ses chants, avec une sorte d'enthousiasme :

« *Euscara*, il n'est point d'idiome, pas même l'idiome français, qui puisse t'égaler en élégance et en concision. »

Et ailleurs :

« L'*Euscara* a vu le jour; allons tous à la danse.

« O Euscara ! rends grâces au pays de Garacy, qui t'a donné un essor convenable. Jadis tu occupais le dernier rang parmi les idiomes; aujourd'hui le premier t'est réservé.

« Les *Euscaldunac* avaient l'estime du monde entier. Il n'en était pas de même de leur idiome, parce qu'il n'était pas écrit. On saura aujourd'hui combien est belle la langue des *Euscaldunac*.

« Que tout *Euscaldunac* lève haut la tête, car son langage est une fleur de parfum suave. Les seigneurs, les princes réclament qu'il soit écrit, afin qu'ils puissent l'apprendre.

« Leurs désirs ont été accomplis par un originaire du pays de Garacy, et par un de ses amis, qui aujourd'hui habite Bordeaux. C'est cet ami qui, le premier, a fait imprimer l'*Euscara*. Que tout Basque lui conserve une reconnaissance éternelle.

« J'envoie ceci à Lelo : oui, Lelo, vous êtes Lelo ; oui, Lelo, l'Euscara a vu le jour; allons tous à la danse. »

Hélas ! l'*Euscara*, la *belle* langue des *Euscaldunac*, n'est pas

plus connue aujourd'hui qu'elle ne l'était il y a trois siècles. Elle n'a pas eu les destinées que lui promettait une ambitieuse prophétie; elle n'a point parcouru le monde, et n'est pas devenue, tant s'en faut, le premier des idiomes. Elle se tient encore dans les étroites limites où elle était enfermée au temps de Dechepare et de l'imprimeur bordelais François Morpain. Disons-le toutefois : depuis le XVI[e] siècle, quelques hommes, en Europe, ont étudié les livres basques. Mais qu'ont-ils cherché dans ces livres? Ce ne sont point, assurément, les beautés littéraires; ils ont essayé seulement, à l'aide d'observations et de comparaisons qui sont du domaine de la linguistique, de trouver les éléments nécessaires à la solution de certaines questions générales d'histoire et d'ethnographie. Ce n'est pas là ce qu'avait rêvé Dechepare pour l'idiome, si doux à ses oreilles, des *Euscaldunac*. Qu'eût dit le digne recteur de Saint-Michel le Vieux, s'il avait prévu qu'au XIX[e] siècle les savants (MM. de Humboldt et Fauriel, par exemple) ne chercheraient dans la langue basque que les moyens d'étayer des théories plus ingénieuses que vraies sur l'histoire primitive des Ibères? Il eût brisé sa plume peut-être, se bornant à faire ses sermons et l'amour, sans versifier.

ÉTIENNE DE LA BOËTIE, ami de Montaigne; étude sur sa vie et ses ouvrages; précédée d'un coup d'œil sur les origines de la littérature française, par Léon FEUGÈRE, professeur de rhétorique au collége Henri IV. — Un vol. in-8°; Paris, 1845.

OEUVRES COMPLÈTES D'ÉTIENNE DE LA BOËTIE, réunies pour la première fois, et publiées avec des notes, par le même. — Un vol. in-12; Paris, 1846.

M. Feugère, au frontispice de son *Étude*, donne à la Boëtie le titre qui recommande le mieux cet écrivain à la postérité : ami de

Montaigne. Effectivement, c'est l'amitié de Montaigne, ce sont ses éloges pieusement exagérés du mérite de son ami, enlevé à trente ans, qui lui assurent, avec l'immortalité, les sympathies de tout lecteur des *Essais*. Hormis le discours *de la Servitude volontaire*, que la Boëtie composa avant sa dix-huitième année, « par maniere d'essay, à l'honneur de la liberté, contre les tyrans (1), » le reste n'excitera jamais un intérêt bien vif. Ce sont des traductions d'Aristote, de Xénophon et de Plutarque, des poésies latines et des poésies françaises. La Boëtie est également l'auteur d'une *Historique description du solitaire et sauvage pays de Médoc*, publiée en 1593, et dont, je ne sais pourquoi, M. Feugère ne fait aucune mention, ni dans son *Étude,* ni dans le recueil des *Œuvres complètes* de la Boëtie. Cependant ce second ouvrage original n'était pas indifférent pour la gloire de qui n'en a pas laissé un troisième.

Je ne saurais souscrire sans réserve à l'appréciation du style de la Boëtie par M. Feugère, qui le met, peu s'en faut, au niveau du style de Montaigne. J'y trouve de grandes différences, sans toutefois y méconnaître des qualités réelles : la force et la clarté. Mais où sont la grâce originale et le coloris de Montaigne? M. Feugère insiste beaucoup aussi sur la valeur des poésies tant latines que françaises de son auteur. Montaigne, le premier éditeur de la Boëtie, déclare dans son avertissement avoir entendu réciter des premières *de riches loppins;* et Colletet, autorité véritablement un peu suspecte, doute si la ville de Bordeaux ne sera pas aussi redevable à la Boëtie qu'à Ausone. A la bonne heure; mais on aura beau dire, des vers latins modernes n'ont plus guère de chance d'être lus; c'est à peine si l'on consent à lire des vers français. Ceux de la Boëtie sont bien éloignés d'égaler ceux de Ronsard; et qui lit Ronsard? J'aurais mieux aimé, je l'avoue, pouvoir juger les facultés poétiques de la Boëtie dans sa description du sauvage pays de Médoc, dont le titre m'allèche et m'attire; mais c'est peut-être parce que l'ouvrage me manque. Tout le bagage de la Boëtie se réduit donc au célèbre *Discours de la servitude volontaire*, publié d'abord par Montaigne, réédité de nos jours par M. de Lamennais, et qualifié d'admirable par M. Barthélemy Saint-Hilaire, dans ses notes sur la Politique d'Aristote (t. I, p. 325).

(1) Montaigne, liv. I, ch. 27, *de l'Amitié*.

Mon dessein n'est pas ici d'examiner cette pièce ni au point de vue littéraire, ni au point de vue philosophique ; il me suffit d'avoir cité en sa faveur ces témoignages imposants. Je me détourne du texte de la Boëtie, et je m'en vais aux notes de M. Feugère, qui sont pour moi et seront, je crois, pour beaucoup de lecteurs, la partie la plus intéressante de cette publication.

Ces notes sont philologiques et critiques; plus rarement historiques, parce que l'occasion en est plus rare. Encore que M. Feugère m'ait fait l'honneur de m'y citer quelquefois, cela ne m'empêchera point d'en dire librement ma pensée. M. Feugère donne un bon exemple qu'on doit désirer de voir suivi : c'est d'attacher à un vieux texte un commentaire consciencieux, approfondi avec le secours d'une saine érudition. Il recherche l'étymologie et l'histoire des mots, il fait des rapprochements de textes; tant qu'il peut il remonte aux origines de la langue; il ne passe rien et s'efforce de répandre partout la lumière. On ne saurait trop encourager cette voie, et nous finirons par y voir entrer l'Université, qui devrait depuis longtemps y briller. C'est à l'Université qu'il appartiendrait de débrouiller tout ce chaos de notre littérature primitive, mille fois plus précieuse et pour nous plus touchante que les bribes d'Ennius, de Nævius et de Pacuvius. La langue nationale, l'histoire nationale, voilà notre affaire à nous autres Français. Je ne disconviens pas qu'une chaire de langue berbère au collége de France ne soit une nécessité de premier ordre; j'accorde que nous ne pouvons nous passer ni du sanscrit, ni du chinois, ni de l'arabe, ni du persan, ni de l'hindoustani, ni du tatare mandchou : mais enfin il faut espérer que ce pressant besoin satisfait, quand tous les idiomes des cinq parties du monde seront représentés à la Sorbonne et au collége de France, quelque ministre plus téméraire et plus aventureux que M. de Salvandy osera y faire représenter aussi la langue française. Dieu veuille que cette prédiction ne soit pas, comme celle de Béranger : *Pour l'an trois mil; ainsi soit-il !*

J'ai loué le travail de M. Feugère; mais comme il faut toujours payer par quelque endroit son tribut à l'humanité, je vais, dans quelques notes sur ses notes, essayer de montrer comment M. Feugère s'est libéré de la dette où nous sommes tous tenus. C'est la mienne aussi peut-être que je vais acquitter, puisque, selon Voltaire,

Tout faiseur de journal doit tribut au malin.

Je ne puis que protester ici de mon ferme propos de combattre l'erreur et de chercher la vérité. C'est aussi, j'en suis sûr, le désir de M. Feugère. Unissons-nous donc dans cette bonne intention. L'on cherche la vérité, et l'on trouve ce qu'on peut; mais le point est d'être sincère.

Je signalerai à M. Feugère une inadvertance dans le texte de *la Mesnagerie de Xénophon*. C'est à la page 152 ; on y lit : « Pour le regard des bons charpentiers, des bons graveurs d'airain... *j'eus prou de peu de temps* à passer par tout pour les voir tous. » M. Feugère, qui a fait une note sur les expressions que je souligne, ne s'est pas aperçu qu'il fallait retrancher de la phrase ces mots *prou de*, et lire : j'eus peu de temps. Évidemment le copiste qui a fait le manuscrit s'était trompé en mettant *prou* là où il fallait *peu*; il s'est repris, mais en omettant de rayer le mot fautif. Un imprimeur ignorant ou inattentif a consacré cette étourderie, que l'éditeur moderne n'aurait pas dû reproduire.

Page 222, M. Feugère dérive *plenté* de *plenitas*. J'aurais souhaité qu'il eût mis de *plenitatem*. Je crois avoir démontré, dans les *Variations du langage français* (p. 194 et suiv.), que nos substantifs, appartenant par leurs racines à la troisième déclinaison latine, s'étaient formés, non pas sur le nominatif, mais sur l'accusatif. Aussi ces mots ne reçoivent-ils jamais l'*s* caractéristique du nominatif singulier pour les substantifs venus de la seconde déclinaison ; par exemple, *ordre, vierge, image*, *multitude*, formes modernes syncopées des formes primitives, *ordene, virgene, imagene, multitudine*, sont évidemment calquées sur *ordinem*, *virginem*, *imaginem*, *multitudinem*.

Origine ne représente pas *origo*, mais *originem*.

Je crois d'une haute importance, pour l'étude approfondie de notre vieille langue, de rechercher la valeur parlée des notations orthographiques. Personne, que je sache, ne s'en est occupé jusqu'à ce jour; loin de là, tous les philologues se sont accordés à évaluer les notations écrites du moyen âge par les règles de l'orthographe du XIXe siècle. De cette absurdité sont sorties plus d'erreurs que de guerriers du cheval de Troie. Par exemple, on veut que chaque variante dans l'orthographe représentât une différence dans la

prononciation. C'est sur cette belle idée qu'on a planté l'échafaudage majestueux des déclinaisons françaises, des dialectes, etc.

M. Feugère a donné comme les autres dans ce piége, qui consiste à faire apprécier le langage par le seul témoignage des yeux. La Boëtie écrit :

« De tant que nous rendions plus prisez les *loyals*, et plus riches et plus libres que les *desloyaux*. » (P. 185.)

M. Feugère :

« En réunissant ces deux formes (*loyals*, *desloyaux*), qui existaient simul-« tanément, et dont la dernière devait seule être maintenue par la suite, l'au-« teur a eu pour objet d'éviter la rencontre désagréable de deux sons uni-« formes. »

Le commentateur se trompe : il prête ici à son auteur une finesse d'orthographe à laquelle la Boëtie n'a jamais pensé, car cette notation *loyals* sonnait *loyaux*, comme *desloyaux ; mal, val*, *cheval*, étaient prononcés *mau*, *vau*, *chevau*, comme l'attestent encore les noms *Maupertuis, Vaucluse, Vaufleury*, et le mot *cheveau-léger*. *L* finale s'unissait à la voyelle précédente comme un *u*, excepté le cas où elle pouvait se détacher sur une voyelle initiale suivante : ainsi, *mal affreux*, *val ancienne*, *cheval arabe* (*des Variations du langage français*, p. 54 et suiv.).

Cela posé, j'accorderai très-volontiers à M. Feugère que, dans la phrase de la Boëtie, il faut lire en effet *loyal* avec *l* détachée; mais pourquoi? A cause du mot *et*, qui vient après *loyal*. Quelqu'un peut-être me dira : Prenez garde! il y a une *s; loyals* est au pluriel. — Et que m'importe votre pluriel? Que m'importe votre *s?* N'ai-je pas mis en principe, 1° qu'on ne prononçait pas deux consonnes consécutives (1)? 2° Que loin de faire siffler l'*s* du pluriel, comme on s'y plaît aujourd'hui, on n'en tenait souvent nul compte pour la mesure du vers (2)? Par conséquent on devait prononcer ou bien : les *loyal et* plus riches.... ou bien : les *loyaux et* plus riches, mais jamais les *loyales zet* plus riches, ce qu'affirme la note de M. Feugère.

L'erreur de M. Feugère consiste donc à dire qu'il y avait là *deux formes simultanées*. Il y en avait deux pour l'œil, et une seule

(1) *Var. du lang. fr.*, p. 5.
(2) *Ibid.*, p. 280, 281.

pour l'oreille ; et M. Feugère conclut la double forme pour l'oreille de la double forme pour l'œil.

Les personnes peu familières avec l'étude de notre vieille langue sont exposées à un danger auquel presque toujours elles succombent. C'est, rencontrant telle ou telle forme d'un verbe nouvelle à leurs yeux, d'en conclure aussitôt l'existence d'un infinitif qui en fait n'a jamais existé. Par exemple, M. Napoléon Landais ayant à se rendre compte de cette forme *ci-gît*, ne s'est point avisé de chercher si ce monosyllabe *gît* n'était pas une syncope de *gesit* (*jacet*). L'accent circonflexe aurait dû pourtant lui faire soupçonner quelque chose : mais la jeunesse impatiente de voler à la gloire ne prend pas garde à ces petites circonstances. M. Napoléon Landais, de sa grâce, a tout de suite donné à *gît* l'infinitif *gir* (au lieu de *gésir*), et il a bravement enregistré ce verbe *gir* dans son célèbre dictionnaire, où cette bévue gît en bonne compagnie d'autres de même force :

Facies non omnibus una,
Nec diversa tamen, qualis decet esse sororum.

Pareil malheur est arrivé quelquefois aussi à M. Feugère. Ce n'est point que M. Feugère soit téméraire et aventureux comme M. Napoléon Landais : on voit au contraire qu'il apporte le plus grand soin à vérifier ses notes ; mais enfin ici sa prudence s'est endormie, sa circonspection lui a fait défaut. Sur ce vers de la Boëtie,

Que mourant je *lairray* nostre commun séjour,

il cite en note ce vers du *Cid :*

Vous *lairra* par sa mort don Sanche pour époux ;

et il ajoute : « Cette forme était un débris de l'ancien verbe *laier* (p. 514). » J'ai lu, je puis le dire, beaucoup de vieux français ; je n'ai jamais aperçu le verbe *laier*. Si M. Feugère peut me le faire voir, je lui en serai très-reconnaissant. En attendant, je tiendrai cette forme je *lairrai* pour une syncope de *laisserai*, comme on disait *je donrai :*

Que *donras* tu à mon seignor ?
— Sire, je li *donrai* xx livres.
(*Fabliaux*.)

Donrai ne vient pas de *donre*.

Je garrai (je guérirai); *je gerrai* (je gésirai) :

« Va, si baigne set feiz el flum Jurdan, si *garras*. »
(*Rois*, p. 362.)

Il ne *gerra* mais de lez moi,
Le vilain qui tel hernois porte !
(*Fabliaux*.)

Si M. Landais eût connu ces vers, probablement son dictionnaire se fût enrichi du verbe *gerre*, pendant de *gir*. Je *parrai* (paraîtrai) :

Dist saint Pierre : Qui li dira?
Ja pour vingt ames ni *parra* (*Fabliaux*).

Je menrai (mènerai) :

Ceens avez mon palefroi
Et le vostre *menrai-je*, o moi (*Ibid*.).

Descendez tost : vous nous *merrez* avant.
(*Agolant*, v. 883, ap. Bekker.)

Notre forme moderne *j'aurai* est la contraction de *j'averai*, que donnent les plus anciens textes. J'imagine qu'un jour quelque honnête lexicographe allemand fera venir *j'aurai* du primitif *havre* ou *aure*.

Sur cet autre vers,

Aucun ny a que souhaiter ne *feisse*,

M. Feugère dit : « La forme *feisse*, dissyllabe (1), rappelle l'ancien « verbe *feïre*, faire (p. 493). »

C'est par distraction, sans doute, que M. Feugère observe ici que *feisse* est dissyllabe; le vers aurait un demi-pied de trop. Il faut prononcer *ne fisse* pour rimer à *s'en réjouisse*. Il est vrai néanmoins que, dans tous les poëtes du moyen âge, *feisse* forme deux syllabes, ou plutôt, pour parler exactement, deux syllabes et demie; mais il est faux que cela rappelle l'ancien verbe *feïre*, car ce verbe est imaginaire, comme *laier*.

(1) M. Feugère veut dire trissyllabe : *fé-is-se;* il a négligé de compter l'*e* muet final.

De *facere* le français tira *fere* (*faire*, par un *a*, vient de *fari*; c'est pourquoi *fit-il*, dans la version des *Rois* comme dans la bouche du peuple, est constamment employé pour *dit-il*. Plus tard on confondit l'une et l'autre orthographe). *Fere*, au prétérit, donnait régulièrement *je fesis*, souvent écrit *je feis* : on laissait à l'habitude et à l'euphonie le soin de suppléer l'*s* absente; mais de cette notation il résulta qu'à la longue les deux syllabes se fondirent en une, et voilà comment nous avons aujourd'hui *je fis*.

Montaigne termine une lettre à la Boëtie par cette phrase : « Monsieur, je supplie Dieu qu'il vous *doint* très-heureuse et longue vie. » *Doint*, dit M. Feugère, « forme ancienne, empruntée au verbe *doigner*, et retenue pour *donner* et ses composés jusqu'à la fin du XVI[e] siècle (p. 270). »

Il n'y a pas de verbe *doigner* (1). *Doint* n'est qu'une forme de subjonctif, forme isolée qui n'appartient pas à un verbe. C'est la traduction, le calque du latin *duint*, qui lui-même est déjà un archaïsme dans Térence. De cette forme unique *doint* tirer le verbe *doigner*, c'est absolument comme si de *duint* on faisait sortir un verbe usuel *duere* ou *duire*.

Le verbe *voussir*, *voulsir*, par lequel M. Feugère explique le subjonctif *qu'ils voulsissent*, est un barbarisme comme les autres. *Voulsissent* n'est pas « un débris du vieux mot *voussir* (p. 302); » c'est le conditionnel formé régulièrement de *vouloir*.

Ces formes irrégulières, bizarres sur le papier, deviennent quelquefois toutes simples dans la prononciation, mais il faut savoir les lois de cette prononciation, et les rapports de l'écriture au langage. Faute de s'en être enquis, combien les plus renommés en érudition ont-ils fait de faux pas qui apprêteraient à rire si leurs livres étaient lus, ou si les lecteurs étaient plus forts que les auteurs! M. de Roquefort, s'il avait soupçonné que *al*, suivi d'une autre consonne, était prononcé *au*, n'eût jamais inventé l'infinitif *valder* pour expliquer le futur *il valdra* : il se fût contenté de la petite grammaire

(1) Dans le sens de *doigner* s'entend ; car on trouve *doigner* pour *daigner* :

> Vers lui s'en vait a guise d'ome fier
> Onkes de rien ne l' *doignoit* aranier.
> (*Gérard de Viane*, v. 265.)

de Lhomond. Si la compagnie console, M. Feugère a de quoi se consoler ; que celui qui est sans péché lui lance la première épigramme : ce ne sera pas moi !

Je lis dans le traité *de la Servitude volontaire :* « Dirons-nous que ceux-là qui servent soient couards et *recreus?* » (P. 14.)

M. Feugère : — « *Recreu* (recrudescere), las, épuisé de fatigue. »

M. Feugère se laisse aller ici au penchant très-naturel et très-décevant en philologie, de dériver un mot du mot qui matériellement lui ressemble le plus. *Recru* vient de *recrudescere ;* quoi de plus simple et de plus vraisemblable? C'est ainsi que M. Nodier faisait venir *écuyer* de *equus*, tandis qu'il vient de *scutum*. De même *recru*, participe passé du verbe *recroire*, *se recroire*, a pour origine *recredere se*, et non *recrudescere*.

Un esclave s'enfuyait, ou prétendait se soustraire à la domination de son maître ; on le citait en justice ; là, devant le tribunal, contraint par la force des preuves, il avouait sa qualité de serf, il se remettait entre les mains de son maître : c'est ce qu'on appelait *se recroire*, *recredere se :*

« Tassilon vint en personne se livrer entre les mains de nostre seigneur le roi Charlemagne, et se *recrut* (*recredidit se*), renouvellant le serment, etc... »
(*Annales de Saint-Bertin*, ann. 787.)

Dans un duel, au jugement de Dieu, l'un des deux champions était vaincu ; il lui fallait reconnaître l'injustice de sa cause : il était *recréant ;* on l'appelait chevalier *recru*. Les assises de Jérusalem nous ont conservé la formule du défi :

« Je suis prest de le prouver de mon corps contre le sien, et le rendrai mort ou *recréant* en une oure du jour ; et vecy mon gaige. »

« Li sires cui ses campion ert *récréans* pert respons en la court. » (*Beaumanoir*, ch. 13.)

L'auteur inconnu de la version des *Rois* (XIe siècle) se sert toujours du mot *recréant* pour traduire *ignavus* :

« A! fist li Reis, Abner n'est pas mort si cume suelent murir li malvais et li *recreant !* » (P. 133.) Uti mori solent ignavi.

Ogier le Danois, faisant à Charlemagne l'éloge du duc Nayme de Bavière :

En tot vostre ost n'a un mellior escu;
Ja por paien ne sera *recreu.*
(*Gérard de Viane,* v. 302, ap. Bekker.)

Guenes est morz cume fel *recreant.*
(*Chans. de Roland.*)

Ganelon est mort comme un traître et un lâche.

Le vaillant archevêque Turpin est jeté par terre, le corps traversé de quatre épieux. Roland accourt : aussitôt Turpin saute en pieds :

Roland regarde, puis si li est couru,
Et dist un mot : Ne suis mie vaincu!
Jà bon vassal nen ert vif *recreu.*
(*Roland.*)

« Je ne suis pas vaincu ! un bon soldat ne se rend pas vivant. » Mot à mot : n'est pas *recru* vif.

Roland à l'agonie se couche au sommet d'un tertre, sous un pin, le visage tourné vers l'Espagne, afin que Charlemagne à son retour voie bien qu'il n'est pas mort *récréant.*

Aussi ces épithètes *recréant*, *recru*, étaient-elles des injures que la loi punissait d'une grosse amende :

« Celui qui aura appelé son juré *recru, traistre* ou *veuillot*, c'est-à-dire, cocu, payera vingt sous. » (*Charte de la commune d'Amiens*, ann. 1209.)

L'éditeur du *Romancero français*, p. 31, explique à tort *recroire* par *renier*. *Se recroire* était si loin de *renier*, que c'était au contraire avouer deux fois, se reconnaître esclave ou vaincu. M. P. Paris s'appuie de ce qu'il a vu les renégats appelés *recréants;* il a pris une épithète pour un synonyme. Ce vers,

Et la bele n'a talent que *recroie*,

signifie donc : Et la belle n'a pas envie de s'avouer vaincue. C'est une expression empruntée à l'art militaire, au duel ou au tournoi; et M. F. Michel, qui relève l'erreur de M. P. Paris dans le glossaire du *Tristan* (II, 123), a été plus près du sens en interprétant *recroire*, *cesser de*, *se lasser*.

Equi recrediti, chevaux recrus, étaient ce que nous appelons chevaux de réforme. *Equi recrudescentes* eussent été, au contraire, des chevaux à qui la vigueur revenait.

A *recru* l'usage a substitué *rendu*, qui exprime absolument la même chose : je suis *rendu; rendu* de fatigue.

Si *recru* avait été formé de *recrudescere*, le sens du dérivé aurait été en opposition directe avec celui de la racine.

Ajoutez qu'on prononçait en trois syllabes *re-cré-u* ou *recrévu;* ainsi ce rapport de forme extérieure, auquel M. Feugère s'est laissé séduire, n'est lui-même qu'une illusion.

Je sais qu'il était difficile de s'en défendre : dans les étymologies, comme dans la pratique de la vie, on est entraîné à donner trop aux apparences, et les apparences des mots ne sont pas moins trompeuses que celles des hommes. C'est pourquoi j'ai insisté à démontrer l'erreur de M. Feugère sur *recru* et *recrudescere*. Voici un autre exemple qui, moins frappant peut-être, n'est pas moins certain à mes yeux : il est vrai que j'y suis intéressé.

M. Feugère m'avait fait l'honneur d'invoquer mon témoignage sur l'orthographe et le sens de cette locution *à par soi,* qu'un usage vicieux fait écrire avec un *t, à part soi :* « M. Génin (*Variations du langage français*, p. 408) s'attache à prouver que dans ce tour on devrait toujours écrire *par*, comme la Boëtie l'a écrit ici. » (P. 176.)

Voilà qui va bien; mais dans la *table des locutions* je lis : « *à par*, p. 176. (L'opinion citée dans cette note est erronée; racine, *a parte.*) »

Dans les *Variations du langage français*, j'avais tâché d'établir mon opinion sur des raisons pertinentes à mon avis, et suffisamment développées; j'y avais joint des exemples non moins concluants. Il paraît que le tout avait d'abord convaincu M. Feugère; puis il lui est venu un repentir, et il s'est rétracté. Sans aucun doute il en avait le droit; mais n'aurait-il pu me condamner en termes un peu moins durs et moins secs? Ne pouvait-il pas à son tour prendre la peine d'exposer ses raisons, et quels motifs l'avaient conduit à se rétracter? « *Cette note est erronée !* » Cela est bientôt dit ! l'arrêt est cruel et sans pitié, et sent son nouveau converti. Mais pourquoi suis-je dans l'erreur? C'est ce qu'il aurait fallu montrer.

J'avais fait venir cette locution *par soi* du latin *per se*, qui, pour la forme et pour le sens, y correspond exactement (1). J'avais cité ce vers d'Horace :

(1) *Var. du lang. fr.*, p. 409.

Quamvis, Scæva, satis *per te* tibi consulis et scis.

« Scæva, encore que tu saches te conduire *tout seul.* »

J'avais allégué cette locution technique au jeu de cartes : un as *per se* (et non *percé*), un as tout seul, sans autre accompagnement.

D'abondance j'y avais joint (1) cet exemple pris de Molière, dans les *Amants magnifiques : « E par soi,* é. » C'est-à-dire, *e* tout seul, *é.* C'est un homme qui épelle le nom d'*Ériphile,* et qui évalue la lettre *é* prise isolément.

J'avais montré que dans les plus vieux textes de la langue, par exemple dans les *Rois,* le manuscrit porte toujours *par soi, à par soi*, sans *t*, et avec un *t, de part* Nostre Seigneur, *de part* Deu.

Mais M. Feugère veut à présent que l'une et l'autre locution, très-différentes par le sens, représentent une seule et même racine : *a parte.*

Je prie M. Feugère de m'expliquer pourquoi les manuscrits ont deux orthographes précisément à l'inverse des deux que nous suivons aujourd'hui ;

Je le prie de me dire s'il estime qu'on doive écrire : *E part* soi, *e,* avec un *t* à *part ;*

Et ce que signifie *de par Dieu,* sans *t,* conséquemment formé de la racine *per.* Concevrait-on *de per Deum?*

Après quoi il voudra bien expliquer avec la racine *a parte* ce passage des *Rois,* où il s'agit de l'épreuve du bûcher proposée par Élie aux faux prophètes de Baal. Je commence par traduire en français moderne :

« Alors, qu'ils requièrent leurs dieux de faire allumer leur bûcher *tout seul ;* et moi, je requerrai mon vrai Dieu que, ma victime sur mon bûcher, il les fasse s'allumer et se consumer *tout seuls.* » — « Lores requiergient lur deus que lor « busche *par sei* facent alumer, e jo requerrai mun veir Deu qe il mun sacrefise « od tute la busche faced *par sei* esprendre e esbraser. » (P. 316.)

M. Feugère expliquera-t-il cet endroit par *a parte?* De quelle part? De la part de la bûche, comme dans Molière de la part de la lettre *E?*

Récapitulons un peu : j'ai de mon côté l'analogie du latin; l'orthographe constante des manuscrits les plus anciens, comme les

(1) Dans le *Lexique de Molière.*

Rois et le *Roland*; la logique, puisque par mon étymologie plusieurs locutions s'éclaircissent toutes seules, *par soi*, qui autrement demeurent des énigmes. A cela qu'oppose M. Feugère? Il me dit que mon opinion est erronée.

Sur cette espèce d'interjection *dea*, qui existe encore aujourd'hui dans *oui-da!* je trouve la note suivante : « C'est le *dea* des Latins, dit Roquefort, *par la déesse!* Cette interjection, qui, suivant Nicot, *enforce la diction*, répond à *certes*. » (P. 238.)

Les Latins n'ont jamais employé *dea* par forme d'interjection. *Par la déesse!* Par quelle déesse, s'il vous plaît? M. Feugère, qui sait le latin, n'aurait pas dû adopter cette forte niaiserie de Roquefort. Si vous ne savez rien de *dea*, n'en dites rien. On n'est jamais obligé de faire une note.

Ce mot, du reste, qui en a tourmenté bien d'autres, encore qu'il ne soit pas difficile d'en rendre compte, est demeuré jusqu'à ce jour sans explication satisfaisante.

Il faut d'abord se rappeler à quel point nos aïeux aimaient la brièveté et cherchaient la rapidité du langage. Presque tous nos mots venus du latin sont contractés, resserrés dans la forme la plus étroite possible. Par suite de ce goût, on faisait un usage très-fréquent de l'*apocope*, qui réduit le mot souvent à une syllabe. Notre langue moderne est encore pleine de ces vestiges de la langue primitive. *Vis* existe dans *vis-à-vis :* c'est visage à visage; *font* dans les *fonts baptismaux*, et le nom propre Lafont; *som* (sommet) dans *Granson; ru* (ruisseau) dans les noms propres *Duru*, *Vauru*. On disait *prou*, au lieu de *proufit; cit*, au lieu de *cité;* la version des *Rois* emploie *cor* et *tor* pour *corbeau, taureau*. C'est un *cor* qui apporte à manger au prophète Élie; il est dit d'un cadavre que ni lion ni *cor* n'y *adesa* (n'y toucha). Ailleurs on se plaint que qui voulait se faire recevoir prêtre, il ne lui en coûtait qu'un *tor* et sept moutons. Ce qui prouve en passant que si les dignités ecclésiastiques sont vénales, l'abus remonte très-haut.

Dea est tout de même par apocope pour *deables*, traduction de *diabolus*. *Oui-da!* c'est-à-dire, oui, diable! *non-da!* non, diable! L'apocope venait ici d'autant plus à point, qu'il s'agissait d'un gros mot, du nom de l'ennemi des hommes : il était décent de le déguiser un peu : à l'apocope se joignait l'euphémisme.

Dea fut longtemps de deux syllabes, *deables;* on le voit par les vers où ce mot se rencontre, en ayant deux et demie. Puis à la fin *dea!* se resserre en *dà!* et l'on oublie son origine. Je soupçonne qu'on prononçait dans *dea* une euphonique intercalaire, *deva*, qui, négligée par l'écriture, disparut du langage, d'où résulta naturellement la contraction. Je suis conduit à cette supposition d'une consonne intercalaire, non-seulement par l'analogie avec d'autres mots qui sont dans le même cas, mais par ce fait que la plus ancienne forme de *dea*, c'est *diva* (tout près de l'italien *diavolo*). *Diva!* est l'exclamation favorite des poëtes du XIIe et du XIIIe siècle:

Li roi le voit, si l'at a raison mis :
Diva! fet il, qui t'a si bien vesti ?
(*Garin*, II, p. 23.)

Diable! fait-il, qui t'a si bien vêtu ?

Fromons le voit, si l'at a raison mis:
Diva! fait-il, que me mande Pepins ?
Averons nous le tournoi ce matin ?
(*Garin*, II, p. 155.)

Diable! fait-il, que me mande Pepin ?

Lucifer de retour, et voyant ses chaudières vides, appelle le jongleur à qui il en avait confié la garde :

Diva! fait il, où sont alé
Les ames que je te lessai?
(*Fabliaux*.)

Diable! fait-il, où sont passées
Les ames que je t'ai laissées ?

Diva! fait il, es tu hurtez?
(*Le Fabel d'Aloul*.)

Diable! fait-il, es-tu blessé?

Diva! fait il, as tu les ostes prins?
(*Garin*, t. II, p. 295.)

Diable! fait-il, as-tu pris les otages?

Sur quoi le commentateur met cette note singulière :

« *Diva* est une interjection fort usitée qu'on peut expliquer: *Dic, puer*. — *Dis, valet*. »

Il est certain que, en fait d'explications philologiques, on ose et l'on peut tout : en voilà la preuve.

De son côté, Barbazan, dans le glossaire de ses fabliaux, explique *diva* par *dame !* Or, comme *dame* est la transformation française de *Dominum*, et s'emploie par excellence pour désigner le Seigneur, il s'ensuit que Barbazan traduit par *Dieu !* un mot qui signifie *diable !* A cela près, la traduction est bonne.

M. Chabaille : « *diva !* allons, dis ; parle, je t'en prie. » (*Le Roman du Renart*, p. 16.) M. Francisque Michel repousse cette explication, aussi bien que le *dis*, *valet*, de M. P. Paris ; il se rapproche du *par la déesse !* de Roquefort et de M. Feugère : Ce *diva*, dit-il, signifie, je pense, *diva Maria*, sainte Marie, sainte Vierge ! « Mais « il est singulier de trouver parfois cette exclamation dans la bou- « che du diable. » (*Glossaire du Charlemagne*, en anglais, p. 74.) L'observation, dans sa naïveté, est pleine de justesse.

Certes ; dame ; dis, valet ; par la déesse ! allons, dis ; parle, je t'en prie ; sainte Vierge ! tout cela pour traduire *diable !* Tels sont les fruits de la méthode si généralement suivie d'expliquer par divination. Eh, messieurs les glossateurs et commentateurs, ne prenez point tant de peine ! s'il ne s'agit que de deviner, nous autres lecteurs ignorants, nous nous en acquitterons aussi bien que vous. Oui, mais ils donnent leurs conjectures et leurs devinailles pour des certitudes, pour le dernier et sublime effort d'une érudition immense : voilà le mal ! Le mal est que personne ne consente à proférer ce beau mot, ce mot admirable, la honte de la philosophie, mais qui serait la gloire des philosophes : Je ne sais pas ! . . . .

Le mot de Dieu, c'est : *Fiat lux ;* le mot de l'homme, c'est : *Et lux non facta est ;* Je ne sais pas !

L'emploi du mot *ouvrier,* dans le vers suivant,

C'est des *ouvriers* celuy là que l'on prise,

suggère à l'éditeur de la Boëtie cette remarque : « Ce mot, comme tous ceux qui se terminaient en *ier*, était alors dissyllabe. » (P. 475.)

L'observation est incomplète : M. Feugère devait ajouter que l'*i* dans ces finales étant alors muet, l'oreille n'était point choquée d'entendre en deux syllabes *ouvrer, sangler, boucler*, et les autres que nous prononçons aujourd'hui en trois syllabes : *ou-vri-er*, *san-*

gli-er, bou-cli-er. Faute d'être averti de ce changement survenu dans le langage, on est conduit à croire et à dire que nos pères, jusques et y compris Corneille lui-même, avaient en poésie l'oreille barbare. Pour moi, je tiens au contraire qu'ils l'avaient beaucoup plus que nous sensible et délicate.

Quant à la preuve de cette assertion que l'*i* ne sonnait pas dans ces finales, mais servait seulement à aiguiser le son de l'*e*, je l'ai exposée pag. 152 des *Variations du langage français*; je demande la permission d'y renvoyer le lecteur.

Je ferai aujourd'hui sur ces substantifs en *ier* une autre remarque générale : c'est qu'ils étaient presque tous, dans l'origine, des adjectifs.

Je me bornerai à deux exemples, et je choisis les mots *sanglier* et *bouclier*.

Le nom primitif, le véritable nom de l'animal que nous appelons sanglier, était tout simplement *porc*.

> Je m'en alai chasceir, bien le saveiz;
> Ou bois estoie, moi septimes, entreiz :
> Chaçai *le porc* ke molt iert redoteiz.
>
> (*Gérard de Viane*, v. 3870.)

Mais pour distinguer entre le porc domestique qui vit en troupeau, et le porc sauvage qui vit isolé, on donnait à celui-ci l'épithète caractéristique de *singularis, porcus singularis*. Les Grecs de même appelaient le sanglier μόνιος, οἱ μοναδικοὶ τῶν συῶν. De *singularis* on fit *senglier* (par un *e* non par un *a*, car l'*i* latin se changeait volontiers en *e* français (1)).

Et comme *porc senglier* était trop long à dire, on se retrancha

(1) Voici quelques exemples. Je les prends, bien entendu, dans la langue primitive, la langue du XIIe siècle, et non dans la langue refaite au XVIe, et pédantesquement calquée sur le latin des livres. Je me renferme dans la version des *Rois* : Tributum, tréud (*tribut*, forme refaite); — dividere, deviser; — illuminare, enluminer; — firmum, ferme; — lætitia, leesce; — vitulum, veel; — episcopum, evesque; — circulum, cerne; — pavimentum, pavement; litteram, lettre; — missam, messe, et mittere, meltre; — in, en; — triplicem, treble (*triple* est refait); — diabolum, deable (*diable* est moderne), etc., etc.

Et réciproquement l'*e* du latin devenait *i* en français : Regulam, rivle; — nebulam, nivle; — exire, issir, etc.

Observez que la règle ne s'appliquait qu'une fois dans le même mot : s'il y avait deux *i* ou deux *e*, on n'en transformait qu'un. (Voyez *des Var. du lang. fr.*, p. 208.)

à l'épithète seule, qui devint substantif; et même en latin on trouve cette épithète ainsi employée substantivement; c'est dans la vie de saint Odon de Cluny :

« Ecce immanissimus *singularis* de sylva egressus est. » (Ap. Canc. in *singularis*.)

J'observe en passant que l'orthographe moderne *sanglier* est barbare ; car d'où vient cet *a*? que représente-t-il? Les manuscrits du moyen âge écrivent beaucoup plus correctement *senglier* par un *e*, ou plutôt *sengler*.

Quant li Rois ot sa venison meüe,
Ne sai *sengler* u bisse parceüe....
(*Gérard de Viane*, v. 3717.)

Assez unt venisun de cerfs e de *senglers*.
(*Charlemagne*, p. 17, v. 410.)

De *singularis*, les Italiens ont fait *cinghiale*.

Bouclier. Le véritable nom est *escu*, *écu*, du latin *scutum*. *Bouclier* a été formé de *boucle*, par la raison, dit l'ingénieux Ménage, qu'on se sert de boucles pour attacher les boucliers. A mon tour j'observe qu'on s'est également servi de boucles pour attacher les souliers et les culottes; il y a des boucles aux chapeaux; donc, les chapeaux, les souliers et les culottes auraient autant de droit que les écus à s'appeler des boucliers. Ménage est rempli de traits de la même force. Pour lui avoir fait la réputation dont il jouit (et qu'il gardera, car la prescription y est), il fallait que ses contemporains fussent terriblement ignorants de la langue française!

Oui, *bouclier* vient de *boucle*; mais qu'est-ce que la *boucle*? C'est le milieu de l'écu. L'usage était d'y peindre une tête humaine, dont la bouche (*buccula*) occupait le centre de la circonférence. De là l'emploi de *buccula* pour dire un écu : Juvénal :

Bellorum exuviæ, truncis affixa tropæis
Lorica, et fracta de casside *buccula* pendens.
(X, 133.)

Buccula pour le français s'est contracté en *boucle*. La boucle de l'écu, c'est dans nos vieux poëtes cette partie que les Latins appelaient *umbo*, et les Grecs, ὀμφαλὸς (le nombril). Elle faisait saillie chez les modernes comme chez les anciens; d'où vient que dans les

15.

poëmes du moyen âge il est si souvent question de *boucle* brisée, rompue, fracassée :

Desor l'escu qu'est peint ad azur bis
Desoz *la boucle* li a fret et maumis.
(*Garin.*)

Desoz *la bocle* li perça le blazon.
(*Ibid.*).

Tote li freint *la bucle* de cristal (1).
(*Roland.*)

Chedent li clou, se peceient *les bucles.*
(*Ibid.*)

Un écu bouclé est donc un écu orné de sa boucle. Olivier, dit Turold,

Tranche ces hanstes e ces *escus buclers.*
(*Roland.*)

Charlemagne a reçu tant de coups sur son écu bouclier :

Tanz colps a pris sur sun *escu bucler !....*
(*Ibid.*)

Ainsi *bouclé*, ou *boucler*, ou *bouclier*, sont trois notations diverses du même mot, adjectif, qui sonnaient à l'oreille identiquement.

Il en a été de *bouclier* comme de *sanglier :* le mot accessoire a supplanté le mot principal ; l'épithète a remplacé le substantif.

A présent, comment le mot *boucle* a-t-il pris l'acception qu'il retient aujourd'hui ? Ce n'est pas difficile à deviner : la fibule, ou courroie par laquelle l'écu s'attachait au bras, était placée à l'opposite de la *boucle*, c'est-à-dire, de la bosse centrale, dont elle a fini par usurper le nom. Cette courroie était double, et cela s'appelait originairement *les enarmes :*

L'escu ou col par les *enarmes* tint.
(G. Guiart.)

Fors messire Oudart seulement
Qui l'escu prist par les *enarmes.*
(*Idem.*)

Si fiert Eumenidus sus la targe florie,

(1) C'est-à-dire, ornée de pierres précieuses, de diamants, qu'on appelait *du cristal.*

Que la boucle dessous li a faucée et percie ;
La guige en est routue, et l'*enarme* saillie.
(*Rom. d'Alexandre.*)

(Voyez du Cange, au mot *Inarmare.*)

J'aurais bien encore d'autres observations à présenter sur cette matière inépuisable, mais je crains de m'être déjà laissé entraîner trop loin. Je m'arrête, et me borne à exprimer le vœu que M. Feugère, ou quelque autre érudit, par une nouvelle publication du même genre, me fournisse une prompte occasion de continuer ces recherches.

Memoirs of William Knibb, missionary in Jamaïca. (Biographie de W. Knibb, missionnaire à la Jamaïque), par J. H. Kinton. — Un vol. in-8°; Londres, 1847.

Il faut un rude courage pour affronter la lecture de ce volume. Quelles vues étroites, que de détails aussi puérils que minutieux ! Et pourtant l'ouvrage est curieux, parce qu'il offre un type exact de la classe de livres à laquelle il appartient.

William Knibb naquit, en 1803, à Kettering, dans le comté de Northampton. Son père était marchand, et sa mère, femme excellente, unissait un grand bon sens à une solide piété. Le jeune William fut envoyé à l'école dans sa ville natale, et là il reçut l'éducation qu'on donne en général aux enfants de la bourgeoisie. Plus tard on le mit en apprentissage chez un imprimeur, qu'il suivit à Bristol. William annonça de bonne heure ses inclinations religieuses; et nous pouvons croire que l'esprit de secte qui dominait dans le petit endroit où il passa son enfance, n'exerça pas une médiocre influence sur sa jeune imagination. En 1822, il s'affilia publiquement à la secte dite des baptistes. Deux ans plus tard, il fut choisi pour succéder à son frère comme maître d'école à la Jamaïque. Ce fut le premier pas dans cette vie de missionnaire qu'avait rêvée Knibb. Il se maria, et s'embarqua aussitôt pour les Indes occidentales.

Arrivé à la Jamaïque, Knibb se mêla activement à toutes les affaires qui pouvaient le concerner, et même à celles qui ne le concernaient pas. Les planteurs l'accusent d'avoir fait éclater l'insurrection des nègres qui eut lieu de 1831 à 1832. Quoi qu'il en soit d'un reproche aussi

grave, il est certain que Knibb s'interposait toujours dans les disputes entre les maîtres et les esclaves. Fidèle aux idées de prosélytisme des baptistes, il se servit souvent des mots de religion et de liberté pour envenimer les sujets de discorde.

En Angleterre comme aux Antilles, Knibb était bien connu comme prédicateur. Il se fit remarquer aux *meetings* des abolitionnistes, et contribua de tout son pouvoir à l'affranchissement des nègres. Lorsque cette importante mesure eut enfin reçu l'adhésion du parlement, la société des abolitionnistes présenta à Knibb une médaille de bronze, comme témoignage de sa reconnaissance pour l'ardeur qu'il avait déployée en faveur de la bonne cause. L'infatigable missionnaire retourna à la Jamaïque, où il mourut en 1845.

A tout prendre, Knibb était un homme vulgaire ; mais il possédait une certaine dose d'habileté, et son emportement lui donnait quelquefois de l'éloquence. Il cherchait à faire parler de lui, et prenait pour du courage ce qui n'était en réalité que de l'assurance.

Le volume dont nous parlons est orné d'un portrait du missionnaire, et l'expression béate qu'on remarque sur ses traits est, nous le croyons, très-fidèle. Tel on nous le représente au physique, tel nous le retrouvons au moral. Knibb présente, à notre sens, une frappante personnification du *cant*, une des plus hideuses maladies de l'âme.

HISTOIRE.

Nous renvoyons au prochain numéro le commencement d'un travail consacré aux ouvrages qui ont été publiés récemment sur l'histoire de la révolution française.

Recherches sur les populations primitives et les plus anciennes traditions du Caucase, lues à la Société d'ethnologie de Paris, dans les séances des 27 août et 24 septembre 1846, par M. Vivien de Saint-Martin, secrétaire général de la Société de géographie de Paris. — 1 vol. in-8° de VIII et 201 pages. — Paris, Arthus Bertrand, 1847.

M. Vivien de Saint-Martin a divisé son ouvrage en trois parties : *Notions bibliques; Traditions indigènes; les Ases et l'Asie caucasienne.*

Dans la première partie, l'auteur, après avoir dit que la tradition d'un immense déluge qui eut lieu environ trois ou quatre mille ans avant l'ère chrétienne s'est conservée chez tous les peuples de l'Asie occidentale, chez les Hébreux, les Hindous, les Khaldéens, etc., nous fait connaître la signification du nom d'Ararat, lieu où s'arrêta l'arche de Noé. Il fait ensuite ressortir, dans un rapide commentaire, que les populations primitives des contrées du nord, dans lesquelles est comprise la région caucasienne, sont issues, ainsi que l'atteste la Genèse, de la race des Japhétides, dont voici la généalogie. Fils de Japhet : Gômer, Mâgog, Madaï, Jâvân, Toubâl, Meschekh, et Tirâz; fils de Gômer : Askhenaz, Rîphat, et Togarmâh. Et d'abord les mythes religieux et les chants héroïques des Hellènes, ainsi qu'Orphée, Homère, Eschyle, Apollodore, nous apprennent que les Kimmériens habitaient le Caucase.

Telle est aussi l'opinion d'Hérodote, d'Hécatée de Milet, et de plusieurs voyageurs modernes. Quant à l'identité de Gômer de la Genèse,

et des Kimmériens des vieilles traditions helléniques, elle est manifeste. Il n'y a aucune différence, et pour le nom, et pour le temps, et pour la position. L'auteur démontre ensuite, par l'ensemble des faits connus sur l'origine des peuples de l'Occident, que *les Arméniens*, comme l'a dit Moïse, *sont un peuple de souche kimrique.* D'abord il est démontré en ethnologie que la langue des Kimris et celle des Arméniens appartiennent à une même famille; de plus, Bochart et plusieurs autres ont établi que le nom d'Askhenaz se rapporte à une portion de l'Arménie; et, selon les vieilles chroniques khaldéennes et syriaques, l'Arménie avait porté primitivement le nom d'Askhenaz, qui fut ensuite remplacé par le nom de Thorgoma ou Tôgarmâh.

Ici l'auteur nous fait connaître l'application du nom de *Tôgarmâh* à l'Arménie, et l'étymologie du nom d'Arménie. En s'appuyant sur les vieilles traditions de la race hellénique, sur l'ancienne géographie de l'Orient, sur la géographie classique et même sur la géographie actuelle, il prouve que le nom de Rîphat désigne les montagnards mêmes du Caucase, c'est-à-dire, les habitants à demi sauvages des plus hautes vallées de la Géorgie actuelle et de l'Albanie. Entre les diverses interprétations proposées sur le nom de Mâgog, l'auteur préfère l'opinion des commentateurs qui y ont vu le représentant des nations nomades de souche gothique, errant dans les vastes steppes qui bordent au nord et au nord-est le Caucase et la mer Caspienne. Quant à l'identité des *Madaï* de la Genèse avec les Mèdes des historiens grecs, elle est évidente. Ensuite, l'auteur développe une série de considérations pour prouver que le nom de *Toubâl* ou *Toubel* de Moïse et des prophètes est représenté par les *Tibarènes* de la géographie hellénique, et *Meschekh* par les Moskhes; que le nom de Meschekh, dans le temps auquel se rapporte le document ethnologique de la Genèse, désignait la plus grande partie de la vallée du Kour; que le nom de Toubâl et le nom d'Oup'hlos sont identiques; que *Meschekh* et *Toubâl* représentent la même contrée. Quant à la dénomination d'Ibérie, l'auteur ne croit pas qu'elle se puisse rattacher, au moins directement, à aucune des formes diversement modifiées de l'ethnique Oup'hlis, Oublis, Toubel, Toubâl, Tibar, Ivir, Tabar, Tabèr, etc.

La deuxième partie, intitulée *Traditions indigènes,* est divisée en trois paragraphes contenant : le premier, les *Traditions des Arméniens sur leur origine;* le second, les *Traditions des Géorgiens* et la *Chronique du roi Vakhthang;* le troisième, des *Remarques ethnographiques.* C'est environ vers l'an 140 avant l'ère chrétienne que les fastes de l'ancienne Arménie furent extraits d'un volume trouvé parmi les vieilles annales des Khaldéens, et rédigés par Mar Ibas, d'après l'ordre de Valarsace, prince de la dynastie arsacide. Ils nous font connaître la première population du pays, les premiers noms qu'il a portés, et la fondation de ses plus anciennes villes. Le roi Vakhthang V composa, au commencement du dernier siècle, le corps d'annales où sont consignées les traditions des Géorgiens, avec des matériaux tirés d'une suite de chroniques successivement rédigées d'époque en époque par

différents auteurs. M. Vivien de Saint-Martin, dans les remarques qu'il fait sur ces traditions, démontre : 1° que *les Géorgiens et les Arméniens ne sont que deux fractions depuis longtemps séparées d'une même race, et que cette race appartient à la famille hindo-celtique;* 2° que *toutes les populations du Caucase au nord de l'Araxe, entre le Pont-Euxin et la mer Caspienne, ne furent originairement que des ramifications de la race géorgienne.*

La troisième partie, intitulée *des Ases et de l'Asie caucasienne*, est divisée en deux paragraphes contenant : le premier, les *Traditions géorgiennes relatives à l'ancien établissement des Khâzars dans les hautes vallées du Caucase;* les observations de l'auteur pour montrer que *cette tradition se rapporte aux Ases; l'origine des Ases et leur parenté ethnologique.*

M. Vivien de Saint-Martin commence ce paragraphe par la continuation de la chronique géorgienne. Il fait remarquer la mention que l'on y trouve de l'arrivée très-ancienne d'un peuple désigné sous le nom de Khâzars.

D'après ses observations, les Ases ne peuvent être des Khâzars, et, dans l'état actuel de nos connaissances historiques, *rien ne nous autorise à affirmer que le nom d'Asie ait été connu et usité sur le revers septentrional du Caucase, antérieurement au* VIIe *siècle avant notre ère*, ni conséquemment qu'une tribu d'Ases y ait été établie avant cette époque. Il récapitule ensuite les faits qui se rapportent à ce point curieux d'antiquité, pour fournir à ses lecteurs les moyens d'asseoir leur opinion à cet égard. Il démontre que le nom de cette *Asie* du Caucase se rattache au peuple de souche médique très-anciennement établi dans les hautes vallées de la chaîne centrale, peuple que les Géorgiens nomment *Ossi*, et qui se donne à lui-même le nom d'Iron. Il termine ce premier paragraphe par des considérations qui l'amènent à conclure que le nom de Maëtes, Maïotes ou Matai, spécialement attribué aux Ases qui bordent à l'orient la mer d'Azof, n'est pas autre chose que le nom même du peuple mède.

Le second paragraphe comprend l'*Origine du nom du Caucase, et les origines pélasgiques dans leurs rapports avec le Caucase et les Ases de l'Orient.*

M. Vivien de Saint-Martin cite et discute quelques étymologies, qu'il rejette. Le résultat de ses considérations, c'est que l'origine première du nom de *Caucase* doit appartenir à la région orientale de l'Iran, et que le VIIIe siècle avant notre ère est l'époque la plus probable de l'introduction de ce nom à l'ouest de la mer Caspienne. Il pose ensuite la question suivante : *Y a-t-il un rapport direct, un rapport d'origine, de type et d'idiome, comme il semble y avoir un rapport de nom, entre ces Khases de l'Himalaïa, chez lesquels est née la dénomination du Caucase, et les Asi que nous voyons établis plus tard dans les hautes vallées de cet autre Caucase occidental, celui de l'isthme Caspien?*

Les aperçus de l'auteur à ce sujet ouvrent la voie à la solution de

cette question. Ses dernières considérations portent sur l'origine des Pélasghes, et nous arrivons, à la suite d'un raisonnement basé sur des faits nombreux, à la proposition suivante, savoir, que *les Pélasghes sont des Ases*.

Nous invitons les lecteurs compétents à étudier l'ouvrage de M. Vivien de Saint-Martin. Ils y trouveront (il faut l'avouer) bien des conjectures téméraires, mais aussi un certain nombre de faits qui, grâce à une ingénieuse critique, sont désormais acquis à la science positive. Au reste, soit que l'auteur se montre dans ses inductions plus hardi que vrai, soit qu'il abandonne les hypothèses pour la réalité, il faut reconnaître que dans toutes les parties de son livre il a fait preuve d'une érudition variée, et d'un remarquable talent de discussion.

Histoire romaine, depuis la fondation de Rome jusqu'à la chute de l'empire d'Occident, par M. Ph. Le Bas, membre de l'Institut, maître à l'École normale, etc. — 2 vol. in-12, ensemble de VII et 1125 pages. — Paris, 1847, chez Firmin Didot frères.

Cet ouvrage est le développement d'un *Précis* que M. Le Bas a publié il y a quelques années, et qui a obtenu dans nos écoles un légitime succès. L'auteur a voulu cette fois, indépendamment de l'ouvrage élémentaire dont nous venons de parler, composer une histoire romaine qui ne fût pas seulement utile à de jeunes élèves, mais encore à ceux qui reçoivent ou donnent un enseignement élevé. Il est inutile d'ajouter ici que, pour arriver au but qu'il se proposait, M. Le Bas a longuement étudié et comparé les auteurs anciens, et qu'il a consulté fréquemment les meilleurs livres de l'école moderne.

L'histoire romaine de M. Le Bas se partage en huit livres ou divisions principales : *Rome sous les rois; Organisation et développement de la puissance romaine jusqu'aux guerres puniques; Conquêtes hors de l'Italie; Dissolution de la république; Établissement du principat; Grandeur de l'empire; Despotisme militaire et anarchie; Décadence et chute de l'empire*. Chacune de ces divisions a reçu, soit pour le récit, soit pour les considérations, de convenables développements.

L'auteur a joint à ses deux volumes des *appendices* considérables. Quels sont-ils, et que se proposait M. Le Bas par cette publication de

documents, qui sont pour la plupart du domaine de la haute érudition ? Lui-même nous l'apprend en ces termes : « Les appendices qui se trouvent à la fin de chaque volume montreront, je l'espère, à mes jeunes lecteurs tout l'intérêt que peut offrir la lecture et l'étude des documents officiels que les historiens anciens nous ont conservés, ou que le temps, par quelque autre voie, a laissés parvenir jusqu'à nous. Les traités de Rome avec Carthage, celui de Philippe avec Annibal, le sénatus-consulte rendu à l'occasion des Bacchanales, le testament politique d'Auguste, plus connu sous le nom de *Monument d'Ancyre;* le sénatus-consulte qui confère à Vespasien les droits attachés au pouvoir impérial, le discours de Claude pour obtenir l'admission des Gaulois dans le sénat romain, les considérants de la loi de maximum promulguée par Dioclétien et ses collègues, sont, on ne saurait le nier, des actes de la plus haute importance, où se révèle successivement et dans toutes ses phases la politique de Rome, et le génie des hommes qui présidaient à ses destinées. Cette classe de monuments est une source historique qu'on ne saurait trop exploiter, surtout pour l'époque impériale, dont l'histoire offre tant de lacunes. Je m'estimerais heureux d'avoir contribué à propager, dans l'Université de France, le goût d'une étude qui, longtemps cultivée par nos ancêtres, semble faire désormais la gloire exclusive de l'Italie et de l'Allemagne. On me saura bon gré, j'en suis sûr, d'avoir donné place, parmi les appendices du second volume, au touchant récit du martyre de sainte Félicité et de sainte Perpétue. Rien n'est plus propre à faire connaître et comprendre l'état de la société chrétienne à l'époque des persécutions ; rien n'est plus propre à faire admirer la foi sincère et profonde qui inspirait un si noble dévouement à ces pieux missionnaires de la loi nouvelle. »

Nous blâmerions volontiers M. Le Bas d'avoir multiplié les citations, et de s'être engagé quelquefois dans des dissertations trop savantes au commencement du premier volume. D'autre part, nous devons le louer pour la méthode qu'il suit invariablement dans ses récits : il insiste longuement, et souvent d'une manière dramatique, sur les grands faits de l'histoire romaine ; en revanche, il passe légèrement (se bornant à de courtes indications) sur les événements qui n'ont qu'une médiocre importance. Il tient moins à tout dire qu'à fixer les regards de ses lecteurs sur les choses vraiment dignes d'attention. Les résultats de cette méthode, qui rend attrayante la lecture des ouvrages les plus sérieux, sont excellents : nous n'avons pas besoin de les signaler à M. Le Bas, qui a pu si bien apprendre à les connaître par le succès de son *Histoire ancienne.*

COLLECTION GÉNÉRALE DES DOCUMENTS FRANÇAIS qui se trouvent en Angleterre, recueillis et publiés par M. Jules DELPIT. — Tome Ier, comprenant : archives de la mairie de Londres, du duché de Lancastre, de la bibliothèque des avocats, et première partie de l'échiquier; in-4° de CCXLVII et 350 pages. Paris, 1847. — Chez Dumoulin, quai des Augustins, 13.

Si jamais l'étude des archives d'un peuple a pu servir à l'histoire de l'un de ses voisins, c'est certainement lorsque, transformé par l'invasion étrangère, parlant la langue en usage dans la patrie de ses conquérants, gouverné par des princes de la même famille, possédant une vaste portion du même territoire, ce peuple a dû vivre avec son rival dans un conflit perpétuel d'intérêts confus et mal débrouillés, jusqu'au moment où leurs nationalités ont pris, par l'épreuve du temps, un caractère bien déterminé. L'histoire de France, en effet, a été si intimement liée à celle d'Angleterre, qu'il est impossible de s'occuper de l'un des deux pays sans étudier les archives de l'autre ; et cette nécessité est d'autant plus impérieuse pour nous, que l'Angleterre, plus heureuse que la France sous ce rapport, a non-seulement conservé ses archives beaucoup plus intactes que les nôtres, mais a acquis et acquiert chaque jour une multitude de documents qu'une indifférence coupable ou une mesquine parcimonie lui permettent de nous enlever.

Le volume qui vient de paraître est destiné à servir de tête à la publication successive de toutes les pièces relatives à la France, qui se trouvent en Angleterre. L'éditeur, M. Jules Delpit, envoyé à Londres par M. le ministre de l'instruction publique, a eu sous les yeux et entre les mains une innombrable quantité de documents. S'il s'était contenté de marcher sur les traces de ses devanciers, et de faire au hasard, et sans en laisser de traces, un choix dans ces documents, il serait, avant peu, arrivé un temps où il eût été matériellement impossible de savoir si tel ou tel document avait été précédemment connu. M. Jules Delpit, convaincu d'ailleurs que la science de l'histoire embrasse tout ce qui a existé, et qu'il n'est jamais permis à un érudit de se faire un agent de la destruction et de limiter le pouvoir de la postérité, a publié tous les documents, quels qu'ils soient, qui peuvent nous intéresser, et a pris soin d'indiquer exactement les manuscrits et les sections d'archives qu'il explorait. De ces considérations il est résulté pour lui la nécessité de consacrer les deux premières parties de l'in-

troduction de son livre à l'examen des travaux qui ont précédé les siens, et à la description des archives par lui visitées.

Dans la première partie, travail tout à fait neuf, et sur lequel on n'avait aucun renseignement, M. J. Delpit a retrouvé et signalé quelques traces de l'exploration des archives anglaises, faite dans l'intérêt de notre histoire dès le temps de Louis XIV; puis, arrivant à la célèbre mission de Brequigny, à cette espèce d'ambassade littéraire à laquelle s'intéressèrent personnellement les monarques de France et d'Angleterre, il a fait connaître avec détail la valeur, la portée et les résultats de ces travaux si vantés. A cette occasion, il lui a fallu combattre et réfuter un préjugé que Brequiquy s'était plu à accréditer pour jeter plus d'éclat sur sa mission. Ce préjugé, qui nous faisait supposer que les Anglais, vaincus et chassés, avaient emporté en fuyant ce qui manque dans nos archives et se trouve dans les leurs, s'était maintenu inébranlable même au milieu de la science de nos jours, sans que personne eût remarqué l'artifice dont Brequigny s'était servi. Le nouvel envoyé à Londres, tout en révélant ce mensonge patriotique, n'avait pas à craindre d'enlever aux renseignements conservés dans les archives anglaises l'intérêt qu'ils méritent, ni de laisser croire que leur nombre avait été exagéré. La description sommaire qu'il a donnée des archives de la Tour, du Musée britannique, du *State papers office*, et celle plus détaillée des archives de l'échiquier, de Guild-Hall, du duché de Lancaster, etc., devaient complétement rassurer à ce sujet des susceptibilités légitimes. En effet, si nous en croyons M. Jules Delpit, on pourrait trouver, dans les seules archives de la Tour, plus de trois fois le nombre total des documents qui composent cette fameuse collection de Brequigny, si riche pourtant, et même si complète en apparence. Les autres dépôts de Londres renferment aussi une multitude d'actes importants; mais l'imagination ne doit point s'effrayer de leur nombre, car, en adoptant le plan de travail suivi dans le volume que nous annonçons, on formerait aisément un répertoire qui permettrait d'embrasser d'un coup d'œil le vaste ensemble de tous ces documents.

Dans la seconde partie de l'introduction, l'auteur s'est attaché à faire connaître les dépôts d'archives qu'il a visités, et la manière dont les documents y sont conservés, classés, etc. Le premier de ces dépôts, les archives de la mairie de Londres à Guild-Hall, n'avait encore été librement ouvert à aucun explorateur studieux. Il renferme un nombre inattendu de pièces très-intéressantes; M. Delpit y a trouvé, en particulier, un genre d'acte resté jusqu'ici inconnu, et qui prouve l'existence d'une sorte de fédération tacite, formée au moyen âge, entre toutes les villes érigées en commune; cette association subsistait toujours, quelles que fussent les relations des peuples dont les communes faisaient partie. Les archives de Guild-Hall ont aussi révélé les relations et la correspondance active que les rois d'Angleterre, absents de leur royaume, entretenaient avec la municipalité de Londres; et, pour nous, cette correspondance a tout l'intérêt d'un bulletin officiel des opérations des armées anglaises dans nos provinces. On trouve encore à Guild-Hall

des ordonnances de Louis X, de Charles V, de Charles VII, des lettres de la commune de Paris à celle de Londres, etc., et la relation détaillée de l'entrée solennelle de Henri VI à Paris.

Ces archives de Guild-Hall contiennent d'ailleurs tant et de si curieux documents sur l'histoire de Londres, qu'en les parcourant, M. Jules Delpit s'est laissé entraîner à prendre quelques notes. Il en a formé dans son livre un chapitre à part : au premier aspect, ce morceau semble un hors-d'œuvre, mais il est moins étranger qu'il ne paraît au plan de l'ouvrage. Il contient une foule de renseignements utiles à l'interprétation des textes publiés d'après ces archives. Ces notes sur Londres sont d'autant plus précieuses, que personne ne s'est encore occupé d'étudier d'une manière sérieuse l'histoire municipale de cette ville.

Dans les archives du duché de Lancaster, que nul Français n'avait encore visitées, M. Jules Delpit a été assez heureux pour rencontrer quelques détails curieux sur la levée, l'organisation et la solde des armées au moyen âge. Il résulte de ces faits nouveaux, ou qui du moins n'avaient jamais été mis en saillie, que très-souvent les principaux chefs des armées, et jusqu'aux simples chevaliers, avaient des intérêts matériels diamétralement opposés à ceux des souverains pour lesquels ils combattaient. Ainsi le duc de Lancaster, lieutenant général de son père Edward III, s'étant fait donner par celui-ci la ville de la Roche-sur-Yon, afferma cette ville aux sénéchaux de Saintonge et de Poitou à des conditions telles, que si les seigneurs du voisinage faisaient la paix avec le roi d'Angleterre, le prix de ferme devait être considérablement diminué. Les sénéchaux et le lieutenant général lui-même avaient donc intérêt à ce que Edward III n'entrât pas paisiblement en possession de la couronne qu'il réclamait. Ce fait singulier coïncide d'ailleurs avec une série de faits analogues, qui prouvent qu'au moyen âge les révoltes des vassaux n'étaient pas envisagées sous le même aspect que dans les temps modernes. Les rébellions étaient alors un des principaux revenus des princes, et la royauté féodale devait voir avec une satisfaction secrète naître les occasions d'exercer un droit qui pouvait seul la soutenir.

Dans la bibliothèque des avocats de Londres à Lincoln'sinn, où personne n'avait encore travaillé, M. Jules Delpit a été moins heureux qu'à Guild-Hall. A part quelques manuscrits dont il suffisait de signaler l'existence, il n'a rencontré que des copies de pièces qui sont très-précieuses peut-être, mais auxquelles il n'est permis d'avoir recours qu'après s'être assuré de la disparition des originaux.

Pour compléter ce premier volume, M. J. Delpit a eu recours aux archives de l'échiquier. Brequigny avait travaillé pendant longtemps dans ce dépôt : Rymer et quelques autres l'avaient aussi exploité. Il fallait donc procéder à ce nouveau dépouillement avec des précautions d'autant plus minutieuses qu'il s'opérait alors de grands changements dans les archives royales d'Angleterre, et que si les sections explorées n'avaient pas été désignées avec soin, il eût été impossible de les re-

connaître ou de les retrouver dans les dépôts nouveaux où l'on allait les transporter.

La portion des archives de l'échiquier, visitée par l'auteur, occupait alors l'élégante et remarquable salle du chapitre de l'ancienne abbaye de Westminster, et cette seule salle renfermait une masse de parchemins qui s'élevait à plus de cinq cents mètres cubes. Il n'était pas difficile de trouver là des documents que Brequigny n'avait pas vus, ou plutôt qu'il avait dédaignés, sans qu'on puisse lui en faire un reproche bien sérieux; car une grande partie des progrès que la science historique a faits depuis cette époque tient peut-être moins au génie des hommes qui l'ont cultivée, qu'à la forme du gouvernement sous lequel nous vivons. On n'étudie pas aujourd'hui l'histoire sous le même point de vue qu'au temps de Brequigny : le célèbre académicien se serait bien gardé, par exemple, de transcrire la liste des hommages qu'un millier de vassaux d'Aquitaine rendirent au Prince Noir; il eût craint de porter atteinte à cette inaltérable fidélité que les nobles familles de cette province prétendaient avoir constamment gardée envers leur souverain : et si ce scrupule ne l'avait pas arrêté, il aurait du moins retranché de cette liste, comme l'avait fait le savant du Cange, le nom de ces bourgeois assez entichés de leur roture pour protester, comme le fit P. Calhau, que, malgré son hommage, il n'entendait *se déporter en rien de sa borguesie*. Cependant le procès-verbal de ces actes est un document d'un haut intérêt. On y trouve, indépendamment des renseignements qui intéressent plus de mille familles, le témoignage des réformes politiques que le prince de Galles apporta dans l'administration de l'Aquitaine. Il ne se bornait pas à se déclarer, en Angleterre, le protecteur des communes et du *bon parlement*, il essayait d'introduire aussi une sorte de représentation nationale dans ses possessions d'outre-mer : en forçant les députés des villes d'Aquitaine à venir lui prêter hommage dans sa capitale, il les obligeait en réalité à prendre place, à un certain degré, dans la hiérarchie du gouvernement.

Brequigny avait aussi négligé de transcrire les comptes de l'administration financière de l'Aquitaine sous le Prince Noir : cependant ces comptes donnent un démenti complet et formel à toutes les conjectures ingénieuses et savantes avancées par les bénédictins et les érudits modernes, à l'occasion des célèbres tablettes de cire de Philippe le Bel. Désormais il est démontré que les souverains du moyen âge pouvaient, comme ceux de nos jours, se rendre un compte exact de la situation de leurs finances. La publication de ces comptes fournit encore une multitude de renseignements utiles à plusieurs branches de la science historique. Un grand nombre de détails se rapportent à la généalogie des familles; ils ne manquent pas d'importance. Quand le trésorier d'Aquitaine mentionne qu'une prévôté ou une baillie a été donnée au Captal, à Chandos, etc., il nous en apprend beaucoup plus que s'il nous eût conservé les formules de la donation originale, puisque au nom du donateur il ajoute la valeur de la chose donnée. Cette valeur du revenu des diverses localités, à différentes époques, n'est pas un

des tableaux les moins curieux de ces comptes. Les chiffres s'y transforment en une véritable carte topographique, où l'œil peut suivre, plus sûrement que dans les récits des chroniques, les résultats de la guerre: la cote des revenus est dans un rapport exact avec les succès des deux partis. Du reste, on ne pouvait laisser plus longtemps en oubli des comptes où, à côté du prix de la morue et des poissons salés, figurent en recette le prix des joyaux de la couronne de Castille, *la finance* d'un du Guesclin, et celle d'un roi de France.

Des documents non moins curieux, et aussi peu connus, se trouvent encore dans les archives de l'échiquier. On y a découvert récemment des lettres adressées à l'infortuné favori d'Edward II, Hugues Ledespenser; elles n'avaient jamais été ouvertes, et offraient encore, pour ainsi dire, les prémices d'une pensée qui ne s'était révélée à personne depuis plus de cinq siècles. L'une de ces lettres, écrite de Gascogne, contient un trait de mœurs caractéristique. Les seigneurs anglais ennemis de Despenser, se trouvant à Bordeaux, s'étaient conjurés ensemble, avaient mis le feu en plusieurs endroits de la ville, égorgé leurs hôtes, et commencé le pillage comme dans une place prise d'assaut.

Nous n'avons pas besoin d'insister davantage sur l'importance des documents renfermés dans le volume de M. J. Delpit. L'éditeur s'est chargé lui-même, dans la troisième partie de son introduction, de rassembler et de faire connaître à part les différents genres de renseignements qu'on peut trouver dans cette collection. Convaincu qu'un recueil de pièces historiques n'est réellement utile que lorsque chaque lecteur peut y découvrir aisément tout ce qui intéresse ses recherches particulières, M. Jules Delpit s'est imposé un genre de travail tout à fait nouveau; il a entrepris un résumé des principales matières contenues dans les textes publiés par lui. Quoique ce travail fût bien différent de la mise en œuvre des matériaux, il était pourtant assez difficile de signaler tous les renseignements utiles, sans répéter des détails trop connus. M. J. Delpit a mis à part tout ce qui se rapporte à l'histoire particulière des provinces, à l'histoire ecclésiastique, au commerce, à l'agriculture, à la numismatique, etc., etc.; en un mot, il n'a pas seulement voulu être utile en publiant des textes, il a surtout cherché à rendre ces textes aussi profitables qu'ils peuvent l'être. L'exactitude consciencieuse qu'il a apportée dans cette tâche ingrate lui donne droit aux remercîments de tous les amis des études historiques.

Lettres, instructions et mémoires de Marie Stuart, reine d'Écosse, publiés sur les originaux et les manuscrits du *State Paper Office* de Londres et des principales archives et bibliothèques de l'Europe, et accompagnés d'un résumé chronologique; par le prince Alexandre Labanoff. — 7 vol. in-8°. — Londres, chez Charles Dolman; Paris, au Comptoir des imprimeurs-unis, quai Malaquais, 15.

(Deuxième article (1).)

Tandis que Marie Stuart était passée successivement des bras de François II à ceux de Darnley et au lit de Bothwell, l'assassin de son second époux, Élisabeth, la *Vierge du Nord*, s'obstinait à repousser toute union officielle et politique. Les prétendants se présentaient de toutes parts, car l'Espagne et la France avaient plus d'un prince à établir et à pourvoir : la Suède même se mettait sur les rangs; mais le roi de Suède, la maison d'Autriche et les Valois devaient échouer contre l'inflexible fermeté d'Élisabeth. En vain M. de la Mothe-Fénelon, ambassadeur de Charles IX, parlait du roi son maître et de Monsieur, frère du roi; Élisabeth répondait : « Que le roy ne vouldroit poinct d'elle, et qu'il se tiendroit tout honteux de monstrer, à une entrée à Paris, une royne pour sa femme qui parût si vieille qu'elle feroit. » (La Mothe-Fénelon, t. II, p. 118.) L'amitié de Leicester suffisait à cette mâle souveraine; mais ce n'était pas le compte des Anglais. Le duc de Norfolk entreprit de mettre fin aux irrésolutions de la reine. « Il se vollut esclarcyr de ce qui estoit entre la dicte dame et le comte de Lestre; » il somma Leicester de déclarer « s'il y avoit quelque chose si advancée entre la dicte dame et luy, qu'il se peult asseurer de l'espouser; » dans ce cas, il lui promettait son secours; mais autrement, il l'avertit « de se déporter dorsenavant de la familiarité et trop grande privaulté dont il avoit usé jusques icy, et

(1) *Voyez* le premier article dans la dernière livraison, numéro de mai, p. 92-106.

de se contanter d'estre grand escuyer,... sans attampter à l'honneur de la coronne, ny gaster celluy de leur mestresse...; et le taxa de ce qu'ayant l'entrée, comme il a, dans la chambre de la royne lorsqu'elle est au lict, il s'estoit ingéré de luy bailler la chemise au lieu de sa dame d'honneur, et de s'azarder de luy mesmes de la bayser, sans y estre convié. » (Ibid., p. 120.) Leicester voulut profiter de l'avis; mais Élisabeth répondit par un refus très-positif. D'ailleurs, la reine d'Angleterre, s'il faut en croire les médisances du temps, avait de bonnes raisons pour résister au désir « de procréer des hoirs de son corps. » Les Anglais, qui attendaient un héritier de leur souveraine, avaient tort d'accuser sa mauvaise volonté. « Les grandz de ce royaulme, dit la Mothe-Fénelon, tiennent pour chose résolue qu'elle ne prendra jamais mary; et quant bien elle en prendroit, qu'il n'y aura toutesfois lignée d'elle, estant mal sayne, et que mesmes, pour quelque accidant qu'elle a aux jambes, elle ne sera de longue vie. » (Ibid., p. 122.)

La reine d'Angleterre devait donc mourir sans enfants (Marie Stuart, pour plus de précision, ajoute, dans une de ses lettres, sans enfants *légitimes;* cette observation, au moins superflue, a l'air d'un outrage ou d'une dérision). Or, dans ce cas, à qui passerait la couronne? La question était embarrassante à résoudre. D'après l'ordre naturel de la succession, le trône revenait à la reine d'Écosse. Mais une princesse catholique, alliée de Philippe II, amie du pape et des papistes, pouvait-elle gouverner un pays protestant, où l'État et l'Église se confondaient sous l'autorité d'un même chef? Entre les priviléges de la légitimité et les droits de la nation, la contradiction était manifeste. Un tiers parti se forma pour les concilier. A sa tête se plaçait le duc de Norfolk. Ce seigneur, « le premier et le plus autorisé du royaulme » (la Mothe-Fénelon, t. II, p. 120), voulait s'unir avec la reine d'Écosse, et prendre la place laissée vacante par Bothwell. L'assassin de Darnley vivait encore; mais la cour de Rome pouvait casser son mariage, et consacrer celui de Norfolk. Cet accommodement ménageait à la fois tous les intérêts. Maintenir l'ordre de la succession, fonder, par l'union d'un Anglais protestant avec Marie Stuart, une dynastie nationale, et fermer tout accès aux prétentions des princes étrangers et catholiques, tel était le but avoué de Norfolk et de ses amis. Quelques-uns même « des principaulx de la nouvelle religion » étaient gagnés à la cause de Marie Stuart (*ibid.*, p. 127).

Mais la reine d'Écosse se laissa tromper par les intrigues espagnoles; digne fille du sang des Guise, elle négligea les conseils prudents de la France, pour se livrer au démon du Midi. Au lieu de chercher son salut dans l'appui des protestants modérés, des *politiques*, elle soudoya des Anglais avec les doublons de Philippe II; elle fit de Norfolk un catholique et un traître; elle se perdit. Un parti national lui aurait assuré deux couronnes; le catholicisme la tua. Henri IV, plus habile, sauva la France des Espagnols, et conquit pour lui-même un royaume, par son alliance avec les catholiques modérés, dans un pays catholique.

C'est vers le mois d'octobre 1568 que le duc de Norfolk commença à préparer l'exécution de ses projets. Il présidait alors les conférences d'York. Les lettres galantes attribuées à Marie Stuart par les Écossais réformés avaient été mises sous ses yeux, le 11 octobre, par Buchanan et par Maitland. Quelques jours après, il confiait ses desseins à Maitland lui-même, et obtenait de l'accusateur de la reine d'Écosse un entier assentiment, et la promesse de son appui. Plus tard, après la rupture des conférences d'York, il recevait de Murray les mêmes encouragements. Ce n'étaient là, sans doute, que des mensonges diplomatiques : il lui fallait d'autres ressources pour arriver à son but. Son beau-frère lord Scrope, et sa sœur, étaient les hôtes de Marie Stuart dans leur château de Bolton; hôtes, gardiens ou geôliers, comme on voudra l'entendre, ils tenaient leur prisonnière sous la main de Norfolk. Élisabeth, « royne des plus soupeçonneuses du monde, (1) » comme le disaient ses amis les protestants de France, Élisabeth s'émut au premier bruit des intrigues qui se nouaient sans son aveu. Elle donna l'ordre de transférer Marie Stuart à Tutbury dans le comté de Stafford, et de la remettre aux soins du comte de Shrewsbury. Dans le trajet, Marie vit, à Ripon, Robert Melvil, qui l'assura des dispositions de Murray en faveur de l'union projetée. En même temps elle tenait avec Norfolk une correspondance secrète, et déployait, dans cette négociation conjugale, une égale entente des manœuvres politiques et des intrigues d'amour (lettre du 11 mai 1569). Leicester lui-même favorisait le parti de Norfolk, « se préparant par là ung refuge à l'advenir contre tant d'ennemys et d'envyeulx qu'il s'estoit

(1) Voyage du maréch. de Rets en Angleterre, mai 1573, dans les Arch. cur. de l'hist. de France, 1re série, t. VIII, p. 16.

acquiz en ce royaulme. » (La Mothe-Fénelon, t. II, p. 124.) Pendant le mois de juin 1569, il écrivit à Marie Stuart, avec Norfolk, Sussex, Arundel, Pembroke et Lumley, pour lui demander une décision sur les offres qui lui étaient faites. La reine d'Écosse donna son consentement au mariage proposé. Elle traitait en même temps avec le duc d'Albe, et négociait son union avec don Juan d'Autriche, le défenseur de la catholicité. « Femme attrayante et fine au possible, (1) » elle voulait, par une double intrigue, s'assurer un double appui. Cette mauvaise foi fut sa perte.

L'ambassadeur de France savait le mot de toutes ces manœuvres si compliquées; il approuvait les relations de Marie Stuart avec Norfolk; il condamnait ses engagements envers l'Espagne. Le 1er septembre, il écrivait à Catherine de Médicis :

« Madame, je n'ay pas plus tost entendu vostre desir sur le propoz d'entre la royne d'Escoce et le duc de Norfolk, que je n'aie incontinent miz peine de l'advancer par toutz les moyens que j'ay peu; et ay si bien conduict l'affaire que luy, en personne, et elle, par l'évesque de Roz, m'ont déclairé y avoir, soubz l'espérance de la restitution d'elle à sa corone et promesse de luy qu'il l'y restituera, ung mutuel consentement de mariage entre eulx ; de quoy luy s'est franchement commiz à moi, et m'a dict avoir lettre d'elle pour s'y commettre ; et je l'ay amené à cella que de luy mesme, il m'a recherché d'avoir là dessus l'approbation de Vos Majestez Très Chrestiennes, nomméement de vous, Madame, dont je l'ay asseuré que je travailleray de vous disposer fort bien envers eulx, pourveu qu'ilz se veuillent toutz deux gouverner par vous, ce qu'il m'a promiz et donné la main qu'ilz feront. » (T. II, p. 194.)

Dans une autre dépêche, envoyée à la même date, il exprimait ses craintes sur les intrigues de la reine d'Écosse avec le duc d'Albe :

« .... Ne fault doubter qu'il ne se meyne une bien estroicte pratique pour le mariage de la dicte dame avec dom Joan d'Austria, et que, par les allées et venues de Jehan Amilthon, et du voyage que Rollet, secrétaire de la dicte dame, a naguyeres faict devers le duc d'Alve, le propos n'en soit possible bien avant; mais ce ne seroit aulcunement l'advantaige d'elle; car n'auroit pourtant asseurance d'eschapper d'icy, ny d'estre remise en son estat; et si est sans doubte qu'elle perdroict le droit qu'elle prétend à ceste coronne. » (T. II, p. 217.)

Marie Stuart ne confiait point à Norfolk le fond de sa pensée ;

(1) « Le cardinal de Lorraine et ceux de Guise, faschez de voir leur niepce Marie, royne d'Escosse, toujours en captivité, et désireux de remuer les cartes en Angleterre par le moyen de ceste femme, *attrayante et fine au possible*, ont de longtemps, et spécialement depuis l'emprisonnement d'icelle, fait infinies menées en Angleterre par le moyen de leurs serviteurs secrets, etc. » (*Voyage de Rets en Angleterre*, page 13.)

elle l'abusait par des protestations de dévouement, et feignait envers ce seigneur la plus tendre amitié et la franchise la plus sincère (lettre du 24 ... 1569, t. II, p. 368); elle lui parlait de ses négociations avec l'Espagne, mais elle avait soin de les lui présenter comme un moyen d'assurer, sans préjudice réel pour l'Angleterre, leur union et leur bonheur commun.

Le 28 août, la plupart des seigneurs du conseil privé décidèrent que Marie pourrait être rendue à la liberté, sous la condition expresse d'épouser un des grands seigneurs du royaume (1). Élisabeth, moins confiante, et plus instruite des desseins de la reine d'Écosse, s'emporta avec violence contre ses sujets abusés; « elle menassa les plus habilles et les plus grands de leur faire trancher la teste. » (La Mothe-Fénelon, t. II, p. 169.) Aux sollicitations de la Mothe-Fénelon, qui intercédait en faveur de la reine captive, elle répondait ouvertement :

« .... Qu'elle sçavoit tout ce que la dicte royne d'Escoce avoit pratiqué, despuys qu'elle estoit entré en ce royaulme, autant par le menu comme si elle y eust esté appelée, car les princes ont des oreilles grandes qui oyent loin et prez, en divers lieux ; et que la dicte royne d'Escoce s'estoit esforcée de mouvoir le dedans de ce royaulme contre elle, par le moyen d'aulcuns des siens qui luy promettent de grandz choses; mais c'estoient gens qui concoyvent des montaignes, mais ne produisent que petitz monceaulx de terre, qui l'avoient pancé si sotte qu'elle n'en sentyroit rien; mais elle s'en estoit toutjour moquée dans la manche; et que n'ayant la dicte royne d'Escoce bien vollu user d'elle comme de bonne mere, elle méritoyt qu'elle luy fust marastre.... » (T. II, p. 212.)

Parmi les partisans mêmes de Marie Stuart, un grand nombre commençaient à s'inquiéter de son alliance avec l'Espagne. Le duc d'Albe avait promis de l'argent et des troupes; il devait envoyer vingt mille hommes en Angleterre, mais à la condition « qu'il y eust quelques-ungs du pays pour les recepvoir, et qu'il vist y avoir fondement ou aparance d'y pouvoir effectuer quelque chose... » (T. II, p. 215.) « Du reste, ajoutait-il, l'argent ne manqueroit point. » L'Espagne était assez riche pour entretenir à ses frais la guerre civile en Angleterre et en France. La banqueroute était au bout de ces profusions intéressées; mais Philippe II n'avait point de scrupules quand il s'agissait d'acheter le triomphe du

(1) Voyez *Memorias de la real Academia de la historia;* Madrid, 1832, in-4°. T. VII, p. 341.

catholicisme. Malheureusement, les amis de Norfolk reculaient devant une trahison.

« .... Toutz estoient disposez de faire ce que le duc vouldroit; mais de mettre tant d'estrangiers dans le pays, ilz ne le trouvoient bon; car ne veulent, à ce qu'ilz disent, combattre pour conquérir ce royaulme au roy d'Espaigne, ny avoir rien à faire avec ceste nation là : seulement ilz se veulent employer à bien garder le droict qu'elle prétend à ceste coronne, après la royne, sa cousine, et cependant la remettre à la scienne; en quoy ilz s'estiment estre assés fortz pour conduire l'entreprinse, pourveu qu'on ayt ung peu d'argent.... » (T. II, p. 216.)

Ils refusaient de livrer à Philippe II le fils de Marie Stuart, et voulaient maintenir l'ancienne ligue de la France avec l'Écosse. Sur ces deux points, ils étaient d'accord avec la Mothe-Fénelon. Mais la reine prisonnière ne partageait pas leur défiance pour la politique espagnole : son attachement pour le *plaisant pays de France* s'était singulièrement affaibli; et la veuve de François II, élevée à l'école des Guise, faisait bon marché des intérêts de sa seconde patrie. Cette ingratitude était une faute politique. Marie s'aperçut de son erreur quand il n'était plus temps de la réparer.

En vain la Mothe-Fénelon lui signalait le danger; ses conseils n'étaient point écoutés. Il ne se laissait pas tromper à l'apparente déférence de Marie Stuart. Nous lisons dans une de ses dépêches :

« .... Par le tret que le roy d'Espaigne a faict, de vouloir ainsy soubstraire au roy ceste alliance d'Escoce, et s'emparer de la royne et du petit prince du pays, pour le mener norryr près de luy, au mespriz de Leurs Majestez Très Chrestiennes et de la coronne de France, il monstre qu'il a trop d'ambition sur le roy, et qu'en plusieurs sortes il s'esforce de luy diminuer la grandeur, la dignité et les forces de son Estat.... » (T. II, p. 217.)

Cette plainte digne et modérée convenait à l'ambassadeur du roi de France. Élisabeth, irritée des machinations de Marie Stuart, éclata contre Norfolk en propos plus violents. Son emportement était légitime; car, il faut le dire, Norfolk, sous l'inspiration de Marie Stuart, commençait à trahir son pays, et les traîtres ne méritent point de clémence. Le 12 septembre, « il y eut de grosses parolles entre la royne d'Angleterre et le duc de Norfolk. » (T. II, p. 236.) Le duc voulut s'excuser; il déclara « qu'il n'avoit jamais prétandu de faire rien sinon avec le bon congé de la dicte dame, et qu'il avoit, devant toutes choses, proposé le bien, la seurté et l'advantaige d'elle et de sa coronne. » C'était pour l'avantage d'É-

lisabeth et de sa couronne qu'il autorisait les négociations de Marie Stuart avec le duc d'Albe, et qu'il laissait organiser, par les ennemis de sa religion et de sa patrie, des plans de guerre civile ! Il s'éloigna de la cour, et sa brusque retraite fut une menace contre Élisabeth. Aveuglé par les conseils de la reine d'Écosse, entraîné peut-être à son insu sur une pente fatale, l'imprudent courait à sa ruine. Une pensée honorable, une ambition légitime avaient inspiré ses premiers desseins : les intrigues espagnoles le conduisaient au crime et à l'échafaud.

Compromise par la précipitation de Norfolk, Marie Stuart fut étroitement resserrée dans sa prison. Elle craignait d'être livrée à la garde de lord Huntingdon, son compétiteur au trône d'Angleterre ; sa vie même était en danger. Dans son angoisse, elle eut recours à son plus sûr appui, à son ami le plus fidèle, à l'ambassadeur de Charles IX. Au jour du péril, elle se rappelait que la France, alliée moins intéressée que l'Espagne, pouvait faire davantage pour la veuve d'un de ses rois. Le 25 septembre 1569, elle écrivit à la Mothe-Fénelon :

« .... Advertissez le duc de Norfolk qu'il se garde, car l'on le menassę de la Tour.... Je vous prie, encouraigez et conseillez les amys de se tenir sur leurs gardes, et de faire pour moy meintennant ou jamais....» (T. II, p. 381.)

Le 1er octobre, nouvelles plaintes, nouvelles supplications, adressées cette fois à la reine.

« .... L'on m'a défandu de sortir, et m'est on venu fouiller mes coffres, entrant aveques pistollets et armes en ma chambre, non sans crainte de ma vie, et accuser mes gens, les fouiller et les retenir aveques gardes.... » (T. II, p. 384.)

Cependant les partisans de Norfolk et de Marie Stuart, poussés à bout par les rigueurs d'Élisabeth, commençaient à s'agiter sur tous les points du royaume, et la guerre civile était imminente : la Mothe-Fénelon surveillait avec inquiétude les mouvements qui se préparaient. Il écrivait, le 23 septembre : « Cella pourra bientost produire je ne sais quoy de trouble en ce royaulme..... » (T. II, p. 248.) Dans une lettre secrète à Catherine de Médicis, il disait : « ... Le courroux de la royne d'Angleterre a passé oultre contre la dicte dame, dont semble que ceulx-ci seront pour en prandre les armes entre eulx... » (*Ibid.*, p. 254.) Le 7 octobre, il écrivait encore ;

« CHIFFRE. Et j'entendz que le duc de Norfolk arrivera aujourdhuy en ceste court, bien que j'aye faict et faict faire par ses principaulx parans et amys tout ce qu'il nous a esté possible pour le garder de venir, estimant ung chacun qu'aussi tost qu'on le tiendra l'on l'envoyera, et les autres seigneurs qui sont en arrest, toutz prisonniers à la Tour; mesmes l'on dict qu'on leur y a desjà préparé le logis. Je ne sçay si c'est pour se confyer trop de leur cause, ou pour espérer trop de la faveur et de l'appuy qu'ilz se sentent avoir en ce royaulme, que ces seigneurs se sont ainsy facillement venuz commettre ez mains de la dicte dame, ou bien qu'ilz soyent subjectz à avoir la teste trenchée et n'en puyssent éviter le mal, par ce qu'ilz en sont de race: tant y a qu'on les estime estre en grand dangier, ce que toutesfoys ne se pourroit exécuter sans esbranler grandement cest Estat.... » (T. II, p. 261.)

« ... Et semble, si les choses passoient ung peu en avant, qu'il se manifesteroit je ne sçay quoy de la division de la religion qui ne se monstre encores, car infinys protestans sont pour le duc.... » (T. II, p. 273.) (1).

Ces protestants qui tenaient pour le duc étaient-ils avertis des intrigues nouées avec l'Espagne, et des engagements pris envers Philippe II? Connaissaient-ils la mission de Raullet, celle de George Douglas vers le duc d'Albe? Savaient-ils que Robert Ridolfi, l'agent secret du pape Pie IV, le correspondant des nonces qui résidaient en France et dans les Pays-Bas, était l'instrument choisi par Marie Stuart et par Norfolk pour l'exécution de leurs desseins? La faute de Norfolk n'était pas d'avoir demandé, sans l'aveu de sa souveraine, la main d'une reine prisonnière; tant qu'il s'était renfermé dans son premier projet, le droit et l'honneur étaient pour lui : comme chef des *politiques*, s'il encourait la colère de la jalouse Élisabeth, il méritait les sympathies de la nation; comme allié des Espagnols, comme instrument de la ligue catholique, il était coupable. Mais son crime n'était pas encore avéré; ce crime même n'était peut-être encore qu'une erreur; peut-être, abusé par Marie Stuart, l'infortuné seigneur avait-il, sans défiance, prêté les mains à des menées dont il ne connaissait pas la portée ni le but.

Pourtant il ne devait pas échapper aux détestables conséquences de son alliance avec l'Espagne : « il estoit subject à avoir la teste trenchée, et n'en pouvoit éviter le mal. » Innocent en 1569, il ne l'était plus en 1571; il ne l'était plus, lorsque, sorti de la Tour, il renouait ses intrigues avec Ridolfi, et qu'il autorisait la mission de cet homme vers le pape, le roi d'Espagne, et le duc d'Albe. Nous ne nous arrêterons pas à citer les lettres où Marie Stuart dévoile tous les

(1) Voir encore t. II, p. 269, 272, etc.

secrets de la politique espagnole, et les plans de contre-révolution tramés, avec son concours, par la main de Philippe II. Nous avons hâte d'arriver à la pièce capitale du procès, et de surprendre Norfolk en flagrant délit de trahison.

Au mois de mars 1571, Marie Stuart et Norfolk donnèrent séparément à Ridolfi des instructions détaillées. Ces deux documents, ensevelis dans les Archives secrètes du Vatican, ont trouvé leur place dans le recueil de M. Labanoff. Leur authenticité est attestée, en bonne forme, par un certificat revêtu d'un double sceau, et signé de monsignore Marino Marini. (Voir, pour plus de détails, t. III, p. 247.) Nous ne pouvons citer ces deux pièces fort étendues, et rédigées en italien; mais il nous suffira de les analyser rapidement, pour démontrer que Norfolk ne songeait plus seulement à délivrer la reine d'Écosse d'une injuste captivité, mais qu'il voulait renverser Élisabeth et rétablir le catholicisme en Angleterre, avec le secours des armes espagnoles. Examinons d'abord les instructions de Marie Stuart: «... La reine d'Écosse et ses amis sont résolus de recourir au pape et au roi d'Espagne, pour rétablir la religion catholique en Angleterre... Le duc de Norfolk est le chef de l'entreprise, *si costituisce capo di questa intrapesa.* Norfolk est l'espoir des catholiques, mais il est obligé de ménager les seigneurs protestants, « li quali per avventura si ritirerebbo da lui, se direttamente di prima faccia lui mostrasse di voler far cambiare la religione...» ... La haine des seigneurs protestants contre le comte de Hertford assure à Marie Stuart de nombreux soutiens..... Le mécontentement excité par l'union projetée d'Élisabeth et du duc d'Anjou, la crainte de voir les couronnes d'Angleterre et de France réunies sur une même tête, rapprochent les deux partis.... On peut compter, sinon sur l'appui, du moins sur la neutralité des seigneurs protestants.... L'entreprise est ignorée de la France; Marie Stuart n'a d'espoir que dans l'Espagne..... Après le succès du complot, elle promet d'entretenir, entre les Pays-Bas et l'Angleterre, l'ancienne alliance.... Elle est décidée à remettre son fils entre les mains de Philippe II, et propose de marier le jeune prince avec une des infantes d'Espagne, etc... » (T. III, p. 221-233.)

Norfolk est plus explicite encore. Aux déclarations de Marie Stuart il ajoute des détails précis, qui trahissent un plan bien arrêté de contre-révolution. ... Il expose les forces du parti catholique, « che sono il maggior numero, et più potenti. » (P. 238)... Il

compte sur l'assistance des ennemis personnels de Hertford et de Huntingdon... L'occasion est favorable pour relever la foi catholique et les droits de Marie Stuart, « per mezzo del quale molti de' medesimi protestanti assisteranno, ancor che ughonotti, non gli movendo tanto il fatto della religione, quanto quello della successione. » (P. 238.) .... Norfolk ne peut déclarer encore son changement de religion, mais il n'en est pas moins exclusivement dévoué à Philippe II et au pape..... Il s'excuse d'avoir incliné quelquefois vers le parti de la France; les intérêts de la reine d'Écosse lui commandaient cette dissimulation. (P. 240.)... L'intervention de l'Espagne est nécessaire pour arrêter les progrès du protestantisme en Europe, et pour empêcher l'union d'Élisabeth et du duc d'Anjou. (P. 241.)... Le duc de Norfolk est résolu de s'opposer à ce mariage par la guerre civile, et par le secours des armes étrangères : « ... Molti nobili et del popolo si offerischono di prender le arme sotto la mia condotta, et esporsi a ogni pericolo di battaglia... Ricorriamo da Sua Maestà, perchè per sua solita benignità si degni di assistere quanto prima cosi di denari come di quel numero di gente arme et munitioni, che appresso si diranno, et principalmento di un personaggio esperto a condurre uno esercito. » (P. 242.)... Il demande que le secours soit de 6,000 arquebusiers, de 4,000 arquebuses, de 2,000 corselets et de 25 pièces d'artillerie de campagne, avec les munitions nécessaires, et 3,000 chevaux, outre l'argent. (P. 243.)... Lui-même promet d'amener 20,000 fantassins et 3,000 chevaux; il désigne les ports d'Harwich et de Portsmouth comme les lieux les plus favorables pour le débarquement des troupes de Philippe II. (P. 242.)... Il serait utile d'envoyer 2,000 hommes en Irlande et 2,000 hommes en Écosse pour opérer des diversions. (P. 243)... Le mariage d'Élisabeth et du duc d'Anjou est négocié par les protestants de France; Norfolk et ses amis sont résolus de le rompre; ils ne poseront pas les armes, alors même que la couronne d'Écosse serait rendue à Marie Stuart: « Pero quando pur la regina di Scotia fussi restituita in Scotia, per ogni modo siamo deliberati di avanzare la causa del suo titolo et religione catholica in quel regno. » (P. 244.) ... Si, après la délivrance de Marie Stuart, le roi catholique croit devoir différer l'entreprise contre l'Angleterre, Norfolk et ses amis se retireront dans les États du roi d'Espagne. Dans le cas où la reine d'Écosse resterait prisonnière, ils sont décidés à tenter le sort d'une bataille et à

s'emparer d'Élisabeth. (P. 245.)... Il est nécessaire de garder un secret absolu envers la France. (P. 246.)... Si l'entreprise réussit, l'ancienne alliance de l'Angleterre avec l'Espagne sera maintenue sous les conditions les plus favorables. (P. 241.)... Philippe, à cause de ses possessions en Flandre, trouvera un avantage assuré dans l'exécution des projets de Norfolk (p. 246), etc.... » (P. 234-249.)

Trahison et mensonge, voilà donc à quelles ressources était réduit le catholicisme ! trahison envers l'Angleterre, trahison envers la France; mensonge envers le tiers parti protestant, à qui Norfolk se présentait comme le défenseur d'une reine opprimée, et non comme l'instrument de la politique étrangère; mensonge envers l'Espagne même, abusée par de fausses et trompeuses promesses, voilà les armes que le catholicisme trouvait pour sa défense ! Nous ne parlons ici que des catholiques anglais; ceux-là du moins, je pense, n'ont pu être travestis en précurseurs de notre révolution; l'honneur de cette réhabilitation paradoxale était réservé aux massacreurs de la Saint-Barthélemy et aux *minotiers* de Philippe II.

C'est le 24 mars que Ridolfi quitta Londres pour se rendre à Bruxelles, muni des lettres de créance et des instructions de Marie Stuart et de Norfolk. Il emportait aussi une liste des noms des principaux seigneurs anglais. Trois lettres, P (propitii), H (hostes), N (neutri), indiquaient les dispositions de ces seigneurs pour la reine d'Écosse. (T. III, p. 251.) Cette liste nous en rappelle une autre dressée par les ligueurs en 1591, et dont Pierre de l'Estoile parle dans son journal :

« Le 25 novembre 1591, me fust communiquée la liste des politiques de nostre quartier, qu'on appeloit le papier rouge.... En ce rolle, les Seize avoient mis tous ceux qui, comme vrais et naturels François, refusoient de se soubsmettre à la domination espagnole. Or, ils avoient resolu en leur conseil d'en pendre et daguer une partie, et chasser les autres; et pour ce, en leurs rolles, ils les distinguoient par ces trois lettres : P., D., C., qui estoit à dire : *pendu*, *dagué*, *chassé*. Je m'y vis sous la lettre de D. »

Heureusement pour Hertford, Huntingdon, Burghley et quelques autres, les espérances de Marie Stuart et de Norfolk ne devaient point se réaliser. En vain le futur restaurateur du catholicisme avait-il écrit à Philippe II avant le départ de Ridolfi : le roi d'Espagne, un moment séduit par l'espoir de bouleverser l'An-

gleterre, et d'y entretenir à son profit la guerre civile, écrivit, le 4 août, au duc d'Albe :

« Estoy muy determinado y resuelto de proceder y asistir á esta causa haciendose de mi parte todo lo que en el mundo me fuere posible para la promover y ayudar. » (*Mem. de la real Acad. de historia*, t. VII, p. 441.)

Mais le duc d'Albe dissipa bientôt ses chimériques illusions : il répondit au roi, de Bruxelles, le 27 août 1571 :

« Yo en ninguna manera del mundo osaria aventurar el negocio de V. M. sobre tan flaco, falso y engañoso fundamento, y sobre ninguno otro de los de alli se puede assegurar sino sobre haberles visto ejecutar las cosas que ofrescen. (*Ibid.*, p. 446.)

Le duc d'Albe avait raison (1) : le roi d'Espagne, qui aimait à placer sûrement ses doublons, et à payer des services réels, ne devait pas s'engager étourdiment dans une aussi folle entreprise. Un mois ne s'était pas écoulé, que déjà Burleigh était sur la trace des intrigues de Marie Stuart et de Norfolk. Charles Bailly, secrétaire de l'évêque de Ross, fut arrêté à Douvres dans le mois d'avril. Appliqué à la question le 1er mai, il révéla une partie du complot. A la suite de ses aveux, l'évêque fut emprisonné.

« Il respondit aux interrogatoires qui lui furent faictes qu'il n'y avoit d'autre intelligence avec le duc d'Albe ni entreprise que pour envoyer quelque secours en Escoce.... » (Marie Stuart à l'arch. de Glascow, 12 juin 1571, t. III, p. 292.)

Le 28 juin, la reine d'Écosse écrivit à la Mothe-Fénelon ; le silence gardé par Philippe II avait appris, mais trop tard, à l'infortunée captive le cas qu'elle devait faire de la fidélité de son allié. Elle commençait à craindre que le roi d'Espagne ne trahît sa cause pour entrer en négociations avec Élisabeth :

« ... La royne d'Angleterre, disait-elle, est en grand soubçon que je dois estre secourue de Flandres ; et pour l'amener à la raison peut-estre que le roy d'Espaigne seroit content de se servir de ce moyen. Mais qu'il se voullut unir avec elle pour me nuire ou fascher, il n'y sçauroit avoir honneur ny advantage. Il est prince catholique, et en bonne paix et amitié avec le roy monsieur mon bon frere ; et quand il n'y auroit autre respect que la seule alliance que moy et mon royaume avons avec les siens, il ne vouldroit, pour suivre la passion de la royne d'Angleterre, attempter rien à mon préjudice... » (T. III, p. 300.)

Dans une lettre adressée, le 18 juillet, à l'archevêque de Glas-

(1) *Voyez* l'ouvrage de M. Mignet, *Antonio Perez et Philippe II*, deuxième édition, p. 32, n. 1.

cow, elle exprimait ses inquiétudes dans les mêmes termes. (T. III, p. 318.) Abandonnée par Philippe II, elle était fort embarrassée pour se justifier auprès de la France de ses intrigues secrètes. Elle déclara à M. de Fénelon :

« Que ce que Radolphy avoit à faire en Flandres pour elle, estoit pour y adresser les deniers du pape dont il estoit négociateur, et en advertir le duc d'Albe, afin qu'avec sa permission et faveur, la chose se peust mieux accommoder... » (T. III, p. 348.)

Dans une de ses lettres, datée du 8 septembre, nous trouvons encore ce mensonge manifeste :

« ... Que si j'ay imploré l'ayde du roy catholique en quelque sorte, c'a esté comme des aultres princes chrestiens... ; mais que ce soit pour susciter aulcune rebellion en ce païs, cella est faux et malitieusement controuvé, et pareillement que Rudolphi ait aulcune charge de moy à cet effaict... » (T. III, p. 363.)

Laissons passer cette impudente assertion, et cette autre encore :

« Mon fils m'est de plus près qu'à cette reyne, n'ayant à rendre compte à elle ni à aultre, quand je l'aurois offert au roy d'Espaigne. Toutesfois cela est faux. »

Mais comment qualifier l'indifférence qu'elle affecte maintenant pour un seigneur qu'elle appelait « my Norfolk, » dont elle recevait les gages d'amour (t. III, p. 4), et que ses conseils imprudents ont entraîné à une perte certaine ?

« ... Le duc de Norfolk est subject de cette reyne, duquel elle peut vériffier les soupçons conceus contre luy ; mais voyant l'estat présent où il est, je ne me trouve, Dieu mercy, si despourveue de sens que je ne cognoisse combien peu me serviroit d'avoir aulcune intelligence ou pratique avec luy : et le danger que par ce moyen je pourrois encourir... » (*Ibid.*)

Dans une autre lettre, du 7 novembre, nous ne trouvons qu'un mot, un seul mot de compassion pour son imprudent défenseur :

« ... Je suis bien marrie de l'intention de ceste royne à l'endroict du duc de Norfolk, et prie Dieu qu'il la veuille retourner... » Puis elle ajoute : « J'avoy baillé un mémoire à mon tailleur de me faire tenir quelques besoignes, je vous prie... N'oublier le ruban. Je desireroy bien avoir de l'eau de canelle. » (T. III, p. 396.)

On le voit, la douleur ne lui faisait point oublier les soins de sa

toilette... Du reste, elle était soumise à de cruelles tribulations : le 7 novembre, elle écrivit à M. de la Mothe :

« ... Je suis enfermée dedans ma chambre, de laquelle l'on me veult encore boucher les fenestres et faire ung faux huys, à y pouvoir entrer quand je seroy endormie... (P. 392.) ... Pourchassez de ceste royne que le linge de moy et de mes femmes, devant que estre blanchy, ne soye visité et descouvert par les portiers de ceste malheureuse prison... » (P. 396.)

Le seuil de sa retraite était fermé à tous ses amis ; l'injure seule, par un odieux privilége, avait un libre accès auprès de la reine captive. Un libelle de Buchanan fut apporté à Sheffield au mois de novembre, et montré à Marie Stuart (t. IV, p. 4). Malgré ses réclamations, ce libelle latin, traduit en anglais, fut imprimé à Londres même. Élisabeth éluda, par des réponses dérisoires, les plaintes de sa prisonnière et les observations de l'ambassadeur de France. La découverte de la conspiration tramée par les catholiques, et les aveux de l'évêque de Ross, avaient porté au comble son ressentiment; les excès même de sa haine invétérée semblaient désormais complétement justifiés. Marie Stuart et Norfolk ne pouvaient plus attendre de ménagements.

Au mois de mars 1572, de nouvelles révélations achevèrent de dévoiler toutes les intrigues du catholicisme. Les papiers de lord Seaton furent saisis au moment où cet ambassadeur, envoyé par la reine d'Écosse auprès du duc d'Albe, se disposait à passer en Flandre. Le 28 mai, le parlement réclama la condamnation de Marie Stuart, et l'exécution de la sentence capitale rendue le 16 janvier contre Norfolk. Le 2 juin, le duc eut la tête tranchée en place publique : châtiment rigoureux, mais légitime, qui aurait dû servir d'avertissement et de leçon aux catholiques vendus à l'Espagne. Cette *déplaisante nouvelle*, « wnpleasant newes » (t. IV, p. 45), réveilla sans doute dans l'âme de Marie Stuart bien des regrets et des remords. Mais nous n'avons pu trouver, dans sa correspondance, l'expression d'une douleur vivement sentie, et nous avons cherché vainement la trace des larmes qu'elle donna, nous l'espérons pour son honneur, à la mémoire de son déplorable amant.

Telle fut la funeste issue des projets de contre-révolution dictés par la reine d'Écosse à ses partisans, sous l'inspiration de Philippe II. Héroïne manquée, Marie Stuart avait voulu, avec de

misérables ressources, accomplir l'œuvre impossible du rétablissement de sa foi; aux intérêts de sa propre cause elle avait mêlé, par une alliance indissoluble, les intérêts de la ligue catholique: mais il entrait, dans son dévouement à l'Église, trop de calcul et d'égoïsme. En travaillant pour sa religion, elle travaillait aussi pour sa propre délivrance : elle voulait gagner un royaume au catholicisme, mais elle voulait aussi conquérir pour elle-même une couronne. Pour avoir confondu, par une trop étroite union, son droit et le droit ou les prétentions du papisme, elle compromit à la fois et la fraction du parti protestant qui soutenait en elle la souveraine opprimée et l'héritière légitime d'Élisabeth, et le parti catholique qui méditait l'anéantissement du protestantisme. Son zèle religieux n'était pas assez pur pour lui mériter la gloire que la postérité accorde à toutes les convictions sincères, soutenues au prix de sacrifices désintéressés; il n'était pas assez réfléchi pour assurer le succès de ses projets politiques. Entre le soin de sa délivrance et celui du triomphe absolu de sa foi, la reine d'Écosse devait choisir : heureuse si, confiante dans l'appui des protestants modérés, elle avait préparé son avénement au trône d'Angleterre par des concessions habiles! elle aurait servi plus sûrement la cause de l'Église, car elle aurait pu alors admettre les catholiques opprimés au bénéfice de sa restauration, et rendre à tous ses sujets le libre exercice de leur culte. Mais le parti catholique, trop exclusif dans son ambition, ne voulait point accorder à ses adversaires cette liberté qu'il revendiquait à main armée pour lui-même. L'excès de ses prétentions causa sa ruine, et Marie Stuart se perdit sans profit pour sa religion.

Le funeste succès de sa première tentative ramena Marie Stuart à l'alliance de la France, qu'elle avait depuis longtemps abandonnée pour celle de l'Espagne. Forcée de renoncer aux complots mystérieux où son inquiète activité s'était aventurée sans défiance, comme dans les intrigues d'un roman, la pauvre captive quitta le champ des illusions et des rêves pour s'attacher à la triste réalité. Elle s'occupa un peu moins des menées politiques, et beaucoup plus de ses affaires domestiques.

Dès lors le marquis de la Mothe-Fénelon, ambassadeur de France à la cour d'Angleterre, devint tout ensemble le confident de ses petits secrets, et le fournisseur de sa maison.

Nous ne voudrions pas porter atteinte à la dignité d'un repré-

sentant du roi très-chrétien auprès de la cour de Londres; mais, dans les relations des augustes personnages à qui M. de Fénelon servait d'intermédiaire officiel, il nous semble que la majesté royale s'abaissait fort souvent à des détails mesquins et bourgeois. Ce serait, dans une histoire de la diplomatie française, un chapitre curieux que le récit des missions ou plutôt des commissions données par Marie Stuart à M. le marquis de Fénelon : les documents ne manqueraient point pour ce travail. Pour nous, fatigué de suivre le fil des manœuvres politiques, nous nous sommes plu à recueillir quelques renseignements sur la vie intérieure de la prisonnière de Sheffield : après la tragédie, nous aimons la petite pièce; après le roman, les comptes du ménage. Corneille l'a dit, à l'exemple de Malherbe :

Pour grands que soient les rois, ils sont ce que nous sommes.

La correspondance de Marie Stuart fournit une preuve de plus à l'appui de cette incontestable vérité. Quelques citations, extraites d'un seul volume, montreront à nos lecteurs que les reines en particulier déposent quelquefois une importune gravité, et que leurs mains, destinées à tenir les rênes des États, se plaisent aussi à de plus humbles travaux.

Nous prenons le tome IV du recueil de M. Labanoff, et nous y lisons :

(P. 116.) « J'avois demandé des confitures pour ce caresme, qui me feroient bon besoin... Tout mon exercisse est à lire et travailler en ma chambre; et pour ce je vous prie, puisque je n'ay aultre exercisse, prendre la peyne de m'envoyer le plus tost que pourrés quattre onces plus ou moins de soye incarnatte... Si je ne l'ay bientost, je chomeray; de quoy je serois bien marrie, car ce n'est pour moy que je travaille... »

(P. 159.) « ... Je vous prie présenter de ma part à la royne un essay de mon ouvrage... Vous excuserés les faultes, s'il vous plaict, et en prendrés une partie pour vous, qui n'estes bon choisisseur de fil d'argent... »

(P. 172.) « Madame ma bonne sœur,... je suis bien aise qu'il vous a plu accepter les confitures que le sieur de la Mothe vous a présantées, desquelles j'escris présentement à mon chancelier du Verger de m'en envoyer meilheure provision; et vous me fairés faveur de vous en servir... » Lettre à Élisabeth, du 9 juin 1574.

(P. 183.) « M. de Glasco,... je vous prie me fayre recouvrer des tourtelles et de ces poulles de Barbarie, pour voir si je pourray les faire eslever en ce pays (comme vostre frere m'a dit que en aviez fayt nourrir en casge, et des perdrix rouges chez vous)... Je prendrois plésir de nourrir en casge, comme je fays, de tous les petits oiseaux que je puis trouver. Ce sont des passe temps de prisonniere, et mesmes pour ce qu'il n'y en a point en ce pays. »

(P. 187.) « ... Faytes-moy faire à Poissy une couple de coiffes à couronne d'or

et d'argent...; et à Breton... qu'il me fasse recouvrer d'Italie des plus nouvelles façons des coiffures et voiles et rubans avesques or et argent... »

(P. 205.) « Mon bon oncle,... Leicester prend grand plaisir à des meubles : si luy envoyez quelque coupe de christal en vostre nom, et me la faire payer, ou quelque beau tapis de Turquie..., il me sauveroit peut-estre cet hyver... »

(P. 213.) « ... Si mon oncle monsieur le cardinal me voulloit envoyer quelque chose de joly, ou bien des brasseletz, ou un miroyr, je le donneroys à la royne; car on m'a advertie qu'il fault que je luy face des présentz. Si vous trouvez, sera contente me le laisser venir... Et si mon oncle devisoit quelque devise à propos entre elle et moy, ces petites folies là la fairoient plustost couller le temps avec moy que nulle autre chose... » Août 1574.

(P. 228.) « Si M. le cardinal de Guise est allé à Lyon, je m'assure qu'il m'enverra une couple de beaux petits chiens, et vous m'en ascheterez autant; car, hors de lisre et de besoigner, je n'ay plésir qu'à toutes les petites bestes que je puis avoir. Il me les fauldroit envoyer en des paniers, bien chaudement. »

(P. 235.) « Le frere de du Verger a eu pasport de me venir porter quelques confitures que j'avoys mandées, dont monsieur de la Mothe a, de ma part, présenté la moyeté à ceste royne, qui m'avoyt par luy prié en faire venir; et bien qu'il eust prins l'essay, quelques uns luy ont voullu mettre en teste que c'estoit pour l'empoysonner : ce que oyant l'ambassadeur, il a supplié la royne, qui les avoyt receus, qu'elle n'en goutast; mais elle (répondit que), puisqu'il en avoyt fait l'essay, elle ne s'en défieroyt poinct; et en a tasté et trouvé bonne (1)... »

(P. 256.) « ... Je vous prie, faytez moy faire ung beau miroier d'or pour pendre à la ceinture, avec une cheine à le pendre; et qu'il soit sur le miroier le chiffre de ceste royne et le myen, et quelque devise à propos, que le cardinal mon oncle devisera. Il y a de mes amis qui demandent de mes peinctures. »

(P. 282.) « Monsieur de Glascou, je suys satisfayte de ma montre, qui me playt tant pour ces jolies devises, qu'il faut que je vous en merssie... J'ayme bien mes petits chiens; mays je crains qu'ils ne soient grandets. Le sieur de Mauvissieres, ambassadeur du roy très chrestien, monsieur mon bon frere, m'avoit priée de recouvrer quelques barbets et chiens de sang. En toute diligence j'ay prié le comte de Schrewsbory m'y aider, car personne n'a accès issi. Il m'en a donné, troys barbets et deux des autres que l'on luy assure estre bons... Je les vous envoie, et vous prie les fayre essayer et voir ce qu'ils sçavent fayre... Je suys prisonniere, et ne puis rendre compte des chiens que de leur beauté, car je n'ay pas la liberté d'aller à cheval ni à la chasse... » Le 12 février 1575.

(1) Cette anecdote des confitures envoyées par la reine d'Écosse à la reine d'Angleterre, et acceptées de la main d'un ambassadeur par la magnanime Élisabeth, « qui en tasta et les trouva bonnes, » rappelle Alexandre vidant la coupe du médecin Philippe. Élisabeth n'était pas toujours aussi confiante : « ... Pendant que le maréchal de Rets endormoit la royne d'Angleterre, on dressoit, à son sceu et par ses menées, un eschafaut pour jouer une estrange tragedie; car certains millords firent dresser un festin dans un navire auquel la royne, cest ambassadeur et les grands seigneurs se devoyent trouver. Or, la conclusion estoit, quand la royne seroit dedans avec ceux que l'on vouloit avoir, de lever l'anchre et mettre la voile au vent, emmener la royne en pays autre que sien, et faire puis après beau mesnage en Angleterre. Mais Dieu voulut qu'ainsi que la royne s'acheminoit à sa perdition, un des siens, qui avoit ouy le vent de ceste détestable conspiration, vint luy dire à l'oreille que, si elle aimoit sa vie, elle gardast bien d'entrer en ce navire. A ceste seule parole, la royne, qui est des plus soupeçonneuses du monde, tourne bride, au grand estonnement des conjurez; l'un desquels, voyant le coup rompu, bailla si grand soufflet à celui qui avoit parlé à l'oreille de la royne, qu'il en chancella pour tomber à terre, etc. » (Voyage du maréchal de Rets en Angleterre, mai 1573, p. 15.)

(P. 335.) « Madame ma bonne sœur,... le brodeur qu'il vous a pleu me permettre, travaille; mays je vouldrois avoir un patron de voz corps à haut collet... (1) »

Tels étaient les soucis de Marie Stuart, et les occupations qui remplissaient son industrieuse captivité. Pour adoucir le ressentiment d'Élisabeth, la reine d'Écosse adressait par l'entremise d'un ambassadeur, à la souveraine de la Grande-Bretagne, des ouvrages brodés de sa main, des objets de mode et des confitures même, venus de la France, le pays de la délicatesse et du bon goût. Elle lui envoyait des vers, composés dans la tristesse de ses veilles, et écrits de sa main sur des tablettes dont elle avait brodé le cordon (t. IV, p. 208). C'était peine perdue : *ces petites folies*, ces petites séductions de femme échouaient contre la dureté d'Élisabeth. La reine, toujours coquette jusque dans sa vieillesse, acceptait les présents de sa prisonnière; elle lui fournissait des ouvrières et des brodeurs : mais là s'arrêtait sa reconnaissance. Lasse de prodiguer inutilement et les cadeaux et les compliments rimés, Marie Stuart trouva un jour une inspiration courageuse pour adresser à son ennemie, non plus des flatteries en vers, mais une satire en bonne prose. Nous allons reproduire, pour l'amusement de nos lecteurs, cette pièce curieuse, singulière, incroyable, et pourtant authentique, d'après le témoignage de M. Labanoff.

« Madame, suivant ce que je vous ay promis et avez despuis désiré, je vous déclare que la comptesse de Srewsbury m'a dit de vous ce qui suit...

« Premierement, qu'un auquel elle disoit que vous aviez faict promesse de mariage devant une dame de vostre chambre avoit couché infinies foys avvesques vous, avecque toute la licence et privaulté qui se peut user entre mari et famme; mais qu'indubitablement vous n'estiez pas comme les aultres femmes, et pour ce respect c'estoit follie à tous ceulx qu'affectoit vostre mariage avec M. le duc d'Anjou, d'aultant qu'il ne se pourroit accomplir, et que vous ne vouldriez jamais perdre la liberté de vous fayre fayre l'amour et avoir vostre plésir toujours avecques nouveaulx amoureulx, regrettant, ce disoit-elle, que vous ne vous contentiez de maister Haton et un aultre de ce royaulme; mais que, pour l'honneur du pays, il lui fashoit le plus que vous aviez non seulement engagé vostre honneur avvecques un estrangier nommé Simier, l'alant trouver de nuit en la chambre d'une dame, que la dicte comtesse blasmoit fort à ceste occasion; là où vous le baisiez et usiez avec luy de diverses privautez déshonestes, mays aussi luy révelliez les segrets du royaulme, trahisant vos propres conseillers avvecques luy. Que vous vous estiez desportée de la mesme dissolution avec le duc son maystre, qui vous avoit esté trouver une nuit à la porte de vostre chambre, où vous l'aviez rencontré avvec vostre seulle chemise et manteau de

(1) Voyez encore t. IV, p. 2, 70, 84, 170, 222, 240, 268, 394, 403, etc.

nuit; et que par après vous l'aviez laissé entrer, et qu'il demeura avvecques vous près de troys heures. Quant au dit Haton, que vous le couriez à force; faysant si publiquement paroistre l'amour que luy portiez, que luy-mesmes estoit contraint de s'en retirer; et que vous donnastes un soufflet à Killegrew, pour ne vous avoir ramené le dit Haton, que vous aviez envoyé rappeler par luy, s'estant desparti en chollere d'avvecques vous, pour quelques injures que luy avviez dites pour certeins boutons d'or qu'il avoit sur son habit. Qu'elle avoit travaillé de fayre espouser au dict Haton la feue comtesse de Lenox, sa fille, mays que, de creinte de vous, il n'i osoit entendre; que mesme le comte d'Oxfort n'osoit ce rappointer avecque sa femme, de peur de perdre la faveur qu'il espéroit recepvoir pour vous fayre l'amour : que vous estiez prodigue envers toutes telles gens et ceulx qui se mesloient de telles mesnées, comme à un de vostre chambre, Gorges, auquel vous avviez donné troys centz ponds de rente, pour vous avvoir apporté les nouvelles du retour de Hatton : qu'à toutz aultres vous estiez fort ingrate, chische, et qu'il n'y avoit que troys ou quatre en vostre royaulme à qui vous ayez jamays faict bien. Me conseillant, en riant extresmement, mettre mon filz sur les rancs pour vous fayre l'amours, comme chose qui me serviroyt grandement, et mettroit monsieur le duc hors de quartier, qui me seroit très préjudisiable si il y continuoit; et lui répliquant que cela seroyt pris pour une vraye mocquerie, elle me respondit que vous estiez si vayne et en si bonne opinion de vostre beauté, comme si vous estiez quelque déesse du ciel, qu'elle prendroit sur la teste de le vous faire croire facillement, et entretiendroit mon filz en ceste humeur.

« Que vous preniez sy grand plésir en flatteries hors de toutes raysons que l'on vous disoit, comme de dire qu'on ne vous osoit par foys reguarder à plain, d'aultant que vostre face luysoit comme le soleill, qu'elle et toustes les aultres dames de la cour estoients constreintes d'en user ainsi; et qu'en son dernier voyage vers vous, elle et la feue comtesse de Lenox, parlant à vous, n'osoient s'entreregarder l'une et l'autre, de peur de s'éclater de rire des cassades qu'elles vous donnoient, me priant, à son retour, de tancer sa fille, qu'elle n'avoyt jamays sceu persuader d'en faire de mesme; et quand à sa fille Talbot, elle s'assuroyt qu'elle ne fauldroyt jamays de vous rire au nez. La dicte dame Talbot, lorsqu'elle vous alla fayre la révérance et donné le serment comme l'une de vos servantes, à son retour immédiatement, me la comtant comme une chose fayte en mocquerie, me pria de l'accepter pareill, mays plus ressent et entier vers moy, duquel je feiz long-temps refus; mays à la fin, à force de larmes, je la laissay fayre, disant qu'elle ne vouldroit pour chose au monde estre en vostre service près de vostre personne, d'autant qu'elle avoit peur que, quand seriez en cholère, ne luy fissiez comme à sa cousine Skedmur, à qui vous avviez rompu un doibt, faciant à croyre à ceulx de la court que c'estoit un chandellier qui estoit tombé dessubz; et qu'à une aultre, vous servant à table, avviez donné un grand coup de cousteau sur la mayn : en un mot, pour ces derniers pointz et communs petits rapportz, croyez que vous estiez jouée et contrefaicte par elles comme en commédie, entre mes fammes mesmes; ce qu'appercevant, je vous jure que je deffendis à mes fammes de ne ce plus mesler.

« Davantasge la dicte comtesse m'a autrefoys advertie que vous voulliez appointer Rolson, pour me fayre l'amour et essayer de me déshonorer, soyt en effect ou par mauvais bruit, de quoy il avoyt instructions de vostre bousche propre : que Ruxby veint ici, il y a environ 8 ans, pour atempter à ma vie, ayant parlé à vous-mesme, qui luy avviez dit qu'il fist ce à quoi Walsingham luy commanderoit et dirigeroit.....

« Il y a environ quatre ou sinq ans que, vous estant malade et moy aussy au mesme temps, elle me dit que vostre mal provenoit de la closture d'une fistulle

que vous aviez dans une jambe ; et que sans doubte, venant à perdre vos moys, vous mourriez bientost, s'en resjouissant sur une vayne imagination qu'elle a eue de long-temps par les prédictions d'un nommé John Lenton, et d'un vieulx livvre qui prédisoit vostre mort par violence, et la succession d'une aultre royne, qu'elle interprétoit estre moy, regrettant seullement que par le dict livvre il estoit prédit que la royne qui vous debvroit succéder ne régneroit que trois ans, et mourroit comme vous par violence, ce qui estoit représenté mesme en peinture dans le dict livvre, auquel il y avoit un dernier feuillet, le contenu duquel elle ne m'a jamays voulu dire...

« Pour la fin, je vous jure encore un coup, sur ma foy et mon honneur, que ce que desusbz est très véritable...

« De mon lit, forçant mon bras et mes douleurs pour vous satisfayre et obéir. »

Novembre 1584. (T. VI, p. 51-57.)

Nous terminerons par cette citation notre longue et incomplète analyse. Nous nous arrêtons à regret, car il nous reste encore bien des points à examiner : nous aurions voulu surtout reproduire la magnifique lettre écrite par Marie Stuart à Élisabeth, le 8 novembre 1582 (t. V, p. 319); mais le temps et l'espace nous manquent. D'ailleurs, si nous n'avons pu extraire du recueil de M. Labanoff toutes les richesses qu'il renferme, nous croyons avoir suffisamment démontré l'importance de cette publication, qui a coûté tant de travaux et de recherches. La collection des *Lettres, Mémoires et Instructions* de la reine d'Écosse sera, pour les historiens qui parleront du XVI[e] siècle, une source indispensable. En France, M. Mignet y a déjà puisé avec son bonheur accoutumé (1). D'autres, avec moins de talent, sauront sans doute profiter aussi de cette bonne fortune, qui met à la disposition de tous les amis de la science des trésors longtemps enfouis. Leur succès sera, pour M. le prince Labanoff, la meilleure récompense de son zèle : c'est sans doute la seule qu'il ait ambitionnée; mais si les éloges d'un critique inconnu peuvent flatter l'amour-propre d'un prince russe, nous ne refuserons point au noble éditeur les remercîments qui lui sont dus. La bonne grâce et le bon ton qu'il a mis à reconnaître et à signaler l'obligeance des hommes de lettres et des hommes de goût qui, en France comme en Angleterre, ont secondé sa difficile entreprise, nous font un

(1) Voy., dans *Antonio Perez et Philippe II*, le tableau des négociations relatives au mariage de Marie Stuart et de don Juan d'Autriche, et les prétentions de ce prince à la conquête de l'Angleterre. (P. 29 et suiv., *Appendix E*, p. 434).

devoir de lui accorder à lui-même toute la part qui lui revient dans la reconnaissance des esprits éclairés, capables d'apprécier, à notre époque de *mercantilisme* littéraire, le zèle désintéressé de la science, et l'honorable emploi des priviléges de la fortune.

Histoire de France sous Napoléon, par M. le baron Bignon. — Tomes XII et XIII; in-8°. — Paris, Firmin Didot frères, 1846.

(1er article.)

Il y a huit ans environ que les dix premiers volumes de cette histoire, ont été publiés. L'auteur, après avoir raconté les merveilles du Consulat et de l'Empire jusqu'en 1811, s'arrêtait au commencement de l'année 1812. Les deux volumes récemment imprimés sont consacrés au récit de cette inexplicable et funeste expédition de Russie, qui devait en quelques mois mettre fin à tant de gloire et de puissance, et nous faire expier la grandeur de nos succès par l'immensité de nos revers. L'auteur avait à peine mis la dernière main aux deux volumes qui restent encore à paraître, que la mort est venue le frapper. Nous n'avons pas à regretter du moins qu'elle l'ait surpris au milieu de sa tâche, et nous ait fait perdre une partie de ce travail si intéressant et si recommandable à tant de titres. De tous les ouvrages qui ont été écrits sur cette époque, il n'en est pas un qui la fasse mieux connaître, et qui jette plus de lumières sur le caractère et les actions de l'homme qui l'a remplie tout entière. Mêlé à tous les événements de l'Empire, M. Bignon en a possédé le secret; c'est dans le but de nous le dévoiler qu'il a entrepris son histoire, bien convaincu que celui dont il célébrait la gloire n'avait rien à redouter de ses révélations.

C'était d'ailleurs le sentiment de l'empereur, lorsque, voulant laisser de ses actions et de la pensée qui les avait dirigées un témoignage dont la sincérité ne pût être révoquée en doute, il chargea M. Bignon d'écrire l'histoire de son gouvernement depuis 1799 jusqu'en 1815. Il avait compris que les passions que son nom seul suffisait pour soulever seraient longtemps à s'éteindre, et que tous les écrits publiés par les contemporains en porteraient nécessairement la marque, soit qu'on ne voulût voir en lui que le tyran de la France et l'auteur de

sa ruine, ou l'étonnant génie qui l'avait sauvée de l'anarchie et avait porté si loin la gloire de ses armes. Il craignait que l'avenir en fût réduit à juger sur ces exagérations. Ce qu'il voulait, c'était la vérité, se sentant assez fort pour n'avoir pas besoin d'autre auxiliaire devant la postérité. Il lui sembla qu'il devait indiquer lui-même une source où elle pourrait puiser les éléments de sa justice, si nous pouvons nous exprimer ainsi, pour prononcer ensuite, et le condamner ou l'absoudre sans craindre d'erreur. Ce qu'il lui fallait pour remplir cette vue, c'était un historien aussi incapable de se laisser séduire par le prestige de la gloire qu'égarer par le sentiment des malheurs attribués à l'ambition d'un seul homme; un esprit juste et droit, un caractère honorable, plus encore qu'un grand talent; un écrivain assez instruit, ayant vu d'assez près les choses dont il parlait pour faire autorité, et pour être cru par cela seul qu'il niait ou affirmait. Le choix qu'il fit suffirait à l'honneur et nous dirons presque à la gloire de M. Bignon. De tous les legs faits par l'empereur, il n'y en a pas eu de plus beau, et qui méritât plus d'être envié. M. Bignon a senti toute la grandeur de cette noble tâche. Il s'en exprime en termes pleins de simplicité et d'élévation au commencement de son livre :

« Le travail auquel je me livre est, dit-il, une tâche que je remplis, tâche difficile, mais qui doit m'être sacrée à plus d'un titre. Le nom de celui de qui je l'ai reçue, le lieu, la date du mandat, lui impriment un caractère imposant, et en quelque sorte religieux. L'homme qui pendant vingt années a exercé une influence si décisive sur les destinées du monde m'a engagé à écrire l'histoire de la diplomatie française depuis 1799 jusqu'à 1815. Ce n'est point du haut d'un trône qui a dominé tous les trônes que cette invitation est descendue vers moi : Napoléon me l'a adressée de Sainte-Hélène, de son lit de mort, par son testament. Que dirions-nous d'un homme qui aurait refusé d'obéir aux dernières volontés de César ou d'Alexandre ? »

Il ne fallait rien moins qu'un tel motif pour décider un homme déjà fatigué des luttes de la vie publique, après une carrière si active et si bien remplie, à s'imposer une tâche dont M. Bignon ne se dissimulait aucune des difficultés. Pour ne parler que de celles de l'exécution, le plan de son ouvrage, et la manière dont il devait le concevoir pour remplir le vœu de l'empereur, ont dû l'arrêter dès le début. Ainsi qu'il le fait lui-même remarquer, les termes du mandat sont vagues. L'empereur le charge d'écrire l'histoire *diplomatique* de la France depuis 1799 jusqu'en 1815. Mais qu'est-ce qu'une histoire diplomatique, et en quoi diffère-t-elle de l'histoire proprement dite? Nous dirons plus: que serait aujourd'hui une histoire où la partie diplomatique ne serait pas traitée avec tout le soin et l'étendue convenables? N'est-ce pas par là seulement que les faits peuvent être compris dans nos temps modernes, où la diplomatie joue un si grand rôle?

D'un autre côté, se borner à la production et au commentaire des pièces officielles, en abandonnant toute la partie de description et de coloris, n'était-ce pas abaisser au niveau d'une compilation un ouvrage

qui, dans la pensée de l'empereur, devait être étudié par un grand nombre, et réunir par conséquent toutes les conditions d'intérêt qui attirent le lecteur et établissent la réputation d'un livre?

Entre ces deux écueils, M. Bignon a cru devoir prendre un terme moyen. Nous n'osons pas l'en blâmer; mais on ne peut nier qu'il en résulte, dans le plan et dans la conduite générale de l'ouvrage, une incertitude qui nuit à cet intérêt qu'a cherché l'auteur. A chaque pas, le récit des faits se trouve interrompu par de longues et minutieuses analyses de pièces assez souvent peu importantes, et relatives à des essais de négociation bien plus qu'à des négociations réellement engagées. Ce n'est donc pas une histoire à la manière de Tite-Live, nous voulons dire une histoire où l'exactitude et la vérité elles-mêmes sont subordonnées à l'éclat des descriptions, à la peinture des faits considérés uniquement par le côté extérieur; ce n'est pas non plus un de ces recueils de pièces diplomatiques, très-arides il est vrai, mais où l'étude et la découverte des causes les plus cachées dédommagent au moins de la fatigue d'une lecture longue et difficile.

Il faut remarquer en outre (car ce qui vient d'être dit sur l'importance de la diplomatie dans nos temps modernes ne saurait s'appliquer ni à l'époque de la Révolution, ni à celle de l'Empire) que, jusqu'à la dernière coalition formée en 1813 par les souverains étrangers, il n'y a véritablement pas eu de diplomatie pendant la durée du règne de l'empereur.

L'emploi des moyens diplomatiques n'a lieu ordinairement qu'entre puissances dont les forces sont égales, et qui, pour éviter une rupture dont l'issue est toujours incertaine, cherchent à se procurer par la ruse ce qu'elles n'espèrent pas obtenir par les armes. C'est alors que, tout en gardant les apparences de paix et de bonne amitié, on travaille sourdement à miner la puissance contre laquelle on veut agir, à détacher d'elle pour les attirer à soi, et sans lui donner trop ouvertement sujet de se plaindre, les alliances qu'elle a formées ailleurs, de manière que, le moment venu, on puisse l'envelopper et lui ravir ce qu'on a convoité, sans qu'elle soit en état de s'y opposer. Le caractère personnel d'un souverain, le plus ou moins de lumières et de fermeté d'un ministre, l'influence d'une maîtresse ou d'un favori, etc., etc., entrent pour beaucoup dans ces sortes de combinaisons, presque toutes fondées sur les faiblesses et les vices de ceux qui gouvernent. On peut voir, dans l'histoire de la diplomatie de Louis XIV, avec quelle adresse le cabinet de Versailles savait user de ces moyens. C'est l'intrigue appliquée à de grands objets.

Sous la Révolution et l'Empire, au contraire, on n'aperçoit rien de cela : l'objet n'est plus le même. Les vues des cabinets ne se bornent pas, comme autrefois, à un accroissement d'influence ou de territoire : la question est plus grave et plus simple en même temps. C'est une guerre de principes; ce sont des peuples qui combattent pour leurs idées, et qui, en défendant la patrie, songent bien moins à la possession du sol qu'à leurs croyances politiques et à leurs mœurs;

chacun sait qu'il ne pourra les préserver qu'en abattant la puissance de son ennemi. C'est au moins ce que voulait l'Europe à l'époque de la première coalition, et plus tard quand elle fit contre nous ce dernier effort, couronné enfin de succès. Or, cette volonté si hautement exprimée dans le manifeste de Brunswick en 1792, et dans les proclamations de 1814 et 1815, en ne nous offrant d'autre alternative que la victoire ou la perte de notre indépendance, ne laissait aucune place aux combinaisons et aux artifices de la diplomatie.

Quel était à cette époque le souverain ou le ministre qui aurait pu être séduit? Il y avait un sentiment supérieur à toutes les faiblesses, et qui dominait toutes les passions : c'était la haine de la Révolution. On comprenait trop bien que son triomphe entraînait la perte de tous ceux dont les intérêts lui étaient contraires. Il n'y avait donc pas de transaction possible. Pendant vingt-cinq ans on n'y songea même pas. On ne chercha pas à déguiser son but; on le proclama ouvertement, la résolution étant prise de décider la querelle avec l'épée.

En effet, même à l'époque de l'Empire, ce que les souverains poursuivaient dans Napoléon, c'était la Révolution; cette révolution qui avait fait un empereur d'un obscur lieutenant d'artillerie, et tiré de la foule, à son exemple, tant de plébéiens ignorés, devenus les chefs d'une société au mépris de toutes les traditions, et des prétendus droits de ceux qui depuis si longtemps se croyaient seuls appelés à commander aux hommes. Ce qu'ils combattaient en sa personne, c'était l'application de ces principes qui envahissaient l'Europe à la suite de nos drapeaux, alors que les peuples vaincus se voyaient dédommagés des malheurs et de l'humiliation de la conquête par un système d'administration qui, en substituant la capacité à la noblesse et l'égalité au privilége, faisait pénétrer partout la contagion qu'on s'efforçait d'arrêter. Ainsi que le fait remarquer M. Bignon, l'empereur leur était encore plus odieux que la convention elle-même; car il en représentait la force et les doctrines, moins les excès dont ils s'autorisaient pour flétrir la Révolution aux yeux des peuples. Ils ne voyaient en lui qu'un Robespierre à cheval, suivant l'expression d'un célèbre écrivain. De là cette constance de résolution qu'aucune défaite ne put ébranler, et qui mettait l'empereur vis-à-vis d'eux dans la situation où ils s'étaient placés vis-à-vis la France depuis 1791. Cette nécessité d'en appeler sans cesse à la force, de toujours combattre, d'acheter la paix seulement au prix de la victoire, laissait peu de chose à faire, ainsi que nous venons de le dire, à la diplomatie. Et de même qu'il était impossible à l'empereur d'user des moyens diplomatiques pour amener ses ennemis au but qu'il se proposait, il leur était impossible d'en user avec lui, lors même qu'ils en auraient eu la pensée. Quel succès en attendre avec un homme dont l'activité égalait le génie; inaccessible à toute autre passion que celle de la gloire; faisant tout par lui-même; ne se reposant sur personne du soin de voir et d'ordonner ; qui n'était jamais arrêté par les difficultés ou les périls de l'exécution, et dont les ministres, quelle que fût leur habileté, n'étaient que de simples agents,

instruments d'une volonté qui dirigeait tout, et d'une intelligence à laquelle rien n'échappait?

Tout se passait donc au grand jour ; et l'on peut dire que la diplomatie de l'empereur est plus encore dans ses discours au corps législatif, dans ses bulletins et ses proclamations, que dans ses dépêches à nos ambassadeurs, lesquelles ne sont ordinairement que la signification de sa volonté aux souverains qu'il a vaincus. D'ailleurs, tout ce qui était pratique secrète, voie lente et détournée, convenait peu à l'impétuosité de cette nature, qui avait toute la franchise de la force. Aussi ne voit-on pas sous son règne, de même qu'aux époques précédentes, d'illustres négociateurs à côté de généraux fameux, comme les d'Avaux et les de Lyonne à côté des Turenne et des Condé. Il n'est pas un des ministres plénipotentiaires accrédités par lui, dont le nom soit encore aujourd'hui dans les souvenirs. La victoire se chargeait seule des traités, réduisant la négociation à un simple acte d'enregistrement, au bas duquel le ministre de chaque puissance n'avait plus qu'à apposer sa signature.

La diplomatie ne commença à reprendre de l'influence sous le règne de l'empereur qu'à l'époque qui précéda la campagne de Russie, lorsqu'il s'agissait, sinon d'éviter la guerre avec l'empire russe, au moins d'empêcher une nouvelle coalition; et un peu plus tard, après les désastres de cette horrible campagne, alors que l'empereur sentait qu'il n'avait plus assez même de son génie et du courage de ses armées pour détourner les malheurs qui le menaçaient. Ici la tâche de M. Bignon devenait plus facile. Il pouvait produire les pièces en même temps qu'il racontait, sans cesser d'être fidèle à son mandat. Les documents qu'il publie empruntent à la nature des événements un intérêt qu'on ne trouve peut-être pas dans les autres : pour le reste, on conçoit quel a dû être son embarras. C'est à cette cause qu'il faut attribuer le défaut que nous avons signalé dans le plan de l'ouvrage. Mais si notre observation est fondée, on reconnaîtra que ce défaut doit être imputé bien plus à l'empereur, qui, pour la première fois peut-être, n'a pas fait connaître sa volonté d'une manière assez précise, qu'à M. Bignon, qui, placé entre la lettre et l'esprit du mandat, pouvait à chaque instant craindre de les sacrifier l'un à l'autre, et de trahir ainsi un vœu qu'il lui était si important de respecter.

Toutefois, ce qui fait de l'ouvrage de M. Bignon un ouvrage à part, et qu'on devra toujours consulter, c'est la quantité de pièces qu'il a citées, et qui se rapportent directement à l'empereur. Son livre peut être considéré comme le pendant du *Mémorial de Sainte-Hélène;* il est, à la vie politique de l'empereur, ce que le premier est à son caractère et à ses habitudes privées. Son génie y apparaît tout entier; et, quelque idée qu'on s'en soit formée, ce n'est que par la lecture de cette vaste correspondance, de ces documents, de ces instructions, de ces mémoires émanés tous de la main de Napoléon, qu'on peut juger de l'étendue et de la puissance de facultés de celui qui, au milieu des camps et jusque dans le feu des batailles, trouvait assez de temps

pour écrire, ayant d'ailleurs l'esprit assez libre pour s'occuper non-seulement d'objets si étrangers à la guerre, mais encore si différents les uns des autres. C'est là qu'on peut le voir en même temps guerrier, législateur, diplomate, administrateur, et, comme le dit M. Bignon,

« Discutant dans le même jour, aux mêmes heures, toutes les questions relatives à la guerre, depuis les plans de campagne, l'artillerie, le génie, la composition de l'armée et ses mouvements, jusqu'à la chaussure et à la giberne du soldat; réglant toutes les parties de la marine, depuis les combinaisons générales, l'expédition et le retour des escadres, jusqu'à l'armement de la dernière de ses chaloupes canonnières; parcourant toutes les parties de l'administration, depuis la direction du ministère de l'intérieur jusqu'à la réparation d'une église de village, etc.; enfin, traitant ces diverses matières et une foule d'autres avec la même connaissance de l'ensemble et des détails, la même netteté d'idées, que si chacun des départements ministériels eût été de sa part l'objet d'une étude exclusive. »

L'intention de l'empereur était sans doute qu'on le vît ainsi. Sûr de la postérité en ce qui touchait sa gloire militaire, il voulait qu'elle sût bien que si c'était le plus brillant de ses titres à son admiration, ce n'en était pas le seul, ni peut-être même le plus grand. Il voulait qu'elle fût initiée au secret de cet immense travail, qui ne tenait pas seulement à la prodigieuse activité que Dieu avait mise en lui, mais à l'idée qu'il se faisait des devoirs d'un souverain au XIXe siècle.

« Croyez-moi, écrivait-il à un de ses ministres, j'ai de bonnes raisons pour ne pas m'endormir sur ce siége. Je connais la nation française : elle me saura gré de mes veilles. *Je les dois aux efforts que je lui demande; je les dois à l'exemple de tant d'hommes dont je n'entretiens l'activité que par la mienne, dont je ne préviens les écarts que par ma surveillance.* Il faut que cette surveillance soit de tous les moments, qu'elle s'étende à tous les détails. Je ne cherche pas les plus courts chemins; je ne crains ni la fatigue ni l'ennui des longues routes : elles m'offrent plus de choses à voir. »

Et une autre fois, à l'occasion du voyage du roi de Naples et du roi de Saxe à Paris :

« Mes alliés n'auront pas perdu leur temps à Paris, s'ils profitent des leçons qu'on y donne. Ils auront pu apprendre qu'en ce temps le métier de roi n'est pas un jeu d'enfant, et *que pour avoir le droit de se servir d'un peuple il faut commencer par le servir lui-même.* »

L'empereur avait encore un dessein plus élevé. Accusé d'avoir entraîné la France dans cette longue suite de guerres où elle devait enfin succomber; de l'avoir épuisée dans des vues de gloire personnelle, et uniquement pour la satisfaction de son ambition, il voulait, ainsi que nous l'avons dit, que la postérité pût apprécier par elle-même la vérité de ces accusations, et juger, sur les preuves qui lui étaient offertes, si, dans la limite des intérêts et de la dignité de l'Empire, il n'avait pas fait tout ce qu'on doit attendre d'un souverain pour éviter à ses peu-

ples le fléau de la guerre; si, depuis le moment où le pays l'avait mis à sa tête jusqu'au moment où il l'abandonna, toutes ses pensées n'avaient pas tendu à la grandeur et à la gloire de la France; s'il les avait jamais séparées de sa propre gloire; et enfin, au sujet des fautes qui lui ont été reprochées, soit relativement à l'Espagne, ou à la création des royaumes de Hollande et de Westphalie en faveur de ses frères, etc., si dans l'état des circonstances il avait pu et dû agir autrement qu'il ne l'avait fait.

« On peut faire des reproches à Napoléon, dit le prince Louis de Hollande dans ses *Mémoires*, mais non pas de n'avoir pas été bon Français. Il l'était trop. Il ne voyait que les intérêts de la France, l'honneur de la France, le bien-être de la France; et non-seulement il voulait que tout intérêt disparût devant celui-là, mais il exigeait que les peuples alliés pensassent de même et partageassent son patriotisme exagéré, ce qui était à la fois injuste et impossible. »

Cette injustice, on la lui a pourtant reprochée en France; et, loin de l'attribuer à un sentiment exagéré de patriotisme, pour nous servir de l'expression très-singulière du prince Louis, beaucoup n'y ont vu, même parmi les moins hostiles à sa gloire, que l'égoïsme du conquérant enivré par son orgueil. Il fallait que l'empereur fût justifié : or il ne pouvait l'être qu'en livrant le secret de son cabinet. C'est ce qu'il a fait lorsqu'il a confié à M. Bignon le soin d'écrire son histoire, attachant à ce mot diplomatique un sens beaucoup plus général et plus étendu que celui qu'on a coutume d'y attacher. Par là, sans doute, il entendait la production de tous les papiers d'État qui ne regardaient pas exclusivement les faits de guerre, trop connus pour qu'il fût nécessaire de les rapporter avec détails. Nous le répétons, ce n'est pas le général demandant à la postérité de ratifier sa gloire; c'est le souverain qui vient se soumettre au jugement de l'avenir, et rendre compte de l'usage qu'il a fait de l'autorité remise entre ses mains pour l'intérêt de tous.

Si tel a été le but de l'empereur, ce but, M. Bignon l'a atteint. Il n'est pas de préventions qui puissent résister à ses preuves. Nous dirons plus : il n'est pas une des pages de ce livre qui ne fasse paraître l'empereur encore plus grand s'il est possible, malgré ses fautes, que M. Bignon ne cherche pas à dissimuler, car l'admiration ne fait pas taire en lui le sentiment de ses devoirs comme historien. Il sait ce que l'empereur a attendu de lui : c'est une histoire, et non une apologie. Il ne fait donc nulle difficulté de les reconnaître. Oui, l'empereur a fait des fautes, car l'empereur était un homme. Mais qu'il ait engagé volontairement la lutte contre l'Europe; qu'il l'ait prolongée pour se placer dans la mémoire des siècles au-dessus de César et d'Alexandre, si ce n'est pas une calomnie, c'est au moins une erreur, contre laquelle M. Bignon proteste de toutes les forces de sa conviction. Nous ajouterons qu'il est impossible d'en juger différemment lorsqu'on a étudié les faits. Cette lutte, c'est l'Europe qui l'a voulue; Napoléon n'a fait que la soutenir. Il n'est aucun effort qu'il n'ait tenté pour l'empêcher.

Ces prises de possession, ces envahissements de territoires si amèrement blâmés par l'opinion, n'étaient que la conséquence de la victoire, conséquence forcée, et à laquelle les vainqueurs ne pouvaient pas plus se soustraire que les vaincus. C'était le résultat de la guerre, ce n'en avait pas été la cause.

« Sire, écrivait l'empereur au roi de Prusse quelques jours avant la bataille d'Iéna, pourquoi répandre tant de sang? dans quel but? Si Votre Majesté m'eût demandé des choses possibles par sa note, je les lui eusse accordées. Elle m'a demandé mon déshonneur; elle devait être certaine de ma réponse. La guerre est donc faite entre nous, l'alliance rompue à jamais : mais pourquoi faire égorger nos sujets? Je ne prise point une victoire qui sera achetée par la vie d'un bon nombre de mes enfants. Si j'étais à mon début dans la carrière militaire, et si je pouvais craindre le hasard des combats, ce langage serait tout à fait déplacé. Sire, Votre Majesté sera vaincue : elle aura compromis le repos de ses jours, l'existence de ses sujets, sans l'ombre d'un prétexte. Elle est aujourd'hui intacte, et peut traiter avec moi d'une manière conforme à son rang; elle traitera, avant un mois, dans une situation différente. Sire, je n'ai rien à gagner contre Votre Majesté; je ne veux rien et n'ai rien voulu d'elle. La guerre actuelle est une guerre impolitique. Ce n'est pas pour l'Europe une grande découverte d'apprendre que la France est du triple plus populeuse, et qu'elle est aussi brave et aguerrie que les États de Votre Majesté. Si Votre Majesté ne trouve plus en moi un allié, elle retrouvera un homme désireux de ne faire que des guerres indispensables à la politique de mes peuples, et de ne point répandre le sang dans une lutte avec des souverains qui n'ont avec moi aucune opposition d'industrie, de commerce, et de politique. Je prie Votre Majesté de ne voir dans cette lettre que le désir que j'ai d'épargner le sang des hommes, et d'éviter à une nation, qui géographiquement ne saurait être l'ennemie de la mienne, l'amer repentir d'avoir trop écouté des sentiments éphémères qui s'excitent et se calment avec tant de facilité parmi les peuples. »

Ce que l'empereur a fait en 1806 avec la Prusse, il l'a fait en toute circonstance avec ses ennemis, avec l'Angleterre avant la troisième coalition, avec la Russie en 1812, etc., etc. Mais la situation était plus forte; elle l'entraîna. C'est ce que M. Bignon nous paraît avoir démontré victorieusement. Il fait voir que, loin de dominer les événements, et d'être, comme on l'a cru, le maître de la paix ou de la guerre, l'empereur n'a fait que céder à une nécessité qui lui était imposée, et qu'il n'a pas dépendu de lui de conjurer. L'histoire diplomatique n'est que le développement de cette pensée; et tous les documents dont l'auteur a fait usage sont autant de preuves destinées à redresser l'opinion, et à faire succéder, aux erreurs de l'ignorance ou aux injustices de l'esprit de parti, un jugement impartial, fondé sur l'appréciation exacte et raisonnée des faits.

VOYAGES.

TRAVELS IN LYCIA, Milyas and Cibyratis, in company with the late rev. E. T. Daniell, by lieut. T. A. B. SPRATT and professor Ed. FORBES. — London, J. Van Voorst, 1847; 2 vol. in-8°.

(Voyage en Lycie, en Milyade et en Cibyratide, fait en compagnie de feu le révérend E. T. Daniell, par le lieutenant T. A. B. Spratt et le professeur Ed. Forbes.)

Le voyage dont nous annonçons ici la publication fut entrepris, au printemps de l'année 1842, par MM. T. A. B. Spratt, lieutenant de la marine royale britannique, et Édouard Forbes, professeur au *King's-college* à Londres. Embarqués sur le vaisseau de guerre anglais *le Beacon*, commandé par le capitaine Graves, ils profitèrent du temps que mit cet officier à préparer l'enlèvement des magnifiques marbres de Xanthus, découverts par sir Charles Fellows, pour entreprendre une nouvelle exploration de la Lycie, visitée déjà par leur savant compatriote, et par notre courageux voyageur, M. Charles Texier. Le révérend M. Daniell se joignit à eux, et se chargea spécialement des recherches archéologiques. M. Spratt eut, dans ses attributions, la partie géographique et le levé de la carte; à M. Forbes furent réservées les observations d'histoire naturelle. Tous trois dessinateurs exercés, ils ont pu se prêter en outre une assistance précieuse. C'est le résultat de leurs travaux qui sont consignés dans les deux volumes dont nous allons essayer de donner un aperçu à nos lecteurs.

MM. Spratt, Forbes et Daniell se sont d'abord attachés à déterminer la position des villes antiques de la Lycie; ils ont fixé, d'une manière plus satisfaisante qu'on ne l'avait fait jusqu'à ce jour, l'emplacement de dix-huit de ces villes. La découverte d'inscriptions a donné la position de quinze; et de ce nombre est la célèbre cité de Cibyra, capitale de la Tétrapole cibyratique, dont l'emplacement était jusqu'à présent demeuré inconnu aux géographes. Il en faut dire autant de Selge, qui a été visitée par M. Daniell. Nous citerons encore, parmi les villes que nos voyageurs ont été assez heureux pour retrouver, Rhodiapolis, Candyba, Sura, Cyanæ, Phellus, Edebessus, Acalissus, Gayæ, Bubon, Laybe, et Lagon. La Gayæ de M. Fellows est à leurs yeux Corydalla;

sa Massicyte est Araxa; et sa Phellus, qu'il est impossible d'identifier avec la cité antique de ce nom, est sans doute Pyrrha.

MM. Forbes et Spratt ont encore exploré les emplacements d'Apollonia et Mandrapolis; ils ont tracé la marche d'Alexandre et du consul Manlius dans la Lycie. M. Daniell a poussé son excursion jusque dans l'ancienne Pamphylie, après avoir visité, outre Selge, que nous avons déjà mentionnée, Syllium, Marmora, Perge, et Lyrbe.

A la suite de la relation sont consignés plusieurs mémoires intéressants sur la contrée visitée par nos voyageurs. C'est d'abord un travail sur le peuple auquel on doit la construction des nombreux monuments funéraires qu'on rencontre en Lycie, et qui parlait la langue dans laquelle sont conçues les inscriptions que portent ces monuments. C'est ensuite un tableau de la zoologie, de la botanique et de la géologie du pays. Enfin, en appendice, sont placés un commentaire sur les inscriptions lyciennes copiées par nos voyageurs, commentaire qui est dû au savoir de M. Daniel Sharpe, un recueil des inscriptions grecques découvertes dans ce voyage; enfin des remarques sur les anciennes monnaies de Lycie, par le même M. Daniel Sharpe.

M. Daniell, dans sa visite à Kassabar, a signalé, dans les environs de cette ville, au milieu de la vallée de Dembra, de nombreuses ruines qui avaient échappé à M. Fellows. Parmi ces ruines, qui appartiennent tant à l'antiquité qu'au moyen âge, se trouvaient les restes d'une fort belle église de style byzantin, de la meilleure architecture; elle était divisée en trois nefs, terminées chacune par une abside hémicirculaire, et flanquée de chaque côté de deux tours octogonales.

Au village de Yarvon, l'ancienne Cyanæ, nos voyageurs ont retrouvé un beau bas-relief antique, et un théâtre de forme grecque, d'un joli dessin, quoique de petite dimension. La route qui conduisait de ce théâtre à la ville antique est bordée de sarcophages, décorés pour la plupart de têtes de lions et de boucliers.

Myra, qui avait été déjà explorée par MM. Fellows et Ch. Texier, a fourni à nos voyageurs d'intéressants sujets d'observation et de recherches. Les tombeaux taillés dans le roc, et chargés d'ornements dus à un ciseau exercé, tombeaux qui, par leur nombre et la variété de leur disposition, forment une des plus belles nécropoles que l'on puisse rencontrer en Orient; le théâtre, qui présente d'énormes dimensions; les restes des murailles de l'acropole, sont, pour MM. Spratt et Forbes, le sujet de curieuses descriptions. Limyra, quoique leur fournissant une moisson archéologique moins abondante, n'a pas été non plus visitée sans fruit par eux. Ils ont retrouvé là un grand nombre de Zingaris ou Giprys, qui, en cette ville comme partout, exercent des professions ambulantes, le maquignonnage et le métier de chanteurs. Ce sont surtout les femmes qui vivent ainsi : la tête couverte d'une sorte de voile, mais le visage découvert, elles s'en vont quêter au son du tambourin. Ils ont retrouvé encore dans d'autres endroits ces mêmes Zingaris, qui pourraient être appelés le peuple maudit à plus juste titre que les juifs.

En quittant Corydalla où ils s'étaient rendus, après avoir visité Limyra, MM. Forbes et Spratt traversèrent une épaisse forêt de pins qui recouvrent le flanc d'une rangée de collines. Quelle ne fut pas leur surprise lorsqu'ils découvrirent au milieu des massifs d'arbres, et dans les étroites avenues dont cette forêt était percée, les ruines de toute une ville, les restes d'un théâtre, de temples, d'églises chrétiennes, de tombeaux? Combien dans ce climat la végétation reprend vite son empire sur les contrées que l'homme lui abandonne! Au commencement de notre ère, une cité florissait là sur un sol découvert; et aujourd'hui des pins gigantesques ont projeté leurs racines sur ce terrain jonché de décombres. Les inscriptions que nos voyageurs trouvèrent leur apprirent que la ville qui s'élevait jadis en ce lieu était Rhodiapolis.

De là, MM. Spratt et Forbes se rendirent dans la romantique vallée de Karditch, qu'arrose le Djyaksou. Conduits par l'aga de Karditch, ils furent assez heureux pour découvrir les ruines d'Acalissus et d'Edebessus. Cette dernière ville renfermait un grand nombre de tombeaux et de sarcophages, encore parfaitement conservés.

Après avoir conduit le lecteur successivement par Sorabajik, où sont les restes d'une église chrétienne mêlés à des débris plus anciens, Geodena, qui s'élève sur une terrasse naturelle, dans une admirable position, Gagac dont les ruines sont situées à l'extrémité orientale de la plaine de Phinéka, et dont les deux acropoles inférieure et supérieure se dessinent nettement à l'œil, nos voyageurs le conduisent dans le pachalik d'Adalia.

Ce pachalik comprend toute l'ancienne Lycie à l'est de la rivière Xanthus, les Yailahs d'Almali et de Sténez, et la partie occidentale de la Pamphylie. Les Turcs donnent à ce pachalik le nom de *Tekair sanjak*. Il est divisé en neuf districts, dont le premier, celui d'Adalia, comprend soixante-cinq villages.

Le pachalik jouit de l'avantage rare et inestimable, dans la Turquie d'Asie, d'être traversé par trois larges routes, où circulent aisément les voitures. L'exécution de ces routes est due à la bonne administration de l'ancien pacha Nedgib, homme éclairé, et d'un caractère énergique. Ce gouverneur se proposait de continuer son œuvre, et de prolonger ces routes jusque dans l'intérieur du pays, lorsque la mort est venue l'arrêter dans la réalisation de ce nouveau dessein.

En pénétrant dans ce pachalik, nos voyageurs passèrent au pied du mont Climan, qui projette dans les airs ses aiguilles élancées. Sans cesse ils trouvaient sur leur route des débris de monuments qui attestaient l'ancienne splendeur de cette contrée.

Adalia est la ville la plus grande et la plus importante de la côte méridionale de l'Asie Mineure. Elle est le siége d'un commerce considérable fait par quelques riches Grecs asiatiques, qui reconnaissent le gouvernement de la Porte. La population d'Adalia s'élève à environ 13,000 âmes, sur lesquelles il y a 3,000 Grecs. On compte dans cette ville dix mosquées et sept églises, dont plusieurs sont fort remarquables par leur architecture et par leur antiquité. Un grand nom-

bre de fragments de colonnes, de marbres anciens, sont encastrés dans les murailles et les maisons. Les cimetières, situés hors de la ville, abondent surtout en débris curieux. Le style de tous ces fragments architectoniques est presque exclusivement romain. Le savant voyageur Leake regarde Adalia comme occupant l'emplacement de la ville fondée par Attale Philadelphe. Les observations faites par MM. Daniell, Spratt et Forbes, tendent à fortifier cette opinion. Près d'Adalia, ces voyageurs ont retrouvé l'emplacement d'Olbia, qu'avait soupçonné le même voyageur Leake.

En quittant Adalia, nos auteurs visitèrent les restes d'*Eski Khan* (le vieux Khan), qui forme un large bâtiment quadrangulaire, dont les pierres sont encore marquées de certains signes destinés sans doute à servir d'indication pour leur assemblage, et dont ils ont donné la figure. On entre dans Eski Khan par une belle porte d'architecture sarrasine, chargée d'ornements, et construite en partie en marbre blanc. Les ruines de cette ville, dont le plan est donné dans l'ouvrage, aussi bien que ceux des places importantes visitées par nos voyageurs, occupent une assez grande étendue, et paraissent de fraîche date. La ville était coupée, dans toutes les directions, par des aqueducs bâtis très-solidement.

A l'opposé d'Eski Khan, deux vallées profondes débouchent des monts Solymian dans la plaine d'Adalia. Elles sont séparées par le sommet escarpé du Goule-louk-Dagh, qui s'élève à près de 1,500 mètres au-dessus du niveau de la mer. Non loin de là, MM. Daniell et Spratt découvrirent des ruines considérables, au milieu desquelles ils remarquèrent un palais très-vaste, percé de portes et de fenêtres nombreuses, et parfaitement conservé presque jusqu'à la partie supérieure. Il était construit, comme tous les autres monuments qui l'environnaient, en blocs calcaires de forme rectangulaire assemblés sans ciment. Une inscription grecque apprit bientôt à nos explorateurs que cette ville était l'ancienne Termessus Major.

Bientôt un théâtre, des temples, un agora, se découvrirent à leurs yeux. Le lieutenant Spratt a relevé le plan de ces ruines magnifiques, qu'il a donné dans l'ouvrage.

Après avoir visité les environs du village de Sténez, qui forment l'Yailah d'Adalia, nos voyageurs allèrent à la recherche de l'emplacement de Mandropolis, Laybé, Sinda, Alimné, Cibyre, Bubon, Balbura, et Œnoanda. Ils parvinrent à fixer la position des marais Caralitis, et étudièrent la route que le consul Manlius suivit avec son armée dans cette contrée, au dire de Tite-Live. Ils se rendirent ensuite dans la plaine d'Almali, et opérèrent leur retour dans la vallée du Xanthus.

De nombreuses découvertes archéologiques et géographiques signalèrent cette excursion.

Ils admirèrent les nombreux monuments funéraires de Pinara, qui pourrait disputer à Petra le nom de cité des tombeaux. C'est là qu'ils trouvèrent des sépulcres taillés dans le roc, exécutés avec beaucoup de

richesse, de goût et de magnificence. A côté de ces lugubres témoins d'une splendeur passée, des restes de temples, de théâtres, d'habitations, réveillent des idées moins tristes.

Les plaines d'Almali se distinguent de celles des contrées environnantes par un caractère tout particulier de climat et de végétation. Là, la vigne, qui n'est point cultivée dans les autres districts du pachalik, réussit à merveille. L'élévation de ces vallées tempère l'ardeur de la chaleur, et des milliers de cigognes sont venues y construire leur nid, et s'y abriter contre les ardeurs de la température. Le musulman est, comme on sait, plein de vénération pour ces oiseaux, dont il se garde bien de troubler les inoffensives nichées.

A Cibyre, nos voyageurs ont trouvé les restes d'un beau théâtre offrant encore trente-six rangs de gradins, un stade entouré d'une suite d'arcades, et un grand nombre de sarcophages; à Ouloudjah, l'ancienne Œnoanda, des remparts de sept mètres de haut, un théâtre de quarante-sept mètres de diamètre, les restes d'un temple dorique; à Katara, l'ancienne Balboura, de nombreux bâtiments antiques.

Le second volume renferme la relation du voyage que fit M. Daniell dans la Pisidie et la Pamphylie. Cet infortuné explorateur visita Selge, Sylleum, Perge, Aspendus, et Sidé; il a cru retrouver l'emplacement de Marmora et de Lyrbé. Plusieurs de ces localités avaient été déjà explorées par notre savant compatriote M. Charles Texier, dont on voudrait voir au moins, dans l'ouvrage dont nous parlons, rappeler les découvertes et les services. C'est lui qui avait parcouru le premier la route que M. Daniell a suivie; il eût été juste de le reconnaître. La magnifique description de l'Asie Mineure, donnée par cet architecte, et que complète en certains points ce voyage, est une preuve que la France n'a pas contribué moins que l'Angleterre à faire sortir de ses ruines cet antique théâtre de la civilisation des premiers Hellènes.

Nous avons été étonnés de rencontrer dans le *Voyage en Lycie, en Milyade et en Cibyratide*, des inscriptions lyciennes que M. Ch. Texier a rapportées de son voyage, et qu'il se proposait de publier. Comment ces inscriptions ont-elles pris place dans l'ouvrage anglais? Nous l'ignorons. M. Ch. Texier les aurait-il confiées à un dépositaire infidèle? M. Daniel Sharpe remercie, d'Angleterre, un savant français de son obligeante communication, et cette communication est celle des inscriptions dont nous parlons. M. Daniel Sharpe ne sait pas qu'ici, en remerciant, il calomnie. Un académicien assurément n'a pu communiquer à des étrangers, avec autorisation de les publier, des documents qui ne lui appartenaient pas. Au reste, nous ne chercherons pas à éclaircir, dans notre Revue, une question qui n'est peut-être pas exclusivement du ressort de la science.

Second Voyage sur les deux rives de la mer Rouge, dans le pays des Adels et le royaume de Choa, par M. Rochet d'Héricourt. — Un volume in-8° de xlviii et 406 pages, avec plusieurs dessins et une carte. Paris, 1846. — Chez Arthus Bertrand, rue Hautefeuille, 23.

Nous lisons dans la préface du volume que nous avons sous les yeux le passage suivant :

« J'ai peu de choses à dire sur la relation de mon second voyage au royaume de Choa ; je me bornerai à indiquer en quoi elle diffère de celle du premier, et en quoi elle la complète.

« Les personnes qui m'auront fait l'honneur de lire ma première relation, se souviennent peut-être que j'avais conçu le dessein et entrepris l'exécution de mon premier voyage spontanément et par mes seules ressources ; aucun conseil ne m'avait indiqué la voie où je m'étais engagé, aucun encouragement n'avait secondé ma résolution, aucun secours n'avait aidé mon entreprise : aussi je ne me dissimule point les nombreuses lacunes que présentait mon premier voyage, je dirais presque ma première reconnaissance dans cette partie inexplorée de l'Afrique. Mon principal titre était, à cette époque, de donner le premier une notice un peu détaillée du royaume de Choa et du pays des Adels ; et c'est un honneur qu'il m'est bien permis de revendiquer aujourd'hui, quatre relations publiées en Angleterre étant venues se joindre à la mienne, dont elles ont confirmé l'exactitude, et à laquelle elles n'ont ajouté aucune donnée importante.

« Mais c'est à la publication du récit de mon premier voyage que je dois les moyens qui m'ont permis d'enrichir le second d'observations intéressantes et nouvelles.

« L'Académie royale des sciences de Paris m'accorda, comme une récompense, des instruments de physique et d'astronomie ; plusieurs de ses membres les plus distingués voulurent bien me donner des indications et des directions qui devaient m'être profitables.

« Je partis, cette fois, avec l'ambition de me montrer à la hauteur du secours que l'Académie avait daigné me prêter ; et le rapport qu'elle a consacré aux résultats scientifiques de cette seconde tentative m'a prouvé que le succès avait répondu à mes efforts.... »

Dans son premier voyage en Abyssinie, M. Rochet d'Héricourt avait su se concilier la bienveillance de Sahlé-Sallassi, roi de Choa. Ce prince l'avait chargé de faire agréer à Louis-Philippe des cadeaux accompagnés d'une lettre écrite de sa propre main. Ce début excita le zèle de l'infatigable voyageur, et, en dépit des obstacles et des périls, il se détermina à tenter une seconde expédition. Les dispositions amicales de Sahlé-Sallassi, et les résultats heureux qui pouvaient naître

pour le commerce français de relations solidement établies dans le riche pays de Choa, ne permettaient pas d'indécision. Des armes à feu, des étoffes de luxe envoyées au prince africain par notre gouvernement; les achats dont Sablé-Sallassi avait chargé M. Rochet d'Héricourt, devaient servir à faciliter et à assurer le succès de son voyage. Enfin, les intérêts même de la science étaient engagés dans cette exploration lointaine. Des instruments fournis à M. d'Héricourt par l'Académie des sciences, comme il nous l'apprend lui-même, lui permettaient de recueillir des observations fort utiles, et de compléter par des détails scientifiques le récit de son aventureuse expédition.

Parti de Marseille le 1er janvier 1842, M. Rochet d'Héricourt débarqua le 15 à Alexandrie; il remonta le Nil jusqu'à Keneth, et visita le célèbre temple de Denderah. Quand il eut réuni une troupe suffisante de chameaux, il s'avança lentement, avec sa caravane, jusqu'au port de Kosseïr. De là il fit voile pour Djedda, et, au bout de douze jours d'une navigation très-fatigante, il aborda dans cette ville; M. Serkeïs, agent du consulat français, lui procura une barque pour se rendre dans la rade d'Hobeïda. Deux jours avant son arrivée, cette ville avait été presque détruite par un incendie. Les bruits les plus absurdes couraient sur la cause de ce malheur; et, pour se mettre à l'abri du fanatisme des habitants, M. Rochet d'Héricourt fut forcé de rester dans sa barque. Enfin, après sept jours d'une pénible attente, il partit pour Moka. Cette ville était livrée aux mains du chérif Hamout; ce chérif délégué d'Husseïn, prince de l'Yémen, avait déjà ruiné, par d'horribles exactions, les principaux négociants. Le 28 mai, M. Rochet d'Héricourt quitta Moka, et trois jours de belle navigation le menèrent à Toujourra, dans le pays des Adels. Toujourra est située au fond d'une baie d'un difficile accès. Rien de plus triste et de plus morne que ce pauvre et misérable village, entouré d'une campagne stérile, où quelques arbustes rabougris sont les seuls produits d'une nature désolée. M. Rochet d'Héricourt se rendit immédiatement chez le sultan, et lui demanda passage sur ses terres. Le sultan accepta ses cadeaux, mais, d'après l'avis de son conseil, il refusa d'accorder au voyageur français la permission qu'il sollicitait : en effet, les Anglais avaient conclu avec ce prince un traité qui interdisait le passage aux Européens des autres nations. M. Rochet d'Héricourt, arrêté au milieu de sa course, écrivit sur-le-champ au roi de Choa, et confia sa lettre à un habitant de Toujourra. A son retour vers Moka, où il comptait attendre la réponse du roi, il fut assailli par une tempête, et n'échappa qu'avec peine. Pour obtenir un peu de sécurité pendant son séjour à Moka, il donna au chérif un fusil double de peu de valeur, mais qu'il feignit de n'abandonner qu'avec regret aux convoitises du gouverneur.

Sur ces entrefaites, un habitant d'Ambabo, village situé à deux lieues de Toujourra, vint le prier de le guérir d'une plaie à la jambe; à ce prix, il promettait de l'emmener dans son village, où il pourrait attendre en sûreté le retour du messager envoyé vers le roi de Choa. M. Rochet d'Héricourt accepta cette offre inattendue, et il partit pour Am-

babo. Il y reçut bientôt des lettres du roi et de la reine de Choa. Sahlé-Sallassi avait menacé de sa vengeance le sultan de Toujourra, s'il retenait un seul jour le voyageur français.

M. Rochet d'Héricourt partit enfin, le 15 septembre, avec tous ses bagages, et s'avança lentement à travers le pays des Adels. Ce pays, montueux et volcanique, n'offre pas à l'œil les magnificences d'une région de montagnes : la nature est sans grandeur, le sol est aride et d'une teinte sombre ; les contours, colorés par la lumière crue des tropiques, se découpent durement à l'horizon. La caravane, après quelques jours de marche, s'arrêta sur les bords du lac Salé. Laissons M. Rochet d'Héricourt en donner lui-même la description :

« Nous arrivâmes, dit-il, sur les bords du lac Salé, que les Danakiles appellent *Mel el Assâl*, et qui est leur plus grande richesse naturelle. Ce lac, phénomène géologique extraordinaire, présente un des paysages les plus désolés que l'on rencontre dans le pays des Adels. Du haut des versants qui plongent vers lui, on voit ses eaux dormantes s'étendre en un bassin circulaire de plusieurs lieues de diamètre, autour duquel une ligne non interrompue de montagnes volcanisées forme une ceinture lugubre. C'est sur les parois de cette cuve que la chaleur solaire, pompant les eaux depuis des siècles, amène la cristallisation naturelle du sel. Le sel entoure la surface verdâtre du lac d'une frange blanche, large de près d'un kilomètre, assez solide pour porter les chameaux d'une caravane. Sur le bord de ce nouveau rivage flottent de grands dodécaèdres qui élargissent la croûte cristallisée, à laquelle ils finiront par adhérer. Une bande blanchâtre, haute de cinquante pieds, qui couvre les montagnes autour du lac, indique sans doute le niveau primitif des eaux, et mesure les progrès de l'évaporation. C'est une vue affreuse au milieu du jour, sous un ciel incandescent, que le spectacle de cette véritable mer Morte, qui s'engourdit, qui s'épaissit, qui se solidifie lentement ; de cette mer déserte de navires, emprisonnée par une révolution volcanique, et qui se laisse impunément insulter par le sabot du dromadaire.

« J'ai mesuré, au moyen du baromètre, la dépression du lac Salé par rapport au niveau de la mer : elle est de 217 mètres 700 millimètres. Il n'est pas vraisemblable qu'une dépression aussi considérable soit uniquement le résultat de l'évaporation. Le lac n'est évidemment que le fond d'un ancien golfe qui a été séparé de la mer, et s'est trouvé intercepté à la suite du soulèvement des terrains qui s'élèvent maintenant entre ses rives et celles de l'Océan. Il n'y a qu'à examiner la croupe qui remplit l'intervalle du lac à la mer, pour se convaincre de la réalité de ce soulèvement. Un ancien volcan coupe cet espace du nord au sud, et deux coulages ont répandu une lave diverse et inégale sur ses deux pentes, dont l'une descend vers la mer, et l'autre aboutit au lac. Mais la tourmente qui a soulevé ce volcan et les montagnes qui l'entourent comme d'immenses vagues pétrifiées, a pu affaisser le lit du golfe, dont elle faisait un lac ; et c'est ainsi qu'il est permis d'expliquer la dépression extraordinaire de ses eaux par rapport au niveau de l'Océan. » (P. 70, 71, 72 et 73.)

En quittant les bords du lac Salé, la caravane s'enfonça dans les gorges de Gongota, où M. d'Héricourt vit les tombeaux de deux Anglais récemment assassinés. Ils faisaient partie de l'expédition commandée par le major Harris, qui se rendait au Choa. Pour éviter un pareil sort, M. d'Héricourt fut forcé de dormir le jour, et de veiller la nuit, armé

jusqu'aux dents. A Gaubâde, il faillit être victime de son dévouement pour la science : il s'était écarté de ses gens pour faire des observations magnétiques, lorsqu'il fut joint par des Bédouins, qui s'approchèrent de lui la lance en arrêt : effrayés de son attitude, ils se retirèrent lestement. A la station d'Omar Goulouf, des assassins essayèrent, à la faveur d'un orage, de surprendre une tribu campée à côté de la caravane : M. Rochet d'Héricourt, qui les aperçut, tira un coup de pistolet, et les mit en fuite. Cependant, comme plusieurs objets avaient été soustraits, on demanda leur restitution au chef de la kabile, et justice fut faite des voleurs. A Moro le Petit, le voyageur fut témoin d'une scène curieuse et animée. Comme c'est le seul endroit du pays où l'on trouve de l'eau, des centaines d'Adels s'y étaient rendus de toutes parts, en poussant devant eux d'immenses troupeaux, qui se disputaient avec les femmes une eau croupissante et verdâtre. Durant cette halte, un chef vint demander de l'argent à M. d'Héricourt; mais la manière dont il fut accueilli lui ôta tout espoir d'intimider le voyageur, et le lendemain il vint lui-même offrir des présents.

A Moro le Grand, M. d'Héricourt remarqua un grand nombre de volcans éteints. La caravane n'était plus qu'à trois journées de l'Ouache, grand fleuve qui sépare du Choa le pays des Adels; la terre se parait d'une belle végétation : M. Rochet d'Héricourt, plein d'impatience, monta sur une mule, et se dirigea au galop vers le fleuve. Dans sa course il attaqua un éléphant monstrueux, et le blessa; mais il ne put le suivre. La caravane passa heureusement l'Ouache sur des radeaux maintenus et dirigés par de longues cordes. Dans les forêts qui ombragent ce fleuve, on trouve beaucoup de bêtes féroces, et des oiseaux au plumage éclatant. Le voyageur arriva enfin à Dénémali, frontière administrative du Choa. C'est là qu'on visite les caravanes, et qu'on prélève un droit en nature de 10 pour 100 sur toutes les marchandises. A Farré, premier village de la province d'Éfate, M. Rochet d'Héricourt se sépara de ses compagnons. Le gouverneur de cette province mit à sa disposition une troupe suffisante pour transporter ses présents. Pressé par les messagers du roi, le voyageur monta à cheval, et fut promptement rendu à Angolola, où Sahlé-Sallassi l'attendait.

Le Choa ne ressemble point aux régions ingrates et désertes des Adels. Ce pays offre une suite de vastes plateaux situés à plusieurs centaines de mètres au-dessus du niveau de la mer; il est coupé par des ravins profonds et des vallées verdoyantes; les montagnes sont couronnées par des forêts. Le voyageur marche à travers des haies de jasmin toujours fleuries; des ruisseaux qui tombent du haut des montagnes fécondent, dans leur course précipitée, les flancs des collines, et y font croître une brillante végétation. Partout des champs bien cultivés, et de riches moissons, attestent le travail et l'intelligence des habitants. Les chaumières ont une forme circulaire, et sont surmontées d'un toit conique; elles sont généralement groupées au sommet de collines boisées. Dans la province d'Éfate, où les races et les religions se trouvent mêlées, on ne distingue que par le costume les

chrétiens des musulmans. Les premiers portent une longue tunique blanche qu'ils attachent autour du cou, et un cordon leur sert de ceinture; leurs cheveux sont coupés et frisés. Les seconds sont revêtus d'une tunique d'une couleur sombre; ils laissent croître leurs cheveux, et les rejettent en tresses derrière la tête.

Après une course de deux jours, M. Rochet d'Héricourt parvint à Angolola. Cette ville, comme toutes celles du Choa, est formée par la réunion d'un grand nombre de chaumières. Elle a été fondée par Sahlé-Sallassi, qui s'y trouve plus à portée des Gallas, ses ennemis habituels. Située au confluent de deux fleuves, elle couvre deux collines d'inégale hauteur. Le roi s'est réservé la plus haute, et il y a fait construire une grande quantité de chaumières, entourées d'un mur palissadé. C'est là qu'il demeure avec ses grands officiers. M. Rochet d'Héricourt, avant de parvenir à la grande chaumière destinée aux réceptions solennelles, traversa trois enceintes successives, remplies de spectateurs. Sans se conformer à l'usage du pays, qui ne permet de parler au roi qu'à genoux, M. Rochet d'Héricourt embrassa fort cavalièrement l'auguste souverain. Sahlé-Sallassi lui fit l'accueil le plus cordial, s'informa des particularités de son voyage, et s'intéressa vivement à ses fatigues et à ses dangers. Enfin, s'apercevant de la lassitude de son hôte, il lui permit de se retirer. M. Rochet d'Héricourt fut conduit à la chaumière qu'il avait occupée dans son premier voyage : un repas copieux l'y attendait. Le lendemain, le roi le fit appeler de bonne heure, et le pressa de questions. Les réponses du voyageur, et la nouvelle des cadeaux envoyés par le gouvernement français, transportèrent de joie le monarque africain. Le jour suivant fut choisi pour éclairer l'exhibition des objets venus de France.

« Le lendemain fut un grand jour pour Sahlé-Sallassi, pour ses officiers, et pour les habitants d'Angolola. Le roi m'attendait dès le matin avec une curiosité inquiète. La troisième cour, la cour d'honneur, fut choisie pour le théâtre de la fête : j'y avais fait transporter les cadeaux, et je les avais disposés de manière à les montrer dans l'ordre dans lequel je supposais qu'ils devaient exciter un intérêt progressif chez mes spectateurs. Je commençai par les armes grossières : 100 fusils de munition parurent d'abord, puis 50 carabines, 8 carabines à percussion, 50 paires de pistolets, 50 sabres de cavalerie, 50 sabres d'infanterie; des pièces de drap rouge, des tapis de laine, des étoffes de soie aux couleurs vives et variées. Je mis entre les mains du roi, qui estima particulièrement ce cadeau parce qu'il est un excellent tireur, un fusil double, de prix, orné de dorures, qui lui était particulièrement offert par le roi Louis-Philippe. Je lui montrai ensuite des casques de cuirassier et des cuirasses brillantes; il me les fit essayer tout de suite, car les Abyssins ne connaissent pas ces armes défensives, et il fut enchanté de l'aspect martial de cette parure guerrière. Je déballai les deux canons que j'avais apportés, et je les montai sur leurs affûts de bois peint en rouge. Le roi de Choa a déjà plusieurs canons : l'ambassade anglaise lui en a donné deux, de même que moi; il ne s'en sert pas encore comme instrument de guerre, mais, les jours de grande fête, la bruyante détonation de ces armes lui paraît ajouter aux cérémonies solennelles un caractère de grandeur dont il est singulièrement flatté. Il était fort curieux de savoir si mes canons feraient plus

de bruit que ceux qu'il avait déjà, et il me dit d'en tirer quelques coups : je le priai d'attendre encore quelque temps, et je lui annonçai que nous allions bientôt trouver l'occasion la plus opportune de faire entendre les détonations formidables.

« Je ménageai alors à la curiosité de Sahlé-Sallassi une diversion qui éloigna sans peine les canons de sa pensée. Sur mes ordres, on amena devant lui quatre caisses. A l'air de mystère et d'importance que Sahlé-Sallassi me vit prendre, il comprit qu'il s'agissait de quelque chose d'extraordinaire. « Qu'y a-t-il donc là-« dedans ? » me demanda-t-il avec anxiété. Je ne répondis pas, et je continuai à dépouiller mes caisses de leur emballage : de l'une sortit le coffre d'un orgue de Barbarie ; les autres contenaient trois cylindres qui donnaient à l'orgue un répertoire de trente airs. J'installai un des cylindres dans l'orgue. Le roi jetait sur le mécanisme les regards les plus scrutateurs ; il se torturait inutilement l'esprit pour deviner où tout cela aboutirait. Qu'avait-il devant lui ? Était-ce une arme d'une nature inconnue ? était-ce un instrument utile ? un moulin à poudre ou un moulin à farine ? Je crois qu'il s'était arrêté à l'une de ces deux suppositions, lorsque, l'arrangement de mon orgue étant terminé, je réclamai toute l'attention du roi et des assistants ; et, au milieu du plus profond silence, tout à coup, d'un tour de main, je donnai la voix à la caisse mystérieuse, qui se mit à chanter, avec sa plus mélodieuse souplesse, la *Sicilienne* du premier acte de *Robert le Diable*. Le plaisir et la surprise faisaient, sur la physionomie de Sahlé-Sallassi et des assistants, un dialogue muet, de l'expression la plus vive et la plus singulière. Sahlé-Sallassi aurait bien voulu m'arrêter, et me demander l'explication de l'étrange miracle qui se passait sous ses yeux ; mais le charme des sons qu'il entendait pour la première fois tenait sa curiosité en suspens, et il craignait d'interrompre la voix métallique et sonore. Je m'arrêtai de moi-même après la *Sicilienne*, afin de jouir de mon succès, comme un artiste qui coupe son jeu pour donner le signal des applaudissements. Ce fut alors que les questions plurent sur moi : il me fallut ouvrir la caisse de l'orgue, et expliquer de mon mieux, au roi ébahi, le mécanisme de cet instrument. Lorsque Sahlé-Sallassi crut avoir compris, il me pria de recommencer : je reconnus, aux premières notes, la *Marseillaise*, et je l'avertis qu'il allait entendre notre chant de guerre. La *Marseillaise* le mit tellement en goût de musique, qu'il voulut que tous les airs fussent exécutés. Comme j'étais fatigué moi-même de tourner la poignée de l'orgue, il me fit remplacer par plusieurs de ses officiers, qui se succédèrent à tour de rôle.

« Sahlé-Sallassi était au comble de l'enchantement ; il m'exprimait, par mille témoignages, la plus vive reconnaissance pour le roi des Français, qui lui avait envoyé ces magnifiques cadeaux. Je choisis le moment où son enthousiasme me parut le plus vif, pour lui annoncer un présent qui devait le toucher davantage encore. « Je ne t'ai montré, lui dis-je, que des objets de notre pays ; mais notre « roi, pour répondre à ton amitié, t'envoie une chose plus flatteuse et plus pré-« cieuse que tout ce que tu as vu : il t'envoie son portrait. En regardant cette « peinture de mon souverain, tu croiras le voir vivant ; c'est comme une partie « de lui-même que tu auras auprès de toi. » Je lui montrai alors le portrait du roi. Ce fut pour Sahlé-Sallassi une surprise presque égale à celle qu'il venait d'éprouver. Les grossières peintures que l'on voit sur les murs des églises d'Abyssinie n'avaient jamais pu lui donner une idée de la puissance que l'art a conquise, de faire descendre la vie dans ses imitations de la nature. Le relief de la figure, qui lui semblait sortir du tableau, dérouta longtemps sa raison : il voulut prendre le portrait sur ses genoux, et, doutant du témoignage de ses yeux, qui tantôt lui montraient une surface plane, et tantôt lui faisaient voir une figure humaine dans sa forme et ses dimensions naturelles, il cherchait à saisir sur la

toile des saillies apparentes, qui s'évanouissaient sous sa main, avec l'impatiente surprise d'un enfant qui voudrait atteindre son image dans l'eau; puis il retournait le tableau, et cherchait derrière la toile le secret du phénomène. Ses investigations maladroites mettaient le portrait en danger; je l'en prévins : je lui dis qu'il détruirait cette belle peinture, s'il la touchait ainsi. Il la fit circuler alors parmi ses officiers, en leur recommandant bien de ne pas approcher de la toile leurs mains indiscrètes. Lorsque les officiers l'eurent examinée, il l'envoya à la reine Betsabèche, avec la même recommandation. Le portrait revint au bout d'une demi-heure. Sahlé-Sallassi le plaça sur son sérir, avec les plus grandes marques de respect.

« Tu as raison, me dit-il; de tous les cadeaux que ton roi m'envoie, celui-là « est le plus précieux : c'est celui qui parle le plus à mon cœur; j'y vois, pour ma « personne, une marque flatteuse de considération et d'amitié. » — « Eh bien! « lui dis-je, c'est maintenant, pour saluer l'image de mon souverain, qu'il faut ti- « rer le canon. »

« J'étais, je l'avoue, assez embarrassé pour m'acquitter moi-même de cette tâche : c'était la première fois de ma vie que j'allais faire l'artilleur. Je ne sais comment je serais sorti de là, sans le secours d'un soi-disant canonnier de Choa; mais, à nous deux, nous en vînmes à bout. L'important était d'obtenir les plus fortes détonations possibles. Je fis mettre, dans les pièces, une charge énorme; je tirai deux coups sans accident; mais au troisième la charge avait été si forte, que l'affût recula violemment, et qu'une des roues heurtant une pierre, le canon et l'affût se renversèrent. Sahlé-Sallassi me fit prier de ne pas tirer davantage; il craignait que les chaumières ne s'écroulassent. J'étais moi-même tout assourdi, et je n'étais pas fâché de cesser le feu. Je retournai auprès du roi, qui me dit : « Tes canons sont admirables; ceux des Anglais, à côté, ne font pas « plus de bruit que des fusils. »

« Aux présents du roi des Français je fis succéder des cadeaux plus modestes, que je devais à mes compatriotes d'Héricourt : c'était une tabatière d'or à musique qui m'avait été remise par le maire d'Héricourt, M. Maciér; des pièces de coton que de grands manufacturiers de la Franche-Comté, MM. Méquillet-Noblot, m'avaient données pour que le roi de Choa prît une idée de nos tissus; deux charmantes bourses brodées d'or, pour la reine. J'avais gardé aussi en réserve trois caisses qui renfermaient les objets que Salhé-Sallassi m'avait chargé de lui rapporter de France pour son compte et pour celui de la reine. Ces caisses contenaient huit fusils doubles, vingt-cinq pièces de soie de diverses couleurs, six parapluies, dont un était orné de franges d'or, trois ombrelles, une chaîne d'or, et des boucles d'oreilles. « Ces objets, dis-je au roi, ne font pas « partie des cadeaux que t'envoie mon souverain; ce sont ceux que la reine et « toi vous m'avez chargé de vous acheter. » Salhé-Sallassi se mit à rire, et me dit qu'il m'indemniserait de mes avances.

« Je voulais terminer, dans cette journée, l'exhibition de tous les effets que j'avais apportés. Je priai donc Sahlé-Sallassi de me permettre d'aller présenter moi-même à la reine les objets qui lui étaient destinés. Il y consentit. Le chef des eunuques alla prévenir la reine de ma visite : un moment après il m'introduisait dans la chaumière occupée par la reine Betsabèche.

« Rien dans cette chaumière n'annonçait l'appareil de la royauté. On y entrait dans une grande pièce dont le mur, crépi à la chaux, n'était relevé d'aucun ornement. Un tapis de Perse, acheté à Moka, était le seul objet de luxe qu'offrît l'ameublement de la royale demeure de Betsabèche. La reine, au moment où je parus sur le seuil, était assise sur un sérir; elle était entourée de ses filles et de ses deux fils, dont l'aîné, Betcho-Ouarep, est un jeune homme d'une vingtaine d'années, et dont le cadet, Sef-Michael, est au début de l'adolescence. La reine

elle-même peut avoir quarante ans. C'est une femme d'une constitution robuste, d'un embonpoint remarquable; sa figure expressive annonce la vivacité de son intelligence : elle passe dans le pays pour être très-instruite. Sahlé-Sallassi a une grande confiance dans son jugement, et ne prend aucune détermination importante sans la consulter. C'est elle qui a tout le soin de l'administration intérieure des maisons du roi. Elle m'accordait, du reste, une haute faveur en me recevant; car un très-petit nombre de personnes sont admises à pénétrer jusqu'à elle, et la plupart de ses sujets ne l'ont jamais vue que voilée, lorsqu'elle sort ou lorsqu'elle voyage. Elle n'avait pas, ce jour-là, une toilette différente de celle des femmes d'Abyssinie, si ce n'est que les petites grappes entre lesquelles ses oreilles étaient pressées étaient d'or, et que des bandes rouges, enrichies de quelques passementeries de plusieurs couleurs, brodaient le pan de sa tunique blanche. Je l'abordai avec la rondeur dont je me suis conquis le privilége dans le Choa, et à laquelle j'attribue les affections que j'y ai gagnées; je l'embrassai, et j'embrassai après elle ses filles et ses enfants. Elle me fit à peu près les mêmes compliments et les mêmes questions que le roi. Elle fut enchantée des objets que je lui apportais; parmi les soieries, elle préféra cependant les étoffes aux couleurs unies et vives, à des étoffes plus riches et ornées de dessins. « Nous sommes bien heureux de te revoir, me dit-elle. D'abord on m'avait dit « que tu étais mort; plus tard, Krapf (missionnaire méthodiste) répandit dans le « pays que ton roi avait été mécontent de toi, et qu'il t'avait fait jeter dans les fers. « Je suis contente de voir qu'il n'a pas dit vrai. » Elle me demanda ensuite si la lettre que Sahlé-Sallassi avait écrite au roi des Français avait été bien accueillie. « J'ai bien reconnu, me dit-elle, en faisant allusion au portrait du roi, que ton « souverain est un grand homme et un puissant roi.» — « C'est le plus puissant du « monde, lui répondis-je; il gouverne le plus ancien royaume de l'Europe. Il est « le protecteur des chrétiens et de Jérusalem. » Pendant que j'étais avec elle, elle envoya demander l'orgue à Sahlé-Sallassi. Ses fils et ses filles, émerveillés, voulurent tous mettre la main à la magique manivelle, qui semblait tirer de la boîte des chants si beaux et si nouveaux pour eux. Je quittai la reine Betsabèche après être resté une heure avec elle. » (P. 127-136.)

Cette journée, fort fatigante pour M. Rochet d'Héricourt, se termina par un immense festin, auquel furent invités des gens de toute condition : ce fut un repas à la manière des héros d'Homère. L'ambassade anglaise avait suivi le roi à Angolola : M. Rochet d'Héricourt alla la complimenter, et, le jour suivant, le capitaine Harris et ses compagnons vinrent en grand costume lui rendre sa visite. Ils ne semblaient pas très-satisfaits de la conduite du roi. L'expédition anglaise avait été envoyée au Choa dans un but commercial et politique; elle avait eu le tort de paraître avec un appareil imposant et un personnel assez nombreux; elle éveilla ainsi la défiance des Abyssins, et fut généralement assez mal accueillie. Des difficultés sans nombre attendaient les Anglais à chaque pas, et ce ne fut pas sans peine et sans retard qu'ils parvinrent à se faire présenter au roi. Sahlé-Sallassi les reçut avec pompe, et, soit par oubli, soit à dessein, il dérogea à leur égard à ses généreuses habitudes d'hospitalité.

Le roi était sujet à des rhumatismes. Un jour, il demanda des remèdes à M. Rochet d'Héricourt. Celui-ci saisit cette occasion pour tâcher de s'acquitter d'une promesse faite à Paris à M. Duvernoy. Il

s'était engagé à lui rapporter un fœtus d'hippopotame. M. Rochet d'Héricourt répondit au roi qu'il connaissait un remède infaillible : c'était de frictionner les parties malades avec de la graisse d'hippopotame femelle, tuée au moment où elle serait pleine. Le roi l'envoya sur-le-champ à la chasse avec un cortége suffisant. En quittant Angolola, la petite troupe marcha vers le nord-ouest : à dix-huit lieues de la ville, ils rencontrèrent la Tchia-Tchia, rivière où l'on devait trouver un grand nombre d'hippopotames. M. Rochet d'Héricourt releva avec soin le cours de cette rivière, et reconnut qu'il en avait mal indiqué la direction dans son premier voyage. La Tchia-Tchia coule dans un ravin d'une grande profondeur, et coupe en deux le plateau du Choa. Là, comme ailleurs, le voyageur put admirer une nature pittoresque, une population nombreuse et prospère. Les chasseurs remontèrent quelque temps le cours du fleuve, et s'arrêtèrent dans un lieu nommé Morot, où ils devaient commencer les recherches. L'auteur raconte, avec une complaisance manifeste, ses belliqueux exploits :

« Ce ne fut pas, dit-il, chose facile de descendre ces pentes escarpées. Notre troupe comptait deux cents hommes, la plupart montés sur des mules : il faut avoir une grande confiance dans l'adresse de ces animaux pour ne pas craindre, à chaque pas, d'être jeté dans les effroyables précipices qui bordent les étroits sentiers. Malgré les difficultés du chemin, le départ fut plein de gaieté. Les Ambarras, lorsqu'ils sont réunis, improvisent des chansons avec beaucoup de facilité et d'entrain. Notre troupe se mit en marche en entonnant un chant de chasse dont le refrain, peu poétique du reste, était : « Ayto-Rochet nous mène à la « chasse des hippopotames : avec son aide, nous prendrons un grand nombre de « monstres. » Les chansons, les cris, l'allégresse de toute la bande, semblaient se redoubler dans les échos multipliés de la vallée. Nous suivions un sentier rapide, tortueux, rocailleux, si étroit, que deux hommes n'y pouvaient marcher de front. De l'arrière-garde, où j'étais resté, je voyais serpenter devant moi la longue ligne de mes compagnons, dont les taubes blancs flottaient au vent, dont les longues lances reluisaient au soleil. La première chose que firent mes hommes, en arrivant sur le bord de la rivière, fut de rouler des joncs secs autour du bois de leurs lances, pour les retenir sur l'eau après les avoir jetées aux hippopotames. Nous côtoyâmes quelque temps la rivière avec la même gaieté bruyante, nous attendant à chaque instant à voir paraître à la surface du fleuve le museau d'un hippopotame, et la gerbe d'eau qu'il lance en respirant. Nous en aperçûmes bientôt deux dans un bas-fond, où ils nageaient lentement entre deux eaux : de temps en temps ils élevaient la tête, poussaient des cris rauques, lançaient l'eau de leurs narines, et replongeaient aussitôt ; nous pûmes les approcher jusqu'à vingt pas de distance. Les chasseurs s'étaient rangés en ligne de chaque côté de la rivière. Nous suivîmes les deux animaux, qui s'abandonnaient au courant, et dont les mouvements faisaient moutonner l'eau à la surface. Chaque homme épiait le moment favorable pour leur jeter sa lance ; et à peine montraient-ils leur mufle et leur dos, qu'une pluie de lances fondait sur eux. Les hippopotames, légèrement piqués, plongeaient avec colère. Souvent les lances avaient pénétré dans le cuir épais qui protége cet amphibie. Les chasseurs s'applaudissaient et s'encourageaient alors par des cris de joie. Mais, un moment après, l'animal, qu'on espérait avoir blessé, montrait encore sa tête monstrueuse, et poussait ses beuglements ordinaires, comme s'il n'eût pas été touché. De nouvelles lances fondaient sur lui : il replongeait avec plus de furie, et les mêmes

acclamations le poursuivaient de notre côté. Le gouverneur de la province, Ayto-Bissaour, le page Berrou et mon interprète, avaient des fusils; moi, j'étais armé de ma carabine. Ayto-Bissaour et Berrou avaient tiré deux balles sans succès. Je suivais celui des deux hippopotames qui me paraissait être le plus gros. Il sortit une fois entièrement sa tête; je l'ajustai et l'atteignis derrière l'oreille; j'avais frappé au point faible : il plongea en se débattant, puis il revint à la surface, la tête rouge de rage, et fit des bonds énormes, dans lesquels son corps immense parut tout entier hors de l'eau. Un jet de sang coulait de sa blessure; il poussait des beuglements lamentables, auxquels répondaient les hurlements victorieux des chasseurs. Les habitants des bords du plateau, attirés par nos clameurs, que les échos portaient jusqu'à eux, accouraient pour s'informer de la cause de tout ce bruit. L'hippopotame blessé essaya plusieurs fois de quitter le lit de la rivière; Ayto-Bissaour, Berrou et mes domestiques, déchargeaient alors leurs fusils, et toutes les lances tournées contre lui le forçaient à regagner le large. Je lui tirai un second coup, et la balle alla le frapper près de l'endroit où je l'avais déjà blessé. Depuis ce moment on eût dit qu'il se résignait à son sort, ou que nous ne lui avions fait que d'impuissantes blessures. Il se mit à nager tranquillement, levant encore de temps en temps sa tête pour lancer l'eau de ses narines. J'éprouvais, je l'avoue, un grand désappointement; parmi mes compagnons de chasse, les uns riaient aux éclats de ma déception, les autres cherchaient en jurant l'invulnérable animal, qui ne paraissait plus qu'à des intervalles éloignés, et ne montrait le bout de son museau à la surface de l'eau que pour le retirer sur-le-champ avec une rapidité surprenante. Il y avait trois heures que nous le poursuivions; je parvins enfin à lui envoyer une troisième balle dans la tête : ce fut le coup décisif. L'animal agita sa lourde masse dans d'horribles convulsions. Il se débattit encore pendant une demi-heure, puis il alla au fond de l'eau, et il ne parut plus à la surface qu'une heure après. Il était mort; mais chacun de nos chasseurs voulut avoir le plaisir de le percer de sa lance, comme pour l'achever.

« Ce fut un long et pénible travail de tirer de l'eau ce corps gigantesque, qui pesait au moins trente quintaux. Il fallut les efforts de toute la troupe pour y réussir. Le cadavre de l'hippopotame était affreux : rien n'est difforme comme ce corps épais, rond et lourd, long de dix pieds, avec des jambes si courtes qu'il semble devoir les écraser; et sa tête, colossale et stupide, percée de petits yeux ronds, fendue par une bouche d'où sortent, à travers un monceau de chair, des défenses longues de huit à dix pouces. La gueule de celui que je venais de tuer répandait une eau verdâtre, fétide, avec une forte odeur de soufre. Je vis, au lait qui coulait de ses mamelles, que c'était une femelle, mais qui nourrissait un petit; quelques-uns des chasseurs prétendaient, au contraire, qu'elle était sur le point de mettre bas. Je la fis ouvrir; malheureusement j'avais deviné juste, et le principal but de ma chasse était manqué. La chair de cet hippopotame était d'un rouge foncé, et coupée de bandes de graisse d'une blancheur éblouissante. Pour me consoler, je me fis préparer sur-le-champ un beefsteak d'hippopotame, pendant que les chasseurs le dépouillaient de sa carapace, qu'ils se partagèrent pour faire des korbaches (des espèces de cravaches). La couleur du cuir est d'un gris de fer; il était, sur le dos, épais de trois pouces : aussi un petit nombre de lances avaient pu y pénétrer; on y retrouva six balles qui n'étaient pas arrivées jusqu'à la chair.

« Les beefsteaks d'hippopotame me furent servis sur le sable, à l'ombre des acacias en fleur. Nous avions pour notre repas des moutons rôtis, des paniers de pain, de l'hydromel, et de gros cédrats d'un parfum exquis. Mes compagnons n'étaient pas moins affamés que moi : la bonne tournure de mes beefsteaks mit leur gourmandise à une rude épreuve. Je leur en offris, mais aucun d'eux ne

voulut y toucher : on me dit qu'il était défendu par les prêtres de manger cette chair et celle de plusieurs autres animaux impurs, tels que l'antilope, la gazelle, le sanglier, le lièvre, l'oie, le canard. Au surplus, nos Abyssins n'eurent pas à se repentir d'avoir résisté à la tentation. Les beefsteaks, quoique tendres, avaient une saveur musquée peu agréable au goût.....

« Il était quatre heures lorsque notre dîner se termina. Ayto-Bissaour m'invita à remonter, pour passer la nuit, jusqu'à mi-chemin du plateau; il me dit qu'il serait dangereux de coucher au bord de la rivière, et que l'on était exposé à y prendre les fièvres. Je lui répondis qu'entre deux dangers j'aimais mieux choisir le moindre; que je préférais la triste chance de prendre les fièvres à la chance encore plus triste de me casser le cou, en escaladant les rochers abrupts qui pendaient sur nos têtes. Je l'engageai à aller se coucher où il voudrait avec ses gens, et je lui annonçai qu'il me retrouverait le lendemain à l'endroit où j'étais, prêt à recommencer notre chasse. Ayto-Bissaour pesait les deux périls dans des balances différentes; il partit, en me laissant une garde assez nombreuse.

« Au moment où les étoiles commençaient à scintiller dans le ruban d'azur que l'échancrure du ravin découpait sur le ciel, nos compagnons m'entourèrent, comme tourmentés par une crainte mystérieuse. Ils me prièrent de leur distribuer de la poudre pour noircir leur visage. Je leur demandai la raison de l'étrange idée qui leur traversait l'esprit. « C'est, me dirent-ils, un excellent moyen pour « effrayer le diable, et l'empêcher de nous communiquer le mal pendant notre « sommeil. » Ils me prièrent aussi de tirer quelques coups de fusil afin de chasser le malin. « Mais, leur répondis-je, il est bien possible que le diable ne soit pas parmi « nous; si nous tirons des coups de fusil, il est à craindre que la détonation ne lui « indique l'endroit où nous sommes, et qu'il ne vienne fondre sur nous en colère. » Ma raison fut goûtée par quelques fortes têtes de la bande, qui essayaient d'en faire comprendre aux autres toute la justesse, lorsque malheureusement je partis d'un éclat de rire qui fit tomber mon argument en pièces. Les supplications recommencèrent et furent unanimes. Je contentai mes gens, et je leur procurai un sommeil paisible en tirant deux coups de carabine. En effet, le diable ne nous donna pas de ses nouvelles de la nuit; en revanche, nous entendîmes des rugissements de léopard. Ceux de mes gardes qu'éveillèrent les cris de la bête féroce me dirent que ces animaux abondaient dans la vallée où nous étions. » (P. 151-157.)

Le but de l'expédition était manqué; cependant, à son retour, M. Rochet d'Héricourt fut complimenté sur son adresse; le roi lui promit de l'envoyer à une nouvelle chasse. En attendant, le voyageur suivit la cour à Angobar. Dans cette ville, il fut invité à la table de M. Harris; réunis dans un coin de l'Afrique, les convives burent ensemble à la prospérité de la France et de l'Angleterre.

L'ambassade anglaise quitta bientôt le Choa. Dans sa détresse, elle fut obligée d'emprunter de l'argent à M. Rochet d'Héricourt. Celui-ci reçut quelque temps après plusieurs lettres de MM. Lefebvre, lieutenant de vaisseau, et Petit, voyageur naturaliste du Muséum. Ces voyageurs le priaient d'user de son influence auprès du roi pour leur obtenir la permission de franchir les frontières. Quoique malade de la fièvre, M. Rochet d'Héricourt se rendit à Angolola, et obtint du roi l'autorisation demandée. Sa santé fut enfin rétablie, et il put retourner à la chasse des hippopotames ; mais ses efforts furent encore

infructueux. Il rejoignit alors Sahlé-Sallassi, qui préparait une expédition contre les Gallas.

Les Gallas sont des peuples guerriers qui habitent au sud du Choa, et qui de tout temps ont menacé d'envahir l'Abyssinie. Heureusement pour ce pays, ils sont divisés en tribus peu nombreuses, ce qui permet de lutter contre eux avec avantage. Comme une seule bataille ne suffirait pas pour détruire leur puissance, et que ce n'est qu'en s'emparant successivement de quelque partie de leur territoire qu'on peut les réduire, tous les prédécesseurs de Sahlé-Sallassi, et lui plus qu'aucun autre, ont consacré leurs efforts à cette guerre nationale. Tous les ans le roi de Choa envahit, à la tête d'un nombre considérable de cavaliers, la tribu qu'il veut soumettre, ravage les moissons, brûle les villages, s'empare des troupeaux, et force ainsi les habitants à payer un tribut. M. Rochet d'Héricourt et M. Lefebvre suivirent le roi dans son expédition. Nous citerons les détails curieux donnés par M. Rochet d'Héricourt sur la marche des guerriers abyssins :

« La marche des armées que Sahlé-Sallassi conduit ainsi aux frontières de son royaume a, dit-il, un caractère imposant à la fois et pittoresque, dont les voyageurs européens subissent eux-mêmes l'influence, et que les Anglais ont senti comme moi. On ne voit jamais en Europe un concours de cavaliers aussi considérable; on n'en voit pas d'aussi varié et d'aussi animé. Jusqu'au lieu du rendez-vous général, chaque vallée, chaque hameau, chaque tribu verse, comme un affluent, dans les corps d'armée en marche, sa troupe d'hommes à cheval; mais l'armée, réunie à Angolola au moment du départ du roi, forme déjà un des plus curieux rassemblements auxquels il soit possible d'assister de notre temps : vingt, trente mille cavaliers, tous armés du bouclier de cuir, du sabre, de la lance aiguë, et enveloppés de leurs taubes blancs, déroulent dans la plaine une ligne qui semble toucher aux deux bouts de l'horizon : c'est surtout au moment du départ, au moment où cette masse s'ébranle, où toutes les lances s'inclinent comme des épis et brillent au soleil comme une traînée de feu; au moment où les pelotons se croisent, où les cris se mêlent, où toute cette multitude armée s'élance dans la campagne, que la scène atteint à son plus haut degré de confusion grandiose. Le roi donne le signal du départ avec une solennité religieuse. Dans ces occasions, Sahlé-Sallassi revêt ses plus beaux costumes; il sort de sa chaumière principale, et monte sur un cheval ou sur une mule richement caparaçonnée, au milieu d'une haie de fantassins armés de fusils qu'ils tiennent la crosse en l'air sur son passage. Suivi de cette troupe et de sa musique, il va se placer au centre du vaste front que déploie sa cavalerie. A côté de lui marchent deux soldats qui tiennent au-dessus de sa tête un dais en velours cramoisi, surmonté d'une pomme d'argent qui supporte une petite croix. Des écuyers à cheval marchent ensuite, chacun tenant un bouclier couvert d'ornements d'argent et deux lances; puis viennent huit ou dix prêtres, parmi lesquels se trouve le confesseur du roi : on les reconnaît au turban blanc qui ceint leur tête, et à la croix de fer qu'ils portent à la main. Aux prêtres succèdent les femmes chargées de faire la cuisine du roi; des eunuques les conduisent. A la droite de Sahlé-Sallassi marchent des chanteurs et des chanteuses, des trompettes dont les instruments aux sons criards ont la forme de clarinettes qui seraient longues de quatre pieds. A gauche, quarante hommes, vêtus de serge rouge, s'apprêtent à battre la marche sur de petits tambours, sortes de timbales, fixés aux deux côtés de leurs mules. Enfin, trois cents pas en avant du roi, on amène, sous l'escorte d'un peloton de

fusiliers, un petit cheval qui porte, dans un panier recouvert d'un drap rouge, les livres saints des églises d'Angobar. A peine les livres saints qui doivent protéger l'armée, comme l'arche sainte conduisait les Juifs au combat, sont-ils arrivés, que Sahlé-Sallassi donne le signal : les tambours font entendre leurs battements précipités, et toute l'armée se met en marche, suivie d'assez près par les mules qui transportent les provisions et les tentes du roi et de ses officiers. » (P. 179-182.)

Après avoir traversé l'Ouâche, l'armée vint camper sur le territoire ennemi; des éclaireurs annoncèrent la présence des Gallas; sur-le-champ le roi et ses officiers se disposèrent pour le combat. Les Gallas, surpris à l'improviste, s'échappèrent en abandonnant à la merci du vainqueur leurs femmes, les vieillards, leurs innombrables troupeaux. A la vue d'un si riche butin, le roi fit arrêter ses troupes, et leur donna le signal du pillage. Laissons raconter à M. Rochet d'Héricourt les événements de cette journée :

« Le roi, de son côté, monta sur une éminence, et se mit à parcourir du regard, à l'aide d'une longue vue, les scènes de désolation qui se passaient dans la plaine. Pour moi, j'aimai mieux descendre sur ce théâtre de vol et de carnage, qu'on ne pouvait appeler un champ de bataille ; j'y fus bientôt ému d'horreur et de pitié. Les Amharras ne se contentaient pas de s'emparer des troupeaux, ils poursuivaient avec la plus lâche férocité les vieillards, les femmes et les enfants. Une des idées les plus perverses qu'ait jamais enfantées la barbarie a porté les Abyssins à se procurer, par la plus odieuse des atrocités, le trophée qui est à leurs yeux la plus grande preuve de la bravoure militaire. D'autres peuples barbares, sur le champ de bataille, ont mis ce point d'honneur guerrier à emporter les têtes des ennemis morts; pour un Abyssin, le signe de la victoire, c'est d'arracher à l'ennemi qu'il a vaincu les organes de la virilité; aussi cherche-t-il moins à ôter la vie à son ennemi qu'à lui enlever cet affreux trophée. C'est par le nombre de ces dépouilles, qu'il conserve dans sa chaumière, qu'un Abyssin fait ses preuves de bravoure, et obtient les récompenses données aux guerriers renommés. Cette fureur est poussée si loin, qu'on voit quelquefois des Abyssins tuer un de leurs compatriotes dans le seul but d'étaler frauduleusement ce signe des exploits guerriers. Envers leurs ennemis, on pense donc si ce point d'honneur connaît quelque pitié ! l'âge ne lui est de rien : il n'épargne ni le vieillard, ni l'enfant dans les bras de sa mère.

« Je n'avais pas fait un quart de lieue sur le champ de bataille, que déjà j'avais vu des vieillards expirants, des femmes massacrées avec les enfants qu'elles allaitaient; mon sang bouillonnait, lorsque je vis deux cavaliers se précipiter à toute bride sur une Galla qui courait éplorée. Je tirai mon sabre, et je m'élançai au secours de cette malheureuse. J'arrivai auprès d'elle en même temps que les deux cavaliers. Je leur ordonnai du geste de se retirer : l'un d'eux brandit sa lance contre moi; je lui assenai un grand coup de plat de sabre sur le visage. Son camarade se sauva, et il s'enfuit lui-même lorsqu'il fut revenu de son étourdissement. Je m'avançai vers la femme; elle se jeta à genoux et croisa les bras sur sa poitrine, en plaçant alternativement l'un devant l'autre ses poings fermés; c'est, chez les Gallas, l'attitude de la supplication. Je lui fis comprendre que j'étais venu la défendre, et qu'elle n'avait rien à craindre. Mes deux domestiques me rejoignirent. Je fis descendre celui qui était sur ma mule, où je plaçai la Galla à moitié morte de frayeur. J'ordonnai à Déjorgis, à qui je laissai mon fusil, de la conduire dans ma tente.

« Cette petite aventure m'encouragea. J'en voulais à mes domestiques, qui ne m'avaient suivi que de loin. Thirfé rejeta la faute sur son cheval, qui ne pouvait, disait-il, courir aussi vite que le mien. Mon cheval faisait effectivement plus d'un envieux dans l'armée : je l'avais acheté en passant près de Débrabrame (et je lui donnai ce nom-là) d'un chef galla, qui me le vendit pour ne pas être obligé de le donner au favori intime de Sahlé-Sallassi, le général en chef de l'armée, Ayto-Chichougou. Ayto-Chichougou avait plus d'une fois pressé ce chef galla de le lui vendre; mais comme les gens de son rang ne payent jamais, demander à l'acheter était dans sa bouche une formule polie pour le demander en cadeau. Débrabrame semblait tout fier du service que sa rapidité venait de me rendre : j'avais peine à le contenir. Il n'en était pas d'ailleurs à sa première campagne ; il avait fait vaincre déjà à son ancien maître huit Gallas.

« J'avais détourné un instant les yeux des scènes de confusion, de cruauté, de pillage qui se passaient dans la plaine. Je m'éloignai de cette mêlée sans grandeur dans laquelle, au milieu de troupeaux immenses, se croisaient et tourbillonnaient nos avides cavaliers. Je m'étais tourné vers une chaîne de montagnes où commence le vaste plateau qui forme une des plus riches provinces de l'ancienne Abyssinie, et qui est aujourd'hui occupé par les Gallas, le plateau d'Anaria ; j'en regardais les croupes bleuâtres qui courent de l'occident au midi, lorsque j'aperçus un chef amharra, que je reconnus à la peau de lion jetée sur son épaule, qui courait sur un malheureux enfant âgé de deux ans tout au plus, qui gémissait abandonné sur l'herbe. Je devinai le dessein du chef, et je lançai mon cheval sur lui afin de le prévenir. Débrabrame ne put arriver à temps. Le lâche bourreau avait déjà mutilé la pauvre petite créature, d'un tour de son sabre recourbé. Les cavaliers qu'il commandait, me voyant fondre sur lui, criaient au chef de se sauver; que je venais le tuer. Il s'enfuit ; mais, furieux, je le suivais de près, et je l'aurais atteint, s'il ne s'était jeté à la nage dans un vaste fossé plein d'eau que Débrabrame ne pouvait franchir. Je tirai deux coups de pistolet au bandit ; heureusement pour lui, je le manquai. Je courus ensuite porter secours à l'enfant mutilé, qui se traînait tout sanglant sur le gazon, et de temps en temps se levait, faisait quelques pas, et retombait épuisé de douleur. Je faillis me trouver mal moi-même. Je descendis de cheval, et je m'approchai du malheureux enfant, qui me tendait les bras. L'hémorragie venait de s'arrêter, et l'innocente victime paraissait devoir survivre à l'horrible opération qu'elle venait de subir. Je déchirai ma chemise pour lui faire un bandage, je lui donnai du pain, et j'allai le confier à une vieille femme qui avait échappé au massacre. Celle-ci croisait ses bras sur sa poitrine pour me demander grâce; et, lorsque je l'eus rassurée, elle me demanda, par signes, du pain : je lui donnai celui qui me restait.

« Les mêmes horreurs s'étaient accomplies partout où des guerriers amharras avaient rencontré des vieillards et des enfants gallas. Je vis une multitude de ces pauvres enfants qui, mutilés, criaient et se tordaient sur le gazon. Je me hâtai de quitter ce lieu de douleur. Tous les cavaliers que je rencontrais redoublaient ma colère impuissante ; ils se paraient tous, comme au retour d'une victoire, de leurs infâmes trophées : les uns les tenaient à leur ceinture ensanglantée, d'autres les attachaient au pommeau de leur selle, d'autres s'en étaient fait d'horribles colliers. Pénétré d'horreur et de dégoût, je cherchai la solitude, et m'enfonçai dans la campagne déserte : je marchai longtemps ; je n'apercevais plus de cadavres ; je n'entendais plus d'autre bruit que celui des lièvres et des gazelles que je faisais lever devant moi. Thirfé, qui ne comprenait rien à ma course folle, et qui tremblait en se voyant en pays ennemi, isolé et si loin de l'armée, me supplia de revenir sur mes pas. Il prétendait que nous nous étions éloignés de plus de quatre lieues de l'armée ; il me représentait que si les Gallas

nous apercevaient, nous étions perdus sans ressource. Je lui dis, en lui montrant un hameau que je voyais à une demi-lieue de nous sur un des premiers gradins de la chaîne de montagnes vers laquelle je m'étais dirigé : « Je veux « aller jusqu'à ce village ; quant à toi, je te laisse libre de t'en retourner ou de me « suivre. » Je continuai à m'avancer vers le village, que j'atteignis en un quart d'heure. Sur le point d'y entrer, Thirfé me fit de nouvelles supplications ; il ne voulait ni me suivre ni me quitter. Nous étions trop éloignés de l'armée pour qu'il osât s'en retourner tout seul ; mais il refusa d'entrer dans le village : il me dit qu'il m'attendrait dehors, et, pour effrayer les Gallas qu'il croyait voir cachés derrière tous les buissons et toutes les cabanes, il agitait tour à tour son sabre et sa carabine, avec mille contorsions ridicules. J'entrai seul dans le village : il était ombragé de genévriers gros comme nos sapins d'Europe, dans lesquels on voyait se jouer les magnifiques singes à la robe blanche et noire, qu'on appelle des gourezas ; ses habitants l'avaient abandonné. Je fis, sans voir une âme, le tour de plusieurs chaumières barricadées avec des branches épineuses. Je me cachai un instant derrière une de ces cabanes, pour observer les grimaces de Thirfé. Le malheureux avait eu la précaution de tourner son cheval du côté par lequel il se proposait de fuir au premier danger ; il se démenait comme une âme en peine. Une fois il leva ensemble, au-dessus de sa tête, son sabre et sa carabine : son cheval se mit à hennir, et ce fut alors que le pauvre diable ne sut plus lequel était le plus périlleux, de s'enfuir ou de rester : il fit quelques pas en avant, puis il s'arrêta. Il était temps que je vinsse le rassurer. Je le rejoignis, et nous redescendîmes dans la plaine. Le village que nous quittions s'appelle Touthé ; il appartient, ainsi que les montagnes qui l'entourent, à la tribu des Gallas-Metta-Mârous, qui sont en guerre avec Sahlé-Sallassi, et qui sont renommés pour leur courage et leur adresse à lancer les flèches.

« Je m'orientai pour retourner au camp ; je suivis une autre ligne que celle par laquelle j'étais venu à Touthé. Je traversai une petite rivière, dont la source est près de ce village, et qui s'appelle, en galla, Laga-Lintchia, ou rivière des Lions ; on dit, en effet, que les environs sont peuplés de lions. Laga-Lintchia se perd dans Tadji-Ouanze. Les Abyssins avaient passé par là. Je vis, en effet, cachée dans les roseaux, sur le bord de la rivière, une jeune femme galla avec deux petits enfants mutilés ; elle tenait l'aîné par la main, et berçait le plus jeune entre ses bras, en murmurant un chant mélancolique. Je donnai à cette malheureuse le foulard que j'avais au cou, afin que, si de nouveaux détachements d'Amharras passaient par là, ils vissent qu'elle était protégée par moi. J'étais depuis une heure dans la plaine, lorsque je vis au loin trois femmes qui se sauvaient. Je courus à elles : elles implorèrent ma pitié, les bras croisés sur leur poitrine. Je leur fis comprendre que je ne venais que pour les défendre, que je ne voulais pas leur enlever la liberté. Il y avait parmi elles une jeune fille de treize à quatorze ans, qui avait surtout excité la convoitise des Amharras. Pendant que j'étais avec ces femmes, le chef qui les poursuivait arriva sur nous, accompagné de plus de deux cents cavaliers. Il me demanda de lui livrer la jeune fille : « Elle est ma prisonnière, lui dis-je ; si tu la veux, tire ton sabre. » Et, en lui parlant ainsi, j'avançai vers lui, et je fis tourner mon sabre autour de ma tête. Effrayé de mon moulinet, il m'appela par mon nom, et se retira, en disant à ses soldats que j'étais un diable, et que j'étais bien homme à les tuer tous. Il fit arrêter sa troupe sur une petite hauteur, à dix minutes de là. Les femmes gallas s'étaient aperçues que je les avais défendues ; elles me nommaient leur maître, me baisaient les pieds, et embrassaient la tête de Débrabrame. Je leur dis que si elles voulaient se sauver et échapper aux Amharras, qui semblaient attendre mon départ pour fondre sur elles, elles n'avaient qu'à venir avec moi. Elles y consentirent en redoublant les naïfs témoignages de leur reconnaissance.

« Je marchai tranquillement, précédé de ces femmes, lorsque je vis sur une butte un petit Galla qui regardait de tous côtés. Thirfé crut avoir trouvé une occasion de signaler à peu de frais sa bienveillance problématique. Il me demanda la permission d'aller prendre l'enfant. Je la lui donnai, à condition qu'il ne le maltraiterait pas. Il partit au galop, tenant sa carabine d'une main, son sabre et les rênes de l'autre. Je l'attendais, lorsque je le vis revenir bien plus vite qu'il n'était parti, me criant, d'aussi loin qu'il put, d'abandonner les femmes et de me sauver; qu'une troupe de Gallas était cachée derrière la butte, et que nous étions perdus. Je lui demandai combien il en avait vu. « Une dizaine, » me répondit-il. « Je veux les voir, » lui dis-je. Je partis au petit galop. Arrivé au sommet de la butte, je ne trouvai que cinq Gallas au lieu de dix, que l'imagination épouvantée de Thirfé avait cru découvrir. Ils étaient cachés dans un pli de terrain et protégés par un petit ruisseau; trois étaient à cheval et deux à pied. Je lançai mon cheval sur eux, et je franchis le ruisseau derrière lequel ils m'attendaient. J'étais à peine en face d'eux, que deux des cavaliers me jetèrent leurs lances : l'une s'abattit aux pieds de mon cheval; l'autre m'aurait atteint, si je ne l'eusse amortie d'un coup de sabre, et si le fer n'était pas venu s'émousser sur la poignée de ma lame. Je me jetai sur un de ces cavaliers, et j'étais prêt à le sabrer avant qu'il eût eu le temps de fuir : il me demanda merci, et m'appela *kophta* (son maître); je lui fis mettre pied à terre, et son cheval courut rejoindre les autres Gallas, qui s'étaient enfuis au galop. Les Gallas à pied se rendirent tout de suite sans résistance.

« Lorsque Thirfé me vit reparaître, amenant trois Gallas prisonniers, il fut stupéfait d'admiration : il allait entonner un chant de triomphe, mais je lui imposai silence. Nous nous remîmes en route en nous hâtant, pour arriver au camp avant la nuit. Le courageux Thirfé m'adressa en chemin une pressante prière : « Je serais trop heureux, me dit-il, si je pouvais présenter au roi un de ces Gallas « comme mon prisonnier; cela me ferait un grand honneur auprès des guerriers. « —Choisis celui que tu voudras, lui dis-je; mais tu me le rendras dans quelques « jours. » Thirfé prit, sans hésitation, le Galla qui m'avait jeté sa lance, et qui était aussi le père du petit enfant que nous avions vu sur la butte. Il était six heures du soir lorsque nous rejoignîmes Sahlé-Sallassi, qui se trouvait encore à une demi-lieue du camp

« Le roi avait des inquiétudes sur mon compte; il m'avait fait chercher sur le champ de bataille; et, sauf l'officier à qui j'avais tiré deux coups de pistolet, et qui était allé se plaindre, personne n'avait pu lui donner de mes nouvelles. Je lui racontai mes aventures, et l'indignation qui m'avait éloigné de l'armée. A la fin de notre conversation, Thirfé vint présenter son prétendu prisonnier. Le roi questionna le Galla : il se nommait Djilo-Ramo, et était chef de plusieurs villages; sa réputation de courage lui avait donné un très-grand ascendant sur ses compatriotes. Il comptait parmi ses exploits la mort d'un éléphant, qui, dans l'estimation que ces peuples ont établie pour la bravoure, équivaut à la mort de quarante guerriers tués au combat. Il avait aussi tué un grand nombre de Gallas-Mârous, avec lesquels sa tribu était en guerre. Le roi était enchanté de l'avoir en son pouvoir; il se promettait de s'attacher par lui la plus grande partie des Gallas, qu'il était venu soumettre. Mais le chef ne voulut pas se prêter à la supercherie de Thirfé : il déclara au roi, avec une indignation mêlée de mépris, que ce n'était pas Thirfé qui l'avait fait prisonnier; que si un pareil adversaire eût osé s'approcher de lui, il l'aurait brisé avec le bois de sa lance. Le roi et tous les assistants rirent aux éclats; et Thirfé, confus, se retira, poursuivi par les huées. Sahlé-Sallassi ordonna alors au Galla de raconter comment les choses s'étaient passées.

« J'étais, dit le chef, à la tête de quatre cents cavaliers. J'ai soutenu, dans

« la matinée, un combat très-vif contre Ayto-Mereitch (c'est un des principaux « conseillers du roi et le chef de tous les Gallas soumis à Sahlé-Sallassi). Ayto-« Mereith n'a dû la victoire qu'à ses fusiliers. Forcé de fuir, je me suis réfugié « au bord d'un fossé avec quatre des miens. Thirfé nous aperçut de loin, et s'est « enfui; mais un moment après, cet étranger, dit-il en me montrant du doigt, a « paru, et a marché en guerrier à notre rencontre. Nous l'attendions, et nous « nous regardions comme si assurés de le tuer, que, d'avance, nous nous étions « partagé le costume qu'il porte. Lorsque nous le vîmes tirer son sabre et le faire « tourner autour de sa tête comme un soleil, nous reconnûmes que nous avions « affaire à un étranger, et que peut-être nous ne le vaincrions pas aussi facilement « que nous l'avions cru d'abord. Il ne démentit pas l'idée que nous eûmes de « son courage : il fit franchir le fossé à son cheval, et vint sur nous pour nous « combattre. Nous lui jetâmes nos lances, qui ne purent l'atteindre, car son « sabre lui servait de bouclier. Il s'approcha de moi, me menaçant de me fen-« dre en deux. Je lui demandai merci, et il me fit son prisonnier, ainsi que mon « fils et un de mes parents. — Où sont-ils? » demanda Sahlé-Sallassi; et il ordonna qu'on les lui amenât avec les femmes que j'avais sauvées. Mes prisonniers s'avancèrent vers lui sans proférer un mot. Le roi, après les avoir vus, me prit la main, et, la pressant dans la sienne, me fit asseoir à côté de lui. Puis il dit tout haut : « Rochet a fait plus aujourd'hui qu'aucun de mes généraux. » Il se leva, et nous revînmes ensemble au camp. » (P. 188-200.)

Dès que le roi eut déclaré l'expédition achevée, l'armée opéra immédiatement sa retraite, emmenant avec elle d'immenses troupeaux et un grand nombre de femmes et d'enfants. M. Rochet d'Héricourt se fit auprès du roi l'avocat des malheureux captifs, et le prince lui promit de les renvoyer tous, dès que les chefs gallas se seraient soumis. Dans une montagne habitée par des Hathafo-Gallas, Sahlé-Sallassi envoya son hôte visiter des ruines curieuses, récemment découvertes. A son retour à Angobar, le roi lui donna les insignes du Challaga; c'est-à-dire qu'il le mit au rang des généraux et des gouverneurs. Les lettrés du pays composèrent en son honneur un chant où abondent les éloges de tout genre. Sur ces entrefaites, MM. Lefebvre et Petit quittèrent le Choa pour se rendre à Gondar.

La religion chrétienne a été prêchée aux Abyssins au troisième siècle de notre ère, par un prêtre d'Alexandrie, nommé Frumentius. Depuis cette époque, les Abyssins ont subi les vicissitudes du christianisme égyptien. A la mort de l'Aboune, chef suprême de la religion, ils se croient obligés d'en demander un autre au patriarche cophte du Caire. L'autorité de l'Aboune s'étendait autrefois sur toute l'Abyssinie; mais le roi de Choa actuel a senti le danger de cette influence religieuse, et il l'a secouée sans scrupule. Il a même enlevé au pouvoir spirituel une partie de ses attributions, qu'il s'est attribuées à lui-même. Lui seul confère maintenant les dignités ecclésiastiques. Le clergé est fort nombreux au Choa, et se compose de prêtres, de moines, de corporations de defteras et d'alakas qui administrent les biens temporels des églises. Les prêtres se marient, les moines se vouent au célibat. Les uns et les autres sont assez ignorants. La religion du pays est un christianisme modifié par les coutumes des divers peuples avec lesquels les

habitants ont été tour à tour en contact. La Vierge est pour les Abyssins l'objet d'un culte irréfléchi; ils mettent souvent la mère avant le fils. Ils respectent les principaux Pères de l'Église; mais le personnage le plus populaire est Técla-Haïmanot, fondateur du monastère de Devra Libanos : chaque année, son tombeau est visité par des troupes nombreuses de pélerins. La veille de Pâques, les prêtres d'Angobar viennent réciter au roi des vers composés en son honneur. M. Rochet d'Héricourt cite un de ces chants où brille l'hyperbole; Sahlé-Sallassi y fut comparé successivement à Élie, à Paul, à un ange, à Dieu, à Abraham, etc. Les Abyssins ont gardé du judaïsme l'observance du sabbat, la circoncision, la distinction des aliments purs ou impurs. Les églises sont fort nombreuses, et n'offrent aucune particularité remarquable. Bâties comme les chaumières, elles n'en sont distinguées que par une croix en fer placée sur le sommet de leurs toits coniques. L'intérieur, blanchi à la chaux, est décoré de peintures grossières représentant la Vierge, le patron de l'église, la lutte des bons et des mauvais anges, et l'esprit du mal terrassé. Les prêtres et les diacres, qui desservent une église, se partagent en trois troupes, et font successivement une semaine de service. Ils ne se distinguent des laïques que par un turban bleu et une croix de fer qu'ils portent dans les mains. A l'église, ils se revêtent d'une chape blanche, et se posent sur la tête une espèce de mitre. Leurs cérémonies n'ont ni pompe, ni appareil; ils psalmodient, sur le mode le plus ennuyeux, des psaumes et des lectures pieuses, en s'accompagnant du bruit des cymbales, des tambours et des triangles. A cette musique harmonieuse ils joignent de pieuses contorsions de jambes et de bras. Cependant ils ont une cérémonie assez curieuse, c'est la célébration du baptême annuel en mémoire de celui du Christ dans les eaux du Jourdain. Tout le monde y prend part, et se purifie dans un bain froid de toutes les fautes de l'année.

M. Rochet d'Héricourt nous donne quelques détails sur la puissance et la forme du gouvernement du Choa. Shalé-Sallassi est roi absolu : de l'ancienne organisation féodale de l'Abyssinie, il n'a gardé que les titres et les dignités; il a dépouillé ses sujets de tout ce qui pouvait nuire à son pouvoir. Il a quatre cents gouverneurs qui le représentent dans toutes les parties du royaume, et cinquante Abogases exclusivement chargés de veiller à la sûreté des frontières. Au premier appel du roi, ils sont tous tenus de se présenter avec leur contingent militaire. Ils payent leurs redevances en nature, et rarement en argent; ce métal est peu connu en Abyssinie. Le roi est regardé comme possesseur de toutes les terres, et, en cette qualité, il fait cultiver ses propriétés par ses voisins. Nul ne peut vendre ou acheter, sous peine de confiscation, sans l'autorisation préalable du roi. Au Choa, le prince seul a le droit d'avoir un harem; Sahlé-Sallassi, malgré son attachement pour la reine, possède cinq cents esclaves, réparties dans tout son royaume. Les mœurs de ces pays, quoique peu sévères, ne sont pas aussi licencieuses que l'ont prétendu quelques voyageurs. Il y a des mariages civils et des

mariages religieux. Les premiers permettent le divorce; les seconds l'interdisent. Aussi les Abyssins reculent-ils généralement devant une alliance conclue à l'église.

Les Abyssins sont hospitaliers, généreux, et ont des mœurs assez douces; on voit rarement chez eux de ces crimes qui effrayent la nature. Leurs lois pénales sont en petit nombre. La bastonnade est assez fréquemment appliquée; cependant, dans des cas graves, on emploie les mutilations et la corde.

Le roi est grand juge; tous les matins il monte sur une estrade placée devant sa chaumière, et là il écoute les plaintes et les accusations de tous ceux qui se présentent. Par son habileté, sa réputation de justice, son ascendant sur les masses, Sahlé-Sallassi a imprimé une impulsion heureuse et durable au peuple qu'il gouverne. Et si quelque jour ce peuple brave et industrieux, qui conserve encore d'anciens souvenirs de civilisation européenne, arrive à exploiter ses richesses, et à établir des relations politiques et commerciales avec le monde civilisé, on devra attribuer ces résultats à Sahlé-Sallassi.

Mais revenons au voyage de M. Rochet d'Héricourt. Avant de quitter le Choa, il se rendit à Aleyou-Amba, dans la province d'Éfate, pour se procurer des cadeaux qui lui étaient nécessaires pour assurer son retour. Aleyou-Amba, située à l'est d'Angobar, est le principal marché du Choa; c'est le point où viennent aboutir toutes les routes commerciales de cette partie de l'Afrique. Cette place compte 2,000 ou 3,000 habitants. Sur ses marchés, qui se tiennent le vendredi, se trouvaient étalés pêle-mêle le café, le coton, le tabac, les esclaves, les soieries, les verroteries, etc. M. Rochet d'Héricourt apprit quelques détails sur Harrar, ville située à l'est du Choa, dans le pays des Saumualis, et que nul chrétien n'a pu encore visiter. Elle fait, à ce qu'il paraît, un commerce très-précieux avec l'intérieur de l'Afrique. D'Aleyou-Amba, le voyageur alla visiter Médina, ville située au sud sur la dernière pente du Choa. Dans cette expédition, il tua deux léopards qui ravageaient le pays. Enfin, de retour à Angolola, il prit congé du roi, qui le pressa de nouveau d'accepter un gouvernement. Sur ses refus obstinés, le roi et la reine lui firent de tendres adieux; et M. Rochet d'Héricourt partit, emportant avec lui un traité de commerce, et les présents de Sahlé-Sallassi au roi des Français.

Nous ne le suivrons pas dans sa route, que nous connaissons déjà; et sans nous arrêter à Moka, où le choléra faillit l'emporter, nous ramènerons brusquement en France le courageux voyageur.

M. Rochet d'Héricourt, nous ne devons pas l'oublier ici, a placé, à la suite du récit que nous venons d'analyser, les observations scientifiques qu'il a faites dans le cours de son long et difficile voyage. Ce sont d'abord des observations météorologiques, thermométriques et barométriques; puis viennent celles qui concernent la géologie et la botanique. En ce qui touche l'histoire naturelle, nous trouvons une note fort curieuse sur le squelette d'une tête d'hippopotame, note qui a été lue à l'Institut par M. Duvernoy. Enfin, on rencontre à la fin du vo-

lume le traité politique et commercial qui a été conclu entre Louis-Philippe et Sahlé-Sallassi; la chronologie de l'église éthiopienne, et un calendrier abyssin. Ajoutez à tout cela un certain nombre de dessins fort curieux, qui sont dus en partie, comme l'écrit M. Rochet d'Héricourt dans sa préface, aux crayons habiles de MM. Emile Lassalle, Mathieu et Clerget.

Si nous rappelons ici que les plus illustres représentants de l'Académie des sciences, après une minutieuse étude, ont reconnu et constaté l'importance des observations de M. Rochet d'Héricourt, on peut être fondé à dire que le volume que nous avons sous les yeux ne servira point seulement aux hommes du monde qui ont besoin de distractions passagères, mais encore à ceux qui aiment les choses sérieuses, et recherchent, dans toutes leurs lectures, une solide instruction.

MÉLANGES.

MES LOISIRS,

OU JOURNAL D'UN BOURGEOIS DE PARIS, de 1766 à 1790.

1766.

Lundi, 5 mai. — M. le comte de Lally, lieutenant général des armées du roi, grand-croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ci-devant commandant et généralissime des troupes de Sa Majesté à Pondichéry, lequel avait été arrêté à Fontainebleau au mois d'octobre 1763, et conduit à la Bastille, comme soupçonné d'avoir trahi la nation et livré la ville aux Anglais, et dont le procès avait été renvoyé par lettres patentes devant le parlement de Paris, grand'chambre et Tournelle assemblées, ayant été transféré, vers les deux heures du matin, de la Bastille à la Conciergerie, accompagné de M. de Roquemont, commandant du guet, du major de la Bastille, et du sieur Griveau, huissier de M. le procureur général, parut à six heures du matin à la grand'-chambre, pour y être interrogé sur la sellette. L'interrogatoire fut fort long; les juges ne se séparèrent qu'à midi et demi. Il y reparut de nouveau l'après-midi, entre trois et quatre heures, jusqu'à sept heures du soir. M. le comte d'Aché et M. le comte de Bussy furent aussi interrogés. Le concierge de la prison, en présence du greffier, lui avait ôté le cordon rouge, et décousu le saint Louis brodé en or sur son habit, avant qu'il parût devant ses juges. On avait rouvert, pour le conduire de la Conciergerie à la grand'chambre, le passage d'un petit escalier donnant dans le parquet des huissiers, lequel n'avait point servi depuis le procès du maréchal de Biron, qui fut condamné à avoir la tête tranchée, au mois de juillet 1602. M. Pasquier, conseiller de la grand'chambre, rapporteur du procès, avait employé, depuis Pâques, trente-six heures par semaine en huit séances pour faire ce rapport. Il se répandit un bruit que les conclusions du ministère public étaient pour qu'il fût condamné à être pendu.

Mardi, 6 mai. — Entre deux et trois heures après midi, messire Thomas Arthur, comte de Lally, lieutenant général des armées du roi, grand-croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ci-devant colonel d'un régiment irlandais de son nom, commissaire du roi, et commandant en chef dans l'Inde, fut condamné à avoir la tête tranchée par l'exécuteur de la haute justice, sur un échafaud qui, pour cet effet, serait dressé en place de Grève, comme étant atteint et convaincu d'avoir trahi les intérêts du roi, de son État et de la Compagnie

des Indes; d'abus d'autorité, vexations et exactions envers les sujets du roi, et étrangers habitants de Pondichéry. De trente-cinq juges qui opinèrent pour la confection de ce jugement, il n'y eut qu'un seul avis pour la prison perpétuelle, quelques avis pour le supplice de la roue, et tous les autres pour qu'il fût décapité. On fut généralement scandalisé du peu de décence qu'il avait gardé dans son interrogatoire, de l'audacieux mépris qu'il avait fait paraître pour ses juges, et des expressions grossières dont il s'était servi envers le greffier qui le conduisait à des besoins qu'il avait demandés, et qui l'avertissait d'une marche à descendre qui aurait pu le faire tomber. Il fut reconduit le même soir à la Bastille, de la même manière qu'il en avait été amené le dimanche précédent.

Vendredi, 9 *mai*. — Le comte de Lally ayant été transféré entre dix et onze heures du soir, la veille, jour de l'Ascension, des prisons de la Bastille en celles de la Conciergerie du palais, fut conduit vers midi, par quatre guichetiers et plusieurs exempts de robe courte, à la porte de la chapelle. Le sieur Fremyn, l'un des deux greffiers de la Tournelle, assisté des huissiers de la cour, lui fit lecture de son arrêt, qu'il écouta avec assez de tranquillité jusqu'au moment où il entendit qu'il était condamné à avoir la tête tranchée. Entrant alors dans le plus affreux désespoir, il se précipita par terre avec la plus grande violence. On eut toutes les peines du monde à l'en faire relever, quoique le sieur Aubry, docteur de la maison et société de Sorbonne, curé de la paroisse de Saint-Louis en l'Ile, lequel avait été appelé pour l'assister à la mort, employât les représentations les plus pressantes. Lorsqu'il fut entré dans la chapelle, et placé dans le sanctuaire avec le confesseur, il se frappa, par-dessous la redingote qu'il avait demandé qu'on lui laissât, d'un compas qu'il avait caché dans la doublure de son habit. Les guichetiers, qui la veille avaient eu la précaution de lui ôter les boucles de ses souliers et des jarretières de sa culotte, et généralement tout ce dont il pourrait faire usage pour se détruire, ne s'étaient point aperçus qu'il eût mis ce compas en réserve. On fut sur-le-champ chercher un chirurgien pour panser la plaie, qui ne se trouva pas mortelle. Quelque temps après ce premier incident, on s'aperçut qu'il faisait des mouvements qui semblaient annoncer envie de vomir, sur quoi on lui jeta une potée d'eau au visage; ce qui le saisit au point de lui faire rendre une espèce de cure-dent d'argent qu'il avait avalé, sans doute dans le dessein de s'étrangler. Tous ces différents accidents, et les propos peu mesurés qu'il tenait, soit contre le roi, soit contre le gouvernement et contre ses juges, propos qu'on s'imagina qu'il pourrait bien renouveler, avec encore plus de fureur, quand il paraîtrait sur l'échafaud, déterminèrent M. le premier président et M. le procureur général à ordonner qu'on lui mît dans la bouche un bâillon, construit cependant de manière qu'il pût se faire entendre de son confesseur. Les premières dispositions qui avaient été faites pour l'exécution furent aussi changées; car il avait été résolu qu'il ne sortirait de la prison qu'aux flambeaux; qu'il serait conduit

dans un carrosse drapé de noir, avec le confesseur, un exempt et un valet de chambre; que l'exécuteur ne lui toucherait qu'au moment du supplice, et qu'il serait déshabillé et enseveli par ses domestiques. Ce qui se passa bien différemment, puisqu'il partit de la prison à quatre heures et demie, dans un tombereau, les mains liées et garrottées, un bourreau derrière lui et un autre devant, toujours le bâillon dans la bouche. Arrivé à la Grève au coin de l'échafaud, du côté de l'hôtel de ville, il resta quelques minutes dans le tombereau : pendant ce temps le confesseur lui faisait baiser le crucifix; mais il ne témoignait aucun repentir de ses crimes, et regardait à droite et à gauche la multitude immense qui s'était rassemblée de tous les quartiers de Paris pour assister à son exécution. Lorsqu'on vint l'avertir de descendre, quand il se fut levé, il jeta encore un coup d'œil général sur le peuple; il marcha ensuite avec fermeté jusqu'à l'échafaud, y monta seul, précédé d'un bourreau qui le conduisait par la corde dont il avait les mains liées; le confesseur l'y suivit. Lorsqu'il fut arrivé au milieu de l'échafaud, on le fit placer de manière qu'il tournât le dos à l'hôtel de ville. Le père des jeunes bourreaux lui coupa les cheveux sur la nuque du cou, le fit mettre à genoux, après lui avoir attaché les deux mains derrière le dos. Le confesseur lui donna l'absolution. On lui banda les yeux, et on lui ôta sa perruque. Le confesseur lui fit ensuite baiser le crucifix, et se retira à un coin de l'échafaud. Le fils aîné de l'ancien bourreau, qui était placé du côté gauche, en face de son père qui le regardait, prit le damas qu'on lui tendait du bas de l'échafaud, et du même moment, sans mesurer son coup, le frappa au-dessous du crâne, beaucoup plus haut qu'il ne fallait. Le père sur-le-champ prit le damas des mains de son fils, frappa le second coup, et acheva de couper les chairs; ce qui fut fait en un instant: il n'y avait point de billot, et le corps était pour lors à terre. Le confesseur dit un *De profundis*, et se retira. On n'aperçut aucun mouvement dans le corps après le premier coup. Les exécuteurs placèrent la tête auprès du cou, la face tournée vers le ciel, de manière que tout le monde pouvait la voir. Il était vêtu d'un habit de drap de Silésie, couleur de lilas, doublé d'étoffe de soie blanche, à boutons d'or, la veste et la culotte pareilles, et des bas de soie blancs. Environ une demi-heure après l'exécution, les bourreaux apportèrent un drap de toile jaune neuf, le déshabillèrent décemment, et l'ensevelirent. On fit approcher un fiacre dans lequel le cadavre fut placé, et conduit par un des bourreaux sous les charniers de la paroisse de Saint-Jean en Grève. Deux seigneurs arrivèrent quelque temps après, qui demandèrent à signer l'extrait mortuaire comme témoins. Cet extrait fut rédigé dans les mêmes termes que celui de Moriac, décollé il y a environ vingt-neuf ans. On lui fit un convoi honnête. Il fut inhumé dans la cave de la chapelle de la communion, et l'on célébra des messes basses le lendemain toute la matinée, à cinq autels, pour le repos de son âme. Il était âgé d'environ soixante-six ans. Il y eut des patrouilles du régiment des gardes françaises pendant l'exécution. Un détachement de cent vingt hommes du guet à pied se plaça, en quatre corps,

aux quatre coins de l'échafaud; et un détachement du nouveau guet du chevalier de l'Étoile, et les gardes de la robe courte, formaient l'enceinte. Plusieurs brigades du guet à cheval allaient et venaient. On ne souffrait pas qu'aucun carrosse, même bourgeois, traversât la Grève, pour éviter les accidents, attendu la grande quantité de peuple. Toutes les croisées de la Grève furent louées des prix fous; on avait découvert les toits de plusieurs maisons pour construire des échafauds, et l'on voyait des hommes jusque sur les souches des cheminées. On observa qu'il y avait pour le moins autant de monde qu'à l'exécution de Damiens en 1757. Ainsi finit cet homme qui s'était vu, pour ainsi dire, souverain dans l'Inde, et que son ambition, jointe à la férocité naturelle de son caractère, avait rendu le tyran du militaire et celui des peuples dans toute cette contrée. Je fus témoin de ce triste spectacle d'une croisée au troisième étage, chez le marchand de vin près l'arcade Saint-Jean.

1767.

Jeudi, 2 *avril*. — Dans l'après-midi, quatre mousquetaires sortant de chez le successeur de Landel, fameux traiteur rue de Bussy, l'un d'entre eux ayant été éclaboussé par un homme traînant une charrette à bras, jugea à propos de lui donner un coup de canne sur les épaules: le charretier, se sentant frappé, répondit au coup de canne par un coup de pied qu'il allongea au mousquetaire, lequel le maltraita de nouveau. Dans le même moment passait un officier du guet à cheval, en habit bourgeois, lequel ayant apostrophé durement les mousquetaires sur la manière dont ils traitaient ce pauvre misérable, fut lui-même injurié et maltraité par eux, au point que, quoiqu'il eût tiré son épée, il fut trop heureux de s'esquiver, sans quoi il eût succombé sous les coups. Comme on avait crié au guet pendant toute cette bagarre, deux escouades étaient survenues, qui avaient déjà été mises en déroute par les mousquetaires, dont le nombre s'était accru; il en arriva d'autres escouades, contre lesquelles les mousquetaires se défendirent avec le plus grand acharnement, au point qu'un sergent du guet se crut obligé d'ordonner à un de ses soldats de faire feu sur eux. Le coup de fusil porta dans la boutique d'un marchand de meubles; la balle ayant brisé une glace, et fait plusieurs tours dans la boutique, vint tomber auprès de la marchande qui était dans son comptoir; plusieurs soldats furent blessés à coups d'épées; et comme ils avaient été contraints de mettre baïonnette au bout du fusil, un des mousquetaires, parent, à ce qu'on dit, de M. *de Jumilhac* leur commandant, fut dangereusement blessé d'un coup de baïonnette qu'il reçut dans le flanc. Il fut dressé procès-verbal de cette scène par différents commissaires, tant de la part des mousquetaires que de celle des officiers de justice.

Samedi, 16 *mai*. — On distribua dans Paris un imprimé rédigé sur les papiers trouvés dans les maisons des jésuites en Espagne lors de leur expulsion de ce royaume, et traduit sur l'espagnol, contenant un dénombrement général des maisons des jésuites dans toute l'Europe,

colléges, séminaires, maisons professes et assistances; suivant lequel le nombre des jésuites *prêtres* ou *non prêtres* se trouvait monter à *vingt-deux mille*, et celui des *associés* ou *affiliés* à *soixante mille*.

Mardi, 7 *juillet*. — Dans l'après-midi, une dame de condition, dans son équipage, accompagnée d'un nègre, passant rue Saint-Honoré, près la barrière des Sergents, un grand chien qui précédait son carrosse ayant sauté au col du cheval d'un cabriolet, deux jeunes mousquetaires qui étaient dans ce cabriolet ayant donné quelques coups de fouet au chien, et le cocher de l'équipage ayant à son tour donné des coups de fouet aux mousquetaires, ils descendirent de leur voiture, et percèrent de leur épée ce malheureux cocher, qui mourut deux heures après. Ils furent arrêtés sur-le-champ, et conduits avec la dame chez le commissaire, chez qui l'on transporta aussi le corps du blessé moribond.

Mercredi, 4 *novembre*. — La nommée *Thérèse Choiseul fille*, *faiseuse de dentelles*, condamnée, par arrêt du parlement du 11 août dernier, à être pendue pour vol de hardes et effets avec effraction, fut exécutée en place de Grève; elle y avait déjà été conduite le mercredi 19 août, vers les cinq heures du soir, et, sur une fausse déclaration de grossesse, elle avait été amenée dans les prisons du grand Châtelet, et avait obtenu un sursis de deux mois. *Il passa pour certain dans le public qu'elle avait été réellement et effectivement parente de M. de Choiseul, duc et pair de France, chevalier des ordres du roi et de la Toison d'or, ministre secrétaire d'État, ayant le département de la guerre et celui des affaires étrangères, colonel général des Suisses et des Grisons, surintendant général des postes et relais de France, etc., etc., etc.*

Vendredi, 11 *décembre*. — Vers les six heures du matin, les douze emballeurs de l'hôtel-Dieu, qui ont coutume de conduire au cimetière de Clamart le chariot des morts de cet hôpital, ayant insulté le long du chemin le prêtre qui les accompagnait, et se faisant un plaisir de courir fort vite pour lui faire pièce, cet ecclésiastique en ayant porté ses plaintes à un sergent d'un détachement du guet qu'il rencontra sur la route, le sergent du guet leur ayant représenté qu'ils devraient aller plus doucement, ils lui répondirent par des injures, et l'envoyèrent promener, disant qu'ils se moquaient de lui. Ce sergent, piqué de leur insolence, fit rassembler sur-le-champ un certain nombre de soldats des différents corps de garde les plus voisins, pour les attendre au retour; et comme ils tournaient la rue Galande pour enfiler celle du Petit-Pont, le sergent s'étant présenté devant eux pour les arrêter, celui qui portait la sonnette lui en donna un coup au travers du visage; sur quoi le sergent qui se sentit blessé ayant crié à ses soldats de faire main basse, les douze emballeurs se battirent contre le guet pendant un espace de temps assez considérable, et ne se rendirent que lorsque trois d'entre eux, ayant été blessés assez dangereusement, ils furent enfin enveloppés et conduits chez le commissaire de la place Maubert, qui en envoya deux en prison. Les autres furent renvoyés à l'hôtel-Dieu.

1768.

Lundi, 1er *février*. — Il se répand dans le public que M. le *duc de Fronsac*, fils du *maréchal duc de Richelieu*, veuf depuis quelque temps, avait conçu la passion la plus vive pour une jeune demoiselle très-jolie, fille d'un ancien marchand de la rue Saint-Honoré, qu'il suivait depuis fort longtemps. Il se trouvait, fêtes et dimanches, à la même messe que la mère et la fille avaient coutume d'entendre dans l'église des religieuses de la Madeleine de la Ville-l'Évêque. Au sortir de cette église, il prit une fois sur lui de les accoster toutes deux, et de faire à la mère différentes propositions, se répandant beaucoup en éloges sur la beauté de la fille ; propositions que la mère avait constamment rejetées, et qui lui firent même prendre le parti d'aller entendre la messe dans d'autres églises. Cela n'avait pas empêché que le *duc de Fronsac* ne s'obstinât toujours à la suivre comme auparavant ; jusqu'à ce qu'enfin, las de faire de vaines poursuites, il se détermina à user d'un stratagème assez singulier, qui fut d'aller un soir assez tard, avec un nombre de gens apostés, crier au feu près du logis de cette dame, cherchant à lui persuader que le feu était chez elle, pour l'engager à sortir de son appartement avec sa fille; faisant même plus, et les déterminant à descendre dans la rue pour observer où était le feu, ce qui réussit assez bien pour que la demoiselle s'étant trouvée un instant sans sa mère, on saisit l'occasion pour lui jeter une couverture sur la tête, l'enlever, et la placer dans un carrosse qui n'était pas loin de là. La mère, revenue de son effroi, et cherchant en vain sa fille qu'elle avait crue remontée chez elle, après avoir fait inutilement toute perquisition possible dans le voisinage, fut porter ses plaintes à M. le lieutenant de police, qui mit sur-le-champ son monde en campagne pour découvrir ce que la jeune personne pouvait être devenue. On la trouva, suivant les uns, dans les vingt-quatre heures, et, suivant d'autres, au bout de trois jours, chez une femme de mauvaise vie. Elle donna les preuves de la plus vive douleur à l'exempt qui fit cette découverte, annonçant qu'elle était une fille perdue et déshonorée. M. le lieutenant de police ayant fait en cour son rapport sur cette affaire, les ducs et pairs s'assemblèrent plusieurs fois pour aviser au parti qu'il y aurait à prendre sur un délit aussi grave, commis par un d'entre eux. Pendant leurs assemblées, et avant qu'ils eussent statué, des personnes de considération s'employèrent pour négocier un accommodement, et persuadèrent aux père et mère de la demoiselle, qui d'abord paraissaient bien décidés à poursuivre la réparation d'un outrage aussi sanglant partout où il serait convenable de le faire, de renoncer à toute poursuite, et de recevoir, comme par forme de dommages et intérêts, une somme de *cent mille livres*, suivant quelques personnes; d'autres ont dit *douze mille livres de pension viagère*, et *quatre mille livres d'argent comptant*. On chercha ensuite à étouffer l'affaire entièrement, en semant dans le public que le fait était faux. On ne laissa

pas néanmoins que de le tenir pour certain, et de gémir en secret de voir demeurer impuni, dans la personne d'un grand, un crime horrible, qui eût fait éprouver les châtiments les plus rigoureux à tout autre particulier qui eût eu le malheur de s'en rendre coupable.

Vendredi, 8 *avril*. — On apprend que le comte de Sade, gentilhomme du prince de Condé, allié même à ce prince par madame sa mère, Maillé de Brezé, qui demeurait cour des Carmélites, faubourg Saint-Jacques, ayant rencontré, le jour de Pâques, 3 du même mois, comme il était sur le point d'entrer dans une maison près la place des Victoires, une jeune femme âgée d'environ trente-deux ans, qu'on a dit depuis être veuve d'un Allemand tout récemment mort à l'hôtel-Dieu, qui lui demanda l'aumône, il lui avait dit qu'elle faisait là un métier auquel elle ne paraissait pas avoir été destinée; qu'il serait beaucoup plus expédient pour elle de chercher à travailler, si elle en avait le talent, et de tâcher de trouver quelque place de femme de charge dans un château ou maison de campagne: que quand il lui donnerait un écu de trois livres, cela ne pourrait la soulager que pour un court espace de temps. A quoi cette jeune femme ayant répondu qu'elle mourait de faim, et que, quoiqu'elle se sentît en état de travailler, et de remplir parfaitement bien le genre de place dont il venait de lui parler, elle ne connaissait personne à qui elle pût s'adresser pour s'en procurer un semblable, le comte de Sade avait répliqué que, sans aller plus loin, si elle voulait se trouver, dans l'après-midi, au lieu et à l'heure qu'il lui indiquerait, il la conduirait à une maison de campagne qu'il avait assez près de Paris; et que si sa condition lui convenait, elle serait libre d'y demeurer ou d'en sortir, si elle ne s'y trouvait pas contente. Cette femme, qui acquiesça à sa proposition, s'étant rendue au lieu convenu, il l'avait effectivement conduite, dans un carrosse de place, jusqu'à la Croix d'Arcueil. Pendant la route, il ne lui avait tenu que les discours les plus décents, les plus honnêtes et les plus obligeants, ne lui laissant rien apercevoir qui pût annoncer la moindre apparence de mauvais dessein. Arrivé à la Croix d'Arcueil, il avait renvoyé sa voiture, disant qu'il était inutile de traverser tout le village, et qu'ils entreraient par une porte verte qui donnait dans le jardin, et qu'il lui fit voir de loin. Étant entrés l'un et l'autre par cette porte, il lui avait montré le jardin, dans un des murs duquel elle avait remarqué une brèche dont elle n'imaginait pas être sitôt dans le cas de faire usage: il l'avait menée ensuite dans le salon, dans l'office, dans la cuisine, lui indiquant où l'on plaçait tout ce qui pouvait être utile pour le service; de là aux appartements du premier étage; enfin, au fond d'un corridor du deuxième étage, lui disant qu'il allait lui montrer la chambre qu'il lui destinait. Cette chambre, assez obscure parce qu'elle n'était éclairée que par un jour de souffrance, était parquetée et boisée dans tout son contour; il n'y avait d'autres meubles qu'une commode, une armoire, quelques chaises, et un lit composé seulement d'une paillasse, d'un matelas, et d'une courte-pointe jetée par-dessus. Lorsqu'ils furent entrés dans cette chambre, le comte

de Sade, en ayant fermé la porte à double tour, lui avait ordonné de se déshabiller toute nue : effrayée de cette proposition, elle lui en avait témoigné sa surprise, annonçant bien décidément qu'elle n'en ferait rien. Sur son refus, il avait tiré son épée, et l'avait menacée de la lui passer au travers le corps, si elle résistait plus longtemps. Voyant qu'elle ne se laissait point abattre par ses menaces, il l'avait jetée précipitamment sur le lit, l'avait ensuite dépouillée avec violence de ses habits, jusqu'à la chemise exclusivement; il avait encore exigé d'elle qu'elle l'ôtât elle-même; à quoi n'ayant voulu consentir, il l'avait déchirée par morceaux en la lui arrachant; après quoi il lui avait attaché les deux mains, lui avait mis dans la bouche un morceau de bois en guise de bâillon, pour empêcher qu'elle ne pût se faire entendre en criant; l'avait renversée en devant; et après avoir été chercher dans la commode deux fortes poignées de verges, il les lui avait usées sur le corps. Cette première opération achevée, il avait tiré de l'armoire une espèce de canif ou grattoir, de la lumière, et de la cire d'Espagne; il lui avait fait des incisions dans les parties du corps les plus charnues, écartant soigneusement chacune de ces incisions avec les deux doigts, pour lui insinuer plus facilement la cire qu'il faisait fondre à mesure à la chandelle (quelques personnes ont prétendu que c'était un baume ou élixir dont il cherchait à faire l'épreuve). Cette seconde opération terminée, il l'avait déliée, et lui avait dit, d'un air fort tranquille, de se rhabiller et de prendre des forces. Sur ce qu'elle déplorait son sort de se voir exposée à mourir dans un tel état sans consolation et sans secours, il avait pris une chaise pour s'asseoir auprès d'elle, et s'était offert à la confesser, si elle le jugeait à propos. Cette pauvre malheureuse lui ayant témoigné la plus grande horreur d'une semblable proposition, il lui avait dit qu'elle ne mourrait pas encore de cela; qu'elle n'avait qu'à recommander son âme à Dieu, et que dans trois heures il reviendrait pour l'achever; après quoi il était sorti de la chambre, et l'y avait enfermée. Livrée pour lors à elle-même, et réfléchissant sur le sort affreux qui l'attendait, elle s'était couverte du mieux qu'elle avait pu de la courte-pointe qui était sur le lit, et, devenue ingénieuse sur les moyens de se soustraire à une fin cruelle, elle avait si bien fait son compte, qu'elle était parvenue à s'esquiver dans le jardin. N'ayant pas oublié la brèche qu'elle avait aperçue si heureusement à la muraille en y entrant, elle s'était sauvée à l'aide de cette brèche dans le jardin voisin, où, ayant trouvé une échelle double près d'un mur, elle s'en était servie pour franchir ce mur, et descendre dans une ruelle. Le jour commençait à tomber. Comme elle se sauvait, le comte de Sade, qui était revenu plus tôt qu'il ne l'avait annoncé, et qui s'était aperçu de son évasion, avait envoyé à sa poursuite un domestique qui l'avait appelée d'assez loin en lui montrant une bourse. Après avoir marché jusqu'à la fontaine d'Arcueil (la maison du comte était à Cachant, petit village qui tient à Arcueil, et ne forme avec ce lieu qu'une seule et même paroisse), ayant rencontré une bonne femme qui venait y puiser de l'eau, elle

lui avait demandé dans quel pays elle était, et où il lui serait possible de se retirer. La bonne femme, étonnée de son accoutrement, et lui ayant demandé d'où elle pouvait sortir dans un semblable équipage, elle avait entr'ouvert la courte-pointe qui la couvrait, et lui avait montré ses cicatrices. La bonne femme l'ayant emmenée chez elle, avait envoyé chercher le sieur Lecomte, chirurgien du lieu, pour la panser. Cet événement ayant fait un certain bruit dans l'endroit, M. Pinon, président à mortier du parlement, actuellement président de la chambre de la Tournelle, qui y a aussi une maison de campagne, où il se trouvait pour lors, l'apprenant, en avait conçu la plus grande indignation. Le sieur de la Bernardière, commandant de la maréchaussée du Bourg-la-Reine, ayant été averti, avait reçu la plainte de la femme maltraitée, et avait dressé son procès-verbal, qu'il avait, suivant l'usage, déposé au greffe du grand Châtelet. La famille du comte, instruite de cette malheureuse affaire, avait envoyé sur-le-champ quelqu'un pour négocier un arrangement. Maître Boyer, procureur au parlement, qui s'était chargé de la négociation, était enfin parvenu à faire désister la pauvre infortunée de sa plainte, moyennant la somme de deux mille quatre cents livres qu'il lui avait comptée, son traitement payé jusqu'à parfaite et entière guérison, et quatre louis pour la femme qui avait exercé l'hospitalité en sa faveur. Par de puissantes sollicitations, on avait obtenu qu'au moyen d'ordres du roi, le comte de Sade fût conduit et enfermé au château de Pierre-en-Cise. Quelques personnes soutinrent au contraire qu'on l'avait fait passer en pays étranger. Quoi qu'il en soit, ce trait, aussi singulier qu'il est infâme et révoltant, si la justice n'en prend connaissance et n'en fait un châtiment exemplaire, fournira à la postérité un exemple de plus de l'impunité qui suit d'ordinaire, dans notre siècle, les crimes les plus abominables, dès que ceux qui les commettent ont le bonheur d'être grands, riches ou accrédités.

Mercredi, 20 juillet. — J'apprends à la campagne, où j'étais pour lors, que, dans l'affaire malheureuse et tragique arrivée à Arcueil le jour de Pâques, 3 avril précédent, la contumace avait été déclarée bien et valablement instruite contre le comte de Sade; que ce seigneur avait été condamné au bannissement, et à des dommages-intérêts envers la partie lésée; et que le roi avait de nouveau confirmé les ordres déjà expédiés pour le faire enfermer, de manière qu'il ne parût plus dans le monde.

Jeudi, 25 août, fête de Saint-Louis. — On couronna à l'assemblée de l'Académie française, qui a coutume de se tenir tous les ans à pareil jour, la lettre d'un fils parvenu à son père, laboureur, par M. l'abbé de Langeac, épître en vers, dont ledit abbé de Langeac ne passa nullement pour être l'auteur. Elle fut attribuée au sieur de Marmontel, de l'Académie française, auteur de *Bélisaire;* sur quoi il est bon de remarquer que cet abbé est fils naturel de M. le comte de Saint-Florentin, ministre secrétaire d'État, et de madame Sabatin, devenue depuis madame de Langeac. Dans la pièce qui n'eut que l'ac-

cessit, et qui était du sieur Fontaine, ayant pour titre *Épître aux pauvres*, on fut touché singulièrement du morceau qui suit. Il avait un rapport direct à la cherté du pain, qui était à près de trois sous et demi pour le pauvre :

Dieu ! que l'homme est à plaindre, et quelle est sa détresse !
La foule des besoins l'environne et le presse.
Le citoyen des airs, au sein d'un doux loisir,
Chante dans les jardins qui doivent le nourrir ;
Le bœuf, qui cherche en paix sa simple nourriture,
La reçoit dans les champs des mains de la nature ;
La fourmi sous nos pas, maîtresse de son sort,
Par des chemins connus la traîne avec effort.
Le pauvre seul, contraint de ramper sous des maîtres,
N'a pas même le droit d'imiter tous les êtres,
Hélas ! et seul de tous il connaît les affronts.
Il éprouve la faim au milieu des moissons.
Aux lois de ses tyrans la nature asservie
Refuse au malheureux le soutien de sa vie.
Le pain, cet aliment si longtemps attendu,
Au besoin qui le presse est un fruit défendu ;
Et si, pour soulager le tourment qui l'accable,
Il y porte la main, il devient un coupable, etc., etc., etc.

Mercredi, 14 *septembre*. — Le roi chassant dans la plaine de Boulogne avec le prince de Soubise et plusieurs autres seigneurs, les habitants de Saint-Cloud et de Boulogne, qui avaient préparé des mémoires en forme de placets sur la cherté du pain, dans l'intention de les présenter au roi en se jetant à ses pieds, ne purent les remettre qu'aux principaux officiers des maréchaussées ou des chasses, qui les passèrent au duc de Villeroi, capitaine des gardes de quartier, au moment que le roi montait en carrosse au bout du pont de Sèvres, vers cinq heures du soir. Douze pauvres femmes de Meudon s'étaient aussi mises à genoux la veille sur le chemin de Belle-Vue, et l'une d'entre elles avait fait voir au roi un morceau de pain noir comme de l'encre.

Lundi, 31 *octobre*. — Le même jour, mourut à Paris, entre dix et onze heures du soir, en sa maison, rue Saint-Jacques, après trois semaines de maladie, messire Jean-Baptiste Coignard, d'abord *libraire-imprimeur ordinaire du roi et de l'Académie française*, *adjoint*, *syndic de sa communauté et consul ;* puis ensuite *écuyer*, *conseiller secrétaire du roi, maison*, *couronne de France*, *et de ses finances*, *conservateur des hypothèques*, *administrateur de l'hôpital des Cent Filles*, *et marguillier non comptable* de l'église archipresbytérale de Saint-Severin, sa paroisse. Il était âgé de soixante et quinze ans. Son corps fut mis dans un cercueil de plomb, et déposé le mercredi suivant, à sept heures du soir, dans le caveau de la deuxième chapelle à main gauche en entrant par la porte du cimetière, qu'il avait acquise en la

susdite église, et où avait été inhumée son épouse quatorze ans auparavant. Il avait fait plusieurs jours avant sa mort un testament qui pouvait passer pour un véritable phénomène dans la bourgeoisie, n'étant pas ordinaire de voir de simples particuliers posséder plus de *quinze cent mille livres* de bien, et en disposer à leur mort avec autant d'équité, avec autant d'ordre que lui, sans oublier aucun de ses parents ou de ceux qui pouvaient lui avoir rendu quelque service ; de manière enfin à faire dire à tout le monde qu'il méritait d'être proposé pour modèle aux plus grands seigneurs dans leurs dernières dispositions.

Jeudi, 22 *décembre*.— Il se répandit dans le public qu'il y avait à la cour de grands mouvements relativement à la présentation de la comtesse du Barri, nouvelle maîtresse du roi, depuis le mois de juillet précédent qu'elle avait été produite par le sieur Lebel, premier valet de chambre de Sa Majesté, qui était mort peu de temps après ; que cette présentation, vivement sollicitée par le duc de Richelieu, le duc d'Aiguillon et M. Bertin, ministre et secrétaire d'État, était fixée, suivant les uns, au mardi 3 janvier suivant, jour de la fête de Sainte-Geneviève, suivant d'autres, au jeudi 12 du même mois, et serait l'époque de la disgrâce du duc de Choiseul, ministre et secrétaire d'État, ayant le département de la guerre et celui des affaires étrangères ; peut-être même de celle du comte de Saint-Florentin, ministre et secrétaire d'État, ayant le département de Paris. Cette comtesse du Barri, après avoir été maîtresse de différents particuliers, était devenue celle du comte du Barri, qui s'était enfin déterminé à l'épouser, dans l'espérance que son esprit d'intrigue pourrait lui être d'une grande ressource pour son avancement personnel. On la disait âgée de trente-six ans, très-jolie, fort libre en paroles, et employant les jurements à tout propos.

1769.

Jeudi, 23 *février*. — Les anciens bruits qui avaient couru relativement à la présentation de la comtesse du Barri, nouvelle maîtresse du roi, se renouvellent au point qu'on assurait que cette présentation aurait lieu le lendemain, jour de Saint-Mathias, et que tout était prêt pour cela, jusqu'à la robe qu'elle devait porter. J'ai cru qu'une anecdote qui m'est parvenue par une voie sûre, concernant cette présentation dont on parle depuis plusieurs mois, devait d'autant mieux trouver ici sa place, qu'elle prouve à merveille les grandes espérances que les jésuites et leurs partisans fondaient sur l'autorité et le crédit que cette comtesse pourrait acquérir à la cour ; la voici : *La surveille de la Chandeleur*, 1er *du présent mois, un ecclésiastique était allé dîner dans une maison de Paris qu'on ne m'a point nommée ; trois autres ecclésiastiques qu'il ne connaissait en aucune manière, et qui sans doute avaient été comme lui invités à dîner, s'y trouvèrent également. Au milieu du repas, l'un de ces trois ecclésiastiques ayant proposé à la compagnie de boire à la présentation, celui qui était arrivé le premier, ne comprenant pas trop ce que signifiait un pareil*

propos, demanda à quelle présentation il fallait boire, et si c'était à celle de Notre-Seigneur au temple, qui devait se célébrer le lendemain. A quoi l'autre répliqua : Non, c'est à celle qui a eu lieu hier ou qui doit avoir lieu aujourd'hui, à la présentation de la nouvelle Esther qui doit renverser Aman (le duc de Choiseul, ministre de la guerre et des affaires étrangères), et tirer le peuple juif de l'oppression (c'est-à-dire, les jésuites). Celui-ci, étrangement surpris de ce discours, se proposa bien de faire en sorte de savoir par qui il avait été tenu, et ne fut pas moins étonné d'apprendre que c'était par un ex-jésuite, les trois ecclésiastiques en question étant membres de cette société. En conséquence des bruits relatifs à la présentation de la comtesse du Barri, ceux concernant différents changements dans le ministère, qu'on annonçait devoir en être comme une suite indispensable, se renouvelaient également, et on débitait que le département des affaires étrangères serait donné à l'archevêque de Toulouse (de Brienne), ce prélat si remuant, si fécond en projets de toute espèce, et qui était à la tête de la commission établie par le conseil pour l'examen des ordres religieux, qu'il molestait furieusement.

Samedi, 22 *avril.* — La comtesse du Barri, nouvelle maîtresse du roi, est enfin présentée à Sa Majesté, à Mesdames, à monsieur le Dauphin et aux enfants de France, par la comtesse de Béarn ; on avait parlé pendant près de six mois de cette présentation, et depuis quelque temps les bruits paraissaient s'être ralentis sur cet article. Cet événement excita de grands murmures à Paris comme à Versailles. Quelques personnes s'en réjouissaient par intérêt, mais le plus grand nombre était dans la consternation. Le lendemain dimanche, elle assista à la messe du roi dans la chapelle du château, à la même place qu'avait occupée avant elle la feue marquise de Pompadour. Elle était superbement vêtue, et des plus riches en diamants. On remarqua qu'il y avait ce jour-là, à la suite du roi, fort peu de seigneurs et de dames de la cour ; mais qu'en récompense Sa Majesté était accompagnée d'un cortége d'évêques assez nombreux, en tête desquels était l'archevêque duc de Reims, son grand aumônier, à qui il parla plusieurs fois pendant la messe. Le roi fit deux fois le signe de la croix de la main gauche, ce qui semblait annoncer qu'il ne pouvait se servir que difficilement de sa main droite, qu'il portait toujours dans sa veste. Après la messe, la comtesse parut au couvert de Mesdames, et à celui de monsieur le Dauphin. — Suivent les noms et qualités de cette comtesse de très-nouvelle date : Jeanne Gomar de Vaubernier, fille légitime de Jacques Gomar de Vaubernier, intéressé dans les affaires du roi, et d'Anne Bequ, dite Cantigny, ses père et mère, née à Vaucouleurs au mois de mai 1746, avait épousé, le 1er septembre 1768, à cinq heures du matin, en l'église paroissiale de Saint-Laurent, à Paris, Guillaume, comte du Barri, capitaine d'infanterie et chevalier de Saint-Louis, âgé de trente-six ans. Elle avait été sa maîtresse et celle du marquis du Barri. Ce mariage se fit à la sollicitation du marquis du Barri, qui, l'ayant fait donner au roi pour comtesse du Barri, appréhendait qu'on ne vînt à

découvrir qu'il en avait imposé. Sans parler des avantages qu'il imaginait bien devoir résulter pour lui et toute sa famille d'une semblable alliance, on était dans l'attente des différents changements dans le ministère, qu'on prétendait toujours devoir être la suite nécessaire et indispensable de cette présentation.

Samedi, 24 *juin*. — Il me tombe entre les mains copie d'une lettre écrite de Rome le 6 du présent mois, qui me parut mériter d'être recueillie, parce qu'elle contenait des notices assez singulières sur le caractère du nouveau pape. La voici :

« Notre souverain pontife, quoique né depuis trois semaines, a déjà levé l'étendard de Sixte V. Les cardinaux espagnols lui parlant, à la vérité, avec trop de chaleur, des affaires d'Espagne et de celles des jésuites, il leur répondit d'un ton pontifical : *Souvenez-vous bien, Messieurs, que je ne serai ni Espagnol, ni Français, ni jésuite, ni anti-jésuite, ni Italien, ni même du bourg de Saint-Archangèle, mais le vicaire de Jésus-Christ.*

« Il veut faire croire que Pasquin disait la vérité quand il lui donnait des dents pour mordre : malgré cela, les politiques croient que les choses n'en iront pas moins leur train, et que le pape, quoique enfant dans la papauté, veut marcher seul, et ne se laisser conduire ni par ceux-ci, ni par ceux-là. Il y en a d'autres qui regardent cette réponse comme *une dose d'opium* pour endormir la société, qui ne dort ni jour ni nuit. Pour moi je dis : Nous verrons avec le temps.

« Le cardinal Fantuzzi n'espère ni ne désespère; il craint seulement que l'opinion ne soit plutôt pour le pape que pour les jésuites, et qu'il n'ait des yeux sans rien voir et des oreilles sans rien entendre.

« Je discourais hier avec un religieux des SS. Apôtres, qui a toujours vécu avec le pape, et qui le connaît comme il se connaît lui-même. Il me dit qu'il voyait les objets de très-loin, sans jamais se tromper; qu'il écoutait tout, et que, par la manière de s'approprier les conseils des autres, il en profitait comme si c'était son propre bien. Il me fit le plus grand éloge sur son bon cœur. Il me raconta à ce sujet que, quoiqu'il fût déjà cardinal, il alla de Rome jusqu'à Velletri pour chercher un religieux qui lui avait manqué, et qu'après l'avoir embrassé tendrement et lui avoir protesté qu'il lui pardonnait, il le ramena dans son carrosse comme son plus grand ami.

« Quant à son esprit, il me dit qu'il était plus étendu que sublime, étant toujours partagé entre plusieurs sciences, la théologie, le droit canon, la métaphysique et l'histoire, où il excelle ; qu'il écrivait avec plus d'érudition que d'élégance, quoiqu'il fût éloquent dans le discours ; que sa conversation était riche et toujours accompagnée d'images qui charment l'attention.

« Quand il vivait dans le cloître en simple religieux, il se comparait au ver à soie qui rampait jusqu'au moment où les ailes lui viendraient ; et le jour même qu'il fut empourpré, il dit plaisamment que son travail était fini, puisque le ver venait de se changer en papillon : mais il n'avait pas deviné que le papillon deviendrait un aigle.

« Il mange peu et dort de même. Quand il voulait prendre quelque récréation, ou il se promenait avec ses frères, ou il discourait familièrement avec ses domestiques. « Ce sont mes égaux, disait-il quelquefois; « mais *chut!* par respect pour la pourpre sacrée. » Pour son visage, on peut dire que l'archange du bourg où il est né ne lui a rien communiqué de sa beauté; mais en récompense il lui a donné une bonne portion de son esprit. Il conçoit promptement les choses, et il va quelquefois jusqu'à les deviner. Il rit volontiers, mais son rire est toujours excusé par les circonstances ou avoué par la raison. Toute hauteur lui est étrangère, et, dans la crainte de passer pour glorieux, il prend garde d'être distrait. Sa vivacité est quelquefois impétueuse, mais il se calme à proportion de ce qu'il s'est agité. Il parle bien et tant qu'on veut, ayant une mémoire qui vient toujours à l'appui de son imagination. Je tiens tout cela d'un religieux, son compagnon d'études, son ancien collègue et son confident.

« Lorsqu'il n'était que simple religieux, il disait que *les jésuites avaient une bonne doctrine et une bonne conduite; et qu'il n'y avait qu'un bon chrétien qui pût s'en plaindre, comme de deux choses qui ne se concilient pas avec l'Évangile.*

« Dès qu'il apercevait quelque jésuite, il le saluait jusqu'à terre, en disant : « Il faut plaire à son prochain : ils aiment les grandes salutations, « et à s'entendre appeler maîtres; » *amant salutari in foro, et vocari rabbi.* Il comparait la Société à un fromage qui semblait être tout frais, et qui est rempli de vers. Il ajoutait que lorsque les vers seraient trop multipliés, on jetterait le fromage par la fenêtre; mais qu'alors les bigots iraient le reprendre comme une relique. Dès qu'il fut fait cardinal, il disait: « Ah! comme je parlerais contre les enfants « d'Ignace! Mais je dois être politique, quoique le chapeau ne m'ait pas « changé la tête. »

« Le père Campi, carme, est hors de lui-même, tant il est joyeux; il fera son chemin en qualité de bouffon. Il a le talent de réjouir le pape, et il faut avouer que cet heureux mortel est l'homme le plus plaisant de toute l'Italie, et qu'en ce genre il surpasse peut-être Pasquin lui-même. »

Samedi, 2 *décembre*. — On apprend, par des lettres particulières venues de Brest, qu'un gentilhomme anglais, qu'on disait s'appeler le lord Gordon, âgé de vingt-deux ans, venait depuis peu d'avoir la tête tranchée dans cette ville. Ce gentilhomme avait été envoyé en France par le gouvernement. Il était chargé de travailler à procurer à sa nation les meilleurs plans des ports de mer et des villes maritimes de notre royaume. Il s'était faufilé dans les meilleures maisons de la susdite ville, où il jouait gros jeu, donnait des fêtes galantes, et jouissait de l'amitié et de la considération de tous ceux dont il était connu. Sa physionomie était distinguée et intéressante. Le jugement qu'avait prononcé contre lui la commission établie exprès pour lui faire son procès et à ses complices, le déclarait dûment atteint et convaincu d'avoir tramé différents projets contre l'État, et notamment d'avoir

20.

fait différentes démarches et cherché à corrompre un officier pour se procurer le moyen de réussir à mettre le feu au magasin de cordages et de toiles à voiles qui est dans la susdite ville de Brest. Deux de ses complices, condamnés à être pendus par le même jugement, avaient été exécutés le même jour que lui, et un médecin impliqué dans la même affaire n'avait été condamné qu'à un plus amplement informé d'un an, et garder prison. Ce jeune gentilhomme avait montré jusqu'au dernier moment le courage le plus héroïque; il avait harangué assez longtemps, avant son supplice, le peuple qui fondait en larmes autour de l'échafaud, avait publiquement déclaré qu'il mourait victime de son amour pour sa patrie et de son dévouement aux intérêts de sa nation, qui poussait l'ingratitude à son égard jusqu'à le sacrifier lâchement, en désavouant toute sa conduite. On disait qu'il avait aussi adressé à l'ambassadeur d'Angleterre à Paris une lettre conçue dans les termes les plus forts. Il ne voulut pas souffrir que l'exécuteur lui touchât en aucune manière, et autrement que pour frapper son coup. Il arrangea lui-même ses cheveux, se banda les yeux d'un mouchoir; enfin, après avoir dit qu'il allait montrer comment on devait mourir à vingt-deux ans, fit faire des compliments à M. l'intendant de la province de Bretagne, chef de la commission qui l'avait jugé et condamné, et reçut le coup de la mort.

ACADÉMIES ET SOCIÉTÉS SAVANTES

FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

Séance du 17 *mai*.—La circulation chez les insectes n'avait été jusqu'à présent étudiée que sur des larves transparentes, qui permettaient de distinguer, sous le microscope et à travers l'enveloppe tégumentaire, des courants du liquide sanguin. M. E. Blanchard a eu l'idée de se servir, pour la même étude, des injections avec un liquide coloré, et il est ainsi arrivé à des résultats fort intéressants. Les trachées des insectes sont formées de deux membranes, entre lesquelles se trouve interposé un fil contourné en spirale. C'est entre ces deux membranes que pénètre le liquide sanguin. Celui-ci se trouve par là en contact avec l'air contenu dans les tubes trachéens, et l'oxygénation du sang ou l'hématose s'effectue ici comme chez les animaux pourvus de poumons. Par suite de cette observation, la structure des trachées se trouve expliquée. Le fil en spirale ne sert pas seulement à leur donner une certaine solidité ; il a aussi pour usage de maintenir écartées les deux gaînes qui les constituent, et de les tenir béantes près des orifices respiratoires, pour livrer passage au fluide nourricier. Quand les trachées deviennent vésiculeuses, leur fil spiral disparaît, et alors des canaux extrêmement nombreux et d'une très-grande finesse les parcourent en tout sens. Si l'on injecte un insecte par le vaisseau dorsal, le liquide, après l'avoir traversé dans toute son étendue, s'épanche bientôt dans les lacunes de la tête et du thorax, et vient se répandre dans les lacunes abdominales. Il pénètre de là entre les deux membranes trachéennes par les lacunes qui entourent les orifices respiratoires ; enfin il est ramené dans le vaisseau dorsal par des canaux latéraux afférents, qui s'étendent sur les parties dorsales jusqu'à l'origine des faisceaux trachéens. Ces canaux afférents sont ainsi en nombre égal à celui des stigmates de l'abdomen ; il en est de même du nombre des cloisons du vaisseau dorsal, qui varie aussi suivant les types. Les tubes trachéens, portant l'air dans toutes les parties du corps, portent donc également le sang réoxygéné à tous les organes ; l'espace compris entre les deux gaînes des organes respiratoires paraît remplir ici l'office de vaisseaux nourriciers. Ainsi, la circulation des insectes s'effectue comme chez beaucoup d'animaux invertébrés, à circulation en partie lacuneuse. Seulement il y a une disposition anatomique très-particulière : l'activité du mouvement circulatoire est ici, comme ailleurs, en rapport avec l'activité de la respiration. Ces dispositions anatomiques paraissent être, sauf quelques légères exceptions, les mêmes dans tous les ordres des insectes.

— *Détermination de la dispersion de l'œil humain*, par M. Matthiesen. — L'auteur s'attache, entre autres, à établir que l'œil humain a son foyer à 16 ou 17 millimètres derrière son centre optique, pour un objet placé à 270 millimètres de distance ; que le système convergent de l'œil représente une lentille biconvexe, de la forme la plus avantageuse pour rendre son achromatisme le plus petit possible ; enfin, que la dispersion de l'œil humain, beaucoup plus forte que celle du verre ordinaire, est encore très-supérieure à celle de l'eau, et approche de celle du flint-glass ordinaire.

— *Nouvelle comète*. — M. Colla, de Parme, annonce à l'Académie qu'il vient

de découvrir une comète télescopique très-faible dans la constellation du Lion. Cette nouvelle comète offre, à travers le télescope, l'apparence d'une petite nébulosité presque circulaire, avec quelque trace d'un point scintillant par intervalles dans la partie centrale. Son mouvement en ascension droite est lent; le mouvement en déclinaison est très-sensible, et dirigé vers le pôle boréal.

A propos de ces nombreuses découvertes de comètes qui surgissent presque tous les mois, nous ne pouvons nous empêcher de citer ce mot remarquable du grand législateur de l'univers, de Kepler, qui dit, dans son immortel ouvrage de *Stella Martis*, qu'il y a autant de comètes au ciel que de poissons dans l'Océan.

— M. Don met sous les yeux de l'Académie trois tableaux imprimés des observations pluviométriques faites à Alger, pendant les années 1838-1846. L'instrument qui a servi à mesurer les quantités de pluie est placé, à Alger, dans le centre de la ville, sur une terrasse élevée de 40 mètres environ au-dessus du niveau de la mer. La moyenne annuelle de pluie a varié de 720^{mm},75 à 1,046^{mm},75. La moyenne des neuf années est de 898^{mm},622. Les moyennes trimestrielles, à partir du 1er décembre, donnent :

1er trimestre	428^{mm}	,630
2e trimestre	207	142
3e trimestre	13	471
4e trimestre	235	338

Cela démontre l'existence d'un trimestre très-pluvieux et d'un trimestre très-sec, séparés par deux trimestres à peu près également pluvieux.

Séance du 24 mai. — M. Coste présente *sur la nature de la caduque chez l'espèce humaine*, un mémoire dans lequel il cherche à établir que, dans l'espèce humaine, l'œuf n'a de rapport qu'avec la muqueuse utérine. Quand, dans le cas d'avortement ou après la parturition, cet œuf est expulsé, c'est la muqueuse exfoliée qu'il entraîne avec lui.

— M. le ministre des affaires étrangères consulte l'Académie sur l'intérêt que pourrait avoir une *exploration scientifique des îles Sandwich*, exploration que rendra aujourd'hui plus facile et plus fructueuse la présence d'un consul français qui va séjourner dans ce pays. Une commission, composée de MM. Arago, Serres, Dumas, Élie de Beaumont, Gaudichaud, Duperrey et Milne Edwards, est chargée de préparer un rapport en réponse à la demande de M. le ministre.

— *Note touchant l'action de diverses substances injectées dans les artères*, par M. Flourens. — Il résulte de ces expériences un fait fort intéressant : c'est que les substances les plus inoffensives, la poudre de réglisse ou de lycopode, par exemple, injectée dans une artère, peut détruire la sensibilité d'un nerf. Parmi ces substances, les unes abolissent la sensibilité, les autres la myotilité.

A la suite de cette communication, M. Magendie fait observer que ces diverses substances (poudre de réglisse, de belladone, de chêne, etc.) ont pour action immédiate d'obstruer les vaisseaux capillaires, et de produire ainsi le phénomène pathologique connu sous le nom d'*inflammation*. « Dans ce genre de lésion, il n'y a, dit-il, ni *feu*, ni *flamme;* mais il y a obstruction mécanique temporaire des vaisseaux capillaires, obstruction que d'ailleurs on produit à volonté en modifiant les propriétés physiques ou chimiques du sang. »

— M. Boussingault lit un rapport favorable sur un mémoire de M. Wisse, intitulé *Explorations du volcan de Rucu-Pichincha*. Quito, où réside actuellement M. Wisse, est placé sur un plateau très-élevé et très-étendu que limitent deux chaînes de montagnes à peu près parallèles, et dirigées du nord au sud. Dans ces

Cordillères de nature trachytique, se trouvent plusieurs volcans actifs : le Cotopaxi, le Tunguragua, le Sangaï, le Pichincha, offrent le singulier spectacle de pics recouverts de neige, d'où sort presque continuellement une colonne de fumée. C'est que l'altitude des hautes cimes des Andes dépasse généralement 4,800 mètres au-dessus du niveau de la mer, hauteur de la limite inférieure des neiges perpétuelles, sous la zone équinoxiale. Dans les vallées des Andes, qui sont dominées par des volcans, on observe constamment des espaces plus ou moins étendus, jonchés de roches de trachyte, véritables blocs erratiques que la tradition attribue à une éruption. Puracé, Pasto, Cumbal, ont leur *rumipamba* ou champ de pierre. Ce sont ces blocs, qui gisent à une assez grande distance de la base du Cotopaxi, qui, suivant la Condamine, atteignent souvent, en grosseur, le volume de la chaumière d'un Indien. Le *rumipamba* le plus remarquable, dépendant du Pichincha, est celui d'Ana-Quito, qui, toujours suivant la tradition, aurait été formé par l'éruption de 1539. M. Wisse doute que telle soit l'origine de ces roches, parce que, suivant ses calculs, il aurait fallu que ces énormes projectiles eussent été lancés à 3,700 mètres au-dessus du cône d'éruption, pour avoir pu retomber sur le versant oriental de la Cordillère avant de rouler dans la plaine où ils sont actuellement. Une seconde objection que M. Wisse ajoute à la première pour combattre l'opinion de la tradition, c'est que les blocs d'Ana-Quito sont tellement nombreux et tellement volumineux, qu'on ne saurait concevoir qu'ils soient sortis des cratères, dont la capacité, selon lui, ne pourrait pas les contenir à beaucoup près. Au reste, il n'est peut-être pas possible de juger le volume des matières lancées par un volcan, d'après les vides *apparents* qui se sont formés dans ses bouches d'éruption.

Quelle que soit d'ailleurs l'origine des blocs erratiques qui bordent en quelque sorte les montagnes volcaniques de l'équateur, il paraît évident que les champs de pierre n'ont été formés qu'après le soulèvement des chaînes trachytiques.

— *Observations sur la contraction musculaire*, par M. Prévost. — L'auteur semble rejeter la théorie ancienne d'après laquelle les mouvements s'exécutaient par la contraction de la fibre musculaire en zigzag. « Lorsque la fibre se contracte, dit-il, les plis se serrent par le rapprochement des particules qui constituent le cylindre fibrineux, et qui, gravitant les unes contre les autres dans le sens longitudinal, occupent un espace moins long et déterminent ainsi le mouvement des plis ; il est aisé de s'assurer, par l'observation directe, de la réalité du fait. »

— M. Durocher apporte quelques nouveaux faits à l'appui de l'opinion qu'il soutient relativement à la couleur naturelle des eaux ; et, malgré les objections de M. Martins, il persiste à croire 1° que le bleu est, abstraction faite des variations de nuances, la couleur propre aux eaux qui s'écoulent des champs de neige et de glace ; 2° que ce caractère est sensible en Suisse comme en Norvége, sauf le cas où les eaux sont complétement troubles ; 3° que la teinte bleue peut être modifiée, passer au vert par le mélange de substances colorées.

— *Mémoire sur l'électricité galvanique*, par M. Ledeau. — Ce mémoire renferme quelques observations de la plus haute importance. Ainsi, il paraît démontré que le courant électrique est le produit d'une résultante de plusieurs forces. Un exemple frappant de la différence d'action de ces forces est celui du fer placé dans l'acide nitrique concentré vis-à-vis d'une lame d'or ou de platine, avec laquelle il ne communique que par l'intermédiaire de l'acide. L'or est positif et le fer négatif, lorsque ce dernier métal est attaqué ; mais si le fer est rendu passif, c'est-à-dire inattaquable par l'acide nitrique, c'est lui, au contraire, qui prend l'électricité positive, tandis que l'or devient négatif. Ce renversement d'électricité a lieu seulement à la condition que les deux métaux ne se touchent pas.

Quand le contact est établi entre eux, le fer, attaqué ou non, est invariablement positif, et l'or négatif.

La force électro-motrice des métaux en contact se propage à travers le corps humain. Un homme, ayant dans une de ses mains une lame de cuivre avec laquelle il touche un morceau de zinc, électrise négativement le plateau d'un condensateur qu'il touche de l'autre main. « Le corps humain, dans ce cas ainsi que dans d'autres que je cite, agit comme le liquide ou la rondelle humide qui sépare les éléments d'une pile; et il est probable qu'on pourrait former des piles d'une puissance de tension considérable, en réunissant un grand nombre d'hommes, armés d'une main d'un crochet de cuivre, de l'autre d'un crochet de zinc, et se tenant ensemble en entrelaçant leurs crochets. J'en ai fait l'épreuve sur huit personnes: l'effet a été tel, que l'enlèvement du plateau supérieur du condensateur a fait voler en éclats les lames d'or de l'électroscope. Les hommes ainsi réunis agissent également sur l'aiguille aimantée du galvanomètre. Bien mieux, il suffit souvent que deux personnes se tenant par la main prennent de l'autre main un des bouts du fil multiplicateur, pour faire dévier l'aiguille aimantée: cela arrive surtout quand les personnes sont d'âge ou de sexe différent. »

— *Arc-en-ciel sur le sol*, par M. Renou. — Ce phénomène de réfraction est assez rare. On sait qu'à l'automne l'araignée des jardins (*Epeira diadema*) couvre la terre de fils très-nombreux; l'année dernière, par suite de circonstances atmosphériques favorables, l'abondance de ces fils était extraordinaire. « Le 4 novembre, à huit heures du matin, aux environs de Vendôme, après une rosée très-abondante et par un ciel pur, le soleil, haut de 7° 30′ au-dessus de l'horizon, dessinait à la surface des prairies un arc-en-ciel hyperbolique, presque aussi brillant que l'arc céleste qu'il complète inférieurement. Quoique produit par le même cône, il présente partout à l'œil un aspect fort différent: l'habitude de juger les objets en vraie grandeur, à la surface de la terre, empêche de voir autre chose qu'une hyperbole; de plus, la largeur de l'arc va en augmentant avec la distance, puisqu'elle soustend toujours le même angle. Ce phénomène s'est présenté plusieurs jours avec une intensité plus ou moins remarquable. »

— M. Arago communique à l'Académie l'envoi suivant d'une lettre de M. Bréguet, qui rapporte un fait fort curieux qu'on devra mettre à profit pour le perfectionnement du télégraphe électrique: « Mercredi, à cinq heures du soir, pendant une forte pluie, la sonnerie du télégraphe électrique, établie dans une petite cabane à l'une des extrémités du chemin de fer atmosphérique de Saint-Germain, se mit à carillonner. L'employé crut qu'on allait lui transmettre une dépêche. Quelques lettres lui étaient déjà parvenues; mais comme elles ne formaient aucun sens, il se préparait à dire, « Je ne comprends pas, » lorsqu'une détonation semblable à celle d'un fort coup de pistolet se fit entendre; une vive lumière se montra au même moment le long des conducteurs fixés aux parois de la cabane. Ces conducteurs, d'un diamètre de $\frac{2}{10}$ à $\frac{5}{10}$ de millimètre, tombèrent en morceaux tellement chauds, qu'ils laissèrent des traces de brûlure manifestes sur les tables en bois qui les reçurent. On voyait même, aux extrémités de plusieurs de ces fragments, des marques non équivoques de fusion. Les fils de divers électro-aimants des appareils télégraphiques renfermés dans la cabane, furent rompus; l'employé reçut une forte secousse dans tout le corps. La cabane du Vésinet, où le tonnerre produisit tous ces effets, est en communication avec l'établissement télégraphique de Paris, par des fils portés sur des poteaux. A Paris, rien ne fut brisé; il n'y eut aucun phénomène digne d'être noté, si ce n'est le départ de plusieurs sonneries. Mais, à 200 mètres du Vésinet, un des poteaux sur lesquels le fil conducteur reposait, portait, depuis le haut jusqu'en bas, et sur le côté qui faisait face à la voie de fer, des traces évidentes du passage de la foudre: le sommet était tout fendu; il s'en était détaché des éclats.

Les fils qui, partant de la cabane du Vésinet, se dirigent sur Paris, sont au nombre de trois. Ils s'élèvent brusquement à la hauteur de 6 à 7 mètres, en formant chacun un angle droit. Aux sommets de ces angles on vit trois aigrettes persister pendant plusieurs secondes après l'explosion. A quelques mètres de l'extrémité du chemin de fer atmosphérique se trouve ce que l'on nomme une aiguille. Un employé que son service appelait, au moment de l'explosion, à tenir la manivelle qui sert à faire mouvoir l'aiguille, reçut, dans tout le corps, une commotion très-violente. Les ouvriers dont il était entouré éprouvèrent aussi de vives secousses. Suivant moi, l'explosion partit du chemin de fer. A raison de la quantité énorme de métal dont il est formé, et de l'étendue de sa surface, il se peut que le chemin, au moment d'un orage, soit le siége d'une tension électrique très-intense, et que le fluide aille se décharger sur les fils du télégraphe; car ils ne sont éloignés des rails, des tuyaux, des aiguilles, que de 3 à 4 mètres. »

— M. Nachet, opticien, présente à l'Académie un petit appareil qui permet d'éclairer, par une lumière oblique, les objets qu'on observe sous le microscope. On voit ainsi les stries et les lignes fines, par exemple, du *Navicula lineata*, qui, avec la lumière directe, ne projettent pas d'ombres sensibles.

Séance du 7 juin. — M. Stanislas Julien communique à l'Académie la traduction de plusieurs passages extraits de l'Encyclopédie chinoise. D'après l'un de ces passages, la fabrication des *miroirs magiques*, sur lesquels se dessinent les images par réflexion, consisterait « dans un mélange de cuivre fin et de cuivre grossier; on couvrirait ensuite la surface de l'alliage d'une couche d'étain. D'après un autre passage, l'usage des planches stéréotypes en bois était connu des Chinois déjà au x° siècle.

— L'Académie, par l'organe de M. de Gasparin, rend un rapport favorable sur un mémoire de M. Hardy, intitulé *Notes climatologiques au point de vue agricole.* L'auteur reconnaît en Algérie deux saisons : l'une calme, chaude et sèche; l'autre venteuse, pluvieuse et froide. Ce sont les vents surtout qui y jouent un grand rôle. Ceux de nord-ouest commencent avec l'équinoxe d'automne, continuent à souffler par bourrasques en octobre et novembre, diminuant de décembre à janvier, et c'est le moment le plus agréable de l'année; mais dès la fin de janvier ils redeviennent violents, froids et secs. Ce temps s'appelle la *grande hâle*, et dure jusqu'à la première quinzaine de mai; la pluie devient de plus en plus rare, et le sol durcit extrêmement. Pendant l'été, les courants d'air sont subordonnés aux causes locales; près de la mer, grand calme le matin; l'après-midi, brise de mer; dans l'intérieur, les courants s'échangent entre les vallées et les points élevés qui les avoisinent. Il arrive quelquefois, dans cette saison, que le courant tropical s'abaisse au niveau du sol; on éprouve alors un vent de sud-est violent, très-chaud, et qui élève la température jusqu'à 45 degrés. Les Arabes lui donnent le nom de *simoun;* c'est le *sirocco* des Italiens.

La saison des pluies commence à l'équinoxe d'automne; le nombre de jours pluvieux et la quantité des pluies va en augmentant jusqu'à la fin de décembre, et diminue ensuite graduellement jusqu'au milieu de mai, où la sécheresse devient presque continue. A Alger comme en Provence, les mois les plus froids sont les plus pluvieux : l'eau atmosphérique profite donc peu à la végétation; tandis qu'au centre du continent européen la plus grande quantité de pluie tombant dans les mois les plus chauds, les circonstances les plus propres à favoriser le développement des plantes s'y trouvent réunies.

On peut diviser en trois groupes les végétaux frutescents de l'Algérie. Le premier, formé d'arbres à feuilles caduques; les peupliers de différentes espèces, les aunes, les frênes, les ormes, stationnent dans les ravins, sur le bord des cours d'eau, dans les terrains qui conservent leur humidité toute l'année; le

deuxième groupe comprend les agaves, les cactiers, les palmiers, qui semblent détachés d'une région plus chaude et ont été importés en Algérie, si l'on en excepte le chamœrops, fléau des défricheurs, que l'on retrouve encore dans les parties les plus méridionales du continent européen ; le troisième groupe, vraiment indigène, brave les vents, l'aridité du sol et la sécheresse atmosphérique : il est composé d'arbres toujours verts, dont les feuilles sont simples, petites, roides, sèches, coriaces. Tels sont les oliviers, les phyllirias, les lauriers-francs, les pistachiers, les caroubiers, les chênes-liéges, yeuses, ballotes, kermès, espèces prédominantes qui habitent les sols en pente les plus secs.

Modification de la respiration chez les personnes soumises à l'inhalation de l'éther, par MM. Ville et Blandin.— Les auteurs assurent avoir constaté que, dans cet état d'insensibilité où la vie semble éteinte, la respiration produit plus d'acide carbonique que dans l'état où le jeu des organes s'exerce librement et naturellement. « Dans le cours de l'éthérisation, l'acide carbonique provenant de la respiration augmente toujours à mesure que la sensibilité s'affaiblit, et diminue à mesure qu'elle renaît et redevient complète. »

La comète découverte le 7 mai, par M. Colla, a été observée à Vienne les 15, 16, 17 et 18 mai. Mais les observations que M. de Littrow, directeur de l'observatoire de Vienne, adresse à M. Leverrier, ne suffisent pas encore pour donner des résultats certains, relativement au calcul de l'orbite.

M. Bond adresse les expressions suivantes des éléments circulaires de la planète Leverrier, tels qu'ils ont été calculés par M. George Bond (États-Unis d'Amérique) :

Nœud ascendant	129° 18′
Inclinaison	1° 42′ 26″
Rayon vecteur	30°
Mouvement diurne dans l'orbite. . .	21° 71′
Longitude au moment de l'opposition	326° 44′ 31″

Séance du 14 *juin.*—D'après les observations de M. Laugier, les nébuleuses nos 3, 11 et 28 du catalogue de Messier, publié dans la Connaissance des temps pour l'année 1784, se sont sensiblement déplacées pendant un intervalle de quatre-vingt-trois ans.

—M. L. Dufour, dont l'Académie a déjà apprécié les belles observations entomologiques, expose ainsi l'histoire singulière des métamorphoses du *Tetanocera ferruginea*. Une mouche dont la moindre humidité offenserait et l'aile délicate et le duvet, rendu si à propos imperméable, est destinée à passer dans l'eau son premier et son second âge, son état de *larve* et celui de *chrysalide*. Ce n'est point dans l'ordre des diptères un fait nouveau que l'existence aquatique des larves ; car Swammerdam et Réaumur nous ont appris que celles des *stratiomys* vivent ainsi. Mais savait-on quelque chose sur les métamorphoses de ces *muscides acalyptérées*, à la démarche grave, au vol silencieux, dont les populeuses tribus habitent les plantes de nos étangs ? Non, et sur des milliers d'espèces mentionnées dans les ouvrages des diptérologistes, aucune n'avait encore été surprise dans les mutations de sa triple forme. C'est un fait de ce genre dont M. Dufour trace succinctement l'histoire : « Vers la fin de l'automne de 1846, je découvris dans l'eau d'une mare, près de Saint-Sever, au milieu des *lemna* et des *callitriche*, une larve dont la taille était loin d'être microscopique, puisqu'elle avait de 15 à 20 millimètres de longueur. Après avoir soigneusement étudié les conditions où elle vivait, je la transportai dans mon laboratoire, en lui conservant le mieux possible ces conditions; j'eus le bonheur, vivement senti, de la voir prospérer, se transformer en chrysalide, et, malgré la longue rigueur de l'hiver, d'en obtenir, au printemps suivant, l'insecte ailé.

« Cette larve, grisâtre et finement chagrinée, est sujette, comme la sangsue, à des variations de forme et de structure apparente, dues à l'extrême contractilité de son pannicule tégumentaire. Tantôt elle se ramasse sur elle-même, se ratatine et offre des corrugations fort chagrinées, avec une forme ovalaire ; tantôt elle acquiert un grand degré d'extension, et devient alors allongée, atténuée en avant, plane en dessous, un peu convexe en dessus. Elle n'a que onze segments, trois *céphaliques*, trois *thoraciques* et cinq *abdominaux*. Justifions cette division. Les segments céphaliques sont tubuleux, rétractiles, ou pouvant s'engainer les uns dans les autres comme les tuyaux d'une lunette, dépourvus de chagriné, et bien plus étroits que les suivants, sous lesquels ils peuvent s'abriter entièrement. Ces modifications de forme entraînent des attributions physiologiques spéciales. Il faut, pour les bien comprendre, étudier les manœuvres de la larve vivante. Ces trois segments, doués d'une sensibilité, d'une contractilité exquises, cumulent, suivant moi, l'universalité des fonctions des sens des autres animaux, comme le toucher, la vue, l'odorat, le goût, l'instinct ou l'intelligence, quoiqu'ils n'en aient point les organes spéciaux. Les trois segments céphaliques représentent la tête et le suçoir bi-articulé de la mouche. Ceux du thorax correspondent aux trois compartiments soudés de l'insecte parfait. Enfin, je le dis avec un sentiment d'admiration pour la conformité organique, la mouche née de cette même larve, dont l'éducation a été pour moi si mêlée de sollicitude et de satisfaction, n'a non plus que cinq segments à l'abdomen. Presque toutes les larves des muscides ont deux paires de stigmates; dans celle-ci il n'en existe qu'une seule paire, et elle est postérieure. Vous allez voir combien la nature a été prévoyante pour sauvegarder cette importante fonction respiratoire dans un animal aquatique dépourvu de branchies. Ces orifices pneumatiques sont logés dans le fond d'une caverne stigmatique placée au dernier segment du corps, et à un segment éminemment mobile. Cette caverne est couronnée par huit larges lobes triangulaires égaux. Ceux-ci, dans l'acte respiratoire, demeurent émergés, et s'épanouissent comme une corolle régulière à huit pétales. Mais lorsque l'animal est forcé de plonger, lorsqu'il est ballotté par la tempête, il serre aussitôt les cordons des lobes de sa caverne; ceux-ci deviennent connivents et s'adaptent si bien par leurs bords, qu'ils ferment hermétiquement ce réceptacle des stigmates. Ces orifices sont des boutons orbiculaires où l'air s'insinue par une fente médiane ; et quand le tégument de la larve s'amincit en se distendant, une loupe vigilante peut constater et les deux grands canaux trachéens qui y aboutissent, et leur anastomose antérieure en une arcade commune. Quelle fut ma surprise lorsque, peu de jours après avoir replacé dans l'eau de son bocal cette larve que je venais de tant tourmenter pour l'étudier et la dessiner, je découvris, à la surface du liquide, un corps noir flottant, qu'un examen attentif m'apprit être une chrysalide, ou mieux, une *pupe !* Si je n'avais pas eu la certitude d'avoir rigoureusement isolé et séquestré ma larve, je n'aurais pas pu croire, tant je trouvais cette pupe dissemblable, qu'elle pût lui appartenir. La curieuse chrysalide, si inopinément improvisée, se balançait, au moindre souffle, comme une nacelle. En méditant sur sa mission, je me sentis plus porté que jamais à m'humilier devant ces étonnantes prévisions conservatrices de la nature. Là où l'œil du vulgaire n'aurait certainement pu voir qu'un fragment inerte de branche noircie par la pourriture, j'y voyais, moi, le berceau hermétique d'une nymphe tendre, emmaillottée, immobile, l'espoir de la prospérité de la *tétanocère*. Je pressentais que ce précieux conceptacle fœtal était appelé, par destination suprême, à braver la tempête pendant cinq mois de la plus mauvaise saison, à devenir le jouet de la tourmente des eaux, à conserver sa vitalité malgré la glace qui pouvait l'ensevelir pendant des jours ou des semaines. Et, en définitive, l'éclosion de l'insecte ailé est venue au printemps révéler, proclamer bien haut les intelligentes sollicitudes

de la Providence. Cette chrysalide avait donc besoin d'être formée d'un tissu en même temps imperméable, résistant et élastique, pour mettre sa frêle nymphe à l'abri du contact direct de l'eau, et pour atténuer l'effet des ballottements, des chocs inévitables; elle avait besoin d'une configuration qui l'empêchât de se submerger à toujours, et de compromettre, au milieu de tant de dangers, de tant d'éléments de destruction, ce précieux dépôt d'une vie simplement léthargique. C'est là, si je ne me trompe, la philosophie de la science. »

— M. Frémy présente à l'Académie un mémoire dans lequel il traite une question fort controversée par les chimistes, savoir, les *matières gélatineuses des végétaux*. Il s'attache surtout à faire voir qu'il n'est plus possible, comme on l'a fait, de confondre la pectine avec les gommes, avec les mucilages, et surtout avec l'acide pectique, qui est dissoluble dans l'eau. Il décrit plusieurs substances isomériques, et leur donne à chacune un nom nouveau. Il appelle *pectose* une matière qui est, comme la cellulose, insoluble dans l'eau, l'alcool et l'éther, et qui, par l'action des acides les plus faibles, se transforme en *pectine*. Elle se trouve surtout dans le tissu des végétaux, à côté de la cellulose. La *pectose* se rencontre, suivant M. Frémy, dans la plupart des fruits et des racines; semblable à la diastose, elle peut faire faire aux substances gélatineuses des végétaux une série de métamorphoses isomériques. Lorsqu'on introduit dans un flacon un mélange de pectose et de pectine, et qu'on ferme ensuite hermétiquement le flacon, on voit la pectine se transformer successivement en acides *pectosique*, *pectique*, *parapectique* et *métapectique*, sans former aucun produit secondaire. Toutes les substances composées de carbone, ne diffèrent entre elles, quant à leur composition, que par les éléments d'eau qu'elles renferment. L'auteur tire de son travail cette conclusion phytologique importante, que les fruits passent, pour arriver à maturité, par différents états intermédiaires: la pectose prédomine dans les fruits verts; à mesure que la maturité s'avance, la pectose se change en pectine, et dans les fruits complétement mûrs la pectine est à son tour changée en acide métapectique.

— M. Jacquelain, en se servant de l'action de la pile, est parvenu à changer le diamant en une masse poreuse de carbone, semblable au coke. C'est la démonstration directe que le diamant est du charbon pur. On le savait depuis longtemps, mais par une démonstration indirecte, qui consistait, ainsi que Lavoisier l'avait fait, à convertir le diamant, non pas en carbone, mais en acide carbonique, en le brûlant à l'air et au foyer d'une lentille. M. Jacquelain pense que le diamant n'a pas, comme on l'a cru, une origine ignée, mais qu'il pourrait provenir de l'action lente d'un métal ou de tout autre corps sur le sulfure ou le chlorure de carbone.

— *Étude d'embryogénie végétale*, par M. Tulasne. — Si l'on veut approfondir le mystère de la génération, il faut l'étudier dans la plante. L'auteur s'accorde avec MM. Schleiden et Endlicher en ce sens que l'embryon ou la vésicule embryonnaire est une procession évidente du grain pollinique; mais il n'admet pas, avec ces mêmes botanistes, qu'on doive changer la sexualité des plantes. M. Tulasne a en cela parfaitement raison; car il paraît également probable, chez les animaux, que c'est le mâle qui fournit la vésicule embryonnaire, que la femelle n'a d'autres fonctions que de nourrir et de développer.

Académie des sciences morales et politiques. — Nous avions promis de donner le programme des prix proposés dans la dernière séance publique de l'Académie des sciences morales et politiques. Le voici :

Section de philosophie. — L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour l'année 1848, le sujet de prix suivant :

« *Examen critique de la philosophie scolastique.* »

Ce prix est de la somme de *quinze cents francs.*

Les Mémoires devront être écrits en *français* ou en *latin*, et déposés au secrétariat de l'Institut, *francs de port*, le 31 août 1847.

Section de morale. — L'Académie a proposé, pour être décerné en 1848, le sujet de prix suivant :

« *Rechercher et exposer comparativement les conditions de moralité des*
« *classes ouvrières agricoles, et des populations vouées à l'industrie ma-*
« *nufacturière.* »

Ce prix est de la somme de *quinze cents francs.*

Les Mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut, *francs de port*, le 30 septembre 1847.

L'Académie a également proposé, pour l'année 1849, la question suivante :

« *Rechercher l'histoire des différents systèmes de philosophie morale qui*
« *ont été enseignés dans l'antiquité, jusqu'à l'établissement du christia-*
« *nisme ; faire connaître l'influence qu'avaient pu avoir, sur le développe-*
« *ment de ces systèmes, les circonstances sociales au milieu desquelles ils*
« *s'étaient formés, et celle que, à leur tour, ils avaient exercée sur l'état de*
« *la société dans le monde ancien.* »

Ce prix est de la somme de *quinze cents francs.*

Les Mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut, *francs de port*, le 30 septembre 1848.

L'Académie remet au concours, pour être décerné, s'il y a lieu, en 1849, la question suivante :

« *Rechercher quelle influence les progrès et le goût du bien-être matériel*
« *exercent sur la moralité d'un peuple.* »

Ce prix est de la somme de *quinze cents francs.*

Les Mémoires devront être écrits en *français* ou en *latin*, et déposés, *francs de port*, au secrétariat de l'Institut, le 31 octobre 1848.

Section de législation, de droit public et de jurisprudence. — Prix à décerner en 1849. — L'Académie a proposé, pour l'année 1849, le sujet de prix suivant :

« *Rechercher l'origine de la juridiction ou de l'ordre judiciaire en*
« *France ;*
« *En retracer l'histoire ;*
« *Exposer son organisation actuelle, et en développer les principes.* »

Ce prix est de la somme de *quinze cents francs.*

Les Mémoires, écrits en *français* ou en *latin*, devront être déposés, *francs de port*, au secrétariat de l'Institut, le 30 novembre 1848.

L'Académie remet au concours, pour l'année 1850, la question suivante :

« *Retracer les phases diverses de l'organisation de la famille sur le sol*
« *de la France, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours.* »

Ce prix est de la somme de *quinze cents francs.*

Les Mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut, *francs de port*, le 1er décembre 1849.

L'Académie remet au concours, pour l'année 1848, la question suivante :

« *De l'origine des actions possessoires, et de leur effet pour la défense et*
« *la protection de la propriété.* »

Ce prix est de la somme de *quinze cents francs.*

Les Mémoires devront être écrits en *français* ou en *latin*, et adressés, *francs de port*, au secrétariat de l'Institut, le 28 février 1848.

Section d'économie politique et de statistique. — Prix à décerner en 1848.

— L'Académie rappelle qu'elle a mis au concours, pour 1848, un prix sur la question suivante :

« *Déterminer, d'après les principes de la science et les données de l'expé-* « *rience, les lois qui doivent régler le rapport proportionnel de la circula-* « *tion en billets avec la circulation métallique, afin que l'État jouisse de* « *tous les avantages du crédit, sans avoir à en redouter l'abus.* »

Le prix est de la somme de *quinze cents francs.*

Les Mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut, *francs de port,* le 30 septembre 1847.

L'Académie propose, pour l'année 1849, le sujet de prix suivant :

« *Exposer l'ensemble des mesures économiques ordonnées par Colbert, en* « *faire ressortir l'esprit, et en déduire les conséquences telles qu'elles se* « *sont produites depuis son administration jusqu'à nos jours.* »

Ce prix est de la somme de *quinze cents francs.*

Les Mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut, *francs de port*, le 1er novembre 1848.

Section d'histoire générale et philosophique. — L'Académie a mis au concours, pour l'année 1848, le sujet de prix suivant :

« *Démontrer comment les progrès de la justice criminelle, dans la pour-* « *suite et la punition des attentats contre les personnes et les propriétés,* « *suivent et marquent les âges de la civilisation, depuis l'état sauvage jus-* « *qu'à l'état des peuples les mieux policés.* »

Le prix est de la somme de *quinze cents francs.*

Les Mémoires devront être adressés, *francs de port,* au secrétariat de l'Institut, le 31 octobre 1847.

L'Académie propose, pour l'année 1850, le sujet de prix suivant :

« *Rechercher quelle a été, en France, la condition des classes agricoles* « *depuis le* XIIIe *siècle jusqu'à la révolution de* 1789 ;

« *Indiquer par quels états successifs elles ont passé, soit qu'elles fussent* « *en plein servage, soit qu'elles eussent un certain degré de liberté, jusqu'à* « *leur entier affranchissement ;*

« *Montrer à quelles obligations successives elles ont été soumises, en mar-* « *quant les différences qui se sont produites à cet égard dans les diverses* « *parties de la France, et en se servant des écrits des jurisconsultes, des* « *textes des coutumes anciennes et réformées, générales et locales, impri-* « *mées et manuscrites, de la législation royale et des écrits des historiens,* « *ainsi que des titres et des baux anciens qui pourraient jeter quelque jour* « *sur la question.* »

Ce prix est de la somme de *quinze cents francs.*

Les Mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut, *francs de port,* le 1er décembre 1849.

Prix quinquennal de cinq mille francs, fondé par M. le baron Félix de Beaujour, à décerner en 1848.—L'Académie rappelle qu'elle a proposé le sujet de prix suivant pour 1848 :

« *Examen critique du système d'instruction et d'éducation de Pestalozzi,* « *considéré principalement dans ses rapports avec le bien-être et la moralité* « *des classes pauvres.* »

Les Mémoires devront être adressés, *francs de port*, au secrétariat de l'Institut, le 31 octobre 1847.

Prix quinquennal fondé par feu M. le baron de Morogues, à décerner en 1848. — Feu M. le baron de Morogues a légué, par son testament en date du 25 octobre 1834, une somme de 10,000 francs, placée en rentes sur l'État, pour faire l'objet d'un prix à décerner, *tous les cinq ans,* alternativement par l'Aca-

démie des sciences morales et politiques, au *meilleur ouvrage sur l'état du paupérisme en France, et le moyen d'y remédier;* et par l'Académie des sciences physiques et mathématiques, à l'*ouvrage qui aura fait faire le plus de progrès à l'agriculture en France*. Une ordonnance royale, en date du 26 mars 1842, a autorisé l'Académie des sciences morales et politiques à accepter ce legs. L'Académie annonce qu'elle décernera ce prix, en 1848, à l'ouvrage remplissant les conditions prescrites par le donateur. Les ouvrages seront *imprimés et écrits en français;* ils devront être remis, *francs de port*, au secrétariat de l'Institut, le 30 septembre 1847.

Société asiatique de Paris. — La Société asiatique a tenu sa séance générale annuelle le lundi 14 juin; elle avait à remplir la place de président, devenue vacante par la mort de M. Amédée Jaubert. Son choix s'est fixé sur M. Reinaud, membre de l'Institut et professeur d'arabe. Fondée en 1822, sous la protection du roi, alors duc d'Orléans, et par l'influence réunie de MM. Silvestre de Sacy, Abel Remusat, le comte d'Hauterive, le comte de Lasteyrie, etc., la Société asiatique compte parmi ses membres presque tous les orientalistes distingués de la France et de l'étranger. Ses études embrassent les langues, la géographie et l'histoire de l'Asie, de l'Afrique et de la Malaisie. Elle n'a pas la prétention d'arriver à la popularité. Son journal, qui a atteint le cinquantième volume, et ses autres publications, sont parsemés de textes chinois, sanscrits, arabes, pehlvis, javanais, etc.; mais, à mesure qu'une de ses publications paraît, elle se répand immédiatement dans tous les foyers scientifiques du globe. La Société asiatique de France est l'aînée des Sociétés asiatiques de l'Angleterre, des États-Unis d'Amérique et de l'Allemagne. Elle a encore sur toutes les autres, on ne saurait le méconnaître, par ses travaux, une incontestable influence. Quoi qu'il en soit, nous ne pouvons que la féliciter sur le choix de son nouveau président.

Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg. — Nous venons de recevoir un compte rendu qui contient l'énumération de tous les travaux achevés ou commencés par l'Académie pendant l'année 1846. Ce compte rendu, publié comme supplément, a été lu en séance publique le 23 janvier 1847, par M. Fuss, secrétaire perpétuel.

La première partie est consacrée aux changements survenus dans le personnel de l'Académie.

Dans la seconde, que nous transcrivons ici, M. Fuss parle des ouvrages publiés par les académiciens :

« En abordant l'analyse des travaux de l'Académie, nous signalerons, dit-il, en premier lieu, les ouvrages publiés en 1846, et nous passerons ensuite à la revue des Mémoires dont la lecture a occupé les classes, dans leurs séances de l'année.

« Le recueil des Mémoires de l'Académie se subdivise, comme on sait, en quatre corps d'ouvrages indépendants, dont le premier est consacré aux sciences mathématiques et physiques; le second, aux sciences naturelles; le troisième, aux sciences historiques, philologiques et politiques; le quatrième, enfin, sans séparation de matière, aux travaux approuvés par l'Académie, mais dont les auteurs n'en sont point membres. La publication de ces quatre recueils marche de front; elle est en quelque sorte modérée ou ralentie, d'un côté, par l'existence du Bulletin, qui offre un moyen de propagation plus prompt; d'un autre côté, par la grande facilité offerte aux académiciens de publier séparément tout ouvrage d'une certaine étendue. Néanmoins, la collection de cette nouvelle série de Mémoires, qui ne date que de 1830, a déjà atteint le chiffre de vingt

volumes. La section biologique, ou des sciences naturelles, a émis, cette année, deux nouvelles livraisons, une de botanique et une de zoologie : ce sont les livraisons trois et quatre du tome cinquième. Les deux qui restent étant réservées à un Mémoire étendu de M. Brandt sur le rhinocéros fossile, on a pu commencer, sans attendre la fin du volume, le tome suivant. — Le tome cinquième des Savants étrangers a quitté la presse au commencement de cette année; il ne renferme que deux Mémoires d'un volume très-considérable : la description des insectes de la Sibérie, de M. Motchoulsky, et les recherches anatomiques et physiologiques sur le système nerveux des poissons, par M. Girgensohn, médecin à Wolmar.

« Les abonnés du Bulletin ont reçu, cette année, vingt et un numéros de la section physico-mathématique et dix-sept de la section historique. Par ces émissions, deux nouveaux tomes de ce journal se trouvent achevés : le cinquième de la première et le troisième de la seconde section.

« La distribution des prix Démidov, adjugés le 17 avril, a eu lieu en séance publique le 17 mai. M. Savitch, professeur d'astronomie à l'université de Saint-Pétersbourg, et MM. Kovalevsky et Claus, professeurs à celle de Kazan, ont remporté de grands prix. Des prix d'encouragement ont été décernés à M. Ivachkovsky à Moscou, à M. Wiedemann à Réval, et au professeur Henri Bruun à Odessa. Le rapport général sur cette adjudication, ainsi que les analyses des ouvrages couronnés et de ceux qui ont obtenu mention honorable, ont été publiés de la manière usitée.

« M. Bouniakovsky a achevé la publication de sa théorie mathématique des probabilités, ouvrage dont nous avons eu l'occasion de parler dans nos comptes rendus précédents. M. Bouniakovsky a non-seulement le mérite d'avoir donné à la littérature nationale le premier traité original de cette partie intéressante des mathématiques appliquées, il a non-seulement fait un choix critique des meilleures méthodes existantes, et réduit en système les parties éparses de cette doctrine importante, il l'a complétée encore de ses propres recherches, et a livré, sans contredit, un travail utile et consciencieux.

« M. Othon Struve a rédigé et publié le rapport sur la seconde expédition chronométrique exécutée par lui, en 1844, entre Altona et Greenwich. Cet ouvrage, dédié à Sa Majesté la reine d'Angleterre, est disposé selon le modèle du rapport relatif à la première expédition chronométrique qui eut lieu, en 1843, entre Poulkova et Altona, à cela près qu'il contient en détail les journaux des observations de nos astronomes et ceux de la comparaison des chronomètres. Ces détails avaient été désirés par MM. Airy et Schumacher. Le résultat final de cette expédition, tel que nous le communique M. Struve, le père, dans une note qui précède ce rapport, porte la différence des longitudes entre Poulkova et Greenwich à $2^h\ 1'\ 18'',674$, avec une erreur probable de $0'',057$.

« Il faut compter, au nombre des grandes opérations de l'astronomie moderne, la détermination des lieux des étoiles fixes par zones; d'abord celle de Lalande, à la fin du siècle dernier, et ensuite celle de Bessel, de 1825 à 1833, et embrassant la zone entre — 15 et + 45 degrés de déclinaison, travail que M. Argelander a continué, depuis, jusqu'à 80° de déclinaison. M. Weisse, professeur d'astronomie à Cracovie, avait entrepris la tâche laborieuse et méritoire de rédiger le catalogue des étoiles déterminées par Bessel, en se bornant toutefois à l'espace entre — 15 et + 45 degrés de déclinaison. Ce catalogue, renfermant 31,895 positions d'étoiles des neuf premières grandeurs, réduites à l'an 1825, fut présenté par l'auteur à l'Académie, qui consentit libéralement de fournir aux frais de sa publication. L'ouvrage vient de quitter la presse, et sera, nous n'en doutons pas, accueilli avec plaisir par les astronomes calculateurs. M. Weisse a eu soin d'ajouter aux ascensions droites et aux déclinaisons, encore les précessions et

leurs variations séculaires, ce qui doit beaucoup faciliter l'usage de son catalogue. Mais ce qui surtout ajoute à la valeur de cet ouvrage, et doit, en quelque sorte, racheter la lenteur de l'impression (justifiée d'ailleurs par la difficulté des épreuves et les occupations nombreuses et pressantes de nos astronomes), c'est l'introduction dont l'a muni M. Struve, et qui renferme des recherches profondes et intéressantes, relatives aux lois de la distribution des étoiles de toutes les grandeurs sur la voûte céleste. Ce travail, qui, par la nouveauté des aperçus et des faits qu'il révèle, ne manquera pas d'attirer, à un haut degré, l'attention des astronomes, et qui n'a encore été mentionné nulle part, mérite que nous nous y arrêtions un instant, ne fût-ce que pour en citer les résultats les plus frappants, tirés, comme conséquences nécessaires, ou du moins très-probables, des observations mêmes, sans le secours d'aucune hypothèse arbitraire ou hasardée. On sait que Herschel l'aîné, dans la seule supposition d'une distribution uniforme des étoiles dans l'espace, avait conclu, de ses jaugeages du ciel, que notre soleil appartient à une vaste couche d'étoiles, ayant la forme d'une lentille, et se bifurquant, non loin du soleil même, en deux branches ; couche qu'on est convenu de nommer la voie lactée. Ce célèbre astronome va même jusqu'à vouloir déterminer la masse de cette couche dans ses différentes directions. Eh bien ! cette hypothèse si habilement combinée, et considérée par les astronomes, depuis 60 ans, comme une vérité irréfragable, elle est cependant inadmissible. Au contraire, les observations des zones de Bessel, combinées avec les jaugeages mêmes de Herschel, conduisent aux conclusions suivantes : 1° L'immense amas d'étoiles que nous désignons du nom de voie lactée, enveloppe effectivement notre soleil de tous côtés. Une distribution fort inégale des étoiles se remarque dans les diverses parties de ce vaste système. En partant de deux points opposés du firmament, on observe aisément une condensation successive des étoiles, d'abord lente, puis croissant rapidement vers un plan principal. La condensation la plus forte des étoiles est ce qui engendre la voie lactée. Quant à la configuration de cet amas d'étoiles, elle nous est absolument inconnue, vu que nos lunettes les plus puissantes n'ont pas encore suffi pour en atteindre les dernières limites. 2° Le soleil se trouve, non loin du plan principal, dans la direction de la constellation de la Vierge, et à une distance qui répond à peu près à celle qui sépare les étoiles de troisième grandeur du soleil. 3° En adoptant, pour unité des distances, le rayon d'une sphère qui envelopperait toutes les étoiles visibles à l'œil nu, c'est-à-dire, celles des six premières grandeurs, selon l'uranométrie d'Argelander, on peut dire que les étoiles de la neuvième grandeur se trouveront à la surface d'une sphère d'un rayon quatre fois plus grand, et que les plus petites étoiles que Herschel a pu voir par son télescope de vingt pieds seront circonscrites par une sphère d'un rayon vingt-deux fois plus grand, ce qui ferait déjà cent cinquante millions de fois la distance du soleil à la terre, espace que la lumière même mettrait deux mille cinq cents ans à parcourir. 4° Herschel lui-même, guidé par des expériences photométriques, désignait le pouvoir *pénétratif* de son télescope par le chiffe 61, ce qui veut dire que cet instrument devait lui montrer des étoiles soixante et une fois plus éloignées que les plus petites vues à l'œil nu. M. Struve fait voir que ce chiffre devrait être porté à soixante-quinze, c'est-à-dire que Herschel aurait dû voir même les étoiles soixante-quinze fois plus éloignées que les dernières de la sixième grandeur, d'après Argelander. Or, comment expliquer cette différence du pouvoir pénétratif calculé, soixante-quinze, et de celui déduit de l'observation, et qui n'est que de vingt-deux, si ce n'est par une perte que subit la lumière dans son passage par l'espace, perte que nous ne pouvons considérer autrement que comme une extinction successive, et d'autant plus forte que l'espace que la lumière doit traverser est plus grand? Le calcul, il est vrai, nous montre que, pour la distance

moyenne des étoiles de la première grandeur, cette extinction n'est que de 1/75, mais que, pour les étoiles extrêmes de la sixième grandeur, elle est déjà de 1/10, et, pour celles de la neuvième grandeur, de 1/3. C'est ce phénomène de l'extinction qui explique aussi la question soulevée déjà par Olbers il y a vingt ans, savoir, que si, conformément à la toute-puissance du Créateur, l'univers n'avait point de bornes, le ciel étoilé devrait nous paraître, dans toutes les directions, resplendissant d'un éclat semblable à celui du soleil. Or l'œil humain serait ébloui de cette lumière intense, si la Providence, dans sa profonde sagesse, n'y avait porté remède par le phénomène de l'extinction, expliqué aujourd'hui par les calculs ingénieux de M. Struve.

« M. Dorn, en se chargeant, en 1842, de la direction du musée asiatique, s'était imposé le devoir de faire connaître au monde savant, et particulièrement aux orientalistes, l'histoire de la fondation et du développement rapide de cette belle institution, qui, grâce à l'intérêt éclairé de son illustre fondateur et au zèle infatigable et désintéressé de son premier directeur, a atteint, dans le court espace de vingt-cinq ans, à un degré de complet et d'importance qui le place à côté des plus riches collections de ce genre. Ce travail méritoire a paru, et forme un volume de quarante feuilles d'impression in-8°, dont le texte proprement dit ne comporte que le quart, tout le reste étant consacré à la longue suite de savants rapports concernant les affaires du musée, et que M. Frähn, durant son directorat, a adressés successivement à l'Académie. Ce sont là les véritables sources de cette histoire, et nul orientaliste ne les lira sans un vif intérêt et une juste admiration. Un jeune orientaliste du pays, M. Paul Saveliev, a entrepris la tâche utile de publier, à l'usage de ses compatriotes, un extrait de cet ouvrage en langue russe.

« Un autre travail de M. Dorn, qui vient de quitter la presse, c'est sa Chrestomathie de la langue afghane, suivie d'un dictionnaire afghane-anglais. L'Afghanistan, province persane, renferme une population de plusieurs millions d'habitants, et paraît devoir jouer un rôle politique assez important. La langue de cette nation, que les indigènes nomment *pouschtou*, a des rapports d'affinité avec le persan moderne, sans qu'on puisse cependant la considérer comme simple dialecte de cette langue, aussi peu que l'idiome des Kourdes ou celui des Baloutches. Si l'on voulait comprendre sous une dénomination commune ces différentes branches de la grande souche indo-germanique, nous serions assez portés d'adopter le nom de *langues de l'Iran*, proposé par le savant M. Lassen. Les travaux de Klaproth, d'Ewersmann et de Wilken n'avaient guère suffi pour donner une idée nette de la langue des Afghanes. Ewald fut le premier à établir, dans son Essai, un point de vue plus scientifique : mais ce n'est qu'à M. Dorn que nous sommes redevables de la première grammaire complète de la langue afghane, publiée en 1840 dans nos Mémoires. De même, sa Chrestomathie est le premier recueil de textes originaux, inédits jusque-là, d'auteurs afghanes, poëtes et prosateurs ; elle est le fruit de vingt ans de travaux assidus et dispendieux, et peut être placée avec honneur à côté des ouvrages de MM. Schmidt et Sjögren, qui, comme on sait, ont aussi été les premiers à frayer la route, l'un pour l'étude du mongol et du tibétain, l'autre de l'ossète.

« On se souvient que feu Robert Lenz, frère cadet de notre physicien, s'était occupé, avec prédilection et succès, de l'étude du drame sanskrit, et qu'avant sa nomination à l'Académie, il s'était fait connaître déjà, d'une manière fort avantageuse, par la publication de son appareil critique d'Urwasi, drame de Kalidasa, dont il méditait une édition, et dont il avait déjà collationné avec soin divers textes. On sait que la mort prématurée de ce jeune et habile orientaliste interrompit brusquement toutes ses belles conceptions, et détruisit les espérances que son talent et son assiduité eussent, sans aucun doute, justifiées.

M. Émile Lenz ne tarda point de déposer au musée asiatique toute la succession littéraire et manuscrite de son frère, persuadé que c'était là l'unique moyen de la faire fructifier encore pour la science. Effectivement, l'un des premiers soins de notre sanscritiste actuel, M. Böhtlingk, fut de chercher un rédacteur habile desdits manuscrits, et nommément de ceux qui se rapportent à l'édition projetée d'Urwasi; aussi fut-il assez heureux pour le trouver dans la personne du docteur Bollensen, professeur-adjoint à l'Institut pédagogique central. Ce savant laborieux vient de nous donner une édition épurée du texte original du drame, accompagnée d'un vaste appareil de notes critiques et d'une traduction allemande, adaptée au possible à l'esprit du poëte indien, sans toutefois faire violence au génie de la langue allemande. Il appartient aux connaisseurs d'apprécier ce travail à sa juste valeur. Quant à nous, applaudissons de bon cœur à ces premiers commencements de littérature sanscrite en Russie, et espérons que cette nouvelle branche des études orientales, que nous voyons poindre chez nous, grandira et se développera en l'honneur de notre patrie. »

Le secrétaire perpétuel énumère ensuite les *Mémoires* qui ont été lus dans les séances de l'Académie. Nous les avons fait connaître pour la plupart à nos lecteurs. M. Fuss termine ainsi son compte rendu :

« Quant aux voyages faits en 1846 par des académiciens, nous avons déjà mentionné, dans le compte rendu même que vous venez d'entendre, la mission de M. Baer vers les bords de la Méditerranée, et celle de M. Sjögren en Livonie et en Courlande. Nous avons dit également ce qui nous paraissait convenable de l'expédition etnographique de M. Castrén et du voyage de M. Köppen. En sorte qu'il ne nous reste plus, pour terminer, qu'à ajouter peu de mots.

« Le voyage en Sibérie de M. Middendorff, qui, deux années de suite, nous a fourni des sujets si intéressants pour nos comptes rendus, se prépare à présent à la publication. Outre le voyageur lui-même, qui s'est réservé le récit historique et une partie de la zoologie, MM. Meyer, Trautvetter, Helmersen, le comte Keyserling et quelques autres savants, se sont partagé le reste des matériaux, et l'impression du texte pourra commencer sous peu. Quant à l'atlas qui doit accompagner ce voyage, et dont l'exécution eût été trop coûteuse pour les moyens de l'Académie, nous avons dû recourir à la munificence impériale, qui n'a encore manqué à aucune entreprise utile. Sa Majesté l'empereur a daigné assigner à cet effet la somme de 10,300 roubles argent.

« La mission scientifique de notre infatigable voyageur Voznessensky a été prolongée jusqu'à la fin de l'année courante. Après avoir exploité pendant sept ans, avec une ardeur et un succès également admirables, la Faune de la côte nord-ouest de l'Amérique, celle de la mer qui baigne les côtes des deux grands continents et de ses nombreux archipels, Voznessensky est arrivé, en juillet 1846, à Aïau, où il a trouvé un accueil bienveillant à la nouvelle factorerie que vient d'y établir la compagnie russe-américaine. Il y a profité, avec l'autorisation de l'Académie, d'une occasion qui s'est offerte à lui pour visiter la presqu'île du Kamtchatka, but, comme on sait, de deux célèbres expéditions du siècle dernier, mais dont l'intérieur, sous le rapport de ses productions naturelles, laisse encore beaucoup à glaner. Le port de Pétropavlovsk, avec ses environs, aura occupé notre voyageur pendant le reste de l'été dernier; il emploiera celui de cette année à des excursions dans l'intérieur du pays, et nous rapportera, sans aucun doute, de nombreux échantillons, et des suites complètes au possible, des productions de la nature organique de ces lieux.

« Une expédition enfin à laquelle l'Académie n'a eu qu'une part fort indirecte est celle que M. le quartier-maître général de Berg a fait exécuter par ordre suprême dans les années 1845 et 1846, à l'effet de fournir le contrôle indispensable aux grandes opérations géodésiques de l'empire. Les deux expéditions chrono-

métriques de 1843 et 1844, qui ont irrévocablement fixé la position de l'observatoire central par rapport à Altona et à Greenwich, ont fourni une base solide à ces nouvelles expéditions, et ont naturellement fait naître, au chef éclairé de l'état-major général, le désir de voir celles-ci conduites dans le même esprit qui a présidé aux deux autres. M. Struve s'est donc chargé avec plaisir de la direction générale de ces opérations, et en a confié l'exécution immédiate à M. son fils. Après la jonction, en 1845, de Moscou et de Varsovie, ainsi que de deux points intermédiaires avec Poulkova, on a étendu le réseau, en 1846, jusqu'à Odessa, et on a déterminé la position exacte, en latitude et en longitude, de dix-neuf points, distribués sur toute l'étendue de la Russie européenne. Grâce aux excellents moyens dont dispose notre observatoire central, on peut dire que la longitude de chacun de ces points est incomparablement plus exacte que n'a été, il y a cinq ans, la longitude d'aucun des observatoires de Russie, sans en excepter celui de Dorpat avec ses trente années d'observations astronomiques. Et cette exactitude, quoi qu'on en dise, est cependant le dernier but auquel doivent tendre les efforts de la science, *exacte* par excellence. »

ACADÉMIE DES SCIENCES DE MUNICH. — M. Schafhäutl présente une communication sur une pierre aérolithique tombée près de Schœneberg. Les pierres aérolithiques se divisent ordinairement en deux classes : 1° celles qui renferment du fer métallique, et 2° celles qui n'en contiennent pas. Le savant académicien propose de substituer à cette classification celle qui consiste à partager les aérolithes en *très-fusibles* et en *peu fusibles*. Les premiers sont généralement enveloppés d'une croûte vitreuse qui manque aux derniers. Tous les aérolithes ressemblent au granit ; ils se composent en effet d'un mélange de plusieurs minéraux granuleux ou cristallins. On y trouve au moins deux silicates à bases de magnésie, d'alumine et de chaux, de potasse et de soude, d'oxyde ferrique, manganique, niccolique, et d'oxyde chromeux. L'un de ces silicates a été pris pour de la leucite ; d'autres l'ont considéré comme du feldspath. Le fer météorique, examiné sous le microscope, présente une cristallisation cubique, comme la fonte cristallisée. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que presque les deux tiers des corps simples connus entrent dans la composition des aérolithes. On a beaucoup discuté sur l'origine de ces pierres, qui offrent quelquefois des dimensions énormes. M. Schafhäutl pense que leur formation se rattache à celle des roches cristallines du globe terrestre, et que le fer, par exemple, lancé d'abord dans l'atmosphère à l'état d'oxyde, aurait été réduit par l'influence de l'électricité. — Si nous avions à nous prononcer, nous inclinerions vers l'hypothèse de Herschel, qui admet que les aérolithes sont de la matière cosmique, ou de petites planètes dont les matériaux seraient partout dispersés dans l'univers. Ce qu'il y a de certain, c'est que la composition de ces pierres est absolument identique à celle qui constitue la carcasse ou la croûte primordiale de notre planète.

— M. Erdl lit une note sur l'appareil électrique du *Gymnarchus niloticus*. On connaît déjà plusieurs poissons doués de la propriété de produire des décharges électriques semblables à celles de la pile. Mais ce qu'il y a de singulier, c'est que l'appareil où réside cette action varie de siége et de forme, suivant les genres de poissons. Ainsi, dans la torpille (*Torpedo*), il est situé latéralement entre la tête et les nageoires ; dans le *Melapterurus*, il se trouve dans la peau, et enveloppe de cette façon tout le corps de l'animal ; dans le *Gymnarchus*, enfin, il faut le placer en grande partie dans la moitié postérieure de la queue. Quant à sa forme, il ressemble, chez la torpille, à une rangée de colonnes verticales ; cette disposition lamellaire se remarque aussi dans la *Gymnote*, le *Mormyrus*

et le *Melapterurus*, tandis que dans le *Gymnarchus* il présente l'aspect de petits corps prismatiques réunis en chapelet.

— M. Pettekofer présente des observations du plus haut intérêt sur l'*affinage* de l'or. On sait que toutes les monnaies d'argent anciennes renferment une certaine quantité d'or. Cela tient 1° à ce que l'argent natif contient toujours quelques proportions d'or et même de platine ; 2° à ce que par l'ancien procédé, consistant dans l'emploi de l'acide nitrique (eau de départ), on ne sépare pas complétement les deux métaux l'un de l'autre. Or, depuis quelques années, on avait découvert que l'acide sulfurique concentré bouillant jouit de la propriété de séparer complétement (on le croyait du moins) l'or en dissolvant l'argent. C'est ce qui fit que, dans presque toutes les contrées d'Europe, on entreprit la refonte des anciennes monnaies d'argent. Eh bien ! M. Pettenkofer vient de démontrer que tout l'or n'est pas séparé, et que le résidu obtenu par le traitement au moyen de l'acide sulfurique, et que l'on regardait comme de l'or parfaitement pur, renferme encore au moins *trois centièmes d'argent*. Cet argent s'y trouve dans un état allotropique particulier : comme l'or, il n'est attaqué ni par l'acide sulfurique bouillant, ni par l'acide nitrique; bien plus, il résiste à l'action du soufre et du chlore, qui attaquent l'or. Il se trouve ainsi combiné avec l'or à l'état de régule ; c'est donc un alliage dans lequel l'argent a, pour ainsi dire, changé de nature. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que cet alliage renferme presque constamment une certaine quantité de platine. M. Pettenkofer en représente ainsi la composition :

Or	97,0
Argent	2,8
Platine	0,2
	100

De ces observations intéressantes nous tirons cet enseignement philosophique, qu'il est refusé à l'homme de se procurer des corps d'une pureté absolue. A chaque moment le chimiste est mis à même de se convaincre de cette vérité. En terminant sa note, M. Pettenkofer recommande l'emploi du sulfate acide de soude à la place de l'acide sulfurique, pour séparer l'or de l'argent.

M. Gustave Bischof reprend la question souvent agitée sur la priorité de la vie végétale ou de la vie animale ; il arrive à la conclusion déjà prévue, que la première est antérieure à la dernière. Il paraît que les végétaux cellulaires qui croissent au fond de la mer constituent la matière organique primordiale. Ces végétaux vivent très-bien dans un milieu chargé d'acide carbonique; sous l'influence des rayons solaires, ils se couvrent de bulles remplies de gaz oxygène. Ce gaz rend l'eau propre à la respiration des poissons et d'autres animaux. L'acide carbonique qui paraît, au commencement des choses, avoir rempli la presque totalité de l'atmosphère, avait pour but : 1° de séparer, par voie de dissolution, le carbonate calcaire des roches silicatées ; 2° de fournir de l'oxygène à l'atmosphère ; 3° de procurer du carbone aux corps organiques.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

France.

THÉOLOGIE, LIVRES DE PIÉTÉ, ETC.

Encyclopédie théologique, ou *Série de dictionnaires sur chaque branche de la science religieuse, offrant*, etc.; publiée par M. l'abbé MIGNE. Tome XV. *Dictionnaire des cérémonies et des rites sacrés.* Tome I. — In-8° de 48 feuilles. — Aux ateliers catholiques du Petit-Montrouge, barrière d'Enfer.

Ce dictionnaire, rédigé par M. l'abbé Boissonnet, aura trois volumes. Prix de l'ouvrage. 21 fr.

Prælectiones theologicæ majores in seminario Sancti-Sulpitii habitæ. De contractibus, opera et studio JOS. CARRIÈRE, ejusdem seminarii presbyteri, vicarii generalis Parisiensis. Tomus tertius. — In-8° de 52 feuilles. — Paris, Méquignon junior et Leroux. Prix du tome III. 7 fr.

L'ouvrage complet. 17 fr.

Prælectiones theologicæ quas in collegio romano habebat Joannes Perrone, è societate Jesu, ab eodem in compendium redactæ. Præmissa est ejusdem historiæ theologiæ cum philosophia comparatæ synopsis. Editio recognita, aucta et emendata. Volumen I. — In-8° de 33 feuilles. — Paris, Leroux.

Tractatus de conscientia, prout est actuum humanorum regula, auctore J. V., V. G. Sancti-Flori. Nova editio. — In-8° de 4 feuilles. — Imp. de Viallefont, à Saint-Flour.

Essai sur l'histoire de la théologie scolastique, du droit canon et de la liturgie; succession des principales écoles théologiques; parallèle des principaux auteurs catholiques et hérétiques; suivi d'un résumé de leurs ouvrages les plus marquants; par l'abbé A. COUSIN DE SAINT-DENOEUX, curé au diocèse de Versailles. Tome II. — In-8° de 23 feuilles. — Paris, Pillet fils aîné, rue des Grands-Augustins, 7. 4 fr.

Collection intégrale et universelle des orateurs sacrés du premier ordre, savoir : *Bourdaloue*, *Bossuet*, *Fénelon*, etc. Publiée selon l'ordre chronologique, etc.; par M. l'abbé MIGNE. Tome XXIX, contenant les Œuvres oratoires complètes des deux Terrasson. — In-8° de 44 feuilles. — Aux ateliers catholiques du Petit-Montrouge, barrière d'Enfer. 6 fr.

Instructions et lettres pastorales de monseigneur l'archevêque de Cambrai, depuis 1842 *jusqu'en* 1847, pour faire suite à ses précédentes publications. — In-8° de 25 feuilles. — Lille, Lefort.

Œuvre de la sainte enfance, ou *Association des enfants chrétiens pour le rachat des enfants infidèles en Chine et dans les autres pays idolâtres.* Nouvelle notice. Juillet 1847. — In-16 d'une feuille. — Imp. de Pillet fils aîné, Paris.

SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Lettres philosophiques sur les vicissitudes de la philosophie, relativement aux principes des connaissances humaines, depuis Descartes jusqu'à Kant; par P. Gallupi, professeur de philosophie à l'université royale de Naples. Traduites sur la deuxième édition, par L. PEISSE. — In-8° de 22 feuilles. — Paris, Ladrange, quai des Augustins, 19. 6 fr.

Réflexions critiques sur le système métaphysique que M. Laromiguière a publié dans ses leçons de philosophie; suivies de recherches sur l'origine de nos inclinations, de nos passions, et de la méthode la plus simple, la plus naturelle pour assurer l'éducation morale de la jeunesse; terminées par des faits historiques à mettre en tableaux; par PH. DUFOUR, D. M. — In-8° de 10 feuilles. — Paris, Sagnier et Bray. 3 fr.

Institutiones philosophicæ ad usum seminarii Suessionensis, auctoribus J. F. M. LEQUEUX et S. GABELLE. Prima pars. Introductio, psychologia experimentalis et logica. — In-12 de 15 feuilles. — Paris, Méquignon junior et Leroux, rue des Grands-Augustins, 9.

Traités de morale de Plutarque. Traduction Ricard, revue et corrigée par ALEXIS PIERRON. — Deux volumes in-12, ensemble de 30 feuilles. — Paris, Charpentier, rue de Lille, 17. 7 fr.

Devoirs et condition sociale des femmes dans l'état du mariage; par madame Ellis. Traduit de l'anglais par M. GUSTAVE BRUNET. — In-18 jésus, format anglais, de 8 feuilles. — Paris, Amyot, rue de la Paix, 6.

Traité des diverses institutions complémentaires du régime pénitentiaire; par M. BONNEVILLE, procureur du roi, etc., à Versailles. — In-8° de 46 feuilles. — Paris, Joubert. 9 fr.

Journal du Palais. Répertoire général contenant la jurisprudence de 1791 à 1847, l'histoire du droit, la législation et la doctrine des auteurs; par LEDRU-ROLLIN. Publié par F. F. PATRIS. Tome VII. (EX-F.) — In-4° de 78 feuilles. — Paris, rue des Grands-Augustins, 7.

L'ouvrage formera neuf à dix volumes, format grand in-8° à deux colonnes, ou in-4° à trois colonnes, au choix du souscripteur.

Prix, pour les abonnés qui payeront en souscrivant. 120 fr.

Pour ceux qui ne payeront et ne recevront l'ouvrage qu'après publication. 140 fr.

Pour les personnes qui ne sont pas abonnées au *Journal.* 160 fr.

Nouveau système hypothécaire. Mémoire concernant la réforme et la modification de la législation sur les hypothèques et priviléges immobiliers; suivi d'un projet de loi; par C. LIMOSIN (de Voulx), ancien notaire. — In-8° de 5 feuilles. — Paris, Durand, rue des Grès, 3.

Concordance entre les lois hypothécaires étrangères et françaises. Ouvrage contenant les textes et résumés des lois hypothécaires des États suivants : Appenzell, Argovie, Autriche, etc.; par M. ANTHOINE DE SAINT-JOSEPH. — In-8° de 26 feuilles. — Paris, Videcoq fils aîné, place du Panthéon, 1. 12 fr.

Des banques en France; leur mission, leur isolement actuel; moyen de les coordonner dans leur intérêt, celui du trésor et du pays; par LOUIS DE NOIRON. — In-8° de 12 feuilles. — Paris, Marc-Aurel, rue Richer, 12.

Ministère de l'instruction publique. Rapport sur l'enseignement scientifique dans les colléges, les écoles intermédiaires et les écoles primaires. — In-8° de 4 feuilles. — Imp. de Dupont, Paris.

De l'organisation de l'enseignement agricole en France; par J. A. FABRE. — In-8° de 3 feuilles. — Paris, Dusacq. 1 fr.

De l'Italie dans ses rapports avec la liberté et la civilisation moderne; par M. ANDRÉ-LOUIS MAZZINI. Tomes I et II. — Deux volumes in-8°, ensemble de 64 feuilles. — Paris, Amyot, rue de la Paix, 6. 15 fr.

LITTÉRATURE.

Histoire de la littérature hindoui et hindoustani; par M. GARCIN DE TASSY. Tome II. Extraits et analyses. — In-8° de 40 feuilles. — Paris, Benjamin Duprat, rue du Cloître-Saint-Benoît, 7.

L'ouvrage aura un troisième et dernier volume. Prix des deux vol. 30 fr.

Petit manuel de la langue grecque, ou *Recueil d'exercices gradués, adapté à la grammaire grecque de M. Theil*, etc.; par M. THEIL. — In-12 de 11 feuilles. — Paris, F. Didot, rue Jacob, 56.

La littérature française contemporaine, continuation de *la France littéraire*. 1827-1844. Dictionnaire bibliographique, renfermant, etc.; par MM. CH. LOUANDRE et FÉLIX BOURQUELOT. Livraisons 21 et 22. Tome III. Feuilles 21 à 30. DUG-FEN.) — In-8° de 10 feuilles. — Paris, chez l'éditeur, quai Voltaire, 11 et 13.

Œuvres choisies de Diderot, précédées de sa vie; par M. F. GÉNIN. — Deux volumes in-12, ensemble de 35 feuilles. — Paris, F. Didot, rue Jacob, 56. 6 fr.

Une leçon au collége de France. Discours sur l'histoire de France et l'esprit du théâtre espagnol, avec un Avant-propos; par M. DAMAS-HINARD. — In-8° de 2 feuilles. — Paris, Benjamin Duprat, rue du Cloître-Saint-Benoît, 7.

Alceste, tragédie en trois actes, en vers; par M. HIPPOLYTE LUCAS; avec musique et chants de M. Elwart. (Second Théâtre-Français, le 16 mars 1847.) — In-18 anglais d'une feuille 2/3. — Paris, Michel Lévy.

Bibliothèque dramatique. Théâtre moderne. Deuxième série. 1 fr.

Un Poëte, drame en cinq actes, en vers; par P. J. BARBIER. — In-18 de 4 feuilles. — Paris, Furne, rue Saint-André-des-Arts, 55.

Le Chiffonnier de Paris, drame en cinq actes et un prologue (12 tableaux); par M. FÉLIX PYAT, musique de M. Pilati. (Théâtre de la Porte-Saint-Martin, le 11 mai 1847.) — In-18 anglais de 2 feuilles. — Paris, Michel Lévy, rue Vivienne, 1. 1 fr.

L'Antiquaire, comédie en quatre actes, en vers; par ANTONY THOURET. (Théâtre royal de l'Odéon, second Théâtre-Français, le 15 mai 1847.) — In-8° de 9 feuilles. — Paris, Souverain, rue des Beaux-Arts, 5. 1 fr. 50 c.

Au petit bonheur, comédie en un acte et en prose; par M. PROSPER POITEVIN. (Théâtre royal de l'Odéon, second Théâtre-Français, le 15 mai 1847.) — Paris, Tresse, Palais-Royal. 60 c.

Le Désert, ode-symphonie en trois parties, avec strophes déclamées, airs, chants, chœurs et grand orchestre; poésie d'AUGUSTE COLIN, musique de Félicien David. — In-8° d'une feuille. — Paris, Heugel, rue Vivienne, 2 *bis*. 50 c.

Carmen; par PROSPER MÉRIMÉE. — In-8° de 23 feuilles. — Paris, Michel Lévy, rue Vivienne, 1. 7 fr. 50 c.

Militona; par THÉOPHILE GAUTIER. — In-8° de 21 feuilles. — Paris, Desessart, rue des Beaux-Arts, 8. 7 fr. 50 c.

Camille; par VICTOR MANGIN. — Deux volumes in-8°, ensemble de 39 feuilles. — Paris, Hipp. Souverain, rue des Beaux-Arts, 5. 15 fr.

Scènes norwégiennes, roman inédit; par mademoiselle Frédérique Brenner. Traduit par JEAN COHEN. — In-18 de 9 feuilles. — Paris, Waille, rue Cassette, 6.

HISTOIRE.

Histoire universelle; par César Cantu; soigneusement remaniée par l'auteur, et traduite sous ses yeux par EUGÈNE AROUX, ancien député, et PIERSILVESTRO LÉOPARDI. Tome XII. — In-8° de 50 feuilles. — Paris, F. Didot. 6 fr.

Histoire de France, depuis les temps les plus reculés; par MM. A. ROCHE et PH. CHASLES. Tome Ier. (*Histoire de France du moyen âge*); par

M. A. Roche. — In-8° de 38 feuilles. — Paris, F. Didot; Londres, chez l'auteur. 7 fr. 50 c.

Histoire d'Italie; par Roux de Rochelle, ancien ministre plénipotentiaire. Tome Ier. — In-8° de 29 feuilles. — Paris, F. Didot, rue Jacob, 56. 7 fr.

Histoire générale des Antilles; par M. Adrien Dessalles. Tome III et dernier. — In-8° de 30 feuilles. — Paris, chez France, quai Malaquais, 15. 7 fr. 50 c.

Les tomes IV, V et VI de l'Histoire, etc., formant la seconde série de l'ouvrage complet, paraîtront successivement avant la fin de l'année. Cette série embrassera le règne de Louis XV.

Histoire des Girondins; par M. A. de Lamartine. Tome VII. — In-8° de 26 feuilles. Tome VIII. — In-8° de 24 feuilles. — Paris, Furne, rue Saint-André des Arcs. Prix du volume. 5 fr.

Les derniers jours de la grande armée, ou *Souvenirs, documents et correspondance inédite de Napoléon en* 1814 *et* 1815; par le capitaine Hippolyte de Mauduit. — In-8° de 32 feuilles. — Paris, chez l'auteur, rue du Colysée, 32.

Chute de l'Empire. Histoire des deux Restaurations jusqu'à la chute de Charles X; par Achille de Vaulabelle. Tome IV. — In-8° de 36 feuilles. — Paris, Perrotin. Prix du volume. 5 fr.

L'ouvrage aura six volumes.

Histoire de Gustave-Adolphe, par Fryxell. Traduit du suédois par Mlle R. du Puget. Tome II. — In-8° de 26 feuilles. — Paris, place de la Madeleine, 24.

Cet ouvrage fait partie de la bibliothèque étrangère. Choix de chefs-d'œuvre littéraires traduits de diverses langues.

Les guerres des protestants à Lyon, de 1561 *à* 1572, ou *Fragments de M. Montfalcon, jugés selon la vérité de l'histoire;* par un vicaire général. — In-8° de 13 feuilles. — Lyon, Dumoulin.

Signé : Cattet, chanoine, vicaire général.

Lyon en 1793. Procès-verbaux authentiques et inédits du comité de surveillance de la section des Droits de l'homme, l'une des trente-deux sections de cette commune pendant le siége; contenant, jour par jour, le récit des calamités supportées par les Lyonnais pendant leur rébellion contre le gouvernement de leur patrie; précédés de la description officielle des fêtes républicaines célébrées à Lyon et dans le département de Rhône-et-Loire pendant ce siége désastreux. — In-8° de 12 feuilles, 10 plans, vignettes et *fac-simile.* — Lyon, Bordier. 3 fr.

Histoire pittoresque et anecdotique des anciens châteaux, demeures féodales, forteresses, citadelles, etc., avec les traditions, légendes ou chroniques qui s'y rattachent, et le récit des faits et gestes des possesseurs de ces manoirs; par M. de Thibiage. — In-8° de 13 feuilles et des vignettes. — Paris, Renault, éditeur. 5 fr.

L'ancienne Auvergne et le Velay, histoire, archéologie, mœurs, topographie; par M. Ad. Michel et une société d'artistes. Tome troisième. Livraisons 31 et 32. — In-folio de 16 feuilles et 8 planches lithographiées. — Moulins, Desrosiers.

Senlis et Chantilly anciens et modernes; par M. Vatin, président du tribunal civil de Senlis (Oise). Carte des environs. — In-8° de 17 feuilles et une carte. — Imp. de Duriez, Senlis. 4 fr. 50 c.

Notice sur l'ancienne ville de Crèvecœur, ses dépendances, et l'abbaye de Vaucelles; par Ad. Bruyelle. — In-8° de 4 feuilles. — Imp. de Lesne-Daloin, Cambrai.

Notice archéologique et pittoresque sur Châtillon-sur-Seine, éditée au profit des pauvres; par l'abbé Tridon, chanoine honoraire de Troyes, etc. Enrichie de dessins par M. Vauthier. — In-8° de 9 feuilles et 7 lithographies. — Troyes, Bouquot.

Chapitre de Saint-Denis. Histoire de sa fondation, des négociations pour obtenir son exemption; discussion de ce privilége; par M. l'archevêque de Paris. — In-18 de 5 feuilles. — Paris, Ad. Leclère, rue Cassette, 29.

Olivier Cromwell, sa vie privée, ses discours publics, sa correspondance particulière; précédés d'un Examen historique des biographes et historiens d'Olivier Cromwell; par M. Philarète Chasles. — In-18 jésus, format anglais, de 13 feuilles. — Paris, Amyot, rue de la Paix, 6. 3 fr. 50 c.

Clément XIV et les Jésuites; par J. Crétineau-Joly. — In-8° de 26 feuilles et 9 *fac-simile*. — Paris, Mellier frères, place Saint-André des Arcs, 11. 7 fr. 50 c.

Mémoires particuliers de madame Rolland (sic), *suivis des Notices historiques sur la Révolution, des portraits et anecdotes, et des derniers écrits et dernières pensées, par la même; avec Avant-propos et notes;* par M. François Barrière. — In-18 anglais de 14 feuilles. — Paris, F. Didot. 3 fr.

Bibliothèque des Mémoires relatifs à l'histoire de France pendant le XVIIIe siècle, avec Avant-propos et Notes; par M. F. Barrière. Tome VIII.

Mémoires de Cléry, de M. le duc de Montpensier, de Riouffe; avec Avant-propos et Notes; par M. François Barrière. — In-18 anglais de 20 feuilles. — Paris, F. Didot. 3 fr.

Bibliothèque des Mémoires relatifs à l'histoire de France pendant le XVIIIe siècle, avec Avant-propos et Notes; par M. F. Barrière. Tome IX.

Cléry avait intitulé son ouvrage : Journal de ce qui s'est passé à la tour du Temple pendant la captivité de Louis XVI.

Il eût été d'autant plus convenable de ne pas changer ce titre, que les volumes intitulés : Mémoires de M. Cléry, valet de chambre de Louis XVI, ou Journal, etc., présentent d'étranges différences en certains passages.

Outre l'ouvrage de Cléry, on trouve dans ce volume les Dernières heures de Louis XVI, par l'abbé Edgeworth de Firmont, et le Récit des événements arrivés au Temple, qui commence par ces mots : « Le roi, mon père, arriva au Temple le 13 août 1792. »

Notice biographique sur le lieutenant général comte Bertrand, grand maréchal du palais de l'empereur; par le général Paulin, son premier aide de camp; suivie de l'Avant-propos du général Bertrand pour les campagnes d'Égypte et de Syrie. — In-8° de 6 feuilles. — Paris, au Comptoir des imprimeurs-unis, Comon, quai Malaquais, 15.

Éloge funèbre du général Drouot, prononcé dans la cathédrale de Nancy le 25 mai 1847, par le R. P. Henri-Dominique Lacordaire, des frères prêcheurs. — In-8° de 3 feuilles. — Paris, Sagnier et Bray. 1 fr.

Le Palais du Luxembourg, fondé par Marie de Médicis, régente; considérablement agrandi sous le règne de Louis-Philippe Ier. Origine et description de cet édifice, principaux événements dont il a été le théâtre depuis sa fondation, 1615, jusqu'en 1845, etc.; par M. Alphonse de Gisors, architecte de la Chambre des Pairs, etc. — In-8° de 12 feuilles et 19 planches. — Paris, Plon, rue de Vaugirard. 5 fr.

Histoire de la bibliothèque Sainte-Geneviève, précédée de la Chronique de l'abbaye, de l'ancien collége de Montaigu et des monuments voisins, d'après des documents originaux et des ouvrages peu connus; par Alfred de Bougy, de la bibliothèque Sainte-Geneviève. Suivie d'une monographie biblio-

graphique, ou catalogue des ouvrages manuscrits et imprimés relatifs à sainte Geneviève, à son église, à son abbaye, aux chanoines réguliers de la congrégation de France, ou génovéfains, et à leur bibliothèque; par P. Pincou, de la bibliothèque Sainte-Geneviève. — In-8° de 27 feuilles. — Paris, au Comptoir des imprimeurs-unis, Comon, quai Malaquais, 15. 8 fr.

GÉOGRAPHIE, VOYAGES.

Dictionnaire de géographie ancienne et moderne, contenant tout ce qu'il est important de connaître en géographie physique, politique, commerciale et industrielle, et les notions indispensables pour l'étude de l'histoire; par MM. Achille Meissas et Michelot. — In-8° de 59 feuilles et 8 cartes. — Paris, Hachette, rue Pierre-Sarrazin, 12. 7 fr. 50 c.

Voyage dans l'Italie centrale; par J. C. Fulchiron, pair de France. *Parme, Plaisance, Guastalla, Modène, Lucques.* Seconde édition, revue et corrigée, ornée de 7 gravures. Tome V. — In-8° de 40 feuilles. — Paris, au Comptoir des imprimeurs-unis. 7 fr. 50 c.

Voyage en Scandinavie, en Laponie, au Spitzberg et aux Féroë, pendant les années 1838, 1839 *et* 1840, *sur la corvette* la Recherche, *etc.* Géographie physique, géographie botanique, etc., par MM. Ch. Martins, J. Voehl, etc. Tome Ier. Deuxième partie. — In-8° de 15 feuilles. — Paris, Arthus-Bertrand, rue Hautefeuille, 23.

Les steppes de la mer Caspienne, le Caucase, la Crimée, et la Russie méridionale. Voyage pittoresque, historique et scientifique; par Xavier Hommaire de Hell, ingénieur civil des mines, etc. Trois volumes in-8°, ensemble de 102 feuilles, plus un atlas. Livraisons 1 à 22. — In-folio de 2 feuilles, composé d'une carte géographique et 36 planches. — Paris, Bertrand. 110 fr.

Voyage en Abyssinie, exécuté pendant les années 1839, 1840, 1841, 1842, 1843, par une commission scientifique composée de MM. Théophile Lefebvre, lieutenant de vaisseau, etc., A. Petit et Quartin-Dillon, Vignaud, dessinateur. Publié par ordre du roi, etc. Troisième partie. *Histoire naturelle, botanique;* par M. A. Richard. Tome IV. — In-8° de 16 feuilles. — Paris, Arthus-Bertrand, rue Hautefeuille, 23.

SCIENCES.

Notions d'algèbre et de trigonométrie, suivies de quelques applications au lever des plans; par J. Jariez. — In-8° de 21 feuilles et une planche. — Paris, Mathias, quai Malaquais, 13.

Applications de la géométrie descriptive aux ombres, à la perspective, à la gnomonique et aux engrenages; par Théodore-Olivier Terte. — In-4° de 53 feuilles, un atlas in-4° d'une demi-feuille, et 58 planches. Paris, Carilian-Gœury, quai des Augustins, 39-41. 25 fr.

Précis de cristallographie, suivi d'une Méthode simple d'analyse au chalumeau, d'après les leçons particulières de M. Laurent, professeur de chimie, etc.; avec 175 figures dans le texte. — In-18 jésus, format anglais, de 3 feuilles. — Paris, Victor Masson, place de l'École-de-Médecine.

Traité de l'exploitation des mines; par M. Ch. Combes. Tome III. — In-8° de 47 feuilles. — Atlas in-4° d'une demi-feuille, servant de couverture, et 38 planches in-folio oblong. — Paris, Carilian-Gœury et Victor Dalmont, quai des Augustins, 39-41. 15 fr.

Cours de zoologie forestière, comprenant l'histoire et la description de tous les mammifères, oiseaux, reptiles et poissons d'eau douce indigènes, et l'entomologie, ou traité des insectes forestiers; par Auguste Mathieu. Tome Ier. (Première partie.) — In-8° de 25 feuilles et 4 tableaux. — Nancy, madame veuve Raybois.

Flore de Tarn-et-Garonne, ou *Description des plantes vasculaires qui croissent spontanément dans ce département;* publiée sous les auspices du conseil général, par A. LAGRÈZE-FOSSAT, avocat, etc. — In-8° de 33 feuilles. — — Montauban, Rethoré. 9 fr.

Synopsis analytique de la Flore du Gard, ou *Méthode facile pour arriver au nom de toutes les plantes vasculaires de ce département.* Ouvrage utile pour les herborisations; par M. l'abbé J. G. — In-12 de 16 feuilles. — Paris, Vaton, rue du Bac, 46.

Le Collége des médecins de Rouen, ou *Documents pour servir à l'histoire des institutions médicales en Normandie;* par A. AVENEL, D. M. P. — In-8° de 23 feuilles. — Imp. de Péron, Rouen.

Mémoires de la Société royale d'agriculture et des arts du département de Seine-et-Oise, publiés depuis sa séance publique du 27 juillet 1845 jusqu'à celle du 26 juillet 1846. Quarante-sixième année. — In-8° de 6 feuilles. — Versailles, Dufaure.

Bases fondamentales de la bonne culture, ou *Mémoire sur la découverte des moyens que Dieu donne à l'homme d'augmenter son bien-être par le développement des végétaux. Causes visibles de la maladie des pommes de terre et de la carie du blé, avec des moyens d'y parer;* par M. COUIZE, ancien notaire, etc. — In-8° de 16 feuilles. — Paris, Frey, rue Croix-des-Petits-Champs, 33.

Méthode Fraisinet, ou l'*Art d'obtenir les œufs de vers à soie au plus haut point de perfection, et de les faire éclore de la manière la plus convenable.* — In-8° de 2 feuilles. — Imp. de Ballivet, à Nîmes.

Nature et éducation des chevaux achetés par les dépôts de remonte; un mot sur ces différents établissements. De l'hygiène suivie dans les dépôts et les régiments de troupes à cheval; maladies qui règnent dans les régiments et les dépôts : sporadiques, etc.; causes qui les déterminent; moyens de les atténuer. Dissertation sur la contagion de la morve du cheval à l'homme; par A. LOUCHARD. — In-8° de 22 feuilles. — Paris, madame Bouchard-Huzard, rue de l'Éperon, 7. 5 fr.

Historique du haras royal du Pin, et considérations sur l'amélioration des chevaux en France; par A. DE LESPINATS. — In-8° de 2 feuilles. — Paris, rue Duphot, 10. 1 fr. 50 c.

Notions générales sur le passage et la défense des rivières, ou *Coup d'œil sur l'état actuel de l'art du pontonnier en France.* Ouvrage contenant un examen critique du nouvel équipage de pont des Autrichiens; par A. F. DRIEU. — In-8° de 10 feuilles. — Paris, P. Bertrand. 2 fr. 50 c.

Description des machines et procédés consignés dans les brevets d'invention, de perfectionnement et d'importation, dont la durée est expirée, et dans ceux dont la déchéance a été prononcée. Publiée par les ordres de M. le Ministre du commerce. Tome LXIII. — In-4° de 70 feuilles et 35 planches. — Paris, madame Bouchard-Huzard. 15 fr.

Traité de la construction des théâtres. Ouvrage contenant toutes les observations pratiques sur cette partie de l'architecture; par ALBERT CAVOS. — In-8° de 8 feuilles, un atlas in-folio d'une feuille, et 25 planches. — Paris, Mathias, quai Malaquais, 15. 30 fr.

Allemagne.

P. BALLERINI Opus de romano pontifice, ed. *Westhoff.* Pars II. De potestate ecclesiastica, etc. — In-8°. — Münster. 4 fr.

G. FR. SCHOEMANNI Comparatio theogoniæ Hesiodeæ cum Homerica. — In-4°. — Greifswald. 1 fr. 50 c.

Euripidis Phœnissæ cum commentario, edidit *Jac. Geelius*. Scholia antiqua in Euripidis tragœdias, partim inedita, partim editis, integriora adjunxit. *C. G. Cobetius*. — In-8°. — Leyde. 12 fr.

Ad. Emperii Opuscula philologica et historica edidit *Schneidewin*. — In-8°. — Gœttingue. 6 fr. 50 c.

A. Heiligstedt. — Commentarius grammat. hist. exit. in Jobum. — In-8°. — Leipzig. 6 fr.

H. Kellgren. — *Die Grundzüge der finnischen Sprache.* — Les éléments de la langue finnoise comparée avec les autres langues de la même famille. — In-8°. — Berlin. 2 fr.

Ed. Hase. — De manu juris Romani antiquioris commentatio. — In-8°. — Halle. 2 fr.

J. G. L. Mehliss Comparationem Platonis doctrinæ de vero reipublicæ exemplo cum Christiana de regno divino doctrina instituit. — In-4°. — Goettingue. 5 fr. 50 c.

Commentatio de *Joanne Scoto Erigena*. — In-8°. — Bonn. 3 fr.

C. E. Fuchs. — *Die Philosophie Victor Cousin's.* — La Philosophie de M. Victor Cousin, et sa position vis-à-vis de la philosophie française et allemande. — In-8°. — Berlin. 6 fr.

Fr. de Raumer. — *Vorlesungen über die alte Geschichte.* — Cours d'histoire ancienne. — Deuxième édition. Ier volume. — In-8°. — Leipzig. 10 fr. 50 c.

H. Ewald. — *Geschichte des Volkes Israel.* — Histoire des Israélites jusqu'à la naissance de Jésus-Christ. Troisième volume. Première partie. — In-8°. — Gœttingue. 6 fr. 50 c.

J. J. Reiskii Primæ lineæ historiæ regnorum Arabicorum et rerum ab Arabibus medio inter Christum et Muhammedem tempore gestarum; cum tabula geneologica tribuum Arabicarum. E. libro manuscripto biblioth. Gœtting. ed. *Ferd. Wüstenfeld*. — In-8°. — Gœttingue. 6 fr.

G. H. Pertz. — *Archiv der Gesellschaft für altere deutsche Geschichtskunde.* — Archives de la Société pour l'histoire ancienne de l'Allemagne. Neuvième volume. — In-8°. — Hanovre. 16 fr.

C. Riffel. — *Christliche Kirchengeschichte der neuesten Zeit.* — Histoire de la religion chrétienne depuis le commencement du XVIe siècle jusqu'à nos jours. Premier volume. — In-8°. — Mayence. 2 fr. 50 c.

Ch. de Raumer. — *Geschichte der Pædagogik.* — Histoire des systèmes d'éducation depuis la renaissance jusqu'à nos jours. Deuxième volume. De Bacon jusqu'à Pestalozzi. — In-8°. — Stuttgart. 11 fr.

Fr. Wieseler. — *Uber die Thymele des griechischen Theaters.* — Essai sur la Thymèle dans les théâtres grecs. — In-8°. — Gœttingue. 1 fr. 50 c.

Fr. Kugler. — *Geschichte der Malerei.* — Histoire de la peinture depuis Constantin le Grand. Deuxième édition, revue par *J. Burckhardt*. — In-8°. — Berlin. Deuxième cahier. 3 fr.

R. E. Prutz. — *Vorlesungen über die Geschichte des deutschen Theaters.* — Histoire du théâtre allemand. — In-8°. — Berlin. 9 fr. 50 c.

Die Preussischen Landstænde.—Les États provinciaux de la Prusse. Recueil des lois et des ordonnances relatives à cette institution, avec une introduction historique. — In-16. — Berlin. 2 fr.

C. W. de Lancizolle. — *Rechtsquellen für die gegenwærtige landstændische Verfassung in Preussen.* — Lois relatives à l'organisation des États en Prusse. — In-8°. — Berlin. 5 fr.

Le même. — *Aus der Geschichte der landstændischen Verfassung in*

Deutschland. — Essai historique sur les États provinciaux en Allemagne. — In-8°. — Berlin. 1 fr. 50 c.

CH. MOLBECH. — Le duché de Sleswig dans ses rapports historiques avec le Danemark et le Holstein. — In-8°. — Copenhague. 2 fr. 50 c.

Abhandlungen der Königl. Bayer. Akademie der Wissenschaften. — Mémoires de l'Académie de Munich. Classe de philologie et de philosophie. Quatrième cahier. — In-8°. — Munich. 8 fr.

Angleterre.

Astronomical Aphorisms; or, Theory of Nature founded on the immutable Basis of Meteoric Action. By P. MURPHY. — In-12. 6 fr. 30 c.

Solutions of the Trigonometrical Problems proposed at St. John's College, Cambridge, from 1829 to 1846. By Thomas GASKIN. — In-8°. (Cambridge.) 11 fr. 35 c.

The Philosophy of Geology. By A. C. G. JOBERT. — Part I, in-18. 6 fr. 90 c.

Practical Observations on the Pathology and Treatmen of certain Diseases of the Skin, generally pronounced Intractable; illustrated by upwards of Forty Cases. By Thomas HUNT. — In-8°. 7 fr. 60 c.

Adulterations of various Substances used in Medicine and the Arts, with the Means of Detecting them : intended as a Manual for the Physician, the Apothecary, and the Artizan. By Lewis C. BECK. — In-8°. (New-York.) 10 fr. 10 c.

Bibliotheca sacra and Theological Review. Conducted by Edwards, Park, Robinson, and Stuart. Vol. 4, No. 14, May 1847, in-8°. 7 fr. 60 c.

Life of Godfrey William Von Leibnitz; on the basis of the German Work of Dr. G. E. Guhrauer. By John M. MACKIE. — In-12. (Boston.) 7 fr. 60 c.

The Black book of England : exhibiting the Existing State, Policy, and Administration of the United Kingdom in its Executive Government, Legislature, Established Church, Electoral Representation, Courts of Law, Public Offices, Colonies, National Universities, House of Commons, London Corporation, etc.; with Lists of the chief Recipients of Public Pay in Church and State. — In-12. 6 fr. 90 c.

Life and Times of sir Robert Peel. By W. Cooke TAYLOR. — Vol. I, in-8°. 17 fr. 65 c.

The Law concerning Horses, Racing, Wagers, and Gaming: with an Appendix, containing recent Cases, Statutes, etc. By George Henry Hewit OLIPHANT. — In-12. 9 fr. 45 c.

History of the Conquest of Peru : with a Preliminary View of the Civilization of the Incas. By William H. PRESCOTT. — 2 vols. in-8°. 40 fr. 35 c.

Notes from a Journal kept in Italy and Sicily during the Years 1844, 1845, and 1846. By J. G. FRANCIS. — In-8°. 17 fr. 65 c.

Journey to Damascus, through Egypt, Nubia, Arabia Petræa, Palestine, and Syria. By Viscount CASTLEREAGH. — 2 vols. in-8°. 30 fr. 25 c.

Florilegium poeticum anglicanum; or Selections from English Poetry for the use of Classical Schools. — In-8°. 4 fr. 45 c.

Fortescue : a Novel. By James Sheridan KNOWLES. 3 vols. in-8°. 39 fr. 70 c.

Castles in the air : a Novel. By Mrs. GORE. — 3 vols. in-8°. 39 fr. 70 c.

Fitz Edward, and other Tales. By Miss H. E. Lovett SHEKLETON. — In-8°. 13 fr. 20 c.

Esther Merle, and other Tales. By Mrs. Francis VIDAL. — In-12. 3 fr. 15 c.

Cromwell : a Drama, in Five Acts. By Alfred B. RICHARDS. — In-8°. 6 fr. 60 c.

Temper : a Comedy, in Five Acts. By Robert BELL, Author of "Mothers and Daughters." — In-8°. 3 fr. 15 c.

Poems : By John Lloyd. — In-8°. (Llandovery.) 9 fr. 45 c.

Hitopadesa-the Sanscrit Text; with a Grammatical Analysis, alphabetically arranged. By Francis Johnson, Professor of Oriental Languages at the East India College. — In-8°. 39 fr. 70 c.

The Dasá Kumará Charita, or Adventures of Ten Princes : a Series of Tales, printed in the original Sanscrit, by Sri Dandi. Edited by H. H. Wilson. — In-8°. 18 fr. 90 c.

Espagne.

Concordantiæ Bibliorum sacrorum vulgatæ editionis, ad recognitionem jussu Sixti V, pontif. max. Bibliis adhibitam recensitæ atque emendatæ ac plusquam vigintiquinque mollibus versiculis auctæ insuper et notis historicis, geographicis, chronicis locupletatæ, cura et studio F. P. Dutripon, theologi et professoris. — Barcelone et Madrid, chez Pons. Chaque livraison. 1 fr. 25 c.

L'ouvrage entier se composera d'un volume in-folio.

Manual de filosofía mental, y moral, dividido en dos cursos elementales; uno de principios de moral y religion, y otro de psicología, ideologia y lógica, con unas quinientas preguntas en cada curso para uso de los cursantes de aquellas asignoturas y de los que se preparan á recibir el grado de bachiller; por el licenciado D. Manuel La Rosa y Ascaso. — Saragosse et Madrid. — Un volume in-8°. 3 fr. 65 c.

El faro del Banco y comercio. Tratado completo de las operaciones de banco y cálculos comerciales. Esta utilísima publicacion, comprehende una aritmética completa aplicada al comercio. Por E. A. Cloesens de Jongste de Margellina, economista, profesor de dibujo arquitectural, etc. — Barcelone, Madrid, chez Pons et Comp. — Un volume in-4°. 6 fr. 25 c.

. *Noticia* de los bancos y sociedades en Madrid y en las principales provincias y estado de sus acciones. — Madrid, chez Cuesta. 55 c.

Manual cronológico de historia universal; por la señorita P. E. — Madrid. — Un volume in-8°. 2 fr. 10 c.

Tratado de la prosodia española, útil para las escuelas de primera y segunda enseñanza, compuesto por D. Francisco Lorente. — Madrid, chez Cuesta. — In-8°. 80 c.

Fortuna contra fortuna, drama de costumbres en tres actos y en verso; por D. Tomas Rodriguez Rubi. — Madrid, chez Cuesta et Rios. — In-8°. 2 fr. 10 c.

Juan de Padilla. Drama histórico original en verso, en cuatro actos y cinco cuadros; por D. Eusebio Asquerino. — Madrid, chez Cuesta et Rios. — In-8°. 2 fr. 10 c.

Venganza de un caballero y el juramento de un rey. Drama caballeresco original, en tres actos y en verso; por D. Eusebio Asquerino. — Madrid, chez Cuesta et Rios. — In-8°. 1 fr. 60 c.

Tratado completo de matemáticas; por D. Agustin Gomez Santa Maria. — Madrid. — Un volume in-4°. 6 fr. 80 c.

Manual de anatomía patológica, redactado de los mejores autores, para uso de los alumnos de medicina; por D. Manuel José de Porto. — Cadix et Madrid, chez Sanchez. — Un volume in-8°. 4 fr. 20 c.

Fragmentos toxicologicos, ó esplicacion de algunos venenos, del modo de analizarlos, y de curar sus defectos; por el doctor D. Ramon Ferrer y Garcès. — Barcelone et Madrid. — Un volume in-8°. 1 fr. 60 c.

Pologne.

Codex diplomaticus Poloniæ quo continentur privilegia Regum Poloniæ,

magnorum ducum Lithuaniæ, Bullæ pontificum, nec non jura a privatis data, illustrandis domesticis rebus gestis inservitura, adhuc nusquam typis exarata, ab antiquissimis inde temporibus usque ad annum 1506 *editus*, etc. Publié par V. A. Maciriowski. — Varsovie.

Wyklad nank pomocnych wedukacyi plei zenskiey (Exposé des études propres à faciliter l'éducation des jeunes filles); par mademoiselle Zmichowska. — Tome Ier. — Varsovie.

Niawiasty Polskie (les Femmes polonaises). Résumé de ce qu'ont écrit les auteurs nationaux sur les mœurs, l'éducation, les mérites et les qualités des femmes de ce pays, par Woycieki. — Varsovie.

Pierwotne dzicie Polski i Litery (les Fastes primitifs de la Pologne et de la Lithuanie, tant intérieurs qu'extérieurs); par V. A. Macieiowski. — Varsovie.

Dzicie Polski (Histoire de Pologne sous le règne de Ladislas Jagellon et de Ladislas III); par L. Golembiowski. — Varsovie.

Pamietniki o dawncy Polsce (Mémoires sur l'ancienne Pologne du temps de Sigismond-Auguste). Ouvrage contenant les lettres de Jean Commendoni à Charles Borromée; traduction faite d'après les manuscrits latins et italiens, par Léon Kyzeczkowski. — Deux volumes. — Vilna.

Dzicie Jana III (Histoire de Jean III, dit *Sobieski*, roi de Pologne); par Rogalski. Ouvrage publié par livraisons. I-Ve livraisons. — Varsovie.

Czechia i Czechowic (la Bohême et les Bohêmes vers la fin du XIXe siècle); par E. Choiecki. — Berlin.

Damowa Zagroda (la Maison isolée), ou Coup d'œil sur les fastes de la Pologne, en forme de contes pour la jeunesse; par J. Starza. — Deux volumes. — Varsovie.

Daguerotypy Warszawy (Daguérotypes de Varsovie); roman moral, orné de gravures, en six volumes; par Edouard Boguslawski. — Varsovie.

Zamek ogrodzieniec (le Château fermé), nouvelle historique du XIIIe siècle, avec une gravure; par Bobrowicz. — Cracovie.

Kollokacya, powiesc (les Suites d'un héritage de biens-fonds mis en lot; conte historique; par Joseph Korzeniewski. — Vilna.

Domowe powiastki i wizerunki (Contes et images de famille), contenant des aperçus sur la vie privée des Polonais, d'après les annalistes et les traditions; par Woycieki. — 2 vol. — Varsovie.

Kirgiz (le Kirgis), par Gustave Ziclinoki; poëme orné de gravures, nouvelle édition. — Leipzig.

Herbarz Polski Kaspra Niesiekkiego (Armoiries polonaises de Gaspard Niesiecki). Nouvelle édition, augmentée de suppléments tirés des auteurs postérieurs, manuscrits, documents officiels, par Bobrowicz. — Tome Ier. — Leipzig.

Starozytnosei i pomniki Krakowa (Antiquités et monuments de Cracovie). Ouvrage orné de gravures et publié par livraisons. Ire et IIe livr. — Cracovie.

Les Rédacteurs en chef:

Noel Desvergers et Jean Yanoski.

NOUVELLE REVUE

ENCYCLOPÉDIQUE.

SCIENCES.

Beiträge zur Flora des Cap-und Natallandes, v. Prof. Dr. Ferd. KRAUSS. (Documents pour servir à la flore du Cap et du pays de Natal.) — In-8° de 215 pages; Ratisbonne, 1846.

Quand on s'élève de la base au sommet d'une haute montagne, on voit se dérouler, en petit, le panorama qu'on verrait en grand si l'on s'avançait graduellement de l'équateur vers le pôle. D'abórd, au pied de la montagne s'étale la flore de la plaine; puis, à mesure qu'on monte, les végétaux de la plaine disparaissent pour faire place aux plantes qui appartiennent à des régions de plus en plus boréales. Enfin, dans la zone qui avoisine les neiges éternelles, on ne rencontre plus que d'humbles lichens, sur un sol glacé. Si la montagne est située dans la zone torride, on pourra, au bas, cueillir des dattes, aliment des Arabes du désert, et en haut, goûter le lichen que le Lapon mange dans du lait de renne. On peut ainsi comparer la terre à deux énormes montagnes réunies par leurs bases, en admettant que le point de contact soit l'équateur, et qu'elles aient pour sommets les pôles. Il est évident qu'il faut exclure de l'étude comparative dont nous parlons les plantes cosmopolites, que l'on rencontre depuis les régions équatoriales jusqu'au soixantième degré de latitude. Il faut choisir des végétaux qui ont, pour ainsi dire, des goûts plus sédentaires, et qui sortent rarement de la zone qu'ils caractérisent. C'est ainsi que M. Schouw

(*Europa, physisch-geographische Schilderung*) est arrivé à établir pour l'Europe quatre régions principales : 1° la région des arbres à feuillage toujours vert ; 2° celle du châtaignier et du chêne ; 3° celle du chêne et du hêtre ; 4° celle du pin et du bouleau. Ces régions correspondent à autant de régions agricoles, caractérisées par la production de l'olivier, de la vigne, des céréales, ou par une absence presque complète de culture.

La somme des connaissances qu'il faut posséder pour aborder les problèmes de géographie botanique est telle, qu'elle a effrayé et rebuté jusqu'à présent la plupart des observateurs. En effet, il ne suffit pas seulement d'être botaniste, dans l'acception spéciale de ce mot, mais il faut aussi connaître à fond la météorologie, qui touche à toutes les sciences. Ce n'est qu'à l'aide de notions scientifiques variées qu'on parviendra peut-être à expliquer pourquoi les zones de végétation ne sont pas parallèles à l'équateur, et par quelles lois ces zones s'infléchissent de manière à figurer des courbes en apparence irrégulières ; pourquoi, sur les côtes occidentales des continents ou des îles, les mêmes plantes peuvent émigrer plus loin au nord que sur les côtes orientales ; pourquoi les plantes qui vivent sur les côtes du Mexique et de la Californie gèleraient de froid sur la côte opposée, quoique située sous la même latitude. Outre la chaleur et l'humidité, la nature du sol doit avoir sur les végétaux une influence marquée. La géologie, alliée à la chimie, nous dira peut-être pourquoi le pin et le sapin prospèrent si bien là où le bouleau et le hêtre refusent de croître. Qui n'a pas été frappé de ces bandes nettement tranchées de bois blanc qu'on rencontre quelquefois dans des forêts de bois noir ? D'un côté, la famille des conifères (pin, sapin, mélèze), à bois mou et résineux ; de l'autre, la famille des amentacées (bouleau, hêtre, chêne), à bois dur et compacte. On dirait deux tribus ennemies, campées en face l'une de l'autre, et qui ne veulent jamais contracter alliance. Ce que nous venons de dire des arbres, qui semblent défier le temps, nous pouvons le dire de ces tiges frêles et chétives qui meurent tous les ans. Celles-ci, de leur côté, forment des associations de familles. C'est ainsi que les *poa*, les *aïra*, les *agrostis*, etc. (famille des graminées), composent ces tapis de verdure qui ornent les vallons et les plaines humides. Le thym, l'origan, la mélisse, etc., en sont exclus ; d'ailleurs, ils préfèrent un terrain stérile à un sol gras et humide.

Il ne faut jamais oublier que les plantes sont, non pas des corps inertes, mais des êtres vivants ; et que la ligne qui doit séparer le règne animal du règne végétal est si peu sensible, qu'on n'est pas encore parvenu à l'apercevoir. La vésicule qui est le point d'origine d'un végétal, diffère si peu de la vésicule qui donne naissance à un animal, que l'observateur le plus exercé peut confondre l'une avec l'autre. Ce n'est que par le développement successif que les différences se dessinent plus nettement. Nous voudrions qu'on vît, dans les plantes, autre chose qu'une simple matière à classification ; nous voudrions que, par la physiologie, aidée des autres sciences, on parvînt à y reconnaître, comme chez les animaux, des instincts et des habitudes, créés ou modifiés par le sol. Nous admettrions volontiers un langage des plantes. Ainsi, par exemple, l'aspect d'un sapin serait pour nous l'équivalent de cette phrase : « Il me faut, pour nourriture, un terrain de transition, sablonneux, et l'air brumeux des régions septentrionales ; je me plais à vivre en société avec mes semblables, pour composer de belles forêts noires, à bois résineux ; dans les Alpes, je forme une bande bien distincte, couronnée par la zone rose des rhododendrons, etc. »

Ce langage nous laissera souvent encore beaucoup à apprendre. Ainsi, nous ignorons encore pourquoi les mêmes familles renferment presque toujours les mêmes propriétés ; pourquoi les conifères contiennent toutes de la térébenthine, de même que toutes les graminées renferment du sucre, et les labiées du camphre. Quelle action mystérieuse exercent ici le sol et le climat ? Dans quelles proportions l'influence des milieux se fait-elle sentir sur la plante, sur les animaux et sur l'homme ? Prenons, pour exemple, l'une des fonctions communes aux végétaux et aux animaux, la reproduction. Admirez, dans les régions tropicales, cette végétation luxuriante qui n'a pas de temps d'arrêt : pendant toute l'année, on voit souvent, sur la même tige, des fleurs, des fruits et des feuilles naissantes. A côté de cette exubérance de séve, examinez l'habitant au teint charbonné par un soleil vertical ; ses instincts sont ceux des animaux qui l'entourent ; les besoins de sa conservation et de sa procréation, voilà ce qui absorbe sa vie. C'est aussi le but de la plante : elle le poursuit dans tous les climats ; seulement cette manifestation est plus sensible dans les contrées équinoxiales. A mesure qu'elle s'éloigne de ces contrées, la végétation s'affaiblit. Ici la comparaison s'arrête : l'homme, luttant victorieuse-

ment contre l'influence du climat, montre que la conservation et la propagation de sa race ne forment pas le seul but de son existence. Bien plus, à l'inverse du végétal, l'intelligence, cette fleur de l'homme, semble s'épanouir à mesure que l'on s'éloigne, jusqu'à une certaine distance, des régions brûlantes de l'équateur. C'est entre le 30° et le 50° de latitude que les plus grandes et les plus belles idées sont écloses; c'est là que passe, qu'on nous permette cette expression, la ligne équinoxiale de la vie intellectuelle de l'homme. Cette ligne est donc bien différente de celle des végétaux. Tel est le genre de recherches qu'on n'a pas encore osé aborder. L'étude comparative des *Flores* sera ici d'un grand secours.

Le cap de Bonne-Espérance a, depuis sa découverte, attiré d'une manière spéciale l'attention des naturalistes. Nous avions cru qu'après les voyages d'exploration de Thunberg, Sparrman, Lichtenstein, Burchell, etc., il ne restait plus rien à faire pour la connaissance de la *Flore* du Cap. Mais l'ouvrage de M. le professur Krauss nous fait voir que nous étions dans l'erreur. Dans cet ouvrage on trouve, en effet, des observations qu'on chercherait vainement ailleurs, et qui avaient échappé à tous les autres voyageurs. L'auteur y montre cet esprit d'investigation qui caractérise les naturalistes d'un vrai talent. La partie qui concerne le pays de Natal est un travail de la plus haute importance, qui manquait encore à la *Flore* de l'Afrique australe. On nous saura gré, peut-être, d'en parler en quelques mots.

M. Krauss, chargé d'une mission scientifique par le gouvernement wurtembergeois, a séjourné trois ans (de 1838 à 1840), dans la colonie du Cap et dans le pays de Natal. Cette dernière contrée n'avait encore été explorée sérieusement par aucun naturaliste. L'auteur a soin, et en cela il mérite tout éloge, de rattacher constamment à l'examen de la végétation les observations que suggèrent la géologie et la météorologie.

« Le sable et le terrain d'alluvion, traversé par quelques roches plutoniques, se rencontrent principalement sur le littoral (côte des environs de Natal); sur les plateaux, c'est le grès bigarré qui prédomine, et, dans les vallées, le schiste argileux gris. A une certaine distance de la côte, la dernière terrasse est occupée par un vaste bassin houiller; enfin, le grès bigarré et les formations plutoniennes reparaissent, et se montrent jusqu'au sommet des plus hautes montagnes. Indépendamment de cette constitution géologique, il y a d'autres causes qui exercent sur la végétation une action favorable. Ainsi, d'innombrables torrents sillon-

nent, dans toutes les directions, le pays de Natal : ils ont presque tous leurs sources dans la longue chaîne de Quathlamba, haute d'environ dix mille pieds, et qui s'étend du sud-ouest au nord-ouest. Les pluies fréquentes et périodiques, jointes à une atmosphère lourde, et les vents humides qui se précipitent de l'océan Indien sur le littoral, voilà les principales causes qui font que la végétation de la colonie du Cap diffère entièrement de la végétation luxuriante du pays de Natal. Tout nous rappelle ici les régions tropicales. Les mois d'hiver (juillet et août) sont beaux ; le thermomètre ne monte pas au-dessus de 25° R., et descend rarement jusqu'à 12° R. Les orages sont rares. A partir du mois de septembre, le temps devient variable et venteux, et les pluies sont à peu près permanentes pendant les mois d'octobre, novembre et décembre. Ces pluies arrivent subitement, et tombent presque tous les jours par torrents. Mais elles sont de courte durée : le soleil brille bientôt, et fait sentir une chaleur lourde et accablante. Cependant, le thermomètre ne monte pas au-dessus de 25° R., et descend même quelquefois à 15° R. (1). Au mois de septembre, toute la nature se ranime. Pendant les mois qui suivent, les champs et les bois revêtent toute leur magnificence. Des milliers d'insectes, aux couleurs les plus variées, voltigent dans l'air, que les fleurs remplissent de leur parfum, et les oiseaux de leur chant. Ce printemps disparaît bientôt pour faire place aux mois d'été (janvier, février, mars) : les forêts prennent une verdure uniforme, et les champs une couleur jaune sombre. L'air se dessèche, les pluies deviennent rares ; et le thermomètre, qui monte à 26° R., ne descend pas au-dessous de 21°. Cette température se maintient encore pendant les mois d'automne. »

Dans un sol limoneux, à l'embouchure des fleuves et à l'entrée de la baie de Natal, on rencontre des masses de *Bruguiera gymnorhiza* Lam., de *Rhizophora mucronata* Lam., et d'*Avicennia tomentosa* L. Au milieu de ces arbres à feuilles épaisses, on voit paraître çà et là les grosses fleurs jaunes d'or du *Paritium liliaceum* St.-Hil., qui nourrit une plante parasite, le *Loranthus oblongifolia* E. Mey. ; enfin, les *Salicornia indica* W., et *Triglochin maritimum* L., envahissent le reste du sol que la marée laisse à découvert.

Les forêts qui bordent la côte offrent le plus bel aspect. Elles sont si épaisses, qu'on ne peut y pénétrer que par les sentiers que frayent les éléphants et les buffles. Les *Calodendron capense* Thunb., *Phalaria lucida* Hochst., *Anaphrenium longifolium* Bernh., *Pavetta* (deux espèces), *Gardenia globosa* Hochst., les ornent de leurs fleurs, et leur donnent, pour quiconque les voit de loin, l'apparence d'un immense bouquet. Mais c'est moins peut-être la richesse de la végétation que le côté extérieur des plantes, qui imprime à tout le pays un cachet particulier. M. le professeur Krauss cite ici, comme exemple : le *Zygia fastigiata* E. Mey.,

(1) Les observations thermométriques ont été faites à midi et à l'ombre.

dont le feuillage touffu forme une large couronne aplatie qui s'élève au-dessus des autres arbres; le *Phœnix reclinata* Jacq., à tige élancée et à feuillage penniforme; le *Milletia caffra* (nouvelle espèce), à fleurs en belles grappes bleues; le *Tabernæmontana ventricosa* (nouvelle espèce). Nous y ajouterons les nouveaux genres découverts par M. Krauss, et énumérés par M. Hoschtetter : *Annularia natalensis*, à fleurs radiées jaunes, *Monospora grandiflora*, *Xylotheca Kraussiana*, *Natalitia lucens*, *Podiopetalum reticulatum*, *Bracteolaria racemosa*, *Candelabra mucronata;* quatre nouvelles espèces de *Tragia*, trois nouvelles espèces de figuier, portant de petits fruits gobuleux, fort recherchés des oiseaux; *Mimusops revoluta* à baies rouges comestibles, et beaucoup d'autres arbres. Parmi les arbrisseaux, on remarque, comme espèces nouvelles : *Croton sylvaticum*, *Grewia caffra*, *Combretum Kraussii*, *Jasminum multipartitum*, *Niebuhria nervosa*. Ces arbrisseaux entrelacés de Cucurbitacées, de Convolvulacées, de *Cissus natalensis* (nouvelle espèce), de *Mimosa spicata*, d'*Abrus squamulosus* E. Mey., forment des taillis impénétrables, à l'ombre desquels croissent : le *Gladiolus psittacinus* Hoon., le *Rhytiglossa glandulosa* Hochst., la plus commune des Acanthacées, et le *Cyperus albostriatus* Schrad.

En quittant ces taillis pour entrer dans les prairies, on rencontre partout des groupes pittoresques, formés par le *Strychnos spinosa* Lamb., dont les branches fléchissent sous le poids de ses fruits jaunes d'or; l'*Arduina grandiflora* E. Mey, qui, pendant une grande partie de l'année, porte, sur la même tige, des fleurs odorantes et des fruits rouges d'une saveur exquise; le *Vangueria* à fruits acidulés; le magnifique *Erythrina caffra* Thunb., dont la floraison est, pour le Cafre, l'époque des semailles. Dans les prairies, les herbes qui méritent le plus d'attirer les regards par la beauté et la richesse de leurs fleurs, sont, suivant M. Krauss : le *Polygala oppositifolia* L.; le *Passerina anthylloides* L.; deux espèces nouvelles d'*Osbeckia*, le *Iatropha hirsuta* Hochst., le *Thunbergia atriplicifolia* E. Mey; diverses espèces de *Gendarassa*, *Hedyotis, Ocymum*, etc. Les endroits humides et les bords des rivières sont ornés d'innombrables Glumacées. Parmi les palmiers, outre l'espèce déjà nommée, M. Krauss cite l'*Hyphae coriacea* Gärtn., qui se trouve entre la baie de Natal et le

fleuve Tugala, et s'étend jusqu'au nord de l'Afrique. Aux environs du fleuve d'Umgani se trouve le *Musa paradisiaca* L., espèce de jonc qui porte un fruit jaune délicieux (banane); au delà de ce fleuve, il cesse de croître à l'état sauvage. M. Krauss n'a pas pu se procurer le fruit mûr de cette plante, parce que les Cafres, qui en sont très-friands, le mangent vert, et, par suite d'une croyance superstitieuse, refusent d'en faire des plantations.

A mesure qu'on s'éloigne de la zone du littoral pour pénétrer dans l'intérieur du continent, on voit les forêts disparaître peu à peu : un vaste plateau s'étend jusqu'au pied de la montagne de la Table; fertile et garni de pâturages, il est connu et apprécié par les colons. L'acacia épineux (*Acacia horrida* W.) du Cap est ici remplacé par de jolis petits arbres (*Dichrostachys caffra* (nouvelle espèce), *Acacia multijuga* Meisn.; *A. natalitia*, *A. arabica* et *A. fallax*). Ils ornent les coteaux et donnent à toute la contrée un aspect riant, quoiqu'ils rappellent, à certains égards, le Karrou de la colonie du Cap. Les pâturages sont formés par des Graminées à chaumes longs et sucrés, qui alternent avec de petites Légumineuses (Crotalaria, Argyrobium, Chasmone, Lipozygis, Tephrosia, Eriosema, Orthodanum), avec des magnifiques Scrophulariacées (*Raphidophyllum simplex* (nouveau genre), *Harveya speciosa* (nouvelle espèce), *Cycnium adonense*, *C. racemosum*); et aussi avec des Thymélées (*Gnidia Kraussiana*), des Labiées et des Acanthacées. Dans quelques endroits, l'herbe est si drue, qu'on la croirait semée. Ainsi, vers les bords de la rivière Tugala, il y a des prés exclusivement composés d'*Andropogon* (*A. filipendulinus*, *A. natalensis*, *A. quadrinervis*, *A. excavatus*). Nulle part on ne trouve d'aussi beaux pâturages; et l'on s'explique facilement l'engouement des colons pour le Natal.

Dans les crevasses des parois du haut plateau, on trouve d'innombrables fougères. Le sommet des montagnes, surtout des montagnes de grès, est, dans beaucoup d'endroits, garni d'herbes; mais celles-ci sont tellement mêlées d'Orchidées, de Watsoniées, d'Ixiées, d'Hypoxidées et de Cypéracées, qu'elles ne peuvent servir aux bestiaux. Dans les fentes du grès bigarré, M. Krauss a rencontré en abondance le *Chirocalyx mollissimus* (nouveau genre), l'*Apoxyanthera pubescens*, *Sigmadostyles villosa*, et le beau *Xeropetalum rotundifolium*, dont les fleurs rappellent celles de nos pommiers.

Ce qui frappa surtout l'auteur dans ses excursions botaniques, c'est que des plantes extrêmement communes au cap de Bonne-Espérance, sont à peine représentées par une ou deux espèces dans la contrée de Natal. C'est ainsi qu'il n'y trouva que deux Protea (*P. grandiflora* Thunb., et *P. hirsuta*); deux *Indigofera*, deux Géraniacées, une *Erica* et une *Aspalathus*. A quoi tiennent ces différences entre deux pays si voisins l'un de l'autre? Voilà ce qu'on n'a pas encore approfondi.

Mais c'est moins peut-être la *Flore* que la *Faune* qui a fait l'objet des recherches du célèbre naturaliste allemand, auquel le musée de Stuttgart doit ses plus belles richesses. Déjà, en 1843, M. Krauss a fait paraître sous ce titre : *Die Südafrikanischen Crustaceen*, etc. (les Crustacées de l'Afrique australe ; Stuttgart, in-4°, avec 4 planches), un excellent ouvrage qui fait bien augurer de ceux qui doivent le suivre. L'auteur met actuellement ses soins à une description complète des mollusques et coquilles de l'Afrique australe. Cette description, dont nous rendrons prochainement compte, peut être justement comparée à un travail analogue, qu'une commission de savants français vient d'entreprendre, après de longues et nombreuses observations recueillies dans les régions septentrionales du continent africain.

ABHANDLUNGTEN bei Begründung der kœniglich Sächsischen Gesellschaft der Wissenschaften, am Tage der zweihundertjährigen Geburtsfeier Leibnizens, herausgegeben von der fürstlich Jablonowskischen Gesellschaft. Leipzig, Weidmans Buchhandlung, 1845.

Traités publiés par la société des sciences du prince Jablonowsky, à l'occasion de la fondation de la Société royale des sciences de Saxe, au deux-centième anniversaire de la naissance de Leibnitz.

(1er article.)

La Société princière d'Iablonowski, fondée principalement dans le but de proposer chaque année des prix destinés aux meilleurs travaux scientifiques, d'examiner les mémoires admis au concours, et de faire imprimer les ouvrages couronnés, a voulu profiter de l'occasion unique, offerte par la seconde fête séculaire de la naissance de Leibnitz, et de la fondation en ce jour de l'académie royale des sciences de Saxe, pour témoigner, par la publication d'un certain nombre de traités sortis de la plume de ses savants membres et correspondants, la part qu'elle prenait à ce glorieux anniversaire. Il fallait signaler, par un témoignage public, l'union intime qui allait s'établir entre l'ancienne et la nouvelle Société, et entourer d'une gloire nouvelle la mémoire de l'immortel publiciste, le plus noble enfant de Leipzig, ville éminemment littéraire, qui avait été le berceau, et qui devait être le siége des deux savantes académies.

Le volume que nous devons faire connaître aux lecteurs de notre Revue, par une longue et fidèle analyse, est imprimé avec un luxe extraordinaire, et nous devons reconnaître dès le début que le fond l'emporte encore sur la forme.

On peut dire que le premier traité a été écrit par Leibnitz lui-même, puisqu'il se compose d'une longue série de lettres écrites de Hanovre par l'illustre philosophe à l'un de ses plus actifs correspondants, Christian Philipp, conseiller de son Altesse Électorale le prince de Saxe. Conservées dans la bibliothèque royale, et publiées pour la première fois par M. Wachsmuth, ces lettres, au nombre de vingt-cinq, se distinguent par un laisser-aller qui en augmente l'intérêt; elles renferment des détails curieux sur des problèmes mathématiques et physiques, des inventions nouvelles, les puits de bitume, le zinc, le talc, le phosphore, le borax, la dissolution de l'or, l'embaumement,

le microscope, l'état du baromètre, la bibliographie, les habitudes de quelques savants, etc., etc. Elles sont écrites en français, ce qui semble déplaire quelque peu au savant éditeur; il stigmatiserait plus énergiquement, s'il l'osait, la manie commune à quelques illustrations allemandes du XVII[e] siècle de ne correspondre qu'en français. Le style de Leibnitz est très-incorrect, beaucoup plus incorrect même à en juger par quelques échantillons, que celui du savant conseiller Philipp. Les expressions sont souvent mal choisies et impropres; M. Vachsmuth, si je l'ai bien compris, semble dire que Leibnitz n'était guère plus heureux dans ses lettres allemandes; l'orthographe en est tout à fait originale. Ses lettres sont en général signées Leibniz, et non pas Leibnitz. Le père du grand écrivain s'appelait Leibnüz; à quelle époque l'*ü* se transforma-t-il en *i*, et le *z* en *tz*? on ne saurait guère l'indiquer.

Nous manquerions d'égards envers nos lecteurs si nous ne faisions pas connaître par quelques fragments choisis le caractère particulier de ces lettres, et le genre d'intérêt qu'elles doivent offrir; nous les avons lues avec plaisir; choisissons.

La troisième lettre raconte comment le duc Wilhem de Zelle s'empara de Verden par surprise.

« Le douzième de ce mois, septembre 1578, le magistrat de la ville de Verden avoit demandé les clefs à la régence, parce qu'il n'y avoit point de soldats dans la ville, et les bourgeois estoient obligés à la garde. La régence s'en excusa. Cependant les clefs, qui avoient esté entre les mains du major de la ville, furent mises entre les mains d'un vieux conseiller nommé Marchal. Le magistrat ayant appris la mort de Mons. de Munster, fit doubler la garde des bourgeois, et fit prier la régence de ne faire ouvrir les portes que bien tard, et de les faire fermer de bonne heure, de peur de quelque surprise. La même nuit, le colonel Melle, qui est au service de Zell, fait avancer quelques compagnies vers la ville, et luy même se cache tout auprès de la porte avec quelques cavaliers. A la pointe du jour, le vieux bon homme Marchal, ayant oublié la résolution prise le jour passé de ne faire ouvrir la porte que bien tard et avec bien de précaution, donne les clefs à l'ordinaire. A peine la porte estoit ouverte que quelques cavaliers s'en saisissant commandent aux bourgeois qui estoient de garde de mettre les armes bas, ce qu'ils n'ont pas fait difficulté de faire. Tout incontinent le reste de la cavalerie cachée arrive et entre jusqu'au nombre de quatre-vingts maistres, reîtres, sans que personne se remue, et sans que les bourgeois s'en aperçoivent. L'infanterie entre une demi-heure après. Et tout le monde est bien surpris de voir la ville occupée par les trouppes. »

Dans la huitième lettre, Leibnitz apprécie rudement les dispositions de la France dans la guerre contre l'Empire :

« Nous n'attendions que des méchantes nouvelles du costé du Rhin, ou de Cologne ou de Strasbourg, à cause du froid qui continue et qui donnera moyen aux François de passer la rivière sans difficulté. Je crois que la paix seroit déjà conclue si les François vouloient avoir quelque égard à l'honneur et à la réputation de l'empereur. Mais ils veulent qu'on reçoive d'eux la paix comme une grace, et qu'on les supplie les mains jointes de proroguer le terme qu'ils ont

l'insolence de fixer à de certains jours. Cependant nous sommes presque dans l'impossibilité de continuer la guerre.... Peut être que les François relâcheront quelque chose en faveur des Suédois ; car s'ils veuillent n'avoir égard qu'à eux mêmes, ils doivent estre ravis d'avoir prétexte de continuer une guerre où il n'y a rien, plus rien à appréhender pour eux, et qui ne sçauroit presque incommoder la France, puisque le commerce est libre. »

Dans la neuvième lettre, Leibnitz énonce l'idée d'un appareil à l'aide duquel on déduirait la longitude de la déclinaison de l'aiguille aimantée.

« Si la règle de la déclinaison de l'aimant estoit trouvée, les longitudes le seroient aussi. Or, pour y arriver, j'ay un dessein en teste, qui me paroist considérable, et qui pourroit au moins nous faire avancer beaucoup. C'est que je me suis imaginé une espèce de compas (boussole) plus sensible sans comparaison que les ordinaires, par le moyen duquel on pourroit peut estre observer les changements de la déclinaison de semaine en semaine, et de lieue en lieue, au lieu que dans les ordinaires on l'observe seulement d'année en année, et de dix lieues en cinquante lieues, plus ou moins. Le mal est que les ouvriers icy sont trop mal adroits et trop intraitables pour exécuter quelque chose de cette nature. Cela se pourroit bien faire à Hambourg, mais je n'oserois vous prier d'avoir l'œil là dessus, car vous avez bien d'autres affaires. Cependant c'est dommage qu'une telle chose demeure là, car je ne doute point que cette sorte de compas ne soit un jour mise en vogue. »

Nous voyons aussi que, quand il avait des achats de livres à faire, Leibnitz faisait calculer par son valet le nombre des feuilles, afin que ce nombre servît de base pour le prix à donner ; il recommandait toutefois à ceux qu'il chargeait de ses commissions, de ne pas faire savoir aux libraires qu'il avait fait ces calculs, parce qu'ils les ont en horreur. Leibnitz ne s'opposait pas cependant à ce qu'on tînt un peu compte de la rareté et de la réputation du livre.

Nous extrayons de la quatorzième lettre un passage curieux qui prouve que Leibnitz avait pressenti le phénomène de l'aberration : le génie toujours a devancé les observations dans ses prévisions sublimes.

« Je voudrois sçavoir si les étoiles fixes paroissent toujours d'une même façon, car s'il est vrai, comme je croy, que la terre a le mouvement annuel à l'entour du soleil, elle change fort de situation à l'égard des étoiles. Mr Hook en a déjà observé quelque chose. Mais je croy qu'il y a un moyen plus aisé, qui seroit d'observer les distances apparentes des étoiles fixes, si elles changent ou non. Car si on y pouvoit remarquer du changement, qui se rapportât au mouvement annuel, l'hypothèse de Copernic seroit autant que démontrée. Mr Hévélius nous pourroit apprendre si cela est sensible ou non. Estant en Angleterre, j'en parlai à feu Mr Oldenbourg, qui me promit de s'en informer ; mais il est mort depuis. » 22 avril 1679.

Bradley depuis a complétement résolu ce problème.

On lit dans la quinzième lettre :

« Le premier qui ait trouvé les petits microscopes globulaires est M. Hudde,

qui est à présent bourguemaistre à Amsterdam ; il en a fait il y a plus de douze ans. Mr Lewehoek (Leuwenhoeck) les a embellis et mis en usage avec grand succès. Maintenant on en fait grand bruit en France, comme d'une chose nouvelle. » 13 novembre 1679.

Lettre dix-septième :

« Pour le zinc, nous voyons qu'il se fait dans les fourneaux de Goslar et s'attache à leurs parois. Mais la quantité en estant très-petite, il est bien difficile de juger si on le pourroit tirer de la mine par un autre moyen. Cependant on ne peut pas être asseuré s'il n'y a pas de lieu où il se trouve tout fait ; comme nous voyons que le mercure qui se produit ordinairement par le feu, se trouve néanmoins quelquefois naturellement dans sa forme coulante, ce qu'on appelle mercurius virgineus. »

Dans la dix-huitième lettre, Leibnitz se désole de la mort d'un certain M. Habbaeus :

« J'espérois, dit-il, encore de parler à lui ; je perdrai par là les trois cents écus que Mr le comte de la Gardie, chancelier de Suède, avait ordonné de me faire donner, et que M. Habbaeus avoue d'avoir reçu pour moi. »

Dans les lettres suivantes, il est sans cesse question de ce pauvre Habbaeus :

« Je vous prie de vous informer précisément où sont les hardes de M. Habbaeus à Strasbourg, si elles y sont engagées ou seulement en dépôt.... *Item* en quoi elles peuvent consister.... Mais surtout le nom de l'homme qui les a en garde.... Si vous pouvez encore apprendre les maisons où elles se trouvent à Braunswic et Munden, ce seroit d'autant mieux. »

C'était une perte bien sensible pour lui que celle de ses trois cents écus, et il voulait les ravoir à tout prix.

Lettre vingtième :

« Je croy que le baromètre hausse plus de nuit, parce qu'il reste tousjours un peu d'air dans le vuide, ou il s'engendre de nouveaux ex mercurio. C'est pourquoi, en vertu de l'air resté, le baromètre fait l'effect du thermomètre, c'est-à-dire, l'air resté dans le vuide, échauffé par la chaleur du jour et se dilatant, oblige le mercure de descendre un peu : c'est pourquoi il se rehausse la nuit.... Les balsamations (embaumements) de Mr Bissig se faisoient par une espèce d'exsiccation. Si Mr Walther peut dissoudre l'or irréduciblement, c'est quelque chose; mais sçavoir s'il fait l'effect de l'or potable tant vanté, et particulièrement de celui de Franciscus Antonius, qu'on dit avoir été tué par les médecins. Mr Faber, Allemand, chimiste du roy d'Angleterre, prétend de l'avoir retrouvé. »

Ailleurs Leibnitz demandait quelques particularités sur le secret de M. Kerckring, qui ensevelissait les animaux dans l'ambre jaune.

Quelques chimistes croient encore que le véritable inventeur du phosphore est Kunckel; le passage suivant de la vingtième lettre de Leibnitz enlève à cette opinion toute sa probabilité.

« Mr Craft vous dira lui même que Brand est le véritable inventeur du vrai phosphore, comme il me l'a dit à moy même dès le commencement que cela éclata, et M. Kunckel, qui n'en avoit pas ouy même parler auparavant, fit un voyage exprès à Hambourg pour cet effect, et tira le procès de Brand, en luy faisant des grandes promesses ; il n'avoit pas pris garde à toutes les circonstances, c'est pourquoy il manqua assez souvent, mais enfin il y réussit aussi. C'est pourquoy je m'étonne fort qu'il a eu par après la hardiesse de s'en dire l'inventeur, ce que Mr Craft n'a jamais fait. Brand l'a sans doute trouvé par hazard, quoy qu'il n'en demeure pas d'accord; mais je crois d'en avoir trouvé l'origine. Il y a un procès dans Keslerus (500 auserlesene chymische processe), qui l'y a mené à mon avis, car quand on s'écarte un peu de la route de ce procès, on y vient aisément. Ce procès estant, un particulier Brand, qui ne cherche que de l'argent, a trouvé cette lumière au lieu de l'or qu'il cherchoit dans la lune. Je n'ay pas à présent sur moy ce Kesler, pour vous marquer l'endroit, mais il est aisé de le trouver. Le phosphore de M. Boyle est sans doute la même chose dans le fonds, car changeant un peu les opérations manuelles, le phosphore devient plus ou moins actif, et celuy de Mr Boyle l'est fort peu. »

Leibnitz avait beaucoup connu Brand; il lui avait fait obtenir de Son Altesse Seigneuriale de Hanovre une pension de cent vingt écus par an. Il en trace un triste portrait :

« C'est un homme, dit-il, qui reçoit fort mal les biens qu'on luy fait.... Il a une femme qui contribue fort à sa ruine.... C'est une salotte qui mange tout ce que le pauvre homme gagne ; de plus, elle est impertinente.... »

Il dit ailleurs :

« Je suis bien aise de n'avoir plus rien à démêler avec Mr Brand; il est parti icy l'année passée sans prendre congé de moy, parce qu'il me devoit quelque argent, que j'ai eu bien de la peine à me faire payer icy. »

Citons enfin un dernier passage de la vingt-cinquième lettre :

« S'il y a quelque objet dans votre Kunstkammer qui puisse servir à illustrer les sciences, je vous prie de m'en faire part. Mr de Moulonis, qui l'a veue, parle d'une façon de niveau qu'il a veue, où une éguille enfermée dans un petit cube long demeure toujours dressée perpendiculairement, quelque inclination qu'ait le cube.... Il y à Dresde un droguiste, nommé ce me semble Mr Wunderlich; je tiray de luy avec adresse qu'il a trouvé le moyen de faire le borax de Venise avec les matériaux d'Allemagne, ce qui est assez considérable. Je vous prie de luy parler, sans témoigner avoir appris cela de moy, autrement vous luy serez suspect. Il seroit bon de pouvoir apprendre cela de luy. Il a plusieurs autres connoissances en ces matières. »

C'est assez, trop peut-être. Puissions-nous avoir été heureux dans le choix de ces quelques extraits. C'est quelque chose de triste que la publication d'une correspondance familière. Le génie qui brille de tout son éclat dans une production de longue haleine, ou dans un opuscule rédigé avec soin et chaleur, s'éclipse trop souvent dans des lettres écrites sans art : l'homme seul apparaît alors en déshabillé, c'est-à-

dire, trop souvent avec des défauts de caractère, inséparables de la pauvre humanité. Qui ne voudrait, par exemple, n'avoir jamais lu quelques-unes des lettres du grand Bossuet à son neveu, où la passion souvent mesquine prend trop ses ébats, et ne se souvenir que des Oraisons funèbres, de l'Histoire des variations, et de tant d'immortels chefs-d'œuvre? Leibnitz, lui aussi, dans sa correspondance, se fait souvent bien petit.

DEUXIÈME TRAITÉ. — NOUVELLE MANIÈRE D'ÉTABLIR LES THÉORÈMES FONDAMENTAUX DE LA SPHÈRE ANALYTIQUE; par M. MÖBIUS. — C'est une nouvelle étude des figures géométriques que l'on peut tracer sur une sphère. Dans son traité sur le calcul barycentrique, le savant mathématicien considérait un point quelconque d'un plan, comme étant le centre de gravité de trois poids déterminés appliqués à trois points fondamentaux d'un plan. Cette fois encore il considère chaque point d'une sphère comme le centre de gravité de forces passant par trois points fixes. Il étend ainsi avec une très-grande facilité à la sphère une multitude de théorèmes relatifs à l'égalité ou à la similitude des figures. Il nous serait impossible de donner sans calculs et sans figures une idée plus complète de cette belle et élégante analyse.

TROISIÈME TRAITÉ. — SUR LA DÉTERMINATION MATHÉMATIQUE DES INTERVALLES MUSICAUX; par M. DROBISCH. — Essayons, ce qui n'est pas facile, d'analyser cet opuscule, dont le but et la portée échappent presque à toute appréciation. La science de l'intervalle des tons, base fondamentale de la musique, peut, dit M. Drobisch, être envisagée sous différents points de vue : elle est tour à tour une question d'acoustique, d'esthétique musicale, de physiologie et de psychologie. L'acoustique détermine les nombres de vibrations des corps résonnants, et leurs rapports simples ou composés : l'esthétique musicale étudie les rapports et les effets résultant de deux ou plusieurs sons acoustiques produits simultanément, en tant qu'excitant en nous l'impression d'une consonnance ou d'une dissonance : la physiologie établit les conditions organiques de la perception des sons, et s'efforce de mettre en évidence ce qui se passe alors dans l'organe de l'audition, les nerfs, et le cerveau : la psychologie enfin pénètre plus avant; elle essaye d'approfondir la nature intime et la raison des impressions agréables ou désagréables, et d'analyser la sensation harmonique que font naître en nous les sons et les combinaisons de sons. L'acoustique et l'esthétique musicale sont depuis longtemps arrivées à l'état de science parfaite, tandis que l'étude physiologique et psychologique des intervalles des tons est encore dans l'enfance.

Leibnitz en passant, et presque sans s'en douter, a cependant éclairé de quelque lumière le problème ardu de la psychologie musicale. Il dit dans une de ses lettres, *Epist. ad diver.*, tome I, page 154 : « Musica est exercitium arithmeticæ occultum nescientis se numerare

animi; multa ènim facit in perceptionibus confusis seu insensibilibus, quæ distincta apperceptione notare nequit. Errent enim qui nihil in animâ fieri putant, cujus ipsa non sit conscia. Anima igitur, etsi se hujus numerationis insensibilis effectum, seu voluptatem in consonantiis, molestatem in dissonantiis inde resultantem. »

On a beaucoup écrit depuis ce profond énoncé, sans être cependant parvenu à le développer et à le démontrer. S'il semblait invraisemblable que l'âme, dans ses mystérieuses profondeurs et sans en avoir la conscience, puisse percevoir les sons et les comparer comme des nombres; on pourrait substituer aux nombres des grandeurs d'étendue ou d'intensité différentes, dont les rapports simples et composés deviendraient, par la perception résultant de leur action, la source du plaisir que cause la consonnance, et de la sensation désagréable occasionnée par la dissonance.

Herbart le premier comprit toute l'importance de cette pensée grande et vraie de Leibnitz, qu'il est pour notre âme un nombre incommensurable de représentations d'intensité inappréciables, dont nous avons la connaissance alors seulement qu'elles se groupent en nombre suffisant. Partant de ce premier principe, Herbart donna une forme toute nouvelle à la psychologie entière, et osa aborder la théorie mathématique des forces psychiques et des mouvements qu'elles excitent dans la sphère de nos perceptions, et suivant l'état de notre âme. Cet effort d'Herbart était bien téméraire; sa métaphysique aussi était bien obscure; son livre excita peu l'attention, même en Allemagne. M. Drobisch revient aujourd'hui sur les idées d'Herbart, ou plutôt sur l'application qu'Herbart fit à la musique de sa théorie psychologique.

Son Traité se divise en deux parties. Dans la première, il rappelle et rassemble tout ce que les recherches *empirico-mathématiques* (ce mot, bien entendu, est de M. Drobisch et non pas de nous) nous avaient appris sur les valeurs numériques des intervalles, les accords, le tempérament, etc.; dans la seconde, il s'efforce de donner la raison et l'explication physiologique des lois précédemment établies. Cette seconde partie nous occupera seule quelques instants. Il établit d'abord ces deux propositions assez abstraites : 1° l'oreille musicale différencie ou distingue non les intervalles géométriques, mais les intervalles arithmétiques des sons; 2° l'oreille musicale perçoit et discerne non les rapports géométriques des nombres de vibrations des sons, mais les logarithmes de ces rapports. Pauvre oreille! la voilà devenue une table de logarithmes! Ce n'est encore là que le vestibule; il faut pénétrer dans le temple. M. Drobisch, sur le seuil, place ces lemmes de haute psychologie mathématique : 1° si l'âme est soumise à la fois à l'influence de deux actions contraires, ces actions se neutraliseront en partie; elles diminueront dans certains rapports exprimables approximativement en nombres, et qui dépendront essentiellement de l'opposition plus ou moins entière des deux actions, de l'égalité ou de l'inégalité plus ou moins grandes de leurs intensités; 2° s'il est question seulement de

deux actions, quelque inégales qu'elles puissent être en intensité, jamais l'âme cependant ne cessera entièrement d'avoir la conscience de chacune d'elles. Mais si, au contraire, trois ou plusieurs actions s'exercent à la fois, on pourra concevoir que les différences d'intensités soient telles que la plus faible cesse de se faire sentir. Les deux plus fortes seules produiront la sensation de leur présence, en s'influençant ou se modifiant de la même manière que si l'action la plus faible dont l'effet a été annulé ne s'était pas exercée simultanément avec elles. Ainsi 3°, si l'on suppose trois actions, a, b, c, rangées par ordre de grandeur, l'action c sera complétement neutralisée si l'on a $c = b\sqrt{\frac{a}{a+b}}$ ou, si, de plus, a est égal à b, quand on aura

$$c = \frac{a}{\sqrt{2}} \text{ etc.}$$

En appliquant ces principes aux intervalles musicaux, M. Drobisch arrive aux conclusions suivantes : 1° Pour la *quarte* et la *quinte*, la tendance à la séparation des impressions produites par les deux sons ne diffère pas d'une manière sensible de la tendance à les confondre; l'ensemble de ces deux sons doit donc produire une sensation de repos; les deux sons se font tous deux sentir, l'âme a la conscience agréable de leur simultanéité; 2° on ne voit pas au premier aspect pourquoi les tierces majeure ou mineure seraient des consonnances, car les deux sons qui les composent produisent infailliblement une double tendance inégale de séparation et de réunion. Ce n'est par conséquent ni le repos ni le trouble. En y réfléchissant cependant de plus près, on arrive à prouver par le calcul, qu'il existe pour la tierce majeure une véritable tendance au repos moins sensible que pour la quarte; et que si la tierce mineure n'est pas une dissonance, elle constitue au moins le passage de la consonnance à la dissonance. La sixte n'est qu'une tierce renversée; son effet s'explique par conséquent de la même manière : il serait impossible, dans l'état actuel de l'analyse psychologique, de mettre en évidence par le calcul les sensations plus ou moins agréables produites par les secondes et les septièmes.

Les intervalles musicaux, dans la théorie de M. Drobisch, sont déterminés de deux manières : d'abord acoustiquement, si l'on peut s'exprimer ainsi, en ce sens qu'on les déduit des nombres connus de vibrations propres à chaque son; puis psychologiquement en cherchant les conditions qu'ils doivent remplir, pour que la quinte, la quarte, la tierce majeure, etc., produisent une sensation de repos. Or ces deux déterminations ne s'accordent pas parfaitement; la différence même est assez grande pour qu'elle soit perçue par une oreille exercée. M. Drobisch arrive tristement à cette conséquence par trop négative : que les intervalles consonnants, pris dans leur pureté psychologique, sont impropres à produire des accords parfaits; que pour atteindre ce but, il faudrait leur faire subir des modifications appréciables : ces

modifications toutefois, en les rapprochant des déterminations acoustiques, n'altèrent en aucune manière leurs rapports.

Il nous a fallu du courage pour suivre dans tous ses détails cette métaphysique trop enveloppée de nuages; mais nous tenions à prouver que nous saurions dans tous les cas remplir avec conscience notre mission de critique. Ajoutons, en terminant, que dans un avenir prochain la lumière se fera, que la théorie des consonnances et des dissonances ne sera plus un mystère, même au point de vue psychologique. Les calculs et les raisonnements de M. Drobisch ont pour point de départ la gamme telle qu'elle est universellement admise aujourd'hui. Or cette gamme, tout artificielle et faussée par l'introduction du nombre 5 dans l'évaluation des nombres de vibrations correspondants aux divers sons, n'est pas la gamme de la nature, et les accords auxquels elle donne naissance ne sont pas essentiellement harmonieux. Dans la formation des sons qui doivent composer la gamme vraiment naturelle, on ne doit avoir recours qu'aux nombres 2 et 3 et à leurs multiples, comme M. de Jouffroy l'a prouvé dans un mémoire soumis récemment au jugement de l'Académie des beaux-arts. Quand on est ainsi rentré dans le vrai, quand on n'a plus à analyser que des sensations produites par la perception simultanée des rapports simples entre deux puissances de 2 et de 3, le problème psychologique est incomparablement plus facile à résoudre. Nous ne l'aborderons pas ici, nous n'avions à rendre compte que de l'analyse, fatalement stérile, avouons-le, de M. Drobisch; nous l'avons fait surabondamment.

SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Soirées de Carthage, ou Dialogues entre un prêtre catholique, un muphti et un cadi, par M. l'abbé Bourgade, aumônier de la chapelle royale de Saint-Louis, à Carthage. — In-8° de 192 pages. — Paris, typographie de Firmin Didot frères, 1847.

M. l'abbé Bourgade, l'auteur de cet ouvrage, voudrait voir en Europe une association religieuse, ayant pour but de civiliser l'Afrique. « Saint Louis, dit-il, avant d'expirer, prononça

ces mots : *Qui enverrons-nous à Tunis ?* Que chaque Français, que chaque Européen entende ce vœu comme adressé à lui-même, et se rende à Carthage et à Tunis par le concours de la science et l'effusion de ses largesses. » C'est pour coopérer, suivant ses moyens, à la réalisation de son projet, que l'aumônier de la chapelle Saint-Louis, à Carthage, a composé les dialogues que nous signalons ici à l'attention de nos lecteurs.

Rien n'est plus facile, suivant M. l'abbé Bourgade, que de commencer et d'accomplir, sans les armes, l'œuvre civilisatrice qu'il a rêvée. Ne voit-on pas aujourd'hui Achmet, le bey de Tunis, prendre l'initiative de toutes les réformes ? C'est lui qui a déclaré libre pour l'avenir tout enfant qui naîtrait de parents esclaves. C'est dans une idée de civilisation que ce prince est venu en France, au centre de toutes les lumières, cherchant la sagesse comme un autre Anacharsis. L'élan est donné. La croix a été plantée, des établissements français ont été fondés là où saint Louis mourut sur la cendre. On rencontre aujourd'hui, dans la régence de Tunis, quatre écoles de petites filles, trois écoles de garçons, une autre école gratuite, un collége, une salle d'asile ; établissements européens d'une haute utilité, qui sont fréquentés par plus de trois cents élèves de diverses nations et de divers cultes. Ajoutez à cela deux établissements de sœurs de la charité, et un hôpital, qui distribue des soins à domicile. N'est-ce donc point là, pour ceux qui veulent civiliser l'Afrique musulmane, un beau commencement ?.... Mais revenons à l'ouvrage de M. l'abbé Bourgade.

Dans les dialogues que nous avons sous les yeux, l'auteur aborde une foule de questions sociales et religieuses. Il les traite, non point d'une manière systématique, mais comme elles peuvent se présenter dans une conversation, avec une sorte d'abandon et de désordre. Cela ne nuit en rien, hâtons-nous de le dire, à l'évidence des preuves et à la clarté des déductions. Le long extrait qui va suivre (c'est un parallèle entre la femme chrétienne et la femme musulmane, suivi de considérations sur le divorce) donnera, nous le croyons, à nos lecteurs, une juste idée de l'œuvre de M. l'abbé Bourgade.

Dialogue I. Entre une sœur de la charité et un muphti. — La sœur de la charité vient de soigner la femme du muphti ; avant qu'elle sorte de chez lui, le muphti engage ainsi la conversation :

— Salut ! tu es venue soigner ma femme ; que Dieu multiplie ses bénédictions sur toi, et soit propice à l'âme de tes parents.

Sœur. A toi salut, ia Sidi (ô Monsieur) ! que Dieu exauce tes vœux, et répande aussi ses abondantes bénédictions sur toi et sur les tiens.

Muphti. Comment trouves-tu ma femme aujourd'hui ?

Sœur. Ta femme va bien. Le remède qu'elle a pris hier a bien opéré ; encore quelques jours, et ta femme sera guérie, s'il plaît à Dieu.

Muphti. Louange à Dieu ! Ma femme te devra la vie. Que pourrais-je faire pour toi, en reconnaissance des services que tu nous rends ?

Sœur. Nous rendrons grâces à Dieu. Ce n'est pas moi qui aurai guéri ta femme ; nous donnons les remèdes, et Dieu opère la guérison.

Muphti. Tout vient de Dieu, sans doute ; rien ne se fait que ce qui est écrit. Mais tes soins n'en sont pas moins dignes de reconnaissance. Je voudrais trouver le moyen de te prouver que je ne suis pas ingrat. Ton père et ta mère vivent-ils encore ?

Sœur. Par la grâce de Dieu, mon père et ma mère vivent encore.

Muphti. Comment as-tu pu te résoudre à t'éloigner d'eux ? quitter ta patrie et tes parents, t'exposer aux dangers de la mer, pour venir vivre parmi des étrangers et soigner des plaies étrangères ; c'est ce qui me remplit d'étonnement.

Sœur. Je me suis imposé ces sacrifices pour mieux servir Dieu et être plus utile à mes semblables ; et, quelques sacrifices que nous fassions pour Dieu, Dieu se trouve toujours plus généreux que nous.

Muphti. Dieu est plus généreux que les plus généreux ; tu as raison. Mais qu'il me soit permis de te faire part d'une pensée qui m'est venue à ton sujet : peut-être n'as-tu pas trouvé à te marier dans ton pays, faute d'argent ? Car, chez vous, c'est la femme qui doit apporter une dot dans la maison de son mari ; chez nous, c'est le contraire. S'il en était ainsi, je te donnerais de l'argent pour que tu puisses te marier avec qui tu voudras.

Sœur. Ia Sidi, si un Européen me tenait un tel langage, la rougeur me monterait au front, et ce serait toute ma réponse. Toi, tu es dans la bonne foi, tu parles par bonté ; je ne suis pas offensée de ton langage. Mais sache que ta maison serait-elle convertie en or, les fleurs de ton jardin seraient-elles changées en diamants, me les offrirais-tu pour dot de mariage, je mépriserais ton or et tes brillants, et resterais ce que je suis. Mon mariage est le plus beau des mariages.

Muphti. Tu es donc mariée ?

Sœur. Oui, je le suis. Et auprès de mon époux pâlissent tous les autres époux ; le soleil et la lune admirent sa beauté ; ma famille est innombrable, mon domaine est sans limites.

Muphti. Serais-tu la femme du grand sultan ? Ton langage est nécessairement hyperbolique.

Sœur. Loin d'emprunter l'hyperbole, mon langage est simple, et se trouve au-dessous de la vérité. Élève un moment ta pensée vers celui qui est beau ; ouvre ton cœur aux sentiments qu'inspire le Généreux, le Clément, le Miséricordieux, et tu comprendras. Un jour je priais et demandais la sagesse...

Muphti. Dieu donne la sagesse à qui il veut ; et quiconque a obtenu la sagesse, a obtenu un bien immense ; mais il n'y a que les hommes doués de sens qui y pensent.

Sœur. Je demandais la sagesse. Je pesai une à une dans mon esprit les choses d'ici-bas : tout me parut vide, illusion d'un jour. Mais Dieu !... Dieu me parut l'unique bien solide ; il me parut aimable !... et je résolus de l'aimer sans réserve. Le soin de plaire à un époux, les affaires d'une maison, auraient partagé les affections de mon cœur ; j'ai voulu le donner tout entier à Dieu, et Dieu est le meilleur des époux. Je promenai mes regards sur cette multitude d'enfants

d'Adam, pauvres, souffrants, trop souvent délaissés, et cependant créatures de Dieu comme moi; leur état parla à mon cœur, et j'ai cru être agréable à Dieu en vouant mon existence au soin des pauvres et des malades. Je les appelle *mes frères*, ils m'appellent *ma sœur;* je leur dis *mes enfants*, ils me répondent *ma mère*. Les affections de famille ont leur douceur, sans doute; mais soulager celui qui souffre, donner du pain à celui qui a faim, vêtir celui qui est nu, essuyer les larmes de celui qui pleure, a des charmes aussi pour ceux qui le comprennent.

Un époux aurait pu m'entourer de plaisirs et de richesses, faire de moi son orgueil, faire de lui le mien; mais Dieu m'assure de plus douces délices, des richesses plus précieuses, la paix, le paradis; et la paix est la première des jouissances, le paradis le plus beau des patrimoines.

Muphti. Le paradis est le plus beau des royaumes. On dirait que tu as voulu prendre pour règle de conduite ce verset du Koran : *Tout ce que vous avez donné aux pauvres, non par un motif humain, mais en vue de l'autre vie, dans le désir de contempler la face de Dieu, vous sera payé.*

Tu as seulement eu tort d'aller plus loin que le verset. Un époux ne t'empêcherait pas d'aller au ciel. Le ciel est promis à toutes les conditions, à tout le monde.

Sœur. Le ciel est promis à tout le monde, cela est vrai; mais il est facile de s'endormir dans le chemin qui y conduit, ou de prendre celui qui en détourne. Le pèlerin sage se débarrasse des lourds fardeaux, se contente des provisions nécessaires. Dans le court pèlerinage de cette vallée de larmes, je regarde comme un bon marché que d'arriver d'un pas sûr à la patrie éternelle, au prix des plus grands sacrifices.

Muphti. Par le prophète! la sagesse est avec toi.

« Celui qui entreprendra le pèlerinage, dit le Koran, doit s'abstenir du commerce des femmes.

« — La meilleure de ses provisions, c'est la piété, c'est la crainte de Dieu. »

Toi, dans le grand pèlerinage, dont celui de la Mecque n'est que la figure, tu évites le commerce des hommes; tu ne veux que la piété et la crainte de Dieu pour provisions et pour compagnes.

En vérité, tu es bien différente de nos femmes; je pourrais ajouter, et de nos hommes.

Sœur. Ia Sidi, excuse ma franchise: c'est à tort que vous blâmez vos femmes; la femme, chez vous, est ce que vous la faites; par suite, hommes, vous êtes ce que la femme vous fait.

Muphti. Ton langage est nouveau. Explique ta pensée.

Sœur. Quelle est chez vous l'éducation de la femme? Que faites-vous pour cultiver son intelligence? Rien. Que faites-vous pour ennoblir son cœur et en diriger les sentiments? Rien. Quels principes religieux lui donnez-vous? Elle va souvent au bain, jamais à la mosquée. Vous croyez avoir tout fait pour l'éducation de la femme, quand vous l'avez engraissée de couscous avant son mariage.

Muphti. Continue.

Sœur. La femme se venge de votre ingratitude sans vouloir le faire.

Muphti. Comment?

Sœur. Auprès de qui restent les enfants, pendant les six, les huit, les dix premières années de leur vie? Auprès de la mère. Que peut leur enseigner cette mère, qui ne sait rien elle-même? Quels sentiments peut-elle leur inspirer, elle qui en a si peu? C'est comme la gazelle auprès de ses petits : du lait, de la nourriture matérielle, voilà tout ce qu'elle peut leur donner. Quelquefois, et trop souvent, c'est auprès de la mère que les enfants trouvent de funestes apprentis-

sages. Cependant, les sentiments qui se sucent avec le lait sont les plus durables.

Muphti. Je suis muphti, tu n'es qu'une femme, et je ne puis m'empêcher d'avouer la justesse et la supériorité de ton langage. Est-ce que chez vous toutes les femmes sont comme toi ?

Sœur. Je ne suis qu'une simple sœur de la charité, la servante des pauvres ; que Dieu ait pitié de moi ! Nous parlons de la femme mariée ; eh bien, par l'effet de l'éducation de l'Évangile, la femme chez nous est comme un ange dans la maison. Son cœur a la blancheur du lait qui jaillit de son sein ; sa parole est comme un rayon de miel, qui tombe goutte à goutte dans le cœur de son enfant. La mère fait aimer la vertu avant de la faire connaître. A son école, les domestiques deviennent meilleurs. Le mari est-il de mauvaise humeur, une parole de sa femme suffit pour rétablir le calme dans sa tête et dans son âme ; est-il embarrassé au milieu des affaires, l'épouse devient son aide et souvent son conseil, car elle est instruite. Ainsi, dans la maison, l'homme est la tête qui dirige, le bras qui protége ; la femme, l'âme qui vivifie et console.

Muphti. C'est beau ! Les femmes qui nous sont promises dans le paradis ne sont pas plus parfaites. Chez nous, la femme est ignorante, il est vrai ; mais elle n'est pas aussi mauvaise qu'on pourrait le croire. Elle n'ose pas faire la méchante, car elle sait que nous avons plusieurs moyens de correction ; elle n'ignore pas que nous avons même un moyen de la congédier, le divorce.

Sœur. En vérité, permets-moi de te le dire, ia Sidi, un tel remède est pire que le mal.

Muphti. Tu oses le dire !

Sœur. Je t'ai demandé la permission, et le droit de la vérité me la donne. La femme sait qu'elle peut ne pas être pour toujours dans la maison où elle est entrée ; que, dans cette maison, elle n'est pas absolument chez elle. Cela suffit pour arrêter les sentiments nobles et généreux qui font en partie l'ornement de l'épouse et de la mère de famille. Elle est réduite à une manière de vivre timide et rampante, comme l'esclave qui la sert ; si cette femme est renvoyée, que devient-elle ? que deviennent ses enfants ?

Muphti. Elle les prend avec elle, le mari paye leur entretien, ou bien le mari les garde avec lui.

Sœur. Tu ne réponds pas. Ce que devient la femme, nous ne le savons que trop ! Quant aux enfants, vous croyez avoir assez fait pour eux en leur assurant le morceau de pain prescrit par le Koran. Savez-vous bien la position d'un enfant expulsé du toit paternel, qui ne peut plus courir des bras de sa mère aux genoux de son père, recevoir les bénédictions de celui-ci, les caresses de celle-là ? Dans un tel isolement, plutôt dans un tel abandon, où sont les exemples, où sont les leçons qui doivent former le cœur de cet enfant, lui inspirer les sentiments envers un père, une mère, afin qu'un jour il sache les inspirer lui-même à ses enfants ? Ah ! mieux fondée me paraît la parole de Jésus-Christ parlant du mariage : *Que l'homme ne sépare point ce que Dieu a uni.*

Muphti. Ces paroles sont dans l'Évangile ?

Sœur. Oui, Sidi.

Muphti. L'Évangile est grand dans notre esprit ; c'est le livre appelé par seid Mahomet, que la prière de Dieu soit sur lui ! *le livre de la lumière.*

Sœur. Louange à Dieu ! c'est la lumière de ce livre qui m'a éclairée jusqu'ici ; puissé-je toujours marcher à la lueur de son flambeau !

Muphti. « Dieu est la lumière des cieux et de la terre... Cette lumière ressemble à un flambeau placé dans un cristal, cristal semblable à une étoile brillante. Ce flambeau s'allume avec l'huile de l'arbre béni, de cet olivier qui n'est ni de l'orient ni du couchant, et dont l'huile brille quand bien même le feu ne la

touche pas. C'est lumière sur lumière. Dieu conduit vers la lumière celui qu'il veut. »

Sœur. Tu veux dire par là qu'ayant le livre de la lumière, je marche à la lumière de Dieu, et que je dois des actions de grâces à Dieu de m'avoir conduite vers sa lumière?

Muphti. Oui, il en est ainsi de toi, qui es sincère : il en serait de même des chrétiens s'ils avaient conservé la lumière dans sa pureté. Ils ont conservé de bonnes choses, mais ils ont altéré bien des passages de l'Évangile.

Sœur. Ia Sidi, je ne suis qu'une simple femme ; j'en sais assez pour me conduire moi-même et pour instruire des enfants, mais je ne suis pas docteur, pour discuter. Si tu veux avoir la solution de tes difficultés, adresse-toi à un marabout, à un homme de loi, comme toi.

Muphti. J'aurais bien du plaisir à parler à un de ces hommes ; en connais-tu quelqu'un ?

Sœur. J'en connais plusieurs ; si tu veux aller chez l'un d'entre eux, je t'indiquerai la maison.

Muphti. Je ne puis aller chez un marabout des chrétiens ; les musulmans en seraient scandalisés ; par la même raison, votre marabout ne pourrait point venir chez moi ; les chrétiens le trouveraient mauvais.

Sœur. Je puis bien t'assurer que la raison qui t'arrête ne sera pas une difficulté pour nos marabouts. Le marabout chrétien fait son devoir, et se met peu en peine du dire des gens. D'ailleurs, les chrétiens sont trop raisonnables pour trouver quelque chose de blâmable dans une telle visite.

Muphti. Eh bien, exprime mon désir à un de tes marabouts.

Sœur. Dans un instant, s'il plaît à Dieu. Reste en paix.

Muphti. Que la paix t'accompagne.

Après le départ de la sœur de charité, le muphti reçoit la visite d'un cadi. Il lui rend compte de son entretien avec la femme chrétienne. Ce second dialogue entre les deux musulmans résume et complète celui que nous venons de citer.

Dialogue II. Entre le cadi et le muphti.

Cadi. Salut, etc.

Muphti. Salut, etc. Si tu étais arrivé un peu plus tôt, tu aurais trouvé ici une personne qui t'aurait intéressé par ses qualités et son langage.

Cadi. Quelle est donc cette personne ? quel a été son langage ?

Muphti. Tu auras entendu parler de ces toubibas (femmes-médecins) qui sont venues de France pour faire de bonnes œuvres dans ce pays ?

Cadi. On en parle dans toute la ville, chez les grands comme chez les petits. Il paraît que ces femmes font des choses admirables. Quel dommage qu'elles ne soient pas musulmanes !

Muphti. Ta pensée a été ma pensée. Mais ces personnes recevront leur récompense de tant de bienfaits.

Cadi. Dieu est clément et miséricordieux.

Muphti. Dieu est juste.

Cadi. Ces femmes ne sont pas mariées, m'a-t-on dit ; peut-être n'ont-elles pas trouvé à s'établir dans leur pays.

Muphti. Ton doute a d'abord été le mien. C'est par là qu'a commencé la conversation avec celle qui vient de sortir d'ici. Je lui ai offert de l'argent pour qu'elle pût prendre un mari ; c'est alors qu'elle m'a étonné par sa réponse.

Cadi. Quelle a donc été sa réponse ?

Muphti. Qu'elle, ainsi que ses compagnes, aurait bien pu se marier, mais qu'elle avait mieux aimé donner son cœur à Dieu que de le partager entre une créature et le Créateur ; qu'elle avait mieux aimé consacrer sa vie au soin des pauvres, lesquels elle regarde comme ses frères et les amis de Dieu, que de borner ses soins à une seule maison, ne laissant pas, toutefois, d'être pleine d'estime pour les bonnes mères de famille ; enfin, qu'elle avait voulu sacrifier tous les plaisirs de la terre pour aller plus sûrement au ciel.

Cadi. Quelle différence entre ces femmes et les nôtres !

Muphti. Ta réflexion a été ma réflexion. Je l'ai manifestée à la toubiba, et c'est alors que je me suis attiré un reproche tel que je n'en avais jamais entendu.

Cadi. Un reproche ! Une femme, une *roumia* (chrétienne) faire des reproches à un muphti !

Muphti. Son langage, pour être franc, n'a pas cessé d'être respectueux. Comme j'établissais le parallèle entre elle et nos femmes, elle m'a répondu que chez nous la femme est ce que nous la faisons.

Cadi. Que veut-elle dire ?

Muphti. Elle nous reproche par là que nous ne cultivons ni le cœur ni l'esprit de la femme ; que nous la tenons dans une crainte continuelle, comme nos esclaves.

Cadi. Bien nous en vaut d'agir ainsi. Où en serions-nous si nous donnions un peu de liberté à ces têtes légères !

Muphti. Je voulais faire la même réflexion à la toubiba ; mais elle m'avait déjà donné à entendre que nos femmes ne sont si légères que parce qu'elles ont la tête vide de pensées et le cœur pauvre de sentiments, par défaut d'éducation et par suite de la crainte servile dans laquelle elles vivent habituellement.

Cadi. Dieu veut que nos femmes soient ainsi ; que la toubiba en pense, en dise ce qu'elle voudra, pourvu qu'elle ne se permette pas de critiquer les hommes parmi nous.

Muphti. C'est justement sur nous qu'elle jette la faute, si nos femmes sont ce qu'elles sont, et c'est sur nous qu'elle en fait retomber les conséquences, en disant que nous sommes ce que les femmes nous font.

Cadi. Cette toubiba, malgré toutes ses qualités, me paraît un peu *chitana* (diablesse) ; d'un côté, elle nous reproche de tenir nos femmes en esclavage, de l'autre, elle croit que nous prenons leçon de nos femmes ; est-ce que chez les chrétiens les femmes instruisent les hommes ?

Muphti. La toubiba veut dire que la femme étant chargée de l'éducation des enfants pendant les premières années de leur vie, ne peut leur enseigner ce qu'elle ne sait pas, ni inspirer à leur cœur les sentiments qu'elle n'a pas ; que la meilleure école est cependant celle du berceau.

Cadi. Répète, je te prie.

Muphti. La toubiba veut dire, etc.

Cadi. Je croyais dire des paroles précieuses comme l'argent, j'oubliais que le silence est d'or. Que Dieu me le pardonne ! Le proverbe nous dit en effet : « Enseigner l'enfant, c'est graver sur la pierre ; enseigner l'homme, c'est écrire sur l'eau. » Oui, l'absence de culture morale dans leur bas âge doit influer sur la vie de nos enfants.

Muphti. La toubiba a ajouté que, chez les chrétiens, au contraire, la femme est l'âme de la famille ; que c'est elle qui forme le cœur des enfants pendant que le mari vaque aux affaires ; qu'elle est pour celui-ci un ange de paix et de consolation.

Cadi. En effet, dans le peu de familles chrétiennes que je connais, la femme

me paraît faire le bonheur de la maison. Madame N. de Baris, madame N. de Marsilia, par exemple, sont des femmes admirables. A quoi peut tenir cette différence entre les femmes chrétiennes et les nôtres?

Muphti. Nous venons de le voir, à la différence d'éducation; et, j'ai bien réfléchi, la différence d'éducation doit venir de l'idée différente que le Koran et l'Évangile donnent de la femme. Le Koran dit : *L'homme est supérieur à la femme, à cause des qualités par lesquelles Dieu a élevé celui-là au-dessus de celle-ci, et parce que l'homme emploie ses biens pour doter la femme.*

Nous disons que la femme est inférieure à l'homme par ses qualités; et au lieu de chercher à l'ennoblir, nous l'abaissons encore en lui refusant la faculté d'apporter sa dot quand nous la prenons en mariage. C'est l'acheter, et la condamner par là à un état de dépendance.

Cadi. Les chrétiens n'en agissent-ils pas ainsi?

Muphti. Les chrétiens reconnaissent dans l'homme ses qualités, dans la femme les siennes, et laissent à celle-ci la faculté d'apporter sa dot.

Cadi. Ceci donne en effet de la dignité à la femme.

Muphti. Le Koran dit : « Dans le partage de vos biens entre vos enfants, donnez au fils la portion de deux filles. » C'est toujours affecter d'abaisser la femme.

Cadi. Quelle règle suivent les chrétiens à ce sujet?

Muphti. Les chrétiens n'établissent ordinairement pas de différence dans le partage de leurs biens entre les filles et les fils.

Cadi. Ceci paraît plus équitable. Les chrétiens se rappellent que la femme, de même que l'homme, est la créature de Dieu, et lui laissent le même droit qu'à l'homme au partage de la création; c'est bien.

Muphti. Le Koran nous dit : « Les femmes vertueuses sont obéissantes et soumises... Vous corrigerez celles dont vous aurez à craindre la désobéissance... vous les battrez. » Nous avons reçu la femme à la condition d'esclave; nous en exigeons la vertu de l'esclave, l'obéissance, rien de plus; nous lui infligeons le châtiment de l'esclave, des coups.

Les chrétiens, qui parlent au cœur de la femme en relevant sa dignité, obtiennent d'elle les affections du cœur, la fidélité et l'obéissance, sans les commander. Si quelquefois la femme s'oublie, pour lui faire reconnaître ses torts, ils parlent à ses sentiments, et n'ont jamais recours aux *coups*.

Cadi. Ceci paraît plus conforme à la volonté de Dieu, plus digne de l'homme et de la femme. Dieu a donné Ève à Adam pour compagne, non pour esclave; il a donné Adam à Ève pour protecteur, non pour tyran.

Muphti. C'est ainsi que nous abaissons la femme, et que la femme nous abaisse; c'est ainsi que le chrétien ennoblit la femme, et que la femme l'ennoblit à son tour.

Cadi. La toubiba a dit vrai... la femme est ce que nous la faisons, et nous sommes ce que la femme nous fait. Chez les chrétiens, la femme est ce que l'homme la fait; l'homme, ce que la femme le fait. Les chrétiens nous sont en effet supérieurs en tout, si ce n'est sur un point. Ils ont plus de forces que nous, ils entendent les affaires mieux que nous, ils ont plus de science et de génie que nous, ils font la justice mieux que nous; ils respectent les droits des autres peuples, et font respecter les leurs; mais, c'est dommage, ils n'ont pas la crainte de Dieu!

Muphti. Le Koran nous dit que Dieu ne protége pas l'impie, et les chrétiens sont élevés au-dessus des autres peuples, comme la montagne qui domine la plaine; celui qui n'a pas la crainte de Dieu commet l'injustice, et les chrétiens sont équitables. S'ils s'emparent d'un pays, c'est que Dieu le veut; mais ils respectent les droits du vaincu. Ils doivent avoir, plus que nous ne pensons, la

crainte de Dieu ; nous connaissons leurs défauts, nous n'avons pas véeu assez familièrement avec eux pour connaître leurs vertus. On dit aussi, et cela se conçoit, que les chrétiens qui viennent dans ce pays ne sont pas toujours les meilleurs.

Cadi. Oui, il doit en être ainsi ; les royaumes sont comme la mer, qui retient l'or dans son sein, et jette la valise sur le rivage.

Muphti. Ces chrétiens mêmes qui nous entourent paraissent avoir en général la crainte de Dieu ; ils fréquentent assidûment leurs mosquées, qui se trouvent même trop petites pour les recevoir tous, tant ils y vont en nombre.

Cadi. Oui, oui, leurs erreurs grossières à part, les chrétiens paraissent avoir quelque sentiment de religion ; et s'ils avaient le bonheur d'être épurés par l'islam, ce serait un peuple agréable à Dieu.

Muphti. La toubiba n'approuve pas non plus la pratique du divorce; elle le trouve contraire à la dignité et au bonheur des époux, ainsi qu'au bonheur des enfants. Elle m'a rapporté une parole de séid Aïça, que la paix soit sur lui ! proscrivant le divorce : *Que l'homme ne sépare point ce que Dieu a uni*.

Cadi. Loin de moi la pensée de blâmer le prophète : il permet le divorce, je respecte ses paroles ; mais personne mieux que moi ne connaît les inconvénients de ce point de notre loi. Les affaires du divorce me donnent plus d'embarras que toutes les autres ensemble. Pour remédier à un mal, presque toujours pour obéir à une passion ou à un caprice, j'ouvre la porte à mille maux. La femme qui quitte la maison de son mari, devient à charge à la maison de ses parents ; très-souvent elle s'abandonne au désordre. Les enfants, auxquels la loi assure un moyen d'existence, sont par le fait bien négligés, presque abandonnés ; et le mari, au lieu de devenir meilleur, devient pire. J'aime, moi aussi, la parole de séid Aïça, que la paix de Dieu soit sur lui ! *Que l'homme ne sépare point ce que Dieu a uni*. C'est avec raison que Dieu a dit : *Que ceux qui s'en tiennent à l'Évangile jugent d'après son contenu*.

Dans les dialogues qui suivent, l'auteur met en présence du muphti et du cadi un prêtre chrétien. Dès lors le cadre de la discussion est naturellement tracé. L'auteur compare Jésus-Christ à Mahomet, l'Évangile au Koran, le culte de l'islam au culte chrétien, et les prescriptions de la religion musulmane à celles de notre religion. Nous n'avons pas besoin de dire que le prêtre, dans la discussion, met de son côté toutes les apparences de la vérité et de la raison ; souvent, il est vrai, il ne fait qu'effleurer certaines questions d'une haute importance. M. Bourgade devait procéder ainsi. Dans un entretien avec un musulman, dit-il, il importe, « d'éloigner toute apparence d'esprit de prosélytisme, un des premiers devoirs prescrits par le Koran étant de fuir ceux qui parlent contre la religion. »

Nous avons deux raisons pour presser nos lecteurs d'acheter l'ouvrage de M. Bourgade : d'abord, parce qu'ils trouveront, dans la lecture de ses quinze dialogues, plaisir et instruction ; ensuite, parce que la somme modique qu'ils payeront, est consacrée à fon-

der l'œuvre dont nous parlions plus haut, à savoir : cette association nationale, qui a pour but de répandre en Afrique notre influence et notre civilisation.

LITTÉRATURE.

Poésies du roi François Ier, de Louise de Savoie, duchesse d'Angoulême, de Marguerite, reine de Navarre, et correspondance intime du roi avec Diane de Poitiers et plusieurs autres dames de la cour; recueillies et publiées par M. Aimé Champollion-Figeac.—Paris, Imprimerie royale, 1847; grand in-4°, avec 5 planches.

Le règne de François Ier occupe dans l'histoire de notre pays une large place marquée par de brillants exploits et par de funestes revers. Les tristes vicissitudes de sa vie, si mélangée de bien et de mal, assurent à ce roi chevalier une impérissable renommée; mais la fortune, qui a refusé à son règne une grandeur et une prospérité durables, a condamné sa mémoire aux mêmes alternatives de gloire et de mépris. Pourtant il est un titre qu'on ne saurait lui enlever sans injustice, et dont nul esprit impartial ne lui contestera le légitime honneur : François Ier fut le père des lettres et le protecteur des arts. Les arts et les lettres, fidèles au souvenir de ses bienfaits, adouciront en sa faveur les rigoureux arrêts de l'histoire, et leur reconnaissance sauvera son nom d'une condamnation trop sévère.

François Ier fut, tout à la fois, l'ami, l'élève et l'émule des poëtes ses contemporains. Il avait devant les yeux l'exemple de ses grands oncles, Louis et Charles d'Orléans. A cette heureuse similitude de goût se joint un singulier rapprochement dans les desti-

nées de leurs vers : les œuvres de François Ier, comme celles des ducs d'Orléans, sont restées longtemps ensevelies dans l'obscurité ; elles doivent, en partie, au même éditeur cette lumière qu'elles avaient entrevue à peine, par échappée, dans la solitude des bibliothèques. Charles d'Orléans et François Ier ont trouvé tous les deux, dans M. Aimé Champollion-Figeac, un intelligent restaurateur.

Mais François Ier a-t-il gagné autant que son oncle, au périlleux honneur de la publicité ? Si tous les poëtes sont rois, tous les rois versificateurs ne sont pas poëtes, même quand ils font eux-mêmes leurs vers. Or, François Ier, le père des lettres, était-il poëte ? La lecture de ses œuvres permet d'en douter ; et ce doute est fâcheux pour la mémoire de l'ami de Marot et de Mellin de Saint-Gelais. Pourquoi M. Aimé Champollion a-t-il indiscrètement dissipé ce prestige poétique dont l'imagination se plaisait à environner la tête du roi chevalier ? L'éditeur, je le pense bien, n'acceptera pas ce reproche. Il a voulu sincèrement servir la gloire de François Ier. S'il s'est trompé, c'est avec une entière bonne foi.

Sans doute il a senti lui-même le besoin d'apporter quelques restrictions à ses éloges. Il a compris que son ardeur de réhabilitation allait trop loin ; sachons-lui gré des efforts qu'il a faits pour se garantir des illusions si naturelles à tout éditeur d'un texte inédit. Mais a-t-il réussi à s'en préserver entièrement ? Nos lecteurs vont en juger.

« Quoique le roi, dit-il, n'ait excellé en aucun genre de poésie, ses ouvrages méritent-ils le dédain qu'ont montré pour eux de spirituels et savants historiens de la littérature française ? M. Rœderer a-t-il eu raison de n'en parler que comme d'un mauvais écolier dont le langage annonçait assez qu'il était déshérité des talents de sa famille ?... Quelques-unes des poésies du roi peuvent être comparées à celles de son maître Clément Marot. Son langage y est aussi poli et aussi gracieux ; le naturel s'y montre aussi souvent que le bon goût. »

Nous ne chercherons point dans les épîtres cette délicatesse, cette grâce, unies au naturel et au bon goût. M. Aimé Champollion avoue que dans les morceaux de longue haleine, « le style du roi est froid, quelquefois embarrassé et par trop dénué de noblesse. » Mais parcourons les compositions moins sérieuses, les chansons, les rondeaux, les dizains, « où l'esprit de François Ier paraît plus

à l'aise, » et cherchons-y les qualités que son éditeur lui attribue :

. . . .
La cire fond au feu sans point d'attente ;
La fange aussi, en chaleur vehemente,
Sèche devient ; par moy je le puis veoir
En mon malheur !

Las ! fondu suis par challeur qui augmente
Et tu durcis ingratte et peu amante.
. . . . (P. 18.)

Nous ne trouvons pas beaucoup de grâce dans cette image de la *fange qui sèche devient.*

En la grand mer, où tout vent tourne et vire,
Je suis pour vray la doulente navire
De foy chargée et de regrets armée,
Qui pour quérir ta grace renommée
Ay tant souffert qu'on ne sçauroit escripre ?

Mes rames sont pensées de grief martire ;
C'est bien le pis quand il fault que je y tire :
Car trop souvent ont la nef abismée
En la grand mer.

Mon triste cueur la voile je puis dire,
Et le gros vent qui pour enfler aspire,
Sont griefs souspirs de challeur enflambée.
Hélas ! tu es la trimontaine aymée,
Et celle-là que plus veoir je desire
En la grand mer. (P. 50.)

Nous voyons dans ce rondeau, comme dans le précédent, aussi peu de naturel que de bon goût.

Autre exemple :

Cessez mes yeulx de plus vous tourmenter,
Puisqu'en vos pleurs n'y a point d'alegeance.
Las ! c'est le point qui nous faict lamenter :
Car l'en pleurant nous avions esperance
Que pour nos pleurs s'amoindrit la souffrance,
De cest espoir prendrions tant de confort
Que de pleurer n'aurions plus la puissance :
Voilà pourquoy nous pleurons ainsi fort. (P. 94.)

Ce n'est point là, sans doute, le style facile et abondant que M. Aimé Champollion loue dans les dizains et les chansons. Mais continuons nos recherches, et peut-être serons-nous assez heureux

pour rencontrer, dans le recueil, quelques pièces qui justifient les complaisantes épithètes de l'éditeur.

Voici une courte chanson qui a du moins le mérite du naturel et de la simplicité :

Où estes-vous allez, mes belles amourettes?
Changerez-vous de lieu tous les jours?

A qui dirai-je mon tourment,
Mon tourment et ma peine?
Rien ne repond à ma voix,
Les arbres sont secrets, muets et sourds.
Où estes-vous allez, mes belles amourettes?
Changerez-vous de lieu tous les jours?

Ah! puisque le ciel veut ainsi
Que mon mal je regrette,
Je m'en iray dedans les bois
Conter mes amoureux discours.
Où estes-vous allez, mes belles amourettes?
Changerez-vous de lieu tous les jours? (P. 101.)

Nous préférons, il est vrai, le couplet favori d'Alceste :

Si le roi m'avait donné, etc.

Mais il est des degrés dans le bien, et nous devons nous contenter de peu. Heureux si nous trouvions beaucoup de ces humbles fleurs des bois dans la corbeille poétique du roi chevalier!

Il en est jusqu'à trois que nous pourrions citer :

celle-ci, par exemple :

Elle jura par ses yeulx et les miens,
Ayant pitié de ma longue entreprise,
Que mes malheurs se tourneroient en biens;
Et pour cela me fut heure promise.
Je crois que Dieu les femmes favorise :
Car de quatre yeulx qui furent parjurez,
Rouges les miens devindrent, sans faintise;
Les siens en sont plus beaulx et azurez. (P. 104.)

La grâce ne manque pas dans ces vers, et M. Sainte-Beuve a raison quand *il regrette de n'avoir pas à noter plus souvent des bagatelles aussi bien tournées.* Ovide avait dit :

Perque suos oculos illam jurasse recordor,
Perque meos oculos; et doluere mei. (*Am.* III, 13.)

La paraphrase du roi n'est pas indigne du texte, mais ce n'est qu'une paraphrase. Au moins, si la pensée n'est pas originale, la traduction appartient en propre à François I[er], et l'on peut dire qu'elle lui fait honneur. Voici un morceau plus étendu qui rappelle les vers d'Arioste :

O piu che'l giorno a me lucida e chiara,
Dolce, gioconda avventurosa notte, etc.

L'imitation nous semble assez heureuse et mérite d'être citée :

Doulce, plaisante, heureuse, aimable nuyt,
Plus belle que le jour, pour mon heureux deduyt ;
Tant plus chère je t'ay que moins t'ay espérée.

Estoille aux larcins d'amour si bien apprise,
Qui, cachant ta clarté, servis à l'entreprise,
Tant que l'obscurité lors ne nous fust ostée.

Plaisant sommeil, qui deux seulz amans reservaz,
Tous autres oppressans, affin que bras à bras
Invisibles fussions, soubz d'amour la franchise.

Et toy, benigne porte, en te voulant ouvrir
Qui rendis si bas son, pour non me descouvrir ;
A peine que t'ouys quant tu te desserras.

O ! penser incertain d'heureuse vérité ;
Quant m'amye embrassay, j'euz la félicité :
Sa bouche de la myenne en m'asseurant couvrir.

O bien heureuse main, qui me servis de guyde !
O paisible marcher, qui tant me fust en ayde !
O chambre, qui me fuz cause de seureté !

Ambrassées redoublées, sans en estre lassés,
Par tant de divers lieux, que plus fusmes lassez
Que n'est lierre au mur, qui ne laisse rien vuyde.

O lict qui est tesmoing de mon seul vray plaisir !
O lict qui m'as causé gouster le myen desir !
Quant bien je pense en toy tous mes maulx sont passez.

Je ne doys point céler (lumière) ce qu'as faict :
Car la cause tu fuz d'un si plaisant effect,
Que mon œil discerna m'amye à son loisir.

Dont, par toy, fust doublé le myen contantement :
Car nully ne peult dire avoir parfaictement
Sans clarté son plaisir, a moins qui soit parfaict.

Hellas! pourquoy d'amours sont si rares les fruic z,
Et pourquoy du jour sont si briefves les nuytz,
Qui rendent au partir tel descontantement,
Que vivre sans tel bien est mort d'ung vray aymant. (P. 151.)

Ce sont là des vers agréables et vraiment dignes du père des lettres. Mais l'éditeur a pris soin de nous avertir lui-même qu'on n'y reconnaît pas la main de François I[er]. « Cette épître, dit-il, se fait remarquer par une expression vive et gracieuse, et par une chaleur de sentiments qui ne sont point dans les habitudes littéraires du roi. » Les doutes de M. Aimé Champollion sur la paternité du poëte publié par ses soins, attestent la perspicacité de son goût et la bonne foi de ses jugements. Nous le remercions d'avoir ainsi corrigé lui-même l'exagération de ses éloges, et donné la mesure réelle de son admiration pour le médiocre écolier qu'il n'a comparé à Marot que dans l'illusion d'un enthousiasme, à notre sens, peu réfléchi et peu durable.

Sans doute il est des pièces où François I[er] semble égaler son maître, surtout lorsqu'il copie ses vers ou qu'on les retranscrit sous son nom. Prenons, si l'on veut, le dizain suivant :

May bien vestu d'habit reverdissant,
Semé de fleurs, ung jour se mist en place,
Et quand ma mye il vit tant florissant,
De grand despit rougist sa verte face,
En me disant : Tu cuydes qu'elle efface
A mon advis les fleurs qui de moy yssent?
Je luy respond : Toutes tes fleurs périssent
Incontinant que yver les vient toucher ;
Mais en tout temps de ma dame florissent
Les grans vertuz que mort ne peut sécher. (P. 158.)

Vous dites : voilà du Marot, et vous avez raison. Pour vous en assurer, ouvrez le troisième volume de l'édition de 1731, à la page 98, et vous reconnaîtrez l'erreur ou la supercherie des copistes. M. A. Champollion l'a signalée. Qui sait si elle ne s'est pas renouvelée ailleurs? Les manuscrits des poésies de François I[er] sont, à vrai dire, une anthologie où la part du roi n'est pas bien clairement indiquée, et l'on doit se garder d'une confiance excessive dans leur témoignage. Quelquefois le mensonge est manifeste ; plus souvent on est réduit à des présomptions et des probabilités. Quand le roi s'approche de son maître, craignons qu'il n'ait pris sa

place et son nom dans le recueil. Voici une de ces pièces marotiques qui autorisent et commandent même le doute :

Estant seullet auprès d'une fenestre,
Par ung matin, comme le jour poignoit,
Je regarday aurore, à main senestre,
Qui à Phébus le chemyn enseignoit.
Et d'autre part m'amye qui peignoit
Son chef doré, et viz sez luysans yeulx
Dont me gecta ung traict si gracieulx,
Qu'à haulte voix je fuz contrainct de dire :
Dieux immortelz ! rentrez dedans voz cieulx,
Car la beaulté de ceste vous empire.

Comme Phébé, quand ce bas lieu terrestre
Par sa clarté de nuyt illuminoit,
Toute lueur demouroit en sequestre,
Car sa splandeur toute autre mynoit :
Ainsi madame en son regard tenoit
Tout obscurcy le soleil radieux :
Dont de despit, luy, triste et odieux,
Sur les humains lors ne daigna plus luyre.
Parquoy luy diz : Vous faictes pour le mieulx,
Car la beaulté de ceste vous empire.

O ! que de joye en mon cueur senty naistre,
Quant j'apperceus que Phebus retournoit,
Desjà craignant qu'amoureux voulust estre
De la doulceur, qui mon cueur détenoit.
Avoys-je tort ? Non ; car s'il y venoit
Quelque mortel, j'en seroys soucieulx.
Devoys-je pas, doncques, craindre les dieux ?
Et despriser pour fuyr tel martire,
En leur criant : Retournez en voz cieux,
Car la beaulté de ceste vous empire.

Pour qui ayme, a desir curieux
D'estranger ceulx qu'il pense estre envyeux
De son amour et qu'il doubte luy nuyre ;
Parquoy j'ay dict aux dieux très glorieux,
Que la beaulté de ceste vous empire. (P. 155.)

« Le dizain du prince a certainement de quoi lutter en grâce avec celui de Marot (que nous avons cité un peu plus haut) ; on ne peut, toutefois, s'empêcher de remarquer que, dans le *Recueil*, l'un est bien voisin de l'autre, et, en général, quand on trouve réunis un certain nombre de morceaux qu'il faut rapporter à Saint-Gelais ou à Marot, c'est presque toujours aux environs de ces endroits-là que se rencontrent aussi les petites pièces du roi qui peu-

vent passer pour les meilleures. On n'est jamais sûr que la ligne de démarcation tombe exactement, et qu'il ne se soit pas introduit quelque confusion sur ces points limitrophes : *Lucanus an Appulus anceps* (1). » Cette remarque est d'un critique maniéré, mais suffisamment exercé, qui *sait,* pour employer ses expressions prétentieuses, *sa littérature française par le menu,* et dont l'autorité semblera sans doute respectable à M. Aimé Champollion.

Du reste, l'éditeur ne saurait défendre avec une insistance bien sincère le mérite d'un poëte qui s'est jugé ainsi lui-même dans son épître sur son *partement de France en Italie*, etc. :

Tu le pourroys ores esmerveiller
Pourquoy je veulx maintenant travailler,
T'escripre vers, pour te faire sçavoir
Chose en effect où tu ne peux pourveoir,
En te faisant juger en ton esprit
Que bien foible est l'effect de mon escript,
Cuider coucher en finy vers, et mectre
Ung infiny vouloir sous maulvais mettre. (P. 27.)

François Ier a dit encore ailleurs :

L'imperfection mérite le scilence,
Car chacun doibt celer son ignorance.
. . . .

. . . .
Pourqnoy ma plume est sotte, s'empescher
De blasme avoir pour toute récompense,
L'imperfection. (P. 19.)

On le voit, le royal poëte a prononcé d'avance son propre arrêt. Aussi, peut-être, s'il lui avait été permis de parler, aurait-il crié à son éditeur :

Et qui diantre vous pousse à me faire imprimer?

François Ier, en effet, est du nombre de ces auteurs qui perdent à être connus, et qui devraient garder *un silence prudent.* L'intérêt de sa gloire commandait donc de lui épargner une épreuve bien dangereuse pour les demi-réputations que le temps a effacées sans les détruire.

Un jour, dans une dévote inspiration, François Ier s'écriait :

(1) M. Sainte-Beuve, *Journ. des Sav.*, n° de mai 1847, pag. 279.

C'est vous, Seigneur, pendant en ceste croix,
Qui montres bien que, cloué et lyé,
Vous commandés aux princes et aux roys.
L'humble haulsant, le fier humilié,
Et je ton serf, Seigneur, t'ay supplyé.
Tu m'as ouy, selon mon seur espoir,
En me donnant, ne m'ayant oublyé,
Conqueste, enffans et defence et pouvoir.

Lecteurs! *oyés que respond ce pendu.*

Le Seigneur promet au pieux suppliant :

Conqueste, enffans et defence et pouvoir.

Il ne lui parle pas de gloire poétique. Il lui a donné pourtant pour éditeur un homme de savoir et de talent; mais il n'a pu lui assurer dans les âges à venir une renommée littéraire dont il n'est pas digne; ainsi :

Dieu s'est trouvé fidèle en toutes ses promesses,

et il n'a pas compromis sa majesté par des prophéties aventureuses, qui n'auraient pu se réaliser qu'au détriment du bon goût et de la saine critique. Il est fort vraisemblable que les vers du roi parurent excellents tant qu'il vécut; il ne se trouvait point alors à la cour un Boileau pour répondre à l'auguste rimeur : « Sire, Votre Majesté a voulu faire de mauvais vers : elle y a réussi comme en toute chose. » Après sa mort, on ne parla plus des épîtres ou des dizains; tout ce fatras poétique semblait dormir avec le corps du roi très-chrétien dans les caveaux de Saint-Denis. Les panégyristes ne perdent point leur papier et leur encre à louer ceux qui ne les payent plus, et les juges éclairés ne veulent point prolonger une erreur qui a fait son temps, et qui n'a plus l'excuse du prestige attaché au nom royal.

Aujourd'hui nous n'avons point à craindre les mêmes illusions dans l'appréciation du poëte-roi. Alceste disait, sous Louis XIV :

Hors qu'un commandement exprès du roi me vienne
De trouver bons les vers dont on se met en peine,
Je soutiendrai toujours, morbleu, qu'ils sont mauvais,
Et qu'un homme est pendable après les avoir faits.

Cette supposition d'une intervention officielle dans les affaires de la république des lettres était possible alors, et ne l'est plus en

notre temps. Nul commandement ne saurait nous contraindre à respecter la majesté du poëte couronné; on ne croit plus aujourd'hui aux poëtes de droit divin.

Mais si nous avons le droit d'être sévère envers François Ier, nous devons aussi à son éditeur des éloges et des remercîments. Nous ne croyons pas que sa publication ait servi à rehausser la gloire du père des lettres; mais nous sommes convaincu qu'elle profitera beaucoup aux études historiques, qui sont chères, sans doute, à M. Aimé Champollion.

Le recueil des poésies du roi fournit sur les principaux événements de son règne quelques détails curieux qu'un historien exact pourrait relever et mettre à profit. Mais ces renseignements sur la partie extérieure et publique de la vie de François Ier sont assez clair-semés, et n'offrent pas d'ailleurs un grand intérêt. On devine sans peine que dans les vers du poëte on retrouve surtout le côté le plus secret et le plus humain de son existence remplie de galantes aventures et de joyeuses intrigues. François Ier, le meilleur chevalier de son temps, ne se piquait pas de fidélité et de constance, et la dame de ses pensées eut souvent d'heureuses rivales. En amour mieux qu'en poésie, il aurait pu dire :

Je suis chose légère et vole à tout sujet.

Ses brûlantes et vives passions étaient promptes à s'allumer et à s'éteindre, et la monotonie, qui est le supplice de ses lecteurs, ne fut point celui de ses maîtresses.

Nous n'entreprendrons point de pénétrer dans les secrets de son alcôve et de refaire une liste incomplète de ses bonnes fortunes. Nous laissons ce soin aux érudits que rien ne rebute, et qui fouillent avec toute l'indiscrétion d'une curiosité scientifique les mystères de la chronique scandaleuse. La blonde et la brune se disputaient le cœur du monarque. Tant mieux ou tant pis pour François Ier; s'il perdit son âme à ce jeu, *c'est la faute de Voltaire :* ce n'est pas la nôtre; nous ne nous mettons pas en peine d'éclaircir ici ce point délicat. Pourtant nous devons quelque reconnaissance à M. Aimé Champollion pour les documents qu'il fournit à l'histoire sur un aussi grave sujet. Il a publié une partie de la correspondance amoureuse de François Ier, et les réponses, souvent fort piquantes, des favorites triomphantes ou trahies. Il est une brune

surtout, *nigra*, *sed formosa*, qui apporte dans ses plaintes une verve singulière. Nos lecteurs nous permettront de citer quelques passages de son épître au roi, et peut-être regretteront-ils, comme nous, que l'éditeur n'ait pu nous indiquer le nom de cette muse ennemie des blondes :

Puysque changez le privé pour l'estrange,
Avecques vous plus ne seray privée :
Car vous m'avez de vostre amour privée
En me laissant pour tost aller au change.
De ce meffaict bonne raison me venge :
Car vous, seigneur, qui avez renommée
D'estre loyal en amytié privée,
Par bon vouloir plaisant et favorable,
Ne trouverez le temps plus amyable
Pour si très tost vostre vouloir changer.
Je ne le dys pour de vous me venger;
Mais en musant, sottise m'amusa,
Quant on disoit : *Nigra, sed formosa.*
. . . .
Par doulx regard et façon asseurée,
Crespés cheveulx ont pris vostre pensée.
. . . .
Et s'il vous plaist à ceste departie
De reproucher que n'ayez rien perdu
A me changer, le tout bien entendu ;
Si en prenant vous ne dictes Jacquette,
En délaissant Jacquette pour Jacquette.
Et vous respondz que l'acquest est petit :
Car le noir est pour avoir bon crédit,
Plus que le blanc qui n'a point de durée :
Blanche coulleur est bientost effacée,
Blanche coulleur de se changer se haicte,
Blanche coulleur est en un an passée,
Blanche coulleur doibt estre mesprisée,
Blanche coulleur est à sueur subjecte,
Blanche coulleur n'est plus longuement necte.
Mais le tainct noir et la noire couleur
A hault pris est de plus grande valeur,
Comme par vous le pouvez mieulx sçavoir;
Car vostre tainct me faict appercevoir
Que le clair brun est de plus doulce sorte
Que n'est le blanc, car blancheur point ne porte
N'y entretient l'yvernalle froidure.
Or, qui est froid est contraire à nature :
Doncques blancheur nous est bien fort contraire. (P. 86.)

Il paraît que le roi persista quelque temps dans son amour pour *la blanche coulleur* qui *est à sueur subjecte*, et qu'il délaissa la

brune infortunée, car nous retrouvons encore une *épistre au roi* qui atteste les douleurs

De la pauvre deceue et miserable amante,
Pour trop avoir aymé tourmentée et doulente ;
Dame, non dame estant, pour plus estre estimée, etc. (P. 89.)

Cette pièce fait honneur au génie poétique du secrétaire qui l'écrivit, et de la belle qui la dicta ; on y trouve des vers meilleurs que ceux du roi :

Plus doulx m'est le mourir qui parfois m'est donné,
Qu'il ne m'est malaisé de l'avoir pardonné.
. . . .
Ha! quantes fois j'ay veu de mes tropt dolents yeulx
Le temps rude et divers, en regardant les cieulx,
Mon pouvre cueur adoncq qui tant fort se douloit,
Sa grand douleur et peine alors renouvelloit !
Ha ! quantes foys je suis sortie à noyre nuyct,
Au couchant point du jour, à l'heure de mynuict,
Pour savoir mieulx compter les heures une à une!...
O cueur ingrat et plain d'impitié trop cruelle,
Ne te souvient-il pas quelle est la foy de celle
Qui par trop fermement t'avoir voulu aymer,
Soy-mesmes a hay, sachant se diffamer?
. . . .
Mais qui eust sceu penser pouvoir trouver au miel
Tant de mortel venin, d'amertume et de fiel ! etc. (P. 92.)

Cette amante pleine de tristesse aurait-elle eu pour rivale madame de Châteaubriant, « qu'un dessin conservé à la Bibliothèque royale représente avec une magnifique chevelure blonde? » Serait-elle elle-même Louise de Crèvecœur, amirale de Bonnivet? C'est un doute que l'éditeur a soulevé sans le résoudre, et pour ainsi dire à l'aventure. Pourtant, nous pouvons rapprocher de ces vers, qui sont, dit l'auteur inconnu,

... Plus de mes larmes que de noire ancre escripts,

la lettre de Louise de Crèvecœur, publiée par M. Aimé Champollion :

AU ROY MON SOUVEREYN SEIGNEUR.

Sire, vous estes donc délibere de me lesser moryr : ne saves vous pas que les deus en prison vye de poison, et mes enffans et moy ne mangons aultre chose sans que je y chache mestre remède. Il n'est posible de dire la cruoté : par coy je vous suplie me secouryr ou je suys morte. Set pour l'amour de vous que l'on

me fet tant de mal, et vous l'endures! Cela me fet pys que la penne que je seufre, me recommandant très humblement à vostre bonne grace, suplie le createur, sire, vous donner très bonne et très longue vye.

De Crevecuer ce troysieme de janvyer.

Vostre très humble et très hobeysante sugette et servante

DE CREVECUEUR.

Il y a, dans ces lignes mêmes, un mystère de plus. L'éditeur a fait remarquer avec raison le silence de l'histoire du temps sur l'événement que cette lettre fait redouter. On a raconté que le mari d'une dame de Châteaubriant fit ouvrir les veines à son épouse infidèle. Mais le père Anselme assure que cette dame mourut paisiblement dans son lit. La tradition ne se rapporte pas mieux à madame de Bonnivet, qui ne succomba point à la jalousie de son premier mari, puisqu'elle eut d'un second époux une famille nombreuse.

Les lettres recueillies par M. Aimé Champollion ne sont pas toutes aussi tragiques, et offrent pourtant assez d'attrait à la curiosité des lecteurs. Celles qui ont été publiées à tort par M. Aimé Champollion sous le nom de Diane de Poitiers, méritent assurément notre attention; mais qu'il nous suffise de signaler l'erreur commise un peu négligemment par l'éditeur, qui les a attribuées, sans motif, à la maîtresse de François I[er] et de son fils Henri II. L'auteur de ces lettres parle (l. 60) de son beau-père, de sa belle-mère et de son frère. Diane, sauf erreur, n'avait pas de frère, et son beau-père, ainsi que sa belle-mère, étaient morts. Diane, ou du moins celle dont on lui a donné la place, parle (p. 223) d'aller rejoindre son mari en Picardie : Diane avait perdu son mari quand elle vint à la cour. Il est vrai que l'expression de la lettre 50 : « la main *dont tout le cors est vostre*, » se rapporte très-bien à Diane de Poitiers; mais ce n'est pas là, je pense, un motif suffisant pour lui attribuer toute cette correspondance amoureuse. Plus d'une femme de la cour avait le droit d'employer la même formule en s'adressant au roi; et M. Aimé Champollion aurait dû chercher d'autres indices. Il ne s'est point justifié complétement quand il a dit dans sa préface :

« A l'égard des lettres de Diane de Poitiers, c'est une note contemporaine des manuscrits qui nous a fait savoir qu'elles étaient de la main de cette femme célèbre et adressées au roi. Nous avons accepté cette tradition, quoique, par quelques passages de ces lettres mêmes, elle puisse être considérée comme peu certaine. »

Peut-être lui reprochera-t-on encore de n'avoir pas reproduit toutes les pièces contenues dans les manuscrits qu'il a mis en lumière. Mais il est une pudeur respectable que M. Aimé Champollion a gardée, et dont on ne saurait lui faire un crime. La pièce qui commence par ce vers :

Ma plume lente et ma main paresseuse (Ms. n° 8624),

mérite assurément, avec quelques autres, la proscription qu'elle a subie. Le duc de Mazarin brisait les statues de sa galerie par horreur des nudités, et son vandalisme a soulevé les anathèmes des hommes de goût. Mais on pardonnera sans peine à M. Aimé Champollion d'avoir, par scrupule, laissé dans l'oubli de mauvais vers licencieux. Le nom de l'artiste ne pouvait sauver l'œuvre de cette condamnation tacite. Ainsi, le consciencieux éditeur peut réclamer avec confiance les éloges qu'il s'est promis sans doute comme la récompense de son travail; ce n'est pas nous, au moins, qui lui refuserons ce qui lui est dû.

Agnès de Méranie et les drames de M. Victor Hugo étudiés et comparés, par Alexandre Dufaï. — Brochure in-8° de 84 pages; à Paris, chez Furne et comp., rue Saint-André-des-Arcs, 55. — Paris, 1847.

La brochure de M. Alexandre Dufaï est un panégyrique en l'honneur de M. Ponsard; elle a pour but de prouver qu'*Agnès de Méranie* est un chef-d'œuvre, dont le public aveugle n'a pas su apprécier la valeur, et que M. Victor Hugo est fort inférieur à M. Ponsard, lequel, suivant l'auteur, descendrait de Corneille et de Racine, ni plus ni moins. Voilà certes d'illustres ancêtres; nous ne nous serions jamais douté que l'auteur de *Lucrèce* fût, en ligne directe, de si haute extraction. Au reste, la thèse que M. Alexandre Dufaï a entrepris de soutenir nous semble quelque peu étrange, et nous sommes d'autant plus étonné que l'idée lui en soit venue, qu'il est homme de savoir, comme en fait foi sa brochure. Était-ce une gageure de sa part? A-t-il voulu prouver qu'il n'est pas de proposition, si fausse soit-elle, à

laquelle un esprit ingénieux ne puisse donner une apparence de vérité? C'est ce que l'on serait presque tenté de croire en lisant cet écrit, où la tragédie de M. Ponsard est vantée, admirée à l'égal d'un chef-d'œuvre, et placée sans façon parmi les meilleures productions de notre théâtre.

Quoi qu'il en soit, nous ne pensons pas que M. Ponsard ait beaucoup à gagner aux éloges immodérés que lui prodigue son panégyriste ; sa pièce est malheureusement trop connue pour qu'on pût les prendre au pied de la lettre, alors même que leur exagération ne les rendrait pas suspects. M. Dufaï eût donc mieux fait, ce nous semble, de choisir un tout autre sujet, et de laisser dormir en paix *Agnès de Méranie* dans sa tombe, où personne assurément ne songe à l'aller troubler; car il est des ouvrages sur lesquels il est imprudent d'appeler l'attention, et, à vrai dire, la défunte épouse de Philippe-Auguste ne valait pas la peine qu'on rompît une lance pour réhabiliter sa mémoire.

Toutefois, M. Dufaï en a jugé autrement; il n'a pas voulu laisser inhumer cette malheureuse reine, enlevée aux grandeurs de ce monde par une mort si prématurée, sans jeter quelques fleurs sur sa tombe en manière d'offrande expiatoire. Nous comprenons ce soin pieux, et nous n'aurions pas le courage d'en faire le reproche à M. Dufaï, si sa vénération pour les morts ne le rendait injuste envers les vivants, nous voulons dire envers M. Victor Hugo. L'auteur de *Notre-Dame de Paris*, des *Feuilles d'automne*, et de tant d'autres œuvres remarquables, n'a commis, que nous sachions, aucun méfait littéraire assez grave pour qu'il soit permis de le ravaler au-dessous d'un écrivain comme M. Ponsard. C'est là pourtant ce qu'a fait M. Dufaï : on ne pouvait pousser plus loin l'outrage. Dans l'analyse longue et détaillée qu'il donne d'*Agnès de Méranie*, M. Dufaï s'efforce, avec un talent digne d'une meilleure cause, de pallier les défauts de cette pièce, et d'y découvrir des beautés qui seraient imperceptibles pour d'autres yeux que les siens. Les critiques les plus fondées qui ont été adressées à cette tragédie, il entreprend de les réfuter. C'est ainsi qu'il justifie l'absence d'Ingelberge dans le drame, par des motifs que nous ne saurions admettre. Il n'est pas jusqu'aux caractères des deux principaux personnages, Agnès de Méranie et Philippe-Auguste, qu'il n'ait cherché à disculper, bien que dûment atteints et convaincus de fausseté et de niaiserie, d'après le jugement de la plupart des critiques.

Au reste, si M. Dufaï voit partout des beautés dans *Agnès de Méranie*, s'il y trouve partout à admirer, ce qui certes lui est bien permis, en revanche il n'aperçoit, dans les drames de M. Victor Hugo, que des défauts et des absurdités. Pour prouver la supériorité de M. Ponsard sur l'auteur de *Lucrèce Borgia*, il les oppose l'un à l'autre dans les situations analogues qu'offrent leurs pièces respectives, et il n'est pas besoin de dire que la comparaison, telle que l'établit M. Dufaï, n'est jamais à l'avantage de ce dernier.

Que certains rimeurs se rangent sur ce point à l'avis de M. Dufaï, on le conçoit de reste : en exaltant, en glorifiant M. Ponsard, ce sont

eux-mêmes qu'ils exaltent et glorifient; mais nous doutons qu'en dehors de ce petit groupe d'admirateurs intéressés, l'opinion de notre Aristarque trouve beaucoup de partisans. Ce n'est pas que M. Victor Hugo soit à nos yeux un dramatiste irréprochable; loin de là, nous savons fort bien par où il pèche, et nous ne nous faisons aucune illusion sur ses défauts. Nous conviendrons donc sans peine avec M. Dufaï, si cela peut lui agréer, que ce poëte offre à la critique plus d'un côté vulnérable; que son dialogue manque en général de naturel; que ses personnages sont trop souvent hors du vrai, etc., etc.; mais que ses drames, dans leur ensemble, soient tous, sans exception, aussi essentiellement mauvais que le prétend M. Dufaï, voilà ce que l'on ne saurait raisonnablement admettre. A travers les bizarreries et le mauvais goût qui les déparent, ils offrent parfois d'incontestables beautés; on y reconnaît çà et là l'empreinte d'une main puissante; on y sent le souffle d'un grand poëte. En pourrait-on dire autant des tragédies de M. Ponsard? Sur ce point, les raisonnements de M. Dufaï ne nous ont pas convaincu.

Au surplus, la brochure que nous venons de faire connaître ne changera rien à l'opinion publique. En dépit des critiques et des éloges de l'auteur, MM. Victor Hugo et Francis Ponsard n'en resteront pas moins l'un et l'autre ce qu'ils sont en réalité, le premier, un grand poëte, et le second, un rimeur inexpérimenté, et quelquefois médiocre. Quant à M. Dufaï, tout en rendant justice à son talent, nous regrettons qu'il l'ait mis au service d'une semblable cause. L'importance littéraire de l'auteur d'*Agnès de Méranie* est encore trop mince pour qu'il y ait honneur et profit à se constituer son redresseur de torts. Que M. Dufaï laisse ce rôle à d'autres, si toutefois il se trouve des gens qui veuillent s'en charger, ce qui est fort douteux; il a, ce nous semble, mieux à faire que cela, et il peut sans outrecuidance aspirer plus haut.

M. Alexandre Dufaï a eu la patience de compter le nombre de vers que présente l'ensemble des monologues répandus dans les drames de M. Victor Hugo; et il a trouvé que le chiffre total s'est élevé à mille quatorze. Pour lui prouver notre impartialité, et donner en même temps aux lecteurs une idée de son style, nous extrairons de sa brochure le passage qui suit ce singulier calcul.

« Mille quatorze vers de monologue en huit drames, quand les neuf tragédies de Racine, d'*Andromaque* jusqu'à *Athalie*, n'en contiennent pas quatre cents, permettent au moins de préjuger, s'ils ne le prouvent pas, qu'il y a dans les premiers trois fois plus d'action que dans les secondes. Que serait-ce si *Cromwell* eût pesé dans la balance? Malheureusement M. Hugo ne l'a point destiné au théâtre, il n'en a voulu faire qu'un livre, et un livre illisible. Qu'on me montre un homme qui ait lu *Cromwell?* Pour moi, j'avoue ingénument qu'en m'y reprenant à trois fois, il m'a été impossible d'aller au delà de la moitié de la seconde scène du premier acte. Quand l'estimable M. Parseval Grandmaison fit savoir à tous que, si Apollon ne lui retirait ses bonnes grâces, son poëme de *Philippe-Auguste* ne posséderait pas moins de cent mille vers, un membre de

l'Académie des sciences calcula, en prenant pour base ce qu'on en connaissait, qu'il faudrait cent mille hommes pour le lire. Comme la nouvelle *Philippide*, *Cromwell* est aussi évidemment un de ces ouvrages gigantesques, de ces monuments cyclopéens dont il n'est pas donné à un seul homme de faire le tour.

« Du monologue au discours et à la dissertation il n'y a qu'un pas, et le théâtre de M. Victor Hugo ne pouvait manquer d'être abondamment pourvu de l'un et de l'autre. Rappelez-vous la mercuriale du vieux Ruy-Gomès dans *Hernani*, la mercuriale du vieux de Nangis, dans *Marion*, la mercuriale du vieux Saint-Vallier, dans *le Roi s'amuse*, la dissertation d'Angelo sur la férocité du conseil des dix et les peines secrètes de son métier de podestat, le *premier Madrid* de Ruy-Blas sur l'état politique de l'Espagne et de l'Europe sous le règne de Charles II; dans *les Burgraves*, enfin, les discours du vieux Barberousse aux vieux Burgraves, et les doctes répliques des vieux Burgraves au vieux Barberousse.

« Ceci posé, à tant de beaux et copieux monologues, à tant de belles et copieuses dissertations, ajoutez tant de beaux et copieux récits, aussi vrais qu'édifiants, aussi édifiants que vraisemblables, touchant des enfants volés, ou perdus ou trouvés, des hommes égorgés, ou pendus ou noyés, des femmes éventrées, ou violées, qui sont les héros et les héroïnes, ou les pères et mères des héros et des héroïnes de ces drames bourgeois; n'oubliez pas non plus leurs complices ordinaires ou extraordinaires, les Rustighello, Gubetta, Saltabadil, Gilbert, etc., ni l'homme mystérieux, le croque-mitaine invisible, avec ses trappes et chausse-trappes, ni ces favoris, écuyers et *Bonneau* suivant la cour, dignes successeurs, au style près et le *Bonneau* excepté, des Cléon et des Cléone, des Albin et des Albine de notre ancien théâtre, où là, du moins, se donnant pour ce qu'ils sont, ils ont le bon esprit de ne prétendre à rien quand ils ne servent pas à quelque chose; rappelez-vous, en un mot, tout ce qu'il y a d'original et de divers, de naturel et d'élégance dans les sentiments et le langage des personnages de M. Victor Hugo, et l'éclat et la variété de ses décorations et de ses costumes, et vous aurez une idée, s'il est possible, des mille enchantements que M. Ponsard voudrait nous faire échanger contre l'ennui et la monotonie des radotages de la vieille Melpomène.

« Nous aurait-il toutefois ramenés jusque-là? S'il n'eût été que l'humble disciple de Corneille, de Racine et de Voltaire, l'eût-on jugé digne de remarque, digne de prétendre à les continuer avec honneur? Car vouloir les faire oublier, nous promettre *à priori* un *poëte qui sera à Shakspeare ce que Napoléon est à Charlemagne*, cela n'est pas d'un esprit sain, et ne peut être attribué à M. Ponsard. Ce qu'il a entrepris, et ce que, après *Agnès* et *Lucrèce*, il a sans doute commencé de faire, c'est d'approprier aux changements qu'ont subis nos institutions et nos mœurs, la forme d'une tragédie qui, dans sa composition originale et toute française, convenait à merveille à la société pour qui elle était faite, et qui, par là même, doit encore à bien des égards convenir à la nôtre. Car, si la première n'est plus, son esprit vit en nous et au milieu de nous. Depuis qu'elle a cessé d'être, rien ne s'est fait de grand et de durable qu'elle n'en soit le principe ou lui ait servi d'exemple. Considérez seulement, sans sortir de la littérature, les meilleurs livres de ce temps-ci, c'est-à-dire, ceux qui renferment le plus d'idées nouvelles ou le moins de mots nouveaux, et vous ne tarderez pas à reconnaître qu'ils ne doivent leur excellence qu'à l'art avec lequel leurs auteurs, poëtes, philosophes, historiens, romanciers ou critiques, ont su approprier à leur génie et au génie de notre temps, les formes de raisonnement, de composition et de style, des penseurs et des écrivains de nos deux derniers siècles. »

Grantley-Manor, by lady Georgiana Fullerton. — 3 volumes in-8°. — Londres, 1847.

L'auteur d'*Ellen Middleton* avait déjà prouvé au public qu'il savait écrire avec pureté et élégance; aujourd'hui le roman de *Grantley-Manor* atteste chez lui un talent supérieur. Nous allons donner l'analyse de cette production remarquable.

Henri Leslie et Walter Sydney sont liés, depuis leur enfance, par les liens de l'amitié. Le domaine de Grantley-Manor, qui appartient à la famille de Leslie, et celui de Héron-Castle, que possèdent les parents du jeune Walter, sont contigus. Lorsque les deux jeunes gens quittent la maison paternelle, on les place dans le même collége. En sortant de l'université d'Oxford, Leslie, qui compte quelques années de plus que Walter, épouse sa cousine Marie Thornton, fille unique du pasteur du village. Cette union très-heureuse ne devait durer que peu de temps. Bientôt Leslie resta veuf avec une petite fille de deux ans. Il avait sincèrement aimé sa jeune femme, et il la regretta avec toute l'amertume et la vivacité d'une première douleur. Mais un sentiment vrai n'est pas toujours profond, et le chagrin, pour être violent, n'est pas toujours durable.

Henri résolut de chercher une distraction dans les voyages, cette grande ressource des âmes affligées. Il confia la petite Marguerite aux soins de ses parents, et se mit en route pour l'Italie. Il avait alors vingt-trois ans. Il était riche et maître de sa personne. Que de moyens pour combattre la mélancolie ! Il vit d'abord, sans y prêter attention, le beau ciel de l'Italie et tous les chefs-d'œuvre de l'art que renferme cette admirable contrée. C'est que le cœur seul peut consoler le cœur. Leslie aima une seconde fois, non plus d'une affection douce et tendre, mais avec toute la violence de la passion. Il épousa bientôt Ginevra Ferrari, et connut pendant deux ans un bonheur sans égal. Tout, autour de lui, était dans une harmonie parfaite. Tout concourait à le rendre heureux, l'amour, le pays au milieu duquel il vivait, les plaisirs de l'intelligence et la satisfaction du cœur. « Deux ans de bonheur parfait ! n'est-ce pas beaucoup dans la vie d'un seul homme ? » se demande lady Geor-

giana. Assurément, elle a raison ; et combien peu d'entre nous ont été heureux pendant ce court espace de temps. Au bout de deux ans, Ginevra mourut. Une petite fille, qui semblait avoir hérité des grâces de sa mère, fut le gage unique de cette union. Quelques semaines produisirent sur Henri l'effet de plusieurs années. Pour lui, dès lors, la vie sembla revêtir un aspect plus sombre. Peut-être le nouveau malheur qui venait de le frapper eut-il pour effet d'endurcir son cœur. Leslie laissa la petite Ginevra à un oncle maternel, et quittant l'Italie, il se rendit en Espagne et ensuite aux Indes. Il entra dans l'armée et parvint au grade de colonel. Dix années se passèrent. On parlait quelquefois de Leslie, en Angleterre, comme d'un homme froid, qui n'aimait point et ne savait se faire aimer.

Transportons-nous maintenant à Grantley-Manor, où nous avons laissé la petite Marguerite sous la tutelle de ses grands parents. Ceux-ci étant morts, une bonne vieille gouvernante, madame Dalton, fut installée au château, conjointement avec lady Thornton, femme excellente, mais souvent ridicule. Cette dame devait surveiller l'éducation de sa petite-fille ; toutefois, la seule personne qui dirigeât réellement Marguerite, c'était Walter Sydney. Il avait conservé un affectueux souvenir de la mère de Marguerite. Tous les jours il se rendait au cimetière pour cueillir sur sa tombe quelques fleurs qu'il emportait en secret. Walter n'aimait que peu de personnes ; mais, dans le cercle étroit de ses affections, il avait un dévouement qui ne connaissait point de bornes. Pour la fille de Henri et de Marie Thornton, il aurait volontiers sacrifié son existence.

Le portrait de Walter Sydney est tracé d'une manière remarquable. C'est un type original et comme on en trouve peu hors de l'Angleterre. « Quant à sa personne, il avait, dit lady Georgiana, « trente-cinq ou trente-six ans ; il était d'une taille élevée et de « bonne mine ; et l'on ne voyait pas sur son teint une parcelle de « couleur. Quelques personnes admiraient son front haut et pâle et « l'expression intelligente de ses yeux ; mais il était gauche et « embarrassé dans ses manières, et l'on se bornait presque toujours « à dire, en parlant de lui : Quel étrange personnage que « M. Sydney ! »

Walter veillait sur Marguerite avec la sollicitude d'un père, et il éprouvait, pour cette jeune enfant, une tendresse toute frater-

nelle. Il reconnut en elle ces qualités impétueuses et passionnées qui sont également puissantes, pour le bien ou pour le mal, suivant la direction qu'on leur imprime. Marguerite fut traitée avec une excessive indulgence. Cette conduite produisit un bon résultat, non toutefois sans quelques inconvénients.

Son esprit se développa avec rapidité, et bientôt ni sa gouvernante ni sa grand'mère, madame Thornton, ne purent comprendre les idées qui germaient dans sa tête. Alors c'était à Walter que s'adressait la jeune fille; et cet ami, aussi sûr que dévoué, guidait les premiers essors de son intelligence. Cependant Marguerite était un enfant gâté. Pouvait-il en être autrement? Elle était seule de sa race, belle, riche et adorée de tout ce qui l'entourait. La vieille gouvernante, après avoir essayé vainement d'établir son autorité, reconnut bientôt toute la folie d'une pareille prétention, et abandonna son projet.

« A dix-huit ans, dit l'auteur, Marguerite était belle : elle avait « les yeux de cette nuance singulière qui varie depuis le gris de fer « jusqu'au bleu foncé; son nez était petit et aquilin; sa bouche « était admirable; mais les extrémités un peu inclinées vers le bas, « donnaient quelquefois à sa physionomie une expression désa- « gréable; cependant lorsqu'elle souriait (et le sourire errait pres- « que toujours sur ses lèvres), elle était ravissante. De longs cils « noirs ornaient ses beaux yeux, et de grosses boucles de cheveux « châtains tombaient sur son cou d'albâtre. »

Le colonel Leslie revint à Grantley-Manor. La réception qu'on lui fit dans le manoir de ses ancêtres avait quelque chose d'embarrassé. Chacun chercha à paraître plein de joie, et personne ne réussit. La conversation fut languissante d'abord; et l'on put craindre un instant un silence absolu. Marguerite, accoutumée aux caresses et aux attentions, trouva son père froid pour elle, et cette indifférence la blessa vivement. Elle confia son chagrin à Walter, qui secoua d'abord la tête d'un air grave, et finit par chercher à la consoler tout en lui adressant quelques légers reproches.

Walter avait sauvé la vie autrefois à un jeune Irlandais, riche et de bonne maison, nommé Edmond Neville. Celui-ci alla faire une visite à Heron-Castle le lendemain du retour de M. Leslie à Grantley-Manor. L'enfant sauvé par le *vieux* Walter était devenu pour Marguerite un héros de roman. Elle le vit enfin chez madame

Thornton, et trouva, non sans quelque désappointement, qu'il était de petite stature et moins beau qu'elle ne se l'était imaginé. Elle lui adressa la parole. Edmond sembla vouloir éviter de lui répondre. Elle se retira vivement piquée. En montant à cheval pour retourner à Grantley-Manor, Marguerite se retourna pour jeter à travers la croisée un dernier signe d'adieu à sa grand'mère. Elle vit l'œil perçant de Neville fortement attaché sur elle. D'abord étonnée, Marguerite finit par se dire qu'après tout Neville n'était pas si laid, et qu'elle pourrait bien épouser un Irlandais. Insensiblement elle l'aima; car, sans être beau, Edmond pouvait prétendre à plaire. Il était parfaitement bien fait dans sa petite taille, et sa tête rappelait les portraits de Van-Dick. Ses yeux, pleins d'expression, avaient une vivacité qui contrastait d'une façon bizarre avec la langueur répandue dans toute sa personne. Il avait les manières d'un enfant avec un aplomb peu ordinaire. Un jour Edmond pria Marguerite de lui montrer les portraits de sa famille. Il les examina en véritable connaisseur. Ils s'arrêtèrent longtemps devant un portrait du colonel Leslie qu'on avait fait peindre pour la mère de Marguerite, à l'époque de son mariage. Edmond regarda ce tableau comme si ses yeux n'eussent jamais dû s'en détacher. Deux fois Marguerite lui adressa la parole sans pouvoir attirer son attention. Enfin il demanda brusquement : Quel âge a votre père? — Environ quarante-deux ans, répondit Marguerite. — Et vous, dit Edmond en souriant? J'en aurai bientôt dix-neuf. — Et votre sœur, quel âge a-t-elle? continua Edmond. — Marguerite fit un mouvement de surprise, et tourna vers lui ses grands yeux bleus avec l'expression de la plus vive curiosité. Une sœur était pour elle un rêve d'enfance, quoiqu'elle en eût entendu parler vaguement à sa grand'mère. Et penser que cette petite *papiste* italienne était sa sœur à elle Marguerite!

La question soudaine de Neville réveilla, chez la jeune fille, d'anciens souvenirs. Elle témoigna son étonnement, et s'écria enfin : « Dites-moi si j'ai une sœur! Ce serait un si grand bonheur pour moi! » Alors Neville lui saisissant la main : « Marguerite, chère Marguerite, j'ai quelque chose à vous dire; chaque jour je veux vous exprimer ma pensée. Voulez-vous m'écouter maintenant, voulez-vous m'entendre, chère Marguerite? — Non, non, s'écria-t-elle en s'élançant de dessus sa chaise, tandis qu'une vive rougeur lui couvrait le visage et le cou. — Ce n'était pas là mon

intention. Vous m'avez mal compris ; je n'ai jamais voulu... » Un violent coup de sonnette arrêta la conversation. C'était le colonel Leslie qui rentrait, et Marguerite se hâta de regagner son appartement. Combien elle regretta alors d'avoir interrompu la déclaration de Neville.

Quelques heures après, elle se trouva seule dans le salon avec Walter. — Que pensez-vous d'Edmond Neville? lui demanda-t-il. — En parlant devant son ancien ami, la jeune fille laisse échapper son secret, elle avoue qu'elle aime Edmond. — Méfiez-vous de lui, dit Walter tristement ; je ne sais rien de positif sur son compte, mais méfiez-vous de lui ! — Le même soir M. Leslie demanda à sa fille un entretien solennel. Marguerite aurait voulu aimer son père. Elle avait pour lui des élans de tendresse ; mais les manières froides du colonel la glaçaient. Ce fut donc avec la plus vive anxiété qu'elle se disposa à l'écouter.

J'ai reçu ce matin une lettre qui m'oblige à vous parler d'un sujet que vous n'avons pas encore eu occasion de traiter. J'ignore l'effet que ma communication va produire sur vous. Si ce que j'ai à vous dire vous est désagréable, je vous prie de ne m'en rien laisser apercevoir, car j'aurais de la peine à vous pardonner ce sentiment. Marguerite baissa le front vers la tête d'un gros chien qu'elle tenait par les pattes, et en entendant cette injonction peu gracieuse, un sentiment de rébellion s'éleva dans son cœur.

Vous savez sans doute que vous avez une sœur. — Une sœur ! s'écria Marguerite. Et aussitôt ses joues devinrent pourpres, et ses yeux se remplirent de larmes. — Je ne puis supposer que l'on vous ait laissé dans l'ignorance sur ce point, reprit le colonel, d'un ton dur. Et il l'exhorta à faire un accueil cordial à cette sœur qui devait arriver prochainement. Leslie ne devina point ce qui se passait dans l'âme de sa fille, et Marguerite se sentit profondément blessée de la cruelle froideur de son père. Ils se séparèrent sans explication.

Enfin Ginevra arrive. Marguerite s'était retirée dans sa chambre pour ne pas gêner les premières effusions de tendresse entre son père et sa sœur. Elle sent qu'elle est de trop à côté de ces deux êtres qui lui tiennent de si près, et un cruel sentiment de jalousie et d'amertume oppresse son cœur. On frappe à sa porte ; on entre ; elle comprend d'une manière instinctive que c'est sa sœur. Elle s'é-

lance et tombe dans les bras de Ginevra, qui la fait asseoir doucement sur un canapé. Marguerite pleure comme si son cœur allait se briser, tandis que Ginevra lui adresse des paroles affectueuses, telles qu'une mère pourrait en adresser à son enfant. Ma sœur, ma sœur, dit enfin Marguerite, êtes-vous donc venue ? la sœur que j'ai rêvée il y a tant d'années! Ginevra l'embrasse encore. Les deux sœurs se prennent subitement d'une vive tendresse l'une pour l'autre. Marguerite raconte à Ginevra l'histoire de toute sa vie; mais elle ne peut obtenir en retour la même preuve de confiance. Ginevra semble ne vouloir jamais parler d'elle-même; cependant elle écoute toujours avec intérêt. L'intelligence supérieure de Ginevra perce jusque dans ses moindres actions, et le calme de ses manières est imposant. Un matin Marguerite, qui sortait de sa chambre, aperçut au bout de la galerie Ginevra qui tenait entre les mains une lettre décachetée. Une teinte de rougeur illuminait la pâleur habituelle de ses joues. Marguerite s'avança alors vers elle et lui mit une main sur l'épaule. Ginevra se retourna vivement, elle pâlissait et rougissait tour à tour. J'espère que vous n'avez reçu d'Italie aucune fâcheuse nouvelle, dit Marguerite, en voyant Ginevra rouler la lettre dans ses doigts. Oh non! répondit tristement celle-ci, je ne puis recevoir aucune nouvelle d'Italie. Mon pays n'est plus pour moi qu'un rêve.

Neville retourna à Grantley-Manor. Un jour Marguerite, après lui avoir parlé avec enthousiasme du bonheur d'avoir trouvé une sœur aussi parfaite que Ginevra, ajouta : Ne dirait-on pas qu'elle est une créature d'un autre monde? Alors lui serrant la main, comme il avait déjà fait une première fois, Edmond murmura à voix basse : Vous êtes un ange de bonté et de tendresse. Puis il annonça l'intention où il était d'aller habiter Darrell-Court, vieux château dans le voisinage de Grantley-Manor, et il consulta Marguerite sur plusieurs dispositions à prendre pour arranger cette maison avec goût. La jeune fille était au comble du bonheur. Mais au milieu de ses rêves brillants, quand elle se croit sûre d'être aimée, Neville reçoit une lettre qui l'oblige à quitter immédiatement Grantley-Manor. Il part pour un temps indéterminé, et ne donne aucune explication sur sa conduite. Quelques phrases banales, telles qu'on en adresse à de simples connaissances, furent les seuls adieux qu'il fit à Marguerite. La jeune fille souffrait cruellement. Edmond aime-t-il une autre femme? A-t-elle une rivale? Quelques vagues indices se pré-

sentent à son esprit. Cette rivale serait-elle sa sœur, la pâle Ginevra? Marguerite laisse éclater sa jalousie, et Ginevra lui enjoint solennellement de ne jamais songer à Edmond Neville.

Reprenons maintenant les événements de plus haut. Ginevra, on se le rappelle, a été élevée en Italie, sous les auspices d'un oncle maternel. Une destinée semblable à celle de sa mère lui était réservée. Un étranger la voit, l'aime, et veut qu'elle devienne son épouse. Mais le mariage doit rester secret, parce que les parents de ce jeune homme s'opposeraient à une union contractée avec une catholique. Ginevra adore Edmond Neville, et accepte ces conditions. Le mariage a lieu.

Après quelques mois d'un bonheur parfait, le père d'Edmond, informé que son fils aimait une catholique, le rappelle en Irlande. L'oncle de Ginevra est mort, et M. Leslie, au moment de se rendre à Grantley-Manor, où nous l'avons vu arriver, exige que la plus jeune de ses filles aille l'y rejoindre. Les nouveaux mariés se séparent, pour ne plus se revoir que comme des êtres indifférents et complétement étrangers l'un à l'autre. Edmond retrouve son père plus acharné que jamais contre les catholiques, et ne sachant comment concilier toutes les difficultés de sa position, il imagine d'engager Ginevra à embrasser la religion protestante. Ce fut au moment où il formait ce projet qu'il alla rendre visite à Walter Sydney, afin d'arriver par lui à lier connaissance avec le père et la sœur de Ginevra.

La lettre qui obligeait Edmond Neville à quitter Grantley-Manor, d'une manière si soudaine, était écrite par sa sœur qui l'engageait à se rendre immédiatement en Irlande, s'il voulait encore voir son père. Edmond arriva trop tard. Par son testament le vieux gentilhomme privait Edmond du riche héritage qui devait lui revenir, dans le cas où il aurait épousé ou viendrait à épouser par la suite une femme catholique. Edmond Neville, il est vrai, ne peut se résoudre à céder à d'autres les riches domaines de son père; mais il adore Ginevra. Il accepte donc l'héritage et attend les événements.

Pendant qu'Edmond s'occupe de ses affaires en Irlande, M. Leslie forme le dessein de conduire ses deux filles à Londres. Marguerite, guérie de sa folle passion pour Neville, aime davantage le vieux Walter. Le prochain départ amène d'étranges révélations. Marguerite découvre que Walter l'aime d'une affection

qui n'est pas toute fraternelle. — « Elle lui prit la main, dit l'au-
« teur, et une larme tomba de ses beaux yeux, et mouilla la main
« de Walter. — Oh! Marguerite, ne pleurez pas pour moi; si j'en ai
« trop dit, si vous avez deviné la vérité, ne pleurez pas! Je ne
« voudrais pas que la moindre tristesse vînt projeter son ombre sur
« votre âme. Ma bonne, ma chère Marguerite, il y a des senti-
« ments qui portent avec eux leur propre récompense; et si je vous
« aime comme peut-être on n'a jamais encore aimé, c'est un bon-
« heur, croyez-le, un assez grand bonheur pour moi. Je ne veux pas
« nier que j'aie souffert; c'était surtout lorsque vous-même vous étiez
« malheureuse; mais à présent que l'orage s'est dissipé, que je vous
« vois renaître aux devoirs et aux plaisirs de l'existence, je suis
« heureux! je suis plein d'espoir pour l'avenir, pour votre bon-
« heur futur... pour votre... » Il s'arrêta, car Marguerite lui avait
jeté les bras autour du cou, et elle lui disait d'une voix si douce,
que personne n'eût pu l'entendre, qu'elle l'aimait plus que tout
le reste de l'univers; que souvent elle avait eu une idée vague de
l'affection qu'elle lui portait, mais que maintenant elle était sûre
de ses sentiments. Qu'on juge de l'émotion de Walter; ses vœux
les plus ardents étaient remplis au moment où il s'y attendait le
moins; toutefois, fidèle à son caractère, il ne veut point accepter
précipitamment la foi de Marguerite. Il exige que sa jeune amie
aille à Londres; qu'elle s'éprouve elle-même, qu'elle voie si elle
n'a point cédé à une impression du moment, à un sentiment fugitif,
et si le sacrifice qu'elle lui fait n'est pas trop grand. On rencontre
peu de Walter dans le monde, mais ils existent pourtant.

Arrivé à Londres, Ginevra y retrouve Edmond Neville; mais il
est perdu dans la foule; il est devenu sombre, irritable et jaloux.
Il insiste pour qu'elle devienne protestante; il l'accuse d'accueillir
volontiers les hommages d'hommes qui la supposent encore libre.
Une scène violente éclate. Ginevra commence à pressentir le véri-
table motif de la conduite de Neville; elle lui demande ce qu'il
perdrait à avouer leur mariage : « Serait-ce votre fortune? » Il n'y
avait rien de méprisant dans le son de la voix ni dans l'expression
des traits de Ginevra. Elle prononça ces paroles d'une manière
nette et distincte, attachant sur Neville un regard scrutateur. Ce-
lui-ci, tout à tour agité par la colère et la honte, lui répondit ce-
pendant avec calme, mais avec dureté : « En acceptant l'héritage
« de mon père, je me suis mis dans l'impossibilité de rendre publi-

« que mon union avec une catholique. Maintenant un pareil aveu « me couvrirait de honte et m'ôterait tout moyen de remplir les « engagements les plus sacrés. » — « Les engagements les plus sa- « crés, répéta Ginevra lentement ? Vous parlez d'engagements sa- « crés? Que Dieu vous pardonne, Edmond, car vous traitez bien « légèrement les vôtres envers moi, ou les miens envers Dieu ! » Elle lui mit la main sur l'épaule, le regarda en face, et dit d'une voix basse et émue : « Edmond, combien vous me mépriseriez si je « vous cédais ! » Neville leva aussitôt la tête. Ces paroles lui avaient presque fait espérer que Ginevra consentait à changer de religion ; et cependant il sentit son cœur défaillir à l'idée qu'elle pourrait consentir à faire une action qu'elle regardait comme mauvaise. « — Ce serait une preuve d'amour, ma Ginevra ; une preuve dont « je conserverais toujours le souvenir ! » — « Oui, dit-elle, pendant « une heure, ou même pendant un jour, et puis... Edmond, la vie « est trop courte et l'éternité trop longue pour que je vous fasse « un pareil sacrifice. Laissez-moi, laissez-moi, je ne puis sup- « porter plus longtemps une semblable épreuve ; je vous aime et je « vous désole ; je donnerais ma vie pour vous, et je remplis vos « jours d'amertume. Rien ne saurait égaler mon malheur. » — « Allez, dit Edmond de l'air le plus sombre, allez, dites à votre « famille, dites à la foule assemblée dans ce lieu que vous êtes ma « femme. » Puis, après un repos, il lui demande avec dureté : « Votre « choix est-il fait ? » — « Quel choix puis-je faire? répondit Ginevra. « Mon sort est entre vos mains. » — « Vous avez donc l'intention « de rendre public notre mariage? » dit Neville. — « Voudrais- « je donc vous accuser ? » répond Ginevra. Alors Neville lui repro- che de trouver du plaisir dans la vie qu'elle mène, et d'être heu- reuse de prolonger une situation qui lui vaut les hommages de sir Charles Darcy. Exaspérée par cette dernière insulte, Ginevra quitte Neville qui continue à la regarder, car il avait pour elle une affection vive, et ne pouvait concevoir la résistance qu'elle lui op- posait quand il s'agissait de religion. Quelquefois il doutait de son amour, et alors la jalousie l'oppressait. Tantôt aussi il aurait voulu renoncer à ses riches propriétés pour avoir le droit de la presser dans ses bras et de la proclamer sa femme devant l'univers. Mais aussitôt il se reprochait la perte de toute sa fortune. Il n'avait pas le courage d'affronter un pareil malheur. Il fallait absolument que Ginevra cédât à sa volonté.

Des semaines se passent ; Edmond et Ginevra ne se voient plus ; toute correspondance a cessé entre eux ; ils ignorent l'un et l'autre ce qu'ils sont devenus. Hors d'elle-même sur le faux bruit d'un nouveau mariage de Neville, Ginevra court à l'église où devait avoir lieu la cérémonie. Elle voit, en effet, son époux devant l'autel. Un cri s'échappe de ses lèvres. Neville la reconnaît ; il l'entraîne, lui fait traverser des rues encombrées de passants, et lui adresse mille questions : *Oui*, dit Ginevra. Et à tout ce qu'il lui demande elle ne trouve pas d'autre réponse que ce mot *oui*, répété d'un ton froid, glacial, étrange. Elle est folle ! se dit alors Neville dans les plus cruelles angoisses. Il lui demande si elle veut entrer dans une voiture avec lui ; toujours le même *oui*. Il la conduit alors à une petite maison habitée par une ancienne femme de charge de son père, à laquelle on avait donné cet asile pour y passer ses vieux jours.

Ginevra a perdu connaissance. Neville la porte dans ses bras, comme un enfant, et la dépose sur un lit. Elle reste immobile dans la position où il l'avait placée. Toute la personne de Ginevra révélait de longues souffrances. Neville la presse contre son sein. Ginevra ! Ginevra ! s'écriait-il avec désespoir. Elle parut l'entendre, car elle frissonna, et le tira plus près d'elle. Ginevra, ma bien-aimée, répondez-moi, lui dit-il en s'approchant de son oreille. Elle tressaillit, lui saisit les mains, le regarda, puis elle jeta un cri perçant et fit un éclat de rire, mais de ces rires effrayants qui glacent le sang dans les veines. Une fièvre cérébrale s'était déclarée, et le délire commençait. Edmond Neville se tenait à côté du lit. Il se jeta à genoux et pria comme prient les hommes quand la mort approche, quand la terre croule sous leurs pieds, et que l'éternité s'ouvre devant eux. Quelquefois, au milieu de son délire, Ginevra levait les yeux sur Neville, puis se cachait le visage dans son sein et paraissait chercher un moyen de fuir ; puis tout à coup elle faisait des mouvements d'épouvante et se couvrait le visage avec ses mains brûlantes, comme si quelque vision terrible fût venue l'assaillir. La présence de Neville semblait inspirer à Ginevra une profonde terreur. Les médecins déclarèrent qu'il fallait l'éloigner... Il entendait celle qu'il aimait et ne pouvait l'approcher. Elle l'appelait, l'adjurait de ne point l'abandonner. Plusieurs jours se passèrent dans ces terribles angoisses. Les médecins n'osaient pas répondre de la vie de Ginevra. Neville résolut de se donner au moins la triste

consolation de la reconnaître pour son épouse au lit de la mort, et de sacrifier sur son tombeau tout espoir d'avenir terrestre. Il se rendit chez cette sœur qui lui avait écrit pour l'appeler en Irlande lorsqu'il était à Grantley-Manor.

Pendant l'absence de Neville, Ginevra recouvre ses sens par degrés; elle tombe dans un doux sommeil. Sera-ce la vie? Elle rouvre les yeux pour pardonner, pour bénir Neville, puis elle s'endort de nouveau. A son retour, il la trouve dans cet état. Enfin elle s'éveille. Est-ce que je rêve? s'écrie-t-elle en voyant son époux. Enfin Ginevra est sauvée. Neville peut encore réparer ses torts. Par la généreuse intervention de la sœur de Neville, le vieux gentilhomme a fait un codicille par lequel il révoquait toutes les dispositions de son testament, dans le cas où Neville aurait épousé une catholique avant son retour d'Italie.

Marguerite finit par épouser Walter, non sans l'avoir fait souffrir par sa coquetterie pour un autre. Toutefois, menacée de le perdre, elle comprend ce que vaut un si noble cœur.

Lady Georgiana se hâte de quitter ses héros tandis qu'ils sont heureux, parce qu'elle redoute l'inconstance de la fortune. Nous suivrons son exemple.

Le roman de Grantley-Manor est admirablement écrit. Le langage y atteint souvent toute la hauteur de la poésie. L'intérêt se soutient jusqu'au dénouement, et les caractères sont bien tracés. Malheureusement nous devons convenir qu'on y trouve trop de descriptions et de minutieuses dissertations, surtout dans le premier volume. Sans doute on aime toujours l'esprit cultivé et la nature poétique de l'auteur; mais on ne saurait méconnaître que des digressions trop nombreuses nuisent à l'intérêt de l'ouvrage. Nous croyons aussi que les divers incidents du drame pourraient être groupés, dans la première partie, d'une manière plus claire et plus ingénieuse. Il y règne de la confusion, et l'on y trouve de fréquentes redites. Pourquoi ne pas en finir, par exemple, avec l'histoire de Henri Leslie avant de le mettre en scène? On est étonné, vraiment, d'apprendre si tard son second mariage. Arrivons maintenant, des observations de détail, à une remarque générale.

Le roman dont nous venons de donner une assez longue analyse ressemble, en plus d'un point, à nos romans français. A défaut d'une autre influence, celle de notre littérature légère, en Angle-

terre, est incontestable. Nous sommes plongés depuis vingt ans et plus dans le genre *intime*, dans ce genre maniéré, exagéré et très-faux, que les niais admirent parce qu'on l'a appelé d'un nom incompréhensible, le genre *psychologique*. L'Angleterre, dans cette voie mauvaise, nous a suivis, et quelquefois même dépassés. Qui donc, aujourd'hui, chez nous ou chez nos voisins d'outre-Manche, lirait un drame, quel qu'il soit, simple de sentiment et de langage? Personne assurément. Il faut à toute force chercher dans le cœur humain ce qui ne s'y trouve pas, ou bien encore ce qui ne s'y rencontre que lorsque l'ivresse ignoble qui naît du vin, la surexcitation des sens ou une mélancolie profonde, qui est aussi une maladie, jettent l'âme, en quelque sorte, en dehors de sa nature. Pourquoi, au lieu du calme, ou même des émotions fortes que donnent des situations vraisemblables, mettre en place les fantasques rêveries ou les tortures morales qui dérivent d'un état anormal et de circonstances exceptionnelles? L'auteur de *Grantley-Manor* a cédé à la manie détestable que nous signalons; mais, hâtons-nous de le dire, il n'y a cédé qu'avec discrétion et une sorte de défiance, comme pouvait le faire un esprit distingué et naturellement droit. Certes lady Georgiana Fullerton ne nous accusera pas d'avoir montré, à son égard, une excessive sévérité, si, tout en reconnaissant et en louant ses brillantes qualités, nous la blâmons seulement de n'avoir pu se soustraire à la contagion de l'exemple, et de s'être abandonnée, quelquefois à son insu, aux entraînements pernicieux et presque irrésistibles du temps où elle a vécu.

HISTOIRE.

RESUMEN HISTORICO DEL ARMA DE INGENIEROS, etc., etc. (Résumé de l'histoire de l'arme du génie, et de son organisation en Espagne, par un ancien officier du corps des ingénieurs de l'armée espagnole, etc. — Un vol. in-8°. — Madrid, de l'Imprimerie nationale, 1846.

Après un exposé rapide des progrès successifs de l'art des fortifications chez les différentes nations, avant et depuis l'invention de la poudre à canon, l'auteur, qui a, dit-il, consulté avec fruit pour son travail le *Précis de l'histoire des arts et des institutions militaires en France*, de M. le général du génie Allent, s'occupe plus spécialement de l'Espagne. Considérant la défense comme dépendant toujours plus ou moins de la perfection des moyens d'attaque, il passe succinctement en revue, en suivant l'ordre chronologique, les guerres que l'Espagne a soutenues depuis le temps des Romains jusqu'à nos jours. Les faits historiques cités par lui à l'appui de ses raisonnements sont si nombreux, et le cadre qu'il a adopté est si resserré, qu'il a dû les présenter sans développements, ce qui en rend l'analyse impossible.

L'auteur divise l'histoire d'Espagne en cinq périodes principales :

La première comprend l'époque de la domination romaine jusqu'à l'invasion des Goths. L'Espagne possède encore des restes de fortifications de cette époque, parmi lesquels l'auteur cite particulièrement ceux de Tarragone, certainement fort anciens, mais dont l'origine ne peut être exactement indiquée; le petit pont fortifié, à deux arches, sur la rivière de Moron, dans la province de Séville, où il est connu sous le nom de *el Paso del Soldado*, et enfin les défenses de *Sagonte* et de *Numance*, dont les Romains surent reconnaître l'importance militaire.

La seconde période s'étend depuis l'invasion des Goths jusqu'à celle des Arabes, période pendant laquelle on s'occupa peu de l'art de fortifier les places, dont la majeure partie fut même détruite sous le règne funeste de Witiza.

La troisième période se compose de tout le temps que dura la domination des Arabes. Ceux-ci, plus habiles que les Goths, attachant une haute importance à l'art des fortifications, s'empressèrent de relever le petit nombre de places fortes que ces derniers n'avaient pas entièrement démolies ; ils les réparèrent soigneusement et en construisirent

de nouvelles. Ce furent eux aussi qui, suivant l'auteur, introduisirent en Espagne l'usage de la poudre, et l'on montre dans le musée d'artillerie de Madrid et dans le palais des comtes de Fernan-Nugnez, des canons fondus par eux vers le milieu du XIIe siècle.

C'est à la prise de Grenade, en 1492, que commence la quatrième période, pendant laquelle les ingénieurs espagnols construisirent plusieurs places fortes, tant en Espagne qu'en Afrique et dans le nouveau monde, et se firent distinguer dans les guerres d'Italie et de Flandre. Pedro Navarro, l'un des plus célèbres généraux du temps, est le premier qui employa la poudre dans les mines, au siége du château de l'OEuf, en 1503. L'auteur reconnaît qu'avant le XVIe siècle, les Espagnols ne possédaient aucun ouvrage technique sur l'art de la défense et de l'attaque des places, dont plusieurs furent néanmoins construites par eux.

Les ingénieurs espagnols ne se firent pas moins distinguer pendant la cinquième période, qui s'étend jusqu'à nos jours. Plusieurs faits honorables, cités par l'auteur, justifient l'éloge qu'il fait de leurs talents. Le règne de Charles II, si funeste sous tous les rapports pour la nation espagnole, doit être compté parmi les époques les plus calamiteuses dans l'histoire du corps des ingénieurs de cette nation. Il se releva sous Philippe V et sous les autres princes de la maison de Bourbon, qui avaient hérité du goût de Louis XIV pour les fortifications. Ils s'occupèrent avec activité et persévérance du rétablissement des places fortes, qu'ils avaient trouvées dans un état complet d'abandon, et de la création de nouvelles fortifications dans les différentes provinces de la vaste monarchie espagnole. Quatre-vingts ans avant la fondation de l'Académie royale des sciences de Paris, en 1666, l'Espagne aurait, suivant l'auteur, possédé un établissement semblable. Mais nous pensons qu'il fait ici une confusion entre deux institutions complétement différentes; car notre Académie des sciences était, comme elle l'est encore, une réunion de savants dont la mission est d'agrandir par leurs écrits et leurs discussions le cercle des connaissances humaines, tandis que l'établissement qui portait le même nom en Espagne, n'avait que ce point de ressemblance, puisqu'il n'était pour ainsi dire qu'une espèce de collége, d'école, où des professeurs, sans doute fort instruits, enseignaient à des élèves les mathématiques, les fortifications, la géographie, etc.

Dès le commencement du XVIe siècle, beaucoup d'étrangers, des Italiens surtout, servirent en Espagne comme ingénieurs; et pendant la guerre de la Succession, et même postérieurement, on voit figurer dans les rangs de l'armée espagnole un grand nombre d'ingénieurs français, dont les plus distingués étaient des élèves de Vauban. Ils contribuèrent sans doute à la formation d'un corps spécial du génie, qui remonte aux premières années du règne de Philippe V. On voit dans une ordonnance du 10 avril 1702, qu'il existait à cette époque deux corps distincts de l'artillerie et du génie, ayant des chefs différents; celui qui commandait le corps du génie porte, comme aujourd'hui, le titre

d'*ingénieur général* dans une ordonnance du 13 janvier 1710. Le roi Philippe V l'avait donné au lieutenant général Don George Prosper Verboon, Français de naissance, officier fort distingué, qui avait présidé à la réorganisation de l'arme du génie. En 1728 ce corps se composait de :

1	ingénieur général,
9	directeurs,
9	ingénieurs en chef,
27	ingénieurs en second,
42	ingénieurs ordinaires,
40	ingénieurs extraordinaires,
128	individus en totalité.

Le 8 août 1756, le corps des ingénieurs fut réuni à celui de l'artillerie, et le lieutenant général comte d'Aranda en fut nommé directeur général. Peu d'années après, le 22 octobre 1768, ces deux corps furent de nouveau séparés, et une ordonnance spéciale détermina les épreuves, les examens à subir, ainsi que les autres obligations auxquelles on devait se soumettre pour pouvoir entrer dans chacun d'eux. De nouveaux changements eurent lieu en 1780, époque à laquelle le corps du génie fut placé sous le commandement de trois chefs supérieurs. En 1791, il n'eut plus qu'un seul chef, remplissant en même temps l'office de directeur de ce que nous appelons en France l'administration des ponts et chaussées. Cet état de choses dura jusqu'en 1797. C'est alors qu'on rétablit la charge d'ingénieur général, confiée au capitaine général Don José de Urrutia. Le 11 juillet 1803, une ordonnance royale introduisit quelques modifications dans l'organisation du corps des ingénieurs espagnols, à la tête duquel le prince de la Paix fut placé en qualité de généralissime, ayant sous lui :

8	directeurs sous-inspecteurs, dont les trois plus anciens devaient être au moins maréchaux de camp, et les cinq autres brigadiers,
12	colonels,
15	lieutenants-colonels,
15	sergents-majors de brigade,
40	capitaines en premier,
12	capitaines en second,
40	lieutenants,
50	sous-lieutenants,
192	individus en totalité.

Ce fut l'ordonnance de 1803 qui constitua définitivement le corps des ingénieurs. Les changements qui ont été faits depuis l'époque dont nous parlons ne portent que sur des points secondaires. Ce corps fut chargé exclusivement de tous les travaux de fortifications d'attaque et de défense, ainsi que de tout ce qui concerne les édifices militaires,

et il put être en outre appelé à coopérer aux grands travaux civils. A la même époque on fonda à Alcala de Henarès une école spéciale militaire, dont les cours, interrompus pendant la guerre de l'indépendance, furent repris en 1815 pour être suspendus de nouveau en 1823. Enfin un ordre royal du 13 septembre 1833 établit à Guadalajara une académie pour le corps du génie. Transportée provisoirement à Madrid au mois d'août 1837, cette académie fut définitivement replacée trois ans après (août 1840) à Guadalajara, où elle se trouve en ce moment.

Nous devons ajouter qu'on rétablit en 1815 le régiment des sapeurs-mineurs-pontoniers, créé vers 1711. Il fut réduit, en 1820, à 1,000 hommes en temps de paix ; il devait être porté à 2,000 en temps de guerre. Dissous par suite de la révolution de 1823, il fut réorganisé au mois d'avril 1824, et reçut en 1828 le nom de régiment des ingénieurs. Sans entrer ici dans aucun détail sur les autres changements que le corps a subis en 1833 et en 1842, nous dirons seulement qu'au mois d'août de cette dernière année, on supprima la brigade de pionniers (*gastadores*), et que le régiment des ingénieurs reçut son organisation actuelle. Il se composait en 1846 de trois bataillons. Chaque bataillon se divisait en six compagnies, chacune de 150 hommes, dont quatre de sapeurs, une de mineurs et une de pontoniers. Il doit y avoir dans chaque compagnie 20 ouvriers, et une section du train, composée d'un sergent, d'un caporal et de huit sapeurs.

M. le lieutenant général Zarco del Valle, pair du royaume, placé en ce moment à la tête du corps des ingénieurs espagnols en qualité d'*ingénieur général*, montre le zèle le plus éclairé pour accroître l'instruction des officiers placés sous ses ordres. Il les fait voyager dans les différentes parties de l'Europe, où ils suivent avec assiduité les cours des plus célèbres professeurs, visitent les fortifications et les autres établissements militaires, et prennent, en un mot, à la science et à l'expérience des étrangers tout ce qui peut profiter un jour à leur patrie.

ESSAI SUR L'APPRÉCIATION DE LA FORTUNE PRIVÉE AU MOYEN AGE, par M. C. LEBER. Seconde édition, revue et augmentée de nouvelles recherches. — Paris, 1847, 1 vol. in-8° de VI et 340 pages ; chez Guillaumin.

Cet ouvrage, d'une très-haute importance, se compose de deux mémoires qui ont été lus, il y a quelques années, par l'auteur, à l'Insti-

lut, dans une séance de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et qui ont été insérés dans le premier volume du *Recueil des Savants étrangers*, publié par cette Académie.

Mais comme ils étaient en quelque sorte ensevelis dans une collection peu répandue, M. Leber a eu l'heureuse idée de consentir à ce qu'ils fussent réimprimés séparément, et il y a joint des additions qui en font véritablement un livre nouveau.

L'une des choses qui embarrassent le plus lorsqu'on lit l'histoire, c'est d'apprécier d'une manière exacte la valeur des monnaies aux époques qui ont précédé celle où nous vivons.

Ainsi, lorsque nous voyons, dans Joinville, que Louis IX, fait prisonnier à la bataille de Massoure, en 1250, fut soumis à payer une rançon, d'abord portée à un million de besans d'or, puis réduite à 800,000, nous désirons immédiatement savoir quelle somme cette rançon représente en monnaie de nos jours. Sans doute nous avons appris par les historiens contemporains que les 800,000 besans (monnaie arabe du temps de saint Louis) équivalaient à 100,000 marcs d'argent de la même époque, mais nous n'en sommes pas beaucoup plus avancés pour cela. En vain Ducange a fait de nombreux efforts pour réduire le prix du marc d'argent en livres tournois; son appréciation a été le fruit d'une irréflexion que signale M. Leber, et il arrive à nous prouver, avec une rigueur toute mathématique, que les 800,000 besans équivalaient, en pouvoir, à 33,000,000 de nos francs actuels.

On comprend tout ce que de pareils procédés, appliqués aux gages, soldes, salaires, journées des différents ordres de fonctionnaires ou d'ouvriers, aux prix des denrées de première nécessité et des objets de luxe, aux produits de l'industrie, de l'art et du commerce, offrent d'intérêt et d'utilité. Ajoutons que M. Leber a parsemé son ouvrage d'anecdotes curieuses, qui nous initient parfaitement aux détails de la vie domestique du moyen âge.

L'auteur était déjà connu par d'importants travaux historiques et bibliographiques. Le nouveau livre qu'il vient de publier lui donnera une place honorable parmi les économistes. Un ouvrage de cette nature manquait complétement à la science de l'économie publique. En effet, les dissertations de MM. Garnier, Letronne, etc., ont pour but principal d'apprécier la valeur des monnaies chez les anciens.

Quant au moyen âge, il avait été si mal étudié jusqu'en ces derniers temps, qu'il ne faut pas s'étonner si le pouvoir de l'argent, à cette période, avait peu attiré l'attention des érudits. N'omettons pas cependant de mentionner les savants essais de M. Guérard sur le système monétaire des Francs (1). Mais M. Leber s'est occupé de temps moins éloignés de nous, et ses consciencieuses recherches sont destinées à jeter un nouveau jour sur l'ancienne histoire financière de la France.

(1) Polyptique de l'abbé Irminon. *Prolégomènes*, p. 109-159.

Les Réformateurs avant la Réforme (xve siècle). — Jean Hus et le concile de Constance; par Émile de Bonnechose. — 2e édit.; 2 vol. in-12, ensemble de 704 pages. — Paris, comptoir des Imprimeurs-unis, quai Malaquais, 15. — 1846.

Lettres de Jean Hus, écrites durant son exil et dans sa prison, avec une préface de Martin Luther, traduites du latin en français, par le même; 2e édition, in-12 de 255 pages. — Paris, Delay, rue Tronchet, 2. — 1846.

Le titre du premier de ces deux ouvrages semble promettre plus qu'il ne tient. La réforme religieuse qui s'accomplit au xvie siècle, ne fut pas un accident. Zwingle, Luther, Calvin, ne créèrent pas les éléments de cette grande révolution qui agita le monde; ils les trouvèrent préparés, mais dispersés. Ils les rassemblèrent pour s'en servir et pour en tirer les conséquences. Il y a donc un beau livre à faire sur cette question : Comment l'esprit de libre examen s'est-il transmis d'Arius et de Pélage à Arnaldo de Brescia; du réformateur italien aux Vaudois et aux Albigeois; de ceux-ci à Wicleff; de Wicleff à Jean Hus; de Jean Hus à Luther? Malgré les échafauds et les bûchers où les bourreaux espéraient faire périr à la fois l'auteur, ses livres et ses doctrines, les idées et les doctrines restèrent renfermées dans l'âme de disciples fidèles; elles se transmirent comme des dogmes sacrés, comme un héritage redoutable, mais dont l'heure du triomphe arriverait infaillible et glorieuse. Entre ces libres penseurs que des siècles séparent, il y a assurément bien des divergences. Mais ils se reconnaissent eux-mêmes comme des frères, et ils se saluent à travers les âges comme les apôtres et les représentants, sinon des mêmes dogmes, au moins des mêmes négations. Tous ont haï et combattu avec la même ardeur le joug d'une autorité qu'ils considéraient comme tyrannique; tous ont fait le même appel à la liberté de la raison humaine. Ce sont là les points qui les rapprochent. Aussi Luther publie-t-il, avec une préface approbative, les œuvres de Jean Hus, et celui-ci, en présence du bûcher, déclare-t-il encore qu'il admet, sauf sur un point, les doctrines de Wicleff.

En abordant la lecture de l'ouvrage de M. de Bonnechose, nous espérions y trouver cette histoire vivement souhaitée; nous espérions voir démontrée cette filiation des doctrines entre toutes les victimes qui, à diverses époques, ont succombé pour le principe de la liberté d'examen;

nous pensions enfin que l'auteur aurait rempli le programme que M. Michelet avait tracé, lorsque publiant, il y a quelques années, ses *Mémoires de Luther*, il avait annoncé la publication d'un volume qui contiendrait un résumé de l'histoire de l'Église et les biographies de Wicleff, de Jean Hus, de Zwingle, de Mélanchton, etc. Écrire une semblable histoire, en remontant jusqu'à l'origine de l'Église, et en suivant à travers les siècles les tentatives et les supplices des défenseurs de la liberté d'examen, ce serait retrouver, pour ainsi dire, les titres généalogiques, sinon du genre humain, au moins ceux du XIXe siècle.

Esprit sage, historien prudent et modeste, M. de Bonnechose n'a pas poussé son ambition jusque-là. Il a voulu étudier sérieusement les diverses parties avant d'étudier l'ensemble. Le livre qu'il a publié est un épisode, un fragment, d'une œuvre plus générale qu'il exécutera sans doute. Le talent qu'il a montré, et le succès qu'il a obtenu, sont des encouragements pour continuer et pour achever cette grande entreprise. Oserions-nous ajouter qu'il a contracté ainsi, jusqu'à un certain point, envers le public, des engagements que nous aurions quelque droit de lui rappeler, s'il venait à les oublier ?

Le sujet des deux ouvrages est le même, comme on le voit facilement par le titre. Le second ouvrage pourrait même être considéré comme renfermant les pièces justificatives du premier. Les lettres de Jean Hus, traduites pour la première fois en français, sur la traduction que Luther en avait faite du bohémien en latin, achèvent de démontrer ce que le récit intéressant et dramatique du premier ouvrage prouvait déjà, c'est-à-dire que Jean Hus ne fut ni un ambitieux, ni un brouillon ; qu'il était excité à prêcher et à enseigner ses doctrines par une piété sincère, une conviction vraiment chrétienne, une abnégation personnelle qui alla jusqu'au bûcher, enfin par une confiance absolue en Dieu.

Tout en remerciant M. de Bonnechose du service qu'il a rendu à la littérature par cette traduction souvent difficile, nous sera-t-il permis de lui soumettre une observation ? Nous serions tenté de lui reprocher d'avoir fait deux ouvrages lorsqu'un seul pouvait suffire. Au lieu de publier séparément la vie de Jean Hus, puis ses lettres, n'aurait-il pas mieux valu fondre les lettres dans le texte du grand ouvrage ? Nous aurions eu ainsi la biographie du réformateur de la Bohême écrite par lui-même. M. de Bonnechose avait de grands modèles ; nous ne parlerons pas des anciens, nos maîtres en tout ; nous ne citerons que des contemporains. Avec des fragments des œuvres de Luther, mis à leur place, et ingénieusement classés, M. Michelet a fait un ouvrage d'un intérêt saisissant. Dans ses lettres sur l'histoire de France, et surtout dans ses récits des temps mérovingiens, M. Augustin Thierry a suivi le même procédé ; quel admirable parti a-t-il su tirer de quelques phrases de Grégoire de Tours ! Les plus grands artistes de l'Italie n'ont jamais dédaigné la mosaïque. Elle exige et de la patience, et un goût excellent ; ajoutons que l'effet en est immense. Je ne sais trop si, dans la vaste basilique de Saint-Pierre, nous n'avons pas été aussi vivement impressionné par la beauté de la copie, en mosaïque, de la

communion de saint Jérôme et de la Transfiguration, que par l'étendue de l'église et la masse des piliers du dôme. Encore devons-nous ajouter que les artistes en mosaïque ne font que des copies, tandis que l'historien dessine lui-même et exécute ses propres compositions. Nous croyons, tout en respectant profondément, et pour cause, les chercheurs et les traducteurs, qu'il faut aller plus loin, et que, de nos jours, un historien doit être à la fois savant et artiste.

Nous avons fait nos réserves et exprimé nos désirs; nous n'aurons plus guère qu'à louer, si nous passons à l'analyse de l'ouvrage lui-même. M. de Bonnechose indique nettement, dans sa préface, le but qu'il s'est proposé; il se défend d'avoir écrit dans un intérêt de parti ou pour servir la cause d'une église particulière : « Les sentiments « que nous voudrions inspirer au lecteur, dit-il, sont moins exclusifs. « C'est le respect de toutes les convictions vraiment chrétiennes, de « tous les dévouements désintéressés, sous quelque bannière qu'ils se « produisent; c'est la reconnaissance pour quiconque a, depuis dix-« huit siècles, apporté sa pierre à l'édifice chrétien. Il convient, dans « ce but, d'appeler l'attention sur un homme qu'aucune église parti-« culière n'est en droit de revendiquer comme n'appartenant qu'à elle « seule, mais qui appartient à toutes celles qui reposent sur la foi en « l'Évangile et sur le respect des droits de la conscience. » (T. I, p. 6.) Ce but est honorable. Malheureusement, il est vrai de dire qu'aujourd'hui, en France, après deux révolutions, il faut quelque courage pour entreprendre un semblable travail, quelque simple qu'en puisse être l'idée, quelque honorable que puisse en être le but. M. de Bonnechose insiste avec raison sur les causes de ces difficultés (p. 7 et 8). Il aurait pu ajouter que ce retour vers une histoire partiale, décolorée, quand elle n'est pas violente, ne s'inspirant que de passions de partis, sans vues générales et sans principes élevés, tient à d'autres causes encore, et principalement à une tendance instinctive, mais condamnable, qui pousse les écrivains à se plier aux caprices de la mode, aux fantaisies de leur temps. Peu d'hommes trouvent en eux-mêmes assez de courage pour braver le respect humain. Nous devons féliciter M. de Bonnechose d'avoir triomphé de cette fausse honte et de ces vaines terreurs, et d'avoir écrit un livre qui a pu susciter des clameurs, mais qui mérite l'estime de tous les hommes étrangers aux passions des partis.

Après une indication rapide des sources dont il s'est servi pour composer son livre, M. de Bonnechose a fait précéder l'histoire de Jean Hus et du concile de Constance d'une introduction historique, écrite avec chaleur et clarté, et qui, à nos yeux, n'a qu'un défaut, celui de n'avoir pas repris de plus haut encore l'histoire de la réforme. L'auteur recherche les causes des prédications et des succès des doctrines de Jean Hus, et il ne remonte pas au delà du grand schisme d'Occident. Nous croyons bien, en effet, que ce schisme, pendant lequel l'Europe se trouva partagée entre deux papes, siégeant, l'un à Rome, l'autre à Avignon, et s'excommuniant l'un l'autre, comme pour

ruiner à l'envi la grande puissance qui avait dominé le monde au moyen âge, et même entre trois papes, lorsque, en 1409, le concile de Pise eut élu Alexandre V, furent les causes immédiates des prédications de Jean Hus; mais nous persistons à croire, comme nous l'avons déjà dit, qu'il aurait fallu remonter encore plus haut, et expliquer, par une histoire plus complète, les succès momentanés de Wicleff en Angleterre, et de Jean Hus en Allemagne. Ils trouvèrent de nombreux esprits disposés à recevoir leurs doctrines, et ils hâtèrent le développement et les progrès de la révolution plus générale et plus radicale de Luther. Nous ne pouvons trop insister sur cette filiation des doctrines qui nous semble être le point fondamental et le nœud de la question.

Du reste, M. de Bonnechose montre parfaitement quelle corruption, quels désordres, quels scandales résultèrent du grand schisme d'Occident, et le triste tableau qu'il en trace est emprunté, non à des hérétiques, non à des ennemis du catholicisme, mais à des archevêques, à des prélats, à des savants respectés, notamment à Clémangis et à Gerson. De ces désordres et de ces scandales résulta le besoin, généralement senti, d'une réforme dans l'Église. Mais ce besoin, lui-même, se manifesta par deux tendances et fut représenté par deux partis. Les uns voulaient réformer l'Église par elle-même : ils avaient pour chef Gerson. Les autres voulaient plus qu'une réforme dans la hiérarchie, ils désiraient toute une révolution. Leur premier interprète fut Wicleff. Cependant les abus étaient tels, que les chefs des deux partis tiennent presque le même langage, et, d'un autre côté, la terreur des réformes était si grande, que l'écrivain orthodoxe fut obligé de s'ensevelir dans un exil volontaire, et que l'écrivain révolutionnaire mourut censuré et interdit. — Il faut lire dans l'ouvrage même (I, p. 74) ces curieux rapprochements, qui peut-être n'avaient pas été faits.

Les succès d'une révolution s'expliquent de deux manières : par le talent, l'éloquence, le courage de ceux qui l'annoncent ou qui la propagent; par la situation particulière des contrées au milieu desquelles elle se manifeste. M. de Bonnechose a parfaitement compris cette vérité, et son premier livre est consacré tout entier à ces deux questions : Quelle était la situation de la Bohême au commencement du xv[e] siècle? Quel était le caractère, quelles furent les tentatives de Jean Hus, jusqu'à son départ pour le concile de Constance? Nous n'entreprendrons pas d'analyser les curieux détails qu'ici nous donne l'auteur; il y aura plaisir et profit à les lire dans l'ouvrage même.

L'auteur passe rapidement sur les premières années de la vie de Jean Hus. Il n'a pas cédé à la tentation, si naturelle pourtant, d'embellir l'histoire de son héros. Il aurait pu trouver des détails curieux, séduisants même, dans des auteurs contemporains; tout homme qui a fait du bruit dans le monde a sa légende. M. de Bonnechose a très-bien compris que ces anecdotes, écrites après coup, sont toujours très-douteuses, et tout en donnant, par d'heureux détails, une idée de cette

première partie de la vie de Jean Hus, il ne fait commencer réellement son histoire qu'avec ses prédications.

Jean Hus prêchait déjà depuis plusieurs années dans la chapelle de Bethléem à Prague, et il avait écrit de nombreux ouvrages lorsqu'il fut cité à comparaître devant le concile réuni à Constance. Le but du concile fut double : mettre un terme au schisme qui divisait l'Église, arrêter les progrès des nouvelles doctrines qui se propageaient en Allemagne et en Angleterre. Pour atteindre le premier but, le concile dut employer une grande vigueur, beaucoup de science et de luttes, beaucoup de temps surtout. Il resta rassemblé pendant trois ans et demi, et tint quarante-cinq sessions. Ouvert le 1er novembre 1414, il ne fut clos que le 22 avril 1418. Dans cet intervalle, de grandes mesures furent prises. Jean XXIII, pape simoniaque et débauché, fut déposé; Grégoire XII abdiqua ou parut abdiquer volontairement; Benoît XIII, ou Pierre de Luna, retiré dans sa forteresse de Peniscola, résista plus longtemps; mais son protecteur, le roi d'Aragon, l'abandonna lui-même, et, de guerre lasse, l'obstiné vieillard renonça à lancer du haut de son rocher des foudres inutiles contre les Pères du concile. Othon Colona fut élu pape, sous le nom de Martin V, et accepta, en rendant la paix et l'unité à l'Église, les décrets de réforme que les Pères du concile avaient publiés.

On est parfaitement à l'aise pour juger les actes du concile de Constance. D'un point de vue tout à fait catholique et également orthodoxe, l'on peut et les approuver et les condamner. Cette contradiction et cette bizarrerie ne sont qu'apparentes. Il y a, dans l'Église catholique, deux écoles qui, parfaitement d'accord pour tout ce qui concerne le dogme, sont profondément distinctes pour tout ce qui regarde la discipline, l'administration, le gouvernement de l'Église. La première est celle du pouvoir absolu, la seconde celle du gouvernement constitutionnel, ou, pour mieux dire, représentatif. Pour les partisans du premier système, l'autorité du souverain pontife doit être absolue et indépendante de tout contrôle; toute restriction imposée à l'infaillibilité du pape est une atteinte au pouvoir divin qu'il a reçu des apôtres; les conciles peuvent être utiles, ils l'ont été souvent; mais leur rôle doit se borner à conseiller le souverain pontife, qui a le droit de les convoquer et de les dissoudre, qui peut accueillir, mais aussi rejeter, leurs avis ou leurs remontrances. En un mot, dans ce système, les conciles ne sont que des assemblées consultatives dont les papes peuvent se passer, exactement comme les états-généraux de l'ancienne monarchie française, que les rois voulaient bien convoquer, pour voter des fonds extraordinaires ou pour sortir d'embarras, en rejetant sur les représentants de la nation la responsabilité de certaines mesures qui auraient pu compromettre la royauté, s'ils les avaient prises de leur propre mouvement.

La seconde école n'envisage pas ainsi les choses : pour elle, l'infaillibilité ne réside pas dans le pape, mais dans l'Église. Or le pape n'est

pas plus l'Église que le roi n'est l'État; il en est le chef et le représentant, mais il ne la compose pas. Toute décision relative au dogme et à la discipline n'est valable que si elle a été prise par un concile, c'est-à-dire, par les représentants de l'Église universelle. Le pape a le pouvoir exécutif; il a, de plus, le droit de convoquer et de présider le concile; mais il est tenu de le convoquer à des époques déterminées. Cette dernière école triompha dans le concile de Constance. Les principes de ce système, constitutionnel ou représentatif, furent énergiquement posés dans la quatrième session. Le concile de Bâle les reproduisit quinze ans plus tard; Charles VII en fit le point de départ de la pragmatique sanction de Bourges, et la déclaration du clergé de France, en 1682, leur donna une nouvelle puissance. De ce point de vue, nous croyons qu'on ne peut trop applaudir aux efforts du concile pour faire prévaloir ces grands principes, qui sont ceux de l'Église de France, et qui, sous un pontife pieux et zélé, redeviendront ceux de toute l'Église. Nous devons tenir compte aussi de ses travaux, pour obtenir la renonciation volontaire ou forcée des trois papes; enfin, pour faire prévaloir l'autorité de Martin V qu'il avait élu. Mais il nous semble qu'on ne peut trop regretter que le concile ait été entraîné, par un zèle ardent, à persécuter un savant, un écrivain convaincu et véritablement chrétien par ses sentiments, à lui faire subir un épouvantable supplice.

Nous le répétons : l'on est parfaitement orthodoxe en faisant ainsi la part des erreurs du concile. En respectant ses décrets, on a pour soi des hommes illustres, des Pères de l'Église, pour ainsi dire : Pierre d'Ailly, le vertueux cardinal de Viviers, Jean de Brogni, le pieux et savant chancelier de l'Université, Gerson, enfin Bossuet et tous les représentants de l'Église gallicane. En se permettant de regretter l'entraînement et les erreurs d'une si grande assemblée, l'on est d'accord avec la plupart des souverains pontifes, qui se sont peu souciés d'en suivre les prescriptions, avec l'école ultramontaine, avec M. de Maistre, son plus illustre représentant au XIXe siècle. Au milieu même de nos sincères regrets, nous nous garderons bien d'imiter le langage de M. de Maistre; nous n'accuserons pas le concile d'avoir détruit le catholicisme (*De l'Église gallicane*, liv. II, ch, 8); encore moins oserions-nous dire, toujours avec M. de Maistre (*Du Pape,* liv. I, ch. 13), que *le concile déraisonna ;* que ses actes *furent évidemment ridicules;* enfin qu'il *faut rire et de la quatrième session et de ceux qui refusent d'en rire*. Nous remercions M. de Bonnechose d'avoir reproduit ces curieux passages (t. I, p. 317; t. II, p. 237); ils sont très-instructifs. Pour nous, qui doutons qu'un style si léger convienne en une matière si grave, nous ne nous sentons pas le courage de rire en face d'un échafaud; mais nous pensons qu'il faut déplorer sincèrement l'excès de zèle qui fit successivement allumer le bûcher de Jean Hus et celui de Jérôme de Prague; et nous aurions encore pour nous le témoignage (oserions-nous dire les regrets ?) de Gerson, un de leurs juges, qui, rendu à la solitude et en face de ses souvenirs, écrivait ces belles pa-

roles, citées par M. de Bonnechose (t. II, p. 259) : « Tout homme « qui est mis à mort, en haine de la justice et de la vérité qu'il honore « et qu'il défend, est digne, devant Dieu, du titre de martyr, quel que « soit le jugement des hommes ! »

Jamais une cause, quelque détestable qu'elle puisse être, n'a manqué d'avocat. La condamnation de Jean Hus a trouvé des apologistes ; elle trouve encore aujourd'hui des sophistes pour l'approuver. Deux grands arguments ont été employés par Lhomond, dans son abrégé de l'histoire de l'Église, et reproduits par M. de Maistre. Ce ne fut pas le concile, dit-on, qui condamna et fit exécuter Jean Hus ; il se contenta de l'abandonner au bras séculier. Dès lors, si l'on doit blâmer son supplice, le blâme doit rejaillir sur l'empereur Sigismond, non sur les Pères du concile. Cette justification est spécieuse ; mais les apologistes ne l'ont employée que postérieurement au concile, et surtout depuis que les progrès des idées de tolérance et d'humanité, dues à la philosophie du XVIIIe siècle, ont flétri dans le passé, et rendu impossibles pour l'avenir les condamnations pour des doctrines et des théories. Les Pères du concile n'en jugeaient pas ainsi ; ils acceptaient toute la responsabilité de cette condamnation. Nous serions même tenté d'ajouter qu'avec les idées de leur temps ils s'en faisaient un titre de gloire. L'enchaînement des faits suffit pour le prouver. Le concile s'était ouvert le 1er novembre, l'empereur n'arriva à Constance que le 24 décembre. A son arrivée, il ne trouva plus Jean Hus en liberté. Il avait été saisi, vingt-six jours après son arrivée, et jeté en prison, par ordre des évêques et du pape Jean XXIII. Cela est positif ; il n'est pas moins positif que l'empereur se montra d'abord fort irrité qu'on eût violé son sauf-conduit, et menaça de rendre la liberté au docteur bohémien. De même, pour Jérôme de Prague, c'est le concile qui le fait arrêter, et sa garde est confiée à l'archevêque de Riga. Si l'on continue à suivre toutes les phases de ce procès, la responsabilité des Pères du concile s'accroît encore. Lorsque Jean Hus parut dans l'assemblée, il fut accueilli par des cris et des rires moqueurs, si bien qu'il ne put s'empêcher de faire observer qu'il croyait paraître devant des docteurs graves et des juges calmes, non devant des hommes de parti. La conduite de ses juges fut la même dans les trois audiences où il parut, et, de son côté, J. Hus ne varia pas. Il persista à déclarer qu'il était prêt à rétracter toutes ses doctrines, pourvu qu'on lui démontrât qu'elles étaient contraires à l'Écriture ; le concile persista à exiger une rétractation sans réserve, persuadé de son omnipotence et de sa souveraineté. Rien ne le prouve mieux que cet argument, d'une inflexible logique, employé par un des docteurs : « Quand bien même le concile prétendrait que vous n'avez qu'un œil, quoique vous en ayez deux, encore « seriez-vous obligé d'en convenir avec lui. » A quoi Jean Hus répond : « Quand le monde entier affirmerait une telle chose, aussi longtemps « que j'aurai l'usage de ma raison, je ne pourrai en convenir sans blesser ma conscience. » (T. II, p. 64.) Ce sont les évêques qui prononcent la sentence, qui dégradent J. Hus. Il est vrai que leur rôle s'arrête là,

et que l'exécution de Jean Hus fut confiée aux soins du pouvoir temporel; mais il nous paraît évident qu'on ne peut rejeter toute la responsabilité de cette condamnation sur l'empereur, et que le concile en doit supporter la plus forte part.

Nous lisions naguère dans un journal qui se dit religieux, que Sigismond lui-même ne fut pas coupable de trahison en laissant condamner et exécuter Jean Hus, attendu que le docteur bohémien n'était pas venu à Constance muni d'un sauf-conduit, comme on l'avait pensé depuis 1415 jusqu'en 1847, mais d'un simple passe-port qui ne lui garantissait pas le retour. Tout cela était affirmé d'un ton magistral, et on faisait un grave reproche à M. L. Blanc d'avoir, en parlant de Jean Hus dans le premier volume de son Histoire de la Révolution française, admis encore *la fable usée du sauf-conduit impérial.* Je ne sais qui l'on espère tromper par ces prétendues découvertes historiques, disons le mot, par ces mensonges; mais il est de notre devoir de les démasquer. Deux passages cités par M. de Bonnechose y répondent victorieusement. Dans le sauf-conduit impérial, traduit en entier par M. de Bonnechose (tome I, page 182), on lit : « Nous vous recommandons .... de le laisser (Jean Hus) *librement et sûrement* « *passer, demeurer, s'arrêter et* RETOURNER. » Ce dernier mot surtout ne laisse aucun doute. Plus tard, au sein du concile, en présence de l'empereur, Jean Hus rappelle le sauf-conduit. Que répond Sigismond? « Plusieurs prétendent, dit-il, que vous étiez depuis quinze « jours en prison, lorsque vous avez obtenu de moi un sauf-conduit; « néanmoins, *il est constant, je l'avoue, et beaucoup le savent, que* « *ce sauf-conduit vous a été octroyé avant votre départ de Pra*« *gue.* » (II, p. 47.) Enfin, au moment où on allait lire la sentence, Jean Hus dit encore : « Je suis venu à ce concile de mon bon gré, « *sous la foi publique de l'empereur qui est ici présent;* » et l'on observa qu'à ces mots une vive rougeur passa sur le front de l'empereur; ce qui, un siècle plus tard, à la diète de Worms, fit dire à Charles-Quint, que l'on excitait à faire arrêter Luther malgré son sauf-conduit : « Je ne veux pas rougir comme Sigismond. » (Ib., p. 81.) Nous persistons donc à croire que les apologistes de Sigismond ne sont pas plus heureux que ceux du concile; que le concile et l'empereur prirent également part à la condamnation, et qu'ils doivent également en porter la responsabilité.

Si le temps nous le permettait, nous signalerions dans l'ouvrage qui nous occupe plusieurs autres parties remarquables : le chapitre VI du second livre sur Wicleff; dans le deuxième volume, un chapitre fort curieux sur les dernières années de la vie de Gerson; enfin, un résumé intéressant de la guerre des Hussites. Pressé de terminer, nous nous bornerons à deux observations de détail. Un des derniers actes du pontificat de Jean XXIII fut la canonisation de sainte Brigitte. M. de Bonnechose semble regretter que cette décision ait été prise; il accuse sainte Brigitte d'avoir fait naître le grand schisme auquel le concile mettait un terme, et il trouve bizarre que le concile qui

éteignit le schisme ait béatifié celle qui lui avait donné naissance. (T. I, p. 202.) Le reproche nous paraît injuste, et une simple distinction historique fait disparaître l'apparente contradiction signalée par l'auteur. Les troubles de l'Église durèrent plus d'un siècle; ils commencèrent avec l'avénement au trône pontifical de Bertrand de Goth, sous le nom de Clément V, et la translation du saint-siége à Avignon. C'est ce que Pétrarque a désigné sous le nom de *Captivité de Babylone;* elle se termina par le retour de Grégoire XI à Rome, en 1376. Ce retour de la papauté fut dû aux larmes, aux instances, aux prières de deux femmes, sainte Catherine de Sienne et sainte Brigitte. Il eut sans doute des conséquences déplorables, puisque la mort de Grégoire XI, en 1378, donna le signal du schisme par une double élection, à Rome et à Avignon. Mais est-il juste de rendre responsables de ces désordres les pieuses femmes qui avaient ramené le pontife dans sa capitale? Pour nous, nous pensons, indépendamment des scandales donnés par les sept papes d'Avignon, qu'il y avait un grand mal pour toute l'Europe dans cette captivité, dorée et brillante, il est vrai, mais réelle, des chefs de l'Église, devenus forcément les serviteurs, les valets du roi de France. Nous partageons tout à fait les idées que vient de développer M. Thiers, lorsque, faisant l'apologie de la conduite du premier consul à l'égard du saint-siége, il démontre parfaitement qu'il y aurait un danger égal pour la religion et pour le repos de l'Europe, à ce que le souverain pontife fût Français, Autrichien ou Espagnol, tandis qu'entouré dans Rome de la vénération de tous les peuples et de la majesté des souvenirs, il peut rester étranger aux passions et aux intrigues des partis. Le conseil donné par sainte Brigitte nous paraît donc parfaitement sage et louable, quoiqu'il soit vrai d'ajouter que le schisme en fut une conséquence; mais qui pouvait la prévoir? Enfin, les scandales de ce schisme lui-même furent peut-être encore, à tout prendre, moins déplorables que ne l'était la captivité du pape, tenu sous la dépendance exclusive du roi de France.

M. de Bonnechose a donc montré, suivant nous, un excès de sévérité contre sainte Brigitte. En revanche, il nous paraît avoir été trop indulgent à l'égard d'une autre femme. En parlant des négociations et des démarches que fit auprès de Clément VII, le pape d'Avignon, Jeanne Ire, reine de Naples, M. de Bonnechose dit que *cette reine était accusée, mais non convaincue, de complicité dans le meurtre d'André de Hongrie, son époux, assassiné trente-cinq années auparavant.* (T. I, p. 36). Les crimes des grands sont assurément environnés de certaines obscurités; mais les crimes de la reine de Naples, et principalement celui dont il s'agit, nous semblent parfaitement démontrés. Les Napolitains n'en doutent pas. Le tombeau d'André de Hongrie se trouve dans la cathédrale de Naples, *San-Gennaro*, avec l'épitaphe suivante, que l'auteur de cet article y a fidèlement copiée :

ANDREAE. CAROLI. UBERTI. PANNONIAE. REGIS. F.
JOANNAE. UXORIS. DOLO. ET. LAQUEO. NECATO.

URSI. MINUTULI. PIETATE. HIC. RECONDITO.
NE. REGIS. CORPUS. INSEPULTUM. SEPULTUMVE. FACINUS.
POSTERIS. REMANERET.
FRANCISCUS. BERARDI. F. CAPYCIUS.
SEPULCRUM. TITULUM. NOMENQ..
P.
MORTUO. ANNOR. XIX.
M. CCC. XLV.
XIV. KL. OCTOB.

Nous livrons ces diverses réflexions à l'attention et à la sagacité de M de Bonnechose. Nous serions heureux si elles pouvaient contribuer à l'amélioration d'un ouvrage consciencieux, parvenu rapidement à une seconde édition, mais dont le succès ne doit pas encore s'arrêter là.

Histoire politique de Guillaume III, par M. Ferdinand Goldschmidt. — 1 vol. in-8° de 250 pages; Paris, 1847, au comptoir des Imprimeurs unis, quai Malaquais, 15.

La période de l'histoire d'Angleterre que comprend l'ouvrage dont nous venons d'inscrire le titre, nous a toujours singulièrement attiré. Une révolution légitime, sans être populaire, une insurrection nationale opérée à l'aide d'une armée et d'un prince étranger, un acte que l'on approuve sans avoir pour les acteurs ni admiration ni sympathie; d'un côté, ces sourdes menées, à la fois audacieuses et timides, où se reconnaît la main des jésuites; de l'autre, ces ténébreuses intrigues qui, en amenant la chute d'une dynastie et l'avénement d'un nouveau prince, semblent n'avoir servi que l'égoïsme d'une caste et d'un parti: voilà, certes, l'un des plus intéressants et des plus dramatiques tableaux que puissent nous offrir les annales anglaises, et l'histoire en général. La révolution accomplie, l'intérêt ne décroît pas; les événements et les hommes provoquent et méritent la plus sérieuse attention: à l'intérieur, ce sont les plus hautes questions religieuses et politiques, l'intronisation de l'aristocratie anglaise, l'établissement du premier gouvernement constitutionnel de l'Europe moderne, l'affermissement du protestantisme anglican comme indice et soutien de la nationalité

britannique; au dehors, les graves affaires qui terminent le XVII[e] siècle et ouvrent le XVIII[e], la ligue d'Augsbourg et la succession d'Espagne, deux coalitions européennes contre l'influence prépondérante de Louis XIV et de la France, l'Angleterre se jetant avec acharnement dans la lutte, en réalité pour défendre son influence anéantie, son commerce menacé, sa marine humiliée; en apparence, pour garantir les libertés des peuples et l'indépendance des nations; enfin, à la tête de la curieuse galerie des personnages qui jouent un rôle dans ces grands événements, ce Guillaume III, le nouveau possesseur du trône d'Angleterre, qui n'a, avec ses sujets, que deux points sympathiques : sa haine pour la France et sa roideur de calviniste; cet homme qui n'a pas voulu *prendre les ordres d'une coiffe ni tenir la couronne par les cordons d'un tablier*, et qui, pendant quatorze ans, use son génie à se débattre contre les entraves que lui impose l'aristocratie souveraine, qui passe des whigs aux tories, des presbytériens aux anglicans, sans jamais rencontrer autre chose que des censeurs et des maîtres, et qui meurt avec le regret de n'avoir jamais été que *stathouder* d'Angleterre, avec l'amère douleur de voir la couronne d'Espagne placée sur une tête française. Il y a, nous le répètons, dans tous ces événements, de quelque côté qu'on les considère, une source immense d'étude et d'intérêt, d'un intérêt très-actuel, sous bien des rapports, et pourtant très-permis à l'historien : ce n'est certainement pas sortir des devoirs qu'impose l'impartialité la plus circonspecte, que d'emprunter à l'histoire, pour le présent et pour l'avenir, ses légitimes enseignements.

Il nous fallait indiquer tout cela bien brièvement pour expliquer comment nous avons acquis, comment nous avons lu, comment nous critiquons le livre de M. Ferdinand Goldschmidt, *Histoire politique de Guillaume III;* pesez bien tous les mots, nous vous en prions; et pour une pareille histoire, *cent soixante et douze pages*, avec une magnifique profusion de chapitres, d'alinéas, de marges interminables, de papier blanc. L'auteur, il est vrai, ne se perd pas dans les prolégomènes de son sujet; il va, comme le veut Horace, *in medias res*, et vous dit tout simplement dès le début:

« C'était le 23 décembre 1688. On apprit à Londres la fuite honteuse de Jacques II... »

Des événements qui avaient précédé la fuite, pas un mot, et c'est peut-être habileté de la part de M. Goldschmidt. S'il les avait exposés, ces événements, même sans le plus petit commentaire, peut-être eût-il eu quelque peine à faire admettre ensuite des assertions de la force de celles-ci :

« La splendeur d'une gloire immortelle environne, aujourd'hui encore, le nom de Guillaume III, parce qu'il n'avait pas été guidé par les sentiments d'un cœur égoïste, mais par une pensée généreuse. — Ce prince philosophe ne s'était servi de son pouvoir et de sa haute position que pour conduire une nation superstitieuse, quoique libre, vers le grand but de la liberté de conscience... Guil-

laume d'Orange n'ambitionnait pas d'être le conquérant de l'Angleterre, comme son prédécesseur barbare, le fier et impétueux chef des Normands. Il méprisait également les frivoles honneurs d'une dignité par la grâce de Dieu, et d'une puissance accordée par le bon plaisir d'une aristocratie féodale. — C'était à l'opinion publique de l'Angleterre, c'était à la libre voix de la nation qu'il demandait la dignité royale et la puissance souveraine. » (Introduction, pages 6-7, et chap. Ier, p. 11.)

Donc M. Goldschmidt ne vous dit rien des événements préliminaires, et il en passera bien d'autres, en vérité. D'abord ne demandez à son histoire *politique* ni traités, ni batailles, ni Steinkerque, ni la Hogue; il y a tout un ordre de faits pour lequel l'auteur professe un superbe mépris, et il vous dira avec ce dédain qui ne messied pas aux philosophes :

« Il n'entre pas dans le plan de cet essai historique de raconter les événements qui se passèrent jusqu'à la paix de Nimègue... Aussi, qu'on n'aille pas chercher dans les faits matériels le côté vraiment élevé de ces événements, de cette lutte entre Louis XIV et la république hollandaise! Les actions les plus illustres du génie militaire, les succès les plus glorieux de l'habileté diplomatique, ne sont que des moyens secondaires pour arriver au noble but du progrès moral et de la civilisation.

« C'est la lutte intellectuelle entre deux grands principes qui doit attirer notre attention sur ce mémorable combat entre l'absolutisme et la liberté des peuples, entre la vieille superstition et la tolérance religieuse, entre le moyen âge et la société moderne! Louis XIV représentait le passé, Guillaume III représentait les idées nouvelles et leurs impérissables conquêtes, la liberté politique et la tolérance religieuse! » (P. 43-44.)

M. Goldschmidt, par conséquent, marche à travers les événements dans sa philosophique indépendance, au gré d'une muse dont les têtes de chapitres suffiront à vous dire les volages fantaisies : *Chapitre XI. Intrigues et conspirations.* — *Chapitre XII. Le congrès de la Haye.* — *Chapitre XIII. La mort de Marie d'Orange.* — *Chapitre XIV. Des vices de l'époque et de la corruption publique.* — *Chapitre XV. Fondation de la banque d'Angleterre.* — Le titre a parfois un certain parfum de romantisme : *Chapitre Ier. Le détrônement d'un roi.* — *Chapitre IV. L'élection des deux princesses.* — *Chapitre VI. Sommeil momentané du peuple anglais.* — Je soupçonne fort M. Goldschmidt d'être quelque peu poëte. Outre la façon tout à fait pindarique dont ses matières sont distribuées et traitées, outre les vagabondages de sa Minerve, outre la profusion des points exclamatifs (douze en trois pages! 36-38), il y a de certaines phrases émaillées d'épithètes qui trahissent leur homme infailliblement :

« Toutes ces vérités *immortelles*, prononcées avec une éloquence *brillante* et *enthousiaste*, la peur du retour *vengeur* de Jacques II, le *morne* souvenir des temps de Cromwell et des deux roses *sanglantes*, les *douces* espérances de l'ambition, les calculs *astucieux* de l'intérêt *égoïste*, voilà les causes de la résolution *énergique* et *décisive* de la convention, de la *glorieuse* déclaration du 28 janvier. » (P. 19.)

Et ailleurs :

« Nul n'ignore quelle fut la *prodigieuse* délivrance de la Hollande, alors le *dernier* asile de la liberté *proscrite* et le centre *imposant* d'une industrie *florissante* et d'un commerce *laborieux*. » (P. 41.)

Sans parler encore de l'*orgueilleuse faiblesse* de nous ne savons quelle motion parlementaire qui ne devait assurément pas s'attendre à cette qualification (p. 25) ; sans parler de ce début du chapitre quatrième :

« A l'imitation du soleil qui commence à dorer les sommets des montagnes avant que d'éclairer les plaines et les vallées, la vérité rayonne d'abord sur les grands esprits avant que de pénétrer au milieu des masses du peuple. » (P. 45.)

Sans parler enfin d'une comparaison comme celle-ci, à propos d'un projet d'abdication de Guillaume III :

« L'aigle *impérieux* peut-il quitter volontairement les régions *fières* et *sublimes* pour entrer dans la *modeste* et *heureuse* enceinte d'un colombier *solitaire ?* » (P. 163.)

Pour arracher M. Goldschmidt à ses poétiques tendances, il ne faut rien moins que les grandes scènes, les vives émotions du drame parlementaire. L'auteur alors place l'orateur à la tribune, le fait parler devant vous, livre à votre curiosité jusqu'aux impressions produites par l'auditoire ; vous croiriez lire un journal de la veille :

« Vifs applaudissements. — Longues interruptions. — Mouvement. — Sensation. — Écoutez ! écoutez ! — Violents murmures. — Exclamations au banc des ministres. — Allons donc ! allons donc ! — Longue interruption. — Très-bien ! très-bien ! — Assentiment général. » (P. 17-19, 137-140.)

Vous sentez bien que l'on peut prendre de ces libertés-là quand on a devant soi cent soixante et douze pages pour tracer l'histoire politique de Guillaume III. M. Goldschmidt se passe bien d'autres fantaisies. Il disserte sur *Athalie,* il glisse des allusions au règne d'Auguste et à l'empire français, il cite *in extenso* Voltaire, M. Capefigue, M. Hallam, M. de Sismondi, M. Blanqui ; enfin il se livre aux douceurs de la *pourtraiture*, pour laquelle il se sent une étrange faiblesse. Tantôt c'est le buste de Guillaume III :

« Un front noble et majestueux, des yeux à la fois sombres et étincelants, un beau nez aquilin, des traits délicats et presque féminins, un mélange étonnant de douceur et de gravité, tels étaient les caractères qui distinguaient la physionomie imposante de Guillaume III. » (P. 169.)

Puis le pendant indispensable, le médaillon de Marie d'Orange :

« Sa physionomie était digne et imposante, ses yeux étaient grands et d'une douceur mêlée d'éclat ; elle avait le front pur, calme et serein, la bouche mi-

gnonne et riante. Son langage était bienveillant et modeste. Elle ne connaissait qu'un seul orgueil, le noble orgueil de la vertu. » (P. 132.)

« C'était le sombre stoïcisme, l'énergie pratique et sévère d'un vieux Romain, unie à l'aimable délicatesse d'une suave fille de la Grèce. » (P. 49.)

Nous pourrions vous en citer vingt autres : jugez, d'après ceux-là, de leur degré de ressemblance.

N'oublions pas qu'il y a, à la fin du livre, des notes et pièces justificatives, quelque chose de très-savant, des textes anglais sans traduction, un texte italien avec traduction, la liste des membres du conseil privé du roi en deux pages, l'épitaphe de Guillaume III en trois pages ; enfin et fort heureusement une citation de M. Villemain !

On peut assurément se passer la fantaisie de se faire imprimer sur beau papier et en beaux caractères quand on est assez riche pour cela ; mais, de grâce, soyez magnifique jusqu'au bout, et donnez votre livre à vos amis. D'autres peuvent s'y laisser prendre, voyez-vous, et vous acheter !

MEMOIRS of the reign of king George the third, by HORACE WALPOLE, *now first published from the original manuscripts.* — London, Richard Bentley, 1845-1846. — Quatre volumes in-8°.

(2e article.)

Nous avons vu qu'Horace Walpole se défendait de faire de la politique en France. Fut-il un homme politique en Angleterre? Fils d'un ministre whig qui avait habilement gouverné le pays pendant plus de vingt ans, membre lui-même pendant vingt-six ans de la chambre des communes, où sa place et son banc semblaient indiqués d'avance, il se piquait d'être un whig pur sang, et voulait même parfois se persuader qu'il était quelque chose de plus. Ainsi, dans ses *Mémoires sur George II* (t. II, p. 188) vous trouverez une profession de foi républicaine. Il est vrai que vous pourrez voir dans ses *Mémoires sur George III* (t. III, p. 179), les raisons qui lui font préférer la monarchie. Dans sa correspondance, l'attentat de Damiens lui inspire des plaisanteries d'assez mauvais goût sur le régicide, qu'il appelle « le plus véniel des assassinats; » il y voit « une atteinte au monopole que se sont arrogé ses compatriotes de couper légalement la tête des rois, » etc. L'une des plus curieuses reliques de son musée de Strawberry-hill était la sen-

tence de mort de Charles Ier, au bas de laquelle il avait écrit les mots : *major charta*. Mais le whiggisme de Walpole était une tenue de rigueur, une tradition de famille, ainsi que le nom et les armes. Quant à son républicanisme, c'était une affaire de montre, un objet de parade qu'il exhibait dans l'occasion, comme le gantelet de Cromwell ou la hache de Wat-Tyler. Ce puritain jouit toute sa vie de trois sinécures lucratives; et il ne manquait guère un lever du roi, une soirée de Kensington-palace ou de Carlton-house. Ses opinions révolutionnaires, purement rétrospectives, ne tinrent pas contre la terrible épreuve d'une révolution actuelle et vivante comme la nôtre. L'esprit-fort politique devint, vers la fin de sa carrière, sa correspondance nous l'atteste, un trembleur, un alarmiste, un réactionnaire décidé. On croit voir un enfant qui a voulu jouer avec des armes, et qui, au moindre bruit, se rejette d'effroi dans les bras de sa mère.

Le grand Newton fut membre du parlement. L'on assure qu'il ne prit la parole qu'une seule fois, pour inviter un huissier à fermer une fenêtre qui pouvait incommoder quelqu'un. La vie parlementaire d'Horace Walpole, si on la réduit à ses actes personnels, peut se résumer en presque aussi peu de mots. Entré à la chambre en 1742, lors des débats qui précédèrent et accompagnèrent la chute de sir Robert, il n'en sortit qu'en 1768. Pendant cette période de vingt-six ans, on ne cite guère de lui, outre son *maiden-speech*, tribut obligé, et souvent unique, de tout fils de famille à l'art oratoire, qu'une motion d'adresse en 1751; un discours, en 1756, sur l'emploi des régiments suisses dans les colonies; enfin, l'année suivante, d'honorables mais infructueux efforts en faveur de l'amiral Byng. Homme de loisir et de fantaisie, il avait vu de trop près, par l'exemple de son père, ce que coûtent le pouvoir et l'action politique, pour en faire l'œuvre principale de sa vie (1). Il fabriquait des lois et votait des millions à ses moments perdus, mais il retournait bien vite à Strawberry-hill, veiller aux constructions de son manoir, aux plantations de son parc, surveiller son imprimerie, compléter ses collections.

Pourtant on aurait tort de croire qu'il ne prit à la politique que la part ostensible et officielle qui vient d'être indiquée. Fils d'un homme d'État dont le nom servait encore de point de ralliement au parti whig, lié avec la plupart des personnages qui figurèrent au pouvoir ou dans l'opposition, le maréchal Conway, lord Hardwicke, le duc de Grafton, etc., il ne pouvait rester étranger au mouvement des affaires. D'ailleurs c'était un de ces hommes qui, s'ils ne paraissent guère sur le théâtre, sont assidus dans les coulisses; s'ils ne tiennent pas souvent le jeu, aiment à juger les coups. L'expérience du régime représentatif nous a

(1) « Oh! vieux sir Robert, s'écrie-t-il avec effusion dans une de ses poésies, je remercie le ciel à deux genoux de n'avoir pas été comme toi. »

« Oh! old sir Robert, on my knee
I give heaven thanks I was not like thee. »

appris qu'il se décide autant d'affaires dans les couloirs qu'à la tribune. Walpole était un de ces députés de couloir et de salon. Ses Mémoires nous le montrent mêlé très-activement à tous les plans de campagne, à tous les arrangements ministériels, chargé de porter les ouvertures d'un parti à l'autre, dînant avec le ministre qui s'en va, soupant avec celui qui arrive, enfin, véritable taupe parlementaire qu'on sent au fond de tous les mouvements politiques, mais qu'on ne voit jamais à la surface du sol. Ce rôle plaît à Walpole, il n'en veut pas d'autre. Lors de sa retraite du parlement, il s'excuse de ne pouvoir donner désormais des détails aussi précis. « On me demandera peut-être, ajoute-t-il (t. III, p. 18), pourquoi, dans ces circonstances, je continue mes Mémoires. La réponse la plus franche sera la meilleure : *cela m'amuse;* j'aime à donner mon opinion sur ce qui se passe autour de moi. »

Prenons donc Walpole pour ce qu'il veut être, pour ce qu'il est. Ne cherchons pas en lui un écrivain profond qui s'attache aux grands faits historiques, aux grands principes constitutionnels pour en tirer des conclusions générales, mais un chroniqueur agréable, bien placé pour tout voir, tenant la plume sous le coup des événements, se décidant souvent, comme il l'avoue lui-même, d'après la dernière impression, ayant peu de haines, mais beaucoup d'antipathies, quelques amitiés; du reste, n'épargnant guère plus les unes que les autres dans l'occasion, et revenant presque à l'impartialité par le besoin de fronder tout le monde. C'est encore une manière d'être vrai que de refléter fidèlement les préventions contemporaines.

Les Mémoires dont nous nous occupons ici comprennent, ainsi que nous l'avons dit, les douze premières années du règne de George III, 1760-1771, c'est-à-dire l'espace écoulé entre la fin du glorieux ministère de Pitt et le commencement de la désastreuse administration de lord North, espace rempli par les cabinets successifs de lord Bute, de Grenville, de Rockingham, de Pitt (pour la seconde fois), de Grafton. Cette courte période, signalée d'ailleurs au dehors par le fameux *Pacte de famille*, par le traité de Fontainebleau qui nous ôta le Canada pour le donner à l'Angleterre, par la formation, sous lord Clive, de la puissance britannique dans l'Inde; enfin, par l'Acte du timbre et les préliminaires de la révolution d'Amérique, marque, du reste, à l'intérieur pour l'Angleterre, le moment précis où le gouvernement parlementaire acquit son plein développement, les institutions représentatives, leur jeu régulier. Walpole lui-même, quoique peu susceptible d'enthousiasme, ne peut s'empêcher de sentir parfois la grandeur des événements qui s'agitent autour de lui : à l'issue d'une séance où l'on avait traité des affaires de l'Amérique et de celles de l'Inde, il écrit à sir Horace Mann : « N'est-ce pas magnifique? Un sénat réglant à la fois les destinées de deux mondes, à l'Orient et à l'Occident. Les Romains n'étaient que des enfants auprès de nous, et cependant leurs actions et les nôtres se ressemblent comme deux gouttes d'eau. »

George III, premier prince anglais de la branche hanovrienne, voyait en même temps la famille des Stuarts devenir de plus en plus étrangère

à la nation. Tranquille désormais sur l'avenir de sa dynastie, il pouvait accueillir sans danger les jacobites rattachés, et en même temps échapper à la protection des grandes familles whigs, à laquelle ses prédécesseurs, mal assurés sur le trône, avaient été contraints de se résigner. De là, une transformation dans les deux grands partis qui se partageaient l'influence politique, une balance favorable à la mobilité des ressorts et à la variété des physionomies.

« Qu'il faille l'attribuer, dit notre auteur, aux brusques variations de notre climat, à l'incertitude et aux fluctuations de notre gouvernement, ou à toute autre cause, il est certain qu'aucun autre pays ne produit des individualités aussi distinctes que l'Angleterre. Et comme la nature de notre constitution n'exclut personne d'une part aux affaires, que la liberté illimitée de l'opposition et de la presse permet de porter l'investigation la plus sévère jusque dans la vie des hommes publics, il n'est pas étonnant qu'il y ait une plus grande variété dans les acteurs, et une plus large moisson d'anecdotes sur leur compte que sur celui des ministres de toute autre nation. Ici, de plus, le caractère personnel de l'homme influe sur sa conduite politique. Dans les monarchies pures, le naturel et les dispositions du prince donnent le ton à ses sujets et à ses serviteurs. Là où les ministres et les partis éclipsent le souverain, ce sont leurs passions et non les siennes qui inspirent leurs actes. Jamais cette vérité ne fut mieux mise en lumière que dans les premières années du règne de George III. N'ayant pas de passion prédominante, mais assez d'hypocrisie pour paraître approuver successivement tous les actes des ministres du jour, presque toutes les années de son règne eurent une couleur différente. Il commença par la popularité sous lord Bute, mais tourna brusquement à la réserve intérieure. Lord Chatham, s'il en avait eu le temps, aurait dicté des lois à l'Europe. Fox et lord Holland établirent un système général de corruption et de réaction. Grenville pratiqua la rigueur et l'économie. Avec lord Rockingham entra au pouvoir l'esprit de redressement et de douceur. La seconde administration de lord Chatham fut un interrègne d'une inextricable confusion. Le duc de Grafton, quoique possédant toutes ses facultés, ne fit pas davantage. Ensuite le peuple saisit les rênes, et les ministres, pour sauver leurs personnes, se contentèrent d'empêcher les portes du cabinet et celles de la chambre des communes d'être prises d'assaut, tandis que le roi et le parlement étaient avilis et insultés. Sa Majesté semblait mettre la même indifférence à se laisser braver par la populace, qu'elle en avait mis à permettre que lord Bute, lord Holland et lord Grenville foulassent aux pieds les libertés du peuple (1).

Toutefois, si l'on en croyait l'opposition, à travers toutes ces vicissitudes ministérielles, il y avait une *pensée immuable*, ou, comme on disait alors, une *influence secrète*, personnifiée dans lord Bute et la reine mère, qui, dès la fin du dernier règne, s'étaient emparés de l'esprit du jeune prince et continuaient à le gouverner. On soupçonnait la liaison de ces deux personnages de n'être pas purement politique; une caricature du temps les représentait dans une chambre à coucher dont l'alcôve était décorée des armes de la reine douairière avec son écu de veuve en losange. Tandis que Wilkes, dans son *North-*

(1) *Mémoires*, t. IV, p. 238.

Briton, exploitait contre *l'Écossais* les antipathies nationales, Grenville omettait le nom de la princesse dans le bill de régence rendu lors des premières atteintes du mal dont le retour fréquent affligea par la suite le règne de George III ; Chatham déclarait à la tribune que depuis le commencement de ce règne il n'y avait pas eu un ministre *original* (ce fut l'expression dont il se servit); que lui-même, il devait reconnaître, quoiqu'il lui en coûtât de faire cet aveu, qu'il n'avait été qu'un jouet, un homme de paille (1). Enfin, plus hardi que tous les autres, l'alderman Townsend dit un jour, à la chambre des communes, que la plupart des hommes politiques, au lieu de servir l'État, s'étudiaient à bien mériter d'une femme qui, pendant le présent règne, avait gouverné la nation. — Nommez-la, nommez-la, s'écrièrent plusieurs membres. — Eh bien, continua M. Townsend, s'il faut que je la nomme, son nom est AUGUSTA, PRINCESSE DOUAIRIÈRE DE GALLES. Des cris à l'ordre, à l'ordre! interrompirent l'orateur pendant quelques minutes; mais, reprenant son discours, l'intrépide magistrat poursuivit ainsi : « Monsieur, je ne suis pas d'humeur à rétracter, ni à avaler mes paroles. Je ne suis pas encore devenu assez courtisan pour dire une chose et me dédire en un moment. Je déclare que depuis dix ans nous sommes gouvernés par une femme, et que cette femme est la *princesse douairière de Galles*. »

L'un des épisodes les plus curieux de l'histoire du temps, est cette affaire de Wilkes, où l'on vit un obscur officier de milice, écrivain obscène, homme perdu de dettes, cynique au point de dire à l'un de ses partisans : « Est-ce que vous me croyez Wilkiste ? » lutter pendant huit ans contre le roi qui lui fait l'honneur de voir en lui un ennemi personnel (2); contre les tribunaux qui épuisent leurs rigueurs et leurs subtilités sans lasser sa constance ou déconcerter sa présence d'esprit; contre la chambre des communes, qui trois fois l'expulse de son sein, le voit ramené trois fois par les suffrages des électeurs, et est enfin forcée d'effacer de ses registres l'interdiction prononcée contre lui. Walpole nous donne de curieux détails sur toutes les phases de cette affaire, soit qu'il s'agisse des débats parlementaires sur les questions si importantes de la légalité des *warrants* généraux, des droits respectifs du parlement et du corps électoral en cas de réélection d'un membre écarté pour cause d'indignité; soit qu'il nous représente les plaidoiries de *Kings-Bench* ou les émeutes de la rue. Quoi de plus caractéristique que de voir lord Mansfield, l'un des plus éminents légistes de l'Angleterre, relever une nullité dans les poursuites contre l'accusé, résultant de ce qu'elles auraient été adressées *à la cour du comté, pour le comté de Middlesex;* tandis qu'il fallait : *à la cour du comté de Middlesex, pour le comté de Middlesex*, ou affirmer gravement à la cour, en présence de Wilkes lui-même, « que M. Wilkes étant hors la loi, *ut legatus*, n'existait pas aux yeux de la loi ; qu'en conséquence il n'y avait pas,

(1) « A fool, a changeling. » *Mémoires*, t. IV, p. 94.
(2) Voyez des lettres de George III, citées par l'éditeur anglais, III, 200.

en ce moment, devant elle, d'individu nommé Wilkes. Or, cette *non-entité*, ajoute Walpole, fit un long discours, et dit à ces messieurs une foule d'injures en face. »

Ailleurs c'est la populace courant les rues aux cris de : *Wilkes et liberté, plus de roi!* et promenant sur un char une jeune fille au front de laquelle était inscrit le mot *liberty*. Trois autres écriteaux, en forme de médailles antiques, étaient suspendus à sa poitrine et à ses côtés. Sur l'un on lisait : *Charles Ier, couronné en* 1625, *décapité en* 1649. Sur l'autre : *Jacques II, couronné en* 1685, *chassé en* 1688. Enfin, sur le troisième : *George III, couronné en* 1760...... Ne dirait-on pas une scène de la révolution en France?

Le bouffon se mêlait au tragique. L'excentricité anglaise se donna carrière à propos du numéro 45 du *North-Briton*, qui avait été condamné. Il y eut des paris pour manger quarante-cinq beefsteaks, ou pour boire quarante-cinq pots de porter. Malheureusement les deux parieurs moururent avant d'arriver au chiffre sacramentel. Wilkes vit pleuvoir sur lui des offrandes patriotiques toujours au nombre de quarante-cinq : quarante-cinq douzaines de bougies, de bouteilles de *claret*, etc. Enfin, dans leur rage du numéro quarante-cinq, les émeutiers s'avisèrent un jour de l'inscrire à la craie sous les talons rouges du comte de Seilern, ambassadeur d'Autriche, diplomate formaliste et gourmé, qui en fit l'objet d'un rapport à son gouvernement, lequel faillit amener une rupture.

Le nom de Wilkes se trouve aussi mêlé à une lutte entre la chambre des communes et la cité de Londres, au sujet de la publicité des débats parlementaires; car cet homme eut la bonne fortune de voir toutes les questions de liberté s'agiter autour de sa personne, peu digne d'un tel honneur, si ce n'est par le courage et la ténacité. On sait qu'il était défendu, sous les peines les plus sévères, de rendre compte des travaux des chambres. Depuis 1728, époque où cette prohibition avait été renouvelée, les papiers publics, pour satisfaire à la curiosité de leurs lecteurs, étaient obligés d'avoir recours à maint subterfuge. *Discussions d'un club politique, d'une certaine assemblée, de la chambre haute et basse du club de Robin-hood*, telles étaient les rubriques sous lesquelles ils cherchaient à donner une idée des séances des chambres. Les orateurs étaient désignés sous les noms de *Servilius Priscus*, *Arrianus Maturus*, *Sempronius*, etc. Le docteur Johnson reproduisit, plus ou moins fidèlement, les débats parlementaires dans le *Gentleman's-Magazine*, de 1740 à 1743, sous le titre de *Débats du sénat de Lilliput*, tantôt avec la désignation déguisée du nom des orateurs, tantôt avec l'anagramme de ces noms. Par degrés on en était venu à donner les initiales. Tel était l'état des choses, lorsqu'en mars 1771, les imprimeurs de deux journaux furent arrêtés à la requête de la chambre des communes, pour avoir rendu compte, dans la forme que nous venons d'indiquer, d'un débat tendant précisément à faire évacuer (*clearing*) la chambre aux étrangers, c'est-à-dire, à tous autres qu'aux membres de l'assemblée. Les imprimeurs se pourvurent à la

chambre des aldermen, pour arrestation illégale, et furent relâchés sur la décision de cette cour, dans laquelle siégeait Wilkes, alors en instance pour se faire réintégrer dans son siége au parlement. De là un conflit entre la chambre des communes et la cité de Londres, qui prit fait et cause pour les franchises des habitants. Appelé devant la chambre, le maire Brass Crosby avoua hautement les aldermen, et soutint que les magistrats de la cité avaient le droit de s'opposer à l'emprisonnement décrété par celle-ci dans de pareilles circonstances. Envoyé à la Tour, il s'y rendit, bien que malade, au milieu des témoignages de sympathie de la population tout entière. La chambre, embarrassée de son triomphe, fut bientôt obligée de le relâcher, ainsi que les deux imprimeurs. C'est à partir de ce moment que la publicité des débats parlementaires, sans être reconnue en droit (on ne procède pas ainsi en Angleterre), fut tolérée en fait, la chambre se réservant d'invoquer son privilége en cas d'infidélité et de diffamation.

La cité de Londres, enrichie par les guerres heureuses du dernier règne, était alors à l'apogée de sa puissance. Elle comptait parmi ses représentants, outre les courageux magistrats dont nous avons cité les noms, Beckford, l'ami de Pitt, le père de l'auteur de Vathek, qui, informé par son intendant que son magnifique château de Fonthill venait d'être brûlé, lui répondait tranquillement : Qu'on le rebâtisse ! Sawbridge, frère de Mrs. Macaulay l'historienne, et chef d'un petit parti républicain signalé par Walpole. On y comptait, avec les deux personnages que nous venons de nommer, Stephenson, riche marchand, et Thomas Hollis, honnête bourgeois entiché de républicanisme, qui dépensait son immense fortune à réimprimer les ouvrages de Milton et d'Algernon Sydney, et à défrayer les frères et amis.

La grande physionomie du premier Pitt apparaît dans les Mémoires de Walpole, mais déjà altérée par les premières atteintes de la maladie qui le conduisit au tombeau, et par celles d'un autre mal avec lequel il était moins familier, l'impopularité. Au commencement du règne, on le voit se retirer devant lord Bute, puis consentir à reparaître un moment au pouvoir, ou du moins à lui prêter le prestige affaibli de son nom, et chaque fois accepter, pour prix d'une retraite honorable du reste, des pensions et des titres pour lui et pour les siens. Pitt le grand ministre, *the great commoner*, devient le comte de Chatham, vicomte de Burton Pynsent. Le vieux lion est en butte aux attaques des pamphlétaires, et, le croirait-on ? aux poursuites des usuriers. Comme Shéridan, il dissipe en prodigalités sa fortune, accrue encore par le legs d'un admirateur enthousiaste. Les douleurs physiques et morales semblent avoir altéré ces facultés puissantes qui avaient fait la gloire d'un gouvernement et l'admiration de l'Europe. A la chambre des lords, le duc de Grafton ose lui appliquer les mots : d'esprit malade et aigri à force de couver ses rancunes. Walpole, enfin, nous le représente tourmenté d'un besoin fiévreux d'activité, passant d'un de ses châteaux à l'autre, et improvisant, à la lueur des torches, des plantations, des travaux qu'il veut voir réalisés aussitôt que conçus. Spectacle affligeant, mais instructif,

dans ces jours de fièvre politique, où l'on ne sait pas assez ce que coûte l'ambition, et ce que la vie parlementaire la plus éclatante renferme de douleurs et de misères cachées !

On peut se demander, en terminant l'analyse des Mémoires de Walpole, pourquoi l'auteur, qui vécut jusqu'en 1797, termina ces Mémoires en 1771. Peut-être ce passage d'une de ses lettres, à l'époque où il se retirait de la chambre des communes, aidera-t-il à se rendre compte des motifs qui le firent agir : « Je ne crois pas avoir à me repentir de ma résolution. Que pourrai-je voir désormais, sinon les fils et les petits-fils recommencer les mêmes tours que j'ai vu exécuter par les pères et par les grands-pères? Me sera-t-il donné d'entendre un plus grand orateur que lord Chatham? Retrouverai-je une capacité plus haute que Charles Townshend? George Grenville cessera-t-il d'être le plus ennuyeux des êtres ? » Si ce mot pouvait être employé à propos d'Horace Walpole, nous dirions qu'il y a de la mélancolie dans ces épigrammes ; on y sent le chagrin d'un vieillard qui veut se persuader que, sur cette scène dont il s'exile, il ne se jouera plus rien d'important. D'ailleurs, en terminant ces *Mémoires* peu de temps après l'époque de sa retraite des affaires, il se réservait la faculté de dire son opinion sur les hommes et les choses du jour, dans sa *Correspondance*, qui ne s'arrête que quelques semaines avant sa mort.

L'éditeur de cet ouvrage a profité largement des travaux de lord Dover et de M. Wright sur les lettres du même auteur. Il a obtenu, en outre, de précieuses communications des descendants de la plupart des hommes politiques qui figurent dans les Mémoires. Nous citerons, entre autres, les lettres du duc de Bedford, le journal de sir Gilbert Elliot et sa correspondance avec lord Bute, l'autobiographie du duc Grafton, dont on trouve des fragments dans l'*Appendix* placé à la fin du dernier volume ; enfin, une collection de lettres de George III à lord North, que possède lady Charlotte Lindsay, fille de lord Brougham.

Histoire de France sous Napoléon, par M. le baron Bignon. — Tomes XII et XIII ; in-8°. — Paris, Firmin Didot frères, 1846.

(Deuxième article (1).)

Il ne faut pas oublier quelle était, relativement à l'Europe, la situation de la France, lorsque le premier consul prit les rênes du gouver-

(1) Voir le n° de juin 1847.

nement. Les puissances du continent, écrasées par nos armes, et hors d'état de nous vaincre par leurs seules ressouces, s'étaient effacées derrière l'Angleterre, qui, rompant la neutralité au moment le plus favorable pour ses desseins, était devenue tout à coup notre principal, ou pour mieux dire notre unique adversaire. Ceux qui jusque-là avaient tenu le premier rang dans cette lutte, n'étaient plus que des auxiliaires, dont le sort, lié à celui de la Grande-Bretagne, allait dépendre désormais de son triomphe ou de sa chute. Depuis la seconde coalition jusqu'en 1815, il n'y eut donc réellement que deux ennemis en présence. C'est de l'Angleterre seule que partirent tous les coups. C'est elle qui nous poursuivait par les armes de la Russie et de l'Allemagne, et c'est elle que nous frappions lorsque nous remportions une victoire sur l'Autriche ou la Russie. On sait que Pitt mourut de la douleur que lui avaient causée nos succès dans la campagne d'Austerlitz, et l'on sait aussi avec quelle joie fut accueillie dans les cours étrangères la nouvelle des désastres d'Aboukir et de Trafalgar.

Venue la dernière sur le champ de bataille, l'Angleterre n'y avait été poussée par aucun des motifs qui dirigeaient les autres nations. Ce n'est pas à des principes qu'elle faisait la guerre, et les nôtres lui importaient peu. Ne songeant qu'à sa prospérité commerciale, elle n'apportait dans la querelle d'autre intérêt qu'un intérêt purement matériel, et d'autre passion que celle d'un marchand qui cherche à détruire une concurrence. Son pavillon outragé dans les dernières guerres, les colonies d'Amérique soustraites à sa domination par le secours ou du moins à l'aide de nos armes, lui avaient encore appris qu'il n'y avait pour elle de grandeur proportionnée à son ambition que lorsque la France serait anéantie. Il lui sembla que l'occasion était venue de nous rayer de la liste des nations. C'est alors qu'elle intervint, d'autant plus inébranlable dans sa résolution, qu'elle était sûre jusqu'à la fin de l'appui de l'Europe, unie avec elle par une communauté de haines, qui, pour tenir à d'autres causes, n'en étaient pas moins ardentes, et d'intérêts, qui, quoique différents, se trouvaient cependant confondus avec les siens.

« Ce système tant préconisé de M. Pitt, dit M. Bignon, ne se composait que de l'idée la plus simple. Abaisser, ruiner la France, ne voir de grandeur possible pour l'Angleterre que dans la misère et l'humiliation de la France : voilà M. Pitt sous le rapport de la pensée politique. Ses conceptions ne vont pas plus loin. Pour lui tout ce qui conduit à ce but est bon, juste, légitime. Solder en France tous les crimes, toutes les fureurs ; faire concourir à ses desseins les Bourbons et les émigrés ; trahir sans scrupule les émigrés et les Bourbons ; seconder tout ce qui pourrait pousser Louis XVI à l'échafaud, et se refuser à dire un mot pour l'y arracher ; conduire à Quiberon les Français sous le canon des Français, et se consoler de la mauvaise issue de l'expédition en disant que le sang anglais n'a pas coulé; fournir de l'argent et des armes à tous les brigandages, à tous les complots ; entasser dettes sur dettes, emprunts sur emprunts, pour faire face à tous les tarifs de la vénalité continentale; compter pour rien les flots de sang versé dans vingt tentatives malheureuses; enfin sacrifier l'Angleterre elle-même, et surtout ses alliés, à l'accomplissement d'une idée qui fait tout son

génie : voilà M. Pitt dans l'exécution. Si une persévérance que rien ne peut abattre constitue l'héroïsme, M. Pitt est un héros; mais c'est seulement à ce titre. Du reste, quel homme de bon sens oserait contester les rares talents qui distinguèrent ce ministre? Une brillante éloquence, jointe à une logique pressante; une connaissance parfaite des moyens de soutenir le crédit public, surtout une indomptable énergie dans l'application des mesures qu'il avait jugées utiles; un désintéressement qui n'était pas celui de l'abstinence antique, mais qui léguait à la reconnaissance de son pays le soin d'acquitter ses dettes; une ardeur passionnée pour l'agrandissement de l'Angleterre et pour l'affermissement de sa domination maritime, ces sentiments et ces qualités de M. Pitt n'ont eu que le malheur d'être consacrés à un système erroné et funeste. »

Pitt alors, c'était l'Angleterre, dont il représentait l'implacable acharnement. Quel que fût son système, et de quelque manière qu'on l'apprécie, ce système était celui du pays qu'il gouvernait; il répondait à ses sentiments et à ses vœux. Ces emprunts énormes, cette dette contractée pour le succès de ses desseins, n'étaient considérés par lui que comme des avances dont il espérait bien être un jour dédommagé. La guerre lui offrait déjà une première compensation. Elle avait au moins cet avantage présent qu'elle assurait à l'Angleterre la supériorité maritime, et lui permettait, par un de ces abus de la force presque sans exemple dans l'histoire du monde, d'ériger en maximes de droit ses étranges prétentions au sujet de la liberté des mers. Ces coalitions soulevées par elle et entretenues à ses dépens, en appelant tous nos efforts du côté du continent, ne nous laissaient ni le temps, ni les moyens d'organiser une marine capable de résister à la sienne. C'est ainsi qu'après avoir détruit ce qui nous restait de vaisseaux, elle put s'emparer de nos colonies, et devenir enfin maîtresse de la mer, seul but qu'elle se proposât au milieu des événements qui agitaient l'Europe. Sans crainte pour elle-même depuis la fâcheuse et inutile tentative de Boulogne, et payant les souverains pour soutenir chez eux le fardeau de la guerre, il lui importait peu que leurs armées fussent détruites et leurs États dévastés. Les bénéfices de son commerce avec les colonies, que rien n'inquiétait plus, lui rapportaient assez pour solder les armées européennes, et acquitter les intérêts de sa dette, en attendant que les dépouilles de la France la missent à même de se dégager tout à fait. Quels que fussent nos succès, elle pensait bien qu'il nous faudrait un jour succomber sous le nombre. C'est ainsi que calculait Pitt, et tel était le principe de cette inébranlable persévérance que lui reconnaît M. Bignon. Que dans l'ensemble ce calcul ait été faux; que les avantages obtenus par l'Angleterre même après la victoire, n'aient pas répondu aux sacrifices qu'elle a faits sur la foi de son ministre, et qu'aujourd'hui encore, elle se débatte sous le poids de cette dette dont elle a grevé l'avenir en vue de notre destruction, c'est ce que nous n'avons pas à examiner ici. Il suffit de démontrer que, conséquente avec elle-même, et décidée à ne pas déposer les armes, elle a mis l'empereur dans la nécessité de ne pas les déposer non plus. A quel prix d'ailleurs aurait-elle fait la paix? Aux conditions

où l'on a coutume de la conclure, et qui servent de base à tous les traités. Nous voulons dire au moyen d'échanges, de restitutions consenties de part et d'autre entre les puissances qui se sont fait la guerre. Or, quel échange à proposer à l'Angleterre? Rien de ce que la victoire avait fait tomber entre nos mains ne lui appartenait. Ce n'était qu'en restituant aux rois qui l'avaient secondée leurs provinces envahies, que nous pouvions lui redemander les colonies qu'elle nous avait enlevées. Ses alliés étaient donc les seuls intéressés à cet accord, qui ne lui offrait à elle d'autre résultat, après avoir pourvu à toutes les dépenses de la guerre, que la nécessité de rendre ses conquêtes pour assurer encore aux puissances qu'elle avait soldées, le bénéfice d'une indemnité. Ses alliés eux-mêmes, qui la connaissaient, ne s'y trompaient pas.

« A Londres, écrivait dans une de ses dépêches M. Lombard, secrétaire du roi de Prusse, on ne sacrifierait pas une hutte de nègres pour sauver la moitié de notre monarchie. »

En outre, comment faire la paix sans ouvrir la mer aux pavillons des autres nations, sans renoncer aux droits qu'elle prétendait s'arroger? N'était-ce pas pour cela qu'elle avait pris les armes et soudoyé l'Europe? A quoi lui servirait-il d'avoir dissipé ses trésors, si elle devait perdre à la paix ce que lui promettait la guerre? Son gouvernement avait encore un intérêt à prolonger la lutte. C'est cet intérêt commun à toutes les aristocraties, depuis le sénat romain jusqu'à l'aristocratie anglaise, et qui les porte à occuper le peuple au dehors pour détourner son attention des réformes qu'appellent toujours les temps de paix, alors que rien ne distrait les gouvernés du sentiment de leurs misères, et ne les empêche d'apercevoir les abus dont ils ont à se plaindre.

La seule fois que l'Angleterre ait écouté des propositions de paix, c'est lorsque le continent épuisé d'hommes lui déclara que, même à l'aide de ses subsides, il était hors d'état, au moins pour un certain temps, de prendre part à la guerre et de réorganiser des armées capables de soutenir le choc de la France. Se voyant seule contre nous, elle se sentit trop faible, et la paix d'Amiens fut conclue. Disons plutôt la trêve d'Amiens, car, de l'aveu d'un des membres du cabinet anglais, lord Hawkesbury, cette paix n'avait été qu'un essai, *an experimental peace*, ainsi qu'il le dit plus tard à la chambre des lords. On ne voulait que gagner du temps pour se préparer à de nouvelles luttes.

Il est vrai que par cette paix, à laquelle il avait bien fallu se résigner, l'Angleterre se trouvait dans la situation que nous venons de définir, situation trop au-dessous de ses espérances, et nous ajouterons trop nuisible à ses intérêts pour qu'elle pût s'en contenter. La paix, par cela même qu'elle n'augmentait pas sa puissance, lui devenait aussi fatale que la défaite. Non-seulement elle perdait le fruit de ses victoires sur les mers, mais elle restait encore sous le poids de ses im-

menses et inutiles sacrifices. Obligée de nous restituer toutes nos colonies, elle ne conservait, aux termes du traité, que l'île de Ceylan dans les Indes, et celle de la Trinité en Amérique. C'était là le résultat de dix années de guerre. C'était pour cela que pendant dix ans le ministère Pitt avait joué la fortune et versé le sang de l'Angleterre, qu'il avait entassé emprunts sur emprunts, et ajouté à la dette une somme de près de quatre milliards !

Mais le plus grand malheur pour l'Angleterre, c'était le coup porté à son industrie. La guerre lui avait donné le monopole du commerce avec l'univers. La paix, en ouvrant un champ libre à la concurrence des autres nations, détruisait ce monopole, et, la forçant de restreindre sa production, la laissait en présence d'une population sans travail et livrée à toutes les suggestions de la misère et de la faim. Comme à Rome, la paix à l'extérieur était chez elle le signal de la guerre civile. Il est triste, pour l'honneur de l'humanité, qu'un peuple se soit placé dans de telles conditions, que sa prospérité ou même son existence ne soient fondées que sur l'abaissement et la ruine des autres. C'était cependant l'état où les nécessités de son ambition avaient amené l'Angleterre. Il lui fallait, sous peine de périr en se déchirant elle-même, ressaisir ce sceptre commercial que le traité d'Amiens avait fait tomber de ses mains, sinon c'en était fait d'elle ; c'en était fait de la richesse et de la puissance de l'aristocratie qui la gouvernait. Ce vaste empire, comme le disait Chatam, qui depuis tant de siècles pesait d'un si grand poids dans la balance du monde, redescendait au rang inférieur que la nature, par le petit nombre de ses habitants et le peu d'étendue de son sol, semble lui avoir assigné. Il n'était personne en Angleterre qui n'en fût convaincu. Aussi, dans une séance du parlement, M. Windham, attaquant le ministère Addington, s'écriait-il :

« Qu'en signant ce traité, les ministres avaient signé la mort de l'Angleterre. »

C'est ainsi qu'après deux ans d'une paix mal assurée, l'Angleterre ayant renoué les fils de la coalition, manifesta de nouveau ses dispositions hostiles.

« Jamais, dit M. Bignon, on ne se donna plus de peine pour rompre un traité de paix. »

En effet, l'Angleterre n'avait aucun motif sérieux à faire valoir. Il lui fallait inventer des prétextes, imaginer des sujets de plainte, attacher de l'importance à de misérables détails d'exécution, pour prouver que la France n'avait pas apporté de bonne foi dans l'accomplissement du traité. Ce faible et pâle ministère Addington, qui n'avait succédé à Pitt que pour lui sauver l'humiliation de signer la paix, s'était vu, dès son entrée aux affaires, en butte à l'opposition du parti aristocratique qui redemandait la guerre avec fureur. C'étaient chaque jour au parlement des injures et des violences auxquelles il résistait à peine, re-

culant toujours et cédant du terrain, dans l'espoir de se conserver : comme si l'on se conservait par la faiblesse. On lui reprochait de trahir les intérêts de l'Angleterre, de laisser avilir la dignité nationale, de la prostituer aux pieds de la France. Il avait beau répondre qu'on ne pouvait recommencer la guerre sans motif légitime, ce n'était là que de la raison et de la justice, tandis que ses adversaires avaient pour eux le nombre, la passion et tous les préjugés de l'orgueil national.

« Je ne connais, dit un jour lord Addington, personne qui veuille mettre l'Angleterre aux pieds de la France; mais j'aperçois dans certaines personnes un vif désir d'enflammer les deux nations l'une contre l'autre, et de les pousser à la guerre *sans objet défini*. »

Ces paroles, où se trahit la conviction des ministres anglais, peuvent faire apprécier la valeur de leurs allégations, lorsque ces mêmes ministres, débordés par le parti tory, et résolus, dans l'intérêt de leur place, à nous faire la guerre, ne trouvaient pas, pour justifier la rupture, de raison meilleure que celle-ci, exprimée par l'organe de lord Hawkesbury.

« Que si aucun des points sur lesquels ils croyaient avoir à se plaindre de la France n'était par lui-même une cause de guerre, réunis, ils formaient une masse d'agressions qui justifiait la conduite des ministres de Sa Majesté. »

L'illustre Fox, à qui l'on ne contestera ni le patriotisme ni le mérite infiniment plus rare de la probité politique, consacrait en vain les efforts de son admirable éloquence au maintien de la paix.

« Je trouve tout naturel, disait-il, que ceux qui ont désapprouvé la paix proposent de la rompre; mais ceux qui l'ont approuvée devraient justifier ce changement de leur opinion.... La France, disent-ils, veut rivaliser d'industrie avec l'Angleterre ! Mais cette rivalité est-elle à craindre ? C'est à l'Angleterre à doubler le pas. Pour faire succéder l'état de guerre à l'état de paix, il faut avoir à garantir son existence menacée ou à défendre son honneur outragé. La France attaque-t-elle notre honneur ou notre existence ? La France, a-t-on dit, n'a pas montré des sentiments conformes à nos désirs et à nos intérêts ! Mais devait-on s'attendre, en traitant avec le premier consul, qu'il dût devenir pour nous un ami, et prendre en haute considération nos désirs et nos intérêts ? Quelles insultes la France s'est-elle permises envers notre pays ? Quelle violation de la paix avons-nous à lui reprocher ? Assurément la puissance française est parvenue à un degré dont nul Anglais ne peut se réjouir. Mais il faut d'autres motifs pour une déclaration de guerre.... On se plaint de l'inexécution de certaines clauses du traité ? A quel lieu, à quel objet s'appliquent ces discussions ? Est-ce en Europe, en Asie, en Afrique ou en Amérique ? »

A ces attaques si pressantes et si bien fondées, les ministres ne répondaient rien ; que répondre en effet ? Toutefois ils n'en suivaient pas moins leur plan de conduite à l'égard de la France, continuant à élever difficultés sur difficultés, à chercher jusque dans les moindres bagatelles un prétexte pour ajouter *à cette agrégation* de motifs, suivant

leur langage, dont la réunion leur semblait une cause légitime de guerre. Mais on vient de voir par le discours de Fox, quel était sous ces motifs empruntés le motif véritable. La France, grâce à la paix, voyait se développer son industrie. C'était là ce qu'il fallait empêcher, dût l'Europe s'abîmer dans de nouvelles tempêtes. Les ministres anglais supposaient sans doute que ce serait une récompense suffisante pour les peuples, et qui les consolerait un jour de leurs malheurs, que d'avoir assuré au prix de vingt-cinq ans de guerre et de désastres le monopole commercial de l'Angleterre. C'est parce que le premier consul n'avait pas pris en assez grande considération les désirs et les intérêts de la Grande-Bretagne, c'est-à-dire, parce qu'il ne sacrifiait pas les intérêts de la France aux exigences de l'Angleterre, que le sang allait couler de nouveau dans les quatre parties du monde ! Et c'est parce qu'il est difficile d'avouer trop hautement de pareils motifs, qu'on était forcé de recourir à des causes simulées, *to simulated causes*, comme le disaient dans leurs feuilles les écrivains ministériels, qui, plus hardis ou plus imprudents que leurs chefs, ne craignaient pas de révéler publiquement le secret de leur parti.

Il n'était aucune des réclamations de l'Angleterre qui, à travers l'embarras des termes, ne laissât percer une menace de guerre. Les ministres n'osaient pas s'exprimer ouvertement; mais on voyait que leur désir était d'amener le premier consul à quelque acte de colère qui, en les déchargeant de toute responsabilité morale, lui donnât les premiers torts aux yeux de l'Europe lorsque la guerre recommencerait. Pendant longtemps le premier consul déjoua ce calcul par une franchise dont on trouve peu d'exemples dans les annales de la diplomatie, et à laquelle il faut attribuer cette difficulté d'en venir à une rupture dont parle M. Bignon. Tel était son désir de conserver la paix, que, malgré de trop justes sujets de plainte, il ne lui vint pas à l'idée, jusqu'au dernier moment, de faire une cause de guerre des infractions qu'il avait de son côté à reprocher à l'Angleterre. C'est ce qui frappe jusqu'à l'évidence lorsqu'on lit ses dépêches toutes marquées au cachet de la plus extrême modération, et remplies de propositions d'arrangement auxquelles se refusait toujours l'Angleterre. Et cependant, si elle croyait avoir des griefs contre nous, nous en avions contre elle de bien autrement graves que ceux dont elle s'autorisait. Toutes les stipulations du traité d'Amiens avaient été religieusement exécutées par la France. Nous avions dû évacuer Rome et Naples; nous les avions évacuées. L'Angleterre, qui devait nous rendre Malte, Alexandrie et le cap de Bonne-Espérance, non-seulement ne nous les avait pas remis, mais ne voulait pas nous les remettre. Telle fut, comme on le sait, la cause de la guerre. L'Angleterre se fondait sur ce motif que le Piémont ayant été réuni à la France depuis la paix, cette augmentation de puissance, en détruisant l'équilibre, changeait les bases sur lesquelles on avait traité. Elle sollicitait donc des modifications. Mais lesquelles? N'osant pas encore nous signifier sa résolution de garder ce qu'elle retenait au mépris du traité, elle s'expliquait en

termes vagues, qui, en exprimant ses griefs, ne laissaient pas apercevoir de quelle manière elle voulait être dédommagée. Quelles que fussent ses instances, le premier consul ne parvint pas à obtenir d'elle une réponse précise. Elle se plaignait encore de l'influence exercée par la France sur les affaires de Suisse, et de la prépondérance que nous avions acquise dans ce pays par suite de la révolution intérieure qui s'y était opérée, et qui venait d'y changer les formes de gouvernement.

Il est à remarquer que le Piémont s'était donné à la France avant la signature du traité d'Amiens. Si la réunion ne fut proclamée que quelques jours après, on n'ignorait pas que c'était déjà, comme on le dit, un fait accompli à l'époque des dernières négociations. L'Angleterre le savait comme toute l'Europe. Il en était de même des événements de la Suisse, qui s'étaient passés également avant la signature du traité. Mais, à défaut de motifs légitimes, n'en fallait-il pas trouver d'apparents, soit pour garder ce qu'on était décidé à ne pas rendre, soit pour obliger la France à reprendre les armes ? Et ne disait-on pas plus tard, à propos de Malte et d'Alexandrie, que si on ne les avait pas encore remises, c'est parce qu'il était impossible que le premier consul eût renoncé à ses projets sur l'Égypte, et qu'on ne pouvait en conséquence lui donner les clefs de ce pays, sans s'être assuré que ces projets n'existaient pas ? Étrange motif, pour se soustraire à un traité, que de supposer chez celui qui l'a conclu avec vous, des desseins dont nulle preuve n'atteste la réalité!

Toutefois rien ne faisait encore présager une rupture, malgré ces difficultés. Le premier consul était même si convaincu qu'il ne pouvait y avoir d'obstacle sérieux à un arrangement, qu'il avait accrédité un ambassadeur auprès de George III. Tout à coup le ministère anglais, à bout de prétextes et de réponses évasives, fit ouvrir la session du parlement par un discours menaçant, où se révélaient ses intentions de guerre. Il demandait aux chambres les moyens d'augmenter la flotte et les forces de l'armée de terre; demande d'autant plus singulière quant à la flotte, que lord Addington, répondant à un membre qui l'avait interrogé à ce sujet dans une des séances de la précédente session, avait prouvé que l'Angleterre possédait à elle seule soixante vaisseaux de plus en état de tenir la mer, que la marine réunie du reste de l'Europe. Mais

« Il lui était impossible, faisait-il dire au roi, de perdre de vue le sage et antique système qui lie les intérêts de la Grande-Bretagne aux intérêts des autres nations; il ne pouvait être indifférent aux changements survenus dans leurs forces et leurs positions respectives; sa conduite serait invariablement réglée par une juste appréciation de la situation actuelle de l'Europe, et par une sollicitude vigilante pour le bien général de ses peuples. »

Si le premier consul avait pu se flatter jusque-là, ces paroles étaient trop claires pour l'entretenir dans son illusion. C'est alors que, changeant de langage, il somma l'Angleterre d'exécuter les traités, et que

l'Angleterre, déposant le masque, déclara qu'elle entendait garder Malte, Alexandrie et le cap de Bonne-Espérance.

Ce n'est pas sans avoir épuisé tous les moyens de conciliation que le premier consul se décida à recommencer la guerre.

« Nos intérêts sont conciliables par cela seul qu'ils sont distincts, faisait-il écrire par M. de Talleyrand; vous êtes les souverains des mers; vos forces maritimes égalent celles de tous les souverains du monde réunis. Nous sommes une grande puissance continentale; mais il en est plusieurs qui ont autant de forces que nous sur terre. Si, maîtres de la mer, vous voulez aussi l'être de la terre par une puissance combinée, la paix n'est pas possible. »

Mais écrire cela, c'était redemander Malte. Il fallait donc en appeler aux armes. Avant d'y recourir, le premier consul fit encore une tentative auprès de l'ambassadeur anglais, lord Witworth. Nous ne pouvons, malgré la longueur de ce document, nous dispenser de citer la dépêche où l'ambassadeur rend compte à son gouvernement de l'entrevue qu'il eut avec le premier consul. Cette dépêche ne montre pas seulement de quel côté vint l'agression; elle montre encore ce qu'il faut penser de ces prétendus rêves de domination universelle auxquels on a dit et tant de fois répété que Napoléon avait sacrifié la France.

« Il me parla longtemps, écrivait lord Witworth. C'était, dit-il, une chose infiniment chagrinante pour lui, que le traité d'Amiens, au lieu d'être suivi de conciliation et d'amitié, n'eût produit qu'une jalousie et une défiance toujours croissantes.... Il fit l'énumération des diverses provocations qu'il prétendait avoir reçues de l'Angleterre. Il plaça en première ligne la non-évacuation de Malte et d'Alexandrie. Il parla ensuite des injures répandues avec profusion contre lui dans les papiers anglais; mais il dit qu'il n'y faisait pas à beaucoup près autant d'attention qu'à celles qui paraissaient dans les papiers français publiés à Londres. Il se plaignait de la protection accordée à George Cadoudal et à d'autres individus de cette espèce. Il avoua que le ressentiment qu'il éprouvait contre l'Angleterre croissait d'un jour à l'autre, parce que chaque vent qui soufflait d'Angleterre n'apportait qu'inimitié et haine contre lui.

« Ne devait-il pas désirer d'entretenir la paix? La chose était évidente. En effet, qu'on lui montrât ce qu'il aurait à gagner en entrant en guerre avec l'Angleterre. Une descente était le seul moyen offensif qu'il eût, et il était déterminé à le tenter, en se mettant à la tête de l'expédition; mais comment pouvait-on supposer qu'après s'être élevé à la hauteur à laquelle il se trouvait, il voulût risquer sa vie et sa réputation dans une entreprise aussi hasardeuse, à moins qu'il n'y fût contraint par la nécessité, lorsqu'il était probable que lui et la plus grande partie de l'expédition iraient se perdre au fond de la mer? Il parla longtemps sur ces risques, sans affecter de diminuer le danger. Il convint même qu'il y avait mille à parier contre un qu'il ne réussirait pas; mais il n'en était pas moins décidé à le tenter, si la guerre devait être la conséquence de la discussion actuelle.

« Il en revint à l'Égypte, et me dit que s'il avait eu la plus légère intention de s'en emparer par la force, il l'aurait pu faire depuis plus d'un an, en envoyant à Aboukir vingt-cinq mille hommes qui auraient pris possession de tout le pays, malgré les quatre mille Anglais en garnison à Alexandrie; qu'au lieu

d'être un moyen de protéger l'Égypte, cette garnison lui fournissait un prétexte pour l'envahir. *Il ne le ferait pourtant pas, quelque désir qu'il pût avoir de la posséder comme colonie, parce qu'il ne croyait pas qu'elle valût la peine de courir les risques d'une guerre dans laquelle il serait possible qu'il fût regardé comme l'agresseur, et qui l'exposerait d'ailleurs à perdre plus qu'il ne pourrait gagner, puisque, tôt ou tard, l'Égypte appartiendrait à la France, soit par la chute de l'empire turc, soit par quelque arrangement avec la Porte.*

« Il s'étendit alors beaucoup sur la force naturelle des deux contrées. Deux puissances de cette force, en s'entendant bien, pouvaient gouverner le monde; mais elles pourraient aussi le bouleverser dans leur lutte. Il dit que, s'il n'avait pas constamment éprouvé les effets de l'inimitié du gouvernement britannique depuis le traité d'Amiens, il n'y aurait rien eu qu'il ne fît pour lui prouver son désir de vivre en bonne intelligence. Il l'aurait admis à participer aux indemnités aussi bien qu'à l'influence sur le continent; il aurait fait avec lui des traités de commerce, en un mot, tout ce qui aurait pu le satisfaire et lui témoigner des dispositions amicales. Mais rien n'avait pu vaincre la haine invétérée du gouvernement anglais, et l'on en était arrivé aujourd'hui à décider la grande question de la paix ou de la guerre. Pour conserver la paix, il fallait remplir le traité d'Amiens; sinon supprimer totalement, du moins resserrer dans des bornes étroites et borner aux papiers anglais le système de diffamation suivi dans les papiers publics; enfin retirer la protection accordée ouvertement à ses plus cruels ennemis, c'est-à-dire, Georges Cadoudal et les gens de cette espèce. Voulait-on la guerre? Il ne fallait que le dire, et se refuser à remplir le traité d'Amiens. Il dit que ce n'était pas lui rendre justice que de supposer qu'il se crût au-dessus de l'opinion de son pays ou de l'Europe; il ne voudrait pas courir le risque de la réunir contre lui par quelque acte de violence ou d'agression; il n'était pas non plus assez puissant pour déterminer la France à entrer en guerre, à moins qu'il ne lui en démontrât la nécessité. Il ajouta qu'il n'avait point châtié les Algériens de peur d'exciter la jalousie des autres puissances; mais qu'il espérait que l'Angleterre, la Russie et la France sentiraient un jour qu'elles ont intérêt à détruire un pareil nid de brigands, et à les forcer de vivre plutôt de la culture de leurs propres terres que de pillage. Et lorsque je lui parlai de l'augmentation d'influence et de territoire gagnée par la France depuis le traité: Vous voulez probablement parler du Piémont et de la Suisse: ce sont des bagatelles. D'ailleurs, vous auriez dû le prévoir lorsque la négociation était pendante. Vous n'avez pas le droit d'en parler à cette heure ... Vous êtes donc décidés à la guerre, ajouta-t-il; nous l'avons faite pendant quinze ans, vous voulez la faire encore quinze années, et vous m'y forcez. Vous êtes les premiers à tirer l'épée; je serai le dernier à la remettre. Vous ne respectez pas les traités; il faut les couvrir d'un crêpe noir. Pourquoi des armements? Contre qui des mesures de précaution? Je n'ai pas un seul vaisseau de ligne dans les ports de France; mais si vous voulez armer, j'armerai aussi; si vous voulez vous battre, je me battrai aussi. Vous pourrez peut-être tuer la France, mais jamais l'intimider. Il faut respecter les traités. Malheur à ceux qui ne respectent point les traités! Ils en seront responsables à toute l'Europe. »

Le ministère anglais ne répondit à cette dépêche qu'en envoyant à lord Witworth l'ordre de demander ses passe-ports. Le premier consul fit un dernier effort. Il écrivit au roi d'Angleterre une lettre admirable, digne de celle qu'il avait écrite, au début de sa carrière, à l'archiduc Charles, et de celle qui fut adressée au roi de Prusse en 1806, mais qui

devait prouver encore une fois qu'en politique il n'y a que des intérêts, et que la raison et la justice n'ont d'autorité qu'en proportion de la puissance de celui qui les invoque. L'une et l'autre n'ont pas manqué à la France pendant cette longue lutte. Ce qui lui a manqué, c'est une marine supérieure à celle de l'Angleterre. Quels qu'eussent été ses droits, dans ce cas, ou même ses prétentions, on les eût trouvés légitimes : le premier consul eût-il en pleine paix et sans provocation dispersé les flottes de l'Angleterre et envahi ses possessions, les cabinets de l'Europe n'y eussent vu qu'un fait aussi naturel que le partage de la Pologne ou l'invasion de la Silésie. Il ne faut pas oublier que l'empereur n'a été regardé comme un usurpateur qu'en 1814 et 1815. Dix ans auparavant, lorsque Louis XVIII adressait à toutes les cours étrangères une protestation pour les empêcher de reconnaître le nouvel empereur, l'Autriche nous fit remettre cette protestation, disant qu'elle nous l'envoyait sans l'avoir lue, et sans vouloir même répondre à celui qui l'avait écrite, et qu'on désignait assez dédaigneusement sous ce titre de : *le prétendant*. Que pouvait donc faire dans les circonstances présentes la lettre du premier consul au roi George? L'Angleterre espérait être la plus forte. C'était assez pour se dispenser d'exécuter ses engagements, bien assurée de l'approbation et du concours des cabinets européens, dès que les chances sembleraient lui être favorables. Voici cette lettre, qui complète la liste des documents qu'il est nécessaire de connaître pour se former une opinion exacte et dégagée de toute prévention sur ces grands événements :

« Sire, la France et l'Angleterre usent leur prospérité : elles peuvent lutter pendant des siècles; mais leurs gouvernements remplissent-ils bien le plus sacré des devoirs? Je n'attache point de déshonneur à faire le premier pas : j'ai assez, je pense, prouvé au monde que je ne redoute aucune des chances de la guerre. Elle ne m'offre d'ailleurs aucune chance que je doive redouter. La paix est le vœu de mon cœur, mais la guerre n'a jamais été contraire à ma gloire. Je conjure Votre Majesté de ne pas se refuser au bonheur de donner elle-même la paix. Elle a plus gagné depuis dix ans en territoire et en richesses que l'Europe n'a d'étendue (1). Sa nation est au plus haut degré de prospérité. Que veut-elle espérer de la guerre? Coaliser quelques puissances du continent (2)? Le continent restera tranquille; une coalition ne ferait qu'accroître la prépondérance et la grandeur continentale de la France. Renouveler des troubles intérieurs? Les temps ne sont plus les mêmes. Détruire nos finances? Des finances fondées sur une bonne agriculture ne se détruisent jamais. Enlever à la France ses colonies? Les colonies sont pour la France un objet secondaire, et Votre Majesté n'en possède-t-elle pas déjà plus qu'elle n'en peut garder? Si Votre Majesté veut elle-même y songer, elle verra que la guerre est sans but, sans aucun résultat présumable pour elle. Eh! quelle triste perspective de faire battre des peuples pour qu'ils se battent! Le monde est assez grand pour que nos deux nations

(1) Le premier consul fait allusion par cette phrase aux conquêtes des Anglais dans les Indes.

(2) C'est en effet ce qu'espérait l'Angleterre, et les événements prouvèrent bientôt que le premier consul se trompait.

puissent y vivre, et la raison a assez de puissance pour qu'on trouve les moyens de tout concilier, si de part et d'autre on en a la volonté. »

Cette lettre n'était pas encore parvenue au roi d'Angleterre, que déjà l'épée avait été tirée. Suivant sa coutume sauvage de commencer la guerre sans dénoncer les hostilités, l'Angleterre avait attaqué nos vaisseaux et insulté nos côtes. Il fallait encore une fois se défendre, et, quoi qu'on en ait dit, la France n'a fait que cela depuis 1791 jusqu'à 1815.

Peut-être le désir de faire apprécier avec exactitude les causes de cette guerre, qui a été le principe de toutes les autres, nous a-t-il entraîné au delà des bornes d'un article de critique, lequel ne devrait être consacré qu'à l'examen général de l'ouvrage qui en fait l'objet. Mais il nous semble, bien que la plupart des faits et des documents que nous avons cités soient connus, qu'on ne saurait trop revenir sur ce sujet qui touche à l'honneur de notre pays. En effet, malgré les travaux de nos historiens, malgré les preuves les plus évidentes, si souvent reproduites dans leurs ouvrages, il existe encore des préjugés qu'il importe de dissiper. C'est à quoi chacun doit concourir dans sa mesure. On a tant parlé de l'esprit d'envahissement de la France, et de l'ambition de l'empereur, que beaucoup de nos concitoyens eux-mêmes sont encore injustes, en croyant n'être qu'impartiaux. Il est donc nécessaire de répéter même ce qui a été dit tant de fois, de le prouver encore, afin que tout le monde le sache bien, ne fût-ce que pour y puiser ce sentiment du droit, qui, dans certains moments de la vie des nations, est une force, malgré le mépris qu'on est disposé à en faire quelquefois dans les hautes régions de la politique : c'est à savoir que si la France a envahi, c'est parce qu'on l'a forcée de mettre les armes à la main. Elle n'attaquait ni la Prusse ni l'Autriche, lorsque l'Autriche et la Prusse se sont coalisées contre elle en 91. Quant à l'empereur, il est vrai que le spectacle de toutes ces batailles qui se succédaient sans relâche, de ces royaumes conquis, de ces capitales dont les murailles tombaient devant nos soldats, de ces guerres enfin qui ne cessaient que pour recommencer aussitôt avec plus de fureur, a pu donner le change à l'opinion, outre le sentiment des malheurs qui ont suivi, et dont chacun a eu sa part aux jours de nos revers. Cette dernière impression surtout a été profonde et universelle. Elle s'est pour ainsi dire transmise jusqu'à nous ; et comme il est dans la nature humaine de chercher à qui se prendre des malheurs qu'on éprouve, on a mieux aimé les attribuer à l'ambition d'un homme que d'en étudier les causes ; tâche plus longue et plus difficile, car elle demandait de la réflexion et des lumières, lorsque la plupart des hommes n'ont ni le temps de réfléchir, ni assez de lumières pour juger et aller au delà de ce qui les frappe extérieurement. Chaque victoire ajoutant à la gloire de l'empereur, on a cru que c'était le besoin de renommée qui le poussait sans cesse à de nouvelles guerres. Or, ce qu'on ne saurait trop répéter, nous le disons encore, c'est que Napoléon n'a fait que se défendre, de même que la révolution, dont il était le

représentant, et si nous pouvons nous exprimer ainsi, le légataire. Cela est si vrai, que les souverains le confondaient avec elle, et que le changement opéré en France par le passage de la république à l'empire, ne leur fit jamais illusion. Sous des formes différentes en apparence, ils savaient que c'était encore la révolution qui régnait. La situation était donc la même à leurs yeux. C'est cette situation qui a tout dominé, l'empereur lui-même, et c'est l'horreur qu'elle inspirait aux puissances étrangères qui les a mises à la suite de l'Angleterre. Si la France a été vaincue, si elle a éprouvé toutes les humiliations et les désastres de la défaite, ce n'est donc pas à l'ambition de Napoléon qu'il le faut attribuer. Lorsqu'elle combattait sous lui, elle ne combattait que pour elle-même et pour repousser l'agression. L'empereur n'était que son général. Attaqué de tous côtés, il lui fallait proportionner les moyens de défense aux moyens d'attaque. De là ces efforts gigantesques qui ont épuisé le pays, mais que le pays eut dû faire même quand il n'aurait pas eu l'empereur pour le commander. Et qui peut assurer que sans lui on n'eût jamais subi le même sort? Lorsqu'il a été vaincu, la France l'a été avec lui; elle ne s'en est que trop aperçue pendant les quinze années de la restauration. Elle a pu voir alors qu'en abandonnant celui qu'elle avait mis à sa tête, elle s'était abandonnée elle-même, et que peut-être elle avait commis une plus grande faute que celles qui ont été reprochées à l'empereur, et qui, dit-on, l'ont conduit à sa perte. Du moins est-il un point sur lequel l'histoire peut le justifier; c'est ce délire d'ambition qui aurait été la cause de ses guerres. La lecture attentive que nous avons faite de l'ouvrage de M. Bignon, nous a convaincu du contraire. Il n'est pas jusqu'à l'expédition de Russie, qui, étudiée de près, ne démontre l'erreur où l'on est tombé à ce sujet. Dans un prochain article, en examinant les événements qui ont marqué la seconde période du règne de l'empereur, nous compléterons la série des preuves apportées par M. Bignon à l'appui de cette idée, dont son ouvrage, ainsi que nous l'avons dit, n'est que le développement.

HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE, par M. J. MICHELET. — Tome Ier, in-8°, chez Chamerot. — Paris, 1847.

HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE, par M. Louis BLANC. — Tome Ier, in-8°; chez Langlois et Leclercq. — Paris, 1847.

HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION ET DE L'EMPIRE, par M. Amédée GABOURD. — Assemblées *constituante* et *législative*; 2 vol. in-8°, 1846. — *Convention nationale*; 2 vol., 1847. — Paris, chez Jacques Lecoffre et comp.

HISTOIRE DES GIRONDINS, par M. A. DE LAMARTINE.— 8 volumes in-8°; chez Furne et Coquebert. — Paris, 1847.

(1er article.)

On raconte aujourd'hui, de toutes parts et dans toutes les langues, l'histoire de cette révolution qui, après avoir éclaté sur notre sol, en 1789, s'est communiquée, en quelque sorte, aux autres pays, avec la rapidité du fluide électrique, et qui, en moins d'un quart de siècle, a bouleversé le monde. Longtemps encore on redira en Europe et par delà les mers, dans les régions les plus lointaines, les prodigieux événements qui se sont accomplis à la fin du dernier siècle et au commencement du XIXe, et qui ont si profondément altéré, ou plutôt si complétement métamorphosé l'ancienne société. C'est que la Révolution, qu'à tort peut-être on appelle *française*, a été faite, non point seulement au profit de la France, mais pour tous, pour ceux-là même qui l'ont ardemment combattue, qui ont essayé d'arrêter son essor et de la tuer. Qu'y a-t-il de surprenant si, de notre temps, on se plaît, en Angleterre, en Allemagne, en Italie, en Espagne, dans les pays slaves, aux États-Unis, partout, enfin, à rechercher avec une indicible curiosité ce qui se rattache de près ou de loin à cette grande Révo-

lution? A partir de 1789 jusqu'en 1815, l'histoire de France n'est-elle donc point l'histoire de tous les peuples?

Le temps est venu, suivant nous, où l'on peut enfin raconter cette histoire. Les hommes qui ont participé au mouvement révolutionnaire ont disparu peu à peu. Ils ne sont plus, et avec eux se sont calmées, éteintes les passions qui les avaient si violemment agités. Nous le savons, il en est parmi les hommes de la génération présente qui, s'abandonnant trop aisément à toutes les émotions qui naissent de récits traditionnels et de famille, et même de simples lectures, se reportent en arrière, par la pensée, et se font, eux aussi, les contemporains de ceux qui, depuis un demi-siècle déjà, sont descendus dans la tombe. Ils s'enrôlent dans un parti; ils ont de fortes amitiés et des haines implacables : tour à tour vaincus ou vainqueurs, au gré de leur imagination, ils pleurent ou se réjouissent. Mais pour ceux même dont nous parlons, la lumière a lui; et, nous osons l'affirmer, il n'est pas, aujourd'hui, de souvenir si vif, d'émotion si profonde qui puissent leur faire oublier ou méconnaître, dans l'ordre des faits généraux, l'esprit et la portée de la Révolution.

En voulez-vous un exemple? Il y a trente ans à peine, nul ne pouvait montrer sous leur vrai jour les événements de cette période pleine de déchirements, de convulsions sanglantes, d'héroïques combats que la Providence venait de clore, en 1814 et en 1815, par une immense catastrophe. Les acteurs étaient encore là, sur la scène, en proie aux passions de leurs jeunes années ou dominés par la crainte. Nulle place dans leur esprit pour la vérité; chacun d'eux, dans ses appréciations, ne dépassait pas les étroites limites où l'avaient confiné ses propres idées ou celles d'une coterie exclusive. C'était l'époque des accusations, des apologies, des mémoires et des pamphlets. Quiconque eût essayé alors d'écrire l'histoire du quart de siècle qui venait de s'écouler, n'eût travaillé, à son insu peut-être, qu'à une œuvre de mensonge, à un libelle de parti. Il n'était permis qu'à la génération présente de faire de cette histoire une œuvre de vérité et de haute philosophie.

Trois hommes, entre autres, dont le nom est connu, se sont mis récemment à l'œuvre. Ils se proposent de dire ce que la France a fait au temps de la Révolution. Chacun d'eux a déjà rempli une portion de la tâche qu'il s'était imposée. Tous trois diffèrent essentiellement par l'esprit, la nature de leurs études et par leurs opi-

nions. Nous admettons encore qu'ils n'aient pu se soustraire entièrement aux passions qui ont agité leurs pères, aux influences de la famille, à la puissance de la tradition. Voyez cependant comme le temps opère : il a soulevé, pour eux, le nuage épais qui couvrait les yeux de la génération passée ; il a dissipé la vapeur du sang ou la fumée de la poudre qui bornaient les regards de ceux qui se trouvèrent dans la mêlée. Tous trois ont aperçu, à une assez grande distance, les mêmes objets, et tous trois, ce qui est plus grave encore, ont assigné aux faits principaux de la Révolution la même portée. Quand ils apprécient, par exemple, les résultats de cette crise immense, ils sont unanimes,

« *Je définis la Révolution,* dit M. Michelet, *l'avénement de la loi, la résurrection du droit, la réaction de la justice ;* » et, dans une longue introduction, il commente et développe cette définition.

M. de Lamartine, à son tour, après avoir publié, plutôt avec l'imagination et la verve du poëte qu'avec la sévérité de l'historien, ses impressions sur quelques-uns des épisodes les plus saisissants de la Révolution, s'est écrié, dans une circonstance solennelle : « *La Révolution est-elle un accès de frénésie?... Mais cinquante ans ont passé depuis le jour où ce prétendu accès de démence a saisi une nation tout entière, roi, cour, noblesse, clergé, peuple. Les générations abrégées par l'échafaud et par la guerre ont été deux fois renouvelées. La France est rassise ; l'Europe est de sang-froid ; les hommes ne sont plus les mêmes, et cependant le même esprit anime encore le monde pensant ! et les mêmes mots prononcés ou écrits par les plus faibles organes font encore palpiter les mêmes fibres, dans tous les cœurs, dans toutes les poitrines des enfants même de ceux qui sont morts dans le choc contraire de deux idées. Ah ! si c'est là une démence nationale, convenez du moins que l'accès en est long et que l'idée en est fixe ! et que la folie de la Révolution pourrait bien un jour ressembler à cette* folie de la croix, *qui dura deux mille ans, qui sapa le vieux monde, qui apprit aux maîtres et aux esclaves le nom nouveau de frères, et qui renouvela les autels, les empires, les lois et les institutions de l'univers ! Non, la Révolution française fut autre chose : il n'est pas donné à de vils intérêts matériels de produire de tels effets.... La Révolution fut l'avénement d'une idée ou d'un groupe d'idées nouvelles dans le monde. Ces idées, vous les connaissez ; vous en avez lu les premiers catéchistes : Féne-*

lon, dans le Télémaque; *Montesquieu, dans* l'Esprit des Lois; *J.-J. Rousseau, dans le* Contrat social.... »

Est-ce clair? Quelles sont donc ces idées nouvelles en germe dans le *Télémaque, l'Esprit des Lois*, le *Contrat social*, qui s'épanouissent, en quelque sorte, au souffle de la Révolution, et qui, dès la fin du dernier siècle, ont régné sur le monde? M. de Lamartine n'a-t-il point voulu signaler ici ce que M. Michelet disait en trois mots: *l'avénement de la loi, la résurrection du droit, la réaction de la justice?*

Que l'on ne nous accuse point ici d'avoir recherché l'opinion de M. de Lamartine dans un discours public, inspiré souvent par le bruit et les applaudissements d'une grande foule, et improvisé dans un de ces moments de surexcitation morale où la langue devance quelquefois la pensée. Où l'aurions-nous trouvée cette opinion? Ce n'est point assurément en feuilletant l'histoire des *Girondins*, où l'auteur, toujours poëte, cède avec une mobilité extrême, dans ses mille narrations, à tous les entraînements de sa sensibilité, à tous les caprices de son imagination. D'ailleurs, M. de Lamartine nous le dit lui-même: « *Mon livre avait besoin d'une conclusion* (1), » et il se hâte d'ajouter que cette conclusion il la donne à ses compatriotes de Mâcon, à ceux qui, pour le voir et l'entendre, l'ont accueilli au milieu d'une fête et convié à un grand banquet.

L'admiration de M. Louis Blanc, nous le savions à l'avance, était acquise à la Révolution. Bien que, dans sa pensée, l'élan révolutionnaire ait été comprimé, au 9 thermidor, d'une manière funeste, et que ceux qui renversèrent, comme il les appelle, les *penseurs de la montagne*, aient retardé le progrès final, à savoir, le règne de la *fraternité*, il ne nie point les résultats *positifs* obtenus par ceux qui eurent un instant entre leurs mains, à la fin du dernier siècle, les destinées de la France; et nonobstant l'obscurité et quelquefois l'étrange témérité de ses formules, on reconnaît aisément, quand il ne sort pas de la réalité, que ses conclusions ne diffèrent point de celles de MM. de Lamartine et Michelet.

Voilà donc un fait avéré en ce qui concerne les résultats de la

(1) Discours prononcé au banquet offert à M. de Lamartine par les habitants de Mâcon.

Révolution. Trois hommes, comme nous le disions plus haut, essentiellement divers par l'esprit, l'éducation, les mœurs : l'un poëte et de noble extraction, l'autre philosophe, presque solitaire, et vieilli dans l'étude de l'histoire, l'autre enfin écrivain polémique, vivant au milieu des bruits du jour, et habitué à de continuelles et vives discussions, se sont rencontrés au même point. Cela eût-il été possible il y a trente ans, dans les premières années de la Restauration? Nous ne le croyons pas. Aujourd'hui seulement a commencé, suivant nous, pour les hommes et les choses de la Révolution, ce que nous appellerions volontiers l'ère de l'impartialité.

Nous trouvons ici, à l'appui de nos assertions, un fait plus frappant encore. M. Amédée Gabourd paraît tenir, par de fermes convictions, au moins en un point, à l'ancienne société. C'est aujourd'hui l'un des plus vigoureux champions du catholicisme. Non-seulement il l'admet comme vrai, mais encore il le considère comme un des éléments constitutifs, nécessaires de la société nouvelle, et il le défend avec une certaine âpreté. La Révolution a frappé le catholicisme en même temps que la féodalité. Elle l'a traité comme toutes les vieilles institutions. Elle a rejeté ses dogmes, nié son essence divine, poursuivi ses ministres avec une implacable rigueur, et anéanti un instant jusqu'aux moindres apparences du culte. M. Amédée Gabourd, certes, devait maudire la Révolution. Il devait au moins en nier la légitimité, et, abhorrant ses principes, condamner ses résultats. Il ne l'a pas fait pourtant : et sans essayer, toutefois, comme M. Buchez et son école, d'embrasser, dans une même étreinte, l'esprit ancien et l'esprit nouveau, ces deux ennemis irréconciliables, sans regarder comme identiques les vieilles croyances et les idées qui décidèrent et rendirent universel le mouvement révolutionnaire, il n'hésite point à dire : « Soumis « humblement aux lois mystérieuses de cette providence qui sait « tourner à la gloire de ses desseins les fureurs des nations et l'or« gueil des conquérants, *je ne me mettrai point en rébellion con« tre les résultats, et je n'hésiterai pas à reconnaître les avantages « obtenus ou achetés au prix de tant de souffrances.* La pluie « d'orage qui grossit les torrents, et les fait déborder sur leurs ri« ves, rafraîchit parfois les vallées, et donne aux moissons une « vigueur nouvelle. » Que pourrions-nous ajouter à de telles paroles?

Que l'on ne nous oppose point ici les noms de MM. Thiers et Mignet. Eux aussi, nous le savons, s'isolant, en quelque sorte, de la société au milieu de laquelle s'écoula leur jeunesse, n'acceptant ni ses préjugés ni ses passions, eux aussi ont raconté avec impartialité l'histoire de la Révolution. Nous tous, hommes de la génération présente, nous avons lu ces pages vraies et calmes destinées à modifier si profondément les opinions que nous avions acceptées sans défiance, au sein de nos familles décimées par de sanglantes proscriptions ou par la guerre, et qui venaient à peine d'échapper à la plus violente des crises dont l'humanité gardera le souvenir. Certes, nous n'oublierons point le service immense que, par leurs livres, MM. Thiers et Mignet ont rendu à leur pays. Ils ont exposé les faits avec bonne foi et les ont appréciés avec sagesse; et dans ces années de réaction, où l'on poursuivait par le sarcasme et l'injure tous ceux que le mouvement de 89 avait produits au grand jour et élevés, où l'on maudissait les institutions et les lois qui dérivaient de la République ou de l'Empire, ils n'ont pas hésité à se constituer les défenseurs et les apologistes de la Révolution. Ils l'ont considérée comme un fait nécessaire, légitime, comme une de ces manifestations providentielles contre lesquelles nulle force humaine ne saurait prévaloir, et ils en ont signalé les résultats avec calme et précision. On dirait qu'un siècle déjà les sépare des événements qu'ils ont racontés. « Je vais tracer rapidement, dit M. Mignet dans son introduction, l'histoire de « la Révolution française qui commence, en Europe, l'ère des « sociétés nouvelles.... Cette révolution n'a pas seulement modifié le pouvoir politique, elle a changé toute l'existence intérieure de la nation. Les formes de la société du moyen âge « existaient encore. Le sol était divisé en provinces ennemies; « les hommes étaient divisés en classes rivales. La noblesse avait « perdu tous ses pouvoirs, quoiqu'elle eût conservé ses distinctions; le peuple ne possédait aucun droit; la royauté n'avait pas « de limites, et la France était livrée à la confusion de l'arbitraire ministériel, des régimes particuliers et des priviléges « des corps. A cet ordre abusif, la Révolution en a substitué un « plus conforme à la justice et plus approprié à nos temps. Elle « a remplacé l'arbitraire par la loi, le privilége par l'égalité: « elle a délivré les hommes des distinctions des classes, le sol « des barrières des provinces, l'industrie des entraves des corpo-

« rations et des jurandes, l'agriculture des sujétions féodales et de « l'oppression des dîmes, la propriété des gênes des substitutions; « et elle a tout ramené à un seul état, à un seul droit, à un seul « peuple... Le but a été atteint, malgré l'anarchie et malgré le « despotisme; l'ancienne société a été détruite pendant la Révo« lution... » Qu'ont dit de plus MM. Michelet, de Lamartine, Louis Blanc et Amédée Gabourd? Rien. Cependant, que pour nous contredire on ne vienne pas, nous le répétons, nous opposer les noms de MM. Thiers et Mignet. Ils se sont trouvés dans les mêmes conditions que les écrivains que nous venons de nommer. Ils n'ont été, pendant la Révolution, ni acteurs, ni spectateurs; ils n'ont connu cet âge héroïque que par la tradition.

Un écrivain de notre temps, M. Lherminier, qui s'est fait un nom plutôt pour avoir tranché les questions que pour les avoir étudiées et résolues, s'étonnait naguère, dans un recueil périodique, qu'après MM. Thiers et Mignet on eût songé encore à écrire l'histoire de la Révolution. Pour lui et ceux qui tiennent quelque compte de ses avis, une pareille tentative peut paraître pleine d'audace et même de témérité. On peut soupçonner MM. Michelet, de Lamartine et Louis Blanc d'avoir travaillé moins pour l'instruction des masses que pour eux-mêmes, et d'avoir excité la curiosité publique dans des vues bassement intéressées. Telle n'est point notre opinion.

Suivant nous, cette simultanéité de travaux de même genre, entrepris sur une même époque, a un caractère grave. Elle prouve que le vieux principe, si longtemps hostile à la Révolution, existe encore, qu'il a repris de la vie et une certaine énergie, et qu'il essaye de contre-balancer le principe nouveau qui régit la société issue du laborieux enfantement de 89. Nous ne disons pas, assurément, que la réaction soit encouragée par ceux qui, aujourd'hui, représentent l'État; mais cette réaction, pour être moins apparente qu'autrefois, au temps de la Restauration par exemple, n'en est pas moins réelle. Elle cherche à dissoudre cette forte cohésion de tous les membres du corps français qui, depuis un demi-siècle et plus, est la force et la gloire de notre pays. Nous ne disons pas non plus qu'elle triomphera. Qu'on nous permette ici de faire une comparaison étrange. La société française ressemble à ces mélanges que prépare la main du chimiste, mélanges non encore achevés et qui, placés dans un vase, travaillent, bouillonnent, et qui offrent

à leur surface des éléments hétérogènes toujours en mouvement, non pour s'unir, mais pour se repousser. Au milieu d'eux pourtant se trouve un principe dissolvant qui, peu à peu, les amoindrit, les altère et prépare une complète fusion. Ce principe, dans l'histoire de la France moderne, c'est l'esprit de la Révolution. C'est lui qui attache l'individu à l'individu, qui, après l'avoir placé sous la même loi et assujetti aux mêmes obligations, a essayé et essaye encore de faire disparaître peu à peu, dans notre pays, tous les contrastes, toutes les dissidences. C'est lui aussi qui, suivant nous, a inspiré MM. Thiers et Mignet, qui inspire aujourd'hui MM. Michelet, de Lamartine, Louis Blanc, et même M. Amédée Gabourd. Qu'on ne s'y trompe pas; leurs livres ne sont point de ceux que dictent exclusivement la soif sordide de l'or, l'amour d'un vain bruit ou un pur caprice. Ils répondent à un besoin; ils sont l'expression de la pensée des masses. Ils viennent, en leur temps, nonobstant ce qu'ils contiennent de faux ou d'exagéré, pour servir la cause de la justice et de la vérité. Qu'on ne s'étonne donc point de cette ardeur que l'on met aujourd'hui à défendre, sous une forme historique, les principes de la Révolution. C'est, à nos yeux, un signe évident que cette Révolution compte encore des ennemis. Les dogmes, quels qu'ils soient, les préjugés enracinés dans les siècles, ne disparaissent point en un jour, ni même en cinquante ans; ils essayent de revivre et de s'imposer encore à ceux qui les ont abandonnés, rejetés. La vieille société n'est point morte tout entière; elle fait de temps à autre quelques efforts pour échapper à son destin, à l'arrêt irrévocable que la Providence a prononcé contre elle : efforts inutiles et désespérés qui amènent toujours à leur suite, quand ils se manifestent, un mouvement en sens contraire, et de vives protestations, et qui, dans notre opinion, ont rendu presque inévitable, nécessaire, au moment même où nous écrivons ces lignes, la glorification des principes révolutionnaires, entreprise avec plus ou moins de force, de talent et de raison, par MM. Michelet, de Lamartine et Louis Blanc.

D'ailleurs, même en tenant compte des ouvrages de MM. Thiers et Mignet, où la narration est déjà si complète et où l'on rencontre tant d'appréciations graves et sûres, qui ne seront point modifiées, tout n'a pas encore été dit sur la Révolution. Certes, les deux éminents historiens que nous venons de nommer n'ont jamais eu la prétention d'avoir composé des récits auxquels on ne peut

rien ajouter, et porté sur les événements ou les hommes dont ils ont parlé, un jugement définitif. Depuis 1830, surtout depuis la Révolution de juillet, qu'avec raison on a regardée comme un retentissement de cette immense commotion dont les premières secousses se firent sentir en 1789, on a étudié avec une ardente curiosité tous les documents, officiels ou autres, qui peuvent jeter quelque lumière sur les événements accomplis dans les derniers jours de l'ancienne monarchie, au temps de la République et sous l'Empire. On a suivi, jusque dans leurs moindres détails, les débats de nos grandes assemblées; on s'est mis, pour ainsi dire, en possession des procès-verbaux de la Constituante, de la Législative et de la Convention nationale; on a pénétré au sein des sociétés particulières, dans les clubs; on est descendu avec la foule sur les places et dans les rues, pour assister à l'émeute; on n'a rien laissé échapper des glorieux bulletins de nos armées. Ajoutez à cela les nombreux mémoires transmis à la postérité par ceux qui prirent part à la lutte, mémoires qui nous permettent souvent de juger les hommes par leurs secrètes intentions, et d'assigner aux événements leurs véritables causes. Est-il donc surprenant, aujourd'hui, quand les documents surabondent, quand on peut arriver à la vérité par tant de voies diverses, qu'un écrivain cherche à se rendre compte de ce qu'il a vu et entendu, qu'il essaye de communiquer ses impressions aux masses qui l'environnent; en un mot, qu'il veuille raconter à son tour, même après MM. Thiers et Mignet, l'histoire de la Révolution? L'idée, certes, a pu en venir à plusieurs, à ceux-là même qui n'auraient jamais songé à prendre la plume dans le seul but de combattre les vieilles idées et une impuissante réaction.

Faisons encore ici une remarque, à notre sens, très-importante: MM. Thiers et Mignet, si l'on excepte quelques aperçus historiques placés au début de leurs récits, n'ont, en définitive, considéré et jugé que le fait même de la Révolution. Les circonstances au milieu desquelles ils se trouvèrent placés, il y a vingt ans environ, le voulaient ainsi. Il s'agissait, avant tout, de replacer dans leur ordre et sous leur véritable jour les événements que l'esprit de parti avait complétement transformés, défigurés. L'histoire devait prendre alors sous sa sauvegarde la mémoire de ceux qui étaient morts pendant la tourmente révolutionnaire, de ceux aussi qui, vaincus en 1815, étaient condamnés, par la force des choses, à la retraite et au silence. Il fallait, en un mot, détruire d'odieuses

calomnies, détromper la génération nouvelle, que, dans des vues intéressées, on s'efforçait de pervertir par le mensonge. Nous le répétons, MM. Thiers et Mignet se mirent à l'œuvre avec courage; et ce qu'ils ont fait, dans des temps difficiles, pour redresser l'opinion publique qui s'égarait, leur sera toujours compté, en France, même si l'on pouvait oublier qu'ils furent d'éminents écrivains, comme un titre de gloire.

Aujourd'hui on peut se proposer encore, comme nous le disions plus haut, d'enlever à ceux qui aiment ou défendent la vieille société, leurs dernières préventions; mais, en général, les écrivains qui ont pris la plume, depuis 1830, pour écrire l'histoire de la Révolution, ont voulu recommencer l'œuvre, sur un point incomplète, de MM. Thiers et Mignet. Ils ont supposé avec raison, peut-être, qu'on ne pourrait maintenant, si impartiale et si éloquente que fût la narration, se borner à un simple exposé des faits. Les uns, donc, pour condamner, les autres, pour justifier et glorifier, ont remonté à travers les âges, essayant d'expliquer le présent par le passé, recherchant ce qu'il y avait de légitime et de nécessaire dans cette grande perturbation de toutes choses qui marqua la fin du XVIII[e] siècle. C'est ainsi qu'ont procédé MM. Michelet, Louis Blanc et Amédée Gabourd, pensant que nulle voie n'était plus sûre et plus courte pour arriver, sur chaque événement de l'histoire contemporaine, à la vérité. Dans notre opinion, l'étude approfondie et minutieuse des causes de la Révolution est ce qui caractérise les livres, de date récente, dont nous parlons aujourd'hui. C'est là leur côté vraiment original, celui que nous devons mettre en relief, et qui doit attirer particulièrement l'attention de nos lecteurs.

GÉOGRAPHIE ET VOYAGES.

Description et division de l'Algérie, par MM. Carette et Warnier. — In-8° de 45 pages, avec une carte topographique de l'Algérie, par M. Boussart, une feuille jésus coloriée. — Paris, 1847; chez Hachette.

La civilisation a deux grands véhicules, le commerce et la guerre : nos soldats ont bien mené celle-ci en Algérie; c'est à nos négociants à remplir maintenant leur tâche. Au premier rang de ces échanges pacifiques, nous devons placer ceux que notre librairie peut offrir. Je ne parle pas des produits avariés de la littérature facile, mais d'un choix intelligent fait parmi nos bons auteurs, et qui nous permettrait de nous présenter devant les Arabes sans avoir trop à rougir de nous-mêmes. C'est, si je ne me trompe, l'intention d'une de nos grandes maisons de librairie. Déjà elle a publié un certain nombre d'ouvrages arabes avec traduction française littérale, des grammaires, des dictionnaires. Tout cela est fort bon, mais n'est encore utile qu'à ceux qui veulent apprendre l'idiome de notre récente conquête. Je voudrais voir déjà cette maison à l'œuvre pour la réalisation du second plan, et répandant, par de petites publications bien faites et à bon marché, nos idées chez les Arabes mêmes, parmi lesquels il y a plus de curiosité et moins d'ignorance qu'on ne pense. Cette propagande-là en vaudrait bien une autre, et elle serait encouragée par les vœux de tous les amis sincères de la France africaine.

L'ouvrage que nous annonçons appartient encore aux publications du premier ordre, à celles qui se proposent de nous faire connaître l'Algérie. Nous ne sommes pas si riches en livres de ce genre, je parle de ceux qui veulent, en dehors de tout système, être simplement exacts, pour nous montrer bien difficiles. Ici, cependant, nous pourrions l'être sans danger pour l'ouvrage; car MM. Carette et Warnier, membres de la commission scientifique de l'Algérie, ont fait depuis longtemps leurs preuves d'exactitude et de savoir. Ils n'ont fait d'ailleurs qu'extraire leur notice du *Tableau de la situation des établissements français en Algérie*, publié par le ministère de la guerre, et auquel ils ont fourni tant de matériaux.

Ce travail est peu susceptible d'analyse. Cependant, pour en faire comprendre l'utilité, nous en présenterons le sommaire, tel que les auteurs eux-mêmes l'ont dressé, et nous ajouterons quelques-uns des

résultats que chaque paraphrase a mis en lumière. On trouvera là, condensées en quelques pages, les notions les plus importantes à posséder sur l'Algérie :

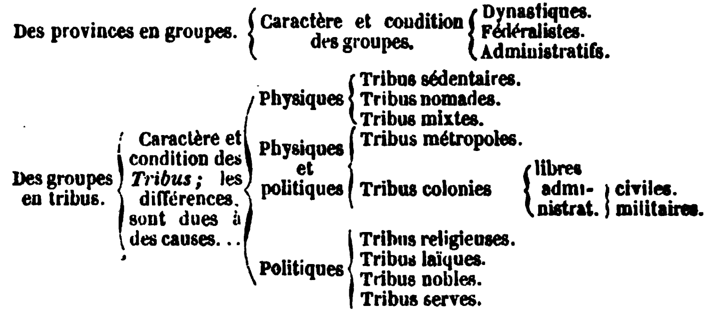
DESCRIPTION GÉNÉRALE.

Division générale.

« Naturelle en deux régions. — Caractères distinctifs des deux *Régions.*

« Politique en trois provinces. — Caractères distinctifs des trois *Provinces.*

Division partielle.



Des provinces en groupes. — Caractère et condition des groupes. — Dynastiques. Fédéralistes. Administratifs.

Des groupes en tribus. — Caractère et condition des *Tribus ;* les différences sont dues à des causes...
- Physiques — Tribus sédentaires. Tribus nomades. Tribus mixtes.
- Physiques et politiques — Tribus métropoles. Tribus colonies — libres ; administrat. — civiles. militaires.
- Politiques — Tribus religieuses. Tribus laïques. Tribus nobles. Tribus serves.

Des tribus en fractions. — Caractère et condition des *fractions de tribu* — Formation et composition de la tribu.

Domaine de l'État.

L'Algérie peut être regardée comme une île entre les sables du Sahara et les flots de la Méditerranée, et qui, intérieurement, se divise en quatre zones sensiblement parallèles à la côte et au désert, savoir :

« Deux zones généralement montueuses.

« Deux zones généralement plates.

« Le caractère physique particulier au premier massif consiste en ce que presque toutes ses eaux vont à la Méditerranée.

« Le caractère physique particulier au second massif consiste en ce que presque toutes ses eaux restent captives dans l'intérieur et vont aboutir à des bas-fonds sans issue.

« On peut donc appeler la première zone montueuse *massif méditerranéen ;* et la seconde, *massif intérieur.*

« Le caractère physique particulier à la première zone plate consiste en ce qu'elle est mal pourvue d'eau, inaccessible à la culture, et propre seulement au parcours.

« Le caractère physique particulier à la seconde zone plate consiste dans l'abondance des eaux souterraines qui se trouvent à peu de profondeur, qui, en certains points, jaillissent du sol par l'opération du forage, et donnent naissance aux nombreuses oasis répandues sur cette contrée.

« On peut donc appeler la région des premières plaines *zone des landes,* et la région des secondes plaines *zone des oasis.*

« Ainsi, la configuration générale de l'Algérie présente l'aspect de deux larges

tillons, qui la traversent de l'est à l'ouest sur toute sa longueur; le massif méditerranéen et le massif intérieur en forment les parties saillantes; la zone des landes et celle des oasis en forment les parties creuses.

« Cette configuration de l'Algérie et la distribution des eaux sur le sol, combinées avec l'influence des latitudes, avec les besoins des populations, déterminent la division de cette contrée en deux parties : le Tell, région des céréales, et le Sahara, région des palmiers.

« Toutefois, ce partage présente, dans l'Est et dans l'Ouest, des inégalités que l'on doit signaler.

« Le massif méditerranéen appartient exclusivement au Tell.

« La zone des oasis appartient exclusivement au Sahara.

« Les deux bandes intermédiaires, savoir : la zone des landes et le massif intérieur, offrant, à raison même de leur situation, un caractère moins décidé, rentrent en partie dans la région du Tell et en partie dans la région du Sahara.

« Dans l'Est, la zone des landes et le massif intérieur appartiennent au Tell ou à la région des céréales.

« Dans l'Ouest, ils appartiennent au Sahara. »

De là il suit que les populations du Sahara, qui semblent devoir échapper, par leur éloignement et par leur vie nomade, à l'action des populations sédentaires du Tell, sont au contraire, vis-à-vis d'elles, dans une étroite dépendance. Car le désert ne les nourrit pas, et il faut que chaque année elles quittent ses sables arides, franchissent le massif intérieur, et viennent dans la zone des landes, à des lieux de marché qui, de temps immémorial, sont toujours les mêmes, échanger leurs dattes du Sahara contre le blé du Tell.

La division en trois provinces, que nous avons trouvée et que nous laissons subsister, ne tient pas à la configuration du sol, mais a été déterminée par les différences qui existent dans l'état politique et religieux des tribus algériennes.

« Dans la province d'Oran, l'autorité est surtout théocratique.

« Dans la province de Constantine, elle est surtout aristocratique.

» Dans la province d'Oran, l'influence et le pouvoir appartiennent héréditairement à des familles religieuses.

« Dans la province de Constantine, le pouvoir et l'influence appartiennent héréditairement à des familles laïques.

« Placée entre les deux, la province d'Alger participe à la fois de l'une et de l'autre nature.

« En certains points de cette province, surtout dans la partie occidentale, l'autorité procède du principe théocratique.

« En d'autres points, surtout dans la partie septentrionale (Kabilie), elle procède du principe démocratique de l'élection.

« On comprend que l'exercice des droits résultant de la différence des constitutions locales, est subordonné à l'exercice d'un droit général supérieur, celui de l'État.

« Sous le gouvernement turc, l'exercice de ce droit supérieur offrait, eu égard au génie particulier des peuples, les particularités suivantes :

« Chez les peuples soumis au régime démocratique, il était méconnu.

« Chez les peuples soumis au régime théocratique, il était contesté.

« Chez les peuples soumis au régime aristocratique, il était reconnu.

« On sait que l'établissement de la domination française rencontre les mêmes difficultés et les mêmes circonstances. »

De sorte qu'il ressort, des considérations qui précèdent, ces deux données fondamentales : différence des intérêts et des inclinations politiques entre les populations de l'Est et de l'Ouest, mais aussi solidarité d'intérêts et de besoins matériels entre les populations du Nord et du Sud.

Chaque province ne forme pas un tout homogène. La population s'y divise en tribus, qui la plupart se groupent, les unes sous l'autorité héréditaire d'une famille connue dans les huit Cheihkats de la province de Constantine, les autres sous l'autorité directe de l'État, comme dans les circonscriptions administratives des provinces d'Alger et de Constantine. D'autres encore, surtout dans la province d'Oran, comptent de petites républiques fédératives. Ainsi les Flita sont la réunion de trois tribus : au centre les Cherfa-Flita ou le clergé, qui a l'autorité prépondérante ; au nord, les Douair-Flita, ou l'armée ; au sud, les Eshab-Flita, ou le peuple. Les Kabiles, dans la province d'Alger, forment un autre groupe fédératif, mais avec des institutions démocratiques.

Ces tribus sont sédentaires, nomades ou mixtes. Les tribus sédentaires vivent dans les villes et villages du massif méditerranéen, et produisent, en général, des fruits ; ou sous la tente, dans la région supérieure des vallées qui traversent le massif, et cultivent les céréales ; ou encore dans les quelques villes du Sahara et autour de leurs murs.

Un des plus curieux articles de cette description de l'Algérie est celui qui regarde la colonie militaire organisée par les Turcs, sur toute la surface de la Régence, avec une habileté administrative fort remarquable. Trop peu nombreux et trop pauvres pour maintenir le pays dans l'obéissance par l'action d'une armée permanente, ils avaient appelé les indigènes eux-mêmes à soutenir leur domination, en établissant, sur des points déterminés, dans les terres du domaine, des colonies formées de familles qu'on empruntait à diverses tribus :

« Ces tribus administratives réunissaient le caractère agricole et le caractère militaire ; avec la terre et les instruments de travail, le colon recevait des armes et un cheval. Ces divers objets étaient donnés à titre d'avances, que le colon devait rembourser sur les premiers produits de son travail.

« Ils étaient établis presque toujours autour d'un bordj ou fortin commandé par un kaïd turc et occupé par une petite garnison turque ; à la voix du kaïd, les colons devaient prendre les armes et marcher.

« Attachées à la population par leur origine et leurs habitudes, au gouvernement par les services qu'elles lui rendaient et les priviléges qui leur étaient accordés, ces colonies militaires favorisaient l'action de l'autorité centrale sur toutes les classes de la population.

« Le garnisaire turc n'était que soldat. Le colon arabe était à la fois paysan et gendarme.

« Il est facile d'apprécier les avantages réciproques que le colon et l'État trouvaient dans cette institution.

« Le colon recevait la terre et les instruments de travail ; il était exempté de la contribution en espèces représentatives du loyer de la terre, et n'était assujetti

qu'à la redevance en nature, signe de la dépendance. Il jouissait, pour lui et sa famille, d'une grande sécurité, et acquérait même sur les tribus une certaine influence inhérente aux fonctions qu'il remplissait. Il avait encore quelques priviléges accessoires, dont plusieurs se traduisaient en indemnités pécuniaires payées par les tribus.

« Tels étaient les avantages assurés aux colons. Voici maintenant ceux de l'État :

« Moyennant la concession de la terre, qui non-seulement ne lui coûtait rien, mais lui rendait encore la dîme des produits, il disposait d'une gendarmerie nombreuse, mobile, guerrière, qui maintenait l'ordre sur tous les points du territoire, et assurait l'exercice de la justice et la perception de l'impôt. »

Ces colonies étaient établies sur les principaux marchés; tous ceux de la province d'Alger étaient ainsi gardés; ou sur les communications les plus importantes, par exemple, sur les routes d'Alger à Oran, à Constantine et à Bougie; sur celles de Constantine à Philippeville (Skikda), à Bone, à Tanir, au désert; sur celles d'Oran à Mascara, et de Médéa au Sahara. — Nous voulons, sans doute, faire mieux que les Turcs; nous ne devons pourtant pas dédaigner d'étudier au moins le moyen employé par eux pour tenir en bride, avec des forces très-minimes, une population nombreuse et guerrière. C'est, au reste, à peu près le moyen dont Rome s'était autrefois servie, et que les Turcs avaient retrouvé par instinct de peuple conquérant.

Les tribus algériennes se distinguent par d'autres caractères encore. Il y a des tribus nobles, surtout dans l'Est, qui ont une origine militaire, et des tribus serves qui sont dans la dépendance des premières. Il y a aussi des tribus religieuses formées des descendants d'un pieux personnage, et qui, à cause de leur origine, sont entourées d'un grand respect.

« Lorsque les tribus de marabouts sont un peu considérables, il existe toujours, sur le territoire qu'elles occupent, un petit édifice surmonté d'une coupole, blanchi à la chaux, entretenu avec soin : c'est le tombeau du saint personnage, ancêtre et fondateur de la tribu. Cette tribu porte le nom du marabout dont il renferme la dépouille, nom qui est toujours précédé de la qualification respectueuse de *Sidi* (monseigneur); c'est, pour toutes les populations du ressort ecclésiastique, un lieu de pèlerinage et de dévotions.

« Souvent à côté du marabout s'élève la zaouia, autre établissement qui forme le lien entre la tente et la mosquée. C'est là que, sous les auspices de la religion, les enfants du voisinage viennent apprendre à lire; ils ont pour maîtres des Taleb ou hommes lettrés, entretenus aux frais de la mosquée, sur le produit de la zekkat ou impôt religieux. C'est là que siége le kadi, dont la juridiction, en matière civile, s'étend à toutes les tribus du ressort ecclésiastique. Souvent aussi la zaouia est habitée par des uléma ou docteurs, que les kadis eux-mêmes consultent sur les cas difficiles.

« Le voyageur qui se présente à la zaouia y trouve la nourriture et le gîte; le pauvre y reçoit des vêtements et du pain. C'est encore le budget de la zekkat qui pourvoit à cette double dépense.

« La tribu religieuse renferme donc en elle la plupart des établissements nécessaires à la vie sociale : la paroisse et le clocher, l'école et le tribunal, le bureau de bienfaisance et l'hôtellerie, mais l'hôtellerie gratuite pour le voyageur et le

pauvre. Le point central autour duquel ces divers établissements se groupent est la tombe d'un homme de bien. »

On voit combien de faits curieux et importants renferme cette notice. Dans notre temps, où l'on met si peu de choses dans les plus gros livres, c'est une rareté qu'un résumé succinct où l'on trouve presque autant de faits et d'idées que de mots. On voit que les auteurs ne sont point des écrivains de profession, mais des hommes habitués à beaucoup faire, et qui ne veulent pas plus perdre leur temps quand ils tiennent la plume, que lorsqu'ils tiennent l'épée.

Nous ne dirons rien de la carte de M. Boussart, si ce n'est qu'elle est une réduction des cartes publiées par le dépôt de la guerre pour les parties du territoire visité par les Français, et de la carte de MM. Carette et Warnier, pour les parties inexplorées, pour la délimitation du Tell, du Sahara et des provinces, ainsi que pour la distribution des tribus. M. Boussart s'est également servi d'une discussion *inédite* de la partie méridionale de l'Algérie, par M. Renou, membre de la commission scientifique.

En employant habilement de tels matériaux, on ne pouvait faire qu'un excellent travail, qui rectifie et complète ou plutôt rend inutiles toutes les cartes antérieures de l'Algérie. Ajoutons que cette carte renferme encore de très-utiles tableaux et légendes statistiques dus à MM. Carette et Warnier.

NOTICE des découvertes faites au moyen âge dans l'océan Atlantique, antérieurement aux grandes explorations portugaises du XVe siècle, par M. D'AVEZAC. — NOTE sur la première expédition de Béthencourt aux Canaries, et sur le degré d'habileté nautique des Portugais à cette époque, par le même. — NOTE sur la véritable situation du mouillage marqué au sud du cap de Bugeder dans toutes les cartes nautiques, par le même. — Trois brochures in-8° de 86, 27 et 12 pages. — Paris, 1846.

Peu de questions ont été plus controversées, dans ces dernières années, que celle à laquelle se rapportent les trois mémoires dont le titre précède. Aussi peut-on dire d'elle, avec toute raison : *Ingens*

disputandi argumentum. L'amour-propre national est venu prêter un nouvel intérêt, ajouter une nouvelle vivacité à une discussion déjà bien importante par elle-même. Un homme d'État portugais, « qui consacre à l'histoire et au droit public de sa patrie les loisirs que lui ont faits les vicissitudes politiques, » s'est efforcé, dans un ouvrage spécial, de revendiquer pour ses compatriotes la découverte des côtes de l'océan Atlantique. C'est à réfuter ces prétentions exclusives que sont destinées les trois brochures de M. d'Avezac; et le nom de ce savant nous semble déjà un préjugé favorable pour la thèse dont il a embrassé la défense. En effet, peu de personnes ont étudié avec autant de soin et de conscience que lui la géographie de l'Afrique septentrionale et occidentale; personne peut-être n'est plus familiarisé avec l'histoire des travaux dont ces vastes régions ont été l'objet. Aussi pouvions-nous espérer de le voir traiter à fond et d'une manière définitive la question en litige, et nous ne craignons pas d'affirmer, dès à présent, que cette attente n'a pas été trompée.

M. d'Avezac abandonne, sous toutes réserves de droit, mais pour y revenir plus tard (§ X), les prétentions des Dieppois à la découverte de la côte d'Or, prétentions qui, bien que très plausibles, ont aux yeux de la critique moderne le tort de ne s'appuyer que sur des documents relativement très-récents. Mais il établit que d'autres reconnaissances, plus difficiles à contester, précédèrent de beaucoup celles que fit exécuter don Henri de Portugal. Il commence par rappeler que, d'après Jean de Barros, ce ne fut qu'après la prise de Ceuta, en 1415, que l'infant don Henri, ayant obtenu des Arabes des renseignements sur l'intérieur du pays, résolut la conquête de la Guinée. Puis il établit, à l'aide d'une chronique contemporaine, que les Français, conduits par Béthencourt, avaient doublé le cap de Noun et le cap de Bojador dès l'année 1402 ; et que, trois ans plus tard, Béthencourt, dans une descente qu'il fit près du port de Bugeder (Bojador), s'avança de huit lieues dans l'intérieur des terres. Mais, loin de s'arrêter à ce premier résultat, M. d'Avezac s'empresse de déclarer que les Français avaient été devancés dans ces parages par d'autres navigateurs. A défaut de relations certaines et suivies des explorations antérieures, l'auteur invoque le témoignage des cartes du XIVe siècle, où l'on trouve un tracé très-exact et très-détaillé de la côte africaine jusqu'au cap de Bojador, et, en outre, une indication moins précise du littoral ultérieur jusqu'au fleuve de l'Or. Il mentionne successivement les tentatives du mayorquin Jacques Ferrer, d'un frère mendiant espagnol, cité par les chapelains de Béthencourt, de l'Arabe Ebn Fathimah, et des Génois Thédisio d'Oria, Hugolin, et Guy de Vivaldo.

Les cartes du XIVe siècle, en remontant jusqu'au portulan médicéen de 1351, offrent tout l'archipel des Açores dessiné avec précision et détail, et avec une exactitude très-approximative dans le groupement des îles. Les cartes italiennes et catalanes du XIVe siècle contiennent également le tracé de tout l'archipel de Madère, et ces cartes nous offrent uniformément une nomenclature italienne, dont les dénomi-

nations imposées au xv[e] siècle par les Portugais, ne sont que la reproduction pure et simple, ou la traduction littérale. Pour les îles Canaries, nous avons le témoignage du père Abreu Galindo, qui place entre les années 1326 et 1334 l'arrivée en ces îles d'un navire français poussé par la tempête. M. d'Avezac démontre que l'on peut remonter à une date antérieure, quoique incertaine. En effet, c'est à des vaisseaux de Gênes, et particulièrement au noble génois Lancelot Maloisel qu'est due l'expédition européenne la plus ancienne que nous connaissions vers les Canaries.

Dans sa note sur la première expédition de Béthencourt aux Canaries, M. d'Avezac prouve, contre le sentiment de M. le vicomte de Santarem, que Béthencourt avait pris la haute mer, en quittant Cadix, sans adjoindre des matelots ou des pilotes espagnols à son équipage, réduit à cinquante-trois hommes. Il démontre aussi que le gentilhomme normand n'avait, dans le principe, qu'un seul navire; que les interprètes de l'expédition, Alphonse et Isabelle, n'étaient pas plus espagnols que les mariniers et le vaisseau, mais deux naturels des Canaries amenés de France. Il s'attache à justifier l'assertion de Jean de Barros, d'après lequel, antérieurement à 1419, les mariniers portugais n'étaient point accoutumés à voguer en pleine mer. Enfin, dans un post-scriptum, il réfute l'équivoque provenant d'une confusion du second voyage de Béthencourt avec le premier..

La troisième brochure de M. d'Avezac est consacrée à prouver que le port où Béthencourt débarqua, le 6 octobre 1405, était situé au sud du cap Bojador; et que les cartes du xiv[e] et du xv[e] siècle n'ont pas eu tort d'indiquer un port au sud de ce cap, comme l'ont fait de nos jours l'amiral Roussin et l'*African Pilot*.

Le mémoire et les deux notes de M. d'Avezac nous paraissent faits pour ôter toute incertitude sur la vérité de la thèse embrassée par l'auteur. On y trouve constamment réunis une grande justesse de raisonnement, une discussion solide et érudite, et une exposition pleine de netteté et de précision.

Dictionnaire de Géographie ancienne et moderne, par M. E. G. Béraud, avec la collaboration de M. Eyriès; 1 vol. in-18 de 857 pages sur deux colonnes. Chez Firmin Didot frères. — Paris, 1847.

Cet ouvrage contient, en un seul volume d'un petit format, bien des noms et de précieuses indications, qu'on chercherait en vain dans

les dictionnaires non-seulement les plus vastes par leurs dimensions matérielles, mais encore les plus savants et les plus vantés.

Ce n'est pas là son seul mérite.

Il tient compte, et cela au grand profit de ceux qui se livrent à de curieuses recherches, de tous les progrès que la science a faits jusqu'à ce jour. « La géographie, dit M. Béraud, a fait, depuis le commencement de ce siècle, et notamment depuis une vingtaine d'années, des progrès rapides. Notre but a été d'offrir, en même temps que l'ensemble des connaissances des anciens et des modernes sur notre globe, le tableau des découvertes accomplies par les voyageurs contemporains les plus célèbres, et de faire connaître les rectifications qu'ils ont apportées aux notions acquises antérieurement. »

C'est une heureuse idée que d'avoir réuni ainsi dans ce dictionnaire abrégé, quoique très-complet, les notions de la géographie ancienne à celles de la géographie moderne. Par là l'auteur a pu répondre particulièrement, en quelque sorte, à tous les besoins de l'enseignement que l'on donne dans nos écoles.

M. Béraud a bien fait, dans l'intérêt de son œuvre, de se féliciter de la collaboration de M. Eyriès; mais il a eu tort, peut-être, de signaler, parmi les travaux géographiques qu'il a consultés, certains livres de médiocre importance, qui, à notre sens, ne valent pas le sien.

Journal of a few months residence in Portugal, and glimpses of the south of Spain (Journal d'un séjour de quelques mois dans le Portugal, etc.). — By a Lady; 2 vol. in-8°. — Londres, 1847.

Au moment même où nous parcourons les pages de ce livre écrit avec tant d'abandon et de grâce, la main qui les a tracées vient de tomber froide et inanimée.

Madame Quillinan, fille accomplie de Wordsworth, le célèbre poëte, a fait le voyage du Portugal dans l'espoir de rétablir sa santé; mais l'épuisement ne lui a permis que d'apercevoir un instant le chaud soleil du pays qu'elle était allée visiter. Elle n'a pu en rapporter qu'une courte prolongation de vie; et il y a quelques jours, le 9 du mois de juillet, la tombe s'est refermée sur ses restes mortels, au mont Rydal, propriété de Wordsworth. Certes

on éprouve une émotion pénible en songeant que cette femme si gaie et si folâtre, au moins en apparence, écrivait les deux volumes que nous avons sous les yeux, lorsque, en proie à une maladie mortelle, elle s'acheminait déjà vers son dernier asile.

Nous nous bornerons ici, parmi tant de pages écrites avec la fine observation naturelle aux femmes et avec un tact exquis, à citer deux ou trois fragments qui peuvent, nous le croyons, exciter l'intérêt denos lecteurs.

Voici d'abord quelques observations qui nous donnent des notions assez neuves sur la nature et le caractère de ceux qui appartiennent aux classes inférieures en Portugal.

« Les Portugais, dit madame Quillinan, sont fort laborieux. J'ai déjà parlé des maçons qui travaillaient à côté de nous, et dont les outils retentissaient à mes oreilles depuis le lever du soleil jusqu'à son coucher. Pendant cet intervalle ils prenaient deux heures de repos, au plus. Je fus surprise de voir que ces hommes, loin de redouter l'action du soleil, s'exposaient, au contraire, volontiers à ses ardeurs ; les blocs de granit qu'ils brisaient étaient tous rangés au soleil, et il leur eût été facile de les placer à l'ombre.

« Je dirai maintenant un mot sur l'activité des femmes. L'occupation de celle dont je vais parler consistait à chasser les oiseaux qui venaient manger le blé dans un champ voisin de notre jardin. Le terrain formait une pente rapide. Cette femme se levait avant quatre heures, et se couchait à huit heures. Toute la journée je la voyais qui courait sur cette pente, montant et descendant. Jamais elle ne prenait un instant de repos. Ni le soleil, ni le vent, ni la pluie ne l'arrêtaient. Je pus bien en juger, car la maladie me retenait captive dans une chambre qui donnait sur le champ de blé. Tout en courant elle chantait d'une voix criarde, toujours sur le même ton, et en s'accompagnant d'un instrument qui n'était guère harmonieux. Je ne puis mieux le comparer qu'à celui dont se servent les agents de police en Angleterre.

« Je vais citer un autre exemple : c'est celui d'une jeune fille, grande et belle, qui venait tous les jours à la maison où je me trouvais. Elle remplissait les fonctions d'*aguadera*, ou de porteuse d'eau ; puis elle travaillait dans le jardin. Elle était toujours prête à faire une commission à la ville, éloignée d'une lieue de notre habitation. Elle y allait régulièrement tous les matins, par quelque temps qu'il fît, et elle en rapportait, dans un grand panier qu'elle balançait légèrement sur sa tête, tous les objets nécessaires dans le ménage, tout, excepté le charbon. Au retour de cette excursion, elle consacrait un quart d'heure au déjeuner, puis elle tirait l'eau à la fontaine ; et quand enfin il n'y avait plus rien à faire à la maison, on était sûr de la retrouver dans l'humble cabane de sa mère, occupée à filer ou à tricoter. »

Passons maintenant à d'autres tableaux. Il ne s'agit plus des gens du peuple, mais de ce qu'il y a de plus relevé en Portugal, de la cour, de la reine et du roi. Dona Maria apparaîtra ici aux yeux d'un grand nombre, sous un jour nouveau. Nous ne voulons pas affirmer, toutefois, qu'il y ait dans les portraits, dans les dé-

tails surtout, une scrupuleuse ressemblance, et que madame Quillinan n'ait point subi, comme Anglaise, l'influence d'injustes préventions.

« Nous revînmes à l'Opéra; le ballet était ce que nous vîmes de mieux. On représentait un mystère égyptien, une sorte de fantaisie. Les décors étaient beaux et l'on dansait à merveille. La reine et le roi étaient présents. Dona Maria est folle de l'opéra, quand elle peut y aller, comme ce soir, en loge particulière; elle déteste tout ce qui tient à la représentation.

« Son grand bonheur, c'est de faire des promenades à dos d'âne, dans les bois de Cintra, accompagnée de son mari et de ses enfants, auxquels elle se dévoue entièrement. On nous parle beaucoup de son excellent caractère. Elle a le cœur trop tendre pour une reine; je veux dire, dans l'intérêt de son propre bonheur. Lorsqu'on lui fait un tableau des malheurs qu'elle ne peut soulager, elle pleure comme un enfant. Elle ne possède aucun pouvoir réel. On peut comparer le sceptre qu'elle tient à un serpent qui glisse et s'échappe à chaque instant, mais qui laisse toujours du venin après lui.

« La reine est excédée des chartes et des constitutions qui se renouvellent sans cesse, et de ministres qui voudraient gouverner despotiquement elle et le pays, moins encore par désir du pouvoir que par l'amour plus sordide de l'argent. Puis, il lui faut subir l'insolence d'une soldatesque prête à obéir au plus offrant; de chefs militaires dont chacun voudrait être le maître; d'un peuple de mendiants, fatigué de soutenir des chefs qui le trahissent, et devenu sceptique à force d'avoir eu trop de confiance dans toutes les choses et dans toutes les personnes.

« Dona Maria hésite entre ses amis anciens et nouveaux; mais elle préfère presque toujours les nouveaux. On dit que le roi Ferdinand n'aime pas l'Angleterre; que son conseiller favori, Allemand de naissance, soutient les intérêts français. Tous les Portugais qui approchent le roi d'une manière intime, détestent la Grande-Bretagne.... »

Telle est l'esquisse tracée par notre voyageuse de l'état politique actuel du Portugal. Il importe ici de faire une remarque, c'est que ses observations et ses paroles s'accordent assez bien avec les renseignements puisés, non pas dans des livres de touristes, mais aux sources les plus graves.

Enfin on trouve, dans les deux volumes dont nous parlons, une comparaison (elle touche particulièrement les mœurs) entre l'Espagne et le Portugal. On remarque, dit l'auteur, une différence notable entre les femmes du Portugal et celles de l'Espagne. Dans ce dernier pays, elles portent rarement des fardeaux, tandis que dans le Portugal ce sont elles seules et les *gallegos* qui se chargent de tous les gros travaux. Au marché, en Espagne, on voit peu de femmes; dans le Portugal, au contraire, on y remarque peu d'hommes. Les Espagnoles marchent beaucoup le matin, de bonne heure, et fort avant dans la soirée; jamais une Portugaise ne sor-

tirait dans le seul but d'une promenade. Quand elle marche, c'est pour aller à la messe ou à l'Opéra. Les Espagnoles se promènent seules sans risque d'encourir la médisance ; les femmes ne pourraient faire de même en Portugal.

Que les appréciations de lady Quillinan soient superficielles parfois, que ses observations soient incomplètes, c'est une chose que nous accordons volontiers. Mais que l'on nous permette ici de ne parler que des qualités de son livre et de taire les défauts. C'est un acte de partialité que la mort récente de l'auteur nous fera peut-être pardonner.

BEAUX-ARTS.

HISTOIRE DE LA PEINTURE FLAMANDE ET HOLLANDAISE, par Alfred MICHIELS. — 3 vol. in-8°, ensemble de 1264 pages — Paris, Renouard, rue de Tournon, 6.

« On a écrit les révolutions des empires, a dit Marmontel; comment n'a-t-on jamais pensé à écrire les révolutions des beaux-arts, à chercher dans la nature les causes physiques et morales de leur naissance, de leur accroissement, de leur splendeur et de leur décadence? » A l'époque où Marmontel s'exprimait ainsi, il n'eût été rien moins que facile d'exécuter une œuvre pareille; l'instrument nécessaire pour l'accomplir était encore trop imparfait : la critique d'art existait à peine; livrée à toute les incertitudes de l'empirisme, elle ne s'appuyait sur aucune base solide; elle n'avait pour se guider aucun principe constant. Aujourd'hui, grâce aux progrès qu'a faits l'esthétique, cette entreprise est devenue moins ardue, et M. Alfred Michiels s'est chargé de la réaliser, du moins pour ce qui concerne la Hollande et la Belgique.

L'auteur a écrit son livre sur les lieux mêmes où vécurent les grands peintres dont il raconte l'histoire et apprécie les travaux ;

il a habité les mêmes villes, il a séjourné au milieu du même peuple; les champs, les bois, les coteaux, les lacs et les fleuves, les cieux et la lumière, toute la nature enfin que le pinceau de ces illustres artistes a fait revivre, il l'a vue, il l'a contemplée, il a pu la comparer avec les œuvres qui l'ont reproduite, et, par conséquent, mieux juger de leur ressemblance avec le modèle. Et ce n'était pas là un mince avantage. L'aspect d'un peuple et du sol qu'il habite explique mieux que tous les commentaires possibles ses goûts, ses tendances, ses talents, et le caractère que les arts ont revêtu chez lui. C'est ce qu'a parfaitement compris M. Alfred Michiels. Avant de retracer la vie des artistes, de juger leurs œuvres, et de caractériser leurs manières, il a cherché d'abord à quelles inspirations ils avaient obéi, et sous quelles influences avait grandi leur génie. Le premier volume de son ouvrage est consacré tout entier à la recherche et à l'exposé des causes qui ont présidé au développement de la peinture flamande et hollandaise. Ces causes, l'auteur les trouve d'abord dans la nature du climat, dans l'aspect et la configuration du sol, dans le caractère inhérent à la race qui l'occupe, et il les déduit avec une vigueur de logique qui laisse peu de prise à la contradiction. La température de la Belgique et de la Hollande est, comme on le sait, humide et froide; ces deux contrées font partie des régions septentrionales; le printemps, l'automne, n'y font pour ainsi dire qu'apparaître, et l'hiver, avec ses orages, son ciel brumeux et ses neiges, y règne la plus grande partie de l'année. Une pareille atmosphère doit donc avoir une puissante action sur l'homme qu'elle environne; elle lui fait sentir impérieusement la nécessité d'une habitation chaude et commode, qui puisse l'abriter contre l'inclémence du ciel, et partant elle développe en lui cet amour du foyer domestique qui distingue la race néerlandaise. Forcé de rester enfermé dans sa demeure durant une grande partie de l'année, il l'orne avec un soin attentif de tout ce qui peut l'embellir à ses yeux et les charmer durant les longs mois d'hiver. Il se prend à aimer la vie de famille, qui anime, réjouit sa demeure, et l'y retient par un invincible attrait.

Ces goûts inévitables, sous un pareil climat, pénètrent nécessairement dans le domaine de l'art; ils inspirent les peintres du Nord, et les portent à retracer sur leurs toiles les objets de leur prédilection, les scènes qui sont constamment sous leurs yeux. « De là, dit l'auteur, ces tableaux où brillent dans leur prévoyante

élégance de commodes logis, bien fermés, bien tapissés, bien abrités contre le froid et les vents : d'épais rideaux en voilent à demi les fenêtres, et ne laissent tomber sur les personnages qu'une lumière douce, tranquille, flottante et vague ; elle communique au spectateur un sentiment de repos, d'agréable solitude. La maison est parée avec soin, avec goût : les meubles reluisent, le plancher brille, la vaisselle orne magnifiquement le dressoir ; des poteries délicates, des verres précieux, de charmants joyaux, sont épars sur les tables et les buffets. Souvent un lit se dresse dans un angle de la chambre, avec ses courtines, ses gouttières de damas, ses draps d'une blancheur éclatante, et fait songer au plaisir indolent qu'on y éprouverait si, pendant une nuit de décembre, on écoutait gronder la bise et ruisseler la pluie. Quelques sujets que traite le peintre, il leur donne pour fonds ces tableaux intimes. »

Selon M. Alfred Michiels, la configuration du sol des Pays-Bas n'a pas exercé sur la peinture une action moins directe et moins décisive. La partie montagneuse de ces contrées a enfanté le paysage, production à laquelle les anciens donnèrent peu d'importance. C'est, en effet, au dire de l'auteur, dans les montagnes du pays de Namur que sont nés les premiers peintres modernes qui aient fait du paysage une œuvre indépendante. C'est au voisinage de l'Océan, c'est à l'amour enthousiaste du Hollandais pour la mer, que M. Michiels attribue la beauté de leurs marines, et l'art avec lequel ils ont su reproduire la physionomie changeante des flots et leurs aspects variés.

Le caractère de la race néerlandaise, porté avant tout vers le réel et le positif, n'a pas eu sur l'art une influence moins marquée. Les peintres se sont absorbés dans la contemplation de la nature. L'étudier avec patience, la reproduire fidèlement jusque dans ses moindres détails, tel a été le but de leurs efforts. De là l'absence d'idéal que l'on remarque dans la peinture néerlandaise ; mais, en revanche, elle doit à ce caractère positif un avantage précieux, c'est de retracer d'une manière complète la vie de la nation, les figures, les costumes, les modes, les qualités, les défauts, les habitudes qui lui sont propres, l'extérieur et l'intérieur des maisons avec leurs décorations et leurs ameublements, les armes, les ustensiles de ménage, les denrées, les mets, etc., etc. L'art néerlandais fait donc en quelque sorte revivre toute une civilisation ; aussi peut-on dire justement, avec l'auteur, qu'il est l'image la plus

parfaite qu'une race ait encore laissée d'elle-même, et que, si elle périssait demain, on la retrouverait tout entière dans les produits de son habileté.

A ces causes, qui ont si puissamment influé sur la destinée de la peinture néerlandaise, M. Michiels en ajoute trois autres que nous nous contenterons d'indiquer : les idées, les faits ou circonstances historiques, les grands hommes et la multitude. Comment ces trois dernières causes ont-elles agi sur l'art ? C'est ce que l'auteur explique et développe successivement dans les derniers chapitres de son premier volume, lequel, comme on le voit, forme la partie philosophique de l'ouvrage.

L'école de Bruges remplit tout le second volume. L'auteur nous fait assister à la naissance de l'art néerlandais ; il nous en dépeint les premiers essais, ébauches informes et grossières où l'on voit à peine poindre quelques germes que le génie doit féconder plus tard. Voici surgir enfin l'école de Bruges, fondée au commencement du xve siècle, par les frères Hubert et Jean Van Eyck. Avec eux, nous entrons dans la première période des chefs-d'œuvre : c'est l'époque de la peinture religieuse et du style naïf, époque féconde, où de grandes découvertes viennent ouvrir à l'art une voie nouvelle. Jusqu'alors la peinture avait trouvé mille obstacles dans l'imperfection de ses moyens, qui étaient réellement très-bornés : on se contentait de délayer les couleurs dans de l'eau, où l'on avait fait dissoudre de la gomme de prunier ou de cerisier ; le vermillon, la céruse et le carmin seuls n'étaient pas mêlés à la gomme ; on les broyait avec des blancs d'œufs, puis on étendait sur la peinture un vernis composé de gomme arabique et d'huile de lin bouillies ensemble. Mais ce genre de peinture laissait beaucoup à désirer ; les couleurs en étaient pâles, peu solides, et ne pouvaient d'aucune façon rivaliser avec celles des objets naturels. Tous les artistes sentaient donc le besoin d'un nouveau procédé qui leur permît de donner plus d'éclat et de fermeté à leurs couleurs, et de les fondre plus harmonieusement ; chacun s'en préoccupait, et de nombreuses expériences avaient déjà été faites à ce sujet sans amener aucun résultat.

C'est alors que Jean Van Eyck inventa la peinture à l'huile, découverte qui est bientôt importée en Italie par un des disciples de cet illustre maître, Antonello de Messine, qui avait fait le voyage des Pays-Bas pour apprendre le secret de ce nouveau procédé. Le

génie de Jean Van Eyck ne s'arrête point là : grâce à lui, les lois de la perspective et celles du clair-obscur sont trouvées, et fort de ces nouvelles découvertes, le grand artiste enfante des chefs-d'œuvre qui excitent partout l'admiration, et que se disputent les souverains. Tel fut le fondateur de l'école de Bruges. On peut regarder en quelque sorte Jean Van Eyck comme le créateur de l'art néerlandais; il le représente, il le résume sous ses aspects les plus brillants. Il a été comme une source féconde où tous les peintres flamands sont venus successivement puiser. Jean Van Eyck est, suivant M. Alfred Michiels, l'Homère de la peinture néerlandaise.

Parmi les peintres qui appartiennent à cette période, nous ne devons pas oublier l'antagoniste de Luther, le célèbre Érasme, qui doit sa renommée beaucoup moins à son pinceau qu'à sa plume, bien qu'il ait exécuté un grand nombre de tableaux durant les loisirs de sa vie monacale. Cet homme, dont le nom devait avoir plus tard tant de retentissement, débuta dans la vie sous les plus fâcheux auspices; sa naissance fut environnée de circonstances romanesques qui méritent d'être rapportées. Son père avait nom Gérard; il était natif de Gouda. Ayant fait connaissance d'une jeune personne nommée Marguerite, fille d'un médecin de Zevenbergen, il conçut pour elle une violente passion, qu'il sut lui faire partager, et Érasme fut un des fruits de cet amour illégitime. Le père de Gérard, qui avait eu sans doute d'autres vues sur son fils, voulut, pour le punir et l'arracher à Marguerite, le forcer d'embrasser l'état ecclésiastique; mais Gérard, dont le cœur n'avait point changé, refusa de prononcer des vœux qui le sépareraient à jamais de sa maîtresse. Dès lors il se vit en butte aux persécutions de sa famille, et, pour s'y soustraire, il fut obligé de quitter le pays. Comme il avait une fort belle écriture, il se rendit à Rome, où il espérait tirer un parti plus avantageux de ce talent. L'art du typographe ne faisait encore que de naître; les livres imprimés étaient encore très-rares et très-chers. Gérard ne manqua pas de manuscrits à copier, et ce genre de travail lui rapporta assez pour le mettre au-dessus du besoin; son seul chagrin était de songer à Marguerite, qu'il avait laissée dans un état de grossesse fort avancé et dont il ignorait le sort.

La pauvre fille, en effet, après le départ de son amant, était restée dans la situation la plus déplorable; sa grossesse devenant

de jour en jour plus visible, elle se rendit secrètement à Rotterdam, pour échapper à la médisance et y cacher son déshonneur. Ce fut dans cette ville qu'elle accoucha du célèbre Érasme.

La mère de Gérard, plus compatissante que son époux, se chargea du nouveau-né. Cependant on fit des recherches pour savoir ce que le fugitif était devenu, et l'on apprit qu'il habitait Rome. Ses frères s'empressèrent alors de lui écrire que Marguerite était morte, et il eut la bonhomie d'ajouter foi à cette fausse nouvelle qu'on lui avait perfidement adressée ; ce qui le jeta dans un profond désespoir. Du reste, la douleur eut plus de pouvoir sur son âme que n'en avaient eu les persécutions de son père : dégoûté du monde, et croyant avoir perdu sa dernière espérance, il se voua à Dieu, ce grand refuge des infortunés. Lorsqu'il eut été ordonné prêtre, il quitta Rome et revint dans son pays. Mais que l'on juge de sa surprise, de sa joie et de ses regrets, lorsque, en y arrivant, il apprit que sa chère Marguerite vivait encore. Toutefois, il respecta, dit-on, ses vœux, et son amour pour Marguerite se changea en une sainte amitié qui dura jusqu'au tombeau. Tous ses soins, tous ses projets, toutes ses espérances, se concentrèrent alors sur les deux fils qu'il avait eus d'elle.

Le troisième volume traite des écoles du XVI[e] siècle ; c'est aussi celui peut-être qui offre le plus d'intérêt ; car déjà, à cette époque, l'imprimerie est en pleine activité, et, grâce à cette heureuse découverte, les écrits, les documents les plus précieux se sont multipliés, ce qui a permis à l'auteur d'enrichir d'une foule de détails curieux et piquants la partie bibliographique de son ouvrage, laquelle a parfois tout le charme des plus heureuses fictions. On y trouve çà et là telle anecdote dont l'invention ferait honneur à l'imagination du plus habile romancier.

Le travail de M. Alfred Michiels s'arrête à la naissance de Rubens. Il comprend l'histoire de l'art néerlandais et le suit dans tous ses développements, dans toutes ses phases, depuis Charlemagne jusqu'au soulèvement des calvinistes, c'est-à-dire, pendant une période de huit siècles. Deux volumes restent encore à publier sur ce sujet, qui jusqu'ici avait à peine été effleuré, malgré les richesses et les ressources qu'il offre. Ce qu'il en a coûté à l'auteur de recherches et de patientes études pour exécuter une œuvre aussi importante, on le conçoit sans peine. La plupart des documents

originaux sont écrits dans les deux dialectes des Pays-Bas, et ces dialectes sont fort peu connus aujourd'hui. Il lui a donc fallu préalablement les étudier, les apprendre, afin de pouvoir puiser d'une main sûre aux sources primitives ; et un labeur si ingrat, si ardu, exigeait un courage, une persévérance dont peu d'esprits sont capables. Telle est l'œuvre qu'a entreprise M. Michiels, et nous ne doutons pas qu'il ne la mène à bonne fin. Quant au style, le morceau suivant, que nous empruntons à la biographie de Jean Schoreel, pourra en donner une idée beaucoup mieux que nous ne l'aurions fait nous-même :

« Schoreel reçut le jour dans un petit village non loin d'Alkmaar ; le nouveau-né allait rendre célèbre ce lieu jadis inconnu. La mort lui enleva de bonne heure son père et sa mère. De proches alliés recueillirent le jeune orphelin ; il grandit sous leur tutelle, dans le silence et la piété. Aussitôt qu'il eut l'âge nécessaire, ils le mirent à l'école, près d'eux ; sa bonne conduite et ses rapides progrès en toutes choses lui donnèrent bientôt l'avantage sur ses camarades. Il montra dès alors un goût décidé pour les arts, principalement pour la peinture. Il s'attirait la faveur et l'estime de ses condisciples, en taillant sur leurs écritoires de corne blanche des figures variées : il sculptait ainsi, à l'aide de son canif, des hommes et des bêtes, des arbres et des fleurs. Un bon génie voulut que les maîtres de sa destinée comprissent sa vocation, et loin de la contrarier, en assurassent le développement par des sacrifices. Ils le retirèrent de pension à quatorze ans, lorsque son instruction était déjà fort avancée, puis le conduisirent à Harlem, chez le meilleur peintre dont ils avaient entendu parler, Guillaume Cornélis.

« Celui-ci déployait effectivement une certaine habileté : il était capable d'introduire dans la bonne voie un jeune homme plein d'espérances ; mais son égoïsme, son ivrognerie, sa dureté, environnaient son talent d'un triste cortége. Il fit beaucoup d'objections quand on le pria d'accepter Schoreel pour disciple, et y mit la condition que ses tuteurs s'engageraient à le laisser trois ans sous son autorité. Ils y consentirent, et Schoreel entra joyeusement chez l'artiste comme son élève.

« On imagine sans peine qu'il y mena une vie peu agréable ; mais il endura tout avec patience, car il peignait depuis le matin jusqu'au soir. Il fit des progrès si rapides et si étonnants que, dès la première année, ses travaux rapportèrent à l'avide peintre cent florins de Hollande. Mais le pauvre garçon était entre les mains d'un homme incapable de bons sentiments : loin que son mérite et son assiduité inspirassent de la bienveillance à Cornélis et l'engageassent à mieux traiter son élève, ils le remplirent de méfiance et d'envie. Ce talent nouveau, qui menaçait de l'éclipser, le plongeait dans des humeurs noires ; d'autre part, néanmoins, il aimait à vivre au milieu de la débauche sans prendre aucune peine. Il lui était donc agréable de tenir sous sa dépendance un élève si habile, qui lui gagnait de bons florins, tandis qu'il se gaudissait ou s'enivrait. Par précaution, il portait sans cesse l'acte d'engagement sur lui, afin de ne pas le perdre. Quand il avait trop bu, que les fumées du vin détruisaient en lui toute pudeur, il se moquait lourdement du pauvre Schoreel : « Jean, lui disait-il, sache bien, mon ami, que je te tiens dans ma poche ; si tu te sauves, tes parents apprendront de mes nouvelles. » Le disciple ingénu ne pouvait rien répondre à ces plaisanteries ; mais, un jour, il trouva l'occasion de s'en affranchir. Cornélis

avait trop longtemps guerroyé contre la bouteille et fait couler dans son verre le sang généreux de la vigne; il n'était plus goguenard, fanfaron et hâbleur : il était hébété. Il eut juste la force de gagner son lit, et se mit à dormir du sommeil des brutes. Schoreel, profitant de sa léthargie, lui enleva le malencontreux papier. On était alors en hiver; la nuit la plus profonde régnait au dehors, et une tempête se déchaînait sur la ville. L'apprenti n'en quitta pas moins joyeusement la demeure de son maître, puis courut vers le pont de bois. Dès qu'il y fut arrivé, il prit l'acte fatal et se mit à le déchirer en petits morceaux; le vent d'orage les emportait ou les précipitait dans la rivière. Schoreel n'en demandait pas plus : naïf et probe, il ne voulait pas rompre son engagement ni abandonner son despote, il voulait seulement mettre un terme à ses railleries.... Il prit enfin congé de son maître et s'achemina vers Amsterdam, où s'illustrait un artiste du même nom, Jacques Cornélis. C'était un bon peintre, qui dessinait bien et coloriait finement. Le jeune homme entra dans son atelier : il y fut tenu en grande estime, et on l'y traita comme le fils de la maison. Jacques avait une fille de douze ans, que la nature semblait s'être plu à former; elle réunissait tous les charmes du corps aux manières les plus douces, les plus gracieuses : c'était un modèle de beauté comme d'aménité. Quoique si jeune, elle inspira un violent amour à Schoreel; il garda toujours pour elle de tendres sentiments, et se promit de l'épouser dès qu'elle serait en âge Mais un autre amour brûlait au fond de son cœur, la sainte inspiration vers l'idéal. En attendant que la nature accomplît son chef-d'œuvre, il prit la résolution de voyager. »

Après l'avoir conduit tour à tour à Utrecht, à Cologne, à Nuremberg, son humeur vagabonde, poursuit notre auteur,

« le mena dans la Carinthie : il y travailla pour un grand nombre de seigneurs. Épris de sa manière, un baron, qui aimait passionnément les arts, le retint même dans son château; non-seulement il lui fit le meilleur accueil et le rétribua d'une façon généreuse, mais il voulut établir entre eux un lien durable : il lui offrit sa fille en mariage. C'était plus que le peintre n'eût osé rêver; quelque sentiment romanesque de la jeune femme détermina sans doute cette proposition. Vivant au fond d'un manoir gothique, dans un pays pittoresque, près d'un jeune homme gracieux, habile et instruit, elle se laissa guider par la voix de son cœur. Elle oublia les distinctions sociales, ou plutôt le monde ne l'avait pas encore assez dépravée, pour qu'elle mît les hasards de la fortune au-dessus des dons personnels. Mais cette première tendresse fut déjouée, comme bien d'autres, par la malice du sort : la charmante enfant dont Schoreel s'ét ait épris n'avait pas quitté sa pensée; il la voyait toujours douce et avenante, parfaite pour son âge, et promettant de devenir une femme accomplie..... Fasciné par l'espérance, il n'accepta pas le bonheur qu'on lui offrait, et reprit le bâton du pèlerin. »

Nous ne le suivrons pas au delà des Alpes ni dans son voyage en Judée.

« Il semble, dit l'auteur, qu'au milieu d'une vie errante, agitée comme la sienne, il aurait dû oublier ses premières amours, la jeune enfant qui avait d'abord séduit son cœur. Il cheminait par le monde depuis près de dix ans : une aussi longue absence détruit bien des affections. Mais les attachements et les goûts de Schoreel n'étaient point variables; au fond de tous ses rêves se montrait la

figure de la jeune Cornélis : il la voyait grande, belle, souriante, pleine d'une voluptueuse mollesse ; près d'elle était le bonheur, ce bonheur pur et sans mélange que l'esprit humain se façonne à son gré. Pauvre artiste ! il ne doutait pas qu'elle ne fût restée libre pour lui, attendant, implorant du ciel son retour. Il maudissait donc la lenteur des pataches qui le conduisaient vers Amsterdam.

« Mais tandis qu'il courait par monts et par vaux, la jeune fille s'était formée : son regard était devenu magnétique, son sourire expressif ; elle avait senti son pouvoir et frémi de l'émotion qu'elle causait ; l'élève de son père était depuis longtemps sorti de sa mémoire. Qu'est-ce que le souvenir d'une petite fille et la légère attention qu'elle a pu vous accorder ? Un galant coup d'œil l'emporte sur toutes ses réminiscences : l'amour préfère les vivants aux morts, les réalités aux fantômes. La charmante jeune fille avait donc oublié Schoreel : un orfévre d'Amsterdam avait surpris son cœur, et l'avait emmenée dans sa boutique.... Elle avait vingt-deux ans ; elle s'était habituée à sa nouvelle condition ; les gémissements et les plaintes n'auraient amené aucun résultat. Schoreel put méditer sur les inconvénients des trop longs voyages.

« Ce fut dans la ville d'Utrecht qu'il apprit le mariage de sa bien-aimée : il pensa qu'il était inutile d'aller plus loin, et il s'arrêta où il se trouvait. La muse fut sa consolatrice. »

MÉLANGES.

DES EAUX PUBLIQUES A VENISE; TENTATIVES DE SONDAGE.

Nos lecteurs ne liront peut-être pas sans intérêt la lettre suivante, qui nous a été communiquée, et qui a été adressée, de Venise, à M. le président de l'Académie des sciences de Paris.

Venise, le 13 juillet 1847.

Monsieur le Président.

Ayant été chargé par le gouvernement d'une mission particulière à Venise, après y avoir géré pendant quelque temps le consulat de France, parmi les recherches auxquelles j'ai dû me livrer pour remplir ma mission, j'ai recueilli quelques faits d'un intérêt général, et que, à raison de leur nature scientifique, je crois de mon devoir de communiquer à l'Académie.

La question des eaux publiques s'agite sérieusement à Venise depuis environ sept ans; et, pendant ma gérence, j'ai pu suivre quelques-unes de ses phases.

On a d'abord fait des projets d'aqueduc; puis la municipalité a voulu préalablement s'assurer si elle n'obtiendrait pas le même résultat au moyen des puits artésiens. Le motif qui l'a engagée dans cette voie est assez plausible. La lagune de Venise forme autour de cette ville une fortification naturelle qui la met à l'abri des effets d'un siége ordinaire. En tirant l'eau de la terre ferme, au moyen d'un aqueduc, l'ennemi, dans un cas de guerre, pourrait le couper, tandis qu'il ne pourra jamais rien sur des puits artésiens creusés dans l'enceinte de la place.

Les travaux de forage ont été entrepris par un ingénieur français, M. Degousée, et voici les résultats qui ont été obtenus :

Dans un premier sondage pratiqué sur la place de Santa-Maria-Formosa, on est descendu jusqu'à 132 mètres. Le terrain traversé se compose de couches diverses de sable, d'argile et de tourbe.

On est maintenant sur des sables gris micacés remontants, dont on ne peut pas évaluer la puissance; car on en avait traversé 25 mètres qu'un moment d'interruption dans le forage a fait perdre. C'est là une grande difficulté; mais on espère la vaincre par l'emploi de l'instrument de M. Fauvelle.

La tourbe a été rencontrée à diverses profondeurs : 1° à 29 mètres ; 2° à 48 mètres ; 3° à 85 mètres ; 4° enfin à 126 mètres 7 centimètres. Cette tourbe est absolument identique à celle qui se forme encore à présent sur plusieurs points de la lagune. Or, s'il est vrai, comme on le prétend, que la tourbe ne se forme jamais au sein d'une eau profonde, ce serait là un fait assez curieux, et venant à l'appui de cet autre fait géologique observé sur une plus grande échelle, duquel il faudrait conclure ou à l'abaissement des continents, ou bien à l'élévation des mers.

Quoi qu'il en soit de cette grande question, la coupe géologique que je joins à ma lettre, et dans laquelle sont bien spécifiés les rapports qu'ont entre eux les divers éléments de l'alluvion vénitienne, démontre clairement que la végétation s'est établie au moins à quatre reprises différentes à la surface du sol qui borde l'extrémité de l'Adriatique ; qu'à chaque fois elle y a été interrompue par des inondations suivies de formations tourbeuses et d'accumulations de sables ayant une puissance de 6, 12, 16, 19 et 25 mètres ; enfin que les beaux arbres qui ornent à présent le Lido et les bords de la Brenta, sont les représentants de la cinquième génération de ceux qui ont fleuri à une époque déjà fort ancienne, remontant bien au delà des temps historiques, et dont on retrouve maintenant les restes à l'état de bois non carbonisé et à 105 mètres au-dessous du sol actuel.

En traversant toutes ces alternances d'argiles tourbeuses et de sables, on a signalé la présence de quatre nappes d'eau : la première à 5 mètres au-dessous du sol ; la deuxième à 40 mètres ; la troisième à 53 mètres ; la quatrième à 60 mètres.

Cette dernière seule s'est montrée avec une force ascensionnelle de 3 mètres environ au-dessus du niveau de la lagune ; son point de départ, c'est-à-dire le commencement de la branche descendante du siphon artésien, serait donc à peu de distance dans la plaine légèrement inclinée qui entoure la lagune, où l'on voit en effet, même dans les temps de la plus grande sécheresse, des amas d'eau provenant des infiltrations pluviales, qui inonderaient les champs cultivés, si leurs possesseurs ne se préservaient de leur invasion en entourant leurs propriétés de fossés très-profonds que l'on voit rarement à sec.

Au sortir du trou de sonde, l'eau s'accompagnait d'une émanation très-considérable de gaz hydrogène carboné et sulfuré, qui s'enflammait et brûlait sans interruption, au contact d'une lumière, de façon qu'il y avait là trois circonstances tout à fait caractéristiques, et qui étaient de nature à faire croire à l'insalubrité de cette eau. Ces circonstances étaient : 1° le gisement de la nappe au milieu d'une ancienne tourbière ; 2° son origine présumée des ruisseaux marécageux existant dans la plaine qui borde la lagune ; 3° enfin les émanations hydrogénées dont elle s'accompagne et qui sont les indices irrécusables de la décomposition des matières organiques très-abondantes qu'elle tient en dissolution. Aussi M. L. Pasini, l'un des géologues les plus actifs de l'Italie, s'empressa-t-il de déclarer dans la gazette de Venise,

que cette eau, provenant de dépôts argileux et tourbeux, ne pouvait pas être de bonne qualité (*l'acqua procedende da depositi argillasi e torbacei non può essere a dirittara di buona qualità*), et, conformément à cette opinion, on s'empressa d'enfoncer le tube, pour aller à la rencontre d'une nappe plus profonde et réunissant des qualités moins suspectes.

Mais on est allé jusqu'à 132 mètres de profondeur sans en rencontrer de nouvelle, et c'est alors qu'on a songé à utiliser celle qui avait été rejetée d'abord, par les raisons que j'ai fait connaître.

A cet effet donc, on a pratiqué à la fois quatre autres sondages sur divers points de la ville, dans lesquels on a rencontré la même nappe d'eau aux environs de 60 mètres, en traversant, bien entendu, les mêmes terrains de sable, d'argile et de tourbe.

Toutefois, avant de livrer cette eau au public, la municipalité de Venise a chargé une commission de chimistes, parmi lesquels on remarque le nom de M. Bizio, d'en faire l'analyse, en même temps qu'elle demandait à la faculté de médecine de Padoue son avis concernant le degré de salubrité qu'elle croirait y reconnaître. Les deux rapports ont été faits. Les conclusions de celui de la faculté de Padoue ont été basées sur l'analyse faite par son professeur de chimie, M. Ragazzini, corroborée par celle de la commission de Venise; analyses qui se sont trouvées à peu près d'accord, ainsi que le constatent les chiffres suivants :

Analyse faite à	Padoue :	Venise :
Carbonate de chaux........	51,600	44,250
« de magnésie.....	22,400	19,580
« de soude........	7,200	18,220
Oxyde de fer.............	5,200	2,500
Chlorure de potassium.....	2,000	0,780
Silice....................	1,200	6,750
Matière organique azotée...	8,400	7,420
Perte....................	2,000	0,500
	100,000	100,000

Naturellement les savants vénitiens ont pris l'alarme sur l'énorme quantité de matière organique azotée, signalée par leur analyse, et que le professeur de chimie de la faculté de Padoue a trouvée encore plus considérable; en voyant l'eau verdir aussitôt qu'elle arrive au contact de l'air, ils se sont rappelé les aphorismes relatifs aux eaux des étangs et des marais, et, s'appuyant sur l'autorité de tous les professeurs d'hygiène publique, depuis Hippocrate jusqu'à nos jours, ils ont déclaré qu'on ne pouvait pas distribuer sans danger, à la population de Venise, une eau qui provenait d'un lit de tourbe, qui dégageait une si grande quantité d'hydrogène carboné, et dont l'origine pouvait être rapportée, sans trop de témérité, aux infiltrations des fossés marécageux qui entourent les champs à peu de distance des bords de la la-

gune. La faculté de Padoue, au contraire, après avoir reconnu le parfait accord (*pienamente in accordo*) des deux analyses qualitatives, a déclaré que la présence de la matière azotée n'avait *rien d'extraordinaire ;* que beaucoup d'eaux potables en contiennent (*questa condizione è comune a molte acque potabili*) ; que les raisonnements et les autorités tant anciennes que modernes, mis en avant par la commission de Venise, étaient superflus (*la sottoscritta commissione poi non crede doversi far calcolo nè dei ragionamenti, nè delle antiche e recenti autorità recate in campo dalla commissione Veneta*), et sa conclusion a été que l'eau en question ne contenait point d'éléments nuisibles à la santé, et que, par conséquent, on pouvait en laisser le libre usage au public.

Toute la faculté de médecine de Padoue, composée de neuf professeurs, a pris la responsabilité de cette conclusion ; néanmoins la municipalité de Venise n'a pas cru devoir l'adopter ; et, respectant l'avis de la commission vénitienne, et se rappelant, en temps utile, celui qui avait été émis dès le principe par M. Pasini, elle a déclaré qu'elle n'adopterait pas pour ses citernes publiques une eau sur les qualités de laquelle il y avait au moins doute, et elle a fait ainsi une application très-intelligente et fort opportune de l'axiome si souvent cité de M. Arago, précisément au sujet des eaux publiques : « *L'eau, comme la femme de César, doit être à l'abri du soupçon.* »

Veuillez agréer, etc.

Signé : C. A. DE CHALLAYE,
Consul de France.

LETTRE SUR L'USAGE ET L'UTILITÉ DES INSCRIPTIONS LATINES.

L'un des rédacteurs en chef de la *Revue,* M. Noël Desvergers, qui se trouve en ce moment en Italie, vient d'adresser à M. A. Firmin Didot la lettre suivante :

Monsieur et ami,

Ne croyez pas que j'aie négligé, depuis mon arrivée en Italie, ce *Corpus inscriptionum latinarum universale*, qui devait sortir de vos presses, et qui aurait fait, je le crois, d'autant plus d'honneur à l'érudition française, que chaque jour elle reconnaîtra davantage l'utilité de l'épigraphie dans toute recherche ayant pour but l'étude de l'antiquité. Les bonnes pensées sommeillent quelquefois : c'est ce qui est

arrivé au projet formé, il y a quatre ans, par le ministère de l'instruction publique. Ce n'est jamais en vain, toutefois, qu'une idée féconde se produit au grand jour, et tôt ou tard elle doit triompher des obstacles. C'est dans cette conviction que j'ai cherché à m'éclairer davantage, auprès des savants qui nous avaient offert leur bienveillant concours, sur la valeur réelle qu'on peut accorder aux inscriptions, considérées, non pas comme une de ces curiosités archéologiques qui exercent parfois la sagacité des érudits, mais bien comme l'un des éléments les plus importants de la philologie et des sciences historiques. Permettez-moi de vous soumettre ici quelques-uns des arguments qu'a fait valoir, en faveur de l'épigraphie, M. le comte Borghesi, auquel nous devrons, à la prochaine apparition de ses *Fastes consulaires*, l'histoire chronologique de Rome, la plus authentique qui puisse exister, puisqu'elle se fonde sur des témoignages toujours rédigés en présence du fait même.

Personne ne sait mieux que vous, Monsieur, combien les historiens de Rome ont été collationnés et commentés à chaque édition nouvelle, afin d'écarter quelque leçon fautive, introduite dans le texte par la négligence ou l'ignorance d'un copiste. Les travaux minutieux, les voyages lointains, les démarches de toute espèce, n'ont rien coûté aux savants qui voulaient écarter de la discussion des annales romaines toute source d'erreur. Eh bien ! si nous prenons celui des classiques latins qui ait été, peut-être, le plus souvent reproduit par l'impression, et auquel les plus habiles philologues aient le plus volontiers accordé le secours de leur critique; si nous ouvrons Tacite, nous trouverons que, malgré les efforts si souvent heureux des Oberlin, des Brotier, des Burnouf, des Dureau de Lamalle, on peut encore, à l'aide des inscriptions, corriger bien des fautes qui déparent les plus récentes éditions. En voici quelques exemples :

Au quatrième livre des Histoires, paragraphe 68, Tacite parlant d'un préfet du prétoire allié à la famille de Vespasien, *domui Vespasiani per affinitatem innexus*, le nomme *Arretinus Clemens*, et dit qu'il était fils d'un autre *Clemens* qui avait rempli les mêmes fonctions sous le règne de Caligula. Orsini, s'appuyant sur une inscription rapportée par Gruter (pag. 104. 6), avait proposé de corriger le nom d'*Arretinus* en celui d'*Arrecinus*; mais Grævius opposa à cette correction l'uniformité des manuscrits et le texte conforme de Suétone, qui ajoute (Domit., c. XI) que ce *Clemens* était un personnage consulaire. Il résulta de cette opposition de Grævius que les savants n'adoptèrent pas la correction proposée, et que l'inscription rapportée par Gruter fut considérée comme fautive, ou du moins comme se rapportant à une autre personne. C'était, toutefois, le marbre qu'il fallait croire; ce marbre gravé au temps même où vivait le personnage dont parlait Tacite. Trois autres inscriptions sont venues confirmer la leçon ARRECINUS, ainsi que vous pourrez vous en assurer en consultant Fabretti, pag. 543, n° 398; Muratori, pag. 1636, n° 18, et pag. 346, n° 1. Cette dernière inscription confirme même le titre de consulaire donné

à *Arrecinus* par Suétone, en nous apprenant qu'il avait été consul deux fois. La simple correction d'un nom, quand ce nom se rapporte à un personnage qui a occupé les grandes charges de l'empire, n'est sans doute pas sans utilité pour l'exactitude de l'histoire; mais nous allons voir que les leçons fournies par les inscriptions lapidaires nous mettent à même, dans le cas présent, de connaître quel était le degré de parenté ou d'alliance qui unissait *Arrecinus Clemens* à la famille de Vespasien, point historique qui était resté jusqu'à présent impénétrable aux commentateurs de Tacite. Nous lisons dans Suétone (Tit., ch. 4) que la première femme de Titus s'appelait Arricidia Tertulla, et qu'elle était fille d'un préfet du prétoire; mais deux inscriptions rapportées par Muratori (p. 1435. 2, et p. 1436) nous apprennent que son véritable nom était *Arrecina Tertulla*. Il deviendra dès lors facile, en adoptant les textes inscrits sur les marbres, de conclure par leur rapprochement qu'*Arrecinus Clemens* dont nous parle Tacite, et *Arrecina Tertulla*, fille de Clemens, préfet du prétoire sous Caligula, étaient frère et sœur; en sorte qu'*Arrecinus Clemens* étant beau-frère de Titus, Tacite avait toute raison de le dire allié à la famille de Vespasien.

Nous apprenons, au livre XII des Annales, parag. 29, qu'à l'époque où Vannius fut chassé du trône des Suèves, sur lequel Drusus César l'avait placé, *P. Atellius Hister* commandait dans la Pannonie. C'est en vain qu'on cherchera dans les autres historiens de Rome le nom du personnage chargé de cet important commandement, aucun d'eux ne fait la plus légère mention de *P. Atellius Hister*: en effet, ce nom est complétement altéré, et il était facile de le prévoir, car Tacite n'a pas l'habitude de citer les personnages appelés à jouer un rôle dans son livre sous les trois noms usités par les Romains. C'est *Palpelius Hister* qu'il faut lire, ainsi que nous l'apprend une inscription recueillie à Pola en Istrie, et rapportée par Carli dans ses *Antiquités italiques* (p. 2, p. 72):

SEX. PALPELIO. P. F. VEL
HISTRO
LEG. TI. CLAVDI CAESARIS
AVG. PROCOS
PR. TR. PL. X VIR. STL. IUDIC
TR. MIL. LEG. XIIII. GERMANIAE.
COMITI. TI. CAESARIS. AUG
DATO. SUB. DIVO. AVG. C. PRAE
RIUS. FOELIX. NEAPOLITANUS
MEMOR BENEFICII

Non-seulement nous connaîtrons ainsi les différentes fonctions remplies par le personnage dont nous parle Tacite, mais nous retrouverons en lui le *Sextus Palpelius Hister*, mentionné par Pline (lib. x, c. 16) comme ayant été collègue de L. Pedanius dans la charge de consul

suffète, charge qu'il devait nécessairement avoir exercée avant d'être nommé à la légation consulaire de la Pannonie.

C'est encore à un consul suffète de l'an de Rome 822, mentionné au premier livre des Histoires, paragr. 77, et nommé Vopiscus, qu'il faudra rendre désormais le prénom de *Pompeius*, ainsi que le démontre une inscription rapportée par Marini dans les Frères Arvales, p. 149, au lieu du prénom de *Poppæus* qui lui est attribué, sauf erreur, dans toutes les éditions de Tacite, excepté dans celle de M. Dübner. Puis une autre inscription, recueillie dans le même ouvrage (pag. 72), nous apprendra que *Geminus*, l'accusateur de *Fabricius Veiento*, sous Néron, ne portait pas le nom insolite de *Talius*, que nous voyons inscrit dans le livre XIV des Annales, paragr. 50, mais bien celui de Tullius; et le même abbé Marini nous mettra à même de faire une autre correction, en insérant dans les *Iscrizioni Albane*, p. 153, un marbre, d'où il résulte qu'Aurélius, aïeul de l'empereur Antonin le Pieux, s'appelait *Fulvus*, et non pas *Fulvius*, ainsi que nous le lisons au premier livre des Histoires, paragr. 79.

Je ne continuerai pas plus longtemps à relever ces petites erreurs de noms propres qui, sans avoir une grande importance historique, déparent cependant un texte qu'on aurait pu rendre plus exact à l'aide de l'épigraphie. Je veux seulement vous citer encore, à propos de Tacite, un fait qui a été le sujet de longues controverses entre ses commentateurs. On sait qu'après le massacre du corps d'armée commandé par Varus, en Germanie, les légions qui le composaient, en signe du deuil que leur perte avait causé à Rome, ne furent pas renouvelées, et ne doivent plus, par conséquent, figurer dans l'histoire des guerres de l'empire. Brotier avait cru reconnaître que ces légions étaient la 17ᵉ, la 18ᵉ et la 19ᵉ. En conséquence, partout où le texte de Tacite faisait mention, sous le règne de Galba, d'Othon ou de Vitellius, de la dix-huitième légion, *duodevicesima,* il avait supposé une erreur de copiste, et avait corrigé *duo et vicesima*, la vingt-deuxième. Cependant Oberlin et M. Naudet après lui ne crurent pas devoir accepter cette correction, et, s'appuyant, entre autres arguments, sur le passage du livre IV, paragr. 24, des Histoires, où il est dit par l'historien latin : « *Flaccus...... lectos e legionibus Dillio Voculæ duodevicesimæ legionis legato tradit :* Flaccus confia l'élite de ses légionnaires à Dillius Vocula, lieutenant de la dix-huitième légion : » ils attribuèrent à cette dix-huitième légion tous les faits que Brotier avait rapportés à la vingt-deuxième. Or la conjecture de Brotier, adoptée, nous devons le dire, par M. Dübner, vient d'être complétement justifiée par M. Borghesi dans le beau travail qu'il a publié sur les légions ayant résidé dans les deux Germanies depuis l'époque de Tibère jusqu'à celle de Gallien. Il a suffi d'une inscription tumulaire pour établir la vérité. Il est vrai que cette inscription est justement celle qui fut consacrée à la mémoire de *Dillius Vocula* par sa femme, et gravée sur la tombe qu'elle lui fit élever. La voici :

C. DILLIO. A. F. SER. VOCVLAE
TRIB. MIL. LEG. I. IIIIVIRO. VIARVM
CVRANDAR. Q. PROVINC. PONTI. ET
BITHYNIAE. TR. PL. PR. LEG. IN
GERMANIA. LEG. XXII. PRIMIGENIAE
HELVIA. T. F. PROCVLA VXOR. FECIT

Ce sera donc, dorénavant, un fait acquis à l'histoire, que *Dillius Vocula* était lieutenant de la vingt-deuxième légion, et que le nom de cette légion doit être substitué à celui de la dix-huitième dans le récit que nous fait Tacite des combats que se livrèrent Othon et Vitellius, combats dont le prix était l'empire de l'ancien monde.

J'aurais beaucoup à ajouter, Monsieur et ami, si je n'avais déjà excédé, pour un seul auteur, les bornes que je m'étais tracées dans une simple lettre, où je voudrais pouvoir indiquer rapidement tous les secours que l'épigraphie offre à l'érudition; bien que je sois prêt à convenir avec vous de la difficulté qu'on éprouvera à se servir utilement de cette branche de l'archéologie, tant qu'il faudra consulter des milliers d'ouvrages au lieu de trouver tous les documents que possède la science réunis dans un *Corpus inscriptionum latinarum universale.* Mais ce n'est pas seulement à améliorer les textes des classiques latins que peuvent et doivent servir les inscriptions : elles comblent des vides regrettables, et quand viennent à se tarir les autres sources historiques, elles établissent l'ordre des faits, éclairant en même temps la géographie ancienne et la chronologie, qu'on a si justement appelées les deux yeux de l'histoire. Chacun regrette la déplorable lacune qui sépare les pages éloquentes de Tacite et de Suétone du récit des auteurs de l'histoire Auguste. Nerva et Trajan n'ont pas d'historiens dont les ouvrages nous soient parvenus dans leur entier : mais Pline vivait sous Trajan, et nous recherchons avec soin dans ses lettres tout ce qu'il dit du grand prince qui lui confia d'importantes fonctions. Deux passages des Lettres de Pline (lib. IV, l. 14, et lib. VIII, l. 14) parlent du consulat d'Afranius, qui fut tué par ses esclaves dans l'année même où il avait obtenu les faisceaux consulaires. Les modernes historiens de l'empire romain s'étaient emparés de cette circonstance, et avaient cru devoir fixer ce consulat à l'année 98, ou au plus haut à l'année 101 de J. C., basant sur ce calcul la chronologie des faits postérieurs arrivés sous le règne de Trajan. Cependant, voilà que douze diplômes militaires ont été publiés à Rome en 1843, et deux de ces diplômes ont établi la concordance de toutes les années de la *tribunicia potestas* de Trajan, avec les années de notre ère. Or le diplôme n° 5, *tab.* XV (Zwölf römische militar-Diplome beschrieben von Joseph Arneth, Wien, 1843), en reportant à la huitième année de la puissance tribunitienne de l'empereur le consulat d'Afranius, nous oblige à le placer en l'année 105 de J. C., apportant ainsi une variation de quatre ans au moins à la chronologie adoptée jusqu'à présent.

Trajan, dont nous venons de nous occuper, fut certainement l'un des derniers empereurs qui se soient laissé emporter par la passion des ar-

mes. L'immense conquête que Rome fit de l'ancien monde cesse à la naissance de l'empire. L'histoire des Césars n'étonne plus l'univers par l'éclat de cette domination militaire que les Romains de la république avaient imposée à l'ancien continent. Les faits se resserrent, se concentrent : la capricieuse volonté d'un despote, ses prodigalités, ses amitiés ou ses haines occupent presque seules les historiens, qui n'écrivent plus, pour ainsi dire, que les annales domestiques de la famille régnante. Qui ne croirait alors que nous devons connaître en détail la famille des Césars, leur descendance, leurs alliances? Loin de là; je vais essayer de vous prouver combien de personnages appartenant aux empereurs de Rome nous sont restés inconnus en lisant les historiens, et ne se révèlent à nous que par les inscriptions.

Nous savions que Germanicus avait eu de sa femme Agrippine neuf enfants, mais les historiens ne nous en ont nommé que sept. Un cippe trouvé à Rome, auprès du mausolée d'Auguste, et placé maintenant dans la salle de l'Ariane, au musée du Vatican, nous fait connaître qu'un des fils dont le nom nous était resté ignoré, s'appelait Tibère :

TI. CAESAR
GERMANICI. CAESARIS. F
HIC. CREMATVS. EST

Drusus, fils de l'empereur Tibère, et frère par adoption de Germanicus, avait eu deux fils jumeaux : l'un est connu dans l'histoire sous le nom de Tibère. Caligula, en parvenant au trône, le priva d'abord de l'empire et plus tard de la vie. L'autre nous était totalement inconnu jusqu'à la découverte d'un fragment d'inscription grecque trouvé à Famagouste, et inséré par le chevalier Bœck dans son recueil :

ΔΙΑ ΒΙΟΥ ΑΥΤΟΥ
ΔΙΔΥΜΩΝ ΥΙΩΝ Δ(ρουσου)
ΤΙΒΕΡΙΟΥ ΚΑΙ ΓΕΡΜΑΝΙΚΟ(Υ).

Il reste donc acquis à l'histoire que ce second fils s'appelait Germanicus, ainsi que le père Hardouin l'avait conjecturé (Plin., t. I, p. 729), sans pouvoir justifier sa conjecture par aucun texte.

Elius Lampride nous apprend que trois filles de Marc Aurèle avaient survécu à la mort de leur frère Commode, mais il n'en nomme qu'une seule, qui s'appelait Fadilla. A l'aide de deux inscriptions, dont l'une a été trouvée à Guelmah, dans nos possessions d'Afrique :

VIBIAE AVRELIAE
SABINAE
IMP SEVERI AVG
N SORORI DI
VI PII MARCI
FILIAE
C ANNIVS C
FILIVS PAPIR
SATVRNINVS
PATRONAE

l'autre à la basilique de Saint-Paul, près de Rome :

D. M
IANVARIO
ARKARIO
CORNIFICIAE
AVG. SORORIS
DIGNISSIMO CANDI
DATO
HYMENAEVS AVGG

M. le comte Borghesi a retrouvé le nom des deux autres sœurs de Commode, dont, ainsi que vous venez de le voir, l'une s'appelait *Vibia Aurelia Sabina*, et l'autre *Cornificia*. (Voy. le mémoire inséré à ce sujet par M. Borghesi dans le XLII[e] volume du *Giornale arcadico.*) Une tante maternelle de l'empereur Lucius Verus, appelée *Avidia Plautia*, n'est mentionnée que dans une inscription rapportée par Marini (Fr. Arv., p. 154), et un cippe qui se trouvait il y a peu de temps, et se trouve peut-être encore dans les magasins d'un marchand d'antiquités à Rome (Vescovali), est le seul témoignage historique de l'existence d'une sœur du même L. Verus, qui portait le nom de *Ceionia Plautia*.

Ammien Marcellin (lib. XIV) nous parle avec éloge de la femme de l'empereur Maximin. Elle avait, nous dit-il, le caractère le plus aimable, et sa grande douceur ramena plus d'une fois son époux à des résolutions moins violentes que celles qu'il avait prises d'abord. Mais en constatant ainsi l'heureuse influence de cette princesse, l'historien latin nous laisse ignorer son nom. Eckhel avait supposé (vol. VII, p. 296) que quelques monnaies qui portent le nom de Pauline pouvaient lui être rapportées; mais il avouait en même temps qu'il n'y avait pour le faire aucune raison décisive. Une inscription trouvée sur le sol de l'ancienne Atine, au pays des Volsques, a mis fin à cette incertitude. On y lit :

DIVAE
CAECILIAE
PAULINAE
PIAE AUG

(Dionigi, Viaggi in alcune città del Lazio, p. 59.)

L'année dernière on trouva, dans des fouilles faites à Tivoli, l'inscription suivante :

T. CLODIO. M. F....... (Le nom de la tribu manque.)
PVPIENO. PVLCRO. M(aximo)
C. V. COS. CVR. AED. SACR. ET OPER P(ubl.)
CVR. R. P. BENEVENT. ELECTO. IVDIC. SACRO
ACCEPT. PER. PROV. VELGICAM. CVR. R. P. LEPTIM
ET. TRIPOLITANOR. VICEOPER. PVBL. PRO. COS
PROV. MACEDONIAE. CVR. R. P. CATINENSIVM
PR. VRB. Q. K XV. S. F. TRIVMVIRO. MONETALI
PATRONO. MVNICIPII
S. P. Q. T.

La découverte de cette inscription n'était pas sans importance pour l'histoire des empereurs. Elle pouvait appartenir ou au père ou au fils de l'empereur *Clodius Pupienus Maximus*, sinon à l'empereur lui-même. Cette dernière conjecture fut bientôt écartée par M. le comte Borghesi, auquel la nouvelle inscription fut aussitôt communiquée. En effet, outre que le prénom de l'empereur est indiqué par un M (*Marcus*), en place d'un T (*Titus*), dans les monuments épigraphiques qui le concernent, il n'est question sur le marbre de Tivoli d'aucune charge militaire, et nous savons par Jules Capitolin que Pupienus avait commencé par être tribun militaire, puis avait eu le commandement de plusieurs légions (*Militaris tribunus fuit et multos egit numeros*, Jul. Cap. Maximus et Balbinus, parag. v). Quant au père de l'empereur, le même Capitolin nous apprend qu'il passait pour avoir été forgeron, ou, selon d'autres, fabricant de voitures. Restait donc à attribuer l'inscription votée par les Tiburtins à un fils de Pupienus, dont l'histoire ne fait aucune mention. Nous devons supposer, toutefois, que les habitants de Tibur élevèrent ce monument à leur patron Clodius Pupienus, avant que son père ne fût parvenu à l'empire. En effet, la mémoire de l'empereur Pupienus, tué dans une sédition de prétoriens, après trois mois de règne, ne devait être rien moins qu'odieuse au sénat, dont sa clémence et sa justice l'avaient fait chérir : « *A senatu multum dilectus est,* » et par conséquent si l'inscription avait été tracée après la mort de l'empereur, Titus Clodius ne serait pas désigné comme fils de Marcus, *Marci filius*, mais comme fils d'Auguste, *Augusti filius*. Il faut supposer alors, il est vrai, qu'il avait atteint l'âge consulaire de trente-trois ans avant que son père ne fût parvenu à l'empire; mais cette supposition est d'autant plus admissible que Pupienus Maximus avait, ainsi que nous l'apprend Zonare, soixante-quatorze ans lorsqu'il succéda aux deux premiers Gordiens.

La mention que je viens de faire des Gordiens me rappelle encore, Monsieur et ami, que le nom du beau-père de Gordien le Pieux, appelé Misithée par Jules Capitolin, et célébré par lui comme l'instigateur de tout ce que le règne de cet empereur put avoir de glorieux, avait été regardé par Eckhel comme devant être corrompu, puisqu'il était impossible, dit le savant numismate (t. VIII, p. 319), qu'un homme si vertueux se fût appelé l'ennemi des dieux. Le texte de Zonare et de Zosime, qui l'appellent Timisiclée, avait fait supposer à Eckhel que le nom de Misithée dût être corrigé en celui de Témisithée, et que ce fut alors à ce célèbre personnage que se rapportait une longue inscription de Spon (Miscell., p. 148), inscription qui lui aurait été dédiée avant que le mariage de sa fille avec Gordien ne l'eût élevé à la dignité de préfet du prétoire. M. Borghesi a confirmé cette ingénieuse conjecture par un fragment d'inscription qu'il a trouvé dans un manuscrit de la Vaticane, et publié dans les Mémoires de l'Académie de Turin (t. XXXIX, p. 24). Voici ce fragment qui, d'après une note insérée au manuscrit où M. le comte Borghesi l'a découvert, existait autrefois dans les soubassements de la basilique de Saint-Jean de Latran :

.......VS TIMISITHEVS
......PRAEF. PRAETORIO
......ATICVM. MAIOR...
.....MO. FORTISSIMO QVE

Le savant épigraphiste de Saint-Marin pense que peut-être on lisait sur la pierre ....RTICUM au lieu de ....ATICVM, et qu'il s'agit ici de l'immense portique que Gordien et Témisithée avaient entrepris d'élever à Rome au Champ-de-Mars, portique qui devait, d'après Jules Capitolin, s'étendre sur une double longueur de mille pieds, et se terminer par une basilique qui en aurait eu cinq cents de profondeur. (Voy. J. Capitolin, Gordien III, ch. 32.)

C'est encore une inscription, rapportée par Muratori, p. 670, 4, et par Orelli, n° 997, qui nous apprend que la femme de l'empereur C. Vibius Trebonianus Gallus, mère de l'empereur C. Vibius Afinius Gallus Veldumnianus Volusien s'appelait *Afinia Gemiana Bebiana*. D'autres inscriptions ont encore révélé à M. Borghesi que les deux empereurs que nous venons de citer étaient originaires de Pérouse, et non d'une île de l'Afrique, comme on croyait pouvoir l'affirmer d'après un passage de Victor Junior.

Si l'histoire avait ignoré jusqu'à aujourd'hui le nom de la mère de Volusien, elle était tout aussi impuissante à nous apprendre quelle avait été la femme de l'empereur Maxence, et, cependant, depuis l'année 1749, Maffèi avait publié l'inscription suivante, trouvée sur le territoire de Zagarolo, et transportée à Rome dans le palais des princes Ruspigliosi :

DOMINAE. MATRI
VAL. MAXIMILLAE
NOB. FEM
VAL. ROMVLVS. C. P
PRO AMORE
CARITATIS. EIVS
MATRI. CARISSIMAE

Il fallait, pour deviner que sous cette formule modeste se cachait le nom d'une impératrice inconnue aux historiens, rapprocher, ainsi que l'a fait ingénieusement M. Borghesi, l'inscription rapportée par Maffèi de celle que Muratori a consignée dans la page 753 de son recueil :

DOMINO. PATRI
M. VALERIO. MAXENTIO
VIRO. CLARIS
VAL. ROMVLVS. C. P
PRO AMORE
CARITATIS. EIVS
PATRI BENIGNISSIMO

Il devenait évident, dès lors, que les deux bases où se trouvaient ces inscriptions avaient dû être réunies, et qu'elles avaient été consa-

crées par Romulus, ainsi que les statues dont elles étaient probablement surmontées, aux auteurs de ses jours. Or Valerius Romulus était le fils de l'empereur Maxence, nous le savons par les historiens, et il est facile de conclure que ce jeune homme voulut donner ce témoignage de sa piété filiale avant l'époque à laquelle son père parvint à l'empire. Toute chance d'erreurs disparaîtra, d'ailleurs, si nous considérons quels sont les noms de la mère de Romulus ; nous ignorions comment elle s'appelait, mais nous savions par les historiens qu'elle était fille de l'empereur Galère, et Galère s'appelait Valerius Maxime. Rien de plus naturel que de voir les noms de la fille rappeler ceux du père. S'il fallait ajouter à de telles preuves une autre preuve encore, nous la trouverions, ainsi que l'observe M. le comte Borghesi, dans le titre de *Nobilissima femina*, qui ne se donnait qu'aux filles ou sœurs des empereurs, comme nous l'apprend la loi *de privil. domus augustæ*, inscrite au xe livre, titre 25 du code Théodésien.

Voilà, Monsieur et ami, quelques exemples, pris au hasard depuis Auguste jusqu'à Constantin, du secours qu'après tant de recherches historiques on peut encore tirer des inscriptions pour écrire l'histoire de la famille des Césars. Que serait-ce si j'avais à vous rappeler ici tout ce que le tableau des institutions militaires, religieuses ou municipales chez le peuple-roi peut gagner encore en clarté ou en étendue à l'étude de l'épigraphie ! Le régime municipal a eu chez les Romains deux phases distinctes. Jusqu'au premier siècle de l'empire, les droits du citoyen romain ne s'exerçaient qu'à Rome, et ces droits éminemment politiques nous ont été suffisamment décrits par les historiens; mais quand le despotisme remplaça la liberté, et que la vie politique s'éteignit au cœur de l'empire, une partie de l'importance que Rome venait de perdre retourna dans les municipes. Les hommes considérables par leur rang ou leur fortune ne les quittèrent plus comme ils le faisaient autrefois ; ils reportèrent l'activité de leur esprit sur les affaires de leur cité, et le régime municipal se constitua sous les empereurs avec des droits plus positifs, peut-être, qu'il n'en possédait auparavant. Ce sont ces droits de la cité, ces charges diverses auxquelles elle avait à pourvoir, ces corporations, ces colléges dont l'étude des inscriptions peut seule, pour ainsi dire, recomposer l'histoire.

Je n'insisterai pas plus longtemps sur l'utilité historique de l'épigraphie. De longs et utiles travaux ont été accomplis dans ces derniers temps. L'institution des Frères Arvales expliquée par Marini, celle des *Vigiles* par Kellermann, le travail de M. Mommsen sur la tribu romaine, celui que M. Henzen vient de publier sur les tables alimentaires, les nombreux mémoires de M. le comte Borghesi, sont là pour démontrer ce que l'érudition et la saine critique peuvent conquérir à l'histoire en s'aidant des monuments épigraphiques. Mais, je le répète, dans l'état actuel de la science, de pareils efforts ne peuvent être tentés que par un petit nombre de savants rompus depuis longtemps à la lecture des inscriptions. La rareté des exemplaires des grands recueils,

leur prix élevé, le manque de tables pour plusieurs d'entre eux, l'impossibilité de se procurer une multitude d'ouvrages où se trouvent des monuments épigraphiques qu'on ne rencontre nulle part ailleurs, les mauvaises leçons, les inscriptions fausses insérées dans des collections estimées, sont autant d'obstacles que l'apparition d'un *Corpus inscriptionum latinarum universale* peut seule faire disparaître. Alors, et seulement alors, sera possible une histoire complète de l'empire romain.

La philologie n'a peut-être pas moins besoin que l'histoire des secours de l'épigraphie. Il y a bien longtemps qu'en Europe tout esprit cultivé aime à étudier cette langue latine, dont la richesse, les nombreuses inflexions, les désinences variées, la construction habilement systématique rendent la connaissance à la fois si précieuse et si difficile à acquérir. Les grands modèles de l'antiquité ont été sans doute scrutés avec soin dans tout ce qu'ils offraient de perfection oratoire ou poétique: mais plus un instrument est délicat, plus il est sujet à se briser entre les mains des barbares inhabiles à l'employer. C'est ce qui est arrivé à la langue latine, et cette langue, faussée par l'usage qu'en firent des peuples grossiers après la conquête romaine, a cependant donné naissance à la plupart des idiomes de l'Europe méridionale. Aussi le langage usuel des derniers temps de l'empire, langage qui ne ressemble guère à la langue employée par les beaux génies du siècle d'Auguste, présente-t-il un grand intérêt aux recherches de la philologie. C'est en cela que les inscriptions, ayant été souvent rédigées dans un langage vulgaire, peuvent, non-seulement nous rendre compte des idiotismes introduits dans les auteurs latins les plus soigneux de leur style, mais nous viennent en aide pour reconnaître l'origine des idiotismes de nos langues modernes dérivées du latin.

Que de mots nouvellement acquis à la langue latine, Monsieur et ami, depuis qu'on ne néglige plus de recourir aux inscriptions pour la composition des lexiques! Tantôt, par exemple, une seule expression que nous connaissions par les auteurs, se trouve enrichie de deux ou trois dérivés. Nous savions, par les textes de Cicéron, de Virgile, de Vitruve, que le mot *cisium* exprimait une espèce de char à deux roues; mais le mot *cisiarium* (Fabretti, p. 91, n° 179), remise où l'on renfermait ces chars, ceux de *cisiacus* (Maffei, Mus., ver. 113, 2), *cisianus* (Fabretti, p. 731), *cisiarius* (Murat., 979, 6), cocher ou constructeur de voitures, ne nous sont connus que par des inscriptions.

Tantôt un mot usité dans une des langues modernes de l'Europe retrouve son origine dans le latin, auquel il paraissait complétement étranger. La parole *canova* est employée en italien pour exprimer la grotte où les vins sont conservés au frais; nous trouvons dans Gruter (466, 7) le mot *canaba* employé tout à fait dans le même sens: *L. Sentio Reguliano eq. R. curatori corporis negotiatorum vinariorum Lugduni in canabis consistentium.* J'ajouterai à ce propos que le mot *cuparius*, tonnelier, dérivé de *cupa*, vase à mettre le vin, nous a été révélé par une inscription insérée au recueil de Donati (395, 12), et que

le mot *cupa* lui-même doit être pris quelquefois dans le sens de sarcophage, d'après l'inscription suivante rapportée par Gruter (845, 1) :

D. APVLEIVS IONICVS FECIT
EVTYCHIAE SORORI SVAE ET
EVTYCHETI FILIO EIVS
IN HAC CUPA
MATER ET FILIVS
POSITI SVNT

Tantôt plusieurs métiers relatifs à la même industrie nous sont révélés par les monuments épigraphiques. *Alipilus* (Grut., 812, 6) est le nom de l'esclave chargé, dans les bains publics, d'enlever aux baigneurs le poil qui croît sous les aisselles. *Dropacator* (Testament de Dasumius, publié à Berlin en 1845) a à peu près la même signification, et désigne celui qui, à l'aide d'une espèce d'onguent appelé *dropax*, fait tomber le poil du corps. *Perfusor* (Pompéï) est celui qui verse l'eau sur la tête des baigneurs. M. Rocchi, qui vient de recueillir à Cosercoli la collection épigraphique du marquis del Bagno, y a retrouvé le mot *tostrix* ou rôtisseuse, précédemment indiqué par M. Borghesi. Zaccaria (St. lett. d'Ital., t. IX, p. 494) nous avait fait connaître le mot *officinatrix*, ouvrière.

Nous savions que le triomphe ne s'accordait à Rome qu'à celui qui avait combattu *sous ses propres auspices*, et que depuis l'avénement des empereurs les généraux ne combattant plus qu'au nom du chef de l'empire, on n'avait plus accordé le triomphe au vainqueur, mais seulement les ornements triomphaux, *triumphalia ornamenta*. (Voy. V. Paterculus, l. II, c. 125). Les inscriptions nous apprennent qu'on appelait *ornamentarius* celui qui était ainsi investi du droit de porter les insignes du triomphe auquel il ne pouvait pas être admis.

Quelquefois des mots qu'on croirait ne devoir appartenir qu'à la plus basse latinité se trouvent sur des inscriptions qui sont évidemment des bons temps de l'empire. C'est ainsi qu'à Pesaro, dans la cour du palais Bonamini, nous lisons sur une base de marbre le mot *guntharius*, évidemment dérivé de l'ancien mot germain *guntharis*, belliqueux ou guerrier : ....PATRONVS STVDIORVM APOLLINARIVM ET GVNTHARIORVM, patron des écoles littéraires et des écoles d'escrime. Nous serions étonnés de cette hâtive introduction d'un mot des idiomes du nord dans la langue latine, si nous ne savions par Suétone que les premiers empereurs avaient une garde entièrement composée de soldats germains, qui furent plus tard renvoyés par Galba.

D'autres fois une seule inscription suffira pour que nous ayons plusieurs mots entièrement nouveaux à enregistrer dans nos lexiques. C'est ainsi que dans les statuts du collége de Diane et d'Antinoüs, trouvés à Lanuvia, et dernièrement illustrés par M. Mommsen, nous lisons les passages suivants : *Quisquis ex hoc corpore nostro pariatus decesserit eum sequentur ex arca H-S CCCC N., ex qua summa decedent exequiarii nomine H-S. L. N. qui ad rogus* (sic) *dividen-*

tur..... Tum is qui eum funeraverit, testato tabulis signatis sigillis civium Romanor. VII et probata causa, funeraticium ejus, satisdato ab eis neminem petiturum, deductis commodis et exequiario, e lege collegi dari sibi petat. Magistri cenarum ex ordine albi facti quo ordine homines quaterni ponere debebunt vini boni amphoras singulas et panes albos duos qui numerus collegi fuerit et sardas numero quatuor, strationem, caldam cum ministerio. Ces quelques lignes consacrent l'usage, au temps d'Adrien, époque à laquelle il faut faire remonter l'inscription, de plusieurs paroles nouvelles pour nous. *Pariatus, qui paria fecit*, est celui qui a payé ses dettes. *Exequiarium* est l'espèce de salaire payé aux membres d'une confrérie pour les funérailles de leur confrère. *Stratio* est le lieu où l'on apprêtait le repas funèbre, et *funeraticium* exprime l'ensemble des frais qu'occasionnent les funérailles.

Les noms employés chez les Latins pour désigner les divers degrés de parenté, ont aussi reçu une notable augmentation de la lecture des inscriptions. *Sororius* se trouve pour la première fois avec la signification de beau-frère, mari de la sœur, dans Gruter (482, 1) et dans Reinesius (cl. XVI, n° 6). Voici cette dernière inscription, qui a été trouvée à Lyon :

D. M
ET MEMOR. AETERNAE
AVFIDI. MILITARIS
QVI. VIX. ANN. XXII
CVIVS. SVPREMA. TALIA. FVERVNT
HIC. IENS. IN. CVRRV. PER. AMNEM
ARAR. SVBITO. CASV. ABREPTVS. EST
HVNC. TVMVLVM. POSVIT
L. IGNIVS. CHARITO. SORORIVS. EIVS
ET. DVLCICIVS. CLAVDIANVS. SOROR
SIBI. POSTERISQVE
ET. SVB. ASCIA. DEDICAVIT

Marita, avec le sens de femme ou épouse, se trouve dans Fabretti (p. 299, n° 268). *Monomarita, univira*, pour désigner la femme qui n'a jamais eu un second époux, se trouvent dans Muratori (1010) et dans Gruter (307, 3, et 748, 4). Les philologues ont souvent témoigné leur étonnement que les Latins n'aient eu qu'un seul mot, *nepos*, pour exprimer le petit-fils et le neveu. Déjà on avait supposé que le féminin *leptis*, nièce, cité dans les monuments du moyen âge, indiquait un masculin *lepos*, employé sans doute dans les premiers temps de la latinité pour désigner le fils du frère, et qui s'était confondu plus tard avec *nepos*, par la trop grande affinité des initiales *l* et *n*. Cette conjecture est rendue beaucoup plus probable par la découverte d'une inscription copiée à Tiano, au royaume de Naples, par M. Mommsen, et dans laquelle on trouve le mot *lepos* employé comme troisième nom ou *cognomen*; or vous savez que le *cognomen* chez les Romains avait toujours une signification. Voici l'inscription telle que M. Mommsen l'a relevée :

SC. BALNEVM. CLODIANVM
EMPTVM. CVM SVIS. AEDIFICIS
EX PECVNIA AVGVSTAL. H-S ƆƆƆCCIƆƆ

Q. MINVTI	IKARI
C. AVFILLI	SVAVIS
C. AISCIDI	LEPOTIS
N. HERENNI	OPTATI
M. CALDI	CHILONIS
M. QVINI	FAVSTI

Je ne multiplierai pas davantage, Monsieur et ami, les exemples qui peuvent prouver jusqu'à quel point les inscriptions enrichissent la langue latine de termes usités dans leur rédaction, et qui ne se sont pas retrouvés autre part. Qu'il vous suffise de savoir que lors de la dernière édition du lexique latin de Forcellini plus de deux mille paroles ou acceptions nouvelles tirées des inscriptions ont été envoyées par le seul comte Borghesi à M. l'abbé Furlanetto et comprises dans le lexique ou ses suppléments. Ajoutons à ce propos que presque toutes les inscriptions qui viennent ainsi étendre le domaine de la latinité, ou rendre compte des archaïsmes, des variations, des altérations, en un mot, qu'elle a supportés avant d'arriver jusqu'à nous, appartiennent à cette classe d'inscriptions purement sépulcrales, pour lesquelles quelques personnes professent, en France, un mépris qui ne me paraît pas assez justifié. « Supposons, a dit M. Daunou, dont l'autorité est grande sans doute en matière d'histoire, qu'après deux mille ans il ne subsiste plus que la centième partie des inscriptions contenues au Père la Chaise : quel parti pourrait-on en tirer? » — Peut-être ne devrait-on pas accepter la comparaison dans les termes où l'a posée le savant professeur : le style épigraphique des Romains était toujours aussi simple, et par conséquent aussi vrai qu'il est souvent emphatique de nos jours ; mais, en tout état de cause, s'il ne restait de notre passage sur la terre d'autres traces que quelques-unes des pages éloquentes écrites en français au XVII[e] siècle, il faudrait bien tirer parti, pour suivre plus loin l'histoire du pays et de la langue, des marbres qui auraient résisté aux ravages du temps.

J'ai déjà, peut-être, été trop long, Monsieur, et j'aurais encore beaucoup à dire. Je n'ai pas parlé, par exemple, des services rendus par les inscriptions à la géographie ancienne, mais il me semble que c'est là une de ces vérités évidentes pour lesquelles toute espèce de preuves sont inutiles. J'ai hâte, d'ailleurs, de me résumer, en vous exprimant le désir que bientôt les inscriptions latines, rapprochées les unes des autres dans un recueil général complété par des index, viennent prouver victorieusement aux incrédules que les témoignages contemporains sont une des meilleures sources à consulter pour arriver à la connaissance exacte de l'antiquité. La France, dont les doctes publications rendent depuis si longtemps d'immenses services à l'érudition européenne, a préparé les voies en stimulant, par le projet d'un *Corpus inscriptionum latinarum universale*, le zèle des savants de tous les

pays. On a répondu à son appel. Bien des travaux préparatoires ont été accomplis dans les quatre années qui viennent de s'écouler. La Prusse, qui a fondé à Rome une institution de correspondance archéologique, à la tête de laquelle sont placés plusieurs hommes éminents, prendrait part, sans doute, à une entreprise dont le succès intéresse tous les peuples de l'ancien continent. Une alliance littéraire entre des nations qui ont toujours favorisé les progrès de l'intelligence, doit être facile à conclure, et peut-être n'aurait-on pas à craindre que l'entente cordiale qui résulterait d'un tel projet mis en commun, fût aussi promptement troublée que celle qui se fonde sur des intérêts politiques.

Veuillez agréer, etc.,

A. Noel Desvergers.

MES LOISIRS,

OU JOURNAL D'UN BOURGEOIS DE PARIS, de 1766 à 1790 (1).

1770.

Samedi, 3 *février*. — On apprend que l'archevêque de Reims, grand aumônier de France, avait obtenu du roi que tout ce qui se trouvait pour lors imprimé de la nouvelle édition du *Dictionnaire encyclopédique*, qui se faisait aux frais des libraires Dessaint et Panckoucke, chez le sieur Lebreton, imprimeur, rue de la Harpe, serait et demeurerait saisi (il y en avait, disait-on, trois volumes totalement finis); et que le lieutenant de police, qui d'abord avait consenti, sur les représentations des libraires, que cette édition fût déposée dans un magasin sur lequel il avait apposé les scellés, avait ensuite donné de nouveaux ordres pour que le tout fût transporté au château de la Bastille, et que le sieur D'Émery avait été chargé d'exécuter ces ordres. On assurait que le chancelier avait reçu des libraires un présent de mille louis pour favoriser cette entreprise, et que le sieur Corby, commissaire des guerres, et ci-devant colporteur de livres, en avait reçu autant pour soudoyer les différentes personnes qui pourraient aider ces mêmes libraires de leur crédit.

(1) Nous nous proposons de donner prochainement une Notice sur ce Journal. Nous nous bornerons à dire à l'avance que le curieux manuscrit que nous publions ici, par extraits, appartient à la Bibliothèque du Roi. C'est un document très-grave et très-digne de foi.

Jeudi, 8 *février*. — Il se répand que le duc de Choiseul, ministre et secrétaire d'État, ayant le département des affaires étrangères, avait fait lecture au conseil du roi d'une lettre qu'il avait reçue de notre ambassadeur à la cour d'Espagne, contenant un détail des mieux circonstanciés du sage parti que venait d'embrasser le roi Charles III, pour remédier au dérangement de ses finances. Sur ce que les ministres de ce monarque lui avaient proposé d'abord de supprimer des pensions qui se payaient aux descendants de personnes qui avaient rendu des services à l'État, mortes depuis fort longtemps, et d'imposer ensuite sur ses peuples de nouvelles charges en exigeant d'eux quelque imposition, ce prince bienfaisant, après avoir demandé si l'on ne connaissait point d'autres remèdes que ceux que l'on venait de lui indiquer, avait répliqué : « J'en connais un, moi, dont je crois devoir faire usage avant que de recourir à ceux-là : c'est de commencer par établir la plus grande économie dans les dépenses de ma maison, et d'ordonner jusque dans mes dépenses même personnelles tous les retranchements justes et raisonnables. Quand cette opération sera achevée, si elle ne se trouve pas suffisante pour fournir les moyens de liquider les dettes de mon État, on verra à prendre un autre parti qui puisse me mettre dans le cas d'acquitter tous mes engagements, et l'on ne trouvera nulle résistance dans mes peuples à m'aider autant qu'il le deviendra nécessaire suivant les circonstances, quand ils verront que je leur aurai montré l'exemple le premier. » Tous les ministres avaient applaudi, suivant la lettre, à des dispositions si équitables et si généreuses. Le roi de France, et tous ceux qui assistaient à son conseil, avaient, disait-on, écouté ce récit avec la plus grande attention et dans le plus grand silence. Tout le monde s'était retiré sur-le-champ sans se permettre de dire en aucune manière son avis sur un événement qui semblait donner les plus fortes leçons dans un temps où il eût été plus nécessaire que jamais d'en faire usage. Le seul abbé Terray, nouveau contrôleur général, avait dit, en s'en allant, qu'un arrangement de cette espèce était bon pour l'Espagne, mais qu'en France le roi devait se conduire tout différemment.

Mercredi, 11 *avril*. — Ce jour, qui était le mercredi saint, madame Louise-Marie de France, née à Versailles le 15 juillet 1737, touchée du désir de se consacrer à Dieu, et en ayant obtenu la permission du roi son père, part de cette ville à sept heures du matin pour se rendre au monastère des religieuses carmélites de la ville de Saint-Denis, où elle se proposait, à ce qu'on assurait, de prendre bientôt l'habit, accompagnée de deux dames d'honneur. En passant à Sèvres, elle dit à ces dames : Vous croyez peut-être que je vais à Paris ; point du tout ; c'est à Saint-Denis que je vous mène. A quoi l'une des deux ayant répondu : Madame, puisque vous allez à Saint-Denis, je vous prierai de me permettre de voir une amie que j'ai aux carmélites. A quoi la princesse répliqua : Cela vous sera facile, car je vais précisément dans ce couvent. Dès qu'on fut arrivé au monastère, elle entra seule et

très-promptement dans l'intérieur de la maison, et laissa les deux dames dans un parloir. Elle fut reçue par la supérieure, à laquelle on prétendait qu'elle avait d'abord demandé trois grâces : la première, de la regarder comme sa fille; la seconde, que toutes les religieuses la regardassent comme leur sœur; et la troisième, que personne ne l'employât pour rien obtenir en cour. Les religieuses et toutes les personnes de la maison lui rendirent leurs respects, et on la conduisit à la cellule qui lui avait été préparée, conformément aux ordres donnés à la supérieure par l'archevêque de Paris, que le roi avait prévenu, en lui recommandant le secret, le samedi précédent, jour que les ducs et pairs se trouvaient assemblés à Versailles pour l'affaire du duc d'Aiguillon ; car toute la cour ignorait que madame Louise dût prendre ce parti. Elle alla ensuite au parloir retrouver les deux dames, auxquelles elle dit qu'elles pouvaient s'en retourner, attendu que, pour elle, elle restait dans le couvent. Les deux dames, fort surprises, ayant beaucoup insisté sur ce qu'elles répondaient de sa personne, elle leur montra la permission qu'elle avait obtenue du roi. On disait que depuis plus de cinq ans elle s'occupait de ce pieux projet, et qu'elle avait été bien aise de quitter la cour avant toutes les fêtes qu'on se préparait à y donner pour le mariage de monsieur le Dauphin, qui était fixé au 16 mai suivant. On assurait aussi qu'elle avait déclaré qu'elle voulait être traitée comme toutes les autres religieuses, sans aucune distinction, et suivre la règle dans toute son étendue; qu'elle ne désirait être ni fondatrice ni bienfaitrice, et qu'elle avait prié le roi de ne lui donner qu'une simple dot, suivant les uns, de douze mille livres, et suivant d'autres, de vingt-quatre mille livres. Elle n'avait retenu personne auprès d'elle pour la servir. On disait encore qu'elle avait fait un testament qui ne devait être ouvert que lorsqu'elle aurait fait profession. Elle avait pris pour directeur, depuis environ quatre ans, l'abbé Quérénet, chanoine de l'église cathédrale de Chartres, qu'elle tenait fort assujetti depuis ce temps, et de qui elle exigeait qu'il vînt loger à Saint-Denis près des Carmélites. On raisonnait très-diversement à la cour comme à la ville sur la démarche inattendue que venait de faire cette princesse; chacun en parlait suivant qu'il était affecté. Elle se trouvait tout à la fois exposée à une critique amère de la part des uns, et à des éloges outrés de la part des autres. Les personnes les plus raisonnables doutaient fort que la faiblesse de sa santé pût lui permettre de soutenir longtemps les grandes austérités de la règle qu'elle venait d'embrasser.

Mercredi, 16 *mai*. — L'archiduchesse Marie-Antoinette part du château de la Muette vers les neuf heures du matin, coiffée et habillée dans un très-grand négligé, pour se rendre à Versailles où elle devait faire sa toilette. Le roi et monsieur le Dauphin en étaient partis après le souper, à deux heures du matin, afin de pouvoir l'y recevoir à son arrivée. On ne se souvenait pas d'avoir jamais vu aller à Versailles autant de monde de Paris qu'il en partit ce jour-là. La diminution du

peuple était sensible dans les rues, qui paraissaient comme désertes. Les carrosses de remise se payaient jusqu'à trois louis la journée, et les chevaux de louage deux louis; au bureau des voitures de la cour, quantité de personnes ne purent partir faute de trouver des places. Vers une heure après midi, l'archevêque duc de Reims (de Laroche-Aimon), grand aumônier de France, donne, dans la chapelle du château, la bénédiction nuptiale à monsieur le Dauphin et à madame la Dauphine, en présence du roi, de toute la cour, et du sieur Allart, curé de la paroisse. Quoique toutes les boutiques fussent fermées ce jour-là dans Paris, et que tous les travaux fussent suspendus, le parlement ne laissa pas que d'entrer comme à l'ordinaire, attendu que le mariage ne lui avait pas été notifié suivant l'ancien usage, qui ne s'était cependant pas observé aux deux précédents mariages du feu Dauphin. Le superbe feu d'artifice, de la composition des sieurs Torré et Morel, qui devait se tirer le soir dans les jardins de Versailles et sur le tapis vert en face du château, n'a point lieu à cause de la grande pluie occasionnée par deux orages. L'exécution en est remise, ainsi que celle des illuminations, au samedi suivant.

Jeudi, 17 *mai*. — Les six corps des marchands de la ville et faubourgs de Paris font célébrer, en l'église royale et paroissiale de Saint-Germain l'Auxerrois, une messe solennelle en musique pour le mariage de monsieur le Dauphin et la conservation de la personne du roi et de toute la famille royale. M. l'archevêque de Paris officie pontificalement à cette messe, à laquelle assistent M. de Sartine, conseiller d'État et lieutenant général de police, le procureur du roi, un des avocats du roi au Châtelet, M. de Montaran, intendant du commerce, et nombre de personnes invitées par billets imprimés. Après cette messe, ils donnent un magnifique repas au jardin des Apothicaires, rue de l'Arbalète, faubourg Saint-Marcel, dans une salle qu'ils avaient fait décorer exprès. La table était composée de cinquante couverts, et le repas servi par Danger, traiteur de l'Apport-Paris. Les magistrats, qui avaient assisté à la messe, se trouvent au repas. La veille, ils avaient employé une somme de dix mille livres à délivrer un certain nombre de particuliers détenus en prison pour raison de refus du payement des mois de nourrice de leurs enfants, et avaient distribué en outre un écu de six livres à chacun de ces particuliers; ce qui était très-louable de leur part. Une œuvre de cette nature n'était-elle pas en effet mille fois préférable à toute autre dépense qui n'eût été que fastueuse, sans contribuer en aucune manière au soulagement des malheureux?

Samedi, 19 *mai*. — Ce jour, vers dix heures du soir, on tire à Versailles, sur le tapis vert et en face du château, le magnifique feu d'artifice de la composition des sieurs Torré et Morel, qui n'avait pu avoir son exécution le mercredi précédent à cause de la pluie. Ce feu réussit très-bien, ne dure qu'une demi-heure, et excite l'admiration

de la multitude immense qui s'y était rendue de Paris et des environs.

Mercredi, 30 *mai.* — Ce jour, à neuf heures du soir, on tire dans la place de Louis XV le feu d'artifice de la composition du sieur Ruggieri, qui d'abord avait été annoncé pour le lendemain 31. Les boutiques sont fermées toute la journée; on fait le soir des illuminations dans toute la ville, et l'on distribue au peuple des viandes et du vin dans les différents quartiers. Ce jour devait être la clôture des réjouissances du mariage de M. le Dauphin, pour Paris: On n'est pas fort content de l'exécution du feu, qui manque en partie, la portion la plus intéressante ayant été consumée par les flammes. On est encore dans le cas de gémir des accidents de toute espèce qui arrivent à cette fête. Il s'y rend une si prodigieuse quantité d'équipages, que la multitude en est extrêmement maltraitée. On ramasse des corps morts de quoi en remplir onze voitures, et on les fait transporter d'abord au cimetière de la paroisse de la Madeleine, faubourg Saint-Honoré, pour les exposer ensuite dans la rue, afin qu'on pût les reconnaître. Indépendamment des morts, un très-grand nombre de personnes sont aussi dangereusement blessées. On payait ce jour-là les carrosses de place dix-huit livres pour la soirée, encore n'en trouvait-on point pour son argent.

Jeudi, 31 *mai.* — Toutes les chambres du parlement s'étant assemblées, un de Messieurs dénonce le désordre arrivé la veille dans la rue Royale, près la place de Louis XV, par un défaut de police des plus répréhensibles. La matière mise en délibération, il est arrêté qu'il serait fait une information sur les causes de ce désordre, dont les gens du roi rendraient compte le vendredi, 22 juin, à l'assemblée. M. le procureur général annonce qu'il y avait cent trente-quatre personnes de mortes, parmi lesquelles on remarquait trois chevaliers de Saint-Louis, quelques ecclésiastiques ou religieux, et nombre de femmes enceintes. Un aussi cruel événement plonge tout le monde dans la consternation, et d'un jour de joie en fait un jour de deuil. M. le lieutenant de police, avec plusieurs commissaires et les principaux magistrats du Châtelet et du parlement, s'était transporté dès le matin sur le lieu où l'on avait exposé les cadavres aux regards du public, afin que chacun pût reconnaître plus facilement ceux qui pouvaient lui appartenir, et l'on avait remis les corps de ceux qui avaient été reconnus aux personnes qui les avaient redemandés. Le surplus est inhumé le lendemain dans le cimetière de la paroisse de la Madeleine de la Ville-l'Évêque, aux frais du curé, le sieur Cathelin, qui non-seulement refuse de rien recevoir pour ses honoraires, mais même pousse la générosité jusqu'à faire expédier gratis des extraits mortuaires à tous ceux qui se trouvent dans le cas d'en avoir besoin. Depuis que le royaume de France existe, et depuis que Paris est la capitale de ce royaume, on n'y avait pas encore vu un événement de cette espèce dans de semblables circonstances.

Dimanche, 3 *juin*. — On apprend que M. le Dauphin, touché de compassion du triste sort des pauvres malheureux qui avaient péri au milieu du désordre de la fête donnée à Paris le 30 mai à l'occasion de son mariage, avait écrit à M. le lieutenant de police pour lui témoigner combien il était sensible à un événement de cette nature, en lui envoyant les six mille livres qu'on a coutume de lui donner tous les mois pour ses menus plaisirs, afin de contribuer par cette aumône au soulagement des pauvres qui pouvaient n'être que blessés, et de ceux dont les parents étaient déjà morts, et que madame la Dauphine en avait fait autant, en disant qu'elle était désolée de n'avoir pas eu la première cette idée.

Voici la lettre de M. le Dauphin à M. de Sartine, lieutenant de police; elle est écrite de sa propre main :

« J'ai appris le malheur arrivé à mon occasion; j'en suis pénétré.
« On m'apporte ce que le roi m'envoie tous les mois pour mes menus
« plaisirs, je ne puis disposer que de cela, je vous l'envoie pour se-
« courir les malheureux.

« J'ai, Monsieur, beaucoup d'estime pour vous.

« *Signé :* LOUIS-AUGUSTE, dauphin. »

N. B. Le page porteur de cette lettre l'était également de six mille livres qu'il remit à M. de Sartine.

Lundi, 4 *juin*. — On lit avec étonnement dans la *Gazette de France* de ce jour l'article concernant les réjouissances faites à Paris le 30 mai, à la suite duquel on avait jugé à propos d'insérer un récit infidèle du malheur qu'elles avaient occasionné; malheur, y disait-on, qu'il n'avait pas été possible ni de prévoir ni d'éviter; et ce qu'on n'avait soi-disant pu ni éviter ni prévoir, c'était 1° de petits fossés qu'on avait négligé de combler, et qui cependant auraient dû l'être; 2° d'organiser une garde qui aurait pu être plus nombreuse et mieux commandée; car le sieur Lelaboureur, préposé pour cela, jouait au *vingt et un* dans une maison voisine, plutôt que de remplir son devoir dans une circonstance aussi intéressante pour la sûreté publique; 3° de mettre en ordre des équipages de toute espèce et en très-grand nombre, auxquels il eût été facile de prescrire des limites, et dont on s'était malheureusement dispensé de diriger la route. On y articulait le nombre de cent trente-deux morts, dont cent neuf tant hommes que garçons, vingt-trois femmes ou filles, et de vingt-six blessés, ce qui paraissait d'autant plus surprenant qu'un particulier assurait avoir vu sur la poitrine d'un de ces infortunés le n° 134, et que le public avait eu connaissance d'un bulletin, qui était à la police et à l'hôtel du prince de Condé, suivant lequel on faisait monter le nombre des morts à trois cent soixante-sept; que d'ailleurs il passait presque pour certain qu'il périssait des suites de cet accident au moins cinq cents personnes, en rassemblant tous ceux qui viendraient à mourir par la suite, ou des coups qu'ils pourraient avoir reçus ou de l'effroi et de la douleur d'avoir perdu des personnes qui leur étaient chères. On distribue à peu

près vers le même temps dans le public un autre bulletin que je transcris ici. Quelque apocryphe qu'il paraisse, on en pourra toujours tirer quelques inductions. Moines, *cinq ;* abbés, *deux;* personnes distinguées, *vingt-deux;* bourgeois, *cent cinquante-cinq;* menu peuple, *quatre cent vingt-quatre;* noyés, *quatre-vingts :* ce qui faisait en tout *six cent quatre-vingt-huit*, non compris ceux qui ont été reportés chez eux.

Samedi, 9 *juin.* — Il se répand dans le public que le résultat des ordres donnés par M. le procureur général et M. le lieutenant de police, de concert, à tous les curés de la ville et faubourgs de Paris, d'être attentifs à donner la note de toutes les personnes qui viendraient à décéder des suites du funeste événement du 30 mai, ainsi qu'à tous les chirurgiens de faire une déclaration chez les commissaires de chaque quartier, dès qu'ils seraient appelés pour panser ou traiter quelqu'un qui pourrait avoir reçu quelque blessure dans la même circonstance, était d'avoir procuré une liste de morts, qui montait en ce moment au nombre de douze cents personnes. On débite en même temps que les prévôts des marchands et échevins étaient mandés au parlement pour la rentrée d'après les fêtes, et que la police des boulevards venait d'être accordée provisoirement au lieutenant de police, afin qu'il pût être en état d'établir le bon ordre pour la fête que l'ambassadeur d'Espagne se proposait de donner le lendemain, dans la salle du sieur Torré, où il devait y avoir grand repas, feu d'artifice et bal masqué. Le public reprochait trois choses au prévôt des marchands (M. Jérôme Bignon, conseiller d'État, garde de la bibliothèque du Roi, et prévôt-maître des cérémonies de l'ordre du Saint-Esprit). La première, d'avoir refusé de donner la somme de quinze cents livres, que le colonel du régiment des gardes françaises demandait pour douze cents hommes qu'il aurait fournis, et qui auraient pu maintenir l'ordre dans la place; la seconde, d'avoir révoqué, sur les représentations d'une personne qualifiée, les défenses faites aux gardes de laisser entrer dans la rue Royale, aucun des équipages de ceux qui avaient pris place aux colonnades; et la troisième, d'avoir eu l'indécence de se montrer à l'Opéra le vendredi d'après, dans un temps où il eût dû paraître au moins en apparence, s'il ne l'était pas réellement, pénétré de la plus vive douleur; ce qui excitait contre lui l'indignation des citoyens, au point de faire courir le bruit qu'il pourrait bien être destitué de sa place, et perdre les bonnes grâces du roi. Différents particuliers, poussés par leur zèle, leur charité et leur commisération, faisaient remettre journellement à M. le lieutenant de police des sommes proportionnées à leurs facultés, pour contribuer au soulagement des familles les plus malheureuses; un de ces particuliers avait donné trois mille livres, et un autre douze cents livres.

N. B. C'est ici la place naturelle d'une pièce faite, à peu près vers le même temps, contre le prévôt des marchands.

La Jéromiade, ou Prophétie sur messire Armand-Jérôme Bignon, prévôt des marchands, à l'occasion de la fête que la ville a donnée pour le mariage de monseigneur le Dauphin, le mercredi 30 *mai* 1770, *ou Apocalypse de monsieur Bignon, attribuée à Mᵉ Coqueley de Chaussepierre, avocat au parlement.*

Et j'étais dans mon grenier, que j'appelle ma chambre, et une voix me disait : « Fais un poëme sans paroles, parce que, où il y aura beaucoup de paroles, il y aura beaucoup de fautes ; » et je fis un poëme sans paroles, et je vis qu'il était bon, et les sages se sont révoltés contre les paroles de mon poëme, et j'ai dit : Quand la voix me l'ordonnerait, je ne ferai plus de poëme sans paroles, puisque les poëmes sans paroles offensent les sages ; car je ne veux plus offenser les sages. Et j'entendis la voix qui me disait : « Réjouis-toi, car mon serviteur Jérôme aura la joie, et j'ai vu la gaieté au-dedans de lui et le silence sur ses lèvres ; et il fera de grandes choses, et tu iras les voir, et tu écriras ce que tu auras vu, et les hommes te liront, et ils béniront mon serviteur Jérôme et la gaieté qui est au-dedans de lui. »

Et je pris mon vêtement, et je couvris mon chef, et je cheminai au milieu du peuple, qui était en grand nombre, et je vis qu'il avait la joie en dedans, parce qu'il honorait le serviteur Jérôme.

Et je marchai au milieu d'une grande foule, et j'arrivai avec peine à une grande place, et je vis qu'elle était petite, et on l'avait resserrée avec des planches, afin qu'elle contînt la multitude ;

Et j'étais de la multitude, et je me présentai pour être contenu, et les soldats me repoussèrent, et ils me dirent : « Réjouis-toi en dehors, car il n'y a que le serviteur Jérôme et les bien-aimés du serviteur qui doivent se réjouir en dedans ; »

Et je restai sur le pavé, et j'essayai d'être bien aise, et je vis venir une grande quantité de chars et de chevaux, et ils jetaient la terreur dans le peuple, et c'était une fête qu'on lui donnait, afin qu'il fût content.

Et je levai les yeux, et je vis un bâtiment carré, et il était posé de côté dans la grande place qui est petite, et il était de l'ordre corinthien, et cela est vrai, car le serviteur Suard, auteur de la *Gazette de France*, l'a dit dans la Gazette, et il n'y avait d'ordre dans la Gazette que l'ordre corinthien.

Et le bâtiment avait quatre faces, et elles regardaient les quatre parties du monde ; et sur une face on avait peint une rivière et un fleuve, et sur l'autre face un fleuve et une rivière, et les quatre faces se ressemblaient.

Et je remarquai que, quoiqu'elles fussent semblables, elles étaient différentes, car la face du serviteur Jérôme et de ses amis était resplendissante de lumière ;

Et l'on tira du canon, et les oreilles du peuple furent effrayées du bruit du canon que l'on tirait ;

Et le serviteur Jérôme dit : « Que la lumière se fasse, » et elle se fit, et le serviteur Jérôme vit la lumière, et la fumée fut distribuée au peuple, et la lumière s'éteignit, et la fumée se dissipa, et le serviteur Jérôme, qui avait fait de grandes choses, alla se coucher.

Et j'entendis la voix qui me parla, et elle me dit : « J'ai envoyé coucher mon serviteur Jérôme, mais son esprit veille au milieu de nous, et j'ai joint à son esprit quatre autres esprits aussi déliés que lui (1). »

(1) Les quatre échevins : Delens, marchand mercier ; Larivière, apothicaire ; Sarrazin, marchand mercier, et Bailli, avocat au conseil.

Et ils ont environné la ville de lumière, et la lumière conduira la multitude dans les ténèbres, et il y en aura plusieurs dans la multitude qui ne verront point la lumière, et ils auront des yeux et ne verront pas, et ils auront des pieds et ne marcheront pas;

Et je voulus aller à la lumière avec la multitude, et j'entendis des plaintes et des gémissements, et je vis un grand nombre de gens par terre, et un plus grand nombre qui les foulèrent aux pieds;

Et une infinité s'endormit dans le Seigneur, en poussant des hurlements épouvantables;

Et la mère écrasait la tête de sa fille, et le fils faisait sortir les boyaux du ventre de son père;

Et je fus saisi d'horreur, et je dis en mon cœur : Ce n'est sûrement pas là une réjouissance; et quand la voix me l'ordonnerait, je ne veux ni voir ni écrire ces choses;

Et j'entendis qu'on s'en prenait au serviteur Jérôme, et je ne pouvais pas concevoir qu'on s'en prenait à lui, car la voix m'avait dit qu'il était allé se coucher;

Et je retournai dans la place où j'avais essayé d'être bien aise, et je vis des ordres du serviteur Jérôme de se réjouir, et les larmes coulèrent le long de mes joues;

Et je dis en moi-même : Je plains le serviteur Jérôme, car il veut qu'on se réjouisse, et ils font tout le contraire.

Et je demeurai quelque temps immobile, et j'étais dans un grand étonnement, et je voulus obéir à la voix, et j'allai une seconde fois chercher la lumière, et je cheminai lentement dans une longue allée d'arbres, et chaque arbre avait un petit pot de terre, et chaque petit pot de terre avait une lumière en dedans, et je me disais : Qui empêche donc cette pompe funèbre d'avancer? Et la voix me parla et me dit : « C'est mon serviteur Jérôme qui a ordonné ces choses pour sa satisfaction et celle de la multitude;

Et il a donné pour de l'argent, à tous ceux qui l'ont demandé, la permission d'apporter ici leurs marchandises, et tous les citoyens peuvent en prendre, et tu peux aussi en prendre ce qu'il te plaira, en le payant; car mon serviteur Jérôme est grand et aime la magnificence. »

Et je regardai à gauche, et je vis une grande quantité d'hommes et de femmes, et chacun était enfermé dans une petite boîte, et ils bâillaient séparément, et il me parut qu'ils avaient sommeil;

Et il était la troisième heure de la nuit, et le jour n'était pas loin, et je m'en allai, et je disais : Ah! combien ce serviteur Jérôme est étonnant; car il a donné une fête, et je ne l'aurais pas donnée comme cela.

Vendredi, 22 juin. — M. le lieutenant de police adresse à MM. les curés de la ville et des faubourgs de Paris la lettre suivante :

« Lorsque j'ai eu, Monsieur, l'honneur de vous écrire et à tous MM. vos confrères, pour me procurer l'état des personnes qui pouvaient être mortes des suites du malheureux événement de la rue Royale, j'ai cru devoir vous observer que les listes répandues dans le public étaient absolument fausses. Les réponses que je viens de recevoir de tous MM. les curés de Paris et de la banlieue n'ont fait que confirmer mon assertion à cet égard. Je puis certifier, d'après ces réponses, que le nombre des morts est de cent trente-deux, enterrés à la Madeleine, et de quatre, enterrés, savoir : deux sur la

paroisse de Saint-Nicolas des Champs, un sur Bonne-Nouvelle et un sur Saint-Roch; il n'y a pas eu un seul noyé. Des trente-six personnes portées tant à l'Hôtel-Dieu qu'à la Charité, il n'en est mort aucune.

« Je vous prie, Monsieur, de vouloir bien faire usage de ma lettre, lorsque vous en trouverez l'occasion. S'il n'est pas possible de diminuer la douleur générale, au moins doit-on chercher à détruire l'impression qu'ont occasionnée ces listes, et je vous serai très-obligé, Monsieur, de vouloir bien y contribuer. La nécessité de réunir tous les éclaircissements que j'ai demandés, pour faire une distribution générale du dépôt qui m'a été confié, ne m'a permis de secourir jusqu'à présent que quelques-uns des plus malheureux. Je compte être incessamment en état de faire une juste répartition du tout, d'après vos certificats et ceux de MM. vos confrères.

« Je suis avec respect, Monsieur, etc.

« *Signé*, DE SARTINE. »

N. B. La *Gazette de France* du même jour, qui revenait encore sur cet article, avouait, conformément à la lettre ci-dessus, le nombre de cent trente-six morts, et de trente-deux blessés, dont aucun n'était mort, quoique dans le public on soutînt persévéramment le nombre au moins de six cent quatre-vingt-huit, dont on avait parlé précédemment. Dans l'impossibilité absolue de discerner le vrai au milieu d'une semblable contradiction, il valait beaucoup mieux, pour adoucir l'amertume de son affliction, s'en tenir à moins qu'à plus.

Lundi, 24 *décembre*. — Ce jour, vers la fin de la matinée, M. le duc de la Vrillière, secrétaire d'État, ayant le département de Paris, se transporte chez le duc de Choiseul, ministre et secrétaire d'État, ayant le département de la guerre et celui des affaires étrangères; il lui demande, de la part du roi, la démission de ses places et de la surintendance des postes, et lui notifie les ordres de Sa Majesté de se retirer à sa terre de Chanteloup, dans vingt-quatre heures. Il va ensuite chez le duc de Praslin, ministre et secrétaire d'État au département de la marine, lui demande également la démission de ses places, et lui notifie les ordres de se retirer à sa terre de Praslin, dont l'exécution est néanmoins suspendue de quelques jours, attendu sa mauvaise santé. Le duc de Choiseul se rend, le même jour, de Versailles à Paris, pour se disposer à son départ. Il quitte son hôtel de la rue de Richelieu le lendemain à midi moins cinq minutes, pour se rendre à sa terre de Chanteloup, dans la Touraine, à quarante-sept lieues de Paris. Ce seigneur, qui avait été appelé au ministère des affaires étrangères lors de la disgrâce du cardinal de Bernis, qui en était chargé, s'était acquitté depuis ce temps de tout ce qui y avait rapport, d'une manière à lui concilier l'estime et la considération de toutes les cours. Deux préposés de la police ne quittèrent la porte de son hôtel que lorsqu'ils eurent été témoins que son départ s'exécutait dans les vingt-quatre

heures. Il est visité, pendant ce temps, par un très-grand nombre de personnes de la première distinction, qui se font écrire chez lui, attendu qu'il ne recevait personne. Les ambassadeurs des cours étrangères parurent touchés de sa disgrâce, à laquelle madame la Dauphine témoigna aussi de son côté être fort sensible. On disait de lui que, comme beaucoup d'autres, il avait eu des ennemis étant en place, mais que, comme nul autre déplacé, il avait eu des amis. Le prince de Conti, qui ne l'aimait pas, à ce qu'on assurait, le regardait comme l'homme le plus haut, le plus ingénieux et le plus nécessaire de la cour. Il donne ordre, avant de partir, qu'on vende tous ses équipages, ce qui commence à s'exécuter dès le samedi suivant. Un grand nombre de seigneurs et de gentilshommes s'empressent de se trouver sur la route de son exil pour le saluer, ce qui faisait dire à bien des gens que sa retraite était glorieuse. Tandis que d'autres cherchaient à le noircir en lui imputant les malversations les plus répréhensibles, les personnes les plus raisonnables se contentaient de dire que ses successeurs dans les différentes parties du ministère dont il avait été chargé, deviendraient ses apologistes ou ses accusateurs. Ces deux exils font une très-grande sensation à la cour comme à la ville, et chacun en raisonnait selon qu'il était affecté. On les regardait comme l'ouvrage de la comtesse du Barri, du chancelier et de sa cabale ; on prétendait même que le prince de Condé y avait beaucoup de part. On assurait que le duc de Choiseul avait dit que ce qui le consolait de sa retraite, c'était d'être parvenu auparavant à cimenter la paix entre les cours de France et d'Espagne. Ce qui étonnait beaucoup tout le monde, c'était de voir, contre les règles ordinaires, disgracier deux ministres, sans qu'on eût prévu auparavant qui était en état de les remplacer.

ACADÉMIES ET SOCIÉTÉS SAVANTES

FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

Séance du 21 juin.

M. Payen lit une note sur *l'influence des substances grasses sécrétées dans les plantes, sur l'engraissement des herbivores.* — On se rappelle la discussion qui a eu lieu parmi les chimistes relativement aux quantités de matières grasses contenues dans les fourrages. M. Payen prétend que de cette discussion est née la méthode, pratiquée dans le nord de la France et en Belgique, et qui consiste dans l'emploi des tourteaux de graines oléagineuses pour hâter le terme de l'engraissement des bestiaux. « On conviendra, sans doute, dit-il en terminant, que la science a fait une chose utile en appelant l'attention des agriculteurs sur le rôle des matières grasses végétales dans l'engraissement des animaux. »

M. Payen se trompe. La méthode d'engraisser les bestiaux avec les graines de lin et les tourteaux de plantes oléagineuses est connue et pratiquée de *temps immémorial* en Allemagne et en Belgique. Ici encore la pratique a précédé la théorie. La science est une boiteuse qui affiche sans cesse la prétention de marcher plus vite que son aînée, la pratique.

— Il résulte des documents produits par M. Stanislas Julien que deux mille sept cents ans avant J. C. les Chinois avaient inventé la boussole; quatre cents avant, les bateaux et les vaisseaux entièrement construits en fer; deux cents ans avant, l'encre et le papier à écrire; un siècle avant J. C., la poudre de guerre. Après J. C., l'imprimerie avec des planches de bois (entre 581 et 593), avec des planches de pierres gravées (en 914), avec des types mobiles (entre 1041 et 1049), la porcelaine (dans le VIIIe siècle), les puits forés, l'art d'éclairer et de chauffer avec le gaz inflammable, puisé au sein de la terre et conduit à de grandes distances, les ponts suspendus en rotins ou en chaînes de fer, les pompes à incendie, les cartes à jouer (l'an 1120 de J. C.), le papier-monnaie, entre 1260 et 1341, etc.

M. Stanislas Julien prétend-il montrer par là que les Chinois sont supérieurs aux Européens? Les documents qu'il publie prouveraient tout le contraire. Il faut, en effet, s'étonner que les Chinois, malgré la priorité de leurs inventions, aient fait si peu de progrès, et que les Européens soient obligés de *les traiter comme des enfants.* Ce sont les termes mêmes d'une proclamation que le chef de la station anglaise à Hong-Khong vient d'adresser aux Chinois.

— M. Collomb présente une note *sur les glaciers.* Une série nombreuse d'êtres microscopiques, appartenant au règne végétal et au règne animal, vivent et prospèrent au sein des glaces, à 2500 mètres au-dessus du niveau de la mer. Ainsi, indépendamment des sporules de *protococcus* qui forment la neige rouge, l'eau des glaciers contient une variété très-grande de fragments de végétaux cryptogames non encore déterminés. Enfin, il y aurait matière à une flore glacière. Quant aux organismes animaux, M. Desor, le premier, a signalé l'existence des puces de glacier (*Desoria glacialis*). On en trouve sur toute l'étendue de la surface. Au glacier de l'Aar, il suffit de soulever la première pierre venue de la mo-

raine médiane pour en découvrir des myriades; ces petits insectes sont si nombreux dans leur loge de glace, qu'elle en contracte une teinte noire. Ces puces ne peuvent pas se nourrir d'eau distillée; il faut donc qu'elles aient recours à quelques débris organiques pour subvenir à leur existence. Enfermées dans un bocal entouré d'un mélange réfrigérent, elles ne résistent pas à une température de — 18 degrés centigrades. Ce froid les fait périr en peu d'instants. Ces faits doivent être présents à la mémoire des personnes qui ont eu occasion de séjourner sur les glaciers; ils donnent à penser qu'il y a là toute une organisation à étudier.

Il n'en est pas moins constant, d'après les lois qui régissent le mouvement des glaciers, que leur masse entière finit par se renouveler au bout d'un certain nombre d'années, y compris les débris minéraux, végétaux et animaux qui sont à leur surface et dans leur intérieur; ils arrivent tous successivement au talus terminal, tous se retrouvent dans les eaux qui s'écoulent des voûtes inférieures: de là l'origine de leur extrême impureté et de la couleur grise, laiteuse, dépourvue de transparence, qui les caractérise.

— M. Boubée présente des idées fort judicieuses sur l'épuisement du sol par suite de la culture. Il constate, 1° que cet épuisement tient surtout à la décomposition d'une partie des matières minérales qui constituent le sol; 2° que pendant tout le temps que dure cette lente décomposition minérale, la végétation en retire une alimentation active et puissante; 3° que lorsque cette décomposition est terminée, il ne reste dans le sol que des matières inertes, incapables de fournir aux plantes des éléments de nutrition, ce qui oblige alors le cultivateur à donner à sa terre des engrais beaucoup plus abondants et plus complexes, jusqu'à ce que, par un amendement géologique convenable, il rende à cette terre les éléments naturels de son ancienne fécondité.

Sur la variation diurne de l'intensité magnétique horizontale, à Bossekop (Laponie) pendant l'hiver de 1838 *à* 1839, par MM. Lottin et Bravais. — Il résulte, de ces observations, que la variation diurne de ces éléments magnétiques est un phénomène complexe, lequel dépend au moins de deux causes distinctes : l'une constante ou presque constante, qui étend son action sur toute l'Europe ; l'autre, régulière dans les heures de ses maxima et minima, mais d'intensité éminemment variable d'un jour à l'autre, et dont le foyer paraît être situé dans les régions voisines du pôle magnétique boréal.

Séance du 28 *juin. — Note sur l'état du sang dans un cas de scorbut,* par M. Andral. — Le sang des scorbutiques présente le même aspect que le sang des chlorotiques. A une période même très-avancée de la maladie, on ne remarque pas cet état de dissolution de la fibrine qu'on a signalé.

M. Magendie rappelle à cette occasion diverses expériences, d'où il résulte que les alcalis (carbonates de potasse et de soude), les acides faibles, les matières organiques en putréfaction, enlèvent en quelques instants la coagulabilité du sang, et que c'est précisément dans les maladies les plus graves qu'on remarque ce défaut de coagulabilité. Quand le sang est *défibriné*, il s'imbibe et s'infiltre dans les parois des vaisseaux capillaires; de là l'origine des taches, pétéchies, hémorragies, et des lésions organiques qui suivent les altérations du sang.

M. Serres ajoute que le rapprochement entre le scorbut et la forme adynamique de la fièvre typhoïde, justifie l'emploi des toniques diffusibles dans cette maladie, et la défibrination du sang qui l'accompagne en indique, en quelque sorte, la nécessité.

— M. Sace adresse à l'Académie une note qui contient les résultats de quelques expériences intéressantes sur la nutrition des poules. En voici le résumé :

« 1° Les poules mises en expérience pondaient des œufs à coquille blanche tant

qu'elles reçurent de la craie ; mais la coquille passa sur-le-champ au jaune orangé quand on y substitua le calcaire jaune grossier, si riche en oxyde ferrique, qui fait la majeure partie des collines sur lesquelles est bâtie la ville de Neufchâtel. La coquille des œufs redevint blanche lorsqu'on eut remis les poules au régime de la craie.

« 2° Pendant la fin de l'automne et l'hiver de 1846-47, les poules qui ne pondaient pas se sont contentées d'orge, et leurs fonctions digestives étaient très-normales. Dès qu'elles commencèrent à pondre, elles se mirent toutes à s'arracher réciproquement les plumes et à se les enlever à elles-mêmes lorsqu'on les isolait ; nourries d'orge et de plumes coupées en petits morceaux et légèrement brisées, elles parurent se trouver bien de ce régime, et il nous a toujours été impossible de trouver dans leurs déjections la plus légère trace des plumes avalées, qui avaient donc été digérées. Les mêmes poules cessèrent de s'arracher les plumes dès qu'on eut adjoint le lait à leur régime ordinaire. Comme, pendant ce temps, les coqs que j'avais en expérience n'éprouvèrent pas ce besoin d'aliments nitrogénés, je suis tenté de croire qu'il a été provoqué dans les poules par la formation des œufs, et suis persuadé qu'on arrêterait complétement la ponte en nourrissant les poules avec des substances privées de nitrogène ou peu riches en ce principe. Une autre conséquence à tirer de ce fait, c'est que les oiseaux domestiques feront d'autant plus d'œufs que leur nourriture sera plus riche en nitrogène à l'époque de la ponte. »

Séance du 5 juillet. — Découverte d'une nouvelle comète. — M. Mauvais vient de découvrir une nouvelle comète télescopique entre la constellation de Céphée et celle de la petite ourse. Position de cet astre :

Le 4 juillet 1847, à $13^h\ 36^m\ 5^s$, temps moyen de Paris :

Ascension droite apparente.............	$22^h\ 8^m\ 10^s,4$
Déclinaison boréale apparente...........	$+\ 80°\ 25'\ 44''$
Mouvement diurne en ascension droite....	$-\ 11^m\ 50^s$
Mouvement diurne en déclinaison........	$+\ 0°\ 56'$

Cette comète se compose d'un noyau assez distinct, entouré d'une nébulosité ovale, qui se prolonge un peu d'un côté, en forme de queue. Le diamètre apparent de la nébulosité est d'environ 4 à 5 minutes de degré. Elle marche rapidement vers le pôle boréal, dont elle n'est éloignée, en ce moment, que de 9 à 10 degrés. On la retrouvera facilement avec une bonne lunette de nuit, en la dirigeant un peu au-dessus de la ligne qui joint γ de Céphée à la polaire.

— M. Coblentz, ouvrier imprimeur, indique un procédé propre à conserver les caractères d'imprimerie, qui sont si sujets à s'user. Les caractères d'imprimerie sont faits, comme on sait, avec un alliage de plomb, d'étain et d'antimoine. L'auteur propose de recouvrir les têtes d'une couche de cuivre, au moyen d'une dissolution saturée de cyanure double de potassium et de cuivre, qu'on décompose par la pile. Comme l'encre adhère moins facilement au cuivre qu'au plomb, il recommande de laver les caractères avec une solution de savon.

— *Sur la déshydratation de l'acide sulfurique monohydraté* — M. Barreswil propose un moyen facile de préparer l'acide sulfurique glacial anhydre. Ce moyen consiste à distiller l'acide ordinaire concentré (monohydraté) sur de l'acide phosphorique anhydre : ce dernier s'empare de toute l'eau du premier. Mais ce moyen, quoique d'une exécution facile, restera probablement sans application, à cause des difficultés qu'on éprouve à se procurer de l'acide phosphorique parfaitement anhydre.

— *Éléments paraboliques de la comète découverte à Parme par M. Colla :*

Passage au périhélie...............	5 ,58956 juin 1847.	
Longitude du périhélie............	141° 9′ 55″	équinoxe moyen
Longitude du nœud ascendant.......	173°54′ 14″	du 15 mai 1847.
Inclinaison.......................	79°38′ 9″	
Distance du périhélie.............	2,11655 88	
Sens du mouvement.................	Rétrograde.	

Séance du 12 juillet. — *Sur le parasitisme des Rhinanthacées.* — De Candolle avait divisé les plantes parasites en deux groupes, que tous les botanistes ont jusqu'à présent admis comme exempts d'exception; l'un de ces groupes comprend les parasites phanérogames, qui, vivant sur les tiges, ont les feuilles colorées en vert; l'autre renferme les parasites qui, vivant sur les racines, ont les feuilles blanchâtres, jaunes ou comme étiolées. La végétation du *Melampyrum arvense* renverse cette division. En effet, M. Decaisne vient de découvrir que cette plante est parasite, et vit, dans les champs, sur les racines de certaines graminées : les radicelles sont dépourvues de spongioles en forme de ventouses, qui s'appliquent sur ces racines. C'est ce qui explique l'impossibilité de transplanter ou de cultiver cette plante dans les jardins. La même observation paraît s'appliquer aux *Odontites*, aux *Alectolorophus*, et en général à toutes les vraies rhinanthacées.

— *Éléments paraboliques de l'orbite de la comète découverte à Paris, le 4 juillet* 1847, par M. Mauvais :

Passage au périhélie, juillet 1847....	19°,586888 temps moyen de Paris.
Longitude au périhélie...............	256°15′ 55″
Longitude du nœud ascendant.........	335° 9′ 11″
Inclinaison..........................	84°15 9″
Distance du périhélie................	1,79932
Sens du mouvement héliocentrique.	Rétrograde.

— *Variations de la quantité de matières grasses contenues dans les poumons humains malades*, par M. Guillot. — Suivant l'auteur, la somme des matières grasses contenues dans le tissu pulmonaire est plus considérable chez le fœtus avant qu'après la naissance; elle diminue dès que l'enfant nouveau-né commence à respirer. Au terme de la vie intra-utérine, avant que la fonction respiratoire n'ait commencé, le rapport des matières grasses au tissu des poumons desséchés peut être de 10, 12, 15 ou 18 pour 100; dès que l'air a pénétré dans la poitrine, ce rapport cesse d'être supérieur à 6 pour 100.

Dans toutes les affections de poitrine dont la conséquence est la suppression passagère ou durable de la fonction respiratoire, dans une étendue plus ou moins grande des poumons, la proportion des matières grasses s'accroît dans les parties devenues imperméables à l'air. La quantité de ces matières peut alors s'élever jusqu'aux termes de 15, de 20, de 30, de 40, et même de 50 pour 100; tandis que, dans les endroits sains des mêmes organes, elle dépasse très-rarement le terme de 10 pour 100. Ce fait est général, depuis le moment de la naissance jusqu'à la vieillesse la plus avancée, chez les malades affectés de fluxion de poitrine ou de phthisie pulmonaire. Les organes ont alors subi un véritable engraissement, qui semble en rapport avec l'absence du contact de l'air sur les parties malades. L'examen des poumons dont les tissus sont encore pénétrés par l'air, malgré l'intensité des lésions, peut autoriser à admettre cette conséquence; car, dans ces circonstances particulières, la quantité des matières grasses extraites par le moyen de l'éther, n'est jamais égale à la somme des graisses que

produisent les parties des poumons où l'air a cessé de s'introduire pendant la durée de la vie.

— *Nouvelle planète.*— Le 1er juillet, vers 10 h. 30 m. du soir, M. Hencke, de Driessen, a vu un astre un peu au-dessous de la 9e grandeur, par 257°6',7 d'ascension droite, et 3°42',5 de déclinaison australe, à une place qu'il avait toujours trouvée vide. Le 3 juillet, à 11 h. 45 m., la place était vide de nouveau ; mais, à une distance de 28' à l'ouest, en 256°40' d'ascension droite et 3°51',5 de déclinaison australe, il vit une petite étoile semblable en tout à celle qui avait été vue le 1er. Le 5 juillet, on apprit à Berlin la découverte de M. Hencke ; on s'empressa aussitôt de rechercher le nouvel astre, qui fut trouvé le soir même.

Voici deux positions qui ont été prises, la première au réfracteur parallactique, la seconde au méridien.

Temps moyen de Berlin.		Ascension droite.	Déclinaison australe.
5 juillet....	$10^h12^m 7^s,1$	256°51'35",4	4°8'29",2
	$10^h14^m27^s,8$	256°51'34",5	4°8'27",8

La nouvelle planète a été observée à l'Observatoire de Paris le 11 juillet.
On a trouvé :

11 juillet....	$10^h47^m15^s,2$	Ascension droite......	255°44'31",8
		Déclinaison australe...	4°47'37",1

Séance du 19 *juillet.* — M. Ehrenberg présente à l'Académie un mémoire sur une roche particulière de l'île de Barbade, dans le groupe des Antilles. Cette roche contient des couches siliceuses, formées de carapaces d'animaux microscopiques. M. Ehrenberg en a observé jusqu'à 361 espèces, dont la plupart sont inconnues. Les plus remarquables sont les *polycistines*.

— *Observations sur la silice,* par M. Doveri.—L'auteur croit devoir conclure de ses observations : 1° que les silicates alcalins, décomposés par les acides, et particulièrement par l'acide chlorhydrique, laissent déposer la plus grande partie de la silice qu'ils contiennent, quand on y verse goutte à goutte l'acide en excès, tandis que la même quantité d'acide ajoutée en une seule fois ne laisse pas précipiter la plus petite quantité de silice ;

2° Que la silice, une fois précipitée, ne se redissout plus dans les acides, quelle que soit son origine, qu'elle ait été précipitée d'un silicate alcalin par un acide ou fluorure de silicium, au moyen de l'eau ;

3° Que les acides faibles, comme les acides carbonique, sulfureux, borique, et les acides végétaux, décomposent les silicates alcalins à la température ordinaire, en précipitant la silice soit en gelée, soit en flocons gélatineux ;

4° Que la silice très-divisée, soit anhydre, soit hydratée, est capable de décomposer les carbonates alcalins en dissolution dans l'eau, à la température de l'ébullition, en se dissolvant dans la liqueur ;

5° Que la silice précipitée, à la température ordinaire, d'une dissolution d'un silicate alcalin ou du fluorure de silicium, est un hydrate à proportions définies, dont la composition peut être exprimée par la formule HO, SiO^3 ; que cet hydrate, à la température de 100 degrés, perd 1 équivalent d'eau, et se transforme en un autre composé $HO, 2SiO^3$;

6° Que lorsqu'on traite une dissolution d'un silicate alcalin par une dissolution métallique, on a un précipité formé d'un mélange de silice hydratée et de silicate métallique ; que le silicate métallique est entièrement dissous par les acides minéraux, tandis que la silice libre reste indissoute ;

7° Qu'on peut se procurer à volonté une dissolution limpide et très-chargée de silice dans l'acide chlorhydrique, en dissolvant dans cet acide du silicate de cuivre, et en précipitant le cuivre par l'hydrogène sulfuré ;

8° Que la dissolution de la silice dans l'acide chlorhydrique, évaporée lentement sous la machine pneumatique, donne de la silice hydratée (HO, SiO^3) parfaitement cristallisée en aiguilles très-minces et transparentes, groupées en étoiles ou en houppes.

Annalen der Physik und Chemie v. Poggendorff (numéros I, II, III, IV, V, VI, de l'année 1847).

Nouvelles expériences sur l'électricité, par Faraday.—D'après les expériences de Faraday, il résulte que ce ne sont pas seulement le fer, le cobalt et le nickel qui possèdent les propriétés du magnétisme, mais que ces propriétés existent, à des degrés différents, dans le titane, le manganèse, le cérium, le chrôme, le plomb, le platine, le palladium, l'arsenic, l'osmium, l'iridium, le rhodium, l'urane, le tungstène, l'argent, l'antimoine, le bismuth, le sodium, le magnésium, le rhodium, le baryum. Enfin, on n'a pas encore trouvé de corps solide ou liquide qui soit parfaitement neutre, c'est-à-dire, qui ne soit ni attiré ni repoussé dans l'air. Faraday divise les corps en *magnétiques* et en *diamagnétiques* (livrant passage au fluide magnétique).

Sur l'acide nitrique considéré comme réactif de la bile, par M. Heintz. — L'acide nitrique a été depuis quelque temps proposé pour reconnaître des traces de bile dans certains liquides, tels que l'urine, le sang, etc. On obtient par là des colorations vertes, bleues et violettes. Mais M. Heintz a observé que ces colorations n'ont pas lieu pour toutes les substances de la bile, mais seulement pour la cholépyrrhine de Berzélius, ou la matière colorante brune de la bile.

Pistomesite, nouveau minéral. — Ce minéral se rencontre aux environs de Salzbourg. Il est d'un éclat faiblement nacré, d'un blanc jaunâtre. Sa dureté varie entre 4 et 5. Poids spécifique, 3,412 à 3,417. Composition :

33,92 d'oxyde ferreux,
21,72 magnésie,
43,62 acide carbonique.

De là la formule $MgOCO^2 + FeOCO^2$. Le nom de pistomesite lui vient de πιστός, croyable, et μέσον, milieu, parce qu'il occupe le milieu entre le carbonate de magnésie $MgOCO^2$ et le carbonate ferreux $FeOCO^2$.

Hauerite, nouvelle espèce minérale, par M. Haidinger. — Ce minéral, cristallisé en octaèdres, d'un rouge brunâtre, a pour poids spécifique 3,463, et pour composition :

Soufre......	53,64
Manganèse..	42,97
Fer.	1,30
Silice.......	1,20

Sur la constitution chimique de l'augite, de l'amphibole, et d'autres minéraux analogues, par M. Scheerer. — Ce travail tend à confirmer la *loi de Bonsdorff*, d'après laquelle l'alumine remplace une partie de silice (dans le rapport de $2SiO^3$ à $3Al^2O^3$) dans les augites et les amphiboles argileuses. L'eau paraît également jouer un certain rôle dans la composition de ces minéraux.

Analyse du diallage (broncite) par Koehler :

Silice.	54,01
Alumine.	2,34
Chaux..........	11,49
Magnésie.	21,91
Oxyde ferreux...	8,96
Eau............	1,51

Composition de l'hypersthène (paulite), suivant une analyse de Muir :

Silice	51,91
Alumine	2,02
Chaux	2,41
Magnésie	18,64
Oxyde ferreux	20,35
Oxyde manganeux	3,88
Eau	0,33

Sur un nouvel eudiomètre. — Grove avait déjà eu l'idée d'employer la pile à gaz pour mesurer les quantités d'oxygène contenues dans l'air. Le procédé est des plus simples : il consiste à remplir l'un des tubes du couple avec de l'air atmosphérique, et l'autre d'hydrogène. L'absorption, qui, au bout de deux jours, est complétement terminée, donne exactement 21 pour cent d'oxygène. M. Poggendorff propose un moyen encore plus simple : on prend une lamelle de platine, et on y fixe, au moyen d'un fil de cuivre ou de platine, une lamelle de cuivre; puis on a un tube gradué, qu'on renverse, plein d'une quantité d'air mesuré, sur de l'acide sulfurique étendu ; enfin, on introduit dans ce tube le petit appareil, de telle façon que la lamelle de cuivre reste plongée dans l'acide, tandis que la lamelle de platine est maintenue dans l'air. On a ainsi une faible pile galvanique, qui, à la vérité, ne décompose pas l'eau d'une manière visible, mais qui suffit pour recouvrir le platine, en tant qu'il est mouillé, d'une mince couche d'hydrogène, qui, par une action catalytique, se combine avec l'oxygène de l'air. Dans une expérience, 40 mesures d'air perdirent, au bout de 30 heures, 8,4 mesures d'oxygène, c'est-à-dire, exactement 21 pour cent. « Ce procédé, dit Poggendorff, quant à l'exactitude, ne le cède certainement à aucune des méthodes eudiométriques connues, et il les surpasse toutes en simplicité et en propreté. »

Sur l'aspasiolithe considéré comme pseudomorphose du cordiérite, et quelques observations sur le métamorphisme, par M. Haidinger.—M. Scheerer avait établi en principe que, dans certaines roches, *un atome de magnésie est remplacé par trois atomes d'eau*. C'est ainsi qu'il explique la transformation du cordiérite (silice, 50,44; alumine, 32,95; magnésie, 12,76; chaux, 1,12; oxyde ferreux, 0,96; oxyde manganeux, traces; eau, 1,02) en aspasiolithe présentant à peu près la même composition, si ce n'est qu'au lieu de 1,02 d'eau, il en contient 6,73, et qu'au lieu de 12,76 de magnésie, il en renferme 8,01. Comme la forme cristalline reste la même, Scheerer lui donne le nom d'*isomorphie polymère*. — Les basaltes et les phonolithes se rapprochent le plus des produits d'une fusion immédiate. Cependant, placés dans des circonstances qui favorisent l'absorption de l'eau, ils se décomposent (se métamorphosent), en donnant pour résidus de l'argile ferrugineuse plus ou moins compacte, de la grauwacke, etc. Le phonolithe d'Hausenstein, fortement calciné dans un four à porcelaine, donne un verre noir fondu, de la véritable obsidienne; faiblement calciné, il prend tout à fait l'aspect d'un trachyte. Le phonolithe paraît donc n'être qu'une modification du trachyte et de l'obsidienne. Sa composition est à peu près celle du feldspath. Une forte proportion de chaux rapproche quelques obsidiennes et les perlsteines de la composition de l'oligoclase, du labrador, et quelques espèces feldspathiques. La *pierre ponce*, contenant, d'après Ehrenberg, des carapaces siliceuses d'infusoires, a été frittée par l'action immédiate du feu, et se trouve partiellement convertie en obsidienne. Le *perlstein* se compose de grains d'obsidienne, semblables à des pellicules vitreuses concentriques. Le carbonate calcaire est l'un des produits pseudomorphiques du feldspath d'Ilmenau. La formation du spath calcaire et de la pyrite est contemporaine de la cristallisation

de l'*épidote*. Enfin, d'après la théorie du métamorphisme, on pourra admettre trois périodes dans la formation des roches : 1° la *période du basalte* ou de l'*augite*; 2° la *période de l'uralithe* ou *porphyre* (commencement de désagrégation); 3° la *période de l'épidote*. Dans cette période, la désagrégation est achevée, et d'autres cristallisations ont pris place. L'amphibole persiste dans les trois périodes de la transformation lente du basalte. Des théories semblables peuvent s'appliquer au granite, etc.

Académie française. — L'Académie a tenu sa séance publique annuelle le 22 juillet. On nous saura gré sans doute d'avoir reproduit presque en entier le rapport de M. Villemain sur les concours de 1847.

« La pensée toute française qui, pour susciter d'éloquents travaux sur notre histoire, a réservé au talent une sorte de majorat annuellement électif, reçoit de nouveau la destination que lui avait indiquée dès le premier jour le suffrage du public. L'auteur des *Considérations sur l'histoire de France*, le grand peintre aveugle qui vient de tracer d'une main si ferme le frontispice du monument élevé aux anciennes communes de France, et qui, dans cette vaste étude des origines et des progrès du tiers état, nous fait assister au développement même de la nation, M. Thierry conserve le prix fondé par le baron Gobert. Nulle concurrence ne s'est présentée, nulle comparaison n'a été possible. Le second prix, attribué au narrateur instructif et piquant du règne de Louis XIII et du siècle de Richelieu, est également maintenu. En annonçant la première de ces décisions, l'Académie ne craint pas de paraître décourager l'émulation par l'immobilité de la récompense. Il est un degré de talent heureux et de travail inspiré qu'on ne surpasse pas souvent. Reconnaissons-le, d'ailleurs : notre concours est nécessairement mutilé. De grands et récents travaux n'y sont pas admis. Tout arc de triomphe élevé à notre histoire, toute peinture brillante, tout panorama poétique de nos troubles civils, toute image fidèle ou transformée de leurs terribles héros, n'a pas été comprise dans notre examen. Tout récit politique et animé des créations et des batailles de l'empire, toute description sagement sévère de l'ancien blocus de l'Europe par la France n'est pas tombée de plein droit sous nos couronnes. Les auteurs étaient au rang des juges....

« Une autre fondation, vous le savez, Messieurs, moins fixe dans son objet, permet à l'Académie d'accueillir, sous le titre d'ouvrages utiles aux mœurs, un choix de productions fort diverses. L'Académie en a distingué plusieurs inégales de mérite, différentes de caractère, mais rapprochées par quelque point de la pensée de M. de Montyon. Au premier rang s'est placé un savant travail apprécié déjà par le suffrage d'un illustre magistrat, un travail d'histoire et de jurisprudence sur le *Duel considéré dans son origine*; question grave que l'antiquité n'avait pas connue, apanage de la première barbarie des temps modernes, conservé ou même aggravé dans le premier éclat de leur civilisation, et tout à la fois le préjugé le plus contraire au christianisme, et le seul peut-être qui ne se soit produit que chez les peuples chrétiens. Prendre ce préjugé à sa source et dans sa puissance, lorsque sous le nom de combat judiciaire il était une institution, puis, quand le combat judiciaire a été graduellement restreint, réduit à de rares autorisations, et enfin supprimé, montrer le duel qui, repoussé par la loi, se réfugie dans les mœurs, et lutte contre la justice et le pouvoir, le suivre dans cet état d'exception interdite, sous les impulsions diverses que lui donnent le sentiment plus raffiné de l'honneur, le contre-coup de la ligue et de la fronde, l'instabilité du système de répression, et quelquefois l'excès même de sa rigueur, expliquer enfin l'influence qu'ont exercée sur cette question la philosophie, la révolution, la liberté : c'était là sans doute une curieuse étude et un ta-

bleau vraiment moral. L'auteur en a parcouru toutes les parties et toutes les époques avec un art qui n'oublie rien d'utile, intéresse en abrégeant, et mêle à propos les vues générales aux faits caractéristiques. Puis à cette étude d'histoire savante et nette, dans laquelle se trouvent mises en action les principales données du problème, succède le travail du jurisconsulte, plaçant la question dans notre temps, ne la séparant pas du reste de la vie publique, et comparant la nouvelle solution qu'elle a reçue de la jurisprudence avec la législation que lui appliquent d'autres pays, également libres, ou qui croient être également éclairés. La conclusion manque sans doute. Le publiciste n'est pas législateur; il a fait son œuvre lorsque, secondant ou avertissant l'opinion, il a donné des armes à la raison publique, ôté des prétextes à l'erreur, et rendu la réforme légale ou plus facile, ou moins nécessaire, deux moyens différents d'atteindre au même but. Tel est le mérite scientifique et social du livre de M. Cauchy, et le motif de la préférence que lui décerne l'Académie, en y attachant un prix de 3,000 francs.

« Un autre ouvrage, dont le sujet, la forme et les détails sont dans un incontestable rapport avec la destination originaire du prix, obtient de l'Académie une égale récompense; ce sont les *Entretiens de village*, publiés par portions à diverses époques, récemment augmentés de nouveaux dialogues dans une édition corrigée que reconnaît et que signe l'auteur. Là, presque tous les conseils du bon sens, applicables à la famille et à la commune, tout ce qui peut aider par l'opinion l'influence des lois, se trouve réuni. Enseignement primaire sous diverses formes, combinaisons auxiliaires pour y préparer, l'étendre et prolonger son action en l'appropriant aux divers emplois de la vie, concours donné à la religion, association empressée à toutes ses œuvres, esprit de travail encouragé comme principe de tout bien, et prémuni contre les mécontentements injustes et les mécomptes accidentels, esprit d'ordre lié à l'esprit de travail, et devenant la dignité comme la prudence du pauvre, hygiène populaire substituée à une dangereuse ignorance, notions de justice et d'administration rendues faciles, et instruisant l'intérêt privé à servir le bien public, sentiments d'émulation locale excités à propos, sentiments d'ambition et d'honneur réduits ou plutôt élevés à ce qu'il y a de mieux pour l'homme, le besoin de l'estime autour de soi, celle qui ne peut ni tromper ni faillir : voilà en grande partie le programme de cet ouvrage incomplet sans doute, mais qui ne renferme que des choses utiles, des vues saines exprimées avec une vivacité concise et forte. Un sujet d'éloges que nous n'omettrons pas, ce sont les corrections qu'a faites l'auteur, et la pensée, l'aveu hautement moral qui les a dictées. Il y a là une leçon muette qui n'est pas la moins utile de celles que renferme l'ouvrage. Longtemps jeté dans la vie politique, mêlé aux passions plutôt qu'aux combats de la tribune, et les reportant avec éclat dans la presse par l'âpre habileté du style polémique, l'auteur avait, dans la première publication de quelques-uns de ces entretiens, associé parfois la controverse de parti aux conseils de l'expérience et de la charité. Il avait été amer, même en voulant être bienfaisant : il aurait pu, contre son gré, exciter la passion là où il ne voulait porter que l'instruction et le calme d'esprit, sans lequel l'instruction ne profite pas. Un sage retour a partout effacé cette première empreinte, et rien dans les nouveaux entretiens ne s'écarte de l'esprit bienséant et modéré dont l'exemple inspire ce qu'il recommande. On pouvait faire plus encore, et proclamer ce que la France doit au pouvoir sous lequel les esprits sont appelés à tant de progrès salutaires; mais ces progrès du moins ne sont pas méconnus, et de sages conseils sont donnés pour en étendre le bienfait, et par conséquent la reconnaissance. Que M. de Cormenin soit accueilli dans cette voie nouvelle d'écrivain populaire sans passion, cherchant l'amélioration matérielle pour aider au bien moral, et le bien

moral pour faciliter la soumission aux lois et l'ordre, c'est un noble emploi du savoir et du loisir.

« L'Académie a compris, dans sa libre répartition, d'autres ouvrages fort divers, une histoire de France écrite pour la jeunesse, un poëme, que nous appellerions domestique et familier, où sont retracés quelques détails de mœurs d'une province de France. Le premier de ces ouvrages semble d'abord un abrégé comme beaucoup d'autres, un choix sommaire fait dans nos immenses annales; mais c'est un choix fait par un maître qui a des vues philosophiques dans l'esprit et du patriotisme dans le cœur. Il n'a pas cherché seulement la brièveté, mais l'intérêt moral, laissant à l'écart ce qui serait stérile pour l'âme, insistant sur l'exemple généreux et sur l'idée féconde, toujours sincère, mais grave et réservé dans le langage, partial, mais seulement pour la patrie, et pour cette tradition de nobles sentiments qui reparaît toujours en elle, ne méconnaissant aucune gloire, ne sacrifiant aucun grand souvenir, mais montrant et faisant aimer la naturelle et invincible progression qui, à travers tant d'épreuves, a conduit la nation française à l'union du pouvoir et de la liberté sous la plus forte garantie, celle d'un droit réciproque et solidaire. Le livre de M. Ozaneaux est une bonne intention bien réalisée; l'Académie lui décerne une médaille de 2,000 francs.

« Le poëme des *Bretons*, qu'elle a réservé pour une distinction du même ordre, n'est pas également travaillé ou également inspiré dans toutes ses parties; la négligence s'y montre parfois à côté du talent; et ce n'est pas seulement la sévérité d'une école littéraire, mais l'impartialité de tout esprit juste qui demanderait à l'auteur, jusque dans le plus libre mélange des tons, une correction plus constante et une simplicité plus soutenue; mais il s'agit de poésie, c'est-à-dire, d'une des plus grandes difficultés de ce monde; et si le nouvel essai de M. Brizeux était aussi parfait dans l'ensemble qu'il a souvent de pathétique et de naturel, s'il avait toujours l'élégante originalité de son poëme de *Marie*, il eût fallu le préférer à tout. En lui décernant seulement une médaille, l'Académie veut surtout honorer ce qu'il y a de poétique et de pur dans cet ouvrage inégal par système peut-être. Elle veut aussi honorer ce qu'il y a de rare et de noble dans l'auteur, poëte par le cœur comme par le talent, vivant de peu dans la solitude, se soumettant à traduire en prose le *Dante*, pour gagner quelques loisirs de liberté rêveuse et d'inspirations pour son compte, dans une chaumière où il est retiré, et d'où la célébrité le ramènera quelque jour.

« D'autres poésies ont encore fixé le suffrage de l'Académie; et il ne faut pas s'en étonner, quand même le philosophe fondateur du prix n'en aurait pas ainsi prévu et dirigé l'emploi. Qu'y a-t-il de plus moral que de beaux vers? Et s'ils s'échappent d'une vie simple et d'un cœur maternel, s'ils ont pour premier éclat la candeur même de l'âme, si les événements qui les inspirent sont des exemples de piété domestique, si leurs joies, si leurs douleurs sont saintes comme la vertu et touchantes comme la souffrance imméritée, n'est-il pas juste de les déclarer utiles aux mœurs, sauf le tort de s'être servi d'une expression trop faible? Tel nous a paru le recueil intitulé *Poésies du foyer*, par madame Guinard, dont quelques vers, aussi purs de sentiments que d'harmonie, avaient déjà rendu le nom célèbre. L'auteur d'*Auguste* et de *Noëmi* est une de ces imaginations heureuses qu'a touchées la flamme poétique tombée, il y a plus de vingt ans, de la bouche inspirée du chantre des *Méditations*. Elle n'imite pas; elle sent comme celui qu'elle admire. Nous ne prouverons pas nos éloges; il faut lire et espérer, ou pleurer avec le poëte. L'Académie se plaît à couronner cette poésie naturelle, cette âme qui a du talent. Elle y voit un exemple pour le goût comme pour la morale.

« Un roman, *Madeleine*, par M. Jules Sandeau, obtient de l'Académie une

autre médaille; un roman judicieux et pur qui peut donner d'utiles conseils à la vie ordinaire, à la vie du jeune artiste, de l'orpheline pauvre et laborieuse, un roman de bon exemple, qui relève et rachète par le travail, met la faiblesse sous la garde même de sa passion et de son dévouement, et d'un danger de séduction fait sortir la réforme morale, et de la réforme le talent et le bonheur. Je n'ajouterai pas que celui qui a conçu ce simple et touchant drame, l'a écrit avec grâce, avec feu, que son expression comme sa fable est vive et retenue, qu'elle donne aux plus vulgaires détails cette dignité qui vient du cœur. Peut-il en être autrement? Et la pensée dominante d'une œuvre n'en fait-elle pas le style, comme la préoccupation d'une âme se peint sur la physionomie?

« Des contes moraux pour l'adolescence, sous le titre de *Sagesse et bon cœur*, ont paru à l'Académie rentrer dans le système d'éducation que le fondateur de nos prix voulait encourager. Un récit attachant y conduit par l'affection au devoir, et fait aimer le bien plus qu'il ne l'enseigne en théorie. L'auteur, madame Achille Comte, déjà connue par des ouvrages instructifs avec élégance, sait mêler la fiction aux solides études, et plaît doublement à la raison. L'Académie décerne à son ouvrage une médaille, comme à celui de madame Guinard. Puis, revenant avec faveur à la poésie, dont il faut accueillir tous les efforts quand la pensée est pure et par cela même inspiratrice, elle encourage d'une récompense à part les études poétiques de madame de la Verpillière, essais où se trahit l'inexpérience de l'art, mais où les sacrifices qu'a sentis et partagés l'auteur n'ont pas été perdus pour son talent.

« A ces prix nombreux, l'Académie avait joint, sur les fonds réservés dont elle dispose, un prix spécial de traduction. Elle ne le décerne pas à un seul travail, comme elle eût fait volontiers si quelque beau monument de philosophie ancienne ou étrangère, quelque ouvrage important né hors de notre pays avait suscité un habile interprète qui, le reproduisant avec talent et l'éclairant de vues préliminaires, nous apporterait un livre nouveau dont il aurait sa part. Cette condition ne s'étant pas offerte, l'Académie divise la récompense qu'elle avait proposée. Elle fait ce partage entre des essais de même nom, mais fort différents et presque disparates : la traduction élégante et facile d'un ouvrage de saint Augustin, la version littérale de chants populaires inédits, la lutte en prose et en vers contre deux rudes joûteurs de la grande décadence romaine, de cette décadence hâtée contre nature par la tyrannie, et où le genie, tourmenté dans sa force, était, comme l'empire, souffrant, mais immense.

« En décernant une première médaille à la traduction de la *Cité de Dieu*, l'Académie a considéré, non pas seulement le mérite, mais l'utilité du travail, qui remet sous nos yeux une œuvre de l'art chrétien, moins accessible que les chefs-d'œuvre classiques et non moins nécessaire pour la connaissance de l'antiquité. Dans cette tâche, le traducteur n'est pas constamment attiré par l'éclat des détails. L'ouvrage d'Augustin est une grande conception plutôt qu'un grand monument. Le siècle et l'art manquaient. L'ordonnance du sujet ne saisit pas d'abord l'esprit. Les vues originales sont mêlées de redites. Le style n'atteint pas à l'ancienne éloquence, et il est moins sévère que dans les premiers écrits d'Augustin, encore marqués de l'empreinte des grands modèles profanes dont il étudiait avec ardeur la doctrine et le génie, tout en rejetant leur culte. Maintenant, il est plus éloigné de ces sources antiques de l'humaine raison; il est plus théologien et moins orateur. Il prodigue l'érudition et les pieux souvenirs plutôt qu'il n'enchaîne les faits dans un ordre lumineux; mais quel trésor moral dans cette abondance de savoir et d'imagination au service d'un noble cœur! Et quand on a passé sur l'étonnement et parfois la fatigue que donne l'irrégularité du goût romain au IVe siècle, et en Afrique, quel intérêt dans le commerce de ce génie touchant et naturel au milieu de sa subtilité même! Quel attrait dans

la lecture du plus savant ouvrage de ce religieux penseur, qui mêle son âme à tout ce qu'il sait, et met dans tous ses écrits quelque chose du charme de ses Confessions! Le traducteur, M. Moreau, a saisi ce caractère et le fait sentir par son langage.

« Des chants populaires, empruntés à l'ancien idiome local de quelques cantons de France, n'ont rien de cet intérêt de science et de génie. Mais on concevra qu'à notre époque de civilisation si active, lorsque le mouvement même doit amener l'uniformité, un soin curieux recherche ce qui peut rester encore d'antiquités indigènes, non-seulement sur le sol de notre patrie, mais dans le souvenir de quelques-uns de ses habitants.

« La Bretagne, distincte par son site et longtemps séparée par ses mœurs, la Bretagne résistant jadis à la monarchie absolue par ses vieilles libertés, puis à la liberté par ses vieilles coutumes, conservant dans quelques-unes de ses campagnes une langue à part, et dans cette langue des chants transmis de siècle en siècle, la Bretagne, aujourd'hui si française sous le drapeau national, le niveau bienfaisant de l'industrie et la sage protection du pouvoir, méritait qu'on rassemblât quelques traits de son antique physionomie. C'est le travail déjà réimprimé qu'un homme de lettres, M. Hersart de la Villemarqué, s'est proposé.

« On y trouve pour quelques-uns de nos départements, dans un dialecte qui a grand besoin d'être traduit, des fragments de ce *romancero* demi-barbare, premières annales de toute nation. Tout, dans ce recueil, ne paraît pas également authentique.

« Précisément, parce que le vieil idiome s'est conservé, il serait facile à l'art moderne d'en contrefaire la rudesse. Quelques pièces aussi sont d'une date trop rapprochée de notre siècle pour offrir une originalité véritable. Mais la plupart, évidemment très-anciennes, sans être toujours poétiques, ont un caractère de vérité locale, et parfois de talent natif, qui peut intéresser le goût. Le traducteur, antiquaire et écrivain, a fait une étude que l'Académie récompense comme le précédent ouvrage.

« Ce n'est pas que nous voulions flatter cette admiration tant soit peu paradoxale qui négligerait les chefs-d'œuvre des grandes époques pour les accidents de la barbarie. Nous croyons au contraire qu'on ne peut trop rappeler les esprits à la contemplation, à l'analyse des monuments célèbres, soit ceux dont la perfection élégante et simple égale la grandeur, soit ceux où le génie moins pur pèche dans son élévation et sa force par le raffinement et l'effort. Ce sont deux écoles, ou plutôt deux dates diverses de l'histoire de l'art; mais c'est toujours l'art dans sa splendeur et sa puissance. Les œuvres de la seconde époque n'en sont pas moins placées au premier rang, lorsqu'une vraie passion les anime, et que l'écrivain a senti et souffert ce que représente l'énergie laborieuse de sa parole. Mais alors, pour le traduire, il faut quelque chose du feu qui l'inspira. Essayer cette tâche, même après bien des devanciers, recommencer ce combat, où ne vaincre jamais est une noble épreuve; à force d'admiration, retrouver, après des siècles, dans une autre société, dans un autre monde, quelque chose de l'ardeur qui, devant la réalité, passionnait l'auteur original, c'est un salutaire exercice pour l'âme; c'est, dans l'ordre du talent, une méditation semblable à ce combat spirituel, à cet effort d'obéissance, d'attention et de ferveur, par lequel, dans certains noviciats, les esprits se préparaient au dévouement et à l'empire sur eux-mêmes et sur les autres. Enfermé avec Juvénal et Tacite, en face de cette indignation brûlante et tumultueuse, ou de cette tristesse pleine de pensées profondes et de bienséante colère, l'écrivain qui, dans leurs paroles, aura senti leurs âmes, qui, par moments, aura pris leur accent, sortira de cet entretien plus digne des lettres et de la vérité. Il fait œuvre d'artiste en les tra-

duisant. Atteindre à la poésie de Juvénal, l'égaler en vers français, serait un grand titre de talent et presque d'originalité. Même à travers les échecs inévitables d'une pareille entreprise, les torts d'exécution ou de système, de négligence ou d'exagération, avoir souvent réussi, avoir quelquefois touché aussi haut que son modèle, c'est un droit éclatant pour M. Jules Lacroix, pour le poëte inégal, mais le poëte qui a traduit Juvénal.

« Que dirons-nous de Tacite, plus difficile encore à suivre de près, plus grand dans un ordre de composition plus élevé, le juge majestueux et le peintre sublime de ces temps dont Juvénal n'était que l'éloquent accusateur public; Tacite qui, par le malheur de son siècle, et non par le choix de son génie, a retracé la vertu bien plus rarement que le crime et la honte, mais d'un burin non moins ineffaçable qui grave la récompense comme il imprime le châtiment. Lutter contre un tel maître, reprendre l'œuvre qu'abandonna Rousseau, qu'ont essayé tant d'autres, était-ce une chose utile et favorable à nos yeux ? l'Académie l'a pensé. Le nouveau traducteur, M. Louandre, n'efface pas dans l'ensemble la diction souvent nerveuse, le récit rapide, et surtout l'intelligence politique qui recommandait, il y a quarante ans, la traduction, célèbre alors, de Dureau Delamalle. Il n'a pas, ou du moins il ne montre pas l'érudition saine et précise, la profonde exactitude d'un autre et plus récent interprète de Tacite; mais il a senti fortement le caractère de génie qu'il voulait rendre, et étudié notre langue en vue de ce qu'il a senti. Sa fidélité l'inspire, et il donne l'exemple d'admirer par son effort pour traduire. Nous avons cru juste de signaler un tel travail avec éloges. L'Académie, non pour rétribuer, mais pour honorer l'application aux études sévères, décerne une médaille de 1,000 francs à cet ouvrage, comme à la traduction de Juvénal. »

L'Académie a décerné le prix de poésie sur la *Découverte de la vapeur* à M. Amédée Pommier.

M. de Tocqueville, directeur, a terminé la séance par un discours sur les prix de vertu.

Académie des inscriptions et belles-lettres. — L'Académie a tenu sa séance publique annuelle le 30 juillet 1847, sous la présidence de M. Reinaud. Le rapport sur les mémoires relatifs aux antiquités de la France a été lu par M. Lenormand. Les médailles ont été données à MM. Albert Lenoir, de Caumont, Roget de Belloguet, Briquet et Lecointre Dupont. Le prix de numismatique a été remporté par M. Gennaro Riccio.

M. le baron Walckenaer, secrétaire perpétuel, a lu une notice historique sur la vie et les ouvrages de M. de Pastoret. Nous avons cru devoir extraire de ce discours plein d'intérêt, et souvent interrompu par les vifs applaudissements de l'assemblée, la page suivante:

« Le parlement de Paris avait refusé l'enregistrement d'un édit portant l'établissement d'un nouvel impôt. Il fut exilé à Troyes. On crut pouvoir donner à l'édit un caractère suffisant de légalité, en le faisant enregistrer par la cour des comptes et par la cour des aides; et, pour les y contraindre, on envoya les deux frères du roi simultanément à chacune des deux cours. Le 18 août 1787 fut le jour choisi pour cet acte d'autorité. La nouvelle s'en était répandue dès le matin dans Paris, et le palais où siégeaient souverainement les deux cours était rempli d'une foule immense, qui encombrait la salle d'audience, envahissait la grande chambre, et obstruait les escaliers. Le comte d'Artois, escorté seulement d'un petit nombre d'officiers de sa maison, se rendit à la cour des aides. Il traverse, sans trop d'émotion, la foule, déjà presque ennemie; il entre, prend séance, et fait lire, par le greffier en chef, l'édit que le roi lui avait donné commission d'apporter, puis il en requiert l'enregistrement. Le premier président, prenant les

voix selon l'ordre de réception, consulte la cour ; plusieurs conseillers récemment nommés approuvent. Quand ce fut le tour de Pastoret, il se lève, et avec l'autorité que lui donnait la réputation de son intégrité et de son savoir, il combattit l'enregistrement de l'édit, au fond, dans la forme, dans son opportunité. La cour entière adopta son opinion ; l'enregistrement fut refusé ; et tandis que le comte d'Artois quittait le palais par des portes détournées, Pastoret, escorté de tous les jeunes conseillers, descendait triomphalement le grand escalier, porté sur les bras de la multitude, qui faisait retentir de son nom les longues voûtes de ce vaste édifice.

« Tel fut le premier rapport que Pastoret eut avec le prince, qui, devenu le roi Charles X, l'honora de son amitié et le nomma chancelier de France....

« Jamais il n'eut en main la suprême direction des affaires de son pays. Un ministère lui fut offert ; il y fut nommé : il le refusa ; non par dédain des grandeurs, non par éloignement du pouvoir : ces sentiments n'étaient pas les siens. Il aimait, au contraire, la puissance que donne un rang élevé et l'exercice des hautes fonctions, parce qu'il savait en remplir tous les devoirs avec courage. Il en donna une preuve dès le commencement de nos révolutions, lorsqu'après une lutte électorale il l'eut emporté sur Mirabeau, et qu'il fut nommé à une grande majorité, procureur-syndic du département de la Seine. Il eut en cette qualité à vérifier les comptes de la commune de Paris, et il refusa d'admettre une dépense journalière de 6,000 francs, que, du consentement du maire et du conseil municipal, la ville payait depuis deux mois à deux mille ouvriers oisifs. Sur le refus de Bailly et de la Fayette, qui, tout en approuvant la sévérité de ses scrupules, en redoutaient les conséquences, il se chargea seul de faire cesser ce dangereux abus. Accompagné d'un huissier, il arrive à Montmartre à l'heure où les deux mille ouvriers se réunissaient le matin pour recevoir leur solde. Il fend la foule, monte sur une grosse pierre, et de là il exhorte tous ceux qui se trouvaient présents à se rendre, sans délai, dans les ateliers que l'administration a fait préparer pour leur usage, afin qu'ils puissent s'y procurer, par leur travail, un salaire honorablement acquis. Il leur déclare que la solde qu'ils recevaient de la ville cessera, dès ce jour même, de leur être payée. Une menaçante clameur s'élève. Pastoret ceint aussitôt sa poitrine de l'écharpe à frange dorée du procureur-syndic. Il n'exhorte plus, il commande ; il commande au nom du roi et de la loi, qu'on se sépare à l'instant même, et il signifie que ceux qui commettraient quelque désordre, ou qui se réuniraient de nouveau dans ce lieu, seraient saisis, jugés et exécutés ; puis il lève et étend son bras dans la direction de la route qui conduisait au faubourg. Eux tournent machinalement la tête vers l'endroit que paraissait désigner plus particulièrement son doigt indicateur, et voient briller, à peu de distance, les baïonnettes d'un bataillon de la garde nationale, qui semblait n'attendre pour avancer, que le signe du procureur-syndic. Un grand silence se fait. Pastoret descend de son rustique piédestal, et traverse d'un pas lent et tranquille la foule étonnée, qui se fend à son approche pour lui livrer passage. Le soir, tous les ateliers étaient pleins.... »

Enfin on a lu quelques pages de M. Augustin Thierry. C'est un fragment de l'*Essai sur l'histoire et la formation du tiers-état*, que prépare l'illustre historien et que le public attend avec une vive impatience.

Académie des sciences de Vienne. — On écrit de Vienne (Autriche), le 26 juillet :

« Les membres de la nouvelle Académie domiciliés ici, ont eu, dans ces derniers temps, plusieurs conférences pour délibérer sur le règlement de l'Académie. Il a été rédigé et envoyé le 21 juillet à l'archiduc Jean, qui est, comme

on se rappelle, curateur de l'Académie, c'est-à-dire, commissaire impérial. L'archiduc l'a renvoyé, en invitant les membres à le faire lithographier et à l'envoyer aux membres étrangers, avec invitation de faire des observations sur les changements qu'ils jugeraient convenable d'y apporter, et de les communiquer à l'Académie jusqu'au 15 septembre. L'Académie ne publiera pas de journal, mais seulement des bulletins ; ses séances seront publiques.

« Une question plus importante que celle du règlement a encore été le sujet des conférences des membres : c'est celle de savoir si la censure des publications de l'Académie appartiendra à elle-même ou à la police. A une immense majorité il a été décidé que l'Académie exercera elle-même la censure. Il s'agit de savoir si cette décision recevra la sanction du gouvernement. »

Académie des sciences de Munich. — Dans la dernière séance de l'Académie, M. Bischof a lu un mémoire intéressant *sur l'origine des phosphates dans le règne organique*. On sait que les plantes tirent leurs aliments en grande partie du règne minéral, et, parmi les substances qu'elles s'approprient, les phosphates alcalins et terreux jouent un grand rôle. Dans les terrains sédimentaires, le carbonate calcaire se trouve quelquefois uni à du phosphate. Or, ce dernier provient, d'après M. Bischof, de certaines roches primitives, telles que le granit, le basalte, le micaschiste, le trapp, le phonolithe, la ponce, l'obsidienne, le hornblende, l'augite, etc. Il s'y trouverait sous forme d'*apatite*. L'auteur appuie son opinion particulièrement sur des analyses de M. Fownes, qui ont été en partie contredites par M. Kersten. Suivant M. G. Rose, on peut considérer l'apatite comme une combinaison de 1 atome de chlorure ou de fluorure calcique avec 3 atomes de sousphosphate calcique. Mais ce n'est pas seulement du phosphate calcaire, mais encore du phosphate de magnésie qu'on rencontre dans les plantes. Ainsi, les graines du *Pinus sylvestris* et du *P. picea* contiennent des quantités notables de phosphate magnésique. De quelle roche faut-il le faire dériver? M. Bischof en attribue l'origine à l'apatite talqueuse et à la wagnerite, minéraux beaucoup plus rares que l'apatite proprement dite. Cependant ce dernier minéral renferme aussi quelquefois de la magnésie. Quel est maintenant le moyen dont la nature se sert pour attaquer l'apatite et en enlever l'acide phosphorique, la chaux et la magnésie? Ce sont les eaux chargées d'acide carbonique, de sel marin ou de sels ammoniacaux. M. Bischof s'est ainsi assuré, par des expériences directes, que l'apatite (1 partie) se dissout dans 393000 parties d'eau saturée d'acide carbonique, et, après une forte agitation, dans 96570 parties. Le phosphate calcaire contenu dans les os, se dissout dans des proportions beaucoup plus fortes ; du reste, sa solubilité varie suivant qu'il a été récemment précipité, desséché ou calciné. Le phosphate calcaire naturel, tel qu'il existe dans l'apatite, est donc beaucoup moins soluble que le phosphate calcaire contenu dans les os. Mais nous oublions que le temps, qui est tout pour nous, n'est rien pour la nature, et qu'à la longue les eaux peuvent arriver à dissoudre des quantités considérables de phosphates enlevés à l'apatite ou à d'autres roches. L'eau, après avoir, pendant des siècles, agi sur les roches formant primitivement la croûte terrestre, aura ainsi préparé, par suite d'une série de décompositions, le sol le plus convenable pour la vie des plantes et des animaux.

—M. le secrétaire de la classe physico-mathématique communique une lettre de M. Guyon, qui rend compte d'un cas d'empoisonnement par la racine de l'*Atractylis gummifera* (*El-added* des Arabes), arrivé dans le voisinage de l'Algérie. Huit enfants, ayant mangé une quantité considérable de racine d'*Atractylis gummifera*, présentèrent tous les symptômes d'un empoisonnement par une plante narcotico-âcre ; deux en moururent, l'un au bout de vingt-quatre heures, l'autre au bout de quarante-huit heures d'horribles souffrances. Cette plante vénéneuse est, suivant M. Bouros, médecin à Athènes, la même que celle

qu'on connait en Grèce sous le nom de χαμαιλέων λεῦκος (Dioscorid. III, 10, 11), et dont les racines ont également des propriétés délétères. Mérat (*Journal de Chimie médicale*, juin 1838), et Sprengel (*Theophrast.* II, 231), sont de la même opinion. L'*Atractylis gummifera* croît non-seulement sur les côtes de l'Afrique septentrionale, mais encore dans le midi de l'Espagne, de l'Italie, en Sicile, et sur la plupart des îles de la Grèce, où l'on recueille la gomme résine qui s'en découle (Fraas, *Synopsis plantarum floræ classicæ*). Les Arabes mangent la racine, après lui avoir fait subir une certaine préparation; desséchée, elle communique aux vêtements une odeur agréable; réduite en cendres et mêlée à de l'huile, elle est employée comme cosmétique.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

France.

THÉOLOGIE, LIVRES DE PIÉTÉ, ETC.

Patrologiæ cursus completus, sive Bibliotheca universalis, etc. Patrologiæ tomus LXIV. — Boetii tomus posterior. — In-8° de 50 feuilles. — Migne, rue d'Amboise, près la barrière d'Enfer, au Petit-Montrouge. 10 fr.

La sainte Bible, qui contient l'Ancien et le Nouveau Testament, d'après la version revue par J. F. Ostervald. — In-8° de 91 feuilles. — Paris, à la Société biblique française-étrangère.

Actus apostolorum. Editio nova, ad usum scholarum. — In-12 de 9 feuilles. — Paris, J. Delalain. 60 c.

Méditations sur la vie et la doctrine de Jésus-Christ, d'après les quatre évangélistes, etc.; par le P. Avancin, jésuite. Traduction libre du latin, par M. l'abbé Marguet. Tome Ier. — In-18 de 11 feuilles. — Lyon, Paris, Périsse.

Trésors d'amour divin cachés dans la très-sainte Eucharistie; par l'abbé J. J. Claris, prêtre. — In-32 de 4 feuilles. — Paris, Belin-Leprieur, rue Pavée-Saint-André-des-Arcs, 3.

Les saintes voies de la croix, où il est traité de plusieurs peines intérieures et extérieures, et des moyens d'en faire un bon usage; par M. N. M. Boudon. — In-18 de 8 feuilles. — Au Mans, Gallienne.

Le chemin de l'oraison. Nouveau manuel de piété, etc.; par l'abbé Foucault. — In-32 de 5 feuilles. — Imp. de Julien, au Mans.

Manuel du chrétien, divisé en sept livres. — In-18 de 11 feuilles. — Lyon, Paris, Périsse.

SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Schelling. — Écrits philosophiques, et morceaux propres à donner une idée générale de son système. Traduits de l'allemand, par Ch. Bénard, docteur ès lettres, avec une préface du traducteur. — In-8° de 37 feuilles. — Paris, Joubert, rue des Grès, 14. 8 fr.

La philosophie et la religion; par A. Lorquet, professeur de philosophie au collége Bourbon, etc. — In-18 de 2 feuilles. — Paris, au Comptoir des imprimeurs-unis (Comon), quai Malaquais, 15.

Histoire de l'homme, ou l'Homme en harmonie avec la religion et avec la création. — In-8° de 14 feuilles. — A Baume-les-Dames, à la librairie de Boudot.

Économie pratique des nations, ou Système économique applicable aux différentes contrées, et spécialement à la France; par le docteur Théod. Lestiboudois, membre de la chambre des députés. — In-8° de 32 feuilles. — Paris, Louis Colas, rue Dauphine, 32. 5 fr.

Association pour la défense du travail national. — Mémoire présenté aux chambres sur le projet de loi des douanes. — In-4° de 10 feuilles. — Imp. de Guiraudet, Paris.

Les codes français annotés, offrant sous chaque article l'état complet de la doctrine, de la jurisprudence et de la législation; par MM. Teulet et

d'Auvilliers, avocats à la cour royale de Paris, et Sulpici, procureur du roi. Publiés par M. F. F. Patris. Deux volumes in-4°, ensemble de 245 feuilles. — Paris, au bureau du *Journal du Palais*, rue des Grands-Augustins, 7. 40 fr.

Cours de droit administratif; par Charles Gougeon, professeur suppléant à la Faculté de droit de Rennes. Tome Ier. — In-8° de 39 feuilles. — Paris, Joubert, rue des Grès; Rennes, madame Kerpen. 8 fr.

Traité du contrat de mariage et des droits respectifs des époux, relativement à leurs biens. Ouvrage contenant en outre l'examen du droit d'enregistrement dans ses rapports avec les conventions matrimoniales; par MM. A. Rodière, P. Pont. Tome Ier. *Introduction historique. Dispositions générales. Communauté légale.* — In-8° de 48 feuilles. — Paris, Cotillon, rue des Grès, 16. 16 fr.

Études sur l'institution de l'avocat des pauvres et sur les moyens de défense des indigents dans les procès civils et criminels en France, en Sardaigne, et dans les principaux pays de l'Europe; par J. C. M. G. Du Beux. — In-8° de 27 feuilles. — Paris, Rey et Belhatte, quai des Augustins, 45. 8 fr. 50 c.

De l'esclavage dans les colonies; pour servir d'introduction à l'*Histoire de l'esclavage dans l'antiquité*; Par H. Wallon. — In-8° de 11 feuilles. — Paris, Dezobry, E. Magdeleine, rue des Maçons-Sorbonne, 1. 3 fr.

Histoire de l'esclavage dans l'antiquité; par H. Wallon, licencié en droit, maître de conférences à l'École normale. — Tome Ier. — In-8° de 31 feuilles. — Paris, Dezobry, E. Magdeleine, rue des Maçons-Sorbonne, 1. Prix des trois volumes. 24 fr.

L'ouvrage sera publié en trois volumes.

Des droits de la couronne de Danemark sur le duché de Slesvig; par le comte René de Bouillé. — In-8° de 2 feuilles. — Imp. d'Hennuyer, aux Batignolles.

Annuaire historique et universel, ou *Histoire politique pour* 1846, avec un Appendice contenant les actes publics, traités, notes diplomatiques, tableaux statistiques, etc. Rédigé par *A. Fouquier*, fondé par *C. L. Lesur*. — In-8° de 57 feuilles et un tableau. — Paris, Thoisnier-Desplaces, rue de l'Abbaye, 14. 15 fr.

LITTÉRATURE.

Œuvres de Théocrite, traduites en français, avec le texte grec en regard, revu et annoté par M. Léon Renier. — In-12 de 15 feuilles. — Paris, Hachette, rue Pierre-Sarrazin, 12. 4 fr.

Les odes et épodes d'Horace, traduites en français, avec le texte latin en regard et des notes; par M. Auguste Desportes. — In-12 de 14 feuilles. — Paris, Hachette, rue Pierre-Sarrazin, 12. 3 fr.

Phædri fabulæ. Fables de Phèdre, tant anciennes que celles publiées par Auguste Angelo Mai, et les fables correspondantes de la Fontaine, avec Notice et Notes en français; par M. F. Dübner. — In-18 de 5 feuilles. — Paris, F. Didot, rue Jacob, 56; Lecoffre.

Écrivains de l'Histoire auguste. — Ælius Lampridius. Vies de Commode, de Diadumène, d'Héliogabale, d'Alexandre Sévère. Traduction nouvelle, par M. *Laas d'Aguen*. — Flavius Vopiscus. Vies d'Aurélien, de Tacite, de Florien, de Probus, de Firmus, de Saturnin, de Proculus, de Bonose, de Carus, de Numérien, de Carin. Traduction nouvelle, par MM. *E. Taillefer* et *Jules Chenu*. Tome II. — In-8° de 31 feuilles. — Paris, Panckoucke, rue des Poitevins, 14.

Vingt-huitième livraison. Seconde série de la Bibliothèque latine-française.

— Traductions nouvelles des auteurs latins, avec le texte en regard, depuis Adrien jusqu'à Grégoire de Tours. Publiée par C. L. F. Panckoucke.

Flavius Vopiscus. Vies de Probus, de Firmus, de Saturnin, de Proculus, de Bonose, de Carus, de Numérien, de Carin. Traduction nouvelle, par Jules Chenu. — In-8° de 7 feuilles. — Imp. de Panckoucke, Paris.

Études sur Symmaque, ou *Recherches biographiques et chronologiques sur la seconde moitié du IVe siècle;* par E. Morin, docteur ès lettres, professeur de seconde au collége Stanislas. — In-8° de 13 feuilles. — Paris, Dezobry, Magdeleine et compagnie, rue des Maçons-Sorbonne, 1. 3 fr. 50 c.

Lexique des racines latines, mises en vers français par ordre de déclinaisons et de conjugaisons, par M. Romain-Cornut. — In-12 de 5 feuilles. — Paris, Hachette, Jacques Lecoffre. 2 fr.

Chrestomathie hindoustani (urdû et dakhni), à l'usage des élèves de l'École royale et spéciale des langues orientales vivantes. — In-8° de 17 feuilles. — Imp. de madame Dondey-Dupré, Paris.

Nouvelle grammaire bretonne, d'après la méthode de Le Gonidec; suivie d'une Prosodie, publiée par la Société armoricaine du Breuriez-ab-Feiz. — In-12 de 3 feuilles. — Saint-Brieuc, Prud'homme.

Études littéraires. Moyen âge. Par Henri Prat. — In-12 de 16 feuilles. — Paris, F. Didot, rue Jabob, 56. 4 fr.

Pensées de Blaise Pascal sur la religion et sur quelques autres sujets, conformes au manuscrit autographe conservé à la Bibliothèque du roi. — In-18 de 14 feuilles. — Paris, Lefèvre, rue de l'Éperon, 6.

Les supercheries littéraires dévoilées. Galerie des auteurs apocryphes, supposés, déguisés, plagiaires, et des éditeurs infidèles de la littérature française pendant les quatre derniers siècles; ensemble les industriels littéraires et les lettrés qui se sont anoblis à notre époque; par M. J. M. Quérard. Tome Ier. Livraisons 7 et 8. — In-8° de 9 feuilles. — Paris, chez l'éditeur, rue Mazarine, 60 et 62.

Les aventures de Saturnin Fichet, ou *la Conspiration de la Rouarie;* par Frédéric Soulié. — In-folio de 17 feuilles. — Imp. de Lange-Lévy, Paris.

Le château de Montbrun; par Élie Berthet. — Trois volumes in-8°, ensemble de 62 feuilles. — Paris, Baudry, rue Coquillière, 34. 22 fr. 50 c.

La Circassienne; par Alexandre Delavergne. — Trois volumes in-8°, ensemble de 60 feuilles. — Paris, Petion, rue du Jardinet, 11. 22 fr. 50 c.

Alice de Lostange; par madame Camille Bodin. (Entièrement inédit.) — Deux volumes in-8°, ensemble de 42 feuilles. — Paris, Baudry, rue Coquillière, 34. 15 fr.

HISTOIRE.

Cours d'études historiques; par P. C. F. Daunou, pair de France, etc. Tome XVII. — In-8° de 36 feuilles. — Paris, F. Didot. 8 fr.

Décadence du sénat romain, depuis César jusqu'à Constantin. Thèse pour le doctorat; par U. Cahuzac, agrégé d'histoire. — In-8° de 11 feuilles. — Imp. de Barbou, Limoges.

Histoire universelle de l'Église catholique; par l'abbé Rohrbacher. — Tome XXV. — In-8° de 39 feuilles. — Paris, Gaume, rue Cassette, 4. 6 fr.

Histoire des souverains pontifes romains; par M. le chevalier Artaud de Montor. Tome VI. — In-8° de 28 feuilles. — Paris, F. Didot, rue Jacob, 56. 6 fr.

Précis de l'histoire de France depuis son origine jusqu'au règne de Louis XIV. Destiné aux aspirants à l'École spéciale militaire, et rédigé confor-

mément au dernier programme du concours. — In-8° de 24 feuilles. — Paris, Guiraudet, rue Saint-Honoré, 315. 5 fr. 50 c.

Études sur l'empire des tzars. Histoire intime de la Russie sous les empereurs Alexandre et Nicolas, et particulièrement pendant la crise de 1825; par J. H. SCHNITZLER. — Deux volumes in-8°, ensemble de 67 feuilles. — Paris, Jules Renouard, rue de Tournon, 6. 15 fr.

Histoire des peuples et des révolutions de l'Europe depuis 1789 *jusqu'à nos jours;* par M. CAMILLE LEYNADIER. Tome VIII. — In-8° de 30 feuilles et sept gravures. Paris, rue Constantine, 12.

Prix de l'ouvrage. 50 fr.

Philippe-Auguste et son siècle. Tableau historique et détaillé des guerres de ce souverain, de ses conquêtes, et des grands événements survenus pendant son règne; par J. B. J. CHAMPAGNAC. — In-12 de 12 feuilles. — Paris, Lehuby, rue de Seine.

Histoire de Robespierre, de la Convention nationale et des Comités, d'après l'Histoire de la Révolution française de M. Tissot, de l'Académie française. — Deux volumes in-18, ensemble de 6 feuilles. — Paris, Renault, éditeur.

Histoire du Consulat et de l'Empire, faisant suite à l'*Histoire de la Révolution française*, par M. A. TIERS. Tome VII. — In-8° de 43 feuilles. — Paris, Paulin, rue Richelieu, 60. 5 fr.

Histoire de la conquête de l'Algérie, de 1830 *à* 1847; par M. DE MONTROND, capitaine d'artillerie. — Deux volumes in-8°, ensemble de 55 feuilles. — Paris, au Comptoir des imprimeurs-unis (Comon), quai Malaquais, 15. 10 fr.

Histoire dès pirates et corsaires de l'Océan et de la Méditerranée, depuis leur origine jusqu'à nos jours; par P. CHRISTIAN. Tome II. Séries 12 à 16. — In-8° de 19 feuilles et cinq planches. — *Idem.* Tome III. Séries 17 et 18. — In-8° de 7 feuilles et deux vignettes. — Paris, Cavaillès, quai de l'École, 18.

Prix de la série. 1 fr. 25 c.

Les Corsaires français sous la République et l'Empire; par NAPOLÉON GALLOIS. — In-8° de 29 feuilles. — Paris, Ledoyen, galerie d'Orléans, 31.

L'ouvrage aura deux volumes.

Prix de la série. 1 fr. 25 c.

Id. de l'ouvrage. 40 fr. 00 c.

Essais de biographie maritime, ou *Notices sur des hommes distingués de la marine française;* par P. LEVOT, conservateur de la bibliothèque du port, à Brest. — In-8° de 25 feuillles. — Imp. de Leblois, Brest.

Santerre, général de la république française. Sa vie politique et privée, écrite d'après les documents originaux laissés par lui, et les notes d'Augustin Santerre, son fils aîné; par A. CARRO.—In-8° de 25 feuilles et un portrait. — Paris, Ledoyen. 6 fr.

Histoire de l'Agenais, du Condomois et du Bazadais; par J. F. SAMAZEUILH, avocat. Tome II. — In-8° de 34 feuilles. — Imp. de Foix, à Auch.

Fin de l'ouvrage.

Histoire de la ville et du port de Rochefort; par MM. J.-T. VIAUD, chef du secrétariat de la mairie, et E.-J. FLEURY, D.-M., conservateur de la bibliothèque. — L'ouvrage se composera de deux volumes in-8°, de 450 à 500 pages, avec portraits et plans. — Rochefort, madame Honorine Fleury, libraire-éditeur; Paris, Ledoyen et Giret, quai des Grands-Augustins, 7. 15 fr.

Histoire de la ville de Rethel, depuis son origine jusqu'à la Révolution;

par Émile Jolibois, professeur d'histoire, correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques, etc. — In-8° de 20 feuilles. — Paris, J.-B. Dumoulin, quai des Augustins, 13. 5 fr. 50 c.

Mont Saint-Michel monumental et historique; par Édouard Le Héricher. — In-8° de 15 feuilles. — Avranches, Tostain.

Histoire de la ville d'Anduze; par Paulet. — In-8° de 7 feuilles. — Alais, Veirun.

Historiæ regalis abbatiæ Corbeiensis compendium. Auctore Dom. Benedicto Coquelin, ejusdem abbatiæ officiali, seu fori ecclesiastici contentiosi præfecto ab anno 1672 ad 1678. Edidit et adnotavit J. Garnier. — In-8° de 10 feuilles. — Imp. de Duval, Amiens.

Recherches historiques sur l'abbaye de Breuil-Benoît, au diocèse d'Évreux. — In-8° de 10 feuilles et huit planches. — Imp. de F. Didot, Paris.

Numismatique des croisades; par F. de Saulcy, membre de l'Institut. — In-4° de 23 feuilles et dix-neuf planches. — Paris, F. Didot; Rollin, rue Vivienne, 12.

Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque du roi et autres bibliothèques. Publiés par l'Institut royal de France. Faisant suite aux Notices et Extraits lus au comité établi dans l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Tome XVI. — In-4° de 76 feuilles, trois planches et un tableau. — Imp. royale, Paris.

GÉOGRAPHIE, VOYAGES.

Dictionnaire de géographie ancienne et moderne; par E. G. Béraud, avec la collaboration de M. Eyriès, membre de l'Institut de France. — In-18, format anglais, de 24 feuilles. — Paris, F. Didot. 6 fr.

Mémoire historique sur la géographie ancienne du Caucase, depuis l'époque des Argonautes jusqu'aux guerres de Mithridate, dans les premiers siècles avant notre ère; par M. Vivien de Saint-Martin. — In-8° de 6 feuilles. — Paris, Arthus-Bertrand, rue Hautefeuille, 23.

Lu à l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres, dans les séances de février 1847.

Voyage de S. A. R. monseigneur le duc de Monpensier à Tunis, en Égypte, en Turquie et en Grèce. Lettres. Par M. Antoine de Latour. — In-8° de 17 feuilles. — Paris, Arthus-Bertrand, rue Hautefeuille, 23. 10 fr.

Voyage dans l'Afrique australe, notamment dans le territoire de Natal, dans celui des Cafres, Amazoulous et Makatisses, et jusqu'au tropique du Capricorne, exécuté pendant les années 1838, 1839, 1840, 1841, 1842, 1843 *et* 1844; accompagné de dessins et cartes; par M. Adolphe Delegorgue (de Douai); avec une introduction, par M. *Albert Montémont.* — In-8° de 37 feuilles, un portrait, quatre lithographies et une carte. — Paris, René, rue de Seine, 32. 24 fr.

SCIENCES.

Éléments de physique terrestre et de météorologie; par M. Becquerel et par M. Ed. Becquerel. — In-8° de 44 feuilles, un tableau, quatorze plans et cartes. — Paris, F. Didot, rue Jacob, 56. 12 fr. 50 c.

De l'influence de l'électricité atmosphérique et terrestre sur l'organisme, et de l'effet de l'isolement électrique considéré comme moyen curatif et préservatif d'un grand nombre de maladies; par Em. Pallas. — In-8° de 23 feuilles. — Paris, Victor Masson, place de l'École-de-Médecine. 5 fr.

Dictionnaire universel d'histoire naturelle, résumant et comprenant, etc.; dirigé par M. Charles d'Orbigny. Séries 107 et 108 (PER-PHO). Tome IX. —

In-8° de 8 feuilles et quatre planches. — Paris, Renard et Martinet, rue de Bussy, 6. Prix de la série. 1 fr.

Histoire critique de la doctrine physiologique, suivie de considérations sur l'histoire philosophique de la médecine et sur l'hippocratisme moderne. Ouvrage couronné par la Société de médecine de Caen. Par C. SAUCEROTTE, médecin en chef de l'hôpital civil et militaire de Lunéville, etc. — In-8° de 18 feuilles. — Paris, Baillière, rue de l'École-de-Médecine, 17. 5 fr.

Exploration scientifique de l'Algérie pendant les années 1840, 1841, 1842. Publiée par ordre du gouvernement, avec le concours d'une commission académique. *Sciences médicales.* I. — In-8° de 24 feuilles. — Paris, Langlois et Leclercq, rue de la Harpe, 81. 12 fr.

Recueil de mémoires et observations sur l'hygiène et la médecine vétérinaires militaires, rédigé sous la surveillance de la commission d'hygiène, et publié par ordre du ministre secrétaire d'État au département de la guerre. — In-8° de 18 feuilles et sept planches. — Paris, Dumaine, rue et passage Dauphine, 36.

Application à l'agriculture des éléments de physique, de chimie et de géologie; par L. C CAILLAT. Tome III. *Chimie organique.* — In-12 de 23 feuilles. — *Idem.* Tome IV. *Amendements et arts agricoles.* — In-12 de 20 feuilles et deux planches. — Paris, Mathias, quai Malaquais, 15.

Prix des quatre volumes. 16 fr.

Mémoires d'agriculture, d'économie rurale et domestique, publiés par la Société royale et centrale d'agriculture. Année 1847. Première partie. — In-8° de 19 feuilles. — Imp. de madame Bouchard-Huzard, Paris.

De l'organisation de l'artillerie en France; par M. M***, capitaine d'artillerie, ancien élève de l'École polytechnique. — In-8° de 13 feuilles. — Paris, Corréard, rue de l'Est, 9. 6 fr.

Cours élémentaire théorique et pratique de dessin linéaire; par A. LE BEALLE. Quatrième partie. In-4° de quinze planches. — Cinquième partie. In-4° de seize planches. — Paris, chez l'auteur, rue des Saints-Pères, 59.

L'ouvrage sera publié en huit parties.

Conférences scientifiques annuelles du Gard. Première session. 1846. — In-8° de 8 feuilles. — Nîmes.

Instruction pour le peuple. Cent traités sur les connaissances les plus indispensables. Livraisons 39 et 40. *Météorologie, physique du globe. — Navigation maritime, grande pêche.* — In-8° de 2 feuilles. — Paris, Dubochet, Lechevalier.

Prix de chaque livraison. 25 c.

Encyclopédie moderne. Dictionnaire abrégé des sciences, des lettres, des arts, de l'industrie, de l'agriculture et du commerce. Nouvelle édition, entièrement refondue, etc.; publiée par MM. FIRMIN DIDOT frères, sous la direction de M. *Léon Renier.* Tome VIII. 103 et 104. Livraisons 25 à 27. Faux-titre et titre. — In-8° de 2 feuilles 3/4 et deux planches. — Paris, F. Didot.

Allemagne.

ALEXANDRI APHRODISIENSIS Commentarius in libros metaphysicos Aristotelis. Recensuit *H. Bonitz.* — In-8°. — Berlin. 16 fr.

ORIGENIS Opera omnia, tomus XXI. De principiis libri IV. — In-8°. — Berlin. 7 fr.

CHR. OSTERMANN. — De Demetrii Phalerei vita, rebus gestis et scriptorum reliquiis. Pars I. — In-4°. — Hersfeld. 2 fr.

HERMANN. — Epicrisis quæstionis de Demosthenis anno natali. — In-4°. — Gœttingue. 1 fr.

Le même. — Analecta de ætate et usu scholiorum Persianorum. — In-4°. — Gœttingue. 1 fr.

Le même. — Disputatio de theoria Deliaca. — In-4°. — Gœttingue. 1 fr.

Le même. — Disputatio de codicibus Juvenalis. — In-4°. — Gœttingue. 1 fr.

Constantinus Porphyrogenitus. — De provinciis regni Byzantini. Liber II. Europa. Accedit appendix aliorum libellorum veterem geographiam illustrantium. Novis curis edidit epistolamque criticam præmisit *L. F. Tafel*. — In-4°. — Tubingue. 4 fr.

M. Accii Plauti Comœdiæ; edidit et difficiliora interpretatus est C. H. Weise. Edit. secunda. Tom. I. Insunt duodecim comœdiæ. — In-8°. — Quedlimbourg. 8 fr.

C. Th. Zumpt. — De legibus judiciisque repetundarum in republica Romana Commentatio tertia. — In-4°. — Berlin. 2 fr. 50 c.

Fr. Bopp. — Glossarium Sanscritum. — In-4°. — Berlin. 27 fr.

Beidhawii Commentarius in Coranum ex codd. Paris., etc.; edidit indicibusque instruxit *H. O. Fleischer*. Fasc. quintus. — In-4°. — Leipzig. 10 fr. 50 c.

T. J. Wiedemann. — *Grammatik der syrjænischen Sprache.* — Grammaire de la langue des Syriens. — In-8°. — Reval. 4 fr.

Le même. — *Grammatik der tscheremissischen Sprache.* — Grammaire de la langue des Tscheremisses. — In-8°. — Reval. 8 fr.

Bern. Dorn. — A chrestomathy of the Pushtû or Afghan language, to which is subjoined a glossary in Afghan and English. — In-4°. — Saint-Pétersbourg et Leipzig. 20 fr.

Codices orientales bibliothecæ regiæ Havniensis. Pars I. Codices indici descripti a *N. L. Westergaard*. Subjungitur index codicum indicorum et iranicorum bibliothecæ universitatis havniensis. — In-4°. — Copenhague. 8 fr.

J. J. Schmidt et O. Boehtlingk. — *Verzeichniss der Tibetischen Handschriften.* — Catalogue des manuscrits thibétains conservés au musée Asiatique de l'Académie impériale. — In-8°. — Saint-Pétersbourg et Leipzig. 1 fr. 50 c.

Ch. Pfaff. — *Geschichte des Pfalzgrafen-Amtes.* — Histoire de l'office des comtes palatins. — In-8°. — Halle. 2 fr.

G. Phillips. — *Ueber die Ordalien.* — Sur le caractère religieux des preuves judiciaires chez les anciens Germains. — In-4°. — Munich. 1 fr.

Z. G. Jacob. — *Beitræge zur franzœsischen Geschichte.* — Examen critique de quelques points de l'histoire de France. — In-8°. — Leipzig. 7 fr.

M. de Geismar. — *Die politische Literatur der Deutschen im* XVIII *Jahrhundert.* — La littérature politique en Allemagne pendant le dix-huitième siècle. Deuxième volume. Les martyrs politiques contemporains de la révolution française. — In-8°. — Leipzig. 3 fr. 50 c.

B. Bauer. — *Geschichte der Partheikæmpfe in Deutschland.* — Histoire de la lutte des partis en Allemagne pendant les années 1842 à 1846. Deux volumes in-8°. — Charlottembourg. 8 fr.

W. Marr. — *Das junge Deutschland.* — La jeune Allemagne en Suisse, pour servir à l'histoire des sociétés secrètes de nos jours. — In-8°. — Leipzig. 6 fr.

Haben oder nicht haben. — Avoir ou ne pas avoir. — Critique des critiques sur les 50,000,000 fr. avancés (*sic*) par l'empereur de Russie à la banque de France. — In-8°. — Berlin. 1 fr.

Ch. Ritter. — *Die Erdkunde im Verhæltniss zur Nature.* — Géographie

comparée. Tome XIII. Part. III. Arabie. Deuxième vol. — In-8°. — Berlin. 18 fr.

A. de Reume. — Recherches historiques, généalogiques et bibliographiques sur les Elzevier. — In-8°. — Bruxelles. 5 fr.

H. A. Daniel. — Codex liturgicus ecclesiæ universæ in epitomen redactus. Fasc. II. — In-8°. — Leipzig. 4 fr.

C. F. Becker. — *Die Tonwerke des* XVI *und* XVII *jahrhunderts.* — Catalogue raisonné et chronologique des pièces de musique publiées pendant le seizième et le dix-septième siècle. — In-4°. — Leipzig. 10 fr.

Angleterre.

The Élements of Moral Science. By Francis Wayland. — In-12 (Edinburgh). 5 fr. 65 c.

The Statutes and Orders relating to Practice and Pleading in the High Court of Chancery, from 1813 to Easter Term 1847 : classified according to the respective Proceedings in a suit; with a Time Table and Notes. By Samuel Simpson Toulmin.— In-8°. 17 fr. 65 c.

The Currency Question. Extracts from Speeches, Documents, etc.; illustrating the Character and Consequences of the Acts of 1819 and 1844. — In-8°. 3 fr. 15 c.

The Currency Question. A Correct Money System essential to a Free Trade System. By the Author of "No Trust no Trade." — In-12. 7 fr. 60 c.

Observations on the Present State and Future Prospects of the West Indies, considered as National, Commercial, and Financial Questions. By Charles Jay. — In-8°. 1 fr. 30 c.

A History of the Holy Eastern Church, the Patriarchate of Alexandria. By the Rev. John Mason Neale. — 2 vols. in-8°. 30 fr. 25 c.

History of the Mission of the Secession Church to Nova Scotia and Prince Edward Island, from its Commencement in 1835. By the Rev. James Robertson. — In-12. 4 fr. 40 c.

Alison's History of Europe. — Vol. VII. — In-12. 7 fr. 60 c.

Story of the Battle Waterloo. By the Rev. G. R. Gleig. In-12. 7 fr. 60 c.

Remarks on Lieut.-Colonel Outram's Work entitled "The Conquest of Scinde, a Commentary." By Richard Napier. — In-8°. 3 fr. 15 c.

The English Child's Introduction to Geography. By a Mother. — In-18. 11 fr. 35 c.

Black's Travelling Map of Central Europe. Sq. (Edinb.) 5 fr. 65 c.

The Geography of Palestine, or the Holy Land, including Phœnicia and Philistia; with a Description of the Towns and Places in Asia Minor visited by the Apostles. Specially adapted to the purposes of Tuition; with Introductory Remarks on the Method of Teaching Geography, and Questions for Examination. By W. Mac Leod. 1 fr. 90 c.

Canada as it is; or, the Emigrant's Friend and Guide to Upper Canada : being a Sketch of the Country, Climate, Inhabitants, Professions, Trades, etc., taken during a Residence in 1843, 1844, 1845, and 1846, together with important instructions to persons of all classes who purpose becoming Inhabitants of the Colony. By the Rev. G. W. Warr. — In-18. 2 fr. 55 c.

A Voyage of Discovery and Research in the Southern and Antarctic Regions during the Years 1839-43. By Captain Sir James Clark Ross. — 2 vols. in-8°. 45 fr. 40 c.

Euripidis Hecuba, ad fidem Manuscriptorum emendata et brevibus notis emendationum potissimum rationes reddentibus instructa. Edidit Ricardus

PORSON, A. M. Editio nova correctior cui selectæ Schaeferi, Pflugkii, Langei, aliorumque animadversiones adsperguntur. — In-8°. 4 fr. 40 c.

Sancti Patris nostri Joannis Chrysostomi, Archiepiscopi Constantinopolitani, in Divi Pauli Epistolam ad Corinthios priorem Homeliæ XLIV. Editio nova. — In-8°. 17 fr. 65 c.

Bibliotheca Patrum, vol. V.

GILBERT. — New Universal Etymological and Pronouncing Dictionary of the English Language, embracing all the Terms used in Art, Science, and Literature. (2 vols.) Vol. I, A-I. — In-8°. 26 fr. 50 c.

Journal of the American Oriental Society. Vol. I, N° 3. — In-8. (Boston, U. S.) 7 fr. 60 c.

Cromwell in Ireland : an Historical Romance. — 3 vols. in-8°. 39 fr. 70 c.

Russell : a Tale of the Reign of Charles the Second. By G. P. R. JAMES. — 3 vols. in-8°. 39 fr. 70 c.

The Romance of War; or, the Highlanders in France and Belgium : a Sequel to the Highlanders in Spain. — By JAMES GRANT. Vol. IV. — In-8°. 13 fr. 20 c.

Grantley Manor, a Tale. By Lady GEORGIANA FULLERTON. — 3 vols in-8°. 39 fr. 70 c.

The Autobiography of an Artizan. By CHRISTOPHER THOMSON. — In-12. 7 fr. 60 c.

The Fruits of the Spirit; and other Poems. By Mrs. E. A. BAKER. — In-12. 1 fr. 90 c.

The Child of Poverty; and other Poems. By JAMES CREASE. — In-12. 6 fr. 30 c.

Poems. By MARIANNE PENNINGTON. — In-8° (Hertford). 6 fr. 30 c.

Treatise on Atmospheric Phenomena. By E. J. LOWE. — In-8°. 10 fr. 10 c.

Mathematical Physics, or the Mathematical Principle of Natural Philosophy, with a Development of the Causes of Heat, Gaseous Electricity, Gravitation, and other great Phenomena of Nature. By JOHN HEREPATH. — 2 vols. in-8°. 37 fr. 80 c.

Comparative Osteology : being Morphological Studies to demonstrate the Archetype Skeleton of Vertebrated Animals. By JOSEPH MACLISE. — In-folio. 65 fr. 15 c.

Hydropathy and Homœopathy impartially appreciated : with an Appendix of Notes illustrative of the Influence of the Mind on the Body. By EDWIN LEE. — In-8°. 4 fr. 40 c.

On Pulmonary Consumption, and on Bronchial and Laryngeal Disease; with Remarks on the Places of Residence chiefly resorted to by the Consumptive Invalid. By Sir CHARLES SCUDAMORE. — In-8°.

Phonography : a New System of Short Hand. By WILLIAM SELWYN. — In-8°. 1 fr. 30 c.

Transactions of the Entomological Society of London. — Vol. IV, part. 5. — In-8°. 4 fr. 40 c.

The Retrospect of Medicine : being a Half-Yearly Journal, containing a Retrospective Wiew of every Discovery and practical Improvement in the Medical Sciences. Edited by W. BRAITHWAITE. Vol. XV (de janvier à juin) — In-12. 7 fr. 60 c.

Chambers's Edinburgh Journal. New Series. Vol. VII (de janvier à juin 1847). — In-8°. 5 fr. 65 c.

American Journal of Medical Sciences. Edited by ISAAC HAYS, M. D. — In-8 (Philadelphia). 9 fr. 45 c.

Espagne.

Elementos del derecho mercantil español ó bibliotheca del comerciante; por D. DAMIAN DE SOGRAVO Y CRATBE. — Madrid, librairie européenne, Cuesta et Jordan. — In-4°. 12 fr. 50 c.

Curso de historia y disciplina particular de la iglesia de España, en los puntos principales de su gobierno desde los tiempos primitivos; precedida de dos discursos ó tratados; el primero sobre el orígen del pòder civil, en el cual se analizan las doctrinas de los publicistas Spedalieri, Balmes y otros. Y el secundo sobre los principios generales del derecho público eclesiástico. Escribe esta obra el presbítero D. JUAN MÍGUEL JIMENO. — Madrid, librairie européenne. — Vol. I et II. — In-8°.

Prix de chaque volume, par souscription. 5 fr. 20 c.

Curso elemental de geografía universal; por D. MANUEL RAFAEL DE VARGAS — Jaen et Madrid, librairies de Jordan, Monier et Européenne. — In-8°. 2 fr. 10 c.

Tratado de oratoria sagrada, escrito con arreglo á las doctrinas de los maestros mas autorizados, y de acuerdo con la sociedad directora de *El Púlpito Español*; por el doctor F...... — Madrid, librairie européenne. — In-8°. 2 fr. 10 c.

El ermitaño de Monserrate; por D. TORCUATO TARRAGO Y MATEOS. — Madrid, librairie de Cuesta. Vol. I. — In-12. 1 fr. 60 c.

C'est le premier volume d'une collection intitulée : *Bibliothèque instructive et récréative.*

El patriarca del valle, novela original; por D. PATRICIO DE LA ESCOSURA. — Madrid, librairie européenne. — Deux vol. in-4°. 10 fr. 40 c.

Poesias de D. Francisco Cea. — Madrid, librairie de Cuesta. — In-8°. 3 fr. 15 c.

Lecciones de aritmética para uso de los jóvenes que desean continuar el estudio de las matemáticas; por el P. JACINTO FELIU. — Barcelone et Madrid. — In-4°. 2 fr. 90 c.

Aforismos de Toxicología; por D. PEDRO MATA, doctor en medicina y cirurgía, catedrático de medicina legal y de toxicologia téorica y práctica en la facultad de medicina de la universídad de Madrid. — Madrid, librairies de Jordan, Monnier et Européenne. — In-8°.

Introduccion á la historia natural de los insectas, con el modo de coger, matar y conservar estos animales, recopilada de varias obras estrangeras y dedicada á los entomofilos; por D. J. M. — Madrid, librairies de Cuesta et Sanz. — In-8°. 1 fr. 60 c.

Calendario del Silvicultor, ó manual de silvicultura práctica. Obra útil á los propietarios de bosques y empleados en el ramo de montes; por D. José María Paniagua. — Saragosse et Madrid. — In-8°. 4 fr. 70 c.

Compendio del arte militar, arreglado por D. JUAN MIGUEL BUSTILLO. — Madrid, librairie Européenne. — In-8°. 4 fr. 70 c.

Les Rédacteurs en chef:

NOEL DESVERGERS et JEAN YANOSKI.

NOUVELLE REVUE

ENCYCLOPÉDIQUE.

SCIENCES.

ABHANDLUNGTEN bei Begründung der kœniglich Sächsischen Gesellschaft der Wissenschaften, am Tage der zweihundertjährigen Geburtsfeier Leibnizens, herausgegeben von der fürstlich Jablonowskischen Gesellschaft. Leipzig, Weidmans Buchhandlung, 1845.

Traités publiés par la société des sciences du prince Jablonowsky, à l'occasion de la fondation de la Société royale des sciences de Saxe, au deux-centième anniversaire de la naissance de Leibnitz.

(2e article.)

QUATRIÈME TRAITÉ. SUR LES VIBRATIONS SONORES DES CORDES; par A. SEEBECK. — Cette fois, enfin, sortis des limbes, nous respirons à pleine poitrine; le but est net et tranché, la démonstration plus complète, les combinaisons plus certaines.

La théorie des cordes vibrantes a été pendant la plus grande partie du XVIIIe siècle le champ de bataille des géomètres. On était surtout divisé sur la question épineuse des formes qu'une corde peut prendre en vibrant, et le résultat d'une lutte acharnée fut que cette forme était complétement arbitraire. D'autres difficultés se rattachaient à cette question fondamentale : en dehors de cette première forme arbitraire, assignée à la corde vibrante, à l'origine du mouvement, peut-on admettre qu'elle puisse, à un autre instant donné, prendre une seconde forme également arbitraire? En supposant que les vibrations aient lieu dans une direction donnée, se peut-il que le mouvement d'un

point pris à volonté sur la corde soit à son tour tout à fait arbitraire? Cette propriété s'étend-elle à chacun des points de la corde? appartient-elle au moins à plusieurs points? Si la corde a subi une double courbure, la forme de la route suivie par un point quelconque reste-t-elle encore arbitraire? en est-il de même de la vitesse de ce point? La courbe lieu de ses positions successives et sa vitesse peuvent-elles être arbitraires à la fois? Quelle réponse faut-il faire à ces diverses questions qnand il s'agit d'une corde à double courbure dans l'espace, et que les vibrations longitudinales viennent se joindre aux vibrations transversales?

Pour résoudre tous ces problèmes, M. Seebeck a examiné d'abord le cas des vibrations transversales suivant une seule direction; il traite ensuite des vibrations suivant deux dimensions, puis enfin des vibrabrations longitudinales. La corde est susceptible encore de vibrations tournantes; mais M. Seebeck n'en tient pas compte, parce que, en supposant, comme il le fait, que la corde est infiniment mince, ces vibrations tournantes sont infiniment petites, par rapport aux deux autres, et peuvent par conséquent être négligées. Force nous est de sauter à pieds joints sur la savante analyse du professeur de Dresde, et d'énoncer tout simplement les résultats auxquels il est parvenu.

1° La corde vibrante peut prendre deux formes, à simple ou à double courbure, tout à fait indépendantes l'une de l'autre et arbitraires, pourvu que le temps assigné au passage d'une forme à l'autre soit incommensurable avec la durée d'une vibration: le mouvement de la corde est, d'ailleurs, complétement déterminé par les deux formes et le temps du passage de l'une à l'autre.

2° Tout point de la corde qui la divise en deux parties incommensurables peut prendre un mouvement arbitraire quelconque, tant sous le rapport de la vitesse que de la route suivie; le mouvement de ce point détermine complétement celui de tous les autres.

3° Pour un point de la corde situé à une distance commensurable de l'extrémité exprimée $\frac{m}{z}$, le mouvement, quant à la vitesse et à la route suivie, reste arbitraire pendant une fraction de la durée de la vibration, égale à $\frac{z-1}{z}$; mais la valeur assignée à ce mouvement détermine complétement la vitesse et la route du point pour le reste $\frac{1}{z}$ de la durée de la vibration.

4° La route d'un semblable point, à l'exception toutefois du point milieu, reste arbitraire pendant toute la durée d'une vibration; mais sa vitesse, quoique susceptible d'un nombre infini de valeurs, n'est plus tout à fait arbitraire. Réciproquement, la vitesse étant arbitraire, le lieu des positions du point peut prendre une infinité de formes.

5° Le milieu de la corde décrit une courbe qui a un centre, et dont les deux moitiés égales doivent être parcourues avec la même vitesse.

6° Ces résultats s'étendent aux vibrations longitudinales, pourvu que l'on applique à la compression ou à la dilatation de la corde, ce

qu'on disait de sa forme dans le cas des vibrations transversales, et qu'on restreigne à la vitesse ce qui se rapporte au mouvement d'un point.

7° S'il se produit à la fois des vibrations transversales et des vibrations longitudinales, et qu'il s'agisse du mouvement dans l'espace d'un point de la corde, on ne pourra plus énoncer les mêmes lois; si cependant les durées de ces deux genres de vibrations sont commensurables, le mouvement d'un point qui partage la corde en deux parties irrationnelles, reste arbitraire quant à la route suivie dans l'espace et la vitesse, mais sa durée est déterminée.

Ces conclusions doivent être acceptées avec d'autant plus de confiance, qu'à l'emploi judicieux du calcul M. Seebeck joint l'art plus difficile de l'expérimentation; il a pris dans l'acoustique la place laissée vacante par la mort de notre Savart, et la remplit avec autant de zèle que de succès. M. Marloye, qui de son côté a enrichi la science des sons de tant d'appareils ingénieux et de brillantes expériences, attribue à M. Delezenne la découverte de ce fait, qu'il est impossible de faire résonner une corde qu'on attaque par son milieu avec un archet. Cette observation est beaucoup plus ancienne et appartient au docteur Wallis; elle est rapportée en ces termes, dans un admirable mémoire du célèbre Thomas Young, intitulé : *Recherches sur le son et la lumière. Si l'on touche*, dit-il, *la corde d'un violon ou dans son milieu ou sur quelque autre aliquote, on n'obtient que peu ou point de son.* La proposition est donc plus générale que ne le croyait M. Delezenne; elle n'est pas vraie seulement pour le point milieu, elle s'étend à une partie aliquote quelconque. M. Seebeck, à Dresde, nous le prouva par l'expérience. Ce fait, d'ailleurs, que Young autrefois et M. Duhamel tout récemment ont essayé d'expliquer par des considérations ingénieuses, n'est évidemment qu'une conséquence immédiate du théorème général de M. Seebeck, que les points qui divisent la corde en deux parties incommensurables sont seuls susceptibles d'un mouvement tout à fait arbitraire.

CINQUIÈME TRAITÉ. SUR LES SPIRALES DES COQUILLAGES; par A. NAUMAN. — Le domaine des mathématiques s'étend chaque jour : Haüy fit faire à la science un pas immense quand il eut réussi à soumettre les formes des cristaux aux procédés de la géométrie analytique; or les applications de ce genre se sont depuis indéfiniment multipliées. Il n'est pas jusqu'à la disposition des feuilles autour de la tige d'un végétal que l'on n'ait ramenée aux lois de l'analyse. L'auteur de cette dernière tentative, M. Nauman, a consacré le cinquième livre des *Abhandlungen* à une étude plus approfondie de la forme mathématique des spirales des coquilles. Ce qui frappe surtout dans le monde des coquillages, c'est la régularité vraiment admirable de la forme des coquilles, la persistance, jusque dans les plus petits détails, dans tous les individus d'une même espèce, d'un type commun, etc. Cette constance et cette régularité sont si grandes, que l'on peut dire en vérité

que les formes organiques, sous le rapport de la symétrie et de la concordance des formes spécifiques, l'emportent de beaucoup sur les formes cristallines du monde inorganique. Cette géométrie de la nature organique apparaît surtout évidente dans certaines spirales ou hélices des gastéropodes et des céphalopodes. Et tout homme auquel il aura été donné d'admirer une fois les élégantes évolutions de la coupe transversale d'un nautile, restera convaincu que la forme de cette belle coquille est soumise aux lois des proportions géométriques, et qu'elle peut être véritablement calculée aussi bien que les formes cristallines du règne minéral.

Un savant anglais, M. Moseley, fit de certaines coquilles l'objet de recherches mathématiques; M. Nauman le suivit bientôt dans cette voie nouvelle, et arriva, comme lui, à démontrer que les distances entre deux spires consécutives des spirales des coquilles, soit qu'elles se juxtaposent sur un plan, soit qu'elles s'enroulent sur une surface conique, croissent toujours suivant une progression géométrique, dont la raison est variable et s'exprime ordinairement par un nombre très-simple.

Comme les distances des circonvolutions d'une spirale logarithmique croissent aussi en proportion géométrique, on fut d'abord amené à penser que cette spirale était véritablement celle que l'on retrouve dans toutes les coquilles. MM. Moseley et Nauman le crurent pendant longtemps, et formulèrent la loi des circonvolutions en spirale logarithmique comme loi générale de la nature. Mais de nouvelles recherches, des mesures prises avec des instruments ou conchyliomètres plus parfaits, ont convaincu M. Nauman que la loi de circonvolution, pour le plus grand nombre des coquilles, n'est pas celle des circonvolutions d'une spirale logarithmique, mais bien d'une autre spirale propre et particulière qui doit réellement recevoir le nom de conchospirale, et dont il a fait une étude complète, d'abord en elle-même au point de vue mathématique, puis dans la nature sur les coquilles des gastéropodes, des céphalopodes, et en particulier des ammonites. Les mesures qu'il a prises en si grand nombre, lui ont aussi prouvé que dans les différentes phases du développement des coquilles, la conchospirale varie en ce sens, que les distances entre les spires ne suivent pas la même proportion géométrique. Cette proportion varie aussi dans le passage de la spirale intérieure d'une même ammonite à la spirale extérieure.

SIXIÈME TRAITÉ. Expériences électriques, par M. Reich. — La recherche des causes de l'électricité de l'atmosphère et des nuages d'où s'élance la foudre, est l'une des plus importantes, sans contredit, et des plus dignes de fixer l'attention des physiciens. Volta et Saussure crurent avoir résolu la difficulté en démontrant par l'expérience que l'eau, dans l'acte de la vaporisation, dégage de l'électricité, laissant au sol le fluide négatif, pendant que le fluide positif s'échappe dans l'air avec la vapeur; cette dernière électricité redevien-

drait libre par la condensation et produirait tous les phénomènes observés. M. Pouillet rectifia l'opinion de ces deux grands physiciens, en prouvant que l'évaporation de l'eau ne donnait naissance à l'électricité que lorsqu'elle avait cessé d'être pure : la vapeur, dans ce dernier cas, fournissait réellement à l'air de l'électricité positive ou négative, suivant que l'eau était mélangée d'alcalis autres que l'ammoniaque, ou d'acides. Le physicien français alla plus loin : il crut constater dans la combustion et la végétation deux nouvelles sources d'électricité atmosphérique.

Lorsqu'on eut découvert en Angleterre que la vapeur à haute tension produisait une quantité considérable d'électricité ; qu'ordinairement l'eau et la chaudière étaient électrisées négativement pendant que la vapeur donnait des signes manifestes d'électricité positive, les idées de Saussure, de Volta et de M. Pouillet prirent une importance nouvelle. Mais en analysant mieux le phénomène, MM. Armstrong et Faraday prouvèrent plus tard que la vaporisation n'était pour rien dans l'électricité produite, et qu'elle avait pour cause unique le frottement exercé par les molécules d'eau que la vapeur emportait avec elle.

En se plaçant à ce nouveau point de vue, l'on répéta les expériences de M. Pouillet, et l'on fut bientôt convaincu que l'électricité attribuée par lui à la vaporisation de l'eau impure, n'était, en réalité, que de l'électricité de frottement. Volta avait été mieux inspiré : la pensée que le frottement contre les molécules d'air jouait un grand rôle dans l'électricité de vaporisation, le préoccupa vivement; il douta longtemps; et s'il se décida à admettre l'opinion que nous lui avons attribuée plus haut, c'est entraîné par le fait qu'il se dégage de l'électricité positive dans la formation des nuages. M. Reich a repris cette difficile étude, et il s'est assuré de nouveau, 1° que l'évaporation spontanée qui a lieu à des températures plus basses que celle de l'eau bouillante, ne développe aucune électricité; 2° qu'il en est de même de la condensation de la vapeur, ou de sa réduction en eau.

S'il en est ainsi, à quelle cause faudra-t-il donc attribuer l'électricité de l'atmosphère et des nuages? M. Reich ne le dit pas. Nous irons un peu plus loin que lui. Il n'est pas douteux pour nous que les plantes, dans l'acte de la respiration, après avoir absorbé le carbone de l'air, lui rendent l'oxygène à l'état naissant, c'est-à-dire, électrisé négativement, sans l'atmosphère positive qui le constitue à l'état neutre ou normal. Pour arriver à cet état, il faut donc que l'oxygène dégagé par les plantes enlève à l'air une certaine quantité d'électricité positive; en supposant donc que l'air fût lui-même d'abord à l'état neutre, il aura, après la rupture d'équilibre produite par l'oxygène, un excès d'électricité négative; et, si nous ne nous trompons pas, dans les circonstances ordinaires, l'atmosphère serait électrisée négativement. L'électricité positive, dont la présence dans l'air a été souvent constatée, pourrait naître du frottement des particules, ou d'autres causes inconnues.

On n'a pas tenu assez compte jusqu'ici de ce fait important, que l'oxygène dégagé par les plantes n'est pas à l'état neutre. Nous avons la conviction intime que cet oxygène naissant, sans son atmosphère positive, est l'ozone découverte par M. Schœnbein, douée d'une odeur *sui generis*, et possédant à un haut degré toutes les propriétés des corps électro-négatifs. Le blanchîment de la toile, de l'ivoire, de la cire, à l'air libre, sur des prairies en pleine végétation; la formation spontanée de l'acide nitrique et du salpêtre, ainsi que beaucoup d'autres phénomènes n'ont pas d'autre cause que l'action puissante de l'oxygène à l'état naissant, ou avec son électricité négative non dissimulée.

Dans la seconde série d'expériences, M. Reich essaye de résoudre une autre question fort obscure et grandement controversée. Les phénomènes d'attraction et de répulsion des corps électrisés sont-ils dus, en grande partie du moins, à la pression dans le vide? cesseraient-ils dans le vide absolu?

MM. Riess et Dove, avec un grand nombre de physiciens, se sont prononcés pour la négative, et nous partageons complétement cette opinion : c'est à l'écoulement de l'éther qu'il faut attribuer tous les phénomènes électriques; et la cause principale, sinon unique, de l'attraction et de la répulsion, réside dans la pression, non de l'air, mais de l'éther, résultant de la rupture d'équilibre produite par cet écoulement. Euler a expliqué ces faits aussi clairement qu'il est possible, dans ses Lettres à une princesse d'Allemagne. M. Reich doute encore; et pour appuyer ses doutes, il discute et répète les expériences tentées avant lui. Tout ce qu'il aurait démontré, c'est qu'elles ne sont pas assez concluantes pour exclure l'intervention de la pression de l'air; mais en cela, comme il le remarque lui-même, il n'est guère plus avancé que Cavallo.

Nous maintiendrons donc, jusqu'à nouvel ordre, notre première opinion, qui est au fond la vérité, en faisant remarquer que M. Reich n'a pas tenu assez compte d'un fait important, que des expériences que nous faisons en commun avec M. Masson, au collége de France, mettent hors de doute; à savoir, que l'électricité ne se propage pas à travers le vide absolu, ou, si l'on veut, que le vide est pour l'électricité un isolateur parfait.

SEPTIÈME TRAITÉ. Détermination des constantes de l'électro-dynamique, par Wilhem WEBER. — Ce mémoire est la pièce capitale du savant et précieux recueil que nous analysons. Il forme à lui seul un traité complet d'électro-dynamique, et nous désirons ardemment qu'il soit bientôt traduit en entier dans notre langue. Essayons, en attendant, d'en donner une idée suffisamment complète.

Les fluides électriques, lorsqu'ils se meuvent dans les corps pondérables, déterminent entre les molécules de fluide neutre qu'elles contiennent, des attractions ou répulsions mutuelles auxquelles il faut attribuer tous les phénomènes du galvanisme et de l'électro-dynamique. Ces phénomènes sont de deux ordres distincts : les uns, molécu-

laires, s'exercent dans l'intérieur même des corps, à des distances infiniment petites; les autres s'exercent au dehors, à des distances considérables. Les premiers, découverts par Galvani, comprennent la production de la chaleur et de la lumière, les décompositions chimiques, les commotions, etc. Les seconds, découverts par Ampère et par M. Œrsted, consistent principalement dans les actions attractives ou répulsives que les courants électriques exercent à distance l'un sur l'autre et sur les corps aimantés.

Les découvertes d'Œrsted ont été l'objet d'un grand nombre de recherches postérieures; on les a étudiées sous toutes les formes; on les a aussi considérablement étendues; tandis que l'électro-dynamique est encore actuellement ce qu'elle était en sortant des mains d'Ampère. La raison de cette différence est facile à donner, car la détermination des lois relatives à l'action mutuelle des courants est hérissée de difficultés sans nombre.

Ces difficultés, M. W. Weber vient les aborder de front, et il n'a pas eu d'autre but dans son travail que de faire une étude approfondie des attractions et des répulsions à distance exercées par les courants.

Ce qui manquait surtout à cette branche si importante des sciences, c'étaient des nombres et des mesures, en un mot, la détermination des constantes de l'électro-dynamique; et pour remplir cette lacune, il fallait, avant tout, aux instruments ingénieux mais grossiers d'Ampère, substituer un appareil nouveau, comparable, susceptible d'une grande précision. M. Weber l'a créé, et le décrit avec tous les détails désirables sous le nom d'électro-dynamomètre. Il appartenait au jeune savant qui avait si puissamment aidé l'illustre Gauss dans l'installation et l'emploi si fécond du magnénomètre, d'étendre à l'électro-dynamique la belle méthode qui a jeté tant de jour sur les phénomènes du magnétisme.

L'électro-dynamomètre construit, M. Weber arrive à la démonstration des lois fondamentales de l'électro-dynamique; voici l'énoncé de la plus générale de ces lois : *La force électro-dynamique exercée par deux parties d'un conducteur est proportionnelle au carré de l'intensité du courant.* Pour établir cette loi, on devait préalablement pouvoir mesurer l'intensité du courant constant qui traverse un conducteur donné; M. Weber y parvint en lui substituant un effet qui lui est proportionnel, c'est-à-dire l'effet d'aimantation que le courant produit sur une aiguille donnée, effet qui se mesure par le galvanomètre ordinaire, par la boussole des sinus et des tangentes, ou mieux par le magnétomètre transportable décrit en 1838, dans l'opuscule intitulé *Résultat des observations de la société magnétique.* A ces instruments cependant M. Weber croit devoir en adjoindre un autre, le miroir magnétomètre. L'emploi des deux instruments nouveaux dont nous venons de parler met immédiatement en évidence la vérité de la loi ci-dessus énoncée, et M. Weber la confirme de nouveau par un autre système de mesures prises avec toute l'exactitude que comporte ce genre d'observations. Ces mesures établissent encore rigoureusement *que l'ac-*

tion mutuelle des deux éléments du courant est aussi directement proportionnelle au carré de l'intensité du courant, à la longueur des éléments, et à un facteur dépendant à la fois de l'angle formé par les directions des éléments, et des deux angles que ces mêmes éléments forment avec la ligne droite qui joint leurs deux milieux.

De cette action élémentaire on conclut facilement celle que la somme des éléments dont se compose cette ligne fermée, exerce sur un élément de conducteur, et celle enfin que deux conducteurs fermés exercent l'un sur l'autre. La comparaison des résultats déduits du calcul et de l'observation directe conduit à une identité frappante, qui démontre à elle seule la vérité de la loi générale d'Ampère. L'identité se soutient alors même que, passant aux nombres, on détermine la valeur absolue de l'action exercée.

Après une si heureuse étude des phénomènes électro-dynamiques, M. Weber passe aux phénomènes d'induction voltaïque, entrevus d'abord et découverts dans un cas particulier par M. Arago, nettement formulés et généralisés plus tard par M. Faraday. Rappelons d'abord les expériences fondamentales de l'illustre physicien anglais.

Deux bobines recouvertes de fils de cuivre isolés, placées à une certaine distance, étaient mises en communication, l'une avec les deux extrémités d'une pile, l'autre avec les deux extrémités d'un galvanomètre; or, toutes les fois que le courant de la première bobine était ouvert ou fermé, on voyait naître dans la seconde bobine un courant de sens contraire qui manifestait sa présence sur le galvanomètre.

De même, deux fils de cuivre pliés en zigzags égaux, étaient fixés sur deux planches et mis en présence l'un de l'autre; les extrémités du premier fil aboutissaient aux pôles d'une pile, les extrémités du second aux deux fils d'un galvanomètre; or, chaque fois qu'on approchait brusquement ou qu'on éloignait la seconde planche de la première, ou réciproquement, on voyait naître dans le second fil un courant qui faisait dévier l'aiguille du galvanomètre.

Nobili et M. Lenz s'élancèrent sur les traces de M. Faraday : le second de ces physiciens, saisissant tout à coup la liaison des faits nouveaux avec les faits déjà connus de l'électro-dynamique, formula immédiatement la loi générale suivante :

Si un conducteur métallique se meut dans le voisinage d'un courant ou d'un aimant, il deviendra le siége d'un courant dont la direction est telle, qu'il aurait déterminé dans le fil en repos un mouvement diamétralement opposé à celui que l'on a imprimé à ce fil, en supposant que le fil en repos ne puisse se mouvoir que dans la direction du mouvement imprimé, ou en sens contraire.

Cette loi de M. Lenz, confirmée par trois expériences, l'une faite par M. Lenz lui-même, les autres par Nobili et Faraday, ne déterminait que la direction du courant induit : M. Newman, dans un traité encore inédit, que nous ne connaissons que par un extrait inséré par M. Poggendorff dans ses Annales, a essayé de mesurer son intensité. Déjà cependant M. Henry avait publié quelques expériences dans lesquelles

il comparait les courants induits excités dans des circuits placés à différentes distances par la rupture du courant direct d'une pile, ou même par l'interruption d'autres courants induits.

Partant de ces travaux antérieurs, M. Weber montre comment on peut observer à l'électro-dynamomètre cette nouvelle classe de phénomènes, et donne les mesures qu'il a déduites de la seconde expérience de Faraday.

Il établit ainsi les lois suivantes de l'induction voltaïque : 1° des mouvements en sens contraires déterminent des courants en sens contraires, comme cela a lieu dans l'induction magnétique. 2° L'approche d'éléments parallèles du circuit inducteur détermine un courant induit de direction contraire, l'éloignement au courant induit de même sens : c'est encore ce qui a lieu dans l'induction magnétique. 3° L'intensité du courant induit est proportionnelle à la vitesse de mouvement du courant inducteur.

Il suit de cette dernière loi qu'on peut augmenter à volonté l'intensité du courant induit, en augmentant la vitesse de translation du courant inducteur, et qu'il doit y avoir une vitesse pour laquelle les deux intensités sont égales. Il était intéressant de déterminer au moins approximativement cette vitesse : elle doit être à peu près de cinq mètres et demi par seconde.

Il était à désirer encore qu'on pût déterminer la durée du courant induit ; mais cette détermination avec l'électro-dynamomètre dépend de divers éléments que M. Weber n'a pas pu clairement définir.

Passant à un autre ordre de recherches, M. Weber se propose de répéter avec l'électricité ordinaire les expériences fondamentales d'Ampère, qu'on n'avait réalisées jusque-là qu'avec l'électricité galvanique. Il n'était pas évident, *à priori*, que l'on dût obtenir les mêmes effets, parce que l'électricité ordinaire a pour caractère essentiel une durée infiniment petite. On sait que le meilleur moyen de répéter avec une bouteille de Leyde l'expérience capitale d'OErsted, consiste à fixer les deux extrémités d'un cordon humide, l'une au déchargeur, l'autre au fil conducteur qui forme le multiplicateur du galvanomètre, et se termine à l'armure extérieure de la bouteille : chaque décharge de la bouteille fait dévier l'aiguille dans la direction prévue d'avance. M. Weber, en conservant cette heureuse disposition, a pu s'assurer que le passage de l'électricité ordinaire reproduisait tous les phénomènes observés par Ampère.

Il a déduit de plus, de ces expériences, cette conclusion, que la durée de l'étincelle était sensiblement proportionnelle à la longueur du cordon humide. En comparant la durée déduite de la loi établie ou de l'expérience directe, avec celle que M. Wheatstone avait déterminée, mais en n'employant que des conducteurs métalliques, M. Weber conclut que l'électricité se meut si lentement dans l'eau, qu'elle met près d'un douzième de seconde à parcourir deux mètres. Cette observation est tout à fait digne de l'attention des physiciens.

L'électro-dynamomètre est destiné à rendre de plus grands services

encore ; il permettra de mesurer dans un avenir prochain : 1° la vitesse de propagation d'un courant, vitesse à laquelle les expériences de M. Wheatstone assigneraient seulement une limite inférieure; 2° la force électro-motrice d'une pile galvanique, indépendante de la polarisation des plaques.

En attendant, M. Weber se sert de son merveilleux instrument pour mesurer l'intensité des vibrations sonores. Nous avons des galvanoscopes extraordinairement sensibles, et nous pouvons par conséquent mesurer rigoureusement l'intensité des plus faibles courants; mais nous n'avons jusqu'ici aucun moyen de déterminer l'intensité des vibrations sonores, quoique les phénomènes du son soient pour nous incomparablement plus accessibles.

La propriété essentielle de l'électro-dynamomètre consiste en ce qu'il est indifférent à la direction du courant; c'est par là qu'il diffère surtout de tous les autres galvanomètres : dès lors, tandis que les derniers instruments sont à l'échelle de l'intensité du courant, l'électro-dynamomètre est à l'échelle du carré de cette intensité. Insensibles aux galvanomètres, les phénomènes résultant d'actions qui se succèdent en sens contraires, sont très-appréciables à l'électro-dynamomètre : ici, en effet, les actions de sens contraire ne se détruisent plus; l'aller et le revient des oscillations sonores, par exemple, s'unissent pour produire le même effet. Il est vrai que ces oscillations, comprises entre des limites microscopiques, sont si petites, qu'on pouvait à peine espérer qu'elles produiraient des vibrations électriques sensibles à l'électro-dynamomètre : mais cette petite étendue est compensée par une vitesse très-grande, qui peut aller jusqu'à un pied par seconde.

Cette remarque a servi de point de départ aux curieuses expériences par lesquelles M. Weber fait réellement ressortir l'intensité des vibrations sonores. Nous regrettons sincèrement de ne pouvoir donner au moins une idée des dispositions de son appareil. Nous ne le suivrons pas non plus dans les diverses transformations qu'il fait subir à l'électro-dynamomètre, et nous arrivons au paragraphe important dans lequel il étudie la liaison qui unit entre eux les phénomènes des deux électricités, statique et dynamique. Dans cette comparaison, il prend pour points de départ les trois faits suivants, observés directement et déduits des lois fondamentales d'Ampère.

1° Deux éléments de courants rectilignes placés suivant le prolongement d'une même ligne droite, se repoussent ou s'attirent suivant qu'ils sont parcourus par l'électricité dans le même sens, ou en sens contraire; 2° deux éléments de courants parallèles qui font des angles droits avec la ligne qui joint leurs points milieux, s'attirent ou se repoussent si l'électricité les parcourt dans le même sens ou en sens contraire ; 3° un élément de courant rectiligne placé en ligne droite avec un conducteur, détermine dans ce conducteur un courant de même sens ou de sens contraire, suivant que l'intensité de son courant diminue ou augmente.

Convenablement interprétés, ces faits conduisent aux conclusions suivantes : 1° deux quantités électriques qui se meuvent en sens contraires agissent plus faiblement l'une sur l'autre que si elles étaient mues dans le même sens ; 2° deux quantités électriques agissent d'autant plus faiblement l'une sur l'autre que le carré de leur vitesse relative est plus grand ; 3° la somme des deux forces exercées par les quantités d'électricité positive et négative de l'élément du courant, sur la masse positive en repos de l'élément sans courant, dans la direction de ce dernier, est différente de la somme que les deux quantités correspondantes dans l'élément du courant exercent sur la quantité négative de l'élément sans courant dans la direction de ce dernier : mais la différence entre les deux sommes, ou la force électro-motrice elle-même, dépend du changement de vitesse dans les deux quantités électriques de l'élément du courant ; elle augmente, diminue et s'évanouit avec cette vitesse.

En distinguant ainsi les effets produits par les quantités d'électricité positive et négative, la loi d'Ampère se transforme ou se décompose en plusieurs autres lois qui doivent toutes être vérifiées.

M. Weber exécute cette décomposition, et la soumet à l'épreuve des faits, en appliquant séparément les formules de l'électro-dynamique aux quatre actions partielles, et calculant l'effet total résultant : le succès est entier ; il retrouve ainsi les lois fondamentales démontrées par l'expérience, et les mesures précises prises dans la première partie de son mémoire.

La marche suivie jusqu'ici par l'infatigable physicien a été surtout analytique ; fort de ces premières conquêtes, il peut enfin arriver à la synthèse qui est le terme dernier de la science. Renvoyant aux mémoires de Poisson pour la théorie de l'électricité statique, et marchant du simple au composé, il établit successivement les différentes lois de l'électro-dynamique, que nous rangerons sous les titres suivants :

I. *Théorie des actions mutuelles de deux éléments constants.*

II. *Théorie de l'induction voltaïque.* Elle comprend, 1° la loi de l'excitation du courant dans un conducteur que l'on approche ou que l'on éloigne d'un élément de courant ; loi qui peut s'énoncer comme il suit : l'induction d'un courant constant en repos sur un conducteur mû devant lui est identique avec l'induction d'un aimant sur ce même conducteur, si la force électro-dynamique que le courant constant exercerait sur le conducteur parcouru par un courant, était égale à la forme électro-magnétique que l'aimant exercerait sur le conducteur parcouru par le même courant. Cette loi a été démontrée par une longue série d'expériences, dans lesquelles on mesurait directement, 1. la force électro-dynamique qu'un courant fermé A exerce sur un autre courant fermé B ; 2. la force électro-magnétique exercée sur B quand au courant fermé A on substituait un aimant C ; 3. l'intensité du courant produit par induction voltaïque par le courant A dans le circuit fermé B auquel on communiquait un mouvement déterminé ; 4. l'intensité du courant produit par induction magnétique dans le cir-

cuit fermé B, mis en mouvement, quand au courant A on substituait l'aimant C.

2° Ces expériences une fois réalisées, il n'y avait plus qu'à déterminer *à priori :* 1. la loi de l'action électro-dynamique exercée par un courant fermé sur un élément du courant; 2. la loi de l'action électro-magnétique d'un aimant sur un élément de courant; 3. la loi de l'induction voltaïque d'un courant fermé sur un élément de conducteur mis en mouvement; 4. la loi de l'induction magnétique d'un aimant sur un élément de conducteur mis en mouvement. M. Weber y parvient facilement par une élégante analyse, et vérifie ainsi mathématiquement tous les faits donnés par l'expérience.

Rendant justice à ses devanciers, il compare les résultats qu'il a obtenus avec ceux auxquels MM. Fechner et Newman furent conduits dans l'examen de quelques cas particuliers : l'accord est tel qu'on devait l'attendre, en tenant compte du mérite reconnu des trois physiciens allemands.

III. *Loi du courant excité dans un conducteur en repos, quand un élément de courant constant s'en approche ou s'en éloigne.*

IV. *Loi du courant excité dans un conducteur par le changement d'intensité du courant d'un conducteur voisin.*

V. *Comparaison des effets d'induction de courants constants sur des conducteurs mis en mouvement, avec ceux de courants variables sur des conducteurs en repos.*

Voici la règle générale relative à ce cas spécial: *l'apparition ou la disparition d'un courant dans le voisinage d'un conducteur fait naître par induction, dans le conducteur, le courant qui serait produit si le courant inducteur avait persisté, et que, partant d'une plus grande distance, il se fût approché du conducteur, ou qu'au contraire, placé d'abord près du conducteur, il s'en fût ensuite éloigné.*

VI. *Loi générale de l'induction voltaïque.*

Quand ces lois générales ont été établies, M. Weber, en faisant diverses suppositions relativement aux quantités que les équations renferment, particularise de plus en plus et retrouve les lois plus simples auxquelles il était déjà parvenu.

N'oublions pas de remarquer que toute cette théorie suppose que dans chaque élément de courant, il y a autant d'électricité positive que d'électricité négative, et que toutes deux se meuvent avec la même vitesse, mais en sens contraire; si le courant constant consistait purement en éléments invariables dans leurs positions respectives, il n'exercerait aucune force électro-motrice. Les idées d'Ampère sur la nature des courants se trouvent ainsi de plus en plus confirmées.

En terminant, M. Weber entre dans un nouveau genre de considérations sur lequel il importe d'insister. Ses formules mettent en évidence cette conclusion, que l'action mutuelle, immédiate, de deux quantités électriques ne dépend pas exclusivement de ces quantités et de leurs rapports, mais aussi de la présence d'un troisième corps. Berzélius avait soupçonné depuis longtemps cette influence de la pré-

sence d'un troisième corps, et il avait désigné sous le nom de *catalytiques* les forces qui en résultent. En employant ici ce mot, on devra dire que les phénomènes électriques sont produits aussi en partie par les forces catalytiques; mais pour que cet énoncé soit exact, il faudra entendre par forces catalytiques les forces qui se déduisent d'après une loi générale de la connaissance certaine des corps, et du milieu intermédiaire sous l'influence duquel ils sont placés. Le milieu dans le cas de l'électricité est le fluide neutre; ce fluide neutre lui-même ne peut être autre que l'éther dans l'état d'équilibre; c'est du moins ce que les expériences de M. Faraday rendent très-probable. M. Weber ne désespère pas d'arriver un jour à conclure de ses recherches des données précieuses sur l'existence et les propriétés de cet éther.

Je ne sais si cette analyse est suffisamment claire, si elle fait assez comprendre le mérite éclatant du magnifique travail de M. Weber. Il faudrait remonter bien loin dans l'histoire de la science pour retrouver un pareil ensemble : une multitude de faits sont désormais enchaînés dans une vaste théorie qui rend compte de tout, et au besoin ferait tout prévoir. M. Weber a conquis une double palme, celle d'analyste exercé et d'expérimentateur habile. S'il nous était permis d'émettre ici un vœu, nous demanderions qu'une des premières places vacantes au sein de l'Académie des sciences fût accordée au grand physicien de Leipzig, tant à cause du mérite intrinsèque de son immense travail, qu'à cause du soin délicat avec lequel il fait ressortir presque à chaque ligne le génie de notre Ampère.

HUITIÈME TRAITÉ. APPENDICE A L'ÉTUDE DE LA STRUCTURE ET DES FONCTIONS DES ORGANES GÉNITAUX, par M. E. H. WEBER. — Le sujet de ce long mémoire étant tout à fait étranger à nos études habituelles, nous l'analyserons dans un seul mot, qui, du reste, en renferme toute la substance : M. Weber a constaté, chez l'homme, et un grand nombre de mammifères mâles, la présence d'un utérus rudimentaire. En faudrait-il conclure que dans les premiers instants de la vie l'organisation des mâles et des femelles est identiquement la même; que la séparation et l'évolution spéciales ne commencent que plus tard? L'on ne peut guère admettre qu'il en soit ainsi, car enfin les causes ou forces diverses qui, plus tard, déterminent le développement idiosyncratique des sexes séparés, ont dû préexister, et suffisent à elles seules pour créer une différence essentielle primordiale.

Mais arrêtons-nous; autrement nous épuiserons la patience de nos lecteurs, ils doivent être aussi empressés que nous de se reposer quelque peu après un si long voyage dans des régions si diverses et quelquefois si arides.

Prospetto cromo-litografico confrontativo, tolto dal vero dei funghi mangerecci coi funghi velenosi o sospetti, i più comuni, del dott. Ferdinando Tonini, I. R. medico di delegazione, in Como. (Aperçu comparatif, avec planches lithographiées et coloriées, des champignons comestibles et des champignons vénéneux, etc.) — In-4°; Como, 1846.

L'homme, dans sa vie animale, est essentiellement routinier. Ainsi, il mange presque exclusivement du pain de froment, parce que son père, son grand-père et ses aïeux en ont mangé. C'est à peine s'il comprend la possibilité de manger du pain de seigle, d'orge ou d'avoine. Il faut des temps de disette pour lui rappeler sa qualité d'*omnivore*, qu'il oublie volontiers dans les temps d'abondance et de prospérité.

C'est dans les moments de disette que les botanistes, s'ils comprenaient réellement l'étendue de leur mission, pourraient rendre à l'humanité des services éminents. Malheureusement, dans l'année qui vient de s'écouler, nous les avons vus à l'œuvre. Toutes les propositions qui ont été faites pour remplacer par d'autres matières alibiles le blé et la pomme de terre, ne sont point venues des savants, de ceux qui sont à l'Académie, ou de ceux encore qui veulent y pénétrer. C'est un boulanger qui, le premier, eut l'idée de fabriquer du pain avec de la betterave et de la racine de chiendent. D'autres ont essayé de suivre l'exemple des Lapons, qui font des gâteaux avec de l'écorce râpée de pin et de bouleau; moyen *in extremis*, qui ne trouvera pas beaucoup d'imitateurs. Enfin on n'a pas besoin d'avoir beaucoup étudié pour comprendre que toute substance féculente peut être plus ou moins avantageusement substituée à la farine des céréales. Seulement il nous importe ici de connaître les plantes qui renferment de la fécule; mais comme cette matière, qui peut se trouver dans la graine aussi bien que dans la tige et la racine, ne constitue pas un des caractères spécifiques de la plante, le savant n'en tient compte : une petite glande à l'extrémité d'un poil microscopique l'intéressera bien davantage. Demandez, par exemple, à M. B......, botaniste très-distingué, si les granules blancs de l'intérieur d'un rhizôme de nénuphar sont de la fécule; pour toute réponse il vous adressera à son collègue, M. C......, chimiste fort habile. C'est bien de la fécule, dira celui-ci; mais pour savoir si elle est nutritive et exempte de toute propriété malfaisante, il vous faudra consulter M. D...., physiologiste du plus haut mérite. Ce dernier, enfin, grâce à des expériences sur des chiens et des lapins, vous dira si vous pouvez risquer l'essai de

votre fécule. Ainsi, pour trouver l'inconnu x, il vous faudra la somme de B + C + D.

O sanctas gentes, quibus hæc nascuntur in hortis
Numina !

Ce n'est pas que MM. B..., C...., D...., pris isolément, ne vous apprennent chacun des choses fort curieuses ; mais, nous le répétons, pour avoir la solution du problème proposé, il faut la somme de trois, ni plus, ni moins. Le botaniste vous édifiera sur le rôle que la fécule ou l'amidon joue dans le phénomène de la végétation. En vous présentant une graine de haricot, il vous fera voir que les couches farineuses qui enveloppent le germe servent de nourriture à l'embryon, et que la fécule, se modifiant avec le progrès de la germination, est l'analogue du lait chez les animaux. Le chimiste vous enseignera le moyen de faire du sucre avec de l'amidon, avec de vieux chiffons, qui plus est, avec du bois. De là il tirera la conclusion, d'accord avec l'analyse, que toutes ces matières sont de même nature et de même composition (carbone, plus hydrogène et oxygène exactement dans les proportions qui suffisent pour former de l'eau) ; et comme, dans toute fécule, il y a une certaine quantité d'azote (dû à la présence du gluten), indispensable à la nutrition, il n'a pas renoncé à l'espoir de faire du pain de toute pièce, avec une fiole d'acide nitrique et un morceau de bois pur (ligneux). Une découverte récente, la poudre-coton, avait même failli réaliser cet espoir (1). Les arbres qui bordent les routes et ornent nos jardins sont, pour le chimiste, des réservoirs de ligneux ou d'amidon, auxquels il ne manquerait qu'une certaine quantité d'azote, pour être de véritables épis de froment ou de seigle. Pour le botaniste, c'est *une matière à classification*, cela est évident. Enfin le physiologiste vous expliquera comment l'amidon se change en sucre au contact du suc gastrique dans l'estomac, et comment il importe, dans le traitement du diabètes sucré, de proscrire absolument les aliments amylacés. Mais, malgré toutes ces belles choses que vous venez d'apprendre, vous en êtes encore à demander si vous pouvez faire du pain avec du nénuphar. Les savants, comme certaines gens qui ne vous regardent point en face, ne répondent presque jamais aux questions qu'on leur pose, surtout si ces questions tendent à un but utile ou élevé. Quand nous disons les savants, nous faisons allusion aux *spécialistes*.

Mais, en parlant de la fécule, ne nous éloignons-nous pas des champignons ? Nullement. On sait, en effet, que les champignons ne sont pas seulement faits pour flatter le palais des gourmets, mais qu'ils sont encore un excellent aliment. Quand le blé et la pomme de terre manquent, on devrait toujours avoir recours aux champignons.

(1) Peu de temps après la découverte de la poudre-coton, on essaya de donner cette matière, comme aliment, à des chiens. (*Comptes rendus de l'Académie*, 1846.)

L'occasion s'en est présentée naguère; pourquoi n'y songe-t-on pas dans les contrées où ces cryptogames abondent? Il n'y a peut-être pas de meilleurs succédanés des céréales. On a nié l'action nutritive de la betterave, à cause de l'absence de l'azote, élément qui réside dans le gluten de la farine. Si cette objection est fondée, les champignons sont, comme aliment, bien supérieurs à la betterave. Ils contiennent, en effet, une grande quantité d'azote : tout l'atteste, l'analyse aussi bien que leur mode de décomposition qui laisse dégager des quantités considérables d'ammoniaque, composée d'hydrogène et d'azote. De plus, on y trouve un principe sucré, la mannite, qui renferme les éléments du sucre. Qu'est-ce qui empêche qu'on substitue, dans les années de disette, au pain les champignons? D'abord l'habitude; puis, la crainte des empoisonnements. Contre l'habitude, il n'y a pas de remède. Quant à la crainte des empoisonnements, c'est la faute de ce qu'on appelle aujourd'hui la science. La distinction précise entre les végétaux utiles et les végétaux nuisibles devrait être le commencement de la botanique; et comme les cryptogames passent avant les phanérogames, on devrait débuter par apprendre à connaître, pour les séparer, les champignons comestibles et les champignons vénéneux. Tous les Traités (celui de M. le docteur Tonini est de ce nombre) qui ont cette distinction pour but, rendent plus de service à l'humanité que les plus savants livres de phytographie et de taxonomie.

L'étude des champignons, ou, comme on l'appelle, la *mycologie*, laisse encore beaucoup à désirer, d'après l'aveu même des botanistes. Nous ne dirons rien ici des nombreux synonymes qui sont appliqués souvent à un seul genre ou à la même espèce, et qui, s'ils flattent l'amour-propre du maître, font le désespoir de l'élève. Nous découvrirons cette plaie dans une autre occasion.

Les genres qui doivent nous intéresser le plus, parce qu'ils contiennent au moins les trois quarts des champignons comestibles et vénéneux, sont l'*Agaricus* L. et le *Boletus* L. Un champignon dont le dessous du chapeau (*hymenium*) est formé de lames ou de feuillets, est un *Agaricus*. Le champignon comestible (*Agaricus edulis*) en est un exemple. Si ces lames ou feuillets sont remplacés par des tubes plus ou moins soudés, c'est un *Boletus*; le plus souvent, à ce caractère, se joint l'absence d'un pédicelle, et le chapeau paraît immédiatement appliqué sur le sol ou sur le tronc d'un arbre. Nous prendrons comme exemple le *Boletus fomentarius* L., qui fournit l'amadou.

M. Tonini examine les caractères et donne les dessins coloriés des agarics suivants :

1° *A. cæsareus* Scopoli. C'est l'*Agaricus aurantiacus* de Bulliard, ou l'oronge vraie. En Toscane, on l'appelle *Uòvolo rosso*. Le dessus du chapeau est lisse et rouge orange; le dessous et le pédicelle sont jaunes. C'est l'oronge vraie, chantée par Juvénal, et regardée par Néron comme l'aliment des dieux. Elle est aussi agréable au goût qu'à l'odorat.

2° *A. muscarius* L. (fausse oronge). Ce champignon (*Fliegenschwamm* des Allemands), qui ressemble beaucoup au précédent, est

très-vénéneux. Haché en petits morceaux et mêlé avec du lait, il sert, dans toute l'Allemagne, à tuer les mouches. Il se distingue de l'oronge vraie en ce que le dessus du chapeau est garni de petites éminences blanchâtres sur un fond rouge, tandis que le dessous est blanc. Le peuple, en Lombardie, l'appelle *coch velenos.* C'est l'*Agaricus pseudo-aurantiacus* de Bulliard, l'*Amanita muscaria* de Schoeffer, l'*Amanita formosa* de Persoon. Nous pouvons dire, en passant : Pourquoi tant de mots pour exprimer une seule et même chose ?

3° A. *ovoïdeus* Bull., *farinaccio* des Toscans. Il est blanc, de la forme d'un œuf, et strié au bord de son chapeau. Autour du pédicelle on remarque les restes du *volva* (membrane mince, blanchâtre, qui enveloppe la plupart des champignons très-jeunes). Sa chair est d'un goût très-agréable, un peu mucilagineuse. On le trouve en automne, dans la forêt de Fontainebleau. Il ne faut pas le confondre avec le suivant.

4° A. *phalloïdes* Fries. (*Amanita bulbosa* Persoon., *Agaricus virosus* Vittadini). Il se distingue du précédent par son chapeau conique un peu allongé; il a le pédicelle grêle et plus long. La couleur du chapeau varie du blanc au vert olive.

5° A. *citrio-albidus* Vittadini (A. *citrinus* Schoeff.). Le chapeau, très-mince, d'un jaune citron, est porté sur un pédicelle très-grêle. Quelques personnes le croient vénéneux. Cependant M. Tonini ne lui reconnaît aucune propriété nuisible, et le range parmi les agarics comestibles.

6° A. *asper* Persoon. (A. *verrucosus* Bull.). Il est très-suspect. Son chapeau est hérissé de petites papilles d'un bistre rougeâtre ; sa chair est ferme et d'un rouge vineux. Son pédicelle présente intérieurement un canal lisse, tandis que, dans l'espèce précédente, ce canal est garni de petites saillies.

7° A. *vaginatus* Bull. (*Bilzet* des Lombards). Chapeau campanuliforme ; pédicelle fistuleux, sans collet ; le canal du pédicelle présente, de distance en distance, des espèces de cloisons. Le volva, qui l'enveloppe entièrement dans sa jeunesse, a une forme allongée. La couleur varie du blanc au gris.

8° A. *pantherinus* de Candolle. Ce champignon, qui est vénéneux, se distingue du précédent, lequel est comestible, par son chapeau qui est couleur olive, un peu brunâtre, et tacheté d'écailles blanches. Le pédicelle est entouré de collets.

9° A. *procerus* Scopoli. (A. *solitarius* Bull. ?). Chapeau très-large, garni d'écailles d'un brun rougeâtre ; feuillets très-blancs. On le mange cuit sur le gril, et assaisonné avec du beurre frais, du poivre et du sel.

10° A. *racheodes* Villadini. C'est l'A. *asper* de Fries. Ce champignon suspect ressemble beaucoup au précédent. Son chapeau, cependant, est moins large et concave au centre (la concavité est tournée en haut).

11° A. *ruber* Schoeffer. Ce champignon, dont le chapeau est d'un

beau rouge écarlate au-dessus, et d'un blanc pur au-dessous, est très-commun dans les bois. Peut-être est-il le même que l'A. *sanguineus* de Vittadini, seulement à une période de végétation différente.

12° A. *campestris* L. C'est l'A. *edulis* ou le champignon de couches, qu'on emploie journellement dans nos cuisines.

Les tableaux de M. Tonini présentent, sur la même page, le champignon comestible et le champignon vénéneux qui lui ressemble le plus. L'auteur italien a ainsi singulièrement facilité une étude qui, dans certains pays, intéresse le pauvre bien plus encore que le gastronome. Les montagnards, aussi malheureux qu'honnêtes, de la Thuringe, mourraient de faim s'ils n'avaient pas la ressource des champignons et des airelles ou *Heidelbeere* (fruits du *Vaccinium myrtillus*). Malgré les privations qu'ils endurent, ils parviennent à un âge très-avancé. Nous avons connu un de ces montagnards qui, pendant trente ans, n'a mangé tous les jours que des champignons, et qui est mort centenaire. Cet exemple, sans doute, ne prouve pas que les champignons aient la vertu de prolonger la vie de l'homme; mais il montre que cet aliment est sain, et qu'il n'offre rien de nuisible, pourvu, toutefois, qu'on sache distinguer les espèces comestibles d'avec les espèces vénéneuses. Et, à cet égard, nous indiquerons, en deux mots, quelques préceptes généraux. Ils seront, à coup sûr, bien accueillis par tous ceux que le besoin ou la gourmandise pourrait inviter à manger des champignons.

1[er] *précepte :* Tenez-vous en garde contre tous les champignons dont la chair, étant écrasée, passe plus ou moins rapidement par différentes teintes, du jaune et du vert au bleu foncé ou au noir. Une odeur vireuse, nauséabonde, trahit aussi leur action délétère. Les insectes et les limaçons ne s'attaquent pas, en général, à ces cryptogames vénéneux.

2[e] *précepte :* Faites subir à tous les champignons que vous voulez manger une série de manipulations ayant pour but de les priver entièrement de tout principe âcre et malfaisant. La dessiccation et une macération prolongée dans de l'eau, d'abord salée, puis vinaigrée, produiront les meilleurs effets. On prétend même que, grâce à ce traitement, on peut manger impunément les champignons les plus vénéneux.

Enfin, si nos conseils ne suffisent pas à nos lecteurs, nous les engageons à consulter les planches très-exactes et soigneusement coloriées de M. Tonini.

SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

De l'instruction intermédiaire et de ses rapports avec l'instruction secondaire; par M. Saint-Marc Girardin, député. — In-8° de 148 pages. — A la librairie de Jules Delalain, 1847.

Qu'est-ce que l'instruction intermédiaire? Et quelles sont les études littéraires ou scientifiques que ce nom comprend? C'est une question que l'autorité universitaire n'a pas encore résolue. L'instruction primaire, l'instruction secondaire, l'instruction supérieure, ont été définies par des lois ou des ordonnances. L'instruction intermédiaire ne l'est pas encore. Elle est de date trop récente, pour avoir pu être l'objet d'un programme général; elle n'existe, jusqu'ici, qu'à l'état d'essai; et c'est ce qui fait que l'administration ne l'a ni définie, ni limitée. Quant à l'idée que M. Saint-Marc Girardin attache à ce nom, la voici: il entend par enseignement intermédiaire la réunion des cours qui servent de préparation, soit aux écoles spéciales du gouvernement, soit aux carrières industrielles et commerciales. Ces cours peuvent être organisés de différentes manières: on peut y faire la part du latin plus ou moins grande; on peut même, pour de futurs industriels et de futurs commerçants, remplacer le latin par les langues vivantes, ou tout simplement par l'étude du français. Quoi qu'il en soit de ces divers systèmes sur lesquels nous aurons tout à l'heure occasion de nous expliquer, l'instruction intermédiaire (son nom le dit assez) tient par certains côtés à l'instruction primaire, par d'autres côtés à l'instruction secondaire, sans être précisément ni l'une ni l'autre; et ce qui la distingue de l'instruction professionnelle avec laquelle on l'a souvent confondue, c'est qu'elle convient, par sa généralité même, à toutes les professions qui n'exigent pas la connaissance des langues et des littératures anciennes, tandis que l'instruction professionnelle doit être considérée comme une préparation directe et spéciale à une profession déterminée.

Personne, en France, ne s'est plus occupé de l'instruction intermédiaire que M. Saint-Marc Girardin, et personne n'a plus d'autorité pour en parler. Dans ses livres, dans ses discours de tribune, dans ses articles même de journaux, il est souvent revenu sur ce grave sujet; et c'est à lui surtout qu'on est redevable des progrès que cette question a faits depuis douze ans. Dans son excellent ouvrage sur l'instruction intermédiaire du midi de l'Allemagne, 1835-1839, M. Saint-Marc

Girardin disait : « Le défaut de notre éducation actuelle, c'est qu'elle est trop exclusive. Elle est bonne pour faire des savants, des hommes de lettres, des professeurs; c'est ce qu'il fallait au quinzième et au seizième siècle. Mais aujourd'hui il nous faut aussi des marchands, des manufacturiers, des agriculteurs; notre éducation ne semble point propre à en faire..... Écoutez ce que disent un grand nombre de pères de famille : Nos fils ne sont pas destinés à être des savants; nous ne voulons pas en faire des poëtes, des hommes de lettres; la poésie et la littérature sont des métiers trop chanceux; nous ne voulons point qu'ils soient avocats; il y en a assez; nous voulons qu'ils soient bons commerçants, bons manufacturiers, bons agriculteurs. Or, pour ces états qui forment le corps de la société, à quoi sert à nos fils le grec et le latin que vous leur enseignez et qu'ils oublient si vite?... Nous avons, il est vrai, réponse à cela dans l'Université, et nous disons aux parents qui nous parlent de cette façon : Si vos fils doivent auner de la toile ou labourer la terre, pourquoi les mettez-vous dans nos colléges ? » Cette réponse que M. Saint-Marc Girardin plaçait, en 1835, dans la bouche de l'Université, et qui accusait une fâcheuse lacune de l'instruction publique, il ne la ferait plus aujourd'hui. Il constate, au contraire, dans l'ouvrage que nous annonçons, que l'Université a beaucoup fait depuis quelque temps pour l'instruction intermédiaire, et que dans plusieurs établissements, à Versailles, à Rouen, à Marseille, à Metz, à Caen, à Douay, à Angers, à Montpellier, à Rennes, à la Rochelle, à Brest, à Lorient, à Cherbourg, etc., elle a créé, à côté de l'enseignement classique, un enseignement préparatoire pour les écoles spéciales de l'État et les professions industrielles. Ces créations, déjà nombreuses, ne témoignent pas seulement de l'esprit de progrès qui anime l'Université; elles prouvent encore, comme nous le disions tout à l'heure, que les travaux de M. Saint-Marc Girardin sur cette matière ont porté leurs fruits. Son livre sur l'instruction intermédiaire dans le midi de l'Allemagne a servi de guide dans les tentatives du même genre qui ont été faites en France; et l'auteur lui-même, à l'époque où il prenait à l'administration de l'Université une part plus active et plus efficace qu'aujourd'hui, n'a eu qu'à suivre la route que ses écrits avaient tracée.

La nouvelle publication de M. Saint-Marc Girardin n'est pas complète; c'est seulement une première partie. L'auteur traite, en commençant, un certain nombre de questions qui se rattachent plus ou moins à son sujet : celle de l'alliance des sciences et des lettres dans l'enseignement secondaire; celle de savoir s'il faut admettre des cours facultatifs à côté des cours obligatoires; celle du baccalauréat ès lettres et des changements que certaines personnes voudraient introduire dans le programme. Écartons ces questions préliminaires, et voyons comment M. Saint-Marc Girardin entend l'organisation de l'enseignement intermédiaire dans l'Université.

Il y a, suivant l'auteur, trois systèmes entre lesquels on peut choisir : le système classique qui fonde l'enseignement grammatical et

littéraire des écoles intermédiaires sur l'étude du latin; le système primaire qui prend pour fond l'étude du français, et le système mixte qui remplace le latin par une langue étrangère. De ces trois systèmes; M. Saint-Marc Girardin préfère le premier.

« Comme les cours préparatoires, dit-il, sont établis, en grande partie, en faveur des candidats des écoles spéciales, ces candidats ont tous besoin de la connaissance du latin : il faut donc que le latin fasse partie des cours préparatoires. Mais cette utilité officielle du latin n'est pas ce qui me touche le plus. Ce que je prise surtout dans l'étude du latin, c'est son utilité grammaticale.... L'effort que nous avons à faire en étudiant une langue étrangère, grave dans notre esprit les règles de la grammaire, et nous révèle la nécessité de ces règles. Bientôt nous appliquons cette pensée à notre propre langue, et nous sentons que nous la savons mieux, parce que nous l'avons étudiée à l'aide et en comparaison d'une autre langue. Il ne faut pas croire cependant que toutes les langues étrangères puissent servir également à l'étude de la langue nationale : il faut qu'elles aient avec cette langue certains rapports de ressemblance et de différence. Trop différentes, elles n'offrent plus de termes de comparaison et de prises à l'étude; trop semblables, elles n'obligent plus l'esprit à faire effort. Or, le latin a le mérite d'avoir avec le français ce juste rapport de ressemblance et de différence que nous demandons aux langues étrangères : il n'en diffère pas trop, puisqu'il en est la principale source; il n'y ressemble pas trop, puisque la phrase n'y suit pas le même ordre. De là son utilité comme étude grammaticale, et le retour instructif qu'il nous fait faire naturellement sur notre propre langue. » (P. 34.)

A défaut du latin, M. Saint-Marc Girardin approuve qu'on mêle à l'enseignement intermédiaire l'étude de l'anglais ou de l'allemand. Ces deux langues, sans avoir avec le français « ce juste rapport de ressemblance et de différence » qui fait préférer le latin, peuvent être employées néanmoins comme une sorte de gymnastique intellectuelle. Elles suggèrent aux enfants, par la comparaison de l'idiome national avec l'idiome étranger, une foule d'observations grammaticales qui leur échapperaient sans cela. Ajoutez à cet avantage la considération d'utilité pratique. Dans l'état actuel de nos relations avec l'Europe, il est bon qu'un industriel ou un commerçant sache au moins une langue étrangère. C'est une chance et quelquefois une condition de succès.

Mais, dira-t-on, est-il impossible, sans l'étude du latin ou tout au moins d'une langue vivante, et avec le français seulement, de développer l'esprit d'un enfant et d'en faire ce qui s'appelle un homme bien élevé? M. Saint-Marc Girardin cite à ce sujet un passage remarquable de l'abbé Fleury :

« Les gens d'épée, dit Fleury, les praticiens, les financiers, les marchands, et tout ce qui est au-dessous, enfin la plupart des femmes, peuvent se passer du latin : l'expérience le fait voir. Mais, s'ils savaient autant de grammaire que j'ai dit, il leur serait bien plus aisé de se servir de bons livres français et des traductions des anciens; et peut-être se désabuserait-on à la fin de la nécessité du latin pour n'être pas ignorant. » (*Traité du choix des études*, ch. 22.)

M. Saint-Marc Girardin ajoute : « L'abbé Fleury est beaucoup plus

hardi que je ne le suis. » Et M. Saint-Marc Girardin a raison de faire cette réserve, surtout pour l'époque où nous vivons. Il y a cent cinquante ans, la langue française avait atteint cet heureux point de perfection relative, qui se montre, dans la vie des langues, entre la rudesse de la barbarie et le mauvais goût de la décadence. Elle avait un fond d'expressions justes, de locutions exactes et vraies, où tout le monde pouvait puiser; et, sans être savant dans les lettres latines et grecques, on arrivait sans effort à parler purement, pour peu qu'on eût étudié la grammaire, et vécu dans la société des honnêtes gens. En est-il de même au dix-neuvième siècle? et la langue française, altérée par le mauvais goût du jour, par le langage technique des sciences, par cette phraséologie abstraite qui envahit peu à peu les langues, peut-elle se comparer à ce qu'elle était à l'époque de l'abbé Fleury? Nous ne le pensons pas; et c'est ce qui nous fait croire à la nécessité du latin pour bien connaître le français. Il faut aujourd'hui, si l'on veut avoir un sentiment juste du génie de notre langue, remonter à la source d'où elle est sortie; sans quoi on court grand risque, par l'entraînement du mauvais exemple, de la méconnaître et de la fausser; et cela malgré tout le talent du monde. Quel auteur de notre temps peut se vanter d'être mieux doué que madame Sand? Nous prenons ce nom à dessein, parce qu'on cite quelquefois les femmes comme preuve de l'inutilité du latin dans l'éducation. Eh bien, madame Sand elle-même ne se défend pas toujours de ce style abstrait et barbare, que la médiocrité a mis à la mode, et que l'étude du latin ferait éviter; témoin le jour qu'elle écrivait qu'il n'y a pas de véritable amour sans *exclusivisme*. Au temps de l'abbé Fleury, quand la langue était plus pure et plus naturelle qu'aujourd'hui, aucune femme n'aurait parlé ainsi; et les banquiers, les marchands d'alors n'auraient pas toujours compris le style des marchands et des banquiers d'aujourd'hui. C'est cette différence entre deux époques qui rend M. Saint-Marc Girardin plus exigeant que l'abbé Fleury; non pas qu'il le soit à l'excès; il ne demande, en fait d'études latines, que juste ce qui est nécessaire pour savoir le français; et loin de pousser au baccalauréat les élèves des écoles intermédiaires, ce qui serait inhumain, il se plaint de ce que le diplôme de bachelier est déjà exigé pour trop de carrières. Il en dispenserait volontiers les candidats de l'enregistrement et ceux des eaux et forêts.

Mais il ne suffit pas de dire que l'étude du latin, restreinte dans de justes bornes, est le meilleur fondement de l'enseignement grammatical et littéraire des écoles intermédiaires. Comme c'est après tout la connaissance du français qui importe dans ces écoles, il s'agit de savoir d'après quelle méthode et par quelle série d'exercices on devra l'enseigner. C'est ici que se placent un certain nombre de conseils excellents de M. Saint-Marc Girardin :

1° M. Saint-Marc Girardin voudrait que dans les cours de grammaire en général, surtout dans les cours qui s'adressent aux élèves des écoles intermédiaires, on évitât les définitions abstraites et méta-

physiques. Il cite à ce sujet quelques réflexions de l'abbé Fleury, qui reproche aux traités de grammaire d'être trop souvent secs et décharnés; puis il ajoute :

« Ce qui me frappe dans l'abbé Fleury, c'est la justesse et la simplicité de ses conseils. Quand donc aurons-nous pour les enfants une grammaire faite sur cet excellent modèle? En ce moment même, mon fils, enfant de huit ans, répète péniblement un paragraphe de la grammaire qu'on apprend dans son collége, et j'entends qu'il y a dans une phrase autant de propositions *qu'il y a de verbes au mode personnel*. L'enfant prétend qu'il ne comprend pas cela : franchement, je ne peux pas lui en vouloir. » (P. 42.)

Il y a dans les grammaires de nos jours beaucoup d'autres choses que le fils de M. Saint-Marc Girardin ne comprendrait pas, ni peut-être le père non plus; et nous regrettons que l'auteur n'ait pas multiplié ses citations et accablé sous le ridicule cette méthode insensée, qui consiste à penser qu'on a enseigné le français aux enfants, lorsqu'on leur a fait apprendre un certain nombre de définitions et de distinctions grammaticales parfaitement insignifiantes. Quand donc nos écoles seront-elles débarrassées de cet abus? Quand se fera-t-on une idée plus nette du genre d'enseignement qui convient aux enfants, et de la nécessité de le proportionner à la faiblesse de leur intelligence et de leur attention? On croit faire merveille de les exercer sur des abstractions, à peine intelligibles pour des hommes faits, lorsqu'il serait si simple de se borner avec eux aux règles essentielles, appuyées sur des exemples et sur de bonnes lectures. En vérité, nous tous qui méprisons la scolastique du moyen âge, et qui nous en croyons bien loin, nous en sommes plus près que nous ne pensons; nous ne l'avons pas détruite, mais déplacée; et au lieu de l'appliquer, comme nos pères, à des intelligences déjà développées qu'elle ne fécondait pas sans doute, mais qu'elle exerçait néanmoins, nous la réservons, sous forme d'enseignement grammatical, pour des intelligences toutes jeunes et toutes novices encore : d'une part, les enfants qui entrent dans les colléges et dans les écoles secondaires en général; d'autre part, les élèves des écoles normales primaires, qu'on peut considérer, à cause de l'insuffisance de leurs études antérieures, comme de véritables enfants. M. Saint-Marc Girardin ne nomme pas les écoles normales primaires; elles n'étaient pas dans son sujet. Mais, puisque nous en sommes à critiquer les abus de l'enseignement grammatical, il faut bien reconnaître que les écoles normales primaires en souffrent plus que les colléges. Elles n'ont en effet, pour servir de contre-poids, ni le latin, ni les lectures et les récitations littéraires. On craindrait, avec un peu de littérature, d'inspirer aux futurs instituteurs le goût de la poésie et du feuilleton. C'est là une crainte salutaire; mais il ne faut pas non plus qu'on les fasse tomber dans le pédantisme; or il n'y a rien qui y prépare mieux que d'avoir la tête remplie d'une foule de choses *que personne ne sait*, suivant l'expression d'un écrivain de l'anti-

quité, *et qu'il faudrait se hâter d'oublier, si on avait le malheur de les savoir.*

2° Un autre conseil de M. Saint-Marc Girardin, qui se concilie très-bien avec le premier, c'est de faire apprendre aux enfants beaucoup de morceaux choisis de nos meilleurs auteurs classiques. Élaguez toutes vos définitions grammaticales, vos distinctions oiseuses ou trop raffinées pour de jeunes esprits; et employez le temps que vous gagnerez ainsi, à orner la mémoire de vos élèves, à y déposer, au lieu de préceptes arides, les plus beaux et les plus purs modèles de la pensée humaine. Exercez-les à tirer de leurs lectures des leçons de goût, des remarques sur l'usage et sur le génie de la langue; et soyez sûrs qu'ils profiteront mille fois plus de cet enseignement vivant, actif et fécond, que de l'enseignement mécanique qui tend à prévaloir dans certaines écoles. Telle était la pensée qui dirigeait M. Villemain, lorsque, en 1842, il recommandait par des circulaires ministérielles les exercices de mémoire. M. Villemain voyait dans ces exercices une double utilité, celle de fortifier et d'enrichir la mémoire des élèves, et celle d'éveiller leur réflexion, en la portant tantôt sur les détails de la pensée et du style, tantôt, au moyen de récitations étendues, sur la suite et l'enchaînement des idées, sur l'art des transitions, enfin sur la méthode particulière aux grands écrivains. Malheureusement cette mesure n'a pas été adoptée partout avec le même empressement; elle ne l'a guère été que dans les grands colléges. Quant aux petits établissements secondaires, publics ou privés, les exercices de mémoire y sont fort négligés. On n'apprend même plus la Fontaine autant qu'autrefois. L'histoire du Corbeau et du Renard semble trop enfantine, et les maîtres ont de plus hautes prétentions : ils aiment mieux dresser des enfants de sept ans à faire l'analyse grammaticale, et à dire ce que c'est qu'un *complément objectif* ou un *complément circonstanciel.*

3° Enfin M. Saint-Marc Girardin recommande une autre pratique, trop peu employée dans les écoles : c'est la reproduction orale ou écrite du texte des auteurs par les élèves, après qu'ils l'ont entendu lire deux ou trois fois:

« Cet exercice, dit-il, qui tient de l'analyse et du compte rendu, et qui tient aussi de la traduction, puisque l'élève est amené sans cesse à comparer la manière dont la pensée est exprimée par l'auteur original avec la manière dont il l'aurait lui-même exprimée, et que de cette façon il pèse en regard l'une de l'autre les expressions de deux siècles, sinon de deux langues différentes, cet exercice, fort usité en Allemagne et en Angleterre, me paraît très-bon; mais il sera d'autant meilleur qu'il s'appliquera à des élèves dont la mémoire aura été convenablement cultivée. » (P. 51.)

Que M. Saint-Marc Girardin nous permette de compléter ses sages conseils par une observation : c'est que le genre d'exercice qu'il recommande ne serait nulle part aussi utile que dans l'enseignement de l'histoire. C'est là, non moins que dans la grammaire, qu'il faudrait éviter la sécheresse, l'ennui, l'obscurité. M. Saint-Marc Girardin ne l'i-

gnore pas : dans les écoles intermédiaires annexées aux colléges, et surtout dans les pensions plus françaises que latines des petites localités, l'histoire se réduit trop souvent à des dates et à des noms propres, c'est-à-dire, à une espèce de squelette, où il n'y a ni vie, ni mouvement. Comment veut-on que les élèves s'intéressent à des récits ainsi décharnés? Comment même peuvent-ils les comprendre? Je m'imagine qu'au moment où ils lisent dans un abrégé le nom et l'histoire sèchement présentée de Jeanne d'Arc, ils n'en sont pas plus frappés que des événements qui se passaient en Grèce il y a trois mille ans. Au lieu de cela, supposez qu'on leur lise, dans M. de Barante ou dans un autre historien développé, la romanesque histoire de la Pucelle, cette mission héroïquement accomplie, puis ce découragement et ce pressentiment de l'avenir, puis cette fin si touchante, quel tableau vivant, animé, intéressant, on leur mettrait sous les yeux! Comme il serait facile alors de leur faire aimer l'histoire de leur pays, et de la graver ineffaçablement dans leur tête! Remarquez d'ailleurs que ces lectures d'histoire, si on avait soin de choisir des ouvrages bien écrits, pourraient être à la fois une leçon historique et une leçon littéraire. Toutes les facultés, la mémoire, l'imagination, le goût, seraient cultivées en même temps.

Nous n'avons fait qu'indiquer très-incomplétement les vues si judicieuses semées dans le livre de M. Saint-Marc Girardin. Le public réparera nos omissions, en lisant M. Saint-Marc Girardin lui-même. Son ouvrage est sans contredit une des études les plus sérieuses qu'on ait faites depuis longtemps sur l'instruction publique, et nous n'avons pas besoin d'ajouter que les qualités du style y répondent à celles de la pensée. C'est un tour vif et simple, un bon sens exquis et qui n'est pas exempt de malice, quelque chose enfin qui rappelle la manière de Voltaire, avec cette différence, que Voltaire glisse sur les choses en y laissant sa trace étincelante, tandis que M. Saint-Marc Girardin s'arrête quelquefois sur une démonstration avec une patience d'analyse un peu exagérée.

Nous voudrions, en finissant, essayer de résumer les idées de l'auteur; mais nous préférons le laisser lui-même se charger de ce soin : voici comment il présente l'ensemble d'un collége royal tel qu'il le conçoit, avec l'adjonction de l'enseignement intermédiaire :

« Il y aurait, selon moi, dans chaque collége royal, deux grandes divisions : la division de l'enseignement classique et la division des cours préparatoires et spéciaux, ou l'école annexe. Je n'ai rien à dire de l'enseignement classique. La division des cours préparatoires et spéciaux serait elle-même répartie comme il suit : les cours préparatoires, où les élèves recevraient l'instruction générale élémentaire; les cours spéciaux, où les élèves recevraient l'instruction nécessaire aux examens des écoles de l'État, et l'instruction utile aux professions commerciales et industrielles.

« Dans ces cours préparatoires et spéciaux, il faudrait éviter deux défauts : l'enseignement trop étendu, et par conséquent superficiel et frivole; l'enseignement trop technique, et fait pour les écoles d'arts et métiers plutôt que pour le

collége. La manie de faire des lettrés sans études classiques, et la manie de faire des demi-savants et des demi-praticiens, sont également funestes.

« Nous avons vu les efforts qu'a faits l'Université, dans le cercle de l'instruction secondaire, pour combler les lacunes que laissait son enseignement; et nous avons indiqué comment ces efforts devaient devenir plus réguliers et plus visibles. Nous verrons, dans la seconde partie de cet ouvrage, les efforts qu'elle a faits aussi dans le cercle de l'instruction primaire. Loin que l'instruction intermédiaire ait été depuis dix ans oubliée par l'Université, cette instruction a été le but constant de toutes ses entreprises et de toutes ses tentatives; et elle a essayé de la constituer, tantôt en étendant, comme nous venons de le voir, le cercle de l'instruction secondaire, tantôt en élevant, comme nous le verrons plus tard, le niveau de l'instruction primaire dans les écoles primaires supérieures. » (P. 70.)

M. Saint-Marc Girardin annonce dans ces dernières lignes, comme complément de ses recherches, l'examen des tentatives qui ont été faites dans l'Université, pour organiser l'instruction intermédiaire à l'aide de l'enseignement primaire supérieur; nous rendrons compte de cette seconde partie de son livre, et nous souhaitons qu'elle ne se fasse pas trop attendre par la curiosité publique.

Des institutions de crédit foncier en Allemagne et en Belgique, par M. Royer, inspecteur de l'agriculture. Ouvrage publié par ordre de M. le ministre de l'agriculture et du commerce. — Un vol. grand in-8° de 488 pages. — Paris, 1846; librairie agricole de Dusacq, rue Jacob, 26.

Depuis quelques années, de grands et nombreux efforts ont été faits, en France, pour relever l'agriculture de l'état d'infériorité où elle se trouve comparativement à celle de la Belgique, de l'Angleterre, de l'Allemagne et de la Suisse, et pour la placer dans un état de prospérité qui contribuerait à augmenter la richesse nationale et le bien-être de toutes les classes de la société. C'est là, sans contredit, l'un des plus grands intérêts du pays. L'agriculture est, en effet, la vie et la richesse des nations. Elle fournit à l'homme la plus grande partie des aliments qui servent à assurer sa subsistance, les matières premières avec lesquelles sont fabriqués les tissus qui

forment ses vêtements, les bois qui sont employés pour la construction et l'ameublement de son habitation. L'industrie manufacturière s'empare de plusieurs de ses produits, pour les approprier aux besoins et aux usages de la vie. Le commerce les transporte, soit dans leur état naturel, soit après qu'ils ont été manufacturés, dans les diverses parties du globe, pour les y échanger contre les produits agricoles dont la Providence a doté ces contrées.

Sur trente-cinq millions d'habitants dont se compose la population de la France, vingt-huit millions sont entièrement employés aux travaux agricoles ; et parmi les sept autres millions, plus des deux tiers s'occupent de la manipulation et de la vente des produits de l'agriculture.

Dans l'organisation actuelle de la société, dont le travail forme la base, il est facile de comprendre combien il importe que le cultivateur améliore ses procédés de culture et multiplie ses produits, puisque ce sont les opérations agricoles qui, en donnant de l'occupation à la grande masse des habitants, peuvent le mieux contribuer, par les résultats qu'elles procurent, à améliorer le sort des ouvriers et à répandre l'aisance dans toutes les classes de la population.

Un fait digne d'être remarqué, c'est que les pays dans lesquels l'agriculture est arrivée au plus haut degré de perfection, sont aussi ceux dans lesquels la civilisation a fait le plus de progrès et dont les habitants possèdent le plus d'aisance et d'instruction. Sans sortir de notre France, on peut comparer, sous ce rapport, les populations des départements de l'Est et du Nord, dans lesquels les procédés agricoles sont, en général, très-perfectionnés, avec celles des départements de l'Ouest et du Centre, qui, sous ce rapport, n'ont pas encore su renoncer à leurs vieilles routines.

La richesse de chaque pays est essentiellement subordonnée à la prospérité de son agriculture. En Angleterre même, malgré l'immense développement de l'industrie manufacturière et du commerce, la valeur des produits agricoles est de beaucoup supérieure à celle que mettent en circulation ces deux branches de la fortune publique. C'est qu'il est, pour les nations, un besoin qui domine tous les autres, et ce besoin, c'est de tirer de son propre sol les moyens de pourvoir à la subsistance de sa population, de satisfaire aux nécessités les plus impérieuses de la vie. Quelle serait, en effet, la puissance d'un pays qui négligerait son agriculture

pour s'occuper exclusivement du commerce? Forcé de recourir à ses voisins pour se procurer les choses les plus essentielles, il se trouverait entièrement placé sous leur dépendance; leur volonté serait la sienne; il ne lui serait plus permis de rien faire sans leur consentement; la plus légère tentative pour secouer le joug qui pèserait sur lui serait suivie de la menace de voir cesser des relations qu'il ne pourrait rompre sans compromettre les moyens d'existence de ses habitants. De petits États, comme Venise, Gênes, ont pu prospérer autrefois avec les seuls produits de leur commerce; mais une grande nation comme la France ne saurait être riche, heureuse et puissante, si son agriculture ne se trouvait pas dans un état florissant. Qu'elle fournisse en abondance tout ce qui est nécessaire pour assurer la subsistance des habitants, afin que, loin d'être dans la nécessité de recourir, pour cet objet, aux nations voisines, la France ait au contraire un excédant de produits à leur vendre, tel est le premier besoin du pays. Le premier devoir du gouvernement est de protéger cette agriculture, de l'encourager, d'alléger autant que possible ses charges, de lui fournir, en un mot, tous les moyens de se perfectionner, afin qu'elle puisse améliorer, multiplier ses produits, et arriver au plus haut degré de prospérité.

Les circonstances douloureuses dont nous commençons à peine de sortir font encore mieux reconnaître la nécessité d'augmenter les productions agricoles de toute nature. Deux mauvaises récoltes nous ont mis dans l'obligation de tirer de l'étranger les céréales nécessaires pour l'alimentation d'un douzième de la population, et chacun frémit en songeant à la position dans laquelle se trouverait le pays, si une troisième mauvaise récolte était venue augmenter la détresse des classes ouvrières.

Mais il est une circonstance dont l'action continue et incessante doit surtout faire sentir à un gouvernement prévoyant la nécessité de favoriser, de hâter de toutes ses forces l'accroissement de la production agricole. Depuis cinquante ans la population n'a cessé d'augmenter d'une manière à peu près uniforme. Elle était, pour les départements qui composent la France actuelle,

	en 1801	de	27,349,000	habitants.
Elle s'est élevée en	1811	à	29,093,000	
—	1821	à	30,451,000	

— 1831 à 32,560,000
— 1841 à 34,230,000
— 1846 à 35,400,000

Cette augmentation revient à un accroissement annuel d'environ cinq mille sept cent quarante-deux habitants pour un million, ce qui fait une augmentation annuelle de plus de deux cent mille habitants. En suivant la même progression, la population de la France s'élèverait, dans quarante-cinq ans, en 1891, à quarante-cinq millions huit cent vingt-deux mille habitants; et dans quatre-vingt-dix ans, en 1936, à cinquante-neuf millions trois cent douze mille habitants. Comme la consommation des céréales est d'environ trois hectolitres par habitant, il en résulte que si quatre-vingt-deux millions d'hectolitres suffisaient en 1801, il en faut aujourd'hui cent six millions; que l'augmentation annuelle de la consommation est d'environ six cent mille hectolitres, et qu'elle s'élèvera, en 1891, à cent trente-sept millions, et en 1936, à cent soixante-dix-huit millions.

On comprend facilement que dans la prévision de ces besoins, chaque jour plus grands, l'administration ait fait étudier à l'étranger, dans les pays où l'agriculture est arrivée au plus haut degré de prospérité, les moyens qu'on a employés pour la placer dans une telle situation. Tel était l'objet de la mission donnée, en 1844, à M. Royer, inspecteur de l'agriculture. Le résultat de ses observations est consigné dans l'ouvrage dont nous allons rendre compte à nos lecteurs.

Pour mettre l'agriculteur à même de perfectionner la culture de ses terres et d'en augmenter le produit, il faut d'abord lui donner cette instruction pratique sans laquelle il ne pourrait ni bien comprendre les motifs des divers procédés agricoles, ni choisir ceux qui doivent être appliqués de préférence aux terres qu'il exploite, en y apportant même les modifications que les circonstances locales rendent nécessaires. Tous ces perfectionnements ne sauraient se faire sans exiger des dépenses quelquefois assez élevées. Pour les réaliser, il faut que l'agriculteur puisse se procurer facilement les capitaux, dont l'absence le mettrait dans l'impossibilité d'améliorer ses cultures. C'est sous ce double point de vue que M. le ministre avait chargé M. Royer d'étudier la situation de l'agriculture en Allemagne et en Belgique. Le rapport qu'il lui avait demandé

devait faire connaître les institutions de crédit foncier et d'instruction agricole de ces divers pays.

Pour remplir cette mission, M. Royer s'est rendu successivement dans le grand-duché de Bade, le Wurtemberg, la Bavière, la Saxe, la Prusse, le Brunswick, le Hanovre et la Belgique; il a visité les établissements de crédit foncier de Stuttgard, de Munich, de Dresde, de Berlin, de Stettin, de Breslau, de Hanovre, de Bruxelles, etc., ainsi que les écoles d'agriculture et les instituts agricoles de Hahenheim, Ellwangen, Schleissheim, Tharandt, Mœglin, etc. Mais l'ouvrage que nous examinons ne comprend que les institutions de crédit foncier. Les établissements agricoles doivent faire l'objet d'un rapport séparé. M. Royer a pensé avec juste raison qu'il importait de faire connaître promptement tout ce qui concerne l'organisation du crédit foncier dans des États où il a déjà rendu à l'agriculture des services dont celle de notre pays a si grand besoin, et qu'elle lui demande en vain depuis si longtemps.

D'après des documents publiés depuis peu d'années par le ministère des finances, la valeur de la propriété foncière en France s'élevait à.......................... 39,514,925,000 fr.
Son revenu net, déduction faite des frais de culture, était de...................... 1,580,597,000

Mais, sur cette propriété pesaient des inscriptions hypothécaires au nombre de 4,987,862, dont le montant, en capital, était de.............................. 11,239,265,778 fr.
et qui produisaient un intérêt de.......... 561,533,288

Ainsi, plus du quart de la propriété foncière en France (28 sur 100) est grevé d'hypothèques, et plus du tiers du revenu net que donne cette propriété (36 fr. sur 100 fr.), est absorbé par le payement de l'intérêt de ces hypothèques. Mais, ce qui est plus grave encore, c'est que, d'après les déclarations de l'administration, la propriété foncière ne donne qu'un revenu de 4 pour cent, que le prélèvement des impôts réduit à moins de 3 pour cent, tandis que le propriétaire débiteur est obligé de payer à son créancier un intérêt de 5 pour cent. C'est là le maximum autorisé par la loi; mais personne n'ignore qu'au moyen de contre-lettres et d'engagements particuliers que le créancier fait prendre à son débiteur, celui-ci est fort souvent obligé de payer un intérêt beaucoup plus élevé, et quelquefois double de celui que lui donne sa terre. Dans une telle

situation, la position du propriétaire foncier ne peut évidemment qu'empirer d'année en année.

Telle était aussi la position des propriétaires fonciers en Silésie après la guerre, à laquelle mit fin la paix de 1763. Accablés de dettes énormes, ils étaient continuellement menacés d'expropriation. Le roi Frédéric le Grand voulut venir à leur aide. Mais la science de l'économie politique n'avait pas encore pris les développements qu'elle a reçus de nos jours. Ce prince ne crut pouvoir faire rien de mieux que de sacrifier les droits des créanciers, en prorogeant de trois ans le remboursement des sommes exigibles. Cette mesure fut ruineuse pour l'agriculture. Les capitalistes lui fermèrent leur bourse. Elle ne trouva d'accès qu'auprès des usuriers, qui lui prêtèrent à raison de 10 pour cent par an, et qui retinrent en outre un courtage de 2 ou 3 pour cent. Loin de s'améliorer, sa position devint plus mauvaise.

Pour remédier à cette situation vraiment désastreuse, un négociant de Berlin, nommé Kaufmann Büring, proposa de recourir au crédit collectif et d'en réaliser l'application au moyen d'une agence intermédiaire entre les débiteurs et les créanciers. Les plans de cette association furent agréés par le roi Frédéric II, qui la dota d'une somme de 300,000 écus de Prusse (1,125,000 fr.), prêtés à 2 pour cent. Ses avantages se bornaient :

1° A donner aux prêteurs une sécurité plus grande ;

2° A procurer de l'argent aux propriétaires fonciers moyennant 5 et demi pour cent d'intérêt pour les fortes sommes, et 5 et demi à 6 pour cent pour les emprunts de peu d'importance ;

3° A diviser en actions, dont la valeur variait de 1000 à 25 écus de Prusse (3750 à 94 fr.), les titres hypothécaires portant intérêt, ce qui les rendait accessibles à tous les capitalistes, petits ou grands ;

4° A rendre ces titres négociables sans frais, sans mobiliser aucunement la propriété, et même en lui donnant la stabilité qui résulte ordinairement de son exploitation intelligente et avantageuse ;

5° Enfin, à assurer le service des intérêts et le remboursement du capital au moyen d'une procédure sommaire et exceptionnelle d'expropriation, dont l'association avait obtenu le privilége.

De son côté, l'association avait pris l'engagement de rembourser au gré des prêteurs, ou à sa propre volonté, après un avertissement préalable fait six mois à l'avance, de part et d'autre.

L'association ne prêtait qu'en première hypothèque, et jusqu'à concurrence de 50 à 55 pour cent de la valeur des biens; elle était armée de pouvoirs extraordinaires pour la saisie, le séquestre et l'expropriation; le roi l'avait d'ailleurs dotée d'une somme de 1,125,000 francs, dont elle ne payait que 2 pour cent, tandis qu'elle prêtait à 5, 5 et demi et 6 pour cent. Enfin, le délai de six mois exigé de part et d'autre pour les remboursements, permettait à l'administration de poursuivre, auprès de ses débiteurs, la rentrée d'une somme toujours égale à celle qui lui était demandée. Toutes ces circonstances devaient sans doute faire supposer qu'elle n'éprouverait jamais aucun embarras financier. La confiance des prêteurs se rétablit, et le taux de l'intérêt s'abaissa immédiatement. Aussi ses obligations furent-elles bientôt négociées avec une prime de 7 pour cent.

Mais les propriétaires abusèrent de la facilité qui leur était tout à coup offerte de se procurer des capitaux à un intérêt de beaucoup inférieur à celui qu'ils payaient précédemment. Leur propriété en acquit une valeur qui ne put se soutenir. Ils employèrent d'ailleurs une partie de ces capitaux à satisfaire à des besoins de luxe, ainsi qu'à d'autres dépenses improductives. De leur côté, les capitalistes étaient assez portés à faire des placements qui les débarrassaient d'une mauvaise monnaie, qu'on savait devoir être renouvelée à la paix, parce qu'elle avait subi une altération, tolérée pendant la guerre. La cherté des denrées agricoles, qui avait été occasionnée par les mauvaises récoltes de la Saxe et de la Bohême, et par l'occupation militaire de la Silésie, ayant cessé, les propriétaires se trouvèrent hors d'état de payer même l'intérêt des sommes énormes qu'ils avaient empruntées. La réaction fut terrible. La valeur des propriétés descendit au-dessous du montant de la dette, bien qu'on n'eût emprunté que la moitié de cette valeur, exagérée, il est vrai, par les circonstances dont nous venons de parler. Les propriétaires se virent réduits à offrir de faire l'abandon de leurs biens à leurs créanciers. Pour mettre fin à cette crise, dont l'influence se fit sentir dans toutes les provinces de la Prusse, parce que de semblables associations y avaient été organisées, le gouvernement dut recourir de nouveau au moyen désastreux, déjà précédemment employé, de la suspension légale des remboursements.

La crise qu'éprouvait la propriété foncière en Silésie fit rechercher, dans les pays où l'on éprouvait le besoin d'organiser le crédit

agricole foncier, les combinaisons auxquelles il faudrait recourir pour que le propriétaire emprunteur n'éprouvât jamais d'embarras quand il aurait à rembourser les sommes qu'on lui aurait prêtées. Il est bien évident que celui qui fait un emprunt pour en appliquer le produit à l'amélioration de sa propriété et à l'augmentation de son revenu, et qui n'a d'autre ressource pour se libérer que cette augmentation de revenu, ne peut pas payer intégralement, et en une seule fois, son créancier, dans un petit nombre d'années. La combinaison qui lui serait le plus avantageuse est celle qui lui permettrait d'appliquer tous les ans une partie de cette augmentation de revenu à sa libération, à l'amortissement de sa dette.

L'honneur, et nous n'hésitons pas à dire la gloire d'avoir fait le premier l'application de cette ingénieuse combinaison, qui a déjà produit les plus heureux résultats pour l'agriculture, appartient au gouvernement de Hanovre. Le 16 février 1790, le roi Georges III établit à Zelle une association de crédit pour les biens nobles de Lunebourg, qui était fondée sur le principe de libération par amortissement sans remboursement de capital, et moyennant un versement annuel :

De 5 pour cent pendant les cinq premières années;

De 4 1/8 pour cent de la sixième à la seizième année ;

Et de 4 pour cent seulement de la dix-septième année jusqu'à l'extinction, à la quarante-troisième année.

Les débiteurs pouvaient se libérer par à-comptes de 50, 100 et 200 thalers (187 fr., 375 fr., et 750 fr.) et plus, en prévenant six mois d'avance. Les prêteurs avaient le droit d'exiger le remboursement six mois après la demande qu'ils en avaient faite. Mais l'institution ne pouvait jamais exiger le remboursement intégral, ni augmenter la rente à servir au-delà de 5 pour cent. Si l'association empruntait à plus de 3 pour cent, elle se récupérait en prolongeant la durée de l'amortissement, disposition fort remarquable, qui avait pour résultat de ménager singulièrement les intérêts de l'agriculture, et prouvait que ses auteurs étaient des hommes pratiques, qui avaient une connaissance approfondie des bases du crédit agricole.

L'exemple donné par le Hanovre a été successivement suivi dans les divers États de l'Allemagne. Toutefois, des modifications et des améliorations ont été introduites dans les statuts de chaque société.

Lorsque l'initiative a été prise par les propriétaires, ces statuts ont été plus favorables aux emprunteurs. C'est ce qui est arrivé pour le Wurtemberg, la Prusse, la Saxe, l'Autriche, le Hanovre, le Holstein et Schleswig, le Mecklembourg, etc. L'association, dans ces pays, est plutôt une agence de prêts et d'emprunts qu'une banque; elle n'a jamais recours au crédit; elle se borne à émettre des obligations ou lettres de gage portant intérêt à 3, 3 et demi, ou 4 pour cent au plus, qui s'échangent contre du numéraire ou qu'on négocie à la bourse, sans frais, comme les titres de rente, au bénéfice du porteur. Les prêteurs sont remboursés au moyen d'une annuité, proportionnelle à la durée de l'emprunt, et dont le versement dans la caisse de l'association sert à reformer, chaque semestre, une partie des capitaux prêtés, par le mécanisme bien connu des intérêts composés et de l'amortissement. Ce remboursement est toujours fait au pair, et sans qu'ils aient à redouter aucune perte. Quant aux intérêts, ils leur sont servis avec la même régularité que pour les placements sur l'État.

La loi donne à l'association le privilége de poursuivre et de faire exproprier sommairement les emprunteurs retardataires, sans que le prêteur ait à s'en occuper, et puisse même soupçonner que c'est pour sa créance que le débiteur est exproprié.

Ces associations ne font payer aux emprunteurs ni commission ni agio; elles n'apportent aucune perturbation dans le système monétaire du pays qui les adopte, parce qu'elles activent seulement la circulation du numéraire, sans l'accumuler nulle part, et sans créer aucune valeur monétaire nouvelle. Leur seul effet est, d'une part, d'abaisser le taux général du loyer de l'argent, par la sécurité qu'elles offrent aux prêteurs; de l'autre, de mettre les capitaux à la disposition de l'agriculture, à un taux toujours égal, et souvent inférieur à celui que payent l'État, le commerce et l'industrie manufacturière; d'encourager et de faciliter ainsi puissamment toutes les grandes améliorations foncières, en donnant aux propriétaires le moyen de recomposer, par le seul service d'un intérêt minime, pendant une courte période, tous les capitaux avancés pour exécuter ces améliorations, et qu'il serait impossible à l'agriculture de rembourser d'une autre manière.

Lorsque l'initiative de la création de ces associations a été prise par les capitalistes, ces institutions ont été établies dans l'intérêt des prêteurs au moins autant que dans celui des emprunteurs. C'est

ce qui est arrivé pour la Bavière et la Belgique. Les associations fondées dans ces pays sont de véritables banques, qui satisfont sans doute aux besoins des emprunteurs, mais qui servent d'aliment aux spéculations des prêteurs. Elles exigent des premiers l'addition d'une commission à l'intérêt annuel qu'ils payent, ce qui fait peser sur eux une charge qui n'existe pas dans l'autre système; elles émettent une espèce de papier-monnaie, qui offre plus d'un danger; car une crise financière pourrait en faire exiger le remboursement immédiat, et l'association ne doit jamais conserver de numéraire en caisse, afin que l'action de l'intérêt composé sur les versements annuels puisse s'exercer sans perte de temps, et reformer le capital prêté dans la période consentie. Enfin, le bénéfice résultant de la création de ces obligations procure aux prêteurs un intérêt usuraire, qui doit avoir nécessairement pour résultat de faire élever le taux général du loyer de l'argent. Sous tous ces rapports, les associations formées par les propriétaires sont infiniment plus avantageuses pour le pays que celles qu'ont fondées des capitalistes. Les premiers se sont efforcés de se procurer l'argent au meilleur marché possible, en donnant toute sécurité aux prêteurs; les autres, au contraire, se sont avant tout préoccupés de tirer le prix le plus élevé du loyer de leur argent. Aussi les institutions de la première nature ont-elles produit pour l'agriculture des résultats infiniment plus avantageux que les autres. Les capitalistes, n'ayant pas à s'enquérir de la solidité des garanties hypothécaires de leur débiteur, trouvant dans l'association d'un grand nombre de propriétaires une garantie solidaire et collective, qui semble ajouter une hypothèque générale à leur hypothèque spéciale et privilégiée, assurés d'ailleurs de toucher ponctuellement l'intérêt de leur capital et d'en recevoir le remboursement intégral, sans formalité et sans frais, ayant la faculté d'échanger le titre de leur créance, par un simple transfert, comme les effets publics, et de profiter de la prime qui y est attachée depuis longtemps, se sont empressés de porter leurs capitaux aux institutions de crédit, et il en est résulté, dans l'intérêt de l'argent prêté aux agriculteurs, un abaissement tel, qu'il est aujourd'hui facile de se procurer des fonds à raison de 3 pour cent dans les pays où ces institutions existent. Quelquefois le gouvernement garantit l'ensemble des opérations de l'association jusqu'à concurrence d'une somme déterminée. Dans la Hesse électorale, il dirige ces opérations pour son

propre compte. Dans presque tous les États, elles sont surveillées par un commissaire royal. Ces circonstances, jointes à l'amortissement semestriel du capital par une contribution ajoutée au service des intérêts, et qui, selon les pays, varie de demi à 2 pour cent par an, offrent une sécurité complète aux capitalistes, qui sont naturellement assez craintifs. En septembre 1830, un ordre de cabinet du gouvernement prussien enleva aux porteurs la faculté d'exiger le remboursement, pour donner exclusivement à l'association le droit de l'offrir ; et cependant la prime sur ces obligations, qui s'élevait à Breslau à 7 1/3 pour cent, n'était tombée en octobre 1831 qu'à 5 1/3 pour cent. Elle s'était maintenue à ce taux, qu'elle avait même quelquefois dépassé, jusqu'en 1838. A cette époque, on réduisit l'intérêt de 4 à 3 et demi pour cent, et cependant la prime ne tomba qu'à 5 pour cent. Dans tous les États où ce sont les associations elles-mêmes qui empruntent directement du numéraire au lieu de remettre aux emprunteurs des obligations que ceux-ci négocient à leurs risques et périls, on trouve généralement de l'argent au taux de 3 pour cent, comme nous l'avons dit. C'est le taux qui est fixé par les statuts du 16 février 1790 pour le Lunebourg, et, dans ce pays, on peut se libérer en trente-six ans, sans payer jamais plus de 5 pour cent par an, pour tous frais d'intérêts, d'administration, de service de fonds de réserve et d'amortissement.

Nous sommes entrés dans ces détails pour faire voir combien les placements de cette nature doivent inspirer de confiance aux capitalistes et quels grands avantages ils offrent à l'agriculture. En moins de quarante ans un propriétaire peut rembourser, sans pour ainsi dire s'en apercevoir, les sommes qu'il aura consacrées à améliorer ses domaines, à doubler, à tripler son revenu, pendant que cette extinction progressive de sa dette rend annuellement des capitaux disponibles pour le service des améliorations à exécuter sur les propriétés de ses voisins. Faut-il maintenant s'étonner du degré de prospérité auquel est parvenue l'agriculture en Allemagne, tandis qu'elle est relativement beaucoup plus arriérée dans notre France privée du bienfait de semblables institutions?

L'association se réunit tous les ans pour examiner les opérations de l'année précédente et discuter les modifications qu'il peut être nécessaire d'introduire dans la société. Elle élit un directeur-président, quelquefois un vice-président, un secrétaire, un caissier, un contrôleur ou syndic représentant les créanciers, un conserva-

teur chargé de l'enregistrement des opérations, et des censeurs chargés de vérifier minutieusement tous les comptes avant la réunion annuelle de l'association et de présenter le résultat de leurs investigations. Ce comité nomme un conseil judiciaire et les employés nécessaires. Tous les membres de l'association sont obligés d'accepter les fonctions qui leur sont conférées. Ces fonctions sont rétribuées, mais généralement assez peu, sans en excepter celle du directeur. Dans le Wurtemberg même cette direction est purement honorifique.

Histoire de l'esclavage dans l'antiquité, par H. Wallon, licencié en droit, maître des conférences à l'École normale, professeur suppléant d'histoire moderne à la faculté des lettres de Paris. — Imprimerie royale, 1847. — Tome I; in-8° de CLXVI et 487 pages.

En ce temps de travail facile et d'érudition empruntée, où il y a tant de savants et si peu de science, voici un livre qui a mis sept ou huit ans à passer de l'état de mémoire couronné par l'Institut à celui d'un bon et solide ouvrage qui a l'honneur très-mérité de sortir des presses de l'Imprimerie royale.

En 1837, l'Académie des sciences morales et politiques avait mis au concours cette double question : « 1° Par quelles causes l'esclavage ancien a-t-il été aboli? 2° A quelle époque cet esclavage, ayant entièrement cessé dans l'Europe occidentale, n'est-il resté que la servitude de la glèbe? » Le prix fut décerné, en 1839, au mémoire présenté par deux anciens élèves de l'école normale, MM. Wallon et Yanoski. Le sujet, comprenant deux époques, se prêtait à la division. M. Wallon prit la partie ancienne, M. Yanoski traita la question du moyen âge. Ces deux portions distinctes du mémoire couronné en 1839, sont devenues deux ouvrages considérables. Le premier, c'est-à-dire l'histoire de l'esclavage dans

l'antiquité, paraît en ce moment; M. Yanoski publiera bientôt le second, qui exposera l'histoire des races serviles au moyen âge. Réunis, ces deux livres formeront le tableau le plus complet qui existe en aucune langue sur cette grande question, qui, jusqu'à présent, n'a été l'objet que de travaux partiels, sans enchaînement et sans suite, à ce point qu'on peut dire qu'elle n'avait jamais été sérieusement traitée.

L'ouvrage de M. Wallon formera trois volumes. Les deux premiers présenteront dans un ordre analogue, les origines, les conditions et les effets de l'esclavage : 1° en Orient et surtout en Grèce; 2° à Rome et dans les pays de l'Occident. Dans le troisième volume seront décrites les influences qui, dès les premiers siècles du christianisme et de l'empire, attaquent le droit et l'usage, et commencent à transformer l'esclavage ou à le restreindre. Nous n'avons encore que la première partie, l'esclavage en Orient et en Grèce, dont nous allons présenter l'analyse, en citant les faits ou les passages saillants.

L'auteur pose d'abord en principe, après l'avoir démontré historiquement, que

« L'esclavage, soit qu'il résulte de la puissance paternelle ou d'une puissance étrangère, soit qu'il ait été accepté ou subi, est toujours un abus de la force, et que, s'il a pu dominer, comme un fait accompli, les institutions des législateurs et les théories des philosophes, jamais il ne dut s'établir en droit au tribunal de la raison. »

M. Wallon a commencé par rechercher quelle fut la condition des esclaves chez les Juifs. On le sait, nul peuple ne proclama si haut l'égalité de tous les hommes; les esclaves ne pouvaient donc, chez les Hébreux, former une classe à part, à jamais déshéritée du bienfait de la liberté. L'esclave juif sortait de servitude au bout de sept années. Par une coïncidence singulière, nous retrouvons la même douceur à l'autre extrémité de l'Asie. « Deux ordonnances de Kouang-Wou (35 de J. C.) protégeaient la vie et la personne de l'esclave en un langage plein du sentiment de la dignité humaine : Parmi les créatures du ciel et de la terre, l'homme est la plus noble. Ceux qui tuent leurs esclaves ne peuvent dissimuler leur crime. Ceux qui osent les marquer avec le feu seront jugés conformément à la loi. Les hommes marqués par le feu rentreront dans la classe des citoyens. — Ainsi la marque de l'esclavage devenait un gage

de liberté. » — « Dans l'échelle des vertus théologales des Chinois, gronder fortement un esclave compte pour une faute; les voir malades et ne pas les soigner, les accabler de travail, dix fautes ; les empêcher de se marier, cent fautes; leur refuser de se racheter, cinquante. » Aussi ne rencontre-t-on pas une seule guerre servile dans les annales de la Chine, pas plus que dans celles de la Judée. M. Wallon trouve, pour expliquer cette douceur de l'esclavage dans l'empire du milieu, une raison que nous appliquerons aussi à la Palestine : c'est, dans les deux pays, le petit nombre des esclaves et la prépondérance du travail libre.

L'Inde et l'Égypte avaient des esclaves; mais c'est dans l'Asie occidentale, dans cette partie du monde tant de fois bouleversée par les révolutions, que l'esclavage semble avoir pris de colossales proportions. C'est là surtout que pullula une classe particulière d'esclaves, les eunuques, nécessaires pour la garde du sérail, et dont la présence annonce la polygamie autour du foyer domestique, et, dans le palais du prince, les intrigues et les conjurations dont ils furent toujours les actifs instruments. Comme l'auteur ne marche partout qu'appuyé sur les textes, et que les textes sont peu nombreux pour l'Orient, cette première partie ne forme qu'une cinquantaine de pages, suffisantes cependant. Mais pour l'esclavage dans les temps primitifs de la Grèce, les documents abondent : Homère, Hésiode, les tragiques, etc. M. Wallon, dont l'érudition est aussi étendue qu'elle est sûre, a fait un bon emploi de ces riches matériaux, discrètement toutefois; car, comme il le dit avec grande raison,

« L'épopée prise pour histoire a ses règles particulières de critique, et pour dégager la vérité de la fiction dans les tableaux de mœurs qu'elle nous retrace, il faut soigneusement distinguer ce qui est du dessin et ce qui est du coloris. Le dessin est vrai en général, et les traits qui le forment sont empruntés à la réalité même; mais la couleur est due à l'imagination du poëte, qui idéalise et embellit ce qu'elle touche. »

Aussi la douceur des maîtres dans l'âge héroïque, cette communauté de travaux avec leurs esclaves, que l'*Iliade* et l'*Odyssée* nous montrent, et les naïves peintures de Nausicaa au milieu de ses femmes, du fidèle Eumée, le surveillant des pâtres et des troupeaux, etc., ne lui font pas illusion sur les douleurs que le poëte laisse à peine entrevoir, mais qui devaient être souvent bien profondes :

« Je vais mourir esclave, s'écrie Polyxène, et j'étais née d'un père libre! J'é

tais souveraine parmi les femmes, belle entre toutes les jeunes filles, égale aux déesses, moins l'immortalité, et maintenant je suis esclave! Ah! ce nom inaccoutumé commence à me faire aimer la mort. Ne pourrais-je point tomber aux mains d'un maître qui, m'achetant à prix d'argent, moi, la sœur d'Hector et de tant d'autres princes, m'imposerait la nécessité de lui préparer son pain dans sa demeure, de balayer sa maison, de m'asseoir au métier, de traîner enfin des jours pleins d'amertume? Et peut-être qu'un vil esclave viendrait profaner ma couche, enviée jadis par les rois! Non, je ferme les yeux à la libre lumière, et j'abandonne volontiers mon corps à Pluton (1). » — « Que l'on vante autant qu'on voudra, ajoute M. Wallon, la mansuétude du maître, qu'on exalte cette condition heureusement dépendante qui affranchit l'esclave des soucis de la misère, et sauve à son imprévoyance les tristes hasards de l'avenir; c'est un mal que d'ôter absolument à l'homme l'enseignement du besoin et le principe des efforts légitimes qu'il doit tenter pour le vaincre, parce qu'on lui ôte en même temps la conscience de sa force et le vrai sentiment de sa dignité... Si d'ailleurs, sous l'empire d'une civilisation naissante encore, l'homme libre, rapproché, par la simplicité des mœurs, de la vie de son esclave, le traite à peu près comme un des siens, le temps marchera, qui rompra cette association passagère. Comment conclure touchant l'esclavage, quand il est encore dans sa première période? Juge-t-on de l'arbre par sa fleur? La fleur passera, laissant un fruit amer : c'est par le fruit qu'il en faut juger. »

Le troisième chapitre, un des plus importants de tout le livre, est consacré à l'étude du servage en Grèce. M. Wallon nous montre cette servitude politique, ou plutôt sociale, comme un des résultats du grand mouvement qui, soixante ou quatre-vingts ans après la guerre de Troie, ébranla toutes les populations helléniques. Quand les Thessaliens envahirent l'Hæmonie, les Perrhæbes, les Magnètes et les Achéens Phthiotes perdirent leur indépendance; d'autres peuplades tombèrent plus bas, et composèrent une classe de serfs véritables, attachés au sol, mais payant une redevance à leurs vainqueurs. Ceux-ci formèrent au-dessus d'eux une aristocratie militaire, et souvent, comme les chevaliers du moyen âge, donnèrent des armes à leurs serfs, parfois même les admirent dans leurs rangs, sur le champ de bataille, au risque, comme il arriva plus d'une fois, de préparer des insurrections.

Ce qui s'était passé dans la Thessalie eut lieu dans la Béotie après l'invasion des Béotiens d'Arné; dans l'ancienne Égialée, où les Achéens formèrent la population dominante des villes, et les Ioniens vaincus celle des campagnes; dans l'Attique, où les Eupatrides tinrent longtemps au-dessous d'eux et reléguée dans les bourgs la population agricole et industrielle; dans les colonies de l'Asie Mineure; chez les Macédoniens, les Dardaniens, les Illyriens;

(1) Eurip., *Hecub.*, 417, 352 et sqq.

dans l'Italie même, où les serfs des Italiotes s'appelaient tous Pélasges. Partout les nouveaux venus régnaient en maîtres sur les vaincus, et tentaient d'éterniser à leur profit les suites de la victoire. M. Wallon a parfaitement saisi ce fait général qu'on n'étudie d'ordinaire que chez les Doriens, parce que chez eux la séparation des deux races et l'asservissement de l'une à l'autre fut non-seulement un fait, mais le principe même de la constitution. Pour les Doriens, la cité n'était que l'association de toutes les forces individuelles dans le but d'arriver à la conquête et à la prépondérance. Le moyen le plus sûr d'obtenir que chacun mît en commun ses efforts, c'était de donner à tous les associés des droits égaux. Mais de cette égalité naquit une fierté qui repoussait tout mélange avec les vaincus; et pour que l'association ne fût point détournée de son but par des soins vulgaires, ces vaincus furent destinés à servir les citoyens. L'asservissement des indigènes devenait ainsi un système politique et une nécessité qui devait durer autant que la constitution même.

Cette servitude avait deux degrés: elle comprenait les *Périèques*, appelés aussi Laconiens, quelquefois même Lacédémoniens, et les *Hilotes*. Les premiers, rendus tributaires et privés des droits politiques, formaient cependant dans leurs villes des communautés s'administrant à peu près elles-mêmes, et profitaient de l'interdiction du travail manuel faite aux Spartiates, pour s'assurer tous les avantages du commerce et ceux de l'industrie, beaucoup plus florissante, grâce à eux, dans la Laconie, qu'on ne le suppose habituellement. Les autres, livrés par le sort des armes à la merci des vainqueurs, étaient, jusqu'à un certain point, des esclaves de l'État, pourvoyant aux besoins généraux de la communauté et à ceux de chacun de ses membres en particulier. Car la loi voulait que rien ne détournât le Spartiate de ses devoirs publics et de l'exercice des armes. M. Wallon a cherché à déterminer le chiffre de ces deux populations, et, malgré l'incertitude de tous les calculs de ce genre, nous acceptons comme approximation suffisante les nombres auxquels ils s'arrête : 8,000 Spartiates, ou, avec les femmes et les enfants, 31,400 personnes; 120,000 Périèques, et 220,000 Hilotes; ce qui donne une population sujette dix fois plus nombreuse que la classe dominante. On comprend alors la rigueur des lois de Lycurgue.

« Le législateur, en réglant cette société, avait voulu en faire un corps plein

de force, et la force lui apparut sous la figure d'un homme armé. C'est sur cet idéal qu'il forma son État. La famille, pour lui, c'est l'homme, l'homme de guerre; le peuple, une armée ; Sparte, un camp. Ainsi, des exercices, et point de travail. »

Sparte ne fut donc qu'une machine de guerre bonne pour détruire, impropre à produire, et qui ne produisit, en effet, aucun des grands hommes dont s'honore la Grèce. Elle ne sut que deux choses: combattre et mourir; et, de ces deux choses, encore fit-elle mal la première, toutes les fois que, pour vaincre, il fallait non pas seulement du courage, mais de la science. M. Wallon a nettement exposé les causes de la décadence de Sparte. Nous regrettons, puisqu'il allait jusqu'au temps d'Agis et de Cléomène, qu'il n'ait pas caractérisé la réforme tentée par ces deux princes autrement que comme un retour aux anciennes lois. Il eût fallu montrer, ce nous semble, Cléomène menaçant, à la tête de vingt mille esclaves, débiteurs et prolétaires, non seulement l'indépendance des États et leurs gouvernements, mais la propriété de chacun. Cette démagogie sous un tyran qui tend la main aux classes opprimées, cette réaction des vaincus contre les vainqueurs devait d'autant mieux trouver sa place dans une histoire du servage en Grèce, que M. Wallon avait parfaitement prouvé, au chapitre précédent, la superposition de deux races ennemies dans presque toutes les villes du Péloponèse.

Les deux pôles de la Grèce sont Sparte et Athènes. Lycurgue proscrit le travail, Solon en fait une loi; il ordonne que chaque citoyen, comme à Jérusalem, sache un métier. Singulier rapport! Les deux villes qui ont le plus profondément remué le monde de l'esprit, sont celles aussi qui ont le plus honoré le travail. Je citerai une autre ressemblance avec la troisième grande cité de l'Occident. Quelques années après que Solon eut décrété à Athènes la loi du travail et réparti les droits politiques en raison de la fortune, Servius fit, sur les bords du Tibre, une révolution analogue. De sorte que Rome et Athènes renoncèrent presque en même temps aux idées orientales, au gouvernement immobile des castes, pour adopter le principe moderne et révolutionnaire, que le pouvoir dépend de la richesse. Je dis révolutionnaire, car la fortune est mobile et peut descendre du plus noble au plus humble, tandis que le sang ne change pas. La constitution de Servius, en formant à Rome une aristocratie qui se renouvela sans cesse, fit la grandeur de la république. Athènes dut aussi sa prospérité aux lois de Solon développées par

les successeurs de ce grand homme. Thémistocle, qui fonda sa puissance extérieure, voulut l'asseoir sur deux bases solides : une marine qui dominât la mer et qui protégeât le commerce, une population laborieuse et active qui développât l'industrie. En même temps que Thémistocle, dit Diodore de Sicile (XI, 43), augmentait le nombre de ses vaisseaux, il persuada au peuple d'affranchir de tout impôt les locataires des maisons et les artisans, pour attirer de tous côtés des habitants dans Athènes et y réunir le plus grand nombre possible de professions et de métiers. Ajoutez que, malgré la stérilité de leur territoire, les Athéniens se livraient avec ardeur aux travaux agricoles, et qu'après la chute des trente tyrans, on comptait à peine cinq mille citoyens qui n'eussent point un fonds de terre (Denys d'Hal., *Lys.* 32). Ainsi Athènes suivait toutes les voies de l'activité humaine. Les trois grandes sources de la fortune publique, le commerce, l'industrie et l'agriculture, étaient ouvertes et coulaient à pleins bords. La richesse, la grandeur de l'État amenèrent le luxe, mais aussi la magnificence des édifices et les encouragements aux arts. A ce grand mouvement d'affaires, d'hommes et de choses, se mêla naturellement un grand mouvement d'idées; et ce petit coin de la Grèce, rendez-vous des plus beaux génies de l'ancien monde, brilla d'un incomparable éclat, tandis que la fière Lacédémone restait délaissée et inutile avec son oisive vertu.

« A Athènes, dit M. Wallon, il y avait du travail pour tous les bras et de l'aisance pour tous ceux qui voulaient accepter du travail. Malheureusement, l'équilibre ne sut pas se maintenir partout et toujours. Le progrès continua dans la sphère supérieure du travail. Les sciences pratiques, comme les beaux-arts, ne cessèrent pas de jouir d'une considération méritée, et se perfectionnèrent au sein de la classe libre, par les avantages dont les payait la faveur publique... » Mais un temps vint où « le travail libre, garanti, imposé par Solon, étendu par Périclès, ne suffisait plus à élever les classes inférieures au-dessus de l'indigence; il fallut que l'État vînt en aide à ces misères qu'il n'avait pas su prévenir. Le secours que Pisistrate avait, dit-on, établi en faveur des estropiés, dut être étendu à tous les nécessiteux : non-seulement aux personnes que la maladie ou la vieillesse retirait du travail avant qu'elles eussent pourvu à leurs besoins, mais à celles qui ne trouvaient plus, même en travaillant, de quoi se suffire.... Ce secours, qui n'était encore que d'une obole par jour (environ 15 centimes), fut porté après lui à deux oboles, vu le progrès du mal parmi les classes ouvrières. »

Ainsi Athènes ressentait le mal dont souffre tant l'industrielle Angleterre. Elle avait, elle aussi, sa loi des pauvres. Mais comment ces pauvres s'étaient-il si fort multipliés? M. Wallon l'explique par la

concurrence que faisaient aux citoyens les métèques et les esclaves. La classe moyenne, cette vraie force des États, fut ruinée en Italie, pays exclusivement agricole, par la concentration de la propriété immobilière, *Latifundia perdidere Italiam*; elle le fut à Athènes, cité surtout industrielle et marchande, par la concentration de la fortune mobilière. Ici les esclaves jouèrent un grand rôle :

« A côté du travail libre des citoyens ou des métèques, il y avait le travail des esclaves, soumis à la volonté du maître, non au contrôle de l'État, et abandonné à tous les hasards de la spéculation : force mobile et commode, qu'on pouvait aussi développer ou réduire, mais selon les calculs des intérêts privés, et non pas à la mesure des besoins publics. Sous l'empire d'une constitution qui prétendait disposer seule des esclaves pour le service de la communauté, la classe libre dépérit dans son repos solitaire, dans son stérile isolement; sous l'influence d'une loi qui invite les citoyens au travail, et leur abandonne la libre disposition des esclaves, elle se dégrade dans les extrêmes de la richesse et de la pauvreté. Ainsi, l'esclavage, ce prétendu instrument de la civilisation antique, fut, pour la société grecque sous toutes les formes de la république, une cause active de démoralisation et de mort. »

Nous craignons qu'ici M. Wallon n'ait fait trop d'honneur, en la citant, à l'opinion favorable à l'esclavage dans l'antiquité, et peut-être qu'à son tour il fait lui-même une part trop grande à l'esclavage dans la ruine de Sparte et d'Athènes. Les esclaves ne sont pour rien dans la guerre du Péloponèse, dans les batailles d'Ægos-Potamos et de Chéronée, dans la puissance de Thèbes et de la Macédoine, dans la fondation d'Alexandrie et l'expédition d'Alexandre, qui détournent vers d'autres lieux toute l'activité du génie grec. L'esclavage non plus n'est pas, comme M. Wallon le dit ailleurs, la cause de la chute de la république et de l'empire romain. A ce compte, les diverses sociétés de l'antiquité seraient toutes mortes du même mal. L'explication de catastrophes si diverses serait en vérité trop facile, si un seul et même mot pouvait servir de réponse à toutes les questions que l'esprit se pose en face de tant de ruines.

Après cet intéressant exposé du travail libre en Grèce et particulièrement à Athènes, viennent trois chapitres pleins de faits et qu'on ne recommencera point, parce que l'auteur semble y avoir épuisé les données historiques sur les sources de l'esclavage en Grèce, sur l'emploi et le prix des esclaves (1).

(1) M. Wallon trouve, pour le temps compris entre la guerre du Péloponèse et Alexandre, les prix de 2 mines (174 fr.), 2 mines et demie (217 fr.), pour les esclaves des mines ou des travaux inférieurs; de 3 à 4 (261 à 348 fr.) pour les esclaves artisans; de 5 à 6 (435-622 fr.) pour les chefs d'atelier, avec des prix cor-

Nous ne dirons pas la même chose du chapitre VIII, qui a pour titre : *Du nombre des esclaves en Grèce, et particulièrement à Athènes.* C'est une de ces questions que nous croyons insolubles, parce que nous n'avons, pour les résoudre, qu'un très-petit nombre de faits positifs, et sur lesquelles, par conséquent, on reviendra toujours. Nous citerons en preuve les différences qui existent entre les évaluations de deux hommes profondément versés dans la connaissance des antiquités grecques. M. Bœckh croit que l'Attique pouvait nourrir 500,000 habitants; M. Letronne pense que 240,000 y auraient vécu à peine. Il y a mieux : un passage d'un discours de Démosthène donne le produit d'une terre de l'Attique, 1000 médimnes de blé. Mais quelle était l'étendue de cette terre? 40 stades *de superficie*, dit M. Bœckh; *de circonférence*, soutient M. Letronne. C'est une virgule placée avant ou après un mot qui doit décider. Or, parmi les éditeurs, les uns mettent cette virgule avant le mot fatal, les autres après, d'autres encore n'en mettent point du tout. Et cependant, de cette virgule, M. Wallon le reconnaît, dépend l'existence de 100,000 habitants. Nous, en face de pareilles questions, devant des problèmes où il y a tant d'inconnues, tant de données arbitraires, nous n'hésiterons jamais: nous nous abstiendrons. M. Wallon en a jugé autrement, et nous y avons gagné un chapitre, dont les conclusions ne sont pas inattaquables, mais qui renferme tant de faits curieux, et qui lui a demandé un si long travail, que nous n'avons pas le courage de lui reprocher d'avoir tenté l'impossible (1).

Le chapitre suivant, sur la condition des esclaves, qui a certainement coûté à l'auteur de moins pénibles efforts, est bien autrement intéressant et utile. Nous n'y prendrons pourtant, car les traits généraux sont connus, que deux faits : l'un à l'honneur d'A-

respondants pour les esclaves domestiques, selon la nature de leur service; les prix s'élèvent, pour les esclaves dont on paye l'intelligence et le savoir, jusqu'à 10 et 15 mines (870-1304 fr.); ils montent plus haut encore pour les esclaves mis au service du luxe ou du plaisir : de 20 à 30 mines (1739-2608 fr.); ici il n'y a point de limite. Mais quand on opère sur de grandes masses, quelle que soit la condition de chacun, la moyenne est de 2 mines (174 fr.) vers le temps de la guerre médique, de 3 (261 fr.) entre la guerre du Péloponèse et Alexandre, et de 5 mines (435 fr.) sous les rois qui lui ont succédé. (P. 218.)

(1) M. Wallon rejette, avec M. Letronne, le chiffre d'Athénée, 400,000 esclaves dans l'Attique au temps de Démétrius de Phalère. Il n'admet, pour la population servile, que le double de la population libre, athénienne ou étrangère, c'est-à-dire de 188,000 à 203,000 âmes.

thènes, qui stipula en faveur de l'esclave contre le maître ; l'autre, qui fournit de curieux détails sur une guerre servile dont l'île de Chio fut le théâtre. Les esclaves avaient le droit de chercher un refuge aux autels des dieux contre la brutalité des maîtres ; mais cette coutume n'était pas aussi bien observée qu'elle était reconnue. Or,

« Cette protection que l'asile n'offrait plus toujours, Athènes, dont un des titres était d'avoir reconnu la première et fait reconnaître au monde les droits sacrés des suppliants, voulut l'assurer par des institutions nouvelles en faveur des esclaves. Sans aller, comme à Phlionte, jusqu'à l'abus, elle alla plus loin que l'usage ; et tout en maintenant la coutume religieuse, elle voulut en introduire l'esprit dans ses lois. Même en dehors de l'asile, elle donna des garanties à l'esclave. Tandis que Sparte l'abandonnait aux insultes publiques, elle le protégeait, au contraire, dans sa personne et dans sa vie, accordant en sa faveur l'action d'outrage (δίκη ὕβρεως), comme pour un homme libre, et vengeant sa mort comme celle d'un citoyen. Elle faisait plus : elle pénétrait jusqu'au foyer du maître pour le surveiller dans l'exercice de ses droits. L'esclave était à lui, mais il ne pouvait pas arbitrairement le détruire. La loi l'interdisait sous une sanction moins grave, il est vrai, que dans les cas ordinaires : l'exil et une expiation religieuse ; Platon, dans ses lois, n'en voulait point d'autre que la mort. Même quand l'esclave avait mérité le dernier supplice, s'il avait tué son maître, les parents du mort ne devaient pas le faire mourir, mais le livrer, selon la loi ancienne, aux magistrats. Le maître ne pouvait pas même abuser de ces moyens de discipline qui ailleurs étaient abandonnés, comme nous l'avons dit, à la souveraineté domestique : l'esclave qui avait de justes sujets de plainte pouvait demander la vente (πρᾶσιν αἰτεῖν), et passer ainsi, par autorité de justice, sous un commandement plus doux. La loi lui accordait un défenseur (συνήγορον), comme dans toute contestation relative à la liberté, et le sanctuaire de Thésée lui ouvrait son asile jusqu'au résultat du jugement.

« Cette conduite d'Athènes n'était pas seulement de l'humanité, c'était de la bonne et sage politique. En effet, quand le joug est trop tendu, il se brise..... Chio, l'État de la Grèce qui, après Sparte, avait le plus d'esclaves, eut souvent à comprimer leurs révoltes... Réfugiés dans les montagnes, ils fondaient sur les habitations où ils avaient été jadis esclaves, et les désolaient de leurs ravages. Tous les efforts des hommes libres avaient échoué contre le talent et la fortune du chef des fugitifs, Drimacus ; ils durent accepter les conditions qu'il leur proposa, et livrer en quelque sorte tous leurs biens à sa discrétion. Dans ce traité, Drimacus stipulait pour tous les esclaves ; pour lui et les siens en particulier, il se faisait reconnaître le droit de prise dans tous les greniers, à sa mesure et à son poids, et selon qu'il lui paraîtrait juste ; pour les autres esclaves, il ouvrait un asile, ou plutôt un tribunal aux fugitifs, accueillant ceux dont les griefs étaient fondés, et rendant quiconque avait fui sans raison. On vit donc, sous la garantie d'un ancien esclave, la fuite réglée par les formes de la justice, le maraudage légitimé, et acceptant lui-même des limites de la loi. Par un étrange renversement de fortune, le maître travaillait pour l'esclave, et lui rendait compte des produits de son travail. Sa redevance n'était même pas fixée comme l'était celle de l'ilote : l'esclave prenait connaissance des récoltes, et prélevait ce qui lui semblait équitable ; puis le sceau de Drimacus, imprimé sur la ferme, la préservait de toute autre contribution. Lui-même, obéi comme un maître, et

plus qu'un maître parmi les siens, redouté des hommes libres, ses tributaires, il allait, aux jours de fête, dans les campagnes, comme un seigneur, recevant les offrandes, le vin et les victimes, déjouant les mauvaises pensées et punissant les conspirations formées contre lui. On finit pourtant par s'indigner, à Chio, de cette longue et humiliante domination; mais l'on ne sut y mettre fin que par une lâcheté. La tête de Drimacus fut mise à prix; et lui, déjà vieux, soit fatigue de la vie, soit défiance de ses esclaves, il se la fit couper par un jeune homme à qui il voulait du bien. Les Chiotes payèrent avec joie; mais ils n'eurent pas lieu de s'en applaudir longtemps. Drimacus, en effet, n'était pas la seule force de la révolte, et seul il en était le frein. Les esclaves ne furent pas réduits, et ne furent plus contenus. Les fuites continuèrent, mais sans contrôle, et les pillages sans poids ni mesure. Dans cette aggravation de misères, ils recoururent à celui qu'ils avaient proscrit et lui élevèrent un autel : *Au héros bienfaisant.* Ce ne fut pas la fin des tribulations de Chio; ce peuple, qui avait inauguré le trafic des esclaves, périt par l'esclavage et dans l'esclavage. Livré à ses propres esclaves et transféré en Colchide par Mithridate vainqueur, il ne resta plus que dans le proverbe, comme un grand exemple de la justice réparatrice : « Chio a « acheté son maître, Χίος δεσπότην ὠνήσατο. »

Nous passons sur le chapitre, bien traité et court, de l'affranchissement; nous ferons de même pour le suivant, intitulé : *Opinions et systèmes de l'antiquité grecque sur l'esclavage.* Les doctrines de Platon, qui accepte le fait de l'esclavage sans le justifier; d'Aristote, qui l'érige en droit naturel; d'Épicure, qui en a besoin, et de Zénon, qui ne s'inquiète ni de liberté ni de servitude, sont aussi bien connues que les trop rares réclamations des poëtes tragiques ou comiques contre la prétendue inégalité du genre humain. M. Wallon ne pouvait se dispenser de tracer ce tableau; il lui fallait bien montrer que l'esclavage se maintenait sous la triple sanction du fait, de la loi et de l'opinion; que tous le jugeaient nécessaire, et beaucoup légitime: mais peut-être s'est-il ici encore donné trop de peine à combattre la théorie d'Aristote. Le procès est depuis longtemps jugé, et les erreurs du Stagyrite sont trop palpables pour être dangereuses. En réfutant Aristote, dit M. Wallon, nous avons réfuté tous les sophismes qui se répètent depuis son livre sur le droit naturel de l'esclavage. Mais quel nom sérieux couvre aujourd'hui ces sophismes de son autorité? M. Wallon le dit lui-même : l'esclavage est aujourd'hui à peu près universellement réprouvé dans son principe.

Ces mots commencent un chapitre plus important, le dernier du premier volume, où l'auteur recherche les influences de l'esclavage sur les classes serviles et sur les classes libres. Cette même question a été exposée pour l'esclavage moderne, avec une grande supériorité, par M. Ch. Comte; mais, pour l'esclavage ancien, nous

n'avions pas de traité spécial et complet ; M. Wallon nous le donne ; il clôt dignement son ouvrage. Les cinquante pages qu'il y consacre peuvent se résumer en ceci : Dégradation de l'esclave, voué par l'esclavage à la sensualité, au vol, à la ruse, à toutes les basses et ignobles passions ; dégradation de l'homme libre, que l'esclave s'ingénie à corrompre, pour profiter de ses vices ; désorganisation de la famille, où l'esclavage introduit des mœurs impures ; ruine des classes laborieuses et du travail libre par la concurrence du travail servile ; et si je ne dis pas, avec M. Wallon, ruine aussi des États, au moins action funeste, influence pernicieuse sur les mœurs publiques, sur les vertus sociales, sur toutes les bases qui portent les sociétés, et que l'esclavage mine insensiblement.

M. Wallon examine, en terminant, la part qui revient aux esclaves dans la civilisation grecque :

« Deux choses, dit-il, contribuent surtout aux progrès de la civilisation : les arts de l'intelligence et les arts de la vie matérielle. Pour les arts qui répondent aux besoins de la vie commune, ils étaient primitivement exercés par les citoyens ; et quel siècle plus grand que celui où le travail libre, relevé par Solon, agrandi, honoré par Thémistocle et Aristide, conservait noblement sa suprématie sous les trophées de Marathon et de Salamine ! Mais, loin d'avoir été perfectionnés par les esclaves, ils ne purent que déchoir sous l'influence du mépris qui, en frappant le travail libre, étouffa en même temps l'esprit d'innovation et de progrès. Les esclaves étaient des machines ; ils en eurent tous les inconvénients, sans en avoir les avantages. Les machines, inertes de leur nature, se prêtent à l'intelligence de l'homme comme une force docile ; les esclaves, force intelligente, pouvaient user de ce ressort intérieur, moins pour y aider que pour y résister. Et s'ils n'y résistaient pas, ils n'y aidaient guère : car si la haine du joug ne les animait pas toujours, ils ne sortaient pas souvent non plus de cette indifférence, effet le plus ordinaire de leur condition. Servirent-ils davantage aux progrès de l'intelligence ? La plus légère étude de l'histoire des lettres, des sciences et des beaux-arts, nous montre qu'en Grèce ils y furent généralement étrangers. La poésie religieuse et héroïque, les hymnes sacrés et les chants de guerre eurent la liberté pour principe. Comment ces grandes inspirations auraient-elles jailli d'une source esclave ? Comment auraient-elles pu y être recueillies ? Sparte allait jusqu'à défendre à ses ilotes de les redire. En prose, l'éloquence, qui dirigeait souvent la conduite des peuples, l'histoire, qui retraçait leurs destinées, touchaient de trop près aux intérêts des citoyens pour ne pas être de leur domaine ; et la philosophie pouvait revendiquer la première place à côté d'elle, associée depuis Socrate aux études politiques, à la science du citoyen et de l'État. Les sciences qui se développèrent au sein de la philosophie eurent, en général, un sort pareil : non-seulement les sciences spéculatives, mais les sciences pratiques, même la médecine, qui avait pour fondateur un dieu, s'exerçait par des héros divins au siége de Troie, et se transmit jusqu'aux temps historiques, comme un héritage sacré, dans les familles qui se disaient de leur race. Les arts, enfin, restèrent aussi l'apanage des hommes libres, chez un peuple qui

vouait un culte au beau, et y voyait le suprême idéal de ce qui est bon et vrai. La peinture, la sculpture, qui avaient si dignement aidé la poésie à donner une forme aux dieux, et aux héros un souvenir; l'architecture, qui leur élevait des monuments ou des temples, ces arts si étroitement liés au mouvement religieux et national de la Grèce, furent interdits aux esclaves. La musique et la gymnastique pouvaient bien moins encore leur être laissées; c'était l'art appliqué, non plus à une vile matière, mais à l'homme même : la gymnastique formait son corps, la musique son âme; à ce titre elles étaient comptées, par les philosophes, parmi les premiers et les plus nécessaires moyens d'éducation. Ainsi les lettres, les sciences et les beaux-arts se développèrent, en général, hors de la sphère de l'esclavage. Les esclaves purent en approcher à de certaines distances : des belles-lettres comme copistes, des arts comme artisans, des sciences comme préparateurs, de la médecine comme adjoints et par fraude; mais, si quelques-uns, méritant, par leur intelligence, la faveur de leur maître, purent s'élever à un degré supérieur, ce fut une rare exception, qui, en littérature, ne s'étend même pas à tous les genres. Ainsi, la philosophie, dans sa partie spéculative, la poésie de sentiment, pouvaient leur devenir accessibles. Et encore, qu'est-il resté de la poétique de l'esclavage? Des chants de courtisanes, comme ces vers d'Aspasie sur les amours de Socrate, et ces propos impurs qui avaient trouvé un débauché pour les recueillir et les mettre en vers; ou bien encore quelques chants de travail, comme les nègres eux-mêmes en improvisent sous le fouet du commandeur, chants dont on ne peut pas même leur attribuer l'origine plutôt qu'aux ouvriers libres associés à leurs travaux. Dans la philosophie, Épictète, qui fut esclave, mais à une époque où les Romains tenaient déjà la Grèce captive, n'a que quatre prédécesseurs : Ménippe le satirique; Pampyle, esclave de Théophraste; Pérée, de Zénon le stoïque, et Mys, d'Épicure. De pareilles exceptions confirment la règle, et les noms de ces esclaves ne figurent qu'à la faveur de l'exception même dans cette grande et riche histoire de la civilisation grecque. Cette civilisation ne doit rien aux esclaves; et, bien plus, on peut dire qu'elle n'atteignit si haut que parce que les Grecs les écartèrent avec tant de soin du domaine des arts. C'est un fait dont nous trouvons la contre-épreuve à Rome, où les genres réservés aux hommes libres s'élevèrent, dignes émules de la Grèce, tandis que les arts, abandonnés aux esclaves, ne se soutinrent un peu que par les Grecs. »

Je n'ai pas encore parlé d'une introduction de 176 pages qui précède ce livre; c'est que je ne puis m'empêcher de la regarder comme un hors-d'œuvre. Il me semble que c'était après l'histoire des classes serviles au moyen âge, qu'un traité sur l'esclavage dans les colonies trouvait naturellement sa place. Ces réserves faites, je rendrai hommage à la logique forte et serrée de M. Wallon, à sa saine raison, à son style clair et précis. Il discute encore ici les origines de l'esclavage, en réponse à l'auteur d'une histoire des classes ouvrières et des classes bourgeoises. Mais, en vérité, ce livre n'est pas de ceux qui méritent une réfutation sérieuse; et j'engage M. Wallon à chercher des adversaires qui aient plus de droit à son attention et à ses coups. Qu'il ne croie pas, d'ailleurs, qu'il sera possible de persuader des gens qui ont intérêt à ne pas

l'être. Les esclaves ont gagné leur cause au tribunal de l'opinion publique, malgré les défenseurs pensionnés de l'esclavage; et la discussion sur le droit naturel du maître n'est plus qu'un colloque peu écouté, entre des hommes qui sont également convaincus, et qui, par conséquent, ne changeront pas, quelque argument qu'on leur oppose, ceux-là parce que la raison et l'expérience leur ont ouvert les yeux, ceux-ci parce que l'intérêt les leur ferme. Quant au public, il reste à peu près indifférent, sur le principe bien entendu, parce qu'il l'a depuis longtemps décidé, mais non sur les conséquences, parce que celles-ci soulèvent d'inextricables difficultés. Je passerai donc sur toute la partie de cette introduction qui traite de la situation actuelle de l'esclavage aux colonies, résumé habile et chaleureux des faits que la tribune parlementaire et quelques courageux ouvrages ont déjà révélés. Ce qui est plus neuf, c'est l'exposé des résultats de la loi du 18 juillet 1845, résultats qui ont trompé les espérances que cette loi avait fait concevoir. M. Wallon montre son insuffisance surtout en ce qui concerne le pécule et le rachat forcé. Il applaudit à la disposition législative qui a constitué un fonds de 400,000 francs pour concourir au rachat des esclaves toutes les fois que l'administration le jugera nécessaire. Mais il reprend la proposition faite par M. Passy, en 1838, de supprimer l'asservissement par la naissance.

« Par là, dit-il, les générations nouvelles seraient libres de droit; et si les générations antérieures restaient esclaves de fait, l'État, par un large concours, travaillerait à leur libération avec l'indemnité à laquelle les maîtres ont droit.

« 1° Il rachèterait les enfants au-dessous de douze ans, moitié à prix d'argent, moitié par des conditions d'apprentissage;

« 2° Il rachèterait les infirmes et les vieillards, en combinant d'ailleurs les droits de cette libération avec les devoirs que la loi de l'esclavage a fait contracter à leurs maîtres envers eux.

« 3° En outre, par des subsides largement accordés, il aiderait les autres à se racheter d'eux-mêmes; et il fixerait dès à présent le prix de rachat, non pour tous en général, par une loi de *maximum*, qui léserait les esclaves comme les maîtres, mais pour chacun en particulier, par une estimation individuelle. »

Nous ne discuterons pas ce plan d'émancipation progressive, qui présente plus d'une difficulté; quelle grande chose n'en a pas? et en finissant, nous remercierons M. Wallon d'avoir publié un livre qui fait honneur à l'Université. Une érudition sûre et étendue, sans divagations, une forme nette et claire, de la méthode, un enchaînement rigoureux, et à la fin de chaque chapitre, un ré-

sumé qui marque les pas déjà faits, ce sont là des qualités de nos érudits d'autrefois. M. Wallon, il est vrai, sera de leur famille.

Œuvres complètes de Condorcet, publiées par le lieutenant général O' Connor; précédées de l'Éloge de Condorcet, par M. Arago, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences. — Paris, chez Firmin Didot. — Quatrième livraison, tom. VIII et IX, in-8° de 662 et 547 pages.

Ces deux volumes complètent les travaux de l'auteur sur l'économie politique; cette matière est surtout l'objet du huitième volume, qui contient un grand et important travail sur les assemblées provinciales: la France en était encore en 1788 à cet essai du gouvernement représentatif. Comme le disait Condorcet, l'établissement de ces assemblées, dans toutes les provinces qui n'avaient pas d'anciens états, a été regardé par tous les hommes éclairés comme un fait qui devait avoir sur le sort des nations une influence dont il était difficile d'apprécier l'étendue. « Le bien qui en résulte pour la génération présente ne peut être révoqué en doute. » Aussi soupire-t-on après une institution semblable dans les États qui composent aujourd'hui la péninsule italienne, en Bohême et en Hongrie! C'est, d'après Condorcet, le meilleur moyen d'arriver à la liquidation et au remboursement des anciennes dettes, et de reconstituer les impôts; ah! si les citoyens éclairés du Piémont, de la Toscane, de Naples, et des États-Romains; de la Bohême, de la Gallicie, de la Hongrie, de la Transylvanie, et des autres provinces de l'empire d'Autriche; si les représentants encore arriérés et les citoyens électeurs des provinces de la monarchie prussienne; si les propriétaires instruits que l'on rencontre dans le royaume de Hanovre et dans les États non encore constitués de l'Allemagne, étaient pénétrés des principes developpés par Condorcet, quels

services ne rendraient-ils pas à leur patrie, à eux-mêmes et à leur postérité! Comme ils seraient forts pour réfuter et pour détruire les faux principes des hommes d'État qui les gouvernent!

Condorcet s'est toujours attaché aux idées générales; la clarté et la fécondité de son esprit ne permettent pas qu'on se méprenne sur les sujets qu'il traite, ni qu'on demeure sans guide, pour résoudre, dans ses projets de réforme, les difficultés de détail; c'est un esprit méthodique et modéré, quoique échauffé par le désir de servir l'humanité. Il était d'ailleurs toujours éclairé par le calcul; enfin, il appartenait à l'école de Turgot, ou Turgot appartenait à son école. La grande diffusion de la langue française doit mettre son livre à la portée de tous les hommes haut placés en Europe, et le faire rechercher des esprits vraiment sérieux. Nous ne pouvons entrer ici dans les détails; mais nous recommandons la lecture et la méditation des moyens qu'ils propose aux États obérés, comme le meilleur mode du payement des dettes nationales; c'est la vente successive des biens ecclésiastiques, avec les réserves nécessaires pour la subsistance viagère des possesseurs. Il a traité aussi la question des anciens impôts avec soin et à fond, ainsi que celle des travaux publics, des chemins, des canaux, des dessèchements et de l'amortissement de la dette publique.

Dans le tome IX, Condorcet discute pour savoir s'il y a utilité à partager le pouvoir législatif en plusieurs corps. Il soutient la négative dans des lettres écrites sous le nom d'un bourgeois de New-Haven à un citoyen de Virginie, publiées en 1788. C'est, en effet, l'opinion qui a triomphé lors de la convocation des États généraux de France, en 1789. L'expérience qu'on en a faite semble prouver contre la théorie de Condorcet; même aux États-Unis, le pouvoir est divisé en trois branches, un sénat, une chambre des représentants et un pouvoir exécutif. L'illustre écrivain était préoccupé de la crainte qu'on réservât trop d'influence à l'aristocratie de la noblesse, du clergé et des parlements; il redoutait moins l'autocratie monarchique que l'abus des priviléges, lui qui appartenait à la classe privilégiée. Il développe encore ces craintes dans les *Lettres d'un citoyen des États-Unis à un Français*, et dans les *Sentiments d'un républicain sur les assemblées provinciales et les états généraux*, opuscules publiés aussi en 1788.

Mais apparemment on ne supposera pas que c'était par amour

pour la monarchie absolue qu'il soutenait ce système; et si on était disposé à le croire, on serait bien vite désabusé en lisant ces ouvrages et les *Idées sur le despotisme*, ainsi que son projet de *droits*, publiés en 1789, avant le fameux acte de l'assemblée constituante.

Condorcet repousse les serments politiques, et ne veut que des promesses solennelles.

Dans les trois lettres d'un *gentilhomme à messieurs du tiers état*, et dans les *Réflexions sur les pouvoirs et instructions à donner par les provinces à leurs députés aux États généraux*, l'illustre académicien prouva qu'il était initié dans tous les secrets de la science politique. Il défend, d'un côté, la liberté que les citoyens ont de donner leurs suffrages à ceux qui l'emportent sur les autres en lumières et en indépendance, quel que soit l'ordre auquel les candidats appartiennent, et de l'autre la nécessité de donner au moins des mandats généraux aux députés, afin que cette convocation d'états ne devînt pas stérile, et que la nation ne fût pas trahie par ses élus, comme elle l'avait été précédemment.

Il publia aussi, à cette époque si féconde en théories, une dissertation sur la forme des élections et sur les moyens de faire prévaloir l'intérêt général contre l'intérêt particulier. Il revint dans un écrit spécial sur l'utilité qu'il pouvait y avoir de diviser une assemblée nationale en plusieurs chambres et sur le mode de délibération des assemblées politiques. Tout était à fonder alors; et l'on a pu voir par les débats de la diète de Prusse, combien des questions, futiles en apparence, sont difficiles et importantes.

Condorcet, renfermé dans son cabinet et dans ses études, et n'ayant pas joint l'activité de ses démarches à l'activité de sa plume, dans un temps de grande agitation, ne fut pas élu, en 1789, aux États généraux.

Dans des lettres, écrites aux mois d'août et de septembre de cette année au comte Mathieu de Montmorency, élu par le bailliage de Monfort-Lamaury, il félicite ce jeune homme sur les principes étendus de liberté qu'il avait émis lors de la discussion de la déclaration des droits de l'homme, et sur la nécessité de terminer cette déclaration par un moyen légal et assuré d'en prévenir les abus. Cette grande question de la révision de la constitution y est traitée avec la clarté et la vigueur qui appartenaient essentiellement à

Condorcet; s'il admet une seconde chambre pour corriger les erreurs échappées à une branche unique du pouvoir législatif, c'est à la condition qu'elle sera formée d'éléments nationaux et populaires, et non d'éléments aristocratiques, ou choisis par la volonté du monarque.

Condorcet était membre de la grande municipalité de Paris, et déjà l'on prévoyait l'influence qu'elle exercerait sur la représentation nationale. Il fut chargé de rédiger l'adresse par laquelle le conseil municipal repoussa l'idée de former de Paris un département, et demanda à l'assemblée nationale de lui annexer un territoire suffisamment étendu, afin de confondre les intérêts de la grande cité avec ceux de la population rurale.

On a aussi de ce célèbre publiciste des écrits sur la *formation des communes*, sur la nécessité de faire ratifier la constitution par les citoyens, et sur les communautés de campagne; il entendait que ces communautés ne fussent pas composées de villages isolés, dans lesquels tout se fait selon la volonté d'un seigneur ou du curé, mais de villages réunissant de quatre à cinq mille habitants. C'est ce qu'a voulu plus tard la constitution de 1795, et ce qu'a détruit la constitution consulaire de 1800. Sous la charte actuelle, il y a des communes de moins de trois cents âmes, pour lesquelles il est impossible de trouver un maire ou un conseil municipal, capables de savoir ce que c'est qu'une administration, et ce que nécessite notre état social. L'autorité trouve son compte peut-être dans ce morcellement; car elle est sûre de ne pas rencontrer dans les petites localités de résistance éclairée; mais tout y souffre, tout y dégénère. Les communes devraient être composées de six cents âmes au moins, afin de pouvoir supporter les frais de leur administration, et pour qu'elles pussent entrer vraiment dans l'ère constitutionnelle; autrement il leur suffirait d'avoir un simple agent municipal.

Les *réflexions* sur ce qui avait été fait, et sur ce qui restait à faire par l'Assemblée constituante sont datées de 1789 dans l'édition actuelle, comme dans l'édition antérieure; mais les allusions auxquelles l'auteur se livre sur l'état d'anarchie qui était résulté de la suppression des anciennes lois, et de la non-exécution des lois nouvelles, de l'abus qu'on faisait des droits de port d'armes, et de la liberté de la chasse, qui n'a été décrétée que le 30 avril 1790; enfin, les demandes pressantes que Condorcet adresse

à l'Assemblée nationale, pour qu'elle corrige, à la fin de sa session, les maux qu'elle a produits, prouvent que cet écrit est de la fin de 1790, ou du commencement de 1791.

L'adresse au corps électoral sur l'esclavage des nègres, du 3 février 1789, est un des actes qui honorent le plus le caractère de Condorcet. Cet acte appartient sans doute à la société des Amis des noirs, qui s'était formée à Paris en 1788; car il se trouvait dans les archives de celle de Londres; et l'immortel Clarkson en possédait une copie, signée du président et du secrétaire de la société de Paris; mais Condorcet en fut le rédacteur, et probablement le promoteur. Nous aurions aimé à trouver dans la nouvelle édition cette preuve de l'authenticité de la pièce.

L'écrit intitulé *Sur l'admission des députés des planteurs de Saint-Domingue à l'Assemblée nationale* a le mérite de traiter une question qui est revenue à l'ordre du jour, dans la dernière session des chambres. L'auteur se prononce contre cette admission tant que l'esclavage subsistera.

Ce volume est terminé par une réponse de Condorcet aux détracteurs de la première assemblée nationale. Après avoir lui-même, dans un des écrits précédents, signalé quelques-unes de ses erreurs, il était digne de lui de faire ressortir les immenses services qu'elle avait rendus à la liberté et à la patrie, et de signaler les difficultés qu'elle avait eues à traverser. Si son œuvre n'était pas parfaite, elle n'en avait pas moins fait d'admirables choses, et elle mérite la reconnaissance de la postérité. C'est, en effet, la plus grande et la plus éclairée de nos assemblées nationales; c'est, de toutes, la plus désintéressée; elle n'eut d'autre passion que celle du bien public. La postérité a ratifié le jugement de Condorcet.

En résumé, les deux volumes dont nous parlons, surtout le second, appartiennent plus au droit public et politique, qu'à la science de l'économie politique, dont Condorcet fut un des plus grands maîtres. L'étude de ces ouvrages est ce qui peut le mieux instruire les étrangers, et les conduire dans la voie des améliorations, que réclame aujourd'hui la constitution politique de la plupart des États européens. Le caractère des écrits de Condorcet est général; ce qu'il écrit ne s'applique pas exclusivement aux institutions de la France. Ses principes sont tirés de la nature des choses, des bases du pacte social, et de l'économie politique. Il s'occupe moins du passé que de l'avenir. Sans doute, il n'égale pas

Montesquieu sous le rapport du style; mais il le dépasse de beaucoup dans la science de l'organisation sociale. Condorcet, ainsi qu'il le dit lui-même, avait médité pendant trente ans sur ce grave sujet : il avait profité, sans doute, des écrits de Montesquieu; mais quoique appartenant, comme l'illustre président de Bordeaux, à la noblesse, il était plus dégagé que lui des préjugés du dernier siècle, plus hardi et plus dévoué aux intérêts de l'humanité.

LITTÉRATURE.

ÉTUDES SUR LE THÉATRE LATIN, par Maurice MEYER, docteur ès-lettres, professeur suppléant de poésie latine au Collége de France. — 1 vol. in-8°, 1847; chez Dezobry et Magdeleine.

L'auteur de ce livre agréable et savant reconnait lui-même, dans un court avis au lecteur, que son travail manque de caractère précis, qu'il n'est ni un traité, ni un recueil de leçons, ni un livre d'érudition à l'usage des philologues, ni une œuvre élégante à l'usage des gens du monde; aussi ne lui a-t-il donné que le titre modeste d'*Études sur le théâtre latin*. Cette modestie est judicieuse et de bon ton. Elle nous met à l'aise avec le jeune écrivain, en nous montrant tout d'abord un de ces esprits sérieux qui se jugent avant de demander le jugement d'autrui, et qui permettent à la critique toutes les libertés conciliables avec la bienveillance et l'estime. Nous n'abuserons pas toutefois du droit qui nous est reconnu avec tant de franchise. Nous commencerons même par des éloges.

Si on songe à la grande place que les lettres latines occupent dans notre éducation classique, au pompeux rôle qui leur est encore réservé dans nos solennités universitaires, on doit s'étonner que nous possédions aujourd'hui en France si peu de bons ouvrages sur les poëtes latins. Quelques fortes et brillantes esquisses de M. Villemain, le livre de M. Nisard sur les poëtes latins de la décadence, quelques fragments

des leçons de M. Patin à la faculté des lettres, deux ou trois chapitres des *Études* de M. Charpentier sur la littérature latine, les préfaces de M. Naudet, sont à peu près tout ce qui pouvait guider de jeunes esprits dans la lecture des poëtes latins, et particulièrement des poëtes dramatiques. En réalité, l'histoire du théâtre de l'ancienne Italie est donc pour le public français une nouveauté très-opportune et très-utile. Après l'avoir prise pour objet de ses leçons au Collége de France, M. Meyer fait très-bien de l'écrire, et s'imposant cette tâche, amusante mais longue, il fait bien de s'y essayer par une publication en quelque sorte préliminaire qui donne au talent et au savoir l'occasion de se produire, mais leur laisse le temps de se mûrir et de se compléter. Le livre que nous examinons est, en effet, surtout un essai très-heureux et une promesse.

Le premier chapitre est intitulé *du Théâtre primitif* ou *des Atellanes;* c'est une réimpression trop fidèle, selon nous, de la dissertation publiée en 1842, par M. Meyer sur ce sujet; non pas que nous pensions que la question des Atellanes ait fait de grands progrès depuis cette époque : dès 1840, Munk, dans son traité *de Fabulis Atellanis*, avait à peu près épuisé tout ce que les auteurs anciens peuvent offrir de ressources pour la discuter; mais il y avait dans le détail plus d'une rectification désirable, et que M. Meyer a négligée. Sans parler de petites erreurs typographiques, voici deux ou trois points qui demandaient une discussion nouvelle.

En fouillant les origines les plus reculées du théâtre latin, M. Meyer, et avant lui M. Munk, rencontrent un témoignage du vieil historien latin Q. Fabius Pictor, transcrit par Denys d'Halicarnasse (*Antiq. Rom.*, VII, 71, 72), et d'où il résulterait que la *sikinnis*, danse des *satyres grecs*, figurait à Rome dans des pompes triomphales, dès les premières années de la république. L'un et l'autre, ils admettent sans difficulté ce témoignage, qui nous semble pourtant suspect, à plusieurs titres. Sans trop accorder au scepticisme historique de Niebuhr, il faut bien reconnaître que les anciens annalistes de Rome ont défiguré par mainte fable grecque les événements de ces premiers siècles, et que Denys d'Halicarnasse, soutenant une thèse plutôt qu'il n'écrit une histoire, s'arme complaisamment de toutes ces fables pour démontrer les antiques relations de l'Italie avec la Grèce. A en croire Valérius d'Antium, un autre de ces vieux historiens si souvent copiés par Denys et même par Tite-Live, Romulus et Rémus n'auraient-ils pas fait leurs études au complet dans une école grecque de Gabies? Contre tout ce roman de l'éducation hellénique des premiers habitants de Rome, il y a une grave objection : c'est que, au IIIe et au IIe siècle avant l'ère chrétienne, quand les Romains ont conquis la Grèce, les arts et la littérature de ce pays leur ont paru chose bien nouvelle. Pour ne parler que des *satyres* et de leur *sikinnis*, si la génération qui expulsa les rois connaissait déjà ces divertissements, l'an 495 avant Jésus-Christ, à l'époque même de leur plus grand éclat dans Athènes, comment se fait-il qu'un siècle et demi plus tard, durant une peste, le sénat s'in-

géra de faire venir d'Étrurie des danseurs comme un spectacle inconnu aux Romains ?

« Ludi quoque scenici, *nova res bellicoso populo* (nam circi modo spectaculum fuerat) inter alia cœlestis iræ placamina instituti dicuntur. Ceterum parva quoque, ut ferme principia omnia, et ea ipsa peregrina res fuit. Sine carmine ullo, sine imitandorum carminum actu, ludiones ex Etruria acciti, ad tibicinis modos saltantes, haud indecoros motus more tusco dabant, etc. »

Si, au lieu de citer par extraits ce précieux texte de Tite-Live, dont nous ne rapportons ici que la partie essentielle, M. Munk et M. Meyer l'avaient transcrit en entier, la contradiction que nous signalons n'aurait pu leur échapper, et certainement elle leur eût appris à douter plus encore qu'ils ne doutent sur ces obscurs problèmes. Quoi qu'il en soit, les lecteurs, savants ou hommes du monde, gagneraient toujours à lire dans toute leur étendue ces témoignages classiques, surtout quand ils sont aussi rares que ceux qu'on possède au sujet des Atellanes.

Une autre question bien controversée à l'égard des Atellanes est celle de savoir dans quelle langue ces petites pièces étaient écrites. D'une part, en effet, tous les témoignages de l'antiquité nous représentent les Atellanes comme originaires du pays osque, et Strabon affirme positivement qu'elles étaient écrites dans le dialecte de ce pays; d'une autre part, tous les fragments d'Atellane qui sont parvenus jusqu'à nous sont en pur latin; à peine s'y trouve-t-il trois ou quatre mots qu'il faille rapporter au patois osque. On peut résoudre cette énigme en disant que l'Atellane primitive et populaire était composée, et se jouait en osque, mais que l'Atellane savante, littéraire, dont il n'y a pas trace d'ailleurs avant le temps de Sylla, s'adressant à une société romaine d'élite, parlait aussi la langue de cette société. Il reste encore à expliquer comment la populace même a pu, pendant plusieurs siècles, prendre plaisir à des farces rédigées en une langue étrangère. Cela sera presque inadmissible si l'osque n'offre pas une grande affinité avec le latin; et cette affinité, M. Meyer la conteste, en s'appuyant sur *tout ce que les grammairiens et divers passages nous ont appris de cette langue*.

« Un consul romain, selon Tite-Live (X, 20), avait des espions particuliers, parlant la langue osque, et nous savons, par un vers de Titinius (Festus, au mot *Oscum*), que ceux qui parlaient l'osque pouvaient ignorer le latin. Ennius (dans Aulu-Gelle, XVII, 17) prétendait qu'il avait le cœur triple, parce qu'il savait les trois langues grecque, osque et latine; enfin, Macrobe (*Saturn*. VI, 4) sépare les termes osques et puniques de ceux de la langue ordinaire. »

Mais à côté de ces témoignages, il y en a d'autres non moins graves à consulter, je veux dire ceux des monuments. Je regrette que M. Meyer ne tienne pas compte des inscriptions osques publiées depuis un demi-siècle, récemment recueillies par M. Lepsius, et si ingénieusement ex-

pliquées par M. Th. Mommsen; il y eût facilement constaté entre l'osque et le latin des ressemblances frappantes, par exemple : *moltas* pour *multæ*, *likitud* pour *liceto*, *skriftas* pour *scripta*, *deded* pour *dedit*, et beaucoup d'autres. A ces signes, comment méconnaître deux idiomes d'origine commune? Évidemment ceux qui comprenaient le latin devaient, surtout la pantomine aidant, comprendre un dialogue débité en osque. Il se passe précisément, dans l'Italie moderne, quelque chose d'analogue pour la comédie populaire dite *Dell'-Arte*. D'ailleurs, cette similitude des idiomes n'empêche pas qu'il fallût les étudier distinctement pour les bien connaître, qu'un bon Romain fût mauvais espion en pays osque, que le poëte Ennius eût droit d'être fier de savoir également bien l'osque, le latin et le grec. L'histoire et les monuments sur ce point, loin de se contredire, s'éclairent et se confirment mutuellement.

Voici maintenant une petite anecdote relative aux Atellanes que M. Meyer eût pu nous présenter sous une forme plus vraisemblable. Lorsque Galba, proclamé empereur par les légions, arrivait à Rome, la foule, très-prévenue contre les vices qu'on lui attribuait, vit une allusion au nouveau César dans un couplet d'Atellane qui commençait ainsi, dit le texte vulgaire de Suétone :

Venit, io, simus a villa... (*Galba*, c. 13.)

si bien qu'elle acheva aussitôt le couplet. L'allusion a toujours paru fort obscure, et on l'a expliquée de plusieurs manières diversement malheureuses, jusqu'à M. Ad. Schmidt qui, dans un journal allemand, proposa, en 1840, de lire, au lieu de «*io, simus*,» *Dossenus* ou *Dorsenus*, substituant ainsi au mot *simus*, qui est sans rapport avec la personne ou le caractère de Galba, celui d'un personnage d'Atellane précisément signalé pour les vices qui rendaient le vieux Galba ridicule ou même odieux aux Romains (1). Il y a moins de mérite que de bonheur à relever à propos ces petites corrections souvent perdues dans les recueils mensuels de la philologie allemande. Aussi nous offrons celle-ci à M. Meyer comme un remercîment, plutôt que nous ne la lui opposons comme un reproche, et nous récompensons le lecteur de la fatigue des discussions où il nous a suivi, en citant une page de l'ingénieux résumé que M. Meyer donne lui-même des dernières recherches sur *l'origine*, *le caractère*, *les personnages et les auteurs de la scène des Atellanes*.

« Ses vicissitudes, dont le manque de pièces entières nous dérobe la plus grande partie, ont été montrées dans leurs phases principales, et quelquefois rétablies par la conjecture. Comme tous les jeux destinés aux plaisirs des classes inférieures, elle subit le sort ou les caprices de l'esprit populaire. Grossière d'abord comme les premiers siècles de Rome, puis variant ses tableaux et ses personnages au moment où Rome modifiait sa littérature et sa constitution, où

(1) Zeitschrift für die Alterthumswissenschaft, n° 150, 151. Cf. Munk, *De fabulis Atellanis*, p. 35.

Sylla, renonçant à la dictature, s'essayait à des compositions du genre de l'Atellane, elle est à peine nommée au milieu des troubles civils qui vont ensanglanter la république. Le peuple a des intérêts trop chers, trop puissants à défendre, pour songer aux divertissements du théâtre; César est un maître trop habile et trop ombrageux pour protéger la liberté du drame plébéien. Ranimée sous les premiers empereurs, effroi des oppresseurs, divertissement et vengeance des opprimés, l'Atellane, plus tard, perdue par ses propres excès, effacée par la vogue des *mimes* sous les Antonins, n'est plus qu'une curiosité de cabinet pour quelques-uns, un sujet de blâme et d'imprécation dans la bouche des premiers chrétiens. Il n'en pouvait guère être autrement, etc. »

La seconde partie du livre de M. Meyer comprend trois chapitres, *les Parasites*, *les Femmes*, *les Esclaves*, composés sur un plan presque uniforme, et qui rappelle trop par le style, nous regrettons de le dire, certaines négligences de l'improvisation dans l'enseignement oral. Après une courte introduction historique sur chacun des trois personnages qu'il s'est proposé d'étudier, l'auteur parcourt un à un tous les exemples que nous en offrent les comédies de Plaute et de Térence, en s'éclairant de quelques rapprochements, soit avec les autres comiques latins dont il nous est parvenu des fragments, soit avec les Grecs, soit enfin avec la comédie moderne. Il y a dans cette série d'études beaucoup d'érudition, beaucoup d'esprit, et parfois de verve, mais l'impression qu'elles laissent au lecteur est un peu confuse. Je comprends que dans un cours public on prenne successivement chaque comédie de Plaute pour y suivre les développements divers d'un même caractère; les répétitions que cette méthode entraîne sont un attrait pour l'auditoire; mais, dans un livre, la multiplicité des détails, si elle amuse et captive, nuit un peu à l'effet général du tableau. A part ces défauts, qui pourront disparaître dans l'ouvrage dont M. Meyer ne nous donne aujourd'hui qu'un extrait et comme une ébauche, cette étude des trois principaux caractères de la comédie latine offre un très-vif et très-sérieux intérêt. Nulle part on ne sent mieux que dans ce livre, combien Plaute et Térence sont, malgré l'origine grecque de leurs fables, de fidèles peintres de la société romaine, et par quels traits la société romaine diffère surtout de la nôtre. Citons encore ici une ou deux pages de l'auteur, qui feront apprécier sa manière spirituelle et piquante :

« La théorie du devoir conjugal, si bien exprimée par Pinacie (dans le *Stichus* de Plaute), se retrouve chez Molière bien moins dans la pratique que dans les reproches des maris. Chrysale résume assez bien, je crois, l'opinion de Molière sur les devoirs des femmes mariées. Ce n'est pas que toutes les épouses dans Molière se montrent frivoles et se piquent d'infidélité. Martine, la femme de Sganarelle, veut être battue par son mari, et Elmire cache le sien sous la table pour le faire assister aux séductions de Tartufe. Mais ce sont des vertus d'intérieur, où l'expérience du vice a trop de part. — Elmire ne dirait pas :

Une femme se rit de sottises pareilles,
Et jamais d'un mari n'en trouble les oreilles,

si elle ne savait d'avance combien les époux ont de raison pour douter des pro-

testations d'innocence de leurs femmes. Martine, qui se laisse étriller humblement devant les gens par le sien, a-t-elle sur ses devoirs des principes bien édifiants? Il est permis d'en douter, quand on l'entend dire que c'est trop peu de tromper Sganarelle, et qu'il lui faut un châtiment moins doux : *Je sais bien qu'une femme a toujours dans les mains de quoi se venger d'un mari; mais c'est une punition trop délicate pour mon pendard. Je veux une vengeance qui se fasse un peu mieux sentir*. Nous voilà bien loin des maximes de Plaute. C'est de la petite vertu à la place de la grande.

« Les temps étaient bien changés! Le christianisme avait depuis longtemps relevé la femme de sa condition subalterne; il l'avait instituée l'égale de son mari pour commander à côté de lui au sein de la famille, pour briller auprès de lui, plus que lui, au sein de la société renouvelée. C'est pour la femme qu'avait été créée la politesse que Rome ne connaissait pas; c'est pour elle que, depuis la chevalerie, cette politesse s'était convertie en galanterie. Ce partage à deux du même sceptre, cette égalité à l'intérieur et au dehors, ces priviléges égaux quoique divers, en donnant à l'épouse des droits analogues, lui fournissaient nécessairement l'occasion des mêmes torts, etc. »

Je ne sais pas bien si le christianisme acceptera avec toutes leurs conséquences les éloges que lui donne ici M. Meyer, et si la *petite vertu* lui paraîtra une part suffisante; je contesterais aussi volontiers aux temps modernes l'honneur d'avoir *créé la politesse* et *la galanterie;* mais, pour ne point trop disputer, j'aime mieux reconnaître en terminant tout ce qu'il y a de plaisir à suivre M. Meyer dans ces comparaisons à la fois littéraires et morales, où le cœur ne profite pas moins que l'esprit.

CATALOGUE des livres composant la bibliothèque poétique de M. VIOLLET LE DUC, avec des notes bibliographiques, biographiques et littéraires, sur chacun des ouvrages catalogués. Pour servir à l'histoire de la poésie en France. — Paris, 1843-1847; chez Flot, libraire, quai Malaquais.

(1er article.)

Le moment d'écrire une bonne histoire de la poésie française ne semble pas encore arrivé. Nos origines littéraires ne sont pas assez connues; ceux qui trouvent du plaisir à les étudier n'ayant guère fait

jusqu'à présent que copier les textes, compiler les glossaires et tirer quelques ouvrages de l'obscurité dont le plus grand nombre reste couvert. Avant de bien marquer le lien qui unit l'art poétique de nos jours à l'art poétique du moyen âge, il faut que nos vieux poëtes soient mieux explorés et qu'un écrivain ardent, érudit, judicieux, en traçant le tableau complet de la France littéraire aux XIIe, XIIIe, XIVe et XVe siècles, ne laisse plus à la critique générale d'autre soin que celui de constater l'exactitude de ses recherches. Or, pour conduire à fin un pareil ouvrage, il lui faudra concentrer toute son attention sur les productions des premiers temps ; par conséquent, il ne pourra prendre une connaissance approfondie de la composition littéraire dans les âges suivants. Au XVIIIe siècle, un esprit fort médiocre, Sabatier de Castres, imaginait avoir passé tous nos écrivains en revue, parce qu'il avait remonté jusqu'au XVIe siècle : nous ne sommes guère plus avancés aujourd'hui. On sait bien qu'au delà de Marot et de Villon, il y a un monde de romanciers et de poëtes; mais on abandonne le soin de les lire à une tribu particulière d'érudits dont on admire la patience, comme s'il fallait, pour déchiffrer le *Roman de la Rose* ou la *Chanson de Roncevaux* autant de résignation et de courage que pour apprendre le chinois ou le sanscrit. D'ailleurs, l'étude du chinois peut, à la rigueur, offrir de certains avantages, depuis le fameux voyage de M. de Lagrenée ; mais le *gaulois*, c'est-à-dire le patois de nos vieux poëtes, comment, sans y être obligé, jamais se décider à pénétrer dans ses obscurités ? Telles sont les dispositions je ne dirai pas seulement des gens du monde, mais de nos écrivains en renom : aussi n'y a-t-il pas un seul critique allemand qui ne connaisse mieux notre littérature française du XIIIe siècle que la plupart de ceux qui, chez nous, font leur métier d'étudier et de juger les ouvrages d'esprit.

Cependant voici venir M. Viollet le Duc, qui, sous le titre modeste d'un catalogue de ses livres, va nous offrir en grande partie ce que nous cherchons. M. le Duc ne se présente pas armé d'un système sur la formation des langues néolatines, sur l'antériorité du provençal ou de la langue d'oui, sur les mérites ou les défauts de nos anciennes épopées, de nos anciens romans : il laisse à d'autres, par exemple, à la Harpe, à Chénier, à Ginguené, le soin de parler des livres qu'ils n'ont jamais lus ni vus ; mais ayant, depuis longtemps, rassemblé dans sa bibliothèque tous les poëtes français qu'il

a rencontrés sur son chemin, il a lu ces poëtes, et il vient nous dire en peu de mots ce qu'ils *chantent*, et surtout ce qu'ils ont écrit d'ingénieux, d'agréable et de piquant. La collection de M. le Duc comprenait les compositions de tous les siècles et de tous les genres, en assez grand nombre pour la belle époque du moyen âge ; en rangs fort pressés pour les XVIe et XVIIe siècles : cette collection est désormais la nôtre ; nous en avons tiré tout le profit que nous pouvions en attendre. En judicieux amateur, qui longtemps avait vécu dans leur familiarité, M. le Duc a fait les honneurs du génie poétique de la France avec tout le zèle que peut ajouter à l'amour des lettres, le sentiment de la possession. Sa bienveillance marquée n'est cependant pas aveugle ; il signale les défauts de la cuirasse de ses soldats, de ses capitaines ; et cette inspection lui permet d'exprimer avec rapidité, avec justesse, les idées qu'il a mûries sur les éternelles beautés de la véritable poésie. Le plan de l'ouvrage que nous avons sous les yeux est, comme on le voit déjà, des plus simples ; il n'exige aucun préambule, aucunes conclusions ; il fait naître les idées générales et dispense constamment de les exprimer. C'est là surtout ce que nous aimons ; car rien ne met plus en danger la sincérité, l'exactitude du commun des critiques, que la forme gonflée de tous leurs préambules. Nous posons des règles, nous étalons des pensées ambitieuses, en quelques formules nous résumons le caractère des ouvrages, puis enfin, nous commençons à les lire. Il arrive de là que l'imagination, cette grande enjôleuse, nous a trompés une fois de plus ; que le plus rapide examen conduit à la réfutation de tout ce que nous avions eu hâte de dire. Nous rétracterons-nous ? Fi ! cela serait d'un mauvais effet. Nous laisserons donc subsister l'erreur ; ce que nous avons avancé loyalement, nous le maintiendrons de mauvaise foi ; et c'est ainsi que l'on agit partout, même à la Sorbonne, même au Collége de France. Celui qui achève le cours est le confus écolier de celui qui l'a commencé ; mais les auditeurs n'ont jamais le secret de la confusion du professeur.

M. Viollet le Duc aurait pu prendre pour épigraphe le commencement de l'épître de Marmontel sur les charmes de l'étude :

Mes bons amis, mes compagnons, mes guides,
Illustres morts, parmi vous je reviens
Goûter en paix, dans vos doux entretiens,
Des plaisirs purs, délicats et solides....

Il ne demande aux livres rien au delà de ce qu'ils renferment ; il les a lus et bien lus, avant d'en parler ; et n'est-ce pas le moyen unique d'en parler convenablement ? Vous entrez dans un musée le bandeau sur les yeux ; avant de rien décider sur le mérite des tableaux qui vous entourent, daignez ôter votre bandeau : cela est-il si difficile ?

Nous ne suivrons pas M. Viollet le Duc dans tous les incidents de son voyage : mais du moins pourrons-nous indiquer la distribution des objets qu'il nous fait passer en revue. D'abord se présentent les ouvrages qui servent d'introduction à la poésie française ; les dictionnaires de rimes, les prosodies, les rhétoriques, les poétiques. Le premier livre de ce genre est ici *le Jardin de plaisance et fleur de réthorique*, imprimé en 1498. Peut-être eût-il fallu parler auparavant du livre de Henry de Croï, imprimé par Vérard en 1493, et qui semble l'avoir été plus anciennement sous le titre de *L'art et science de rhétorique*. M. le Duc possédait également cet ouvrage, réimprimé de nos jours. Quant au *Jardin de plaisance*, nous y trouverons une sorte de grammaire française en vers, sous le titre de *Donnet de noblesse*. On sait qu'on appelait toutes les grammaires latines des *Donatus*, comme les plus nouvelles des *Lhomond*. De là le mot francisé de *Donnet*. Le *Donnet de noblesse* rappelle assez bien la *Grammaire en vaudevilles*, imprimée à Paris, en 1806, par un officier nommé M. S***. Par exemple, le grammairien du xve siècle dit, à l'occasion des *temps* du verbe :

> *Amavi*, j'aymay bien de faict,
> Mais c'est *temps* preterit, parfait.
> *Amaveram* de bon courage,
> Mais ce train la me semble dur,
> Pour le present, et vu mon âge,
> Je laisse *amabo* le futur.

Et le maître du xixe siècle :

> Les femmes font passer le *tems*,
> Et le *tems* fait passer les femmes ;
> Mais, hélas ! que n'ai-je le *tems*,
> J'adoucirais le sort des femmes.

Évidemment le prix de la platitude appartient à notre contemporain. *In tenui labore non tenuis gloria*. De tant de livres sur la versification, de prosodies et d'arts poétiques, qui jamais ne feront

un seul poëte, le meilleur est, sans contredit, le *Traité de versification française* de M. Louis Quicherat, publié il y a quelques années. Malheureusement, M. Viollet le Duc n'en a rien dit: il manquait à sa collection.

Après les *Traités didactiques* viennent les *Recueils de poésies mêlées*. En signalant un grand nombre de ces recueils, M. Viollet le Duc ne fait que de courtes citations, toujours bien choisies. Heureux les amateurs qui trouveront dans leur cabinet les moyens de contrôler l'exactitude de tant de curieuses notices; heureux ceux qui pourront découvrir les rares fautes inséparables des travaux de ce genre ! Je me trouve un de ces *heureux-là*, à l'occasion des *Muses françoises ralliées de diverses parts*. Paris, Mathieu Guillemot, 1599 (et non pas Mathurin Guillemot). Le sieur d'Espinelle n'a pas adressé cet ouvrage au *duc de Bourbon, comte de Soissons*, mais bien à Charles de Bourbon, *comte de Soissons*, et fils de Louis I, prince de Condé. Passons : à la page 37, je vois le *Recueil*, en cinq volumes, *de Charles de Sercy*, 1660 à 1666, annoncé comme complet. Cependant, pour le posséder tout entier, il faudrait joindre à cette réimpression le *Recueil de diverses poésies choisies* publiées les années précédentes. Tout modeste collecteur que je sois, je possède les années 1653 et 1656 (trois volumes) ; et la première date de ce genre de recueils est extrêmement précieuse; car si l'on n'y fait attention, on s'expose à prendre le change sur le sens de la plupart des vers, et sur le nom des belles ou ridicules personnes qui les ont inspirés. A la page suivante, M. Viollet le Duc mentionne le *Recueil de quelques pièces nouvelles et galantes tant en prose qu'en vers*, Cologne, P. du Marteau, 1667. Mais la plus belle et la plus rare édition de la première partie est de l'année 1663 ; c'est là que parut, pour la première fois, le *Voyage de Chapelle et Bachaumont*.

Les Recueils des poésies mêlées sont suivis des *Poésies antérieures au* XVIe *siècle*. M. Viollet le Duc n'est pas extrêmement riche dans cette classe d'auteurs. Il nous donne cependant une intéressante analyse de Partenope ou Partenopeus de Blois, des *vers sur la mort*, de Thibaud de Montmorency, seigneur de Marly, des Chansons de geste de *Berte aus grans piés* et *Garin le Loherain*, du roman du *Renard*, dont la fable ne me semble pourtant rien offrir de commun avec l'histoire du Lorrain Zuentibold; quoi qu'en aient dit les rêveurs allemands, M. Saint-Marc Girardin, et, après

eux, M. Viollet le Duc. Il faut lire surtout les réflexions pleines de mesure et de goût qui accompagnent la mention du roman de la *Rose*. Quoiqu'un peu sévère pour le deuxième auteur de ce chef-d'œuvre, M. le Duc distingue avec une grande sagacité ce qui appartient à Guillaume de Lorris de ce qui appartient à Jean de Meun. C'est peut-être jusqu'à présent ce qu'on a écrit de plus sensé sur un poëme dont Pétrarque comparait l'auteur à Dante Alighieri lui-même. Pétrarque était, après tout, un assez bon juge en pareille matière. La gloire de Jean de Meun s'est obscurcie, elle pourra revenir.

La vostra nominanza e color d'erba,
Che vieni e va, et quei la discolora
Per cui ell' esce della terra acerba.

(Dante, *Purgator.*)

A propos d'un conte *d'un varlet et de la dame au baron*, publié en 1829, comme remontant au XIVe siècle, M. Viollet le Duc dit : « Très-joli conte fort leste, qu'au langage je soupçonnerais fort être postérieur à la date qu'il porte. » Il est impossible de mieux juger. Ce conte est, en effet, un agréable pastiche de la façon d'un très-ingénieux érudit, M. Richelet, bibliothécaire de la ville du Mans. J'ai du plaisir à l'apprendre à M. Viollet le Duc.

Notre auteur a bien senti tout le mérite des poésies d'Eustache Deschamps: et nous nous joignons d'autant plus volontiers à lui pour regretter que M. Crapelet n'ait pas reproduit toutes les parties de cet auteur, que nous avons eu l'occasion de lire en manuscrit celles qu'il n'a pas publiées, et que nous les avons trouvées pour le moins aussi remarquables, aussi curieuses que les autres. *L'Art de dicter et faire chansons, ballades*, etc., que M. Crapelet a publié, est encore antérieur à l'ouvrage de Henry de Croï; peut-être M. Viollet le Duc aurait-il dû commencer son volume par en faire une courte mention.

Je trouve ici l'appréciation du talent poétique d'Alain Chartier quelque peu exagérée; les formes de versification adoptées par ce poëte sont fatigantes et maniérées; il ne sait pas finir, il ne sait pas conclure. Il a cependant réussi dans les petits ouvrages, comme parfois Christine de Pisan, avec laquelle son talent a beaucoup d'analogie. Mais, en général, ces deux auteurs sont écrasés sous le poids de l'érudition qu'ils ont recueillie. Jean Chartier, frère ou pa-

rent d'Alain, ne passe pas non plus pour avoir fait les *Grandes chroniques*, dites de *Saint-Denis*, mais bien une histoire particulière des dernières années du règne de Charles VI et des premières de Charles VII.

En parlant très-judicieusement (p. 78) des poésies de Charles d'Orléans, M. Viollet le Duc regrette d'abord qu'il n'en existât qu'une édition, celle de Chalvet de Grenoble, qui est détestable. Pendant qu'il exprimait ces regrets, M. Aimé Champollion en faisait paraître une seconde édition meilleure et plus complète; « c'est la seule bonne aujourd'hui, » dit en *post-scriptum* M. le Duc. Comme il écrivait cela, il en paraissait une troisième, due au zèle éclairé de M. Marie Guichard, et la troisième vaut pour le moins la seconde, à notre avis. De même, à l'occasion de Villon, M. le Duc n'a pas mentionné le beau travail de l'abbé Prompsault, qui cependant eut le tort de prendre à partie, sans aucun motif, l'excellent éditeur M. Crapelet. Celui-ci, d'un naturel peu endurant, lui envoya sur-le-champ une amère et forte réplique sous le titre de *Villonie littéraire*, aujourd'hui recherchée des curieux. La querelle de MM. Guichard et Aimé Champollion a bien aussi son mérite aux yeux des amateurs de l'histoire littéraire contemporaine.

L'article du joyeux chanoine de Reims, Guillaume Coquillard, ce précurseur du chanoine Maucroix, du digne ami de la Fontaine et de Tallemant des Réaux; cet article, dis-je, agréablement écrit et pensé, donne pourtant une sorte de croc-en-jambe à ce qu'on avait dit précédemment de Villon, « *le dernier des poëtes gaulois.* » Coquillard est encore un bon compagnon de cette école, à vrai dire constamment représentée en France. Après Coquillard, arrivent Clément Marot et Melin de Saint-Gelais; après ceux-là, les obscènes poëtes du *Cabinet satyrique;* puis les sottisiers du XVIIe siècle et du XVIIIe; puis, de nos jours, un poëte plus chaste, mais non moins rempli de verve, de naturel, et de facilité, je veux dire M. Amédée Pommier. Tous ces aimables rimeurs auraient fait de bons vers, quand même l'*époque de la renaissance* n'eût jamais apparu parmi nous.

Je crois que M. Viollet le Duc commet encore une légère méprise en désignant (p. 96) M. Crapelet comme l'éditeur d'un volume in-8°, Paris, Silvestre, 1830-1837, intitulé : *Poésies des* XVe *et* XVIe *siècles*, publié d'après des éditions gothiques et des manuscrits. Cette belle collection, imprimée, il est vrai, par Crapelet, a été faite sous les aus-

pices de M. le prince d'Essling, un de ces hommes rares de nos jours, qui se plaisent à faire aux belles-lettres, pour ainsi dire, hommage de leur opulence. C'est là qu'on trouve le *Casteau d'amours*; le *Caquet des bonnes chambrières*, dont l'original se paye au poids des diamants; la *Reformation sur les dames de Paris*; le *Songe doré de la Pucelle*; la *Moralité de l'Aveugle et du Boiteux*, etc., etc. La réimpression en excellents caractères gothiques composés exprès est terminée par l'*Art et science de rhétorique*, de M. Henry de Croï, dont nous avons déjà parlé. L'édition originale est exactement suivie; mais, en vérité, on a lieu de s'émerveiller de deux choses : c'est d'abord qu'au XVI[e] siècle il se soit trouvé un éditeur assez ignorant pour publier un livre aussi mal corrigé, tandis que les manuscrits étaient abondants (la Bibliothèque royale en conserve aujourd'hui deux fort bons qui remontent au XV[e] siècle). Ensuite, c'est que de nos jours la passion du gothique ait fait réimprimer une première édition aussi grossièrement inexacte. Il nous suffira de remarquer ici, que le vrai nom d'Arnoult *Greber*, cité comme inventeur d'un rhythme très-connu deux siècles avant lui, est Arnoult *Greban*, auteur recommandable de l'un des premiers et des plus beaux *Mystères de la passion*.

Voilà ce que nous avions à dire des poëtes antérieurs au XVI[e] siècle dont M. Viollet le Duc nous a rappelé si heureusement les œuvres. Si, par aventure, cet examen, où nous ne faisons que le suivre, était du goût de nos lecteurs, nous parlerions, dans un deuxième article, des poëtes français de la renaissance, et de tout le seizième siècle. Mais disons, en tout cas, et tout de suite, que *le Catalogue de la Bibliothèque poétique de M. Viollet le Duc* est un excellent ouvrage de littérature, où chacun est sûr de puiser une instruction solide, agréable, variée. Il n'y a pas de livre, je le répète, qui ait plus approché de ce qu'on devrait appeler *l'Histoire de la Poésie française, depuis les origines jusqu'à nos jours* : et si tel est le mérite des deux volumes que nous avons sous les yeux, qu'importe qu'ils aient pour titre *Histoire* ou *Catalogue?* Ouvrons-les, et nous verrons bien.

HISTOIRE.

Les Germains avant le christianisme, par A. F. Ozanam, professeur de littérature étrangère à la Faculté des lettres de Paris. — 1 vol. in-8° de 428 pages; chez J. Lecoffre et comp., rue du Vieux-Colombier, 29, Paris; 1847.

L'ouvrage dont nous entreprenons de rendre compte, et qui révèle un savoir et un talent auxquels c'est un plaisir pour nous de rendre pleinement hommage, se divise en deux parties d'une étendue très-inégale. La première a pour titre : *La Germanie avant les Romains*, et contient cinq chapitres qui traitent de *l'origine des Germains*, *la religion*, *les lois*, *les langues*, *la poésie* ; la seconde, intitulée *la Germanie en présence de la civilisation romaine*, renferme deux chapitres seulement : la civilisation romaine chez les Germains, résistance des Germains à la civilisation romaine.

Disons d'abord, quoique M. Ozanam ait cru devoir s'excuser, avec une modestie qui devient bien rare aujourd'hui, d'entreprendre un travail si bien préparé par les recherches des savants d'Allemagne, des frères Grimm, de Bopp, de Gans, de Philips, de Geijer, etc., disons que son ouvrage lui appartient en propre, et entraîne pour lui une responsabilité qu'il doit encourir, qu'il doit revendiquer tout entière. Outre que la plupart des travaux étrangers dont il s'est servi n'ont certainement pas été dirigés dans le sens des conclusions auxquelles il aboutit, le travail de rédaction est, à nos yeux, quelque chose de bien moins frivole que ne pensent, en général, MM. les Allemands. Rédiger, c'est bien souvent soumettre des idées au contrôle souverain de l'ordre, de l'enchaînement, de la logique, et je sais maintes assertions de germanique origine qui ne supporteraient jamais une pareille épreuve; c'est aussi, quand on a le talent et la portée d'esprit de M. Ozanam,

induire et conclure, et là est, à coup sûr, le point essentiel : nous pourrions adopter sans répugnance les données de la science allemande ; nos critiques s'adresseront, avec toute la courtoisie que réclame la sincérité des convictions, aux résultats et aux conclusions du livre français.

A une époque où les croyances étaient moins ébranlées qu'elles ne le sont aujourd'hui, et où l'orthodoxie n'avait pas besoin d'appeler à son aide l'appareil de la science, les vieux explorateurs d'antiquités germaniques ou scandinaves, Olaüs Rudbeck ou quelque autre, intitulaient bravement leur ouvrage : *Atlantica seu Manheim, vera Japheti posterorum sedes*, et nous apprenaient sans autre détour comme quoi Askenaz, fils de Gomer, fils de Japhet, était la souche unique des populations septentrionales. Cette manière de dire semblerait, au temps où nous sommes, quelque peu simple et peut-être compromettante ; mais si les formes ont cessé d'être naïves pour se faire scientifiques et solennelles, le point de vue, chez M. Ozanam, est resté exactement le même, et toute la première partie du livre qu'il vient de publier semble n'avoir pas d'autre but que de montrer, en ce qui concerne la Germanie, tous les souvenirs tournés vers une première patrie où les ancêtres des nations vécurent ensemble avant le partage que Moïse a tracé au dixième chapitre de la *Genèse* (p. 22). Démontrer par de nombreux et irrécusables témoignages l'origine orientale des peuplades germaniques ; découvrir, sous les désordres et les troubles de l'état barbare, « les restes d'une civilisation antique, débordés, mais non détruits par le flot de la barbarie » (p. 162), les vestiges très-apparents d'une tradition religieuse de l'ordre le plus élevé ; cette origine orientale, cette civilisation perdue, en retrouver les preuves dans la science des législations, dans les procédés du langage, dans les inspirations et les fables des poëtes, tel est l'unique et le constant effort de M. Ozanam. La citation textuelle d'un passage (fort beau d'ailleurs) de ce curieux livre prouvera que nous ne défigurons point la pensée de l'auteur en la traduisant :

« Les religions savantes, le dualisme, le panthéisme, ouvrages laborieux de l'esprit, qui voulurent de l'art et du temps, ne représentent point le premier état de la tradition. Au fond de ces systèmes il faut chercher ce qu'ils se proposent d'expliquer, ce qui est plus ancien qu'eux, et sans quoi les peuples même ne seraient pas, c'est-à-dire, un petit nombre de dogmes qui fixent avec simplicité les destinées humaines. Je crois distinguer ces dogmes primitifs dans la tradition du Nord. C'est d'abord une divinité souveraine, dont le nom désigne

une nature spirituelle, qu'aucune image ne peut figurer, aucun temple contenir. C'est une trinité qui paraît dans les trois chefs des Ases : Odin, Vili et Ve; dans les trois personnages divins adorés à Upsal : Thor, Odin et Freyr; dans les trois noms qu'invoquaient les Saxons et les Francs : Donar, Wodan et Saxnot. C'est un âge d'or, où tout vivait en paix, jusqu'à ce que le crime d'une femme introduisit le désordre et la mort. Ici peut-être se rattachent d'autres souvenirs : l'arbre symbolique planté au centre de la terre, le principe du mal prenant la figure du serpent, le déluge, où la première génération des méchants fut détruite. Le destin du monde roule sur l'immolation du dieu victime, qui ne subit la mort que pour la vaincre. Enfin, tout aboutit au jugement des âmes, et à l'autre vie sanctionnant les devoirs de celle-ci. Ces peuples violents, qui ont horreur de toute dépendance, conservent dans leurs chants les préceptes d'une morale bienfaisante; ils se soumettent aux assujettissements, aux humiliations volontaires du culte, de la prière, du sacrifice. C'est le fond mystérieux sur lequel toutes les religions reposent. En ouvrant les livres, en comparant les monuments de toutes les nations qui ont laissé une trace dans l'histoire, on y verrait dispersés, mais reconnaissables, les mêmes dogmes de l'unité, de la trinité, de la déchéance, de l'expiation par un dieu sauveur, de la vie future. Les mêmes préceptes y seraient soutenus des mêmes institutions. Ces idées, partout corrompues et troublées, retrouvent leur pureté et leur enchaînement naturel dans les souvenirs de la Bible. C'est là que je reconnais une tradition primitive, un enseignement divin, qui fit la première éducation de la raison humaine, et sans lequel l'homme naissant, pressé par des besoins sans nombre, entouré de toutes les menaces du monde extérieur, ne se fût jamais élevé aux connaissances qui font la vie morale. Quand les peuples se séparent, et s'en vont aux extrémités de la terre chercher le poste où ils doivent s'arrêter, la tradition les accompagne; elle voyage sur leurs chariots avec leurs vieillards, leurs femmes, leurs enfants, avec tous les gages sacrés de la société future. Quelque part qu'ils dressent leur hutte, au bord de la Baltique ou du Danube, elle demeure au milieu d'eux, elle vit au foyer de ces laboureurs et de ces pâtres; elle y entretient la pensée de Dieu, des ancêtres, du devoir, de l'autre vie, de toutes les choses invisibles qui enveloppent le monde visible, l'éclairent et le rendent habitable pour les âmes. » (P. 80-82.)

Et ce n'est pas là un passage exceptionnel, un hors-d'œuvre, un accident, pour ainsi dire, dans le livre que nous examinons; c'est la pensée intime, exclusive, absolue, de l'ouvrage tout entier : il nous importe de le prouver au risque de multiplier les citations. L'auteur s'exprime ainsi à la page 151 :

« En Germanie comme à Rome, chez les Grecs comme en Inde, on voit les mêmes moyens de civilisation, ou plutôt tous les moyens se réduisent à une doctrine traditionnelle, où chaque institution s'appuie sur un dogme. Assurément, c'est un grand spectacle en des temps si anciens et si voisins des origines du monde, de trouver déjà les idées maîtresses des affaires, les vérités invisibles soutenant les choses visibles, l'État gouverné par la pensée de Dieu, la famille par le souvenir des morts, l'homme par l'intérêt de son âme. Ce sont des croyances bien profondément enracinées que cette inexplicable représentation du père par ses descendants, cette souillure de l'enfant nouveau-né, cette déchéance de la femme, qu'on retrouve au fond de toutes les sociétés antiques. »

Il dit encore à la page 224 :

« Ici je crois reconnaître un mystère qui fait depuis six mille ans la préoccupation du monde, qui est au fond de toutes les religions, comme la religion est au fond de toutes les épopées. La lutte, la chute et la rédemption formeraient le texte d'un premier récit, dont tous les autres ne seraient que des variantes ou des épisodes. »

Ces citations que nous avons faites à dessein, d'autres encore que nous pourrions y ajouter, soulèvent, ce nous semble, le plus grave reproche que l'on puisse adresser au livre de M. Ozanam, un reproche qu'il a prévu lui-même, il faut le dire :

« Plusieurs, dit-il dans sa préface (p. XIII), plusieurs trouveront que j'ai fait la part trop grande au christianisme, soit quand j'ai cru reconnaître la trace de ses plus anciennes traditions dans les religions des Germains, soit quand j'ai montré la barbarie de ces peuples résistant à tous les efforts humains, pour ne céder qu'à la toute-puissance de l'Évangile. Ceux qui ne veulent pas de croyance religieuse dans un travail scientifique, m'accuseront de manquer d'indépendance; mais je ne sais rien de plus honorable qu'un tel reproche. »

Il nous est pénible, assurément, d'adresser à l'auteur une critique qu'il a pressentie et dont il n'a pas voulu tenir compte; mais elle est trop fondamentale pour que nous puissions la négliger. Certes nous croyons à la parfaite sincérité, à la complète indépendance comme au remarquable talent et à la science incontestable de M. Ozanam; mais nous croyons aussi que ce qu'il faut chercher avant tout dans une œuvre scientifique, c'est la vérité scientifique; nous croyons qu'une conviction trop ardente, une préoccupation trop profonde peuvent avoir leurs inconvénients, à une époque surtout où la science tourne volontiers à la controverse et au pamphlet. Que résulte-t-il, selon nous, des dispositions d'esprit sous l'empire desquelles a écrit M. Ozanam? Cest qu'il n'a pas fait le livre qu'il voulait peut-être faire, et que l'histoire de la Germanie, pour laquelle il avait entre les mains tant de précieux matériaux, reste encore à composer après lui. M. Ozanam nous a donné un volume, curieux à bien des titres, pour établir « l'incontestable fraternité des nations germaniques avec les deux grands peuples du Nord, en même temps qu'avec les peuples policés du Midi; » il a contrôlé et justifié, en ce qui concerne la Germanie, les données de la *Genèse ;* mais c'est là, on le comprend, un point de vue particulier, exclusif; ce n'est pas, il s'en faut bien, tout ce que faisait attendre et espérer ce titre : *les Germains avant le christianisme.*

Nous irons plus loin, et nous dirons que les préoccupations auxquelles M. Ozanam n'a pas su, n'a pas voulu se soustraire, rendaient peut-être impossible pour lui l'histoire qu'il semblait nous promettre. L'origine orientale des Germains, les souvenirs qu'ils pouvaient avoir gardés d'un séjour dont il est impossible de fixer la durée dans le voisinage des nations civilisées de l'Asie, l'existence d'un système astronomique assez développé, en général, chez les peuples nomades, et se convertissant aisément en doctrine religieuse, l'existence aussi, plus ou moins confuse et troublée, de ces impérissables vérités morales et religieuses que Dieu a placées, dès l'origine, au cœur de tous les hommes, laissant au temps et aux efforts humains le soin de les développer, voilà ce que la critique historique peut admettre sans restriction, ce que M. Ozanam pouvait mieux que personne mettre en pleine lumière, à la condition seulement de n'y pas vouloir apporter trop de cette précision qui est une qualité presque toujours, et qui serait, en pareilles matières, un défaut et une fausseté historique. Montrer ensuite comment la loi du progrès avait eu, là comme partout, son immanquable application, comment ces barbares du Nord s'étaient élevés du naturalisme le plus grossier à un polythéisme plus développé et plus régulier, de la déification des forces matérielles à la déification des forces morales; comment les deux croyances et les deux cultes avaient pu coexister et s'entendre, ou se renfermer chacun dans une classe particulière : voilà, ce nous semble, le plan que la marche même des événements, la vérité des faits traçait à l'écrivain. Que si, avec M. Ozanam, vous reconnaissez les Germains comme dépositaires, à l'origine, d'une antique civilisation qui doit, en vertu des décrets et des desseins de la Providence, s'altérer entre leurs mains, si vous les montrez en possession de certains dogmes précis, la trinité, la déchéance, la rédemption par un Dieu victime, dès lors le cours des choses se trouve forcément interverti et faussé, selon nous; vous trouvez une altération là où nous rencontrons un progrès, et vous concluez comme M. Ozanam :

« Ainsi, la notion morale d'une divinité juste et bienfaisante s'obscurcit et s'éloigne, ne laissant à sa place qu'une puissance déraisonnable, qui se joue de la mort et de la vie, et qui trouve son contentement dans l'inépuisable variété de ses manifestations. Mais cette puissance est celle même de la nature, et Odin se montre en effet comme le symbole de la nature divinisée : on le représente sous les traits du soleil, ce magicien céleste, qui n'a qu'à paraître pour changer l'aspect du ciel et de la terre. Les dieux inférieurs prennent un caractère sem-

blable; et, pour qu'on ne s'y trompe pas, leurs noms même deviennent ceux des éléments auxquels ils président, et avec lesquels ils se confondent. Les vagues sont appelées les filles d'OEgir, dieu des eaux. Jordh, la terre, est adorée comme l'épouse du ciel; des génies inconnus attisent, dans l'abîme, le feu qui doit dévorer le monde, et l'Edda énumère, comme autant de nains, les différentes sortes de vents, de frimas, de pluies qui troublent les airs. Cette apothéose de toute la création devait aboutir, tôt ou tard, au culte des arbres, des pierres et des eaux, dont les traces se retrouvent partout dans le Nord. » (P. 41.)

Ce que nous venons de dire des institutions religieuses s'appliquerait avec une vérité plus incontestable encore aux institutions politiques, à ce chapitre que M. Ozanam intitule *les Lois*, et dont la brièveté nous a étrangement surpris. C'est, assurément, un curieux et fécond sujet d'étude que cette Germanie des premiers âges, et les progrès, les modifications qui s'y accomplissent de César à Tacite, de Tacite aux invasions; ce singulier mélange de l'organisation de la famille à l'organisation de l'État; cette communauté absolue des femmes et des terres, affirmée par Nicolas de Damas, entrevue par César; puis la propriété temporaire du territoire pour les *gentes* germaniques; puis la propriété permanente pour les *familiæ*, *cognationes hominum* des *Commentaires*, pour les *faramanni, faræ, genealogiæ* des codes barbares; puis enfin la propriété devenant individuelle lorsque la famille se forme et se circonscrit, lorsque l'état politique se ressent des améliorations opérées au foyer domestique. Ce ne sont pas là certainement des questions entièrement nouvelles et inexplorées que nous proposions à M. Ozanam; elles rentrent dans la catégorie de celles dont il a dit lui-même qu'elles étaient assez agitées déjà pour réveiller l'attention publique, encore assez neuves pour ne point la fatiguer. Bien que la plupart de ces problèmes aient été partiellement discutés, résolus peut-être, il y reste encore bien des points à élucider, bien des preuves à fournir, bien des erreurs à réfuter; il reste surtout à présenter dans un lumineux ensemble les résultats acquis à la science, mais dispersés dans vingt ouvrages. Rien de tout cela ne se trouve dans le livre qui nous occupe; au chapitre intitulé *les Lois*, non-seulement les institutions germaniques, les conditions dans lesquelles se trouvaient placés l'individu, la famille, la propriété, ne sont qu'effleurées dans une exposition beaucoup trop brève et trop oratoire, mais encore, le croirait-on? les vieux codes barbares ne sont nullement examinés, sont à peine indiqués. Et qu'on ne dise pas qu'ils étaient en dehors du sujet traité par l'au-

teur parce qu'ils appartiennent à une époque où les Germains étaient déjà convertis : outre que M. Ozanam fait usage d'autres documents dont la date est de beaucoup postérieure (nous ne songeons nullement à lui en faire un crime), il sait aussi bien que nous que ces codes, rédigés à une époque où les Germains envahisseurs étaient récemment convertis, — le prologue de la loi salique le dit expressément, — font très-clairement allusion à une rédaction antérieure, antérieure non-seulement à la conversion, mais très-probablement même à l'invasion. Pourquoi donc cette regrettable lacune dans le livre de M. Ozanam? Nous croyons en trouver la raison dans cette phrase de sa préface où, en parlant des codes germaniques, il dit que ce sont « des lois où l'on trouve, *comme dans toutes les législations savantes*, l'effort de l'autorité pour régler la liberté. » Or, le seul moyen de faire croire à l'existence de quelque savante combinaison dans ces pauvres vieilles lois qui offrent, d'ailleurs, tant d'intérêt, c'est en vérité de n'en pas produire un seul mot. Telles sont les fâcheuses conséquences du point de vue qu'a choisi M. Ozanam. Pour nous, dans cette Germanie de l'antiquité, si barbare qu'elle fût encore au moment où le christianisme y pénétra, il s'était accompli un progrès dont témoignent les législations barbares. Nous ne dirons pas, avec certains écrivains d'Allemagne, que ce progrès livré à lui-même aurait produit une civilisation supérieure à celle de la Grèce; nous ne chercherons point à en déterminer les résultats possibles; nous croirons très-volontiers que l'importation des doctrines chrétiennes a été un grand bienfait pour la Germanie; mais nous n'en croirons pas moins que les Germains des invasions étaient, indépendamment de toute influence romaine, autres et meilleurs que les Germains avec lesquels se trouva en contact le conquérant de la Gaule. Pour M. Ozanam, c'est tout le contraire qui a lieu : l'ordre et la civilisation ont existé d'abord, la barbarie est venue ensuite. Si l'évidence le force à reconnaître que les Germains de Tacite sont moins barbares que les Germains de César, il nous dira que César n'a pas connu la véritable Germanie, mais « des bandes errantes désorganisées par une vie de hasard et de combats » (p. 1); que Tacite, lui, a pénétré plus à l'orient, là où se rencontrait le vrai type germanique. Un peu plus loin, cependant (p. 22-23), M. Ozanam, partageant la Germanie en deux grandes portions, placera les populations sédentaires, les plus véritablement germaniques, selon lui,

là où César a pénétré, et les bandes nomades dans la partie comprise entre la mer Caspienne, la Baltique et les Carpathes, « vaste plaine ouverte du côté de l'orient, comme afin de recevoir toutes les émigrations qui en sortent,... sans montagnes, sans barrières pour arrêter les populations, sans attrait pour les captiver. »

La fausseté du point de vue peut conduire l'écrivain même le plus éclairé à quelque chose de pire qu'une contradiction comme celle que nous venons de signaler, et M. Ozanam nous en fournit la preuve immédiatement. On connaît les singulières mesures du législateur germanique, qui, ne sachant comment atteindre et punir les infracteurs de l'ordre, s'en prend en toute circonstance à celui qui est attaché au sol par le double lien de la famille et de la propriété, et fait peser sur lui la responsabilité de tous les délits; il le rend responsable pour le mal qu'auront fait ses animaux : *Si animal quodlibet damnum cuilibet intulerit, ab eo cujus esse constiterit componatur excepta faida* (Lex Saxon., t. 13); il le rend responsable pour le dommage que sa haie aura pu causer : *Si alicujus caballus sepem alienam salierit, et de palo transfunctus fuerit, cujus sepes fuerit ipse solvat medium pretium* (Lex Alam., t. 99, § 24); à plus forte raison lui fait-il encourir la responsabilité des dégâts, des désordres, des délits de tous ceux qui se trouvent placés dans son *mundium*, les colons de ses terres, les serviteurs de sa maison, et, avant tout, les membres de sa famille. Eh bien, que va voir M. Ozanam dans ce naïf effort du législateur inhabile et embarrassé? *Le sentiment de la responsabilité mutuelle, le dogme mystérieux de la solidarité, de la réversibilité des mérites et des démérites!* (P. 104.) — Ces propriétaires chefs de famille sur lesquels la loi barbare fait peser un si lourd fardeau de responsabilité, elle leur accorde, par une conséquence nécessaire, une certaine part de juridiction et de puissance, elle tend à faire d'eux une classe aristocratique qui prendra rang avec les chefs de guerre et les descendants des Ases. Que verra là M. Ozanam? *Les castes des vieilles sociétés de l'Orient!* (P. 114.) De pareilles aberrations sembleraient bien étranges si l'on ne se rappelait sans cesse le point de vue général qui domine l'ouvrage tout entier :

« Les Germains conservaient, au milieu de tous les désordres de la barbarie, tous les instincts de la civilisation : l'attachement à la terre, aux coutumes, aux traditions antiques. Il semblait qu'ils se souvinssent d'une société plus parfaite,

dont ils auraient été séparés pour un temps, et qu'ils devaient retrouver un jour. » (P. 311.)

M. Ozanam tire, dans les termes suivants, la conclusion de la première partie de son livre :

« Ainsi s'établit l'incontestable fraternité des nations germaniques avec les deux grands peuples du Nord, en même temps qu'avec les peuples policés du Midi. Quelque différente que soit la destinée des uns et des autres, ils donnent tous le spectacle de la même lutte. Il n'en est pas de si barbare où l'on ne voie un reste de civilisation qui se défend ; il n'en est pas de si cultivé où l'on ne touche au vif je ne sais quelle racine de barbarie que rien ne peut arracher. Au fond des sociétés, comme au fond de la conscience humaine, on retrouve la loi et la révolte ; on retrouve la contradiction, le désordre, c'est-à-dire, ce que Dieu n'y a pas mis. L'histoire, comme la tradition, aboutit au mystère de la déchéance : nous arrivons, par un chemin bien long, à une vérité bien vieille ; mais rien n'est plus digne de la science que de donner des preuves nouvelles à de vieilles vérités.

« Tout le travail des siècles ne consiste qu'à réparer cette déchéance, à effacer cette contradiction, à remettre l'unité, la paix dans l'homme, dans les peuples, dans le genre humain. C'est ce que je vois commencer au sein de la famille européenne, à l'époque où, resserrée dans les vallées de l'Asie occidentale, elle attendait l'heure de se disperser. Quand le moment de la Providence fut arrivé, les Indiens et les Perses prirent leur route vers le Sud. L'essaim de peuples d'où devaient sortir les Grecs et les Latins se dirigea du côté de l'Occident ; les Celtes, les Germains et les Slaves ne trouvèrent devant eux que les froides plaines du Septentrion ; et il semble que leur partage était mauvais. Pendant vingt siècles, leurs frères possédèrent les plus belles contrées de la terre, fondèrent des cités, des écoles, et firent à eux seuls toutes les affaires publiques de l'humanité. Les conquérants, les législateurs, les philosophes se succédaient, travaillant, sans le savoir, à unir les peuples méridionaux par une civilisation commune, qui s'acheva sous la garde, et pour ainsi dire sous le mur de l'empire romain. Quand cet ouvrage fut accompli, il ne resta plus que de renverser le mur, et de livrer l'entrée aux hommes du Nord, afin de composer cette société plus grande qui devait être la chrétienté. Les Germains se trouvaient en mesure de répondre à l'appel : ils avaient crû et multiplié dans l'ombre ; et s'ils étaient assez barbares pour renverser l'empire romain, il leur restait assez de lumières pour rebâtir sur ses ruines. » (P. 258-260.)

Nous insisterons beaucoup moins sur la seconde partie du livre de M. Ozanam, qui est, comme nous l'avons dit déjà, tout à fait subordonnée à la première. Elle porte pour titre : *la Germanie en présence de la civilisation romaine*, et l'auteur y expose, dans le premier chapitre, comment les armes de Rome ont pénétré en Germanie bien plus avant et d'une manière bien plus durable qu'on ne le croit communément, quels moyens matériels et moraux l'empire a eus à sa disposition pour prendre possession des peuplades barbares qu'il avait conquises ; dans le second chapitre,

comment, malgré l'attrait qu'avaient eu pour les Germains certaines parties de la civilisation romaine, ils repoussèrent néanmoins, en général, l'influence et les enseignements d'une société qui leur offrait le spectacle de la plus hideuse corruption, d'un maître qui se souciait bien moins de les éclairer que de les assujettir. J'en demande bien pardon à M. Ozanam cependant : il me semblerait, par l'histoire même des invasions, que ce qui exerça sur les barbares le plus vif entraînement, ce qu'ils s'approprièrent surtout, au risque d'y trouver leur perte, ce furent les mauvais côtés, les grossières tendances de la civilisation romaine; quelques chefs de peuples apprécièrent seuls et essayèrent de faire revivre cette grande unité impériale et administrative que Rome léguait au monde; les peuples ne s'y prêtèrent jamais. Nous accordons d'ailleurs très-aisément que le christianisme devait accomplir en Germanie ce que toute la puissance de Rome n'avait jamais pu y opérer; mais, quelle que soit notre vénération pour le colosse romain, nous ne consentirons pas à conclure, avec l'auteur (p. 481), de l'impuissance de Rome, en cette entreprise, à l'impuissance absolue de la raison humaine.

Nous ne voudrions pas qu'on nous accusât d'avoir été sévère pour l'ouvrage de M. Ozanam : c'est un livre sérieux, nous avons essayé d'en faire une sérieuse critique, et M. Ozanam, que nous n'avons pas l'honneur de connaître, nous a paru digne et capable d'entendre les objections et les doutes suscités par une conviction aussi sincère, moins ardente, peut-être, et plus impartiale que la sienne. Il est jeune, d'ailleurs, nous dit-on, et dans l'âge où l'on peut aisément déchirer un volume et le refaire. Celui-ci, du reste, peut rester comme un exemple notable de ce que peuvent une grande science et un beau talent mis au service d'un paradoxe. Le livre de M. Ozanam a d'autres titres encore : la variété et l'étendue des recherches et des connaissances dont il fait preuve; des pages éloquentes comme nous en avons cité quelques-unes, comme nous pourrions en indiquer beaucoup; un chapitre d'une très-délicate analyse et d'une pénétrante sagacité sur les langues; un autre chapitre sur les poëmes scandinaves et germaniques, plein d'intérêt et de grâce, sauf peut-être que l'auteur, quoi qu'il en dise, n'y a pas fait assez largement la part des mensonges poétiques. Une critique encore, une dernière critique : M. Ozanam est professeur, professeur éminent, et nous craignons qu'il n'apporte dans

ses écrits certaines habitudes propres à la chaire, une exposition trop souvent oratoire et pas assez didactique; parmi beaucoup d'images heureuses, quelques-unes qui nous ont paru un peu hasardées; le retour trop fréquent de cette forme : *je vois*, *je trouve*, *je reconnais*, etc.; rien de mieux dans la chaire, où la personnalité du professeur ne saurait trop se dessiner, où la communication ne saurait être trop directe entre celui qui parle et les auditeurs auxquels il s'adresse; dans un livre, ce langage trop souvent employé devient déplaisant, surtout quand l'importance ou la nouveauté de l'assertion ne justifie pas suffisamment cette solennelle intervention du *moi*. Ce sont là de bien légères taches à côté de bien grandes qualités; M. Ozanam conservera les unes et fera disparaître les autres dans le nouvel ouvrage qu'il prépare, pour faire suite au premier, et dont nous attendons impatiemment la publication.

HISTOIRE DE LA CITÉ, VILLE ET UNIVERSITÉ DE REIMS, métropolitaine de la Gaule Belgique, par dom Guil. MARLOT; *publiée aux frais et par les soins de l'Académie de Reims*. — 5 vol. in-4°. Paris et Reims, 1847.

Le monde savant connaît l'ouvrage de dom Marlot, intitulé *Metropolis remensis historia*, deux volumes in-folio, dont les exemplaires, aujourd'hui fort rares dans le commerce, sont d'ailleurs à la portée d'un assez petit nombre de lecteurs. Il paraît certain que l'auteur, bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, avait d'abord composé son histoire en français, et qu'il ne se mit à la traduire et à la publier en latin que sur les représentations de ses doctes confrères, dont l'amour-propre littéraire ne s'arrangeait pas d'une publication en langue vulgaire.

Quoi qu'il en soit de cette assertion, que l'on trouve consignée dans plusieurs écrits du dernier siècle, le texte français que possède la bibliothèque de Reims est bien autrement intéressant, comme histoire, que le texte latin. La narration y est plus abondante, mieux suivie et plus prolongée. La traduction latine s'arrête à 1606, et l'original français va jusqu'en 1663; on y a bon nombre de matières que l'on

ne trouve pas dans l'histoire latine, et sur tous les objets qui servent de texte à celle-ci, l'histoire française offre des différences et des améliorations si notables, qu'elle forme un ouvrage à part et tout à fait nouveau. C'est cette histoire depuis longtemps souhaitée du public dont l'académie de Reims vient d'entreprendre la dispendieuse publication.

Le pays de Reims, à part les écrits de Marlot, n'a pas, comme la plupart des villes de France, son cours complet d'histoire : car il n'est guère permis de donner ce nom à l'esquisse estimable, à divers titres sans doute, mais par trop superficielle, qu'a publiée Anquetil, non plus qu'aux nombreux opuscules que quelques-uns de ses monuments, sa statistique ou certains points de ses annales ont pu faire naître. Et cependant quelle autre cité offre un plus vaste champ aux études de l'historien, de l'antiquaire et du philosophe !

La première partie de Marlot est d'abord la paraphrase de l'histoire de Flodoard, le seul ouvrage qui jette quelques lumières sur les antiquités ecclésiastiques de la province, mais qui, comme ébauche, avait besoin d'être retouché en plusieurs points. Cette partie de l'histoire de Marlot se distingue toujours de Flodoard par le soin que met l'auteur à débrouiller le chaos des origines de la ville de Reims, et dès le commencement plusieurs de ces chapitres sont autant de précieuses dissertations qui lui appartiennent en propre. Ainsi l'état du pays avant la conquête des Gaules, les alliances des Rémois avec les Romains, et tout ce qui précède à Reims l'établissement du christianisme, devient chez lui l'objet de savantes recherches. A mesure qu'il s'éloigne des temps primitifs de notre histoire, et dès qu'il n'est plus circonscrit dans les témoignages exclusifs de Flodoard et des chroniqueurs des premiers siècles, son livre prend de l'ampleur et de la vie. Les cartulaires ecclésiastiques servent à l'auteur pour l'histoire cléricale; les archives de l'hôtel de ville pour l'histoire municipale, tandis que les bibliothèques achèvent de l'édifier sur les différents points de l'histoire générale qui rentrent dans son cadre.

Marlot étudie scrupuleusement chaque époque dont il s'occupe. Il interroge les échos, il suit leurs traces; il recompose pièce à pièce et pour ainsi dire sur place, et avec ses débris authentiques, toute la société romaine au moyen âge. Il exhume les chroniques et les mémoires, il déchiffre les vieux manuscrits, il remue tout ce qui porte le caractère et la date du temps, et, à travers beaucoup de poussière et d'obscurité, il arrive à compléter la tâche difficile qu'il s'est imposée. On trouve dans son livre, et suivant l'ordre des temps, la succession de l'épiscopat, continuée jusqu'au XVIIe siècle inclusivement, avec la biographie des hommes qui, sous chacun des prélats, se sont distingués dans les sciences et les lettres : puis la fondation et l'histoire des abbayes de la ville et du diocèse; l'établissement des hôpitaux, des corporations. On y voit naître et grandir la bourgeoisie, la part qu'elle prit aux affaires, depuis l'affranchissement de la commune et le rétablissement de l'échevinage, puis ses luttes incessantes avec l'Église

et le pouvoir féodal; les conciles, dont quatre furent présidés par des papes, et les synodes provinciaux : le tout étayé de nombre de chartes, bulles et diplômes.

L'histoire de la cité, ville et université de Reims n'est cependant pas si restreinte qu'elle ne puisse intéresser un grand nombre de lecteurs. Pour comprendre par quels points nombreux elle se rattache à l'histoire générale, il suffira de dire que l'église de Reims a donné à la chrétienté quatre souverains pontifes : Sylvestre II, qui en avait été archevêque sous le nom de Gerbert; Urbain II, chanoine sous celui d'Odon de Châtillon; Adrien IV, archidiacre sous le nom de Nicolas, et Adrien V, également archidiacre et chancelier sous celui d'Ottoboni; qu'elle a vu douze princes assis sur son siége, dont deux fils de France, et quatre princes du sang royal; que treize de ses prélats et quinze de ses chanoines furent honorés de la pourpre, et que beaucoup d'entre eux, officiers de la couronne ou chargés d'ambassades et de hautes missions diplomatiques, rendirent à l'État les plus éminents services. D'un autre côté, les relations hostiles ou amicales des archevêques de Reims avec les grands vassaux de la couronne et les barons du voisinage, fournissent à Marlot l'occasion de notices sur les grandes familles de la province. Les comtes de Champagne, de Rethel et de Grandpré, les sires de Châtillon, de Roucy, les comtes de Vertus et autres puissants seigneurs y ont leur généalogie. La translation du siége apostolique de Rome à Avignon, les brouilleries des conciles de Constance et de Bâle, l'amende honorable de Jean de Varennes, le champion de l'antipape Clément, les révélations mystiques d'Erminie, sorte d'illuminée du temps, et autres particularités singulières, jettent une grande variété sur les faits de l'Église, tandis que la bataille de Bouvines et la part glorieuse qu'y prirent les Rémois, les croisades et l'élan généreux dont elles furent l'origine, sont autant de faits de l'histoire générale qui fournissent à Marlot des pages curieuses, et dans lesquelles l'historien est souvent à la hauteur du sujet.

Viennent ensuite, dès le XV[e] siècle, des relations directes du chef de l'État avec les magistrats civils de la cité. Une correspondance royale, active et volumineuse, et dont les originaux sont encore à l'hôtel de ville, atteste l'importance politique de Reims à cette époque. Les guerres prolongées contre les Anglais et la sainte mission de l'héroïne de Vaucouleurs, les troubles suscités par le protestantisme et les discordes civiles nées de la ligue, sont des faits nationaux auxquels se mêlèrent très-activement les habitants de Reims. Le rôle qu'ils y jouèrent est consigné dans les archives municipales que Marlot a consciencieusement étudiées : il n'en exagère ni dissimule la portée.

Cependant il faut le dire, malgré l'étendue de son livre et les immenses détails qu'il embrasse, le lecteur exigeant trouvera quelques lacunes dans Marlot. Bien que l'auteur ne néglige aucune date historique sur l'époque des constructions de chacun des édifices religieux, civils et militaires de la ville, l'ami des arts pourra lui reprocher l'ab-

sence de toute notion sur les peintres-imagers, les sculpteurs, les architectes, et tous ces brillants artistes qui, par le nombre et l'excellence des monuments dont ils l'avaient remplie, avaient fait de Reims, au moyen âge, une ville que les étrangers, parfois, surnommaient la nouvelle Rome! Puis, dans ce tableau de faits appartenant à un passé que sa trop grande dissemblance avec le présent expose à l'oubli, Marlot, tout occupé de la puissance temporelle de l'Église, s'étend peu sur les créations industrielles, l'origine, la marche et les développements du commerce. Marlot franchit souvent les limites de sa maison pour embrasser l'ensemble des faits qui rentrent dans le cadre de ses vues, toutes à l'honneur du pays; mais, écrivain du cloître, il ne présage un glorieux avenir pour sa patrie que dans la perpétuité des institutions cléricales, étrangères, il faut le reconnaître, au renouvellement social qui caractérise l'époque à laquelle nous appartenons, et dont le mouvement progressif de l'industrie peut en grande partie revendiquer l'honneur.

Malgré les imperfections de l'œuvre, le travail de Marlot est sans contredit ce qui a jamais été composé de plus complet et de plus satisfaisant sur l'histoire d'une grande cité. Les éditeurs, tout en éclaircissant le texte dans ses endroits obscurs, et en parant çà et là au laconisme de l'auteur par des pièces justificatives importantes et peu connues, ont usé du droit d'annoter avec une sage réserve, et c'est une preuve de goût et de tact qui n'échappera à personne et dont il faut louer qui de droit. En résumé, c'est là une belle et bonne publication, qui fait grand honneur à l'académie de Reims, et pour laquelle, nous n'en doutons pas, les amis de l'histoire nationale et le gouvernement auront en réserve de véritables encouragements.

Registres de l'hôtel de ville de Paris pendant la Fronde, suivis d'une relation de ce qui s'est passé dans la ville et l'abbaye de Saint-Denis à la même époque, publiés pour la Société de l'histoire de France, par MM. le Roux de Lincy et Douet d'Arcq, anciens élèves pensionnaires de l'École des chartes. — 2 vol. in-8° de xxiv et 474 pages et de xii et 459 pages. — Paris, 1846-1847; chez Jules Renouard.

(1er article.)

Richelieu avait cessé de vivre depuis six mois lorsque Louis XIII

mourut; mais son influence n'avait pas disparu avec lui. L'ombre de ce puissant ministre semblait assister encore au conseil formé de ses créatures, et dominer le roi qui avait été si longtemps soumis. Si Louis XIII chantait en secret, comme on l'a écrit, les vaudevilles faits sur la mort de son ministre et maître, cette sournoise vengeance de l'oppression qu'il avait subie n'empêchait pas ce prince faible mais éclairé de comprendre que la dépendance à laquelle il s'était résigné de si mauvaise grâce avait fait sa gloire, et que désormais sa puissance tout entière reposait sur le système de politique auquel il avait rendu une si hargneuse obéissance. Il comprenait, en même temps, que, peu capable de continuer ce système, il était plus incapable encore d'y en substituer un autre. Telle fut la triste préoccupation des derniers jours de ce roi, que ses défaillances physiques et ses infirmités morales faisaient vieux à un âge où les autres hommes sont dans la vigueur et la maturité de la vie.

Mais à peine Louis XIII eut suivi son ministre dans la tombe que les derniers vestiges de la politique de Richelieu disparurent tout à fait; un régime complétement opposé commença.

La première parole d'Anne d'Autriche au parlement fut une parole humble et soumise : elle vint demander des conseils à l'*auguste compagnie*, avec prière *de ne jamais les épargner à son fils non plus qu'à elle-même*. La compagnie la prit au mot, et se promit d'imposer à son tour la tutèle qu'elle avait subie sous le règne précédent.

A la première émeute les femmes de la halle firent une députation à la reine; Anne d'Autriche laissa la victoire à l'émeute. Il s'agissait d'un curé de Saint-Eustache : la reine retira le curé de son choix, et mit à la place le curé des femmes de la halle. Ce n'était pas là, sans doute, une grande question de gouvernement; et, à tout prendre, il est bon que le curé d'une paroisse ait la sympathie des paroissiens; mais il n'en résultait pas moins qu'on avait lutté, et que le pouvoir avait courbé la tête sous la violence populaire. La reine-mère commençait la régence par deux actes de soumission envers deux puissances devant lesquelles Richelieu n'avait jamais plié : la magistrature usurpatrice et la multitude insurgée.

De son côté, Mazarin abandonnait dès l'abord cette fière politique qui avait osé donner le dernier coup à la féodalité; il remettait en honneur cet absurde système d'acheter l'obéissance des grands au prix de tout ce qui était le plus capable de les mettre en état de désobéir : l'argent et le pouvoir; il ruinait le trésor public, il livrait les grandes charges de l'État et les gouvernements de province pour solder des soumissions; et puis la pénurie du trésor créait la révolte, et les plus séditieux se trouvaient avoir en main des armes pour la sédition; la rébellion redevenait un titre aux faveurs du prince, et, comme du temps de la régence de Marie de Médicis, c'était à coups de canon qu'on lui demandait des grâces.

Ainsi dès les premiers jours de la minorité de Louis XIV les tradi-

tions du grand ministère étaient perdues, et l'on avait soulevé comme à plaisir les trois principaux éléments de discorde qui devaient affliger le pays durant la Fronde : le parlement, les grands seigneurs, la populace.

Ajoutons que, par une coïncidence fâcheuse pour le nouveau règne, le vent de l'insurrection soufflait alors sur l'Europe. L'Angleterre était à l'œuvre de sa révolution ; le corps germanique soutenait contre la puissance impériale cette lutte qui se termina par le traité de Westphalie; et Naples même, sous Thomas Aniello, Gennaro Annese, et un Français, le duc de Guise (1), s'efforçait de secouer le joug espagnol, et écrivait sur son drapeau le mot de *république*.

Remarquons, d'ailleurs, que Mazarin, désigné par Richelieu pour recueillir son héritage, n'avait pas un génie égal à cette grande tâche, ni une force capable de ce lourd fardeau. Richelieu, dont le coup d'œil était ordinairement si sûr, avait conçu une haute idée des talents de Mazarin pour les négociations diplomatiques ; et, en effet, le ministre qui sut conduire à fin le traité de Westphalie et la paix des Pyrénées, mérite d'occuper une place élevée parmi les hommes d'État; c'est aussi dans ce genre d'affaires que Richelieu l'avait éprouvé d'abord, et le plus souvent employé. Mais si l'on examine de près la conduite de Mazarin dans la direction de la politique intérieure, on ne peut s'empêcher de reconnaître qu'il n'y montra qu'une capacité médiocre, un caractère sans élévation, et qu'à cet égard il était tout à fait indigne de succéder au grand homme dont la place, bien qu'occupée, était, en effet, restée vacante. En suivant attentivement la politique de Mazarin avant et pendant la Fronde, on demeure convaincu que les calamités de cette triste période de notre histoire doivent être imputées à ce génie souple et rusé, si fécond en expédients mesquins, si stérile en grandes ressources politiques, qui, avant tout, voulait être premier ministre, et même en quittant le pouvoir, travaillait à le conserver; qui, dans son gouvernement, enfin, eut toujours en vue sa propre personne et ses propres intérêts bien plus que les intérêts de l'État.

Le livre dont nous avons à rendre compte s'occupe très-peu de Mazarin; c'est sous un autre aspect que s'y présente l'histoire de la Fronde, et pour en bien faire connaître l'objet, il convient de laisser parler les éditeurs eux-mêmes; voici ce qu'ils disent dans la Préface :

« En 1668, longtemps après les derniers mouvements, Louis XIV ordonna la recherche et la suppression de toutes les pièces concernant les affaires publiques des années 1648 à 1652, qui se trouvaient, soit au parlement, soit à la chambre

(1) Arnauld d'Andilly a écrit dans ses *Mémoires* que le roi (c'est-à-dire la régente) avait envoyé au duc de Guise des ordres qui ne lui étaient point parvenus, et que ce contretemps « fit perdre à la France l'avantage que ce lui aurait été de faire perdre ce royaume à l'Espagne. » Arnauld d'Andilly, qui est ordinairement bien informé, se trompe ici; on n'eut point la pensée d'envoyer aucun ordre au duc de Guise; Mazarin était déjà bien trop embarrassé des séditions de France pour donner assistance à une sédition étrangère.

des comptes, soit à la cour des aides, soit enfin à l'hôtel de ville. Il paraît que cette mesure fut exécutée à la rigueur, quant à ce qui est du parlement, car toutes nos recherches n'ont pu nous y faire découvrir une seule pièce de cette nature. Toute trace de la Fronde semble donc avoir disparu des registres originaux ; mais il n'en est pas de même des nombreuses copies que nous en possédons : comme elles sont antérieures à l'ordonnance de 1668, elles contiennent toutes, plus ou moins, une partie politique. D'ailleurs, pour le parlement en particulier, cette espèce de proscription était bien inutile, puisque tout ce qui s'y était passé pendant la Fronde avait été imprimé dans le temps même (1). Pour ce qui est de l'hôtel de ville, voici ce qui fut fait :

« Le 6 juillet 1668, des lettres patentes en forme de commission furent adressées à Pierre Poncet, conseiller du roi. Elles portaient que le roi, voulant abolir la mémoire des choses qui s'étaient faites contre son service pendant sa minorité, avait fait retirer des greffes, tant du parlement que de la chambre des comptes et de la cour des aides, les registres et les minutes des arrêts rendus à cette époque, et qu'il voulait que la même mesure fût exécutée à l'hôtel de ville. En conséquence, le 18 juillet, on remit au conseiller commis à cet effet les minutes et les registres de la ville des années 1648 à 1652. Celui-ci retira des minutes celles qui devaient être supprimées, et désigna sur les registres, qui étaient au nombre de quatre, les pièces qui devaient également en disparaître. Le 10 août suivant, il remit au greffier de la ville ces quatre registres, à l'aide desquels ce dernier en composa deux nouveaux, qui ne contenaient plus que les affaires privées. Tout cela était exécuté au plus tard le 7 novembre, jour auquel les quatre anciens registres furent remis au chancelier pour être détruits. Il semblerait donc qu'ici, comme au parlement, toute trace de la Fronde ait encore dû disparaître, et pourtant il n'en est rien. En effet, dans la collection des registres de l'hôtel de ville, on trouve entre ces deux registres refaits en 1668, un autre registre d'un plus petit format et d'une autre main, qui contient précisément ce qu'on avait voulu anéantir, à savoir, tous les actes relatifs aux affaires publiques, émanés de la ville pendant la Fronde. C'est ce registre que nous publions (2). »

Cette mutilation officielle de registres publics est assurément un fait bien remarquable. Si l'on ne savait les préoccupations du pouvoir absolu et les illusions de l'orgueil blessé, on s'étonnerait qu'un homme tel que Louis XIV ait pu avoir la pensée d'effacer le souvenir des événements qui, vingt années auparavant, avaient irrité sa fierté précoce. Était-ce un châtiment posthume infligé à la Fronde ? C'est puérile. Était-ce la la volonté d'abolir des faits ? C'est absurde. L'orgueil et la puissance sont bien incorrigibles ; n'avons-nous pas vu de notre temps se renouveler cette étrange prétention d'anéantir des actes publics, témoins

(1) *Journal contenant tout ce qui s'est fait et passé en la cour de parlement de Paris, toutes les chambres assemblées, sur le sujet des affaires du temps présent.* Paris, Alliot et Langlois, 1648, in-4°.

Et : *Suitte du vrai journal des assemblées du parlement, contenant ce qui s'y est fait depuis la Saint-Martin* 1649 *jusqu'à Pâques* 1651. Paris, Alliot et Langlois, 1651, in-4°.

(2) Ce manuscrit n'est pas complétement inédit ; quelques extraits avaient déjà paru dans les *Archives curieuses de l'histoire de France*, publiées par M. Danjou.

officiels de certains événements de notre révolution? Et ne se souvient-on pas que le nom et les titres du triumvir Antoine ont dû être effacés des fastes consulaires en vertu d'un sénatus-consulte de l'an de Rome 723, deux ans après la mort d'Antoine, et lorsque Octave était maître du sénat?

Mais que gagne le pouvoir à cette révolte contre les faits? Rien autre chose que d'afficher son impuissance. Les faits triomphent de son antipathie et de sa volonté. Malgré les précautions de Louis XIV, les pièces lacérées ont retrouvé une nouvelle vie; et le document qu'on publie aujourd'hui fait partie de la collection des registres de l'hôtel de ville, actuellement conservée aux archives du royaume, où il porte le n° XXXII *bis;* et il se trouve ainsi placé entre les n°s XXXII et XXXIII, sous lesquels sont classés les deux registres refaits en 1668, ainsi qu'il vient d'être dit; il commence au 26 août 1648, jour des barricades, et finit au 13 octobre 1652, quelques jours avant la rentrée du roi dans Paris.

« Il comprend, par conséquent, toutes les affaires de la Fronde, et répond aux quatre registres détruits (1). Ce volume paraît avoir été écrit fort à la hâte, et sans doute dans l'intervalle compris entre le 10 août 1668, jour de la première remise faite au conseiller commis à cet effet, et le 7 novembre suivant, jour de la seconde et définitive remise faite au chancelier. »

Ces détails suffisent pour montrer l'intérêt historique de cette publication; le recueil de ces actes est d'autant plus curieux que le rôle de la ville dans cette période de notre histoire, est plus important à observer. Si quelque chose alors pouvait représenter la bourgeoisie, c'était assurément l'hôtel de ville, et tout cet ensemble de fonctionnaires créés par l'élection : le prévôt des marchands et les échevins, les conseillers de la cité et les organes des six grandes corporations industrielles, les quartiniers et les capitaines des compagnies de la ville; ce n'étaient, certes, ni les princes, malgré la grossière popularité du duc de Beaufort (le roi des halles), ni le parlement, malgré la tumultueuse faveur dont jouit un instant Broussel. Or, la Fronde était presque tout entière dans les parlements, espèce de classe intermédiaire qui n'était déjà plus la bourgeoisie et n'était pas encore la noblesse; et dans les princes qui soulevaient de temps en temps la basse portion du peuple, celle que, dans son langage officiel, l'hôtel de ville nomme quelquefois *la canaille.* Quant à la bourgeoisie véritable, elle ne tarda pas à se montrer fort peu ardente pour la Fronde, et ne prit qu'une part peu active à ce désordre qui ne se faisait pas à son profit; elle repoussait Mazarin sans doute, mais son antipathie éclatait en satires et en quolibets plus qu'en prises d'armes et en actes de violence; elle marchait avec le parlement, mais en ayant bien soin de se tenir à l'arrière-

(1) Ces registres sont encore reproduits dans un manuscrit de la Bibliothèque royale, en 5 vol. in-f°, plus complet même que le manuscrit des archives du royaume; les éditeurs lui ont emprunté quelques pièces.

garde, et plutôt dans l'intérêt de sa conservation que dans un intérêt politique quelconque ; elle craignait le pillage du peuple bien plus que la tyrannie du ministre ; elle ne savait pas encore (ce qu'elle a bien appris depuis notre grande révolution), elle ne savait pas se désheurer. On voit clairement dans ces documents qu'il n'y avait pas là, quoi qu'en aient pu dire des historiens systématiques ou superficiels, les éléments d'une révolution. Que promettaient les princes ? Ils demandaient toujours et beaucoup pour eux ; mais le peuple, ils ne s'en occupaient pas. Que promettait le parlement ? Les délibérations de la salle Saint-Louis nous le disent : il voulait qu'aucun impôt ne fût établi, qu'aucune charge de magistrature ne fût créée qu'avec l'autorisation du parlement ; il voulait que la magistrature fût appelée à prononcer dans les vingt-quatre heures sur la légalité de toute arrestation ; il demandait la suppression des intendants de province, organisation imaginée par Richelieu dans une pensée de centralisation administrative ; il voulait que les financiers fussent livrés à la justice et les tailles diminuées. Sauf ce dernier article qui touchait directement le peuple, le texte de ces propositions avait évidemment pour but de donner plus d'importance aux parlements et de concentrer les différents pouvoirs entre les mains des cours souveraines ; mais il n'y avait rien là qui ressemblât réellement à une réforme populaire et à un accroissement d'influence pour la classe bourgeoise. Il n'est donc pas étonnant que la bourgeoisie se soit promptement dégoûtée de la Fronde, et n'y ait voulu prendre qu'un rôle fort secondaire ; les registres de l'hôtel de ville nous semblent en fournir la preuve la plus évidente, et c'est là, selon nous, le fait historique le plus neuf et le plus important qui ressorte de ce livre.

Dès les premières pages on remarque la séparation de la bourgeoisie et du menu peuple (1) ; les barricades du 26 août 1648, cet énergique début de la Fronde active, furent en partie l'œuvre de la bourgeoisie ; mais déjà on la voit sur la défensive contre la portion la plus ardente de l'émeute. Citons le registre :

« Le dict jour (mercredi 26 août) deux heures de relevée, le sieur Rousseau, un des quartiniers de la ville de Paris, seroit venu en l'hostel d'icelle, où estoient MM. les prévost des marchands, eschevins, procureur du roy, greffier et receveur de la dite ville, les advertir que tout estoit en rumeur dans la Cité, son quartier, à cause de l'enlèvement de M. de Bruxelles (Broussel), conseiller en

(1) Dans la convocation faite par l'autorité municipale d'une assemblée générale à l'hôtel de ville, où l'on devait « adviser aux moyens de donner la paix à l'Estat, » et où étaient appelés, outre les organes ordinaires de la ville, beaucoup de représentants du clergé et une assez nombreuse bourgeoisie, nous avons remarqué une expression qui exclut les artisans. Le prévôt des marchands et les échevins écrivent à chaque quartinier : « Nous vous mandons appeler huict bourgeois de vostre quartier, tant officiers qu'autres *notables non-mécanicques.* » (II, 250.) Cette expression mérite d'appeler l'attention ; c'est la seule fois que nous l'ayons trouvée dans ces registres.

parlement, qu'on disoit avoir esté faict à la sortie du *Te Deum* par quelques exempts et gardes du roy. Ce qui avoit donné une telle allarme au dict quartier, que toutes les boutiques estoient fermées, et le peuple prest à prendre les armes, si l'on n'y donnoit promptement ordre; y ayant eu des personnes assez hardies pour sonner le toxin à l'église Sainct-Landry, et parloient d'en aller faire autant au Pallais. Qu'il avoit cru estre de son debvoir d'en venir advertir la ville... Et comme ceux que MM. de la ville avoient envoyez par les quartiers rapportèrent que tout y estoit extrêmement esmeu, et qu'on voyoit quantité de vaccabons qui ne demandoient qu'à piller, donnant des appréhentions et terreurs panniques dans l'esprit des bourgeois, leur disant qu'il y avoit des gens de guerre, tant de cheval que de pied, qui devoient venir fondre sur eux, s'ils n'estoient en estat de se deffendre. Il vint aussy quelques uns des bourgeois en l'hostel de la dicte ville, qui firent résoudre le mandement suivant... »

Ce mandement du prévôt des marchands et des échevins enjoignait aux quartiniers de faire tendre les chaînes, et aux colonels de la bourgeoisie d'avertir leurs hommes d'être prêts à prendre les armes.

« Et d'autant que celuy qui porta le dict mandement auroit dict que le peuple estoit plus eschauffé que jamais, et que le desordre s'estoit estendu en divers quartiers, y ayant de certaines gens qui crioient *aux armes!* à dessein d'intimider les bourgeois et trouver occasion de piller, il fut advisé d'envoyer le mandement suivant à tous MM. les colonels... »

Mandement à l'effet de veiller à ce qu'il ne se passe rien de préjudiciable au service du roi, de la ville et du bien public.

« MM. de la ville ne pouvant avoir d'archers en suffisance pour sortir et aller desseurement par la ville, prièrent M. le président Fournier, premier échevin, d'aller au Pallais-Royal, scavoir du roy et de la reyne régente quel ordre ils avoient à tenir en ce rencontre; leur dire l'estat où estoit la ville, ce qu'elle avoit fait jusques alors, et représenter à Leurs Majestez la nécessité qu'il y avoit d'appaiser cette émotion populaire. Ce que le dict sieur Fournier accepta voloutiers, et s'aquitta dignement de cette commission, encores que ce ne fust pas sans courir risque de sa personne. Et rapporta qu'on y estoit très-satisfaict du proceddé de MM. de la ville, lesquelz l'on prioit néantmoings de faire destendre les chesnes. Et sur ce qu'il dict que les bons bourgeois n'osoient prendre les armes sans un mandement exprès de MM. les prevost des marchands et eschevins, il fust résolu les deux mandements qui ensuivent. »

Ordre aux quartiniers de faire détendre les chaînes et ouvrir les boutiques, et aux colonels de continuer à tenir les capitaines, officiers et bourgeois des colonelles sous les armes.

Cependant le 27 août MM. de la Ville, ayant reçu de la reine-mère et du cardinal Mazarin l'assurance que les exilés retourneraient le lendemain, ils adressèrent un autre mandement aux colonels pour faire déposer les armes. A cet ordre les bourgeois n'obéirent pas ; nous continuons de citer les actes de la ville :

« Le dict jour (28 août), cinq heures du matin, M. le prévost des marchands se rendit à l'hôtel de ville, et ensuite MM. les eschevins et procureur du roy et

de la ville, qui aprirent par ceux qu'ils avoient envoyez par les quartiers qu'on y avoit demeuré soubz les armes toute la nuict, et qu'aucun ne vouloit ouvrir de boutiques, ny sousfrir que les chesnes et barricades fussent abessées et abatues. Ce qui leur ayant esté confirmé par aucuns de MM. les quartiniers, ils prirent résolution d'aller au parlement pour tenir advertis MM. de la cour de tout ce que la ville avoit faict depuis cette émotion populaire. Et partirent entre sept à huict heures du matin, à pied, du dict hostel de ville, ayant une douzaine d'archers devant eux avec quatre sergens de ville; trouvèrent tous les bourgeois soubz les armes, qui leur dirent qu'ils ne pouvoient se tenir autrement et demeurer en seureté en leurs maisons, y ayant de certains vagabons et gens qui ne sont poinct cognus, qui rôdent de toutte part et s'attaquent esfrontement à ceux qu'ils ne trouvent pas les armes à la main, pour les voller et piller. Ce qu'ils auroient faict en divers endroictz si les bons bourgeois ne s'y fussent opposez. Il y avoit ès environs du Pallais quantité de valletz soubz les armes qui parlèrent fort insolemment. Néantmoings les capitaines qui leur commandoient prièrent MM. de la ville de pardonner à tels gens, dont eux-mesmes advouoient n'estre pas les maistres, ne disposant de ces esprits esmeuz que par adresses... Le lendemain samedy, 29ᵉ jour d'aoust, les dicts sieur prévost des marchands, eschevins et procureur du roy et de la ville se rendirent en l'hostel d'icelle, cinq heures du matin; envoyèrent dans tous les quartiers des personnes affidées qui rapportèrent avoir trouvé tout calme, les bourgeois s'estans retirez en quelques endroictz incontinent après minuict, les autres à deux ou trois heures, et les plus zélés à quatre. L'on renvoya sur les sept heures, sur le pont Nostre-Dame et dans la rue Saint-Denis, des personnes qui virent ouvrir les boutiques, les halles et tous les marchez bien garnis, et le monde assez tranquille. Ce qui fit résoudre MM. de la ville d'aller au Pallais-Royal en donner advis... »

« ... Le dimanche dernier du dict mois, la royne trouva bon que M. le prevost des marchands luy présentast tous les quartiniers de la ville, qu'elle receut bénignement, et tesmoigna leur sçavoir bon gré du soing qu'ils avoient apporté dans l'exécution des mandements de la ville, et à désabuser les peuples dans leurs quartiers. Le lundy sa majesté donna ordre d'assembler au Pallais-Royal tous messieurs les colonels, et chascun d'eux, six capitaines, deux officiers et quatre bourgeois, qui luy furent présentez par MM. les prévost des marchands et eschevins. Les quels, après avoir esté remerciez de la royne, qui estoit dans son lit, de la peine et du soing qu'ils avoient pris à empescher les désordres que cette émotion populaire eust causé sans les ordres qu'ils y avoient apportez, ils demeurèrent autour du lit de la dicte dame-reyne, pendant que le sieur de Sainctot alloit quérir les dicts colonels et capitaines, qu'il faisoit entrer, sçavoir: deux colonels et leurs douze capitaines à la fois. Qui furent les uns après les autres remerciez de la reyne avec beaucoup de tesmoignage de bienveillance. Le roy estoit assis dans une chaire au chevet du lit de la dicte dame, qui souffrit que beaucoup de ces capitaines et bourgeois l'embrassassent par les jambes en luy baisant les mains. MM. les colonels eurent ordre d'assembler le lendemain tous leurs capitaines, lieutenants et enseignes en leurs maisons, pour les asseurer de la satisfaction que le roy avoit de leurs bonnes conduites et sages déportemens. »

Le parlement ne tarda pas à se lasser du zèle trop froid de l'hôtel de ville pour la Fronde; il se mit à prendre avec elle des airs de maître, ni plus ni moins qu'avec la cour; une scène se passa le 8 janvier 1649, assez propre à donner une idée des rapports qui existaient alors entre

ces deux grands corps, en apparence unis pour la même cause. Citons encore :

« ... Incontinent après seroient arrivez au petit bureau de la dicte ville MM. de Bruxelles, le Nain', Menardeau et Payen, conseillers en parlement, qui auroient demandé à parler à MM. les prévost des marchands et eschevins. A quoy le dict sieur Lescot (un des échevins) auroit reparty qu'il estoit seul à présent, et qu'il y avoit deux de ses confrères qui estoient partis ce matin pour aller à Sainct-Germain vers leurs majestez, de la part du bureau ; que M. le prevost des marchands et le sieur Hachette, autre eschevin, estoient au parlement en une police généralle qui se tient cette après-disnée, en laquelle la ville avoit esté mandée, en sorte qu'il estoit seul. Et s'estans les dicts sieurs conseillers, sans aucunes autres parolles et cérémonies, assis dans les premières places du bureau de la dicte ville, dirent au dict sieur Lescot qu'ils estoient députez du parlement pour venir travailler en ce lieu conjointement avec MM. les prévost des marchands et eschevins. Qu'il estoit question de lever des commissions pour la levée des gens de guerre et pourveoir à la seureté de la ville ; qu'il ne falloit avoir dans la conjoncture des affaires présentes qu'une mesme volonté ; qu'on sçauroit bien remarquer ceux qui voudroient jouer les deux. Interpellant le dict sieur Lescot de leur donner compte des affaires de la dicte ville, et de venir travailler avec eux au faict des dictes commissions ; que c'estoit la chose qui pressoit le plus à présent. A quoy M. Lescot ayant répliqué... qu'il les prioit de l'excuser s'il ne pouvoit travailler avec eux qu'en la présence du dict prévost. Ce qui feist prendre la parole à M. Payen, conseiller, où il s'emporta avec une grande passion. Ce qui obligea le dict sieur Lescot à aller quérir le dict sieur prévost des marchands, et l'informer du procédé de ces messieurs, qui prirent encore occasion de son absence pour déclamer contre la ville. » (P. 86.)

Le prévôt des marchands étant revenu, dit qu'il convenait d'attendre le retour des députés de la ville envoyés à la reine-mère :

« Qu'il croyoit que les dicts députez de la ville arriveroient ce soir, et qu'il ne manqueroit pas demain matin d'assembler le conseil de la dicte ville, où les dicts sieurs se pourroient trouver s'ils l'avoient agréable. Ce que les dicts sieurs conseillers eurent peine à goûter, et qui ne se passa pas sans quelques parolles un petit aigres. Néantmoings il en fallut demeurer là. »

Cependant les députés n'avaient rien obtenu à Saint-Germain, et ce qu'il y avait de plus clair dans la réponse qu'ils rapportaient, c'est que la cour s'efforçait de fomenter la mésintelligence entre la ville et le parlement ; elle voulait que les bourgeois contraignissent le parlement à obéir, c'est-à-dire à se rendre à Montargis :

« C'estoit le seul moyen de faire retourner le roy à Paris, et qu'ainsi le dict parlement sortiroit par une des portes de la ville, que leurs majestez entreroient par une autre. »

Les plus exaltés du parlement prirent prétexte de cette réponse pour crier à la trahison contre l'hôtel de ville. L'échevin Fournier avait été au palais rendre compte de sa mission à Saint-Germain, et il fut remercié de sa conduite en cette circonstance :

« Ce qui n'empescha pas néantmoings que quelqu'un du parlement ne sortit brusquement de la grand'chambre, qui dit tout haut dans la salle du Palais que tout estoit perdu, et que la ville trahissoit le parlement. Ce qui mit une telle confusion parmi le peuple, que MM. les eschevins, procureur du roy et de la ville, et les conseillers d'icelle, quoiqu'accompagnez de bon nombre d'archers, eurent grande peine à se tirer de la presse. Et de fait, il vint un des dicts archers dire à l'hostel de ville qu'on faisoit grand bruit au Palais contre MM. de la dicte ville, et que ceux qui y estoient couroient grand danger de leur vie. Pour preuve de quoy l'on vit un demi quart d'heure après arriver quantité de canailles, qui vraysemblablement estoient sortis du Palais pour venir faire ravage à l'hostel de ville. Mais, ayant estez arrestez sur la grande montée, et M. le président de Novion, MM. Deslandes et Payen, MM. les eschevins et conseillers de la dicte ville, retournans du Palais, ayant fendu la presse, firent dissiper toute cette populace, qui passa le reste de la journée dans la Grève, où ils commirent mille insolences.

« Cependant ces messieurs montèrent en la salle des colonels, où le dict sieur président de Novion déclara à la compagnie qu'il falloit aller droit en besoigne dans les affaires présentes, et que le premier qui broncheroit seroit jetté par les fenestres de l'hostel de ville. Et en voulut prendre quelques-uns à partie, qu'il remarqua n'agréer pas telles procédures violentes à la vérité. Mais la ville estoit au temps de tout perdre ou de tout souffrir. » (P. 98.)

Cependant les plus sages du parlement comprirent la faute de ces têtes chaudes, et, dès le lendemain, s'efforcèrent de la réparer; les registres du parlement en fournissent la preuve :

« Ce jour (10 janvier), sur ce qui a esté proposé à la cour, toutes les chambres assemblées, qu'aucuns ennemis du repos public avoient publié le jour d'hier : qu'il y avoit de la division entre le parlement et les officiers de la ville, et sous le prétexte de ces fausses suppositions commençoient d'attrouper le peuple pour favoriser leurs mauvais desseins, la matière mise en délibération, a arresté qu'il en sera informé à la diligence du procureur général du roy; enjoint aux prévost des marchands et eschevins de continuer l'exercice et la fonction de leurs charges avec la mesme affection et fidélité qu'ils ont témoignée ci-devant, dont la cour est satisfaite; a mis et met leurs personnes, familles et biens en la protection et sauvegarde de la dicte cour; fait très-expresses inhibitions et défenses à toutes personnes de leur mesfaire, ni mesdire, à peine de la vie. Fait en parlement le 10e janvier 1649. » (P. 111.)

Remarquons en passant que, du temps de la Fronde, *sous peine de la vie*, est le refrain obligé de toutes les injonctions du parlement, comme de l'hôtel de ville; la moindre ordonnance de police était accompagnée de cette terrible sanction. Mais c'est là une bagatelle sur laquelle nous passerons vite, et qui ne doit pas nous détourner de l'idée principale que nous poursuivons ici. Malgré cette espèce d'amende honorable du parlement envers la municipalité de Paris, il resta évident que l'hôtel de ville et le palais ne jouaient pas le même rôle dans la Fronde, et n'y marchaient point d'un pas égal. Pour le parlement, c'était une lutte personnelle, un intérêt d'ambition, et toujours sa vieille chimère de se constituer, sans mission populaire, le tuteur des rois; pour la ville de Paris, c'était uniquement son an-

tipathie contre un homme. Or, une antipathie ne produit point une révolution, il faut un intérêt national; mais quel intérêt la bourgeoisie avait-elle à ce que le parlement, corps aristocratique, fût le maître en France? Aussi le lendemain même du jour où le parlement avait donné à la ville ce beau certificat de satisfaction et de civisme, comme on aurait dit à une autre époque, la commune assemblée pour donner ordre à quelques ouvrages de fortification, constatait de nouveau dans son procès-verbal l'ardeur défaillante de la bourgeoisie. C'était l'avocat général Talon qui portait témoignage, se plaignant:

« Qu'il y avoit quatre jours que sa compagnie estoit sous les armes, et qu'il estoit impossible qu'elle peust subsister davantage; que la plupart des bourgeois se dispensoient d'aller à la garde en personne, et n'y envoyoient que des personnes inconnues, auxquelles l'on ne se pouvoit confier sans courre hazard; qu'il faudroit aviser... De tous lesquelz avis ayant esté remercié et asseuré que la ville y pourvoieroit à son possible, il s'est retiré. Et à l'instant fut résolu le mandement qui ensuit:

« Il est ordonné à tous chefs d'hostels et de familles de se trouver à toutes les gardes ordinaires et extraordinaires qui se feront par ordre de la ville, en personne, s'ils ne sont malades ou ayant autres incommoditez qui les en puissent exempter, à peine de chacun cinquante livres d'amende pour chacun défaillant; au payement de laquelle ils seront contraints sans déport. » (P. 114.)

Et cette indifférence des bourgeois se manifestait au moment même où l'on mettait tout en œuvre pour raviver leur ardeur et exciter leur enthousiasme, où les princes aussi bien que le parlement n'avaient pour la ville que de douces paroles; lorsque, pour mieux s'entendre avec la magistrature municipale, le prince de Conti, déclaré généralissime de l'armée de la Fronde, venait demeurer à l'hôtel de ville; lorsque madame et mademoiselle de Longueville y prenaient aussi leur domicile, en faisant au prévost des marchands et aux échevins ce compliment:

« Que M. de Longueville, n'ayant point de plus chers gaiges, il les envoyoit icy pour respondre de sa fidélité, et qu'elles demandoient le couvert. » (P. 115.)

On sait que l'héroïne de la Fronde, qui était alors sur le point d'accoucher, voulut mettre son enfant au monde dans l'hôtel de ville de Paris. Cet enfant, né le 27 janvier, « fut tenu sur les fonds par messieurs les prévost des marchands, eschevins et greffier de la dicte ville pour tout le corps d'icelle; » il reçut le nom de Charles de Paris.

Cependant rien ne triomphait de l'indifférence de la bourgeoisie, elle chantait force vaudevilles satiriques; les mazarinades se publiaient par milliers, se lisaient partout, avec une maligne persévérance et une insatiable avidité; mais tous les efforts des bourgeois, tout leur patriotisme s'épuisaient dans ces faciles hostilités; dès qu'il fallait prendre à la lutte une part plus sérieuse et plus active, donner son argent ou sa peine, manier enfin d'autres armes que l'épigramme, le zèle était partout refroidi, l'ardeur était partout éteinte, on ne trou-

vait plus personne dans la véritable bourgeoisie: le rôle actif restait aux grands seigneurs et à la populace. Un mois après la date du mandement que nous citions tout à l'heure, la magistrature municipale était réduite à prendre des mesures encore plus sévères. Il faut citer encore, c'est le seul moyen de faire connaître au vrai les dispositions de la bourgeoisie :

« Sur la plaincte faite à l'hostel de cette ville de Paris par les sieurs colonels et capitaines d'icelle, du reffus et mespris des chefs d'hostel et chambrelans de se trouver en personne à la garde ordinaire des portes et aux extraordinaires qui sont commandées pour le service du roy et conservation de la ville, suivant ce qu'il a esté cy-devant enjoinct à peine d'amende, et qu'aucuns soy-disans exemps n'y vont poinct du tout, ny personne pour eux, et les autres y envoyent seullement des lacquais, valetz et jeunes garçons qu'ils louent, maladroictz, incapables de correction et de porter les armes et pauvrement vestus. Lesquelz commettent plustost des désordres, querelles, ivrongneries et insolences ausdicts corps de garde que d'y rendre aucun service, et les abandonnent mesmes, desrobent les armes des soldatz, d'où est arrivé accident de mort d'hommes. A quoy estant important de remédier, il est de rechef enjoinct à tous chefz d'hostel et chambrelans de se trouver d'oresenavant en personne sans y faillir, avec armes suffisantes, ordinaires et extraordinaires, et se rendre aux mandements des dicts sieurs colonels ou capitaines, et au parlement de leurs compagnies où elles seront contremandées de marcher à peine de désobéissance, et de huict livres parisis d'amende, chaque fois, s'il n'y a excuse de maladie duement attestée. Au payement de laquelle amende est aussy enjoinct ausdicts colonels et capitaines de les faire contraindre par leurs officiers, lesquelz pour leur reffus de ce faire demeureront responsables en leurs privez noms, par exécution et vente de meubles, sur-le-champ, au son du tambour... et en outre deffenses expresses aux soldatz et officiers de commettre aucun désordre, ny tirer l'espée et s'outrager les ungs et les autres, à peine de la vie... Faict au bureau de la ville, le 14ᵉ jour de février 1649. » (P. 232.)

En vingt endroits de ces registres, on voit le corps municipal s'efforçant de réprimer l'indiscipline des gardes bourgeoises, et prodiguant en vain les ordres et les menaces pour les contraindre à servir la Fronde.

Pour remédier à cette désertion de la bourgeoisie, on imagina de former un corps d'infanterie, qui, sous le nom de milice de Paris, serait entretenu aux dépens des bourgeois. Dans une assemblée tenue chez M. Miron, l'un des colonels, on proposa de faire mettre sur pied et soudoyer mil ou douze cents hommes par toutes les colonelles (1) de Paris. D'autres bourgeois, plus zélés, assemblés chez un autre colonel, le conseiller Menardeau, représentèrent :

« Qu'il alloit de l'honneur de la première ville du royaume de composer cette milice jusques à six mil hommes, qui seroient levez et entretenuz aux despens des dictes colonelles. »

(1) Les colonelles étaient ce que nous nommons aujourd'hui *légions*.

Ils ajoutaient :

« Que les colonels et capitaines de Paris n'avoient pas esté establis pour s'exposer et les bourgeois de la dicte ville à des sorties ausquelles ils pourroient courir hazard de leurs vies et de leurs personnes ; que les biens des Parisiens consistoient en héritages à la campagne, qui se trouvoit toutte ruynée, en rentes sur la ville et sur particuliers, dont il ne se payeroit rien durant la guerre, et en louage de maisons, dont il ne s'en pouvoit rien espérer pendant ces désordres ; et que le surplus ne vivoit que par le commerce, le travail et l'industrie, pour composer ces six mil hommes de milice pour soulager les colonels, capitaines et bourgeois de Paris, par les fréquentes sorties qu'ils feront et les employs continuels où ils seront hors de la dicte ville, pendant que les vrays bourgeois garderoient les portes et murailles d'icelle et empescheroient les querelles et sedditions, à quoy l'on ne voyoit le monde que trop disposé ; qu'il valloit beaucoup mieux s'efforcer à présent à faire fond suffisant pour la subsistance de ces six mil hommes, qui ne va qu'à six mil deux cent livres par colonelle.... »

Mais cela sembla beaucoup trop cher ; il fut décidé qu'on solderait seulement une milice de 1185 hommes, sans y comprendre les officiers ; et un mois s'était à peine écoulé qu'on ne voulut plus rien payer du tout. Dans l'assemblée de la ville, du 18 mars,

« Les colonels ont représenté qu'ils avoient grand difficulté de trouver de quoy les faire subsister (les gens de la milice) le mois passé, et que les bourgeois ne veulent plus contribuer pour leurs dix sols par jour. » (P. 381.)

Une paix ayant été signée entre le roi et la Fronde, au mois de mars 1649, une assemblée eut lieu à l'hôtel de ville, et les six corps marchands furent convoqués en ces termes :

« Il est ordonné aux maistres et gardes du corps de la draperie de députer deux d'entre eux pour se trouver demain, deux heures de relevée, en l'hostel de cette ville, en l'assemblée qui s'y fera pour entendre la lecture des lettres de cachet que le roy escript à la dicte ville, et adviser à ce qui sera bon de faire en conséquence. »

Pareil mandement fut envoyé au corps des épiciers, merciers, pelletiers, orfévres et bonnetiers. L'assemblée décida que la ville se rendrait en corps au parlement. La réunion des corporations marchandes résolut, de son côté, tout le contraire, ainsi qu'on le voit dans un registre de leurs délibérations, conservé aux archives du royaume (K. 1001) :

« Du 30 mars assemblée a esté faicte de MM. les six corps des marchands, en la maison et bureau de la draperie, pour aviser si l'on iroit voir MM. du parlement, touchant le résultat de la paix : a esté résolu que l'on ne rendroit aucune visite à MM. du parlement (1). »

(1) Ce manuscrit, que nous avons consulté, donne seulement le résultat des délibérations, sans exposer aucun des motifs ; il eût été curieux de voir par

Ainsi la bourgeoisie ne prenait pas même la peine de dissimuler son désaccord avec le parlement, alliés pourtant l'une et l'autre contre la cour, mais hostiles à des degrés bien différents.

La paix faite, le corps municipal fut admis à Saint-Germain en présence du roi et de la reine-mère; le prévôt des marchands, un genou en terre, fit des excuses en termes pleins d'humilité, mais pourtant ménagés de sorte que la ville maintenait son droit d'insurrection contre les provocations de la cour. Ce langage est remarquable, et peint, comme tout le reste, la position mixte de l'hôtel de ville, alliée de la Fronde sans être ennemie de la cour.

« Sire (disait le prévôt des marchands), nous venons au nom de vostre bonne ville de Paris, nous jetter aux piedz de Vostre Majesté pour implorer sa clémence et sa protection, en luy renouvellant les hommages et la fidélité que nous luy devons. Cette ville, l'ouvrage de douze siècles, le siége de soixante-quatre roys, vos ayeulx (1), et l'ornement de vostre empire, toute couverte de honte et de confusion, vient mettre les armes à vos pieds, que l'horreur de la mort et l'effroyable image de la famine luy avoient fait prendre avec beaucoup d'aveuglement. Semblable à ces malades qui se jettent avec furie et sans jugement sur leurs médecins, comme sur des ennemis jurez de leur vie, elle n'a pas eu recours à son roy sy tost comme elle debvoit, et est sortye sans faire réflexion hors des bornes de son debvoir, et a couru avec précipitation à sa perte asseurée pour éviter une ruine imaginaire. Il fault, Sire, qu'elle advoue et qu'elle confesse son crime, puisqu'elle est tombée dans une indignation, et qu'elle a provoqué la colère de Vostre Majesté. Mais permettez que je vous dise, Sire, que ce crime, pour avoir esté commis par une nécessité forcée et prédominante, est, sans injustice, une infidélité innocente et une rébellion sans malice. »

Le prévôt des marchands continue sur le même ton, en demandant au roi

« L'oubly du *crime innocent* qui les avoit jettez dans son indignation. »

quels raisonnements les représentants des corporations appuyèrent le refus de se joindre, dans cette circonstance, au parlement, et même à la ville. Quoi qu'il en soit, il n'est pas douteux que leur intention ne fût de faire une démonstration publique de désaccord avec des frondeurs zélés; et cette pensée devient plus manifeste encore par les délibérations suivantes. Ainsi, le 2 avril, ils décident que les six corps iront seuls complimenter le roi à Saint-Germain, après que MM. du parlement et MM. de la ville en seraient de retour; le 7, nouvelle décision portant résolution « que chacun corps ira en son carosse, avec un septième carosse pour mettre les robes. » La visite se fit le 8, et le 9 les six corps s'assemblèrent pour entendre le compte que leur devaient rendre les maîtres et les grands gardes revenus de Saint-Germain, et pour décider si l'on irait visiter le premier président et les autres députés du parlement. Il fut résolu qu'on n'irait pas. (P. 54 du manuscrit.) Et cinq jours après, les maîtres et les grands gardes des six corps allèrent complimenter le chancelier sur son retour à Paris ; ce qui acheva de mettre au grand jour les véritables sentiments de cette notable portion de la bourgeoisie parisienne.

(1) On remarquera la science historique des chefs du corps municipal.

Cependant la ville retomba bientôt dans son *innocente infidélité*, la paix fut rompue, la Fronde remit son monde sur pied, et la guerre se fit avec les mêmes allures qu'auparavant; la bourgeoisie ne se montra pas d'humeur plus belliqueuse que dans la première prise d'armes, et les bourgeois se hâtèrent de crier merci. Cette fois ils s'adressèrent à Dieu et aux saints; ils prièrent messieurs les prévôts des marchands et échevins

« De procurer la descente de la châsse de saincte Genevièfve, pour, par son intercession, obtenir du ciel la paix tant désirée de touttes les nations. » (T. II, p. 364.)

Vingt châsses descendirent en même temps que celle de sainte Geneviève, et furent portées processionnellement à Notre-Dame. Toutefois le vœu des pacifiques bourgeois ne fut exaucé que quelques mois plus tard.

On voit que tout s'accorde dans ces registres, depuis le commencement jusqu'à la fin de la Fronde, pour établir nettement la position et le rôle mixte de la bourgeoisie dans la guerre contre la cour, et pour réfuter l'opinion de ceux qui ont écrit que les représentants de la bourgeoisie, tels que les conseillers de la ville, les quartiniers, etc., étaient des frondeurs ardents.

Jusqu'ici nous ne nous sommes occupé que d'un seul objet, l'appréciation de la conduite de la bourgeoisie durant la Fronde. Ce manuscrit offre d'autres aperçus également dignes de fixer l'attention; nous achèverons de le faire connaître dans un deuxième article.

Reszty Pamietnikow M. Rogowskiego, etc., etc. Fragments des Mémoires de Mathias Rogowski, capitaine de cavalerie dans l'armée des confédérés de Bar; publiés par C. Gaszynski. — Un vol. in-12; Paris, 1847.

On se rappelle que les Polonais firent de grands efforts, vers la fin du dernier siècle, pour régénérer leur patrie, et pour la soustraire à l'influence des trois voisins qui avaient juré sa perte. On n'ignore pas non plus les causes principales qui firent échouer ces efforts; mais, pendant longtemps, les événements dans leurs dé-

tails furent pour nous un mystère. La plupart des philosophes du XVIII[e] siècle avaient traité toutes les questions qui se rattachaient à la Pologne, à son existence et à son avenir, d'une manière trop générale pour qu'on pût les saisir distinctement et les étudier à fond. Rousseau et Rulhière, l'un dans ses *Considérations sur le gouvernement*, l'autre dans son *Histoire de l'anarchie de Pologne*, furent vraiment les premiers qui nous donnèrent, sur l'état de la constitution de ce malheureux pays, quelques notions positives.

De nos jours, M. Ferrand (*Histoire des trois démembrements de la Pologne*), le comte Michel Oginski (*Mémoires sur la Pologne et les Polonais*), et M. de Salvandy (*Histoire du roi Jean Sobieski et de la Pologne*), ont répandu une nouvelle lumière sur les annales polonaises. Toutefois, ce grave sujet est encore environné d'épaisses ténèbres, que peuvent percer à peine de rares documents que l'on découvre et publie de loin en loin. C'est à nous, au moins, à les recueillir précieusement pour essayer de combler une des plus grandes lacunes de l'histoire moderne.

Parmi les publications de documents inédits relatifs à la Pologne, les plus récentes et les plus curieuses, nous devons placer assurément l'ouvrage que nous signalons aujourd'hui à l'attention de nos lecteurs.

Attaché à la personne du maréchal Casimir Pulawski, un des chefs des confédérés de Bar, l'auteur l'accompagna, non-seulement dans ses expéditions contre les Russes, mais encore dans tous ses voyages en Europe et en Amérique. Rentré en Pologne, Mathias Rogowski finit ses jours en 1828, laissant un manuscrit dont le titre polonais peut se traduire ainsi : *Relation des événements auxquels je pris part ou dont je fus le témoin dans ma jeunesse*. Ce manuscrit, dont l'importance paraît avoir été méconnue jusqu'ici, vient d'être retrouvé dans la patrie de l'auteur, et il a été publié en France par un Polonais émigré. Il était en si mauvais état que de dix livres qu'il contenait six seulement ont pu être mis au jour ; ajoutez à cela que le cinquième et le dixième sont incomplets et défectueux.

Toutefois, dans ce qui reste de la relation de Mathias Rogowski, il y a bien des particularités dignes d'un haut intérêt. Vous n'y rencontrerez point seulement ces menus détails qui suffisent pour piquer et satisfaire la curiosité des oisifs, mais certains faits très-

graves, à notre sens, qui se rattachent tout à la fois à l'histoire de la Pologne, de l'Amérique et de la France.

Après avoir raconté son départ de la Pologne avec Pulawski, en 1772, l'auteur donne, dans les trois premiers livres, des détails sur son voyage et son séjour en Allemagne. Vient ensuite le récit de l'arrivée des deux Polonais au camp des Turcs, qui, en 1774, étaient en guerre avec les Russes. Rogowski n'oublie pas de nous dire la part que son illustre compagnon et lui-même prirent à des combats que le succès ne devait pas couronner.

Dans les trois derniers livres, l'auteur parle du séjour qu'il fit avec Pulawski dans les villes de Turquie, par exemple, à Andrinople, à Rodosto et à Constantinople, où ils entretinrent des relations avec les officiers ottomans, les chrétiens de tous pays, et particulièrement avec l'ambassade de France. Le voyage que les deux Polonais firent plus tard en Amérique et en France (1776), fournit à Rogowski l'occasion de dire quelques mots sur ce dernier pays. Il s'arrête plus particulièrement sur Paris, et cite les personnages de distinction qu'ils rencontrèrent. Vient enfin le départ pour l'Amérique. Là, ils furent accueillis avec empressement par les colons. Ils combattirent les Anglais sous les ordres du célèbre Washington. L'auteur termine par le récit de la mort de Pulawski, qui, nommé général de brigade dans les armées américaines, fut tué au siége de la ville de Savannah (1779). Il ajoute aussi quelques mots sur son retour en Pologne.

Voici comment Rogowski raconte son départ de Czenstochowa, place forte qu'occupaient alors les confédérés :

« Radziminski, citoyen respectable et guerrier valeureux, à qui le maréchal (Pulawski), pendant ses excursions, laissait le commandement de Czenstochowa, fit savoir qu'immédiatement après notre sortie, il était arrivé de fâcheuses nouvelles. Les Autrichiens, ayant enfin jeté le masque, avaient chassé les confédérés de Preschau, occupé militairement, par trahison, Tynièc, Lanckorone et Bobrek, et ils s'avançaient dans les palatinats de Cracovie, de Sandomir et de la Volhynie. Il ajoutait qu'ayant appris en même temps l'entrée des Prussiens dans la grande Pologne, et leur intention d'attaquer les confédérés, la résistance aux trois puissances lui paraissait impossible; qu'il fallait donc (dans son opinion) songer à notre sûreté, d'autant plus que Pulawski, accusé publiquement du crime de régicide, pouvait être exposé à périr...

« Peu de temps après notre rentrée à Czenstochowa, qui eut lieu le soir assez tard, Pulawski et Radziminski eurent ensemble et secrètement, dans le vieux réfectoire, une conférence qui dura une heure. Quant à moi, fatigué par deux jours de marche, je commençais déjà à me déshabiller dans ma cellule, lorsque je vis entrer subitement Pulawski. Son visage était triste, et à la place de l'uni-

forme de hussard brodé d'argent qu'il portait habituellement, il n'avait qu'un vêtement brun avec un bonnet garni de peau de mouton. « Mathias, me dit-il, « notre cause est gravement compromise. Tu sais, mon cher frère, que jusqu'ici « je n'ai point désespéré ; mais aujourd'hui que je vois les trois puissances se « déclarer contre nous, et nos alliés rester inactifs, je trouve la résistance im« possible. Nous pourrions, il est vrai, employer nos dernières forces ; mais, au « lieu de les épuiser tout à fait, il vaut mieux les réserver pour des temps meil« leurs. D'ailleurs, une résistance désespérée attirerait sur cette maison (1) les « ravages et les injures des schismatiques unis aux luthériens. C'est pourquoi je « me trouve obligé de me sauver aujourd'hui à l'étranger ; et comme je sais que « tu m'aimes, et que je puis mettre en toi ma confiance, je viens te demander « si tu veux m'accompagner dans mon exil ? » — « Monsieur le maréchal, ré« pondis-je tout ému et en l'embrassant, j'irais avec vous jusqu'au bout du « monde ; je ne vous quitterai point tant qu'il me restera quelque force et la « vie. » Pulawski m'embrassa à son tour, en disant : « J'étais sûr de ton cœur. » Ensuite, mettant le doigt sur sa bouche, il ajouta : « Mon frère, garde le secret, « car je ne veux point que la garnison sache que je la quitte. Prends un habit « militaire, et qu'il soit modeste. Nous partirons quand on verra poindre l'au« rore. »

Après avoir raconté leur sortie de la place, leur passage en Silésie, leur séjour à Dresde et à Braunau (où se trouvaient déjà les principaux chefs des confédérés), et après avoir indiqué les motifs qui leur firent quitter cette dernière ville, Rogowski poursuit ainsi :

« Partis vers le milieu de janvier 1773 pour Francfort (sur le Mein), où séjournaient Karp et Wielichowski (confédérés), nous y arrivâmes après deux semaines de voyage. Là, nous apprîmes que le manifeste des trois cours sur le démembrement venait d'être publié ; que la Russie mettait en liberté nos sénateurs emprisonnés à Kaluga, et qu'on avait convoqué une diète extraordinaire à Varsovie pour le 19 avril. Cette diète se transforma en une confédération sous la présidence de Poninski, homme de sentiments vulgaires, partisan du roi, et par conséquent de la Russie... Semblables aux anciens Catons, les nonces de Nowogrod, Samuel Korsak et Reytan, d'éternelle mémoire, s'opposaient à la violence et protestaient avec une grande énergie. Mais les armées étrangères ayant entouré la chambre des nonces, le roi Poniatowski s'effraya, se mit à pleurer, et conjura la diète de ne pas aggraver les maux de la Pologne par une résistance inutile. On céda, et on nomma une commission, qui plus tard confirma, d'une manière honteuse, l'usurpation des trois cours.

« C'étaient là de tristes nouvelles, qui nous tourmentaient sans cesse. Cependant, nous reçûmes une lettre qui nous consola beaucoup. Elle était écrite par Mazowiecki, homme résolu, qui avait été le chef des confédérés du district de Dobrzyn. Il engageait Pulawski à ne plus perdre de temps en Allemagne, mais à venir à Silistrie, pour prendre le commandement des Polonais qui s'y trouvaient réunis en grand nombre, et attendaient avec anxiété sa présence. Pulawski et moi, satisfaits de cette nouvelle, nous saisîmes avec confiance ce fil d'araignée,

(1) Cette conversation avait lieu dans un couvent où se trouvait une image célèbre et très-révérée de la Vierge.

loin de prévoir qu'il devait se rompre et nous exposer, sans utilité, à de dures épreuves et d'innombrables misères.

« Dans cet intervalle, la guerre commença en Turquie. Le congrès réuni à Bukharest s'étant dissous, Romanzow passa le Danube au commencement du mois de juin (1773), à la tête d'une armée russe. Il rencontra bientôt les troupes turques, qui étaient commandées par l'indolent visir Muzum-Oglu.

« Les Russes prirent d'abord le dessus, et battirent deux fois les Turcs; mais arrivés sous les murs de Silistrie pour assiéger cette place, ils y rencontrèrent des obstacles insurmontables. Le commandant de la garnison était un homme habile et de grand cœur. Mazewiecki et ses confédérés animaient les Turcs, et leur donnaient l'exemple du courage. On faisait de fréquentes sorties, qui furent si souvent couronnées de succès, que l'armée russe, après de nombreux efforts, se trouvant affaiblie, battue continuellement, et démoralisée, leva le siége et se retira en désordre de l'autre côté du Danube. Dans cette retraite malheureuse, le corps du général Weymarn fut mis en pleine déroute. Le général lui-même resta sur la place. Les Turcs auraient sans doute détruit toute l'armée russe s'ils avaient su profiter de la victoire.

« Ayant reçu ces nouvelles à Francfort, nous sentîmes rentrer l'espoir dans nos cœurs désolés, et nous commençâmes sérieusement à nous préparer pour un voyage en Turquie. »

Ici nous trouvons dans la relation de Rogowski des détails sur ce voyage, entrepris par Venise, à travers la Bosnie, la Servie, etc. Nous y voyons aussi la réception qui fut faite aux voyageurs, tant par leurs compatriotes que par le pacha turc, à Silistrie, où ils arrivèrent le 10 mars 1774. Nous ne voulons citer que la partie du récit qui se rattache à la guerre des Turcs contre les Russes.

« Pulawski prit le commandement d'un détachement des confédérés, composé de quarante hommes environ, mais braves et résolus; du reste, nous avions l'espoir que cette petite troupe grossirait, car on en parlait déjà en Pologne, et il nous arriva bientôt plusieurs volontaires. En toutes choses nous observions les règlements militaires, et nous faisions chaque jour les exercices d'après la tactique allemande, qui plaisait beaucoup à Pulawski.

« L'armée russe, ayant reçu un secours considérable en hommes, marcha en avant. Le maréchal Romanzow, les généraux Unger, Potemkin et Dolgoruki, après avoir organisé leurs troupes, traversèrent le Danube au-dessus de Silistrie, près d'un grand lac. Pulawski engageait le pacha à leur disputer le passage, ce qu'il eût été facile de faire au grand désavantage des Russes; mais le pacha, se fiant en son *Allah*, répondait : *Ce qui doit arriver arrivera; si Dieu le veut, les Russes seront noyés, et, dans le cas contraire, ils viendront.* Pouvait-on opposer des arguments à une théologie si absurde?... Allah n'ayant pas fait noyer les Russes, ils passèrent le fleuve sans avoir été alarmés, et le corps d'Unger vint immédiatement attaquer Silistrie. Cette attaque fut repoussée par les canons placés sur les murailles, et par les sorties des Turcs. Dans une de ces sorties, notre détachement se distingua par une bravoure vraiment chevaleresque; mais nous perdîmes deux de nos hommes. Unger se retira, et Pulawski, profitant de cette occasion, nous fit sortir de la place, avec permission du pacha, pour nous rendre aux environs de Schumla, où l'armée du grand-

visir se trouvait campée; nous y arrivâmes sans accident après quelques jours de marche. »

Voici comment l'auteur décrit l'entrevue que Pulawski eut avec le grand-visir, et la dispersion de l'armée turque :

« Pulawski, ayant une lettre du pacha de Silistrie, se présenta au grand-visir. Muzum-Oglu le reçut poliment, et avec les honneurs dus à son rang. Il nous fit donner des tentes, et assigna à notre détachement un quartier dans le camp. Mais, après la première conférence, Pulawski devina que les choses prendraient une tournure fâcheuse, le visir lui ayant paru un homme léger, sans volonté et sans énergie.

« Ainsi, les Turcs restaient inactifs comme s'ils eussent été couverts du manteau de leur *Allah*, tandis que Romanzow s'approchait rapidement, et, après avoir disposé avec prudence ses divers corps, les entourait en silence. Aussi, l'armée du grand-visir, qui n'était pas sur ses gardes, se trouva séparée de ses magasins. Soltykow, en se jetant de côté à la tête de plusieurs milliers de soldats, attaqua une forte escorte qui conduisait les vivres à notre camp. Ce fut alors que l'armée turque, forte de trente mille hommes environ, fut dispersée, de sorte qu'une partie resta sur la place, et que le convoi fut enlevé.

« Il serait difficile de s'imaginer l'effroi que l'arrivée d'une nouvelle si triste répandit parmi les Turcs, surtout lorsqu'ils virent l'armée de Romanzow devant eux....

« Notre cavalerie marcha en avant, et nous commençâmes, ayant Pulawski à notre tête, des escarmouches avec l'avant-garde russe... Ne voyant venir aucun secours, tandis que les forces de l'ennemi augmentaient sans cesse, nous fûmes forcés de battre en retraite, et de nous rendre vers le camp, d'où l'on tirait encore le canon de temps en temps. Cependant le silence suivit bientôt, et quand nous eûmes passé la barrière, nous trouvâmes le camp dans un grand désordre. Les soldats fuyaient pêle-mêle, en abandonnant les canons et les tentes, et en jetant leurs armes à terre. Pulawski se fraya un passage jusqu'à la tente du grand-visir, et demanda ses ordres. Mais l'imbécile Muzum-Oglu, déjà placé sur son cheval, lui répondit qu'*il ne lui donnait aucun ordre particulier, mais qu'il lui prescrivait de faire ce que feraient les autres.* »

Après avoir raconté la déroute de l'armée ottomane et la marche forcée des confédérés à la suite des fuyards, Rogowski parle des disputes que ses compatriotes avaient eues avec les soldats turcs, disputes dont le résultat fut une rixe qui coûta six hommes aux premiers et vingt aux seconds. Puis viennent des détails sur le séjour des confédérés à Andrinople et à Rodosto, sur l'accueil qu'ils trouvèrent dans la première de ces villes parmi les chrétiens, et particulièrement chez un riche marchand de blé nommé Arnoux. Il était né en France. Ce fut lui qui reçut dans sa maison Rogowski et Pulawski. Ils se rendirent à Constantinople vers la fin de l'année 1775.

« Nous restâmes à Constantinople treize mois environ ; nous eûmes donc le

temps de tout voir et de tout examiner. J'excepte pourtant l'intérieur des mosquées et le visage des femmes turques; car les mosquées sont inaccessibles aux giaours ou chrétiens, et les femmes sortent entièrement voilées. Ce qui maintient cette dernière habitude, c'est moins la timidité ou la modestie des femmes que la grande jalousie des Turcs.

« Dans nos chagrins, notre plus grande, et peut-être notre unique distraction, était la société de M. de Saint-Priest, ambassadeur de France. C'était un homme respectable, poli et aimable, comme le sont tous les Français. Plein de sympathie pour notre nation; et ayant appris, par les journaux, beaucoup de bien de Pulawski, il témoignait à celui-ci une sincère amitié et une haute considération. C'est en fréquentant la maison de ce haut personnage que j'ai étudié assez la langue française pour la parler aujourd'hui avec facilité.

« M. de Saint-Priest recevait les journaux français. Nous avions donc chaque jour des nouvelles, non-seulement de la France, mais encore de tous les autres pays. Ce qui surtout faisait alors beaucoup de bruit dans le monde, c'était la révolte des colonies anglaises en Amérique, révolte que provoqua la métropole par des contributions trop élevées, ainsi que par d'autres injustices et violences. Le congrès d'Amérique ayant mis à la tête des troupes Georges Washington, homme de courage et de talent, les insurgés obtinrent plus d'un succès. Comme les Français se trouvaient dans des rapports hostiles avec les Anglais, cette diversion leur causait une grande joie. Cependant, ils ne la manifestaient qu'en secret, le cabinet de Versailles ne voulant pas encore intervenir directement dans cette affaire.

« M. de Saint-Priest, en parlant des Américains, applaudissait aux efforts de ces champions de la liberté, et il accordait à leurs efforts les plus grands éloges. Son langage fit sur Casimir Pulawski une telle impression, qu'il se décida à traverser l'Atlantique pour offrir ses services aux colons. Quant à moi, ennuyé d'une trop longue inaction, je me prononçai également en faveur de ce projet. Mais, pour un voyage si long, la chose essentielle nous manquait, c'est-à-dire, l'argent.

« C'est ici qu'il faut reconnaître que le doigt de la Providence s'étendait sur nous, pauvres pécheurs, car elle nous tira d'une manière presque miraculeuse de cet embarras. »

Ici Rogowski parle de deux mille ducats qu'une personne anonyme envoya à Pulawski par un banquier de Varsovie. Après cette digression, l'auteur continue en ces termes :

« Avec l'argent que nous reçûmes, l'exécution de tous nos projets devenait bien facile. M. de Saint-Priest approuva le but de notre voyage. Il nous apprit l'arrivée à Paris d'un délégué des Américains, nommé Franklin, homme savant et honnête, qui s'occupait avec activité des affaires de son pays. Franklin se chargeait d'envoyer en Amérique tous ceux qui s'enrôlaient comme volontaires. Pour ces motifs, l'ambassadeur de France nous conseillait de nous rendre par mer à Toulon, et de là à Paris, pour prendre des informations et aviser aux moyens de donner suite à une entreprise si louable. Il remit aussi à Pulawski une lettre de recommandation adressée à son frère aîné, qui portait le titre de comte, et avait une charge à la cour de Versailles.

« Ainsi pleins de confiance, comme chrétiens, dans la grâce de Dieu et la protection de nos saints patrons, nous quittâmes Constantinople le 4 février 1777. Avant de partir, Casimir Pulawski et moi nous écrivîmes tous deux une lettre d'adieu fort aimable à M. Arnoux (d'Andrinople) et à sa famille. »

Nous passerons sur les incidents du voyage ainsi que sur l'arrivée des deux voyageurs en France. Après avoir dit quelques mots de Toulon, de Marseille, d'Avignon et de Lyon, l'auteur parle de Paris en ces termes :

« Paris est, selon moi, la ville des villes. Quelles magnifiques maisons! quel luxe dans l'habillement, dans les voitures, dans les équipages !.. Constantinople, et toutes les grandes cités de l'Allemagne que j'ai vues, ne peuvent être comparées à Paris... Nous descendîmes dans une auberge assez bien tenue, à l'enseigne du *Cygne ;* elle est située sur les bords de la Seine, vis-à-vis d'un grand pont qu'on appelle *neuf*, bien qu'il paraisse être assez vieux. »

Rogowski donne quelques renseignements sur ses compatriotes qui se trouvaient alors en France, et sur les rapports de Pulawski avec M. de Noailles, puis il ajoute :

« On parlait partout en France du départ du marquis de La Fayette, jeune officier de grande noblesse, et cousin de M. de Noailles. Quittant sa famille, sa jeune femme, une grande fortune, et les faveurs de la cour, il arma à ses frais un vaisseau, et se rendit secrètement en Amérique pour combattre les Anglais. Le roi paraissait s'en fâcher, la famille s'en plaignait, et à la cour on parlait de lui de diverses façons; mais l'opinion publique approuvait la noble détermination du jeune gentilhomme. En général, tous les Français faisaient des vœux alors pour les Américains. On s'arrachait les journaux et les lettres particulières qui contenaient quelques détails sur les succès de Washington et les défaites des Anglais. De là vient qu'on nous reçut partout avec une grande considération, quand on sut que nous allions prendre part à la guerre d'Amérique. »

Ici l'auteur énumère toutes les visites que Pulawski et lui-même rendirent à Paris ; il mentionne surtout l'entrevue que M. de Noailles leur fit avoir avec Benjamin Franklin. Ils partirent bientôt, s'embarquèrent, et parvinrent enfin heureusement en Amérique, après n'avoir relâché qu'une fois, à Saint-Domingue.

Nous regrettons de ne pouvoir, faute d'espace, suivre Rogowski dans les détails qu'il donne sur les relations de Pulawski avec Washington, La Fayette, Kosciusko ; sur les batailles livrées aux Anglais par les Américains, que secondait la flotte française, batailles dans lesquelles nos deux volontaires se distinguèrent tant de fois. Pour terminer, nous nous bornerons à citer les pages où Rogowski raconte les derniers moments de Pulawski, son chef et son ami, qui trouva une mort glorieuse au siége de Savannah.

« La ville de Savannah est située sur le fleuve du même nom, tout près de son embouchure. Là, ce fleuve est tellement large et profond, que les vaisseaux

peuvent y entrer. La ville, en réalité, était tout ouverte; d'un côté seulement on voyait un fort défendu par des fossés et un nombre suffisant de canons; de l'autre côté se trouvaient quelques batteries occupées par les soldats anglais. Vers la fin de septembre (1779) les Américains arrivèrent, avec leurs alliés français, sous les murs de Savannah, et envoyèrent au général Provost un parlementaire pour l'engager à se rendre. L'Anglais demanda vingt-quatre heures pour réfléchir, voulant (comme on l'apprit plus tard) donner ainsi au général Maitland le temps de venir à son secours; c'est, en effet, ce qui eut lieu. Alors les ennemis, se sentant en force, se moquèrent des propositions qu'on leur avait faites et reprirent l'offensive. Nous commençâmes donc un siége en règle. Nos ingénieurs élevèrent des retranchements en terre, et les vaisseaux français se rapprochèrent de la ville. Les Anglais ne se laissèrent point effrayer; ils firent de fréquentes sorties; deux de leurs attaques furent repoussées; mais la troisième fut, pour eux, plus heureuse : ils nous prirent ou nous tuèrent beaucoup de monde.

« Quatre jours plus tard on commença le bombardement de la place. Un major français, nommé Lefranc, se distingua par une action vraiment héroïque. N'ayant pris avec lui que cinq soldats, il s'avança jusqu'aux fortifications des ennemis, et mit le feu sous les palissades; mais celles-ci étant en bois pourri, le feu s'éteignit : autrement nous aurions chassé les Anglais comme on force le renard à sortir de son terrier.

« Le 9 du mois d'octobre fut le jour désigné pour donner un assaut général. La milice ayant fait une fausse attaque, les forces principales des Américains et des Français se dirigèrent vers les batteries, placées sur une hauteur nommée Spring-Hill. L'action fut des plus chaudes. Pendant plus d'une heure, les canons tonnèrent et le sang coula. Pulawski, voyant un grand espace vide au milieu des fossés, se décida à franchir ce passage (il commandait alors un corps de partisans) avec un petit détachement de la cavalerie de Géorgie, et à entrer dans l'intérieur de la ville. Il voulait par là opérer une utile diversion. Le général Lincoln ayant approuvé ce plan, Pulawski, après avoir invoqué l'assistance divine, s'écria : *Forward!* et nous le suivîmes au galop, au nombre de deux cents cavaliers.

« Les deux premières minutes se passèrent fort bien. Nous courions à notre perte, mais nous y courions avec courage et en vrais chevaliers. Comme nous passions devant les deux batteries entre lesquelles se trouvait l'espace vide, un feu croisé nous arrêta et mit le désordre au milieu de nos rangs. Je regarde : ô moment douloureux, et dont le souvenir ne s'effacera jamais de mon cœur! j'aperçois Pulawski jeté à terre. Je descends rapidement de cheval, pensant qu'il ne s'agissait que d'une légère blessure; mais c'était d'un affreux malheur que je devais être le témoin. La jambe de Pulawski avait été emportée par un boulet, et le sang s'échappait de sa poitrine, probablement frappée d'une balle. M'étant mis à genoux pour le soulever, il prononça d'une voix mourante les mots *Jésus, Maria, Joseph*. Je n'entendis ni ne vis plus rien; une balle de fusil, glissant en ce moment sur mon crâne, inonda mes yeux de sang, et je perdis entièrement connaissance. Nos braves soldats, encouragés par Jerzmanowski, emportèrent avec eux, sous un feu continuel, Pulawski, moi et quelques autres blessés. Le soir, lorsque j'eus repris mes sens, après avoir été soigné par un chirurgien, j'appris de Jerzmanowski que notre chef avait encore vécu près d'une heure, mais qu'il n'avait prononcé que des paroles entrecoupées dans des accès de fièvre, parlant tantôt de la Pologne, tantôt de l'avenir, et d'une certaine Françoise. Ayant fait signe qu'on lui apportât un Christ, il l'embrassa, et un instant après il rendit l'âme.

« Ainsi périt, le 9 octobre 1779, à peine âgé de trente-six ans, le plus illustre guerrier de la Pologne après Étienne Czarnecki. »

Nous ne dirons plus qu'un mot de la relation de Mathias Rogowski. Le style en est peu étudié et quelquefois peu correct, mais, en revanche, il est toujours clair et animé.

Senlis et Chantilly anciens et modernes, par M. Vatin, président du tribunal civil de Senlis (Oise). — Un vol. in-8° ; chez Charles Duriez, à Senlis (1847).

Les livres traitant de l'histoire de nos villes de province se multiplient depuis quelques années de manière à prouver combien a été vive et puissante dans toute la France l'impulsion donnée aux études sérieuses par la publication des grandes œuvres historiques. Il n'est pas maintenant de si petite ville, de si chétive bourgade qui n'ait son histoire. Quelquefois même une même ville voit surgir, coup sur coup, et en moins de dix années, deux et même trois chroniqueurs indigènes, qui, ne permettant pas qu'un seul monopolise le trésor des souvenirs locaux, se disputent l'honneur d'en écrire la monographie. Ainsi, Chantilly, dont nous annonçons aujourd'hui une histoire, ne comptait déjà pas moins de deux historiens. En 1791, un certain Mérigot avait, si nous ne nous trompons, publié, sous le titre de *Promenade ou Itinéraire des jardins de Chantilly*, une esquisse historique sur la ville et sur le château ; ce qui n'empêcha pas, en 1840, M. de Fauquemprez de faire paraître une *Histoire de Chantilly, depuis le dixième siècle jusqu'à nos jours;* livre sagement conçu et plein de recherches laborieuses, mais qui, toutefois, ne sembla pas lui-même un concurrent assez redoutable à M. Vatin, pour l'empêcher d'entrer à son tour en lice avec son histoire de Senlis et de Chantilly.

L'intérêt local est toujours largement et ardemment exploité dans ces histoires qui vont toutes à l'adresse des gros propriétaires et des hauts fonctionnaires du pays ; rien de ce qui peut tourner à la glorification de la cité n'y est omis. On y exalte jusqu'au moindre bailli, qui, au passage d'un roi ou d'un prince, a su ne pas rester court dans sa harangue ; on y ressuscite, dans de magnifiques prosopopées, tout intendant bénévole qui n'a pas trop abusé de son droit de concussion sur ce pauvre peuple *taillable et corvéable à merci* ; Madame la baillive et Madame l'élue ne sont même pas oubliées dans ces pages

congratulantes de toute histoire faite en famille. A chaque ligne l'orgueil communal y trouve son compte; mais l'histoire générale, la seule dont l'intérêt soit puissant et réel pour tous, y gagne-t-elle quelque chose? Nous en doutons; et le livre de M. Vatin vient nous confirmer dans ce doute que tant de chroniques provinciales avaient fait naître en nous.

Le nouvel historien de Senlis et de Chantilly se laisse dominer comme les autres par les étroites préoccupations de l'intérêt local. Lui aussi il ne voit que le clocher à l'ombre duquel il écrit; il ne prend souci des faits et gestes de ses concitoyens, qu'autant qu'il les voit se mouvoir et s'agiter autour du beffroi communal. Ont-ils passé les murs de la ville, historien à courte visière, il ne les voit plus, il ne les connaît plus. Ainsi, il consignera longuement à la page 32 de son livre la charte communale accordée à Senlis, en 1175, par le roi Louis le Jeune, et il oubliera de nous dire que Guérin, le plus sûr conseiller de Philippe Auguste à la journée de Bouvines, et le même qui traça, dit-on, le plan de la bataille, était évêque de Senlis.

Si quelque étranger illustre vient à passer par Senlis et même à établir son séjour dans cette ville ou dans quelqu'une des abbayes qui l'environnent, M. Vatin ne trouvant ce fait consigné ni dans les chartes municipales ni dans les cartulaires abbatiaux, l'ignore, ou plutôt le dédaigne au point de l'oublier et de l'omettre.

Il a perdu ainsi l'occasion d'écrire un épisode qui, sans contredit, eût été le plus curieux de son livre. Dans les trois pages de notice qu'il consacre à l'abbaye de Chaalis, croyez-vous qu'il n'accorde pas une seule ligne au séjour de plusieurs mois que le Tasse fit dans ce monastère?

Il eût pourtant été intéressant de nous montrer le grand poëte italien prenant pour station dans ses courses à travers la France cette grasse abbaye de Chaalis, où l'attirait un prélat italien, fils de Lucrèce Borgia, le cardinal Hippolyte d'Este, que la faveur de Catherine de Médicis avait doté de cet opulent bénéfice depuis 1558. Tout historien mieux entendu n'eût certes pas manqué cette bonne fortune; et ce séjour du Tasse, composant, à onze lieues de Paris, un chant entier de sa Jérusalem, s'inspirant, pour ses vers les plus mélancoliques, de l'aspect des bois voisins d'Ermenonville, où J. J. Rousseau devait aller mourir; ce touchant épisode, disons-nous, eût valu au lecteur, dans un livre plus littérairement conçu, bon nombre de pages éloquentes.

Le Tasse partit de Chaalis pauvre comme il y était venu. Le cardinal d'Este, qui cumulait en France trois archevêchés, plusieurs évêchés et un grand nombre d'abbayes, ne détourna pas de toutes ces richesses un seul écu d'aumône pour le poëte malheureux. La cour de France elle-même ne répara point cet oubli de l'avare prélat; et, plus tard, comparant cette parcimonie des princes avec leur générosité pour Desportes, qu'un seul sonnet faisait gratifier d'une abbaye, Balzac put écrire dans l'un de *ses entretiens :*

« Dans la même cour Torquato Tasso a eu besoin d'un écu, et l'a demandé, par aumône, à une dame de sa connaissance. Il rapporta en Italie l'habillement qu'il avait apporté en France, après y avoir fait un an de séjour. Et toutefois je m'assure qu'il n'y a pas une stance de Torquato Tasso qui ne vaille autant, pour le moins, que le sonnet qui valut une abbaye. »

. Ce fait de la présence du Tasse à Chaalis, si intéressant pour l'histoire littéraire, devait même séduire M. Vatin au point de vue de l'érudition. Il eût en effet trouvé là une occasion de disserter victorieusement contre Ménage, qui, dans ses *Osservazioni sull' Aminta*, trompé par une ressemblance de nom, nous montre le poëte italien non à Chaalis, mais à Chablis, la ville des vins blancs.

M. Vatin a manqué tous ces bons hasards. Bien plus, dans un autre endroit de son livre, il n'a pas été plus heureux à propos d'histoire littéraire. Il a prouvé qu'elle est pour lui d'un intérêt tout à fait négatif. Le séjour que le poëte Théophile fit à Chantilly a été aussi complétement omis que l'épisode du Tasse.

Il est cependant, dans le parc de Chantilly, un lieu appelé encore l'*étang de Sylvie*, dont le nom ne sera compris de personne, si l'on n'a soin de rappeler qu'il le doit aux vers de ce même Théophile, à l'ode, plus étrange que poétique, ayant pour titre : *La Maison de Sylvie*.

Fuyant les fureurs du père Garasse et les effets d'une condamnation que la publication du Parnasse satirique avait attirée sur sa tête, Théophile s'était retiré à Chantilly, où le duc de Montmorency lui avait ouvert un asile. Son séjour y avait été court; mais il avait suffi pour que l'image de ces beaux lieux, de ces ruisseaux, de ces verdures, de ce splendide horizon ne sortît plus de son imagination émerveillée. Quand il fut arrêté et qu'on l'eût jeté à la Conciergerie, dans le cachot de Ravaillac, c'est le souvenir de Chantilly qui s'éveilla le premier dans son esprit, et qui rayonna dès lors sur tous les vers dont il charma sa longue captivité :

Pour laisser avant que mourir
Les traits vivants d'une peinture,
Qui ne puisse jamais périr
Qu'en la perte de la nature,
Je passe des crayons dorez
Sur les lieux les plus révérez
Où la vertu se réfugie,
Et dont le port me fut ouvert
Pour mettre ma teste à couvert
Quand on brulla mon effigie.

De là Théophile prend occasion de nous décrire, en vers souvent charmants, tout le parc de Chantilly, tel qu'il l'avait admiré, avec sa ménagerie, ses étangs, ses belles pelouses :

Dans ce parc un valon secret,

Tout voilé de ramages sombres,
Où le soleil est si discret
Qu'il n'y force jamais les ombres,
Presse d'un cours si diligent
Le cours de deux ruisseaux d'argent,
Et donne une fraîcheur si vive
A tous les objets d'alentour,
Que même les martyrs d'amour
Y trouvent leur douleur captive.
Un étang dort là tout auprès
Où ces fontaines violentes
Courent, et font du bruit exprès
Pour éveiller ses vagues lentes,
Luy, d'un maintien majestueux,
Reçoit l'abord impétueux
De ces nayades vagabondes,
Qui dedans ce large vaisseau
Confondent leur petit ruisseau,
Et ne discernent plus ces ondes.

De tels vers n'étaient certes pas pour gâter une description du parc de Chantilly. M. Vatin, toutefois, en a jugé autrement. Il leur a préféré, pour grossir son livre, *le Règlement des courses*; et en cela, peut-être a-t-il mieux compris l'esprit de notre époque. C'est le langage du *turf*, en effet, et non plus celui des beaux vers qu'on va entendre aujourd'hui à Chantilly.

HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE, par M. J. MICHELET. — Tome Ier, in-8°, chez Chamerot. — Paris, 1847.

HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE, par M. Louis BLANC. — Tome Ier, in-8°; chez Langlois et Leclercq. — Paris, 1847.

HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION ET DE L'EMPIRE, par M. Amédée GABOURD. — Assemblées *constituante* et *législative;* 2 vol. in-8°, 1846. — *Convention nationale;* 2 vol., 1847. — Paris, chez Jacques Lecoffre et comp.

HISTOIRE DES GIRONDINS, par M. A. DE LAMARTINE. — 8 volumes in-8°; chez Furne et Coquebert. — Paris, 1847.

(2e article.) (1).

« Avant d'entreprendre l'histoire de la révolution française, il « faut jeter en arrière un coup d'œil rapide, et chercher dans les « notions immuables de la justice et du droit, dans les mœurs et « les institutions du passé, la raison, la cause, et peut-être aussi la « portée d'un événement si considérable (2). » En lisant ces lignes, on croirait volontiers que M. Amédée Gabourd a recherché, uniquement dans le passé, la raison de ce qui existe aujourd'hui, et que les preuves historiques lui ont suffi pour expliquer l'avénement de l'ordre nouveau fondé par nos pères en 1789.

En effet, dans les pages souvent fortes et animées d'une longue introduction, vous voyez comment l'excès du mal, ou, pour employer le langage de M. Amédée Gabourd, comment *la double révolte contre la justice et l'amour* a produit, dans les dernières années du XVIIIe siècle, cette commotion violente qui devait régénérer toutes choses, nous ramener à *l'ordre nécessaire*, aux lois

(1) Voir le premier article dans le numéro de juillet, page 429.
(2) Amédée Gabourd, Introduction, page 1.

posées par le Christ, qui *est venu parmi nous asseoir le monde dans la charité*. Vous saisissez, dans des considérations rapides, la succession de tous les abus, de tous les excès qui, de près ou de loin, ont amené la révolution. L'auteur a fait à chacun sa part : à la royauté, qui a méconnu sa mission, excédé ses pouvoirs, abusé de sa toute-puissance, qui s'est dégradée enfin sous Louis XV ; à l'aristocratie, toujours oppressive, qui aggrave ses torts, dans les deux derniers siècles, en se montrant vile et corrompue ; à la bourgeoisie égoïste ; au peuple opprimé, affamé, déchiré par d'impitoyables maîtres, mais qui souffre aussi de son aveuglement et de ses propres fureurs. M. Amédée Gabourd, par amour de la vérité, ne garde envers les hommes ou les institutions aucun ménagement ; il en signale hardiment, sans atténuer la pensée par la forme, les vices, les imperfections, l'impuissance. Il accumule dans un petit nombre de pages tous les reproches adressés autrefois et de nos jours à l'ancienne société. Il porte sur l'Église elle-même (et c'est une chose remarquable, si l'on tient compte des opinions de l'auteur) un jugement sévère : « Le clergé n'était plus cette puissance mé« diatrice placée entre le trône et le peuple, qui parlait au roi pour « lui rappeler ses devoirs, et puisait, dans la haute indépendance « du sacerdoce, cette respectueuse fermeté qui sait garder intactes « la dignité de l'autel et les immunités de l'Église. Il s'était placé, « en quelque sorte, dans la main du pouvoir temporel, et, pour « conserver son repos, ses dignités, ses bénéfices, il subissait le « joug, ne rompant guère le silence que pour venir en aide aux « prétentions de la monarchie absolue. » Il dit ailleurs : « Il s'était « formé un clergé courtisan, avide d'honneurs et de richesses, et « plus empressé de cultiver la faveur ministérielle que de se con« former aux exigences du sacerdoce. Beaucoup d'évêques oubliaient « dans les fastueux salons de Versailles les obligations étroites qu'im« pose la conduite d'un diocèse. Leur absence et leur mollesse « contribuaient à autoriser le relâchement du clergé en sous-ordre. « Plusieurs d'entre eux menaient une vie scandaleuse, et les com« plaisances de l'opinion ne favorisaient que trop leurs dérèglements. « Aussi la tiédeur avait-elle peu à peu gagné la masse du corps « ecclésiastique. Ce n'était plus pour obéir à une vocation sérieuse « qu'on s'engageait dans les ordres : l'ambition, la vanité, condui« saient à cette carrière comme aux autres. Un grand nombre de « prêtres profanaient leur habit dans les assemblées de la ville ; la

« noblesse considérait l'épiscopat comme un de ses apanages ; elle « en faisait le patrimoine ordinaire des cadets de famille ; on solli- « citait un évêché comme un régiment ; des abbayes devenaient la « récompense de services frivoles ; enfin, les couvents de femmes, « trop souvent le refuge forcé des jeunes filles de condition sacri- « fiées à la fortune des aînés, étaient envahis par l'esprit du monde « et le goût des fêtes.... » Qu'ont dit de plus Voltaire et les autres philosophes que M. Amédée Gabourd poursuit avec tant d'amertume ? Pourquoi tant de clameurs contre ceux qui ont accepté les idées du XVIIIe siècle et se sont faits, de nos jours, l'écho des accusations portées, il y a cent ans, contre le dérèglement de l'ancien clergé ? Qu'ont-ils avancé qui ne soit vrai, prouvé par ceux-là même qui se proclament, à l'heure où nous écrivons ces lignes, les plus fervents adeptes du catholicisme ?

Ainsi, dans les dernières années du XVIIIe siècle, si l'on en croit M. Amédée Gabourd, le mal a fait des progrès tels qu'il paraît irrémédiable. Il a gagné toutes les parties du corps social. Rien désormais ne peut venir en aide à la France, ni la sauver. Ce n'est pas la royauté absolue, malgré la vertu de son dernier représentant ; ni l'aristocratie haïe ou méprisée ; ni le clergé corrompu ; ni la bourgeoisie, classe privilégiée, qui est, comme les autres, pleine de vices ; ni le peuple ignorant, dont on ne connaît point encore l'énergie et les nobles instincts, et qui est condamné, par une longue tradition d'injustices, à toujours souffrir, à toujours obéir sans se plaindre et sans murmurer. Que peuvent aussi pour le salut commun les institutions de la vieille monarchie ? La France confiera-t-elle le soin de sa régénération au parlement, coterie tumultueuse, qui oublie sa véritable origine, méconnaît ses attributions, recherche le bruit, gourmande le pouvoir, l'avilit, et cependant a peur de la révolte ; aux états-généraux, sorte d'accidents dans notre histoire de 1302 à 1614, qui ont pour base la distinction des classes, l'inégalité, c'est-à-dire l'injustice, et dont l'unique résultat (c'était déjà, au XVIIe siècle, l'opinion de Richelieu) est de constater l'impuissance de ceux qui ont recherché le bien général et l'ont voulu avec sincérité ? Non ; il n'est donné ni aux hommes ni aux institutions de l'ancien régime d'accomplir cette régénération. Il faut recourir aux moyens héroïques, au plus héroïque de tous, à une révolution. Elle seule peut remettre

la séve dans le tronc pourri, et lui faire porter encore le feuillage et les fruits.

En suivant donc les déductions historiques de M. Amédée Gabourd, déductions qui sont de toutes, en une pareille question, les plus claires et les plus vraies, on arrive à reconnaître qu'en 1789 la révolution était inévitable ; on en saisit les causes, et, à l'avance, on en mesure la portée. Seulement l'auteur pourrait nous dire encore quels ont été les signes précurseurs de cette révolution ; comment elle avait été préparée dans les masses, principalement par les grands esprits du XVIII[e] siècle ; comment, en un mot, avant qu'elle eût une manifestation extérieure, elle était déjà accomplie dans les idées.

Ce n'est point ainsi qu'a procédé M. Amédée Gabourd. Il répudie et maudit le XVIII[e] siècle, qui est pour lui un âge de scepticisme et d'immoralité. Que fait-il alors? Ses opinions le dispensent aisément d'une transition. Il n'a pas besoin de rattacher, même par un point, l'ordre nouveau à l'ordre ancien : il lui suffit de l'intervention céleste. La révolution éclate subitement comme la foudre. Pourquoi? C'est qu'en 1789 la mesure de nos iniquités était pleine, et que Dieu a voulu nous punir et se venger.

M. Amédée Gabourd a emprunté l'épigraphe de son livre aux prophètes Jérémie et Isaïe : « Voilà ce que dit le Seigneur, le Dieu « d'Israël : *Je vais visiter, dans ma colère, le roi de Babylone et « son pays... J'étendrai ma main sur vous, je vous purifierai « de toute votre écume par le feu...* » Dans ces mots empruntés à une poésie violente, vous trouvez tout le système de l'auteur. Il développe sa pensée en plusieurs endroits. « Dieu, dit-il, qui gou- « verne les peuples dans leur liberté, leur dispense la récompense « ou le châtiment; et, comme pour les empires l'éternité n'existe « pas, c'est en ce monde qu'ils satisfont à la justice. Telle est la « raison de ces révolutions sociales qui donnent à l'homme un si « cruel enseignement, et font éclore au milieu des ruines cette « illusion qu'on appelle le progrès. » Ailleurs, après avoir parlé de la grandeur morale de la France et de la mission providentielle qui lui a été confiée en ce monde, il ajoute : « Mais si la France a « reçu de tels priviléges, c'est à la condition de s'en servir pour le « bien. Quand elle abuse de sa force et de son intelligence pour se « mettre à la tête des mauvaises passions, quand elle tourne contre

« la religion, contre la vertu, contre la vérité, cette puissance d'ac« tion et de propagande qui lui a été accordée, alors descendent « sur elle de salutaires fléaux, et Dieu la rappelle; par de terribles « épreuves, au sentiment de ses devoirs oubliés. Autant il s'était « plu à l'environner de récompenses aux grandes époques où elle « avait obéi à sa mission, autant il s'attache à la punir et à la châ« tier lorsqu'elle ose sacrifier aux idoles de la corruption et du « mensonge... »

Plus loin vous lisez : « Dieu châtiait ce peuple qui s'était détourné « de lui, il l'abandonnait à ses voies et aux conceptions délirantes « de l'orgueil ; surtout il répandait sur les yeux et sur les âmes « cet esprit d'aveuglement et de vertige, qui sème d'illusions et « d'espérances les routes de l'abîme, qui fait adorer la mort : la « moisson était mûre pour la justice et le châtiment. » Telle est l'idée qui domine l'*introduction* de M. Amédée Gabourd. C'est un Dieu vengeur qui préside aux affaires de ce monde. *Il gouverne les peuples*, pour employer les expressions de l'auteur, *dans leur liberté ;* mais quand ils font mauvais usage de cette liberté,— qui n'existe pas d'ailleurs, puisqu'il la leur enlève au moment même où elle contrarie ses desseins,— sa puissance se manifeste pour le châtiment. Il dit, de nos jours, aux nations : Vous serez bouleversées, ravagées par le fer et le feu, comme il disait aux anciennes générations : Il me semble bon que le monde soit détruit, et vous disparaîtrez dans un immense déluge.

On le voit, en faisant intervenir presque visiblement et matériellement, à la manière des écrivains juifs, Dieu lui-même dans le gouvernement des choses terrestres, M. Amédée Gabourd s'affranchit aisément, dans son livre, de la raison historique. Qu'avez-vous besoin de rechercher des précédents à la révolution? Une page, une phrase, un mot vous suffisait. Ce mot, qui vous dispensait de remonter dans vos aperçus jusqu'aux Mérovingiens, vous l'avez dit : *La France a cessé d'obéir à sa mission, et Dieu l'a rappelée par de terribles épreuves au sentiment de ses devoirs oubliés.* Là est tout votre système ; non point le vôtre seulement, mais celui encore de quelques hommes qui, comme vous, à défaut de l'inexorable logique, ont voulu recourir à des raisons surnaturelles pour justifier leurs croyances.

M. Amédée Gabourd a dit aussi, en parlant de Dieu et de la France : *Autant il s'était plu à l'environner de récompenses aux*

grandes époques où elle avait obéi à sa mission, autant il s'attache à la punir et à la châtier lorsqu'elle ose sacrifier aux idoles de la corruption et du mensonge. Ainsi, nous le savons, la révolution a châtié nos pères qui avaient accepté les doctrines du XVIIIe siècle. Mais quelles sont ces grandes époques dont vous parlez, où Dieu a dispensé si largement à notre pays les récompenses et la gloire? Ne seraient-ce point, à votre sens, l'époque de la Saint-Barthélemy, ou bien encore celle où Louis XIV a signé la révocation de l'édit de Nantes? Nous serions tenté de le croire, en lisant ce que vous avez dit de l'histoire et des destinées de l'Espagne: «C'est un peuple nécessairement catholique, le peuple mi-« litant de l'Église, le pays des sublimes dévouements chrétiens: « la religion est son âme, la condition naturelle de sa grandeur et « de sa prospérité; le mysticisme dont se rit une philosophie sté-« rile dans son orgueil, enfante chez elle des citoyens héroïques « pour la patrie et pour le ciel. Tant qu'elle accomplit sa mission « qui consiste à lutter par l'épée pour la défense ou le règne de la « foi, son nom est grand parmi les nations; dans ses convulsions « elle attire à elle l'admiration du monde; et quand le monde la « croit morte et martyre, c'est alors qu'elle renaît plus vigoureuse « et plus célèbre. Tel a été son rôle depuis Pélage. Jamais peuple « n'a versé plus de sang sans s'épuiser, alors du moins qu'il com-« battait pour la religion de ses pères; jamais, en revanche, au-« cune nation n'a été plus promptement frappée d'impuissance « et de dépérissement, quand elle s'est retirée des luttes saintes « pour jouir en repos de ses trésors, ou pour prêter l'oreille au vent « desséchant de l'incrédulité.» Ainsi donc, aux yeux de M. Amédée Gabourd, l'Espagne n'a eu pour elle la grandeur et la prospérité qu'aux jours où elle a tiré le fer pour la défense ou le règne de la foi catholique: non pas seulement dans son héroïque croisade contre les Maures, mais encore au XVIe et au XVIIe siècle, quand Philippe II employait la hache du bourreau et le feu des bûchers pour comprimer l'hérésie qui soufflait aux oreilles de son peuple fidèle le *vent desséchant de l'incrédulité;* quand les débiles successeurs du *démon du midi* chassaient (toujours pour le triomphe de la foi) la population industrieuse de leurs États. C'était là, en effet, une bien glorieuse époque à laquelle M. Amédée Gabourd oppose, au XVIIIe siècle, le règne de Charles III et l'administration du comte d'Aranda! Vous voyez à quelles erreurs historiques con-

duit un faux système. La décadence de l'Espagne commence au XVI[e] siècle, au moment même où le soleil ne se couchait jamais sur les vastes États qui relevaient de sa domination; quand Philippe II, dans des vues terrestres, se constitua le chef du catholicisme ; quand il consuma dans une propagande qu'on essaye en vain de considérer aujourd'hui comme purement religieuse, ses trésors, ses flottes et ses armées. D'autre part, qui peut nier maintenant que l'arrivée des Bourbons en Espagne, et notamment le règne de Charles III, n'aient été au XVIII[e] siècle, des événements heureux pour un pays dont rien n'égalait l'abaissement et la misère quand la tombe se ferma sur le dernier rejeton de Charles-Quint ? Ce sont là des faits avérés pour tous, et que M. Amédée Gabourd essayera en vain d'altérer, de détruire au profit de ses idées.

Voilà donc de grandes et d'heureuses époques pour l'Espagne et pour la France, que celles où Philippe II, après avoir allumé tant de fois les bûchers de l'inquisition, mourut, malgré son Mexique et son Pérou, dans la banqueroute ; où Charles IX laissa, après la Saint-Barthélemy, la France, comme il l'avait trouvée pendant son règne, en proie à de perpétuelles discordes, aux violences des partis religieux, à ce qu'il y a de plus hideux enfin, la guerre civile! Et que l'on ne suppose pas ici que nous taxions vaguement et sans cause M. Gabourd d'intolérance. Son aversion est si grande pour ceux qui ne partagent point sa foi, qui ne sont point catholiques à sa manière, qu'il ne suppose pas que Dieu ait pu tenir compte de leurs bonnes intentions, quand ils en eurent, et de leur vertu. Nous ne parlons pas ici, cela est évident, de Voltaire et de Rousseau, les chefs des mécréants; nous nous bornons à citer ceux qui prêtèrent l'oreille à leurs paroles et à leurs conseils: ainsi Choiseul, dont le marquis de Pombal et le comte d'Aranda étaient les dignes émules, ainsi Turgot, ainsi Necker, ainsi Malesherbes, *dont le nom est demeuré comme l'expression de la fidélité et de la vertu. Séduit, comme Turgot*, ajoute M. Amédée Gabourd, *par les doctrines d'une philosophie imprudente, et les ayant embrassées de bonne foi, il vécut assez pour en recueillir le fruit.* Plus loin, il condamne cette abominable philosophie qui fit accorder aux protestants la jouissance des droits civils; seulement il veut bien atténuer, par une légère restriction, la faute que commit Louis XVI : *On peut ranger*, dit-il, *cette concession au*

nombre de ces mesures qu'il est plus facile de blâmer dans le silence de la retraite, que de refuser alors qu'on est chargé du gouvernement d'un grand empire. Ne croirait-on pas vraiment que celui qui a écrit ces lignes a vécu en dehors de nos mœurs et de notre temps?

Nous en avons dit assez peut-être pour faire ressortir l'idée dominante à laquelle tout est subordonné dans l'ouvrage de M. Amédée Gabourd. Maintenant on peut se demander (en admettant toutefois que nos interprétations soient vraies) si, dès la première page de son livre, l'auteur était en droit de dire : « J'entreprends une œuvre que plusieurs ont déjà tentée, que « beaucoup essayeront après moi : le public sera notre juge. Si je « soumets à son examen un livre de plus dans la foule de ceux « qu'il a acceptés ou dédaignés, c'est qu'à mes yeux il y a encore « une place pour l'historien libre de préventions, et qui cherche « avant tout la justice. *Je veux être cet homme*. . . » N'est-il pas évident qu'ici il a pris la roideur de ses convictions pour la vérité?

Encore un mot avant de terminer avec M. Amédé Gabourd. Nous avons blâmé son système, parce qu'il nous semblait exclusif et faux. Toutefois, il ne faut pas supposer que nous méconnaissions l'action de la Providence dans les choses humaines, parce que, suivant nous, M. Amédée Gabourd la fait intervenir, et l'appelle à son aide mal à propos. La Providence, à nos yeux, est souverainement sage, et nous croyons lui rendre le plus beau témoignage en disant qu'en tout et partout elle procède avec une inflexible logique. Elle surveille tous les mouvements de la grande famille humaine; elle prépare les temps de paix et de bonheur, comme elle amène les révolutions, par une série de faits, dont on peut admirer dans l'histoire le rigoureux enchaînement. Nous osons affirmer que le dix-huitième siècle, où du choc des idées bonnes et mauvaises jaillirent tant de vérités, était utile à ses impénétrables desseins. Dieu, alors, voulait préparer les voies nouvelles où nous sommes entrés depuis la révolution, et non point se ménager l'occasion, comme le suppose M. Amédée Gabourd, de nous punir, par un terrible bouleversement, de toutes nos iniquités. C'est parce que nous croyons à la sagesse de la Providence, qu'il ne peut entrer dans notre pensée qu'elle soit semblable à nous, créatures infimes, qu'elle participe de nos infirmités, et qu'elle ait, de loin en loin, dans les siècles, des moments de colère ou d'ennui.

M. Michelet aussi a fait précéder son livre d'une longue introduction. Nous y lisons : « Plusieurs esprits éminents, dans une « louable pensée de conciliation et de paix, ont affirmé, de nos « jours, que la révolution n'était que l'accomplissement du chris- « tianisme, qu'elle venait le continuer, le réaliser, tenir tout ce « qu'il a promis. — Si cette assertion est fondée, le dix-huitième « siècle, les philosophes, les précurseurs, les maîtres de la révolu- « tion, se sont trompés ; ils ont fait tout autre chose que ce qu'ils « ont voulu faire. Généralement, ils ont eu un tout autre but que « l'accomplissement du christianisme. » M. Michelet s'empresse d'ajouter ici quelques mots où se manifeste déjà son opinion : « Si « la révolution était cela, rien de plus, elle ne serait pas distincte « du christianisme, elle en serait un âge ; elle serait son âge viril, « son âge de raison. Elle ne serait rien en elle-même. En ce cas, il « n'y aurait pas deux acteurs, mais un seul, le christianisme. S'il « n'y a qu'un acteur, point de drame, point de crise. La lutte que « nous croyons voir est une pure illusion. Le monde paraît s'agiter; « en réalité il est immobile. »

C'est ainsi que, dès le début, M. Michelet aborde et discute une question qu'il regarde avec raison comme fondamentale, question si grave, en effet, que nul historien de la révolution n'a osé encore l'envisager de face, et que les critiques, en s'exerçant aujourd'hui sur le livre dont nous parlons, ont fermé les yeux pour ne pas la rencontrer.

Trois choses, qu'il nous soit permis de le dire en passant, expliquent les jugements qui ont été portés jusqu'à présent sur l'ouvrage de M. Michelet. Il a mécontenté les esprits timides, qui n'aiment pas les discussions brûlantes, il a irrité (ce qui est dangereux) les lâches ; mais, il faut bien le reconnaître, il a trop souvent, par le fond ou la forme de ses considérations et de son récit, donné prise à la malveillance, et gain de cause à ses ennemis. Cela mérite explication.

M. Michelet dit, en parlant de certains politiques : « Ils ont une « raison d'éviter ces questions. Ils croient que le christianisme est « encore un grand parti qu'il est bon de ménager. Pourquoi se « brouiller avec lui ? Ils aiment mieux lui sourire en se tenant à « distance, lui faire politesse, sans se compromettre... » On ne saurait nier que ces paroles ne s'appliquent à un grand nombre. Combien d'hommes aujourd'hui, qui ont cessé de croire au christia-

nisme, à son origine et à sa mission divines, à son impérissable domination, qui rient de ses dogmes et de son culte, s'agenouillent cependant encore devant lui et l'accablent (non qu'ils regardent cela comme raisonnable, mais seulement comme utile) de leurs protestations de dévouement et de leurs feints respects? C'est là une détestable hypocrisie. Toutefois, qu'on y prenne garde : elle n'abuse personne, pas même ceux que l'on caresse et que l'on veut gagner. Qu'importe en effet au clergé, si vous n'êtes sincèrement soumis et vraiment des siens, que vous admettiez la morale de l'Évangile? *Dire, comme les mahométans, que Jésus est un grand prophète, ce n'est pas être chrétien.* Croyez-vous maintenant qu'en signalant la faiblesse ou l'hypocrisie de ceux qui vous environnent et en vous montrant plus braves qu'eux, vous puissiez vous les rendre amis? Non certes : votre franchise, à leurs yeux, devient un crime dont vous n'aurez jamais le pardon.

Qu'est-il arrivé à M. Michelet? Ceux que sa hardiesse avait profondément blessés ont pris son livre et l'ont mis en pièces ; et quand, pour cette exécution, ils n'ont osé se montrer eux-mêmes ou se sont défiés de leur impuissance, ils ont appelé à leur aide leurs amis, et quelquefois aussi d'infimes auxiliaires. Jamais ils n'ont eu plus belle occasion de se venger.

L'*Introduction* de M. Michelet (nous parlerons ailleurs du récit) est une chose étrange. Comment la qualifier? Tout s'y rencontre dans un pêle-mêle qui n'a pas de nom : les faits d'une haute importance, les petites anecdotes, les raisonnements subtils, les élans de la poésie, les violences de la polémique. Ajoutez à cela des impressions personnelles, des confidences de l'auteur au public sur lui-même, sur sa famille, sorte de conversation de médiocre intérêt pour le grand nombre, et que l'art repousse, parce qu'elle rabaisse l'histoire en lui enlevant sa dignité.

Comment voulez-vous qu'au milieu de tant de choses diverses qui tourbillonnent, pour ainsi dire, dans cette *Introduction*, sans cesse et avec une incroyable rapidité, certains lecteurs échappent au vertige qui a saisi, nous en sommes sûr, M. Michelet, nous ne dirons pas dans la chaleur, mais dans la fièvre de la composition? Est-il donc si difficile de comprendre que, sur tant de pages mouvantes, nonobstant de grands efforts, leur attention n'ait pu se fixer en un endroit, sur un point bien déterminé, et que le fil conducteur qui a dirigé l'auteur dans son travail, fil que lui-même

semble cacher à dessein, ait été pour eux insaisissable? Or, si l'on joint à ceux qui n'ont pas été clairvoyants, les critiques mal intentionnés qui n'ont pas voulu voir, il devient évident que bien peu d'hommes jusqu'à présent, en France et hors de France, ont dû parler de l'*Introduction* de M. Michelet en connaissance de cause ou avec loyauté.

Disons encore un mot du style de M. Michelet. Il a écrit son volume avec une extrême précipitation ; sa phrase est courte jusqu'à l'excès, hachée, inachevée. Il supplée par une profusion de suspensions et de points à ce qu'il voudrait bien dire. Quand il admire, quand il s'emporte, il a recours trop souvent à l'exclamation. Tout cela donne à son style une allure bizarre qui le rend presque incompréhensible. La forme n'est pas une chose vaine : c'est un des instruments les plus puissants qui aient été confiés au penseur. Si vous croyez vos idées neuves et bonnes, si vous voulez les mettre en circulation dans le monde, ne les recouvrez pas d'un voile épais qui les transfigure et les altère. Imitez nos grands écrivains du dix-septième siècle : leur langue valait bien celle de nos jours. Ils étaient précis, serrés, mais toujours clairs. Nous avons lu dans un journal allemand, justement renommé, une critique de cette *Introduction* que nous signalons aujourd'hui à l'attention de nos lecteurs. On lui reprochait, à cause du style, sa grande obscurité. C'est un blâme que les étrangers n'ont jamais adressé à nos historiens ni à nos publicistes du temps de Louis XIV et de Louis XV. Nous avons relevé ce fait pour le soumettre à l'examen de M. Michelet. Qu'il le médite, et assurément il ne sera pas tenté de nous taxer de rigorisme et de prendre en mauvaise part notre sévérité.

Nous le demandons maintenant : doit-on s'étonner que les ennemis de l'auteur, ceux qui haïssent son talent ou ses opinions, aient recherché soigneusement, à chaque page, à chaque ligne, dans les idées et dans les mots (malheureusement ils n'avaient que trop à reprendre), ce qui pouvait le rendre non-seulement bizarre et fantasque, mais ridicule, et leur fournir les moyens de l'écraser par l'ironie sans le juger? C'était à prévoir. Le jour où, dans le calme de l'étude, M. Michelet relira son livre, celui dont nous parlons, quand il fera la part de la passion et celle de la raison, quand il verra les abus de la précipitation, qui peut-être lui a été imposée, alors, nous en sommes convaincu, il n'attribuera qu'à lui-même

les railleries ou les jugements erronés d'une critique pleine d'exagération et de malveillance.

Toutefois, hâtons-nous de le dire, l'*Histoire de la Révolution* de M. Michelet a rencontré, non-seulement en France, mais encore en Allemagne et en Angleterre, des juges compétents et sérieux, qui ont mieux aimé se servir de la froide raison que de la raillerie, et qui ne se sont jamais départis, même quand ils ont été contradicteurs sévères, de la gravité que commandent les plus hautes considérations de l'histoire, de la politique et de la philosophie. Nous suivrons leur exemple pour discuter le point, à notre sens, le plus important de l'*Introduction* de M. Michelet.

La Révolution est-elle chrétienne ou anti-chrétienne?

« Cette question, historiquement, logiquement, précède toute « autre. Elle atteint, elle pénètre celles même qu'on croirait exclu« sivement politiques. Toutes les institutions d'ordre civil que « trouva la révolution, étaient ou émanées du christianisme, ou « calquées sur ses formes, autorisées par lui. » Nous avons fait pressentir plus haut la réponse de M. Michelet; il ne cherche pas d'ailleurs à la dissimuler, il nous la donnera lui-même avec hardiesse et précision. La voici : le christianisme a pour base le dogme de la *grâce* et du salut par le Christ; la révolution n'est autre chose que l'avénement, sur la terre, de l'esprit de justice. La *grâce* et la *justice* sont inconciliables aux yeux de M. Michelet : l'une amoindrit l'homme et le maintient dans un perpétuel servage; l'autre le régénère et lui donne conscience de sa liberté et de sa dignité. La *grâce* a régné, pour le malheur de l'humanité, au moyen âge; la *justice* domine les temps modernes. De là il est facile de tirer une conclusion : *La révolution est anti-chrétienne.*

M. Michelet a dit, nous le savons : « La révolution continue le « christianisme et elle le contredit; elle en est à la fois l'héritière et « l'adversaire. Dans ce qu'ils ont de général et d'humain, dans le « sentiment, les deux principes s'accordent; dans ce qui fait la vie « propre et spéciale, dans l'idée-mère de chacun d'eux, ils répu« gnent et se contrarient. Ils s'accordent dans le sentiment de la « fraternité humaine. Ce sentiment, né avec l'homme, avec le « monde, commun à toute société, n'en a pas moins été étendu, « approfondi par le chistianisme : c'est sa gloire, sa palme éter« nelle. Il a trouvé la fraternité resserrée au banquet de la cité an« tique; il l'a fécondée, répandue dans le vaste monde chrétien. »

Mais sa conclusion, nonobstant cette restriction, n'en existe pas moins dans toute sa rigueur. En effet il se hâte d'ajouter : « La révolution « fonde la fraternité sur l'amour de l'homme pour l'homme, sur le « devoir mutuel, sur le droit et la justice. Cette base est fondamen- « tale, et n'a besoin de nulle autre. Elle n'a point cherché à ce « principe certain un douteux principe historique : elle n'a point « motivé la fraternité par une parenté commune, une filiation qui, « du père aux enfants, transmettrait avec le sang la solidarité du « crime. »

Si les paroles que nous venons de citer ne vous suffisent point, parcourez des yeux seulement les pages où l'auteur trace le sombre tableau des misères auxquelles fut en proie la société tout entière, quand elle subit le dogme de la *grâce*. Ce fut pour sauver le monde qu'arriva la révolution, qui est *la réaction tardive de la justice contre le gouvernement de la faveur et la religion de la grâce.* L'opinion de M. Michelet est donc, nous le répétons, nettement formulée. Voyez, d'une part, comme il maudit l'Église, qui fut, suivant lui, au moyen âge, orgueilleuse, injuste et sanguinaire; d'autre part, comme il exalte le dix-huitième siècle, et, dans le dix-huitième siècle, ceux qui furent les précurseurs de la révolution, principalement *les trois interprètes du juste*, comme il les appelle, Montesquieu, Voltaire et Rousseau.

De même que M. Amédée Gabourd, pour qu'il y ait accord entre les faits et ses croyances, rejette ou nie le dix-huitième siècle, et ne voit dans la révolution qu'un acte subit de la colère céleste, de même M. Michelet supprimerait volontiers le moyen âge dans l'histoire des progrès de l'humanité. Mais quoi ! la justice ne date-t-elle, sur la terre, que de cent ans à peine ? Ne s'est-elle donc manifestée aux hommes, pour la première fois, qu'au moment même où parurent Montesquieu, Voltaire et Rousseau ? M. Michelet, il nous semble, est ici, dans un autre sens, aussi exclusif que M. Amédée Gabourd.

Il n'a pas jugé le christianisme (aux yeux de ceux-là même qui n'ont plus pour lui les respects hypocrites dont nous parlions plus haut) avec calme, avec équité. Qui peut méconnaître aujourd'hui, sans anéantir l'histoire, les grandes choses qu'il a faites autrefois pour le bien-être de l'humanité ? M. Michelet l'a dit : *Le sentiment de la fraternité, né avec l'homme, avec le monde, commun à toute société, a été étendu, approfondi par le christianisme. Il*

a trouvé la fraternité resserrée au banquet de la cité antique ; il l'a fécondée, répandue dans le vaste monde chrétien. Est-ce que de ce sentiment divin ne dérivait pas la justice, dix-huit siècles avant l'époque où elle régna sur le monde sans partage? Pourquoi attribuer aussi au christianisme toutes les misères du moyen âge? Si l'Église fut oppressive alors, c'est qu'elle cessa d'être animée par l'esprit chrétien. Ainsi pensait déjà, nous le croyons, le serf que la loi du Christ venait d'affranchir de l'antique esclavage. Il est encore en proie, il est vrai, sur son sillon, à d'intolérables souffrances; il regarde bien des fois avec une indicible tristesse la tour féodale qui domine le champ arrosé de ses sueurs; mais, à l'heure de son travail, au moment où retentissent les cloches, quand l'Église, pour employer les expressions de M. Michelet, sonne : *toujours*, et le donjon : *jamais;* s'il entend une voix plus forte qui répète : *un jour*, où puise-t-il, pour lui ou pour ses enfants, cette vague espérance d'un avenir meilleur? C'est la voix de Dieu, nous dira-t-on. Sans doute : mais cette voix ne l'a-t-il pas entendue déjà, un dimanche, par exemple, dans la chapelle du château ou du village, au moment où, prosterné sur la dalle froide, le prêtre le grandissait à ses propres yeux, en proclamant, au nom du Christ, que, par l'âme, il était l'égal du noble châtelain, et lui faisait entrevoir déjà (grande consolation!) le temps où régneraient sur cette terre la justice et la vraie fraternité?

Ne refusez pas au christianisme ce qui lui appartient légitimement. C'est lui qui, par ses doctrines, a façonné la société d'où sortirent ceux qui furent, dans votre pensée, les interprètes du vrai et du juste; il a créé Montesquieu, Voltaire et Rousseau. Nous voulons bien qu'il diffère de la révolution, mais il l'a préparée et rendue inévitable. Elle est, à distance, la plus belle de ses œuvres; c'est sa fille, c'est la légitime héritière de ses idées et de sa toute-puissance. Vous n'aviez d'ailleurs qu'à étudier les livres des autres, et, dans vos propres ouvrages, quelques-unes des pages que vous avez écrites autrefois : vous auriez vu, dans le christianisme, les premiers essais de la révolution et sa véritable origine. Pourquoi supprimer aujourd'hui l'histoire de ces anciens temps, que vous avez si bien racontée? Pourquoi sauter par-dessus les siècles, pour arriver brusquement à l'époque où les libres penseurs décidèrent le mouvement qui éclata en 1789? Répétez-nous ce que vous avez dit de Pélage, ennemi de la *grâce*, de ses disciples qui protestèrent

contre la doctrine du péché originel, d'Abeilard aussi, qui lutta pour la vérité contre saint Bernard. Ces grands noms se succèdent sans interruption jusqu'à nos jours, et, par eux, vous pourriez peut-être remonter les âges jusqu'au plus grand des réformateurs, jusqu'à Jésus-Christ.

Soyons équitables : rendons à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu. Ne répudions point le grand dix-huitième siècle, cet âge héroïque de la pensée ; mais ne rejetons pas non plus le christianisme, où se trouve, par le principe de la fraternité, le germe de toutes les idées qui font aujourd'hui la gloire du temps où nous vivons. Soyons froids et calmes aussi : attaquer le passé avec violence et passion, c'est donner à croire qu'on le suppose vivant encore, qu'on a peur de lui. Le moyen âge a vécu ; il est enseveli sous les ruines des monastères et des châteaux. Certes (c'est chez nous une conviction profonde) si, depuis soixante ans, nos pères avaient été moins injustes parfois dans leurs actes envers les vieilles institutions, si nous ne les avions trop souvent imités dans nos théories et nos paroles, nos ennemis, ceux du droit et de la raison, n'auraient pas essayé tant de fois de contester la légitimité de la révolution, de nier son esprit de justice, et de la calomnier.

MÉLANGES.

MES LOISIRS,

OU JOURNAL D'UN BOURGEOIS DE PARIS, de 1766 à 1790.

1771.

Samedi, 19 *janvier*. — Dans la nuit de ce jour au dimanche suivant, les mousquetaires gris et noirs, distribués deux à deux, portent chez tous les magistrats du parlement, qu'ils surprennent dans leur lit et au milieu de leur sommeil, la lettre de cachet qui suit :

« Mons.... Je vous fais cette lettre pour vous dire que vous ayez à reprendre les fonctions de votre office, et à remplir le service ordinaire que vous devez à nos sujets pour l'expédition de leurs affaires dans les chambres où vous êtes distribués, et ce, sans interruption ou discontinuation, et que vous ayez à vous expliquer et remettre par écrit, par le porteur de la présente, sans tergiversation ni détour, par simple déclaration le oui ou le non, votre acquiescement ou votre refus signé de votre main, de vous soumettre à mes ordres : vous déclarant le refus de vous expliquer nettement et de signer, comme désobéissance à mes ordres. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde... »

Le plus grand nombre des magistrats refuse d'acquiescer à cette lettre. M. Lepelletier de Saint-Fargeau, président à mortier, et M. Michaux de Monblin, conseiller des enquêtes, qui, dans le trouble, avaient prononcé et signé un *oui* que leur cœur désavouait, se rétractent le lendemain par une lettre qu'ils adressent au chancelier, et dans laquelle ils suppliaient le roi de leur pardonner de lui avoir manqué de fidélité dans cette démarche précipitée et non réfléchie. M. Fermé, doyen, qui avait fait la même chose, proteste en l'étude de Mᵉ Giraud, notaire. Quelques-uns répondent avec la plus grande fermeté, savoir : 1° M. Dormesson, président à mortier, en ces termes : « Reportez cette lettre à celui de qui vous la tenez ; je n'y reconnais pas le langage du roi à ses magistrats. » 2° M. de Gars de Fremainville, conseiller de grand'chambre, de la manière qui suit : « *Non* est trop dur pour mon roi ; *oui*, trop déshonorant pour moi. » 3° M. Lemée, aussi conseiller de grand'chambre et ancien capitaine de dragons, qui, par habi-

tude, jurait à tout propos en vieux militaire : « Non, f.....! » 4° M. l'abbé Pommier, conseiller de grand'chambre : « Oui, je reprendrai mon service, *si le roi retire son édit.* » 5° M. Dupré de Saint-Maur, conseiller aux enquêtes et propriétaire de la maison dans laquelle je demeurais pour lors, quai de la Tournelle : « Conformément aux arrêtés de la cour, j'attendrai avec la plus respectueuse soumission les coups dont il plaira au roi de me frapper. » L'épouse de M. Nouveau de Chennevière, conseiller des enquêtes, qui était indisposé, s'arme de force et de courage; elle résiste aux mousquetaires qui voulaient la faire sortir de la chambre de son mari avant de lui signifier les ordres du roi. Elle leur déclare très-fermement qu'elle ne le quittera point par deux raisons : la première, parce qu'elle est sa femme, et la seconde, parce qu'il est incommodé; et sur ce qu'ils la menacent de l'en faire sortir de force, elle leur annonce qu'ils ne l'en arracheront qu'en la traînant par les cheveux, moyen violent qu'ils ne jugent pas à propos d'employer. Les mousquetaires gris se comportent assez sagement dans cette expédition ; mais les mousquetaires noirs se conduisent avec si peu de décence, qu'ils mettent les magistrats dans le cas d'en porter leurs plaintes. Un d'entre eux est cassé, quelques autres sont mis aux arrêts; d'autres font des excuses à plusieurs magistrats, en leur déclarant qu'ils n'avaient pas encore employé toute la rigueur qui leur avait été prescrite par M. de Monboissier, leur commandant.

Mardi, 29 *janvier*. — On est informé que les princes du sang avaient tous reçu un mémoire anonyme sur les malheureux troubles dont le public était agité, et qui étaient la suite du parti violent pris contre le parlement exilé; que ce mémoire, qu'on disait être parfaitement bien fait et qui paraissait venir de bonne main, portait, entre autres choses, que s'ils ne venaient au secours de la nation, et s'ils continuaient de demeurer dans l'indifférence et l'inaction sur tout ce qui se passait, ils devaient s'attendre aux événements les plus funestes. On parlait aussi d'un placard trouvé dans le Palais-Royal, qui n'avait pas laissé que de causer de l'inquiétude à M. le duc d'Orléans. Ce placard était soi-disant conçu en ces termes : « *Montrez-vous, grand prince, et nous vous mettrons la couronne sur la tête.* » Un placard de cette espèce et tous ceux précédemment trouvés dans différents endroits de Paris, prouvaient à quel point était poussée la fermentation, et combien il était à désirer que quelque ange de lumière et de paix pût venir dessiller les yeux de notre monarque, en lui faisant connaître la profondeur du précipice où il était sur le point de se jeter sans le savoir, tandis qu'il croyait augmenter son autorité, et en lui dévoilant le noir tissu des intrigues diaboliques à la faveur desquelles on cherchait les moyens de l'y plonger sans ressources.

Vendredi, 1er *février*. — Il se répand que le roi avait témoigné au duc d'Orléans, premier prince du sang, son mécontentement des as-

semblées particulières et des conférences qu'il avait tenues sans sa permission avec les autres princes, relativement au mémoire anonyme qui leur avait été adressé ; mais que, quelque mécontent qu'il parût, il n'avait pas laissé que d'écouter tout ce que le prince avait pu lui dire pendant une conversation qu'on disait avoir duré vingt minutes. On assurait que lorsqu'ils s'étaient séparés, on avait entendu le roi dire : « Adieu, duc d'Orléans ; sans rancune. »

Vendredi, 8 *février*. — On fait courir le bruit que le crédit de la comtesse du Barri auprès du roi commençait à diminuer ; que Sa Majesté lui avait refusé bien décidément de faire le duc d'Aiguillon ministre, déclarant très-positivement qu'il ne le serait jamais ; qu'on cherchait à la supplanter et à lui substituer une autre maîtresse qui portait le nom de Julie Smith, qu'on disait fort jeune et extrêmement belle : on parlait toujours aussi de la princesse de Monaco, et d'une troisième qu'on ne nommait point.

Mercredi, 24 *avril*. — On trouve affiché rue des Bernardins, rue de la Harpe, au Palais, rue Saint-Honoré, et dans différents autres quartiers de Paris, un placard portant ces mots : *Pain à deux sols, chancelier pendu, ou révolte à Paris ;* ce qui, loin de remédier au mal dont on avait à se plaindre, ne pouvait que l'augmenter, les plaintes anonymes formées de cette manière ne produisant d'ordinaire d'autre effet que celui de révolter et d'aigrir les esprits.

Mardi, 7 *mai*. — Le roi fait, dans la plaine des Sablons, la revue générale du régiment des gardes françaises et de celui des gardes suisses. Il était accompagné de M. le Dauphin, de M. le comte de Provence et de M. le comte d'Artois. Madame la Dauphine était dans un carrosse tout neuf de la plus grande magnificence ; mesdames Adélaïde, Victoire et Sophie s'y trouvaient aussi. Il y arrive un accident qu'on assurait avoir causé au roi quelque inquiétude. Un coureur ayant poursuivi et arrêté un lièvre dans une pièce de luzerne, un garde-chasse s'étant jeté sur lui pour le lui arracher, comme il se défendait, quatre autres gardes-chasse s'étant unis au premier pour saisir ce coureur, et la populace s'étant écriée : *Il est dans le cas d'aller aux galères pour un lièvre*, en un instant les pierres volèrent en l'air, et les gardes-chasse furent trop heureux de se sauver.

1772.

Samedi, 18 *janvier*. — Ce jour, il se répand dans le public que M. le duc d'Orléans, premier prince du sang, venait de découvrir dans la personne du nommé Leblanc, l'un de ses valets de chambre, à son service depuis près de trente ans, et celui en qui il avait cru pouvoir placer toute sa confiance, un traître qui entretenait une correspondance suivie avec M. le chancelier et quelques autres ministres, au

moyen de laquelle on était informé à la cour de tout ce qui se disait chez ce prince dans les conversations même les plus secrètes, et des dispositions qu'on y faisait dans les différentes assemblées pour parvenir au moyen de se procurer un accès auprès du roi, et de lui faire connaître la vérité relativement au désordre universel qui gagnait insensiblement dans tout le royaume. On assurait de plus que ce traître ne se bornait point à la trahison, mais qu'il était encore dans l'habitude journalière de voler les louis d'or dans la culotte du prince, qui, ayant heureusement conçu quelque soupçon à cet égard, l'avait enfin surpris, pour ainsi dire, sur le fait. On ne pouvait savoir au juste ce qu'était devenu ce malheureux, les uns disant qu'on le tenait en chartre privée, soit au Palais-Royal, soit à Saint-Cloud; d'autres, qu'il avait été simplement chassé, mais que la cour lui avait fait expédier un sauf-conduit, pour empêcher qu'on ne pût mettre la main sur lui.

Vendredi, 8 *mai*. — Ce jour, on apprend par voie très-sûre que l'on venait de faire parvenir à M. le lieutenant de police un propos indiscret tenu par le R. P. Garnier, de la société des ci-devant soi-disant jésuites, actuellement connu sous le nom d'abbé Garnier. Ce susdit propos, tenu en présence de personnes fort en état de l'attester, est conçu dans les termes qui suivent : « *Le roi est une girouette*, il n'y a point à compter sur lui ; il change à tous les instants ; le soir il dit tout le contraire de ce qu'il avait dit le matin, et s'il vient à disgracier et à exiler son chancelier, *il ne reste plus d'autre parti à prendre que celui de le mettre à Bicêtre.* »

Lundi, 19 *octobre*. — Ce jour, on est informé que le comte de Sade, qui, le jour de Pâques, 3 avril 1768, avait commis à l'égard d'une pauvre femme, dans une maison de campagne du village d'Arcueil, une action si horrible, venait d'être condamné le mois précédent, par arrêt rendu au parlement d'Aix, à être décollé, et son corps jeté au feu, pour avoir, de concert avec un de ses domestiques, empoisonné sa femme à cause de la passion violente qu'il avait conçue pour sa belle-sœur, qui était chanoinesse, et du commerce incestueux qu'il avait eu avec cette belle-sœur; que, par le même arrêt, son domestique avait été condamné à être pendu et jeté au feu, comme complice du même crime; mais que l'exécution de cet arrêt ne s'était faite que par effigie, attendu que l'un et autre étaient passés en Hollande.

1773.

Samedi, 23 *janvier*. — On apprend que le nommé Alexis Piron, avocat au parlement, pensionné du roi, génie vraiment original, et qui, quand il n'eût eu d'autre mérite que celui d'être l'auteur de la *Métromanie*, eût pu passer pour un des poëtes les plus célèbres, l'un des beaux-esprits du siècle, et du nombre des *prétendus esprits forts*, était mort le jeudi précédent en sa maison, rue des Moulins, butte

Saint-Roch, âgé de quatre-vingt-quatre ans, et avait été inhumé le lendemain en l'église de Saint-Roch, sa paroisse, après avoir résisté de la manière la plus scandaleuse, jusqu'au dernier soupir, aux pressantes sollicitations que lui avait faites à plusieurs reprises le sieur Marduel, son curé, de faire quelque retour sur lui-même, et d'abjurer l'impiété et l'irréligion, dont il avait toujours fait comme une espèce de profession publique. Il était le seul dont on se souvînt depuis le sieur Boindin, mort il y avait environ dix-huit ans sur la paroisse Saint-Nicolas-des-Champs, qui eût soutenu jusqu'à la fin le rôle d'impie, et qui eût paru braver la colère céleste et mépriser les peines de l'autre vie. On disait qu'on lui avait administré le sacrement de l'extrême-onction, lorsqu'il avait eu perdu la connaissance.

Samedi, 6 *mars*. — Ce jour, on est informé que le duc de Chaulnes, l'un des pairs non encore reçus au parlement, venait d'être conduit et renfermé au château de Vincennes, par un exempt des maréchaux de France, et ce en vertu d'un jugement secret rendu par les ducs et pairs, relativement à la scène scandaleuse que ce seigneur avait donnée au public, en se compromettant bassement avec le nommé Caron de Baumarchais, qu'il avait indignement maltraité; qu'il était condamné à y demeurer vingt ans et un jour, et que sa famille avait saisi cette occasion de le séquestrer, pour mettre ordre à ses affaires, qui étaient extrêmement dérangées. On disait aussi que le sieur Caron avait été puni de l'exil. La jeune noblesse française n'honorait guère la nation, et ne s'honorait guère elle-même: car on voyait éclore, pour ainsi dire, chaque jour, quelque nouvelle scène qui ne tendait qu'à l'avilir.

Mercredi, 23 *juin*. — Ce jour, monsieur le Dauphin et madame la Dauphine se rendent de Versailles à Paris, au château des Tuileries, et y assistent à la comédie française. On y représente le *Siége de Calais* par M. de Belloy et le *Legs*. Ils reçoivent l'un et l'autre de nouveaux témoignages de l'amour des Parisiens, qui ne cessent de leur donner, à différentes reprises, les plus grands applaudissements. On remarque à l'endroit de la première pièce où l'acteur prononce les deux vers suivants :

> Le Français dans un prince aime à trouver un frère
> Qui, né fils de l'État, en devienne le père,

que monsieur le Dauphin et madame la Dauphine s'étaient regardés mutuellement, et n'avaient pu retenir leurs larmes, ce qui avait redoublé les battements de mains, au point qu'on avait cru, pendant quelque temps, qu'il ne serait pas possible d'achever la pièce. Après le spectacle, ils traversent à pied la grande allée du jardin des Tuileries pour aller prendre leurs carrosses, qui étaient au Pont-Tournant, au milieu d'une multitude de personnes qui bordaient les deux côtés de cette allée.

Mardi, 7 *septembre.* — Il se répandait différents mémoires imprimés contre le sieur de Goëzman, entre autres, celui du sieur Pierre Caron de Beaumarchais, écuyer, conseiller, secrétaire du roi, et lieutenant-général des chasses au bailliage et capitainerie de la Varenne du Louvre, grande vénérie et fauconnerie de France, accusé, suivi d'une consultation, le tout contenant quarante-deux pages d'impression, in-4°, imprimé chez Simon, rue des Mathurins, et dont on avait tiré quatre mille exemplaires, signé Caron et Malebeste, avocat, mais attribué au sieur Falconnet, avocat, qui avait écrit dans l'affaire du sieur Dujonquay contre le comte de Morangiès. Ce mémoire, très-fort et supérieurement écrit, compromettait furieusement le sieur de Goëzman, et le sieur Marin, auteur de la *Gazette de France*, son ami, dont on pensait qu'il pourrait bien, tôt ou tard, occasionner la ruine. Il était des plus répandus, et avait le mérite de se faire lire de tout le monde. On avait peine à se persuader qu'on pût jamais voir ce singulier procès juridiquement terminé; mais on pensait bien plutôt que le sieur de Goëzman quitterait la partie, en se retirant du parlement pour occuper quelque autre poste que le chancelier, son protecteur, pourrait lui faire obtenir.

Samedi, 18 *septembre.* — Ce jour il se répand que le sieur de Goëzman, conseiller en la grand'chambre du nouveau parlement, venait d'être nommé par le roi consul à Smyrne, la meilleure échelle du Levant, ce qui paraissait devoir comme nécessairement empêcher le jugement définitif de l'affaire qui lui avait été intentée par le sieur Caron de Beaumarchais, mais ne pouvait néanmoins rétablir la réputation de ce magistrat dans toute son intégrité. Quelques personnes prétendaient qu'il avait bien été proposé au conseil pour remplir la susdite place, mais qu'il avait été rejeté tout d'une voix, et que même il ne rentrerait point à la Saint-Martin, quand le nouveau parlement serait encore subsistant.

Jeudi, 30 *septembre.* — Ce jour on apprend par une lettre particulière, arrivée de Rome, qu'on avait arrêté à Civita-Vecchia un imprimeur, et saisi nombre d'exemplaires d'imprimés très-forts contre le pape; qu'on avait trouvé parmi les papiers des jésuites un manuscrit des plus intéressants, concernant la conspiration des poudres en Angleterre, et qui en donnait tout le nœud, ainsi qu'un testament de la feue reine d'Espagne (Farnèse), par lequel elle déclarait que don Carlos, roi actuellement régnant, n'était point fils du feu roi, son époux. On marquait par la même lettre qu'on venait d'arrêter le révérend père Garnier, assistant de France, correspondant immédiat de monsieur l'archevêque de Paris, ainsi qu'un intermédiaire entre ce prélat, madame Louise de France et le susdit jésuite. Comme aussi que l'ex-général Ricci était gardé à vue dans une chambre bien grillée, et qu'on l'interrogeait tous les jours sur tout ce qui pouvait avoir quelque rapport au régime de sa société; qu'on croyait pouvoir espé-

rez que les différentes découvertes qui se faisaient journellement produiraient immanquablement, dans le ministère de France, des changements dont on aurait lieu d'être satisfait.

Dimanche, 21 *novembre*. — Ce jour on distribuait dans Paris, comme à Versailles, les exemplaires d'un supplément au Mémoire à consulter, qui avait déjà paru, au mois d'août précédent, pour le sieur Caron de Beaumarchais. Ce supplément ou nouveau mémoire, qui contenait le récollement et la confrontation dudit sieur Caron avec la dame de Goëzman, était écrit avec autant d'esprit que le premier; mais on le trouvait beaucoup plus intéressant encore, tant à cause des traits ingénieux et satiriques qu'on avait su y répandre, que de l'ironie fine et délicate qui y régnait du commencement à la fin, et qui le rendait très-propre à amuser la cour et la ville. Les personnes qui l'avaient lu, non en nouvellistes, mais en littérateurs, convenaient y avoir rencontré tous les genres d'éloquence. Les sieurs Baculard d'Arnaud, Lejay, libraire, et Marin, auteur de la *Gazette de France*, n'y étaient pas ménagés, sans préjudice de ce que le sieur Caron leur promettait encore. On s'attendait à voir paraître des volumes dans cette singulière affaire; mais on n'en était point fâché, d'abord parce qu'elle était très-amusante, et en second lieu parce qu'elle ne pouvait que décréditer, si toutefois il en était besoin, le simulacre de magistrature dont on désirait l'anéantissement total.

Mardi, 14 *décembre*. — Le premier président du nouveau parlement (Berthier de Sauvigni) mande à son hôtel le syndic de la librairie et imprimerie (Gombert père), et l'engage, sans oser pourtant lui donner aucun ordre précis, à savoir si l'on imprimait le troisième mémoire du sieur Caron de Beaumarchais, dans l'affaire du sieur de Goëzman, conseiller, et quel était l'imprimeur qui s'en était chargé. D'un autre côté, le même magistrat avait aussi, disait-on, mandé ledit sieur Caron, pour lui persuader de ne point donner son nouveau mémoire à l'impression; mais le sieur Caron lui avait parlé avec force, et n'avait pas craint même de lui témoigner sa surprise de ce que le premier président d'un parlement pouvait se déterminer à interdire à un citoyen les moyens de se défendre. Le surlendemain, jeudi, M. de Sartine, lieutenant général de police, charge le syndic de faire la même information, et de lui rendre compte de ce qu'il avait appris de relatif à l'impression du susdit mémoire. Sur quoi le syndic écrit à ce magistrat le vendredi suivant, que le sieur Clourier l'imprimait, et que le sieur Caron communiquait à mesure son manuscrit à M. le premier président, qui y faisait tous les retranchements qu'il jugeait convenable. D'où il résultait qu'on n'avait jamais voulu formellement empêcher l'impression de ce mémoire; mais qu'on désirait seulement pouvoir en supprimer tout ce qu'on ne jugeait pas à propos de laisser mettre sous les yeux du public. Le sieur Caron avait présenté ce même jour, à six heures du soir, son manuscrit au sieur Quillau jeune, im-

primeur du précédent mémoire, qui lui avait constamment refusé de s'en charger, on ne savait trop par quel motif, à moins que ce ne fût par la crainte d'avoir à subir quelques tracasseries disgracieuses.

Jeudi, 16 *décembre*. — Ce jour, messire Doé de Combault, rapporteur de l'affaire des sieurs de Goëzman, conseiller de grand'chambre, et Caron de Beaumarchais, commence son rapport à l'assemblée des chambres. On apprenait avec satisfaction que le sieur Caron était enfin parvenu à faire admettre ses moyens de récusation contre le président de Nicolaï; mais qu'il n'avait pas été si heureux à l'égard des sieurs Gin et Nau de Saint-Marc, conseillers. On assurait, en outre, que le procureur général se proposait de rendre plainte contre le sieur de Goëzman, d'un crime de faux commis lors du baptême de l'enfant d'un boulanger qu'il avait tenu avec sa maîtresse, en signant sur les registres un autre nom que le sien, et changeant le lieu de son domicile, lequel crime de faux lui avait été dénoncé par le sieur Caron.

Samedi, 18 *décembre*. — Ce jour, on apprend que le procureur général du nouveau parlement, d'après la dénonciation qui lui avait été faite par le sieur Caron de Beaumarchais contre le sieur de Goëzman, conseiller, en crime de faux, faisait travailler à une enquête; et qu'il avait déjà reçu les dépositions de l'ecclésiastique dépositaire des registres de la paroisse de Saint-Jacques-de-la-Boucherie, la sage-femme, la marraine de l'enfant, la nourrice et autres témoins au nombre de sept. Il n'y avait encore aucun décret de prononcé contre ledit sieur de Goëzman, dont on devait, disait-on, juger le procès contre ledit sieur Caron, le jeudi suivant 23 du même mois. Le sieur de Goëzman avait substitué à son véritable nom en signant l'extrait baptistaire de l'enfant celui de Duvauvier, et à son vrai domicile, qui était quai Saint-Paul, celui de la rue des Lions-Saint-Paul.

Mercredi, 22 *décembre*. — Ce jour, on distribuait chez le sieur Ruault, libraire, rue de la Harpe, au public, qui les recevait avec la plus grande activité, les exemplaires de l'addition au supplément du Mémoire à consulter pour Pierre-Augustin Caron de Beaumarchais. On ignorait ce que M. le premier président pouvait avoir fait retrancher du susdit mémoire dont le manuscrit lui avait été, disait-on, communiqué par le sieur Caron; mais on trouvait que ce qui y avait été supprimé ne paraissait pas lui avoir fait beaucoup de tort, et on le jugeait, pour parler d'après le sieur de Vaucresson, deuxième avocat général du parlement, aussi supérieur au second mémoire que le second l'était au premier. La dame de Goëzman devait en être confondue; le sieur Marin, atterré; les sieurs Bertrand d'Airoles et Baculard d'Arnaud, absolument déconcertés. On regardait avec raison les trois mémoires du sieur Caron comme un morceau de littérature qui méritait d'être conservé, non-seulement dans le cabinet des gens de goût, mais même dans toutes les bibliothèques publiques. Enfin on ne

se souvenait point d'avoir vu paraître au barreau, depuis fort longtemps, d'écrit polémique aussi intéressant et aussi agréable. On attendait avec impatience le jugement qui interviendrait dans cette singulière affaire, et on l'annonçait pour le lendemain.

Jeudi, 23 *décembre*.—Les partisans du sieur de Goëzman, à la tête desquels se trouvait le président de Nicolaï, étaient très-mécontents de la tournure que prenait son affaire : l'événement qui suit le prouvait assez. Car le sieur de Nicolaï, apercevant au Palais, sur son passage, le sieur Caron de Beaumarchais, charge un exempt de le faire écarter, lui parlant en ces termes, de manière à être entendu de tous les spectateurs : « Dites à Beaumarchais de se retirer ; il semble qu'il vienne ici pour me narguer. » Mais le sieur Caron de Beaumarchais, sans se déconcerter, témoigne à l'exempt sa surprise de la conduite indiscrète de ce président, en répliquant : « Dites à M. Nicolaï que je suis ici pour mes affaires, et que je vais rendre plainte de l'insulte qu'il me fait en public. » On entend sur-le-champ un très-grand nombre de personnes s'écrier : « Nous servirons tous de témoins contre le président, s'il est nécessaire. »

Mardi, 28 *décembre*. — On est informé qu'à la cour, dans l'appartement de madame du Barri, le roi s'était fort amusé d'une petite pièce comique composée d'après les mémoires du sieur Caron de Beaumarchais, et intitulée les *Proverbes* ou *le Meilleur n'en vaut rien*, par allusion au caractère des différents personnages qui y figuraient ; que le nommé Prévile, acteur célèbre du Théâtre-Français, avait fait le rôle du sieur Caron ; le nommé Feuilly, autre acteur, celui de conseiller rapporteur ; et le nommé Dugazon, l'un des plus fameux paradeurs, celui de madame de Goëzman, qu'il avait rendu supérieurement, faisant les grimaces et les contorsions les plus risibles, surtout lorsqu'il était question du temps critique de cette dame. On prétendait que cette pièce avait tant fait rire le roi, que Sa Majesté n'avait pu en voir la fin le premier jour, et qu'elle avait demandé qu'on la remît au lendemain. On assurait que le sieur Caron en était lui-même l'auteur, d'après ce qu'on lui avait rapporté, que le roi, en lisant son second mémoire, n'avait pu s'empêcher de dire qu'il serait facile de composer une farce sur l'interrogatoire et la confrontation de la dame Goëzman. D'après le plaisir qu'on avait paru prendre à la cour à ce petit divertissement, quelques personnes se flattaient que les démêlés du sieur Caron avec les sieur et dame de Goëzman, deviendraient avantageux pour la cause commune de tous les magistrats du royaume, persécutés si cruellement depuis trois ans. On avait même déjà composé, par rapport au parlement de Paris, ce petit jeu de mots qui était dans la bouche de bien des gens : « Louis XV l'a établi, quinze louis le détruiront ; » par allusion aux quinze louis que la dame de Goëzman avait constamment refusé de rendre, et qui formaient la base d'un procès qui devenait de jour en jour plus intéressant et plus compliqué.

1774.

Samedi, 8 *janvier*. — On rapportait une prétendue plaisanterie du roi, qui avait dit, en parlant du nouveau parlement de son chancelier, et de l'affaire du sieur Goëzman : « Mon chancelier me l'avait bien assuré que son parlement prendrait » (non *racine*, mais *de l'argent*, sous-entendu). Le chancelier de son côté, disait, suivant le bruit public, de ce même parlement, quand on lui parlait de la même affaire : « C'est un enfant qui jette sa gourme. »

— On lisait à la page 553 de l'*Almanach royal* pour l'année 1774, non sans étonnement et sans être pénétré de douleur, ce qui suit : TRÉSORIER DES GRAINS AU COMPTE DU ROI. *M. Mirlavaud, rue Saint-Martin, vis-à-vis la fontaine Maubuée;* ce qui ne laissait pas que d'exciter beaucoup de murmures dans le public. On voyait même entre les mains de bien des gens une petite pièce de vers, composée à cette occasion, qui passait de bouche en bouche :

Ce qu'on disait tout bas est aujourd'hui public :
Des présents de Cérès le maître fait trafic ;
Et le bon roi, loin qu'il s'en cache,
Pour que tout le monde le sache,
Par son grand almanach, sans façon nous apprend
Et l'adresse et le nom de son heureux agent.

Jeudi, 20 *janvier*. — Les sieurs Doé de Combault et de Chazal font lecture aux chambres assemblées des interrogatoires subis par le sieur de Goëzman.... On assurait que ce qui avait déterminé MM. les inamovibles à porter les choses si loin, à l'égard d'un de leurs honorés confrères, c'était d'avoir appris que le sieur de Goëzman, interrogé pourquoi, si, comme il le prétendait, le sieur Caron de Beaumarchais avait effectivement cherché à le corrompre par argent, il avait différé si longtemps d'en porter ses plaintes à la cour, et n'avait pris ce parti que lorsque le bruit en était devenu public, n'avait fait aucune difficulté de répondre que, *comme il savait que plusieurs des membres qui la composaient étaient dans le même cas que lui, et ne laissaient pas de garder le silence, il avait cru devoir tenir la même conduite qu'eux*. Un dire de cette espèce n'était-il pas en effet bien propre à les indigner et à les confondre ?

Vendredi, 21 *janvier*. — Ce jour, entre cinq et six heures du soir, je me trouve heureusement à la visite faite par le sieur de Beaumarchais à la chambre royale et syndicale des libraires et imprimeurs, et je puis assurer que son entretien, qui dura près de trois quarts d'heure, me fit, ainsi qu'à ceux de mes confrères qui en furent témoins, tout le plaisir imaginable. Je fus à portée de me convaincre qu'il parlait comme il écrivait, c'est-à-dire admirablement bien, et qu'il était

un de ces génies rares, que l'auteur de la nature se plaît à former de temps en temps pour faire l'étonnement de leurs contemporains et l'ornement du siècle où ils vivent.

Samedi, 22 *janvier*. — Le sieur Prault, libraire et imprimeur, remplit auprès du sieur de Beaumarchais la mission dont le sieur Cochin, graveur du roi, l'avait prié de vouloir bien se charger, en lui proposant, de la part de ce célèbre artiste, de consentir à ce qu'il perpétuât son image par le crayon, comme ses ouvrages perpétueraient sa mémoire. Cette proposition est accueillie par le sieur de Beaumarchais avec toute l'honnêteté dont il était capable, mais en même temps rejetée ou tout au moins éloignée, comme elle devait l'être dans les circonstances critiques où il se trouvait. Le sieur Prault, en le quittant, lui dit qu'il ne se regardait pas comme battu, et qu'il se flattait d'un succès plus heureux dans un temps plus opportun.

Quoiqu'on regrettât de ne point voir la proposition du sieur Cochin acceptée par le sieur Caron, on ne pouvait qu'applaudir à la prudence de ce dernier.

Mardi, 26 *janvier*. — Le public fêtait déjà d'avance et par anticipation le sieur de Beaumarchais, comme le sauveur de la patrie. Il redemandait au Théâtre-Français, avec une sorte d'acharnement, d'anciennes pièces de sa façon, qui, dans leur temps, n'avaient point fait une certaine sensation, uniquement, selon toutes les apparences, pour se procurer le plaisir de le combler d'applaudissements dont la scène paraîtrait fournir le prétexte.

Samedi, 12 *février*. — On apprend que, par ordre du gouvernement, l'*Almanach Royal* venait d'être cartonné à la page 553. On assurait même que le sieur Mirlavaud avait perdu sa place, qu'on avait probablement donnée à quelque autre moins connu. Ce nouvel arrangement, dicté par la politique, ne détruisait malheureusement pas la première impression qu'avait faite sur tous les esprits l'impression d'un article si imprudemment hasardé.

Dimanche, 13 *février*. — On distribuait au public justement empressé le quatrième mémoire à consulter pour P. A. Caron de Beaumarchais, etc. Ce mémoire, pour être écrit avec un peu plus de gravité que le précédent, n'en était ni moins curieux, ni moins bien accueilli du plus grand nombre des lecteurs, qui ne pouvaient se défendre d'une sorte d'enthousiasme sur le rare talent de l'auteur. Nonobstant tous les agréments que le sieur de Beaumarchais avait su répandre dans ses différents mémoires par la délicatesse et la légèreté de son style, bien des gens présumaient qu'il perdrait sa cause si ingénieusement défendue. On outrait même les choses jusqu'à faire courir le bruit qu'il serait exilé. Tous ces *on-dit* faisaient désirer ar-

demment le dénoûment d'une affaire que nombre de personnes se figuraient, peut-être sans aucun fondement, devoir amener les événements les plus avantageux pour la cause publique.

Vendredi, 18 *février*. — Ce jour, dans l'assemblée des chambres du nouveau parlement, les gens du roi ayant donné des conclusions très-modérées relativement au quatrième mémoire du sieur de Beaumarchais, dont la dénonciation avait été faite la veille, quant à l'article qui concernait le président de Nicolaï, délibération prise tant sur l'objet des conclusions que sur la requête en forme de plainte, que le même président avait présentée, on ordonne, à la pluralité de trente et une voix contre vingt-quatre qui avaient opiné pour que le sieur Caron fût décrété de prise de corps, que cette requête serait jointe au fond du procès, pour y être fait droit en jugeant... Le premier président avait, disait-on, adressé au sieur de Nicolaï, à l'occasion de sa plainte, la parole en ces termes: « Monsieur, quand on s'est manqué à soi-même, on ne doit pas se plaindre de ce que les autres nous manquent. » Le sieur de Beaumarchais, pendant toute la séance du parlement, se promenait dans la grande salle du Palais, avec autant de sécurité que si les objets qui s'y traitaient ne l'eussent regardé en aucune manière. Le public l'y contemplait avec une sorte d'admiration ; et, lorsqu'il veut se retirer, il est suivi d'un grand nombre de personnes qui battent des mains, sans doute pour applaudir à sa fermeté et à ses talents, l'accompagnent non-seulement jusqu'à son carrosse, mais même jusqu'au Pont-Neuf, vis-à-vis du cheval de bronze, où il n'ose pas, par cette raison, s'arrêter chez la dame de Lépine, sa sœur, qui demeurait tout près de là, prenant le sage parti de s'en retourner promptement chez lui, rue de Condé, pour éviter l'éclat.

Samedi, 26 *février*. — Le nouveau parlement procède, depuis six heures et demie du matin jusqu'à huit heures et demie du soir, au jugement définitif de la fameuse affaire entre le sieur de Goëzman et le sieur de Beaumarchais. Pendant toute la journée, la grande salle du Palais se trouve occupée par une multitude de personnes de tout sexe et de toute condition, que la curiosité et l'intérêt y avaient attirées, et qui ne désemparent qu'après l'arrêt rendu. On y est témoin d'un murmure général contre les *Inamovibles*, et de l'empressement singulier que témoignait le public de voir le sieur de Beaumarchais, qu'il ne cessait de préconiser, et qui goûte le plaisir bien flatteur d'être universellement applaudi, dans un moment où il traversait la salle pour aller à la buvette. La séance terminée, les magistrats de parade, redoutant les huées de la multitude, qui ne leur était nullement favorable, croient, par prudence, ne devoir pas s'exposer à l'ignominie de traverser la grande salle, et s'esquivent par les corridors. Le seul premier président, accompagné de quelques-uns baissant les épaules et la tête, ose suivre cette route, précédé des huissiers et de deux valets

de pied portant des flambeaux, ainsi que de deux fusiliers et d'un exempt de robe courte; car on avait vu un détachement de ces grenadiers de l'Apport-Paris, pendant tout le jour, monter la garde. Il y avait au pied du grand escalier, dit l'escalier du Mai, deux chevaux prêts à partir pour Versailles, et porter à la cour les nouvelles de l'arrêt aussitôt qu'il serait rendu. On assurait que le sieur de Beaumarchais, qui avait eu l'honneur de souper, disait-on, le jeudi précédent, au Palais-Royal, chez M. le duc de Chartres, était invité, ce même soir, fût-il blâmé, à souper chez le prince de Monaco, et le jeudi suivant, chez M. le prince de Conti. Dès que l'arrêt fut rendu, des écrivains du Palais en distribuaient de petits bulletins au public, avide de se le procurer, qu'ils faisaient payer aux uns six sous et à d'autres douze sous la pièce. On assurait que la séance de Messieurs avait été bruyante et tumultueuse; que, sans avoir aucun égard à la modération des gens du roi, qui n'avaient conclu contre le sieur de Beaumarchais qu'à l'admonition et à la suppression de ses mémoires, il s'était élevé d'abord un parti formidable de vingt-deux voix contre lui, pour qu'il fût condamné à tout, hors la mort; qu'ensuite il s'en était formé deux autres, dont l'un pour le bannissement à perpétuité hors du royaume, et l'autre pour le blâme, qui ne l'avait emporté qu'à la pluralité de trente voix contre vingt-cinq.

Dimanche, 27 *février*. — Le sieur Guyot, marchand de papier et d'encre, demeurant rue du Mouton, à l'enseigne de la *Petite-Vertu*, avait écrit au sieur de Beaumarchais, en lui envoyant une bouteille de son encre indélébile, une écritoire et des plumes, la lettre la plus singulière, portant en substance : Qu'il avait plusieurs muids de cette même encre à son service, qu'il espérait que sous sa plume elle acquerrait un nouveau lustre, qui pourrait contribuer à éclairer non-seulement la nation, mais encore les étrangers. Le sieur de Beaumarchais avait fait au sieur Guyot une réponse gracieuse pour le remercier de ce cadeau qu'il avait accepté, et en reconnaissance lui avait envoyé une collection de ses Mémoires. Malheureusement M. Guyot refusait de communiquer, même à ses meilleurs amis, tant sa lettre que celle du sieur de Beaumarchais, raison pour laquelle il me fut impossible de me les procurer.

Vendredi, 11 *mars*. Il se répand que M. de Sartine avait mandé le sieur de Beaumarchais pour lui déclarer qu'il avait les ordres les plus positifs et les plus précis de s'assurer de sa personne s'il venait à manquer de prudence, et à sortir des bornes qu'il était chargé de lui prescrire ; qu'il l'avertissait en ami de ne point se montrer aux spectacles, de ne rien écrire ni faire imprimer, et de ne songer en aucune manière à se pourvoir contre l'arrêt du parlement du 26 février, comme aussi de ne point s'éloigner de Paris plus de trois lieues à la ronde, et de se renfermer très-scrupuleusement dans l'espace qu'on avait jugé à propos de circonscrire à son individu, malheureusement

trop fêté par le public, qui, ne sachant se contenir, fait presque toujours le plus grand tort à ceux pour lesquels il se passionne, souvent par un caprice momentané et sans consistance. On disait que, le dimanche précédent, le sieur Marin, censeur royal et gazetier de France, et l'un des antagonistes dudit sieur de Beaumarchais, s'était vu forcé de sortir du jardin du Palais-Royal où il se promenait, parce qu'il avait été tout à coup investi d'une foule de particuliers qui, pour le badiner et se moquer de lui, avaient fait retentir à ses oreilles, à cris redoublés, ces mots extraits du quatrième mémoire : « *Ques aco*, Marin ? » Une telle indiscrétion, jointe au battement de mains dans la salle du Palais le jour du jugement; à l'espèce d'escorte qu'on avait remarquée à la suite du sieur de Beaumarchais, un autre jour qu'il en sortait; à l'empressement qu'on témoignait de le voir; aux placards injurieux à la nouvelle magistrature, affichés dans l'enceinte du Palais; aux pièces de vers satiriques qui paraissaient journellemement: tout cela ne pouvait-il pas avoir donné lieu au parti que le gouvernement s'était cru obligé de prendre contre le sieur de Beaumarchais, qui, par la sagacité, la finesse et le génie dont il venait de faire preuve, était peut-être devenu redoutable aux partisans dû nouveau système? Quoi qu'il en fût, comment apprendre une pareille nouvelle, et ne pas perdre toutes les espérances qu'on avait conçues sur la tournure qu'avait paru prendre d'abord l'affaire du sieur de Beaumarchais ?

ACADÉMIES ET SOCIÉTÉS SAVANTES

FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

Séance du 26 juillet.

Nous avons été témoins, dans cette séance, d'une discussion fort intéressante, entre M. Struve, le célèbre directeur de l'observatoire central de Poulkova, et M. Faye, relativement à la parallaxe d'une étoile de 6-7, grandeur de la grande-ourse (1830ᵉ étoile du catalogue de Groombridge). M. Faye avait obtenu, par la méthode des ascensions droites, une parallaxe d'une seconde. M. Peters, élève de M. Struve, ne trouva, par la méthode des déclinaisons, que 1/4 de seconde. M. Faye avait déterminé, à diverses époques de l'année, la différence d'ascension droite entre l'étoile d'Argelander et une très-petite étoile située à peu près sur le même parallèle, quelques minutes plus loin. Avant de tirer parti de ces mesures, il en fallait défalquer l'effet combiné des erreurs instrumentales, de la réfraction, de la précession, de la nutation et de l'aberration. Le travail de M. Faye a fourni à M. Struve l'occasion d'une note du plus haut intérêt non-seulement pour l'astronomie, mais encore pour la philosophie; nous nous faisons un devoir de la reproduire ici :

« L'astronomie, de nos jours, a réussi enfin à déterminer la parallaxe de quelques étoiles fixes, et à détruire ainsi une barrière qui s'était opposée, depuis des siècles, au progrès de l'astronomie stellaire.

« Bessel a déterminé d'une manière incontestable la parallaxe de la 61ᵉ du Cygne, et l'a fixée à 0″,35. C'est l'étoile qui présente le plus grand mouvement propre parmi celles qui ont été observées, à deux époques distantes de quarante-cinq ans, par Bradley et Piazzi. Récemment M. Argelander a indiqué une autre étoile de 6ᵉ grandeur, observée par Groombridge et d'autres, et qui a un mouvement propre encore plus fort. Il est bien naturel que l'attention des astronomes se soit dirigée sur l'évaluation de la parallaxe de cette étoile. En effet, indépendamment l'un de l'autre, M. Faye, de Paris, et M. Peters, de Poulkova, ont essayé d'en fixer la valeur numérique, en suivant des voies différentes : celle de l'ascension droite et celle des déclinaisons.

« Les deux résultats s'accordent en ce qu'ils assignent à la parallaxe une valeur positive, mais ils diffèrent quant à sa grandeur. M. Faye la trouve un peu au-dessus d'une seconde; M. Peters ne lui assigne que 1/4 de seconde. Cependant les deux séries d'observations indiquent, pour chacune des deux valeurs, d'après l'harmonie intrinsèque, une exactitude très-satisfaisante, mais qui ne s'accorde aucunement avec la différence des deux valeurs trouvées.

« M. Faye vient de donner une exposition claire de l'avantage qu'a la méthode des ascensions droites sur celle des déclinaisons. Je serais parfaitement d'accord avec lui sur ce point, si je ne croyais pas que la méthode des ascensions droites fût sujette peut-être à des inexactitudes de nature plutôt constante qu'accidentelle. Je reconnais encore l'exactitude de la remarque que mon respectable ami vient de faire, sur ce que le résultat obtenu à Poulkova est moins exact pour cette étoile que pour les sept autres étoiles dont les parallaxes

ont été examinées. Cependant il faut que j'appuie sur le point suivant. Malgré la valeur assez considérable de l'erreur probablement à craindre dans la parallaxe déterminée par M. Peters, on peut néanmoins parier cinq contre un que la parallaxe de l'étoile de Groombridge est plus petite qu'une demi-seconde, et au-delà de quatre mille contre un qu'elle est plus petite qu'une seconde entière.

« Pour tenter une explication de la contradiction des deux valeurs, j'ose citer ici un cas analogue. Le célèbre astronome de Kœnigsberg avait trouvé, en 1815 et 1816, une parallaxe négative de la 61ᵉ du Cygne égale à — 0″,88, par la voie des ascensions droites. Cette détermination est en défaut de 1″,23, si elle est comparée à la vraie valeur de cette parallaxe, + 0″,35, découverte par Bessel lui-même vingt ans plus tard à l'aide de l'héliomètre, et confirmée depuis par les observations de Poulkova. Ce fait remarquable m'engage aux considérations suivantes:

« Toutes les mesures astronomiques finissent en une estime qui sert à trouver les fractions des dernières subdivisions directement indiquées. C'est ainsi, par exemple, que les têtes de vis des microscopes qui servent à la lecture des cercles divisés donnent directement les secondes, auxquelles l'estime ajoute les dixièmes. Dans ce cas, la seconde du grand cercle est représentée par un petit arc sur le tambour de la vis, mais qui est assez grand pour qu'on le subdivise au premier coup d'œil en ses parties aliquotes; et l'on parvient ainsi à une lecture des divisions considérablement plus exacte que celle de la direction de l'instrument sur l'objet à pointer. Dans l'observation des ascensions droites des étoiles voisines de l'équateur, c'est l'intervalle quinze fois plus grand, celui d'une seconde en temps, qui doit être subdivisé par l'estime; et encore cet intervalle n'est-il pas indiqué par deux traits distincts, mais terminé par les deux lieux où l'étoile se voit au commencement de deux secondes successives, indiqués par l'ouïe. On voit que la subdivision d'un arc de 15 secondes, délimité par une opération combinée de l'ouïe et de la vision, laisse toujours quelque chose d'arbitraire à celui qui l'exécute, et qu'il doit être difficile de parvenir à une exactitude des fractions minimes de la seconde en arc. Cette difficulté augmente dès que l'observateur est gêné dans l'estime par une préoccupation quelconque. Telle préoccupation détruit pour ainsi dire le caractère de l'estime libre. Celle-ci ne commet, dans des expériences réitérées, que des erreurs de nature accidentelle; tandis que la préoccupation provoque involontairement des erreurs de nature constante, et qui peuvent acquérir une valeur d'autant plus considérable, que le champ de l'estime est plus large. Supposons que l'astronomie ait à déterminer la différence en ascension droite entre deux étoiles voisines, par les passages réitérés à travers un seul fil d'un équatorial. Le premier passage ayant donné une certaine valeur de la différence, cette valeur exerce facilement une influence sur toutes les différences suivantes, que l'on tâche involontairement de rapprocher de la première. Cette influence peut être éliminée par l'emploi de deux fils, sur lesquels on observe alternativement l'une et l'autre des étoiles, surtout quand on fait varier les distances des deux fils. Mais il y a une autre préoccupation plus dangereuse encore dans les observations faites exprès pour la détermination de la parallaxe en ascension droite. L'astronome, connaissant les époques du maximum et du mininum, est exposé à faire, à ces époques, des estimes défectueuses dans un des deux sens opposés, et à produire ainsi des parallaxes apparentes, sans qu'elles existent dans la réalité, ou à détruire les parallaxes effectives. Ce dernier cas me paraît avoir été celui de Bessel. Voulant éviter le danger de trouver des parallaxes trop fortes, il a involontairement taxé les fractions des passages de la 61ᵉ du Cygne, trop faibles à l'époque du maximum, et trop fortes à celle du minimum; tandis que pour les autres étoiles, où il n'y avait point de probabilité en faveur de l'existence d'une parallaxe, l'estime restait libre et juste. Je suis persuadé que

c'est la seule explication que l'on puisse donner du paradoxe indiqué, et je la regarde par conséquent comme la vraie; c'est qu'elle est basée pour moi sur une longue expérience. Lorsque la grande lunette parallactique de Fraunhofer fut arrivée à Dorpat, j'entrepris une série de comparaisons en ascension droite d'un certain nombre d'étoiles propres à la recherche de la parallaxe par l'éclat et le mouvement propre, avec des étoiles télescopiques voisines. Je parvins bien à éliminer la première source d'erreurs par le moyen indiqué des passages alternants. Je crus d'ailleurs pouvoir augmenter l'exactitude des comparaisons en employant tantôt une pendule à secondes entières, tantôt une pendule ou des chronomètres qui battaient différentes fractions de seconde, et qui étaient réglés, l'un sur le temps sidéral, l'autre sur le temps moyen. Mais tous ces moyens ne purent me persuader d'une estime parfaitement libre dans les passages de l'étoile dont je voulais trouver la parallaxe, et je résolus d'abandonner ces observations, sentant qu'à cause du champ large de l'estime, ces observations ne pouvaient décider sur les fractions de la seconde en arc.

« Sans vouloir prétendre que l'explication que je viens de donner du paradoxe trouvé par Bessel, il y a trente ans, s'applique également à la parallaxe que M. Faye a donnée, je crois au moins avoir montré la possibilité de certaines erreurs constantes dans l'observation des différences en ascension droite.

« En fait de science, le but du travail, c'est la vérité. Je me félicite donc d'avoir eu l'occasion de discuter sur cette parallaxe, soit en particulier avec M. Faye, soit ici au sein de l'Académie; et j'ose espérer que cette discussion conduira finalement à la connaissance de la valeur réelle de la parallaxe. M. Faye est en possession d'une seconde série d'observations en ascension droite; il faudra attendre le résultat du calcul de cette série. M. Peters m'avait déjà annoncé, avant mon départ, qu'il désirait entreprendre une seconde série d'observations plus complète sur la parallaxe en déclinaison de l'étoile de Groombridge. Enfin, sur une proposition faite par M. Faye, j'engagerai M. O. Struve à exécuter à Poulkova, à l'aide de notre grand équatorial, des comparaisons micrométriques en déclinaison entre l'étoile de Groombridge, et celle qu'a employée M. Faye pour ses comparaisons en ascension droite. C'est ainsi que, dans le courant de tout au plus un an et demi, nous serons en possession de trois déterminations nouvelles de la parallaxe de notre étoile; et il faut espérer que la vraie parallaxe en résultera. L'Académie me voudra bien permettre de lui communiquer les travaux futurs de Poulkova, relatifs à la parallaxe de l'étoile 1830' Groombridge, dès qu'ils seront achevés. »

— *Distribution de la substance amylacée dans la racine d'igname*, par M. Payen. — Avant de faire connaître les observations de M. Payen, nous rappellerons que l'*igname* ou *yams* est une plante (*Dioscorea sativa* ou *bulbifera*) qui est pour les habitants des régions tropicales de l'Amérique, et surtout de l'Afrique, ce que la pomme de terre est pour les populations européennes. Elle est assez voisine de la famille des smilax et des asperges, et se fait remarquer par sa racine tubéreuse, riche en fécule, qui est un excellent aliment, surtout quand on a eu soin de faire convenablement bouillir la racine. M. Payen a observé ici ce qu'il avait déjà vu sur d'autres plantes, que la fécule traverse les tissus de la racine sous forme de cônes très-allongés, dont le diamètre augmente depuis l'extrémité inférieure, la plus jeune, jusqu'au collet de la racine. L'examen, à l'aide du microscope, donna les résultats suivants :

« Toutes les cellules qui touchent les vaisseaux et rayonnent autour d'eux sont remplies de grains de fécule globuliformes irréguliers, ne laissant pas distinguer leurs ouvertures ni leurs zones concentriques d'accroissement; offrant une juxtaposition particulière avec adhérence des grains, surtout des moins gros, au nombre de deux, trois, quatre et jusqu'à douze, bien qu'ils restent tous

arrondis dans leurs superficies libres ou externes. Ces agglomérations offrent des configurations diverses parfois très-bizarres; les grains de fécule sont plus réguliers et moins gros dans l'extrémité la plus jeune de la racine.

« La fécule d'igname, extraite par les moyens usuels, lavée, desséchée, puis exposée à une température de 210 degrés pendant une heure, prend un retrait inégal plus grand aux points où la matière amylacée s'est introduite, déterminant là de petits tons circulaires très-facilement discernables alors sur chaque grain, et parfois au nombre de deux. L'enveloppe périphérique de la racine est formée d'un tissu épidermique de quatre à six couches de cellules aplaties, quadrangulaires et à joints superposés, vues de champ, c'est-à-dire, dans les coupes perpendiculaires à la superficie de la racine; tandis que, dans les coupes parallèles à cette superficie, elles offrent quatre, cinq ou six côtés. Les parois minces de ces cellules sont injectées de silice et de matière azotée.

« L'analyse de la masse tuberculeuse a donné, pour 100 de substance sèche, 1,46 d'azote et 5,5 de cendre. La composition immédiate peut se représenter ainsi, pour 100 de la racine fraîche :

Eau		79,64	=100
Substances non azotées (amidon, cellulose, mat. grasses, etc.)	17,33	20,36	
Substances organiques azotées	1,93		
Matières minérales	1,10		

« Cette composition, qui représenterait à peu près les 0,66 de la substance sèche que contiennent les bonnes variétés de pomme de terre dans la grande culture, s'accorde avec le rôle important que joue l'igname dans l'alimentation du peuple des Indes, de l'Amérique et de quelques contrées de l'Afrique. »

— M. Mauvais donne ainsi les éléments paraboliques de l'orbite de la comète découverte à Paris le 4 juillet 1847 :

Passage au périhélie, août 1847	8 j.,451318
Longitude du périhélie	247° 9′ 46″,7
Longitude du nœud ascendant	338 8′ 45″, 4
Inclinaison	83° 27′ 25″,9
Distance périhélie	1,767552
Sens du mouvement héliocentrique.	rétrograde.

— *De l'empoisonnement par les végétaux ou leurs principes immédiats*, par M. Flandin. — L'auteur, appuyé sur des expériences, établit, 1° que les principes immédiats des végétaux de nature toxique, tels que la morphine, la narcotine, la trucine, la strychnine, etc., ne sont pas décomposés au contact des matières animales à la température de 100 et quelques degrés; 2° que l'ammoniaque précipite de leurs dissolutions acides les alcalis végétaux, jusques et passé la proportion des millièmes. Les applications pratiques de ces données ont de l'importance.

— *Sur une horloge à pendule conique*, par M. Léon Foucault.—L'horloge n'est pas seulement destinée à mesurer le temps ; elle est appelée à imiter le mouvement régulier et uniforme de la voûte céleste, et à rendre ainsi de grands services dans les observations astronomiques à l'aide des machines parallactiques. Malheureusement les horloges ordinaires ne donnent pas, en raison des oscillations du pendule, un mouvement uniforme et continu. Ce défaut a suggéré à M. Foucault l'ingénieuse idée de remplacer le pendule ordinaire par un pendule conique. Là il n'y a plus d'intermittence : le mouvement est d'une continuité parfaite. Déjà Huyghens avait songé à l'emploi du pendule conique;

mais il ne paraît pas qu'on ait autrement donné suite à la proposition du célèbre physicien hollandais.

— *Sur les variations de certains gîtes métallifères en profondeur*, par M. Burat. — On a depuis longtemps remarqué que les gîtes métallifères ne présentent pas à la surface la même composition que dans les couches plus profondes. C'est ainsi que les minerais ordinaires d'argent, de plomb, de zinc, de cuivre, etc., qui sont des sulfures dans les couches profondes, sont des oxydes ou des carbonates à fleur de terre. Cette différence a été attribuée à l'action modificatrice des agents atmosphériques. Mais M. Burat semble plutôt vouloir l'attribuer à la présence des phosphates, arséniates et chlorures qui se trouvent dans les parties supérieures de certains gîtes.

Le même auteur établit (*Mémoire sur les relations des minerais de cuivre et de fer*) que les filons réguliers des minerais de cuivre doivent être classés parmi les conséquences des éruptions de roches trappéennes.

— M. Faye donne les éléments elliptiques de la seconde planète de Henke, calculés d'après la méthode de Gaus :

Longitude du périhélie..................	11° 22′ 14″,2
Longitude du nœud ascendant..........	142° 31′ 58″,3
Inclinaison	13° 43′ 11″,9
Excentricité................................	0, 1877908
Demi-grand axe...........................	2, 344384
Temps de la révolution sidérale..........	3 ans 7 mois.

Cette première ébauche représente rigoureusement les positions du 5 et du 13 juillet, non corrigées, de l'aberration et de la parallaxe.

Cette nouvelle planète, à laquelle M. Leverrier vient de donner le nom d'*Iris*, vient se ranger dans le groupe des astéroïdes qui, d'après la célèbre hypothèse d'Olbers, étaient les éclats d'une grosse planète située entre Mars et Jupiter.

Séance du 2 août.

M. Rivière, par la direction de ses travaux, nous paraît appelé à débrouiller en grande partie la géologie, qui attend encore son réformateur; mais, au lieu de se hâter de communiquer ses idées au public, il croit devoir suivre le précepte d'Horace : *Nonum prematur in annum*. Ce précepte est excellent; malheureusement il n'est plus de mise aujourd'hui. C'est ce que M. Rivière vient d'apprendre à ses propres dépens, par la publication d'un mémoire de M. Delesse, *sur la Constitution minéralogique et chimique des roches des Vosges*. Ce mémoire contient l'énonciation de plusieurs faits et principes dont M. Rivière réclame, avec raison, la priorité, dans une note adressée à l'Académie. Ainsi, pour ne citer qu'un exemple, le principe d'après lequel *les roches de même âge sont de même composition chimique et minéralogique* a été émis, bien antérieurement au mémoire de M. Delesse, par M. Rivière, dans son mémoire minéralogique et géologique sur les roches dioritiques de la France occidentale (Paris, 1844), et dans un mémoire sur les feldspaths. Si les expressions ne sont pas identiques, le fond en est exactement le même. Nous reviendrons sur tout cela, lorsque M. Rivière aura fait paraître son ouvrage sur la *classification rationnelle des terrains, sur la théorie du métamorphisme*, etc., dont il a, déjà depuis 1844, annoncé la publication.

— *Sur un cas d'inversion splanchnique*. — M. Charvet rapporte le cas d'un homme chez lequel l'autopsie a constaté la situation du cœur à droite au lieu d'être à gauche. Ce qu'il y avait de remarquable, c'est que le testicule droit était

également plus bas que le testicule gauche. On sait que le contraire a lieu à l'état normal : le testicule gauche est situé plus bas, en même temps que le testicule droit se trouve sur un plan plus antérieur comparativement au premier.

— M. Rochet d'Héricourt, sur le point de faire un troisième voyage en Abyssinie, a demandé de nouvelles instructions à l'Académie. Ce voyageur se propose de parcourir la même contrée dans la direction du nord au sud ; mais, avant d'entreprendre cette course, il désire visiter l'isthme de Suez, et en faire le nivellement, d'après les procédés les plus nouveaux. Un niveau à lunette, construit par M. Brunner, et des baromètres de Bunten, destinés à être observés simultanément aux côtés opposés de l'isthme, devront concourir à cette opération délicate. Il a ensuite le projet de se rendre au mont Sinaï, longer la côte de l'Arabie jusqu'à la hauteur d'Hodeida, et traverser la mer Rouge pour atteindre la partie septentrionale de l'Abyssinie. Là, il devra explorer le lac de Tzana, remarquable par le Nil Bleu qui le traverse sans y mêler ses eaux ; puis les provinces encore si peu connues d'Énaria et de Kaffa. Comme M. Rochet doit voyager dans le voisinage des contrées où passe l'équateur magnétique, les commissaires lui recommandent d'une manière spéciale les observations de l'inclinaison de l'aiguille aimantée.

Muni d'excellents baromètres, il s'occupera de la détermination de la limite des neiges perpétuelles, principalement sur le vaste plateau d'Énaria, qui passe pour le plus élevé de toute l'Abyssinie. La limite des neiges éternelles varie suivant une foule de circonstances qui dépendent, non-seulement de la latitude, mais encore de la forme et de l'exposition des montagnes, de l'étendue des plaines environnantes, de la fréquence des pluies et des vents. En Amérique, les neiges ne commencent à devenir permanentes que vers 4,800 mètres de hauteur, entre les parallèles de 0 à 25 degrés latit. australe ; tandis qu'en Abyssinie, au 13e degré latit. nord, la cime des montagnes de Semen, qui atteint tout au plus 4,600 mètres, en est couverte durant toute l'année.

— *Composition du sang des animaux nouveau-nés ;* par M. Poggiale. — Il résulte des expériences de l'auteur, que : 1° l'eau du sang du fœtus présente une moyenne peu élevée, tandis que la proportion des matières fixes est considérable ; 2° le sang du nouveau-né est très-riche en globules et pauvre en fibrine ; 3° la quantité d'albumine et de matières grasses semble être à peu près la même chez le nouveau-né et chez l'adulte ; 4° l'oxyde de fer est plus abondant dans le sang du nouveau-né.

— *Sur les éléments accessoires des roches pyrogènes.* — M. Durocher a constaté que des roches cristallines d'origine ignée (pyrogènes) contiennent des quantités appréciables de carbonate de chaux, de magnésie, d'eau, etc., dont on n'a pas tenu suffisamment compte dans les analyses. « Presque toutes les roches pyrogènes contiennent, dit-il, de l'eau de combinaison qui ne se dégage qu'entre 100 degrés et le rouge sombre ; elles en renferment des proportions très-différentes et variables entre certaines limites : les granites ordinaires, ceux qui n'ont pas subi d'altération apparente, en contiennent de 1 à 5 millièmes. Dès qu'un granite a commencé à s'altérer, en perdant de son éclat et de sa dureté, la quantité d'eau qui s'y trouve augmente rapidement jusqu'à 0,03 et 0,04 ; d'ailleurs, même dans les granites qui paraissent intacts, la partie feldspathique contient habituellement un peu d'eau, moins cependant que le mica. Les pétrosilex et les porphyres quartzifères renferment de l'eau comme les granites, et d'autant plus qu'ils ont éprouvé une altération plus prononcée.

« Dans les diorites non altérés, j'ai trouvé des proportions d'eau variant de 0,008 à 0,020. La plupart des rochers de trapp en renferment de 0,020 à 0,060. Dans les porphyres pyroxéniques, les basaltes et les trachytes, il y a habituellement, sauf de rares exceptions, de 0,007 à 0,030 d'eau ; et dans les ponces il y

en a beaucoup plus, de 0,030 à 0,070. Dans six laves volcaniques, j'ai trouvé de 0,0045 à 0,0451 d'eau.

« La *propriété magnétique* est beaucoup plus commune dans ces roches qu'on ne le croit en général : les granites seuls sont rarement magnétiques ; mais, sur trente-huit échantillons de diorites, trapps, basaltes, trachytes et laves que j'ai essayés, j'en ai trouvé quatre seulement qui fussent sans action sur l'aiguille aimantée. Le magnétisme de ces roches paraît dû à la présence d'une petite quantité de *fer oxydulé*, quelquefois de fer titané ou de pyrite magnétique.

« D'ailleurs il est remarquable que la plupart des roches cristallines, même celles qui ne sont pas magnétiques, cèdent un peu d'oxyde de fer à l'acide acétique bouillant ; quand on les calcine, elles prennent presque constamment une teinte rougeâtre ou rosée. »

— *Observations sur l'organogénie de l'ovaire*, par M. Barnéoud.— L'auteur conclut, d'une série d'observations, 1° que les ovaires adhérents ne diffèrent point, quant à l'origine, des ovaires libres ; 2° que, pour la formation des ovules, on doit admettre les deux modes si bien décrits et discutés par M. Adolphe Brongniart, dont l'un, le plus général, est la placentation foliaire, et l'autre, le plus rare, la placentation axile. Parmi les six ou sept familles qui forment cette dernière catégorie, on doit admettre les genres à ovaire uniloculaire des vraies Portulacées (*Portulaca*, *Claytonia*, *Montia*, *Talinum*, *Calandrinia*), où l'on voit naître un axe sur lequel se forment réellement les ovules, et où, de plus, j'ai découvert constamment trois cloisons qui convergent vers l'axe, et, plus tard, disparaissent dans ces mêmes genres. Voici l'ordre rigoureux et successif de l'évolution des organes, qui jette un grand jour sur leur symétrie véritable : 1° la cupule du calice, dont le nombre des divisions varie ; 2° cinq mamelons d'étamines alternes avec ces divisions ; 3° sensiblement après, cinq autres mamelons opposés extérieurement aux premiers, et devenant les pétales ; 4° un ou plusieurs autres verticilles de cinq étamines alternes et régulièrement multipliées (dans les fleurs qui ont plus de cinq étamines) ; 5° le godet et les trois carpelles de l'ovaire ; 6° l'axe et les ovules ; 7° les cloisons ; 8° le style ; 9° les stygmates. »

Séance du 9 août.

Le choléra consiste principalement dans l'excrétion surabondante et souvent instantanée d'un liquide blanchâtre qu'on a comparé à une décoction de riz. On avait cru que ce liquide, sécrété par les intestins, était les éléments mêmes du sang, le sérum et la fibrine, qui, sous l'influence de l'intoxication cholérique, s'échappaient des vaisseaux, comme par une sorte d'expression, à travers la membrane muqueuse intestinale. M. Andral, ayant eu assez récemment l'occasion d'observer ce liquide chez quelques cholériques, a constaté qu'il ne contient ni albumine ni fibrine, et que c'est tout simplement du mucus sécrété tout à coup en très-grande quantité, et par cela même altéré dans sa qualité.

— M. Serres croit devoir préconiser, comme une méthode *rationnelle*, l'emploi du sulfure noir de mercure, pour faire avorter, dans la fièvre typhoïde, les taches pétéchiales et rosées qui, suivant lui, constitueraient le fond de la maladie, comme les pustules seraient le fond de la variole. A ce rationalisme qui prétend dicter des lois à l'expérience, nous préférons encore de beaucoup la méthode *empirique* tant décriée, qui consiste à surveiller attentivement les périodes réguliers de la maladie, et à ne pas entraver la marche de ses symptômes.

L'exanthème, qui, selon M. Serres, est le fond de la variole, est-il réellement toujours en rapport direct avec l'intensité fébrile? Tous les médecins savent

pourtant que la fièvre atteint son maximum *avant* l'éruption des pustules, et qu'elle tombe sensiblement dès que celles-ci se développent.

— M. Pecqueur fait connaître la *constitution d'un pendule centrifuge à isochronisme naturel*. L'auteur l'avait déjà indiqué dans un paquet cacheté déposé à la séance du 12 avril 1847, par conséquent antérieurement à la communication de M. Foucault, sur un sujet analogue.

— M. Petit communique à l'Académie les éléments de la courbe d'un bolide observé le 23 juillet 1846. Il en résulte que ce météore serait une espèce de satellite comparable à la lune.

— MM. Barreswil et Michelot ont confirmé ce que d'autres observateurs avaient déjà vu, savoir que, pour la betterave, la quantité de sucre est nulle dans la graine, qu'elle augmente dans les racines jusqu'à leur maturation complète; et que, passé ce terme, elle va toujours en diminuant.

— *Expériences sur les gaînes tendineuses*, par M. Robert. — L'auteur résume ainsi les résultats les plus remarquables de ses expériences : 1° La rétraction des tendons dans leurs gaînes à des hauteurs différentes après l'amputation, leur action dans ces gaînes analogue à celle d'un piston dans un corps de pompe;

2° L'introduction dans ces gaînes d'un liquide ou d'air, selon que l'opération est faite dans l'un ou l'autre de ces milieux;

3° L'introduction d'un liquide mis à la surface de la plaie dans le moment de l'extension du membre, son expulsion plus ou moins complète dans la flexion de ce membre;

4° La possibilité de faire ressortir ce liquide au moyen de pressions méthodiques, ou de le retirer au moyen d'aspirations, lorsqu'il a été introduit;

5° La possibilité d'empêcher la rétraction du tendon, et l'introduction de l'air ou d'un liquide quelconque, en comprimant sur le trajet de la gaîne pendant qu'on fait l'opération;

6° Enfin, l'impossibilité où l'on se trouve de faire pénétrer dans la gaîne de l'eau ou de l'air, lorsqu'on l'a fermée au moyen d'une ligature.

ACADÉMIE DE SAINT-PÉTERSBOURG.

— *Résumé des dernières séances*. — M. Struve fait connaître un nouvel acide de l'osmione, auquel il donne le nom d'acide *osman-osmique*. On l'obtient par l'action de l'ammoniaque sur l'acide osanique. Sa composition est représentée par la formule : $OsN^2 + OsO^3$. C'est le premier exemple d'une nouvelle classe d'acides copulés, dans lesquels la copule est un azoture métallique. L'acide osman-osmique forme des sels remarquables par la propriété de faire explosion sous l'influence de la chaleur. On les prépare, soit par voie de double décomposition, soit par l'action directe de l'acide sur la base. Le plus connu de ces sels est l'osman-osmiate potassique : il cristallise en octaèdres carrés, se dissout plus facilement dans l'alcool que dans l'eau, et peut être chauffé jusqu'à 180°, sans subir de décomposition notable.

— M. le duc de Leuchtenberg lit un second mémoire *sur le précipité noir* qu'on obtient en décomposant le sulfate de cuivre par un courant galvanique. L'illustre savant démontre que l'arsenic et le sélénium qu'on trouve dans ce précipité proviennent, non pas du cuivre, mais de l'acide sulfurique. Il fait voir, en outre, que l'argent, l'or et le platine accompagnent constamment le cuivre dans ses minerais. C'est pourquoi ce dernier n'est jamais exempt des trois premiers métaux, quelles que soient les opérations auxquelles on l'ait soumis.

— M. Helmersen fait connaître une nouvelle espèce fossile de brachiopode (*aulosteges variabilis*) qu'on rencontre dans le Zechstein de Russie. On con-

naît jusqu'à présent environ quarante espèces de mollusques fossiles qui, presque tous, appartiennent à la classe des brachiopodes ou des acéphales. On n'a encore trouvé l'espèce décrite par M. Helmersen que dans une seule localité, sur le mont Grebni, à dix-huit werstes au nord d'Orenbourg, dans la marne jaunâtre.

— MM. Dœpping et Struve ont montré, par une série d'expériences ingénieuses, que la fermentation des fruits, particulièrement celle des raisins, peut s'effectuer, non pas exclusivement, comme on l'avait cru, au contact de l'air atmosphérique ou de l'oxygène, mais encore dans une atmosphère de gaz hydrogène et de gaz acide carbonique.

— Parmi les membres de l'Académie de Saint-Pétersbourg, M. le duc de Leuchtenberg est un de ceux qui ont le plus approfondi le nouveau procédé de dorure par la voie galvanique. Dans un mémoire qu'il a lu tout récemment, il a fait ressortir l'une des causes qui font que ce procédé donne des résultats souvent si différents. Ainsi, il a reconnu que plus la solution d'or est faible, plus la pile doit être forte, pour que le précipité ait la couleur désirée. La pile a la force convenable, lorsqu'on remarque sur l'anode un dégagement gazeux ; la surface de l'anode est trop grande et le courant trop fort, si l'on voit en même temps un dégagement gazeux sur l'objet qu'on veut dorer. Dans ce cas, l'opération n'est plus dans ses conditions normales, et l'or ne se dépose pas avec la belle couleur qui le caractérise.

— M. Jacobi propose un mécanisme d'horloge donnant un mouvement régulier et uniforme. Ce mécanisme diffère de celui produit par un pendule conique.

— M. Weisse fait connaître deux nouvelles espèces d'infusoires non décrites ar Ehrenberg ; l'une appartient au genre *Vagnicola ;* carombéristique : *V. gemella : lorica hyalina, cucurbitina, corpore gemello gilvo ;* l'autre est le *Triarthra cornuta : ocellis approximatis, cirris pedeque corpore plus quam duplo brevioribus.*

—M. Castréa (*de la section des sciences historiques*) a communiqué à l'Académie une série de rapports de la plus haute importance pour l'étude des peuplades de la Sibérie. Voici les points les plus saillants du dernier rapport : c'est dans les assemblées et les foires qui se tiennent annuellement dans les villes principales qu'on peut étudier le contraste que présentent, par exemple, entre eux les Ostiaques et les Tongouses. Ces deux peuplades diffèrent entre elles par leur langue, leurs mœurs et leur religion, et ces différences morales entraînent des dissensions et des rivalités perpétuelles. Les Ostiaques appartiennent à la race des Samoïèdes. Ils sont pauvres, mais généralement probes et honnêtes. La pêche est presque leur unique moyen de subsistance, et comme tous les pêcheurs, ils sont paresseux et malpropres de leur personne. Ceux qui habitent les contrées méridionales de la Sibérie sont de mœurs plus douces, et professent en partie la religion chrétienne. Les Ostiaques du nord ont, au contraire, des mœurs rudes, et vivent dans la plus profonde ignorance. Ils vivent dispersés le long des bords du Jenisei. M. Castréa signale ici un phénomène de végétation fort extraordinaire. La rive gauche de ce fleuve est couverte de saules dans une grande étendue, tandis que la rive droite est exclusivement garnie de pins et de sapins : ce contraste du bois noir et du bois blanc en face l'un de l'autre produit un effet très-singulier. Quant à leurs anciennes croyances religieuses, que l'introduction du christianisme n'a pu faire entièrement disparaître, les Ostiaques adorent : 1° une divinité céleste, nommée *Es ;* 2° une divinité terrestre, désignée sous le nom d'*Imlja ;* 3° le dieu de la terre ou l'*Ours*. Suivant la tradition des Ostiaques, l'ours n'est pas semblable aux autres animaux ; sa peau n'est qu'un déguisement sous lequel il cache une forme humaine, douée d'une puissance et

d'une sagesse divines. La même idée se retrouve, il est vrai, chez les Tongouses, les Samoïèdes et chez toutes les tribus finoises ; mais l'Ostiaque du Jenisei considère, en outre, l'ours comme le gardien du monde des esprits subalternes : cette fonction, l'Ours la partage avec Imlija, et tous les deux sont subordonnés à la divinité céleste.

Le costume des Ostiaques consiste en une peau de renne lacérée et rude ; leurs traits sont plus distingués que ceux des Tongouses ; leur type est plutôt tartare que mongol, et ils ne sont pas défigurés par le tatouage. A n'en juger que d'après la physionomie, l'Ostiaque est plein de bonté et de bonhomie, tandis que le Tongouse a plus d'astuce et de perfidie. Du reste, ce jugement se justifie par l'expérience. Les Ostiaques vivent sous des tentes de liége qu'ils transportent facilement, suivis de toute leur famille, d'un endroit à l'autre des bords du Jenisei : la plupart, manquant de pain, de sel et de tout assaisonnement, mangent les poissons tout crus, comme le feraient les milans ou les mouettes. La plus grande misère règne surtout aux environs de Turuschansk. Voici ce que l'auteur nous apprend sur cette terre maudite :

« La partie de la saison où partout ailleurs on peut compter sur l'influence bienfaisante du soleil, est ici rendue intolérable par une multitude de cousins, et par des orages et des pluies qui durent presque continuellement depuis le mois de juin jusqu'au mois d'août. A partir de ce dernier mois, l'herbe commence déjà à jaunir, les arbres perdent leur feuillage, les oies du nord reprennent leur immigration ; et les tribus qui, pendant l'été, s'étaient livrées à la pêche, se hâtent de regagner leurs forêts.

« Ce qui frappe d'abord dans l'aspect des Tongouses, c'est le type mogol de leur physionomie, la couleur jaune de leur figure, la mâchoire inférieure saillante, ornée de tatouages en forme d'arcs, leurs touffes de cheveux ornées de perles, enfin l'ensemble de leur costume. La partie la plus caractéristique de ce costume est une espèce de veste en peau de renne, très-courte et si étroite qu'on a de la peine à la boutonner ; elle est ordinairement ornée de perles de verre, de bandelettes de drap, de poils, etc. Leur coiffure est un petit bonnet tartare, rond et tout brillant de perles. Ils portent des espèces de culottes en peau, et des souliers ornés de broderies de perles. Ils suspendent à l'épaule un sac qui renferme tous les matériaux pour faire du feu. Il va sans dire que le costume des princes ou chefs renchérit sur celui des simples particuliers. Chez les Ostiaques, au contraire, l'habillement du chef est à peu près le même que celui du reste de la peuplade. »

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

France.

THÉOLOGIE, LIVRES DE PIÉTÉ, ETC.

Encyclopédie théologique, ou *Série de dictionnaires sur toutes les parties de la science religieuse*, offrant en français, etc. Publiée par M. l'abbé MIGNE. 50 vol. in-4°. Tome XVII. *Dictionnaire des cérémonies et des rites sacrés*, par M. l'abbé BOISSONNET. Tome III. — In-8° de 40 feuilles. — Paris, au Petit-Montrouge, chez l'éditeur, rue d'Amboise, barrière d'Enfer.
Fin du Dictionnaire des cérémonies, etc. Prix des trois volumes. 21 fr.

Dictionnaire des cas de conscience, ou *Décisions, par ordre alphabétique, des plus considérables difficultés touchant la morale et la discipline ecclésiastique*, tirées de l'Écriture, des Conciles, des Décrétales des papes, des pères et des plus célèbres théologiens et canonistes, tant anciens que modernes; par Pontus, revu par Amort, revu par Collet, revu par Vermot; publié par M. l'abbé MIGNE. Tome Ier. — In-8° de 39 feuilles. — Au Petit-Montrouge, chez l'éditeur, rue d'Amboise.
Tome XVIII de l'Encyclopédie théologique.

Histoire des principaux sanctuaires de la mère de Dieu; par M. l'abbé POUGET. — Deux volumes in-12, ensemble de 23 feuilles. — Lyon, Paris; Périsse. 6 fr.

Patrologiæ cursus completus, etc. Accurante J. P. MIGNE. Patrologiæ tomus LXV. Félix IX, Prosper ex Manichæo contersus, Bonifacius II, Montanus, S. Eleutherius, S. Fulgentius', S. Rhemigius Rhemensis. Tomus unicus. — In-8° de 32 feuilles. — Paris, Migne, rue d'Amboise, près de la barrière d'Enfer au Petit-Montrouge. 7 fr.

Regestum visitationum archiepiscopi Rothomagensis. Journal des visites pastorales d'Eude Rigaud, archevêque de Rouen. 1248-1249. Publié pour la première fois, d'après le manuscrit de la Bibliothèque royale, avec autorisation du ministre de l'instruction publique, par THÉODOSE BONNIN. Livraisons 2 et 3. — In-4° de 65 feuilles. — Paris, Legrand. Prix de chaque livraison. 12 fr.
Prix de l'ouvrage. 36 fr.

SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Psychologie d'Aristote.— Opuscules. (Parva naturalia.) De la Sensation et des choses sensibles. — De la Mémoire et de la réminiscence. — Du sommeil et de la veille. — Des Rêves. — De la Déclamation dans le sommeil. — Du Principe général du mouvement dans les animaux. — De la Longévité et de la brièveté de la vie. — De la Jeunesse et de la vieillesse, de la vie et de la mort. — De la Respiration. Traduite en français pour la première fois, et accompagnée de notes perpétuelles, par F. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE, membre de l'Institut et professeur de philosophie grecque et latine au collége royal de France. — In-8° de 33 feuilles. — Paris, Dumont, à l'Institut. 8 fr.

Ce volume est le huitième de la traduction des œuvres d'Aristote, par M. Barthélemy Saint-Hilaire.

Histoire comparée des systèmes de philosophie, considérés relativement aux principes des connaissances humaines. Deuxième partie. *Histoire de la philosophie moderne à partir de la renaissance des lettres jusqu'à la fin du dix-huitième siècle;* par J. M. DE GÉRANDO, pair de France, membre de l'Institut. — Deuxième édition, revue, corrigée et augmentée. Deux volumes in-8°, ensemble de 57 feuilles. — Paris, Ladrange, quai des Augustins, 19. 13 fr.

Œuvres de M. de Bonald. Essai analytique sur les lois naturelles de l'ordre social. — Du divorce considéré au dix-neuvième siècle relativement à l'état domestique et à l'état public de société. — Pensées sur divers sujets. — Discours politiques. — In-8° de 36 feuilles. — Paris, Ad. Leclère, rue Cassette, 29. 6 fr.

De la certitude; par A. JAVARY, agrégé de l'Université. Ouvrage couronné par l'Institut (Académie des sciences morales et politiques). — In-8° de 35 feuilles. — Paris, Ladrange, quai des Augustins, 19. 7 fr. 50 c.

De la certitude. Rapport à l'Académie des sciences morales et politiques, précédé d'une Introduction sur les devoirs de la philosophie dans l'état présent de la société; par AD. FRANCK, membre de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques). — In-8° de 26 feuilles. — Paris, Ladrange, quai des Augustins, 19. 6 fr.

Les Harmonies de l'être, exprimées par les nombres, ou *Lois de l'ontologie, de la psychologie, de l'éthique, de l'esthétique et de la physique, expliquées les unes par les autres et ramenées à un seul principe;* par P. F. G. LACURIA. — Deux volumes in-8°, ensemble de 49 feuilles et une pl. — Paris, au Comptoir des imprimeurs-unis, quai Malaquais, 15. 12 fr.

Des conditions d'une controverse amicale entre la philosophie et la religion, ou *Lettres à M. Saisset, professeur de philosophie, agrégé à la Faculté des lettres de Paris;* par Mgr. DONEY, évêque de Montauban. — In-8° de 12 feuilles. — Paris, Lecoffre, rue du Vieux-Colombier, 29. 2 fr. 50 c.

Études historiques sur le célibat ecclésiastique et sur la confession sacramentelle, contre les nouvelles attaques de l'hérésie et de la philosophie; par l'abbé A. PERNET, professeur de dogme et chanoine aux honneurs du diocèse de Belley. — In-8° de 38 feuilles. — Paris, Mellier frères, place de la Bourse. 7 fr. 50 c.

Des colléges, de l'instruction professionnelle, des facultés; par M. C. DESPRETZ, membre de l'Institut, professeur de physique, etc.—In-8° de 11 feuilles. — Paris, Joubert, rue des Grès, 14. 3 fr. 50 c.

Du travail des enfants qu'emploient les ateliers, les usines et les manufactures, considéré dans les intérêts mutuels de la société, des familles et de l'industrie; par le baron CHARLES DUPIN, membre de l'Institut et pair de France. Seconde partie. — In-8° de 9 feuilles. — Paris, Bachelier, quai des Augustins, 55.

Œuvres de Pothier, annotées et mises en corrélation avec le Code civil et la législation actuelle; par M. BUGNET. *Traités du contrat de louage, du contrat de bail à rente, du contrat de change*. Tome IV. — In-8° de 37 feuilles. — Paris, Videcoq, père et fils. 8 fr.

Le droit civil français suivant l'ordre du Code. Ouvrage dans lequel on a

tâché de réunir la théorie à la pratique; par C. B. M. Toullier, bâtonnier de l'ordre des avocats de Rennes; continué et complété par J. B. Duvergier. Sixième édition, comprenant, etc. Tome VIe. Première partie. Ancien tome XIe. — In-8° de 17 feuilles. — Paris, Jules Renouard, rue de Tournon, 6. 5 fr.
Deuxième livraison.

Cours d'administration militaire; par M. Vauchelle. Deuxième édition. Tome III. — In-8° de 34 feuilles, plus un tableau. — Paris, Dumaine, rue et passage Dauphine, 36. 8 fr.

De l'Autriche et de son avenir. Traduit de l'allemand sur la dernière édition. Deuxième partie. — In-8° de 10 feuilles. — Paris, Amyot, rue de la Paix, 6. 4 fr.

LITTÉRATURE.

Histoire de Huon de Bordeaux, pair de France, duc de Guienne, contenant ses faits et actions héroïques, réunis en un seul volume. Nouvelle édition, ornée de 8 gravures. — In-4° de 17 feuilles. — Épinal, Pellerin.

Les Francs-Juges; par Emmanuel Gonzalès. Deux volumes in-8°, ensemble de 39 feuilles. — Paris, Cadot, rue de la Harpe, 52. 15 fr.

Dictionnaire français-breton de Legonidec, enrichi d'additions et d'un Essai sur l'histoire de la langue bretonne; par Th. Hersart de la Villemarqué. — In-4° de 113 feuilles. — Saint-Brieuc, Prudhomme.

Types et caractères russes; par M. Ivan Golovine. Deux volumes in-8°, ensemble de 50 feuilles. — Paris, Capelle, rue des Grès-Sorbonne, 10. 10 fr.

Examen de quelques points des doctrines de J. F. Champollion, relatives à l'écriture hiéroglyphique des anciens Égyptiens. — In-4° de 7 feuilles. — Paris, imp. de F. Didot.

Les Pythiques de Pindare. Texte grec, revu par M. Fix, avec la traduction française en regard et des notes, par M. Sommer. — In-12 de 7 feuilles. — Paris, Hachette, rue Pierre-Sarrasin, 12. 3 fr.

Dictionnaire des abréviations latines et françaises usitées dans les inscriptions lapidaires et métalliques, les manuscrits et les chartes du moyen âge; précédé d'une explication de la méthode brachygraphique employée par les graveurs en lettres, les scribes et les copistes du cinquième au seizième siècle; par L. Alph. Chassant, bibliothécaire de la ville d'Évreux. — In-12 de 7 feuilles. — Évreux, Cornemillot.

Poésies populaires latines du moyen âge; par M. Édélestand du Méril. — In-8° de 28 feuilles. — Paris, F. Didot, Franck. 8 fr.

Justini historiæ Philippicæ, ex Trogi Pompeii historia excerptæ. Texte revu, avec notice, arguments et notes en français; par M. F. Dubner. — In-18 de 10 feuilles. — Paris, F. Didot, Lecoffre.

Institut royal de France. Séance publique annuelle de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres, du vendredi 30 juillet 1847, présidée par M. Reinaud. — In-4° de 10 feuilles. — Imp. de F. Didot, Paris.

HISTOIRE.

Observations critiques sur l'Histoire universelle de l'Église catholique de M. l'abbé Rohrbacher; par M. l'abbé Justamond, chanoine de la métropole d'Avignon. — In-8° de 12 feuilles. — Orange, Escoffier.

Histoire universelle; par César Cantu, soigneusement remaniée par l'auteur, et traduite sous ses yeux par Eugène Aroux, ancien député; et Piersilvestro Leopardi. Tome XIII. — In-8° de 40 feuilles. — Paris, F. Didot, rue Jacob, 56. 6 fr.

Abrégé du cours d'histoire de M. Émile Lefranc. *Tableau chronologique, ou Memento de l'histoire universelle.* Troisième édition, revue et corrigée. — In-18 de 9 feuilles. — Paris, Lecoffre, rue du Vieux-Colombier, 29.

Histoire ancienne, par Rollin; accompagnée d'observations et d'éclaircissements historiques, par M. Letronne, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres). Seconde édition, revue et enrichie d'observations nouvelles. Tome IV. — In-18 de 17 feuilles. — Paris, F. Didot, rue Jacob, 56. 3 fr.

Histoire ecclésiastique de Bretagne, dédiée aux seigneurs évêques de cette province; par M. Deric, docteur en théologie, etc. Deuxième édition. Fin du tome II et dernier. — In-4° de 45 feuilles. — Saint-Brieuc, Prudhomme.

Histoire de la Gascogne depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours; par l'abbé J. J. Monlezun, chanoine honoraire d'Auch. Tome III. — In-8° de 31 feuilles. — Auch, Brun.

Histoire du monastère et des évêques de Luçon; par A. D. de la Fontenelle de Vaudoré. Deux volumes in-8°, ensemble de 62 feuilles. — Paris, Techener. Prix du volume. 6 fr.

La Franche-Comté à l'époque romaine, représentée par ses ruines; avec 8 gravures d'antiquités et une carte de grande dimension, contenant villes antiques, villa, lieux où l'on a trouvé des ruines, camps, retranchements, champs de bataille, voies romaines, etc.; par M. Ed. Clerc, conseiller à la cour royale de Besançon, etc. — In-8° de 10 feuilles. — Besançon, Bintot.

La carte et les gravures manquent.

Table chronologique des ordonnances des rois de France de la troisième race jusqu'au règne de Louis XII inclusivement, suivie d'une Table alphabétique pour en faciliter l'usage; par J. M. Pardessus, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres). — In-folio de 155 feuilles. — Imp. royale. — Paris.

Histoire des guerres civiles de France, depuis les temps mérovingiens jusqu'à nos jours; par MM. Laponneraye et Hippolyte Lucas. Tome II. Feuilles 69, 70, 71, faux-titre et titre, table, etc. — In-8° de 2 feuilles et 2 vign. — Paris, rue de Sorbonne, 1.

Ouvrage terminé. Le récit s'arrête au 9 août 1830.

L'Europe depuis l'avénement du roi Louis-Philippe; par M. Capefigue. Première période. *Histoire des années* 1830 *à* 1842. Deuxième édition. Tome I[er]. Livraisons 1 à 10. — In-8° de 26 feuilles, et 4 grav. — Paris, au Comptoir des imprimeurs-unis (Comon), quai Malaquais, 15.

L'ouvrage aura 10 volumes ornés de 32 portraits. Prix de chaque volume : 5 fr.
Ils seront publiés en 100 livraisons. Prix de la livraison : 50 c.

Histoire des Montagnards; par Alphonse Esquiros. Tome I[er]. — In-8° de 24 feuilles. — Paris, Lecou, rue du Bouloi, 10. Prix de l'ouvrage en deux volumes: 10 fr.

Histoire des sociétés secrètes politiques et religieuses, suivie d'un Précis historique sur le compagnonage; par M. Pierre Zaccone. Séries 3 à 6. Tome I[er]. Quatre cahiers in-8°, ensemble de 17 feuilles et 4 vig. — Paris, rue Constantine, 12. Prix de chaque série: 1 fr. 25 c.

L'ouvrage aura 5 volumes.

Histoire des prisonniers français en Afrique depuis la conquête; par Ernest Alby. Deux volumes in-18, ensemble de 20 feuilles. — Paris, place de la Madeleine, 24.

Histoire des souverains pontifes romains; par M. le chevalier Artaud de Montor. Tome IV. — In-12 de 18 feuilles. — Paris, F. Didot, rue Jacob, 56.

Édition publiée par MM. F. Didot frères, avec l'assentiment de l'auteur, pour les pays étrangers.

Extraits de l'histoire des Mongols de Raschid-Eldin. Texte persan. — In-8° de 8 feuilles. — Imp. royale, Paris.

GÉOGRAPHIE, VOYAGES ET BEAUX-ARTS.

Notice sur plusieurs monuments géographiques inédits du moyen âge et du onzième siècle, qui se trouvent dans quelques bibliothèques de l'Italie, accompagnée de notes-critiques; par M. le vicomte de Santarem. — In-8° de 2 feuilles. — Imp. de Martinet, Paris.

Voyage archéologique en Grèce et en Asie-Mineure, fait par ordre du gouvernement français pendant les années 1843 et 1844, publié sous les auspices du ministère de l'instruction publique, par Philippe Lebas, avec la coopération d'Eugène Landron. *Architecture*. — Première livraison. — In-folio d'une feuille servant de couverture, plus 4 pl. — Imp. de F. Didot, Paris.

Cette 4[e] partie de l'ouvrage aura 96 pl. in-folio et un volume de texte grand in-4°. Complet, l'ouvrage aura 12 volumes, dont 11 in-4° et 1 in-folio. Il sera publié en 138 livraisons. Prix de la livraison: 3 fr. 60 c.

Voyage dans l'Océanie centrale, sur la corvette française *le Bucéphale*; par M. Ch. Pigeard, officier de la marine royale, etc. *Polynésie*. Deuxième partie. — In-8° de 8 feuilles. — Paris, Arthus-Bertrand, rue Hautefeuille, 23.

Extrait des Nouvelles Annales des Voyages.

Lettres sur l'Algérie; par X. Marmier. — In-12 de 15 feuilles. — Paris, Arthus-Bertrand, rue Hautefeuille, 23. 3 fr. 50 c.

Réflexions et menus propos d'un peintre genevois, ou *Essai sur le beau dans les arts*; par R. Topffer, auteur des Nouvelles genevoises, etc.; précédés d'une Notice sur la vie et les ouvrages de l'auteur, par Albert Aubert. — Deux volumes in-18, format anglais, de 20 feuilles. — Paris, Dubochet, Lechevalier, rue Richelieu, 60. 7 fr.

Description des objets d'art qui composent la collection Debruge-Duménil, précédée d'une Introduction historique; par Jules Labarte. — In-8° de 54 feuilles et 5 pl. — Paris, Didron, place Saint-André-des-Arcs, 30.

SCIENCES.

Expériences sur les shrapnels faites chez la plupart des puissances de l'Europe, accompagnées d'observations sur l'emploi de ce projectile; par Decker. Ouvrage traduit de l'allemand et notablement augmenté par Terquem, professeur aux écoles royales d'artillerie, bibliothécaire au Dépôt central d'artillerie, etc.; et Favé, capitaine d'artillerie. — In-8° de 21 feuilles et 4 pl. — Paris, Corréard, rue de l'Est, 9. 8 fr.

Annuaire des marées des côtes de France pour l'an 1848, publié au Dépôt de la marine, sous le ministère du duc de Montebello; par A. M. R. Chazallon, ancien élève de l'école polytechnique. — In-18 de 10 feuilles. — Paris, Robiquet, rue Pavée-Saint-André-des-Arcs, 2. 1 fr.

Traité élémentaire d'astronomie physique; par J. B. Biot. Troisième édition, corrigée et augmentée. Tome IV. — In-8° de 43 feuilles, un atlas in-4° d'une demi-feuille et 16 pl. — Paris, Bachelier, quai des Augustins, 55. 16 fr.

Recherches sur les étoiles filantes; par MM. Coulvier-Gravier et Saigey. Introduction historique. — In-8° de 12 feuilles. — Paris, Hachette, rue Pierre-Sarrasin, 12. 5 fr.

Cours de chimie appliquée, professé à l'École centrale des arts et manufactures, et au Conservatoire royal des arts et métiers; par M. Payen, membre de l'Institut; rédigé par M. V. Dellisse et M. Poinsot. Première partie. *Chimie organique.* Livraisons 5 et 6. — In-8° de 9 feuilles. — Imp. de Brière, Paris.

Dictionnaire des sciences naturelles, dans lequel on traite méthodiquement des différents êtres de la nature, etc., suivi d'une *Biographie des plus célèbres naturalistes;* par plusieurs professeurs du Jardin-du-Roi et des principales écoles de Paris. Supplément. Tome IV. — In-8° de 7 feuilles. Fin du quatrième supplément (BANANA-BLUTSCHWAMM). — *Idem.* Tome V. — In-8° de 10 feuilles. Fin du cinquième supplément (BOARINA-BYWA). — Imp. de Pommeret, Paris.

Encyclopédie moderne. Dictionnaire abrégé des sciences, des lettres, des arts, etc. Nouvelle édition, publiée par Firmin Didot frères, sous la direction de M. Léon Rénier, etc. — Livraisons 115 et 116. Tome IX. (COCHON-COLOGNE.) — In-8° de 4 feuilles et 2 gravures. — Paris, F. Didot, rue Jacob, 56.

Fin du tome IX.

Traité complet de l'anatomie de l'homme, comprenant la médecine opératoire; par le docteur Bourgery, avec planches lith. d'après nature par N. H. Jacob. Livraisons 69 à 80. — In-4° de 36 feuilles et 96 pl. — Paris, Baillière, rue de l'École-de-Médecine, 13. Prix de la livraison, en noir: 8 fr.

Idem, sur chine: 12 fr.

Idem, coloriée: 16 fr.

L'ouvrage aura 8 volumes. Ces livraisons composent les tomes III et IV, et une partie du tome V.

De la conformation du cheval suivant les lois de la physiologie et de la mécanique. Haras, courses, types reproducteurs, améliorations des races, vices rédhibitoires; par M. A. Richard. — In-8° de 35 feuilles et 2 pl. — Paris, au Comptoir des imprimeurs-unis, quai Malaquais, 15. 8 fr.

Manuel de médecine pratique, fruit d'une expérience de cinquante ans;

par C. G. Hufeland, premier médecin du roi de Prusse. Traduit de l'allemand par le docteur A. J. L. Jourdan, membre de l'Académie royale de médecine. Deuxième édition, corrigée et augmentée. — In-8° de 49 feuilles. — Paris, Germer-Baillière, rue de l'École-de-Médecine, 17. 8 fr.

Dictionnaire de médecine pratique; par une société de médecins, sous la direction de M. Ferd. Hoefer, docteur en médecine de la Faculté de Paris. — In-12 de 22 feuilles. — Paris, rue Jacob, 56. 4 fr.

Exploration scientifique de l'Algérie pendant les années 1840, 1841, 1842. Publiée par ordre du gouvernement et avec le concours d'une commission académique. *Sciences médicales.* I. — In-8° de 24 feuilles. — Paris, Langlois et Leclercq, rue de la Harpe, 81. 12 fr.

Pharmacopée de Montpellier, ou *Traité spécial de pharmacie;* par J. P. J. Gay. Troisième volume. Première livraison. — In-8° de 6 feuilles. — Paris, Baillière. Prix du volume : 6 fr.

L'ouvrage entier : 19 fr.

Relation des expériences entreprises par ordre de M. le ministre des travaux publics, et sur la proposition de la commission centrale des machines à vapeur, pour déterminer les principales lois physiques et les données numériques qui entrent dans le calcul des machines à vapeur; par M. V. Regnault, ingénieur au corps royal des mines, etc. Première partie. — In-4° de 96 feuilles et un cahier de 7 pl. — Paris, F. Didot, rue Jacob, 56.

Congrès central d'agriculture. Session de 1847. Compte-rendu, procès-verbaux des séances et rapports importants recueillis par deux sténographes. — In-8° de 9 feuilles.

Administration de *la Presse agricole,* rue de Grammont, 13.

Allemagne.

H. Jos. Remacly. De comparationibus Homericis disputatio. Part. III : De generibus comparationum Homericarum, præcipue de simplicibus. — In-4. — Bonnæ. 2 fr.

A. M. Fischer. — De ethicis nicomacheis et endemiis Aristotelis nomine inscriptis, Dissertatio. — In-8. — Bonnæ. 2 fr.

Q. Horatii Flacci Epistolas commentariis uberrimis instructas ed. *S. Obbarius.* Fasc. VII, et totius operis postremus, contin. epistolas XVII-XX. — In-8. — Lipsiæ. 5 fr.

Abu Zakariya. — Yahy el-Nawawi, the biographical dictionary of illustrious men chiefly at the beginning of Islamism. Now First edited by *Prof. Dr. Ferd. Wüstenfeld.* Part. IX. — In-8. Göttingen. 5 fr.

L. Herzfeld. — *Geschichte des Volkes Israel,* Histoire du peuple d'Israël, depuis la destruction du premier temple jusqu'à Simon le Macchabée. — In-8. — Brunswick. 11 fr.

L. M. Jost. — *Geschichte der Israeliten.* — Histoire des Israélites, X° volume, 2° partie. — Histoire de la civilisation depuis 1815 jusqu'à 1845. — In-8. — Berlin. 7 fr.

L'ouvrage complet : 87 fr.

FR. HOFFMANN. — *Der Rœmische Senat.*— Du Sénat romain à l'époque de la république. — In-8. — Berlin. 4 fr.

A. H. REIH. — *Die Namen Salier und Salische Franke.* — Du nom et de la tribu des Francs Saliens.— In-8. — Crefeld. 1 fr. 50 c.

J. F. NEIGEBAUR. — *Der Papst und sein Reich.*— Du pape et de sa puissance spirituelle et temporelle. — In-8. — Leipzig. 2 vol. 8 fr.

KEYSERLING ET KRUSENSTERN.— *Beobachtungen auf einer Reise in das Petschora-Land.* — Observations faites pendant un voyage dans le pays de la Petschora.

CH. BERNOULLI. — *Handbuch der Dampfmaschinenlehre.* — Manuel des machines à vapeur. — In-8. — Stuttgart. 9 fr.

STEPHAN. ENDLICHER. — Synopsis coniferarum.— In-8. — Sangalli. 7 fr.

WERNER NASSE.— Commentatio de functionibus singularum cerebri partium ex morborum perscrutatione indagatis.— In-4. — Bonnæ. 2 fr.

DR. W. VROLIK.—Tabulæ ad illustrandam embryogenesin hominis et mammalium, tam naturalem quam abnormem. Fasc. XIII, XIV. Fol. — Amstelodami. Lipsiæ. 19 fr.

Angleterre.

Romanism as it exists at Rome; exhibited in various Inscriptions and other Documents in the Churches and other Ecclesiastical Places in that City. Collected by the Hon. J. W. PERCY, and edited by J. O. French. — In-12. p. 308. 6 fr. 30 c.

The Martyrs; the Dreams; and other Poems. By the Rev. W. A. NEWMAN, M. A. — In-8. p. 340. 9 fr. 45 c.

Select Writings of Robert CHAMBERS. Vol. 7. — Popular Rhymes of Scotland, 3e edit. with additions. — In-12. p. 358. 5 fr.

Memoirs of the Queens of France. By Mrs. Forbes BUSH. Dedicated by express permission to the Queen of the French, and containing a Portrait and Memoir of Her Majesty. 2e édition, 2 vol. in-8. pp. 756. 20 fr. 20 c.

The Family Atlas of General and Physical Geography; comprising Maps of all parts of the known World. Constructed from the most recent and authentic sources. By John Betts, Fellow of the Royal Geographical Society. Engraved upon steel, in the first style of the art: with Index. Folio, 64 cartes et 60 pages de texte. 79 fr. 35 c.

The Prose Writers of America: with a Survey of the History, Condition, and Prospects of American Literature. By R. W. GRISWOLD, Esq. 1 large vol. imperial in-8. with 12 Portraits in Mezzotinto, etc. from Original Pictures. 26 fr. 50 c.

History of Rome. For Young Persons. By Mrs. HAMILTON GRAY, Author of " A Tour to the Sepulchres of Etruria", etc. — 2 vols. in-12. with numerous Wood Engravings. 15 fr. 15 c.

Russia under the Autocrat Nicholas the First. By Ivan Golovine, a Russian Subject. — 2 vols. in-8. p. 698. 20 fr. 20 c.

Summer Excursions in the County of Kent, along the Banks of the Rivers

Thames and Medway. — In-12. p. 322. illustrated with 140 engravings on wood from Original Sketches. 6 fr. 30 c.

Travels in Western Africa, in 1845-46; comprising a Journey from Whydah, through the Kingdom of Dahomey, to Adofandiah in the Interior. By John Duncan, late of the 1st of Life Guards, and one of the late Niger Expedition. — — 2 vols. in-8. with a Portrait of the Author, Map. and other Illustrations. 26 fr. 50 c.

Journal of an Overland Expedition in Australia, from Mereton Bay to Port Essington, a Distance of upwards of Three Thousand Miles, during the years 1844-1845. By Dr. Ludwig Leichardt. — In-8. p. 564. 20 fr. 20 c.

Cooksland, in North-Eastern Australia, the future Cotton-field of Great Britain : its Characteristics and Capabilities for European Colonization : with a Disquisition on the Origin, Manners, and Customs of the Aborigines. By John Dunmore Lang, D. D. A. M. — In-12, p. 498. 9 fr. 45 c.

Phillipsland, or the Country hitherto designated Port Phillip : its Present Condition and Prospects as a highly eligible field for Emigration. By John Dunmore Lang, D. D. A. M. — In-12. p. 450. 9 fr. 45 c.

A Voyage of the River Amazon; including a Residence at Para. By William H. Edwards. — p. 356. 7 fr. 60 c.

The Knowledge and Restoration of Old Paintings; the Modes of Judging between Copies and Originals; and a brief Life of the principal Masters in the different Schools of Painting. By T. H. Fielding. — In-12. p. 234. 5 fr.

A Hand-Book of Field Botany; comprising the Flowering Plants and Ferns indigenous to the British Isles, arranged according to the Natural System; the Orders, Genera, and Species carefully analyzed, so as to facilitate their discrimination : with a Synoptical Table of the Genera according to the Linnæan Classification, and a Glossary of those Terms most commonly in use. By William E. Steele, A. B. M. B. — In-8. (Dublin), p. 280. 9 fr. 45 c.

Cholera, Dysentery, and Fever pathologically and practically considered; or, the Nature, Causes, Connection, and Treatment of these Diseases in all their Forms. By Charles Searle, M. D. R. C. S. E. — In-8. p. 182. 6 fr. 30 c.

Belgique.

Annuaire ecclésiastique de Belgique. Ann. 1847. — In-8°. — Bruxelles.

Vies des Pères martyrs et autres principaux Saints, tirées des actes originaux et des monuments authentiques, avec des notes historiques et critiques; ouvrage traduit librement de l'anglais d'Alban Butler, par l'abbé Godescard. Nouvelle édition, revue et augmentée d'un grand nombre de notes et notices nouvelles par le chanoine de Ram. — Sept volumes grand in-8°. — Bruxelles.

J.-B. Malou. — Sanctorum Patrum et veterum scriptorum ecclesiasticorum Pietas Mariana, seu homeliæ in festis B. M. Virginis solemnioribus olim habitæ, quas collegit, disposuit, emendavit, ac præmissa præfatione et scriptorum notitia edidit. — Lovanii.

L'abbé Renard. — Bouquets à Marie pour le mois de mai. — In-18. — Bruxelles.

Ch. Wilson. — De l'influence des capitaux anglais sur l'industrie européenne, depuis la révolution de 1688 jusqu'en 1846. — In-8° de 220 pages. — Bruxelles.

Dispositions relatives à l'exposition publique des produits de l'industrie nationale de 1847. — In-8° de 20 pages. — Bruxelles.

M.-R. Bonjean. — Essai sur la réorganisation du notariat et sur diverses réformes. — In-8° de 206 pages. — Liége.

J.-B. Bivort. — Commentaire des lois sur la milice nationale de Belgique. — In-8°. — Bruxelles.

État des fondations de bourses pour études et d'instruction publique dont le gouvernement a prononcé le rétablissement d'après les arrêts royaux. — Un volume in-4°. — Bruxelles.

L'abbé Louis. — Le Conseiller des étudiants. De officiis scholasticorum, sive de recta ratione proficiendi in litteris, virtute et moribus. — Nouvelle édition, in-24 de 26 pages. — Tirlemont.

L'abbé Louis. — Exercices sur la quantité et la versification latine. — In-18 de 41 pages. — Tirlemont.

E. de Vroncourt. — Histoire de la Belgique. Cet ouvrage sera publié en 40 livraisons grand-in-8° de 8 pages chacune. — Bruxelles.

J. Perneel. — Épisodes du règne de Philippe le Bon, duc de Bourgogne. — In-8° de 81 pages. — Bruges.

Collection de chroniques belges inédites, publiées par ordre du gouvernement. Tome VII, des Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg. — In-4° de cxxvi et 688 pages, avec plusieurs planches. Volume XII de la collection publiée par le baron de Reiffenberg, contenant : le Roman de Gilles de Chin, Annales de Stavelot, Annales d'Anchin, Histoire de l'abbaye de Saint-Hubert, depuis sa fondation, vers l'an 687, jusqu'à l'année 1106, Chroniques de l'abbaye de Liessiès, depuis l'an 750 jusqu'à l'an 1578, et l'Histoire de l'abbaye de Saint-Denis en Bourqueroie, par l'abbé Gaspar Vincq. — Bruxelles.

Baron de Reiffenberg. — Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg. — Tome VII, in-4° de cxxvi et 688 pages, orné de planches. Volume XII de la Collection des chroniques belges inédites, publiées par ordre du gouvernement, contenant le Roman de Gilles de Chin, Annales de Stavelot, etc., etc. — Bruxelles.

P. Lorain. — Biographie historique du R. P. Lacordaire. — In-8° de 68 pages, orné d'un bon portrait et d'un fac-simile de son écriture.

Notice sur une médaille frappée à l'occasion de la prise du château de Bréda, au moyen d'un bateau de tourbe. — Anvers.

Étude des Études de M. le baron de Reiffenberg sur les loges de Raphaël. — In-8°. — Gand.

Code belge des architectes, entrepreneurs et propriétaires ; par Micha et Remont. — In-18. — Liége.

Ed. de Busscher. — Précis historique de la Société royale des beaux-arts et de littérature de Gand, depuis 1808 à 1845. — Un volume in-8°. — Gand

Biographie historique et artistique de J.-C. de Meulemeester de Bruges. — In-8° avec planches. — Gand.

Annales de la Société de médecine de Liége, première année. — In-8°. Tome Ier, de 171 pages. — Liége.

Annales de la Société médico-chirurgicale de Bruges. 1847. Quatre livraisons grand in-8° par an. — Bruges.

Annales de la Société royale d'agriculture et de botanique de Gand, journal d'horticulture et des sciences accessoires, rédigé par Ch. Morren, paraissant mensuellement par livraisons grand in-8° d'environ 50 pages, avec planches coloriées. Tome III. 1847. Sixième et septième livraisons. — Bruxelles et Leipzig.

Cunier (Florent, dr). — Recherches statistiques sur la nature et les causes des maladies oculaires observées en Belgique, et en particulier dans la province de Brabant. — In-8° de 332 pages et planches. — Bruxelles et Leipzig.

P.-F. Mariage. — Guérison infaillible dans tous les cas du javart cartilagineux (vulgairement appelé javart écorné), en quinze jours, sans opération; quarante-deux observations consécutives par le même procédé. — Grand in-18 de 80 pages. — Bruxelles.

Mémoires couronnés et Mémoires des savants étrangers, publiés par l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles. Tome XX, divisé en deux parties. — Grand in-4° de 1067 pages. — Bruxelles.

Nouveaux Mémoires de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Bruxelles. — In-4°. Tome XX, de 508 pages. — Bruxelles.

Pologne.

J. Zochowski. — Zycie Jezusa Chrystusa. (Vie de Jésus-Christ.) Ouvrage orné de gravures sur acier. — Varsovie.

N. C. Radziwill. — Pielgrzymka do Ziemi S. (Pèlerinage dans la Terre-Sainte.) Traduit du latin, par A. W. — Breslaw.

A. Heylmann. — Kodex handlowy. (Le Code de commerce.) Traduit du français, avec des commentaires. — Varsovie.

Szokalski (docteur). — O Zasadach przyszley Spolecznoscki polskiey. (Sur les bases de la future Société polonaise.) Article lu à la séance de la Société polonaise de Paris, le 3 juin 1847. — Paris.

O. Zebrowski. — Polska. (La Pologne.) Coup d'œil sur les causes de la grandeur et de la décadence de l'ancienne Pologne, avec deux cartes. — Paris.

F. Trembika (madame). — Poslannietwo Kobiety (Mission de la femme). — Leipzig.

T. Sierocinski. — Zasady poprawnego czytania i pisania po polsku. (Principes pour lire et écrire correctement le polonais.) — Varsovie.

J. S. — Grammatyka polska mnieysza. (Abrégé de grammaire polonaise.) — Trzemeszno (grand-duché de Posen).

F. Lukaszewski. — Slownik podreczny. (Dictionnaire portatif des mots étrangers et peu usités en polonais.) — Kœnigsberg (Prusse).

S. P. — Mala Encyklopedia polska. (Petite Encyclopédie polonaise.) — Lissa et Gnesen (Prusse). — Deuxième volume.

A. Kosinski. — Powiesci staro-szlacheckie. (Contes de l'ancienne noblesse.) Esquisses du temps passé. — Trois volumes. — Varsovie.

Skimborowicz. — Szesc powiesci. (Six contes empruntés aux auteurs contemporains.) — Tome Ier. — Varsovie.

J. N. Bobrowiez. — Biblioteka malownicza. (Bibliothèque pittoresque.) Collection des nouvelles les plus intéressantes, tirées des meilleurs auteurs, pour les enfants. Ouvrage publié en polonais et en français. — Cinq volumes avec gravures sur bois. — Leipzig.

J. Potocki. — Rekopism znal : w Saragossie. (Manuscrit trouvé à Saragosse.) Roman posthume. — Six volumes. — Leipzig.

J. Maiorkiewicz. — Historya, literatura i krytyka. (Histoire, littérature et critique.) Idées pour servir à l'histoire de la littérature polonaise. — Varsovie.

S..... — Rosprawy tyczace dzieiow pierwotnych Polski. (Dissertations sur les fastes primitifs de la Pologne.) — Posen.

L. Rogalski. — Dzieie Krzyzakow. (Histoire des chevaliers de l'ordre Teutonique), leurs rapports avec la Pologne, la Lithuanie et la Prusse. Ouvrage orné de douze gravures. — Varsovie.

Rogowski Matinas. — Reszty Pamietnikow. (Fragments des Mémoires de l'auteur, capitaine dans l'armée des confédérés de Bar.) Publiés par les soins de C. Gaszynski. — Paris.

X. Godebski. — Zywot H. L. Platera. (Biographie du comte Louis Plater), lue à la séance de la Société littéraire polonaise de Paris, le 29 novembre 1846. — Paris.

Les Rédacteurs en chef:

Noel des Vergers et Jean Yanoski.

FIN DU TOME QUATRIÈME.

